

10th session

Paris 1958

72 C 0648

4mf

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION
LA SCIENCE ET LA CULTURE

WC/VR

A C T E S
DE LA
C O N F É R E N C E
G É N É R A L E

Dixième session
Paris, 1958

COMPTES RENDUS
DES DÉBATS



UNESCO

*Publié en 1959
par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation,
la science et la culture, Place de Fontenoy, Paris-7^e
Composé dans les ateliers de l'Unesco.
Imprimé par IFMR², Paris.*

TABLE DES MATIÈRES

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Liste des délégués, représentants et observateurs	9
Délégués des Etats membres et des membres associés	9
Observateurs d'Etats non membres	16
Représentants de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées	16
Observateurs d'organisations intergouvernementales	17
Observateurs d'organisations internationales non gouvernementales admises au bénéfice d'arrangements consultatifs	17
Observateurs d'autres organisations non gouvernementales admises par la Conférence générale au titre de l'article 7 du Règlement intérieur	20
Membres des bureaux de la Conférence générale, des commissions et comités	21
Calendrier des séances	23
Liste des documents de la dixième session de la Conférence générale	25
Tableau statistique des documents préparés pour la dixième session de la Conférence générale	35

COMPTES RENDUS IN EXTENSO DES SÉANCES PLÉNIÈRES

Première séance plénière	39
Ouverture de la session par le Président de la délégation de l'Inde	
Allocution du Président du Conseil exécutif	
Allocution du Directeur général de l'Unesco	
Déclaration du Président sur la question de l'arriéré des contributions	
Constitution du Comité de vérification des pouvoirs	
Deuxième séance plénière	44
Rapport du Comité de vérification des pouvoirs	
Troisième séance plénière	58
Adoption de l'ordre du jour révisé	
Constitution du Comité des candidatures	
Rapport du Comité des candidatures	
Election du Président et des douze Vice-Présidents de la Conférence générale	
Désignation des présidents de commission	
Quatrième séance plénière	63
Admission de membres associés	
Admission d'observateurs d'organisations internationales non gouvernementales	
Présentation par le Président du Conseil exécutif des rapports du Directeur général, du Projet de programme et de budget pour 1959-1960 et du rapport du Conseil exécutif sur sa propre activité	
Discussion générale des rapports du Directeur général et du Projet de programme et de budget pour 1959-1960	
Cinquième séance plénière	78
Allocution du délégué du Ghana	
Allocution du Président	
Recommandations du Bureau de la Conférence générale (notamment sur la question de la représentation de la Chine à l'Unesco)	
Discussion générale des rapports du Directeur général et du Projet de programme et de budget pour 1959-1960 (suite)	

Sixième séance plénière	97
Discussion générale des rapports du Directeur général et du Projet de programme et de budget pour 1959-1960 (suite)	
Septième séance plénière	112
Discussion générale des rapports du Directeur général et du Projet de programme et de budget pour 1959-1960 (suite)	
Huitième séance plénière	128
Discussion générale des rapports du Directeur général et du Projet de programme et de budget pour 1959-1960 (suite)	
Neuvième séance plénière	142
Discussion générale des rapports du Directeur général et du Projet de programme et de budget pour 1959-1960 (suite)	
Dixième séance plénière	158
Discussion générale des rapports du Directeur général et du Projet de programme et de budget pour 1959-1960 (suite)	
Premier rapport de la Commission administrative (droit de vote de la Chine)	
Reprise de la discussion générale	
Onzième séance plénière	175
Discussion générale des rapports du Directeur général et du Projet de programme et de budget pour 1959-1960 (suite)	
Douzième séance plénière	196
Discussion générale des rapports du Directeur général et du Projet de programme et de budget pour 1959-1960 (suite)	
Treizième séance plénière	211
Rapport du Bureau de la Conférence	
Deuxième rapport de la Commission administrative (financement du budget et plafond budgétaire provisoire)	
Quatorzième séance plénière	225
Discussion générale des rapports du Directeur général et du Projet de programme et de budget pour 1959-1960 (suite)	
Quinzième séance plénière	244
Election de douze membres du Conseil exécutif	
Seizième séance plénière	248
Discussion générale des rapports du Directeur général et du Projet de programme et de budget pour 1959-1960 (fin)	
Réponse du Directeur général	
Dix-septième séance plénière	257
(La dix-septième séance plénière a été tenue à huis-clos)	
Dix-huitième séance plénière	258
Nomination du Directeur général	
Dix-neuvième séance plénière	260
Fixation du lieu de la réunion de la onzième session de la Conférence générale	
Deuxième rapport du Comité de vérification des pouvoirs	
Mesures à prendre et recommandations à formuler afin de faire assurer par les Etats membres le libre fonctionnement de l'éducation dans les territoires sous leur administration	
Admission de l'Etat de Singapour en qualité de membre associé	
Réduction du nombre, du volume et du coût des documents de travail de la Conférence générale et du Conseil exécutif	
Rapport du Comité des rapports	

Vingtième séance plénière	271
Rapport de la Commission du programme	
Vingt et unième séance plénière	281
Normalisation internationale des statistiques de l'éducation	
Conventions internationales concernant les échanges internationaux de publications	
Rapport spécial de la Commission du programme sur l'évaluation des programmes de l'Unesco à l'intention du Conseil économique et social	
Troisième rapport de la Commission administrative (questions intéressant le Siège permanent de l'Organisation)	
Vingt-deuxième séance plénière	293
Troisième rapport de la Commission administrative (suite : questions financières, juridiques, etc.)	
Vingt-troisième séance plénière	312
Célébration du dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme	
Vingt-quatrième séance plénière	322
Troisième rapport de la Commission administrative (suite : organisations internationales non gouvernementales)	
Rapport de la séance commune de la Commission administrative et de la Commission du programme	
Composition du Comité juridique, du Comité des rapports et du Comité du Siège	
Vingt-cinquième séance plénière	343
Hommage à M. Luther Evans	
Installation de M. Vittorino Veronese dans les fonctions de Directeur général de l'Unesco	
Vingt-sixième séance plénière	355
Hommage à M. Luther Evans (suite)	
Clôture de la dixième session de la Conférence générale	

N. B. A sa dixième session, la Conférence générale a décidé (10 C/Résolutions, 8.11) que les comptes rendus analytiques de cette dixième session ne seraient pas imprimés dans les Actes de la Conférence. En conséquence, le présent volume comprend seulement les comptes rendus in extenso des séances plénières de la Conférence ; un exemplaire original révisé des comptes rendus analytiques des séances de commissions et comités de la Conférence est conservé dans les archives de l'Organisation, où il peut être consulté en cas de besoin.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

LISTE DES DÉLÉGUÉS, REPRÉSENTANTS ET OBSERVATEURS

DÉLÉGUÉS DES ÉTATS MEMBRES ET DES MEMBRES ASSOCIÉS

ÉTATS MEMBRES

AFGHANISTAN

Chef de la délégation :
Dr Mohammad ANAS

Délégués :

Dr Mir Najmuddin ANSARI
Mlle Kubra C. NOORZAY
M. Ibrahim SHARIFI
M. Mohammad Rahim GARDEZI

ALBANIE

Chef de la délégation :
M. Misto TRESKA

Délégués :

M. Sulejman MYFTIU
M. Dilaver PINDERI

REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

Chef de la délégation :
S. Exc. M. Karl Heinrich
KNAPPSTEIN

Chef adjoint :

M. Theodor STELTZER

Délégués

S. Exc. le Dr Franz ROEDER
Dr Heinz von TRUETZSCHLER
Mme Maria SCHLUETER-HERMKES

Conseillers :

Prof. Dolf STERNBERGER
Dr Heinz KÜPPERS
Mme Louise REHLING
Dr Hans REIMERS
Prof. Wulf Emmo ANKEL
Prof. Karl ERDMANN
Prof. Arnold BERGSTRAESSER
Dr Wilhelm PLATZ
Dr von BOEHMER
Comte Heinrich von HARDENBERG

Dr Guido BRUNNER
Prof. Otto von SIMSON
Secrétaire :
Dr Wolf MOHR

ARABIE SAOUDITE
Non représentée

ARGENTINE

Chef de la délégation :

S. Exc. le Dr Alfredo D.
CALCAGNO

Délégués :

S. Exc. le Prof. Alberto
GONZALEZ DOMINGUEZ
S. Exc. Mme Ana Rosa
SCHLIEPER DE MARTINEZ
GUERRERO

Suppléants :

M. Lucio GARCIA DEL SOLAR
Dr Félix César LUNA

Secrétaires :

M. Andrés ESCURRA ROZAS
Dr Juan Carlos FERREIRA
Dr José Horacio CABRAL
MAGNASCO

AUSTRALIE

Chef de la délégation :

S. Exc. M. Alfred STIRLING

Délégués :

M. William John WEEDEN
Dr Harold Stanley WYNDHAM
Dr Gardner DAVIES
M. Ernest Lloyd SOMMERLAD

AUTRICHE

Chef de la délégation

Dr Hermann ZEISSL

Délégués :

Dr Ludwig HÄNSEL
Dr Alexander PHILIPPOVICH
Dr Friedrich COCRON

BELGIQUE

Chef de la délégation :

S. Exc. M. Julien KUYPERS

Chef adjoint :

M. Jean BAUGNIET

Délégués

M. Marcel FLORKIN
M. Frans VANDENBORRE
M. Emile LOBET

Suppléants :

R.P. Robert de le COURT
M. Armand HACQUAERT
M. Jean-Marie ANDRIEU

Experts :

M. Jean WILLEMS
Baron Conrad van der BRUGGEN
Mlle Emilie ARNOULD
M. Herman LIEBAERS
M. Réginald HEMELEERS
M. Achille REINTJENS

Secrétaires :

Mme Liliane de RIDDER de
WILDE
M. Robert PIERLET

REPUBLIQUE SOVIETIQUE SOCIALISTE DE BIELO- RUSSIE

Chef de la délégation :

M. M. S. A. UMREIKO

Délégué :

M. A. J. MALYCHEV

Conseiller :

M. E. F. BEZRODNYI

Interprète :

M. V. I. ANTOCHIN

DELEGATIONS

BIRMANIE

Chef de la délégation :
U MAUNG KYAW ZAN
Chef adjoint :
Dr Tha HLA
Délégués :
S. Exc. M. YUM KO HAU
U Tha MYAT
U Tin AYE
U BA NYUNT
Dr BA

BOLIVIE

Chef de la délégation :
S. Exc. M. José CUADROS
QUIROGA
Délégué :
Dr Javier ARCE VILLALBA
Conseiller :
Dr Francesco-Paolo CAPONERA

BRESIL

Chef de la délégation :
S. Exc. M. Paulo E. de BERREDO
CARNEIRO
Délégués :
M. Osvaldo ORICO
M. Everaldo DAYRELL DE LIMA
M. Jayme CARDOSO
Prof. HERON DE ALENCAR
Suppléants :
M. José Osvaldo de NEIRA
PENNA
M. Carlos CALERO RODRIGUES
M. Gilberto Chateaubriand
BANDEIRA DE MELLO
M. Guy-Marie de CASTRO
BRANDÃO

BULGARIE

Chef de la délégation :
M. Ivan BACHEV
Délégués :
M. Slavtcho VASSEV
M. Tchoudomir PETROV
M. Assen DATZEV
M. Botis MILEV
Suppléants :
Prof. Luben TONEV
M. Konstantin TELLALOV
M. Bogomil RAINOV
M. Emile TOMOV

CAMBODGE

Chef de la délégation :
S. Exc. M. CHAU SENG

Délégués :

S.A.R. le Prince NORODOM
NORINDETH
M. PUNG PENG CHENG
M. MEN CHHUM
M. CHHUK MENG MAO
M. EP SAMBOR

CANADA

Chef de la délégation :
Dr N.A.M. MACKENZIE
Chef adjoint et Conseiller principal :
S. Exc. M. E. Benjamin ROGERS
Délégués :
M. R.J. McCLEAVE
M. E. MORISSETTE
Dr. W.A. SWIFT
Suppléants :
Dr P.H. BRIEGER
Dr Pierre GENDRON
M. K. KAPLANSKY
M. Marcel OUMET
Mme Aileen ROSS
Conseillers :
M. Eugène BUSSIERE
Dr E.F. SHEFFIELD
M. Harris ARMSTRONG
Mlle Mary Q. DENCH
Secrétaire :
M. Gérard BERTRAND

CEYLAN

Chef de la délégation
S. Exc. M. P.R. GUNASEKERA
Délégués :
S. Exc. M. G.P. MALALASEKERA
M. H. JINADASA
Dr Walpola RAHULA
R.P. V.A. RANASINGHE
Suppléants :
M. Sagara PALANSURIYA
M. T.C.I. EKANAYAKA
M. D.B. DHANAPALA
Conseiller :
Mme ANIL DE SILVA

CHILI

Chef de la délégation :
S. Exc. M. Carlos MORLA
LYNCH
Délégués :
M. Francisco WALKER
LINARES
M. Gustavo LAGOS MATUS
M. David STITCHKIN
BRANOVER
M. Oscar FUENTES PANTOJA
Suppléants :
M. Domingo SANTA-CRUZ
WILSON

R.P. José Manuel AREVALO
QUIEROLO

Conseillers :
M. Carlos VIDELA LIRA
M. Rudolph P. ATCON

CHINE

Chef de la délégation :
S. Exc. le Dr Dison Hsueh-
Feng PO
Délégués :
Dr OU Tsuin-Chen
Dr Liang-Kung YANG
S. Exc. le Dr TCHEN
Hiang-Fei
Prof. TCHEN Yuan
Conseillers :
Dr Paul K.T. SIH
Prof. SUN Tang-Yueh
Dr KUO Yu-Shou
Dr CHOU Ling
Secrétaires :
Dr CHAO Keh-Ming
M. KUNG Tsung-Tsai
Secrétaire adjoint :
M. TCHEN Jon Kouei

COLOMBIE

Chef de la délégation :
S. Exc. le Dr Juan URIBE
HOLGUIN
Délégués :
Prof. Julio ASUAD
Dr Eduardo ZALAMEA BORDA
Dr Abel NARANJO VILLEGAS
S. Exc. M. José Joaquín GORI
M. Alvaro HOLGUIN Y CARO
Dr Horiberto ARBELAEZ
Secrétaire :
Dr. Raúl OÑORO AMADOR

COREE

Chef de la délégation :
M. Bup Rim KIM
Délégués :
Dr Han Yung RIM
Dr Dong Il KIM
Mlle Youn Souk MOH
M. Patrick H. CHANG

COSTA RICA

Chef de la délégation :
S. Exc. M. Rodolfo PINTO
ECHEVERRIA
Délégués :
Dr Norberto CASTRO TOSI
M. Fernán Vargas ROHRMOSER
Dr Carlos DEAMBROSIS
MARTINS

DELEGATIONS

CUBA

Chef de la délégation :
S. Exc. le Dr Orestes
FERRARA MARINO

Délégués :
Dr Francisco ICHASO MACIAS
Dr Natalio CHEDIAK AHUYADA
Mme Flora DIAZ PARRADO

Suppléant :
Mme Hilda LABRADA BERNAL

DANEMARK

Chef de la délégation
Mlle Agnete VØHTZ

Délégués :
Prof. Jakob NIELSEN
Mme Bodil BEGRUP
Mme Edel SAUNTE
Prof. Mogens PIHL
M. Kristen Helveg PETERSEN

Suppléants :
M. Mogens HERMANNSEN
M. Hakon STANGERUP
M. Peter Anton KOCH
M. Erik CARLSEN

REPUBLIQUE DOMINICAINE

Chef de la délégation :
Prof. Augusto PEIGNAND
CESTERO

Délégué :
Dr Salvador E. PARADAS

EQUATEUR

Chef de la délégation :
S. Exc. le Dr José Vicente
TRUJILLO

Délégués :
Dr José MARTINEZ COBO
Dr Luis JARAMILLO
M. Jorge CRESPO TORAL
M. Jorge SALVADOR LARA

Suppléant :
Dr Luis VERDESOTO SALGADO

ESPAGNE

Chef de la délégation :
S. Exc. M. Jesús RUBIO Y
GARCIA-MINA

Chef adjoint :
M. Luis JORDANA DE POSAS

Délégués :
M. José Miguel RUIZ MORALES
M. Joaquín TENA ARTIGAS
M. José Antonio GARCIA
NOBLEJAS
M. Adolfo MUÑOZ ALONSO
M. Federico DIEZ DE ISASI

Conseiller principal :
Dr Joaquín PEREZ VILLANUEVA

Suppléants :
M. Vicente PEREZ
SANTALIESTRA
M. Manuel FRAGA IRIBARNE
M. José Antonio MARAVALL
CASES-NOVES
M. Alfonso MUÑOS-SECA
Y DE ARIZA

Secrétaires :
M. Luis SEGOVIA
Mme María Teresa BELLVESER
Mme Carmen SERRAT

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Chef de la délégation :
M. Maxwell M. RABB

Chef adjoint :
M. John W. HANES

Délégués :
M. Robert HAMLIN
M. George N. SHUSTER

Suppléants :
M. Ralph N. GABRIEL
Mme Ann L. Rose HAWKES
M. Justus B.L. LAWRENCE
M. William A. NOYES
M. John R. RICHARDS

Conseillers membres du Congrès
M. John Sherman COOPER
M. Hubert H. HUMPHREY

*Envoyé spécial pour
l'inauguration du nouveau siège*
Mme Helen Crocker RUSSELL

Conseillers :
Dr William S. DIX
Dr Finis ENGLEMAN
M. Frank L. FERNBACH
Mme Bess GOODYKOONTZ
Mlle Betty C. GOUGH
M. Ralph HILTON
Dr Henry J. KELLERMAN
M. Abram E. MANELL
M. Max McCULLOUGH
M. James L. MEADER
Dr James SIMSARIAN
Dr Frank SNOWDEN
Mr Byron SNYDER
M. Walter J. STOESEL
Mme Margaret H. WILLIAMS
M. Norman K. WINSTON

Secrétaire de la délégation :

M. Frank ENGLAND
Secrétaire administratif :
Mlle Ann JABLONSKI

ETHIOPIE

Chef de la délégation :
S. Exc. M. Akalo Work Habte
WOLD

Délégués :
Ato Alomu BEGASHAW
Mlle Mary TADESSE
Ato Bekele YILMA
Ato Befekadu TADESSE
Secrétaire :
Ato Getachew ZELLEKE

FINLANDE

Chef de la délégation :
M. Reino H. OITTINEN

Délégués :
Prof. Ilmo HELA
Prof. Arvi KIVIMAA
M. Nils LUND
M. Kalervo SIIKALA

Suppléant :
M. H.O. GUMMERUS

FRANCE

Chef de la délégation :
S. Exc. M. Jean BERTHOIN

Chef adjoint :
M. Roger SEYDOUX

Délégués :
M. Gaston BERGER
M. Julien CAIN
M. Jean SARRAILH

Conseillers :
M. René CASSIN
M. Mamadou COULIBALY
M. Georges GAYET
Prof. Henri LAUGIER

Suppléants :
M. Jean COULOMB
M. Louis FRANCOIS
M. HAZOUME
M. César SANTELLI
M. Edmond SIDET

Conseillers techniques :
M. Gérard AMANRICH
M. Georges AUBERT
Mlle Jeanine AUBOYER
M. AUTIER
M. BALANDIER
M. Jacques BERQUE
M. Bernard BLIN
M. Robert BRICHET
M. Yves BRUNSVICK
M. Jean-Pierre CABOUAT
M. Pierre CHIGOT
M. Louis CROS
M. Michel DEBEAUVAIS
M. Michel FONTAINE
M. Louis GILLETTE
M. Yves IGOT
M. Pierre JUVIGNY
M. Pierre LA CROIX
R.P. LEROY
M. Paul-Louis MIGNON
M. MORAT
M. Georges MORLOT
M. Jean-Claude PAUVERT

DELEGATIONS

M. REUCLIN
M. ROUILLON
Prof. Jean STOETZEL
M. Jean TERROU
M. Jacques TOUCHARD
Secrétaire général :
M. Michel de LADOUCETTE
Secrétaire général adjoint :
M. Raymond FODRIGUEZ

GHANA

Chef de la délégation :
S. Exc. M. C.T. NYLANDER
Délégués :
M. C.M.O. MATÉ
M. R.A. QUARSHIE
M. J.O. VANDERPUYE

GRECE

Chef de la délégation :
S. Exc. M. Jean D. KALERGIS
Délégués :
Prof. Apostolos DASKALAKIS
Prof. Kostas KITSIKIS
M. Georges AYEROFF
M. Dimitri COSMADOPOULOS

GUATEMALA

Chef de la délégation :
S. Exc. M. Mauricio ROSAL
Délégués :
M. Francisco AZURDIA SOTO
M. Oscar BERTOLIN GÁLVEZ

HAITI

Chef de la délégation :
R.P. Jean-Baptiste GEORGES
Délégué :
Prof. Marceau LOUIS

HONDURAS

Chef de la délégation :
S. Exc. M. Juan Miguel MEJÍA
Délégués :
S. Exc. le Dr Roberto LAZARUS
Mme Emma LAZARUS
Dr José Ramón VELAZQUEZ
Secrétaire :
Mme Anita GOMEZ ROMERO

HONGRIE

Chef de la délégation :
Mme Magda JOBORU

Délégués :
M. Imre SZABO
M. Kálmán UJLAKI
M. János PATAKI
Conseiller :
Mme Irène PEHR

INDE

Chef de la délégation :
S. Exc. le Dr S. RADHAKRISHNAN
Chef adjoint :
Shrimati Hansa MEHTA
Délégués :
S. Exc. le Sardar K.M. PANIKKAR
S.A. le Maharajah de Patola
Sir Yadvindra SINGH
MCHINDER BAHADUR
Dr S. Hussain ZAHEER
Conseillers :
Shri G.C. CHATTERJEE
Shri Narla Venkateswara RAO
Shri P.H. PATWARDHAN
Shri Azim HUSAIN
Prof. M.S. SUNDARAM
Conseiller chargé des relations avec le public :
Shri P.G. PENSAY
Secrétaire général :
Dr S.M.S. CHARI

INDONESIE

Chef de la délégation :
S. Exc. le Dr Susanto
TIROPRODJO
Chef adjoint :
Prof. Kusnoto SETYODIWIRIYO
Délégués :
M. R. SOEBROTO
M. Umar GISWOSUEBROTO
Dr Sueainitro REKSODIPURO
Suppléants :
Dr Kuntjoro PURBOPRANOTO
M. Bahrum RANGKUTI

IRAK

Chef de la délégation :
Dr Mohammed NASIR
Délégués :
Dr Abdul Razzak AL-JALILI
Dr Abdul Emir Abdul MAJID
Dr Rassoul KEMAL-EDDIN
M. Abdul JABBAR VELI

IRAN

Chef de la délégation :
S. Exc. le Dr G. A. RAADI
(du 4 novembre au
2 décembre)

S. Exc. M. Ali Asghar HEKMAT
(du 2 au 5 décembre)
Chef adjoint :
Dr Moussa AMID
Délégués :
Dr Djalal KASSAI
Prof. Abel-Hassan BEHNIA
Dr Zahihollah SAFA
Suppléants :
Dr Mehdi BARKECHLI
M. Hossein MINOUI
M. Mohammad ACHENA
M. Massoud OSTOVANY
M. Sadegh TOUBIA

ISRAËL

Chef de la délégation :
Dr Moshe AVIDOR
Chef adjoint :
S. Exc. M. Jacob TSUR
Délégués :
M. Yehuda H. LEVIN
Prof. Shamuël SAMBURSKY
Mme Miriam LAMBERT
M. Mordechai SHNEERSON
Suppléant :
M. Yehuda HORAM
Conseiller :
M. David CATARIVAS

ITALIE

Chef de la délégation :
S. Exc. le Prof. Aldo MORO
Délégués :
M. Raimondo MANZINI
S. Exc. le Dr Egidio REALE
Dr Vittorio VERONEZE
S. Exc. le Dr Mario CONTI
Suppléants :
Prof. Giovanni CALO
Prof. Francesco VITO
Prof. Giuseppe UNGARETTI
Dr Giorgio CIRAOLO
Dr Gian Franco POMPEI
Conseillers :
S. Exc. le Dr Francesco Maria
TALIANI DE MARCHIO
Prof. Eligio PERUCCA
Prof. Vittore BRANCA
Mme Maria Luisa PARONETTO
VALIER
Mme Alessandra DA VENEZIA
Mme Maria Luisa ASTALDI
Dr Gian Luigi VALENZA
M. Mario VERDONE

JAPON

Chef de la délégation :
M. Tamon MAEDA
Délégués :
S. Exc. M. Tetsuro FURUKAKI

DELEGATIONS

S. Exc. M. Akira MATSUI
 M. Yoshio MUTO
 M. Daishiro HIDAHA
Suppléants :
 M. Noboru SUGIURA
 M. Toshiro UNO
 M. Takanaki KAGAWA
Conseillers :
 M. Tatsuo MORITO
 M. Kinichiro SAKAGUCHI
 M. Seiichiro KATSUMOTO
Secrétaires :
 M. Hiroshi KATAYAMA
 M. Manabu YAMAMOTO
 M. Hiroshi KAWAGUCHI
 M. Kichimasa SODA
 M. Yasushi KONO

JORDANIE

M. Khalil SALIM

LAOS

Chef de la délégation :
 S. Exc. M. BONG SOUVAN-NAVONG
Chef adjoint :
 S.A.R. la Princesse SOUVANNA PHOUMA
Délégués :
 M. BLANCHARD de la BROUSSE
 M. KHAMKHING SOUVANLASY

LIBAN

Chef de la délégation :
 M. Takieddine SOLH
Chef adjoint :
 S. Exc. M. Charles AMMOUN
Délégués :
 Mgr. Jean MAROUN
 Dr Hachem HOUSSEINI
 M. Camille ABOUSSOUAN
Conseiller :
 M. Adel ISMAIL

LIBERIA

Chef de la délégation :
 Prof. Nathaniel V. MASSAQUOI
Délégués :
 Dr John Payne MITCHELL
 M. Theophilus THOMAS
 M. W.B. FERNANDEZ

LIBYE

M. Ahmed Fouad SHINNIB

LUXEMBOURG

Chef de la délégation :
 S. Exc. M. Pierre FRIEDEN
Délégués :
 S. Exc. M. Albert CALMES
 M. Charles LANG
 M. Pierre WURTH

FEDERATION DE MALAISIE

Chef de la délégation :
 S. Exc. Inche Mohammed KHIR BIN JOHARI
Délégués :
 M. Paul CHANG MIN PHANG
 Inche Aminuddin BIN BAKI
Secrétaire :
 Inche Mohammed Mustapha BIN-MAHMUD

MAROC

Chef de la délégation :
 M. Mohammed EL FASSI
Délégués :
 M. Boubker BOUMEDHDI
 M. Bensalem EL KOHEN
 Prof. Ahmed LAKHDAR
 M. Abdelhafid IDRISSE
 M. Abdelhaq SAADANI

MEXIQUE

Chef de la délégation :
 S. Exc. le Dr Pedro DE ALBA
Délégués :
 M. Octavio PAZ
 Dr Silvio ZAVALA
 Mme Paula ALEGRIA
Secrétaire :
 Dr Jesús CABRERA MUÑOS LEDO

MONACO

Chef de la délégation :
 S.A.S. le Prince Pierre de Monaco
Chef adjoint :
 Mgr. Gilles BARTHE
Délégués :
 M. Fernand D'AILLIERES
 M. René BOCCA
 M. René NOVELLA

NEPAL

Non représenté

NICARAGUA

Chef de la délégation :
 Dr Pedro J. QUINTANILLA
Délégués :
 S. Exc. le Dr Diego Manuel SEQUEIRA
 Dr Fernando NUÑEZ MATUS
Secrétaire :
 Prof. Luis Felipe IBARRA

NORVEGE

Chef de la délégation :
 Prof. Alf SOMMERFELT
Délégués :
 M. Axel Otto NORMANN
 M. Arne OKKENHAUG
 M. Harald L. TVETERAS
 M. Alfred WOLD
Conseillers :
 M. Erling CHRISTOPHERSEN
 Mme Liv HENNUM
 M. Birger HUSE
 M. Haakon BUGGE MAHRT
 M. Lars LANGAKER

NOUVELLE-ZELANDE

Chef de la délégation :
 Dr Clarence E. BEEBY
Délégués :
 M. Arnold E. CAMPBELL
 M. Alexander F CAMPBELL
Conseillers :
 M. John G. McARTHUR
 Dr V. ARMSTRONG

PAKISTAN

Chef de la délégation :
 M. A.K. BROHI
Chef adjoint :
 M. S.M. SHARIF
Délégués :
 Prof. M.N. HUDA
 M. S.G. KHALIQ
Conseillers :
 M. Dilawar HASSAN
 Mme U.K. Siddiqua HUDA

PANAMA

Chef de la délégation :
 S. Exc. M. Raimundo ORTEGA VIETO
Délégués :
 M. Juvenal A. CASTRELLON ADAMES
 Prof. Otilia AROSEMENA DE TEJEIRA
Conseiller :
 Dr Jorge Tulio ROYO

DELEGATIONS

PARAGUAY

S. Exc. M. Ramón CABALLERO
DE BEDOYA

PAYS-BAS

Chef de la délégation :

S. Exc. M. J.M.L. Th. CALS

Chefs adjoints :

Dr H.J. REININK
Dr F. BENDER

Délégués :

Dr J. FERRIER
Dr F.L.R. SASSEN
M. B.J.E.M. de HOOG

Suppléants :

M. C.H. BANNIER
Dr C.C. BERG
Dr L. BRUMMEL
Dr M. ROOY
M. C.E. SCHELFHOUT
Dr A.B. de VRIES

Conseillers :

M. J.W. van HULST
M. S. de GORTER
M. H. van VLOTEN

Secrétaire général :

M. M.J.J. van LOOSDRECHT

Secrétaires :

Mlle T. ROLDANUS
M. R.N.H. KOESOEMO JOEDO

PEROU

Chef de la délégation :

S. Exc. M. Ventura GARCIA
CALDERON

Délégués :

M. Alberto JOCHAMOWITZ
Dr Roberto MAC-LEAN y
ESTENOS
Dr Javier ROMERO

PHILIPPINES

Chef de la délégation :

M. Manuel LIM

Chef adjoint :

Mme Geronima T. PECSON

Délégués :

S. Exc. M. Salvador P. LOPEZ
Mme Pacita M. GONZALEZ
M. Manuel S. ENVERGA

Suppléants :

M. Jorge C. BOCOBO
Dr Vitaliano BERNARDINO
M. Mauro MENDEZ
M. José T. ENRIQUEZ
Dr Leopoldo G. SALAZAR

Conseillers :

Mme Emilia Q. LIM
Mme Marina LOPEZ

Mme Paz P. MENDEZ
Mme Segunda B. BERNARDINO
Mme Lorenza A. ENRIQUEZ
Secrétaire :
M. Pedro F. ABELLA

POLOGNE

Chef de la délégation :

S. Exc. M. Stefan WIERBLOWSKI

Délégués :

M. Antoni SLONIMSKI
M. Stanislaw LORENTZ
M. Adam SCHAFF
M. Mirosław ZULAWSKI

Suppléants :

M. Michał SMIALOWSKI
M. Józef BARBAG
Mme Gustawa KAMINSKA
M. Władysław GRZEDZIELSKI

Experts :

M. Jerzy OSIECKI
Mme Zofia KROCHMALEWSKA
M. Antoni OSMANSKI

REPUBLIQUE ARABE UNIE

Chef de la délégation :

S. Exc. M. KAMAL EL-DIN
HUSSEIN

Chef adjoint :

Dr Mohammed AWAD

Délégués :

Dr Abdel Aziz Hamed EL-KOUSSI
Dr Ahmed Riad TOURKI
Dr Hussein MOENES
Dr Ahmed Ali FIKRY

Suppléants :

Dr Mohammed Mahmoud RAMADAN
Dr Abdallah ABDEL DAYEM
M. Mohammed FATHI MOHAMMED

Secrétaire :

M. Mohammed Fouad OMAR

ROUMANIE

Chef de la délégation :

S. Exc. M. Anatase JOJA

Délégués :

M. Mihail RALEA
M. Iorgu IORDAN
M. Tudor VIANU
S. Exc. le Dr Mircea BALANESCO

Suppléants :

M. Vasilie MALINSCHI
Prof. Constantin IONESCU-
BUJOR
M. George IVASCO

ROYAUME-UNI

Chef de la délégation :

Sir Edward BOYLE

Chef adjoint :

Sir Ben Bowen THOMAS

Délégués :

Sir Harold Spencer JONES
Prof. H.R. TREVOR-ROPER
Sir William Emrys WILLIAMS

Suppléants :

M. C.R. ALLISON
Mlle F.D. MACKENZIE-WHYTE
M. F.R. COWELL
M. A.A.F. HAIGH
M. J.K. THOMPSON

Conseillers :

M. H. HOUGHTON
M. B. COCKRAM
M. R. MORRISON
M. J.S. ARTHUR
Mlle S. GUITON
M. J.C. PETERSEN
Prof. T.H. SEARLS
M. Richard FABER

Attaché de Presse :

M. F.V.F. BENNETT

Secrétaire administratif :

Mlle S. STRACHAN

Secrétaire :

M. G. DICKSON

SALVADOR

Chef de la délégation :

S. Exc. M. Roberto CACERES
BUSTAMANTE

Délégués :

M. Rodolfo BARON CASTRO
M. Antonio SALAZAR
Mme Elena SOL DE GUTIERREZ

SOUDAN

Chef de la délégation :

S. Exc. M. Zieda Osman ARBAB

Délégués :

M. Abdel Halim Ali TAHA
M. Murwakil AHMED AMIN
Prof. Mekki SHEIBEKA
M. Hassan Ahmed YOUSIF

Expert :

M. Ismail el MILEIK

SUEDE

Chef de la délégation :

M. Ragnar LUND

Délégués :

Dr Hilding EEK
M. Rune ERIKSSON
Mme Ruth HAMRIN-THORELL
M. Yngve MÖLLER

Suppléants :

M. Erik FORSLUND
M. Sven Arne STAHRÉ
Dr Erland SUNDSTRÖM
M. Tore TALLROTH
Dr Carl Henrik WITTRÖCK

DELEGATIONS

Conseiller :
M. Bo KÄRRE
Secrétaire :
M. Hadar CARŠ

SUISSE

Chef de la délégation :
S. Exc. M. Pierre MICHELI
Chef adjoint :
S. Exc. M. Bernard BARBEY
Délégués :
M. Camille BRANDT
Mlle Félicina COLOMBO
M. Edmund RICHNER
Conseillers :
M. Sven STINER
M. Pascal FROCHAUX
M. René DOVAZ
Experts :
Prof. Robert DOTRENS
Mlle Anne-Marie DU BOIS
Prof. André MERCIER
Prof. Alfred SCHMID
Prof. Constantin REGAMEY

TCHÉCOSLOVAQUIE

Chef de la délégation :
S. Exc. le Dr František KAHUDA
Délégués :
Prof. František PAZUR
Dr Adolf HOFFMEISTER
S. Exc. le Dr Josef URBAN
M. Frisch HUDEC
Suppléants :
Dr Pavel WELLNER
Dr Václav NAVRATIL
Conseillers :
M. Vladimír ČIHÁK
Secrétaire :
Dr Zdeněk SUCHOMEL

THAÏLANDE

Chef de la délégation :
M. Abhai CHANDAVIMOL
Délégués :
M. Bunthin ATTAGARA
Dr Sorn S. ANTARIKANANDA
M. Peng SOMANA BANDHU
M. Nob PALAKAWONGSA

TUNISIE

Chef de la délégation :
S. Exc. M. Mahmoud MESSADI
Chef adjoint :
M. Abed MZALI
Délégués :
M. Ahmed EL FANI
M. Mehjoub BEN MILED
M. Tahar GUIGA

Suppléants :
M. Taieb TRIKI
M. Rafik SAÏD
Conseiller :
M. Mohammed ETTRI

TURQUIE

Chef de la délégation :
S. Exc. M. Celâl YARDIMCI
Délégués :
Prof. Hamdi Ragip ATADEMIR
Prof. Bedrettin TUNCEL
Prof. Mehmet KARASAN
M. Emin HEKİNGİL
Experts :
Prof. Hikmet BİRANĐ
M. Zühtü MÜRİTOĐLU
M. Zeki KARABUDA
M. Necmi KAYHAN
Conseiller :
M. Bahattin ORNEKOL
Secrétaires :
M. Zekâi BALOĐLU
M. Asaf OZMEN
M. Bahir SORGUC

R.S.S. d'UKRAÏNE

Chef de la délégation :
S. Exc. M. R.V. BABITCHOUK
Délégués :
M. S.P. DEMENTCHENKO
M. I.S. MELNITCHOUK
Conseiller :
M. N.J. PETRATCHKOV

UNION DES REPUBLIQUES SOVIÉTIQUES SOCIALISTES

Chef de la délégation :
M. A.N. KOUZNETSOV
Chef adjoint :
S. Exc. M. S.A. VINOGRADOV
Délégués :
M. A.Y. PELCHE
M. P.V. ZIMNE
M. N.M. SISSAKIAN
Suppléants :
M. A.I. LEGASOV
M. V.V. YEVGUENIEV
M. P.M. TCHERNYCHOV
Mme M.Y. YOULDACHEVA
M. G.N. MELADZE
Conseillers :
M. G.V. CHVEDOV
M. M.F. YOUNAKOV
M. A.V. JOUKOV
Experts :
M. G.A. MOJAEV
M. V.I. PONOMAREV

URUGUAY

Chef de la délégation :
S. Exc. le Prof. Oscar SECCO
ELLAURI
Délégués :
S. Exc. le Dr Abelardo SAENZ
Dr Arturo ARDAO
Prof. Francisco ESPINOLA
Dr Héctor GROS ESPIELL

VENEZUELA

Chef de la délégation :
S. Exc. le Dr Rafael PIZANI
Délégués :
S. Exc. le Dr C. PARRA PEREZ
S. Exc. le Dr Alberto ZEREGA
FOMBONA
S. Exc. le Dr Juan OROPEZA
Suppléants :
M. Henrique GANTEAUME
DE TOVAR
Dr Eddie MORALES CRESPO
Dr Gustavo DIAZ SOLIS
Dr J.M. ALFARO ZAMORA
Secrétaire général :
M. Miguel Angel SOULES UNDA

VIET-NAM

Chef de la délégation :
S. Exc. M. NGO-DINH-LUYEN
Délégués :
Prof. VŨ-QUỐC-THUC
Prof. PHAM-BIEU-TAM
Prof. TRUONG-CONG-CUU
M. NGYEN MINH-TRUYET
Suppléants :
M. TRÁN-BÁ-CHUC
M. NGUYEN-KHÁC-KAHM
Prof. LÉ-VAN-THÓI
Dr NGUYEN-DO
Conseillers :
R.P. CAO-VAN-LUÂN
Prof. NGUYEN-HŪU
M. BUU-KINH
Secrétaire :
M. NGUYEN-DUY-TOÁN

YUGOSLAVIE

Chef de la délégation :
Prof. Sinisa STANKOVIC
Délégués :
Mme Marija VILFAN
Prof. Jozé GORICAR
Prof. Peter SIMLESA
M. Milovan MATIC
Suppléant :
M. Peter SEGEDIN
Secrétaire :
M. Radomir ANDJELIC

DELEGATIONS

MEMBRES ASSOCIÉS

**GROUPE SINGAPOUR -
BORNEO DU NORD**
Non représenté

**FEDERATION DES
ANTILLES**

Chef de la délégation :
S. Exc. Mme Phyllis Shand
ALLFREY

Délégué :
Dr Stephen MOOSAF-MAHARAJ

KOWEIT

Observateurs :
M. Abdul Aziz HUSSEIN
M. Abdul Majid MUSTAFA
M. Hassan DABBAGH

NIGERIA

M. E.E. ESUA
M. Malbaia Ahmudu COOMASSIE

SIERRA LEONE

Non représenté

**TERRITOIRE SOUS TUTELLE
DE LA SOMALIE**

Chef de la délégation :
S. Exc. Haji Farah Ali OMAR

Délégués :
N. Mohamed Haji Omar
SOMAGESTE
M. Omar MOHALIM
M. L. GASPARRI
M. Ali Mohammed SCILALE

OBSERVATEURS D'ÉTATS NON MEMBRES

IRLANDE

S. Exc. M. William P. FAY
M. Sean P. KENNAN

SAINT SIEGE

S. Exc. Mgr Paul MARELLA
Mgr Félix PIROZZI
Dr Jean-Pierre DUBOIS-DUMÉZ
Dr Pierre D'ANDRE
Dr Jean LARNAUD
R.P. Maurice QUEGUTNER

REPRÉSENTANTS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

M. Sakari TUOMOJA
M. Georges PALTHEY
M. Donald V. McGRANAHAM
M. Clinton REHLING
M. Gordon MENZIES
M. J. DUPUY

REPRÉSENTANTS DES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

Agence internationale de l'énergie atomique :
M. Sterling COLE

*Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et
l'agriculture :*
M. Antonio GOMEZ ORBANEJA

Organisation internationale de l'aviation civile :
M. I. BEDIN

Organisation internationale du travail :
Mme A. JOUHAUX

Organisation météorologique mondiale :
M. D.A. DAVIES
M. P. de MARTIN DE VIVIES
Mlle M.A. MARTIN-SANE

Organisation mondiale de la santé :
Dr M.H. HAFEZI

Union internationale des télécommunications :
M. LETHBRIDGE

Union postale universelle :
Dr Fritz HESS

DELEGATIONS

OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

Bureau d'éducation ibéro-américain :

M. Carlos LACALLE
Mme Florencia Redondo de BARON CASTRO

Bureau international d'éducation :

M. P. ROSELLO

Comité intergouvernemental pour les migrations européennes :

M. E. BETTINI
M. G. de THOMASIS

Conseil de l'Europe :

M. M. CAVALLETTI
M. R. CRIVON
M. P. BRAULT

Ligue des Etats arabes :

Dr H.L. EL DIWANY

Organisation des Etats américains :

Dr Guillermo NANNETTI

Organisation européenne pour la recherche nucléaire :

M. J.H. BANNIER

Union internationale pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques :

M. Giulio RONGA

OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES

admises au bénéfice des arrangements consultatifs

Agudas Israël, organisation mondiale des juifs religieux :

M. H.A. GOODMAN
Dr E. MUNK
M. M. MULLER

Association internationale des professeurs et chargés de cours d'universités :

Prof. VITO
Prof. C. EISENMANN

Alliance coopérative internationale :

M. W.P. WATKINS
M. Ch. BARBIER
M. KERINEC

Association internationale des sciences économiques :

Dr H. BERGER-LIESER

Alliance internationale des femmes :

M. A. LEHMANN

Association internationale des sciences juridiques :

M.I. ZAJTAY
Mlle M. CRAFFE

Alliance mondiale des unions chrétiennes de jeunes filles :

Dr A. ARNOLD
Mme S. DUFLE

Association internationales des universités :

M. H.M.R. KEYES
M. D.J. AITKEN

Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens :

M. P.M. LIMBERT

Association internationale pour le christianisme libéral et la liberté religieuse :

Mme S. den HERTOG-HAVER DREZE

Assemblée mondiale de la jeunesse :

M. RAVINDRA VERMA
M. D. WIRMARK
M. F. FERRARI
M. D. BROMBART
M. Ralph S. DELLA CAVA
M. NECKER DESSABLES
M. KRISHNASWAMY

Association internationale soroptimiste :

M. M. KRAEMER-BACH
Mlle E. HOETER
Mlle R.E. MORRIS

Association des maisons internationales et Alliance internationale des anciens de la Cité Universitaire de Paris :

M. PEPY
Mlle J. THOMAS

Association littéraire et artistique internationale :

M. J. VILBOIS
M. M. BOUTET

Association internationale des critiques d'art :

M. J. JOHNSON-SWOONEY

Association mondiale des guides et écailleuses :

Mlle A. TENNANT
Mme BUGNON-SECRETAN

Association mondiale pour l'étude de l'opinion publique :

Mlle H. RIFFAULT
M. M. BARIOUX

D E L E G A T I O N S

Association universelle de l'espéranto :

Prof. I. LAPENNA
M. TIBOR SEKELJ
M. J. THIERRY

Bureau international catholique de l'enfance :

M. E. de la POTTERIE
Mlle DUQUE

Bureau international du scoutisme :

M. R. LAUGIER

Comité consultatif mondial de la Société des Amis :

M. WOLF MENDEL
M. T. PAULLIN
Mme E. PAULIN
M. N. PASTER

*Comité d'entente des fédérations internationales
du personnel enseignant :*

M. A.M. GOSSART
Mlle M-L. CAVALIER
M. P. DELANOUE
M. E. HOMBURGER

*Comité international pour la documentation
des sciences sociales :*

M. J. MEYRIAT

*Commission des églises pour les affaires
internationales :*

Mlle C. JULLIEN

*Confédération internationale des sociétés
d'auteurs et compositeurs :*

M. P.F. DEVAUX

Confédération internationale des syndicats chrétiens :

M. R. VAUTHERIN

Confédération internationale des syndicats libres

M. H. GOTTFURCHT
M. R. DEVERALL
M. A. NEBBOT
Mlle M. DEHARENG
M. Ch. FORD

Confédération internationale des travailleurs intellectuels :

M. Karel VASAK

*Confédération mondiale des organisations de la
profession enseignante :*

M. P. WELTY
M. W. EBERT
Mlle E. BOUCHERANT

Conférence d'écoles à esprit international :

Mme E. HATINGUAS

Conférence mondiale de l'énergie :

M. B. de COMMINGES

Conférence internationale du service social :

Mme LEFEBVRE-DIBON

Congrès juif mondial :

Dr A. STEINBERG

M. E. FLEG
Dr G. RIEGNER
Mme A. KLAUSNER

Conseil consultatif d'organisations juives :

M. E. ARENE
M. E. WEILL
Mme I. KOVARIKI
M. Z. SCHUSTER
M. A. KARLILZOW

*Conseil des organisations internationales des sciences
médicales :*

Dr J.F. DELAFRESNAYE

Conseil international de la musique :

M. Domingo SANTA CRUZ WILSON
M. J. BORNOFF

*Conseil international de la philosophie et des sciences
humaines :*

Prof. Carsten HOEG
Prof. Ronald SYME
M. J. d'ORMESSON

Conseil international des archives :

M. DUBOSQ

Conseil international des femmes :

Mme M-H. LEFAUCHEUX
Mme PICHON-LANDRY
Mme S. MAJORELLE
Mme Tony ROBERT
Mme IBA-ZIZON

Conseil international des musées :

M. G-H. RIVIERE
Mlle M. BENOIST D'AZY

Conseil international des unions scientifiques :

Sir Harold SPENCER JONES

Conseil international du film d'enseignement :

M. R. LEFRANC

Entraide universitaire mondiale :

M. B. DUCRET

Fédération internationale de documentation :

Dr Alexander KING

Fédération internationale de la jeunesse catholique :

M. J.C. VENEROSI PESCIOLINI

Fédération internationale de l'industrie phonographique :

M. J. DOUGNAC

*Fédération internationale des associations de
bibliothécaires :*

M. J. CAIN

*Fédération internationale des associations de producteurs
de films :*

M. Ch. DELAC

*Fédération internationale des associations pour
l'éducation des travailleurs :*

M. G. VIDALENC

D E L E G A T I O N S

Fédération internationale des associations de tourisme social :

M. L. PALSSON

Fédération internationale des communautés d'enfants :

M. F. CORTEZ

Fédération internationale des éditeurs de journaux et publications :

M. C. BELLANGER

Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales :

Mme de SAINT-BLANQUAT
Mme S. TIERS

Fédération internationale des femmes diplômées des universités :

Mme M. PREAUX
Mlle D.F. LEET
Mlle I.F. HILTON
Mlle J.H. CHATON
Mlle J. BERNAUX

Fédération internationale des femmes juristes :

Mme H. RUIZ

Fédération internationale des fonctionnaires supérieurs de police :

M. P. VILLETORTE
M. Ph. CALLET

Fédération internationale des organisations de correspondances et d'échanges scolaires :

M. P. BARRIER
M. E. LAJTI

Fédération internationale du film d'art :

Mme S. GILLE-DELAFFON

Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies :

Dr R.S. SMITH
Mlle TRIPTI SAROBAR
M. S. NOUMOFF
Mlle C. BRUN

Fédération mondiale des jeunes femmes catholiques :

Mlle J. GIENS

Fédération mondiale pour la santé mentale :

M. H.M.R. KEYES

Fédération internationale des P.E.N. Clubs :

M. David CARVER
M. André CHAMSON

Fédération pour l'amitié mondiale :

M. A. McTAGGART-SHORT

Fédération syndicale mondiale :

Mme E. TEODORESCU
Mlle J. LEVY

Fédération universelle des associations chrétiennes d'étudiants :

M. Ph. MAURY

Institut international de finances publiques :

Prof. F. NEUMARK
Prof. M. MASOIN

Institut international des civilisations différentes :

M. G. GAYET

Institut international de statistiques :

Prof. H. LAUGIER

Jeunesse ouvrière chrétienne :

M. A. MARTINACHE
M. R. MAIONI
Mlle N. NEERSMAN

Ligue des sociétés de la Croix-Rouge :

M. R. ANGEBAUD

Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté :

Mme A. JOUVE
Mlle PONTHEIL
Mme LANDY

Ligue internationale pour l'éducation nouvelle :

M. R. GAL

Mouvement international des faucons :

M. L. PERREIN

Mouvement international pour l'union fraternelle entre les races et les peuples :

Mlle D. SNYERS
M. Thomas RI

Mouvement mondial des mères :

Mlle M. DHELLEMES
Mme PERRIN
Mme BOREL
Mme WITOHYNSKY

Office international du cinéma catholique :

Mme R. ANGEBAUD
R.P. LUNDERS

Organisation internationale de normalisation :

M. P. SALMON
M. HERVE
M. TAVERNIES

Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire :

Mme HERBINIERE-LEBERT

Pax-Romana - Mouvement international des étudiants catholiques - Mouvement international des intellectuels catholiques :

Prof. O. LACOMBE
Prof. P. MAZIN
Mlle M-C. VAYSSADE

Secrétariat de coordination des unions nationales d'étudiants :

M. Hans DALL

Service civil international :

Mlle D. ABBOTT
M. SAHNOUNE
M. CHOPRA

DELEGATIONS

Service social international :

Mlle M. TRILLAT

Société internationale de criminologie :

M. J. PINATEL
M. SUSINI

Union catholique internationale de service social :

Mlle H. NAEGELEN
Mlle H. KZIJNEN
Mlle A. ARANGO
R.P. GOMEZ

Union des associations internationales :

M. G.P. SPEECKAERT
Mlle G. DEVILLE
M.P. VASSEUR

Union des associations techniques internationales :

M. L. CAMBOURNAC

Union internationale de protection de l'enfance :

M. R. BOUDET

Union internationale des architectes :

M. R. LEBRET

Union internationale des organismes familiaux :

M. R. BOUDET

*Union internationale pour la conservation de la nature
et de ses ressources :*

Prof. R. HEIM
M. Tracy PHILIPPS
Mme M. CARAM

*Union internationale pour la protection de la moralité
publique :*

M. CHOPLIN
M. DESJOBERT

*Union internationale pour l'étude scientifique de la
population :*

M. M. CROZE
M. L. HENRY

Union mondiale des enseignants catholiques :

M. J. TRANCHANT
M. A. ALBARET
M. L. GIORCELLI
Mlle N. ROUVILLEIS

Union mondiale des étudiants juifs :

M. NUSSBAUM

Union mondiale des femmes rurales :

Lady Tiphaine LUCAS
Mme G. van BEEKHOFF van SELMS
Mme E. KLEYN MENALDA van SCHOUWENBURG
Mme Ch. RUSSELL

Union mondiale des organisations féminines catholiques :

Mlle S. des GACHONS
Mlle J. HORGAN
Mme de JONG
Mme DIEUSY
Mlle SWAGEMAKERS
Mlle M. PINGAUD

Union mondiale pour le judaïsme progressif :

Mlle J. WEILL

Union mondiale ORT

M. C.L. LANG

OBSERVATEURS D'AUTRES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

admisses par la Conférence générale en vertu de l'article 7 du Règlement intérieur

Académie internationale de la céramique :

M. M. GENSOLI
Mme Caridad RAMIREZ

Association internationale des arts plastiques :

M. B. LARDERA

Association internationale du cinéma scientifique :

Mlle F. GAZAN

*Association internationale des éducateurs de jeunes
inadaptés :*

M. J. SELOSSE
M. A.C. HORSLEY

*Centre international d'études esthétiques - Cercle
Paul Valéry :*

M. Gengis KHAN
Mme G. RIGAUD-BOSQUET

Dotation Carnegie pour la paix internationale :

M. J. GOORMAGHTIGH

Fédération astronautique internationale :

M. von KARMAN
Dr F. MALINA

*Fédération internationale des professeurs de langues
vivantes :*

M. D.M. van WILLIGEN
M. P. MEILE

Fédération internationale des traducteurs :

M. E. CARY

Fédération mondiale des anciens combattants :

M. D. HEAPS

Fondation Ford :

M. W.A. NIELSEN

Fondation Rockefeller :

M. J. MARSHALL

*Fédération internationale des Mouvements ouvriers
chrétiens :*

Mlle E. ARNOULD

Union internationale pour la liberté de l'enseignement :

M. E. LIZOP

MEMBRES DES BUREAUX DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE, DES COMMISSIONS ET COMITÉS

PRESIDENT DE LA DIXIEME SESSION DE LA CONFERENCE GENERALE

S. Exc. M. Jean BERTHOIN (France)

VICE-PRESIDENTS :

S. Exc. M. Karl Heinrich KNAPPSTEIN (République fédérale d'Allemagne)
S. Exc. M. Alfredo CALCAGNO (Argentine)
S. Exc. M. Jesús RUBIO y GARCIA-MINA (Espagne)
M. Maxwell M. RABB (Etats-Unis d'Amérique)
M. Juan Miguel MEJIA (Honduras)
Dr Moshe AVIDOR (Israël)
M. Tamon MAEDA (Japon)
M. Mohammed EL FASSI (Maroc)
M. A.K. BROHI (Pakistan)

M. Atanase JOJA (Roumanie)
Sir Edward BOYLE (Royaume-Uni)
M. A. KOUZNETSOV (Union des Républiques soviétiques socialistes)

Secrétaire général :
M. Luther EVANS

Secrétaires :
M. M. MONTAGNIER
M. M. JIMENEZ

BUREAU DE LA CONFERENCE*

Président :

S. Exc. M. Jean BERTHOIN (France)

Secrétaire :

M. M. MONTAGNIER

COMMISSION DU PROGRAMME

Président :

Dr C.E. BEEBY (Nouvelle-Zélande)

Vice-Présidents :

Dr Abdel Aziz Hamed EL-KOUSSI (République arabe unie)

Dr Adolf HOFFMEISTER (Tchécoslovaquie)

Dr Pedro J. QUINTANILLA (Nicaragua)

Rapporteur général :

M. C.M.O. MATE (Ghana)

Rapporteur spécial sur l'évaluation des programmes :

M. B.J.E.M. de HOOG (Pays-Bas)

Secrétaires :

M. J.R. BEHRSTOCK

M. M.J. CHASE

COMMISSION ADMINISTRATIVE

Président :

M. Jean BAUGNIET (Belgique)

Vice-Présidents :

Dr Mohammad ANAS (Afghanistan)

Mme Paula ALEGRIA (Mexique)

Dr NGUYEN-DO (Viêt-nam)

Rapporteur :

Dr Tha HLA (Union Birmane)

Secrétaires :

M. H. WILMOT

M. LE HARIVEL

COMITE DE VERIFICATION DES POUVOIRS

Président :

M. Oscar FUENTES PANTOJA (Chili)

Secrétaire :

M. C. LUSSIER

COMITE DES CANDIDATURES

Président :

Prof. Nathaniel V. MASSAQUOI (Libéria)

Vice-Président :

S. Exc. M. Jean D. KALERGIS (Grèce)

Secrétaire :

Mlle L. McPHEE

* Le Bureau de la Conférence comprend le président et les douze vice-présidents de la Conférence générale ainsi que les présidents des commissions et comités ci-après : Commission du programme, Commission administrative, Comité de vérification des pouvoirs, Comité des candidatures, Comité juridique, Comité des rapports et Comité du Siège.

COMITE JURIDIQUE

Président :

Shri G.C. CHATTERJEE (Inde)

Vice-Président :

M. A. MZALI (Tunisie)

Secrétaires :

M. C. LUSSIER

M. G. PERRENOUD

COMITE DES RAPPORTS

Président :

Prof. B. TUNCEL (Turquie)

Rapporteur :

Mme M.L. PARONETTO VALIER (Italie)

Secrétaire :

M. Ch. BERKOWITCH

COMITE DU SIEGE

Président :

S. Exc. M.C. PARRA PEREZ (Venezuela)

Vice-Président :

M. Gianfranco POMPEI (Italie)

S. Exc. M. Tetsuro FURUKAKI (Japon)

Rapporteur :

M. Gardner DAVIES (Australie)

Secrétaire :

M. P. URLICK

CALENDRIER DES SÉANCES

D A T E S		Séances plénières	Commissions		Comités						Groupes de travail de la Commission du Programme							
			Commission du Programme	Commission administrative	Comité de vérification des pouvoirs	Bureau de la Conférence	Comité du Siège	Comité juridique	Comité des candidatures	Comité des rapports *	Comité de rédaction de la Commission administrative	Groupe de travail : évaluation des programmes de l'Unesco pour le Conseil économique et social	Groupe de travail : activités culturelles	Groupe de travail : projets de conventions et de recommandations	Groupe de travail : éducation	Groupe de travail : information	Groupe de travail : Sciences exactes et naturelles	Groupe de travail : Sciences sociales
NOVEMBRE																		
Mardi 4	Après-midi	1			1													
	Soir				2													
Mercredi 5	Matin	2																
	Après-midi	3	1	1				1	1									
Jeudi 6	Matin	4				1												
	Après-midi	5								10								
Vendredi 7	Matin	6																
	Après-midi	7																
Samedi 8	Matin	8				2												
	Après-midi	9	2															
Lundi 10	Matin	10																
	Après-midi	11																
	Soir	12								11								
Mercredi 12	Matin	13	3			3												
	Après-midi	14	4															
Jeudi 13	Matin	15	5															
	Après-midi	16	6															
Vendredi 14	Matin	17	7	9		4												
	Après-midi	18	8	10														
	Soir																	
Samedi 15	Matin					5												
	Après-midi																	
Lundi 17	Matin																	
	Après-midi																	
Mardi 18	Matin		9	14		6												
	Après-midi		10	15														
Mercredi 19	Matin		11			7												
	Après-midi		12	16														
Jeudi 20	Matin		13	17														
	Après-midi		14	18														
Vendredi 21	Matin		15			8		3		1								
	Après-midi		16	19														
Samedi 22	Matin	17	17	20														
	Après-midi	18	18															
Mardi 25	Matin			21		9												
	Après-midi			22														
Mercredi 26	Après-midi																	
Jeudi 27	Matin		19	23														
	Après-midi		20															
Vendredi 28	Matin		21			10												
	Après-midi		22															

* Le Comité des Rapports a tenu 9 séances entre le 27 et le 31 octobre 1958

D A T E S	Séances plénières	Commissions		Comités						Groupes de travail de la Commission du Programme						
		Commission du Programme	Commission administrative	Comité de vérification des pouvoirs	Bureau de la Conférence	Comité du Siège	Comité juridique	Comité des candidatures	Comité des rapports [*]	Comité de rédaction de la Commission administrative	Groupe de travail: évaluation des programmes de l'Unesco pour le Conseil économique et social	Groupe de travail: activités culturelles	Groupe de travail: projets de conventions et de recommandations	Groupe de travail: éducation	Groupe de travail: information	Groupe de travail: Sciences exactes et naturelles
DECEMBRE																
Lundi 1er	Matin Après-midi	**	** 24													
Mardi 2	Matin Après-midi	19 20	23 25		11											
Mercredi 3	Matin Après-midi	21 22														
Jeudi 4	Matin Après-midi	23 24						3								
Vendredi 5	Matin Après-midi	25 26														

* Le Comité des rapports a tenu 9 séances entre le 27 et le 31 octobre 1958

** Séance commune de la Commission du Programme et de la Commission administrative

REUNIONS DIVERSES:

1. Groupe de travail spécial de la Commission du Programme (Fonds international pour l'éducation: la science et la culture): 17, 18 et 20 novembre.
2. Comité spécial du Groupe de travail sur l'information (les auxiliaires audio-visuels dans l'éducation): 18 novembre.
3. Groupe de travail mixte de la Commission du Programme et de la Commission administrative:

1) Système des bons Unesco;	} 26 et 28 novembre
2) Fonds du Service des visites;	
3) Préparation du Projet de Programme et de Budget pour 1961-1962.	
4. Cinquante-deuxième session du Conseil exécutif: 7, 13, 15, 19, 20 novembre et 1er, 4 décembre.
5. Cinquante-troisième session du Conseil exécutif: 5 décembre.

LISTE DES DOCUMENTS DE LA DIXIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

I. DOCUMENTS GÉNÉRAUX

10 C/1	Ordre du jour provisoire de la dixième session de la Conférence générale	10 C/5 Rev. Corr. I	Corrigendum I - (changements budgétaires)
10 C/1 Rev.	Ordre du jour révisé	10 C/5 Rev. Corr. II	Corrigendum II - (Développement de la compréhension internationale et de la coopération pacifique)
10 C/2	Recommandations du Conseil exécutif concernant l'admission à la dixième session d'observateurs des organisations internationales non gouvernementales	10 C/5 Rev. Corr. III	Corrigendum III - (Changements budgétaires)
10 C/2 Add.	Addendum	10 C/5 Rev. Corr. IV	Corrigendum IV - (Coopération avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) dans le domaine de l'enseignement primaire)
10 C/3 Intro.	Introduction aux rapports du Directeur général pour 1957 et pour le premier semestre de 1958	10 C/5 Rev. Corr. V	Corrigendum V - (Fonctionnement du comptoir de souvenirs de l'Unesco)
10 C/3	Rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation (1er janvier - 30 juin 1958)	10 C/5 Rev. Corr. V Add.	Corrigendum V: addendum
10 C/3 Corr.	Corrigendum	10 C/5 Rev. Add. I	Commentaires et recommandations du Conseil exécutif sur le Projet révisé de Programme et de Budget pour 1959-1960
10 C/3 Add.	Addendum: Rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation (1er juillet - 30 septembre 1958)	10 C/5 Rev. Add. I (suite)	Commentaires et recommandations du Conseil exécutif relatifs aux Corrigenda I, II, III, IV, V du Projet révisé de Programme et de Budget pour 1959-1960
10 C/3 Add. II	Addendum II: Rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation en 1958 (janvier-octobre): Décisions intéressant l'Unesco prises par l'Organisation des Nations Unies	10 C/5 Rev. Add. II	Observations de l'Organisation des Nations Unies, des Institutions spécialisées et des organisations internationales sur le Projet révisé de Programme et de Budget pour 1959-1960
10 C/4	Rapports des Etats membres pour les années 1956-1957		
10 C/4(Belgique)	Rapport (français seulement)		
10 C/4(Bulgarie)	Rapport (français seulement)	10 C/5 Rev. Add. III	Projets de résolutions, de plans de travail et d'amendements présentés par les Etats membres relativement au Projet révisé de Programme et de Budget pour 1959-1960
10 C/4(France)	Rapport (français seulement)		
10 C/4(Iran)	Rapport (français seulement)		
10 C/4(Pays-Bas)	Rapport complémentaire (anglais seulement)	10 C/5 Rev. Add. IV	Addendum au Projet révisé de Programme et de Budget pour 1959-1960
10 C/4 (Roumanie)	Rapport (français seulement)		
10 C/4(Suède)	Rapport complémentaire (anglais seulement)	10 C/5 Rev. Index	Index des documents et projets de résolutions soumis à la Commission du Programme
10 C/4(Turquie)	Rapport français seulement	10 C/6	Commentaires du Conseil exécutif relatifs aux rapports du Directeur général sur l'activité de l'Organisation
10 C/4 Annexe	Résumé analytique des rapports des Etats membres		
10 C/5 Rev.	Projet révisé de Programme et de Budget pour 1959-1960		

DOCUMENTS

10 C/7	Rapport du Conseil exécutif sur sa propre activité en 1957-1958 et l'étude sur: a) la collaboration des Etats membres dans l'application du programme; b) l'exécution du programme par les bureaux hors siège; c) la politique relative aux consultations avec les Commissions nationales; d) la politique relative aux consultations avec les ONG; e) la coordination avec les Nations Unies et les Institutions spécialisées	10 C/15 Add. 10 C/16 10 C/17 10 C/18	Addendum Lieu et date de réunion de la onzième session de la Conférence générale Rapport biennal du Président de la Commission internationale pour une Histoire du développement scientifique et culturel de l'humanité Les auxiliaires audio-visuels dans l'éducation de base et l'éducation des adultes
10 C/8	Méthodes et moyens d'action des Commissions nationales	10 C/19	Présentation des candidatures et élections aux postes de président et vice-présidents de la Conférence générale, et des présidents des commissions et comités
10 C/9	Rapport provisoire du Comité des Rapports		
10 C/9 2e Partie	Rapport provisoire du Comité des Rapports (2e partie)	10 C/20	Rapport concernant une réglementation internationale éventuelle des mesures les plus efficaces pour rendre les musées accessibles à tous
10 C/9 3e Partie	Rapport provisoire du Comité des Rapports (3e partie)		
10 C/9 Rev. 1re Partie	Rapport du Comité des Rapports (1re partie)	10 C/21	Coopération de l'Unesco avec le Fonds spécial
10 C/9 Rev. 1re Partie Corr.	Corrigendum	10 C/21 Add.	Addendum
10 C/9 Rev. 2e Partie	Rapport du Comité des Rapports (2e partie)	10 C/22	Les besoins de bibliothèques des pays insuffisamment développés
10 C/10	Evaluation des programmes de l'Unesco a l'intention du Conseil économique et social	10 C/23	Rapport du Directeur général sur l'opportunité d'élaborer un ou plusieurs instruments internationaux destinés à éliminer et à prévenir les mesures discriminatoires dans le domaine de l'enseignement
10 C/10 Add.	Addendum	10 C/23 Add.	Addendum: Les problèmes d'ordre éducatif
10 C/11	Projet de recommandation sur la normalisation internationale des statistiques de l'éducation	10 C/24	Rapport sur la création d'un Fonds international pour l'éducation, la science et la culture
10 C/12	Projets de conventions concernant les échanges internationaux de publications	10 C/25	Rapport sur la contribution de l'Unesco au développement de la coopération pacifique: possibilité de faciliter l'exécution des programmes bilatéraux mis en oeuvre par les Etats membres
10 C/13	Rapport sur l'opportunité de donner une formation de base commune aux candidats à la fonction publique internationale et une formation administrative spécialisée aux candidats à certaines catégories d'emplois internationaux		
10 C/13 Corr.	Corrigendum	10 C/26 1re Partie	Rapport financier du Directeur général et rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation pour l'exercice financier clos le 31 décembre 1956
10 C/14	Organisation des travaux de la dixième session de la Conférence générale		
10 C/14 Corr. I	Corrigendum	10 C/26 2e Partie	Rapport et états financiers au 31 décembre 1957 et rapport du Commissaire aux comptes
10 C/15	Rapports spéciaux présentés par les Etats membres relativement à la suite donnée par eux aux recommandations adoptées par la Conférence générale à sa neuvième session	10 C/26 2e Partie Corr.	Corrigendum

DOCUMENTS

10 C/26 2e Partie Add.	Addendum: Décision prise par le Conseil exécutif	10 C/33	Statut et Règlement du personnel
10 C/27	Barème des contributions des Etats membres pour 1959-1960 - Monnaies à utiliser pour le paiement:	10 C/33 1re Partie	Rapport et recommandations du Directeur général
10 C/27 1re Partie	Barème des contributions des Etats membres pour 1959-1960	10 C/33 1re Partie Add.	Addendum
10 C/27 1re Partie Corr.	Corrigendum	10 C/33 2e Partie	Recommandations du Conseil exécutif
10 C/27 1re Partie Annexe II	Annexe II	10 C/33 3e Partie	Rapport du Directeur général sur les modifications apportées au Règlement du personnel depuis la neuvième session de la Conférence générale
10 C/27 1re Partie Annexe II Corr.	Annexe II - Corrigendum	10 C/33 3e Partie Appendice	Texte du Statut et du Règlement du personnel
10 C/27 2e Partie	Monnaies à utiliser pour le paiement des contributions pour 1959-1960	10 C/34	Régime des traitements, indemnités et prestations
10 C/27 1re et 2e Parties Add. I	Recommandations du Conseil exécutif	10 C/34 1re Partie	Rapport et recommandations du Directeur général sur la mise en vigueur du régime révisé des traitements, indemnités et prestations
10 C/27 3e Partie	Recouvrement des contributions	10 C/34 1re Partie Add.	Addendum
10 C/27 3e Partie Annexe II	Annexe II	10 C/34 2e Partie	Rapport et recommandations du Directeur général sur le régime local des traitements et salaires
10 C/28 1re Partie	Programme élargi d'Assistance technique: Etat financier au 31 décembre 1956 et rapport du Vérificateur extérieur	10 C/34 2e Partie Corr.	Corrigendum
10 C/28 2e Partie	Programme élargi d'Assistance technique: Rapport du Commissaire aux comptes sur l'état montrant la situation des crédits alloués à l'Unesco au 31 décembre 1957	10 C/34 2e Partie Add.	Addendum
10 C/28 2e Partie	Programme élargi d'Assistance technique: Rapport du Commissaire aux comptes sur l'état montrant la situation des crédits alloués à l'Unesco au 31 décembre 1957	10 C/34 3e Partie	Observations et recommandations du Conseil exécutif
10 C/28 2e Partie Add.	Décision prise par le Conseil exécutif	10 C/35	Tribunal administratif
10 C/29	Gestion du Fonds de roulement	10 C/36	Fonds d'indemnisation du personnel
10 C/29 Add.	Addendum: Commentaires du Conseil exécutif	10 C/37	Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies - Rapport du Directeur général
10 C/30	Demandes d'admission en qualité de membres associés de l'Unesco: Koweït et Fédération des Antilles	10 C/38	Propositions d'amendements au Règlement intérieur de la Conférence générale, présentées par le Conseil exécutif conformément aux résolutions 17(4) et 54 adoptées par la Conférence générale lors de sa neuvième session
10 C/31	Rapport sur les résultats de l'étude de la gestion administrative du Secrétariat	10 C/39	Logement des membres du Secrétariat
10 C/32	Rapport sur le système employé pour évaluer la répartition géographique des postes du Secrétariat de l'Unesco	10 C/39 Add.	Addendum: Observations et recommandations du Conseil exécutif
10 C/32 Corr.	Corrigendum	10 C/40	Projets d'amendements à l'Acte constitutif, au Règlement intérieur de la Conférence générale

DOCUMENTS

	et au Règlement financier - majorité des deux tiers requise pour l'adoption de certaines décisions par la Conférence générale	10 C/52	Comité de vérification des pouvoirs
10 C/41	Examen de la liste des organisations non gouvernementales admises au bénéfice d'arrangements consultatifs et évaluation de leurs relations avec l'Unesco	10 C/53	Situation du Groupe Malaisie-Bornéo Britannique en tant que membre associé de l'Unesco
10 C/41 Add.	Addendum	10 C/54	Premier rapport de la Commission administrative à la Conférence générale: Droit de vote de la Chine
10 C/42	Examen des demandes d'admission au bénéfice d'arrangements consultatifs présentées par des organisations internationales non gouvernementales	10 C/55	Droit de vote de la Bolivie
10 C/42 Add.	Addendum I (Douzième liste)	10 C/56	Deuxième rapport de la Commission administrative à la Conférence générale
10 C/42 Add. II	Addendum II (Douzième liste) (Commentaires des États membres)	10 C/57	Projet de rapport du Groupe de travail sur les projets de Conventions internationales et de Recommandations
10 C/42 Add. III	Addendum III (Décisions du Conseil exécutif)	10 C/57 Add. I	Rapport du Groupe de travail sur les projets de Conventions internationales et de Recommandations
10 C/42 Add. IV	Addendum IV	10 C/58	Projets de résolutions ayant des incidences budgétaires qui sont parvenus postérieurement à la date limite réglementaire
10 C/43	Examen des accords en due forme conclus avec certaines organisations internationales non gouvernementales	10 C/59	Premier projet de rapport du Groupe de travail pour l'éducation
10 C/44	Rapport quadriennal du Conseil exécutif sur l'utilisation des subventions accordées aux organisations internationales non gouvernementales de 1954 à 1957	10 C/59 Corr.	Corrigendum
10 C/45	Rapport du Comité du Siècle	10 C/59 Add. I	Premier rapport du Groupe de travail pour l'éducation
10 C/46	Extension du régime d'assurance-maladie au personnel retraité	10 C/59 Add. II	Deuxième projet de rapport du Groupe de travail de l'éducation
10 C/46 Corr.	Corrigendum	10 C/59 Add. III	Deuxième rapport du Groupe de travail pour l'éducation
10 C/46 Add. I	Addendum I	10 C/60	Projet de rapport du Groupe de travail sur les sciences exactes et naturelles
10 C/46 Add. II	Addendum II: Recommandations du Conseil exécutif	10 C/60 Add.	Rapport du Groupe de travail sur les sciences exactes et naturelles
10 C/47	Recommandations du Conseil exécutif relatives aux documents de la Conférence générale et aux comptes rendus de ses séances	10 C/61	Projet de rapport du Groupe de travail sur les sciences sociales
10 C/48	Demande d'admission comme membre associé de l'Unesco: Territoire sous tutelle de Somalie sous administration italienne	10 C/61 Add.	Rapport du Groupe de travail sur les sciences sociales
10 C/49	Organisation des travaux de la Commission du Programme pendant la dixième session de la Conférence générale	10 C/62	Projet de rapport du Groupe de travail sur les Activités culturelles
10 C/50	Projets d'amendements aux articles 30 (1) et 34 (1) du Règlement intérieur de la Conférence générale	10 C/62 Corr.	Corrigendum
10 C/51	Droit de vote de la Chine	10 C/62 Add.	Rapport du Groupe de travail sur les activités culturelles
		10 C/63	Campagne mondiale contre la faim: Résolution adoptée par le Conseil de la FAO

DOCUMENTS

10 C/64	Communication du Directeur général au Président de la Conférence générale	10 C/72	Rapport de la Commission du Programme
10 C/65	Contrat entre l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Directeur général	10 C/73	Projet: Troisième et dernier rapport de la Commission administrative
10 C/66	Projet de rapport du Groupe de travail de l'information	10 C/73 Rev.	Troisième rapport de la Commission administrative
10 C/66 Add.	Rapport du Groupe de travail de l'information	10 C/73 Rev. Corr.	Corrigendum
10 C/67	Fonds international pour l'éducation, la science et la culture: avant-projet de fonctionnement et de structure du Fonds	10 C/74	Projet de rapport du Groupe de travail mixte de la Commission du Programme et de la Commission administrative
10 C/68	Priorités recommandées par les Groupes de travail de la Commission du Programme	10 C/74 Corr.	Corrigendum
10 C/68 Add.	Propositions du Directeur général concernant les priorités recommandées par les Groupes de travail	10 C/74 Rev.	Rapport du Groupe de travail mixte de la Commission du Programme et de la Commission administrative
10 C/69	Réduction du nombre, du volume et du coût des documents de travail de la Conférence générale et du Conseil exécutif: Projet de résolution	10 C/75	Comité de vérification des pouvoirs: deuxième rapport
10 C/69 Annexe	Budget pour 1959-1960 des services afférents aux documents et publications	10 C/76	Rapport de la séance commune des Commissions administrative et du Programme
10 C/70	Projet de rapport du Groupe de travail sur l'évaluation des programmes de l'Unesco	10 C/76 Add.	Etablissement du Projet de Programme et de Budget pour 1961-1962 et organisation des travaux de la Commission du Programme à la onzième session de la Conférence générale
10 C/70 Rev.	Rapport du Groupe de travail sur l'évaluation des programmes de l'Unesco	10 C/77	Rapport spécial provisoire de la Commission du Programme sur l'évaluation des programmes de l'Unesco
10 C/71	Etablissement du Projet de Programme et de Budget pour 1961-1962	10 C/77 Rev.	Rapport spécial de la Commission du Programme sur l'évaluation des programmes de l'Unesco à l'intention du Conseil économique et social
10 C/72 Prov.	Projet de rapport de la Commission du Programme	10 C/78	Rapport concernant l'organisation des travaux de la Commission du Programme à la prochaine session de la Conférence générale

II. DOCUMENTS PROVISOIRES

<i>Commission du Programme</i>		10 C/PRG/3	Proposition soumise par la Commission administrative (organisations internationales non gouvernementales)
10 C/PRG/1	Proposition du groupe chargé d'examiner le projet de résolution 10 C/DR/39 Rev.	10 C/PRG/4	Deuxième rapport du Comité juridique
10 C/PRG/2	Ouvertures de crédits proposés pour les différents postes du Titre II: Exécution du Programme		

DOCUMENTS

<i>Groupe de travail de l'éducation</i>		10 C/ADM/5	Projet de résolution présenté par la délégation de la Corée (barème des contributions)
10 C/ED/1	Ordre du jour provisoire		
10 C/ED/2	Projet de résolution présenté par la délégation de Ceylan (éducation de base)	10 C/ADM/6	Projet de résolution présenté par les délégations du Brésil et du Royaume-Uni (barème des contributions)
10 C/ED/3	Ajustement du budget		
<i>Groupe de travail des sciences exactes et naturelles</i>		10 C/ADM/7	Projet de résolution présenté par la délégation de l'Union des Républiques soviétiques socialistes (documents de la Conférence générale et du Conseil exécutif)
10 C/NS/1	Propositions de modifications au plan de travail du chapitre des sciences exactes et naturelles relatives au projet de la contribution à la recherche scientifique		
		10 C/ADM/8	Amendement proposé par la délégation de la République arabe unie au projet de résolution présenté par la délégation de l'Union des Républiques soviétiques socialistes (10 C/ADM/7: documents de la Conférence générale et du Conseil exécutif)
10 C/NS/2	Projet 2.4 - Contribution à la recherche scientifique - Etude sur les tendances principales de la recherche et sur la diffusion et l'application à des fins pacifiques des connaissances scientifiques		
		10 C/ADM/9	Projet d'amendement présenté par les délégations de la République fédérale d'Allemagne, d'Australie, de Belgique, du Danemark, de France, de Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni au projet de résolution présenté par la délégation de Cuba (10 C/ADM/4: documents de la Conférence générale et comptes rendus)
10 C/NS/3	Projet de résolution présenté par la délégation de l'Union des Républiques soviétiques socialistes concernant l'élaboration, dans le cadre de l'Unesco, d'une convention relative à la coopération scientifique et technique		
<i>Groupe de travail des sciences sociales</i>			
	Néant	10 C/ADM/10	Projet d'amendement à la résolution sur le «Logement des membres du Secrétariat» (document 10 C/39 Add.)
<i>Groupe de travail des activités culturelles</i>			
10 C/CUA/1	Projet de résolution présenté par la délégation des Etats-Unis d'Amérique (résolution 4.82: Histoire du développement scientifique et culturel de l'humanité)	10 C/ADM/11	Projet d'amendement à la résolution V (document 10 C/5 Rev. Add. 1 (suite))
		10 C/ADM/12	Projet d'amendement soumis par la délégation de la Suisse à la résolution sur le «Logement des membres du Secrétariat» (document 10 C/39 Add.)
<i>Groupe de travail de l'information</i>			
	Néant		
<i>Commission administrative</i>		10 C/ADM/13	Projet d'amendement soumis par la délégation de la Suisse au projet de résolution contenu dans le document 10 C/34 1ère Partie Add.: régime des traitements, indemnités et prestations
10 C/ADM/1	Projet de résolution relative au mode de financement du budget pour 1959-1960 et aux plafonds budgétaires provisoires pour 1959-1960		
		10 C/ADM/14	Amendement présenté par les délégations du Chili, de Costa Rica, de la République Dominicaine, de l'Equateur, de l'Espagne, du Nicaragua et du Salvador au projet de résolution figurant dans le document 10 C/13 Corr. (formation de candidats à la fonction publique internationale)
10 C/ADM/2	Premier rapport du Comité juridique		
10 C/ADM/3	Premier rapport de la Commission administrative		
10 C/ADM/4	Projet de résolution présenté par par la délégation de Cuba (documents de la Conférence générale et comptes rendus)		

DOCUMENTS

10 C/ADM/15	Projet de résolution relative au Fonds de roulement	10 C/ADM/24	Dépenses d'administration: note du Secrétariat
10 C/ADM/16	Amendement proposé par les délégations de l'Australie et du Royaume-Uni au projet de résolution 10 C/ADM/15 (Fonds de roulement)	10 C/ADM/25	Projet de résolution relative au Fonds de roulement
10 C/ADM/17	(N'existe pas)	10 C/ADM/26	Projet de résolution portant ouverture de crédits pour 1959-1960 : Note du Secrétariat
10 C/ADM/18	Proposition présentée par la délégation de l'Inde (collaboration avec les organisations internationales non gouvernementales)	10 C/ADM/27	Corrections au paragraphe 51 du document 10 C/73
10 C/ADM/19	Proposition soumise par la délégation de la Belgique (relations avec les organisations internationales non gouvernementales)	<i>Comité des rapports</i>	
10 C/ADM/20	Projet d'amendement présenté par la délégation de la Suisse au projet de résolution contenu dans le document 10 C/13 Corr. (formation de candidats à la fonction publique internationale)	10 C/REP/1	Ordre du jour provisoire
10 C/ADM/21	Projet de résolution présenté par les délégations de l'Afghanistan, de Ceylan, de l'Inde, de l'Indonésie, de la République arabe unie et de la Yougoslavie (répartition géographique des membres du Secrétariat)	10 C/REP/2	Déclaration faite par le représentant du Directeur général, M. Malcolm S. Adiseshiah, à la séance d'ouverture du Comité
10 C/ADM/22	Projet de résolution présenté par la délégation de Belgique (10 C/ADM/19) revu par un comité de rédaction composé de représentants de l'Australie, de la Belgique, de l'Italie, de la République arabe unie, de la Suisse et de l'Union des Républiques soviétiques socialistes (relations avec les organisations internationales non gouvernementales)	10 C/REP/3	Calendrier des séances
10 C/ADM/23	Projet de résolution présenté par les délégations de l'Equateur, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Inde, du Pakistan et de la République arabe unie (relations avec les organisations internationales non gouvernementales)	10 C/REP/4	Liste provisoire des participants (en français seulement)
		10 C/REP/5	Proposition formulée par le délégué de l'Australie, Monsieur W. J. Woeden
		10 C/REP/6	Projet de résolution: forme, contenu et périodicité des rapports
		10 C/REP/7	Projet de résolution sur la mise en oeuvre et l'évaluation des programmes d'après les rapports d'activité (1956-1957)
		10 C/REP/8	Projet de résolution: mandat et composition du Comité des rapports
		10 C/REP/9	Rapport provisoire du Comité des rapports (Quatrième Partie): (VIII. Questions devant faire l'objet d'un examen particulier lors de la onzième session de la Conférence générale)

III. DOCUMENTS DU BUREAU DE LA CONFERENCE GENERALE

10 C/BUR/1	Situation du Groupe Malaisie-Bornéo britannique en tant que membre associé de l'Unesco		parvenus postérieurement à la date limite réglementaire
10 C/BUR/2	Projets de résolution ayant des incidences budgétaires qui sont	10 C/BUR/3	Organisation des travaux de la dixième session du 25 novembre au 5 décembre 1958

DOCUMENTS

10 C/BUR/4	Suggestions de la délégation canadienne sur la façon dont la Conférence générale de l'Unesco devrait procéder à l'examen du Programme	Commission du Programme à la prochaine session de la Conférence générale
10 C/BUR/5	Projet de rapport concernant l'organisation des travaux de la	Rapport concernant l'organisation des travaux de la Commission du Programme à la prochaine session de la Conférence générale

IV. DOCUMENTS DU COMITE DES CANDIDATURES

Curricula vitae

10 C/NOM/1	Dr Jorge SANCHEZ CAMACHO (Colombie)	10 C/NOM/15	S. Exc. M. Paulo E. de BERREDO CARNEIRO (Brésil)
10 C/NOM/2	S. Exc. le Dr José Ricardo MARTINEZ COBO (Equateur)	10 C/NOM/16	Mme Gerónima T. PECSON (Philippines)
10 C/NOM/3	M. Mohammed NASIR (Irak)	10 C/NOM/17	M. G.P. MALALASEKERA (Ceylan)
10 C/NOM/4 Rev.	M. John Payne MITCHELL (Libéria)	10 C/NOM/18	M. Hilding EEK (Suède)
10 C/NOM/5	Dr Mohamed AWAD (République arabe unie)	10 C/NOM/19	Prof. Tha HLA (Birmanie)
10 C/NOM/6	Sir Ben Bowen THOMAS (Royaume-Uni)	10 C/NOM/20	M. Casely Manasseh Obuobisa MATE (Ghana)
10 C/NOM/7	M. Bhuntin ATTAGARA (Thaïlande)	10 C/NOM/21	S. Exc. M. Mohammed EL FASSI (Maroc)
10 C/NOM/8	Prof. Bedrettin TUNCEL (Turquie)	10 C/NOM/22	M. R. SOEBROTO (Indonésie)
10 C/NOM/9 Rev. 2	S. Exc. M. NGO DINH LUYEN (Viêt-nam)	10 C/NOM/23	Prof. Marceau LOUIS (Haïti)
10 C/NOM/10	S. Exc. M. Egidio REALE (Italie) (décédé le 1er novembre 1958)	10 C/NOM/24	S. Exc. M. Ali Ashgar HEKMAT (Iran)
10 C/NOM/11	Dr Adolf HOFFMEISTER (Tchécoslovaquie)	10 C/NOM/25	M. Julien CAIN (France)
10 C/NOM/12	Dr Itrat Husain ZUBERI (Pakistan)	10 C/NOM/26	M. S.M. SHARIF (Pakistan)
10 C/NOM/13	M. Francisco WALKER LINARES (Chili)	10 C/NOM/27	Dr Pedro de ALBA (Mexique)
10 C/NOM/14	M. Kusnoto SETYODIWIRYO (Indonésie)	10 C/NOM/28	Prof. Nathaniel V. MASSAQUOI (Libéria)
		10 C/NOM/29*	Dr Vittorino VERONESE
		10 C/NOM/30	Comité des candidatures: propositions concernant la composition des Comité juridique, Comité des rapports, Comité du siège

V. PROJETS DE RESOLUTIONS ET PROPOSITIONS

10 C/DR/1	République arabe unie	10 C/DR/8	Italie
10 C/DR/2	Yougoslavie	10 C/DR/9	Roumanie
10 C/DR/3	Pologne	10 C/DR/10	Tchécoslovaquie
10 C/DR/4	Bulgarie	10 C/DR/10 Corr.	Corrigendum
10 C/DR/5	Nouvelle-Zélande		
10 C/DR/6	République fédérale d'Allemagne		
10 C/DR/7	Inde		

* Le document 10 C/NOM/29, Curriculum Vitae, du Dr Vittorino VERONESE, était un document d'information générale et n'était pas destiné au Comité des candidatures.

DOCUMENTS

10 C/DR/11	Hongrie	10 C/DR/37	France (Elaboration du programme futur)
10 C/DR/12	Australie	10 C/DR/38	Grèce (Etude par la Conférence générale de l'Unesco des mesures à prendre et des recommandations à formuler afin de faire assurer par les Etats membres le libre fonctionnement de l'éducation dans les territoires sous leur administration)
10 C/DR/13	Ceylan	10 C/DR/39	Chili (Ecole latino-américaine d'administration publique)
10 C/DR/14	Etats-Unis d'Amérique	10 C/DR/39 Rev.	Brésil, Chili, Nicaragua, Venezuela (texte revu et corrigé du précédent)
10 C/DR/15	Soudan	10 C/DR/40	Brésil, Chili, Nicaragua, Venezuela (Budgets du Centre latino-américain de recherches de sciences sociales et de la Faculté latino-américaine de sciences sociales (FLACSO))
10 C/DR/16	Viet-nam	10 C/DR/41	Tchécoslovaquie (Echanges internationaux de personnel scientifique)
10 C/DR/17	Thaïlande	10 C/DR/42	Tchécoslovaquie (Encyclopédie filmée)
10 C/DR/18	Suède	10 C/DR/43	Suède (Education extrascolaire des jeunes et éducation des adultes)
10 C/DR/19	Viet-nam	10 C/DR/44	Brésil, France, Iran, Liban, Libéria, Suède, Turquie (Directives pour le programme futur)
10 C/DR/20	Haïti	10 C/DR/45	Brésil, France, Iran Liban, Libéria, Suède, Turquie (Participation aux activités des Etats membres)
10 C/DR/21	Japon	10 C/DR/45 Rev.	Brésil, France, Iran, Liban, Libéria, Suède, Turquie (Texte revu et corrigé du précédent)
10 C/DR/22	Finlande	10 C/DR/46	Etats-Unis d'Amérique (Mesures discriminatoires dans le domaine de l'enseignement)
10 C/DR/23	Viet-nam	10 C/DR/47	Etats-Unis d'Amérique (Besoins éducatifs des Etats arabes)
10 C/DR/24	Argentine	10 C/DR/48	Etats-Unis d'Amérique (Exploration de l'espace)
10 C/DR/25	Mexique	10 C/DR/49	Etats-Unis d'Amérique (Diffusion d'information et développement de la compréhension internationale)
<p>Les documents 10 C/DR/1 à 10 C/DR/25 contenant des projets de résolutions, de plans de travail et d'amendements, présentés par les Etats membres relativement au Projet de programme et de budget pour 1959-1960, ont été repris et analysés dans le document 10 C/5 Rev. Add. III.</p>		10 C/DR/50	Etats-Unis d'Amérique (Projet majeur relatif aux recherches scientifiques sur les terres arides)
10 C/DR/26	Chili (Enseignement et développement des sciences)	10 C/DR/50 Rev.	Etats-Unis d'Amérique (Texte revu et corrigé)
10 C/DR/27	Chili (Enseignement supérieur et postsecondaire)		
10 C/DR/28	Chili (Projet-pilote de l'Université de Concepción)		
10 C/DR/29	France (Mise en place d'un système d'échanges d'informations sur les films et les kinéscopes éducatifs, scientifiques et culturels)		
10 C/DR/30	France (Programme mondial de production de films, de films fixes, de programmes radiophoniques et télévisés)		
10 C/DR/31	France (Moyens visuels: commission interdépartementale de coordination)		
10 C/DR/32	France (Normalisation internationale des films)		
10 C/DR/33	France (Chronique de l'Unesco et des Commissions nationales)		
10 C/DR/34	France (Organisation du Département de l'information)		
10 C/DR/35	France (Libre circulation des oeuvres d'art)		
10 C/DR/36	France (Utilisation des méthodes de dépouillement mécanographique et de calcul automatique dans la recherche)		

DOCUMENTS

10 C/DR/51	Etats-Unis d'Amérique (Projet majeur relatif aux recherches scientifiques sur les terres arides)	10 C/DR/62	Pologne (Rencontres internationales de journalistes)
10 C/DR/52	Finlande (Arts artisanaux et arts appliqués)	10 C/DR/63	France (Centenaires de Pierre Janet et Henri Bergson)
10 C/DR/53	Colombie (Centre inter-américain chargé d'assurer la formation de personnel de direction pour la planification de l'éducation)	10 C/DR/64	Argentine, Belgique, Canada, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Inde, Libéria, Philippines, République arabe unie, Suisse (Evaluation des programmes de l'Unesco à l'intention du Conseil économique et social)
10 C/DR/54	Cuba, Espagne (Admission au bénéfice d'arrangements consultatifs de la Fédération mondiale pour la protection des animaux)	10 C/DR/64 Rev.	Argentine, Belgique, Canada, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Inde, Libéria, Philippines, République arabe unie, Suisse (Texte révisé par le Comité de rédaction du Groupe de travail)
10 C/DR/55	Colombie (Programme d'aide internationale pour le perfectionnement du personnel enseignant en fonction)	10 C/DR/65	Argentine (Centre régional de mathématiques pour l'Amérique latine)
10 C/DR/56	Royaume-Uni (Subvention pour la Fédération des services astronomiques et géophysiques (F.A.G.S.))	10 C/DR/66	République fédérale d'Allemagne (Centenaires de Friedrich Schiller et de Alexandre von Humboldt)
10 C/DR/57	Royaume-Uni (Subvention pour la conservation de la nature et de ses ressources (U.I.C.N.))	10 C/DR/67	Nomination et contrat du Directeur général
10 C/DR/58	Royaume-Uni (Subvention pour l'Année géophysique internationale)	10 C/DR/68	Royaume-Uni (Singapour et Groupe Malaisie/Bornéo britannique)
10 C/DR/59	Irak, République arabe unie (Edition arabe du «Courrier de l'Unesco»)	10 C/DR/69	Suisse (Invitations d'experts aux conférences internationales de caractère scientifique ou technique)
10 C/DR/60	Canada, Etats-Unis d'Amérique, France, Mexique, Pakistan, Pays-Bas, Royaume-Uni, Yougoslavie (Politique relative à la coordination des travaux de l'Unesco avec ceux de l'Organisation des Nations Unies, des Institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique)	10 C/DR/70	Pays-Bas, Royaume-Uni (Evaluation des programmes de l'Unesco à l'intention du Conseil économique et social)
10 C/DR/61	Ceylan (Echanges de publications)	10 C/DR/71	France, Pologne (Organisation du travail de la Commission du Programme à la onzième session de la Conférence générale)
		10 C/DR/72	Hommage au Dr Luther H. Evans
		10 C/DR/73	Royaume-Uni (Comité du Siècle)

VI. DOCUMENTS D'INFORMATION GENERALE

10 C/INF/1	Organisation matérielle de la dixième session de la Conférence générale	10 C/INF/3 Corr.	Corrigendum
10 C/INF/2	Invitations à la dixième session de la Conférence générale	10 C/INF/4	Liste des documents de la dixième session de la Conférence générale
10 C/INF/2 Add.	Addendum	10 C/INF/4 Rev. I	Liste révisée des documents de la dixième session de la Conférence générale parus au 6 novembre 1958
10 C/INF/3	Guide de la Conférence générale, dixième session, Paris 1958		

D O C U M E N T S

10 C/INF/5	Liste provisoire des délégués, représentants et observateurs (édition trilingue A.F.E.)	10 C/INF/6	Inauguration du Siège permanent de l'Unesco et séance d'ouverture de la dixième session de la Conférence générale
10 C/INF/5 Add. I	Addendum I (édition trilingue A.F.E.)	10 C/INF/7	Note d'information: Membres du Conseil exécutif classés par régions géographiques (1946-1958)
10 C/INF/5 Add. II	Addendum II (édition trilingue A.F.E.)	10 C/INF/7 Rev. Révisé	
10 C/INF/5 Add. III	Addendum III (édition trilingue A.F.E.)	10 C/INF/8	Composition des Groupes de travail de la Commission du Programme
10 C/INF/5 Rev. I	Liste provisoire révisée des délégués, représentants et observateurs (édition trilingue A.F.E.)	10 C/INF/9	Projet de Programme de travail pour la Commission administrative
10 C/INF/5 Rev. I Corr. et Add. I	Corrigendum et Addendum	10 C/INF/10	Candidatures au Conseil exécutif
10 C/INF/5 Rev. I Corr. et Add. II	Corrigendum et Addendum II (édition trilingue A.F.E.)	10 C/INF/11	Comité des candidatures: Composition du Comité juridique, du Comité des Rapports et du Comité du Siège
10 C/INF/5 Rev. II	Liste révisée II (édition trilingue A.F.E.)		

TABLEAU STATISTIQUE

donnant approximativement le nombre total de documents,
de pages et d'exemplaires préparés pour la dixième session de la Conférence générale

RECAPITULATION

Nombre total de documents (dans chaque langue)	498
Nombre total de pages dans un jeu (quatre langues)	27.731
Nombre total d'exemplaires	1.444.420
En tout, le nombre total de pages préparées est approximativement de	19.240.000

**COMPTES RENDUS
IN EXTENSO DES SÉANCES PLÉNIÈRES**

SÉANCES PLÉNIÈRES

PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE

4 novembre 1958 à 15 h. 45

Président : M. Sarvepalli RADHAKRISHNAN (Inde)

SOMMAIRE

Ouverture de la session par le Président de la délégation de l'Inde	39
Allocution du Président du Conseil exécutif	41
Allocution du Directeur général de l'Unesco	41
Déclaration du Président sur la question de l'arriéré des contributions	42
Constitution du Comité de vérification des pouvoirs	43

OUVERTURE DE LA SESSION PAR LE PRÉSIDENT DE LA DÉLÉGATION DE L'INDE

1.1 M. RADHAKRISHNAN. - (Traduit de l'anglais.)

Je souhaite cordialement la bienvenue aux représentants des Etats membres, réunis pour la première fois dans ces nouveaux bâtiments inaugurés solennellement hier après-midi. C'est la France qui a frayé la voie à la démocratie dans tout un continent. Son nom est devenu synonyme de l'Intelligence éclairée. J'ai le fervent espoir que ceux qui, dans la capitale de la France, se réuniront ici, pour y étudier les problèmes de l'éducation, de la science et de la culture, resteront fidèles à l'idéal de l'Unesco, qui est d'assurer la paix, la compréhension réciproque et le bonheur de l'humanité.

1.2 C'est Maulana Abul Kalam Azad qui a présidé la dernière session de la Conférence générale, tenue en 1956 à New Delhi. Il aurait dû être ici aujourd'hui en qualité de Chef de la délégation de l'Inde et de Président de la précédente conférence, pour ouvrir la dixième session, mais nous avons eu la douleur de le perdre le 22 février de cette année. Ce ne fut pas seulement un arabisant distingué et un homme de lettres éminent, mais encore un grand ami de l'Unesco, fermement attaché aux idéaux de cette institution. Dans son introduction à "L'histoire de la philosophie orientale et occidentale", il a plaidé en faveur de la compréhension réciproque de l'Orient et de l'Occident.

Il voulait voir des relations s'établir entre les diverses formes de culture et la solidarité se développer dans le domaine culturel. Il préconisait une intensification des échanges intellectuels entre l'Orient et l'Occident et la Conférence générale a comblé ce vœu en adoptant un projet majeur conçu pour rapprocher ces deux formes de civilisation.

1.3 Loin de moi la pensée de vous rappeler le détail des mesures que vous envisagez de prendre pour réaliser ce projet. L'époque de l'esprit de tribu, celle même de la pluralité des mondes culturels, sont aujourd'hui révolues. Le rapprochement de l'Orient et de l'Occident est chose faite ; ils ne se sépareront plus jamais et il leur faut maintenant organiser une coexistence pacifique qui se transformera un jour en une collaboration active et amicale. Cette évolution est indispensable pour l'avenir du monde et pour le bonheur de l'humanité. Beaucoup d'idées courantes sur l'Orient et l'Occident sont assez fallacieuses. Il est en effet des gens qui opposent l'esprit religieux, le mysticisme de l'Orient à l'esprit scientifique, à l'empirisme de l'Occident, mais ce sont là des distinctions récentes. Ne devons-nous pas en effet à la Chine nombre de grandes inventions scientifiques, comme celles de la boussole, de la vaccination, du papier, de la sérigraphie ? L'Inde ne nous a-t-elle pas donné la logique, la métaphysique, la grammaire, les mathématiques ? C'est seulement depuis trois siècles que les pays d'Asie se sont laissés distancer

par les nations occidentales, qui ont à leur actif des réalisations spectaculaires dans le domaine de la science et celui de la technique ; le contraste s'est accentué en raison du retard matériel des pays d'Orient et de la soif de progrès dont font preuve les pays occidentaux. Mais cela n'est vrai, je le répète, que depuis quelques siècles. Je me rappelle une phrase mémorable de Lord Acton : "Ne considérer que les trois derniers siècles" dit-il, "et négliger les trois précédents millénaires c'est renoncer à une perspective historique correcte". L'Orient et l'Occident ne sont pas des catégories de l'esprit correspondant à des formes de conscience, ou à des civilisations différentes. Ce sont plutôt deux aspects de tout être humain - le religieux et le scientifique, le spirituel et le rationnel, l'accent étant mis tantôt sur le côté religieux et tantôt sur le côté scientifique de la nature humaine.

1.4 Il ne s'agit donc en quelque sorte que d'une différence d'accent. Une grande tradition idéaliste n'a cessé de s'affirmer en Occident, depuis l'époque de Socrate et de Platon jusqu'à nos jours, et, de leur côté, les pays d'Orient se sont illustrés par leurs grandes découvertes scientifiques. Il faut donc se garder de voir dans ces expressions, dans ces larges généralisations, autre chose que des hypothèses de travail, de caractère provisoire. Aujourd'hui, l'Orient est en fermentation ; l'Asie s'est réveillée, l'Afrique est en marche. Ces deux continents aspirent à se délivrer de l'étreinte d'un passé mort et à s'engager dans le courant du progrès. Il y a eu des révolutions politiques et économiques, mais aussi une grande flambée de désirs et d'espoirs. Si ces aspirations fort légitimes des nations d'Orient ne sont pas satisfaites, ou ne reçoivent pas, au moins, un commencement de satisfaction, il n'y aura aucune assurance de paix dans le monde. Si nous voulons une paix durable, il est donc indispensable de souligner combien il importe de satisfaire ces aspirations des peuples d'Asie et d'Afrique.

1.5 Je suis heureux de pouvoir dire que notre Organisation a fait beaucoup pour cela, en donnant des conseils scientifiques et une assistance technique aux nations qui affirment leur volonté de se développer. Cependant, les difficultés subsistent et il nous faudra nous attacher davantage à rendre notre Organisation vraiment universelle, non pas seulement par son nom mais par son action. De plus, il faudra que cette universalité se manifeste à tous les échelons, dans toutes les grandes questions mais aussi dans les petites, dans la composition du Conseil exécutif, dans la répartition des postes du Secrétariat, dans l'attribution de subventions et d'autres formes d'aide financière aux organisations internationales non gouvernementales.

1.6 Si nous ne réussissons pas à faire de l'Unesco une véritable organisation internationale, on nous soupçonnera de représenter des intérêts particuliers, on verra en nous une bureaucratie incapable d'inspirer confiance aux peuples qui connaissent aujourd'hui le triple fléau de la misère, de l'ignorance et de la maladie. Prenons un exemple : le Conseil exécutif compte 24 membres. En examinant sa composition actuelle, on constate que huit d'entre eux viennent d'Asie et d'Afrique et seize d'Europe et des deux Amériques. Nous ne saurions considérer cette répartition des sièges comme équitable et satisfaisante. Je sais que mon ami M. Luther Evans a accordé une

grande attention à ces problèmes. Il s'est rendu dans presque tous les Etats membres et a fait augmenter les crédits affectés au développement des régions retardataires d'Asie et d'Afrique. Nous lui sommes reconnaissants des services qu'il a ainsi rendus à ces régions au cours de ces dernières années et j'espère que l'Organisation continuera dans la même voie. A la présente session, la Conférence examinera un autre projet qui a trait au développement de l'éducation en Asie. Il nous faut sortir de l'analphabétisme pour enrichir nos connaissances, apprendre les lois de la santé, nous familiariser avec la littérature, et acquérir un esprit moderne, ouvert au progrès.

1.7 Mais la lutte contre l'analphabétisme, je dois le souligner, ne saurait suffire à nous libérer de tous les maux dont nous souffrons. Platon a dit, dans le dialogue qu'il a consacré à la sagesse : "Ce n'est pas de vivre selon la science qui procure le bonheur ; ni même de réunir toutes les sciences à la fois, mais de posséder la seule science du bien et du mal". La science et la technologie, la médecine et la chirurgie, l'industrie et le commerce nous fourniront l'armature de notre société, mais, sans la connaissance du bien et du mal, ce sera en pure perte. C'est cette connaissance qui nous permet de nous consacrer à la recherche de la vérité et de nous efforcer de porter remède aux maux de l'humanité.

1.8 Dans le domaine intellectuel, les hommes ont fait de grandes choses, et dans celui de la technique les progrès accomplis sont remarquables ; pourtant nous vivons tous sous l'empire de la crainte, nous sommes au bord même d'un précipice et tremblons sans cesse d'y tomber. Aussi est-il singulièrement nécessaire que l'Unesco donne une nouvelle impulsion à certains concepts communs à toutes les traditions du monde : la dignité de l'homme, la nécessité de la compassion et de la compréhension. Nous parlons constamment de la présence du divin dans l'être humain et toutes les grandes religions invitent les hommes à se développer et à se transformer. Si limitée que puisse être notre nature, les possibilités de développement de notre être intérieur n'ont pas de bornes. Les religions nous affirment qu'aucune nécessité n'oblige la nature humaine à être ce qu'elle est actuellement. L'être humain est capable de renouvellement et c'est dans ce pouvoir de l'esprit que réside l'espoir du monde. N'avons-nous pas su nous débarrasser des grandes épidémies qui affligeaient l'humanité, et de coutumes barbares telles que le cannibalisme ou la chasse aux têtes ? Il fut un temps où nous croyions plaire à la divinité en immolant des enfants sur les autels. Nous avons cru servir la religion par les massacres et l'inquisition. Tout comme nous avons pu nous affranchir de telles conceptions, nous pouvons nous libérer de l'idée que la guerre est inévitable. Si la nature humaine parvient à s'affirmer, si l'esprit humain trouve libre carrière, ce fléau, le plus grand de tous les temps, sera n'en doutons pas, vaincu par l'homme.

1.9 L'être humain est invincible pourvu que son esprit s'affirme. Il a la force de supporter ses propres maux et de compatir à ceux d'autrui. Il peut déclarer, le front haut : "Je ne m'inclinerai pas devant les circonstances, je suis plus puissant que les forces matérielles auxquelles nous nous heurtons".

L'homme est au-dessus des forces qui l'assaillent. En fondant la dignité de l'homme sur cette présence de l'esprit en lui, nous découvrons du même coup les liens qui unissent les hommes, et la vérité profonde du précepte chrétien qui nous enjoint de porter les fardeaux les uns des autres. L'humanité tout entière souffre dans chaque homme car, aujourd'hui, elle ne fait plus qu'une. C'est à faire triompher cette idée de l'unité du genre humain que nous devons consacrer nos plus grands efforts. Nous traversons des jours pénibles qui mettent notre civilisation à l'épreuve : ou elle disparaîtra, ou elle en sortira renouvelée. Son destin dépend de nous ; non pas de notre étoile, ni des forces impersonnelles qui nous entourent, mais bien de l'esprit de l'homme et de sa volonté de prendre ces choses au sérieux. Il ne fait aucun doute pour moi que nous irons de l'avant, et que notre Organisation contribuera à réaliser cette solidarité de la culture qui est la base essentielle de toute paix durable.

ALLOCATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF

2.1 M. RAADI (Iran), Président du Conseil exécutif, -

Monsieur le Président, qu'il me soit permis, au nom du Conseil exécutif, de m'associer aux paroles éloquentes, émouvantes et pleines de sagesse que vous venez de prononcer en ouvrant cette dixième session de la Conférence générale de l'Unesco, et, après avoir évoqué et salué avec respect la noble figure d'un grand disparu, Maulana Abul Kalam Azad, d'exprimer à mon tour les souhaits de bienvenue aux délégations des Etats membres.

2.2 Après avoir tenu sa neuvième session à New Delhi, capitale de ce grand pays de l'Asie qui est le vôtre, Monsieur le Président, la Conférence générale se réunit en ce jour au coeur de l'Occident, à Paris. Ainsi les délégués des Etats membres qui, il y a deux ans, ont eu l'occasion de rendre hommage à l'Inde, berceau d'une riche et ancienne civilisation, retrouvent aujourd'hui dans cette douce France, que la plupart connaissent depuis longtemps, les trésors de la pensée, de la culture et de l'art européens.

2.3 Ce contact direct de la Conférence générale avec l'Orient et avec l'Occident, qui découvre devant nous la variété des horizons universels de notre Organisation, contribue, j'en suis convaincu, à cette appréciation mutuelle des valeurs culturelles qui est l'un des objectifs essentiels de l'Unesco.

2.4 Ce n'est pas la première fois que nous nous réunissons à Paris. Cependant, avec l'inauguration de notre Siège permanent, lors de la cérémonie d'hier, que Monsieur le Président de la République française a bien voulu honorer de sa présence, cette session marque une étape importante dans l'histoire de l'Unesco et revêt une signification particulière.

2.5 Je voudrais assurer nos amis français que, bien que nous jouissions de manière permanente de l'hospitalité de leur noble pays, cet usage constant du territoire français pour nos rencontres et nos travaux n'atténue en rien l'expression de notre vive gratitude.

2.6 Que cette assemblée, qui compte des délégations de toutes les régions du globe et qui groupe tant d'éminentes personnalités des domaines de

l'éducation, de la science, de la culture et de l'information, donne au monde, par ses délibérations et ses décisions, une nouvelle preuve de la solidarité morale et intellectuelle de l'humanité.

2.7 Monsieur le Président, l'intérêt croissant que les Etats membres manifestent à l'égard de l'Unesco et les progrès réguliers de notre Organisation dans sa marche vers l'universalité constituent pour nous tous un précieux encouragement.

2.8 Depuis la fin de la deuxième conflagration mondiale, le monde a vécu dans un état qui, hélas, a ressemblé plus à une trêve qu'à une paix véritable - trêve marquée par une série de tensions internationales et par ce que l'on est convenu d'appeler la guerre froide.

2.9 Cependant, cette trêve de treize ans n'a pas été sans porter ses fruits. L'Organisation des Nations Unies et ses Institutions spécialisées, quoiqu'elles aient eu à souffrir sérieusement de ce climat, ont pu rendre d'incontestables services. Bien qu'à notre regret le canon tonne encore dans certaines régions, des signes de détente, que nous espérons définitifs, soutiennent et avivent nos espoirs. C'est ainsi qu'en ce moment même les Etats les plus puissants recherchent en commun les moyens de délivrer notre époque de la terrible menace d'une guerre atomique et d'utiliser pour la paix et le bien-être ces sources nouvelles d'énergie où l'homme puise un pouvoir sans précédent.

2.10 Que serait-ce si cette trêve de fait devenait une trêve de principe, pour se transformer enfin, le plus rapidement possible, en une paix durable fondée sur la justice, le respect de la dignité de l'homme et la quiétude des consciences ?

2.11 C'est alors que l'humanité pourrait mettre pleinement à profit les possibilités immenses que lui ouvrent les progrès spectaculaires de la science. Depuis la dernière session de notre Conférence générale, l'homme s'est lancé à la conquête des espaces interplanétaires où règne une harmonie souveraine. Puisse l'image de cette harmonie inspirer tous les hommes de bonne volonté dans leurs efforts pour que, sur notre planète, la vie soit plus digne d'être vécue !

2.12 Monsieur le Président, en parcourant l'histoire de l'humanité, on est frappé de ce que chaque époque a été marquée par une grande idée ou une grande religion. Toutefois, ces grands systèmes de pensée et ces religions, malgré la noblesse de leurs enseignements, ne sont pas parvenus jusqu'ici - sans que leurs principes en soient responsables - à éviter les heurts et les conflits entre les peuples qui se réclamaient d'eux. Il reste à notre époque, dont les moyens matériels sont presque illimités, à trouver le mode de pensée et d'action vigoureux qui assurerait aux peuples de toutes races, de toutes religions et de toutes idéologies la possibilité de vivre en paix en mettant leurs ressources, tant naturelles que spirituelles, au service de l'humanité tout entière.

3. Le PRÉSIDENT. - (Traduit de l'anglais.)
Je donne la parole au Directeur général.

ALLOCATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'UNESCO

4.1 Le DIRECTEUR GÉNÉRAL. - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, je n'ai pas grand'chose à ajouter maintenant : votre discours nous a tous profondément émus et le Président du Conseil exécutif a prononcé des paroles pleines de sagesse et d'espoir.

4.2 Le fait que vous ayez présidé, en partie, trois sessions ordinaires de la Conférence générale, ainsi que la session extraordinaire au cours de laquelle j'ai été élu Directeur général vous désigne comme l'une des grandes figures de ces douze années d'histoire de l'Unesco qui s'achèvent aujourd'hui.

4.3 Au moment où s'ouvre la dixième session de la Conférence générale, ma pensée se reporte à cette autre ouverture qui a eu lieu, il y a exactement deux ans moins un jour, dans la capitale de votre grand pays. Je me rappelle l'accueil magnifique que vous nous avez fait, le nouveau bâtiment splendide où nous nous sommes réunis, les espoirs, l'intérêt et la sympathie qu'a éveillés cette neuvième session. Je me souviens aussi des sombres nuages qui obscurcissaient alors l'horizon politique, et je me rappelle également aussitôt la détente qui suivit, ainsi que la foi et la discipline qui nous ont permis à tous, délégués et membres du Secrétariat, de traverser cette sombre période.

4.4 Il est impossible d'évoquer tout cela sans penser à la noble figure de Maulana Abul Kalam Azad, Ministre de l'éducation de l'Inde, qui fut Président de la neuvième session de la Conférence générale, et dont vous avez pris la succession, Monsieur le Président, en qualité de chef de la délégation de votre pays.

4.5 Il est des hommes, peu nombreux d'ailleurs, d'où semblent jaillir, de façon presque palpable, la force et l'inspiration. Maulana Azad fut certainement l'un de ceux-là et nos délibérations, grâce à ses éminentes qualités, ont été d'une grande portée et d'une haute tenue. Sa disparition a été une grande perte pour l'Inde, et je tiens à exprimer une fois de plus le chagrin qu'elle m'a causé.

4.6 Bien des choses se sont passées depuis deux ans. Vous examinerez d'ici peu ce que furent notre action et nos réalisations pendant cette période récente, en même temps que vous discuterez et déciderez de nos projets d'avenir. Vous disposerez pour cela de deux nouveaux instruments qui ne sont pas sans intérêt : un rapport mûrement étudié, et constructif, établi par le Comité des rapports, qui s'est réuni après avoir été renforcé, selon les vœux de la Conférence générale et une évaluation des réalisations et des perspectives de l'Unesco, préparée par le Secrétariat avec le concours et selon les directives du Conseil exécutif. Ce dernier rapport, rédigé à l'intention du Conseil économique et social des Nations Unies, est à mon avis l'un des documents les plus importants que le Secrétariat ait jamais préparés.

4.7 La Conférence générale doit envisager à la fois le passé et l'avenir et, ce faisant, assurer cette continuité dans les desseins qui est déjà, après douze ans seulement, l'un des traits dominants de la vie de l'Unesco. Mais chaque session a ses caractéristiques propres. Je viens de rappeler celles de la session de New Delhi ; beaucoup d'entre vous ont conservé aussi de vifs souvenirs de la session de 1954, pittoresque et pleine d'entrain, tenue dans le Nouveau Monde à Montevideo ; l'atmosphère de celle-là aussi était bien caractéristique. Ce qui marque tout particulièrement celle qui commence ici aujourd'hui, c'est, bien entendu,

notre installation dans ce bel édifice qu'est notre nouveau siège permanent ; je suis frappé de la coïncidence qui fait qu'en deux sessions successives les délégations se réunissent dans un cadre tout neuf, préparé spécialement pour leur usage. Voyons là un encouragement et un signe de la vitalité de notre Organisation. Les bâtiments du nouveau Siège sont bien construits et durables, et je suis persuadé que leur commodité et leur effet stimulant sur l'esprit auront une influence favorable sur les travaux de l'Unesco.

4.8 Une fois de plus, un pays hôte n'a rien épargné pour marquer dignement et pleinement cette grande occasion. A mesure que les jours s'écouleront, vous aurez maintes preuves des efforts déployés par le Gouvernement français et les autorités de ce pays pour rendre ce mois mémorable. Point n'est besoin évidemment de parler de l'inauguration solennelle d'hier, honorée par la présence de la plus haute personnalité du pays. La France n'est pas seulement l'hôte de l'Unesco, mais elle croit sincèrement et avec ferveur à la haute destinée de cette Organisation ; elle le montre de bien des façons, par l'effort de pensée soutenue qu'elle y consacre et par les initiatives qu'elle prend.

4.9 Il me faut encore évoquer un triste événement : Son Excellence l'Ambassadeur Eligio Reale, Président de la Commission nationale italienne, est mort subitement dimanche matin alors qu'il était déjà en route pour Paris afin d'assister à notre session. Les délégués voudront certainement se joindre à moi pour adresser des condoléances et exprimer notre douloureuse sympathie à nos amis italiens.

4.10 Monsieur le Président, il me reste à m'acquitter d'une dernière tâche et je suis très heureux de le faire : je veux parler de l'hommage au Mahatma Gandhi, que la Conférence générale, à sa dernière session, m'a autorisé à préparer sous forme d'un recueil de pensées. Cette anthologie vient de paraître. Ce n'est pas sans une certaine émotion que je vous présente ce premier exemplaire, car c'est à vous que nous devons l'étude de la personnalité de Gandhi qui, selon le vœu de la Conférence générale, précède les morceaux choisis. Rien ne saurait mieux garantir que ce livre est digne de la grande figure, au souvenir immortel de laquelle il est dédié.

5.1 Le PRÉSIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je vous remercie, Monsieur le Directeur général.

DECLARATION DU PRÉSIDENT SUR LA QUESTION DE L'ARRIÈRE DES CONTRIBUTIONS

5.2 Il m'incombe de faire une déclaration concernant les arriérés de contributions et leurs conséquences quant au droit de vote des Etats membres à la présente session de la Conférence générale. En vertu de l'article IV, par. 8 (b) de l'Acte constitutif, le droit de vote des Etats membres est subordonné au paiement de leurs contributions. Le texte du paragraphe 8 (b) est le suivant : "Un Etat membre ne peut participer aux votes de la Conférence générale si le montant des sommes dues par lui au titre de ses contributions est supérieur au montant de la participation financière mise à sa charge pour l'année en cours et pour l'année civile qui l'a immédiatement précédée."

Actuellement, plusieurs Etats membres sont privés du droit de voter à la présente session de la Conférence générale, le montant des contributions dues par eux étant supérieur au montant des contributions qui leur sont demandées pour l'année en cours et pour l'année civile qui l'a immédiatement précédée ; ce sont la Bolivie, la Chine et le Paraguay.

5.3 Toutefois, le paragraphe 8 (c) de l'article IV dispose que la Conférence générale peut néanmoins autoriser en pareil cas un Etat membre à participer aux votes si elle constate que le manquement est dû à des circonstances indépendantes de la volonté dudit Etat membre.

Les délégations des Etats dont il s'agit devront donc décider s'il convient de demander à la Conférence générale d'appliquer ce paragraphe 8 (c). Les demandes dans ce sens, si elles n'ont pas déjà été soumises au Directeur général, devront être adressées au Président de la Conférence générale, qui les transmettra au Bureau, et il appartiendra à celui-ci de décider lequel des organes de la Conférence devra les examiner.

5.4 Le 1er novembre, la délégation chinoise a envoyé au Président de la Conférence une lettre demandant que, conformément à l'article IV 8 (c) de l'Acte

constitutif, le droit de participer aux votes, à la présente session lui soit accordé (document 10 C/51).

CONSTITUTION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

5.5 Le point suivant de l'ordre du jour est la constitution du Comité de vérification des pouvoirs. L'article 27 du Règlement intérieur est libellé comme suit : "Le Comité de vérification des pouvoirs comprend neuf membres élus par la Conférence générale sur la proposition du Président provisoire. Le Comité élit son président." Conformément à ces dispositions, je propose de désigner, pour le Comité de vérification des pouvoirs, les Etats dont les noms suivent : Chili, Etats-Unis d'Amérique, France, Haïti, Irak, Pologne, Royaume-Uni, Thaïlande, Union des Républiques soviétiques socialistes. Le Conseil exécutif propose que le Comité soit présidé par un délégué du Chili. Si la Conférence n'y voit pas d'objection, le Comité de vérification des pouvoirs sera donc ainsi constitué, et se réunira immédiatement. Il soumettra son rapport à la Conférence demain matin à 10 h. 30.

La séance est levée à 16 h. 20.

DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

5 novembre 1958 à 10 h. 30

Président : M. Sarvepalli RADHAKRISHNAN (Inde)

SOMMAIRE

Rapport du Comité de vérification des pouvoirs 44

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

1. Le PRÉSIDENT . - (Traduit de l'anglais.)

La parole est au Président du Comité de vérification des pouvoirs.

2.1 M. FUENTES PANTOJA (Chili), président du Comité de vérification des pouvoirs . - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, j'ai l'honneur de faire connaître à la Conférence les décisions adoptées par le Comité de vérification des pouvoirs à sa séance d'hier après-midi. Premier rapport : Le Comité de vérification des pouvoirs, constitué le 4 novembre 1958 par la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, réunie en sa dixième session ordinaire, a tenu le même jour deux séances, à 16 h. 30 et à 18 h. 30. Le Comité est composé des délégués des Etats suivants : Chili, Etats-Unis d'Amérique, France, Haïti, Irak, Pologne, Royaume-Uni, Thaïlande et U.R.S.S.

2.2 Le Comité a élu Président Sr Don Oscar Fuentes Pantoja, de la délégation du Chili.

2.3 Le Comité a procédé à l'examen des pouvoirs reçus par le Directeur général de l'Organisation, des Etats dont la liste est donnée plus loin.

2.4 Les délégués de la Pologne et de l'U.R.S.S. ont soulevé des objections contre les pouvoirs présentés par la délégation de la Chine et ont demandé que ces pouvoirs soient rejetés. Par contre, le délégué des Etats-Unis d'Amérique a présenté, sur la même question, la proposition suivante :

"La Conférence générale,

1) Décide de n'examiner, à sa 10e session, aucune proposition tendant à l'exclusion des représentants du Gouvernement de la République de Chine ou à l'admission du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine.

2) Décide de rejeter toute opposition visant les pouvoirs des représentants de la République de Chine¹.

2.5 Le Comité a repoussé par cinq voix contre trois la proposition des délégués de la Pologne et de l'U.R.S.S. Il a adopté séparément les deux paragraphes de la proposition du délégué des Etats-Unis d'Amérique, par cinq voix contre trois.

2.6 Par ailleurs, le délégué des Etats-Unis d'Amérique a proposé que la Conférence générale ne prenne

aucune décision en ce qui concerne les pouvoirs présentés par la délégation de la République populaire hongroise. Cette proposition a été combattue par les délégués de la Pologne et de l'U.R.S.S. La proposition ayant été mise aux voix, le premier vote n'a pas donné de résultat définitif, car il y a eu 3 voix en faveur de la proposition, trois contre et deux abstentions.

2.7 En conformité avec l'article 90 du Règlement intérieur, la séance a été levée et une deuxième séance a eu lieu après un délai de quinze minutes. Au second vote, la proposition a été adoptée par une majorité de cinq voix contre trois. Le Comité a constaté que ce vote, n'ayant pas pour objet de recommander l'invalidation des pouvoirs de la délégation hongroise, celle-ci pourra, si la Conférence générale décide d'accepter la recommandation du Comité, participer aux travaux de la Conférence générale à titre provisoire, mais avec les mêmes droits que les autres représentants et ce, conformément à l'article 24 du Règlement intérieur de la Conférence générale.

2.8 Le Comité a décidé que les délégués des Etats membres ci-après sont dûment accrédités, conformément à l'article 22 du Règlement intérieur de la Conférence générale, par des documents émanant du Chef de l'Etat ou du Gouvernement, du Ministre des Affaires étrangères ou d'un Ministre habilité par le Ministre des Affaires étrangères à conférer des pouvoirs : Afghanistan, Albanie, République fédérale d'Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, R.S.S. de Biélorussie, Birmanie, Bulgarie, Cambodge, Canada, Ceylan, Chili, Chine, Corée, Costa Rica, Danemark, République Dominicaine, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Ghana, Grèce, Haïti, Honduras, Inde, Irak, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Laos, Libéria, Luxembourg, Fédération de Malaisie, Maroc, Monaco, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, République arabe unie, Roumanie, Royaume-Uni, Salvador, Soudan, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Tunisie, Turquie, R.S.S. d'Ukraine, U.R.S.S., Uruguay, Viêt-nam, Venezuela, Yougoslavie.

2.9 Le Comité recommande que les délégations de ces Etats soient admises à participer aux travaux de la dixième session de la Conférence générale.

2.10 Les délégués des Etats ci-après ont soumis des pouvoirs sous forme de lettres, télégrammes ou autres documents, émanant d'un Ministre autre qu'un

Ministre des Affaires étrangères et non dûment habilité par ce dernier, du Chef d'une Mission diplomatique ou d'un haut fonctionnaire du Ministère des Affaires étrangères : Belgique, Bolivie, Brésil, Colombie, Cuba, Éthiopie, Guatemala, Indonésie, Iran, Liban, Libye, Mexique, Paraguay.

2.11 Le Comité propose que ces documents soient acceptés comme constituant les pouvoirs provisoires des délégations des États membres ci-dessus, sous réserve de la présentation ultérieure de pouvoirs en due forme et que, dans l'intervalle, ces délégations soient admises à participer aux travaux de la dixième session de la Conférence générale.

2.12 Le Comité a constaté qu'un petit nombre d'États membres n'avaient pas envoyé de pouvoirs accréditant leurs délégués. Il a décidé d'autoriser son Président à présenter directement à la Conférence générale un rapport au sujet des pouvoirs qui pourraient être reçus de ces États membres avant la prochaine réunion du Comité.

2.13 Le Comité a examiné les pouvoirs des délégués du Nigeria, Membre associé.

2.14 Le Comité a examiné ensuite les pouvoirs des observateurs du Saint-Siège, État non membre de l'Unesco, ainsi que ceux des observateurs de Koweït, de la Fédération des Antilles et de la Somalie.

2.15 Le Comité recommande à la Conférence générale l'admission des observateurs mentionnés ci-dessus.

3. Le PRÉSIDENT .- (Traduit de l'anglais.)

La Conférence générale est saisie du rapport.

4.1 M. WIERBLOWSKI (Pologne). -

Monsieur le Président, la délégation polonaise tient à manifester sa très nette opposition à la partie du rapport du Comité de vérification des pouvoirs, concernant les pleins pouvoirs des représentants du Kouo-Min-Tang. En tant que membre de ce Comité, j'ai clairement exposé ce point de vue, tant dans la discussion que dans le vote. Dans ces conditions, je ne peux me sentir lié d'aucune manière par les propositions du Comité de vérification des pouvoirs, qui ont été votées à une faible majorité, mécaniquement, sans prendre en considération les éléments essentiels de ce problème-clé - non seulement pour l'Unesco, mais pour toutes les autres organisations internationales - qui est celui de la représentation de la Chine.

4.2 Nous ne pouvons pas reconnaître la validité des pleins pouvoirs des représentants du Kouo-Min-Tang et je ne peux leur accorder aucune signification, étant donné qu'ils ont été établis par un groupe d'hommes qui s'arrogent le titre de gouvernement, mais qui, en réalité, ne représentent personne, ni rien, si ce n'est les intérêts bien définis d'une certaine puissance qui n'a rien de commun avec la Chine. Ce groupe n'a aucun mandat pour se présenter au nom du grand peuple chinois et le pouvoir qu'il exerce sur un territoire qui constitue une partie de la Chine populaire se maintient uniquement grâce aux forces militaires d'une puissance étrangère. La reconnaissance des soi-disant pouvoirs de ce soi-disant gouvernement ne serait qu'une tentative de légalisation d'une mystification monstrueuse à l'égard des peuples du monde, du peuple chinois, du bon sens, des organisations internationales, et au préjudice de la cause de la paix, de la coopération internationale, de la culture et de la

science, au préjudice du prestige des organisations internationales, dans l'intérêt même de ceux qui accomplissent, appuient ou tolèrent cette mystification.

4.3 Il est grand temps d'en finir avec cette fiction ridicule de la présence de ces hommes dans notre Organisation ; cette présence est un défi au droit international, à la moralité internationale, aux stipulations de notre Acte constitutif, à tous les principes de bon sens. Il est grand temps de faire entrer à

l'Unesco les représentants, véritables et légaux du peuple chinois et de sa magnifique culture, en excluant ceux qui usurpent une place et un titre auxquels ils n'ont aucun droit. Le problème de la représentation de la Chine a été proposé à l'ordre du jour de notre Conférence générale par la délégation de l'Union soviétique et il sera discuté en temps opportun ; il ne peut faire aucun doute pour personne que seul le Gouvernement de la République populaire de Chine est dépositaire du mandat des 650 millions d'habitants de ce pays, pour en représenter les intérêts sur le plan international. C'est uniquement la politique de l'autruche, défendue par les partisans du fameux "China lobby", qui est cause du fait que ce ne sont pas les véritables pleins pouvoirs établis par le seul gouvernement légitime de la Chine qui nous sont présentés.

4.4 C'est pour les raisons que je viens d'exposer que nous voterons contre la partie du rapport qui tend à la reconnaissance des pouvoirs de ces Messieurs du Kouo-Min-Tang.

4.5 La délégation polonaise se prononce également contre la partie du rapport du Comité de vérification des pouvoirs qui propose de surseoir, pendant la durée de la dixième session, à toute décision en ce qui concerne les pleins pouvoirs établis par le Gouvernement de la République populaire hongroise. La délégation polonaise considère que les motifs qui sont à l'origine de cette proposition sont identiques à ceux qui incitent les promoteurs des deux propositions à soutenir l'équipe du Kouo-Min-Tang pour qu'elle prenne la place des représentants légaux de la Chine dans les organisations internationales. Ces motifs, c'est l'hostilité à l'égard des gouvernements représentant la volonté des peuples qui se libèrent de l'influence de l'impérialisme et le désir d'appliquer à leur égard les méthodes de la guerre froide. La délégation polonaise s'oppose catégoriquement à cette tentative qui vise à envenimer le climat de la Conférence générale et à appliquer des méthodes discriminatoires à l'égard de la délégation de la République populaire hongroise - pays avec lequel l'énorme majorité des États membres entretiennent des relations diplomatiques normales.

4.6 C'est pour ces raisons que nous voterons contre la partie du rapport du Comité de vérification des pouvoirs qui propose de surseoir à toute décision en ce qui concerne l'approbation des pouvoirs de la délégation hongroise et que nous nous prononcerons en faveur de l'approbation immédiate des pleins pouvoirs établis par le Gouvernement de la République populaire hongroise.

5. Le PRÉSIDENT .- (Traduit de l'anglais.)

La parole est au représentant de l'Union des Républiques soviétiques socialistes.

6.1 M. KOUZNETSOV (Union des Républiques soviétiques socialistes). - (Traduit du russe.)

Monsieur le Président, Messieurs, la délégation de l'Union soviétique estime de son devoir d'attirer l'attention de la Conférence générale réunie en sa dixième session sur une anomalie manifeste et criante : l'une des grandes puissances, l'Etat le plus peuplé du monde, la République populaire de Chine, n'est pas encore représenté à l'Unesco.

6.2 Depuis de longues années, les représentants légitimes et authentiques du peuple chinois qui, à lui seul, constitue le quart de la population du monde, ne peuvent, pour des motifs absolument contraires à la justice et à la raison, participer aux travaux de l'Unesco. Cette situation est surtout préjudiciable à l'activité normale de l'Unesco elle-même, elle lui rend extrêmement difficile l'accomplissement de ses tâches essentielles, telles qu'elles sont définies dans son Acte constitutif, et elle ôte une grande partie de sa valeur à son intention d'organiser l'échange des valeurs culturelles entre l'Orient et l'Occident.

6.3 Cette situation absurde est liée au fait que la place des représentants de la République populaire de Chine à l'Unesco est illégalement occupée par des hommes de Tchang Kaf-chek qui ne représentent rien d'autre qu'une clique de cadavres politiques.

6.4 Le monde entier sait qu'il n'y a qu'un seul gouvernement chinois légitime qui jouit de l'appui total du peuple : le gouvernement populaire central de la République populaire de Chine.

6.5 Seul le représentant de ce gouvernement, qui exprime la volonté et le droit du grand peuple chinois peut et doit occuper légitimement le siège de la Chine à l'Unesco.

6.6 En se refusant obstinément à reconnaître ce fait historique, certains Etats ne font qu'élargir le fossé qui sépare leur politique extérieure des réalités de la vie internationale et des intérêts du monde entier, et ils se portent tort à eux-mêmes.

6.7 Les pays qui s'opposent au rétablissement des droits légitimes de la Chine à l'Unesco portent la lourde responsabilité de compromettre le plein développement de l'activité de l'Unesco et l'accomplissement de ses tâches essentielles.

6.8 La délégation de l'Union soviétique considère qu'à l'Unesco, la raison et la justice doivent triompher, que le sens des réalités doit prévaloir ; elle s'élève catégoriquement contre le maintien d'une pratique illégale et déraisonnable qui ne tient aucun compte des intérêts du grand peuple chinois.

6.9 Pour ces raisons, la délégation de l'Union soviétique juge nécessaire d'affirmer à nouveau que les hommes de Tchang Kaf-chek occupent illégalement et traîtreusement le siège de la Chine à l'Unesco ; elle proteste catégoriquement contre cette injustice grossière et criante.

6.10 Je vous demande, Monsieur le Président, de mettre aux voix séparément ma proposition et la résolution générale sur le rapport du Comité de vérification des pouvoirs.

6.11 D'autre part, je voudrais dire quelques mots au sujet de la proposition provocante et calomnieuse du délégué des Etats-Unis d'Amérique relative aux pleins pouvoirs de la délégation de la République populaire de Hongrie. Le véritable sens de cette proposition est clair pour tout le monde ; le représentant des Etats-Unis d'Amérique, désireux d'animer la guerre froide, s'efforce de semer la discorde dans les rangs de l'Unesco, organisation qui a pour devoir

non pas de diviser, mais d'unir les peuples du monde pour la coopération culturelle.

6.12 La République populaire de Hongrie existe, quoi que puisse en penser le représentant des Etats-Unis d'Amérique ; son gouvernement est sans aucun doute le seul gouvernement légitime, qui exerce les droits souverains de la nation et de l'Etat. Ce gouvernement a, dans les formes légales, donné ces pouvoirs à sa délégation à la dixième session de la Conférence générale de l'Unesco et nous n'avons absolument aucune raison, ni sur le plan juridique, ni sur le plan pratique, de ne pas reconnaître ces pouvoirs.

6.13 Je propose que l'on ne mette pas en discussion la proposition du délégué des Etats-Unis d'Amérique et que l'on reconnaisse la légitimité des pouvoirs de la délégation hongroise.

6.14 Dans l'ensemble, le rapport du Comité de vérification des pouvoirs n'appelle pas d'objections, mais la délégation de l'Union des Républiques socialistes votera contre les paragraphes concernant la Chine et la Hongrie.

7. Le PRESIDENT . - (Traduit de l'anglais.)
La parole est au délégué de la Bulgarie.

8.1 M. BACHEV (Bulgarie). -

Monsieur le Président, Messieurs, la question des pouvoirs de la délégation du Kouo-Min-Tang n'est pas nouvelle, ni pour le Comité de vérification des pouvoirs, ni pour la Conférence. Maintes fois déjà, certaines délégations, dont la délégation des Etats-Unis, ont vainement essayé de prouver la légitimité, la conformité aux documents fondamentaux de l'Unesco, de la prétention absurde du délégué du Kouo-Min-Tang de représenter la Chine, la culture de la Chine, le peuple chinois. Le peuple chinois lui-même a déjà statué sur cette question. Il a prononcé son verdict irrécusable en abolissant le régime du Kouo-Min-Tang et en instaurant un gouvernement à son gré, le Gouvernement populaire. Ce changement historique a été effectué non pas par une partie restreinte de la nation, mais par la quasi-totalité du peuple. Et cette totalité, ce sont 600 millions de citoyens chinois, plus d'un quart de la population du globe. Cette nation fière et laborieuse n'approuve que son Gouvernement populaire, elle ne souffrira pas que d'autres que ce gouvernement librement choisi parlent ou agissent en son nom. Cet état de choses est d'ailleurs reconnu par les peuples du monde entier, par des dizaines d'Etats qui entretiennent des relations diplomatiques, économiques et culturelles avec la République populaire de Chine. Par conséquent - et conformément à l'Acte constitutif de l'Unesco et au Règlement intérieur de la Conférence générale - il ne peut y avoir de délégués de la Chine, dûment mandatés, que ceux qui le sont par le seul gouvernement légitime de la Chine, le Gouvernement populaire. Les délégués du Kouo-Min-Tang ne peuvent pas représenter les citoyens chinois, qui les ont définitivement privés de ce droit, comme d'ailleurs de tous les autres droits.

8.2 La délégation de la République populaire de Bulgarie considère donc qu'il n'y a qu'une seule solution juste : c'est de mettre fin à la situation anormale où la place légitime de la Chine à l'Unesco et à cette Conférence est occupée par des personnes qui, comme il a déjà été dit et démontré, ne peuvent représenter qu'elles-mêmes. Nous estimons que toute autre

décision porterait un grave préjudice à l'autorité et à l'efficacité de notre Organisation.

8.3 Tout aussi dénués de sens juridique et moral sont les arguments avancés à l'appui de la proposition de la délégation des Etats-Unis tendant à ne pas se prononcer immédiatement sur les pleins pouvoirs de la délégation de la République populaire hongroise. Pour les raisons qui ont été évoquées à cette tribune, nous nous associons à la proposition tendant à passer immédiatement au vote pour reconnaître les pleins pouvoirs des délégués de la République populaire hongroise. Notre délégation votera pour l'ensemble du rapport du Comité de vérification des pouvoirs, à l'exception de la partie concernant la Chine et la Hongrie.

9. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

La parole est au délégué de la République soviétique socialiste de Biélorussie.

10.1 M. OUMREIKO (République soviétique socialiste de Biélorussie). - (Traduit du russe.)

La délégation de la République soviétique socialiste de Biélorussie s'associe entièrement à la proposition de plusieurs délégations tendant à rétablir les droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Unesco et à ne pas reconnaître les pouvoirs des hommes de Tchang Kaf-chek qui ne représentent qu'eux-mêmes. On sait qu'il n'existe qu'un seul gouvernement légitime, qui jouit de l'appui total des 650 millions de Chinois : le Gouvernement populaire central de la République populaire de Chine. Seul le représentant du gouvernement qui exprime la volonté et le droit du grand peuple chinois peut légitimement représenter la Chine à l'Unesco et doit y occuper son siège. Les efforts obstinés, intéressés et manifestement tendancieux de certains Etats pour que l'on ne tienne pas compte du fait réel qui est l'existence du seul gouvernement légitime de la République populaire de Chine compromettent de plus en plus leur autorité sur le plan international et nuisent considérablement à l'activité d'une organisation internationale comme l'Unesco. Il est tout à fait évident que les pays qui s'opposent au rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Unesco paralysent cette organisation mondiale, ce que nous ne devons pas permettre.

10.2 En conséquence, la délégation de la République soviétique socialiste de Biélorussie estime nécessaire de déclarer que les hommes de Tchang Kaf-chek occupent illégitimement le siège de la Chine à l'Unesco conformément au vœu de certains milieux des puissances impérialistes mais contre l'attente de l'immense majorité des peuples du monde, et elle s'élève avec force contre cette injustice criante. La délégation de la République soviétique socialiste de Biélorussie demande instamment à la Conférence générale de ne pas reconnaître les pouvoirs des hommes de Tchang Kaf-chek, car le siège de la Chine revient légitimement au représentant du Gouvernement de la République populaire de Chine. Elle se prononce également contre la proposition du Comité de vérification des pouvoirs qui prévoit en fait une mesure discriminatoire à l'égard de la République populaire de Hongrie. Pour ces raisons, la délégation de la République soviétique socialiste de Biélorussie votera contre ces propositions du Comité ; elle demande

instamment que l'on refuse les pouvoirs des hommes de Tchang Kaf-chek et que l'on reconnaisse les pouvoirs légitimes des représentants de la République populaire de Hongrie.

11. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

La parole est au délégué de la Chine.

12.1 M. TCHEN Hiong-Fei (Chine). -

Monsieur le Président, Messieurs les délégués, Mesdames, Messieurs, c'est bien malgré moi que je suis appelé à intervenir à cette tribune, lors de cette première séance, mais ma délégation est heureuse de saisir l'occasion de saluer tous les éminents collègues qui se trouvent aujourd'hui réunis.

12.2 Nous sommes réunis ici en Conférence générale au Siège de notre Organisation, et aujourd'hui dans sa propre maison, à Paris, cette ville incomparablement charmante et prestigieuse à la fois qui, voici dix ans, comme l'a si bien rappelé avant-hier M. Berthoin, Ministre français de l'éducation nationale, a été le berceau de notre Déclaration universelle des droits de l'homme. Le pays qui est notre hôte, la France, honore traditionnellement la liberté de pensée ; son héroïque histoire, qui s'enrichit aujourd'hui de pages nouvelles, se résume essentiellement en ces mots gravés sur les frontispices de tous ses bâtiments publics : "Liberté, Egalité, Fraternité". En ces lieux, et au milieu de tant d'éminentes personnalités, accourues du monde entier, également dévouées à l'idéal commun de respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans aucune discrimination, les membres de la délégation chinoise éprouvent un intense sentiment de réconfort et mesurent toute la noblesse de la tâche, de la cause que nous sommes tous appelés à servir.

12.3 Monsieur le Président, Messieurs les délégués, dès l'origine, la Chine a apporté sa contribution à l'Unesco dont elle a été l'un des membres fondateurs. Le peuple chinois, imbu de ses traditions multimillénaires, à qui Confucius, dont nous avons célébré la mémoire, a enseigné l'harmonie et la fraternité universelles, a vu, dans le but que l'Organisation se proposait d'atteindre, l'annonce d'une ère nouvelle de paix et de concorde internationales. Notre Gouvernement accorde donc une extrême importance aux travaux de l'Organisation et nourrit les plus grands espoirs dans tous les domaines de la coopération internationale où doit s'étendre l'action qui est assignée à l'Unesco par son Acte constitutif. Il est représenté à cette session de la Conférence générale par notre délégation, munie des pouvoirs qui lui ont été conférés en bonne et due forme et qui, à vrai dire, ne sauraient prêter à discussion. Ses délégués siègent dans tous les organismes et institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies ; sa participation à l'Unesco est incontestée et il a été régulièrement invité aux travaux de notre session.

12.4 Cependant, les débats qui ont eu lieu au Comité de vérification des pouvoirs n'ont pu surprendre personne. L'intervention répétée des délégués soviétiques, insistant sur de prétendues objections quant à la validité des pouvoirs de notre délégation, n'est point chose nouvelle. Sur la requête du membre soviétique du Conseil exécutif, un point nouveau a été ajouté à notre projet d'ordre du jour, concernant la

prétendue question de la représentation de la Chine. Notre Conseil exécutif nous a transmis ce point, accompagné d'une résolution fort pertinente, que nous avons lue dans nos documents. A vrai dire, au cours de nos nombreuses sessions antérieures, la délégation de l'U. R. S. S., ou les délégations aux ordres de l'impérialisme soviétique, ont fait entendre un disque déjà fort éraillé, entendu au cours de toutes les réunions d'organisations internationales. Chaque fois leur proposition a été repoussée. Ici encore quelques délégations ont évidemment été appelées à s'acquitter de leur obligation et ont imité, avec plus ou moins de zèle, la voix de leur maître. D'autres, qui sont peut-être de bonne volonté, mais à qui je voudrais ici me permettre de faire remarquer la vanité de leur intention ou de leur calcul, renonceront-elles à se laisser attirer plus loin dans le sillage dangereux où elles se sont engagées ? Vous comprendrez, Monsieur le Président, Messieurs les délégués, que je négligerai le côté injurieux de leur diatribe : la civilisation chinoise - je veux dire la vraie - enseigne partout la modération et la tolérance. Ce genre de civilisation reste toujours - et est chaque jour davantage - cher à des centaines de millions de Chinois dont mon Gouvernement, issu de la Constitution qui a été librement adoptée par tous les Chinois, est le seul représentant légal et l'interprète qualifié. Je ne vous décrirai pas la nature de ce régime de création soviétique qu'on se plaît à appeler la République populaire de Chine. Vous avez sans doute déjà suffisamment appris, entre autres choses, que, pour ce régime, les bienfaits de la culture commencent par l'affreux lavage de cerveau et par tout ce qui l'accompagne. Avec tout le respect que je vous dois, à vous et à notre Organisation culturelle internationale, je ne me permettrai pas de vous faire l'injure de croire un seul instant que vous tous, qui vous êtes voués à la mission de l'Unesco, puissiez accepter un tel précepte qui est la négation même de la moindre parcelle de la dignité humaine et des libertés les plus fondamentales de l'être humain.

12.5 Monsieur le Président, Messieurs les délégués, je pense n'avoir pas abusé de votre temps qui devrait être tout entier consacré à nos activités normales en cours de session. La délégation chinoise vous a livré très brièvement ces quelques réflexions et, ce faisant, elle veut exprimer le désir de voir rapidement adopter le rapport de votre Comité de vérification des pouvoirs et la résolution qui y est incluse en ce qui concerne sa propre participation à cette Conférence générale.

13. Le PRÉSIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

La parole est au représentant des Etats-Unis d'Amérique.

14.1 M. HANES (Etats-Unis d'Amérique). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je déplore vraiment de m'être senti dans l'obligation de monter à la tribune ce matin ; je suis consterné de des questions qui sont hors de propos devant cette assemblée viennent déjà gêner le début de notre session. Les paroles aimables avec lesquelles, Monsieur le Président, vous avez ouvert la session avaient laissé espérer que nous pourrions aborder rapidement les questions qui sont effectivement du ressort de

l'Unesco puisque c'est pour les examiner que ma délégation, comme d'ailleurs, j'en suis sûr, la plupart des autres délégations, assiste à cette Conférence. 14.2 Il est regrettable qu'au début même de la Conférence générale le représentant de l'U. R. S. S. conteste le rapport du Comité de vérification des pouvoirs et que les représentants de la Pologne, de la Bulgarie et de la Biélorussie fassent écho à ses objections. Je n'ai nullement l'intention de répondre à certaines des remarques que ces représentants ont faites à l'adresse de mon pays. En tant que membre du Comité de vérification des pouvoirs, je ne puis cependant pas passer sous silence le fait que le représentant de l'Union soviétique a qualifié de provocantes et calomnieuses les propositions dûment formulées par ledit Comité. Cela ne constitue pas une critique à l'égard de ma délégation, mais il me semble qu'il s'agit de réflexions déplacées sur un rapport régulièrement établi par un Comité dûment constitué par la Conférence et comprenant neuf Etats membres au plein sens du terme dont l'honorabilité est indiscutable. Ma délégation approuve entièrement le rapport et les propositions du Comité de vérification des pouvoirs, et nous insistons pour que ce rapport et ces propositions soient adoptés par la Conférence générale. 14.3 En ce qui concerne la question de la représentation de la Chine qui a été soulevée par le représentant de l'Union soviétique, nous estimons qu'il n'appartient pas à la Conférence générale de l'Unesco de discuter de problèmes politiques dont l'examen est de la compétence d'autres organes. L'Assemblée générale des Nations Unies a décidé à maintes reprises de ne pas examiner des propositions tendant à exclure les représentants du Gouvernement de la République de Chine, ou à admettre les représentants du régime communiste chinois. Dans le même sens, notre Comité de vérification des pouvoirs recommande que la Conférence générale décide de n'examiner aucune proposition qui tendrait à exclure les représentants du Gouvernement de la République de Chine, ou à admettre les représentants du régime communiste chinois. Le Comité recommande en outre de rejeter toute opposition visant les pouvoirs des représentants de la République de Chine.

14.4 Il y a deux ans, à New Delhi, au cours de sa neuvième session, la Conférence générale de l'Unesco avait adopté une proposition identique du Comité de vérification des pouvoirs. Plusieurs fois déjà, des décisions similaires ont été prises par notre Organisation ainsi que par d'autres organismes des Nations Unies. Tout dernièrement, le 23 septembre dernier, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la même résolution à une très forte majorité. Nous estimons que la Conférence générale doit adopter maintenant les résolutions concernant la procédure proposée par le Comité de vérification des pouvoirs.

14.5 Le Comité recommande également dans son rapport que la Conférence générale ne prenne aucune décision en ce qui concerne les pouvoirs présentés par la délégation de la République populaire hongroise. Il s'agit là d'une proposition que les membres du Comité ont approuvée. Elle est en parfaite harmonie avec les décisions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies à ses sessions ordinaires de 1956 et de 1957 ainsi que lors de la session extraordinaire d'urgence que l'Assemblée a tenue l'été dernier.

Cette recommandation est également conforme aux décisions que d'autres organismes des Nations Unies ont eu plusieurs fois l'occasion de prendre depuis la Révolution de Hongrie.

14.6 Le 14 septembre 1957, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution dans laquelle elle constate - et je cite textuellement - que "le régime hongrois actuel a été imposé au peuple hongrois par l'intervention armée de l'Union des Républiques soviétiques socialistes". Le passage que je viens de citer se trouve dans la résolution 11-33 adoptée à la onzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Depuis lors, rien ne s'est produit qui puisse justifier un changement de position. En se prononçant autrement que l'ont constamment fait l'Assemblée générale et les autres organes des Nations Unies, la Conférence générale de l'Unesco ne ferait rien moins que prendre une décision politique qui, à notre avis, ne relève absolument pas de sa compétence.

14.7 Permettez-moi, Monsieur le Président, de redonner encore une fois lecture d'un passage pertinent du rapport adressé à la Conférence générale par le Comité de vérification des pouvoirs, dont nous recommandons l'acceptation et l'adoption. Ce passage a trait à la question des pouvoirs de la délégation hongroise dont je viens précisément de parler. "Le Comité a constaté que ce vote, n'ayant pas pour objet de recommander l'invalidation des pouvoirs de la délégation hongroise, celle-ci pourra, si la Conférence générale décide d'accepter la proposition du Comité, participer aux travaux de la Conférence générale à titre provisoire, mais avec les mêmes droits que les autres représentants, et ce, conformément à l'article 24 du Règlement intérieur de la Conférence générale".

14.8 C'est pourquoi, Monsieur le Président, je me résumerai en disant que, de l'avis de ma délégation, la Conférence générale de l'Unesco devrait approuver le rapport et les recommandations du Comité de vérification des pouvoirs, y compris le passage dont je viens de donner lecture et les autres recommandations qui s'y attachent.

15. Le PRESIDENT . - (Traduit de l'anglais.)
La parole est au représentant du Japon.

16.1 S. Exc. M. MATSUI (Japon). -

Monsieur le Président, quelques orateurs précédents ont parlé de la Chine comme s'il s'agissait d'une entité étrangère à cette Organisation. Le Gouvernement national de Chine a toujours été le gouvernement reconnu par l'Unesco et par l'Organisation des Nations Unies. Si, en raison de difficultés politiques et économiques, la Chine a été dans l'impossibilité de remplir en totalité ses obligations et se trouve ainsi dans la situation prévue à l'article IV, paragraphe 8 (b) de l'Acte constitutif, nous devons reconnaître que cela est dû à des conditions qui ne dépendent pas de sa volonté.

16.2 L'augmentation de 10.000 dollars de sa contribution constitue une preuve de bonne foi, et nous devons considérer cet effort avec sympathie. C'est dans cet esprit, et en conformité avec l'article IV, paragraphe 8 (c) que je voudrais proposer d'approuver la proposition du Comité de vérification des pouvoirs et d'accorder le droit de vote à la Chine.

16.3 Le Comité a proposé, par ailleurs, qu'aucune

décision ne soit prise au sujet des pouvoirs soumis par le représentant de la Hongrie. Cette proposition est conforme à la procédure suivie par l'Assemblée générale des Nations Unies. Les interventions qui viennent d'avoir lieu au sein de cette Conférence générale, ce matin, ne m'ont fourni aucun argument suffisamment convaincant pour renoncer à la procédure suivie par les Nations Unies. Il n'appartient pas à l'Unesco de prendre une position politique autre que celle qui a été adoptée par les Nations Unies.

16.4 C'est dans cet esprit que je me rallie à la proposition du Comité de vérification des pouvoirs tendant à surseoir à toute décision concernant les pouvoirs du délégué de la Hongrie.

16.5 En conclusion, je voudrais déclarer que la délégation japonaise votera pour l'ensemble du rapport du Comité de vérification des pouvoirs.

17. Le PRESIDENT . - (Traduit de l'anglais.)
La parole est au délégué de la Hongrie.

18.1 Mme JOBORU (Hongrie). - (Traduit de l'anglais.)

La délégation hongroise proteste contre le passage du rapport dans lequel le Comité de vérification des pouvoirs propose que la Conférence générale ne prenne pas de décision en ce qui concerne les pouvoirs présentés par la délégation hongroise.

18.2 La délégation hongroise propose que la Conférence générale accepte ses pouvoirs comme elle a accepté ceux des autres délégations en rejetant le passage en question du rapport du Comité. Il est notoire que certains milieux politiques étrangers ont fourni, de multiples façons, un appui matériel et moral à la tentative contre-révolutionnaire de 1956 en Hongrie et qu'ils ont fait tout en leur pouvoir, après l'échec de cette tentative, pour s'immiscer dans les affaires intérieures de la Hongrie et discréditer son gouvernement légal. La manoeuvre qui se dessine actuellement à l'Unesco est contraire au droit international et à l'Acte constitutif de l'Organisation. Les milieux auxquels je viens de faire allusion la considèrent manifestement comme un bon moyen d'influencer, d'égarer et de tromper l'opinion publique internationale. La délégation hongroise estime que l'Unesco, en tant qu'organisation internationale créée en vue de favoriser la coopération pacifique dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture, ne doit pas se laisser entraîner à de telles exclusives. Nous en sommes d'autant plus convaincus que l'Unesco n'ignore pas quels magnifiques résultats la Hongrie obtient depuis treize ans dans ces divers domaines. En outre, la République populaire hongroise joue activement son rôle de membre de l'Unesco et a institué une coopération vivante, sur le plan scientifique et culturel, avec un grand nombre d'Etats membres de l'Unesco. Au surplus, il nous paraît étrange que les représentants des gouvernements de certains Etats membres qui entretiennent des relations diplomatiques avec la Hongrie aient proposé et adopté cette mesure discriminatoire.

18.3 En conclusion, nous tenons à déclarer que la République populaire hongroise est membre de l'Unesco au plein sens du terme et qu'une mesure discriminatoire à l'égard de sa délégation est absolument sans fondement et profondément injuste. Nous ajouterons qu'il serait indigne de l'Unesco et contraire à ses objectifs fondamentaux de participer à la campagne de

dénigrement que certains milieux politiques mènent contre la République populaire hongroise et que cela porterait atteinte à l'autorité dont elle jouit. La délégation de la République populaire hongroise en appelle à la Conférence générale pour qu'elle accepte ses pouvoirs sans faire preuve de partialité.

18.4 Au sujet de la proposition du Comité de vérification des pouvoirs en ce qui concerne la représentation du peuple chinois, je désirerais, sans entrer dans le détail, traiter deux aspects de la question. La République populaire de Chine contribue puissamment à la lutte que les peuples mènent en faveur de la paix et de la sécurité. Aucune coopération internationale véritable n'est possible sans sa participation. Le monde entier reconnaît que la République populaire de Chine a obtenu des résultats remarquables dans les domaines du développement économique, de l'éducation, de la science et de la culture. Qu'il suffise de mentionner qu'en Chine, l'an dernier, le nombre des étudiants inscrits à l'université a doublé et qu'au cours des deux dernières années l'effectif des élèves de l'enseignement secondaire a presque triplé. De plus, l'analphabétisme est en voie de disparition dans l'ensemble du pays. L'Unesco peut-elle ne tenir aucun compte de ces magnifiques progrès ? Le moment n'est-il pas venu d'abandonner cette position ridicule qui est contraire aux principes fondamentaux de l'Unesco et ne peut que saper l'autorité dont jouit cette organisation ? Nous sommes convaincus qu'il est grand temps que l'Unesco renonce à cette attitude inadmissible.

18.5 A la session de New Delhi, un certain nombre de délégations avaient exprimé l'espoir que la dixième Conférence générale réglerait définitivement la question de la représentation du peuple chinois. Malheureusement, nous nous trouvons de nouveau devant une proposition qui tend à en différer le règlement. Nous nous demandons combien de fois cette proposition pourra être renouvelée. Pendant combien de temps les Etats-Unis voudront-ils empêcher que plus de 600 millions de Chinois soient représentés ? Nous estimons que la proposition d'ajournement ne saurait être de bonne foi ; elle ne peut avoir véritablement pour but que d'essayer une fois de plus d'empêcher que le grand peuple chinois soit légitimement représenté à l'Unesco. Soutenir la proposition faite dans ce sens par le Comité de vérification des pouvoirs, c'est en fait voter contre la participation du grand peuple chinois aux activités de l'Unesco. L'opinion publique mondiale considérera certainement la question sous le même angle. Seule la République populaire de Chine représente légalement le peuple chinois. En conséquence, la délégation hongroise juge inacceptable la proposition du Comité relative aux prétendus pouvoirs de la clique du Kouo-Min-Tang et votera contre son adoption.

19. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)
La parole est au délégué de la Roumanie.

20.1 M. JOJA (Roumanie). -

Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de la délégation roumaine, de saluer l'ouverture de la Conférence générale de l'Unesco. Assurément c'est là un événement important qui retient l'attention des intellectuels, des savants et des artistes du monde entier. Nous espérons que la Conférence de l'Unesco

apportera une contribution substantielle à la collaboration intellectuelle internationale, à la coopération pacifique et à la connaissance réciproque des peuples, qui sont les buts essentiels de notre Organisation. Mais, dès le début de cette Conférence, nous sommes obligés de constater que l'un des plus grands peuples - grand non seulement par le nombre mais aussi par sa civilisation, par sa culture plusieurs fois millénaire - n'est pas représenté. Un peuple de six cent cinquante millions d'hommes, groupant approximativement trente pour cent de la population du globe, est exclu arbitrairement, injustement, de notre Organisation. Cette situation intolérable dure depuis des années et il est grand temps qu'elle prenne fin pour la satisfaction de tous ceux qui s'intéressent aux choses de l'esprit, qui ont à coeur le progrès de la culture mondiale et qui luttent pour la coopération et la coexistence pacifique, pour le maintien de la paix dans le monde. L'Acte constitutif de l'Unesco énonce les buts de l'Organisation : paix, coexistence pacifique, collaboration internationale et progrès. Mais il est proprement impossible à l'Unesco d'attendre ces buts, alors qu'un peuple de six cent cinquante millions d'hommes n'y est pas représenté.

20.2 La Chine populaire occupe une place prépondérante en Asie et dans le monde entier. Il est inutile de relever son importance grandissante dans les domaines politique, économique et culturel. La Chine n'a pas seulement donné au monde, dans le passé, une magnifique culture, l'une des plus riches, des plus fécondes, des plus suggestives que nous connaissions; ses savants, ses artistes contribuent aujourd'hui d'une façon remarquable au progrès des sciences et des arts. Nous croyons pouvoir affirmer que notre Organisation assume de graves responsabilités devant l'histoire si elle persiste à rejeter les représentants de la Chine, d'un peuple qui s'honore des grands noms de Lao Tseu, de Tchouang-Tseu, de Lie-Tseu, de Mō-Ti, de philosophes qui égalent les plus grands penseurs de tous les temps. C'est à bon droit que l'écrivain français disait que "le génie personnel de Lao-Tseu, de Tchouang-Tseu et de Lie-Tseu avait embrassé l'univers dans sa totalité et, six siècles avant notre ère, avait présenté quelques-unes des thèses de l'hégélianisme et de l'évolutionnisme contemporains." Il est bon de rappeler que, jusqu'en 1750, la Chine éditait plus de livres que le reste du monde civilisé. J'ajouterai que le livre sacré du calcul formulait, six siècles avant Pythagore, le théorème du carré de l'hypoténuse.

20.3 Voilà, Messieurs, des titres culturels irrécusables. D'autre part, la Chine populaire a fait la preuve de sa force politique, économique et culturelle. La grande industrie se développe en Chine à un rythme vertigineux ; l'agriculture intensive est pratiquée et organisée en grand ; le niveau de vie se relève rapidement ; l'enseignement est réorganisé, l'analphabétisme liquidé graduellement, et l'alphabet même est simplifié afin de devenir accessible aux masses.

20.4 La République populaire de Chine est un facteur indispensable de la paix mondiale, l'un des principaux facteurs de la coexistence pacifique et du progrès, et pourtant le peuple chinois est exclu de notre Organisation. En revanche, le mandataire du Kouo-Min-Tang, que l'Histoire a éliminé définitivement et qui vit une existence dérisoire siége dans notre enceinte, au sein de cette Organisation à laquelle d'ailleurs, depuis des années, il ne verse pas sa contribution réglementaire.

20.5 Monsieur le Président, la délégation roumaine estime que notre Conférence générale s'honorerait en excluant de son sein le représentant du Kouo-Min-Tang et en invitant la République populaire de Chine à se faire représenter à l'Unesco.

20.6 C'est pourquoi la délégation roumaine votera contre les points 4 et 5 du rapport du Comité de vérification des pouvoirs. La délégation roumaine votera également contre la décision prévue aux points 6 et 7 et concernant la délégation de la République populaire hongroise. La délégation roumaine demande que soient pleinement reconnus les pleins pouvoirs des délégués de la République populaire hongroise. La délégation des Etats-Unis d'Amérique, qui a proposé au Comité de ne prendre aucune décision en ce qui concerne les pouvoirs présentés par la délégation hongroise, a certainement oublié que les Etats-Unis d'Amérique ont des relations diplomatiques avec la République populaire hongroise et que, par suite, sa proposition est contraire aux usages du droit international, contraire à la morale internationale, contraire aux intérêts de l'Unesco, contraire aux intérêts de la paix et de la coexistence pacifique.

21. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)
La parole est au délégué de l'Inde.

22.1 M. HUSAIN (Inde). - (Traduit de l'anglais.)
Monsieur le Président, Messieurs les délégués, aux termes du paragraphe 1 de l'article 22 du Règlement intérieur, les pouvoirs des délégués et des suppléants émanent soit du chef de l'Etat ou du gouvernement, soit du Ministre des affaires étrangères. En vertu de cette disposition, le Comité de vérification des pouvoirs avait à remplir une tâche très simple. Il était chargé de déclarer si les pouvoirs présentés émanaient du chef de l'Etat ou du gouvernement, ou du Ministre des affaires étrangères d'un pays qu'on appelle la Chine. Il est manifeste - d'ailleurs nul ne l'a contesté - que les pouvoirs soumis au Comité n'émanaient pas du Gouvernement chinois - la République populaire de Chine - qui exerce la souveraineté sur le territoire de la Chine et est accepté par la grande masse des habitants de ce pays, mais qu'ils avaient été établis par le gouvernement d'une petite île située au large du continent chinois qui s'appelle Formose. Devant cette situation, il importe que nous examinons ici la question de plus près que ne l'a fait le Comité de vérification des pouvoirs.

22.2 Ce n'est pas la question de l'admission de la Chine qui se pose à nous, mais celle de sa représentation adéquate. Cet état de choses semble provenir notamment de l'idée que nous sommes réunis pour traiter uniquement de questions d'éducation, de science et de culture et que, dans la mesure où il s'agit d'un problème politique dont il n'est pas de mise de discuter à l'Unesco, il serait préférable de laisser à l'Assemblée générale des Nations Unies le soin de s'en occuper ; en outre, suivant la même conception, étant donné que l'Assemblée a ajourné d'année en année l'examen du problème, nous devrions faire de même sans l'examiner plus à fond comme il conviendrait. De l'avis de ma délégation, cette attitude est injustifiable et ne fait pas honneur à notre organisation. L'Unesco est indépendante ; sa Conférence générale est maîtresse de sa procédure et, en vertu des dispositions de l'Acte constitutif, elle a compétence pour

se prononcer elle-même sur toutes les questions de ce genre, sans attendre des directives de l'extérieur. S'il appartenait à l'Assemblée générale de statuer sur la question de la représentation, non seulement à ses propres sessions mais également à celles des Institutions spécialisées, il serait inutile que chacune de ces organisations fût dotée d'un Comité de vérification des pouvoirs et nous devrions recevoir des instructions d'un organisme extérieur. En fait, les autres organes des Nations Unies, ainsi que les Institutions spécialisées, sont maîtres de leur procédure et ne sont pas soumis aux règles adoptées en la matière par l'Assemblée générale. Quelles que soient les décisions de l'Assemblée, le Comité de vérification des pouvoirs constitué par la présente Conférence n'en a pas moins le droit et le devoir d'examiner, afin de se prononcer sur leur validité, les pouvoirs d'une délégation de Formose qui prétend être la délégation de la Chine. Tel est le mandat du Comité et, dans le cas présent, il a failli à sa mission.

22.3 Pour obtenir que nous n'examinions pas à fond les pouvoirs présentés au nom de la Chine, on fait valoir, en second lieu, que la dernière fois, aussi bien que dans des circonstances antérieures, la majorité a décidé de ne rien changer à la pratique en vigueur et que, cela étant, nous devrions maintenant faire de même. De l'avis de ma délégation, Messieurs les délégués, cet argument n'est pas valable. Si nous nous sommes trompés la dernière fois ou antérieurement en refusant d'examiner la question comme il convient, il ne s'ensuit pas que nous devions persévérer dans l'erreur et nous en tenir d'année en année et pour toujours au même jugement hâtif. Il nous faut examiner la question de très près, telle qu'elle se présente aujourd'hui, et prendre une décision en pleine connaissance de cause et dans l'intérêt de l'Organisation.

22.4 D'aucuns ont également soutenu que si l'Unesco entreprenait de modifier la représentation de la Chine, cela provoquerait inutilement des controverses et de l'animosité. Pourtant, en fait, nous n'avons pas à nous occuper ici de certaines formes d'idéologie ou des systèmes politiques et sociaux qui existent dans divers pays. Il ne nous appartient pas non plus d'abord de la question de savoir s'il convient ou non d'apprécier le régime actuel de la Chine ou l'une quelconque de ses initiatives. L'Acte constitutif de l'Unesco n'exige rien de tel. Notre Organisation ne groupe pas des nations aux idées uniformes ; ce n'est pas un club réservé à des membres qui ont les mêmes conceptions politiques. La question de la représentation à laquelle a droit un Etat membre ne doit pas dépendre de ce qu'un autre Etat membre peut penser de lui. C'est à chaque pays en particulier qu'il appartient de décider s'il veut ou non reconnaître la République populaire de Chine et établir des relations diplomatiques avec cet Etat. Nous ne devons nous occuper ici que des intérêts d'une organisation mondiale pour laquelle le paragraphe 2 de l'article II de l'Acte constitutif prévoit une composition encore plus large que celle de l'Organisation des Nations Unies. Les systèmes sociaux et les régimes politiques les plus divers sont représentés à l'Unesco si bien que l'ensemble des ressources en matière d'éducation, de science et de culture qui se développent dans les différents pays peuvent être mises au service de l'intérêt général. Cela est considéré à juste titre comme une qualité majeure de notre Organisation, laquelle constitue un

forum international où tous les pays membres peuvent unir leurs efforts en faveur de la paix. L'Unesco est un centre destiné à concilier les différents systèmes sociaux qui existent dans le monde et, dans cette perspective, on est en droit de se demander si ce centre répond à son objet puisque les représentants d'un Etat où vit un quart ou un cinquième de la population du globe y sont exclus de l'entreprise de conciliation visant à réduire les conflits entre les idéologies opposées. Aucun d'entre nous ne siègerait dans cette assemblée si nous devions apprécier les pouvoirs en fonction des sympathies que nous inspirent les autres pays, car il se trouverait toujours quelqu'un qui serait hostile à quelqu'un d'autre. En conséquence, si l'Unesco veut atteindre les buts qui lui ont été assignés, elle doit se garder de toute adhésion ou hostilité d'ordre politique et se consacrer au rapprochement de toutes les cultures et à la réalisation de l'idéal d'une communauté humaine. On ne saurait contester certains faits : nous sommes en présence d'un sous-continent peuplé de 639 millions d'habitants qui ne sont pas représentés à la Conférence alors que les représentants de quelques millions de Chinois émigrés dans l'île de Formose occupent le siège de la Chine. Si ce pays, si le gouvernement actuel de la Chine, ne prend pas la place qui lui revient de droit, nous ne pouvons que constater l'absence de l'un des principaux pays d'Asie, le plus important de tout l'Extrême-Orient, et reconnaître que, dans cette mesure, nos délibérations sont illusoire. Ma délégation n'a pas l'intention de soulever à cette Conférence des questions politiques sur lesquelles l'Inde a eu l'occasion d'exprimer son point de vue ailleurs, qu'il s'agisse de la question de savoir si Formose fait partie intégrante de la Chine, ou du caractère obligatoire de la déclaration du Caire ou de celle de Postdam, ou encore de la controverse sur l'existence de deux Chine distinctes. Ce qui nous importe ici, c'est que dans cette Organisation nous prétendons élever dans l'esprit des hommes les défenses de la paix, éliminer la suspicion et la méfiance entre les peuples du monde, garantir la paix grâce à l'adhésion unanime, durable et sincère de tous les peuples, et qu'en définitive, nous reconnaissons, suivant les propres termes de notre Acte constitutif, que la paix doit être établie sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité. Cependant, nous tâchons d'aboutir à ce résultat en excluant de nos conseils un quart à un cinquième de l'humanité. Nous affirmons que l'Unesco a pour but de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations. Cependant, là encore, nous excluons l'éducation, la science et la culture - à vrai dire, une des plus anciennes cultures de notre planète - d'une grande partie de l'humanité. Nous introduisons les controverses politiques dans nos débats alors que notre rôle est précisément d'éviter, d'aplanir et de réduire ces controverses. En 1946, à la première session de la Conférence générale, la Chine comptait parmi les 27 membres fondateurs de l'Unesco. Il importe de remarquer que c'est l'Etat chinois et non pas le Gouvernement chinois d'alors qui est devenu membre de l'Unesco. Les gouvernements d'un pays peuvent passer, mais le pays lui-même, le peuple et l'Etat, demeurent. Si une organisation internationale se composait de gouvernements et, de plus, si l'on en venait à estimer que les nuances politiques des gouvernements

devaient être prises en considération, il serait impossible de mettre sur pied un organisme capable de fonctionner et, à vrai dire, l'organisation constituée dans ces conditions n'aurait nullement un caractère international. Conformément au paragraphe 3 de l'article premier de l'Acte constitutif, ce sont les Etats et non pas les gouvernements qui sont membres de l'Organisation ; or, l'Etat chinois n'est pas représenté ici. Vingt-neuf membres de l'Organisation des Nations Unies reconnaissent la République populaire de Chine et deux d'entre eux qui sont membres permanents du Conseil de sécurité entretiennent des relations diplomatiques avec ce gouvernement. Il est significatif que les Etats qui reconnaissent la République populaire de Chine ont des systèmes sociaux variés et appartiennent à trois continents, l'Europe, l'Asie et l'Afrique. La République populaire de Chine a des relations commerciales avec au moins 68 autres pays et des relations culturelles avec encore un plus grand nombre d'Etats. Les pays qui reconnaissent ce gouvernement ont une population de plus de 1 milliard 40 millions d'habitants et, si l'on ajoute ce chiffre à la population de la Chine qui est aujourd'hui de 639 millions d'habitants, nous obtenons le chiffre de 1 milliard 679 millions alors que la population du monde est au total de 2 milliards 737 millions. En d'autres termes, ce chiffre représente plus de 61 % de la population du globe. Par conséquent, en refusant à la Chine le siège qui lui revient, nous ne tenons pas compte, ni plus ni moins, de l'opinion de la grande majorité des peuples du monde. Nul n'ignore que la Chine a une histoire et une civilisation millénaire. En outre, au cours des neuf dernières années, elle a fait des progrès rapides dans les domaines de l'industrie et de l'agriculture. En matière scientifique, le plan de développement décennal est en cours d'exécution et, dans le cadre de la révolution culturelle, on applique un programme ambitieux destiné à supprimer l'analphabétisme. Comment pourrions-nous ignorer délibérément la portée de ces réalisations ? Quant aux relations internationales, nous savons qu'en 1955, à la Conférence de Bandoeng, la République populaire de Chine a été parmi les 29 pays qui ont souscrit aux dix principes relatifs à la coexistence pacifique qui sont devenus célèbres. Les relations de la Chine avec ses voisins, notamment l'Inde, la Birmanie, le Népal, l'Indonésie et le Cambodge, témoignent de sa fidélité à ces principes. Compte tenu de ces faits, ma délégation est d'avis que nous compromettrions gravement nos délibérations en tolérant la persistance d'une situation anormale qui dure depuis 1950 et repose sur une fiction. Il n'est pas dans l'intérêt de l'Unesco et de sa mission que la question de la représentation de cet immense et important pays soit abandonnée à l'impératif des sentiments. Pouvons-nous vraiment régler quoi que ce soit en refusant de considérer la réalité en face, en éludant le problème et en nous abusant sur toute chose ? Ce n'est certainement pas en refusant de permettre à la République populaire de Chine d'occuper à l'Unesco la place qui lui revient de droit qu'on évincera ce gouvernement ou ce pays de la sphère internationale. L'absence de l'une des principales nations d'Asie n'a pu et ne pourrait encore, si elle continue, qu'enlever toute valeur à nos débats. Parmi les projets majeurs de l'Unesco, celui qui concerne l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident

ne pourra être réalisé sans la participation de la Chine, il est impossible que l'Unesco réussisse tant qu'elle se fermera à une grande partie de l'Asie.

22.5 Dans ces conditions, Monsieur le Président, ma délégation estime que les recommandations du Comité de vérification des pouvoirs relatives à la représentation de la Chine doivent être rejetées et que les pouvoirs du représentant de Formose ne doivent pas être considérés comme lui donnant le droit de représenter la Chine. En ce qui concerne la recommandation du Comité relative aux pouvoirs de la délégation hongroise, ma délégation est d'avis que la proposition est entachée de partialité à l'encontre d'un gouvernement avec lequel la plupart des pays entretiennent des relations diplomatiques et, en conséquence, elle votera contre ce passage du rapport du Comité.

23. Le PRESIDENT . - (Traduit de l'anglais.)
La parole est au délégué de l'Albanie.

24.1 M. TRESKA (Albanie). -

Monsieur le Président, Messieurs les délégués, la délégation de la République populaire d'Albanie considère que le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine est une question d'importance capitale, qui doit sérieusement préoccuper notre Organisation et trouver une solution immédiate.

24.2 Nous constatons avec une profonde indignation que la place bien méritée de la République populaire de Chine au sein de notre Organisation reste encore usurpée par les représentants d'une clique de trafiquants à leur peuple, complètement en faillite. C'est là une situation tout à fait intolérable, qui porte un grave préjudice à l'autorité de l'Unesco et aux fins qu'elle sert. Se soumettant à la volonté des milieux dirigeants des Etats-Unis d'Amérique, l'Unesco a jusqu'à présent injustement fermé la porte à un grand peuple qui représente presque le quart de l'humanité et est le créateur d'une des plus anciennes et des plus riches cultures du monde.

24.3 Les pouvoirs présentés par les délégués du gouvernement fantoche de Tchang-Kaf-chek, installé à Taïwan sous la protection des canons de la 7^e flotte américaine, n'ont aucune valeur juridique ni morale.

24.4 La délégation albanaise s'oppose donc nettement à la décision prise par le Comité de vérification des pouvoirs, à une très faible majorité, et tendant à reconnaître comme valables les pouvoirs des représentants de la clique de Tchang Kaf-chek. Il y a bien des années que l'on fait surgir des obstacles artificiels devant le grand peuple chinois pour l'empêcher de participer aux organisations internationales. Et cet état de choses absurde, nuisible à notre Organisation, se prolonge à cause de la politique hostile menée par les Etats-Unis d'Amérique envers la République populaire de Chine. Nous ne devons pas - et ne pouvons pas - permettre que notre Organisation fasse le jeu d'une seule puissance dont les buts constituent une menace directe pour la liberté et l'indépendance de la Chine, ainsi que pour la sauvegarde de la paix dans le monde.

24.5 Une telle attitude des Etats-Unis d'Amérique et de certaines autres puissances, fondée sur des considérations purement politiques, n'est nullement compatible avec les nobles tâches que notre Organisation

n'est proposées dans son Acte constitutif et porte une atteinte irréparable au caractère universel de l'Unesco.

24.6 A cette universalité, appartient l'importante contribution de la culture millénaire du peuple chinois aux trésors de la culture mondiale, de même que l'importante contribution que le peuple chinois continue actuellement d'apporter au développement ultérieur de la culture de toute l'humanité. Nous sommes d'avis que l'appréciation réciproque des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident ne peut pas trouver de terrain favorable sans la participation directe des vrais représentants du peuple chinois, dont la culture constitue l'une des pierres angulaires de l'édifice de la culture humaine de tous les temps. C'est pourquoi le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine constituera un facteur capital du renforcement du rôle et de l'autorité de notre Organisation et favorisera de façon décisive la réalisation de son programme. L'individu qui, d'une manière illégale, occupe la place de la Chine, ne représente rien. Seul le Gouvernement de la République populaire de Chine, autour duquel le peuple chinois est uni et fait corps, est en état de s'acquitter, au nom du peuple chinois, des obligations qui découlent de l'Acte constitutif de l'Unesco.

24.7 Par conséquent, la délégation de la République populaire d'Albanie élève la plus énergique protestation contre la présence au sein de notre Organisation du représentant d'un cadavre politique, de la clique de Tchang Kaf-chek, et insiste pour que la place de la Chine à l'Unesco soit occupée par les représentants légitimes du peuple chinois, munis des pouvoirs du Gouvernement de la République populaire de Chine.

24.8 Nous nous opposons nettement aussi à la décision prise par le Comité de vérification des pouvoirs à l'égard de la délégation de la République populaire hongroise. Le Gouvernement qui a mandaté la délégation hongroise est le seul gouvernement légal de la République populaire hongroise. La délégation de la République populaire d'Albanie, tout en votant pour l'ensemble du rapport, votera contre les décisions prises en ce qui concerne la Chine et la Hongrie.

25. Le PRESIDENT . - (Traduit de l'anglais.)

La parole est au représentant de la Tchécoslovaquie.

26.1 M. PAZUR (Tchécoslovaquie). -

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la délégation tchécoslovaque s'oppose énergiquement à la proposition du Comité de vérification des pouvoirs en ce qui concerne les pleins pouvoirs des représentants du Kouo-Min-Tang.

26.2 Ces personnes ne représentent ni le peuple, ni le Gouvernement de la Chine et, sur ce point, nous appuyons les points de vue exprimés ici par les délégués de l'U.R.S.S., de la Pologne, de l'Inde et d'autres pays.

26.3 En ce qui concerne les pleins pouvoirs de la délégation de la République populaire hongroise, la délégation tchécoslovaque proteste résolument contre la décision du Comité de vérification des pouvoirs. Elle n'y voit qu'une nouvelle tentative de provocation et d'intervention dans les affaires intérieures de la République populaire hongroise et considère cette décision comme étant en désaccord très net avec les principes de l'Acte constitutif de notre Organisation.

26.4 Les pleins pouvoirs de la délégation de la

République populaire hongroise sont pleinement valables du point de vue juridique, car ils ont été délivrés conformément aux dispositions de la constitution de la République, par le gouvernement légitime, qui a été invité par notre Organisation à assister à la dixième session de la Conférence générale.

26.5 En raison de ces circonstances, la délégation tchécoslovaque s'oppose énergiquement à la décision du Comité de vérification des pouvoirs, et elle votera contre la proposition de ce Comité en ce qui concerne les pleins pouvoirs de la délégation de la République populaire hongroise.

26.6 La délégation tchécoslovaque appuie la proposition soviétique et propose un vote séparé en ce qui concerne les pleins pouvoirs de la délégation hongroise (point 7 du document 10 C/52). Elle demande que soient reconnus les pleins pouvoirs de la délégation de la République populaire hongroise.

27. Le PRESIDENT . - (Traduit de l'anglais.)

La parole est au délégué de Cuba.

28.1 M. FERRARA MARINO (Cuba). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, Messieurs les délégués, je monte à cette tribune seulement pour défendre un principe que j'ai soutenu au sein du Conseil exécutif et au cours des débats d'autres sessions de la Conférence générale. Il est pour moi inconcevable qu'on veuille examiner, à propos de la vérification des pouvoirs, la question de la légitimité ou de l'illégitimité d'un Etat. Il ne s'agit pas de savoir si la Chine est un grand ou un petit pays, si elle est ou non très peuplée, si elle a une longue histoire ou n'a pas de passé. Il s'agit uniquement de trancher une question juridique, à savoir, déterminer si ceux qui ont délivré les pouvoirs pour la Conférence avaient ou non compétence pour le faire.

28.2 Je pourrais me déclarer entièrement d'accord avec les éminents délégués qui ont soutenu qu'il était devenu nécessaire de transférer les pouvoirs d'un Etat à un autre ou de remplacer les représentants d'un Etat par d'autres représentants du même Etat. Je répète que je pourrais me déclarer d'accord avec eux sur tous les points. Cependant, je n'en devrais pas moins voter contre un tel changement, et je me trouverais dans l'obligation de voter contre la soi-disant République populaire de Chine. La raison en est, Messieurs, que si nous représentons des peuples, nous agissons néanmoins, dans une large mesure, sous la direction des Etats. Il est certain que si la République populaire de Chine avait des institutions différentes, nombre d'orateurs, parmi ceux qui se sont succédé à la tribune, se seraient exprimés autrement. Nous représentons des Etats, nous sommes sous leur protection et, dans mon cas, par exemple, il se peut que tout en n'approuvant pas complètement les idées qui ont été exprimées à cette tribune, certaines paroles qu'il eût mieux valu ne pas prononcer ou tous les propos qui ont été tenus, je ne sois pas en mesure de voter en faveur de la République populaire de Chine, pour la simple raison que mon Gouvernement ne l'a pas reconnue. Si la majorité des Etats qui siègent ici n'ont pas reconnu cette entité mais en ont reconnu une autre, comment peut-on nous demander de changer de position à la faveur d'une simple question de procédure, comme si nous

ne formions ici qu'une association d'individus réunis fortuitement. Nous avons un passé, un lien avec d'autres organisations ayant le même caractère international ; nous appartenons à un Etat qui a une histoire, et nous devons accomplir notre mission dans le cadre, et non pas en dehors, des règles posées par cet Etat, quand bien même notre intérêt personnel et nos propres convictions se trouveraient en conflit avec la politique de l'Etat que nous représentons.

28.3 Dans ces conditions et pour ces motifs, l'Union des Républiques soviétiques socialistes a elle-même compris - avec l'intelligence qui caractérise ses représentants - que ce n'était pas le moment d'examiner cette question, mais elle a proposé l'inscription à l'ordre du jour du point 23 relatif à la représentation de la Chine à l'Unesco.

28.4 Quoi qu'il en soit, nous faisons également partie d'une grande organisation internationale. Il ne fait pas de doute que nous jouissons d'une certaine indépendance, qu'il nous est loisible de régler toutes les questions qui sont de notre ressort, mais le mécanisme de la société internationale qui se constitue n'en existe pas moins et il est de notre devoir de contribuer à son fonctionnement, d'y participer dans les limites de nos attributions en acceptant tout d'abord ces limites. Puisqu'il existe un organisme international compétent en matière politique, pouvons-nous prétendre nous substituer à lui ? Accepterions-nous, les uns et les autres, que l'Organisation des Nations Unies, à son siège, à New York, prenne à notre place des initiatives en matière d'enseignement public ?

28.5 Cette société internationale se développe, se perfectionne et se complète, mais pour qu'elle puisse atteindre à cette plénitude, il faut que chacun de ses membres se fasse une idée de ce qu'elle doit être et y adapté son action pour la faire cadrer avec cette conception.

28.6 Nous avons entendu ici des arguments qui auraient été tout à fait à leur place dans une assemblée de caractère politique mais qui n'ont rien à voir avec les questions d'éducation, de culture et de science. On nous a dit qu'il s'agit d'un peuple qui mérite de faire partie de la communauté humaine. Je n'en discute point. Je sais seulement que je n'en puis ni n'en dois décider. Que dirait mon Ministre des affaires étrangères si je décidais ici quels sont les Etats qui sont dignes d'être admis et quels sont ceux qui ne le sont pas ? Que pourraient dire les délégués réunis ici sur la question de savoir si le monde doit être dirigé vers la droite ou vers la gauche ? Est-il jamais question de cette attribution dans les programmes et documents et dans les précédents qui se sont institués dans cette assemblée ? Dans ces conditions, puisque nous sommes en présence d'une situation que nous n'avons pas le pouvoir de modifier et sur laquelle d'ailleurs il ne nous appartient de nous prononcer, je crois que nous n'avons pas autre chose à faire que de voter en faveur du maintien de la situation actuelle, et ceux qui ont parlé de la grandeur de la Chine devraient faire de même.

29. Le PRESIDENT . - (Traduit de l'anglais.)

La parole est au délégué de la Turquie.

30. M. TUNCEL (Turquie). -

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je serai très bref. Ce n'est pas la première fois que

la Conférence générale discute de cette question. Depuis les Conférences de Montevideo et de New Delhi, celle-ci occupe, dès le début de nos travaux, le plus clair de notre temps, et nous connaissons désormais suffisamment les arguments "pour" et "contre". Nous sommes montés à cette tribune en vue d'attirer l'attention de l'assemblée sur cet état de choses, qui risque de prolonger indéfiniment nos débats. Il serait sage et pratique de nous en tenir au rapport du Comité de vérification des pouvoirs, auquel revient de droit la tâche de nous éclairer sur tous les problèmes relatifs aux pouvoirs des diverses délégations. Nous nous permettons donc, Monsieur le Président, de proposer l'adoption du rapport du Comité.

31. Le PRÉSIDENT .- (Traduit de l'anglais.)
La parole est au représentant du Liban.

32. M. AMMOUN (Liban).-

Monsieur le Président, Messieurs, à l'aube de cette dixième Conférence générale, laissez-moi vous dire notre tristesse et notre déception. Nous aurions voulu que nos délibérations se déroulent dans un autre climat ; celui qui prévaut aujourd'hui nous inquiète et je crains que ce péché originel n'influence toute la suite de nos débats. Un proverbe arabe souvent cité dit "Quand le vent et la mer sont en querelle, c'est le petit bateau qui fait les frais de l'opération". Il y a dans cet hémicycle beaucoup de petits bateaux qui, pour le succès de nos travaux, souhaiteraient voir se calmer et se réconcilier le vent et la mer. C'est comme un vœu pressant dans ce sens qu'il faut interpréter l'abstention de la délégation libanaise dans le vote sur le rapport du Comité de vérification des pouvoirs.

33. Le PRÉSIDENT .- (Traduit de l'anglais.)
La parole est au représentant de la Finlande.

34.1 M. OITTINEN (Finlande).- (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, Messieurs les délégués, l'Unesco a pour but essentiel de combattre l'ignorance, la suspicion et les préjugés afin de bâtir des assises solides pour la coopération internationale et le maintien de la paix. Dans cette entreprise, l'Unesco en appelle à toutes les nations et à tous les hommes afin qu'ils prennent l'initiative d'une action concrète et stimulent la volonté de participer à cette noble tâche. Il est donc regrettable qu'il n'ait pas encore été possible de trouver le moyen d'associer à cette oeuvre une des plus grandes nations du monde, la nation chinoise, d'autant plus qu'elle donne la preuve de son désir sincère de prendre part à ces activités. La Finlande a tiré un enseignement concret des contacts culturels qu'elle a établis avec la République populaire de Chine. Pendant de nombreuses années, des experts finlandais se sont rendus en Chine pour étudier l'art chinois, les monuments historiques, les caractéristiques sociales, géographiques et ethnographiques, les problèmes agricoles, etc. Des échanges de spécialistes et d'étudiants sont sur le point de commencer. Une importante exposition d'art finlandais se tient actuellement en Chine. Ces échanges culturels, auxquels s'en ajoutent bien d'autres, montrent que malgré la distance considérable et les différences dans l'organisation sociale, politique ou économique

les contacts culturels sont à la fois possibles et fructueux. Le vif intérêt que la Chine suscite actuellement en Finlande, et la connaissance de ce pays qui en résulte, sont pratiquement sans précédent. Sur la base de cette expérience concrète et compte tenu du fait qu'à l'Assemblée générale des Nations Unies le Gouvernement finlandais s'est prononcé en faveur de l'admission de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies, la délégation finlandaise se déclare ici pour l'adoption de mesures qui aient pour conséquence que la République populaire de Chine soit admise le plus rapidement possible à l'Unesco. Ces mesures sont notamment justifiées par le fait qu'il deviendrait ainsi possible d'accomplir des progrès importants dans le sens de l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident.

34.2 Tant que 600 millions de Chinois sont tenus à l'écart de ce Projet majeur d'importance capitale, il est impossible que les efforts entrepris pour la compréhension mutuelle entre l'Orient et l'Occident revêtent l'ampleur qu'ils auraient autrement.

34.3 La délégation finlandaise votera pour l'adoption du rapport du Comité de vérification des pouvoirs sauf pour les propositions relatives aux pouvoirs de la Chine et de la République populaire hongroise. Dans le cas de la Hongrie, nous ne voyons aucune raison qui justifie un geste de caractère politique.

35. Le PRÉSIDENT .- (Traduit de l'anglais.)

La parole est au représentant du Royaume-Uni.

36.1 Sir Ben Bowen THOMAS (Royaume-Uni).- (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, Messieurs les délégués, je suis sûr que nous serions tous d'accord pour reconnaître que nous avons eu ce matin le privilège d'assister à un débat très remarquable et que ce débat augure bien des discussions qui vont se dérouler dans cette salle et dans d'autres parties de cet édifice au cours des prochaines semaines.

36.2 Monsieur le Président, la délégation du Royaume-Uni est d'avis que, d'une manière générale et eu égard aux objectifs de l'Organisation, le débat est hors de propos. Il revêt plutôt le caractère d'une discussion sur la nécessité urgente pour l'Unesco d'atteindre aussitôt que possible à l'universalité, discussion qui aurait pu être rattachée à nos travaux mais ne saurait en faire partie intégrante. Le Royaume-Uni estime que l'objet du débat est simplement la question de savoir s'il convient ou non d'adopter le rapport du Comité de vérification des pouvoirs.

36.3 Nous avons eu l'honneur de siéger à ce Comité et nous préconisons l'adoption de l'ensemble du rapport. Nous n'avons pas l'impression que, ce faisant, l'Organisation sacrifie quoi que ce soit de son indépendance. Les membres du Comité agissant en notre nom ont étudié cette question et nous affirment en connaissance de cause que les deux problèmes controversés qui ont tant retenu notre attention ce matin, celui de la Chine et celui de la Hongrie, ont un caractère essentiellement politique et sont suivis de la façon la plus satisfaisante par les organismes qui sont le mieux placés pour traiter des questions politiques. Le Comité nous invite en conséquence à reconnaître cet état de fait et à nous cantonner dans la sphère de compétence qui nous est assignée. En second lieu, il nous faut attendre que les discussions

en cours dans ces organismes aient progressé. Sans préjuger la tournure et les résultats de ces discussions devant les organes compétents pour examiner les questions politiques, le Comité de vérification des pouvoirs, agissant en connaissance de cause et en tant qu'organisme indépendant, nous recommande de reconnaître cet état de fait et de nous aligner sur le débat qui se déroule à l'Organisation des Nations Unies. C'est pour cette raison, Monsieur le Président, que le Royaume-Uni est partisan de l'adoption, dans son intégralité, du rapport présenté par le Comité de vérification des pouvoirs.

37. Le PRESIDENT .- (Traduit de l'anglais.)
La parole est au représentant de la France.

38.1 M. SEYDOUX (France). -

Monsieur le Président, Messieurs les délégués, nous sommes aujourd'hui, à l'issue de ce long débat - du moins, je l'espère - en présence d'un état de fait. Cet état de fait c'est qu'il s'est trouvé une majorité au Comité de vérification des pouvoirs pour qu'on ne se prononce pas. Je sais bien que, ce matin, au cours de la discussion, certains délégués ont fait observer que cette majorité avait été relativement faible. Je me permets de dire que cet argument n'est valable dans aucun pays démocratique et qu'une fois que la majorité s'est prononcée, c'est la majorité qu'il faut respecter.

38.2 J'ajoute, ainsi que l'ont fait observer certains de mes collègues, que jusqu'à présent les Nations Unies elles-mêmes, qui sont pour nous un guide, et, dans une certaine mesure, un tuteur, ne se sont pas prononcées non plus. Dans ces conditions, il serait étrange que l'Unesco qui, en vertu d'une tradition déjà bien établie, a affirmé dans sa Charte et à l'occasion de fréquents débats qu'elle n'était pas un organisme politique, il serait étrange, dis-je, et il serait anormal que l'Unesco prit une décision sur ce problème. Car, si elle agissait ainsi, elle tenterait de dicter son rôle aux Nations Unies elles-mêmes, ce qui serait paradoxal.

38.3 J'ajoute qu'au moment où nous terminons ce débat, il me paraît, ainsi que l'a fait remarquer avec beaucoup de fréquence l'honorable délégué de la Turquie, qu'il faut nous mettre au travail. Nous avons un ordre du jour extrêmement chargé, et c'est pour quoi, Monsieur le Président, je propose que l'on mette fin à ce débat; la France, en ce qui la concerne, votera pour l'adoption du rapport.

39. Le PRESIDENT .- (Traduit de l'anglais.)
La parole est au délégué du Brésil.

40. M. de BERREDO CARNEIRO (Brésil). -

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la position de la délégation du Brésil en ce qui concerne cette question a été prise à l'Assemblée générale des Nations Unies. La délégation présente à cette Conférence n'est pas qualifiée, n'est pas compétente pour reprendre l'examen d'une question dont le Brésil a chargé sa délégation politique au sein de l'organisation politique que sont les Nations Unies. Ce n'est cependant pas uniquement pour confirmer la position prise par mon gouvernement au moment et au lieu convenables que je suis venu à cette tribune, mais pour souhaiter que la décision que nos

différents gouvernements adopteront, conformément aux vues exprimées précédemment aux Nations Unies, ne vienne pas diviser la Conférence au seul de ses travaux. Nos gouvernements ne peuvent pas avoir deux avis différents, l'un ici à Paris, l'autre à New York, aux Nations Unies. Il faut que nous acceptions d'avance le fait qu'il existe une division des opinions et que nous nous efforcions d'en amoindrir les effets fâcheux, les inconvénients et que, lors des travaux que nous allons commencer et qui auront trait aux problèmes d'éducation, de science et de culture, nous nous efforcions non pas d'élargir le fossé qui sépare le monde en deux, mais dans la mesure du possible, de panser et de guérir nos blessures. Il faut donc, Monsieur le Président, qu'il soit procédé à ce vote dans un esprit de respect et de bienveillance mutuels, conformément aux décisions de nos gouvernements respectifs, sans, pour autant, porter préjudice à cette oeuvre de salut moral et intellectuel que nous essayons de mener à bien dans cette Maison de l'Unesco, au milieu des tragédies de notre siècle.

41. Le PRESIDENT .- (Traduit de l'anglais.)

Nous allons maintenant passer au vote sur le rapport du Comité de vérification des pouvoirs. Le vote par appel nominal ayant été demandé, je mets d'abord aux voix les paragraphes 4 et 5 du rapport du Comité qui ont trait à la Chine.

42. Le vote a lieu par appel nominal.

Ont voté pour la proposition : République fédérale d'Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Corée, Costa Rica, Cuba, République Dominicaine, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, Guatemala, Haïti, Honduras, Iran, Italie, Japon, Jordanie, Luxembourg, Mexique, Monaco, Nicaragua, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Royaume-Uni, Salvador, Thaïlande, Turquie, Uruguay, Venezuela, Viêt-nam.

Ont voté contre : Afghanistan, Albanie, République soviétique socialiste de Biélorussie, Birmanie, Bulgarie, Cambodge, Ceylan, Danemark, Finlande, Hongrie, Inde, Indonésie, Irak, Pologne, République arabe unie, Roumanie, Suède, Tchécoslovaquie, République soviétique socialiste d'Ukraine, Union des Républiques soviétiques socialistes, Yougoslavie.

Se sont abstenus : Autriche, Ethiopie, Ghana, Israël, Laos, Liban, Libéria, Libye, Fédération de Malaisie, Maroc, Norvège, Soudan, Suisse, Tunisie.
Etaient absents : Arabie Saoudite, Népal.

43.1 Le PRESIDENT .- (Traduit de l'anglais.)

En ce qui concerne les paragraphes 4 et 5 relatifs aux pouvoirs de la délégation de la Chine, le résultat du vote est le suivant : 41 voix pour, 21 contre, 14 abstentions, 2 absents.

43.2 Nous passons maintenant au vote sur les paragraphes 6 et 7 du rapport relatifs aux pouvoirs de la délégation hongroise.

44. Le vote a lieu par appel nominal.

Ont voté pour la proposition : République fédérale d'Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Corée, Costa Rica, Cuba, République Dominicaine, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, Guatemala, Haïti,

Honduras, Italie, Japon, Jordanie, Luxembourg, Mexique, Monaco, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Royaume-Uni, Salvador, Thaïlande, Turquie, Uruguay, Viêt-nam.

Ont voté contre : Albanie, République soviétique socialiste de Biélorussie, Birmanie, Bulgarie, Ceylan, Finlande, Hongrie, Inde, Indonésie, Irak, Israël, Pologne, République arabe unie, Roumanie, Soudan, Suède, Tchécoslovaquie, République soviétique socialiste d'Ukraine, Union des Républiques soviétiques socialistes, Yougoslavie.

Se sont abstenus : Afghanistan, Autriche.

Cambodge, Danemark, Éthiopie, Ghana, Iran, Laos, Liban, Libéria, Libye, Fédération de Malaisie, Maroc, Panama, Suisse, Tunisie, Venezuela.

Étaient absents : Arabie Saoudite, Népal.

45.1 Le PRESIDENT .- (Traduit de l'anglais.)

Le vote a donné les résultats suivants : 39 voix pour, 20 contre, 17 abstentions, 2 absents.

45.2 Le rapport du Comité de vérification des pouvoirs est ainsi adopté dans son ensemble.

La séance est levée à 13 heures.

TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

5 novembre 1956 à 15 h. 30

Président : M. Sarvepalli RADHAKRISHNAN (Inde)
puis M. Jean BERTHOIN (France)

SOMMAIRE

Adoption de l'ordre du jour révisé.	58
Constitution du Comité des candidatures	60
Rapport du Comité des candidatures - Election du Président et des douze Vice-Présidents de la Conférence générale	60
Désignation des présidents de Commissions	62

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉVISÉ

1. Le PRÉSIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

La séance est ouverte. Le Président du Conseil exécutif va soumettre à la Conférence l'ordre du jour provisoire.

2. M. RAADI (Iran), Président du Conseil exécutif, -

Monsieur le Président, conformément à l'article 13 du Règlement intérieur de la Conférence générale, j'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de la Conférence générale l'ordre du jour révisé de la dixième session. Il s'agit du document 10 C/1 rev. Je me permets de rappeler que le Conseil exécutif a établi, lors de sa cinquantième session, l'ordre du jour provisoire, qui a été communiqué aux Etats membres dans les délais réglementaires. Ensuite, le Conseil exécutif, lors de sa cinquante-deuxième session, sur la base de l'ordre du jour provisoire et de la liste supplémentaire, a établi l'ordre du jour révisé qui se trouve en ce moment entre les mains des délégations. Il m'incombe de signaler qu'en ce qui concerne le point 23, le Conseil a formulé, à l'intention de la Conférence générale et sous forme d'une résolution, un commentaire qui est reproduit dans ce même document. D'autre part, le Conseil exécutif, tenant compte de l'augmentation du nombre des Etats membres et tout en s'en réjouissant, recommande à la Conférence générale d'apporter une modification à son Règlement intérieur afin de porter de 10 à 12 le nombre des Vice-Présidents de la Conférence générale. La recommandation concernant cette question figure dans un document 10 C/50 qui a été distribué. Pour des raisons pratiques, le Conseil exécutif suggère que la Conférence générale veuille bien mettre cette dernière question à l'ordre du jour et la discute immédiatement, afin que le Comité des candidatures, qui va se réunir dans quelques instants, puisse, en cas de décision positive de la Conférence générale, présenter en une seule fois toutes les candidatures aux fonctions de Vice-Président de la Conférence générale.

3. Le PRÉSIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Vous avez sous les yeux l'ordre du jour provisoire révisé, ainsi que le texte de l'amendement aux articles 25, 30, 34 et 38 du Règlement intérieur, qui porte le nombre des vice-présidents de 10 à 12. Ce texte est-il approuvé par la Conférence ? Je donne la parole au délégué du Royaume-Uni.

4. Sir Edward BOYLE (Royaume-Uni). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, la délégation du Royaume-Uni désire solliciter de la Conférence générale l'inscription d'un nouveau point à l'ordre du jour, en vertu de l'article 14, alinéa 2, du Règlement intérieur. Ce point a trait à la situation du groupe Singapour-Bornéo du Nord comme membre associé.

5.1 Le PRÉSIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Conformément au Règlement intérieur, la proposition de la délégation du Royaume-Uni tendant à inscrire la question de Singapour à l'ordre du jour sera renvoyée au Bureau avant d'être abordée par la Conférence.

5.2 Je donne la parole au délégué des Etats-Unis.

6. M. HANES (Etats-Unis). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, je crois comprendre que nous discutons actuellement de l'adoption de l'ordre du jour révisé 10 C/1 Rev. Or le point 23 de cet ordre du jour est le suivant : "Représentation de la Chine à l'Unesco". Ce matin même, Monsieur le Président, la Conférence a décidé à une très forte majorité de n'examiner au cours de sa dixième session aucune proposition tendant à l'exclusion des représentants du Gouvernement de la République de Chine, ou à l'admission de représentants du Gouvernement Central du Peuple de la République Populaire de Chine. J'estime qu'en adoptant cette proposition ce matin, nous avons déjà refusé que soit inscrit à notre ordre du jour un point intitulé "Représentation de la Chine à l'Unesco". Lorsqu'il a transmis à la Conférence générale la proposition

soviétique tendant à inscrire cette question à l'ordre du jour, le Conseil exécutif a attiré notre attention, comme on le verra à la page 6 du document 10 C/1 Rev., sur le fait que, le 23 septembre de cette année, l'Assemblée générale des Nations Unies a déjà rejeté une demande tendant à inscrire la même question à son ordre du jour et a décidé de n'examiner, à sa treizième session, aucune proposition tendant à exclure les représentants du Gouvernement de la République de Chine. Je vous rappelle que la présente Conférence générale a déjà décidé ce matin d'adopter une attitude semblable à celle de ladite Assemblée générale. Il ressort clairement de la résolution du Conseil exécutif que la Conférence générale devrait adopter la même ligne de conduite que l'Organisation des Nations Unies, dans des circonstances identiques, ce qui revient à dire qu'en décidant de ne pas examiner cette question nous avons en fait décidé de refuser de l'inscrire à notre ordre du jour. Je me crois donc autorisé à soutenir, Monsieur le Président, que le point intitulé "Représentation de la Chine à l'Unesco", devrait être rayé du document 10 C/1 rev., projet d'ordre du jour révisé de la dixième session de la Conférence générale.

7. Le PRÉSIDENT. - (Traduit de l'anglais.)
Je donne la parole au délégué de l'U. R. S. S.

8.1 M. KOUZNETSOV (Union des Républiques soviétiques socialistes). - (Traduit du russe.)

La délégation de l'Union des Républiques soviétiques socialistes a soumis cette question au Conseil exécutif et a demandé que la Conférence soit avisée de son désir de voir inscrire à l'ordre du jour de la Conférence générale la question de la représentation de la Chine à l'Unesco.

8.2 Permettez-moi d'expliquer brièvement pourquoi cette question doit être inscrite à l'ordre du jour et pourquoi elle doit être étudiée ; son importance justifie bien les quelques minutes d'attention que je vais vous demander. En adressant cette requête à la Conférence, je suis convaincu que cette question n'est pas liée à celle que nous avons réglée ce matin. Il s'agissait alors des pouvoirs des délégués présents, mais la question de savoir comment l'Unesco agira dans l'avenir, quelle sera son attitude à l'égard de la République populaire de Chine, de quelle manière elle pourrait la faire participer à ses travaux, est une question entièrement indépendante, et par conséquent l'objection soulevée par le délégué des Etats-Unis d'Amérique n'est pas du tout pertinente. En prenant une décision sur les pouvoirs des délégués, la Conférence n'a pas, à mon avis, réglé l'ensemble de la question ; ce serait absolument irrégulier. Ce matin, nous avons entendu un remarquable exposé du délégué de l'Inde, qui nous a montré ce qu'est la Chine contemporaine. J'estime que cet exposé contient assez d'arguments pour que la Conférence soumette la question à un examen plus approfondi en vue d'aboutir à des conclusions précises. Je voudrais ajouter quelques considérations en développant les idées que mon collègue de l'Inde a, tant pour la forme que pour le fond, excellemment exposées.

8.3 La délégation de l'Union soviétique considère que l'un des plus grands vices organiques de notre Organisation tient à l'absence de représentants de la République populaire de Chine. Quand nous considérons

ce problème, nous ne devons pas oublier ce que représente la Chine contemporaine. Je rappellerai donc que, sur quatre habitants de notre planète, il y a un Chinois. Comment, dans ces conditions, peut-on même concevoir qu'une organisation quelconque, se prétendant internationale, puisse exercer une activité féconde sans que la République populaire de Chine y soit représentée ? L'année prochaine, cette République comptera dix ans d'existence. Au cours de ces quelques années, elle a obtenu des résultats grandioses, véritablement sans précédent, qui ont réjoui ses amis et confondu ses ennemis. Pays autrefois semi-colonial, déchiré par d'incessants conflits opposant des cliques militaristes, harcelé par les impérialistes étrangers, souffrant constamment de la famine, de mauvaises récoltes, d'épidémies, de calamités, pays autrefois arriéré, en proie à l'analphabétisme, la Chine est devenue, sous nos yeux, un Etat puissant qui réalise à un rythme prodigieux des réformes profondes dans le domaine politique, économique et culturel. Le peuple chinois résout en ce moment un problème immense, d'une importance historique, celui de la révolution technique et culturelle.

8.4 Permettez-moi maintenant de donner quelques indications concrètes sur ce qu'est la Chine contemporaine. Pendant la période du premier plan quinquennal, c'est-à-dire de 1953 à 1957, les travailleurs chinois ont créé les bases d'une industrie socialiste : 825 grandes entreprises industrielles ont été construites, dont plus de la moitié sont déjà en fonctionnement. La métallurgie se développe à un rythme particulièrement rapide. Alors que, dans l'ancienne Chine, de 1901 à 1948, - soit près d'un demi-siècle - la production d'acier n'a guère dépassé 7 millions de tonnes en tout, dans la nouvelle Chine, au cours de cette seule année 1958, la métallurgie chinoise en produit plus de 10 millions de tonnes. C'est ainsi que la Chine qui occupait, avant la guerre, le dix-septième rang parmi les pays producteurs d'acier, se trouve maintenant à la sixième place. La métallurgie chinoise emploie actuellement plus de 20 millions de travailleurs. L'extraction de la houille progresse rapidement. Depuis l'instauration du pouvoir populaire, des industries modernes ont fait leur apparition dans le pays : construction de machines-outils, industries automobiles et aéronautiques, production d'instruments de mesure, de roulement à billes, matériel pour diverses industries : métallurgiques, extractives, énergétiques, chimiques, pétrolières et radio-électriques. Dans diverses régions du pays, on construit de puissantes centrales thermiques et hydrauliques et un vaste réseau de voies ferrées. Dans l'agriculture, les résultats atteints par la Chine ne sont pas moins saisissants. Au cours de l'hiver 1957-1958, on a entrepris des travaux d'irrigation d'une ampleur sans précédent, à la suite desquels 32 millions d'hectares de terre arable ont été irrigués. A l'heure actuelle, la Chine dispose de plus d'un tiers de l'ensemble des terres irriguées du monde. Les travaux de terrassement exécutés en Chine l'année dernière représentent 373 fois ceux qu'il a fallu mener, pendant plusieurs siècles pour construire l'une des huit merveilles du monde, la Grande Muraille de Chine, longue de 5.000 kilomètres. Au cours de l'hiver dernier, plus de 100 millions d'hommes ont participé en même temps aux travaux d'irrigation. Le grand peuple

industriel et ingénieur, construit les bases d'une vie nouvelle sur un immense territoire. Non seulement il introduit des changements radicaux dans son économie et son industrie, mais il accomplit, sur une base technique nouvelle, une véritable révolution culturelle. Partout en Chine, on mène une vaste campagne pour faire disparaître l'analphabétisme et pour développer l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. On compte, cette année, 84 millions d'élèves dans le seul enseignement primaire.

8.5 La nouvelle Chine socialiste est devenue une grande puissance ; par l'exemple qu'elle donne, elle exerce une influence puissante et salutaire sur les autres pays qui ont secoué le joug colonial ou qui luttent pour leur liberté nationale contre l'impérialisme. Comment peut-on parler d'encourager l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident si l'on méconnaît de propos délibéré la plus ancienne culture du monde représentée par le peuple le plus nombreux de la terre ? Notre distingué Président a rappelé que c'est en Chine qu'ont été inventés la boussole, le papier, la poudre, la porcelaine, l'imprimerie, etc. Et c'est ce pays, qui tient actuellement le flambeau du progrès, que nous écartons des travaux d'une organisation internationale appelée à instituer la coopération culturelle. Comment peut-on dire que l'on s'efforce de rapprocher tous les peuples alors que l'Unesco entretient, depuis des années, aux frais de ses membres, un cadavre politique - la clique du Kuo-min-tang - qui se décompose en répandant une odeur répugnante ?

8.6 La délégation de l'Union des Républiques socialistes demande à la Conférence d'inscrire à son ordre du jour la question de l'octroi à la République populaire de Chine de sa place légitime à l'Unesco ; elle lui demande d'examiner cette question franchement, sans parti pris, en s'inspirant de la justice et de la raison. Il est temps d'en finir avec cette situation anormale et honteuse, qui compromet nos travaux, les travaux de l'organisation culturelle internationale. Je demande instamment à Messieurs les délégués d'appuyer la proposition de la délégation de l'Union des Républiques socialistes, dictée non par des considérations purement politiques, mais par le souci du bon fonctionnement de notre organisation internationale.

9. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je donne la parole au représentant du Royaume-Uni.

10. Sir Edward BOYLE (Royaume-Uni). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, j'aimerais proposer à la Conférence de renvoyer immédiatement au bureau la question en cours de discussion. Cette solution aurait l'avantage d'éviter un nouveau débat en séance plénière.

11.1 Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.) Il a été proposé de renvoyer au Bureau de la Conférence générale la question en cours de discussion, pour éviter un nouveau débat analogue à celui de ce matin. Afin de faciliter les travaux de la Conférence générale, il est proposé de renvoyer cette question au Bureau.

11.2 Cette motion est votée et, à cette réserve près, l'ordre du jour est adopté.

CONSTITUTION DU COMITÉ DES CANDIDATURES

12. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Selon l'article 19 du Règlement intérieur, le Comité des candidatures comprend les chefs de toutes les délégations qui disposent du droit de vote à la Conférence. Il va se réunir maintenant dans la salle 4, et je présume que ses membres reviendront ici dans une demi-heure environ.

(La séance est suspendue à 16 h.30 et reprise à 17 h.30).

RAPPORT DU COMITÉ DES CANDIDATURES, ELECTION DU PRESIDENT ET DES DOUZE VICE- PRESIDENTS DE LA CONFERENCE GÉNÉRALE

13. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je demande maintenant au Président du Comité des candidatures de présenter son rapport.

14.1 M. MASSAQUOI (Libéria), président du Comité des candidatures. - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, chers collègues, à la suite de la réunion du Comité des candidatures, je désire informer la Conférence générale que ce Comité a recommandé d'être les personnes et les pays suivants aux postes mentionnés ci-dessous.

14.2 Pour la présidence de la dixième session de la Conférence générale, le Comité a choisi la France.

14.3 Pour les vice-présidences, nous recommandons les pays suivants : République fédérale d'Allemagne, Argentine, Etats-Unis d'Amérique, Espagne, Honduras, Israël, Japon, Maroc, Pakistan, Roumanie, Royaume-Uni et U.R.S.S. Quant aux postes de présidents des divers comités et commissions, le Comité recommande pour la Commission administrative le Professeur Baugniet (Belgique) ; pour la Commission du programme, M. Beeby (Nouvelle-Zélande) ; pour le Comité juridique, le Professeur Chatterjee (Inde), qui, comme vous le savez, a déjà été nommé ; pour le Comité des candidatures, le Professeur Massaquoi (Libéria) ; pour le Comité de vérification des pouvoirs, M. Fuentes Pantoja (Chili), qui a déjà été nommé et a même présenté son rapport ce matin ; pour le Comité des rapports des Etats membres, le Professeur Tuncel (Turquie), déjà nommé lui aussi ; pour le Comité du siège, Son Excellence M. Parra Perez (Venezuela), déjà nommé lui aussi.

14.4 De plus, le Comité recommande ou suggère que l'élection du vice-président et des rapporteurs ait lieu au sein de chaque commission ou comité et que vous teniez compte, dans ce choix, des vues exprimées par certains Etats membres au cours de la séance du Comité des candidatures.

15. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je donne la parole au délégué de la Jordanie.

16. M. SALIM (Jordanie). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, chers collègues, je ne veux pas reprendre l'argumentation que vous avez déjà entendue, mais simplement demander qu'il y ait division du vote pour l'élection des vice-présidents en vertu de l'article 85, et que ce vote ait lieu au

scrutin secret, en vertu des articles 85 et 87, paragraphe 2.

17.1 Le **PRESIDENT**. - (Traduit de l'anglais.)
 Cette demande est-elle acceptée ? Le texte de l'article 85 est le suivant : "La division est de droit, si elle est demandée. Après le vote sur les différentes parties, l'ensemble de la proposition est mis aux voix pour adoption définitive." Aux termes de l'article 87, "pour toute autre élection et décision concernant des personnes, le vote a lieu au scrutin secret chaque fois que la demande en est faite par cinq membres au moins, ou si le président en décide ainsi". La Conférence accepte-t-elle de procéder séparément à l'élection des vice-présidents ?
 Adopté.

17.2 Il est demandé à la délégation française de désigner l'un de ses représentants pour exercer les fonctions de président de la Conférence.

18. M. **SEYDOUX** (France). - La France propose comme Président de la Conférence générale, M. Jean Berthoin, Ministre de l'éducation nationale.

19. Le **PRESIDENT**. - (Traduit de l'anglais.)
 Chers collègues, il est particulièrement souhaitable que la première session tenue dans ces nouveaux bâtiments soit présidée par un représentant de la France, un intellectuel éminent qui, le jour de l'ouverture, nous a tous séduits par son éloquent plaidoyer en faveur des Droits de l'homme. Je prie maintenant le Ministre français de l'éducation nationale, chef de sa délégation, de bien vouloir me relever de mes fonctions et accepter cette haute charge.

(M. Berthoin prend la présidence).

20.1 Le **PRESIDENT**. -
 Mesdames et Messieurs, aujourd'hui, en quelques mots très simples, très brefs, mais profondément émus, je voudrais vous exprimer à tous la gratitude que je ressens pour l'honneur qui est fait, en ma personne, à mon pays.

20.2 Cet honneur, bien évidemment, je l'accepte, mais je reçois la haute charge qu'il comporte avec beaucoup d'humilité, d'autant plus qu'il m'arrivera, durant cette Conférence, en raison même des fonctions gouvernementales qui sont les miennes, de ne pas pouvoir présider avec toute l'assiduité que je voudrais les travaux de votre Conférence.

20.3 Je me propose, si vous le voulez bien, demain, à l'ouverture de notre séance de l'après-midi, de m'adresser à vous plus longuement, de vous dire tout ce que je pense de l'Unesco, de cet idéal qui est le nôtre et des tâches urgentes que nous avons à accomplir et dont nous devons, peut-être plus que jamais, hâter la réalisation. J'aurai aussi à vous exprimer les remerciements profonds de tous les membres de votre Bureau et, d'ores et déjà, Messieurs, en leur nom à tous, je vous remercie.

20.4 Mesdames et Messieurs, conformément à l'article 89 du Règlement intérieur de la Conférence générale qui traite des élections à plusieurs postes, nous allons procéder, puisque cela a été demandé et que cette demande doit être satisfaite de droit, à l'élection des vice-présidents de la Conférence. Je demanderai que les candidatures soient rappelées.

20.5 Je demande si M. Aboussouan, de la délégation libanaise, et M. Pazur, de la délégation tchécoslovaque, veulent bien accepter les fonctions de scrutateurs. Ces Messieurs sont-ils là ?

20.6 Voici maintenant les propositions du Comité des candidatures pour les présidences des commissions et comités. Pour la Commission du programme : M. Beeby (Nouvelle-Zélande) ; pour la Commission administrative : le professeur Bagniet (Belgique) ; pour le Comité juridique, la proposition qui sera soumise à ce Comité, lors de sa prochaine séance, qui doit avoir lieu dans quelques instants, est la suivante : le professeur Chatterjee (Inde).

20.7 D'autre part, je vous rappelle qu'ont déjà été élus présidents : du Comité des rapports, le professeur Tuncel (Turquie) ; du Comité du Siège, S. Exc. M. Parra Perez (Venezuela) ; et du Comité de vérification des pouvoirs : M. Fuentes Pantoja (Chili).

20.8 Avant de passer à l'élection des Vice-Présidents, la Présidence souhaite demander au délégué de la Jordanie de venir à la tribune répéter sa proposition au sujet de la procédure à suivre pour cette élection.

21. M. **SALIM** (Jordanie). - (Traduit de l'anglais.)
 Monsieur le Président, je demande l'application de l'article 87, paragraphe 2 du Règlement intérieur pour l'élection des douze vice-présidents de la Conférence.

22. Le **PRESIDENT**. -
 Je vais donner lecture de l'Article 87, paragraphe 2 du Règlement intérieur : "Pour toute autre élection et décision concernant des personnes, le vote a lieu au scrutin secret chaque fois que la demande en a été faite par 5 membres au moins, ou si le Président en décide ainsi". Voilà le texte ; je fais remarquer que, pour le moment, il s'agit de désigner des pays. Par conséquent, je demande à l'assemblée de bien vouloir me faire connaître si elle désire que l'interprétation de ce deuxième paragraphe me conduise à accepter le vote au scrutin secret. Que ceux qui sont partisans du vote au scrutin secret veuillent bien lever la main. Baissez les mains. Avis contraire ?... La demande est repoussée. Nous allons par conséquent mettre aux voix les propositions qui ont été faites tout à l'heure par M. le Président du Comité des candidatures. Voulez-vous, Monsieur le Secrétaire, en donner lecture.

23. M. **MONTAGNIER**, Secrétaire de la Conférence générale. -

Monsieur le Président, voici la liste des pays proposés par le Comité des candidatures pour occuper les vice-présidences : République fédérale d'Allemagne, Argentine, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Honduras, Israël, Japon, Maroc, Pakistan, Roumanie, Royaume-Uni, Union des Républiques soviétiques socialistes.

24. Le **PRESIDENT**. -
 L'Assemblée a entendu cette liste. Approuve-t-elle les propositions qui sont faites ?

(Le vote a lieu à main levée).

24.2 Les propositions du Comité sont adoptées par 54 voix contre 9. En conséquence, les 12 pays suivants sont désignés pour occuper les vice-présidences de la Conférence générale : République fédérale d'Allemagne, Argentine, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Honduras, Israël, Japon, Maroc, Pakistan, Roumanie, Royaume-Uni, Union des Républiques soviétiques socialistes.

DESIGNATION DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS

24.3 Je propose que nous en venions maintenant à la désignation des présidents de la Commission du programme et de la Commission administrative. Ainsi le Bureau serait au complet, sauf en ce qui concerne le Président du Comité juridique qui sera élu lors de la

première séance de ce Comité. Cela permettrait également aux présidents des deux grandes Commissions de commencer à préparer le travail de celles-ci.

24.4 Suivant la procédure adoptée lors de précédentes sessions de la Conférence générale, je propose de lever la présente séance plénière, en demandant aux délégués de demeurer à leurs places. Je réunirai alors la Commission du Programme et l'inviterai à élire son Président en tenant compte de la recommandation du Comité des candidatures. Après quoi, je leverai la séance de la Commission du Programme et réunirai immédiatement la Commission administrative en l'invitant à élire de la même manière son président.

24.5 La séance plénière est levée.

La séance est levée à 18 heures.

QUATRIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

8 novembre 1958 à 10 h.45

Président : M. Maxwell M. RABB (Etats-Unis d'Amérique)

SOMMAIRE

Admission de membres associés	63
Admission d'observateurs d'organisations internationales non gouvernementales	67
Présentation par le Président du Conseil exécutif des rapports du Directeur général, du Projet de programme et de budget pour 1959-1960 et du rapport du Conseil exécutif sur sa propre activité	71
Discussion générale des rapports du Directeur général et du Projet de programme et de budget pour 1959-1960 (Intervention du délégué des Pays-Bas)	74

ADMISSION DE MEMBRES ASSOCIES

1. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

La quatrième séance plénière est ouverte. Le premier point de l'ordre du jour est l'admission de membres associés de l'Organisation. Le Directeur général va présenter le rapport.

2.1 Le DIRECTEUR GENERAL. - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, Messieurs les délégués, le document 10 C/30 vous apprendra que j'ai reçu une lettre en date du 30 avril m'informant que le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni désirait présenter à l'Unesco, conformément à l'article II, 3 de l'Acte constitutif, une demande tendant à l'admission de Koweït comme membre associé de notre Organisation. Le texte de la lettre est reproduit dans le document et je n'ai donc pas besoin de vous en donner lecture.

2.2 J'ai aussi reçu du Gouvernement de Sa Majesté une lettre en date du 22 août, faisant la même demande en ce qui concerne la Fédération des Antilles ; Le texte de cette lettre est également reproduit. Il est précisé, au paragraphe 5 du document 10 C/30, que le groupe des territoires britanniques de la région des Caraïbes - dont la composition est indiquée dans ledit paragraphe - constitue actuellement un membre associé de l'Unesco.

2.3 Conformément à une décision adoptée par le Conseil exécutif à sa 50e session, j'ai adressé au Directeur de l'Enseignement de Koweït une lettre invitant le Gouvernement à envoyer un ou plusieurs observateurs à la dixième session de la Conférence générale. J'ai aussi demandé au Conseil exécutif, lors de sa 51e session, de m'autoriser à inviter le Gouvernement de la Fédération des Antilles à envoyer des observateurs à la dixième session de la Conférence générale, ce qui a été fait.

2.4 Il appartient maintenant à la Conférence générale, conformément à l'article II, 3 de l'Acte constitutif et à l'article 92, paragraphe 2 du Règlement intérieur, de décider s'il convient d'admettre Koweït et la Fédération des Antilles en qualité de membres associés de l'Unesco. En vertu de l'article II, 2 de l'Acte constitutif, et de l'article 81 du Règlement intérieur, la majorité des deux tiers est requise.

2.5 Je voudrais maintenant appeler votre attention sur le document 10 C/48 qui précise que les mêmes démarches ont été faites en ce qui concerne le Territoire sous tutelle de la Somalie, administré par l'Italie. Le Gouvernement italien a présenté une demande à ce sujet et le Conseil exécutif, à sa 51e session, lui a donné une suite favorable. Avec son autorisation, j'ai invité la Somalie à envoyer des observateurs à la dixième session de la Conférence générale. Il est inutile de citer encore une fois les articles pertinents de l'Acte constitutif et du Règlement intérieur, puisque ce sont les mêmes que ceux que j'ai déjà mentionnés.

3. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

La parole est au chef de la délégation du Royaume-Uni.

4.1 Sir Edward BOYLE (Royaume-Uni). - (Traduit de l'anglais.)

Je voudrais, en quelques mots, appuyer la demande de Koweït et celle de la Fédération des Antilles et recommander leur admission en tant que membres associés de notre Organisation, puisque c'est le Royaume-Uni qui a patronné la demande de ces deux pays et qui, d'ailleurs, a inventé cette formule qui consiste à admettre des membres associés de l'Unesco. C'est pour nous une grande satisfaction de constater que les deux Etats - le Ghana et la Fédération de Malaisie - qui, sous notre patronage, devinrent les premiers membres associés

de l'Unesco, sont maintenant membres de plein exercice ; aussi suis-je heureux d'appuyer ce matin l'admission de Koweït et de la Fédération des Antilles en tant que membres associés.

4.2 En Grande-Bretagne, nous suivons avec beaucoup d'intérêt tout ce qui concerne Koweït, en partie pour des raisons qui m'étaient familières lorsque j'étais sous-secrétaire au Trésor, mais en partie aussi à cause des très longues années d'heureuse collaboration qui lient la Grande-Bretagne et le souverain de cet Etat. Nous formons les meilleurs vœux pour l'avenir de son pays.

4.3 Pour ce qui est de la Fédération des Antilles, les pays qui la constituent ont fait de remarquables progrès, sur le plan politique et économique, dans des conditions très défavorables, malgré l'insuffisance des ressources financières et de grandes difficultés de transport. Nous les félicitons de ce qu'ils ont su réaliser, et nous leur offrons nos meilleurs souhaits, aujourd'hui qu'ils en sont à la dernière étape précédant leur admission dans notre Commonwealth en tant que membres de plein exercice. J'espère ardemment qu'il sera décidé, à la séance plénière de ce matin, de faire droit à la demande de Koweït et à celle de la Fédération des Antilles, et de les admettre en qualité de membres associés de l'Unesco.

5.1 Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Vous avez devant vous la proposition tendant à admettre trois nouveaux membres associés. Je vais les prendre une à une.

5.2 En ce qui concerne Koweït, dois-je considérer que vous manifestez votre approbation ?

5.3 Y a-t-il des objections ? S'il n'y en a pas, nous considérerons que la Conférence a approuvé cette proposition. Je demanderai au délégué de Koweït de monter à la tribune.

6.1 M. DABBAGH (Koweït). - (Traduit de l'anglais.)

C'est pour moi un grand honneur de vous exprimer les remerciements du Gouvernement de Koweït à l'occasion de son admission en tant que membre associé de l'Unesco.

6.2 Koweït est un petit pays, si l'on considère sa superficie et le nombre de ses habitants, mais ce pays fait partie du monde arabe ; il a donc part à l'héritage culturel des Arabes et à leurs aspirations pour l'avenir. C'est pour nous aujourd'hui une grande satisfaction, en tant que nouveaux membres de l'Unesco, de constater que notre héritage et nos aspirations sont également en harmonie avec l'idéal de l'Organisation, qui s'efforce de fonder un monde où la dignité humaine sera préservée, et où les hommes vivront en paix.

6.3 C'est dans cet esprit que nous prenons place parmi vous, prêts à profiter au mieux des services indiscutables que rend l'Unesco, et tout disposés, en même temps, à contribuer à faire prévaloir son idéal.

7.1 Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je remercie le délégué de Koweït et je puis lui donner l'assurance que nous sommes enchantés de lui souhaiter la bienvenue parmi nous.

7.2 Nous passons maintenant à la deuxième partie de cette proposition, qui a trait à l'admission de la Fédération des Antilles en tant que membre associé

de notre Organisation. Je vais la mettre aux voix. Que tous ceux qui sont favorables à cette admission veuillent bien le manifester. Quelqu'un a-t-il une objection à formuler ?

7.3 Cette admission est donc officielle, et je donne la parole au délégué de la Fédération des Antilles.

8.1 Mme ALLFREY (Fédération des Antilles). - (Traduit de l'anglais.)

Je suis ici pour remercier la Conférence générale de l'Unesco d'avoir donné ce grand encouragement à notre nouvelle Fédération. En effet, ce passage de la qualité de "groupe de la région des Caraïbes" à la qualité de "membre associé" signifie beaucoup plus pour nous qu'un simple changement sur une liste. Il marque en quelque sorte la reconnaissance provisoire de notre nouvelle existence en tant que nation, en attendant que nous parvenions à la qualité de membre de plein exercice.

8.2 Vous me voyez ici, dans ce vaste et admirable bâtiment, qui contribue à l'enchantement de Paris, avec ses merveilles rectangulaires et massives, marquées aussi par le pinceau de ce farceur de génie qu'est Picasso, vous me voyez ici en tant que déléguée d'un groupe d'îles effervescentes et extrêmement individualistes, qui, pour des motifs d'ordres pratique et humain et pour des raisons culturelles se sont unies en une fédération. A la dernière Conférence générale de l'Unesco, le groupe de la région des Caraïbes se composait de cinq îles : la Jamaïque, la Trinité, la Barbade, la Dominique, et Grenade. Aujourd'hui, notre fédération comprend en outre cinq autres territoires insulaires : Antigua, St. Christophe avec ses dépendances, Névis et Anguilla, St. Vincent, Ste Lucie et Montserrat. Toutes ces îles sont séparées par d'assez vastes étendues d'eau ; et il est plus facile, comme vous le savez, de fédérer un ensemble continental que des territoires séparés par la mer, ou même par des cours d'eau. Pourquoi donc, vous demandez-vous peut-être, cette femme à l'aspect anglo-saxon représente-t-elle près de quatre millions d'habitants des îles, qui sont en majorité d'origine africaine ou de race mêlée ? Je vais vous le dire, mes amis : cette année, avant même que nous ne devenions une fédération, j'ai été élue à une grande majorité, composée surtout de gens de couleur, pour les représenter, à la fois ici et à notre Parlement, que nous appelons la Chambre des représentants des Antilles. Cette élection, ainsi que ma désignation comme Ministre marque donc à mes yeux le triomphe de la tolérance sur des différences qui n'existent qu'à fleur de peau, et même sur bien des préjugés historiques. J'ajouterais qu'elle représente aussi le triomphe de la tolérance sur les différences religieuses, aussi bien que raciales.

8.3 Je ne voudrais pas que qui que ce soit, dans cette salle - je crois avoir bien entendu les expressions employées dans certaines des interventions précédentes - puisse me prendre pour une créature des Britanniques : depuis mon enfance j'ai toujours été anti-impérialiste ; et même à la Chambre des Communes, il m'est arrivé un jour, dans la Salle des Commissions N° 13, alors que j'étais assise auprès d'autres habitants des Antilles, aux nuances des plus variées, d'écrire un poème dont voici deux vers : "But no frown hints at the terminating

trusteeship, Or at the adolescence too prolonged". (Pas un geste d'impatience contre la mourante tutelle, ni contre cette adolescence sempiternelle). Néanmoins, je tiens à le dire, je suis fermement en faveur d'une libre association au sein du Commonwealth ; et cette adolescence dont je parlais reçoit maintenant quelques coups d'aiguillon, administrés en souriant.

8.4 J'ai vu dans cette grande salle, le jour de l'inauguration, une si brillante constellation de ministres de l'éducation que je me suis sentie très modeste et intimidée. En effet, l'éducation ne représente qu'une partie des charges qui incombent à mon Ministère ; car, en fait, je suis ministre du Travail et des Affaires sociales de la Fédération des Antilles, et par "Affaires sociales" je n'entends pas les réceptions données au Palais du Gouvernement, mais bien les services de la santé publique, de l'éducation, du logement et les autres services sociaux. Vous voyez donc que le portefeuille qui m'est confié est assez volumineux. Lorsque je parlais tout à l'heure de santé et d'éducation, j'ai aperçu dans ce local les représentants de l'Unicef, et cela m'a rappelé que pour nous la santé et l'éducation marchent de pair. C'est là chose évidente, et si vous aviez vu les enfants d'un petit village appelé "Good Hope" (Bonne Espérance), où l'instituteur n'avait pas de bancs à leur offrir, et où, par suite de complications administratives, l'arrivée du lait de l'Unicef était de cinq ou six mois en retard, si vous aviez vu ces enfants si faibles qu'il fallait les porter pour les ramener chez eux, vous comprendriez à quoi je pense quand je dis que l'Unesco et l'Unicef vont de pair à nos yeux.

8.5 Je tiens maintenant à vous dire ce que l'Unesco a fait pour nous dans le passé. Nous lui devons une grande reconnaissance. L'Unesco nous a envoyé des conseillers littéraires et nous a octroyé des bourses d'éducation de base ; elle a mis à notre disposition des spécialistes des manuels scolaires, des professeurs sachant former les maîtres qui enseigneront les divers métiers d'artisan, et, chose des plus importantes, des spécialistes de l'enseignement technique. Je ne voudrais pas abuser de votre temps, mais nous sommes un petit pays, et il se peut que je n'aie plus jamais l'occasion de vous parler de ces choses.

8.6 Au moment où je quittais mon île natale - la Dominique - un manoeuvre de l'aéroport est venu me trouver et m'a dit ceci : "Dites au monde qu'il faudrait bien que des élèves de nos couvents et de nos écoles secondaires apprennent quelque chose sur les aéroports, pour que nous puissions nous occuper convenablement du nôtre". Cet homme-là venait de débarrasser l'aéroport des cocotiers qui l'encombraient, et cela m'a impressionnée de l'entendre prononcer ces mots : "dites au monde" ; il ne savait pas où j'allais, il pensait sans doute que je parlais pour la Trinité. Et puis, il a parlé des élèves des couvents, des filles. Mes amis, je ne veux pas retenir trop longtemps votre attention, mais je tiens à dire encore ceci : notre petit pays a sa fierté : il veut donner, aussi bien que recevoir. Que pouvons-nous donc, nous, les habitants de la Fédération des Antilles, apporter à l'Unesco et au monde ? Comment pouvons-nous contribuer à la somme de connaissances des peuples du monde, et à leur bien-être ? Eh bien, je crois que nous pourrions leur offrir une sorte de laboratoire social pour l'étude de l'art de vivre ensemble,

sans préjugé ni partialité, puisque c'est ce que nous avons commencé à faire. A l'exception des Arawaks et des Carafbes, les premiers représentants de tous les peuples qui habitent aujourd'hui les Antilles y sont d'abord venus en étrangers, en déracinés. Pour nous, le nationalisme, c'est autre chose que la race ; c'est l'idéal d'un pays. Il s'exprime par la devise que nous avons inscrite au-dessous de notre emblème : "Vivre ensemble dans l'union". Notre nation de quelques millions d'individus, si divers et si pleins de vie, éparpillés dans de petites îles qui diffèrent autant entre elles que diffèrent par le physique les groupements d'hommes qui les habitent, est une collectivité où les êtres humains peuvent se mêler dans la liberté et la tolérance. Oui, c'est dans le domaine des rapports humains que nous ferons notre grande expérience et que nous contribuerons à l'oeuvre commune. Il nous faudra d'abord régler nos petits différends, car nous ne sommes pas parfaits, mais malgré la terrible pénurie d'écoles et de maîtres, et la trop grande lenteur mise à porter remède à nos difficultés économiques, il y a maintenant des gens de chez nous qui écrivent des romans, des pièces de théâtre, qui font des vers ; nous avons enfin des peintres - autrefois la peinture n'était qu'un passe-temps de riches - notre peuple cultive avec entraînement le don tout spécial qu'il a pour la musique et la danse. Il ne fait aucun doute que l'Unesco nous aide, depuis quelque temps, à faire tout cela. Nous nous sommes mis à l'oeuvre les mains vides, ne possédant même pas un musée national des beaux-arts, n'ayant ni bibliothèques ni musées fédéraux, dépourvus de ces écoles polytechniques et techniques spéciales dont nos jeunes gens ont grand besoin, et faute desquelles ils émigrent vers les pays froids pour y apprendre un métier et où ils sont parfois en proie au découragement.

8.7 On m'a dit d'inviter l'Unesco à tenir une session dans une région vraiment sauvage et arriérée des Antilles. Tout est si facile ici... mais on me dit aussi que, la Fédération n'étant pas encore membre de plein exercice, je n'ai pas qualité pour lancer une telle invitation. Il faut donc que je me contente d'inviter ceux d'entre vous qui ont l'âme spartiate à tenir une réunion chez nous, dans une de ces îles où les enfants apportent à l'école des pierres en guise de sièges. J'espère que vous viendrez, pour constater par vous-mêmes dans quelles conditions nous, qui avons le goût de la parole, nous devons apprendre à lire et à écrire. Il me reste, mes amis, au nom de Sir Grantley Adams, Premier Ministre, au nom du Gouvernement et des peuples des Antilles, à remercier le Gouvernement du Royaume-Uni d'avoir demandé notre admission en qualité de membre associé. Enfin, je remercie la Conférence générale de l'Unesco de nous avoir autorisés à occuper cette situation privilégiée, à franchir cette étape de la route qui mène au titre de membre de plein exercice.

9. Le PRESIDENT, - (Traduit de l'anglais.)

Je tiens à remercier le délégué de la Fédération des Antilles et à lui dire combien nous sommes heureux de lui souhaiter la bienvenue parmi nous. Nous passons maintenant à la question de l'admission, en qualité de membre associé, du Territoire sous tutelle de la Somalie, administré par l'Italie. Je donne la parole au chef de la délégation italienne.

10.1 M. CONTI (Italie). -

Monsieur le Président, le Gouvernement italien a eu l'honneur de présenter la demande d'admission à l'Unesco, en qualité de membre associé, formulée par le Gouvernement du territoire de la Somalie sous administration italienne. Nous avons confiance que la Conférence générale voudra bien accueillir chaleureusement cette demande, car la présence de la Somalie dans la grande famille de l'Unesco n'apportera pas seulement une légitime satisfaction au peuple de ce territoire, qui aura ainsi la possibilité de fournir sa contribution à l'oeuvre de l'Organisation, mais causera aussi une joie profonde au Gouvernement italien, qui y verra la reconnaissance de l'oeuvre accomplie par l'Italie, en tant que puissance administrante, dans l'intérêt du progrès et du développement économique et spirituel du peuple somali.

10.2 Nous verrons, en outre, dans cette admission, un rappel du chemin que l'Italie a elle-même parcouru. C'est par l'Unesco que mon pays est entré dans la grande famille des Nations Unies et, en vous demandant d'approuver la proposition qui vous a été présentée, nous souhaitons d'ores et déjà au peuple somali de s'engager dans la voie de la coopération internationale et de suivre cette voie avec le même sérieux et la même constance qu'il a toujours montrés dans l'accomplissement de ses tâches nationales. Merci, Monsieur le Président.

11. Le PRÉSIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Nous allons mettre aux voix la question de l'admission du Territoire sous tutelle de la Somalie administré par l'Italie, à la qualité de membre associé de notre Organisation. Que tous ceux qui sont en faveur de cette admission veuillent bien l'indiquer. Y a-t-il des objections ? Puisqu'il n'y en a pas, l'Assemblée est unanime à approuver l'admission de la Somalie comme membre associé. Je prie le délégué du Territoire sous tutelle de la Somalie de monter à la Tribune.

12.1 M. OMAR (Somalie). -

Monsieur le Président, l'émotion que l'épreuve en ce moment n'a d'égal que l'honneur que vous avez conféré à mon pays en l'admettant à adhérer, en qualité de membre associé, à l'Organisation internationale pour l'éducation, la science et la culture.

12.2 Cet honneur est grand : grande est donc aussi mon émotion, dont je vous demande de tenir compte pour apprécier la valeur et le sens de mes paroles, qui ne réussiront peut-être pas à exprimer complètement ce que je pense, ce que je ressens et ce que je suis chargé de vous faire connaître au nom du peuple et du gouvernement que je représente ici aujourd'hui.

12.3 Cette Organisation qui, sous l'emblème des Nations Unies, met partout où le besoin s'en fait sentir, les ressources inestimables du savoir au service du progrès de la civilisation et du bien-être des peuples, est bien connue de mes compatriotes. Par mon intermédiaire, ils tiennent à exprimer à l'Unesco, en même temps que leur gratitude la plus vive, leurs souhaits et leurs vœux les plus fervents pour le développement de cette Organisation qui s'efforce sans relâche d'améliorer le sort de l'humanité et d'amener les hommes, par les voies de la science et de la culture, à la fraternité universelle.

12.4 En 1950, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé, comme vous le savez, que la Somalie deviendrait un Etat indépendant le 2 décembre 1960, et elle a confié l'administration de ce Territoire à l'Italie. Depuis lors, mon pays a fait des progrès remarquables dans le domaine politique, économique, social et culturel et a consolidé ses institutions libres et démocratiques. La chose a été amplement démontrée devant le Conseil de tutelle de l'Organisation des Nations Unies, lors de sa XIIe session, tenue cette année ; celui-ci a adopté à l'unanimité 24 résolutions mettant dûment en lumière les heureux résultats obtenus et les perspectives d'avenir favorables qui permettront à mon pays d'affronter avec une tranquillité suffisante le moment où prendra fin la tutelle de l'Italie.

12.5 En mai 1956, l'Administration italienne a donné à la Somalie la possibilité de constituer son propre gouvernement et sa propre assemblée législative ; depuis, ces organes exercent indépendamment leurs pouvoirs dans le domaine législatif et exécutif et, par leur intermédiaire, les Somalis ont pu participer avec efficacité et enthousiasme aux progrès que j'ai mentionnés plus haut et dont ils sont fiers à juste titre.

12.6 Tout cela nous le devons à l'Organisation des Nations Unies, qui a jugé, en 1950, que le peuple somali était apte à se gouverner lui-même et que sa maturité justifiait cette promotion ; nous le devons aussi à l'Administration italienne qui, avec loyauté et avec une sollicitude attentive, s'est efforcée, dans tous les domaines, de favoriser et de stimuler l'accession de notre pays à l'autonomie politique. Le peuple de la Somalie désire exprimer, en ce lieu et devant tant de représentants illustres du progrès et de l'avenir de la culture et de la science, toute sa reconnaissance à l'Organisation des Nations Unies et au Gouvernement italien. Cette reconnaissance s'étend au Conseil consultatif des Nations Unies à Mogadiscio, pour les efforts qu'il n'a cessé de déployer en vue de résoudre les problèmes de la Somalie, parmi lesquels le développement de l'éducation a toujours reçu une attention particulière.

12.7 L'activité de l'Unesco en Somalie s'est manifestée de deux façons dès l'instauration du régime de tutelle : concours apporté par les experts de l'Unesco à l'élaboration de plans de développement de l'enseignement et installation du premier centre d'éducation de base destiné à former des cadres et des spécialistes somalis.

12.8 Le centre d'éducation de base de Dinsor a obtenu les résultats espérés et, en se fondant sur l'expérience acquise, on peut créer aujourd'hui un second centre de ce genre à Villabruzzi. Ces centres constituent en Somalie des postes d'avant-garde pour la pénétration et le développement de l'éducation parmi les populations agricoles et pastorales des régions les plus reculées.

12.9 Le Gouvernement de la Somalie s'apprête maintenant à mettre à exécution un nouveau plan quinquennal d'enseignement, tenant compte de l'évolution politique et économique du pays et prévoyant, par conséquent, la formation de cadres destinés à assumer la direction des divers secteurs de la vie publique et privée du territoire.

12.10 Mon gouvernement espère fermement pouvoir obtenir également pour cette entreprise l'aide et les conseils d'un expert de l'Unesco.

12.11 Pour bien faire ressortir l'importance que mon gouvernement attache au développement de la culture et de l'éducation dans le pays, je citerai les paroles prononcées par le Premier Ministre, S. Exc. Abdullahi Issa, devant l'Assemblée législative de la Somalie, au moment de la présentation du premier programme de développement social élaboré par le gouvernement : "Notre règle de conduite et notre programme peuvent, dans le domaine de la culture et de l'éducation, se résumer en une phrase bien connue : c'est grâce à l'éducation que tu connaîtras la vérité et la vérité fera de toi un homme libre".

12.12 Avec l'aide et les conseils de l'Unesco, mon gouvernement a le ferme espoir de mener à bien un tel programme, inspiré par le respect de la liberté de conscience et fondé sur la connaissance des réalités, qui seule permet à l'homme de travailler efficacement à améliorer son sort et à assurer l'avenir de son pays.

13.1 Le PRÉSIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je tiens à dire au délégué du Territoire sous tutelle de la Somalie que c'est pour moi un grand plaisir de lui souhaiter la bienvenue dans la famille de l'Unesco.

13.2 Nous abordons maintenant le point suivant de l'ordre du jour : "Recommandations du Conseil exécutif concernant l'admission d'observateurs d'organisations internationales non gouvernementales à la dixième session". Je donne la parole au Président du Conseil exécutif.

ADMISSION D'OBSERVATEURS

D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES

14. M. RAADI (Iran), Président du Conseil exécutif. -

Monsieur le Président, permettez-moi de présenter à la Conférence générale les recommandations du Conseil exécutif concernant l'admission d'observateurs à la dixième session de la Conférence générale (point 5 de l'ordre du jour). Ces recommandations font l'objet des documents 10 C/2 et 10 C/2 addendum que les délégations ont devant elles.

15. Le PRÉSIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je donne la parole au délégué de la Jordanie pour une question d'ordre.

16.1 M. SALIM (Jordanie). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, mes chers collègues, j'ai tenu à ne pas interrompre les quelques minutes heureuses où nous avons pris la décision d'admettre à notre Organisation de nouveaux membres associés. Cependant, je me suis vu dans l'obligation de demander la parole pour soulever une question d'ordre, avant que nos débats ne reprennent. Je crois, en effet, Monsieur le Président, que dès votre entrée en fonctions vous avez reçu des avis erronés. A ma demande, votre éminent prédécesseur a décidé hier que l'élection des douze vice-présidents aurait lieu au scrutin secret, conformément au paragraphe 2 de l'article 87 du Règlement intérieur. Le nouveau Président de la Conférence générale a bien voulu confirmer que l'Assemblée procéderait comme il était demandé; il a même nommé deux scrutateurs appartenant respectivement aux délégations du Liban et de la

Tchécoslovaquie. Pour des raisons que je n'ai pas encore comprises, on m'a demandé de répéter ma motion et, dans l'intervalle, on a donné au Président l'avis erroné que l'article en question ne vise que l'élection des personnes et non celle des Etats membres. Cette interprétation a été mise aux voix.

16.2 Monsieur le Président, il est dit au paragraphe 2 de l'article 87 : "Pour toute autre élection et décision concernant des personnes, le vote a lieu au scrutin secret chaque fois que la demande en est faite par cinq membres au moins, ou si le Président en décide ainsi". Je vous demande pardon, Monsieur le Président, de l'insistance avec laquelle je souligne les mots "toute autre élection"; il ne saurait faire de doute, en effet, que cet article vise toute autre élection, qu'il s'agisse d'individus ou d'Etats membres. Ne voulant pas m'attarder plus longtemps sur la signification de l'avis donné au Président, je me bornerai à déclarer qu'il nous a fallu dire non à toute la liste, puisque nous ne l'approuvions pas dans son ensemble. Nous désirions élire les vice-présidents, en prenant les pays un à un, de façon à pouvoir soutenir la majorité des pays qui devaient être élus. C'est pourquoi, Monsieur le Président, je voudrais demander un avis juridique au sujet du vote d'hier, pour savoir s'il constitue un amendement à l'article du Règlement, amendement qui aurait pour effet de supprimer toutes les élections, ou s'il n'y faut voir qu'une suspension de cet article. Au cas où l'assemblée n'aurait pas l'intention de le faire, je demanderai un avis juridique quant à la validité du vote d'hier, puisque tant d'Etats membres ont exprimé le désir que l'on procède à un scrutin secret.

17. Le PRÉSIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je prie le Conseiller juridique de prendre la parole pour nous éclairer sur cette question.

18. M. SABA, Conseiller juridique. -

Monsieur le Président, la difficulté qui est soulevée tiendrait au fait qu'hier l'assemblée a voté sur la liste présentée par le Comité des candidatures. Il s'agit d'une liste de pays désignés pour les vice-présidences et non pas d'une liste de personnes. Je ne connais pas suffisamment les circonstances dans lesquelles la décision a été prise car je me trouvais au Comité juridique au moment où les délibérations se déroulaient ici. Je ne sais pas si les conditions prévues à l'article 87, qui a été invoqué par le délégué de la Jordanie, étaient remplies. De toute façon, j'estime que toute contestation de la procédure adoptée aurait dû être présentée et examinée immédiatement, et je ne crois pas que la décision qui a été approuvée par la majorité hier puisse être sujette à révision actuellement.

19.1 Le PRÉSIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Vous venez d'entendre le Conseiller juridique, et la décision du Président est conforme à ce qu'il vient de dire.

19.2 La parole est au délégué de la Tchécoslovaquie.

20.1 M. HOFFMEISTER (Tchécoslovaquie). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la délégation tchécoslovaque a pris note avec intérêt de la recommandation du Conseil exécutif relative à l'invitation de représentants de quelques

organisations non gouvernementales. Mais notre délégation a remarqué qu'on n'a pas tenu compte des demandes concernant l'admission, en qualité d'observateurs, à la dixième session de la Conférence générale de l'Unesco, des représentants de certaines autres organisations internationales non gouvernementales.

20.2 La délégation tchécoslovaque constate avec regret que l'Unesco adopte une position de plus en plus négative dans ses relations avec ces organisations. Il s'agit pourtant d'organisations qui autrefois bénéficiaient du statut consultatif auprès de l'Unesco. La légitimité de leur collaboration avec l'Unesco n'a été mise en doute qu'au moment où sont apparues dans notre Organisation des tendances hostiles à la coopération entre nations et même aux principes formulés dans l'Acte constitutif.

20.3 Mesdames, Messieurs, je partage absolument l'opinion de ceux qui trouvent que les étudiants, par exemple, ne peuvent et ne doivent pas être exclus de la participation aux travaux de l'Unesco, car ce sont eux justement qui porteront un jour le fardeau des responsabilités qui vous sont actuellement confiées, ce sont eux qui se chargeront de promouvoir les idées et les fins de l'Unesco.

20.4 Je suis professeur à l'Académie des arts décoratifs de Prague, où je rencontre chaque jour des jeunes gens qui se préparent à être des artistes, des peintres, des sculpteurs, des architectes, des cinéastes - et c'est pourquoi je me sens obligé de revendiquer auprès de vous au moins une place d'observateur pour l'Union internationale des étudiants, qui a exprimé le désir de participer aux délibérations de la dixième session de la Conférence générale de l'Unesco, à Paris.

20.5 Vous ne pouvez pas ignorer la demande des jeunes gens, si vous voulez bien vous souvenir de vos années de collège, de lycée, d'université, parce que vous aussi, pour la plupart, vous avez été étudiants.

20.6 Si vous voulez offrir un exemple à ceux qui vous succéderont aux postes, lourds de responsabilités, de délégués, vous devez leur accorder le droit de pouvoir vous observer au cours de vos délibérations.

20.7 En outre, je me permets de vous inviter à solliciter l'avis de vos filles et de vos fils, étudiantes et étudiants de toutes les universités du monde, et je suis certain qu'ils vous conseilleront d'adopter ma position dans cette question qui intéresse l'ensemble de la jeunesse.

20.8 La délégation tchécoslovaque insiste tout particulièrement pour que l'Union internationale des étudiants soit admise parmi les organisations non gouvernementales représentées aux sessions de la Conférence générale de l'Unesco, parce que les étudiants se sont plusieurs fois distingués admirablement, par leur élan patriotique et progressiste, dans l'histoire de notre pays. L'anniversaire du dix-sept novembre mille neuf cent trente neuf est célébré dans le monde entier pour commémorer la mort héroïque des étudiants de Prague qui se sont soulevés contre l'opresseur des libertés de leur peuple et contre l'occupant de leur pays. La date du dix-sept novembre est proche et je ne voudrais pas, en toute conscience, devoir opposer un refus à la demande si simple et si naturelle des étudiants du monde entier - refus qui leur serait peut-être communiqué le jour même où ils pensent à leurs frères et à leurs amis, les martyrs du dix-sept novembre.

20.9 Je ne peux pas oublier qu'en souvenir de l'insurrection des étudiants de Prague, le dix-sept novembre mille neuf cent trente neuf, la Tchécoslovaquie a toujours été honorée en la personne d'un étudiant tchécoslovaque, élu à l'unanimité président de l'Union internationale des étudiants.

20.10 La délégation tchécoslovaque trahirait l'esprit qui l'anime si elle ne faisait pas entendre sa voix pour la défense des droits des étudiants. Et ce serait une trahison à l'égard de l'esprit qui anime l'Unesco, si cette haute assemblée n'accordait pas aux jeunes gens la modeste place d'observateurs.

20.11 Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir renvoyer cette décision au Conseil exécutif, en lui demandant de reconsidérer la position qu'il a adoptée dans ses recommandations concernant l'admission, à la dixième session, d'observateurs des organisations internationales non gouvernementales, et de se prononcer notamment en faveur de la demande de l'Union internationale des étudiants.

21.1 Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Vous avez entendu la motion. Elle est en bonne et due forme ; nous allons maintenant la débattre. Cette motion tend à renvoyer la proposition au Conseil, pour qu'il reconsidère sa position, parce que la Conférence générale ne peut agir sans la recommandation du Conseil exécutif.

21.2 Je donne la parole au délégué de la Hongrie.

22.1 M. PATAKI (Hongrie). - (Traduit du russe.)

Monsieur le Président, Messieurs les délégués, conformément au Règlement intérieur de la Conférence générale de l'Unesco, les représentants des organisations internationales non gouvernementales peuvent assister aux sessions de la Conférence et de ses commissions en qualité d'observateurs.

22.2 C'est à ce titre que les représentants de nombreuses organisations internationales non gouvernementales siègent dans cette salle, mais on ne saurait dire que les plus importantes de ces organisations y soient toutes représentées.

22.3 On sait que l'Unesco exerce de multiples activités dans le domaine de la jeunesse. Il est d'autant plus étonnant qu'on n'ait pas invité à cette Conférence la Fédération mondiale de la jeunesse démocratique, organisation qui réunit dix millions de jeunes et qui a obtenu de très grands succès dans la défense des intérêts de la jeunesse.

22.4 C'est avec le concours de la Fédération mondiale de la jeunesse démocratique que sont organisés les festivals mondiaux de la jeunesse et des étudiants, auxquels assistent des dizaines de milliers de jeunes gens du monde entier. L'an dernier, l'Unesco a envoyé un représentant au VIIe festival, qui a eu lieu à Moscou. Ces dernières années, la Fédération mondiale de la jeunesse démocratique a participé à de nombreuses entreprises internationales organisées par l'Unesco. En outre, elle exécute elle-même sur le plan international un programme annuel portant sur les domaines les plus divers de la culture et de l'éducation qui présentent de l'intérêt pour la jeunesse.

22.5 Indépendamment de ce programme, les buts et les tâches de la Fédération sont conformes aux principes de l'Acte constitutif de l'Unesco, puisque sa tâche essentielle est de développer la compréhension

mutuelle et la coopération entre les jeunes du monde entier, sans aucune discrimination.

22.6 Dans ces conditions, Monsieur le Président, je propose, au nom de la délégation hongroise, d'inviter la Fédération mondiale de la jeunesse démocratique à envoyer des observateurs à la dixième session de la Conférence générale de l'Unesco. Sans le concours actif de cette fédération, l'Unesco ne saurait s'occuper sérieusement et efficacement des questions de jeunesse. Dans l'intérêt des travaux de l'Unesco, on ne peut admettre que des questions d'une telle importance soient réglées sous l'influence de telle ou telle politique. Je renouvelle donc ma proposition tendant à ce que la Fédération mondiale de la jeunesse démocratique soit invitée à envoyer des observateurs, et je propose que le Conseil exécutif examine à nouveau cette question.

22.7 Au nom de la délégation hongroise, je propose que l'on invite également l'Association internationale des juristes démocrates, qui n'a pas cessé de déployer de grands efforts pour atteindre son but essentiel et agir selon sa devise : "le droit au service de la paix". En ce qui concerne son activité pratique, avec l'aide des filiales qu'elle compte dans de nombreux pays, cette Association organise des réunions internationales et encourage la coopération entre les peuples, renforçant ainsi l'action du droit en faveur de la paix et de la dignité humaine. En conséquence, la délégation hongroise propose que cette association soit également invitée à la session de la Conférence générale.

23. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)
Je donne la parole au délégué de la Bulgarie.

24.1 M. MILEV (Bulgarie). -

Messieurs les délégués, Monsieur le Président, dans le document 10 C/2, le Conseil exécutif nous recommande d'admettre à la dixième session de la Conférence générale quatre fondations non gouvernementales et six organisations internationales non gouvernementales. Il n'est pas nécessaire de les énumérer ici. Mais le document 50 EX/25 de la 50e session du Conseil exécutif nous apprend que ce ne sont pas seulement ces organisations qui ont demandé à être représentées par des observateurs, mais que 28 autres organisations internationales ont fait la même demande.

24.2 Parmi ces dernières, nous trouvons des organisations qui comptent des dizaines de millions de membres sur l'ensemble du globe terrestre : Organisation internationale de radiodiffusion (O.I.R.), Organisation internationale des journalistes (O.I.J.), Fédération mondiale de la jeunesse démocratique (F.M.J.D.), Union internationale des étudiants (U.I.E.), etc.

24.3 Je ne voudrais pas me lancer dans une étude plus ou moins longue des arguments invoqués par le Conseil exécutif pour nous recommander les quatre fondations et les six organisations auxquelles j'ai fait allusion, non plus que des raisons sur lesquelles le Conseil exécutif s'est appuyé pour rejeter les 28 autres organisations.

24.4 Ce que je voudrais dire - et ce qui m'a fortement frappé - c'est que le Conseil exécutif n'a pas cru bon de recommander une organisation qui, à mon avis, possède toutes les qualités requises des organisations qui demandent à être représentées par des

observateurs à notre Conférence générale. Et maintenant, permettez-moi de vous entretenir du cas de l'Organisation internationale de radiodiffusion. Je n'ai aucune intention de retracer devant vous ma biographie, si j'ose vous dire que, du fait de ma vocation de metteur en scène, j'aime le théâtre. Je tiens seulement à témoigner de mon amour pour le dialogue humain - simple et compliqué, cruel et émouvant - et aussi à vous dire que je puis admirer un dialogue mimé, à la façon de Marcel Marceau, mais que je ne peux pas supporter un dialogue de sourds, surtout lorsque s'engagent dans ce dialogue des organisations qui méritent tout notre profond respect.

24.5 De quel dialogue s'agit-il ? Il s'agit du dialogue insolite entre une organisation comme l'Organisation internationale de radiodiffusion, qui adresse demande sur demande pour que lui soit reconnu le statut consultatif ou le statut d'observateur auprès de l'Unesco, et le Conseil exécutif de l'Unesco, qui ne reste pas silencieux, qui répond, mais qui rejette les demandes de l'O.I.R. en invoquant des raisons dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles sont illogiques. Comment qualifier, par exemple, le refus de reconnaître le caractère international d'une organisation comptant comme membres 21 centres nationaux de radiodiffusion qui s'adressent à plus d'un milliard d'hommes et femmes et qui groupent des dizaines de millions d'abonnés ? Comment qualifier l'attitude qui consiste à nier, contre l'évidence même, la similitude - et je dirai presque l'identité - des buts et des moyens nettement pacifiques de l'O.I.R., d'une part, et de l'Unesco, de l'autre ?

24.6 Messieurs les délégués, je voudrais parler le langage de la vérité, qui nous est cher à tous. L'O.I.R. a inspiré et organisé, au mois de février 1957, une conférence internationale sur l'accès du grand public à la musique symphonique et à la musique de chambre. Il y a quelques semaines à peine, au mois d'octobre de cette année, l'O.I.R. a examiné, au cours d'un festival, les effets de la musique légère sur la masse des auditeurs. A Prague, en juin 1957, et à Bucarest, en janvier 1958, se sont tenues deux conférences qui ont mis au point tout un programme international sur "La science au service de la paix". A Varsovie, en 1957, sous les auspices de l'O.I.R. une conférence a arrêté les mesures à prendre pour améliorer les émissions radiophoniques destinées aux jeunes auditeurs et auditrices d'âge scolaire. En mars 1958 et en mai de la même année, l'O.I.R. a organisé un concours de films produits par ses membres et destinés à la télévision. A cette occasion, la télévision des Etats-Unis d'Amérique a projeté à Moscou des films éducatifs.

24.7 Aucune des stations de radiodiffusion qui sont membres de l'O.I.R. ne prône, sous aucune forme ni sous aucun prétexte, la guerre froide ou la guerre nucléaire en tant que remède contre les maux d'une société qui se perd en poursuivant son chemin sous le ciel orageux de la tempête atomique.

24.8 Prétendre après cela que les buts de l'O.I.R. diffèrent en quoi que ce soit des buts que l'Unesco s'est assignés, serait aller à l'encontre de l'évidence même.

24.9 N'est-il pas étrange - à moins que ce ne soit tragique - qu'au cours de ce dialogue l'un des protagonistes invite fréquemment son adversaire à entrer dans son jeu et ainsi - la réalité étant plus forte

que n'importe quel subterfuge - lui reconnaisse et la qualité et la dignité d'une institution jouissant d'une incontestable autorité sur le plan international ? Plusieurs fois l'O.I.R. a été invitée à participer aux conférences et rencontres internationales organisées par l'Unesco. Tel a été le cas à Tanger, en septembre 1955, où l'O.I.R. a pris part à la rencontre d'experts destinée à instituer une collaboration internationale entre le film et la télévision ; à Londres, en 1954, où avait lieu une conférence internationale sur les programmes éducatifs et culturels de la télévision ; à Paris, en 1956, à propos des échanges de films télévisés ; rappelons enfin qu'à Leipzig, en 1955, un représentant de l'Unesco a pris part à la deuxième session de la Commission du programme de l'O.I.R.

24.10 Et de nouveau, l'Unesco cherche à collaborer avec l'O.I.R. Elle l'invite à participer aux travaux du Comité mondial en vue de la création d'une organisation internationale pour les recherches dans le domaine de l'information. L'O.I.R., comme il sied à une organisation aux vues larges, pour laquelle l'essentiel réside dans l'oeuvre et non pas dans certaines arrières-pensées, se rend à cette invitation. Elle s'est rendue également, il n'y a pas longtemps, à la Conférence de Genève sur le droit d'auteur, en août 1958.

24.11 Sur l'initiative de l'Unesco, l'O.I.R. a participé trois fois - en septembre 1957, à Edimbourg, en mai et en octobre 1958 à Paris - aux conférences consacrées à la création, auprès de l'Unesco, d'un Conseil mondial du cinéma et de la télévision. Toujours sur l'invitation de l'Unesco, l'O.I.R. a informé ses centres nationaux des décisions de l'Unesco au sujet de la célébration du dixième anniversaire de la Déclaration des Droits de l'homme.

24.12 Et encore des invitations, et encore des rencontres ! Mieux encore ! L'O.I.R. est membre correspondant de l'Union des organisations internationales (U.A.I.), à Bruxelles, laquelle, de son côté, jouit du statut consultatif auprès de l'Unesco. Et le comble ! L'O.I.R. est inscrite sur la liste des organisations non gouvernementales bénéficiant du statut consultatif auprès du Conseil économique et social de l'O.N.U. qui, comme vous le savez, exerce une influence dirigeante sur les activités de l'Unesco. Cela me rappelle le dicton de mon pays, d'après lequel le maire du village autorise les coupes de bois, tandis que le garde-champêtre, qui est soumis à son autorité, refuse cette autorisation !

24.13 On dirait qu'on envie les abstractions des panneaux de l'édifice sous les voûtes duquel nous nous efforçons de maintenir l'esprit d'une compréhension totale de l'homme par l'homme ! Mais le dialogue, malheureusement, ne touche pas à sa fin. Nous apprendrons, non sans étonnement, que cette Organisation internationale de radiodiffusion, qu'on charge à certains moments de tous les péchés, à laquelle on ne voudrait pas reconnaître le moindre droit de cité dans la famille de l'Unesco, nous apprendrons, dis-je, avec stupéfaction, que cette Organisation a déjà été admise à envoyer des observateurs à la neuvième session de la Conférence générale, à New Delhi.

24.14 Je vous le dis, Messieurs les délégués, nous sommes enfermés dans un cercle vicieux qui peut nous faire douter de la stabilité de notre propre jugement. Et, pour que ce jeu finisse dans l'intérêt des deux partenaires, c'est-à-dire de nous tous, je

voudrais déclarer ce qui suit au nom de la délégation de la République populaire de Bulgarie :

24.15 C'est l'évidence même que l'O.I.R. est une organisation incontestablement attachée aux nobles buts de l'Unesco, à la paix qui mûrit dans l'esprit des hommes, à la collaboration entre les hommes de bonne volonté, qui exclut tout emploi de la force dans le domaine du développement spirituel.

24.16 Il est indéniable que l'activité de l'O.I.R. - du fait de l'origine de cette Organisation, et aussi du nombre des centres nationaux qui en sont membres - est l'activité d'une organisation de caractère nettement international, capable de faire connaître les grandes tâches que se propose l'Unesco et de contribuer à leur succès.

24.17 Il est temps de se rendre à l'évidence d'une réalité qui nous montre que, depuis longtemps et même à l'heure actuelle, une collaboration efficace n'a jamais cessé d'exister entre l'Unesco et l'O.I.R.

24.18 Donc, Messieurs les délégués, accueillons parmi nous notre amie de toujours, l'Organisation internationale de radiodiffusion ; rendons lui ce qu'elle possédait déjà à la neuvième session, le droit de se faire représenter par des observateurs à la dixième session de notre Conférence générale.

25. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)
Le délégué de l'Equateur a demandé la parole.

26. M. MARTINEZ COBO (Equateur). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la délégation de l'Equateur estime que cette tribune n'est pas le lieu qui convient pour faire l'historique, l'analyse et l'éloge des organisations non gouvernementales, puisque la Commission administrative devra s'occuper, dans les jours qui viennent, du problème que posent ces organisations et de leurs rapports avec l'Unesco. C'est pourquoi, afin d'éviter que ce débat ne se prolonge indéfiniment, la délégation de l'Equateur propose formellement d'adopter la recommandation du Conseil exécutif, reproduite dans le document 10 C/2, et de laisser à toutes les organisations non gouvernementales qui désireraient envoyer des observateurs à la présente Conférence la faculté d'en faire la demande ; le Conseil exécutif, dont l'avis formel est absolument indispensable pour que notre Conférence puisse se prononcer, étudiera toutes les demandes reçues.

27.1 Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

La Conférence va être appelée à se prononcer sur la proposition de la délégation de l'Equateur tendant à adopter les documents 10 C/2 et 10 C/2 addendum et à renvoyer au Conseil exécutif, pour nouvel examen, toutes autres propositions relatives à l'admission d'observateurs appartenant à des organisations non gouvernementales. Quelqu'un désire-t-il prendre la parole au sujet de cette motion ? Sinon, je vais la mettre aux voix. La majorité des deux tiers est requise. Que tous ceux qui sont en faveur de cette proposition veuillent bien lever la main. Ceux qui sont contre... Abstentions... ? Voici les résultats de ce vote : pour la motion : 45 ; contre : 0 ; abstentions : 10. La motion est adoptée.

27.2 Passons maintenant au point suivant de l'ordre du jour, à savoir la présentation par le Président du

Conseil exécutif des rapports du Directeur général et du projet de programme et de budget, ainsi que du rapport du Conseil exécutif sur sa propre activité. 27.3 Je donne la parole au Président du Conseil exécutif.

**PRESENTATION PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF
DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL, DU PROJET
DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 1959-1960 ET
DU RAPPORT DU CONSEIL EXÉCUTIF SUR SA PROPRE ACTIVITÉ**

28.1 M. RAADI (Iran), Président du Conseil exécutif, -

Monsieur le Président, au moment où, après l'approbation de l'ordre du jour et la constitution du Bureau, viennent de commencer les travaux de la Conférence générale, j'ai l'honneur et le devoir de présenter à la Conférence plusieurs documents principaux qui constitueront la base des délibérations des séances plénières et des commissions. Il m'aurait été possible, Monsieur le Président, de les présenter séparément et de prendre plusieurs fois la parole, avec votre autorisation. Mais il m'a semblé qu'en raison des nombreux liens qui existent entre ces divers documents il est préférable de les présenter au cours d'une seule intervention.

28.2 Je me propose donc de ne faire qu'un seul exposé, qui m'obligera à solliciter pendant un certain temps l'attention de la Conférence. Donc, votre patience sera mise à l'épreuve une seule fois et, si j'ose dire, sans interruption... à moins que les caprices juvéniles de nos micros et de notre installation de traduction simultanée ne m'obligent à des pauses et à des arrêts qui seront peut-être, de temps en temps, les bienvenus.

28.3 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, conformément à l'Article V.9 de l'Acte constitutif, j'ai l'honneur de présenter à la Conférence générale le Rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation en 1957, ainsi que le rapport complémentaire relatif au premier semestre de l'année 1958 (document 10 C/3).

28.4 Au cours de la période biennale qui vient de s'écouler, le Conseil exécutif a eu l'occasion, à plusieurs reprises, d'étudier les rapports sur l'activité de l'Organisation qui lui ont été présentés par le Directeur général. Le Conseil a formulé à leur sujet des commentaires qui ont été communiqués à la Conférence générale dans le document 10 C/6, et que le Comité des rapports, qui s'est réuni la semaine dernière, a été invité à prendre en considération au cours de ses travaux, selon la procédure établie lors de la dernière session de la Conférence générale (Rés. 51). Je ne pense pas qu'il y ait lieu, à ce stade, de reprendre, dans le détail, le texte de ces commentaires.

28.5 Je voudrais cependant signaler que le Conseil exécutif, en accord avec le Directeur général, a fixé, au début de 1957, une périodicité régulière pour la présentation au Conseil des rapports sur l'activité de l'Organisation ; cette périodicité, qui est adaptée à celle des rapports élaborés à l'intention de la Conférence générale, a permis de rationaliser le travail du Secrétariat, à cet égard ; en effet, à une exception près, ce sont maintenant les mêmes documents qui sont examinés successivement par le Conseil exécutif et par la Conférence générale.

28.6 D'autre part, je m'en voudrais de ne pas rappeler ici la satisfaction exprimée par le Conseil au sujet de la structure et de la présentation des rapports que le Directeur général lui a soumis depuis l'introduction de ce nouveau système, et aussi de la manière dont le Directeur général s'est inspiré, dans l'élaboration de ces rapports, des suggestions qui lui avaient été adressées au cours des débats du Conseil.

28.7 Le Conseil exécutif qui, aux termes de l'Acte constitutif, veille à l'exécution du programme et, à ce titre, examine les rapports du Directeur général et ses propositions de modifications aux plans de travail, a également pour tâche d'assister le Directeur général, par ses délibérations et ses avis, dans l'élaboration du programme et du budget futurs.

28.8 Je tiens à dire qu'en ces domaines - que je cite à titre d'exemples en raison de leur importance - un esprit de parfaite collaboration a régné, au cours des deux dernières années, comme par le passé, dans les relations entre le Conseil exécutif et le Secrétariat. Je tiens, au nom du Conseil, à exprimer au Directeur général et à ses collaborateurs notre très vive appréciation et nos sincères remerciements pour toute l'assistance qu'ils ont apportée au Conseil dans l'accomplissement de sa tâche.

28.9 J'aurai maintenant l'honneur, conformément aux dispositions de l'Acte constitutif, de présenter à la Conférence le Projet de programme et de budget pour 1959-1960 (document 10 C/5 révisé) qui, comme vous le savez, a fait l'objet d'une élaboration minutieuse de la part du Directeur général, en consultation avec les Etats membres et les organisations internationales, et à la préparation duquel le Conseil exécutif a été étroitement associé.

28.10 En effet, à trois stades successifs, le Conseil a été consulté par le Directeur général à propos du Projet de programme et de budget pour les deux années à venir, conformément à la procédure établie lors de la neuvième session de la Conférence générale.

28.11 Un premier échange de vues sur les grandes lignes du projet a eu lieu lors de la 48e session du Conseil, en mai 1957. Ensuite, lors de l'examen du document 10 C/5, qui représentait un premier projet de programme et de budget, le Conseil a formulé des observations provisoires qui constituaient ses recommandations au Directeur général en vue de la mise au point de ce document. Le document 10 C/5 révisé, que la Conférence générale va examiner et que j'ai le privilège de lui présenter, a été étudié par le Conseil en septembre et le Conseil a formulé à son sujet, à l'intention de la Conférence générale, des commentaires et recommandations qui font l'objet du document 10 C/5 Rev. Add.1. En outre, le Conseil exécutif a examiné, lors de sa 52e session, la semaine dernière, les corrigenda I à V au Projet de programme et de budget pour 1959-1960. Ses observations et recommandations figurent dans un complément au document 10 C/5 Rev. Add.1 que je viens de mentionner.

28.12 Je voudrais souligner que le Directeur général, lors de l'élaboration du Projet révisé, a tenu le plus grand compte des commentaires du Conseil exécutif et que, de ce fait, les observations et recommandations que le Conseil adresse maintenant à la Conférence générale au sujet du document révisé ne portent que sur un nombre de questions relativement limité.

28.13 Monsieur le Président, il m'incombe également de présenter à la Conférence générale le rapport que le Conseil exécutif lui a soumis dans le document 10 C/7, au sujet de sa propre activité depuis la dernière session de la Conférence générale. Pour des raisons que je vais indiquer, cette partie de mon exposé sera un peu plus détaillée.

28.14 C'est en effet la première fois que l'activité du Conseil fait l'objet d'un rapport écrit, distinct des rapports du Directeur général sur l'activité de l'Organisation. Dans le passé, la Conférence générale a été informée des activités du Conseil, soit par un chapitre figurant en exergue au rapport du Directeur général, soit - comme ce fut le cas plus récemment - par un exposé oral du Président du Conseil exécutif à la Conférence générale.

28.15 Le Conseil exécutif, au cours de la présente période biennale, a été conscient du fait qu'avec le développement des programmes de l'Unesco, sa tâche s'était considérablement amplifiée et que, d'autre part, en raison de son statut actuel d'organe intergouvernemental, il assumait des responsabilités accrues. Il lui a donc paru qu'il était de son devoir de donner à la Conférence générale, en lui présentant un tableau d'ensemble relativement détaillé de l'activité du Conseil, la possibilité de prendre connaissance de manière directe de ses travaux.

28.16 Je m'empresse de saisir l'occasion qui m'est offerte ici, en introduisant ce rapport, de rendre hommage à mon éminent prédécesseur, le Dr Vittorino Veronese qui, jusqu'à une date récente, a exercé avec autant d'autorité et d'objectivité que de compétence, les fonctions de Président du Conseil exécutif. Dans l'exercice de ses hautes fonctions, le Président Veronese s'est constamment préoccupé de rechercher les moyens d'améliorer les méthodes de travail du Conseil exécutif, afin que ce dernier puisse, en étroite collaboration avec le Directeur général et le Secrétariat, s'acquiescer de sa tâche avec le maximum d'efficacité et dans les meilleures conditions possibles.

28.17 Dans ce rapport, le Conseil exécutif a tenu à distinguer deux parties qui, à son avis, sont complémentaires.

28.18 La première partie, qui se compose de neuf sections, décrit dans son ensemble, mais de manière très succincte, l'organisation intérieure du Conseil et les tâches qu'il a accomplies. Il n'est pas apparu possible, ni souhaitable, de résumer pour chaque question les délibérations du Conseil et les conclusions auxquelles il est parvenu. En effet, les questions qui sont traitées dans cette partie du rapport sont celles-là même que la Conférence générale va examiner au cours de ses travaux, et les résultats de la collaboration entre le Conseil et le Directeur général sont tangibles, dans les documents soumis à la Conférence, qui contiennent, chaque fois qu'il y a lieu, de plus amples informations sur les débats du Conseil, ainsi que les recommandations qu'il a formulées à l'intention de la Conférence générale et sur lesquelles celle-ci est appelée à se prononcer.

28.19 C'est ainsi qu'après une introduction qui traite notamment de la composition du Conseil, des fonctions attribuées à ses organes subsidiaires, ainsi que du nombre et de la durée de ses sessions, on s'est attaché à décrire dans les sections II et III quel a été le rôle du Conseil quant à l'exécution du

programme d'une part, et à la préparation du programme futur de l'autre.

28.20 En ce qui concerne l'exécution du programme, le Conseil ne s'est pas limité à examiner les rapports du Directeur général sur l'activité de l'Organisation. Il a également étudié avec soin les propositions de modifications aux plans de travail qui lui étaient soumises par le Directeur général et qui se rapportaient à des cas où ces plans, établis avant et pendant la neuvième session de la Conférence générale, devaient être adaptés aux circonstances, en raison d'éléments nouveaux survenus au cours des années 1957-1958.

28.21 En outre, conformément au mandat spécial qui lui avait été confié par la Conférence générale, lors de sa neuvième session, le Conseil exécutif a procédé à la mise en équilibre du budget ; il a également, selon la procédure établie par la Conférence générale, mis au point les plans de travail des trois projets majeurs que celle-ci avait adoptés. Enfin, il a consacré une attention particulière à l'exécution du Programme de participation, aux activités des Etats membres et au Programme d'assistance technique.

28.22 La section III a traité à la préparation du Projet de programme et de budget pour 1959-1960. J'en ai évoqué le contenu en présentant, tout à l'heure, le document 10 C/5 révisé, dont la Commission du programme commencera bientôt l'examen.

28.23 La collaboration avec les Nations Unies et les institutions spécialisées qui, d'année en année, va se développant et s'intensifiant, fait l'objet de la Section IV. J'indiquerai tout à l'heure de quelle manière cette section est complétée par une étude qui figure dans la deuxième partie du document.

28.24 Une cinquième section est consacrée aux Relations avec les O.N.G. Les directives concernant ces relations, qui ont été adoptées par la Conférence générale, attribuent au Conseil exécutif des tâches multiples à cet égard. C'est essentiellement dans ce domaine que s'est exercée l'action de notre Commission des relations extérieures, sous la présidence de notre regretté collègue Don Juan Estelrich y Artigues, puis de Mgr Maroun ; cette Commission a accompli avec beaucoup de méthode un travail dont elle doit être félicitée.

28.25 Une sixième section est consacrée aux Questions administratives et financières. Aux travaux qui incombent au Conseil, conformément aux règlements en vigueur et aux résolutions de la dernière session de la Conférence générale - telle la Résolution 9C/27 concernant l'étude de la gestion administrative du Secrétariat - sont venues s'ajouter des tâches nouvelles, résultant de circonstances imprévisibles. Ainsi, la modification du taux de change du franc français et la hausse du coût de la vie ont amené le Directeur général et le Conseil exécutif à adopter une série de mesures dont il est rendu compte dans les documents pertinents. Je voudrais spécialement signaler ici toute l'assistance que le Conseil a reçue, en ce domaine, de sa Commission administrative qui, sous la présidence du Dr Gardner Davies, dont l'expérience et la compétence sont bien connues de la Conférence générale, a procédé à un examen approfondi de ces questions et a soumis au Conseil des recommandations qui ont considérablement facilité ses travaux. Le travail accompli

par la Commission mérite les plus grands éloges.
28.26 On a groupé, dans une septième section, un certain nombre d'autres points que le Conseil a eu à traiter en vue de la dixième session de la Conférence et qui ne se rattachaient pas directement à l'une des sections précédentes.

28.27 Avant d'en venir aux conclusions, qui font l'objet de la dernière section de cette première partie, j'indiquerai sommairement le contenu de la deuxième partie, dans laquelle le Conseil a groupé une sélection d'études dont il estimait devoir rendre compte à la Conférence générale pour diverses raisons.

28.28 En effet, lors de sa dernière session, la Conférence générale, par la résolution 9C/16, avait chargé le Conseil exécutif d'étudier, en étroite coopération avec le Directeur général, les grands problèmes qui se posent à l'Organisation en ce qui concerne l'exécution de son programme et le développement de son action dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et des Institutions spécialisées, en s'attachant tout particulièrement à l'examen des points suivants :

- premièrement, la mesure dans laquelle les Etats membres collaborent effectivement à l'application du programme dans les domaines où il convient qu'ils y participent ;
- deuxièmement, la politique relative à l'exécution du programme hors siège par des organismes tels que les centres régionaux d'éducation de base, les instituts spécialisés, etc. ;
- en troisième lieu, la politique relative aux consultations avec les commissions nationales ;
- en quatrième lieu, la politique relative à la composition et aux attributions des comités consultatifs, ainsi qu'aux consultations avec ces comités et avec les organisations non gouvernementales ;
- et, enfin, la politique relative à la coordination des activités de l'Unesco avec celles des autres organismes des Nations Unies et celles des institutions spécialisées.

28.29 En raison de l'ampleur de cette étude, il n'apparaissait pas possible d'examiner, lors d'une même session, l'ensemble des problèmes énumérés. Le Conseil les a donc étudiés séparément ; dans certains cas - celui de la coordination et de l'action concertée et celui des méthodes de consultation avec les commissions nationales - il a même repris et poursuivi, lors de sa session suivante, l'étude qu'il avait entreprise, ceci afin de pouvoir tenir compte d'éléments nouveaux.

28.30 C'est cet ensemble de travaux, portant sur divers aspects de la politique générale de l'Organisation, que le Conseil présente à la Conférence générale au chapitre 1 de la deuxième partie de son rapport. D'aucuns s'étonneront peut-être, Monsieur le Président, que certaines de ces études n'aboutissent pas à des conclusions définitives. Je crois cependant que, du fait de leur nature, elles ne pouvaient avoir d'autre objectif que d'ouvrir des perspectives - c'est le cas, notamment, en ce qui concerne la coordination et l'action concertée - et ces perspectives s'ouvrent sur l'avenir qu'il nous appartient de construire.

28.31 Au chapitre 2 figure le compte rendu d'une étude sur la délimitation des responsabilités et attributions respectives du Conseil exécutif et du Directeur général. Le Conseil en a pris l'initiative après avoir étudié le Rapport du Comité d'étude de la gestion administrative du Secrétariat. Les conclusions

auxquelles il est parvenu lui ont paru de nature à intéresser la Conférence générale, et c'est la raison pour laquelle il a jugé opportun de rendre compte de cette étude dans son rapport.

28.32 Le chapitre 3 traite des plans de travail. Lors de la mise en équilibre du budget, conformément aux Directives que la Conférence générale lui avait données, le Conseil a été amené à s'interroger sur la nature et la portée juridique des plans de travail examinés par la Conférence générale en relation avec les résolutions du programme. Là encore, il lui est apparu qu'il y avait lieu de porter à la connaissance de la Conférence générale les observations qu'il avait formulées à ce sujet, afin que cette dernière puisse, si elle le désire, se prononcer sur les conclusions auxquelles le Conseil exécutif est parvenu en la matière.

28.33 Le chapitre 4 a trait aux décisions et recommandations du Conseil exécutif en ce qui concerne la réduction du nombre et du volume des documents officiels. Le Conseil s'est préoccupé de la charge croissante qui résulte, pour l'Organisation, de la production de ces documents et il a pris l'initiative d'étudier les mesures propres à réduire cette charge. Assisté dans cette tâche par le Directeur général, dont il a recueilli les avis pertinents, le Conseil a adopté, en ce qui concerne sa propre documentation, des dispositions qui permettront de réaliser des économies substantielles. Par ailleurs, les recommandations du Conseil en ce qui concerne les documents de la Conférence générale sont soumises à la Conférence dans un document séparé (document 10 C/47).

28.34 Il est évident que notre Organisation a connu un développement rapide. Lors de la première session de la Conférence générale, en 1946, elle comptait 27 Etats membres ; quatre ans plus tard, à la fin de la cinquième session, en 1950, elle en comptait plus du double. Aujourd'hui, le nombre initial a triplé et il est réjouissant de constater que l'Unesco compte 81 Etats membres, auxquels s'ajoutent plusieurs membres associés, et qu'elle collabore avec près de 150 organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Il est donc indispensable, en présence de ce développement, que les organes de l'Unesco prennent conscience de leurs possibilités et de leurs limites ; pour sa part, le Conseil exécutif s'est préoccupé de l'accroissement de sa tâche et, pour y faire face, il a été soucieux d'améliorer ses méthodes de travail. Au cours des dernières années, plusieurs facteurs ont tendu à accroître les responsabilités du Conseil.

28.35 Je voudrais mentionner en particulier, parmi ces facteurs :

D'abord, l'adoption du système de biennalité des sessions de la Conférence générale qui, en raison de l'intervalle plus long entre les sessions de la Conférence, a fait jouer au Conseil un rôle plus important et aussi plus délicat.

En deuxième lieu, la modification du statut des membres du Conseil exécutif, qui, en qualité de représentants de leurs gouvernements, ont à consulter ces derniers sur un grand nombre de problèmes et ne peuvent souvent se prononcer sur les questions qui leur sont soumises qu'après avoir procédé à ces consultations.

Et enfin, l'augmentation du nombre des membres du Conseil et de celui des langues de travail, qui

exerce une influence incontestable sur la durée des travaux du Conseil.

28.36 Compte tenu de ces facteurs, dont les répercussions sur le nombre et la durée des sessions sont inévitables, le Conseil s'est efforcé de réviser ses méthodes de travail, afin de s'acquitter de sa tâche avec le maximum d'efficacité. C'est ainsi qu'après avoir réduit à deux le nombre de ses commissions permanentes, pour les rendre plus représentatives, il s'est appuyé très largement sur leurs travaux. Tant la Commission administrative que la Commission des relations extérieures ont étudié immédiatement avant les sessions du Conseil un grand nombre de questions figurant à l'ordre du jour ; les observations et les recommandations qu'elles ont présentées au Conseil ont considérablement facilité sa tâche et lui ont permis ainsi de consacrer une grande partie de son temps aux questions concernant le programme de l'Organisation. En outre, l'étude d'un certain nombre de problèmes, qui demandaient à être examinés dans l'intervalle des sessions du Conseil, a été confiée à des comités et groupes de travail, dont le rôle a été également très utile. Je tiens ici à rendre hommage à la compétence et au dévouement de leurs présidents et de leurs membres.

28.37 Cette réforme apportée aux méthodes de travail du Conseil ainsi que les efforts déployés en vue de réduire et de rationaliser sa documentation ont donné des résultats que le Conseil livre à l'appréciation de la Conférence générale. Je crois cependant que, dans les circonstances actuelles, et compte tenu des très nombreuses attributions que confèrent au Conseil l'Acte constitutif et les divers Règlements de l'Organisation, on doit convenir que le Conseil ne peut s'acquitter de sa tâche dans un temps plus limité. En signalant les résultats obtenus, j'émet simplement le vœu que l'amélioration des méthodes de travail du Conseil fasse l'objet d'efforts constants et se poursuive en étroite collaboration avec le Secrétariat.

28.38 En déposant devant la Conférence générale le bilan de son activité, le Conseil souhaite que son rapport - et plus particulièrement les études qui figurent dans la deuxième partie - soit de nature à aider la Conférence générale dans ses travaux. Le Comité des rapports a déjà eu l'occasion de prendre connaissance de certains chapitres, notamment des sections de l'étude entreprise en application de la résolution 9C/16 qui concernent la collaboration des Etats membres à l'exécution du programme et les consultations avec les Commissions nationales, ainsi que des observations relatives aux rapports périodiques sur les droits de l'homme. Le Conseil espère que la Commission du programme et la Commission administrative trouveront également dans ce rapport des éléments qu'elles pourront prendre en considération au cours de leurs délibérations.

28.39 Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le Conseil souhaiterait que la Conférence générale lui indique si elle désire recevoir un rapport analogue lors de sa onzième session et, le cas échéant, qu'elle lui fasse des recommandations quant au contenu et aux modalités de présentation de ce futur rapport.

28.40 Dans quelques jours, Monsieur le Président, le Conseil exécutif va être renouvelé, selon les dispositions de l'Acte constitutif, et le nouveau Conseil aura à poursuivre la tâche qui a été la nôtre au cours des deux années écoulées. Puisse-t-il trouver dans nos

travaux, sinon une oeuvre achevée et parfaite - car nul dans ce monde ne peut prétendre à la perfection - du moins le fruit d'une expérience qui lui permette de continuer avec succès ce que nous avons entrepris en toute modestie au service de l'Organisation.

29. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je remercie le Président du Conseil exécutif, M. Raadi, de son exposé relatif aux rapports du Directeur général et au projet de programme et de budget, ainsi qu'à l'activité du Conseil exécutif. Ses suggestions seront examinées à la fin de la discussion générale. Nous allons maintenant engager cette discussion générale qui portera sur les rapports du Directeur général et sur le Projet de programme et de budget pour 1959-1960. Le premier à prendre la parole sera le délégué des Pays-Bas, M. Calis.

DISCUSSION GÉNÉRALE DES RAPPORTS
DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU PROJET DE
PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 1959-1960

30.1 M. CALS (Pays-Bas). -

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs. Après six années d'absence, la Conférence générale de l'Unesco, pour sa dixième session, revient à Paris, où s'est tenue également sa première session.

30.2 Retour à l'endroit où l'Organisation fit ses premiers pas ; occupation d'un nouveau gîte, qui, d'une nouvelle installation, a tous les charmes, comme d'ailleurs tous les inconvénients ; établissement définitif, au sein d'un des principaux foyers culturels du monde : que de raisons, Monsieur le Président, de nous féliciter ; que de thèmes aussi pour une oraison tant académique que poétique, surtout pour un Ministre des Arts et des Sciences ! Si seulement le point à l'ordre du jour n'était l' "Examen du Projet de programme et de budget pour mille neuf cent cinquante-neuf et mille neuf cent soixante" et si seulement je ne devais, comme Ministre de l'enseignement, donner l'exemple de l'obéissance la plus stricte aux règles de la classe !

30.3 Permettez-moi de croire cependant, Monsieur le Président, que tous ces éléments - nouvelle prise de conscience des buts fondamentaux de notre action commune, instruments nouveaux, ardemment souhaités mais pas encore entièrement sous notre contrôle, maturité enfin dont les fruits n'attendent que d'être cueillis - que tous ces éléments, dis-je, se retrouvent dans l'ensemble des projets qui sont à notre ordre du jour.

30.4 Après une période de tâtonnements - durant laquelle il ne fut peut-être pas suffisamment tenu compte des dures réalités - l'Organisation s'est résolument attelée à une tâche visant des réalisations concrètes. Sa maturité se manifeste dans l'universalité de son action et dans une prise de conscience exacte des "points d'urgence" de l'activité à entreprendre. Il ne me semble pas exagéré de dire que le monde possède aujourd'hui, en l'Unesco, un instrument capable de contribuer puissamment au relèvement culturel de l'humanité, à l'avancement de la collaboration internationale dans les domaines de l'esprit et de la technique, au développement d'une meilleure compréhension internationale entre les peuples : éléments essentiels pour l'établissement d'une paix juste et durable.

30.5 "Réalizations concrètes", Monsieur le Président, ne signifie pas pour autant "réalisations pratiques", et ceci m'amène au problème, déjà maintes fois débattu, de la part à réserver dans le programme aux activités dites "générales" et aux activités "spéciales". Cette année encore, les fonds réservés à ces dernières augmentent au détriment des premières. Cependant, Monsieur le Président, si légitimes que soient les appels qu'un grand nombre d'Etats membres adressent à l'Organisation pour les aider à résoudre leurs problèmes les plus concrets et les plus immédiats - et vous n'êtes pas sans savoir que le Gouvernement néerlandais favorise autant qu'il le peut, dans le cadre des Nations Unies, l'aide aux pays sous-développés, l'Unesco ne peut oublier qu'un des objectifs qui lui sont assignés par son Acte constitutif consiste à aider "au maintien, à l'avancement et à la diffusion du savoir... en encourageant la coopération entre nations dans toutes les branches de l'activité intellectuelle". L'Unesco a hérité cette tâche de la Commission de coopération intellectuelle de la Société des Nations, et elle l'a élargie et approfondie. Je note avec un vif intérêt que, dans le document intitulé "Evaluation des Programmes de l'Unesco à l'intention du Conseil économique et social", le Directeur général cite le "Développement de la coopération internationale", comme le premier des domaines d'activité auxquels s'est vouée notre Organisation et que, dans le paragraphe qui sert d'introduction à ce chapitre, le problème est exposé d'une façon succincte et lucide. Mais de tout ceci, Monsieur le Président, je ne retrouve pas le corollaire dans le programme proposé. Ne serait-il pas urgent, par exemple, d'augmenter sensiblement dans le cadre du budget actuel, les subsides aux grandes institutions internationales non gouvernementales - telles que le Conseil international de la philosophie et des sciences humaines et le Conseil international des unions scientifiques - qui exercent leur activité dans le domaine considéré ? La catégorie "activités générales" du Département des activités culturelles, n'a-t-elle pas besoin d'être renforcée ? A l'égard de ce problème, tous les arguments, si admirablement exposés par l'émirent président de la délégation française à la Conférence générale de Montevideo en mil neuf cent cinquante-quatre, restent parfaitement valables et se trouvent être renforcés, me semble-t-il, par l'évolution de fait qui a eu lieu depuis. On ne dira jamais assez que l'assistance technique et l'aide directe sont conditionnées par un progrès scientifique constant. Je voudrais ajouter à cela que ce progrès scientifique ne peut être à la longue valable que s'il se fonde sur un avancement spirituel et intellectuel tant de l'homme, qui en est la cause, que de la personne humaine, qui en est le bénéficiaire direct.

30.6 Le deuxième point que j'aimerais relever est le suivant : la concentration des activités de l'Organisation autour de quelques problèmes qui, dans les conditions historiques actuelles, présentent une urgence particulière et demandent à être résolus dans le plus bref délai possible par une convergence et une intensification des efforts, se trouve accentuée dans le projet de programme des années à venir, et je m'en félicite.

30.7 L'extension de l'enseignement primaire en Amérique latine, les recherches scientifiques sur les zones arides, l'appréciation mutuelle des valeurs

culturelles de l'Orient et de l'Occident ne sont pas seulement des problèmes auxquels l'Unesco se doit de consacrer l'essentiel de ses efforts et une très grande partie de ses ressources ; le fait seul que l'Unesco, avec le crédit dont elle jouit à l'heure actuelle dans le monde et avec le soutien unanime de ses Etats membres, se propose d'élaborer un programme actif en ces domaines, représente pour la terre entière un nouvel et grand espoir : espoir d'un relèvement du niveau de l'enseignement, espoir d'une augmentation du bien-être matériel, espoir surtout d'un enrichissement culturel généralisé, fondé sur une meilleure connaissance réciproque des peuples et, partant, sur une plus grande compréhension entre eux. M'arrêtant un moment, Monsieur le Président, au projet majeur relatif à l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident, les problèmes suivants me viennent à l'esprit. Le danger n'est pas illusoire - et je sais que le Directeur général en est parfaitement conscient - de considérer ce projet comme ce rapportant à deux blocs, homogènes en soi, se trouvant, avec leurs caractères particuliers, l'un à côté de l'autre ou - ce qui serait plus grave encore -, l'un en face de l'autre. La situation réelle est parfaitement différente et, comme toujours, beaucoup plus nuancée. Il s'agit, me semble-t-il, de distinguer partout dans le monde les grands courants de la civilisation, tels que la culture de l'Hindouisme, celle du Bouddhisme, celle de l'Islam, le monde de l'alphabet chinois, aussi bien que les grands courants spirituels et culturels, basés sur l'humanisme antique et le christianisme. Une conception monolithique du problème, en termes noir-blanc, risque d'entraver la compréhension plutôt que de l'encourager. A l'autre extrême se présente un danger tout aussi grave : celui de voir l'Etat national comme l'élément formatif en même temps que représentatif d'une culture. L'Etat peut être plus grand ou plus petit que les valeurs culturelles dont il faut encourager une plus large compréhension : plus, et, dans ce sens que les courants culturels dépassent souvent de loin les frontières nationales ; plus grand, en ce sens qu'un Etat, surtout si son étendue géographique est considérable, peut renfermer plusieurs foyers de cultures très différentes.

30.8 Nous savons tous qu'il existe, tant dans la conception que dans l'exécution de ce projet majeur, un grand nombre d'autres éléments qui, sur la base d'une étude approfondie du Comité consultatif et du Secrétariat, devront encore être mis au point. Mais l'essentiel, pour la réalisation de ce projet, ne me semble pas la mise en pratique de nouvelles méthodes de coopération culturelle, ni même l'organisation de nouvelles activités, mais une orientation nouvelle, plaçant toute notre action dans une perspective universelle. Les instruments techniques dont nous disposons, Monsieur le Président, sont généralement suffisants. Là encore, c'est l'esprit dont nous sommes animés qui décidera de l'effet de notre action.

30.9 J'en viens, Monsieur le Président, au troisième et dernier point de mon exposé : une nouvelle prise de conscience de notre action commune, coïncidant avec l'établissement définitif de l'Organisation dans un nouvel édifice, au cœur même de la capitale française.

30.10 Le Gouvernement des Pays-Bas a souscrit avec empressement aux résolutions du Conseil économique et social des Nations Unies ayant trait à l'examen d'ensemble des programmes que l'Organisation des Nations Unies et les Institutions spécialisées entreprendront dans les domaines économique et social au cours des cinq années à venir. Cette étude est, de l'avis de mon gouvernement, de la plus haute importance pour les Nations Unies, pour les Institutions spécialisées, - tant pour chacune d'entre elles que pour l'ensemble de ces Institutions - et, sûrement aussi - et ce n'est pas le moins important - pour les gouvernements qui leur fournissent les moyens de travailler à l'amélioration des conditions économiques et sociales dans le monde. Elle permettra d'obtenir une évaluation toute nouvelle des diverses activités internationales et de la direction qu'elles emprunteront, et elle démontrera si l'ensemble de ces activités va au devant des besoins réels et impératifs de l'humanité, de la façon la plus efficace.

30.11 En outre, elle mettra en lumière la parenté de ces activités et pourra favoriser de la sorte une collaboration plus étroite et une action concertée des organisations intéressées, ainsi que la concentration des efforts, si unanimement souhaitée. L'évaluation que permettra cette étude facilitera aux gouvernements la recherche d'un juste équilibre dans la répartition des fonds qu'ils pourront consacrer en totalité aux activités exercées dans le cadre de la famille des Nations Unies.

30.12 En ce qui concerne l'Unesco, c'est sur de telles bases que la Conférence générale pourra décider, en fonction d'un jugement portant sur la valeur intrinsèque des activités proposées, du contenu du programme de l'Organisation et du budget dont il faudra disposer pour en assurer l'exécution. La délégation néerlandaise souhaite que cette question soit réglée dans un avenir pas trop lointain et c'est dans cet état d'esprit, Monsieur le Président, qu'elle se prononcera pour l'augmentation globale du budget proposée par le Directeur général pour les années mille neuf cent cinquante-neuf - mille neuf cent soixante.

30.13 Ma délégation attache la plus haute importance à ce que, après avoir examiné consciencieusement le chemin déjà parcouru, notre Organisation, forte de son expérience, puisse se fixer à elle-même les buts précis à poursuivre dans les années à venir. Je rends hommage au Directeur général et à ses collaborateurs, ainsi qu'au Conseil exécutif, pour l'effort de synthèse et d'imagination créatrice réalisé dans la composition du document concernant cette question.

30.14 Monsieur le Président, l'installation dans ce nouvel édifice peut être très importante pour les délégués assistant à cette Conférence générale, mais elle intéresse surtout et avant tout le personnel du Secrétariat. C'est dans ce cadre neuf, construit selon les principes de l'architecture moderne et pourvu, j'imagine, de toutes les facilités techniques de notre époque, c'est dans ce cadre - à la création duquel le Directeur général a consacré avec constance un effort des plus méritoires - que les hommes et les femmes du Secrétariat devront donner chaque jour le meilleur de leur activité. La fonction internationale est une vocation difficile. Aux difficultés de structure s'ajoutent les graves inconvénients psychologiques d'une vie détachée de son milieu traditionnel, d'une

existence en commun avec des personnes de culture et d'esprit différents - pour ne pas parler de l'usage obligatoire d'une langue le plus souvent autre que la langue maternelle.

30.15 La Conférence générale aura à prendre connaissance du rapport du Directeur général sur les résultats de l'étude de la gestion administrative du Secrétariat. Dans cette étude, j'ai relevé des suggestions très pertinentes. Il est, en effet, essentiel que, dans le domaine des organismes internationaux, les Etats membres puissent compter sans cesse sur une gestion administrative saine ; les pays accorderont leur concours avec d'autant plus de facilité qu'ils seront convaincus que l'appareil international utilisera avec un maximum d'effet et de compétence les moyens mis à sa disposition. Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention d'approfondir cette question en ce moment, mais je voudrais, devant cette illustre assemblée, souligner simplement ceci : quelles que soient les facilités techniques dont peuvent être pourvus les nouveaux bâtiments, quel que puisse être le degré de perfectionnement atteint par l'organisation du Secrétariat, tout cela ne signifierait rien, ou très peu, si, dans l'intelligence et le coeur de chaque homme et de chaque femme, membre du personnel, ne se trouvait une parcelle de cette flamme sacrée qui nous fait aimer notre prochain comme nous-même. C'est au Directeur général qu'incombe la tâche lourde mais combien noble d'entretenir cette flamme dans le coeur de chacun de ses collaborateurs et de diriger les bonnes dispositions ainsi créées vers la réalisation des buts concrets de l'Organisation. Considérant la composition internationale du Secrétariat, je me demande, Monsieur le Président, si ce n'est pas là un premier projet majeur de compréhension mutuelle à réaliser. Il n'appartient pas à la Conférence générale d'établir dans ce domaine un programme qu'elle ne pourrait d'ailleurs formuler, car la réalisation en est entre les mains du Directeur général et de ses collaborateurs. C'est pour cette raison que la délégation néerlandaise souhaite que l'objectif que je viens d'esquisser soit toujours clairement présent à l'esprit de celui qui porte les plus hautes responsabilités au sein du Secrétariat.

30.16 Je suis heureux de saisir l'occasion qui m'est offerte d'exprimer, à cet endroit de mon exposé, la reconnaissance de la délégation néerlandaise pour l'oeuvre accomplie par le Directeur général M. Evans. Ses mérites sont évidents et je m'en voudrais de ne pas les souligner dans le tour d'horizon des activités et de l'actif de l'Unesco.

30.17 En terminant, Monsieur le Président, j'aimerais, avec votre permission, adresser quelques mots de remerciements au gouvernement qui est l'hôte de cette dixième session et à nos amis de la délégation française. Certes, beaucoup de pays ont contribué par des dons à l'aménagement de la maison de l'Unesco, mais le Gouvernement français, par la cession du terrain, le prêt de très importantes sommes d'argent sans intérêt, et l'octroi de bien d'autres facilités, a droit à toute notre reconnaissance. Nous voyons dans cette maison de l'Unesco non seulement le symbole du désir de tous les peuples de se mieux comprendre par un rapprochement culturel toujours plus étroit, mais également une nouvelle preuve de l'attachement du peuple français et

de son gouvernement aux valeurs permanentes les plus élevées de l'humanité.

30.18 A ces valeurs, Monsieur le Président, mon pays porte des soins constants et tout particuliers. En ma qualité de président de la délégation néerlandaise à la dixième session de la Conférence générale, j'ai voulu en témoigner hautement. Si, ce faisant, j'ai peut-être abusé de la patience de notre assemblée,

j'espère que vous voudrez bien attribuer la durée de mon exposé au vif intérêt que mon gouvernement et moi-même en tant que Ministre de l'enseignement, des arts et des sciences portons aux travaux de cette Conférence et aux activités de l'Unesco en général.

La séance est levée à 13 heures.

CINQUIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

6 novembre 1958 à 15 h,45

Président : M. Jean BERTHOIN (France)
 puis : M. Juan Miguel MEJIA (Honduras)

SOMMAIRE

Allocution du délégué du Ghana	78
Allocution du Président	80
Recommandations du Bureau de la Conférence générale (notamment sur la question de la représentation de la Chine à l'Unesco)	83
Discussion générale des rapports du Directeur général et du Projet de programme et de budget pour 1959- 1960 (suite : interventions des délégués de l'Afgha- nistan, du Venezuela, de la Suisse et de la Turquie)	89

1. Le PRÉSIDENT.-

Mesdames et Messieurs, notre collègue M. Nylander qui est le chef de la délégation du Ghana, a demandé à s'adresser à vous dès le début de cette séance. J'ai donc l'honneur de lui donner la parole.

ALLOCUTION DU DELEGUE DU GHANA

2.1 M. NYLANDER (Ghana). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, mes chers collègues, il m'est particulièrement agréable de diriger la première délégation de l'Etat indépendant de Ghana à une Conférence générale de l'Unesco. L'accession du Ghana, en avril dernier, à la pleine qualité de membre de cette grande organisation internationale est pour moi, comme pour le gouvernement que je représente, un sujet de fierté.

2.2 Comme les autres membres de la délégation ghanéenne, je suis particulièrement heureux que cette accession coïncide avec l'inauguration de ce magnifique bâtiment, siège définitif de notre Organisation. Nous admirons les proportions harmonieuses de l'édifice et désirons exprimer notre gratitude envers la France, dont nous sommes les hôtes, pour les efforts qui ont permis de tenir ici la présente session.

2.3 En cette occasion, nous sommes heureux de rendre hommage à la bienveillance et à la prévoyance dont le Gouvernement du Royaume-Uni a fait preuve en demandant dès 1954 notre admission à l'Unesco en qualité de membre associé. Il a tout lieu d'être fier de nous voir aujourd'hui parvenus à la pleine qualité d'Etat membre de cette noble organisation.

2.4 Nous avons quelques observations à formuler au sujet du programme et nous le ferons en commission ; mais je désire dès maintenant vous transmettre les salutations de notre gouvernement et du peuple de l'Etat indépendant du Ghana.

2.5 Mon pays a été, comme vous le savez, admis

à l'Unesco comme membre associé en 1954, et a depuis lors participé activement aux travaux de l'Organisation dans un certain nombre de domaines. L'Unesco a chargé des experts de nous aider à divers égards, notamment pour la production et la distribution d'ouvrages rédigés en langue vernaculaire, et elle a accordé des bourses à certains de mes concitoyens pour leur permettre d'étudier à l'étranger les progrès accomplis dans le domaine social et dans celui de l'éducation. En échange, nous avons été très heureux de contribuer à l'œuvre commune en accueillant des étrangers désireux d'étudier nos réalisations en matière d'éducation de base, de développement communautaire et de bibliothèques publiques.

2.6 Maintenant que mon pays a pleinement accédé à la qualité de membre de l'Unesco, j'espère que ce programme d'assistance mutuelle sera étendu et que le Ghana pourra participer de plus en plus activement aux efforts déployés par l'Unesco pour améliorer les conditions d'existence des peuples de tous les pays.

2.7 A ce propos, j'aimerais mentionner que mon gouvernement a récemment accepté en principe qu'un cours de formation à l'intention des administrateurs de l'enseignement professionnel et technique soit organisé au Ghana et prend actuellement des dispositions provisoires pour que ce cours ait lieu au Collège universitaire du Ghana en avril 1960. Mon gouvernement est sensible à l'honneur que l'on a fait au Ghana en le choisissant pour organiser sur son territoire un cours qui, nous l'espérons, contribuera notablement aux progrès, si hautement souhaitables, de l'enseignement technique en Afrique. Nous sommes heureux d'avoir ainsi rapidement l'occasion de montrer que nous prenons très au sérieux les nouveaux devoirs qui nous incombent en qualité d'Etat membre. Nous avons également montré le sérieux de nos intentions en constituant au début de cette année une commission nationale qui, avec l'assistance des divers organismes de soutien, coordonnera à

l'échelon national toutes les questions relatives à l'Unesco.

2,8 En ma qualité de Ministre de l'éducation nationale du Ghana, je suis heureux de pouvoir dire que mon pays n'a pas cessé de progresser dans les domaines de l'éducation et de la culture depuis la dernière session de la Conférence générale. A New Delhi, il y a deux ans, M. Maté, alors chef de la délégation de ce qui était encore le territoire de la Côte d'Or, a dû faire état de la situation financière difficile dans laquelle se trouvait son gouvernement en raison de la baisse mondiale des cours du cacao et de la réduction (par suite) des fonds disponibles pour le développement de l'éducation. Je suis heureux d'annoncer que les cours du cacao ont remonté depuis et que nous pouvons reprendre notre marche en avant. Mon gouvernement met actuellement au point un nouveau plan de développement qui, s'il est agréé, sera mis en œuvre l'an prochain, et je ne doute pas que le développement de l'éducation y tienne une place de premier plan.

2,9 Mon gouvernement peut dès maintenant se flatter d'avoir réussi dans un secteur important de l'éducation, en organisant un enseignement primaire pour tous ceux qui le désirent. Notre système d'enseignement moyen a continué à progresser, et je suis particulièrement heureux de pouvoir dire que le nombre des filles qui suivent cet enseignement a presque triplé depuis sept ans. L'enseignement secondaire a aussi progressé considérablement, mais il faut reconnaître que le nombre des places dans les établissements d'enseignement secondaire demeure très inférieur à celui des demandes d'admission et ne permet pas, tant s'en faut, de former tout le personnel dont a besoin le Ghana moderne. Les auteurs du prochain plan de développement se préoccupent dès maintenant de ce problème. Mon gouvernement se soucie beaucoup aussi du développement de l'enseignement technique : à cet égard, l'obstacle le plus grave est la pénurie de personnel enseignant qualifié. Vu l'extension que l'enseignement technique prend dans le monde entier, il est extrêmement difficile de recruter du personnel à l'étranger ; aussi élaborons-nous actuellement des plans en vue d'organiser au Ghana, avec le concours du personnel que nous espérons recevoir au titre de l'assistance technique, des cours permanents de formation de personnel pour l'enseignement technique.

2,10 Je suis également heureux de pouvoir dire que le Ghana continue à progresser à l'égard du développement communautaire qui, dans mon pays, englobe l'éducation de base et est considéré comme un moyen d'améliorer les conditions de vie de la population en la faisant participer à l'action entreprise. L'œuvre que mon gouvernement poursuit à cet égard a suscité un vif intérêt dans les autres pays, ainsi qu'en témoigne le nombre des visiteurs étrangers qui sont venus chez nous pour l'étudier. Le développement communautaire est maintenant organisé dans le pays tout entier et présente quatre aspects principaux : alphabétisation des adultes, enseignement ménager (pour les femmes), travaux de construction avec l'aide de l'Etat, et services de modernisation des campagnes relevant d'autres départements ministériels. Dans ces quatre secteurs, des progrès considérables ont été accomplis ces années dernières. D'avril 1952 à la fin de 1957, le certificat d'études

élémentaires a été décerné par l'Etat à 120.000 élèves des cours d'éducation populaire, donnés par un personnel bénévole. A la fin de 1957, plus de 27.000 femmes suivaient dans les régions rurales les cours d'enseignement ménager. Vers la même date, plus de 1.200 projets de construction avaient été réalisés dans les campagnes avec l'aide de l'Etat. Il s'agissait, par exemple, de bureaux de poste, de routes d'intérêt local, d'écoles, de dispensaires, de travaux d'assainissement ou d'adduction d'eau. En pareils cas, la main-d'œuvre non spécialisée, fournie par les collectivités locales, travaille suivant les directives techniques et avec le matériel que fournit le gouvernement. Les campagnes de modernisation relevant d'autres départements ministériels ont surtout porté sur la santé publique et sur l'agriculture, et ont contribué pour beaucoup à améliorer les conditions de vie dans les régions rurales.

2,11 A propos de la campagne d'alphabétisation des adultes, il convient de mentionner que le Bureau national des publications, qui était principalement chargé de publier dans les diverses langues nationales des textes de lecture convenant aux nouveaux alphabètes, a été récemment réorganisé et s'appelle désormais Bureau des langues nationales du Ghana. Son rôle a été élargi et consiste surtout à éditer des ouvrages destinés au grand public, notamment les manuels et livres de lecture complémentaires nécessaires aux écoliers.

2,12 Dans le domaine de l'information, je puis également signaler des progrès. Le nombre des auditeurs de la radio a considérablement augmenté au Ghana depuis deux ans : il a même presque doublé. On l'évalue actuellement à 600.000 personnes - soit 12 % environ de la population - et il continue à augmenter. Tandis que les auditeurs se multipliaient, le service de radiodiffusion se perfectionnait : un nouvel émetteur, plus puissant, est entré en service ; une nouvelle Maison de la Radio s'est construite à Accra, les studios régionaux d'émission et d'enregistrement ont été améliorés et agrandis. Radio-Ghana émet maintenant pendant cent heures par semaine - en anglais et dans six des principales langues du Ghana - et 20 % environ de ce temps est consacré à des programmes éducatifs pour les adultes. Une section de radio scolaire fait des émissions spéciales pour les écoles secondaires et les écoles normales, et j'espère que les écoles primaires et moyennes pourront bientôt bénéficier aussi de ce service, surtout pour l'enseignement de l'anglais. Le développement de la radiodiffusion et l'augmentation du nombre des programmes locaux offrent aux écrivains de notre jeune nation de précieux débouchés. Ce n'est pas par hasard que la première anthologie de la littérature ghanéenne de langue anglaise - intitulée "Les voix du Ghana" et publiée cette année - se compose de poésies, de nouvelles et de pièces radiophoniques écrites pour Radio-Ghana. Dans le cadre de sa participation au Projet majeur de l'Unesco qui concerne l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident, Radio-Ghana se propose d'envoyer des enregistrements de musique ghanéenne à divers services de radiodiffusion de toutes les parties du monde.

2,13 Autre innovation importante dans le domaine

de l'information : la création, avec le concours de l'Agence Reuter, d'une Agence ghanéenne d'information, qui a considérablement amélioré la diffusion des informations tant sur le territoire ghanéen qu'entre le Ghana et les autres pays.

2.14 Je voudrais encore mentionner succinctement les progrès accomplis par mon pays dans certains des autres domaines dont s'occupe l'Unesco. La Bibliothèque centrale est maintenant bien organisée et l'Office des bibliothèques du Ghana ne cesse d'améliorer ses services régionaux. Le nouveau bâtiment du Musée national est maintenant ouvert au public et intéresse vivement les visiteurs. Le Parlement sera très prochainement saisi d'un projet de loi portant création d'un Conseil des arts du Ghana, chargé de favoriser et de stimuler l'appréciation de toutes les formes d'art, et plus particulièrement des arts traditionnels du Ghana. Dans tous ces domaines, nous estimons pouvoir tirer grand profit de notre participation aux activités de l'Unesco, et nous espérons pouvoir en échange enrichir de notre expérience le fonds commun des connaissances. Mon gouvernement soutient activement les entreprises qui, comme le Projet majeur relatif à l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident, visent à combler, par un effort combiné, les fossés culturels qui séparent les différentes nations du monde. Nous avons également suivi avec intérêt et satisfaction la mise sur pied, grâce à l'Unesco, de nouvelles institutions culturelles internationales, comme le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels.

2.15 En terminant, je voudrais, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, exprimer à nouveau ma satisfaction personnelle et celle de mon gouvernement de voir le Ghana pleinement admis parmi les Etats membres de cette grande Organisation. Nous sommes très fiers d'appartenir à l'Unesco, et vous pouvez être certains que nous ferons de notre mieux pour l'aider au maximum à atteindre les nobles buts en vue desquels elle a été créée et auxquels elle demeure et demeurera fidèle.

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

3.1 Le PRÉSIDENT. -

Excellences, Mesdames, Messieurs, puisque cette assemblée, une des plus désintéressées, une des plus pures d'esprit et d'intentions qui puissent être, a fait au Président de la délégation française le très grand honneur de l'appeler à la présidence de votre Conférence générale, nul doute que vous n'ayez ainsi souhaité rendre hommage, par-delà ma personne, à ce Paris qui vous accueille et qui devient en quelque sorte la capitale d'une patrie internationale de la conscience humaine ; à l'éducation et à la culture françaises, dont ma tâche, au sein du Gouvernement de la République, est d'assurer l'extension et l'épanouissement ; à mon pays enfin qui, attaché à sa vocation très ancienne de concevoir le national en accord avec l'universel, s'est montré capable aussi d'adapter des traditions qui lui sont très chères aux exigences du monde moderne.

3.2 Récemment encore, la France a donné à son action dans ce sens la forme pragmatique, souple et humaine que réclament l'évolution du monde et la

métamorphose logique des territoires ou Etats qu'elle assiste. La Communauté, qui est en train de se créer, va permettre d'accorder avec le développement économique et social de ces pays - affermi par de fraternels concours - la floraison de leurs propres dons, issus de civilisations originales et respectées, et de conjuguer cette libre expression du génie naturel avec les apports de l'enseignement, qui demeure la clef de voûte de tout l'édifice.

3.3 Est-il besoin d'ajouter que je viens vous assurer de la communion affectueuse de la France ? Pour offrir à l'Unesco les facilités matérielles nécessaires à sa vie, pour entretenir un climat intellectuel - mieux : spirituel - qui lui soit bénéfique, nous ferons tout ce qui sera en notre pouvoir, et nous aurons une vraie joie à le faire.

3.4 Cela étant dit, je ne me déroberai pas plus longtemps aux devoirs effectifs qui me sont impartis.

3.5 Le premier est d'incliner notre hommage, et tout particulièrement le mien, devant Monsieur le Président Sarvepalli Radhakrishnan, auquel j'ai l'honneur redoutable de succéder et, certain d'être votre interprète à tous, de lui dire quel précieux souvenir nous garderons de sa présidence. Il l'aura exercée avec une autorité aussi bienveillante qu'indiscutée, conférant à celle-ci le prestige qui s'attache à son grand pays, comme à son nom, et l'éclat d'une pensée très haute, profondément humaine, dont ses interventions parmi nous ont toujours été souverainement marquées.

3.6 Le second devoir qui m'échoit c'est, me semble-t-il, de m'instituer le rapporteur de cette solidarité humaine dont nous entendons tous être les serviteurs exacts. Elle a besoin, cette solidarité, de ce scrupule, de ce zèle. Je la vois - et ce n'est point une simple métaphore - comme une inlassable voyageuse, visitant les misères, en découvrant sans cesse, craignant d'en oublier une, n'émoussant certes pas sa bonne volonté toujours au guet, mais ne pouvant se défendre contre les tristesses et les fatigues. Puisqu'elle veut bien loger chez nous, c'est là qu'elle réparera ses forces à la chaleur du foyer. C'est là qu'elle devra dresser ses bilans, fixer ses programmes, faire sa propre critique et, avant de repartir vers de nouveaux efforts, prendre une grande aspiration d'âme.

3.7 "Le rapporteur" disais-je. Fonction austère et qui a de grandes exigences. Il y faudrait certes plus de précisions que je ne pourrais aujourd'hui en donner. Tout au plus, me proposé-je, en ce qui concerne quelques tâches que l'on peut considérer comme capitales et auxquelles toutes les autres se subordonnent, de faire le point des résultats obtenus par notre Unesco, d'indiquer aussi certaines réflexions qui me sont venues et qui, je l'espère, se rencontreront avec les vôtres.

3.8 En vérité, nous aurions peut-être le droit de nous louer nous-mêmes en songeant qu'en douze ans le nombre des membres de cette Union est passé de vingt-sept à quatre-vingt-un. Mais, tout aussitôt, ne peut manquer de nous envahir une déchirante pensée. C'est que, sur ces quelque quatre-vingts délégations qui m'entendent, près des deux tiers représentent des Etats qui n'ont pas encore eu les possibilités de porter leur progrès économique et social au niveau des richesses de leur culture ; c'est que l'accroissement de nos moyens actifs pourrait bien être

compensé, et au-delà, par l'étalement, en taches d'huile, des champs d'action qui s'offrent à cette coopération multipliée et par la découverte, jour après jour élargie, de cette souffrance humaine dont il semble que nous ne connaîtrons jamais la dernière limite.

3.9 Je crois donc qu'il faut écarter résolument toute tentation de complaisance à l'égard d'une œuvre qui est assez belle pour se passer d'éloge, assez décidée à durer pour se savoir perfectible et pour chercher elle-même, avec une intransigeante lucidité, ce qui peut la rendre plus efficace et l'ennoblir encore.

3.10 Il n'est pas contestable que, grâce à la collaboration des associations scientifiques internationales et à de nombreuses subventions accordées aux laboratoires, il a été possible à l'Unesco, sous la tutelle avertie de M. Luther Evans, un des meilleurs pionniers de cette noble aventure, "de soutenir et de coordonner les recherches dans l'amélioration des terres arides", problème qui pèse encore très lourdement - qu'on y réfléchisse ! - sur une quarantaine de pays. Mais - je cite des textes officiels - de l'avis même des spécialistes qui furent envoyés sur place et qui menèrent scrupuleusement leur enquête, on se plaint d'un manque de programme général, tout en reconnaissant d'ailleurs que, précisément, la diversité des cas rend fort difficile la définition d'une synthèse conductrice.

3.11 Ainsi, le désert nous résiste victorieusement. Et d'autres étendues immenses ne nous résistent pas moins - zones tropicales humides, à peu près intransformables dans l'état actuel des procédés physico-chimiques, océans encore insondés - alors que la science des géologues et des océanographes et l'héroïsme des explorateurs nous font présumer que les richesses demeurées encore inexploitées fourniraient au monde assez d'énergie et de ressources alimentaires pour résoudre le problème qui bouleverse le plus notre cœur : celui de la faim ; car c'est de faim que meurent encore, littéralement, atrocement, un tiers des enfants dans un tiers du monde !

3.12 Et puis, il y a l'autre faim : celle du savoir. Elle nous presse aussi, la nécessité de traquer l'analphabétisme dans ses retraites qui, peut-être, en vertu d'un sophisme de méfiance que nous connaissons bien et qui est un des drames de notre temps, se croient heureuses.

3.13 Rappelons-nous ce que le Directeur général, l'éminent ambassadeur Torres Bodet, écrivait en 1951 : "Nous répandons le texte de la Déclaration universelle des droits de l'homme et je m'étonne que nous osions la qualifier d'universelle alors qu'il n'y pas un homme sur deux pour pouvoir la lire".

3.14 Depuis cette parole rigoureuse mais nécessaire, sept ans d'efforts et d'ingéniosité contre le manque d'écoles et de maîtres, contre les routines aussi qui les refusaient, ont produit des fruits qui sont notre réponse aux incrédules. Dans plus d'un quart des pays où régnait l'ignorance, la proportion des illettrés est passée de 60 à 40 %.

3.15 Dans ce même temps, l'Unesco ne cessait de réaffirmer les principes de sa méthode, qui consiste à employer toutes les ressources de la technique la plus moderne dans la croisade contre l'inégalité sociale où elle voit le germe de l'incompréhension entre les peuples. Elle recrutait non plus seulement des professeurs, dont on connaît le dévouement, mais ce que j'appellerai des praticiens, hommes et femmes,

ingénieurs, chimistes, radiotechniciens, toutes sortes d'experts qui se jetaient dans la lutte passionnément - sans compter les psychologues commis à trouver, à cette action tenace, de nouveaux points d'application et des voies nouvelles.

3.16 Ainsi, conjuguant tous les moyens que ses réflexions, que nos Conférences lui suggèrent, l'Unesco ne cesse d'être préoccupée par le grand impératif d'assistance universelle, et elle tente de faire marcher du même pas le progrès intellectuel et le progrès social, en élevant à la fois le niveau de vie et la dignité de l'homme.

3.17 Ambition grandiose, projet exaltant, mais charge si écrasante que l'on croit parfois soulever la masse d'une utopie et que soudain l'impatience et le découragement pourraient s'insinuer entre de solides raisons d'espérer et de croire.

3.18 C'est alors qu'il nous faut donner à notre foi une trempe nouvelle. Quelle meilleure occasion pourrait-il nous être offerte que l'ouverture de cette Conférence générale ? C'est la dixième, depuis celle qui eut lieu à Paris sous la présidence de Léon Blum, un des esprits les plus généreux et les plus sincères de notre temps. Qui ne se souvient que cette Conférence elle-même était issue des entretiens de Londres ? Dans cette ancestrale cité de la liberté où la vieille Charte de Jean-sans-Terre avait de longtemps précédé nos Droits de l'homme et qui, après avoir assuré comme le relais héroïque d'une civilisation, faisait fleurir au milieu de ses ruines le rêve d'une réconciliation généreuse entre les peuples, des hommes donc, voulurent la paix fraternelle.

3.19 Je voudrais que s'anime un instant pour nous l'image de ces précurseurs, illuminés par la leur pressentie qui, pour eux, transformait les funèbres formes de l'évidence. Pour affronter les durs problèmes qui allaient s'imposer à tous les pays martyrisés et saignés de leur jeunesse, ils passaient entre des décombres et des fantômes. Et, tout hantés qu'ils étaient du souvenir des tragédies dont la cendre n'était pas encore envolée, ces hommes voulurent faire engendrer, à ces souvenirs mêmes, un magnanime oubli et cet espoir, presque insensé, que, puisque c'est dans l'esprit des hommes que naît le refus de la paix, cette paix enfin, pourrait être établie sur la solidarité intellectuelle et morale décemment reconnue et chérie, sur le commun remords des violences, sur le désir d'être frères et d'écrire, une bonne fois, ce mot au fronton de l'avenir, en toutes les langues.

3.20 Je sais bien ce que nous reprochent certains sceptiques. J'ai parfois entendu dire, j'ai lu, sous de bonnes plumes réputées impartiales, qu'à doter sans cesse les laboratoires de moyens de recherche plus perfectionnés, à amplifier les bibliothèques, à traduire et à diffuser toutes les grandes œuvres, à ouvrir de nouveaux musées, à faire circuler les tableaux et les peintres, sans compter les experts psychologiques, avec l'idée que le lecteur, le spectateur, l'interlocuteur deviendrait un homme meilleur, l'Unesco risquait fort de donner dans une philanthropie à usage restreint, pour chercheurs ou pour esthètes, tandis que tous ses membres, d'ailleurs fort estimables, prenaient figure d'illusionnistes passés fonctionnaires.

3.21 Tous les êtres vivants, tous les Etats égaux en droits ? arguait-on. Quelle sottise ! Il y a, il y

aura toujours, qu'on le veuille ou non, les grands et les petits, les riches et les pauvres, les actifs et les nonchalants, les profiteurs et les exploités. Et cette Unesco, au dessein initial si émouvant, ne voit-elle pas qu'elle cède à la tentation bien moderne de submerger l'univers sous les vagues d'une civilisation en série ? De frustes robots de l'esprit, des plagiaires hâtifs et maladroits d'une idée morale-type, voilà les hommes qu'elle nous fera !

3.22 Et d'ironiser sur les consciences préfabriquées, sur le planning de la vertu !

3.23 Oui, nous avons lu, nous avons entendu cela. Et je veux y répondre.

3.24 Certes, la diversité est seule féconde. Tout ce qui est grand et profond vient de la spécificité, de la spontanéité individuelle. Certes encore, rien ne s'accomplit, dans le domaine moral, que par l'élan qui vient du tréfonds de l'être sensible et qu'aucune prescription expérimentale, aucune recherche d'ensemble ne sauraient provoquer. Une flamme ne naîtra jamais de la simple théorie du feu...

3.25 Sans doute. Mais ce que je sais, c'est que la première lueur, fût-elle la pâle étincelle qui jaillit des silex heurtés, c'est déjà le feu. Et croyons-nous que le feu serait moins bon s'il venait d'un briquet tendu au primitif, lui gagnant du temps et lui économisant de la peine, et que ce ne serait pas le vrai feu ?

3.26 Ce n'est là, bien sûr, qu'une image. Mais elle vaut, me semble-t-il, pour l'éveil de cette flamme plus fragile, plus précieuse encore qu'est l'amour entre les hommes.

3.27 J'ai entendu déclarer : "L'instruction, les acquisitions intellectuelles. Soit ! Mais les acquisitions sentimentales ? Mais la culture des profondes et presque secrètes tendances affectives, le redressement si délicat des sensibilités dévoyées ? Croyez-vous donc y arriver ?"

3.28 Et je dis : "Oui ! Peu à peu, nous y arriverons, pourvu que nous soyons persuadés que nous pouvons y arriver. Il faut d'abord le penser et le vouloir, et le sentir de toutes nos forces".

3.29 D'ailleurs, voyons le procès de plus près, ne serait-ce que pour en tirer profit. Représentons-nous la situation telle qu'elle était il y a douze ans. Ne fallait-il pas que, décidée à agir, poussée par le souci de parer au plus urgent, l'Unesco imposât à son action, à la fois intellectuelle et sociale, un constant réalisme ? N'oublions pas que cette distribution méthodique des moyens rationnels a obtenu des résultats que personne ne conteste, qui en font escompter bien d'autres et dont, nous l'avons vu, certains sont déjà admirables.

3.30 Non, nous ne nous sommes pas trompés de route ! Mais c'est un long et difficile voyage que celui qui mène à la fraternité. Dans ce parcours harassant qui doit se frayer la voie en pleine brousse, qui nous entraîne forcément loin des routes éprouvées, je crois que nous sommes arrivés à une sorte de carrefour et, pour réassurer l'orientation, il me paraît bon de nous y arrêter un instant.

3.31 Tout n'est pas gratuit et négligeable dans les griefs qui nous ont été présentés, parfois par des hommes loyaux qui regrettaient d'avoir à le faire.

3.32 Commençons par affirmer que nous ne renions rien de nos principes ; que la recherche de dénominateurs communs d'application rapide, la rationalisation

des procédés, eux-mêmes accordés avec la marche irréversible de l'évolution vitale, nous n'en méconnaitrons jamais, demain pas plus qu'hier, la valeur propre. Rien, dans beaucoup de domaines qui s'offrent à notre haute ambition de travailler pour l'homme, rien, cela est indéniable, ne saurait désormais remplacer ces principes.

3.33 Mais il est certain aussi que la solution morale n'y pourra être entièrement trouvée. Ce qu'il faudrait, c'est que chaque Etat membre ait le même idéal de cœur et la même volonté de travailler à l'ennoblir.

3.34 C'est question sans doute d'éducation. Qu'il s'agisse des élites toujours nécessaires, et que seul le mérite peut déterminer, ou de la moyenne générale dont l'éducateur ne doit jamais détourner sa sollicitude attentive, nul doute que tout effort pour élever le niveau de l'instruction et de la culture dans le cadre national, qui demeure le plus naturel, et avant même d'attendre le miracle des aides collectives, ne travaille, de façon indirecte mais féconde, à l'avènement de cette sensibilité internationale sans laquelle les plus subtiles techniques de l'amélioration humaine risqueraient de rester presque vaines.

3.35 Ainsi, favoriser l'éclosion et la croissance d'intelligences qui ne soient pas mécanisées au point de renier de vieilles traditions émotives ; d'intelligences qui s'imprègnent d'humanité réfléchie, qui inclinent de préférence, par habitude prise auprès de leurs guides familiers, vers les solutions de justice et de fraternité - tel a toujours été le rôle des éducateurs dignes de ce nom. Et cela demeurera toujours leur mission la plus exaltante que d'entretenir, au cœur de chaque futur homme - de chaque homme aussi - la soif d'honnêteté et de bonté, dont tant d'ancêtres qui nous valaient bien ont été altérés. Rien de tout cela n'a vieilli.

3.36 En un temps où l'expansion vertigineuse des techniques et l'efficacité du rendement - dont l'Unesco tire excellemment parti - semblent concentrer toutes les activités de l'homme et même, dirait-on, ses plus constants désirs, quelle erreur ce serait de penser que l'âme, elle, se forgera toute seule, sans qu'on s'en occupe ! Il importe, au contraire, en l'associant à tout, de lui rendre son rang.

3.37 Les principes de conduite personnelle, confirmés et transmis par de hautes philosophies ou par des religions multiséculaires, n'ont rien perdu, bien au contraire, de leur impérieuse nécessité. Ils aboutissent tous à l'établissement d'un équilibre humain et d'un culte pratique de la vertu qui ne doivent pas nous faire sourire et auxquels l'Unesco, sous peine de manquer son but ultime, devra se consacrer de plus en plus. Sa mission, déjà si noble sur le plan de l'action, doit se déclarer aussi ferme sur le plan de l'éthique. Notre Organisation s'est conçue, ne l'oublions pas, comme une fédération des Etats pour l'éducation de l'homme ; elle se place, par conséquent, au-dessus de la connaissance pure, pour atteindre aux sommets insaisissables de la spiritualité. La tâche n'est donc pas seulement de remédier aux infortunes sociales, de réparer les injustices du sort, de combler les vides, de préparer les renouveaux, d'être cet étonnant bureau international de bienfaisance dont le propos généreux auréolerait à lui seul notre nom de beaucoup de grandeur. L'Unesco est encore autre chose. Son réalisme même, la règle

qu'elle s'est donnée d'élever le niveau humain lui trace son devoir peut-être le plus difficile.

3.38 Nul n'est mieux qualifié qu'elle, par l'adhésion totale qu'elle rassemble, pour assumer le rôle souverain de tempérer les effets possibles, sur l'esprit et le cœur humains, des grands courants de la science qui, soit qu'ils abstraient, soit qu'ils mécanisent, risqueraient, si l'on n'y prenait garde, de donner à la vie une limpidité glacée ou un éclat de métal.

3.39 C'est l'Unesco qui doit sensibiliser les tendances logiciennes lorsqu'elles deviennent trop sèches ; c'est elle qui doit, pour ainsi dire, harmoniser les conditions de l'existence spirituelle de l'homme, lequel n'a pas à lutter seulement contre la misère et l'ignorance, mais, aux prises avec la vie matérielle et matérialiste, emporté par les forces contemporaines presque toutes quantitatives, est obligé de se spécialiser pour exister et souvent pour penser.

3.40 Tout comme le corps et l'esprit doivent être garantis de la faim, l'âme doit être gardée à l'abri de cette sécheresse.

3.41 A l'Unesco de veiller sur l'âme universelle, comme chaque gouvernement veille sur l'âme de son pays, comme chaque homme veille sur la sienne.

3.42 Que tous les Etats, maintenant, partageant cette conviction que les chances de la suprême entente se liront tout dans les cœurs où le levain d'humanité aura ainsi été sauvegardé ; qu'ils s'emploient à résoudre ce très grave problème de psychologie éducative ; et cette paix, que notre organisation, par-dessus tout, a voulu logiquement établir mais aussi humainement garantir, ne sera pas loin, étant déjà préparée en chacun, de devenir pour tous indestructible !

3.43 L'œuvre sera difficile, longue, coûteuse en ressources et en peine. Sur la route interminable s'usera beaucoup de ténacité et même de foi. Mais, pour continuer de marcher, il nous suffira, je pense, de nous rappeler ce que nous sommes : des combattants de la lutte contre la haine, serrés autour d'un drapeau singulier.

3.44 Il n'y en a qu'un de sa sorte. Dans ses plis, nulle inscription triomphale. La seule victoire à laquelle nous pensions, c'est celle que l'homme pourrait un jour remporter sur le mal incrusté au fond de lui-même. Elle serait alors frappée non dans l'étoffe, mais dans le cœur du monde.

3.45 Et, par moments, à ceux qui se sont voués à le défendre, il semble que ce drapeau se gonfle d'un souffle mystérieux : le soupir nostalgique de tous les siècles qui ne purent s'arracher aux passions meurtrières et qui voient le nôtre, angoissé devant la profondeur accrue des abîmes, permettre aux hommes la douceur merveilleuse d'espérer devenir meilleurs et, peut-être, enfin, de s'entraîmer !

RECOMMANDATIONS DU BUREAU DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

4.1 Le PRÉSIDENT. -

Mesdames et Messieurs, avant de reprendre la discussion générale, je vais avoir l'honneur de vous communiquer les recommandations que le Bureau de la Conférence générale a formulées lors de la première séance, qu'il a tenues ce matin. Tous les membres représentant les

délégations de la Conférence générale étaient présents.

4.2 Tout d'abord, à propos de l'organisation des travaux de la session, le Bureau a pris connaissance des recommandations du Conseil exécutif concernant l'organisation même de ces travaux, lesquelles sont contenues dans les documents qui vous ont été distribués et qui portent les cotes suivantes : documents 10 C/14 et 10 C/14 Corrigendum. Le Bureau recommande à la Conférence générale, ainsi qu'à ses commissions et comités, de bien vouloir adopter les propositions contenues dans ces documents. Il recommande également que les questions inscrites à l'ordre du jour soient renvoyées aux divers organes de la Conférence générale, comme il est indiqué au paragraphe premier du document 10 C/14. Il n'y a pas d'opposition à l'adoption de ces recommandations ? Elles sont adoptées.

4.3 Le Bureau recommande également que le point 15.3.3 de l'ordre du jour (il s'agit du rapport sur l'opportunité de donner une formation de base commune aux candidats à la fonction publique internationale) soit renvoyé à la Commission compétente, c'est-à-dire la Commission administrative qui, comme vous le savez, a dans ses attributions les problèmes de personnel. Votre Bureau attire, à ce sujet, l'attention de la Commission du programme sur les propositions qui sont contenues dans le document 10 C/49, qui vous a également été distribué et qui sont relatives à l'organisation des travaux de cette Commission et de ses groupes de travail. Le Bureau a également pris connaissance de la liste des délégations qui ont demandé à intervenir dans la discussion générale au cours des huit séances plénières qui ont commencé aujourd'hui et qui se dérouleront jusqu'au lundi 10 novembre après-midi. Le Bureau a décidé que les délégations qui ne s'étaient pas encore fait inscrire pour prendre la parole pourront le demander et seront admises à le faire au cours des séances du samedi 8 novembre après-midi et du lundi 10 novembre. Il n'y a pas d'observations sur ces propositions ? Elles sont donc adoptées.

4.4 Nous en arrivons maintenant au deuxième point du projet d'ordre du jour qui vous a déjà été communiqué. Je vous indique que votre Bureau, auquel la question avait été renvoyée, a, par douze voix contre trois, avec trois abstentions, décidé de recommander à la Conférence générale de ne pas inscrire à son ordre du jour la question suivante : "Représentation de la Chine à l'Unesco". Je dois indiquer à la Conférence générale que M. le Président de la délégation de l'Union des Républiques soviétiques socialistes s'était opposé à cette recommandation et qu'il s'était réservé le droit de prendre la parole en séance plénière. Je dois indiquer que M. Hanes, au nom des Etats-Unis d'Amérique, et un mandataire de la délégation de l'Inde, ont également demandé à prendre la parole sur la même question. Par conséquent, dans cette discussion qui va s'ouvrir, je donne la parole à M. Kouznetsov, au nom de la délégation de l'Union des Républiques soviétiques socialistes.

5.1 M. KOUZNETSOV (Union des Républiques soviétiques socialistes). - (Traduit du russe.)

Monsieur le Président, Messieurs, nous venons d'avoir communication des recommandations de notre Bureau. Auparavant, nous avons entendu l'éloquent

discours de M. le Président, qui m'a, je dois l'avouer, transporté très haut sur le plan du rêve. Il me semblait même que le cours de nos travaux allait entrer dans une phase d'apaisement. Hélas, le discours achevé, j'ai de nouveau éprouvé la nécessité de revenir à la rude réalité quotidienne. M. le Président nous a dit avec raison que notre Organisation est une fédération pour l'éducation de l'homme, qu'elle doit veiller sur l'âme universelle, etc. Tout cela est très juste, mais malheureusement on ne réussit pas toujours à mettre ces principes en pratique. Il me semble très difficile de parler d'une fédération de toute l'humanité lorsqu'on en écarte absolument sans raison et sans droit le quart de l'humanité.

5.2 Le Bureau a jugé inopportun d'inscrire à notre ordre du jour la question de la représentation de la Chine à l'Unesco, comme l'avait proposé la délégation de l'Union des Républiques soviétiques socialistes. Il m'est difficile de comprendre comment on peut juger inopportun l'examen d'une question aussi urgente et aussi importante. J'estime que le prestige international de notre organisation est seul à souffrir du fait que, depuis de nombreuses années, nous écartons cette question, nous refusons de l'étudier vraiment et de la régler, sans parti pris. Nous avons assumé la lourde responsabilité d'être une assemblée internationale où l'on doit prendre des décisions en toute loyauté. Comment pourrions-nous prendre des décisions en toute loyauté, en toute conscience, quand nous refusons en fait d'entendre des arguments démontrant la nécessité de faire en sorte que 650 millions de Chinois puissent enfin reventr parmi nous.

5.3 On nous dit qu'il existe une décision de l'Assemblée générale des Nations Unies, qu'il faut attendre que les Nations Unies examinent et règlent cette question. Pourtant, nous sommes une organisation autonome ; nous ne sommes pas subordonnés à l'Organisation des Nations Unies. Nous lui apportons notre concours, mais nous ne sommes nullement obligés de nous conformer automatiquement aux décisions de l'Assemblée générale. Nous n'avons pas seulement le droit, nous avons le devoir d'exprimer notre avis.

5.4 On nous dit aussi que nous avons déjà réglé cette question hier en réglant celle des pouvoirs et en adoptant la recommandation présentée par le délégué des Etats-Unis d'Amérique. Mais il convient de remarquer qu'hier nous n'avons pris une décision que sur les pouvoirs des délégués présents. La question dont nous demandons l'inscription à l'ordre du jour est beaucoup plus large que celle des pouvoirs de tels ou tels délégués. Il faut d'ailleurs reconnaître, en toute conscience, que la décision que le délégué des Etats-Unis d'Amérique a réussi à faire adopter par la Conférence viole les droits de celle-ci, car la Conférence a un règlement intérieur en vertu duquel tout membre de notre organisation peut faire inscrire une question à l'ordre du jour.

5.5 En adoptant la formule proposée par le délégué des Etats-Unis d'Amérique, nous avons violé, par anticipation, le Règlement intérieur de la Conférence générale. Soit, le mal est fait. Mais nous pouvons maintenant décider s'il est possible d'examiner cette question indépendamment du problème des pouvoirs. Nous estimons que c'est possible et nécessaire. Plus tôt nous corrigerons la situation anormale qui s'est créée à l'Unesco, mieux cela vaudra, et plus

grande sera l'autorité de notre Organisation. Nous ne saurions indéfiniment éluder nos responsabilités à l'égard d'importantes questions internationales.

5.6 Mon gouvernement attache à cette question une importance primordiale, car il n'y a pas deux Chines, il n'y en a qu'une, qui doit être représentée ici, où elle a sa place légitime. Il est temps d'en finir avec cette question ; il est temps d'en finir avec ce problème qu'on nous a imposé artificiellement et dont on fait traîner la solution en longueur. On nous dit qu'il s'agit de politique, que nous ne devons pas nous occuper de politique, que nous devons nous occuper de questions purement culturelles. Mais le refus de régler cette question, n'est-ce pas de la politique ? Certainement, et qui plus est, de la mauvaise politique. Il faut malheureusement reconnaître que, sur cette misérable terre, il n'y a pas encore de culture à l'état pur, exempte de toute politique. Il y a encore des luttes politiques, des difficultés internationales, avec lesquelles il faut bien compter. On peut les négliger dans les discours, mais dans la vie on ne peut faire abstraction des réalités concrètes, tangibles, qui s'infiltrent jusqu'à nous de tous côtés. Il est très difficile de supprimer un problème lorsque c'est la vie elle-même qui le pose. On peut en ajourner la solution aujourd'hui, demain, après-demain, mais il faudra bien le résoudre, et le résoudre dans l'intérêt de la paix, dans l'intérêt, précisément, de la fédération de tous les peuples, car il ne saurait y avoir de fédération si on en exclut le quart de l'humanité. La question est trop grave pour qu'on puisse l'écarter pour des considérations de forme. On veut nous fermer la bouche en invoquant une résolution de l'Assemblée générale. Pourquoi ? A quoi bon nous réunir si nous sommes dans l'impossibilité d'exprimer notre avis à l'égard d'un problème actuel d'une telle importance ? C'est inadmissible. L'Unesco ne peut être l'instrument aveugle de la politique américaine. Il n'y a pas de lien hiérarchique entre l'Unesco et l'Organisation des Nations Unies. La question que nous posons dépasse le problème des pouvoirs des délégués et nous vous demandons, Messieurs, d'y porter la plus grande attention et de réfléchir aux conséquences qu'entraîne notre refus constant d'examiner la question de la représentation de la République populaire de Chine dans notre Organisation.

5.7 Je vous prie, Monsieur le Président, de mettre aux voix la proposition de la délégation de l'Union des Républiques soviétiques socialistes, afin que la question de la représentation de la République populaire de Chine à l'Unesco fasse l'objet, comme l'a proposé le Conseil exécutif, d'une discussion spéciale distincte prévue au point 23 de l'ordre du jour.

6. Le PRESIDENT.-

J'ai l'honneur de donner la parole à M. Hanes, délégué des Etats-Unis.

7.1 M. HANES (Etats-Unis d'Amérique). - (Traduit de l'anglais.)

Je déplore vivement, Monsieur le Président, cette nouvelle perturbation du cours ordonné de nos travaux et l'obligation où je suis d'y participer. Hier matin, nous avons longuement débattu une question identique en substance à celle dont nous sommes actuellement saisis. A la suite de ce débat, la

Conférence générale a décidé, avec l'écrasante majorité de 41 voix contre 21, de n'examiner à sa dixième session aucune proposition concernant la représentation de la Chine. Hier après-midi, en dépit de cette décision, la délégation soviétique a de nouveau essayé de rouvrir le débat sur une question qui était sensiblement la même, jusqu'à ce que notre président décidât fort sagement de renvoyer cette question au bureau. Ce matin, à une majorité de 12 voix contre 3, avec 3 abstentions, le Bureau a recommandé à la Conférence générale de rejeter la demande d'addition à l'ordre du jour. Par son vote d'hier, la Conférence générale a incontestablement, Monsieur le Président, exprimé le désir de ne pas aborder cette question et de poursuivre les travaux prévus à son ordre du jour.

7.2 Cet après-midi, nous discutons à nouveau de l'inscription de cette question à l'ordre du jour et nous venons d'entendre une autre intervention à ce sujet. Si ce point est inscrit à l'ordre du jour, il est fatal qu'il fasse à nouveau l'objet d'une longue discussion à un stade ultérieur des débats. Je ne doute pas, Monsieur le Président, que, dans leur immense majorité, les délégations désirent, comme celle des Etats-Unis, éviter qu'il en soit ainsi. Je propose donc que la recommandation du Bureau soit adoptée.

8. Le PRÉSIDENT. -

Je donne la parole au représentant de la délégation de l'Inde.

9.1 M. HUSAIN (Inde). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, chers collègues, ma délégation a eu hier le privilège d'exprimer son avis sur cette question, lors de l'examen des recommandations formulées par le Comité de vérification des pouvoirs. Aussi ne désire-t-elle pas répéter les arguments qui ont été invoqués hier ici même. L'attitude de l'Inde à l'égard de la représentation de la Chine est suffisamment connue.

9.2 La question dont il s'agit aujourd'hui diffère légèrement de celle dont nous avons discuté hier. Il s'agit du nouveau point proposé par la délégation soviétique au sujet de la "Représentation de la Chine", question que le Bureau a recommandé de rayer de l'ordre du jour révisé. Le point proposé par la délégation soviétique a une portée plus large et plus générale que celui dont nous avons discuté hier. Il ne s'agit pas d'une recommandation tendant expressément à priver de son siège le représentant actuel de Formose ou à faire siéger parmi nous un représentant de la République populaire de Chine ; il s'agit, plus généralement, de savoir ce que nous avons l'intention de faire au sujet de la représentation de la Chine, c'est-à-dire quelle place nous avons l'intention d'accorder à 639 millions d'êtres humains, qui représentent entre le quart et le cinquième de l'humanité. L'Unesco se soucie plus des intérêts des peuples que des relations officielles entre les gouvernements. Aussi devons-nous nous demander si nous allons admettre au sein de notre organisation cette fraction importante de l'humanité, et de quelle manière il est possible de le faire. Les domaines de la science, de la culture et de l'éducation dans lesquels nous travaillons ignorent les frontières politiques. Si l'Unesco a le souci de l'humanité entière, elle ne saurait tenir à l'écart de son activité un élément important de cette humanité, et qui en est inséparable. L'absence de la

Chine appauvrit nos débats et entrave nos efforts vers la réalisation des fins de l'Unesco. Aussi devons-nous discuter de ce problème.

9.3 De l'avis de ma délégation, il n'est ni juste ni équitable d'exclure cette question de nos débats. Il s'agit d'une question capitale pour l'avenir de l'Organisation et il est contraire aux usages parlementaires, à la notion même de démocratie et à l'idéal de l'Unesco de s'opposer à la discussion de questions qui inquiètent ses membres. Chacun est libre de sa décision, mais nous ne devrions interdire à personne d'exprimer son avis. Nous ne résoudrons pas le problème en enscrivant l'examen ; ce problème continuera à inquiéter un très grand nombre d'Etats membres et aussi, comme ma délégation l'a fait observer hier, la grande majorité des peuples du monde entier. Eluder une question, ou interdire qu'on en parle, n'est pas la résoudre.

9.4 Certaines délégations se sont demandé si c'est bien à cette tribune qu'il convient d'examiner ce problème. Ma délégation a catégoriquement déclaré hier qu'elle considère l'Unesco comme une organisation indépendante qui mène ses affaires comme elle l'entend et qui, aux termes de son Acte constitutif, est parfaitement libre de trancher toutes questions concernant sa composition et l'admission de nouveaux membres, sans directives préalables d'autres organisations internationales. C'est d'ailleurs ce que nous avons fait dans le passé quand nous avons admis certains pays qui n'étaient pas encore membres de l'Organisation des Nations Unies. Nous ne pouvons pas considérer l'Unesco comme compétente et indépendante à certains égards et réduite par ailleurs à une acquiescence automatique. Si quelqu'un a un doute quelconque sur la compétence de l'Unesco en la matière, nous pouvons obtenir un avis juridique et même, au besoin, solliciter de la Cour internationale de justice un avis consultatif. Il ne faut pas oublier que certains membres de l'Unesco ne font pas partie de l'Organisation des Nations Unies, de même que certains membres de l'Organisation des Nations Unies ne font pas pleinement partie de l'Unesco. Nous ne pouvons ni ne devons préjuger l'attitude de ceux de nos membres qui ne font pas partie de l'Organisation des Nations Unies. J'estime, Monsieur le Président, que nous devons discuter des diverses incidences que pourrait avoir cette proposition, et prendre en toute indépendance une décision conforme aux objectifs et à l'Acte constitutif de l'Unesco, sans nous laisser influencer par des considérations, d'ordre politique ou affectif, étrangères à l'examen des problèmes d'éducation, de science et de culture.

9.5 Pour ces raisons, Monsieur le Président, ma délégation se déclare catégoriquement favorable à l'inscription à notre ordre du jour du point intitulé "Représentation de la Chine".

10. Le PRÉSIDENT. -

Je donne la parole au délégué de l'Ukraine.

11.1 M. BABITCHOUK (République soviétique socialiste d'Ukraine). - (Traduit du russe.)

Monsieur le Président, Messieurs, la délégation de la République soviétique socialiste d'Ukraine soutient totalement et sans réserve la proposition de la délégation de l'Union des Républiques soviétiques socialistes et des délégations de l'Inde et de la Pologne,

tendant à ce qu'on inscrive à l'ordre du jour de la Conférence générale la question de la représentation de la Chine à l'Unesco, proposition approuvée par le Conseil exécutif, et elle considère comme irrégulière la décision du Bureau recommandant de ne pas inscrire ce point à l'ordre du jour de la Conférence générale.

11.2 Tout le monde sait que les hommes de Tchang Kai-shek, qui ne représentent personne, derrière lesquels il n'y a aucun Etat, aucun peuple, occupent illégalement depuis des années la place de la Chine à l'Unesco. Il ne fait aucun doute que, du point de vue des intérêts de l'Unesco, la présence ici des hommes de Tchang Kai-shek est inutile. En revanche, notre Organisation est la première à souffrir du fait que le grand peuple chinois est tenu à l'écart de ses travaux.

11.3 En effet, l'Unesco est une institution d'un type nouveau, qui a ses fins propres. Ces nobles fins sont énoncées dans l'Acte constitutif, qui proclame que l'Unesco doit contribuer au maintien de la paix en rapprochant toutes les nations du monde par l'éducation, la science et la culture. Si l'Unesco aspire réellement à ce bel idéal, il faut qu'elle soit une organisation universelle, largement représentative, véritablement mondiale. Mais sans la coopération du grand peuple chinois, dont la riche culture maintes fois séculaire joue maintenant un rôle sans cesse croissant dans la vie des peuples d'Asie, et même du monde entier, l'Unesco ne saurait être universelle; comment pourrait-on en effet considérer comme telle une organisation où manque un pays qui représente le quart de l'humanité ?

11.4 Une telle situation ne peut être tolérée plus longtemps. L'Unesco doit prendre l'initiative de remédier à cette anomalie; elle doit enfin accorder à la République populaire de Chine la place qui lui revient de droit dans l'Organisation et ne plus considérer désormais comme des délégués ceux qui ne représentent personne. Seule la République populaire de Chine peut et doit représenter la Chine, grand pays dont la culture et le passé sont d'une richesse exceptionnelle. Seule la République populaire de Chine peut et doit représenter ce pays qui, il y a des milliers d'années, avait déjà atteint un niveau très élevé dans de nombreux domaines de la science et de la culture. En tant qu'organisation internationale pour l'éducation, la science et la culture, l'Unesco ne peut négliger ces faits incontestables; elle doit se fonder sur la situation réelle pour régler la question de la représentation de la Chine.

11.5 Il est particulièrement lamentable de voir aujourd'hui les efforts de tous ceux qui tentent de nier ce fait incontestable de l'existence de la Chine populaire, qui déclarent "non existant" un grand pays qui précisément est entré dans une ère de puissance et de développement depuis que la victoire de la révolution populaire en Chine a mis fin à une longue période d'esclavage colonial, d'exploitation brutale qui en faisait un pays arriéré et misérable. Il suffit d'indiquer que ce pays qui, il y a une dizaine d'années, ne produisait pas de machines plus complexes que des bicyclettes, fabrique aujourd'hui en grande série des automobiles, des tracteurs, des machines et des machines-outils compliqués. Ce pays fait actuellement de très grands efforts pour instruire toute la population, et il s'est donné pour tâche d'assurer l'enseignement supérieur à toute la jeune génération - tâche

que de nombreux pays même très évolués ne sont pas encore en mesure d'entreprendre. La Chine populaire est invincible non seulement en raison de ses ressources inépuisables, de sa nombreuse population, de l'appui de ses amis et alliés, mais avant tout en raison de l'unité du peuple chinois, groupé autour de son gouvernement et de la politique appliquée par celui-ci. Jamais aucun gouvernement chinois n'avait joui de cette confiance illimitée et de cet appui de tout le peuple qui caractérisent le Gouvernement de la République populaire de Chine.

11.6 Ce gouvernement mène une politique extérieure qui tend à affermir la paix entre les peuples. Depuis le premier jour de son existence, la République populaire de Chine s'est attachée à établir des relations amicales avec tous les pays, sur la base de l'égalité des droits, du respect mutuel et de la souveraineté, et elle entretient maintenant des relations diplomatiques avec plus de trente pays, qui représentent au total à peu près la moitié de la population mondiale. Il n'est pas exagéré de dire que la République populaire de Chine constitue à l'heure actuelle un important facteur de paix dans les relations internationales.

11.7 Si l'Unesco veut agir en fonction des réalités, au lieu de vivre dans un monde d'illusions, le moment est venu pour elle d'ouvrir les yeux devant tous ces faits. Ceux qui font semblant de ne pas voir se mettent simplement dans une situation très embarrassante. Représentée ou non à l'Unesco, la République populaire de Chine continuera comme par le passé à prospérer et à se développer, notamment dans le domaine de la science, de la culture et de l'éducation, en jouant un rôle chaque jour plus important dans les affaires internationales. Il est probable que les Etats qui font encore semblant de ne pas s'apercevoir de l'existence de la Chine populaire devront bientôt compter avec elle. Mais l'absence à l'Unesco de délégués de la Chine, le fait que le grand peuple chinois se trouve ainsi artificiellement empêché de participer à l'exécution du programme de l'Organisation, en particulier à l'exécution du Projet majeur Orient-Occident, porte à l'Unesco un préjudice qu'il serait dangereux de sous-estimer et lui crée des difficultés véritablement insurmontables.

11.8 En effet, indépendamment de toutes considérations d'équité, est-il possible de concevoir que ces travaux pourront aboutir à une meilleure compréhension mutuelle entre les peuples d'Orient et d'Occident - autrement dit à leur rapprochement - sans la participation des véritables représentants du grand peuple chinois, grand non seulement par le nombre, mais par tout ce qu'il a apporté et continue d'apporter au patrimoine culturel de l'humanité ?

11.9 Il est absolument évident que de telles conditions stérilisent l'activité de l'Unesco et que nous devons les modifier sans retard.

11.10 Or, nous ne pourrions redresser cette situation que si les Etats membres de l'Unesco se placent au-dessus de considérations momentanées d'opportunité et prennent la seule décision qu'imposent la raison et la justice, en accordant à la République populaire de Chine la place qui lui revient de droit à l'Unesco.

11.11 On nous propose de ne pas examiner cette question tant qu'elle n'aura pas été réglée dans un sens positif par l'Organisation des Nations Unies.

Mais en tant qu'organisation autonome, l'Unesco est habilitée par son Acte constitutif à prendre une décision sans attendre de savoir quand et comment cette question sera réglée par l'Organisation des Nations Unies. Elle agira ainsi conformément à son Acte constitutif, qui lui fait un devoir de contribuer au maintien de la paix en rapprochant tous les peuples dans le domaine de l'éducation, de la science et de la culture.

11.12 Telle est l'attitude que doit adopter la Conférence générale, et telle est la mesure décisive que nous lui demandons instamment de prendre pour régler cette question. Modifiant la situation actuelle, elle doit rétablir la représentation légitime de la Chine à l'Unesco. Elle doit le faire pour le maintien de la paix, pour la défense des principes mêmes qu'énonce l'Acte constitutif. Voilà pourquoi la délégation de la République soviétique socialiste d'Ukraine appuie de la manière la plus énergique la proposition d'inscrire à l'ordre du jour de la Conférence générale la question de la représentation de la République populaire de Chine à l'Unesco. Elle demande instamment à la Conférence générale de prendre sur ce point la décision positive que de nombreux peuples attendent d'elle.

12. Le PRÉSIDENT. -

La parole est à M. Po, délégué de la Chine.

13. M. PO (Chine). - (Traduit de l'anglais.)

C'est uniquement sur des questions de procédure que j'interviens dans le débat, et je serai très bref. Cependant, je tiens d'abord à préciser deux points : premièrement, ma délégation estime superflu et contraire à sa dignité de réfuter les propos offensants que certains délégués ont cru devoir tenir à son égard et au sujet de son gouvernement. Le moins qu'on en puisse dire est que ces remarques tout à fait déplacées et d'un parfait mauvais goût trahissent l'absence de toute culture. En second lieu, je tiens à dire que le Gouvernement fantôme qui administre la Chine continentale n'est pas chinois et qu'il a une attitude agressive. J'en viens maintenant, Monsieur le Président, aux observations que je désire formuler et qui concernent exclusivement la procédure. Ma délégation, celle de la République de Chine, désire faire remarquer que l'inscription du point 23 est inadmissible, car elle irait directement à l'encontre de la résolution votée hier matin par la Conférence générale, aux termes de laquelle la Conférence générale a décidé "de n'examiner, à sa dixième session, aucune proposition tendant à l'exclusion des représentants du Gouvernement de la République de Chine ou à l'admission du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine". En conséquence, aucune question relative à la représentation de la Chine à l'Unesco ne peut être inscrite à l'ordre du jour, et je demande la radiation du point 23. Ma délégation fait respectueusement observer qu'il devra être procédé à un vote sur la recommandation formulée par le Bureau.

14. Le PRÉSIDENT. -

Je donne la parole à M. Zulawski, délégué de la Pologne.

15.1 M. ZULAWSKI (Pologne). -

Monsieur le Président, Messieurs les délégués,

la délégation polonaise se prononce en faveur de l'inscription à l'ordre du jour de la dixième Conférence générale de la question de la représentation de la Chine à l'Unesco et ce pour les motifs suivants :

15.2 Il s'agit d'un problème extrêmement grave, d'un problème que nous considérons comme capital pour le développement présent et futur des relations internationales en général, et des relations dans le domaine de la science, de l'éducation et de la culture en particulier.

15.3 Le seul fait qu'un problème d'une telle importance existe suffit à justifier la proposition qu'il soit discuté, et discuté au fond.

15.4 Or nous ne nous sommes occupés de ce problème que du seul point de vue de la procédure, exactement comme si l'on pouvait substituer la procédure à la réalité, qui est très têtue et qui finit toujours par avoir raison. La réalité n'est d'accord qu'avec ceux qui osent la regarder droit en face.

15.5 Non, Monsieur le Président, non, Mesdames et Messieurs les délégués, ni les débats, ni les votes des motions de procédure ne peuvent trancher ce problème qui constitue l'une des réalités les plus flagrantes de notre temps ; l'existence de la grande Chine, de la Chine populaire au cœur même de notre époque et de notre communauté internationale. Cette place vide, qui n'est pas occupée par les représentants de la Chine populaire à notre Organisation, pèse très lourdement sur notre travail et sur notre Organisation même. Il faut discuter le problème au fond et, pour cela il nous faut l'inscrire à l'ordre du jour de cette Conférence générale, qui prétend à juste titre être le parlement mondial de la science, de l'éducation et de la culture.

16. Le PRÉSIDENT. -

La parole est à M. Bachev, au nom de la délégation bulgare.

17.1 M. BACHEV (Bulgarie). -

Monsieur le Président, Messieurs, trois fois, au cours de ces deux jours où nous avons discuté ici, le délégué des Etats-Unis est monté à cette tribune et a commencé ses interventions en exprimant son regret qu'une question, qu'il juge minime, peut-être, occupe notre temps et notre attention au détriment de questions qu'il estime plus importantes. Il invoque comme argument son souci de maintenir le caractère apolitique de l'Organisation et de notre Conférence générale.

17.2 Mais il est clair que le mobile qui pousse le délégué américain à s'opposer à l'adoption de ce point de l'ordre du jour que nous sommes en train de discuter encore une fois aujourd'hui ne s'inspire pas du tout d'un souci spirituel, intellectuel ou scientifique. En effet, pour quelle raison la science, pour quelle raison l'éducation de la population et des jeunes pourraient-elles empêcher les représentants du quart de la population du globe de siéger parmi nous ? Il est clair que le mobile du délégué américain est parfaitement politique, et le fait qu'il ait recours à des arguments inspirés de la politique internationale de l'Organisation des Nations Unies le prouve une fois de plus, parce que, à l'Organisation des Nations Unies, ce sont justement les raisons politiques qui prévalent ; et si l'on se fonde sur les arguments de l'Organisation des Nations Unies, on réaffirme,

contrairement à ce qui a été dit, que l'on est pour ou contre l'inscription d'un point à l'ordre du jour pour des raisons politiques.

17.3 Ce n'est un secret pour personne, dans cette assemblée éclairée, que les raisons qui ont motivé les propositions de la délégation américaine et d'autres délégations sont des raisons politiques. Si nous voulons ne pas faire de politique - une politique qui est peut-être étrangère aux buts de notre Organisation - il faut admettre au moins de discuter ce point de l'ordre du jour pour que nous puissions librement, dans un climat de sérénité intellectuelle, exprimer nos vues.

17.4 De plus, les délégués qui se sont prononcés à cette tribune contre l'inscription de ce point à l'ordre du jour n'ont invoqué aucun argument de fond contre la Chine. Ils se retranchent derrière des questions de procédure, mais un problème comme celui de la Chine ne peut pas être dissimulé derrière les barrières de la procédure. Il est trop grand, il est trop important pour qu'il puisse en être ainsi. D'ailleurs, certains délégués, hier, l'ont reconnu ; ils ont dit : "Oui, c'est pour nous une question de politique de ne pas nous prononcer sur ce sujet".

17.5 Nous sommes une organisation qui s'occupe de culture, de science, d'éducation, et nous ne pouvons pas admettre que certains éléments de procédure, même s'ils sont, bien sûr, très importants dans les travaux généraux de cette assemblée, escamotent le fond des questions les plus importantes. C'est la procédure, c'est le Règlement intérieur qui ont été établis pour aider les travaux et hâter la solution des problèmes qui se posent à nous et à l'Organisation et ce n'est pas l'Organisation qui a été créée pour les jeux de procédure.

17.6 C'est pour ces raisons que je soutiens la proposition de la délégation soviétique, tendant à ce que ce point soit inscrit à l'ordre du jour et à ce qu'on ouvre une discussion sur cette question.

18. Le PRESIDENT. -

Je vais maintenant donner la parole au dernier orateur inscrit, M. Ralea, qui va parler au nom de la délégation roumaine et, si la Conférence en était d'accord, nous pourrions considérer que la discussion est close.

19.1 M. RALEA (Roumanie). -

Monsieur le Président, Messieurs les délégués. On a produit ici tous les arguments possibles sur la question chinoise. Il serait vraiment difficile de trouver quelque chose de nouveau. Je me permettrai pourtant, pour avoir écouté tous les arguments produits ici, de souligner une caractéristique qui leur est commune :

19.2 Presque tous les arguments de ceux qui veulent refuser l'admission de la Chine parmi nous ont pour caractéristique d'être des arguments formels, juridiques, des arguments de procédure. Ce sont des arguments plutôt négatifs, qui se contentent de refuser ou de réfuter les arguments positifs présentés par tous ceux qui veulent et qui demandent l'entrée de la Chine à l'Unesco. Cela veut dire que personne ne croit, au fond, en toute sincérité, que la position qui consiste à refuser à la Chine de travailler avec nous soit une position juste et logique, parce que, par delà tous les arguments formels,

procéduriers et juridiques, la question chinoise est une question de logique et de morale. Chacun de nous, même s'il combat l'admission de la Chine, est convaincu en toute conscience, j'en suis sûr, que ce refus est un paradoxe moral et logique et que la logique, le bon sens même, plaident en faveur de cette admission.

19.3 Mais, Messieurs, il faut penser que nous ne sommes pas ici un forum restreint, que nous n'avons pas à nous occuper seulement des choses qui nous regardent de façon égale ; il faut penser qu'en dehors de nous, il y a les masses populaires de millions et de millions d'hommes qui ne sont pas en état de comprendre les subtilités présentées ici comme arguments, si qui ne voient que le résultat brutal et direct : le fait qu'un peuple de 650 millions d'hommes se voit repoussé, un peuple qui travaille avec nous, un peuple qui a une culture plusieurs fois millénaire et qui veut apporter ici son concours. Je vous prie de penser à tous les peuples que nous représentons, aux masses sincères et simples qui ne peuvent concevoir les subtilités juridiques et qui pensent d'une façon brutale et directe qu'on ne peut pas refuser à un peuple de 650 millions d'hommes de participer à la culture et au perfectionnement de l'homme. Le refus de recevoir la Chine parmi nous, excusez-moi, c'est non seulement un paradoxe, mais c'est une absurdité. Et tous ceux qui cherchent des arguments compliqués, subtils et formels pour réfuter cette thèse, ne font qu'ajourner la décision et trouver une autre possibilité d'invoquer un argument purement politique - parce que, au fond, ce ne sont pas ceux qui soutiennent la Chine qui font de la politique, ce sont ceux qui refusent de l'admettre. Ne pas faire de politique à un certain moment veut dire faire une certaine politique, et cette politique, c'est la politique d'ostracisme contre la Chine populaire. Je n'insiste pas car je ne pourrais rien trouver de nouveau, si ce n'est invoquer le bon sens populaire de millions et de milliards d'hommes qui sont convaincus que tout le monde a le droit de travailler pour la culture, au sein de l'Unesco, qui est une Organisation créée à cette fin. Et vous me permettez de répéter encore une fois que ma délégation ne fait pas autre chose que s'aligner sur la conception droite, simple et morale de toutes les masses de l'univers.

20. Le PRESIDENT. -

La discussion est close. J'indique que deux Etats ayant demandé le vote par appel nominal, ce vote est de droit en application de l'article 84 de notre Règlement intérieur, paragraphe 2. En conséquence, il va être procédé à cet appel par les soins de M. le Secrétaire. Je rappelle que le Bureau a recommandé à la Conférence de ne pas inscrire à son ordre du jour la question dont il vient d'être débattu ; ceux qui se rangent à l'avis du Bureau auront donc à répondre "oui" à l'appel du pays qu'ils représentent ; ceux qui se prononcent contre l'avis du Bureau auront à répondre "non".

21. (Le vote a lieu par appel nominal.)

Ont voté pour cette proposition : République fédérale d'Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Corée, Costa Rica, Cuba, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, Guatemala, Haïti, Honduras, Iran, Italie, Japon,

Mexique, Monaco, Nicaragua, Nouvelle-Zélande, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Royaume-Uni, Salvador, Thaïlande, Turquie, Uruguay, Venezuela, Viêt-nam.

Ont voté contre : Afghanistan, Albanie, République soviétique socialiste de Biélorussie, Birmanie, Bulgarie, Cambodge, Ceylan, Danemark, Finlande, Hongrie, Inde, Indonésie, Irak, Maroc, Norvège, Pologne, République arabe unie, Roumanie, Suède, Tchécoslovaquie, République soviétique socialiste d'Ukraine, Union des Républiques soviétiques socialistes, Yougoslavie.

Se sont abstenus : Ethiopie, Ghana, Israël, Laos, Libéria, Pakistan, Soudan, Suisse, Tunisie.

Étaient absents : Arabie Saoudite, Autriche, Colombie, République Dominicaine, Equateur, Jordanie, Liban, Libye, Luxembourg, Fédération de Malaisie, Népal.)

22.1 Le PRÉSIDENT. -

Voici les résultats du vote : pour l'adoption des recommandations de votre Bureau : 35 ; contre l'adoption : 23 ; abstentions : 9 ; absents : 11.

22.2 En conséquence, la recommandation de votre Bureau à ce sujet est adoptée.

22.3 Je poursuis l'examen des propositions qui vous sont faites par votre Bureau.

22.4 Sur proposition du Royaume-Uni, votre Bureau recommande à la Conférence générale d'inscrire à son ordre du jour, conformément au paragraphe 2 de l'article 14 de notre Règlement intérieur, la question nouvelle suivante : Demande d'admission, en tant que membre associé de l'Unesco, de l'Etat de Singapour.

22.5 Il n'y a pas d'objection ? La question sera inscrite.

22.6 Le Bureau recommande par 16 voix contre 2 de renvoyer à la Commission administrative l'examen de la lettre du chef de la délégation chinoise au Président de la Conférence générale. C'est un document relatif au droit de vote de la Chine qui vous a été distribué et qui porte la cote 10 C/51.

22.7 Il n'y a pas d'opposition ? Adopté.

22.8 Enfin, nous avons été saisis d'une demande du Secrétaire général de la Confédération internationale des syndicats libres qui désire prendre la parole en séance plénière au cours de la discussion générale. Le Bureau décide, conformément à la pratique qui s'est établie depuis plusieurs sessions, de ne pas donner suite à cette demande et rappelle que les observateurs des organisations internationales non gouvernementales peuvent faire des déclarations sur les questions de leur ressort devant les comités et les commissions avec l'assentiment des présidents de ces organes. Je pense que la Conférence générale approuve le maintien de cette tradition.

22.9 Nous allons maintenant reprendre la discussion générale sur les points 7 et 8 et, dans cette discussion générale, j'ai l'honneur de donner la parole à M. le Dr Anas, au nom de l'Afghanistan.

DISCUSSION GÉNÉRALE DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 1959-1960

23.1 M. ANAS (Afghanistan). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

au nom de la délégation de l'Afghanistan, je voudrais dire combien nous sommes heureux de nous retrouver à Paris pour saluer le Gouvernement français. La France nous offre la plus large hospitalité, cette fois, dans un palais splendide, nouveau foyer de la lumière intellectuelle du monde. Nous exprimons le témoignage de notre profonde reconnaissance à la France pour son aide généreuse et décisive qui a permis à l'Organisation d'édifier son Siège. La situation de l'immeuble sur l'emplacement de l'ancienne caserne de cavalerie symbolise la victoire de la paix sur la guerre, de la sagesse sur le malentendu, de l'amitié sur la haine. Monsieur le Président, je tiens sincèrement à m'associer à l'hommage que d'autres délégations ont rendu à l'œuvre accomplie par le Directeur général, par le Secrétariat et le Conseil exécutif, au service de l'idéal de l'Unesco. 23.2 Ma délégation a étudié le programme de l'Unesco pour les deux prochaines années. Nous avons déjà exprimé notre point de vue en réponse à l'enquête du Secrétariat. Nous le remercions d'avoir bien tenu compte des suggestions et commentaires formulés par les Etats membres, en vue d'améliorer le programme et de l'ajuster aux besoins des différents pays et à la réalité des problèmes d'éducation, de science et de culture qui se posent actuellement dans le monde. Nous remercions le Directeur général et le Secrétariat de la tâche ardue qu'ils ont accomplie pour remanier la rédaction du programme à la lumière des suggestions communiquées par les Etats membres. Nous croyons que ce travail du Secrétariat soulagera la Conférence, qui n'aura pas à se mêler des détails de forme, et lui offrira ainsi d'amples occasions de s'occuper des questions de caractère mondial et de portée mondiale.

23.3 Le programme, qui a été en grande partie rédigé après consultation des Etats membres, a grande chance d'être approuvé, dans l'ensemble par la Conférence. Nous exprimons la satisfaction de notre délégation en ce qui concerne le travail du Secrétariat pendant les deux dernières années. Le rapport du Directeur général en fournit un exposé très clair. Nous pensons que, dans les conditions imposées par les faits, l'Unesco a réussi à remplir sa tâche en réalisant le programme suivant les grandes lignes indiquées lors de la neuvième session de la Conférence générale, à New Delhi. Notre pays a déjà exprimé son accord sur les principes du programme et du budget, tels qu'ils nous sont présentés. En restant toujours dans le cadre des mêmes principes, je voudrais soulever ici certains points qui, je le pense, méritent l'attention particulière de cette assemblée, et qui semblent être importants pour le succès du programme de l'Unesco. L'extension et la prolongation de la scolarité obligatoire constituent la préoccupation majeure de l'Unesco et des Etats membres. Cependant, toute action hâtive en vue d'augmenter le nombre des écoles et de former massivement du personnel enseignant met en danger la qualité de l'enseignement. Cet état de choses existe actuellement dans certains pays qui sont en voie de développement. Il est donc nécessaire d'y apporter des remèdes et de prescrire des mesures pratiques à appliquer en pareil cas, afin d'éviter de faire baisser la qualité de l'enseignement. Nous sommes persuadés que l'expérience acquise par l'Unesco dans l'exécution du projet majeur

relatif à l'extension de l'enseignement primaire en Amérique latine lui permettra de formuler de telles mesures. Ce projet intéresse aussi les pays situés en dehors de la région où il a été appliqué. Il faudrait donc donner plus d'ampleur à la diffusion des résultats obtenus et convertir ainsi un projet de caractère régional en un projet ayant une valeur mondiale, au cas où les moyens ne permettraient pas la mise en œuvre d'autres projets semblables. L'Unesco devrait d'ailleurs encourager les Etats membres à utiliser, dans une plus large mesure, les résultats obtenus dans le cadre de projets exécutés en dehors de la région à laquelle ils appartiennent.

23.4 A cet effet, elle pourrait effectuer des enquêtes pour savoir jusqu'à quel point ces résultats sont utilisés dans les autres pays. Le Directeur général pourrait exposer dans son rapport les renseignements fournis par ces enquêtes. La même méthode pourrait être appliquée par exemple en ce qui concerne le projet majeur relatif aux recherches scientifiques sur les terres arides.

23.5 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, tout en exprimant notre admiration pour l'intérêt que l'Unesco porte à la diffusion de l'enseignement des sciences naturelles, nous voulons attirer son attention sur les programmes d'enseignement scientifique dans les écoles. En effet, la majorité des programmes scolaires ne traitent que la partie classique de l'enseignement scientifique qui, du reste, est très utile pour la formation de l'esprit scientifique. Cependant, les progrès récents de la science et son influence sur la vie rendent aussi indispensable l'enseignement des éléments de la science moderne. C'est à l'Unesco de guider les Etats membres en vue d'établir un équilibre entre la partie classique et la partie moderne de l'enseignement scientifique. L'enseignement relatif aux Nations Unies demande aussi une étude approfondie, afin d'établir un certain équilibre dans les programmes scolaires déjà trop chargés. Nous espérons que la préparation de la terminologie générale des sciences sociales aboutira, accessoirement, à la production d'un manuel de terminologie ou d'un dictionnaire relatif aux Nations Unies, pour les besoins de l'enseignement scolaire.

24. Le PRESIDENT. -

La parole est à S. Exc. M. Pizani, chef de la délégation du Venezuela.

25.1 M. PIZANI (Venezuela). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais commencer par vous dire combien la délégation du Venezuela se plaît à rappeler la présence de son pays à tous les grands moments de la vie passée de l'Unesco. A San Francisco, au mois de juin 1945, lorsqu'ont été jetées les bases des organisations internationales contemporaines, c'est le Venezuela qui le premier proposa de créer une institution ou un organisme international de coopération en matière éducative, sociale, culturelle et intellectuelle. Maintenant que cette organisation, déjà entrée dans l'histoire internationale, s'installe dans une maison à elle et l'inaugure, nous pouvons dire que, dès l'époque de la Commission préparatoire, le Venezuela a toujours participé, en la personne de son délégué permanent, aux travaux de l'Unesco; et il a été rendu

un juste hommage, lors de l'inauguration de ces bâtiments, à la tâche accomplie par notre compatriote.

25.2 Cependant, le Gouvernement vénézuélien estime qu'en prenant part à la création même de l'Unesco et en aidant, par sa collaboration et par ses conseils, à la dotation d'un siège permanent - tâche particulièrement importante - il ne s'est pas encore acquitté de toutes les obligations internationales qui incombent aux membres de cette organisation; car, à son avis, l'admission d'un Etat comme membre de l'Unesco doit moins lui procurer des avantages que lui donner une claire conception de ses obligations internationales, et c'est dans cet esprit que mon pays souhaite continuer à collaborer pleinement avec l'Unesco pour que puissent être parfaitement atteints les objectifs définis à l'époque de sa fondation.

25.3 Les membres de la délégation du Venezuela ont examiné le projet de programme et de budget et n'ont aucune observation à présenter quant au fond. Nous formulerons en commission des observations accessoires et nous traiterons alors des questions de détail qui sont l'objet principal des préoccupations du Gouvernement vénézuélien en ce qui concerne l'action de l'Unesco. Cependant, je désirerais profiter de cette occasion pour exposer brièvement devant vous quel paraît devoir être le résultat d'une expérience qui nous concerne directement, mais nous semble également de nature à intéresser la communauté des nations.

25.4 Il y a quelques mois à peine, le Venezuela a secoué le joug de la dernière dictature; il y a quelques mois à peine, grâce aux efforts de son peuple, décidé à ne pas périr politiquement, il est rentré, en peuple démocratique et libre, dans la communauté des nations. Il nous semble utile de faire ici état de cette expérience vénézuélienne; car, si l'on compare les résultats obtenus en dix ans de régime dictatorial avec les efforts et les aspirations du gouvernement actuel et les espoirs qu'il place dans un régime de liberté et de démocratie, cette expérience prouve bien que, s'il est avéré qu'aucune œuvre internationale durable ne peut s'édifier sur la violence, la menace, la suspicion et la duplicité, sur le plan national non plus, aucune œuvre utile n'est possible, nul ne peut s'élever spirituellement, si tous n'ont pas été influencés, éduqués et instruits par une expérience précieuse, montrant que seules la bonté, la sincérité et la liberté sont capables de guider l'homme et de lui donner les forces morales nécessaires à la lutte de tous les jours.

25.5 Le Gouvernement vénézuélien s'est trouvé en face de graves problèmes qu'il s'efforce courageusement de résoudre. Le régime dictatorial nous a légué plus de 500.000 enfants non scolarisés, et 2.200.000 Vénézuéliens qui ne savent ni lire ni écrire. Cette situation, Messieurs, est celle d'un pays matériellement riche mais où les détenteurs abusifs du pouvoir ont manqué à leurs devoirs envers le peuple, ainsi qu'à leurs engagements envers les autres membres de la communauté internationale. Actuellement, le Venezuela se remet de cette sombre période de dix ans, et il s'en remet, je le répète, avec courage et résolution. En ce qui concerne les 2.200.000 Vénézuéliens qui n'ont pas profité jusqu'ici des bienfaits de la culture, une vaste et énergique campagne d'alphabétisation, qui débute actuellement, vise à permettre, dès la première année, l'accès de

2.200.000 Vénézuéliens à une vie culturelle active. Mais il ne s'agit pas seulement de cela ; il ne suffit pas de faire passer le budget national d'éducation des adultes de 1.200.000 bolivars à 14.500.000 bolivars, chiffre prévu pour cette année ; il ne suffit pas d'ouvrir des écoles pour les 500.000 enfants non scolarisés, comme on l'a déjà fait cette année pour 200.000 d'entre eux, grâce au recrutement de 3.600 nouveaux maîtres, dès maintenant en fonctions. A notre avis, quand on se borne à parler devant cette éminente assemblée d'alphabétisation et de scolarisation, on fait un peu fausse route ; car il ne suffit pas de scolariser les enfants ni d'alphabétiser les illettrés ; il est nécessaire de garantir à l'homme - à celui de notre époque et de notre pays, et aussi à l'homme éternel et universel - non seulement le droit de savoir lire et écrire, non seulement le droit à la culture, mais aussi le droit d'être assuré que cette culture ne failira pas, parce qu'elle est fondée sur des principes et des valeurs qu'on lui a appris à respecter non seulement du point de vue intellectuel et théorique, mais aussi en tant que force vitale, propre à lui conserver l'allant nécessaire pour défendre les valeurs mêmes qui sont pour lui fondamentales.

25.6 C'est pourquoi le Gouvernement vénézuélien ne s'est pas borné et entend bien ne pas se borner à alphabétiser la population en créant de nouvelles écoles et en assurant au corps enseignant une vie décente et intéressante. Il nous faut, nous en sommes certains, nous attaquer à tous ces problèmes avec la conviction que si le Venezuela, pouvant faire cela, ne fait que cela, il ne se sera pas acquitté de ses obligations envers sa population et ne se sera pas acquitté non plus de ses obligations envers les organisations internationales dont il est membre.

25.7 En conséquence, lorsque ces organisations accordent une attention particulière aux questions techniques, faisant abstraction de toute préoccupation d'ordre politique, leur attitude nous fait un peu penser à celui qui, parce qu'il se déplace légèrement dans l'air, imaginerait pouvoir voler plus rapidement dans le vide. Nous ne concevons pas la culture sous une forme déshumanisée ou indifférente. Toute culture est politique, essentiellement politique ; et il nous semble que ceux qui, au sein de cette assemblée, parlent de laisser de côté les questions politiques affaiblissent la notion même de culture.

25.8 Nous estimons que la culture implique une sorte d'"engagement" et que cet engagement exige la présence de l'homme, non pas en tant qu'instrument, mais bien en tant qu'homme. Lorsque la technique constitue une fin en soi, l'homme devient de moins en moins homme. C'est pourquoi, lorsque nous parlons ici de culture et d'éducation, nous estimons nécessaire d'affirmer et de préciser la signification que la culture, la science et l'éducation doivent avoir sur le plan humain et non pas simplement sur celui de l'efficacité technique. Ce que la culture, l'éducation et la science peuvent faire pour l'homme, c'est précisément empêcher son asservissement à la technique.

25.9 Malgré la situation critique à laquelle doit faire face le Venezuela, malgré l'urgence de mobiliser toutes ses ressources pour résoudre les problèmes les plus graves que pose sa formation culturelle, la question fondamentale est celle de la planification. Le Venezuela procède actuellement,

d'urgence, à la création d'écoles primaires et secondaires, mais il se préoccupe avant tout d'élaborer un plan de réforme générale de l'enseignement vénézuélien. Pour cela, nous espérons bénéficier de l'aide de l'Unesco et nous comptons sur elle. Dans cette élaboration d'un plan d'ensemble, nous avons, répétons-le, l'absolue conviction - sur laquelle se fonde la position de notre gouvernement, et sur laquelle nous insisterons au sein des organisations internationales dont nous faisons partie - que la tâche des organisations culturelles ne saurait se borner au plan technique et que, lorsqu'il est nécessaire d'intervenir, l'homme doit intervenir en fonction de la culture qu'il représente. Nos affirmations se fondent sur la conviction que l'homme n'est véritablement homme que dans la mesure où il est libre et d'ailleurs l'Acte constitutif lui-même, lorsqu'il stipule, dans son article premier, que l'Unesco a pour but de mettre la science, l'éducation et la culture au service de l'homme, précise bien que, par le moyen de la science, de l'éducation et de la culture, il s'agit de rendre l'homme capable de défendre la liberté, de défendre ses droits et sa dignité propre. Aussi demandons-nous toujours au sein des organisations internationales - et nous sommes même disposés à en prendre l'engagement - que tous les signataires de conventions de ce genre s'efforcent aussi de faire respecter les principes, librement acceptés et répondant à une conviction dûment fondée, selon lesquels les seuls peuples et les seuls gouvernements qui collaborent efficacement à la réalisation des fins de cette organisation sont ceux pour qui la dignité, la liberté et les droits de l'homme ne sont pas seulement des thèmes oratoires, mais qui sont disposés non seulement à les faire respecter sur le plan international, mais aussi à en faire sur le plan national le principe et l'aboutissement de leur action.

26. Le PRESIDENT. -

La parole est à M. Micheli au nom de la délégation de la Suisse.

27.1 M. MICHELI (Suisse). -

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, après le magistral discours qu'a prononcé tout à l'heure notre éminent Président, après ce discours d'une si haute élévation morale, si riche en pensées, en enseignements que nous devons méditer afin d'en faire pleinement notre profit, il nous appartient seulement, je pense, de vous faire part des quelques réflexions que nous a inspirées la lecture du rapport présenté par le Directeur général et du programme qui nous est soumis, ainsi que de quelques observations que nous avons faites depuis notre dernière assemblée.

27.2 J'aurais scrupule, en effet, à reprendre les grands thèmes abordés par le Président, mais je voudrais qu'il sache avec quelle attention nous l'avons suivi, je voudrais qu'il sache combien ses paroles étaient pour nous tout éclairées par cette lumière que la France a si souvent fait briller sur le chemin de l'humanité.

27.3 Je déclarerai donc d'emblée que la délégation suisse s'estime satisfaite du rapport présenté par le Directeur général, ainsi que du programme et du budget soumis à son approbation. Elle est heureuse de le faire. Cette satisfaction est un sentiment

général, que viendront nuancer les observations critiques et suggestions présentées par nos délégués, au cours des travaux des commissions.

27.4 Féliciter et remercier le Secrétariat d'une part, le Conseil exécutif, d'autre part, est un devoir agréable et facile. Notre gratitude va non seulement à ceux qui ont accompli une tâche immense, avec un succès souvent remarquable, mais aussi à l'honnêteté intellectuelle qui les a incités à en rendre compte avec exactitude et à s'interroger sur le bien-fondé de certaines entreprises.

27.5 C'est aussi, pour nous, un devoir - moins aisé, il est vrai, mais un devoir - d'indiquer dans quel sens nous souhaitons que l'effort de notre Organisation s'oriente désormais.

27.6 Nous pensons tout d'abord qu'elle devrait tirer un meilleur parti du "facteur temps". Certes, nous n'avons jamais cru que l'Unesco pourrait obtenir des résultats spectaculaires en si peu d'années. Nous l'avons dit aux amis de l'Organisation comme à ses adversaires et aux sceptiques. Mais le Directeur général a glissé, dans son Introduction, un passage qui répond à notre préoccupation. Je le citerai donc : "Cette période de réflexion et de critiques constructives", écrit-il, "sera marquée par l'installation de l'Unesco dans son siège permanent. Sans vouloir attribuer à cet événement une portée excessive, il sera sans doute, aux yeux de l'opinion mondiale, un symbole de stabilité. Après une période d'apprentissage et de recherches, l'Unesco aura atteint le stade de la maturité. Elle devra toutefois se garder d'adopter une attitude trop rigide et se tenir toujours prête à faire face à des problèmes nouveaux et à de nouvelles nécessités".

27.7 Nous ne chicanerons pas le Directeur général sur la prudence avec laquelle il use ici des temps verbaux, futur et futur antérieur. La difficulté, c'est de relier les projets immédiats à des plans à plus longue échéance, et, tout en s'engageant, de conserver la liberté de manœuvre nécessaire pour innover ou parer à l'imprévu. Cette difficulté ne peut être surmontée par des prévisions à courte vue. C'est, au contraire, en portant nos regards au loin que nous discernons mieux, au plus près et au jour le jour, ce qui doit être "repensé" et modifié, si de nouvelles crises éclatent, par exemple, ou si le progrès ouvre aux travaux des hommes des perspectives inattendues et apporte à notre Organisation des chances et des devoirs nouveaux.

27.8 En pratique, nous croyons que le rythme des programmes biennaux est dépassé, comme nous avons dû reconnaître, il y a peu d'années, que l'était celui des programmes annuels. Deux expériences, entre autres, nous ont conduits à cette certitude. La première est l'examen de conscience fait récemment par le Secrétariat en fournissant au Conseil économique et social des Nations Unies une évaluation des programmes, des méthodes et des résultats atteints. La seconde expérience est celle que nous avons acquise en concevant nos projets majeurs qui, par définition, s'échelonnent sur une période de huit à dix ans.

27.9 Le bon rythme ne serait-il pas, désormais, celui qui réunirait la Conférence générale tous les trois ans, afin d'examiner les résultats d'une période de même durée et le programme de la tranche triennale suivante ? Ce serait la coupe, raisonnable,

en trois d'une période plus longue - neuf ans - qui coïnciderait sensiblement avec la durée d'un projet majeur. On permettrait ainsi au Directeur général de juger avec plus de recul l'effet de ses activités avant d'en proposer la reconduction dans le programme suivant. Le Secrétariat travaillerait avec moins d'à-coups et sans que le souci de rendre compte à la Conférence générale absorbe une part excessive de ses forces et de son temps. De son côté, le Conseil exécutif trouverait dans cet intervalle le loisir nécessaire pour s'interroger sur les programmes futurs. Il est hors de doute que, dans le régime actuel, le Conseil exécutif et le Secrétariat s'imposent mutuellement des obligations parfois excessives.

27.10 Le Secrétariat est maintenant assez bien outillé et expérimenté pour assurer, pendant une période plus longue, un contact suffisant avec les gouvernements et les commissions nationales. Les Etats membres ont une confiance assez grande dans leur Conseil exécutif pour lui déléguer une part constante de leurs droits de contrôle et d'initiative.

27.11 Enfin, cet échelonnement entraînerait une économie appréciable dans les frais de session de la Conférence et du Conseil - économie de temps et d'argent dont le montant pourrait être consacré aux travaux constructifs du programme.

27.12 Voilà pour ce "facteur temps", que la délégation suisse a tenu à inscrire en tête de ses réflexions, afin de montrer toute l'importance qu'elle y attache.

27.13 Venons-en maintenant au programme lui-même. Dans son introduction au "Cahier gris" (le document 10 C/5), le Directeur général s'est efforcé de désigner, pour la plupart des départements, ce qu'il appelle une "tâche principale". Pour l'éducation, c'est la "lutte contre l'analphabétisme". Pour les sciences exactes et naturelles, il s'agit de remédier à "l'ignorance générale des principes fondamentaux de ces sciences et de la méthode scientifique, à la pénurie de travailleurs scientifiques et de techniciens qualifiés". Pour les sciences sociales, de remédier également à "la pénurie de spécialistes qualifiés". Quant aux activités culturelles, leur tâche principale est "d'abattre les barrières d'ordre culturel qui font obstacle à la compréhension internationale".

27.14 Si l'on se réjouit, en principe, de voir tenter ici - pour la première fois, sauf erreur - de définir cette notion d'effort principal, à l'échelon supérieur, c'est-à-dire au niveau du Directeur général considérant la mission des départements, on regrettera que l'Introduction au nouveau programme ne comporte pas aussi quelques réflexions d'un caractère plus philosophique. Elles éclaireraient mieux encore les Etats membres, premiers destinataires du "Cahier gris", qui seront appelés à voter le programme dans quelques jours, et à l'exécuter sur leur territoire. Ce regret ne s'applique pas aux rapports d'activité, ni à d'autres documents, tels que le rapport déjà cité, destiné à l'E.C.O.S.O.C.

27.15 A l'échelon des départements, nous nous réjouissons de trouver des introductions qui excellent à montrer, non seulement la somme des activités, mais leur perspective, avec de "gros plans" et, parfois, de véritables "travellings", pour employer le langage du cinéma. C'est le cas, entre

autres, de deux départements, celui des sciences exactes et naturelles et celui des activités culturelles.

27.16 Dans d'autres cas - celui de l'éducation - nous souhaiterions que certaines tendances nouvelles, comme le développement de l'enseignement supérieur, par exemple, aboutissent à des projets plus variés et plus ambitieux.

27.17 N'est-ce pas là un thème d'étude qui mériterait d'être retenu pour l'une des prochaines réunions des Commissions nationales européennes ?

27.18 Dans un cas particulier, ne soyons pas surpris qu'aucune "tâche principale" n'ait pu être définie. En effet, le Département de l'information - c'est de lui qu'il s'agit - continue à assumer deux missions différentes, mais également importantes : la première, qui s'inscrit dans le véritable programme de l'Unesco et qui consiste à améliorer les moyens d'information à travers le monde ; la seconde, qui vise à décrire et faire connaître les activités de l'Organisation - autrement dit à assurer la publicité, au sens noble, de la Maison.

27.19 Faire connaître ce qu'on est, ce qu'on fait et ce qu'on se propose de faire est devenu, dans le monde contemporain, la condition sine qua non de toute entreprise. C'est un mal nécessaire dont il faut tirer tout le bien possible.

27.20 Ne nous y trompons pas : l'élégant bâtiment que nous venons d'inaugurer n'y suffira pas - loin de là - si cette installation nouvelle ne s'accompagne pas d'un effort de propagande qui le dépasse en quelque sorte. Il ne suffit pas que, dans le cadre de chaque bureau, l'on voie désormais, de pied en cap, des hommes et des femmes studieux et laborieux dont la silhouette s'éclaire aux rayons du soleil ou à la lumière des lampes. Ce que le monde souhaite connaître - un monde, en général, moins bien chauffé et éclairé, comme l'ont rappelé d'autres orateurs - c'est la substance même de ces travaux, leur déroulement, leurs points d'application immédiats et lointains, leurs résultats et leurs chances. Les envois de "matériel d'information", dont le texte parle à plusieurs reprises, n'y suffiront pas davantage. Ces envois sont du travail à sens unique, ou, si l'on préfère, du monologue. Et c'est, en fin de compte, un dialogue qu'il faut établir ; un dialogue grâce auquel on recueille des suggestions et des critiques constructives, non pas sur le travail des bureaux, mais sur l'objet même des activités de l'Organisation - terres arides ou droits de l'homme - et, en général, sur toutes les questions que traite si opportunément le "Courrier de l'Unesco".

27.21 En résumé, la délégation suisse estime que le programme 1959-1960 est bien conçu et bien équilibré, en ce sens qu'il maintient une proportion satisfaisante entre activités générales et activités spéciales, mais qu'un tel programme ne saurait être purement reconduit ou prolongé de deux ans en deux ans, qu'il devra être "repensé" prochainement pour une période plus longue et que, si excellent fût-il, ce programme réussira dans la mesure où l'opinion en sera saisie par des méthodes plus efficaces et où l'Unesco trouvera des "répondants" nouveaux.

27.22 Nous pensons enfin qu'à ces réunions techniques, dont notre Organisation prend l'initiative et perfectionne sans cesse la formule - conférences sur l'instruction publique, sur les radio-isotopes, sur le calcul mécanique, etc. - il y aurait intérêt à faire

participer dès maintenant des observateurs ou des experts de tous les pays, lors même qu'ils n'appartiendraient pas encore aux Nations Unies et à l'Unesco. Les contacts de ce genre peuvent conduire à des progrès, prévus et espérés, ou aux progrès qui, aujourd'hui encore, soulèvent des objections.

27.23 En invitant le Directeur général à faire une enquête sur la gestion administrative du Secrétariat, la Conférence de New Delhi a pris une initiative très sage ; et, en aidant les experts chargés de cette enquête à l'effectuer dans les meilleures conditions, le Directeur général et le Secrétariat ont agi, vis-à-vis des intéressés et de la Conférence, d'une manière aussi utile que loyale.

27.24 La délégation suisse estime que les conclusions des experts, publiées depuis plusieurs mois, forment un tout. Il serait fâcheux de reconnaître leur valeur en esprit et en général et de les contester à la lettre et en détail. Il est permis de regretter qu'au lieu de prendre pour base de discussion les commentaires du Directeur général sur le rapport des experts, le Conseil exécutif n'ait pas travaillé sur ce rapport même. Il aurait mieux saisi, peut-être, les raisons pour lesquelles les experts se sont prononcés comme ils l'ont fait, sur tous les problèmes de gestion, y compris les plus délicats, par exemple les relations de travail entre le Conseil et le Directeur général.

27.25 Cependant, les textes dont nous discutons ici - rapports, programme et budget - seraient lettre morte s'ils ne nous amenaient pas à nous interroger une fois de plus sur le rôle que l'Unesco joue dans le monde, et sur la politique - au sens le plus large - de notre Organisation.

27.26 Quelle image offre son champ d'action en cette fin de 1958 ?

27.27 Malgré tous les efforts déployés pour rapprocher les peuples, l'incompréhension subsiste, les sentiments hostiles conduisent trop souvent, hélas ! à des actes de violence. Des foyers d'incendie se sont allumés, ici et là ; certains s'éteignent, mais d'autres se développent ou font long feu. D'une façon générale, on semble accepter comme une fatalité la division du monde en blocs dressés les uns contre les autres.

27.28 Peut-être est-ce par un défaut d'imagination que nous n'arrivons plus même à concevoir l'existence d'un monde qui n'obéirait pas à cette consigne : "Politique d'abord". Aux points les plus névralgiques, aux moments de tension, il semble parfois qu'on attende le secours que de l'un ou l'autre bloc, ou des effets de leur concurrence,

27.29 Existe-t-il un moyen d'échapper à cette fatalité ? Il est permis de le croire lorsque nous pensons à la mission des grandes organisations internationales, aux moyens dont elles disposent et à certains résultats acquis - lorsque nous pensons, entre autres, à l'Unesco. Par l'étendue et la diversité de son champ et de ses moyens d'action, l'Unesco peut, en effet, contribuer à révéler une géographie qui n'est pas avant tout politique. Déjà elle apparaît sur une carte idéale, où les frontières s'estompent et où, à la place des sphères d'influence traditionnelles, se dessineraient des zones internationales de besoins et de services communs.

27.30 C'est cette carte nouvelle que l'Unesco commence à établir, par la prospective et l'action, lorsqu'elle détermine, par exemple, les zones

industrielles où le progrès technique est inconcevable sans un progrès social correspondant ; lorsqu'elle repère les monuments qui méritent d'être protégés des outrages du temps et des menaces de guerre ; lorsqu'elle définit le droit d'auteur dans les formes nouvelles où il doit être reconnu et protégé à travers le monde.

27.31 Cependant, pour que cette géographie soit mieux qu'une vue de l'esprit, souhaitons que, dans les domaines plus nombreux encore et plus larges, l'Unesco réalise un type de collaboration internationale plus fructueuse et plus originale, dont toute idée - et aussi tout fatalisme - d'influence politique seraient exclus. Parmi les diverses Institutions spécialisées des Nations Unies elle est, par sa mission, la mieux placée peut-être, pour tenter cette expérience et ouvrir la voie. C'est ainsi qu'elle accomplira pleinement la tâche qui lui est dévolue.

27.32 L'Unesco tend à l'universalité, nous l'avons proclamé, et elle s'y achemine par une marche qu'on voudrait plus rapide. Mais l'universalité, qui est un principe, n'aura de vertu que dans la mesure où elle s'inspirera d'un sentiment : la solidarité. Ce sentiment doit être aussi un acte. La véritable solidarité entre les peuples est celle qui ne néglige aucune occasion de confronter les connaissances des uns et des autres, de dénombrer les besoins, d'accorder les méthodes et de réunir les ressources.

27.33 Enfin, la délégation suisse voudrait exprimer au Gouvernement de la République Française le plaisir et la gratitude qu'elle éprouve aujourd'hui en se retrouvant dans sa capitale. Douze ans de travaux à Paris ont permis, non seulement au Conseil exécutif et au Secrétariat, mais encore aux innombrables personnalités qui viennent aux rendez-vous de l'Unesco, de se sentir, ici, dans un pays hôte, au vrai sens de ce mot, et dans leur élément. C'est en France, en effet, qu'au début de ce siècle a été définie pour la première fois - et incorporée aux activités diplomatiques - cette notion d' "affaires culturelles et techniques", dont le prototype a été fixé au quai d'Orsay. C'est la France qui, en créant la fonction et l'organe, a donné l'exemple aujourd'hui suivi par l'immense majorité des pays.

27.34 Ainsi, tout en paraissant s'appuyer sur des piliers légers, aériens, ce sont des racines, invisibles mais profondes, que la Maison de l'Unesco pousse dans le sol de ce pays. Elles y puiseront, demain comme hier et aujourd'hui, des nourritures essentielles à l'œuvre de notre Organisation.

(M. Mejia prend la présidence.)

28. Le PRÉSIDENT. - (Traduit de l'espagnol.)

Je donne la parole à M. Yardimci, délégué de la Turquie.

29.1 M. YARDIMCI (Turquie). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, c'est pour moi un très grand honneur et un agréable devoir de saluer, au nom du Gouvernement turc, les représentants des Etats membres réunis pour la dixième session de la Conférence générale de l'Unesco dans les nouveaux bâtiments du Siège permanent de l'Organisation. L'installation de celle-ci dans son nouveau siège constitue, à notre sens, un événement heureux dont on doit souligner l'importance dans les

premières étapes de sa vie. L'Unesco s'enracine en quelque sorte dans une terre qui est d'une fertilité singulière. Elle se place ainsi dans le temps, définitivement et solidement, sous le signe de l'intelligence et de l'universalité, dans l'une des patries d'élection de l'humain. Il m'est donc particulièrement agréable d'exprimer, au nom de notre gouvernement, nos sentiments de reconnaissance au pays hôte. Il nous semble que les lignes hardies des nouveaux bâtiments, témoignage de l'art contemporain, ne dépareront pas le pur paysage parisien et qu'elles compléteront d'une manière peut-être originale cette place en demi-cercle dessinée par le grand architecte du Petit Trianon.

29.2 Avant de présenter brièvement quelques observations sur les rapports du Directeur général et sur le Projet de programme et de budget pour 1959 et 1960, je tiens à évoquer en votre présence le souvenir de trois hommes éminents qui nous ont quittés au cours de l'année qui s'achève et à rendre hommage à leur mémoire. Je sais qu'il appartient aux autres, à leurs amis intimes, de leur rendre le juste hommage qu'ils méritent. Mais je ne puis cependant m'empêcher de rappeler qu'ils avaient consacré généreusement les dernières années de leur vie à l'idéal et aux activités de l'Unesco. Vous vous rappellerez certainement leurs figures qui vous étaient devenues familières, Je n'ai pas eu le privilège de les connaître personnellement, mais je sais qu'ils avaient la plus grande sympathie pour la communion des intelligences humaines, dans une époque tristement divisée contre elle-même et pour l'œuvre de l'Unesco. Comment ne pas observer qu'ils avaient, en commun, un esprit aussi complet qu'on peut le souhaiter ? Maulana Abul Kalam Azad, président de la neuvième session de la Conférence générale, était l'une des figures les plus attachantes de son pays. Je suis sûr que vous n'avez pas oublié son admirable discours inaugural, à New Delhi, qui était un véritable modèle de lucidité et de sagesse. Paul Rivet, le grand savant et l'ardent défenseur de la liberté de l'esprit, l'infatigable animateur de la Commission nationale française pour l'Unesco et de l'inoubliable Conférence des commissions nationales européennes à Aix, avait suivi les activités de l'Organisation avec une attention toujours en éveil et un don de vie qu'il communiquait à vos délibérations. Enfin, l'Organisation, et surtout le Conseil exécutif, ont perdu en la personne de M. Artigues un humaniste de la plus pure tradition. Je suis sûr que, de l'autre monde, tous ces chers disparus forment encore des vœux pour le succès de nos délibérations. Je me permettrai également d'évoquer, au seuil de cette conférence, la figure prestigieuse de notre Atatürk, fondateur de la Turquie nouvelle, dont la pensée profondément humaniste présente, du fait même que tout un peuple la partage, un caractère et une vertu d'immuabilité. Puis-je vous rappeler qu'il avait cette ferme conviction qu'un nouvel âge d'harmonie et de compréhension mutuelle s'imposerait bientôt à l'humanité tout entière ? Il estimait également que "les citoyens de tous les pays devraient recevoir une éducation qui leur permettrait de se délivrer de tout sentiment de haine et d'animosité". On dirait que ces phrases sont extraites du préambule de l'Acte constitutif de l'Unesco.

29.3 Pour en venir à l'évaluation des travaux et

des activités de l'Organisation durant les années 1956 et 1957, je ne vous cacherai pas, dès l'abord, notre admiration pour les résultats obtenus dans les divers domaines du Programme. J'estime que le rapport du Directeur général en donne une idée suffisamment claire. Dois-je, à cet égard, souligner l'importance de ce document qui me semble marquer des progrès louables et même remarquables dans la mise en œuvre des résolutions votées lors de la dernière session de la Conférence ? L'idée de la concentration du programme sur certains problèmes d'importance et de grande conséquence est presque devenue, à force d'être répétée, un lieu commun. A cet égard, le nouveau Projet de programme et de budget reflète, d'une manière particulièrement claire et simple, une vision précise de nos propres intentions. Il est entendu que les trois projets majeurs et les nouveaux qui vont s'y ajouter ont obtenu et obtiendront tout notre appui. Mais ici, nous nous heurtons à une difficulté, ou plus exactement, une tendance m'apparaît, dont je dois souligner le danger pour l'ensemble du programme : les projets majeurs risquent de se développer aux dépens des activités ordinaires, normales du programme. Cet état de choses présente, à notre avis, un réel danger pour l'équilibre de l'ensemble des résolutions. Je reconnais que l'intégration de ces projets dans le programme d'activité des divers départements éviterait, en partie, ce danger, mais je persiste à croire que, n'ayant pas bénéficié de la même faveur et du même intérêt que les projets majeurs, une grande partie des résolutions du programme normal risquent, de ce fait, d'être reléguées à un plan secondaire, ou, si vous voulez, mineur. C'est ainsi que le Projet majeur dit Projet Orient-Occident semble en quelque sorte résorber les activités de certains départements. Il en est ainsi pour les autres projets. J'estime que la Conférence générale devrait mettre le doigt sur ce point.

29.4 Parmi les projets majeurs dont les programmes ont fait, au cours des deux dernières années, l'objet d'études et de recherches sérieuses de la part de l'Organisation et des Etats membres, le Projet Orient-Occident semble réunir tous les suffrages. Il bénéficie déjà, à juste titre, d'une grande popularité dans tous les milieux intéressés. Le plan d'action que le nouveau programme nous propose mérite de retenir vivement notre attention. Le problème nous paraît avoir été bien posé. Mais il serait peut-être désirable d'avoir, surtout au départ, plus de clartés et de précisions sur les notions en cause. Il faudrait peut-être envisager d'une manière plus convaincante le problème si complexe de la distinction entre les entités dénommées "Orient" et "Occident". Il serait juste, d'autre part, de connaître et d'étudier plus objectivement les raisons profondes de cette différenciation qui s'est établie au cours des âges entre l'Orient et l'Occident. Le programme proposé tient heureusement compte de l'originalité et de l'unité des cultures. Nous avons la certitude que les réunions et les entretiens internationaux que le plan de travail prévoit pour les deux années à venir contribueront utilement au développement d'une juste et équitable appréciation des valeurs culturelles en cause, et que tous les préjugés qui ont pu exister dans l'évaluation des cultures seront éliminés. L'examen du plan d'activité proposé dans le cadre du Projet majeur s'inspire largement des travaux accomplis par le Comité consultatif

international qui est appelé à jouer un rôle décisif dans l'exécution du projet. J'ajouterai que nous attachons une importance particulière à la composition de ce Comité, qui se doit de réunir les représentants des diverses cultures.

29.5 En ce qui concerne le Projet majeur relatif aux recherches scientifiques sur les terres arides, la délégation de notre pays avait tenu, lors de la dernière session de la Conférence générale, à souligner l'intérêt profond que lui porte mon gouvernement. Le département compétent de l'Organisation sait suffisamment l'importance particulière que nous y attachons, et nous devons bien des remerciements à M. le Directeur général et à ses collaborateurs pour l'aide et les conseils qu'ils nous ont apportés dans le cadre du Projet. Je me plais, à ce propos, à vous faire part de la création, par mon gouvernement, sur la proposition de la Commission nationale, d'un Comité de coopération où seront représentés tous les organismes compétents, et qui servira d'organe de liaison dans le domaine des recherches sur les terres arides. Il me reste, sur ce chapitre, à faire ressortir l'admirable rigueur scientifique avec laquelle ce projet nous est présenté dans le programme. J'ai la certitude que les activités prévues pour les deux années à venir seront très utiles. Je voudrais féliciter sincèrement le Département des sciences exactes et naturelles d'avoir introduit dans le plan de travail du Projet majeur le très important problème des activités éducatives. Cependant les crédits alloués ne nous semblent pas en rapport avec l'importance du problème. Il ne vous échappera pas que l'extension des régions arides - et, de ce fait, de l'aridité - est due notamment à l'ignorance de l'homme, lequel détruit aveuglément depuis des milliers d'années la terre sur laquelle il vit et qui constitue la base même de son existence. Il est assez surprenant de constater qu'il a fallu des siècles pour comprendre cette vérité. Sous l'impulsion de la technique et de l'industrie modernes, de rapides changements se sont produits dans la majeure partie des régions arides, sur le plan économique et social. Si l'on parvenait à donner une éducation appropriée à l'homme qui vit dans ces régions, il pourrait, à l'aide des appareils et des machines modernes, réparer en un temps très court les dégâts qu'il a causés au long des âges. C'est pourquoi il nous semble que l'une des mesures les plus efficaces dans la lutte contre l'aridité est cette éducation de l'homme qui influerait grandement sur son comportement vis-à-vis de la nature.

29.6 Quant à l'ensemble du programme proposé pour 1959 et 1960, j'ai déjà dit qu'il constitue un document remarquable sur l'état actuel des travaux de l'Organisation. Je ne voudrais pas m'attarder sur une infinité de sujets et de résolutions qui ont déjà obtenu notre accord unanime. Nous nous attacherons à présenter nos observations au sein des commissions et des comités. Je me permettrai cependant d'exprimer ici toute mon admiration pour l'énorme travail accompli par le Directeur général Evans et par ses collaborateurs en rédigeant ce document capital qui me semble mériter tous les éloges. Il apparaît nettement qu'une collaboration des plus fructueuses a pu être établie entre le Secrétariat et les Etats membres. Le Conseil exécutif a également droit à toute notre reconnaissance pour la part très

active et très précieuse qu'il a prise à la préparation du Projet de programme. Je dirai, enfin, que par sa composition, sa haute tenue intellectuelle et par les mesures concrètes qu'il nous propose, ce document fait honneur à l'Organisation qui, à notre avis, a réussi, au cours des dernières années, à réunir l'élite du personnel international. J'estimerai même que le Secrétariat de l'Organisation peut servir de modèle aux autres Institutions spécialisées des Nations Unies. Et nous le devons à l'autorité et à la compétence d'une trilogie de Directeurs généraux : Julian Huxley, Torres Bodet et Luther Evans. Il vous plaira de souligner ici que c'est à Luther Evans que nous devons, en particulier, ce développement des relations de l'Organisation avec les Etats membres, qui constitue l'un des traits les plus remarquables de sa réussite.

29.7 Dans l'ordre des diverses activités du programme, je dois me borner à quelques remarques dont voici, en substance, les principales :

29.8 D'abord, le plafond du budget. Hormis les augmentations qui n'affecteraient pas sensiblement le montant global du budget, l'Organisation se devrait, en principe, de rester dans les limites de ses possibilités financières. L'augmentation des crédits ne détermine pas nécessairement l'extension des activités. Celle-ci exige souvent des dispositions administratives et bureaucratiques qui entraînent des dépenses supplémentaires inutiles. La concentration des activités doit naturellement correspondre, en général, à l'économie d'une partie des crédits dont on dispose.

29.9 Pour ce qui est de la coopération de l'Unesco avec les organisations non gouvernementales compétentes, admises au bénéfice d'arrangements consultatifs, il serait désirable d'examiner objectivement et périodiquement la liste de ces organisations en vue d'obtenir un meilleur choix. C'est, à notre sens, un problème très important qui pourrait utilement faire l'objet de délibérations au sein de la Commission compétente, qui fournirait une liste révisée de ces organisations. On pourrait même envisager un groupe de travail pour l'étude de la question.

29.10 L'intégration des projets d'assistance technique dans les activités du nouveau programme rencontrera certainement toute la faveur des Etats

membres. Les mesures concrètes proposées par le programme en vue de développer les relations culturelles internationales retiendront également l'attention de toutes les délégations. Nous croyons fermement à l'utilité de semaines culturelles organisées par les Etats membres des diverses régions et comportant plusieurs manifestations destinées à faire mieux connaître aux autres la vie culturelle de chaque pays. Je me permettrai de soumettre de la manière la plus modeste cette suggestion à votre attention et à l'Organisation elle-même.

29.11 Nous continuons de prêter la plus grande attention au programme d'activités culturelles, parce que nous estimons que ces activités constituent le moyen le plus sûr de rapprocher les peuples et d'assurer le rayonnement de l'idéal de l'Unesco. Les rapports de la deuxième Conférence régionale des Commissions nationales européennes et de la Conférence des Commissions nationales des Etats arabes contiennent, à cet égard, des recommandations et des suggestions extrêmement intéressantes. A propos de la mémorable réunion des Commissions nationales des Etats arabes membres de l'Unesco, qui s'est tenue à Fès au début de la présente année, je voudrais, au nom de mon gouvernement, remercier de tout cœur la Commission nationale du Maroc qui a invité notre pays à titre d'observateur et l'assurer que nous avons été profondément touchés de cette invitation à laquelle nous avons tenu à répondre en envoyant un représentant de notre Commission pour l'Unesco. A ce propos, je souhaiterais vivement voir accroître la fréquence des conférences régionales de commissions nationales, qui permettent d'utiles échanges de vues sur le programme commun. On pourrait même proposer à l'examen du Comité des rapports les documents établis à l'issue de ces réunions.

29.12 Voilà les quelques observations que je voulais vous soumettre sur les rapports d'activité de l'Organisation et sur le programme proposé. Il me reste à vous assurer, Messieurs, que notre gouvernement continuera, comme au cours des années précédentes, à prêter son concours actif à l'exécution du programme de l'Unesco.

La séance est levée à 18 h.45.

SIXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

7 novembre 1958 à 10 h.45

Président : M. Tamon MAEDA (Japon)

SOMMAIRE

Discussion générale des rapports du Directeur général et du Projet de programme et de budget pour 1959-1960 (suite : interventions des délégués de la Suède, de l'Union des Républiques soviétiques socialistes, de l'Inde, de la Fédération de Malaisie, de la Roumanie, d'Israël, de la République fédérale d'Allemagne et de la Belgique)	97
--	----

DISCUSSION GÉNÉRALE DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 1959-1960

1. Le PRÉSIDENT . - (Traduit de l'anglais.)

Mesdames et Messieurs, la séance est ouverte. Nous continuons la discussion des rapports du Directeur général et du Projet de programme et de budget pour 1959-1960. Je donne la parole au délégué de la Suède, M. le professeur Eek.

2.1 M. EEK (Suède). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, c'est un plaisir et un honneur pour moi de soumettre à la Conférence générale quelques observations sur le programme proposé. Fidèles à la tradition des pays scandinaves, les Commissions nationales danoise, finlandaise, norvégienne et suédoise ont étudié ensemble le programme et se sont mises d'accord sur les principales questions qu'il soulève. Je puis donc, moi Suédois, parler au nom des délégations de tous les Etats scandinaves.

2.2 Il convient avant tout de féliciter le Conseil exécutif, le Directeur général et le Secrétariat, de l'oeuvre qu'ils ont accomplie. Les résultats obtenus par l'Unesco s'améliorent sans cesse. Si la paix se maintient et si l'action internationale entreprise en matière d'éducation, de science et de culture se poursuit et se développe, il est probable que le monde où vivra la prochaine génération sera déjà aussi différent du nôtre que nos possibilités techniques diffèrent aujourd'hui de ce qu'elles étaient il y a une vingtaine d'années. Mais pour que cet optimisme soit justifié, il faut sans cesse se demander si l'Unesco répond aux intentions de ses fondateurs. La Conférence générale a pour mission permanente d'examiner l'activité de l'Unesco en fonction des espoirs et des aspirations exprimés en 1945 et en 1946, lorsqu'on jetait les bases d'un monde nouveau. Pour répondre à ces espoirs et à ces aspirations, il faut concentrer nos efforts. Nous nous félicitons donc que l'on ait établi un programme de travail à long terme et que l'on poursuive l'étude

entreprise sur l'organisation du Secrétariat. Le rôle essentiel de l'Unesco est de planifier et de donner des directives ; la Conférence générale, le Conseil exécutif et le Directeur général doivent conserver l'initiative. C'est également à l'Unesco que doit revenir l'initiative lorsqu'il s'agit de l'activité des organisations non gouvernementales admises au bénéfice d'arrangements consultatifs. Il est certain que beaucoup de ces organisations jouent un rôle extrêmement utile dans la réalisation des objectifs de l'Unesco ; il faut donc les aider et leur confier des tâches importantes, mais il faudrait étudier de près leur activité et réviser leur nombre. L'Unesco ne devrait pas favoriser la création de nouvelles organisations, à moins que celles-ci ne répondent à un besoin réel des peuples.

2.3 Il est logique que les pays scandinaves n'accordent pas tous la même importance aux divers projets de l'Unesco. Le Danemark et la Norvège s'intéressent particulièrement à la construction d'un navire-laboratoire, tandis que la Finlande porte un vif intérêt à l'action entreprise par l'Unesco pour coordonner les activités artisanales et industrielles. Mais nous approuvons tous de tels projets et notre attitude générale à l'égard de l'activité de l'Unesco est la même. Cette communauté de vues porte évidemment sur des domaines fondamentaux, - tels que l'éducation scolaire et les activités en faveur de la jeunesse, mais je tiens à insister particulièrement ici sur deux questions. La première est l'éducation des adultes. Nous estimons tous qu'elle devrait tenir une place beaucoup plus importante dans le programme de l'Unesco. Il faudrait augmenter le budget qui lui est attribué en le rétablissant tout au moins au chiffre de 1954-1956, et améliorer sensiblement la planification des travaux. Il s'agit d'un domaine où l'Unesco peut apporter une aide à tous ses Etats membres ; et dans les divers Etats membres les organisations non gouvernementales exerçant une activité relative à l'éducation des adultes appliquent les principes et servent l'idéal de l'Unesco, qui devrait les considérer comme des alliées et les estimer à ce titre. Nous sommes convaincus

que le progrès ne commence vraiment qu'au moment où des hommes et des femmes qui ont atteint la maturité veulent continuer à se perfectionner dans la profession qu'ils ont choisie. A notre époque, où le volume des connaissances ne cesse de s'accroître, qui-conque n'essaye pas de continuer à s'instruire après avoir quitté l'école ne tardera pas à s'apercevoir que sa culture générale est insuffisante dans une société en plein développement. Les écoles et l'éducation de base sont nécessairement au premier plan, mais l'éducation des adultes est extrêmement utile ; dans une société où les chances d'éducation ne sont pas les mêmes pour tous, elle corrige cette inégalité ; et dans toutes les sociétés, elle aide à perpétuer et à généraliser le sens des valeurs culturelles et à faire comprendre la valeur de la coopération internationale.

2.4 En second lieu, Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots du Projet majeur relatif à l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident. Il se peut que certains pays d'Orient et d'Occident, au cours des relations qu'ils ont eues entre eux, aient acquis l'expérience des possibilités et des difficultés qu'entraîne le contact de leurs cultures et de leurs modes de vie respectifs. Dans nos pays, nous n'avons guère d'expérience en cette matière, mais nous avons pu remarquer qu'en dépit des efforts déployés dans le passé, il subsiste de nombreux et graves malentendus, et que l'appréciation des valeurs culturelles fait souvent défaut. Les Orientaux ne voient que le progrès technique et la prospérité matérielle des pays occidentaux ; ils ne remarquent et ne comprennent guère la vie culturelle et la richesse des traditions propres à ces pays.

2.5 Dans les pays occidentaux, les valeurs culturelles de l'Orient sont souvent présentées comme appartenant à un passé lointain. On ignore généralement que le patrimoine culturel du passé est encore très vivant dans les sociétés orientales. Lorsque ce projet a été mis à l'étude, nous sommes arrivés à la conclusion qu'il faut renouveler entièrement les méthodes. Il nous semble qu'il faut commencer par étudier très attentivement les problèmes qui se posent et faire l'inventaire des connaissances qui peuvent, dans les divers pays, être utilisées pour constituer la documentation propre à favoriser l'appréciation mutuelle. Après avoir déterminé la nature et le contenu de cette documentation, il faut décider de la forme à lui donner pour la diffuser. Alors seulement on peut entreprendre une action effective sur le plan mondial. Peut-être est-il encore trop tôt pour cela, et nous avons le sentiment que l'organisation de campagnes pour le grand public n'est pas encore opportune. Avons-nous déjà quelque chose à dire au public, qui soit totalement différent de tout ce qui a été dit. A-t-on pris clairement conscience à la fois des erreurs anciennes et des nouveaux concepts, et les a-t-on définis de manière satisfaisante ? Même si l'on peut répondre à ces questions autrement que négativement, il faut pour le moment que les spécialistes, les intellectuels et le public cultivé de tous les pays coopèrent étroitement. J'ajoute que les délégations des pays scandinaves seraient très heureuses d'avoir la possibilité de s'entretenir, au cours de la présente session, avec des délégations de pays orientaux, afin d'étudier les dispositions pratiques qui pourraient être prises en vue d'une coopération. Enfin, pour que cette entreprise remporte le succès qu'elle doit avoir, il faut

que le Secrétariat de l'Unesco lui prête un actif concours. Le Projet majeur offre des possibilités immenses : c'est une aventure passionnante qui nous entraîne, tels des chercheurs d'or, à la découverte de valeurs enfouies ou oubliées, sur la base desquelles pourra s'établir une compréhension profonde entre les pays d'Orient et d'Occident et, finalement, entre tous les peuples du monde.

2.6 Avant de terminer, Monsieur le Président, en tant que délégué de la Suède, pays où sont attribués par d'éminents jurys les prix Nobel de littérature et de sciences, je voudrais exprimer l'espoir que la collaboration des Etats au sein de l'Unesco aidera les peuples à entretenir, même en dehors de l'Organisation, des relations culturelles dans un esprit de bonne volonté et de respect mutuel. Je vous remercie, Monsieur le Président.

3. Le PRÉSIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je remercie le délégué de la Suède. Je donne la parole au délégué de l'Union des Républiques soviétiques socialistes, M. Kouznetsov.

4.1 M. KOUZNETSOV (Union des Républiques soviétiques socialistes). - (Traduit du russe.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, j'ai pris plusieurs fois la parole depuis le début de la session, mais toujours pour des questions d'organisation et de procédure. L'occasion m'est offerte aujourd'hui de prendre part à la discussion générale. Permettez-moi, tout d'abord, au moment où commencent les travaux de la dixième session de la Conférence générale de l'Unesco, de vous présenter les salutations de la délégation soviétique. Je le fais avec d'autant plus de plaisir qu'on célèbre aujourd'hui, 7 novembre, la plus grande fête nationale de l'Union des Républiques soviétiques socialistes, le quarante et unième anniversaire de la grande Révolution d'octobre. C'est un jour de fête non seulement pour le peuple soviétique, mais aussi pour tous ses amis et, - je crois pouvoir le dire - pour tous les hommes de bonne volonté qui associent à la révolution d'octobre, à la construction d'un monde nouveau, les idéaux les plus nobles de notre époque. Je voudrais ensuite, au nom de la délégation soviétique, remercier le Gouvernement français de la cordiale hospitalité qu'il offre à notre Organisation.

4.2 On a déjà rappelé que l'Unesco existe depuis douze ans. Il semble donc qu'elle ait disposé d'assez de temps pour montrer si elle est capable de remplir les nobles tâches pour lesquelles elle a été créée. Vous savez qu'en vertu de son Acte constitutif, la principale de ces tâches est de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la coopération entre nations.

4.3 Quels progrès l'Unesco a-t-elle accomplis au service de cette cause noble et généreuse ? Est-elle devenue un instrument vraiment efficace dans la lutte pour le renforcement de la paix et de la coopération internationale ? Après avoir réfléchi à cette question, nous pouvons y répondre en reconnaissant que l'Unesco a obtenu certains résultats dans des domaines tels que l'étude de la zone aride et les recherches sur la zone tropicale humide ; elle a, nous semble-t-il, organisé avec succès une conférence sur les radio-isotopes dans la recherche scientifique, elle

exécute un projet relatif à l'extension de l'enseignement primaire en Amérique latine, elle a entrepris quelques autres recherches dans le domaine des sciences sociales. Mais est-ce suffisant pour répondre aux exigences de l'Acte constitutif ? Il nous semble, Mesdames et Messieurs, que l'Unesco est encore loin d'avoir accompli les tâches et rempli la mission que ses membres ont librement assumées et inscrites dans l'Acte constitutif.

4.4 Nous vivons à une époque d'une importance exceptionnelle pour l'avenir de l'humanité. Dans le monde entier, la vie de centaines de millions d'hommes se transforme radicalement. Un puissant camp socialiste s'est formé et se développe, unissant sous les drapeaux de la paix et du progrès social plus du tiers de l'humanité. Les grandes masses des peuples de l'Asie et de l'Afrique se sont mises en mouvement. Elles luttent pour l'indépendance, pour accéder à la liberté et à l'autonomie politique, pour la souveraineté nationale, et pour l'égalité des droits ; elles se dressent contre le colonialisme et l'impérialisme. Ce sont là des transformations radicales dans la vie de l'humanité, qui ouvrent de très heureuses perspectives pour l'avenir du monde.

4.5 Cependant, il existe encore dans certains pays occidentaux, et surtout aux Etats-Unis d'Amérique, des milieux réactionnaires et impérialistes qui se sont unis à des fins d'agression dans le bloc de l'O.T.A.N. Ces milieux tentent de s'opposer à la marche de l'histoire ; ils ne cessent de s'agiter et ne veulent pas renoncer à leur dessein de précipiter l'humanité dans l'abîme d'une nouvelle guerre mondiale. Ils ne cachent pas leur intention d'utiliser dans la guerre les plus grandes réalisations du génie humain. En refusant de mettre fin aux essais d'armes nucléaires, ceux qui tiennent à se placer dans une "position de force" ont déjà mis en péril la vie et la santé des générations futures. La course folle aux armements à laquelle se livrent depuis longtemps ces politiciens réactionnaires entraine le gaspillage criminel d'une énorme quantité de forces et de ressources, dont pourtant l'humanité a tellement besoin pour accroître son bien-être et sa culture.

4.6 Le Gouvernement soviétique, fidèle à sa politique de paix et au principe de la coexistence pacifique et de l'amitié entre les peuples, quels que soient leur régime social et politique, leur genre de vie, leurs croyances et leur idéal politique, a fait une série de propositions importantes et constructives, dont la mise en œuvre contribuerait certainement à amener une détente dans les relations internationales, à diminuer le danger de guerre, à mettre fin à la "guerre froide" et à développer la confiance et l'esprit de coopération entre tous les pays du monde. Cependant, on sait que les gouvernements des puissances occidentales qui font partie de l'O.T.A.N. ne se montrent pas disposés à accepter les propositions soviétiques du Gouvernement soviétique.

4.7 En présence d'une telle conjoncture internationale, qui n'a rien d'abstrait, qui est parfaitement réelle, peut-on dire que l'Unesco fait tout ce qu'elle devrait faire pour mener une lutte active, énergique, méthodique en faveur de la paix et de la collaboration entre les peuples ? Non, Mesdames et Messieurs, il est malheureusement impossible de l'affirmer.

4.8 Reconnaissons franchement que l'Unesco est encore très loin de remplir la mission qui lui est

assignée par son Acte constitutif. Si nous procédons sans faiblesse, avec courage, à un examen critique complet de ce que fait notre Organisation, nous devons admettre que son programme se compose en majeure partie de mesures relativement peu efficaces, je dirais de mesures accessoires, sur lesquelles elle disperse ses efforts et ses ressources, et qui n'ont pas une grande portée internationale au regard précisément de la tâche principale de notre époque, qui est la lutte pour la paix. Bien plus, dans divers domaines, l'Unesco se fait l'instrument des tenants de la "guerre froide", au lieu d'être un facteur de paix.

4.9 Prenons, par exemple, une question importante et qui tend à s'éterniser, dont nous avons discuté en partie seulement, sur laquelle certains des délégués présents préféreraient ne rien dire, mais qu'il est impossible de passer sous silence : la question de la représentation de la Chine à l'Unesco. Je répète une fois de plus que le fait d'empêcher illégalement les représentants du grand peuple chinois de participer aux travaux de l'Unesco, nuit surtout à l'Organisation elle-même. En cédant sur ce point à la pression des milieux réactionnaires et agressifs des Etats-Unis d'Amérique, l'Unesco favorise les fauteurs de guerre et assume devant l'opinion publique internationale et devant l'histoire la lourde responsabilité d'une décision honteuse.

4.10 Le monde entier sait bien que seuls des délégués nommés par le Gouvernement de la République populaire de Chine peuvent représenter la Chine dans les organisations internationales. Il est grand temps d'en finir avec cette situation scandaleuse, où une clique de cadavres politiques chassés par le peuple chinois et vivant ses derniers jours sous la protection des baïonnettes étrangères, ose parler au nom de la Chine. On ne saurait invoquer, sur la plan de la procédure, les décisions de l'Assemblée générale des Nations Unies pour nous empêcher de rétablir la justice. Nous ne sommes pas tenus de suivre aveuglément les décisions iniques de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous devons agir selon notre raison et notre conscience, en regardant la situation en face. Par sa politique insensée, l'Unesco s'est mise dans l'impossibilité de profiter de la très précieuse expérience de la République populaire de Chine, d'avoir accès aux trésors d'une culture très ancienne, patrimoine d'un peuple de 600 millions d'êtres humains. Comment peut-on parler sérieusement du projet "Orient-Occident" si l'on empêche la grande Chine d'y participer ?

4.11 J'ajouterais encore ceci. Tous ceux qui ont étudié le projet de programme et de budget de l'Unesco ont évidemment remarqué la rubrique "Crédit non réparti", qui figure régulièrement dans la résolution portant ouverture de crédits. Dans le projet actuellement soumis à la Conférence générale, le montant inscrit sous cette rubrique est de 1.273.000 dollars. Que représente-t-il ? D'après la note explicative, il s'agit de "contributions dont le recouvrement est improbable". Je rends hommage à la circonspection dont a fait preuve, dans le choix des termes, l'auteur de ce document, mais on aurait pu dire franchement qu'il s'agit de contributions que l'Organisation ne recevra pas. La somme indiquée sous cette rubrique représente, essentiellement, la contribution dont la Chine est redevable et que les hommes de

Tchang Kaf chek ne paieront naturellement pas, puisque ce sont des imposteurs. D'après nos calculs, cette créance irrecouvrable s'élève, pour les années qui se sont écoulées depuis la création de l'Unesco, à plus de 6 millions de dollars, et ce sont les Etats membres qui ont été obligés de compenser de leurs deniers cette défaillance. Je dois vous dire que, pour sa part, le Gouvernement soviétique n'a pas l'intention de payer désormais les frais de la présence à l'Unesco de la clique de Tchang Kaf chek. Que les partisans de ces cadavres politiques se chargent de les entretenir - nous ne donnerons pas un sou pour une aussi mauvaise cause.

4.12 Mesdames et Messieurs, si nous examinons l'activité de l'Unesco et son financement, ainsi que le recrutement de son personnel, nous trouvons là aussi le reflet des graves défauts que présente l'orientation de ses travaux.

4.13 Tout d'abord, le rapport qui s'est établi entre les dépenses consacrées à l'exécution du programme et les dépenses administratives est absolument anormal. D'après mes calculs, qui ne sont peut-être pas rigoureusement précis, mais qui représentent, je crois, une bonne approximation, il est proposé, en 1959-1960, d'affecter aux traitements de base des membres du Secrétariat près de 9 millions de dollars - soit beaucoup plus du tiers du budget global de l'Organisation. Si on y ajoute toutes les autres dépenses afférentes au personnel permanent, on obtient une somme de 12.500.000 dollars, c'est-à-dire la moitié du budget total. Vous conviendrez qu'une telle utilisation des ressources de l'Unesco est absolument injustifiable.

4.14 La délégation soviétique estime d'autre part, que, pour améliorer, d'une manière générale le fonctionnement de l'Unesco, il est indispensable de concentrer au maximum les efforts et les ressources de l'Organisation sur des activités essentielles, sur des problèmes fondamentaux dont la solution peut vraiment donner des résultats utiles, aider au développement de la collaboration scientifique et culturelle entre les nations et apporter une contribution substantielle au bien-être de l'humanité et au renforcement de la paix.

4.15 Organiser de grandes conférences scientifiques internationales, multiplier les échanges culturels entre tous les pays, quel que soit leur régime social et politique, préparer la conclusion de conventions internationales qui permettent aux peuples de tous les pays d'accéder plus librement aux réalisations de la science et de la technique modernes, encourager les échanges de représentants de la science, de la culture et de l'enseignement, assurer le libre accès aux expositions nationales et internationales de caractère scientifique, éducatif et culturel, telles sont les principales directions dans lesquelles il convient de développer l'activité de l'Unesco. La délégation soviétique ne prétend pas qu'il ne faut s'attacher qu'à de grands projets, sans organiser à l'échelon international ou régional, et sur des questions particulières, des réunions, des conférences, des rencontres, etc., qui, elles aussi, sont nécessaires. Mais consacrer l'essentiel de son activité à l'exécution de projets limités, portant sur des points particuliers, n'ayant pas une large portée internationale, c'est - je le répète - disperser les efforts et les ressources de l'Organisation et la détourner de ses tâches essentielles.

4.16 Il y a encore deux questions dont la solution présente à nos yeux une grande importance - celle des relations de l'Unesco avec les organisations internationales non gouvernementales et celle de la répartition géographique des postes du Secrétariat.

4.17 Parmi les organisations ayant le statut consultatif auprès de l'Unesco, figurent beaucoup d'institutions scientifiques et culturelles sérieuses, mais on y trouve aussi des organisations telles que la Fédération internationale des fonctionnaires supérieurs de police. Cependant, l'Organisation refuse obstinément d'admettre au bénéfice des arrangements consultatifs plusieurs grandes organisations démocratiques, véritablement représentatives, groupant de très nombreux membres, comme la Fédération mondiale de la jeunesse démocratique, l'Union internationale des étudiants, l'Organisation internationale de radiodiffusion, la Fédération mondiale des travailleurs scientifiques, etc. Que peut-on en penser, sinon que c'est absolument anormal et que le champ des possibilités de notre Organisation s'en trouve réduit ?

4.18 Quant à la répartition géographique des postes du Secrétariat, il en a déjà été question lors de la neuvième session de la Conférence générale. Le principe d'une répartition géographique équitable a pour l'Unesco une importance particulière. Une administration qui a pour tâche d'organiser la coopération internationale dans le domaine intellectuel ne pourra fonctionner de façon satisfaisante que lorsqu'elle sera elle-même un exemple concret de cette coopération internationale. Où en sommes-nous actuellement ? Le Conseil exécutif de l'Unesco a approuvé et adopté récemment un système nouveau plus équitable, pour apprécier la répartition géographique des postes du Secrétariat. Si l'on évalue la répartition actuelle en se fondant sur ce système, il faut bien admettre que, dans notre Organisation, le principe d'une répartition géographique équitable est outrageusement violé. D'après des indications datant du mois d'octobre, vingt-six Etats, principalement d'Asie et d'Afrique, ne sont pas représentés au Secrétariat de l'Unesco, et plusieurs Etats, dont l'Union soviétique, y sont représentés dans une mesure tout à fait insuffisante. Le pourcentage des postes du Secrétariat attribué en fait à l'Union des Républiques soviétiques socialistes est loin de correspondre à la part qu'elle prend à l'ensemble des dépenses de l'Organisation. En revanche, les ressortissants des Etats membres de l'O.T.A.N. occupent la très grande majorité des postes du Secrétariat. Certains Etats comme le Royaume-Uni, la Belgique et les Pays-Bas sont représentés au Secrétariat par plus du double du nombre de postes qui correspondrait à leurs contributions. La France est au moins quatre fois trop représentée. Depuis sa création, l'Unesco n'a jamais eu à sa tête un Directeur général venant d'un pays d'Orient. Tous les titulaires de ce poste ont été des "Occidentaux". Dans le document 10 C/32, le Directeur général indique qu'en matière de répartition géographique, on constate une certaine amélioration. Je dirai tout net qu'avec une telle "amélioration", il n'y aura pas, même dans cent ans, une répartition géographique équitable à l'Unesco. Le Gouvernement soviétique n'est nullement satisfait de la politique du Directeur général en ce qui concerne le recrutement du personnel du Secrétariat et considère que, pour

remédier à la situation actuelle, il faut prendre les mesures les plus énergiques. La délégation soviétique est fermement convaincue qu'il y a, dans tous les Etats membres - et non pas seulement aux Etats-Unis, en France et au Royaume-Uni - des personnes qui pourraient travailler honorablement et utilement au Secrétariat de l'Unesco.

4.19 Compte tenu de toutes les observations que je viens de présenter, je dois déclarer, au nom de ma délégation, que l'Union des Républiques soviétiques socialistes n'est pas disposée à accepter que la situation actuelle se prolonge. Si celle-ci ne se transforme pas radicalement, l'Union soviétique pourra être amenée à se demander s'il est utile qu'elle continue à alimenter le budget de l'Unesco. Le Gouvernement soviétique participe volontiers à des dépenses destinées à assurer le développement de la coopération culturelle internationale, mais il tient beaucoup à ce que les fonds versés à cette fin servent effectivement à développer les échanges culturels et à fournir une aide aux pays qui en ont besoin, et qu'ils ne soient pas dépensés inconsidérément. Il ne faut pas oublier, en effet, que chaque dollar représente du travail ; nous n'avons pas le droit de gaspiller les fonds que nous fournissons aux peuples ; nous avons au contraire le devoir de les utiliser en ayant le sentiment de nos grandes responsabilités.

4.20 Mesdames et Messieurs, tout le monde sait que le Gouvernement de l'Union soviétique, fidèle au principe de la coexistence pacifique, respecte les valeurs culturelles et scientifiques de tous les peuples, car il est profondément convaincu que tous les pays du monde apportent leur contribution à la culture de l'humanité. L'établissement de relations pratiques et amicales entre les peuples, fondées sur l'égalité des droits et l'intérêt mutuel, est un des principes traditionnels et constants de la politique suivie par le Gouvernement soviétique. C'est sur cette base qu'il développe le vaste réseau de ses liens culturels avec les pays du monde entier.

4.21 L'idéal de l'amitié entre les peuples enthousiasme des centaines de millions d'hommes dans toutes les régions du monde. L'Unesco, en tant qu'organisation internationale, est appelée à servir, avec toutes ses forces et toutes ses ressources, la grande et noble cause de la paix mondiale et de l'amitié entre les peuples.

4.22 Que l'on ne perde jamais de vue, même un instant, cette tâche essentielle de l'Unesco ! A l'heure actuelle, il semble que notre Organisation risque vraiment d'abandonner la ligne de conduite droite et claire que lui trace son Acte constitutif et d'errer à l'écart de la grande voie que suit toute l'évolution du monde moderne. Nous ne saurions l'admettre.

4.23 Permettez-moi, pour conclure, d'exprimer l'espoir que la Conférence générale examinera avec toute l'attention voulue les problèmes graves et complexes qui lui sont soumis, et qu'avec un sens profond de nos responsabilités et de nos obligations envers tous les hommes de bonne volonté, nous nous efforcerons tous de les résoudre non pas en cherchant à satisfaire des intérêts particuliers ou des intérêts de groupes, mais en agissant au service de la paix universelle et de la coopération culturelle internationale.

5. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je remercie M. Kouznetsov de son exposé. Je

donne maintenant la parole à Mme Mehta, déléguée de l'Inde.

6.1 Mme MEHTA (Inde). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je désire faire, au nom du Gouvernement indien et de la Commission nationale indienne pour l'Unesco, quelques observations sur le rapport du Directeur général pour 1957-1958 et sur les prévisions budgétaires pour 1959-1960. La lecture du rapport donne l'impression que l'Unesco a exercé au cours des deux dernières années des activités innombrables. Il faut espérer que cette énergie n'a pas été dépensée en pure perte, et que ces activités ont donné des résultats concrets. Les prévisions budgétaires contiennent le plan de travail pour les deux prochaines années. Le Gouvernement indien et la Commission nationale indienne approuvent dans l'ensemble ce plan de travail. Je n'entrerai donc pas dans le détail des différents points, mais je me limiterai à ceux sur lesquels il nous semble qu'il faudra insister davantage.

6.2 Le budget prévoit certaines activités nouvelles, notamment la coopération avec d'autres organismes des Nations Unies pour une action en faveur des droits de l'homme. La Déclaration universelle des droits de l'homme stipule le droit à l'éducation. Ce droit est l'un des plus importants, et il est encourageant de constater que l'on se propose d'insister, au cours des deux prochaines années, sur les problèmes de l'égalité d'accès à l'éducation : accès des femmes et des filles à l'éducation, mesures à prendre contre la discrimination, etc. D'autre part, l'enseignement supérieur ou universitaire fera également l'objet d'une activité nouvelle, consistant en une étude méthodique des problèmes universitaires, entreprise par le Comité interdépartemental de l'enseignement supérieur. L'enseignement supérieur n'ayant guère retenu l'attention jusqu'ici, il y a lieu de se féliciter de cette innovation. L'Université forme des cadres et la formation de cadres est devenue un facteur indispensable au développement harmonieux des régions sous-développées. Il est donc indispensable que les universités de ces régions s'orientent dans le sens voulu pour contribuer au progrès de ces régions.

6.3 Mais la généralisation de l'instruction primaire doit toujours avoir priorité dans le programme de l'Unesco, car l'Unesco vise expressément à supprimer l'analphabétisme dans le monde. Les statistiques montrent que 45 % des enfants d'âge scolaire ne vont pas à l'école ; le problème est donc énorme, et il ne suffira pas, pour le résoudre, d'un projet majeur relatif à l'enseignement primaire en Amérique latine. Il faudra, pour généraliser complètement l'enseignement primaire, instituer beaucoup d'autres projets analogues en Asie et en Afrique. Le Gouvernement indien est convaincu de l'importance de cette question, et prie instamment l'Unesco d'entreprendre, le plus tôt possible, l'exécution d'un autre projet au moins en Asie.

6.4 Les statistiques montrent également que 45 % de la population de plus de quinze ans ne sait ni lire ni écrire. Pour parvenir à éliminer l'analphabétisme, il faut s'occuper aussi du problème de l'éducation des adultes, et je m'associe entièrement aux observations du délégué de la Suède sur ce point. L'Unesco a créé quelques centres d'éducation de base, mais son activité à cet égard n'est pas assez énergique.

Je tiens aussi à souligner que l'expression "éducation de base" suscite des complexes qui gênent l'essor de cette activité. Il vaut mieux employer l'expression "éducation des adultes" ou "éducation extrascolaire" lorsqu'il s'agit de programmes dans lesquels l'éducation sociale ou l'instruction civique ont le pas sur la simple alphabétisation. Les activités relatives à l'éducation des adultes prendraient un rythme plus rapide si les trois Départements de l'éducation, des activités culturelles et de l'information travaillaient en coordination. Les bibliothèques, les musées, la presse, la radio et le cinéma devraient être mis au service de l'éducation des adultes. L'Unesco a entamé une action très utile tendant à développer les bibliothèques publiques en Inde, et la Bibliothèque publique modèle de Delhi est une réussite remarquable. Il est à souhaiter que l'on donne plus d'ampleur à cette action au cours des deux prochaines années.

6.5 Il y a lieu de se féliciter de la création au Pakistan d'un centre régional pour la production de textes de lecture à l'usage des ex-illettrés. Nous espérons que cette entreprise, qui est appelée à apporter une grande contribution à l'éducation des adultes fera bientôt l'objet d'un projet majeur.

6.6 Dans son rapport, le Directeur général rend compte de certaines activités en faveur des femmes. Il me semble que l'Unesco n'a pas encore suffisamment conscience de l'importance que présente l'éducation des femmes, et qu'elle devrait faire davantage à cet égard. On a par exemple grand besoin actuellement, dans les pays asiatiques, de centres d'enseignement ménager, et d'économie domestique où seraient faits des cours sur la nutrition, le développement de l'enfant, etc. Il faudrait, dans l'intérêt de la santé et de la prospérité de la population, diffuser des notions sur la nutrition, surtout parmi les femmes. Quelques instituts d'enseignement ménager ont déjà été créés, mais il en faudrait d'autres, et il est difficile de recruter le personnel qualifié nécessaire. Cette difficulté pourrait être en partie résolue si, pendant cinq ou dix ans, on accordait chaque année quelques bourses à des femmes qui se spécialiseraient dans ce domaine. J'espère que le Directeur général adoptera un jour de ce genre, dans les limites du programme de bourses déjà prévu.

6.7 Nous n'avons pas grand'chose à dire concernant le programme des sciences exactes et naturelles. Etant donné l'importance que prend actuellement la science, nous constatons avec satisfaction qu'il est prévu d'élargir le programme relatif à l'enseignement et au développement des sciences, qui complètera heureusement l'action entreprise par le Département de l'éducation en vue d'améliorer l'enseignement secondaire et professionnel en Afrique. Tout en favorisant l'enseignement scientifique, il faut aussi faire comprendre aux jeunes que la science est nécessaire au progrès et à la prospérité des hommes et qu'elle ne doit jamais être employée à des fins de destruction. Il faut donc faire aux principes humanistes une large place dans les programmes scolaires, afin que les enfants apprennent à être bons et humains envers tous les êtres vivants. Puisque l'Unesco étudie la réforme des programmes scolaires, il faudrait insister beaucoup sur ce point. Le Projet majeur relatif aux recherches scientifiques sur les terres arides constitue un exemple concret d'utilisation de la science pour le bien de l'humanité. Nous remarquons avec

plaisir que, parmi les mesures prévues concernant le développement des recherches scientifiques dans ce domaine et la formation de spécialistes, il est envisagé d'augmenter considérablement l'aide accordée aux centres, notamment au Centre de Jodhpur en Inde, pour leur permettre de mener à bien cette tâche.

6.8 Le Secrétariat a raison de limiter son activité propre en matière de sciences sociales, puisqu'il peut charger les départements universitaires de sciences sociales de divers pays d'effectuer, avec son aide, de nombreuses tâches. Nous nous intéressons aux aspects sociaux de l'industrialisation, et nous souhaitons que le centre régional créé il y a deux ans par l'Unesco avec l'aide du Gouvernement indien continue son activité. Nous espérons aussi que les Etats membres appartenant à la région qu'il dessert contribueront à son financement, afin qu'il puisse fonctionner plus efficacement, avec un personnel plus qualifié et plus compétent.

6.9 Les activités culturelles constituent aussi une partie importante du programme de l'Unesco. Il est encourageant de constater que ce département prévoit plusieurs activités nouvelles, notamment l'établissement d'un catalogue de films sur l'art. Nous apprenons avec satisfaction que l'Histoire du développement scientifique et culturel de l'humanité, commencée en 1950, sera terminée en 1960, et nous espérons que sa publication ne se fera pas trop attendre et qu'elle sera largement diffusée dans tous les Etats membres.

6.10 Le Gouvernement indien a fait connaître combien il était heureux que le Centre d'art dramatique d'Asie ait été installé à New Delhi. Il serait prématuré d'évaluer les résultats de son activité, mais il nous semble que pour assurer son succès, il faut lui accorder une aide financière plus importante. Nous regrettons qu'il soit prévu de réduire, en 1959-1960, le nombre des expositions itinérantes, car elles peuvent jouer un rôle important dans l'exécution du Projet majeur relatif à l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident.

6.11 Nous savons gré au Secrétariat de proposer le maintien de l'aide accordée à l'Institut des cultures traditionnelles de Madras en vue de la publication d'un bulletin d'information, mais il nous semble qu'en raison de l'utile travail effectué par cet Institut, il serait souhaitable d'accroître ses moyens en mettant à sa disposition des crédits suffisants, des bourses et du matériel.

6.12 La presse, la radio et le cinéma sont de puissants moyens d'éducation populaire et peuvent favoriser la compréhension internationale et la paix. On peut se demander s'ils sont judicieusement utilisés à cet effet. En fait, ils sont souvent employés à des fins de propagande politique, et contribuent ainsi à aggraver les malentendus et à susciter des conflits. Y a-t-il moyen d'empêcher cela ? L'Unesco devrait y songer en établissant son programme relatif à la formation des journalistes : cette formation devrait comprendre l'étude du rôle que peut jouer la presse au service de la paix. Le Gouvernement indien est heureux qu'une aide soit prévue pour la création de services de télévision, notamment à des fins éducatives.

6.13 Au cours des deux dernières années, divers pays d'Asie et d'Afrique - le Ghana, la Somalie, le Koweït et la Malaisie - sont devenus membres de l'Unesco. Comme l'a dit Sir Sarvepalli Radhakrishnan

"L'Asie s'est éveillée, l'Afrique est en marche". Ces adhésions sont d'excellent augure, et indiquent que les peuples et les gouvernements désirent participer à l'action de l'Unesco. Il est donc regrettable que l'on refuse d'admettre un grand Etat comme la Chine, avec ses millions d'habitants et sa culture vieille de plusieurs millénaires. Les éducateurs, les penseurs, les savants, les artistes, les écrivains créateurs, qu'ils soient originaires de l'Orient ou de l'Occident, désirent tous joindre leurs efforts pour réaliser une collaboration internationale dans le domaine intellectuel que représente l'Unesco. Ce vaste temple que vous avez construit au cœur de la France, terre de la liberté, de l'égalité, et de la fraternité, ce temple conçu et décoré par les artistes et les architectes de nombreux pays, dédié à Saraswati, déesse du savoir et de la sagesse, doit accueillir tous les fidèles, fussent-ils princes ou pauvres, saints ou pécheurs.

7. Le PRESIDENT . - (Traduit de l'anglais.)

Je remercie Mme Mehta de son émouvante intervention. Je donne la parole au délégué de la Fédération de Malaisie, M. Khir Bin Johari.

8.1 M. KHIR BIN JOHARI (Fédération de Malaisie). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Je tiens d'abord à vous remercier en tant que chef de la délégation de la Fédération de Malaisie, de me permettre aujourd'hui de prendre la parole. C'est là un privilège auquel mon Gouvernement et moi-même attachons une valeur particulière, car c'est la première fois que mon pays participe à la Conférence de l'Unesco en qualité de membre à part entière. Comme le Ghana, nous sommes associés aux travaux de l'Unesco depuis 1955, date à laquelle nous avons été admis, grâce à l'aimable patronage du Gouvernement du Royaume-Uni, en qualité de membre associé représentant le Groupe Malaisie-Bornéo sous administration britannique.

8.2 J'ai été, comme les autres délégués, très ému par le discours d'inauguration du Dr Radhakrishnan. J'espère que sa bienveillante mise en garde, si pleine de sagesse, ne restera pas sans écho. Dans son excellente allocution, notre Président a en même temps réaffirmé la foi inébranlable qui est celle de mon pays dans les possibilités et dans la mission de l'Unesco.

8.3 La Fédération de Malaisie est, je le dis avec fierté, un microcosme des Nations Unies, car il y a dans notre pays des hommes d'origine, de race et de religion différentes, qui travaillent et vivent harmonieusement ensemble. Les trois grandes races qui constituent la société composite de la Fédération de Malaisie - Malais, Chinois et Indiens - ont chacune leur religion, leur langue, leurs coutumes et leur mode de vie. Chacune de ces cultures, à son tour, à des origines géographiques multiples et est nourrie de traditions différentes - islamique, bouddhique et hindoue. Elles sont entrées en contact et ont fusionné les unes avec les autres, et maintenant un quatrième élément - la culture occidentale - agit comme un facteur de socialisation dans la conjoncture présente. Dans notre pays, il ne s'agit pas seulement d'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident, mais encore de compréhension inter-culturelle entre les divers groupes de population. Cette expérience de vie harmonieuse en commun,

c'est, vous l'aurez remarqué, la mise en oeuvre du Projet Orient-Occident de l'Organisation.

8.4 Tous nos efforts peuvent se résumer en une tentative de fusion des diverses races qui composent notre population, pour constituer une nation tolérante et éclairée, bénéficiant de conditions de vie satisfaisantes. Nous n'épargnons aucune peine pour réaliser notre idéal. La preuve, c'est qu'en 1958, le budget de l'enseignement ne représente pas moins de 20 % de notre budget global et que nos écoles sont en mesure d'accueillir tous les enfants de plus de six ans.

8.5 J'ai remarqué avec une vive satisfaction, dans le projet de programme et de budget, que l'Unesco prévoit, en 1959-1960, certaines activités dans des domaines qui nous paraissent indispensables à notre développement et à notre progrès. Je songe notamment aux activités ayant pour objet de développer l'usage des langues vernaculaires dans l'enseignement, d'améliorer la terminologie, de généraliser et de perfectionner l'instruction primaire, de créer des centres de formation ruraux, d'étendre l'éducation des adultes, d'élever le niveau de l'enseignement technique et normal, de produire des manuels scolaires et des auxiliaires audio-visuels, d'adapter le contenu de l'enseignement aux besoins locaux et d'améliorer les bibliothèques et les musées. Le Gouvernement de la Fédération de Malaisie est donc convaincu que l'Organisation continuera, maintenant que nous en sommes devenus membre effectif, à nous donner l'aide qui nous est nécessaire, en mettant à notre disposition les services d'experts et les bourses d'études et autres dont notre jeune nation a grand besoin.

8.6 Formant une société composite, nous apportons notre modeste contribution à la réalisation des fins de cette noble Organisation en nous efforçant de faire régner la paix et l'harmonie entre les divers groupes qui composent notre population et d'améliorer les conditions de vie dans notre pays. Permettez-moi de saisir cette occasion de vous apporter l'engagement de mon Gouvernement, à continuer de servir de toutes ses forces les fins et l'idéal de l'Unesco : construire les défenses de la paix dans l'esprit des hommes.

8.7 Enfin, si vous le permettez, Monsieur le Président, je voudrais, avant de quitter Paris demain pour regagner mon pays, remercier le Gouvernement français de sa très cordiale hospitalité.

9. Le PRESIDENT . - (Traduit de l'anglais.)

Je remercie le délégué de la Fédération de Malaisie. Je donne la parole au délégué de la Roumanie, M. Joja.

10.1 M. JOJA (Roumanie). -

Monsieur le Président, Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs. Permettez-moi, au nom de la délégation de la République populaire Roumaine, de saluer l'ouverture de la dixième Conférence générale de l'Unesco et de souhaiter une pleine réussite à ses travaux. Permettez-moi aussi d'exprimer notre reconnaissance à la Municipalité de Paris et au peuple français pour la généreuse hospitalité dont nous sommes l'objet, et, puisque nous nous trouvons cette fois-ci à Paris, qu'il me soit permis de rendre hommage à la magnifique culture française, à ses humanistes, à ses savants, à ses écrivains et à ses professeurs, messagers des grandes traditions

spirituelles de la France. Je salue également l'inauguration du nouveau Siège, comme un signe de rayonnement universel de l'Unesco et comme une garantie de la solidité de ses travaux futurs. Les grands buts de l'Organisation - la collaboration intellectuelle à l'échelle mondiale, la connaissance réciproque des peuples, la coopération pacifique internationale - doivent, aujourd'hui plus que jamais, être poursuivis avec courage et persévérance. Nous devons tous redoubler d'efforts pour que l'Unesco accomplisse sa grande mission en faisant triompher partout l'esprit de progrès et de liberté, la culture et la science, la civilisation et la paix. Aussi chaque Etat membre doit-il contribuer, par le développement de sa culture nationale, à la réalisation de nos grands projets à l'échelle mondiale.

10.2 Dans la Roumanie socialiste, l'éducation, la science et la culture occupent une place de choix à côté des préoccupations économiques, sociales et politiques. Nous n'avons plus aujourd'hui d'illettrés dans ce pays où, jadis, plus de 4 millions d'habitants croussaient dans l'ignorance. Dans notre régime de démocratie populaire, l'éducation des adultes est une question qui est du ressort de l'Etat. Chaque jour davantage, la culture et la science deviennent le bien commun de tous. Les livres, le cinéma, la radio, la télévision, le théâtre, la musique, les conférences et les expositions sont mis à la portée du public le plus large. Ce sont autant de réalités vivantes pour le peuple roumain, Shakespeare ou Tolstoj, Balzac ou Cervantès, Hugo ou Whitman, nos écoliers les fréquentent, nos ouvriers les lisent, nos paysans prennent goût à leurs oeuvres petit à petit. Les vérités de la science ont chassé de plus en plus les superstitions et l'ignorance. La technique s'ingénie à être au premier chef utile à l'homme.

10.3 Depuis dix ans, notre enseignement, fondé sur des bases nouvelles, donne une explication scientifique et réaliste des phénomènes et les rattache à la vie sociale. Nos minorités nationales jouissent absolument des mêmes droits que les Roumains et leur contribution à la vie spirituelle de notre collectivité est des plus authentiques. Le savant roumain trouve dans les instituts académiques et les laboratoires les facilités nécessaires à ses travaux. Les écrivains et les artistes sont promus à une condition qui les rend dignes de leurs oeuvres. Mettant à profit les valeurs culturelles du passé et les richesses du folklore, ils serrent de près, dans leurs oeuvres, la réalité nouvelle de notre temps. Nos relations culturelles avec l'étranger se sont considérablement développées. Des accords culturels nous permettent aujourd'hui d'avoir une connaissance sérieuse de l'Occident, de l'Amérique latine et de l'Orient. Nous sommes toujours plus désireux de connaître les réalités culturelles et scientifiques propres aux autres peuples, de collaborer avec eux sur le plan des idées et sur le plan de l'action. Et, pour ce faire, l'aide de l'Unesco nous est bien précieuse.

10.4 Il y a à peine plus de deux ans que la République populaire Roumaine est devenue membre de l'Organisation et cependant notre Commission nationale s'est efforcée d'exécuter les tâches essentielles qui figurent au programme et de se familiariser avec les grands problèmes de l'Unesco. Aujourd'hui, nous avons une Commission compétente qui entend participer effectivement à l'application du programme et

entraîner les organismes nationaux et l'opinion publique roumaine à s'associer de façon soutenue aux activités de l'Unesco. A la lumière de ces quelques considérations préliminaires, permettez-moi, Monsieur le Président et Messieurs les délégués, de formuler les observations de principe de notre délégation quant à l'activité de l'Organisation.

10.5 Si l'on compare l'actuel projet de programme et de budget aux programmes antérieurs, on peut constater avec satisfaction que les crédits alloués à la recherche scientifique et aux activités pratiques ont sensiblement augmenté. Cela tient, à n'en pas douter, à l'importance que la science ne cesse d'acquérir de nos jours. Nous vivons à une époque où les progrès de la science sont étonnamment rapides. De nouvelles découvertes, de nouvelles inventions viennent chaque jour bouleverser l'image du monde. A l'époque de la physique nucléaire et du vol interplanétaire, la science est toute-puissante. Et c'est une grande tâche pour notre Organisation que de contribuer à l'accomplissement d'une des missions de notre époque : mettre la science au service de l'homme, pour assurer l'essor de la civilisation et le triomphe de la paix.

10.6 L'importance accordée aux activités régionales s'est accrue également et nous espérons qu'elle s'accroîtra encore davantage en 1959-1960. Les problèmes particuliers qui se posent à chaque grande région du globe impliquent une différenciation du programme : celui-ci ne saurait être le même, par exemple, pour les pays d'Afrique, les pays socialistes et les pays occidentaux. Tel ou tel projet de résolution - comme celui qui concerne l'accès des femmes à l'éducation ou les mesures discriminatoires dans l'enseignement - n'offre plus d'intérêt dans les pays socialistes, tandis qu'il a trait à un problème qui se pose avec acuité dans d'autres pays. Nous nous intéressons vivement à des activités qui peuvent entraîner les Etats membres d'une même région à participer à une action scientifique ou culturelle commune. Le programme de l'Organisation doit, par conséquent, dans la mesure du possible, être adapté aux diverses régions, pour permettre d'atteindre plus sûrement les buts de l'Unesco.

10.7 La rédaction du document 10 C/5 révisé est supérieure à celle des documents antérieurs. On en retire une idée claire et succincte de l'activité future de l'Organisation. Toutefois, le Projet de programme et de budget pour 1959-1960, tout comme les programmes antérieurs, présente quelques déficiences que nous relèverons ici, dans la seule intention de trouver tous ensemble les meilleurs remèdes.

10.8 La délégation roumaine considère que le programme pour 1959-1960 accorde une trop grande place aux actions d'intérêt mineur et néglige, par suite, quelquefois les grands objectifs de l'Unesco. Un exemple entre autres : en 1957, l'Institut international de sciences sociales de Cologne a bénéficié d'une subvention de 42.000 dollars. Or, quel est le programme de cet Institut ? Y aborde-t-on les grands problèmes de notre temps ? L'économie planifiée, par exemple, ou la coexistence pacifique ? Non pas, mais des thèmes insignifiants, comme l'étude sociale de la petite ville d'Euskirchen, ou les relations entre civils et militaires, ou l'évaluation des travaux de petits groupes d'étude, etc.

10.9 D'autre part, les principes directeurs de l'Unesco ne sont pour tel ou tel Etat membre qu'un objet de préoccupation de pure forme. Ainsi, bon

nombre de projets de résolution soulèvent la question de l'égalité en matière d'éducation, sans discrimination de race, de sexe ou de religion. L'Unesco alloue des crédits importants pour l'éducation de base et l'éducation des adultes dans les pays coloniaux, alors que les gouvernements de tel ou tel pays consacrent des sommes dérisoires à cette oeuvre. Ainsi, privée d'une base matérielle réelle, "l'égalité en matière d'éducation" n'est qu'un vain mot. Nous estimons que, si les initiatives doivent appartenir le plus souvent à l'Unesco, c'est aux Etats membres qu'il incombe d'assumer les principales charges budgétaires pour la mise en application du programme.

10.10 Le Programme proposé pour les deux années à venir met au centre de ses préoccupations la coopération internationale et la connaissance réciproque des peuples - garanties d'une paix durable. Mais la question de la paix est indissolublement liée, d'une part, à la question du danger atomique et, de l'autre, à la lutte contre la propagande de guerre. Or, ni les problèmes de la physique nucléaire, ni l'interdiction de toute idée belliste n'occupent, semble-t-il, dans le Projet de programme, la place qu'ils mériteraient d'avoir.

10.11 La politique juste de l'Organisation se heurte, d'autre part, à des états de choses qui lui font obstacle. Par exemple, le Projet majeur qui se propose de stimuler la connaissance réciproque des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident trouve un grave obstacle politique dans le colonialisme. Les contradictions qui opposent les peuples de l'Orient aux métropoles expliquent suffisamment parfois que ces peuples, qui luttent pour leur indépendance, refusent d'accepter et de connaître les cultures occidentales. L'application universelle du Projet majeur Orient-Occident souffre, en outre, d'une absence que nous devons relever ici : l'absence de la Chine populaire et de sa culture millénaire, sans laquelle l'image de l'Orient ne peut être qu'imparfaite.

10.12 Nous estimons que la question de la présence de la Chine à l'Unesco est une question capitale et urgente et que, du fait de l'absence de la République populaire de Chine, notre Organisation souffre d'un vice radical, d'un défaut de structure qui l'empêche d'atteindre ses buts.

10.13 La Chine, Messieurs, peut assurément vivre sans l'Unesco, mais j'ose affirmer que l'Unesco ne peut véritablement accomplir ses tâches sans que la République populaire de Chine y soit représentée.

10.14 En effet, comment peut-on raisonnablement parler de la coopération intellectuelle internationale, de la réalisation du Projet majeur Orient-Occident, alors qu'un peuple de 650 millions d'hommes, créateur d'une magnifique culture est absent de cette enceinte ? 30 % environ de la population du globe est tenue à l'écart de nos travaux. Comment peut-on oublier le rôle prépondérant que la Chine tient en Asie et dans le monde entier ?

10.15 Nous l'avons déjà dit : la Chine n'a pas seulement donné au monde, dans le passé, l'une de ses plus belles civilisations ; ses savants et ses artistes contribuent aujourd'hui, d'une manière impressionnante, au progrès de la science et des arts.

10.16 Comment peut-on refuser sa place à l'Unesco à un peuple qui, douze siècles avant notre ère, a découvert la notion de démonstration scientifique ? En effet, Tchou Pei Souan Tching (Livre sacré du calcul)

contient les premiers essais de démonstration rationnelle. Cet ouvrage nous apprend que les savants chinois de ce temps-là s'inquiétaient non seulement de connaître le fait, le où comme dira plus tard Aristote, mais la cause, le pourquoi, le dioti.

10.17 A un degré encore plus élevé que la pensée grecque, la pensée chinoise est dominée par la notion de totalité, de corrélation des phénomènes, de lois universelles - je veux parler de la notion fondamentale du tao.

10.18 Le régime démocratique populaire de la Chine a prouvé de façon irréfutable sa force invincible et joue un rôle grandissant dans la politique internationale. Il est donc grand temps d'inviter le Gouvernement de la République populaire de Chine à se faire représenter à l'Unesco, et de retirer son mandat au délégué de la clique du Kouo-Min-Tang, qui ne représente ici personne et qui, d'ailleurs, depuis des années, ne paye pas sa contribution réglementaire.

10.19 Ma délégation considère qu'il est de son devoir de soulever ce problème devant la Conférence générale.

10.20 On a dit que l'Unesco est une espèce d'annexe de l'O.N.U. Nous reconnaissons, certes, l'importance de l'O.N.U. Mais nous croyons que l'Unesco, forum suprême de la science mondiale, n'est pas une annexe mais un organisme connexe et doué d'une large autonomie qui l'autorise à adopter une attitude indépendante dans la question de l'admission de la Chine.

10.21 Notre Organisation peut et doit rétablir le peuple chinois dans ses droits, en ce qui la concerne elle doit inviter la Chine populaire à se faire représenter ici ; elle doit chasser le délégué de la clique du Kouo-Min-Tang, ennemie du peuple chinois et de la paix mondiale. L'opinion publique mondiale approuverait chaleureusement une telle décision.

10.22 La délégation roumaine considère que, dans le présent Projet de programme et de budget, le rôle des experts est excessif. Bien souvent, dans le cadre du Programme de participation ou du Programme d'assistance technique, l'Unesco, sur la demande des Etats membres, accorde les plus fortes sommes pour l'envoi d'experts. La participation équivaut souvent à un voyage dont l'expert revient avec un rapport fort documenté. Rien n'a pourtant changé dans le pays en cause, tandis que l'argent de l'Organisation a été dépensé ! Il serait vraiment plus souhaitable que les Etats membres insistent, dans leurs demandes, sur la formation de spécialistes, c'est-à-dire sur la formation d'experts permanents et compétents qui connaissent les réalités locales et jouissent de la confiance de la population.

10.23 Une autre déficience d'ordre général dans l'activité de l'Organisation c'est, me semble-t-il, l'extrême lenteur du rythme suivi en ce qui concerne l'adoption des résolutions et leur application. Je prendrai un exemple édifiant : à sa neuvième session, en 1956, la Conférence générale a décidé que l'Organisation passerait un contrat avec l'I.C.O.M. pour que cet organisme entreprenne une enquête sur "les meilleurs moyens de mettre les musées à la disposition de toutes les classes sociales". En 1958, la question est discutée par le Conseil exécutif ; on élabore un document de travail, et un projet de résolution du programme pour 1959-1960 prévoit l'élaboration d'une recommandation aux Etats membres. Le plan de travail de la résolution précise qu'au cas où

la Conférence générale approuverait une telle recommandation, "les experts gouvernementaux se réuniraient en 1960 afin d'élaborer un Projet de recommandation dont la Conférence serait saisie à sa onzième session". Faut-il vraiment quatre ans pour donner effet à un projet de résolution aussi opportun que simple à formuler ? Il suffirait peut-être d'élaborer sans plus tarder cette recommandation et de l'adopter maintenant, à la dixième session.

10.24 Je voudrais attirer ensuite votre attention, Messieurs les délégués, sur la nécessité d'appliquer à l'Unesco, d'une façon juste, correspondant à la réalité des faits, le principe de la représentation géographique dans les comités et les commissions et aussi dans les publications de l'Organisation. Je dois souligner que la direction de ces publications ne se préoccupe que faiblement de refléter d'une manière vraiment objective les réalisations des Etats socialistes dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture, et d'éviter de laisser paraître des informations erronées ou même tendancieuses.

10.25 Il est regrettable que les publications de l'Unesco se soient parfois faites l'écho de calomnies qui visent à discréditer les pays socialistes. C'est là assurément une attitude absolument contraire à la lettre et à l'esprit de la Charte des Nations Unies.

10.26 Telles sont, Monsieur le Président et Messieurs les délégués, nos principales objections. Sans doute, le Programme pour 1959-1960 contient-il, d'autre part, nombre d'idées excellentes, et nous sommes prêts à consacrer à leur réalisation nos meilleurs efforts. Les activités régionales, les actions bilatérales, les stages et les colloques internationaux, aussi bien que le Projet majeur Orient-Occident, trouveront chez nous une large audience et une application toujours plus poussée. Et cela, pour la bonne raison que, dans la mesure où le Programme que nous sommes appelés à discuter et à établir ici sera fidèle aux nobles buts de l'Unesco - à savoir la coopération internationale grâce à une meilleure connaissance réciproque des peuples, à l'élevation du niveau spirituel et moral de l'humanité, à la coexistence pacifique - dans cette mesure-là, la Roumanie socialiste s'engage à apporter son concours, avec fermeté et persévérance, pour assurer le triomphe de l'humanisme, de la liberté et de la paix dans le monde.

11. Le PRÉSIDENT .- (Traduit de l'anglais.)

Je remercie M. Joja ; je donne la parole au délégué d'Israël; M. Avidor.

12.1 M. AVIDOR (Israël). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Permettez-moi, en rendant hommage au nom de la délégation d'Israël à tous ceux qui ont permis la construction du nouveau siège de l'Unesco et qui y ont contribué, de citer deux brefs passages de la Bible. Je voudrais répéter d'abord la prière adressée à l'Eternel par le roi Salomon, lors de la consécration du temple de Jérusalem : "Que tes yeux soient nuit et jour ouverts sur cette maison". Et je suis certain que vous vous associez tous aux vœux du prophète Aggée : "La gloire de cette dernière maison sera plus grande que celle de la première" et "c'est dans ce lieu que je donnerai la paix, dit l'Eternel".

12.2 Mesdames et Messieurs, je limiterai mes observations générales à deux points essentiels de notre

programme - les projets majeurs et les activités régionales de l'Unesco. Certes, nous nous rappelons les efforts innombrables et pas toujours coordonnés que l'Organisation a déployés, à ses débuts, dans la tâche difficile et importante consistant à réaliser ses aspirations et ses objectifs. Limitée dans ses ressources financières et tâtonnant à travers les vastes domaines, souvent encore inexplorés, de l'éducation, de la science et de la culture, l'Organisation semblait parfois se perdre et presque sombrer dans une multitude croissante d'activités incohérentes. Il y a quatre ans environ, nous avons décidé de concentrer ses activités, et défini les domaines qui devaient bénéficier en priorité de cette concentration. En conséquence, l'Unesco s'est engagée, il y a deux ans, dans la voie des projets majeurs. Le Secrétariat a établi, pour la session de New Delhi, le programme de deux projets majeurs : extension de l'enseignement primaire en Amérique latine et recherches scientifiques sur les terres arides. La Conférence y a ajouté un troisième projet majeur : appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident. Tous ceux qui étaient à New Delhi se rappelleront quel enthousiasme unanime ce projet a suscité et combien les orateurs ont rivalisé de ferveur et d'éloges. Le programme et le plan de travail étaient incomplets, le projet était imprécis en soi et les termes mêmes d'Orient et d'Occident étaient vagues et difficiles à définir. Sans attacher d'importance à ces imperfections, la Conférence s'est laissée emporter par une émotion presque incontrôlable et le Projet Orient-Occident n'a pas tardé à apparaître un peu comme un "super-projet" parmi tous les projets majeurs.

12.3 Deux années se sont écoulées. On a beaucoup - peut-être trop - étudié et discuté ce projet majeur, et pourtant le Directeur général nous apprend, dans son rapport, que le Comité consultatif sur l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident a consacré une partie de sa deuxième session annuelle à "éclaircir les concepts de base du Projet majeur". En étudiant le programme proposé pour ce projet en 1959 et 1960, j'ai l'impression que l'on n'a pas encore dépassé ce stade de la clarification. Il paraît même étonnant que les crédits qu'il est proposé d'affecter, la quatrième année, à cet important programme décennal, soient moins élevés que la troisième année. Je n'ai aucune objection à faire contre les activités proposées au titre du projet Orient-Occident, je me demande simplement si elles constituent un projet majeur. Nul ne pourrait contester, même un instant, l'importance de l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident, mais il faudrait attacher tout autant d'importance à l'appréciation des cultures de nos voisins immédiats, quelle que soit la région où nous vivons. D'ailleurs, vivant désormais dans un monde où les distances ont été abolies, chacun de nous devrait apprendre à apprécier toutes les valeurs culturelles, de l'Orient ou de l'Occident, de régions lointaines ou de pays voisins. L'appréciation mutuelle des valeurs culturelles étant une question fondamentale et universelle, non sans rapport avec le souci du maintien de la paix, il ne faudrait peut-être pas en faire l'objet d'un projet majeur, d'une durée et d'une portée limitées, mais la laisser pénétrer et influencer tous les projets et toutes les activités de l'Unesco. Je ne veux pas dire par là qu'il faille abandonner le projet

majeur Orient-Occident, ou réduire les activités qui y sont inscrites, mais je propose que le Conseil exécutif, à sa prochaine session, procède à une évaluation et à un examen attentifs de ce projet et qu'il soumette à la Conférence générale, lors de la onzième session, un plan de concentration des activités qui en relèvent, permettant de les situer dans des limites clairement définies et de les mener à bien dans un nombre d'années déterminé. Tirons la leçon de cette expérience : gardons-nous d'adopter hâtivement de nouveaux projets majeurs, avant de les avoir clairement définis et préparés avec soin. Il ne suffit pas, pour faire un projet majeur, de baptiser ainsi une série d'activités, et si nous nous montrons trop enthousiastes dans l'adoption de projets majeurs, nous serons bientôt obligés de les concentrer en des super projets majeurs.

12.4 Ma deuxième observation concerne les activités régionales de l'Unesco. Nous savons tous que l'Unesco peut exercer son action sur le plan international, sur le plan régional, et au niveau des Etats membres. Mais dans les entreprises régionales, elle doit veiller à éviter deux écueils : d'une part, il ne faut pas décentraliser son administration et multiplier le personnel administratif aux dépens des activités mêmes ; d'autre part, les activités régionales - conférences, réunions, instituts et stages d'études - doivent être ouvertes et accessibles aux délégués de tous les Etats membres de la région, et aux observateurs de toutes les autres régions. Il ne s'agit pas d'une question de pure forme. L'Unesco a déjà organisé, patronné ou subventionné des activités régionales auxquelles tous les Etats membres n'étaient pas admis à participer. La Conférence générale et le Secrétariat ne peuvent sanctionner de telles pratiques, qui sont en contradiction flagrante avec les principes et les objectifs fondamentaux de l'Unesco et de la Charte des Nations Unies.

12.5 Avant de terminer, je voudrais faire une remarque de détail au caractère de laquelle vous serez peut-être sensibles, Mesdames et Messieurs. Nous sommes réunis ici pour essayer, en un minimum de temps, d'établir un programme général et le budget de l'Organisation. Faisons-le de notre mieux. Nous avons un ordre du jour chargé, et c'est gaspiller le temps dont disposent la Conférence, et surtout ses commissions et comités, que de discourir sur les titres de gloire de nos pays respectifs, sur leurs réalisations culturelles passées et présentes. Les délégations sont très nombreuses, et nous ne nous réunissons qu'une fois tous les deux ans pour étudier des problèmes généraux, et non des cas particuliers, si intéressants et si dignes d'éloges qu'ils puissent être. Cela dit, il ne faut pas que je cède au désir que j'ai moi-même de vous parler des luttes et des réalisations d'Israël dans le domaine de l'éducation, de la science et de la culture. Je me contenterai de vous inviter chaleureusement à venir visiter Israël, pour y voir un véritable laboratoire naturel de l'Unesco, où s'affrontent l'Orient et l'Occident, l'antiquité et la vie moderne, où l'on développe l'éducation, où l'on mène activement la lutte contre l'analphabétisme, où l'on a entrepris de conquérir le désert, où l'on étudie - pour y remédier - les aspects sociaux de l'industrialisation. Que ceux qui appartiennent à des pays industrialisés viennent nous aider, que ceux dont le pays est en cours de développement, comme Israël,

viennent tirer les enseignements de nos réalisations et de nos erreurs. Venez tous, aussi nombreux que vous êtes. Vous serez les bienvenus.

13. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je remercie M. Avidor. Je donne la parole au délégué de la République fédérale d'Allemagne, M. Knapfstein.

14.1 M. KNAPPSTEIN (République fédérale d'Allemagne). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Plusieurs milliers de kilomètres nous séparent aujourd'hui du lieu où nous nous sommes réunis en 1956. Le Gouvernement indien avait alors mis à la disposition de la Conférence un bâtiment tout neuf, équipé avec munificence. Cette année, nous avons le bonheur de pouvoir nous réunir pour la première fois dans ce magnifique bâtiment qui est appelé à devenir le siège permanent de l'Unesco. C'est un grand privilège pour moi de pouvoir remercier, au nom du Gouvernement allemand, le Gouvernement et le peuple français qui, par leur générosité sans défaillance, ont rendu possible la construction de ces superbes édifices.

14.2 Je suis persuadé que nous ne tarderons pas à nous familiariser avec ce bâtiment qui, étant l'oeuvre des efforts coordonnés d'artistes et de techniciens originaires de nombreux pays, constitue un symbole encourageant de la coopération culturelle entre l'Orient et l'Occident, entre le Nord et le Sud.

14.3 Lorsque nos délégations se sont rencontrées, il y a deux ans, à New Delhi, le monde était soumis à de dangereuses tensions politiques qui menaçaient de précipiter l'humanité dans une catastrophe inimaginable. Les travaux de la Conférence risquaient, eux aussi, d'être compromis. Aujourd'hui, la détente n'est pas encore complète, mais nous n'avons aucune raison de craindre l'imminence d'une catastrophe. Soyons-en reconnaissants ; mais en même temps, montrons-nous résolus à poursuivre avec énergie et patience la voie que nous indique l'Organisation des Nations Unies. L'institution spécialisée que nous représentons a déjà su se faire une place dans la vie des nations, comme lieu de ralliement des bonnes volontés et comme centre de coopération pacifique. Le peuple allemand espère que cet esprit de coopération pacifique contribuera aussi à mettre fin à la pénible division de son pays, division cruelle qui menace l'unité culturelle d'une vieille nation vivant au coeur de l'Europe, et fait obstacle à l'établissement d'une paix véritable fondée sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et sur la solidarité morale de l'humanité. Le Gouvernement fédéral a donc des raisons toutes particulières de s'attacher à l'Unesco et à son idéal, raisons universelles d'abord, mais aussi motifs nationaux.

14.4 Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le choix de New Delhi comme siège de la neuvième session, et l'étude que nous y avons effectuée des échanges culturels entre l'Orient et l'Occident, ont contribué à fixer notre attention sur les relations entre pays ayant atteint des degrés variables de développement industriel et technique. Le Projet majeur relatif à l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident représente pour l'Unesco un moyen d'aborder certains problèmes de tensions qu'à notre avis la coopération culturelle

pourrait rendre moins aigus. Le Gouvernement fédéral a donc accueilli ce projet avec une vive satisfaction et au cours des deux dernières années il en a suivi l'exécution avec une attention particulière. Il a adopté et fait adopter dans la République fédérale de nombreuses mesures propres à amener un resserrement des relations avec les pays orientaux.

14.5 La phase préliminaire du Projet majeur, que nous venons à peine de terminer, montre déjà que le projet répond à un besoin réel et qu'il est appelé à trouver beaucoup d'appuis.

14.6 Les savants allemands consacrent depuis des générations, une attention particulière aux pays d'Orient. Nous nous réjouissons de voir, depuis quelques années, la jeune génération, à son tour, s'intéresser à l'évolution actuelle du monde oriental, ce qui est dû en partie au nombre croissant des étudiants orientaux qui, à notre vive satisfaction, fréquentent nos universités et nos instituts techniques. Dans le cadre du projet majeur, nous nous efforcerons de stimuler davantage encore l'intérêt de notre jeunesse, et de la préparer ainsi à vivre dans un monde dont les limites se resserrent de jour en jour.

14.7 Dans d'autres domaines aussi, la population allemande paraît s'intéresser de plus en plus à l'oeuvre de l'Unesco. Le Conseil exécutif a accepté, sur l'invitation du Gouvernement fédéral et à sa vive satisfaction, de tenir sa 51^e session dans la République fédérale où il a été reçu très cordialement par la population allemande et par le Gouvernement du Chancelier Adenauer. Cette importante réunion a fourni une excellente occasion de faire mieux connaître l'Unesco au grand public allemand. La presse, la radio et la télévision ont manifesté un vif intérêt pour les travaux du Conseil.

14.8 Mais il faut encore déployer beaucoup d'efforts pour faire vraiment bien connaître l'Unesco, surtout dans les écoles de toutes catégories. Les difficultés de langue constituent encore un sérieux obstacle à la coopération active de vastes secteurs de la population allemande. Grâce aux efforts des commissions nationales de l'Autriche, de la Suisse et de la République fédérale d'Allemagne, et avec l'aide de l'Unesco, diverses traductions ont paru et d'autres doivent paraître sous peu ; néanmoins, une grande partie des publications de l'Unesco, qui ne sont publiées que dans les langues officielles, restent malheureusement inconnues en Allemagne.

14.9 Monsieur le Président, permettez-moi, pour terminer, de faire quelques brèves observations sur le Projet de programme pour 1959-1960.

14.10 Nous sommes heureux qu'une partie considérable du nouveau budget ait été, cette fois encore, réservée aux activités relevant de l'éducation. A cet égard, nous avons entendu avec une particulière satisfaction le Ministre de l'éducation du Venezuela nous informer hier soir que l'exécution du projet majeur relatif à l'extension de l'enseignement primaire en Amérique latine avait pris un bon départ. Nous approuvons l'Unesco de vouloir centrer de plus en plus ses activités dans ce domaine sur le grand continent africain ; cette orientation nouvelle entraînera peut-être plus tard l'adoption d'un projet majeur.

14.11 Toute cette activité commence, à très juste titre, par l'enseignement primaire et professionnel. Mais il faut, bien entendu, établir des systèmes complets d'enseignement allant jusqu'au degré supérieur,

afin d'apporter aux populations intéressées à la fois la prospérité matérielle et la possibilité d'apprécier les vraies valeurs de la culture.

14.12 Ce développement de l'éducation doit évidemment tenir pleinement compte des circonstances nationales, régionales et locales. Il faut, je tiens à le souligner, se garder de l'uniformité, particulièrement en ce qui concerne l'éducation des adultes. C'est pourquoi nous nous demandons si une conférence universelle constituerait le meilleur moyen d'organiser la coopération internationale dans ce domaine particulier.

14.13 Tous les efforts ainsi déployés en matière d'éducation démontrent l'importance croissante que prend le département compétent. D'autre part, nous sommes heureux de constater que la coopération avec les organismes internationaux consacrés à la science continue à donner de bons résultats. Je songe particulièrement au Conseil international des unions scientifiques (I.C.S.U.) et au Conseil international de la philosophie et des sciences humaines (C.I.P.S.H.) qui, chacun dans son domaine, complètent l'action de l'Unesco. Leur exemple encouragera peut-être l'Unesco à créer des organisations analogues dans des domaines comme celui de la recherche pédagogique.

14.14 Le Gouvernement fédéral s'intéresse vivement à l'action entreprise par l'Unesco pour lutter contre la discrimination sous toutes ses formes. Nous nous félicitons, à cet égard, de l'adoption des nouveaux projets conçus pour supprimer toute discrimination à l'égard des femmes et, plus particulièrement, pour assurer l'accès des femmes à l'éducation.

14.15 Enfin, le Gouvernement fédéral estime que l'Unesco doit poursuivre son effort de concentration. La Conférence devrait s'inspirer, une fois de plus, du principe qu'il vaut mieux aboutir à de grandes réalisations dans un nombre limité de domaines plutôt que d'obtenir des résultats médiocres sur de nombreux points. Une telle concentration sur quelques projets vraiment importants semble de nature à accroître l'efficacité de l'Unesco et à attirer sur nos travaux l'attention mondiale qu'ils méritent.

14.16 Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, on a souvent appelé l'Unesco la conscience des nations. La voix de cette conscience n'est pas encore universellement écoutée et entendue, mais nous avons le droit de nous féliciter des résultats obtenus. Nous avons élevé une tribune où les savants, les artistes, les éducateurs, et les écrivains ont l'occasion de se rencontrer et de collaborer ; une tribune d'où viennent les multiples élans qui préparent l'humanité à vivre dans un monde nouveau et paisible.

14.17 Ces grandes conférences biennales devraient nous encourager et affermir notre foi en l'Unesco. Je puis vous donner l'assurance que le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne ne perdra jamais de vue notre but commun.

15. Le PRÉSIDENT. - (Traduit de l'anglais). -

Je remercie M. Knappstein. Je donne la parole au délégué de la Belgique, M. Kuypers.

16.1 M. KUYPERS (Belgique). -

Monsieur le Président et chers collègues. Je viens d'un pays qui a organisé cette année la plus grande manifestation culturelle de ces derniers temps. Permettez-moi de rappeler ici, dans cette Maison internationale de la culture, l'Exposition de Bruxelles dont

la réputation a fait le tour du monde, ne fût-ce que grâce à ses 42 millions de visiteurs, c'est-à-dire à peu près autant qu'il y a d'habitants dans la République fédérale d'Allemagne, en France ou au Royaume-Uni. Permettez-moi de considérer cette réalisation d'un petit pays pacifique et d'un peuple travailleur, à travers des risques et des vicissitudes sans nombre, comme un effort d'hommes de bonne volonté mus par l'idéal de l'Unesco. Comme un gage aussi de foi robuste dans la possibilité d'un désarmement des esprits, à une époque d'accélération des inventions destructrices : l'homme en face du monde technologique actuel, bien décidé à dominer ce monde. Le Spoutnik de la section soviétique, bien sûr ; mais aussi les statistiques et les preuves d'une mutation rapide de millions de moujiks illettrés, transformés en techniciens avertis. Dans d'autres pavillons, des machines électroniques d'une perfection inquiétante, des robots qui répondent aux questions les plus saugrenues, des radars, l'énergie nucléaire domestiquée, que sais-je encore...

16.2 Laissez-moi, mes chers amis, vous conter deux petites anecdotes vécues.

16.3 De l'avis unanime, le Palais international de la science était de tout premier ordre, mais au-dessus de la compréhension du commun des mortels. Un des étudiants chargés d'expliquer au public ce qui s'y trouvait, m'a répété le dialogue d'un couple à la sortie : "Joséphine, dit le mari à sa femme, Joséphine c'est la cinquième fois que je viens ici et je n'y comprends encore rien. - Moi non plus, Gustave, répond la femme, mais n'est-ce pas admirable tout de même ?"

16.4 Soit dit en passant aux administrateurs et aux hommes politiques ici présents : quand le public raisonne ainsi, n'importe quel gouvernement peut demander aux contribuables les millions que nécessite la recherche scientifique.

16.5 Ma deuxième petite histoire est la suivante. Le pavillon allemand était architecturalement réussi, mais, à mon sens personnel, parfois un peu vide ; "Comment peux-tu dire cela, Grand-père ?" m'a objecté mon petit-fils, un gamin de 16 ans qui se propose de devenir ingénieur. "Je suis resté deux heures devant une machine électronique, à genoux, à l'étudier dans tous les sens. C'est passionnant. C'est formidable". Une jeunesse qui parle ainsi est prête à fournir les générations de chercheurs et d'inventeurs dont notre Commission du programme réclame la formation accélérée.

16.6 Vous sentez peut-être, mes chers Collègues, qu'en m'adressant à cette illustre assemblée, je me garde bien de faire jouer les grandes eaux de l'éloquence. C'est que je veux souligner, en toute simplicité, le rôle humaniste exaltant qu'a joué l'Expo de Bruxelles. Tous les pavillons seraient à citer, et pas seulement les grands qui, par leur voisinage même et dans un esprit de bonne humeur et de bonne entente, ont permis à des dizaines de millions d'hommes de toutes les parties du monde et de toutes les couches sociales, de se faire une idée exacte, par exemple, de l'American way of life : l'image véridique de la vie outre-Atlantique était donnée par ses machines, ses arts, son théâtre, ses représentations cinématographiques, etc. Sa joie de vivre aussi : "la vie en rond", disait-on, en songeant à cette architecture souriante. "La vie en rose", disait-on parfois, en songeant à ces salles de jeux pour enfants ou encore à ces jolis

mannequins présentant les dernières confections en série de la mode de New York. Bon, chic et pas cher. 16.7 Je m'arrête. Car comment pourrais-je vanter comme il convient les intentions humanistes de tous les autres ? Les grands voisins immédiats des Etats-Unis étaient, comme par hasard, l'U.R.S.S. et le Vatican. Et ici je voudrais évoquer un petit poème surréaliste flamand. Dans une rue, toujours la même, se croisent à la même heure de la matinée, deux hommes portant un même chapeau melon, qui s'en vont à leur bureau : M. Dupont et M. Durand, deux exemplaires de Mr. So and So. Chaque matin, ils se saluent ainsi au passage. Et la vie continue. Il n'y a rien, absolument rien d'autre dans ce poème que deux hommes qui chaque matin soulèvent leur chapeau et vont, chacun de son côté, à leur travail. Eh bien, vous pouvez m'en croire : à l'Expo où aucun incident politique n'est venu troubler pendant sept mois l'atmosphère fraternelle, chaque matin le moujik a soulevé son bonnet d'astrakan et Uncle Sam a enlevé son grand chapeau de cow-boy. Ils se saluaient en signe d'estime réciproque : "M. Dupont, M. Durand". Le pavillon d'en face, celui de la Ville de Paris faisait un clin d'oeil : "Allons, les amis, venez prendre une tasse de café au comptoir !" cependant que les premiers rayons de soleil éclairaient la croix surplombant la Civitas Dei et que le pavillon des Etats arabes, situé quelque peu en retrait, regardait la scène d'un oeil narquois et disait : "Salam".

16.8 Eh bien, mes chers collègues, c'est cela, visible et palpable, la véritable compréhension mutuelle des hommes. C'est, inscrite dans la réalité des faits, la pause d'une coexistence pacifique et propice à l'émulation, de peuples séparés par leurs conceptions politiques, économiques, religieuses, que sais-je - mais nous le savons, opposés avant tout par leurs préjugés et parce qu'ils croient être leurs intérêts immédiats. Pourquoi, je vous le demande, cette pause de sept mois ne pourrait-elle se consolider et durer pour le reste des temps ? Pourquoi faut-il employer, jusque dans cette enceinte, des expressions blessantes, du genre de celles que nous avons entendues ce matin ?

16.9 L'United Kingdom allait son goût de la tradition (les bijoux de la Couronne ou l'histoire des inventions scientifiques britanniques) à la perfection de ses radars ou de son industrie nucléaire ; quelle impression de sérénité et de pérennité ! Le pavillon de la France, cette merveille de l'art de l'ingénieur, mettait en valeur, d'écarter manières, les facettes de sa riche culture. Saluons au passage la petite Tchécoslovaquie, qui a obtenu un premier prix, grâce aux qualités exceptionnelles de son pavillon. Citons tel pays scandinave ou la Turquie, l'Italie, tel pays de l'Amérique du Sud montrant des oeuvres d'art précolumbien et offrant son café-nectar, la vraie boisson, comme nous le savons, des intellectuels. Il y avait aussi ce temple délicieux de la Thaïlande ; ou encore ces petites mains touchantes, ces petites mains qui, dans le modeste pavillon japonais, se levaient par-dessus le mur en se promettant et en nous promettant de travailler, elles aussi, à créer un monde meilleur. 16.10 Je suis personnellement heureux d'avoir pu montrer quelque chose de tout cela à mes collègues du Conseil exécutif. Mon gouvernement, Monsieur le Président, a beaucoup apprécié qu'un organe directeur de l'Unesco ait accepté de se rendre chez nous pour y terminer sa 51e session. De même que mon

gouvernement a été heureux d'organiser un colloque, un échange de vues sans l'ombre d'une prévention, entre penseurs de toutes les disciplines et de toutes les nationalités, au sujet des valeurs spirituelles de l'Orient et de l'Occident.

16.11 J'en arrive au programme lui-même, au programme que nous discutons aujourd'hui. Dans cette tour de Babel éphémère, il nous est apparu plus que jamais que la connaissance des langues modernes est essentielle pour assurer une meilleure compréhension mutuelle entre les hommes.

16.12 Le problème de l'enseignement de ces langues et encore plus celui des traductions méritent, croyons-nous, que la Conférence générale s'y arrête quelque peu. Avez-vous lu, mes chers collègues - la réponse est évidemment oui, mais contrôlons quand même - avez-vous lu les articles 205 à 213 du chapitre des activités culturelles ? Je vous les recommande. Il est acquis que de grandes oeuvres orientales seront traduites. C'est très bien et j'en félicite la direction du Département des activités culturelles. Le livre resté malgré tout - et restera sans doute longtemps encore - le meilleur véhicule de la pensée et de l'expression de notre sensibilité. Mais l'ampleur du problème des traductions déborde celui du Projet majeur Orient-Occident et il est de nature à intéresser particulièrement les petites nations. Je veux dire ceci : au seuil de cette Dixième Conférence qui va s'occuper d'améliorer les échanges internationaux de publications, le Conseil exécutif a obtenu que 10.000 dollars soient inscrits au Projet de programme et de budget, afin de préparer un système, à base commerciale, de traductions d'oeuvres des littératures petites et moyennes, dans les grandes langues mondiales. J'en appelle aux délégués de la Grèce, de la Turquie, de la Pologne, des Pays-Bas, des pays scandinaves, de la Yougoslavie, de la Roumanie, de la Bulgarie - je m'arrête pour ne citer que des Européens - et je leur demande de comprendre qu'il s'agit là d'un projet qui les intéresse tous : l'édition, à bon marché et dans des langues de grande diffusion, de leurs chefs-d'oeuvre nationaux qui méritent d'être connus ou mieux connus du monde entier, alors que leur rayonnement actuel est limité à leur pays d'origine.

16.13 Mais je dis bien - et cela le Programme, selon moi, ne le dit pas assez - je dis bien : édition à bon marché. Quand nous étions jeunes étudiants, la tête pleine d'idées peut-être, mais sûrement la bourse plate, des livres de poche de format commode et de prix réduit - genre Albatros, Penguin, Reklam et autres - nous ont permis de constituer une petite bibliothèque. Mais comme celle de l'Unesco serait autrement intéressante et universelle ! La littérature de tous les peuples mise à la disposition de tous les hommes ! L'Unesco est seule, absolument seule à pouvoir résoudre ce problème des traductions qui pèse sur nos petites littératures, alors qu'il ne se pose pas pour les autres arts.

16.14 Je voudrais donc que la Conférence générale manifeste clairement son intérêt pour un tel projet, dont j'ai parlé à plusieurs reprises dans d'autres enceintes, et qui est un rêve que je voudrais voir réalisé : des séries de collections de couleurs différentes, comprenant toutes les oeuvres remarquables de tous nos pays, en quatre, ou cinq, ou six grandes langues de diffusion mondiale.

16.15 Je crois que le temps avance, Monsieur le

Président ; je serai bref, mais je dois vous dire encore un mot maintenant que l'Unesco se propose de s'intéresser plus qu'auparavant à l'Afrique noire, donc à l'Afrique tropicale. Je crois qu'en ce qui nous concerne les pavillons du Congo et du Ruanda Urundi, qui ont été visités par des millions de gens à l'Exposition, ont connu un succès éclatant. Croyez bien que c'est avec compréhension et amour, que c'est dans la dignité et dans le respect de la personnalité humaine que nous considérons le problème de l'initiation des populations noires aux valeurs éternelles qui constituent notre civilisation. Et, lorsque demain l'Unesco s'attaquera, tant sur le plan de l'éducation que sur celui des activités culturelles, comme elle se propose de le faire, aux immenses problèmes éducatifs de l'Afrique tropicale, elle fera sans doute appel au concours, devenu traditionnel, des organisations non gouvernementales. Mais qu'elle se souvienne aussi que c'est avec fierté que nous osons montrer l'oeuvre éducative et instructive accomplie par nous au Congo, par les missions, tant catholiques que protestantes, ainsi qu'à l'initiative des pouvoirs civils. Que l'on pense aux deux universités créées récemment et qui sont en plein développement, Lovanium et Elisabethville, avec tout ce que cela comporte de laboratoires, de personnel scientifique qualifié, de classes primaires et secondaires préparatoires. Que l'on songe aussi à l'effort considérable qui est déployé dans les domaines de l'enseignement technique et de la formation des maîtres.

16.16 Nous comptons fermement que l'Unesco, lorsqu'elle s'attaquera à ce problème, prendra en considération les facteurs que je signale ici.

16.17 Monsieur le Président, mes chers collègues, notre périple de l'Exposition nous a conduits bien loin, comme vous voyez. Je voudrais terminer par de brèves considérations sur l'éducation à l'Unesco, ou plutôt sur l'absence relative de l'Unesco dans certains secteurs de l'éducation.

16.18 Dans les commentaires du Conseil exécutif - le document 10 C/6 présenté à cette même tribune l'autre jour avec son esprit de clarté habituel par notre cher Président, M. Raadi - on trouve l'écho d'un différend qui nous a opposés à la direction du Département de l'éducation, mais qui a été finalement réglé. Faut-il dire que nous rendons volontiers hommage au travail accompli dans ce secteur en matière de documentation et de statistique ? Que nous applaudissons des deux mains au projet majeur de l'Amérique latine et aux activités en cours dans de vastes régions d'Asie et d'Afrique ? Que nous suivons avec intérêt les remarquables travaux du Bureau international d'éducation ? Que nous sommes profondément émus des témoignages de reconnaissance venus de pays jeunes, qui bénéficient de l'assistance technique - cette assistance qui constitue peut-être la plus importante des réalisations de nos dix premières années d'existence ?

16.19 Le programme présenté par le Directeur général annonce une heureuse réorganisation administrative d'un département qui, à notre avis, ne remplit pas suffisamment jusqu'à présent son rôle de pilote et son rôle de dirigeant. Nous voulons qu'il témoigne de plus d'intérêt, notamment pour les problèmes de l'enseignement secondaire, tant général que technique, et pour l'enseignement supérieur. J'ai entendu avec le plus vif plaisir, il y a un moment,

l'honorable délégué de la République fédérale d'Allemagne plaider dans le même sens. Je m'en réjouis. Dans le nouveau Projet de programme, aucun de ces sujets n'est plus entièrement absent : on prévoit une enquête sur les besoins du secondaire, des travaux relatifs au programme sont en cours. Tant mieux, mais dans tous nos pays, ceux qui connaissent la question savent bien que la structure même de l'enseignement secondaire est partout remise en cause, particulièrement pour l'adolescence, pour le groupe âgé de 11 ou 12 à 15 ou 16 ans. C'est là le problème crucial dans à peu près tous nos pays - et dans le monde entier. Les pays industrialisés, en premier lieu, s'intéressent aux méthodes d'enseignement professionnel et technique, et à la dose de culture générale que l'on peut donner aux futurs ouvriers et aux futurs techniciens. Nous ne voulons, en ce qui nous concerne, à aucun prix, d'ouvriers robots qui seraient trop exclusivement spécialisés en vue d'un métier déterminé, d'une industrie ou d'une usine déterminée. Car qu'advient-il demain de ces ouvriers lorsque cette industrie se transformera ou même disparaîtra ? L'ouvrier manuel, dans le monde d'aujourd'hui, a droit comme tout être humain à sa part d'humanisme et le programme des écoles techniques doit donc comprendre une large part de culture générale. Sentez-vous, mes chers collègues, tout ce qui me sépare d'une conception étriquée - que je considère, du moins, comme étriquée - du projet de programme limité à des pays non industrialisés ? L'Unesco se propose de consacrer 20.000 dollars à la question ; oui, mais où ? En Afrique noire ! Ce n'est pas là que se pose le problème. Ou plutôt, il s'y pose, mais en même temps il se pose à la base, il se pose à Paris, il se pose dans des conférences à

organiser ici-même. Il faut essayer d'abord de voir clair dans les méthodes et dans les programmes. L'Unesco me fait songer à quelqu'un qui veut fortement ce qu'il veut, mais qui ne sait pas très bien ce qu'il veut. 16.20 J'exprime donc l'espoir que la Commission du programme dégagera des directives précises et qu'elle ira un peu plus loin que le projet de programme qui vous est soumis.

16.21 Je m'excuse, Monsieur le Président, d'avoir été si long et peut-être même un peu vif vers la fin. Un peu vif, parce que je voulais être clair. Vous avez qualifié vous-même - je m'adresse à M. Berthoin - notre nouvelle maison, bâtie toute de béton et de verre, dans votre prestigieuse capitale, de "foyer vivant de la culture éternelle". Mais ce haut palais, dont a parlé également M. Raadi, Président du Conseil exécutif, pourrait avoir des fondations plus solides encore dans l'éducation et dans l'information.

16.22 Hier, la sympathique déléguée de la Fédération des Antilles a, avec une ardeur vraiment juvénile et touchante, rejeté loin d'elle toute idée de scepticisme. Nos propres cheveux ont blanchi à la tâche, hélas ! Monsieur le Président, mais nous aussi, amis de la première heure de l'Unesco, nous osons dire que nous avons gardé la foi. La foi en l'homme, en l'homme qui n'est jamais entièrement bon, mais qui n'est non plus jamais entièrement mauvais et qui peut parfois être grand jusqu'à égaler les dieux antiques, notamment lorsqu'il cherche à se libérer de l'ignorance et de la misère, lorsqu'il poursuit patiemment les voies de l'unité humaine et qu'il veut former la jeunesse du monde à un idéal de paix.

La séance est levée à 13 heures.

SEPTIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

7 novembre 1958 à 15 h. 45

Président : M. Mohammed EL FASSI (Maroc)

SOMMAIRE

Discussion générale des rapports du Directeur général et du Projet de programme et de budget pour 1959-1960 (suite : interventions des délégués de la République arabe unie, de l'Espagne, du Laos, du Liban, des Etats-Unis d'Amérique, de Ceylan, de la Corée et de l'Irak) 112

DISCUSSION GÉNÉRALE DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 1959-1960

1. Le PRÉSIDENT. -

Messieurs les délégués, la septième séance plénière est ouverte. Nous passons tout de suite à l'ordre du jour, en commençant par donner la parole au délégué de la République arabe unie, M. Awad.

2.1 M. AWAD (République arabe unie). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la dernière fois que je me suis adressé à la Conférence générale, c'était à New Delhi au nom d'un seul pays, l'Égypte. Aujourd'hui je prends la parole au nom de la Syrie et de l'Égypte associées en une République arabe unie. Nous figurons donc désormais parmi ces grands États membres importants que l'on désigne par leurs initiales - R.-U., E.U.A., U.R.S.S., etc. - bien que nous ne soyons évidemment ni aussi grands qu'eux, ni aussi importants. L'habitude sera bientôt prise de nous désigner, si l'on parle anglais, par les initiales U.A.R., si l'on parle en français ou en espagnol par les initiales R.A.U., et probablement d'une autre manière encore si l'on parle russe.

2.2 Je viens de dire quelle distance nous sépare de ces grandes puissances que l'on désigne par des initiales. J'espère toutefois qu'il y a un point de vue duquel nous pouvons humblement prétendre soutenir avec elles la comparaison : c'est celui de notre attachement à l'idéal et aux objectifs de l'Unesco. Cet attachement à l'Unesco a été consigné dans certains documents officiels, comme vous pourrez le voir en vous reportant aux actes de la neuvième Conférence de New Delhi, et en particulier à la page 289 de ce grand et fort volume vert. Vous trouverez à cette page une référence au délégué de l'Égypte. Elle figure dans une intervention extrêmement aimable, et même généreuse, du très éminent chef de la délégation canadienne à New Delhi.

2.3 Cette allusion au délégué de l'Égypte, qui ne mentionnait aucun nom, était suffisamment précise :

chacun savait de qui l'on parlait parce qu'à l'époque il n'y avait à New Delhi qu'un délégué de l'Égypte. Les autres membres de la délégation n'avaient pu venir à New Delhi par suite des événements que, par euphémisme, on appelle généralement aujourd'hui les "événements de Suez", et qui avaient projeté une ombre assez noire sur les travaux et les délibérations de la neuvième Conférence générale. Je ne sais si le rapport du Directeur général évoque suffisamment ces événements, mais il n'est pas douteux que l'Unesco est sortie victorieuse de cette épreuve, en faisant flotter ses drapeaux. Un de ses succès les plus marquants a été la décision prise à l'unanimité lors de cette session de la Conférence relativement à la préservation et à la protection des biens culturels en cas de conflit armé ; elle rappellera toujours aux agresseurs et aux hommes sans discernement que les biens culturels sont le patrimoine de toute l'humanité et que tous les peuples du monde ont le plus grand intérêt à veiller à leur conservation.

2.4 Aujourd'hui, deux ans après cette conférence, bien que nous ne nous soyons peut-être pas complètement libérés des suites des événements de Suez, nous en avons en majeure partie compensé les pertes et nous sommes sur la voie de la reprise totale. Je voudrais souligner à ce propos que sans avoir encore atteint le niveau d'"avant Suez", les relations culturelles entre le Royaume-Uni, la France et la République arabe unie ont cependant été maintenues et même améliorées. Les étudiants égyptiens et syriens dans les universités britanniques et françaises et dans les instituts d'enseignement supérieur continuent leurs études, là comme ailleurs, et nous recevons l'assistance normale des autorités de l'enseignement et des institutions culturelles.

2.5 Je ne puis m'empêcher de signaler, comme symbole de l'amélioration générale, que nous avons parmi nous à cette dixième session de la Conférence générale, en qualité de chef de la délégation britannique dirigeant un groupe important d'éminents érudits anglais, écossais et gallois - gallois spécialement - la haute personnalité de Sir Edward Boyle. Mes compatriotes voient en lui un homme qui, parmi

les plus grands de tous, a appartenu au groupe de ceux qui donnèrent leur démission pour protester contre les événements de Suez. Le fait qu'il revienne aujourd'hui vers nous comme chef de la délégation de son pays est le meilleur témoignage des progrès réalisés depuis la dernière Conférence générale.

2.6 C'est ainsi, Monsieur le Président, que si les relations politiques et économiques ne sont pas encore complètement rétablies avec la France et le Royaume-Uni, mon Gouvernement n'en conserve pas moins, tant à Paris qu'à Londres, un bureau d'enseignement chargé d'assister nos étudiants - qui sont au nombre de 200 dans l'un et l'autre pays - et de leur fournir l'aide nécessaire tant pour leurs études que pour les besoins de la vie quotidienne.

2.7 C'est maintenant des aspects particuliers de nos travaux et des progrès réalisés par notre organisation que je veux parler. Je tiens à exprimer la vive satisfaction que j'éprouve en la voyant s'accroître. Elle a reçu dernièrement deux nouvelles et importantes adhésions. La première est celle d'un pays du continent africain - auquel j'appartiens moi-même - : le Ghana ; la seconde celle d'un état musulman asiatique : la Fédération de Malaisie. Au nom des peuples et du Gouvernement de la République arabe unie, je désire exprimer le grand plaisir que nous donne cette extension de notre organisation. J'ai également une grande satisfaction à voir accueillir parmi les membres associés un Etat africain, la Somalie, et un Etat arabe, le Koweït, ainsi que la Fédération des Antilles dont le représentant nous a parlé si éloquemment hier. Les membres associés d'aujourd'hui seront demain des Etats membres à part entière ; c'est là une promesse que nous espérons voir bientôt réalisée. Il y a lieu également de remarquer la distribution géographique des membres associés qui se sont joints à nous cette année, notamment si l'on y ajoute Singapour, car ils forment ainsi une chaîne qui va du Pacifique à l'extrémité occidentale de l'Atlantique.

2.8 En ce qui concerne le programme de l'Unesco et ses différents projets je veux tout d'abord rendre hommage au Directeur général de cette Organisation, aux Sous-Directeurs généraux, et à tous les membres du Secrétariat, dont l'énergie et le dévouement inlassables ont, dans une très large mesure, permis à notre organisation d'accomplir son oeuvre. En tant que membre du Conseil exécutif j'ai eu, au cours des quatre dernières années, de nombreuses occasions de me rendre compte de leurs travaux et d'apprécier leurs efforts. En particulier, j'ai à maintes reprises admiré la compétence du Directeur général, et j'ai été tout spécialement frappé par sa remarquable mémoire non seulement des hommes et des noms mais également de tous les détails et de tous les projets figurant dans le programme de l'Unesco. S'il voulait quelque jour se débarrasser d'une pareille mémoire je serais prêt à la payer très cher. C'est également un travailleur exceptionnel, qualité toutefois que je ne chercherai pas à lui acheter.

2.9 J'espère donc que l'on n'oubliera pas le jugement que je viens de porter sur le Secrétariat et sur son travail, lorsque je me permettrai de formuler quelques observations sur ledit travail, car je le ferai dans un esprit de sympathie et de collaboration.

2.10 Comme divers orateurs l'ont déjà indiqué, la réalisation la plus remarquable dans le programme de l'Unesco au cours des deux dernières années a été

la création des projets dits projets majeurs. Cette désignation nouvelle de certaines activités groupées a conduit à croire à la nouveauté de ces activités mêmes. Mais ce n'est pas nécessairement vrai. L'idée essentielle que recouvre le concept de projet majeur est que l'énergie dépensée pour un certain nombre de petits projets dispersés pourrait être employée plus économiquement et plus efficacement à une activité importante bien coordonnée. Je ne pense pas que nous éliminions jamais complètement les petits ou moyens projets, et il n'est pas souhaitable que nous le fassions ; mais le fait de chercher à multiplier le nombre des projets majeurs, jusqu'à ce qu'ils deviennent, en temps voulu, la caractéristique essentielle du programme de l'Unesco, indique une évolution satisfaisante. Il ne faut évidemment pas la précipiter ; il ne faudrait pas exiger, par exemple, d'instituer un projet majeur dans le domaine des sciences sociales, simplement pour faire pendant aux projets majeurs existant dans les domaines de l'éducation, des sciences exactes et naturelles et des activités culturelles. Il nous faudra absolument instituer un projet majeur dans le domaine des sciences sociales lorsqu'il s'agira d'un projet que l'on aura soigneusement étudié et élaboré. N'hésitons pas à instituer deux projets majeurs ou même davantage dans un seul département lorsqu'une réflexion approfondie et une évaluation sérieuse montrent que cette nouvelle entreprise est souhaitable. Nous avons, par exemple, un projet majeur qui réussit pleinement : c'est le projet relatif à l'extension de l'enseignement primaire en Amérique latine. Si une étude et une enquête approfondies sur les besoins de l'enseignement faisaient ressortir la nécessité de mettre en oeuvre un projet majeur analogue en Afrique ou dans les pays arabes, nous devrions absolument nous attaquer à cette tâche et trouver les moyens nécessaires à son accomplissement.

2.11 Dans le domaine de l'éducation, je tiens à exprimer ma satisfaction de voir l'Unesco s'intéresser si activement à la lutte contre la discrimination et de savoir qu'un projet d'instrument international a été prévu à ce sujet. Je m'en félicite tout particulièrement car pendant cinq ans j'ai été membre, à l'Organisation des Nations Unies, de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités ; je suis convaincu que tous mes collègues de la sous-commission verront favorablement le vif intérêt que l'Unesco prend à cette cause. Les mesures discriminatoires dans l'enseignement sont probablement les plus cruelles de toutes car elles ont pour victimes des enfants et des jeunes gens, qui les subissent en vertu des hasards de la naissance, qu'ils soient venus au monde avec la peau noire, ou dans un groupe culturel différent, ou qu'ils appartiennent au sexe féminin. Cette dernière discrimination est probablement la plus courante, parce que persistent des idées vieillies et démodées sur la place de la femme au foyer et la nécessité d'organiser toute son éducation en conséquence. C'est là, évidemment, un véritable non sens, car l'homme aussi a sa place au foyer - la place qui lui convient le mieux ; l'Unesco ne doit donc pas ralentir ses efforts en faveur de l'éducation des filles, dans tous les domaines du savoir qu'elles peuvent souhaiter aborder.

2.12 Le second projet majeur de l'Unesco relève

du Département des sciences exactes et naturelles et concerne les recherches sur les terres arides. L'un des premiers instituts créés à cette fin a été construit avant la guerre à Héliopolis, près du Caire. Il n'a cependant commencé ses travaux qu'en 1950 et a certainement tiré grand parti de sa collaboration avec l'Unesco. Toutefois, je voudrais faire remarquer, à cet égard, que les recherches sur les terres arides tendent elles-mêmes à être plutôt arides et à ne pas donner de résultats pratiques. Dans l'exercice de leurs activités coordonnées, les hommes de science participant à ces recherches ne devraient pas perdre de vue les besoins pratiques des populations qui vivent dans les régions arides, et ils devraient consacrer au moins une partie de leur effort à l'étude des habitants des déserts, tant comme types d'individus que comme collectivités dans l'intérêt de qui ces recherches doivent être faites. Si cette manière de procéder va à l'encontre des habitudes établies - parce que le projet relatif aux terres arides est de la compétence du Département des sciences exactes et naturelles, alors qu'une étude des habitants des déserts semblerait plutôt relever du Département des sciences sociales - la seule solution ne consisterait-elle pas à reconnaître qu'un projet majeur est essentiellement interdépartemental, et qu'il exige une coordination d'activités bien caractéristique du travail de l'Unesco.

2.13 Dans le domaine des activités culturelles, Monsieur le Président, nous trouvons un autre projet majeur relatif à "l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident". On a pris l'habitude d'abréger cette appellation un peu longue en : "projet-Orient-Occident". Ce projet a attiré l'attention de nombreuses personnes et a provoqué leur enthousiasme ; on en a sans doute parlé beaucoup plus que de tout autre projet de l'Unesco. C'est peut-être là un phénomène assez naturel parce que ce projet touche à l'objectif principal de l'Unesco qui est de favoriser la compréhension entre les pays du monde en leur apprenant à apprécier le mode de vie et le patrimoine culturel de tous les peuples dans tous les pays. En fait, il n'y a rien de très nouveau dans ce projet majeur, à part l'importance exceptionnelle qui lui a été donnée, car l'Unesco avait déjà encouragé les activités visant à faire mieux apprécier la diversité des créations culturelles dans le monde entier. Mais, étant donné l'intérêt très général qu'il a éveillé, de nombreuses propositions assez extraordinaires ont été formulées, et l'on a insisté pour qu'elles soient mises à exécution. Le Directeur général devra prendre les précautions voulues pour que l'on n'adopte pas inconsidérément une proposition de cet ordre.

2.14 Dans ce domaine une des activités les plus remarquables de l'Unesco a consisté à patronner la rédaction d'un vaste ouvrage sur "l'Histoire du développement scientifique et culturel de l'humanité". Nous devons tous nous sentir à la fois contents et soulagés en voyant que ce grand travail est aujourd'hui à peu près terminé, bien que la publication en soit différée de près de deux ans pour permettre aux rédacteurs d'y inclure des idées et des observations nouvelles émanant de divers érudits. Ce procédé paraît être tout à fait neuf, vraiment sans précédent, et il doit forcément ralentir les opérations. On ne peut s'empêcher de se demander combien de temps il aurait fallu à Shakespeare pour écrire une pièce comme

Hamlet, s'il avait dû en retarder la publication pour y incorporer les critiques, puis les critiques des critiques, et ainsi de suite. La Commission à laquelle a été confiée la tâche de faire rédiger cette histoire doit en entreprendre courageusement et aussitôt que possible la publication, afin que nous puissions disposer de ce grand ouvrage avant la prochaine session de la Conférence générale.

2.15 Je n'ai pas grand chose à ajouter, sauf une brève allusion à la question budgétaire, afin d'exprimer ma satisfaction du fait que cette session est la première depuis longtemps où la question de budget n'ait pas donné lieu à de vives discussions. A Montevideo, nous avons à discuter un niveau élevé, un niveau moyen et un niveau plus bas de budget ; et à New Delhi certains délégués se sont montrés passionnément désireux de voir augmenter le budget, que ce fût ou non nécessaire. Cette année, notre état d'esprit, en ce qui concerne les questions financières, est bien plus raisonnable. Je ne puis m'empêcher de répéter à cet égard une remarque faite au Conseil exécutif par le délégué des Etats-Unis d'Amérique - un des pays qui versent à l'Unesco la contribution la plus élevée. Lorsqu'on lui a demandé ce qu'il pensait de ce budget, il a répondu que peu lui importait qu'il soit un peu augmenté à condition que les résultats obtenus avec ces fonds soient meilleurs. C'est là, semble-t-il, une sorte de mot d'ordre nouveau à diffuser dans les bâtiments de l'Unesco et je crois que le Directeur général, le Secrétariat et la Conférence générale devraient en tenir compte. Faites un programme réellement intéressant, et nous puiserons dans les coffres des Etats-Unis d'Amérique, de l'U.R.S.S., du Royaume-Uni et des autres grands pays qui contribuent à notre budget, pour en retirer autant de dollars, de roubles ou de livres que nous le pourrons.

3. Le PRÉSIDENT. -

Je remercie le délégué de la République arabe unie, et je donne la parole au délégué de l'Espagne, M. Rubio y Garcia-Mina.

4.1 M. RUBIO Y GARCIA MINA (Espagne). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, au plaisir de retrouver les représentants des autres Etats membres s'ajoutent, pour la délégation espagnole, deux motifs supplémentaires de satisfaction. Voir les services de l'Organisation installés dans ce vaste et superbe bâtiment où l'on a inclus, sous une forme définitive, l'oeuvre de certains artistes espagnols : la peinture troublante et évocatrice de Picasso, les étonnantes créations artistiques de Miro et le noble savoir-faire de Llorens Artigas. Songez aussi que, si l'architecture est la manifestation la plus durable des beaux-arts, les fins éminemment spirituelles et sociales de l'Unesco seront indissolublement liées à ce rigoureux et élégant édifice : tel est le premier de ces motifs.

4.2 Le second est que ce siège universel du savoir a été installé sur le sol français, en hommage à une culture qui nous est commune et qu'a fécondée au cours des siècles un riche et double courant d'échanges, grâce auquel tout ce qui est espagnol conserve une résonance française et tout ce qui est français contient

quelque élément espagnol. Cet emplacement du siège de l'Unesco crée entre l'Organisation et nous un nouveau rapprochement physique et spirituel.

4.3 M. Juan Estelrich, qui plusieurs années durant a représenté mon pays au Conseil exécutif, fut un exemple frappant de cette culture dont la plus haute manifestation réside dans la manière d'être même de l'homme. A titre de délégué permanent de l'Espagne auprès de l'Unesco, il a été associé aux travaux de l'Organisation depuis que l'Espagne en est devenue membre. En évoquant aujourd'hui cette généreuse et sympathique personnalité, nous faisons des vœux pour la fécondité des efforts de tous ceux qui se sont, comme lui, noblement efforcés de servir nos intérêts et nos idéaux communs.

4.4 Lorsqu'ils ont exposé les motifs qui avaient conduit l'Espagne à l'Unesco, les membres des délégations espagnoles aux précédentes sessions de cette Conférence générale, parmi lesquels figure si souvent M. Estelrich lui-même, ont déjà souligné le rôle exceptionnel joué par notre pays dans l'universalisation de la culture ; ils ont également expliqué ce qu'attendaient de l'Unesco et ce que lui demandaient notre peuple et notre pays pour qui la supériorité de l'esprit et la liberté morale de la personne humaine priment toute autre chose.

4.5 Ayant approuvé à Montevideo l'orientation alors relativement nouvelle imprimée au programme de l'Organisation, nous ne pouvons que constater avec une vive satisfaction le long chemin efficacement parcouru dans cette voie. Les activités qui, à cette occasion, ont été dénommées "générales" doivent sans doute continuer de nous indiquer notre destination finale, mais nous restons persuadés que la meilleure manière de parvenir au but est de chercher à l'atteindre non tout d'une traite, mais bien plutôt par étapes rationnellement fractionnées, c'est-à-dire en groupant efficacement des activités dites "spéciales". Aussi remarquons-nous avec plaisir que les activités "générales" sont de plus en plus concrètes et nettement définies, se distinguant des activités spéciales non par une vague généralité agrémentée de rhétorique, mais par une ampleur qui n'exclut aucunement la précision. Nous sommes reconnaissants au Secrétariat d'avoir scrupuleusement suivi les directives fixées par la Conférence générale à ses précédentes sessions ; de ce fait, l'Unesco n'est pas, comme le furent certaines autres organisations internationales, un lieu retentissant d'interminables discours, mais une institution soigneusement agencée et patronnée avec succès par le monde entier pour favoriser une loyale collaboration culturelle. Un important résultat me semble dès maintenant acquis : des millions d'hommes des nationalités les plus diverses comprennent que l'Unesco existe et travaille pour accroître leur bien-être et servir la culture. Ce résultat est en grande partie l'oeuvre du Secrétariat et du corps d'éminents experts chargés des missions de l'Unesco. Le projet de programme et le rapport du Directeur général prouvent la fécondité de l'Organisation, qui multiplie ses entreprises en les spécialisant.

4.6 Ayant signalé l'opportunité d'une telle spécialisation, il nous faut maintenant en indiquer les limites. Le caractère spécial des activités en cause doit être réel sans être poussé à l'excès ; en d'autres termes, il importe de multiplier lesdites activités

sans aller jusqu'à l'émiettement. Il faut résister, d'une part, à la tentation de croire, aveuglés par le voisinage géographique ou les ressemblances politiques, que certains sujets de portée strictement limitée présentent un intérêt général, d'autre part, à la tendance analogue que détermine la spécialisation croissante des professeurs et des écrivains.

4.7 Sans s'écarter des critères adoptés, la délégation espagnole se félicitera toujours, en voyant les activités de l'Organisation s'étendre sensiblement - non seulement du point de vue géographique, mais aussi quant à leur contenu - et se dérouler à un rythme dont la lenteur relative permettrait de viser des objectifs capables de modifier en l'améliorant la situation initiale. Elle souhaite donc la mise en oeuvre de projets d'une certaine ampleur et d'une certaine durée, de nature à procurer d'appréciables avantages à un grand nombre d'individus. La délégation espagnole verrait donc favorablement remise à l'étude la possibilité d'adopter des budgets couvrant une période relativement longue, ce qui permettrait d'éviter d'une part un grand nombre de difficultés que rencontrent les organisations internationales à recruter le personnel spécialisé dont elles ont besoin en n'offrant que des contrats à brève échéance et, d'autre part, les inconvénients que présente l'octroi de bourses de courte durée.

4.8 D'autre part, la mise en oeuvre simultanée d'une infinité de petits projets en quoi se morcellent les projets majeurs eux-mêmes, conduit à une telle dispersion des crédits qu'il n'est pas rare de voir figurer au budget des sommes que leur insignifiance rend pratiquement inutiles, tout en accroissant les besoins en personnel et en augmentant donc les dépenses engagées à ce titre.

4.9 Pour juger du résultat des différentes activités entreprises par l'Unesco, nous possédons maintenant un instrument particulièrement précieux, à savoir le document 10 C/10 relatif à l'évaluation des programmes, qu'étudieront les Commissions. Pour l'instant, disons seulement qu'un contrôle rigoureux des résultats acquis nous paraît fort opportun. Il serait bon de connaître aussi exactement que possible la portée réelle de certaines activités telles que les traductions d'oeuvres représentatives, les expositions scientifiques itinérantes et la collaboration avec les associations internationales, - lesquelles pourraient être également invitées à permettre une évaluation de leurs travaux.

4.10 Ce point important mérite une étude spéciale. Nous sommes disposés à appuyer les subventions proposées et même, dans certains cas, le relèvement de certaines d'entre elles. De manière générale et en principe, nous approuvons en effet la collaboration avec les organisations non gouvernementales, mais elle présente un danger : c'est que l'Unesco risque de dépasser les limites conseillées par la prudence et, au lieu de collaborer avec ces organisations, de finir par se décharger presque entièrement sur elles de certaines activités qui lui reviennent. Quelques pays, qui font cependant confiance à l'Unesco, sont pratiquement exclus de certaines activités du fait que celles-ci sont confiées à différentes organisations. Il nous semble raisonnable qu'un équilibre soit établi entre, d'une part, la nécessité où se trouve l'Unesco d'agir par l'intermédiaire d'associations nationales efficaces d'une

compétence notoire et, d'autre part, l'opportunité de ne pas oublier les entreprises culturelles, scientifiques et éducatives, qui ne relèvent pas de la compétence desdites associations.

4.11 Il est évident en effet que ni les organes de l'Unesco, ni ces organisations internationales, ni même les comités d'experts ne peuvent isolément s'acquitter des nombreux travaux de recherche prévus au programme. L'exécution technique desdits travaux doit incomber, une fois assurée la coordination indispensable, aux organismes et aux particuliers qui, dans les Etats membres, se consacrent à l'étude des questions dont il s'agit. La collaboration de ces organismes spécialisés et de ces spécialistes pourrait souvent être plus importante et n'est pas toujours requise en parfaite connaissance de cause. Par l'excellente entremise des Commissions nationales, l'Unesco pourrait s'assurer le concours direct des universités, instituts, centres de recherche et autres organismes analogues des Etats membres.

4.12 De tels concours présentent, notamment dans le domaine des sciences sociales, un intérêt à la fois scientifique et spirituel. L'Unesco pourrait ainsi connaître la vie et l'opinion non de quelques masses humaines vues comme des abstractions statistiques par un organisme international, mais des hommes eux-mêmes, aux prises avec les problèmes particuliers qui se posent à eux. C'est pourquoi, évoquant une fois de plus le rapport du Directeur général, j'insisterai sur la nécessité de resserrer les relations avec les Etats membres par l'entremise des Commissions nationales.

4.13 N'oublions pas qu'afin de choisir ses collaborateurs, qu'il s'agisse pour elle de constituer des comités d'experts, d'inviter des participants aux colloques, de désigner des rédacteurs de rapports et d'articles de revues ou de sélectionner soit les livres destinés aux bibliothèques, soit les oeuvres à inclure dans des expositions, l'Unesco doit adopter un critère infiniment plus large que celui de toute autre organisation internationale, du fait que son caractère est beaucoup plus universel et sa position devant la critique infiniment plus vulnérable.

4.14 J'aimerais ajouter quelques mots concernant les projets majeurs. Point n'est besoin de dire l'intérêt particulièrement profond et senti que la délégation espagnole accorde au projet relatif à l'extension de l'enseignement primaire en Amérique latine. Dès l'origine, l'Espagne s'est montrée prête à collaborer sans réserve à l'exécution de ce projet. Pour contribuer efficacement à la mise en oeuvre d'une aussi vaste entreprise, nous avons jugé opportun de commencer par former des techniciens capables d'évaluer les résultats. Avec l'aide de différents collaborateurs, l'Université de Madrid a donc organisé un cours destiné à former des statisticiens en matière d'enseignement; ce cours donne actuellement toute satisfaction. Nous sommes également disposés à collaborer de façon identique à l'extension même de l'enseignement primaire, en participant soit à la formation des maîtres - domaine dans lequel l'expérience que nous avons acquise des écoles complètes à maître unique peut être de quelque utilité - soit à la solution du problème des locaux scolaires auquel nous nous attaquons depuis plusieurs années.

4.15 Quoi qu'il en soit, nous recommandons que soient intensifiés les échanges d'information et

d'expérience entre pays intéressés et souhaitons le succès de ce projet dont l'importance est exceptionnelle pour nos soeurs latines.

4.16 Une intensification et une extension des échanges s'impose également dans le cadre du Projet majeur relatif aux terres arides. Bien que ce projet s'applique directement à l'Egypte, à Israël, à l'Inde et au Pakistan, beaucoup d'autres pays auraient avantage à connaître les résultats acquis et, pour leur part, seraient sans doute en mesure d'apporter une expérience sur laquelle pourraient se fonder les administrateurs de l'entreprise. Je songe, par exemple, aux travaux effectués en Espagne pour reboiser plus d'un million d'hectares ou pour irriguer des terres jusqu'ici desséchées dont l'étendue dépasse déjà un demi million d'hectares.

4.17 L'Espagne a favorablement accueilli, en se proposant sincèrement d'y collaborer, le Projet relatif à la compréhension mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident.

4.18 Amenée par son histoire même à jouer un rôle effectif dans les échanges avec le monde islamique et hébreu du Moyen-Age, grâce notamment aux écoles de traducteurs de Barcelone et de Tolède, elle a eu, en outre, l'immense avantage de prendre pied au XVI^e siècle en Extrême-Orient, où elle allait demeurer plus de trois siècles. Ce fait a été à l'origine d'importantes relations culturelles: l'imprimerie européenne fut importée aux Philippines, au Japon et dans l'Inde, où toutes sortes d'oeuvres parurent non seulement en espagnol et en latin, mais encore dans les différentes langues et les divers dialectes asiens. Parmi les ouvrages occidentaux ainsi traduits et publiés dans ces langues indigènes figurent des traités scientifiques et des oeuvres littéraires et, notamment, parmi ces dernières, une part importante de la littérature espagnole et européenne, tels les romans de chevalerie. Des dictionnaires, des brochures, des cartes et des itinéraires furent préparés et publiés, tandis que paraissaient des versions espagnoles d'oeuvres originaires de pays d'Orient, parmi lesquelles figura notamment le premier livre chinois traduit dans une langue occidentale.

4.19 Ces faits d'un grand intérêt peuvent servir de point de départ au rapprochement culturel de l'Orient et de l'Occident. Tel a été l'avis de la Commission nationale espagnole, sous le patronage de laquelle la Bibliothèque nationale de Madrid prépare, pour le mois de décembre prochain, une exposition de ces ouvrages d'information et sources bibliographiques ou documentaires. Il va sans dire que nous accorderions volontiers toutes les facilités nécessaires pour permettre d'organiser, dans le cadre du Projet majeur de l'Unesco, une exposition itinérante visant à faire connaître les publications analogues parues en différentes langues, et à présenter des fac-similés de documents, livres, cartes et gravures du temps auxquels s'ajouteraient des spécimens de publications actuelles.

4.20 D'autre part, la Faculté de lettres et de philosophie de l'Université de Madrid vient d'instituer un cours général expressément consacré à "La civilisation en Asie orientale". Ce cours, à la différence de certains autres, n'est pas destiné à une poignée d'érudits, mais constitue une introduction générale à la culture orientale qui est à la portée de tous les étudiants.

4.21 Nous ne méconnaissons nullement l'importance des cours de civilisation orientale traditionnellement dispensés dans nos universités d'Europe et d'Amérique, mais il est évident qu'en raison de leur caractère même, ces cours, qui traitent presque toujours de problèmes expressément linguistiques ou archéologiques, ne s'adressent fatalement qu'à un petit nombre de spécialistes et de chercheurs. Or, l'orientalisme moderne ne nous paraît pas pouvoir se ramener à un simple problème théorique et archéologique. L'Asie est non seulement vivante mais encore en pleine activité. Elle a profondément fait sentir sa présence dans le monde au cours de ces dernières années, et le rôle économique et social de l'Orient grandira certainement encore dans un très proche avenir.

4.22 La Commission nationale espagnole a constitué un sous-comité chargé de préparer et de mettre en oeuvre la participation de mon pays à ce Projet majeur. Toutefois, nous nous refuserons toujours à voir dans ce projet, comme on le fait souvent, une distribution de valeurs unilatérales. Nous admirons l'Orient parce qu'il possède des principes moraux universellement valables et parce que nous y trouvons également d'importantes contributions à la technique, mais nous nous sentons d'autre part solidaires de cet Occident qui a créé la grande science dont profite aujourd'hui le monde entier, et donné, par son oeuvre civilisatrice, un noble exemple de spiritualité.

5. Le PRESIDENT. -

En m'associant à l'hommage rendu par M. Rubio y García-Mina au regretté Juan Estelrich y Artigues, membre du Conseil exécutif de l'Unesco, décédé tout récemment, je remercie le délégué de l'Espagne et je donne la parole au délégué du Laos, M. Bong Souvannavong.

6.1 M. BONG SOUVANNAVONG (Laos). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. C'est un grand honneur pour moi d'être appelé à prendre la parole devant cette Assemblée qui compte tant d'éminents penseurs, éducateurs et savants, dès la première occasion qui m'a été offerte de participer à vos travaux. J'ose dire pourtant que ma délégation ne se sent pas dépaycée dans ce bel édifice et dans cette salle des conférences, que vous venez de bâtir au coeur même de la France, à laquelle nous unissons tant de liens d'amitié, de reconnaissance et de compréhension.

6.2 Situé au centre de la péninsule de l'Indochine, coupé de la mer, et par conséquent de toute voie d'accès facile, mon pays n'a pu que récemment se joindre au concert des Etats souverains et indépendants. C'est dire qu'il a besoin et aura longtemps encore besoin de l'expérience, des conseils, et des techniciens des nations plus favorisées. Ceci est tout particulièrement vrai dans le domaine de l'éducation. Ou bien nous arriverons à former une jeunesse capable de fournir les cadres de la nation - ingénieurs, instituteurs, administrateurs, médecins - en même temps que les ouvriers qualifiés et les techniciens qui nous sont nécessaires, ou bien nous entrerons très difficilement dans la voie du progrès et du plein développement.

6.3 Etant un peuple peu nombreux, nous sentons plus vivement encore la nécessité de donner une éducation aussi adaptée que possible à l'ensemble de la

population. Le malheur est que nous sommes pauvres et que, s'il faut éduquer notre peuple pour accroître nos ressources, il nous faudrait en même temps bénéficier de ressources supplémentaires.

6.4 Nous dépendons largement de nos amis étrangers, aussi bien du point de vue matériel que du point de vue technique. A cette aide bilatérale s'ajoute l'aide que l'Unesco et, dans une moindre mesure l'Administration de l'assistance technique des Nations Unies ont bien voulu nous apporter au cours de récentes années. Cette aide-là nous est précieuse, en raison même de l'universalité et du désintéressement que lui confère son caractère international. C'est vous dire combien nous avons été reconnaissants à l'Unesco de nous avoir envoyé, au début de l'an passé, une mission spéciale d'enquête en matière d'éducation, qui s'est attachée à l'étude de tous les aspects du problème et nous a soumis les recommandations les plus pertinentes. Le rapport de cette mission a été approuvé par notre Gouvernement, et nous comptons sur les experts que vous nous avez envoyés et que vous nous enverrez, en même temps que sur l'aide de nos autres amis, pour traduire dans la réalité les suggestions de vos enquêteurs.

6.5 Cela dit, j'en viens aux Projets majeurs, sujet évidemment plus général et plus considérable. La politique des Projets majeurs nous a toujours paru saine parce qu'elle groupe les compétences du Secrétariat et concentre les activités de l'Organisation. Nous souhaitons donc que, dans la mesure où ils se sont révélés heureux et utiles, les Projets majeurs en cours se poursuivent et se développent, voire même qu'ils s'étendent à d'autres pays. C'est là, vous le comprendrez tout de suite, une déclaration bien désintéressée de notre part. En effet, il va de soi que notre pays tropical, en grande partie couvert de forêts, ne retire aucun avantage du Projet majeur relatif aux recherches scientifiques sur les terres arides. Pour des raisons de situation géographique également, nous ne pouvons que suivre de loin, et avec une admiration où n'entre guère de jalousie, le projet de formation des maîtres en Amérique latine. Quant au projet Orient-Occident, dont la valeur culturelle est indéniable, profonde et quasi-générale, il est dommage que notre retard en matière d'éducation et les urgences que nous dicte ce retard ne nous permettent pas d'y participer plus pleinement. Tout ce que nous pouvons faire, en dehors de l'encouragement que nous accordons régulièrement aux manifestations culturelles, en dehors de quelques traductions, c'est améliorer nos programmes scolaires, en vue de favoriser une meilleure compréhension réciproque, dans le cadre de la réforme générale de l'éducation.

6.6 C'est vous dire que, tout en restant favorables à la notion des Projets majeurs, nous souhaitons, nous qui avons tellement besoin de l'Unesco et avons en elle une telle confiance, pouvoir bénéficier, tant soit peu, de ses principales activités. Or, il y aurait bien un moyen de nous y faire participer, et ce serait de nous aider à résoudre notre problème majeur à nous, en matière d'éducation : la formation des maîtres. Ne serait-il pas possible au Secrétariat de prévoir, dans deux ans, un développement du Projet majeur qui n'intéresse à l'heure actuelle que l'Amérique latine, et de choisir notre pays comme banc d'essai pour un projet de formation des maîtres qui

se déroulerait d'abord sur un plan national ? Certes, nous aimerions bénéficier d'un tel projet immédiatement, mais je sais qu'il est trop tard pour soumettre des propositions nouvelles en ce qui concerne le programme des deux années à venir. Nous considérons en même temps qu'il est bon que le projet relatif à l'extension de l'enseignement primaire en Amérique latine ait d'abord fait pleinement ses preuves.

6.7 Vous comprendrez dès lors que nous sommes favorables au maintien des trois Projets majeurs en cours, tout en souhaitant l'extension de l'un d'entre eux à notre pays, dans un avenir aussi proche que possible. Nous pensons également qu'il ne serait pas sage d'éparpiller les ressources de l'Organisation en entreprenant d'autres activités majeures. Nous souhaitons qu'au cours de ces années de crise de croissance, voire même de naissance et de gestation de nombreux Etats nouveaux, l'Organisation consacre une part considérable et accrue non seulement de son budget d'assistance technique, mais également de son budget normal aux pays où des besoins criants se font sentir. L'heure est aux réalisations concrètes. Trop d'êtres humains souffrent de l'ignorance pour que nous ayons le temps de nous complaire en des rêves lointains ou théoriques.

6.8 Il est un domaine également où l'action du Secrétariat s'est révélée d'une utilité certaine, c'est celui des stages d'études régionaux. Nous en désirons le maintien, à condition que les thèmes n'en soient ni trop généraux ni trop vagues, qu'il soit fait appel à des techniciens, que l'on vise à former des spécialistes et que l'on tienne pleinement compte du stade de développement et des besoins particuliers de chacun des pays de la région intéressée.

6.9 Nous aimerions également que les rapports des stages d'études - que ces stages aient lieu dans notre pays ou ailleurs - nous parviennent rapidement, car leurs recommandations et suggestions risquent d'être caduques avant de nous atteindre. C'est ainsi que nous attendons avec impatience le rapport de la réunion de de Sèvres, sur la réforme de l'enseignement secondaire.

6.10 Mes remarques ont principalement porté sur l'éducation en général et la formation des maîtres. Je n'ai pas à m'en excuser car ce sont deux impératifs primordiaux pour le Laos. Pourtant, je tiens à ajouter qu'au chapitre des sciences exactes et naturelles nous nous intéressons au programme élargi d'action du Secrétariat pour l'avancement des sciences et l'enseignement scientifique, et particulièrement à la Conférence régionale d'études sur l'enseignement et la diffusion de la science au niveau secondaire - surtout si les crédits disponibles permettent, dans ce domaine, un accroissement de la participation aux activités des Etats membres.

6.11 De même, nous nous intéressons au Projet interdépartemental relatif aux textes de lecture pour nouveaux alphabètes. Nous aimerions que ce Projet pût atteindre notre pays où, grâce à votre spécialiste, nous lançons actuellement une campagne de développement des villages pour l'éducation de base. Il serait dommage et même dangereux que cette campagne soit arrêtée ou détournée de son but faute de matériel de lecture.

6.12 En conclusion, le Laos est favorable à l'augmentation du budget qui nous est demandée pour les années 1959 et 1960. Mon pays désire, toutefois, qu'au cours de ces années ainsi que pendant les cinq ans à

venir, le programme de l'Organisation prenne un tour aussi concret et réaliste que possible. Il serait dangereux de s'attaquer à des activités nouvelles avant d'avoir su mener à bien et étendu à d'autres pays les entreprises en cours qui se révèlent utiles. Il convient que le personnel du Siège puisse de plus en plus, ainsi qu'il le fait d'ailleurs de mieux en mieux, s'attacher aux urgences et aux réalités concrètes des Etats membres, lointains ou proches.

6.13 Au cours des dernières sessions de la Conférence générale, on a beaucoup parlé des activités que les Etats membres doivent entreprendre eux-mêmes. Le principe est bon, mais il convient qu'avant de nous confier des tâches qui peuvent dépasser les possibilités de certains d'entre nous, on nous aide à former les spécialistes qui pourront les accomplir et qu'on mette à notre disposition des moyens d'exécution. Nous demandons qu'on nous fasse bénéficier de l'expérience acquise, mais nous ne pouvons pas édifier des palais avant d'avoir ouvert des écoles. Si l'on veut précipiter notre ascension jusqu'au niveau des pays les plus avancés, qu'on nous aide en nous fournissant des techniciens et de l'équipement. Qu'on étoffe également notre Commission nationale, et que les documents nous arrivent à temps : la plupart de ceux qui concernent la présente Conférence sont parvenus à Vientiane il y a trois semaines à peine.

6.14 Nous sommes cependant pleins d'espoir. Les services rendus vont s'améliorant avec l'efficacité accrue du Secrétariat. Certains des experts que nous avions demandés sont à pied d'oeuvre et nous sommes sûrs que les Projets majeurs tiendront compte, un jour, de nos préoccupations.

6.15 Monsieur le Président, ma présence ici est une marque de la grande foi du Laos en l'Unesco. Notre délégation est convaincue qu'en nous apportant généreusement son appui, notre grande Organisation n'aura pas en vain aidé des hommes de bonne volonté à réaliser leur destin.

7. Le PRESIDENT, -

Je remercie M. Bong Souvannavong et je donne la parole au délégué du Liban, M. Ammoun.

8.1 M. AMMOUN (Liban), -

Monsieur le Président, Mesdames, mes chers collègues. De nombreux orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, et plus particulièrement M. Cals, Ministre de l'éducation des Pays-Bas, ont éprouvé le besoin de citer quelques phrases de la convention qui est aujourd'hui notre Charte. Il est bon, en effet, de se rafraîchir parfois aux sources.

8.2 "Les guerres prennent naissance dans l'esprit des hommes ; c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix". L'incompréhension mutuelle des peuples a toujours été, au cours de l'histoire, à l'origine de la suspicion et de la méfiance entre nations.

8.3 Je me demande, comme les orateurs qui m'ont précédé, si, pris dans le remous et les tâches harcelantes de la vie quotidienne, nous n'avons pas quelque peu perdu de vue ces objectifs, ces idéaux, et si l'arbre ne nous cache pas la forêt. Qu'y a-t-il dans notre programme qui soit en relation directe avec cette idée : construire dans l'esprit des hommes les défenses de la paix ?

8.4 N'avons-nous pas eu tendance à faire de l'Unesco une sorte de super-Ministère de l'éducation, ce Bureau international de bienfaisance en matière d'éducation dont nous parlait le Président Berthoin ? Je ne ferai pas de reproches à l'Organisation. Nous sommes victimes de notre structure ; une organisation internationale, c'est le lieu géométrique de rencontre et le perpétuel compromis entre des égoïsmes nationaux. Et Gandhi a dit que le compromis était une forme de l'amour. On conçoit que, tiraillée entre des demandes diverses et insistantes, l'Unesco ait adopté cette attitude ; elle a son efficacité ; mais ces efforts ont-ils rendu tout l'effet qu'on pouvait en attendre ? On peut se le demander.

8.5 Ceci dit, il faut rendre au Directeur général, à ses collaborateurs directs et à tout le Secrétariat, l'hommage qui leur est dû. Nous qui les avons vus à l'oeuvre, nous savons dans quelles circonstances difficiles ils ont rempli admirablement leur tâche, avec dévouement et compétence ; nous tenons à les en remercier.

8.6 Un grand quotidien français, dans un éditorial qu'il nous consacrait tout récemment, nous reprochait notre tendance à la dispersion et l'aide dérisoire accordée à un nombre très élevé de pays. Je ne voudrais pas m'appesantir sur ce point, puisque ce que nous traitons ici, ce sont les grandes lignes, très générales, de notre action, la philosophie du programme - les détails devant être laissés aux commissions compétentes. Mais je vous cite un chiffre, qui devrait vous faire réfléchir : il y a 247 experts pour 143 projets. Le déséquilibre est flagrant.

8.7 Habitué aux apologues, je me contenterai de vous en citer un : Un couple avait un fils en âge de se marier. Le moment venu, la mère dit au père : "Il faut trouver pour notre fils une épouse belle et sage, de vingt ans". Le mari part chercher dans le voisinage. Quelque temps après, il revient. De loin, sa femme l'interpelle et lui dit : "As-tu trouvé ?" Le mari répond "Oui". La femme regarde et constate que le mari est entouré de quatre fillettes. "Où est la fille de vingt ans ?" demande la femme. Et le mari de répondre : "Je croyais que quatre fillettes de cinq ans auraient fait l'affaire au lieu d'une femme de vingt ans". Je crois que nous aurions intérêt à méditer cet apologue à propos de la concentration de nos activités.

8.8 Le Projet majeur Orient-Occident est à mettre à l'actif de l'Unesco. L'idée répond exactement aux buts définis par notre Charte. C'est le projet-type, un modèle du genre. L'idée était généreuse, elle répondait à la volonté très nette de tous les pays de se mieux connaître, et à un besoin à la fois diffus et précis de trouver un terrain où le désintéressement serait la règle, un climat, je ne dirai pas apolitique, mais moins sensible aux variations de la politique, et d'inaugurer ou de maintenir un contact et un dialogue qui ne pouvaient aboutir qu'à une meilleure connaissance réciproque, donc, à plus d'amour.

8.9 Je ne suis pas sûr que la réalisation ait été aussi heureuse que la conception. En fait, on a groupé sous une rubrique nouvelle des activités déjà existantes. Je ne sais si cela répondait exactement aux vœux de la Conférence générale. Ces activités sont peut-être aujourd'hui conçues dans un esprit différent et tendent vers un but plus précis, mais avec peu de moyens d'action. Le budget du Projet majeur ne

présente pratiquement pas d'augmentation par rapport au passé ; cette grande idée manque encore d'un support concret.

8.10 L'expérience, pourtant, méritait d'être vécue, elle était féconde. Il n'y a pas eu au Comité consultatif du Projet deux blocs séparés l'un de l'autre, comme le craignait Monsieur le Représentant des Pays-Bas, encore moins dressés l'un contre l'autre. Au contraire, ceux qui ont participé aux travaux du Comité savent que l'Orient et l'Occident ont eu l'occasion de s'y apprécier et de retrouver ce qu'il y avait de commun entre eux, ces multiples liens, petits ou grands, tissés au cours des âges, qui font que les civilisations et les cultures s'enchevêtrent, s'interpénètrent et se complètent. Les mêmes aspirations, la même quête faisaient ressembler ces visages, malgré leurs diversités originelles. Chacun de nous pensait, en regardant la civilisation de l'autre, qu'elle n'est "ni tout à fait la même, ni tout à fait une autre, et m'aime et me comprend".

8.11 Si je pouvais donner un exemple, je dirais que la culture arabe, étroitement mêlée à toute une évolution de l'histoire, retrouve partout à la fois et son généreux apport et les sources où elle puise.

8.12 Il y a dans toute civilisation et toute culture un phénomène permanent d'acquisitions : "... et dont l'âme se dépense à s'accroître de ses dons". Le Liban en est un exemple. Adossé à un Orient qui va jusqu'au golfe Persique, il reçoit à travers l'Afrique et l'Asie le plus pur et le plus clair d'une culture arabe à laquelle il est intégré. Mieux encore : cette culture se mélange sur son sol à tous les apports d'une culture occidentale que les vents méditerranéens lui portent, à leur tour, après avoir traversé l'Occident.

8.13 Mais si l'Orient et l'Occident ne constituent pas deux blocs, on retrouve peut-être ces blocs ailleurs. Monsieur l'Ambassadeur Pierre Micheli, délégué de la Suisse, nous l'a rappelé hier, en termes précis et éloquents. Accepterions-nous cette division du monde, avec toute l'angoisse qui l'accompagne, comme une fatalité ? Ce serait manquer à notre devoir le plus élémentaire. Voudrions-nous l'ignorer, elle n'en existerait pas moins. La politique de l'autruche qui cache sa tête dans ses plumes pour ne pas voir le danger a beaucoup d'adeptes. Mais ce n'est pas à notre Organisation de considérer que cet animal est sublime. Je ne sais pas si l'heure est venue de s'atteler à ce problème, mais plus tôt nous le ferons, mieux cela vaudra. Monsieur le Président de la Conférence générale, M. Berthoin, parlait hier, en termes imagés, de cette grande aventure de l'esprit, presque nomade, et la comparaison n'était pas pour déplaire au représentant d'un pays voisin du désert. Mais je crois qu'à ce stade de sa course cet esprit souffle. Il a trouvé une terre d'élection. Il est ici chez lui, dans cette ville et dans ce pays. La France, en nous aidant à construire ce palais, est restée fidèle à sa tradition. Nous n'avons pas à rougir de ce que nous lui devons. Cet élan qui sait être ironique, cette lucidité qui connaît des éclipses au profit du coeur, cet esprit critique qui sait, quand il le faut, céder la place à la foi la plus entière, cet indéclinable goût de la liberté si largement dispensé qu'il vous arrive parfois de le trouver avec étonnement dressé en face de vous comme un fils prodigue, alors qu'il n'est que le plus fidèle héritier de votre pensée, où les retrouverions-nous

plus qu'ici et, comme de secrets complices, autant qu'ici ? Nous comprenons que tout ce qui symbolise notre Organisation ait dressé sa tente à Paris.

8.14 A M. Berthoin, Ministre de l'éducation nationale de la République Française et Président de notre Conférence générale, doublement qualifié par son titre et sa personnalité pour présider à nos débats, nous adressons tous nos remerciements. Les versets de l'édifice sont plus éloquents que les récits des conteurs, dit un poète arabe. Du fait de la science et de la technique et des caprices du vocabulaire, il y a aujourd'hui un ciment vibré. L'intelligence et le cœur de chacun de nous ne pourraient-ils pas, comme ce matériau, vibrer à l'unisson dans un même espoir en l'avenir de cette Organisation et en son idéal ?

9. Le PRESIDENT. -

Je remercie M. Ammoun et je vais maintenant donner la parole au délégué des Etats-Unis d'Amérique, M. Rabb.

10.1 M. RABB (Etats-Unis d'Amérique). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, j'ai le très grand honneur de vous lire le message que je viens de recevoir du Président des Etats-Unis d'Amérique. "Veuillez dire aux délégués et aux autres personnes qui participent à la dixième session de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture combien leurs travaux me semblent importants et riches de promesses pour les peuples du monde. En consacrant ses efforts aux affaires de l'humanité, l'Unesco joue un rôle dont l'intérêt est capital pour nous tous. Elle jette les bases d'une compréhension mutuelle qui peut être le fondement d'une paix juste. Ce faisant, elle réaffirme le principe de la dignité de la personne humaine, sur lequel reposent les droits de l'homme, et met en valeur les ressources spirituelles qui enrichissent l'existence des citoyens de tous les pays.

Puisse cette conférence, tournée vers l'avenir, être féconde en résultats". (Signé) Dwight D. Eisenhower.

10.2 Il existe une petite fraction de la ville de New-York qui est zone extra-territoriale : elle représente les Nations Unies et non les Etats-Unis. Pendant que nous sommes réunis ici, des hommes de nombreux pays essaient de trouver un terrain d'entente. Et là, ils ont trouvé une tribune où tous peuvent s'exprimer, ce qui constitue un grand progrès. La France, depuis si longtemps dépositaire de tant de richesses intellectuelles et artistiques du monde, a bien mérité l'hommage qui lui est rendu du fait que c'est ici à Paris que nous venons d'ouvrir la maison de l'Unesco qui servira aussi de tribune à l'humanité tout entière.

10.3 Au cours de l'année passée, il s'est produit deux événements qui n'ont attiré que passagèrement l'attention du public, mais dont la signification ne doit pas être sous-estimée. A un moment où les gouvernements de deux Etats membres de l'Unesco, - dont l'un était le mien, et l'autre le Gouvernement soviétique - se trouvaient gravement divisés sur des questions politiques essentielles, le Ballet Moïsséïev de Moscou recevait aux Etats-Unis un accueil triomphal. En même temps, à Moscou, un pianiste américain de grand talent, Van Cliburn, recevait les plus grands honneurs et était applaudi avec enthousiasme lors d'une vive compétition musicale. Les gouvernements

peuvent être en opposition, mais les hommes sont partout les mêmes lorsqu'il s'agit de juger du grand art. Il importe que nous nous souvenions de cette leçon. Mais il importe également que nous la comprenions. Elle ne signifie pas qu'un échange d'artistes puisse effacer les différences morales fondamentales, mais que ces différences ont leurs racines dans ce que l'on enseigne aux hommes plutôt que dans leur nature même.

10.4 Malheureusement, Monsieur le Président, on nous a donné, ce matin même, un exemple désastreux de cet enseignement. Le délégué soviétique a formulé à cette tribune des accusations politiques contre mon pays, contre d'autres pays membres et contre l'Unesco. Vu le caractère de cette tribune, ces accusations étaient aussi déplacées qu'inexactes. Je ne répondrai pas à celles qui s'adressaient aux Etats-Unis. Il est encore moins besoin que je réponde à celles qui étaient dirigées contre l'Unesco.

10.5 Les Etats-Unis ont amalgamé différents éléments en une nation libre et unifiée de 175 millions d'habitants dont les ancêtres étaient originaires de toutes les nations représentées ici aujourd'hui. Il n'est pas étonnant que les Etats-Unis attachent autant d'importance à l'enrichissement inappréciable que les peuples du monde peuvent apporter aux traditions culturelles de leurs voisins.

10.6 Pour vous montrer ce que l'Unesco peut représenter d'essentiel aux yeux des Etats-Unis, permettez-moi de citer ici un passage, depuis longtemps oublié, d'un ouvrage obscur d'un grand écrivain américain, Herman Melville. En décrivant l'Amérique, Herman Melville a dit : "Colonisée par les peuples de toutes les nations, toutes les nations peuvent la revendiquer pour leur. Vous ne pouvez verser une goutte de sang américain sans verser le sang du monde entier. Nous ne sommes pas une étroite tribu... Non : notre sang est comme l'eau de l'Amazone, composé de mille fiers courants qui se déversent dans un seul...".

10.7 Monsieur le Président, l'Unesco se préoccupe aussi bien de l'éducation que de la culture, et ainsi, autant de l'esprit que de l'âme des hommes. Sa tâche est l'origine et la fin de l'existence mortelle et spirituelle de l'homme. D'autres organisations peuvent s'attacher à l'un ou à l'autre des aspects de la vie de l'homme, mais l'Unesco fait, dans le sens le plus vrai, un placement en l'homme lui-même.

10.8 Au cours de l'histoire, l'homme a accepté comme inévitables, et comme échappant à son pouvoir, l'ignorance, le besoin, la faim, la maladie et la mort prématurée de millions de ses semblables. C'est à notre époque seulement qu'il a trouvé le moyen et, avec le moyen, le courage, d'oser exercer son pouvoir sur ce qui l'entoure, aujourd'hui sur cette planète et demain même au-delà. Le problème qui se pose aujourd'hui, et tout particulièrement à l'Unesco, c'est que le pouvoir de l'homme sur la nature ne perde pas tout son sens, du fait de l'incapacité de l'homme à se gouverner lui-même.

10.9 Nous devons être fiers et heureux de ce que l'Unesco, sous la direction éclairée de M. Evans, ait si considérablement progressé vers la réalisation de ses objectifs. Et nous, délégués des Etats-Unis d'Amérique, nous sommes particulièrement fiers qu'une personnalité américaine aussi distinguée que Luther Evans, en donnant tant de soi-même, en apportant tant de dévouement, d'intelligence et de soin à sa tâche, ait aidé l'Unesco à prendre un tel

essor sous sa direction ; son mérite rejaillit ainsi sur ses compatriotes. Depuis la création de l'Unesco, elle a vu presque doubler son budget, ainsi que le nombre de ses Etats membres. Et, ce qui est plus important, elle a concentré son effort sur des projets qui bénéficient d'une haute priorité.

10.10 Mais il serait faux de dire que tous les pays estiment que l'Unesco a déjà résolu le problème, ou qu'elle représente, avec ses objectifs, une force reconnue et comprise par les différents peuples du monde. Il n'en est rien. Les possibilités sont sans doute à la taille des problèmes qu'elle veut résoudre. Mais elle est pour le moment un géant adolescent, en qui sommeille une puissance énorme mais qui n'a pas encore appris à coordonner ses mouvements, avec tout l'art qui permettrait de leur donner une direction et une efficacité constantes.

10.11 Il est vrai qu'en acquérant de l'expérience, l'Unesco a gagné en efficacité et en utilité. Elle a grandement contribué à améliorer le bien-être de l'homme et à développer la compréhension internationale. Mais trop souvent les mesures pratiques qu'elle a prises sont restées imprécises et les méthodes qu'elle a employées trop fragmentaires et trop diffuses.

10.12 Au cours des derniers mois, j'ai fait de nombreux voyages tant dans mon propre pays que dans beaucoup d'autres. Partout où je me suis trouvé, j'ai posé des questions sur l'Unesco. J'ai demandé aux gens ce qu'était à leur avis cette organisation et ce qu'elle faisait. Trop fréquemment, j'ai découvert, avec consternation, que très rares étaient ceux qui pouvaient répondre. Pour ce qu'elles évoquent, dans les divers peuples du monde, en fait de message ayant quelque urgence ou même quelque sens, les six lettres du mot Unesco pourraient tout aussi bien être remplacées par ABCDEF. Nous, Etats membres, ne sommes pas arrivés à rendre simples et universels des messages de l'Unesco tels que l'unité par la diversité ou la compréhension par la connaissance. Dans un monde qui évolue à un rythme de plus en plus frénétique, et dans lequel les moyens modernes de communication assurent à toute transformation une répercussion immédiate même dans les coins reculés du globe, l'Unesco a pour tâche de découvrir, de conserver et de faire connaître les valeurs fondamentales qui restent les mêmes. L'avenir de nos enfants est bien difficile à prévoir ; nous savons seulement, avec certitude, qu'il sera inconcevablement différent de notre monde d'aujourd'hui. Pour que les enfants de ce monde nouveau puissent y vivre il leur faudra allier la souplesse de la pensée à la fermeté des principes moraux essentiels d'intégrité et de liberté d'esprit, compris et pratiqués.

10.13 L'Unesco, d'après son Acte constitutif, doit être capable de faire face à cette situation ; mais elle ne pourra le faire aussi longtemps que son programme restera commodément mais arbitrairement divisé entre les domaines relevant de l'éducation, des sciences exactes et naturelles, des sciences sociales, des activités culturelles et de l'information. Il faut qu'il devienne autre chose que cette série de compartiments distincts. Le total de ces différentes sections peut constituer un budget mais ne constitue pas nécessairement un tout. Des progrès ont été réalisés par l'Unesco dans le sens d'une utile concentration de ses programmes ; mais il sera nécessaire d'intensifier

encore nos efforts pour faire face aux difficultés de l'avenir. Nous ne devons pas nous contenter de déplacer et d'étaler continuellement nos trop maigres ressources, d'exercer des pressions isolées sans aucune coordination, de recourir à de vains compromis en utilisant des fonds trop limités.

10.14 Le projet sur les terres arides peut servir d'exemple. C'est une initiative heureuse dans le sens voulu, mais les méthodes utilisées restent trop fragmentaires et l'orientation trop confuse. Le projet ne fait pas appel aux ressources scientifiques du monde entier pour résoudre un problème qui est peut-être l'un des plus importants du monde contemporain. Un quart du globe terrestre est aride. Il n'y a pas une seule région qui puisse rester indifférente à la découverte d'une solution heureuse de ce problème d'importance primordiale pour l'élévation du niveau de vie dans tous les pays du monde. L'Unesco ne peut ni ne doit essayer de résoudre elle-même les innombrables questions qu'implique ce problème. Mais elle doit jouer le rôle d'un puissant catalyseur pour mobiliser et inspirer la recherche et l'effort scientifiques dans le monde entier, en faveur de ce programme d'importance universelle.

10.15 L'un des principaux obstacles à l'avenir est la tendance de l'homme à choisir le chemin le plus court et le plus facile. Nous sommes trop souvent enclins à dépenser notre temps, notre énergie et notre argent pour les seules choses dont nous pouvons tirer un bénéfice direct et tangible. Trop souvent, nous recherchons les avantages immédiats, matériels, personnels. Je ne dis pas que nous devrions essayer d'imposer à la nature humaine des lois qui la transforment. L'homme sait au moment voulu défendre comme il convient sa personne et sa patrie. Mais il bénéficie aussi très largement d'un certain dévouement à la société qui constitue une sorte de placement, tendant non pas tellement à lui rapporter immédiatement et personnellement quelque chose, mais à profiter à l'humanité future : dévouement à l'intérêt général, en vue de bénéfices éloignés, intangibles et même imprévisibles.

10.16 Pendant de longues années le total des ressources extérieures affectées aux objectifs de l'Unesco dépassera de beaucoup le budget propre de cette organisation, tout comme le budget propre de l'Unesco restera insuffisant pour l'exécution des tâches que l'Organisation pourrait entreprendre. Il est essentiel que l'Unesco ait conscience du rôle unique qui lui revient en qualité d'inspiratrice et de coordinatrice d'efforts multiples entrepris par d'autres, et qu'elle n'essaie pas de tout faire par elle-même, avec ses propres moyens. Sa force unique réside dans l'immense prestige que lui confère dans le monde le fait qu'elle ait été choisie comme instrument d'action par 81 Etats membres ; son efficacité se mesure autant à ce qu'elle réussit à faire faire, qu'à ce qu'elle fait elle-même.

10.17 La délégation des Etats-Unis à la dixième session de la Conférence générale ayant étudié à nouveau sous cet angle les objectifs et les réalisations de l'Unesco a l'honneur de soumettre à cet organisme éminent quelques suggestions relatives à son programme de base.

10.18 Lutte contre l'ignorance : Nous savons tous que la connaissance nous rapproche de la vérité ; la vérité et la connaissance sont les serviteurs de la

liberté. Une paix juste et durable ne peut régner dans un monde habité par l'ignorance. L'Unesco a entrepris d'éliminer l'analphabétisme dans certaines parties du monde ; mais il ne faut pas que ce soit un programme disparate. Je propose que l'Unesco organise la lutte contre l'analphabétisme dans le monde entier, en une génération. Même si nous n'obtenons pas entièrement le résultat désiré, le but proposé sera pour tous les hommes comme une lumière qui les guide.

10.19 Aménagement de la science : L'homme se vante de sa maîtrise croissante de la nature ; mais il ne peut prétendre maîtriser aussi bien ses propres forces. L'Unesco ne peut se contenter d'encourager et de favoriser la recherche à vide ; elle doit s'efforcer constamment de rattacher l'effet du progrès scientifique sur la vie humaine à son effet de masse sur le milieu physique.

10.20 Importance de la diversité des méthodes. Nous ne devons jamais oublier que de multiples voies conduisent aux objectifs que se propose l'Unesco. Elles ne s'excluent heureusement pas mutuellement. C'est à juste titre que l'Unesco favorise cette diversité, car le culte de l'uniformité représente la menace la plus grave pour tout ce qu'elle se propose de faire.

10.21 L'Unesco, c'est l'assistance technique aux pays moins développés, ce sont les échanges culturels entre les personnalités éminentes du monde intellectuel, c'est la traduction et la diffusion généralisée des documents scientifiques et techniques, dans l'intention d'éliminer les obstacles artificiels créés tant par la situation géographique que par la diversité des langues. Mais ce n'est aucune de ces choses à l'exclusion des autres ; ce ne peut être moins que l'ensemble de toutes.

10.22 Tout en nous efforçant de relever le minimum du niveau de vie et du niveau d'instruction, pour ceux qui ont été trop longtemps privés des avantages de l'enseignement même le plus élémentaire, nous devons être inflexibles sur la qualité des normes intellectuelles et artistiques.

10.23 L'Unesco doit surtout rester attachée à la doctrine de l'impartialité. Nous autres, habitants des Etats-Unis d'Amérique, nous sommes convaincus, peut-être parce que l'article premier de notre Déclaration des droits insiste sur la liberté de la parole et la liberté de la presse, que la liberté des communications est une chose essentielle, à la fois comme principe moral et comme objectif vers lequel orienter utilement les aspects les plus pratiques du programme de l'Unesco. La libre circulation des idées est le fondement de tous les autres objectifs. On estime aux Etats-Unis que le domaine où l'Unesco peut exercer son activité avec le plus de fruit est d'une part la lutte pour supprimer les obstacles aux communications intellectuelles et spirituelles, d'autre part l'effort pour encourager les échanges culturels et scientifiques. Grâce à la compréhension mutuelle, l'indépendance, l'intégrité et la féconde diversité des Etats membres peuvent être maintenues sans menacer la paix du monde.

10.24 L'Unesco qui dispose d'une vaste tribune internationale et qui jouit d'une grande influence morale devrait s'inquiéter de toute limitation apportée, où que ce soit, à la liberté personnelle et au pouvoir créateur de l'individu. Nous devrions dénoncer

implacablement l'hypocrisie de toute puissance qui, en paroles, proclame son dévouement à la cause de la culture et qui, par ses actes, étouffe l'effort artistique ou intellectuel assez audacieux pour s'orienter dans une direction non conformiste.

10.25 Dans le Berlin libre, on peut lire en grandes lettres, dans la splendide salle du congrès, un texte de Benjamin Franklin, où s'exprime un message de tous les temps :

"Fasse le ciel que non seulement l'amour de la liberté, mais aussi la parfaite connaissance des droits de l'homme, soient à ce point répandus dans toutes les nations de la terre qu'un philosophe puisse dire, en quelque point qu'il se trouve : "Ici est mon pays"".

10.26 Ce monde dans lequel nous sommes peut-être tout près de nous détruire les uns les autres n'est pas un monde où nous puissions nous permettre d'attendre plusieurs siècles l'ère de la confiance et de la compréhension mutuelles. Comme l'a dit le Premier Ministre Nehru :

"Ce n'est pas la politique seule qui fait vivre l'homme, et ce n'est pas non plus entièrement l'économie... L'Unesco représente en quelque sorte la conscience de la communauté mondiale".

10.27 Mais il ne suffit pas d'avoir une conscience et de bonnes intentions. Il nous faut découvrir le secret qui nous permettra de coexister en tant que peuples et nations sans que naisse l'hostilité, de partager nos capacités respectives, notre richesse culturelle et matérielle, nos connaissances, nos croyances et la défense de la liberté, sans qu'apparaisse la méfiance. Nous ne pouvons le faire sans participer à l'expérience humaine de l'humilité. Il est difficile d'apprendre à donner le mieux possible. Il est encore plus difficile d'apprendre à recevoir. Nous avons une longue route à parcourir avant d'avoir résolu ces deux problèmes.

10.28 Les forces en marche, les transformations radicales qui se sont produites dans le monde entier depuis que l'Unesco s'est créée, il y a de cela douze ans, nous ont conduits jusqu'à la limite d'un vaste domaine. Dans ce domaine, il n'y a rien moins que l'humanité même dans le tourbillon de notre globe. Mais la frontière éloignée de ce domaine se perd dans les mystères de l'espace - de tout ce qui reste inconnu à l'homme. Lorsque celui-ci se rapproche de cette frontière, lorsqu'il avance de l'inconnu vers le connu, l'Unesco peut, si elle en décide ainsi, jouer le rôle d'un pionnier et d'un chef audacieux et inventif. Dans l'histoire de l'humanité, aucune génération, aucune organisation, n'a eu à accomplir un exploit analogue ; c'est un appel à la grandeur.

10.29 J'espère de tout mon coeur qu'en qualité de délégués à cette conférence historique nous déciderons tous que l'Unesco doit progresser vers cette frontière de notre temps, avec courage, avec une intelligence disciplinée et par dessus tout avec la volonté de servir les valeurs spirituelles qui donnent à la vie humaine elle-même sa signification et sa raison d'être.

11. LE PRESIDENT.-

Je remercie le représentant des Etats-Unis d'Amérique des suggestions qu'il nous a faites et je donne la parole au délégué de Ceylan, M. Malalasekera.

12.1 M. MALALASEKERA (Ceylan). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, il est un peu intimidant de prendre la parole immédiatement après "notre grand frère l'Amérique". Mais la petite île de Ceylan fera de son mieux. Nous vous adressons tous les vœux de l'île d'Émeraude de Ceylan, cette île renommée pour son thé délicieux et parfumé mais également pour son ancienne et magnifique civilisation. Notre délégation s'honore de participer à cette dixième session de la Conférence générale de l'Unesco. Le nouveau siège de l'Organisation symbolise, pour nous aussi, avec son architecture audacieuse et hardie, l'idée intrépide qui a inspiré cette institution de coopération dans le domaine de l'éducation, de la science et de la culture. La structure, la fonction et la beauté sont ici combinées en un seul ensemble complexe, et la poésie des aspirations s'allie à la prose de la pratique. Quoi que l'on puisse dire des formes qui nous entourent - et je ne doute pas qu'elles aient prêté et qu'elles doivent encore prêter à la discussion, notamment en ce qui concerne les fresques, dont certaines sont surprenantes - une chose est évidente, c'est qu'on ne trouve aucune marque de complaisance dans ce qui a été réalisé ici.

12.2 Monsieur le Président, il y a quelque chose d'exaltant à se rencontrer dans cet édifice, à se rencontrer devant le défi que représentent ces murs. Nous sommes tous venus ici pour arrêter le programme qui marquera la fin des dix premières années d'activité de l'Unesco et le commencement des dix prochaines. Nous nous trouvons donc à un tournant, et les directives que nous donnons aujourd'hui devraient être conformes aux besoins de notre époque et aux modifications qui surviennent si rapidement autour de nous, dans tous les aspects de notre vie. Nous avons notamment pour tâche de faire en sorte que le précieux patrimoine du passé soit employé à maintenir le bonheur de l'humanité.

12.3 Les programmes antérieurs de l'Unesco ont révélé un certain pragmatisme des méthodes, qui a abouti à une dispersion de l'énergie et des efforts. On a dépensé des sommes considérables dont une grande partie semble avoir été absorbée par les complications de la mise en place administrative, ce qui évoque le proverbe de la montagne et de la souris. On a eu trop souvent tendance, selon nous, à recourir aux experts et à surestimer leurs services. Nous pensons également que certaines expressions employées dans les programmes en cours devraient être définies à nouveau et précisées, par exemple des expressions telles que "pays sous-développés", ou "éducation de base". Si nous voulons accomplir notre mission, nous devons nous débarrasser de tout ce qui peut nous rester en fait de vieilles idées inutilisables, et notamment des conceptions désuètes de la protection et de la supériorité.

12.4 Nous avons observé parfois une note d'ennui et de découragement dans l'exécution des plans, une hésitation à accueillir les idées nouvelles. Il n'est pas douteux que l'on a déjà tiré grand profit de l'expérience acquise par l'Organisation. On s'est préoccupé de définir plus clairement les méthodes de travail. La création de projets majeurs est une mesure heureuse. La question des terres arides, celle de l'enseignement primaire, l'appréciation mutuelle des

valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident, ce sont là presque la totalité des objectifs que l'Organisation s'est assignés. Mais il nous semble qu'il ne suffit pas, Monsieur le Président, que l'Unesco affecte ses ressources à quelques thèmes soigneusement choisis, même s'ils sont essentiels. Nous pensons que l'imagination et la hardiesse qui ont présidé à la création de l'Unesco parmi les ruines d'une guerre mondiale et dévastatrice, devraient aussi, après avoir abouti aux formes architecturales qui nous entourent, inspirer tous nos programmes à venir.

12.5 Dans son discours d'ouverture, à la présente session, M. Radhakrishnan a très justement observé qu'il serait plus conforme à l'esprit de l'Unesco et aux dispositions de son Acte constitutif, de faire du Conseil exécutif un organe plus représentatif des nations qui composent cette grande communauté de peuples. Nous désirons apporter notre appui à l'opinion déjà exprimée selon laquelle une meilleure représentation nationale au sein du Secrétariat lui-même favoriserait le progrès de la compréhension et de la solidarité entre les cultures, et resserrerait la coopération et les échanges d'idées entre des nations extrêmement différentes. Nous espérons donc que l'on prendra bientôt les mesures nécessaires en ce sens.

12.6 Monsieur le Président, toutes ces remarques étaient d'ordre général. Au moment opportun, notre délégation aura quelques observations à formuler sur des questions posées ici et sur certains des projets de l'Unesco ; mais il en est une que nous désirerions formuler dès maintenant. Il s'est passé bien des choses depuis que l'Unesco a été créée, et dans les États membres divers événements ont eu pour effet de rendre désuètes, à notre avis, certaines des conceptions et des idées qui pourtant se retrouvent encore dans différentes parties du programme. Les peuples qui s'élèvent à l'indépendance recherchent hardiment les échanges entre pays et entendent reculer les frontières de la compréhension. L'Unesco ne peut se substituer aux gouvernements de ces pays, mais elle est en mesure de les aider et de les orienter dans leur tâche, en assumant le rôle de guide dans les domaines de l'éducation et de la pensée culturelle, conformément à ce que l'on peut attendre d'elle. Si le développement économique de ces pays est laissé aux soins d'autres institutions, l'Unesco, en s'acquittant sans équivoque du devoir qui lui incombe, devrait faire en sorte que ce développement économique soit au service de l'homme, et que l'homme ne soit pas dépassé par la technique dont il doit avoir maintenant la maîtrise.

12.7 Jamais dans l'histoire de l'humanité la nécessité d'une direction spirituelle et d'un renforcement des valeurs spirituelles ne s'est fait si bien sentir. Le concept d'hostilité a pénétré très profondément non seulement nos actes mais également nos attitudes et nos pensées. En gravissant une haute montagne, nous prétendons la "conquérir". Au contraire Tensing a déclaré, en atteignant l'Everest, qu'il avait fait un "pèlerinage". Nous envoyons dans le ciel un projectile et nous proclamons que l'espace a été "anéanti". L'humanité est saisie d'un désir frénétique de puissance, qui ne peut être que nuisible et destructeur ; il s'affirme avec arrogance, et lorsqu'il n'a rien à vaincre, il se tourne contre lui-même et se détruit.

Cette volonté de domination s'observe en particulier dans les questions internationales, et malheureusement, Monsieur le Président, nous la rencontrons quelquefois ici même dans nos propres délibérations. Il y a vingt-cinq siècles Bouddha disait: "Que l'homme bon ne commette aucune action indigne, si minime soit-elle". Ne l'oublions pas. En lui-même le pouvoir n'est pas mauvais; lorsqu'il est discipliné, qu'il s'inspire de valeurs morales et qu'il s'allie à la connaissance, il devient créateur. Tout ce qu'il touche peut, de ce fait, être vivifié et revigoré en vue d'une croissance nouvelle. La connaissance dérive de la sagesse et la voie de la sagesse est la compréhension exacte ou, pour emprunter une expression à notre propre culture la "vigilance utile". On ne parvient pas au bonheur par le dynamisme de la demande qui crée des besoins nouveaux et toujours croissants. Le feu se développe grâce au combustible qui l'alimente. Le problème qui se pose à nous aujourd'hui est de combiner les agréments de la vie avec la richesse et la maturité intérieures, avec la sensibilité au vrai, au beau et à la dignité humaine, de façon à créer un sens de l'utile qui dépasse les besoins immédiats de la vie quotidienne.

12.8 Nous avons reconnu que notre vie n'est plus enfermée dans des limites étroites. Nous vivons dans un milieu cosmique qui va de notre terre jusqu'aux étoiles, jusqu'à l'infini de l'espace et du temps. Nous nous devons d'acquiescer sur notre époque de nouvelles connaissances et de travailler à leur donner une application pratique. Nous avons pour tâche d'associer les énergies de la vie moderne aux idées civilisatrices. La civilisation n'est pas autre chose que la transformation des idéaux en institutions.

12.9 Il nous faut créer un type nouveau d'hommes et de femmes qui sachent juger des situations humaines du point de vue des intéressés, qui soient capables aussi de communiquer un certain sens de l'urgence, tout en donnant à la vie elle-même une unité d'objectifs qui puisse inspirer la conduite. Les prophètes de malheur sont nombreux parmi nous, mais nous ne pouvons nous permettre de gaspiller notre énergie en nous abandonnant voluptueusement au pessimisme et au complexe de frustration, car nous trahirions de cette façon l'humanité.

12.10 Monsieur le Président, c'est dans cet esprit de coopération constructive que ma délégation s'estimera honorée et privilégiée de travailler avec vous à cette noble tâche et d'assister le Conseil exécutif et le Secrétariat qui nous ont si bien aidés dans le passé.

13. Le PRESIDENT. -

Je remercie le délégué de Ceylan, et je donne la parole au délégué de la Corée, M. Kim.

14.1 M. KIM (Corée). -

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Tout d'abord, je voudrais exprimer, au nom du Gouvernement de la République de Corée et de son peuple, ma reconnaissance la plus profonde pour le privilège qui m'est offert de parler devant cette grande assemblée où les délégués de toutes les nations amies de la paix sont réunis pour étudier les problèmes épineux de la paix permanente et du développement universel de l'éducation, de la science et de la culture.

14.2 Je voudrais aussi profiter de cette occasion

pour remercier Monsieur le Directeur général, Messieurs les membres du Conseil exécutif et ceux des organisations consultatives, de leurs travaux patients et dévoués, sans lesquels les activités de cette Organisation n'auraient pu obtenir un tel succès. C'est avec le peuple coréen tout entier que je souhaite sincèrement que tous les efforts faits pour assurer la réussite de cette conférence si importante aboutissent à des résultats satisfaisants.

14.3 De même que nous avons vu naître l'Unesco à la suite de la guerre mondiale, la Commission nationale coréenne pour l'Unesco est née juste après le cessez-le-feu le long du front qui s'étendait sur 300 kilomètres à travers la péninsule de Corée. Aussi caressons-nous ce cher espoir de la paix permanente et respectons-nous l'idéal sublime de l'Unesco.

14.4 L'Unesco s'est empressée d'établir un programme de secours immédiat à la Corée. Elle a eu la bonté de nous offrir une somme considérable, destinée à la reconstruction d'une imprimerie pour les textes scolaires, et d'envisager un projet pour la réorganisation de l'éducation dans notre pays. A cet effet, elle nous a envoyé une mission dont l'objet était de soutenir les activités du Centre d'éducation de base, ainsi que celles de l'Institut des langues étrangères de Corée. A ce propos encore, les membres de la délégation coréenne voudraient exprimer, au nom du peuple coréen, leurs remerciements très sincères à l'Organisation des Nations Unies et aux nations membres de l'Unesco.

14.5 En outre, le peuple coréen se sent profondément obligé à l'égard de l'Agence des Nations Unies pour la reconstruction de la Corée.

14.6 Cependant, en ce qui concerne la reconstruction dans le domaine de l'éducation, de la science et de la culture, nous sommes encore bien loin d'atteindre le but que nous nous sommes proposé. De sorte que nous ne pouvons nous défendre de porter un intérêt tout particulier au programme dressé en vue de "l'établissement du Fonds international pour l'éducation, la science et la culture", et de "l'établissement du Fonds spécial pour le développement économique des nations sous-développées".

14.7 La Corée a bénéficié d'une aide et d'une assistance énormes de la part de ses alliés et de tous les pays qui aiment la paix. Cependant, la fierté d'une nation ne permet pas qu'elle continue simplement à bénéficier de l'aide d'autrui pendant longtemps. Notre esprit d'indépendance et notre volonté de participer aux projets de développement se sont déjà traduits par nos efforts pour renforcer l'organisation de la Commission nationale coréenne pour l'Unesco.

14.8 Encouragés par le don généreux qui nous a été fait d'un site splendide au coeur de la ville de Séoul, nous avons établi un projet de construction d'une "Maison de l'Unesco", laquelle nous servira de Centre culturel international en Corée.

14.9 De plus, poursuivant avec persévérance notre plan quinquennal de publications internationales, nous aurons bientôt réuni l'ensemble de la documentation nécessaire à la rédaction d'un "Aperçu général de l'éducation, de la science et de la culture en Corée", qui constituera un lien précieux entre la Corée et le reste du monde. Cet ouvrage sera le témoignage de notre accord total avec le noble esprit du projet de l'Unesco pour le rapprochement de l'Orient et de l'Occident.

14.10 S'inspirant de l'idéal sublime de l'Unesco, une centaine de personnes éminentes se sont réunies et ont réussi à organiser une Société pour l'Unesco, dont l'objet est de rassembler les fonds qui permettront à la Commission nationale de jouer son rôle dans l'accomplissement des tâches communes que propose l'Unesco.

14.11 Nous espérons que la Corée pourra bientôt s'acquitter pleinement de sa part de responsabilité dans l'action continue que mène l'Unesco pour établir la paix mondiale, en favorisant une entente plus cordiale entre les nations et une appréciation plus exacte des valeurs culturelles de chaque nation membre.

14.12 En conclusion, je voudrais ajouter quelques mots sur l'unification de la Corée. Malgré l'unité ethnique et culturelle de son peuple tout au long de son histoire, la Corée reste divisée en deux parties par une barrière arbitraire, depuis sa libération en 1945.

14.13 Je renouvelle avec tous les Coréens nos vœux ardents pour que les efforts des Nations Unies aboutissent à l'unification de notre nation. Abraham Lincoln a dit qu'aucune nation ne peut souffrir longtemps une situation ambiguë de demi-liberté et de demi-esclavage. Nous souhaitons que l'autre moitié de notre nation, c'est-à-dire la Corée du Nord, réduite à l'asservissement, puisse regagner sa liberté, et qu'ainsi il soit permis au peuple coréen tout entier de mettre le poids de sa puissance rassemblée au service de la lutte mondiale pour la paix et la sécurité.

15. Le PRESIDENT. -

Je remercie Monsieur le délégué de la Corée et je donne la parole au délégué de l'Irak, M. Nasir.

16.1 M. NASIR (Irak). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est un grand honneur pour moi de vous transmettre les vives félicitations du peuple et du Gouvernement de la République d'Irak et de la Commission nationale irakienne de l'Unesco à l'occasion de l'heureuse inauguration de ce bel édifice qui est le siège permanent de notre Organisation. Il nous faut prier pour que cette maison soit une maison de paix dans laquelle tous les États membres s'attachent de toutes leurs forces à réaliser les objectifs de l'Unesco, c'est-à-dire à "contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations Unies reconnaît à tous les peuples".

16.2 Le peuple de l'Irak et son gouvernement croient fermement en ces objectifs et en ces principes et leur apportent leur appui très sincère. Notre révolution nationale toute récente, datant du 14 juillet de cette année, s'inspire en fait des mêmes objectifs et des mêmes principes. C'est pourquoi nous avons commencé à libérer notre propre peuple du servage dans lequel il était maintenu depuis des siècles, et nous avons, en même temps, tendu la main à tous les peuples pacifiques quels que soient leur race, leur religion ou le système politique et social qu'ils ont choisi. Il y a quelques temps notre gouvernement a voté une loi agraire qui nous permettra de nous

défaire de ce triste régime féodal qui refusait aux hommes le droit essentiel à la dignité humaine. Cette loi contribuera très sensiblement à relever le niveau de vie de notre peuple et à lui offrir ainsi de meilleures possibilités de s'instruire. Comme l'a dit notre chef national Qasim, notre révolution est "une révolution sociale autant que politique qui a pour objet de réaliser une réforme sociale, de faire rédiger la justice sociale dans toutes les couches de la population, de soustraire le peuple à la pauvreté et à la peur et de le protéger contre l'ignorance et la maladie". Nous sommes également convaincus que dans le monde d'aujourd'hui, nous devons tous coopérer afin de faire régner la paix et la justice. Nous ne pouvons y parvenir à l'intérieur de nos propres frontières sans défendre également le droit des autres peuples à la paix et à la justice, ni si nous refusons ce droit à d'autres ou si nous l'usurpons. C'est pourquoi notre nouvelle politique est une politique de paix et de justice pour le monde entier, et d'amitié avec les autres nations. Permettez-moi de citer encore une fois notre chef national : "la République d'Irak est pacifique et recherche sincèrement l'amitié de tous les peuples du monde". L'Unesco trouvera en cette nation, malgré sa faible superficie et sa population réduite, un défenseur convaincu de ses objectifs et de son idéal.

16.3 Nous aurons l'occasion dans les différents comités et groupes de travail de formuler des observations détaillées sur le programme et le budget de l'Unesco. Je vous épargnerai donc une répétition et je me bornerai à vous faire part de quelques remarques sur les principaux aspects du programme de notre Organisation. Je voudrais cependant, au préalable, au nom de mon gouvernement et de notre Commission nationale pour l'Unesco, remercier le Directeur général et son personnel, ainsi que le Président et les membres du Conseil exécutif, de leurs efforts, de leur réflexion et de l'excellente préparation des documents et des observations relatives au programme et au budget de notre Organisation.

16.4 Pour en revenir à mes observations générales, je commencerai par le domaine de l'éducation. L'Irak s'intéresse très vivement à la diffusion de l'instruction dans les populations. Depuis la révolution, le Gouvernement irakien a affecté des fonds supplémentaires à l'éducation et notamment à l'enseignement primaire. Il a alloué environ deux millions de dinars (un peu plus de cinq millions et demi de dollars) à l'enseignement primaire seul. Ce montant représente environ 33 % du budget qui avait été affecté à l'origine à ce type d'enseignement. La nouvelle loi sur l'éducation, votée récemment par le nouveau gouvernement, prévoit l'organisation aussi rapide que possible de l'enseignement obligatoire, ce qui implique une étude, des recherches et des plans ; grâce à l'Unesco, cette étude a été menée à bien par un spécialiste en matière d'enseignement obligatoire, qui avait été envoyé en mission en Irak il y a quelques mois ; elle nous sera très utile.

16.5 En Irak, comme dans le reste du monde, nous souffrons d'une pénurie de professeurs. Nous faisons de notre mieux pour surmonter cette difficulté. Nous avons créé trente écoles normales de jeunes gens et de jeunes filles pour former des maîtres d'écoles primaires. Nous comptons élever le niveau des programmes de ces écoles normales et nous sommes

certaines que nous tirerons grand profit de l'expérience acquise à l'occasion du projet majeur relatif à l'enseignement primaire en Amérique latine, patronné par l'Unesco, bien que les conditions locales et les problèmes ne soient pas les mêmes en Amérique latine et en Irak.

16.6 L'éducation de base en Irak a sensiblement progressé. Nous disposons aujourd'hui de six centres et nous espérons en augmenter peu à peu le nombre. Le centre d'éducation de base des Etats arabes, près du Caire, nous rend service à différents égards. Nous sommes certains que l'Unesco continuera d'accorder son appui à ce centre et qu'elle lui donnera un rôle de plus en plus important dans le monde arabe.

16.7 Nous sommes heureux de constater que notre Organisation s'intéresse de plus en plus à l'enseignement supérieur. Bagdad, capitale de l'Irak et siège de l'enseignement supérieur pendant le Califat d'Abbasid, reprend la place qu'elle occupait autrefois comme centre de science, d'éducation et de culture. L'Université de Bagdad, créée il y a un an, compte aujourd'hui douze collèges à Bagdad et dans les environs. L'Université souhaite obtenir dans divers domaines la coopération de l'Unesco. Celle-ci est en mesure, j'en suis convaincu, d'offrir une assistance et des conseils précieux à un grand nombre d'autres universités nouvellement créées dans le monde entier.

16.8 Je ne puis terminer mes remarques générales relatives au programme en matière d'éducation sans parler de l'éducation des enfants des réfugiés palestiniens. Le monde civilisé ne peut se désintéresser du sort de ces malheureux, obligés de quitter leur foyer et leur patrie. De l'avis de ma délégation, l'Unesco devrait se préoccuper davantage de l'éducation des enfants des réfugiés palestiniens, leur fournir la possibilité de s'instruire et de jouer ensuite un rôle utile dans leurs collectivités.

16.9 L'Irak s'intéresse vivement à l'activité de notre Organisation dans le domaine des sciences exactes et naturelles. Pour ce pays qui prend son essor en cette seconde moitié du vingtième siècle, la science et l'éducation scientifique représentent une nécessité fondamentale. Tout progrès agricole et industriel doit être fondé sur la science moderne et sur une solide éducation scientifique. L'Irak suit de très près le projet majeur sur les terres arides et a pris une part active aux travaux qui s'y rattachent : cycles d'étude et conférences régionales. Nous nous intéressons également aux études du centre de coopération scientifique du Caire, et nous espérons que le rôle de ce centre sera précieusement et que le programme en sera renforcé de manière à lui permettre de rendre plus de services à l'ensemble du monde arabe.

16.10 A notre avis, il serait extrêmement utile de traduire en langue arabe certaines publications scientifiques importantes de l'Organisation. Je citerais notamment "Impact", qui publie des articles d'un grand intérêt pour le monde arabe.

16.11 Dans le domaine des sciences sociales, nous insisterons sur le projet majeur relatif à l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident. Bien que les mots Orient et Occident prêtent à certaines confusions, nous sommes absolument convaincus de la nécessité d'arriver à une appréciation mutuelle des valeurs culturelles entre nations. En Irak et dans le monde arabe, les enfants et

les jeunes gens étudient les civilisations et les cultures étrangères. Mais nous constatons à regret que dans un grand nombre de pays, il n'en est pas de même. Quand je dis que je viens de Bagdad, la réflexion que j'entends, assez souvent, dans bien des pays d'Europe ou d'Amérique, c'est que je viens du pays d'Aladin ; c'est à peu près la seule chose que l'on sache de l'Irak. Ma délégation estime qu'en qualité d'Etat membre nous devrions apporter à l'Organisation tout notre appui dans son effort vers l'appréciation des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident. Le projet majeur Orient-Occident devrait tendre, entre autres choses, à faire comprendre avec une véritable bienveillance les espoirs, les aspirations et les craintes des autres peuples. Je suis sûr que cette compréhension nous aiderait tous très sensiblement à nous mieux connaître et à coopérer plus étroitement. Quant à nous, la création de l'Université de Bagdad nous permettra de jouer un rôle plus actif dans le projet majeur Orient-Occident.

16.12 Mon pays s'intéresse particulièrement aux conséquences sociales de l'industrialisation, et nous attendons avec grand intérêt la publication des études du Centre de recherches sur les aspects sociaux de l'industrialisation en Asie méridionale, entreprises sous les auspices de l'Organisation.

16.13 En relation avec le projet majeur Orient-Occident et avec le problème des aspects sociaux de l'industrialisation, je dirai que je ne vois pas comment nous pourrions exclure cette importante fraction de l'humanité que représente le peuple chinois avec son immense culture.

16.14 En matière d'activités culturelles et d'échanges de personnes, l'Irak, isolément ou avec la coopération de l'Unesco et d'autres Etats, accomplit une oeuvre importante. Des milliers de nos étudiants sont dispersés dans une vaste région du monde. En application de notre politique nouvelle d'amitié avec toutes les nations, nos étudiants, nos instituteurs, nos techniciens et nos professeurs auront la possibilité de découvrir par eux-mêmes de nouveaux pays et de mieux comprendre tous les peuples. Nous mettons à la disposition des étudiants d'autres pays des centaines de bourses leur donnant ainsi le moyen d'apprendre notre langue et de mieux nous connaître. Nos relations culturelles avec le monde arabe sont très étroites ainsi que le prouvent les nombreuses activités auxquelles participent tous les Etats arabes et qu'ont pu constater des observateurs de l'Unesco et des pays qui sont nos voisins. Je veux parler en particulier de la troisième Conférence culturelle arabe et de la Conférence des antiquités qui se sont tenues à Bagdad l'an dernier, de la Conférence des Commissions nationales arabes pour l'Unesco, qui s'est tenue à Fez au début de cette année, et des deux réunions culturelles organisées récemment à Bagdad et au Caire pour la République arabe unie et la République d'Irak, qui ont abouti, il y a quelques jours, à la signature d'un accord culturel entre les deux pays. Nous espérons que ces activités seront poursuivies et que notre Organisation jouera un rôle décisif en les favorisant.

16.15 En ce qui concerne l'information, nous avons créé un centre audio-visuel à des fins éducatives et nous commençons à faire l'essai de programmes d'enseignement radiodiffusés et télévisés. L'Unesco, qui ne cesse de s'intéresser à cette question, nous

apportera l'aide et les conseils dont nous avons grand besoin. Nous espérons également que l'Organisation fera en sorte que l'on puisse se procurer en arabe certaines de ses publications telles que La Chronique de l'Unesco.

18.16 Monsieur le Président, mes chers collègues, permettez-moi, pour conclure, de rappeler que si notre Organisation veut exercer une action plus efficace, elle n'y parviendra que grâce à nos efforts sincères en ce sens. Les mots seuls, si élevés et si inspirés soient-ils, ne suffisent pas. C'est sur les

faits que notre action sera jugée. Comme l'a dit Al-Gazzali, sage musulman bien connu qui a vécu et enseigné à Bagdad pendant la seconde moitié du onzième et au début du douzième siècle : "Quand même vous recherchiez pendant un siècle la connaissance et quand même vous réuniriez un millier de volumes, ce sont vos actes seuls qui vous rendront digne d'être béni de Dieu".

La séance est levée à 18 heures.

HUITIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

8 novembre 1958 à 10 h.45

Président : M. Jean BERTHOIN (France)

SOMMAIRE

Discussion générale des rapports du Directeur général et du Projet de programme et de budget pour 1959-1960 (suite : interventions des délégués de la République soviétique socialiste de Biélorussie, du Japon, de la Tchécoslovaquie, de la Yougoslavie, de la Thaïlande, de l'Australie et de l'Italie) 128

DISCUSSION GÉNÉRALE DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 1959-1960 (suite)

1. Le PRÉSIDENT. -

Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte. J'ai l'honneur de donner la parole à M. Oumreiko, chef de la délégation de Biélorussie.

2.1 M. OUMREIKO (République soviétique socialiste de Biélorussie). - (Traduit du russe.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, notre délégation approuve entièrement la profonde analyse de la situation internationale qu'a faite hier matin M. Kouznetsov, chef de la délégation de l'Union des Républiques soviétiques socialistes, ainsi que l'appréciation générale qu'il a portée sur l'activité de l'Unesco.

2.2 Comme l'a dit M. Kouznetsov, l'Union soviétique entretient de larges relations culturelles avec tous les pays du monde, quelles que soient les différences qui existent entre leurs systèmes politiques et entre leurs idéologies. Je mentionnerai en particulier l'accord relatif aux échanges culturels qui a été signé en janvier à Washington entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique, après des négociations auxquelles M. Kouznetsov, ici présent, a pris une part active. Cet exemple montre que l'Union soviétique, malgré ses divergences politiques avec les Etats-Unis d'Amérique, s'efforce d'organiser la coopération culturelle du peuple soviétique et du peuple américain. L'éminent pianiste Van Cliburn a été "découvert" à Moscou ; il est devenu à bon droit l'orgueil du peuple américain, mais c'est au concours de Moscou que son talent a été reconnu. L'excellent groupe de danseurs dirigé par Igor Moisseev a fait un voyage triomphal aux Etats-Unis d'Amérique. Les échanges culturels entre l'Union soviétique et les Etats-Unis vont se développant, ce dont nous nous félicitons.

2.3 Malheureusement, le Département d'Etat des Etats-Unis d'Amérique n'en continue pas moins de poursuivre une politique extérieure réactionnaire qui

tend à maintenir le monde à deux doigts de la guerre. C'est contre cette politique que nous sommes obligés de nous élever de toutes nos forces. Le peuple américain, la culture américaine sont une chose ; la politique extérieure menée actuellement par le Département d'Etat en est une autre.

2.4 La délégation de la République soviétique socialiste de Biélorussie a étudié attentivement les rapports du Conseil exécutif et du Directeur général sur l'activité de l'Unesco pendant la période écoulée. Nous approuvons d'une manière générale les diverses conclusions, observations critiques et propositions qui ont été présentées au cours du débat sur les principales activités de l'Unesco, qui doivent tendre à faciliter la solution des importants problèmes auxquels doivent faire face les divers pays dans le domaine de la science, de la culture et de l'éducation. L'Unesco a exercé effectivement une certaine activité dans le domaine des sciences exactes et naturelles, par exemple en réunissant une conférence sur les radio-isotopes dans la recherche scientifique et en organisant des recherches sur la zone aride et la zone tropicale humide. Elle a également pris quelques mesures utiles pour le développement de l'enseignement et des échanges culturels.

2.5 La République de Biélorussie déploie une grande activité en vue d'étendre les relations culturelles et scientifiques avec de nombreux pays. La Commission nationale, ainsi que beaucoup de bibliothèques et d'institutions diverses ont organisé des échanges de publications avec un grand nombre de pays. Parmi les abonnés et souscripteurs des publications biélorusses scientifiques et littéraires figurent nombre de ressortissants de l'Australie, de l'Autriche, du Royaume-Uni, du Danemark, de l'Inde, de la République populaire de Chine, de la Nouvelle-Zélande, de la Suède, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Argentine, du Canada, de la France, de la République fédérale d'Allemagne, de la Tchécoslovaquie, de l'Italie, etc. De leur côté, les institutions scientifiques et les bibliothèques de Biélorussie font venir les périodiques et les publications scientifiques, techniques et littéraires de nombreux pays du monde. L'opinion

publique s'intéresse vivement à la culture et à l'art des autres pays. Des tournées d'artistes venant de France, de la République populaire de Chine, de Bulgarie, de Pologne, de Tchécoslovaquie, de Roumanie, de Suisse, de Grèce, etc., ont eu un grand succès en Biélorussie. Les travailleurs biélorusses ont montré beaucoup d'intérêt pour des expositions artistiques et des représentations de groupes folkloriques de l'Inde, de la République démocratique Allemande, de Pologne, d'Italie, de Tchécoslovaquie, etc. Des tournées d'artistes biélorusses en Angleterre, en Norvège, en Pologne, etc., ont été très bien accueillies par un vaste public. En Biélorussie, la vie et la culture des autres peuples tiennent une large place dans les publications, les films, les actualités photographiques, les expositions, etc.

2.6 Le Gouvernement de la République soviétique socialiste de Biélorussie, fidèle à sa politique de paix et à l'idéal de la coexistence et de l'amitié entre les peuples, inculque à tous les travailleurs de la République un esprit de compréhension et de coopération internationales. Nous avons le plus grand respect pour la culture de tous les peuples et de tous les pays, quels que soient leur régime politique, leurs croyances religieuses et leurs particularités nationales. L'action culturelle et éducative, les livres et les périodiques, la radio, la télévision, le cinéma et les autres moyens de grande information tendent tous à faire connaître au peuple tout entier non seulement les réalisations des nombreuses nationalités qui forment la culture soviétique, mais aussi la riche culture des peuples de l'Orient et de l'Occident. Tout cela vient confirmer nos nobles idéaux : l'amitié entre les peuples, la lutte pour la paix, le progrès social et culturel.

2.7 J'ai parlé tout à l'heure de quelques activités utiles exercées par l'Unesco au cours de la période écoulée. Mais nous rendrions un mauvais service à l'Unesco si nous ne signalions pas les défauts et les vices graves dont souffre cette organisation internationale. Le très grand reproche que l'on peut adresser à l'Unesco, c'est que son programme comprend un très grand nombre d'activités peu importantes et, j'ajouterais, peu efficaces, qui n'ont pas un large caractère international et ne sont pas directement clairement liées à sa tâche essentielle, qui est la lutte pour la paix dans le monde entier. C'est ainsi que l'Unesco disperse ses ressources et ses efforts sur une quantité de projets secondaires de faible importance. Elle se détourne des problèmes essentiels de l'éducation, de la culture et de la science, dont la solution favoriserait la paix et l'amitié entre les peuples et contribuerait, par conséquent, à la détente internationale.

2.8 On sait que le programme de l'Unesco comprend un Projet majeur relatif à l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident. Par la manière dont il est présenté, ce projet semble très important, mais, en réalité, il souffre d'un défaut extrêmement grave. En effet, comment peut-on examiner la question de l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident sans la participation de la République populaire de Chine ? Les peuples de tous les pays sont particulièrement soucieux de voir rétablir à l'Unesco les droits légitimes du plus grand Etat du monde. On ne saurait considérer comme normal qu'un peuple

de 650 millions d'êtres, qui s'est signalé dans l'histoire par les plus hautes réalisations du génie humain, ne soit pas encore représenté dans cette assemblée internationale et ne prenne pas part à la mise en œuvre de ce projet. Cela empêche l'Unesco de devenir une véritable organisation internationale universelle, paralyse son activité et ruine son autorité. Tous ceux qui s'intéressent vraiment au développement des échanges culturels et scientifiques, à la diffusion d'informations sur l'état et les progrès de la culture et de la science dans les différents pays, en vue d'assurer un enrichissement mutuel et de renforcer la compréhension et la coopération internationales, tous ceux-là ne peuvent pas ne pas comprendre qu'il est impossible d'atteindre ces buts sans la participation de cette grande puissance pacifique qu'est la République populaire de Chine. Il est absolument évident que le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine prend une importance particulière non seulement parce que ce pays compte 650 millions d'habitants, mais aussi en raison de la contribution essentielle qu'il peut apporter à la solution des grands problèmes qui se posent à l'Unesco.

2.9 La situation actuelle ne peut en aucune manière être jugée conforme à l'Acte constitutif de l'Unesco ; elle empêche sérieusement cette dernière de remplir sa tâche et de résoudre de façon satisfaisante les problèmes dont elle est saisie. Si l'on veut que l'Unesco s'occupe réellement et utilement de ces problèmes, il est indispensable de reconnaître le droit légitime qu'a la République populaire de Chine de prendre place au sein de cette organisation.

2.10 Notre délégation croit devoir présenter encore d'autres observations concernant en particulier l'utilisation des crédits budgétaires. Peut-on considérer comme normal de consacrer à l'appareil administratif pléthorique du Secrétariat et au personnel permanent la moitié du total des contributions que l'Unesco reçoit de ses membres ? C'est précisément en raison de cette situation que, pour des projets extrêmement importants, on ne dépense que des sommes insignifiantes, ou même qu'on ne prévoit aucun crédit. Nous estimons que pour obtenir une amélioration générale du fonctionnement de l'Unesco, il est indispensable de concentrer au maximum tous les efforts et toutes les ressources sur des activités essentielles, telles que l'organisation de conférences scientifiques internationales, le développement de la coopération internationale, par des échanges entre les pays dans tous les domaines culturels, sur la base de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, par la conclusion de conventions internationales portant sur diverses questions relatives à la science, à l'éducation et à la culture, par des échanges de représentants de la culture, par des mesures assurant le libre accès aux expositions internationales et nationales de caractère éducatif, scientifique et culturel.

2.11 Une telle orientation des activités de l'Unesco permettrait d'utiliser rationnellement les moyens et les ressources de l'Organisation, et surtout d'élargir les échanges culturels internationaux, et de développer l'aide mutuelle en vue de résoudre les principaux problèmes qui se posent à l'Unesco et aux Etats membres.

2.12 Nous considérons que la position prise par

l'Unesco à l'égard de plusieurs organisations internationales non gouvernementales constitue une erreur et qu'elle est même discriminatoire. A la présente session encore, sous des prétextes juridiques et autres - mais en fait pour des motifs politiques - on feint d'ignorer l'existence de bon nombre d'organisations démocratiques internationales, largement représentatives et dont l'activité répond aux tâches et aux buts fondamentaux de l'Unesco. C'est le cas notamment de la Fédération mondiale de la jeunesse démocratique, de l'Union internationale des étudiants, de l'Organisation internationale de radiodiffusion, de la Fédération mondiale des travailleurs scientifiques, de l'Association internationale des juristes démocrates.

2.13 Une question qui revêt une grande importance est celle de la répartition géographique des postes du Secrétariat de l'Unesco. Il nous semble absolument inadmissible qu'un grand nombre de pays, tels que la République soviétique de Biélorussie, la Bulgarie, la Roumanie et de nombreux pays d'Orient, ne soient pas représentés du tout au Secrétariat et, en particulier, dans les organes directeurs de l'Unesco. Si l'Unesco veut être considérée comme une organisation vraiment internationale et si elle a l'intention de se conformer strictement à son Acte constitutif, il faut que son appareil administratif soit constitué sur la base d'une répartition géographique équitable.

2.14 Messieurs les délégués, si nous voulons tous - comme j'en suis persuadé - que l'Unesco parvienne réellement à de grands résultats, il nous faut découvrir, de façon concrète, les défauts et les erreurs qui existent dans son activité et indiquer les moyens d'y remédier. La délégation de la République soviétique socialiste de Biélorussie est persuadée que les représentants des 81 pays rassemblés à la dixième session de la Conférence générale jugeront sagement la situation et feront tous les efforts nécessaires pour résoudre ces importants problèmes dans l'intérêt de la paix et dans l'intérêt de la coopération culturelle et scientifique internationale, qui constituent la raison d'être de l'Unesco.

3. Le PRESIDENT, -

J'ai l'honneur de donner la parole à M. Maeda, chef de la délégation du Japon.

4.1 M. MAEDA (Japon), - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, mes chers collègues, l'Unesco a maintenant derrière elle douze années d'une histoire assez mouvementée. Il est satisfaisant de constater qu'au moment où cette organisation internationale, qui travaille à assurer la paix et le bonheur de l'humanité, conformément aux buts de la Charte des Nations Unies, se trouve établie sur de solides fondements, elle a pu s'installer dans son nouveau siège. Je tiens tout d'abord à vous féliciter cordialement de la construction de ce remarquable édifice qui incarne les tendances essentielles de l'architecture moderne et possède, par sa conception et sa réalisation, toutes les caractéristiques d'une véritable œuvre d'art. Je pense que vous serez d'accord avec moi pour dire que cette réussite mérite notre admiration la plus sincère, et qu'il y a lieu de féliciter tous ceux qui y ont contribué. Je tiens aussi à remercier le Gouvernement français et la municipalité de Paris de l'aide inappréciable

qu'ils ont si généreusement accordée pour faciliter l'exécution de ce projet. Nous devons désormais nous consacrer avec une ardeur nouvelle aux grandes tâches qu'une institution destinée à rendre, sur le plan international, d'aussi importants services que l'Unesco est appelée à mener à bien.

4.2 La délégation du Japon a étudié en détail les rapports du Directeur général, ainsi que le Projet de programme et de budget pour 1959-1960. Nous constatons que l'action de l'Unesco se renforce et se concentre toujours davantage. Aussi je m'associe sincèrement aux félicitations déjà adressées par divers orateurs au Directeur général et au Conseil exécutif qui contribuent si efficacement à assurer le bon fonctionnement de l'Organisation.

4.3 L'humanité fait face aujourd'hui à une redoutable épreuve. Le progrès scientifique atteint un rythme que nul n'aurait pu imaginer autrefois, et il est en passe de transformer radicalement notre manière de vivre, en diminuant la somme de travail que les hommes doivent fournir et en leur permettant de mener une existence mieux organisée et plus heureuse, réalisant ainsi un rêve que caressent tous les peuples du monde. Les citoyens de chaque pays réclament aujourd'hui une vie meilleure et plus facile. Ils veulent avoir assez de loisirs pour pouvoir cultiver leurs facultés les plus élevées, développer pleinement leur personnalité et se livrer à des activités récréatives. Pour qu'ils soient mieux à même de jouir des douceurs de la vie civilisée, il faudra faire appel à la science ; elle a d'ailleurs déjà fait beaucoup dans ce domaine, mais il reste encore bien davantage à faire. Les savants, pourvu qu'ils agissent dans le sens voulu, peuvent compter parmi les plus grands bienfaiteurs de l'humanité.

4.4 En revanche, on peut également dire que la science, par sa redoutable puissance, menace l'existence même de l'humanité. Il est donc indispensable que la technique scientifique, qui tend à se développer aveuglément, trouve moyen de limiter elle-même son champ d'action, de façon à servir uniquement la cause du progrès et de la prospérité des hommes.

4.5 Tel est le rôle de l'Unesco, dans les multiples domaines où s'exerce son effort, mais en particulier dans celui de l'éducation. Depuis sa fondation, en effet, l'Unesco s'est toujours préoccupée avant tout de l'éducation et du développement de la compréhension et de la coopération internationales par l'éducation. C'est bien ainsi d'ailleurs qu'il convient d'aborder ce problème, qui, dans le monde d'aujourd'hui, est capital.

4.6 Les éducateurs doivent s'attacher à former les membres des générations futures de manière à en faire d'utiles citoyens. A cet égard, les projets visant à améliorer les manuels, et les programmes scolaires présentent une extrême importance. Nous ne saurions nous permettre d'enfermer l'esprit des jeunes dans les étroites limites d'un système suranné. Il faut au contraire s'efforcer d'élargir le plus possible leur horizon intellectuel, et cela dès la première phase de leur développement, par l'entremise de manuels appropriés et grâce à l'influence de leurs maîtres, afin qu'ils s'élèvent jusqu'à un point de vue non seulement national, mais international. Pour faire régner la paix et la concorde dans le monde, il est indispensable aujourd'hui, plus que jamais auparavant, que les peuples se sentent solidaires. Or,

pour que les jeunes adoptent les attitudes d'esprit voulues à cet égard, il faut mettre à leur disposition d'abondants moyens d'y parvenir. L'extrême rapidité des communications et la facilité des voyages ont abattu la plupart des barrières qui séparaient autrefois les hommes : avant les remarquables transformations dues aux progrès de la science, il fallait aux voyageurs des années pour visiter un pays ; mais aujourd'hui il en va tout autrement, et ce sont les barrières de l'ignorance qu'il convient d'abattre, afin qu'aucune région du monde ne soit plus inconnue. Il faut que nous sachions comment vivent les habitants des autres pays ; quelles sont les tendances générales qui influencent leur existence et s'expriment dans leur littérature, l'orientation de leur histoire religieuse et les principales manifestations de leur génie national. De là naîtront des liens de sympathie et de compréhension réciproques. "Savoir c'est pouvoir" dit-on - pouvoir agir à bon escient, grâce à une juste appréciation des choses. Si donc la sagesse humaine, s'appuyant sur la force morale, parvient à faire bon usage du savoir, il ne sera pas difficile d'instaurer une véritable fraternité entre les hommes.

4.7 Si la science est universelle, chaque culture nationale reflète l'individualité du peuple qui lui a donné naissance. Peut-être est-ce pour cela que les représentants des différentes races ne parviennent pas à se comprendre ni à s'apprécier suffisamment. Et c'est sans doute pour cela que l'Unesco a décidé d'inscrire à son programme un Projet majeur sur l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident. La situation géographique du Japon ne lui confère pas l'avantage d'être placé au carrefour des civilisations du monde. Toutefois, nous avons su, dès l'antiquité, assimiler la civilisation du continent asiatique, et depuis le milieu du XIXe siècle nous avons entrepris de notre propre initiative et de plein gré de nous adapter à la civilisation occidentale. Nous avons su en même temps nous doter d'une culture bien distincte. A ce sujet, je rappellerai l'idée exprimée par un philosophe selon lequel le Japon est placé à la fois à l'extrémité du monde occidental et du monde oriental. Cette position nous vaut les avantages - mais aussi les risques - de l'isolement. Compte tenu de sa situation particulière, on comprend donc que le Japon s'intéresse spécialement à ce Projet majeur et qu'il aspire, en toute humilité, à servir de lien entre l'Orient et l'Occident. En 1957, le Congrès du Pen Club international, et un peu plus tard un Colloque sur l'histoire des contacts culturels entre l'Orient et l'Occident, ont été organisés à Tokyo, avec le concours de l'Unesco. De même, en 1958, un Colloque sur l'histoire des religions, et une réunion de spécialistes chargés d'étudier la façon dont les manuels des pays d'Asie présentent les cultures occidentales ont eu lieu à Tokyo, sous le patronage et avec l'aide de l'Unesco. Nous sommes convaincus que ces diverses réunions ont contribué de bien des manières à faciliter la réalisation du Projet majeur. D'autre part, la Commission nationale japonaise pour l'Unesco a fait préparer de sa propre initiative, mais dans le même esprit, une Encyclopédie du Japon en un volume à l'usage des étrangers, qui a paru voici une quinzaine de jours ; elle s'occupe en outre de faire traduire divers ouvrages représentatifs de philosophes japonais contemporains. Nous estimons en effet que les Etats

membres de l'Unesco situés en Asie doivent coopérer activement à l'application de ce programme.

4.8 Il convient de ne pas négliger non plus le rôle que peuvent jouer les échanges de personnes dans le développement de la compréhension et de la collaboration internationales. Le Japon s'intéresse beaucoup aux échanges de personnalités dont l'activité s'exerce dans les domaines qui relèvent de l'Unesco - qu'il s'agisse de l'éducation, de la science ou de la culture.

4.9 En 1952 et 1954, au cours des septième et huitième sessions de la Conférence générale, la délégation japonaise a présenté des projets de résolution visant à favoriser l'étude de l'océanographie, qui furent adoptés. Nous nous félicitons de constater que les recherches relatives aux sciences de la mer constituent aujourd'hui l'une des principales activités du Département des sciences exactes et naturelles. J'espère que l'Unesco continuera d'accorder une grande attention à ces recherches, qui ont pour but d'élever le niveau de vie des populations et d'accroître la prospérité de l'humanité.

4.10 A Montevideo, la délégation japonaise a également soumis un projet de résolution concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. C'est là une question qui, de même que celle de l'automatisation, en soulève beaucoup d'autres d'une extrême importance. Je tiens à souligner en particulier l'utilité de l'étude des conséquences économiques, sociales, culturelles et morales de l'emploi de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

4.11 Nous nous réjouissons tous de constater que l'Unesco a fait de remarquables progrès au cours de sa brève existence. Elle s'emploie à réaliser un très grand idéal de progrès humain, de sorte que son action influencera non seulement le monde contemporain, mais aussi les générations futures. Elle travaille sans relâche à servir l'humanité et elle contribue puissamment à améliorer les rapports entre les peuples en leur proposant un idéal commun et en préparant les esprits à l'adoption de nouvelles valeurs humaines. Grâce aux trésors d'expérience que l'histoire place à notre disposition, nous devrions pouvoir entrer résolument dans la voie du progrès et de l'action constructive. Tous les pays devraient se réjouir des occasions que l'Unesco leur offre de se rapprocher d'une ère de paix et d'harmonie universelle, de façon à pouvoir aborder l'avenir avec une confiance nouvelle. Partout aujourd'hui les hommes aspirent à voir remplacer l'ordre ancien par un ordre nouveau et vivifiant, et je pense que vous serez d'accord avec moi pour dire que l'Unesco est l'organisation qui sera le mieux en mesure de répondre efficacement à ce désir. Au nom de mon pays, qui a déjà tant bénéficié des travaux de l'Unesco, je forme donc les souhaits les plus chaleureux pour que cette institution obtienne à l'avenir des succès toujours plus éclatants.

5. Le PRESIDENT. -

J'ai l'honneur de donner la parole à M. Kahuda, président de la délégation tchécoslovaque.

6.1 M. KAHUDA (Tchécoslovaquie). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, permettez-moi de vous adresser les sincères salutations de la délégation de la République tchécoslovaque et de souhaiter le meilleur succès aux travaux

de la dixième session de la Conférence générale de l'Unesco.

6.2 Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance aux autorités françaises, dont l'obligeance nous a permis de choisir comme siège de la présente conférence cette belle ville, ce pays à la culture progressiste, dont le peuple, épris de paix et digne d'admiration, est lié par une amitié traditionnelle à la Tchécoslovaquie.

6.3 La délégation tchécoslovaque s'est rendue à la dixième session de la Conférence générale de l'Unesco avec la ferme intention d'y travailler pour que la compréhension et la coopération internationales contribuent à la sauvegarde et à la consolidation de la paix, ainsi qu'à la coexistence pacifique entre les peuples. C'est ainsi que nous avons examiné - compte tenu des buts et de la mission de l'Unesco - l'activité de cette institution, la part que la Tchécoslovaquie y a prise et nos tâches communes.

6.4 (Traduit du russe.)

Depuis la neuvième session de la Conférence générale de l'Unesco, la Tchécoslovaquie a fait de grands progrès dans le domaine de l'éducation et du développement scientifique et culturel. Dans ce pays de 13 millions d'habitants, plus de 80.000 étudiants fréquentent les établissements d'enseignement supérieur et plus de 200.000 élèves les écoles secondaires techniques. La moitié d'entre eux bénéficient de bourses. Pour tous, les soins médicaux sont gratuits. Dans notre République, il existe près de 15.000 bibliothèques publiques. Il a été publié dans l'année à peu près 4.500 livres, dont le tirage global représente 43 millions d'exemplaires. La Tchécoslovaquie compte 70 théâtres nationaux et 3.500 salles de cinéma, et c'est l'un des pays du monde où le prix des places est le moins élevé. D'une manière générale, chaque famille possède un appareil de radio et le nombre des téléspectateurs s'accroît rapidement.

6.5 Toutes les activités scolaires, éducatives, scientifiques et culturelles sont essentiellement conçues dans l'intérêt du peuple, du progrès, de la paix et de la coopération internationale. Enfin, le pavillon tchécoslovaque à l'exposition internationale de Bruxelles a témoigné de nos efforts pour harmoniser le progrès technique et le progrès culturel, pour montrer le contenu humain des réalisations modernes, pour créer une véritable culture commune à divers individus et divers peuples. Des millions de visiteurs ont pu se convaincre de la valeur des résultats obtenus par les ouvriers, les paysans et les intellectuels tchécoslovaques, dans leurs efforts en faveur de la coopération internationale, de l'amitié entre les peuples, de la paix et du bien-être des travailleurs du monde entier, et ils ont pu juger si l'attribution du premier prix au pavillon tchécoslovaque était justifiée.

6.6 L'humanisme socialiste est devenu une grande force idéologique qui contribue à la solution des problèmes les plus complexes de notre époque, auxquels se rattachent également des questions qui intéressent l'existence même de l'humanité, par exemple l'interdiction des essais d'armes atomiques et de l'utilisation des armes d'extermination massive. Aussi estimons-nous que ces questions relatives à des activités qui menacent toute la civilisation humaine ne peuvent être négligées par aucune organisation internationale, notamment par l'Unesco qui rassemble toutes les

forces actives du progrès, de la science et de la culture. Toutes ces questions surgissent souvent précisément à propos de découvertes scientifiques utilisées abusivement à des fins contraires à l'Acte constitutif et aux buts de l'Unesco.

6.7 Après avoir examiné ce que l'Unesco aurait pu faire et ce qu'elle a fait en réalité pour la paix au cours des deux dernières années, je dois dire que nous ne sommes pas entièrement satisfaits de son activité. Durant cette période, nous avons sérieusement craint, à plusieurs reprises, que certains Etats membres de l'Unesco ne se livrent à des actes d'agression armée contre d'autres Etats membres ; or, bien que la course aux armements s'accélère sans cesse, notre Organisation n'intervient pas et ne prend aucune initiative féconde. L'Unesco n'a pas donné suite, même partiellement, aux initiatives en faveur de la paix prises par certains Etats membres, notamment l'Union des Républiques soviétiques socialistes, en vue de l'arrêt définitif de la course aux armements nucléaires.

6.8 Il serait évidemment injuste de ne pas rendre hommage aux efforts déployés par l'Unesco en faveur de la compréhension et de la coopération internationales. Nous apprécions hautement la participation de l'Unesco aux manifestations organisées pour célébrer la mémoire de Comenius, éducateur des peuples. On ne saurait passer sous silence la part qu'a prise le Département des sciences sociales à l'organisation de stages d'études sur la coopération internationale dans le domaine des sciences sociales, économiques et juridiques. Il faut mentionner enfin le Projet majeur relatif à l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident.

6.9 Cependant, les renseignements relatifs à l'activité de l'Organisation montrent que celle-ci a fort peu contribué à la solution des problèmes de la paix et de la vie culturelle et qu'en particulier, pendant la période écoulée, elle n'a exercé aucune influence appréciable sur les événements mondiaux. Cela tient non seulement à ce qu'elle a négligé des questions sociales essentielles concernant les conditions de vie, les conditions de travail et le développement culturel, mais aussi à ce que les diverses formes de son activité n'ont pas suscité un grand intérêt dans les masses populaires. L'Unesco ne doit pas seulement exercer son action dans des stages d'études ou sur des groupes restreints ; elle doit s'adresser à tout le monde et dans le monde entier. Jusqu'ici, l'activité propre de l'Unesco a consisté à prendre des mesures étroites, limitées, se rapportant exclusivement à des problèmes professionnels et techniques. Or, la tâche essentielle de l'Organisation ne saurait se réduire à l'exécution d'un programme purement technique. Nous devons faire tous nos efforts pour qu'à l'avenir, dans l'application du programme, l'Organisation et ses dirigeants s'attachent notamment à rendre plus efficace et plus intense l'action en faveur de la paix et de la compréhension entre les peuples, à veiller à ce que les mesures prévues répondent bien à leurs fins essentielles et soient appliquées de façon constante et progressive ; enfin, à faire en sorte que l'activité de l'Unesco soit connue des masses populaires.

6.10 L'Unesco ne pourra atteindre ses buts et accomplir sa mission que si elle devient une organisation réellement universelle, comme le prévoit son

Acte constitutif. Lors de sa huitième session, la Conférence générale a pris les décisions pertinentes et elle s'est prononcée en faveur de l'admission d'autres Etats et organisations qui souhaitent participer aux travaux de l'Unesco et qui sont capables de remplir les obligations imposées par l'Acte constitutif. Or, nous constatons que des Etats qui représentent 750 millions d'êtres humains ne participent pas aux travaux de l'Unesco et que celle-ci n'a rien fait au cours de la période écoulée pour apporter à ce problème une solution satisfaisante. C'est ainsi que jusqu'à présent ni la République démocratique Allemande, ni la République démocratique populaire de Corée, ni la République démocratique de Mongolie, ni la République démocratique du Viêt-nam ne participent aux travaux de l'Unesco. Permettez-moi à ce propos de signaler que la culture des peuples vietnamien et coréen n'est représentée dans notre Organisation que par le Viêt-nam du Sud et la Corée du Sud. Notre délégation estime que cette situation est intolérable : chacun sait en effet que les plus grands efforts pour élever le niveau culturel des peuples vietnamien et coréen sont accomplis par le Gouvernement de la République démocratique populaire de Corée et par celui de la République démocratique du Viêt-nam, qui ne sont pas représentés à l'Unesco.

6.11 L'absence de représentants de la Chine constitue une importante et grave atteinte à l'universalité de l'Unesco. On ne peut sérieusement penser que l'Organisation soit en mesure d'exécuter avec succès son programme sans que les 650 millions d'habitants de la Chine aient la possibilité d'y être représentés et de participer à ses travaux. Cette grave question appelle une décision positive de la part du Conseil exécutif, de la Conférence générale et des divers groupes et commissions du Secrétariat de l'Unesco. Persister dans une attitude négative serait aller à l'encontre du principe de l'universalité et de l'Acte constitutif de l'Organisation.

6.12 Le principe de l'universalité n'est pas davantage respecté dans le choix des organisations qui sont admises au bénéfice des arrangements consultatifs avec l'Unesco. A côté de grandes organisations, on note la présence de petites associations qui ne peuvent contribuer en rien à rendre l'Unesco universelle ou à donner foi en son objectivité. Il s'agit d'organisations étroitement spécialisées, qui ne comptent qu'un petit nombre de membres. En outre, comme le montre le rapport du Directeur général, les subventions que leur fournit l'Unesco servent principalement à couvrir des dépenses administratives, qui ne sauraient justifier une telle aide. C'est le cas, par exemple, de l'Institut des sciences sociales de Cologne et du Conseil international des sciences sociales. Malgré des demandes répétées, nous n'avons pu recevoir de renseignements sur ces organisations, et nous n'avons jamais été invités à leurs conférences et réunions. Pour l'Institut des sciences sociales, les transformations sociales qui se produisent dans les pays du camp socialiste paraissent ne pas exister. Des instituts de ce genre, qui ont une activité insignifiante, voire nuisible, ne méritent pas l'appui de l'Unesco.

6.13 En revanche, certaines organisations démocratiques populaires n'ont pas encore été admises au bénéfice des arrangements consultatifs. A sa

septième session, la Conférence générale a rejeté leurs demandes, en ajoutant toutefois que celles-ci pourraient être renouvelées et que le Directeur général entretiendrait avec ces organisations des rapports d'information. Nous considérons qu'il y a là une lacune. Le fait que ces organisations démocratiques ne participent pas aux travaux de l'Unesco nous paraît de nature à compromettre la coopération internationale et l'universalité de l'Unesco.

6.14 A ce propos, je voudrais dire quelques mots concernant le contenu et la mise en œuvre du Projet majeur relatif à l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident.

6.15 Ayant elle-même une riche tradition en matière de relations culturelles avec les pays d'Orient, la Tchécoslovaquie se félicite de cette initiative de l'Unesco, car elle y voit un moyen de développer la compréhension et la coopération internationales. Dès la fin de la neuvième session de la Conférence générale, nous avons pris des mesures pour contribuer à la réalisation de ce projet. La Tchécoslovaquie a été l'un des premiers Etats membres à établir à cet effet un plan à long terme, à l'élaboration duquel ont pris part nos institutions scientifiques, éducatives et culturelles, ainsi que nos organisations populaires. En même temps, une conférence nationale a été convoquée pour l'étude de ce projet. Celui-ci a en outre été examiné, sur l'initiative des délégués tchécoslovaques, par la Commission de coopération culturelle du Congrès pour le désarmement et la coopération internationale, qui s'est réuni en juillet à Stockholm.

6.16 Opposés par principe à toutes les formes de colonialisme, nous estimons indispensable que tous les Etats acceptent ce projet sans se proposer des fins qui lui soient étrangères. Nous soulignons que ce projet a été conçu par l'Unesco sur une base trop étroite. Ni l'expérience passée ni le rapport du Directeur général ne nous ont convaincus du contraire. Le projet perdra sa valeur si l'on n'y associe pas dans l'avenir des pays d'Orient qui comptent près d'un milliard d'habitants. Dans l'intérêt de l'Unesco, il convient de remédier à une situation qui témoigne d'une sous-estimation à courte vue de l'évolution historique de ces pays, placés sur la voie du développement socialiste. Nous avons des observations à formuler au sujet de certaines institutions qui bénéficient de l'aide de l'Unesco, mais dont nous attendons en vain qu'elles mettent en œuvre ses principes et ses idéaux. Par exemple, d'après le rapport du Directeur général, l'Unesco conclut des contrats avec l'Institut de Brunswick à des fins de coopération internationale ; or, cet institut n'a rien fait jusqu'ici pour coopérer avec les Etats socialistes membres de l'Unesco, si bien qu'on peut considérer son action tout au moins comme unilatérale.

6.17 En terminant nos observations sur les rapports du Directeur général, nous tenons à souligner que la Tchécoslovaquie est pleinement disposée à faire preuve d'initiative et à contribuer activement au développement de la compréhension internationale et de l'amitié entre les peuples. Nous manifestons notre bonne volonté tant à l'Organisation des Nations Unies que dans les institutions spécialisées et culturelles. A sa neuvième session, la Conférence générale a adopté, sur notre proposition, une résolution concernant la coopération dans le domaine de la culture et de la science. Cette année, notre projet

de résolution sur la nécessité de la coexistence pacifique témoigne de l'intérêt que nous portons à cette question. La Tchécoslovaquie apprécie le fait qu'elle est membre de l'Unesco et doit collaborer à ses travaux. Elle le montre par les dépenses exceptionnellement élevées qu'elle consacre à diverses activités ; c'est ainsi qu'elle a pris entièrement à sa charge les dépenses afférentes au stage d'études sur les questions ethnographiques, à une réunion interdisciplinaire, etc. La presse, la radio, le cinéma, la télévision tchécoslovaques renseignent régulièrement le public sur les travaux de l'Unesco ; la Tchécoslovaquie est l'un des Etats membres qui déploient la plus grande activité dans ce domaine.

6,18 La délégation tchécoslovaque apporte à la dixième session de la Conférence générale de l'Unesco des propositions tendant à contribuer à l'arrêt des expériences nucléaires ; à expliquer et à faire connaître les buts et les activités de l'Unesco ; à obtenir l'appui des Etats membres en faveur d'activités internationales ; à célébrer le centième anniversaire de la publication de l'ouvrage de Charles Darwin "De l'origine des espèces" ; à examiner la question de l'enseignement supérieur ; à faciliter la vérification pratique des théories défectorologiques ; à examiner la question de l'automatisation et de ses applications ; à encourager la réalisation de films et d'émissions télévisées sur des thèmes concernant la coopération internationale et la coexistence pacifique.

6,19 (L'orateur reprend la parole en français.)

Monsieur le Président, la Tchécoslovaquie est fermement convaincue que l'Unesco possède les meilleures chances d'influencer la collaboration des peuples en faveur de la paix. Notre délégation accueillera tout acte de cette organisation qui tendra à consolider la compréhension, l'amitié, le progrès et la paix entre les peuples.

7. Le PRESIDENT, -

J'ai l'honneur de donner la parole à M. Stankovic, président de la délégation yougoslave.

8.1 M. STANKOVIC (Yougoslavie), -

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la délégation yougoslave se réjouit de pouvoir ici même rendre hommage aux efforts déployés jusqu'à présent par notre Organisation en vue de contribuer, pour sa part, au succès de la coopération entre les peuples du monde entier et, partant, à l'édification de la paix.

8.2 L'expérience des douze années écoulées suffit largement à nous convaincre que l'Unesco répond bien à une nécessité impérieuse de notre époque pleine de changements. Ceci nous engage à la soutenir d'autant plus activement que la paix est aujourd'hui souvent menacée et que les différends qui divisent les pays sont encore trop nombreux. Or il devient actuellement tout à fait clair qu'il n'y a qu'une seule alternative possible à la guerre : la coexistence pacifique et active des peuples qui diffèrent par leur système social et le niveau culturel qu'ils ont atteint, et leur coopération économique, politique et culturelle sur la base de l'égalité de droits et de la tolérance réciproque des grands et des petits Etats.

8.3 C'est bien à l'Unesco qu'incombe la noble tâche de contribuer au développement d'une telle coopération dans le domaine spirituel et moral, de

dissiper les malentendus existants, de faire disparaître l'incompréhension mutuelle. L'aveugle seul pourrait négliger aujourd'hui l'interdépendance croissante de tous les pays du monde, qui résulte surtout du développement vertigineux de la science et de la technique et qui force les différents peuples à se connaître et, par là même, à se comprendre et à se rapprocher.

8.4 Mais cette interdépendance les force aussi à unir leurs efforts pour éliminer le plus grave obstacle à une collaboration féconde : l'inégalité économique et culturelle souvent excessive qui existe entre les différents pays du monde.

8.5 La Yougoslavie est fermement convaincue que cette tâche aux multiples aspects, qui est celle de l'Unesco, n'est pas seulement d'une nécessité vitale malgré son immensité et malgré les difficultés auxquelles elle se heurte, elle est aussi parfaitement réalisable puisqu'elle répond aux intérêts bien compris de l'humanité entière.

8.6 C'est pourquoi la Yougoslavie, depuis son adhésion, a prêté son appui sincère à l'Unesco, a suivi ses activités avec la plus grande attention et s'est efforcée de contribuer, dans le cadre de ses possibilités, à la réalisation de son programme. Dévastée par la guerre et luttant toujours avec des difficultés multiples, la Yougoslavie s'est efforcée d'élever le niveau culturel de sa population, de perfectionner son système d'enseignement et d'éducation, de développer la recherche scientifique, d'élargir ses relations culturelles avec les autres pays - tout cela en conformité avec les principes sur lesquels repose notre Organisation.

8.7 J'aurai plaisir à faire ressortir ici le fait que nous avons été généreusement assistés par l'Unesco, surtout dans nos efforts pour préparer la réforme de notre système scolaire.

8.8 La Yougoslavie continuera à l'avenir à prêter son concours aux activités de l'Unesco, consciente qu'elle est de contribuer de cette façon au raffermissement de la paix.

8.9 La délégation yougoslave se réjouit de constater que le nombre des Etats membres s'est accru. Il est toutefois regrettable que l'Unesco n'ait pas encore définitivement atteint le caractère d'universalité qui devrait être le sien, du fait de l'absence d'un certain nombre de pays, notamment la République populaire de Chine. Inutile de dire qu'une organisation mondiale ne saurait poursuivre avec succès ses nombreuses activités tant qu'une partie importante de l'humanité n'y sera pas représentée.

8.10 De nouveaux efforts sont nécessaires pour que l'Unesco devienne une organisation universelle, au sens plein du mot.

8.11 La délégation yougoslave remercie le Conseil exécutif, le Directeur général et ses collaborateurs du labeur fourni en vue d'appliquer le programme pour 1957-1958 et de préparer le Projet de programme et de budget pour 1959-1960, et elle approuve en principe le nouveau projet que nous allons discuter.

8.12 A notre avis, ce projet est plus concret que les précédents, réalise un meilleur équilibre entre les activités générales et les activités spéciales, et permet une bonne concentration des efforts de l'Unesco sur les projets d'importance capitale. Cette tendance à la concentration se reflète, entre autres,

dans l'augmentation des crédits consacrés aux trois projets majeurs, que la délégation yougoslave approuve.

8.13 Toutefois, il est à souhaiter que la représentation des Etats membres au sein du Secrétariat soit plus conforme à la répartition géographique et que le Secrétariat s'oppose énergiquement à toute tendance au bureaucratisme.

8.14 L'accroissement du montant total du budget pour l'exercice 1959-1960 nous semble également justifié et indispensable pour le développement satisfaisant des activités de l'Unesco. En effet, il s'agit de maintenir ces activités au moins au niveau de l'exercice 1957-1958 et, en particulier, de permettre que l'exécution des trois projets majeurs déjà mis en œuvre atteigne l'ampleur nécessaire.

8.15 D'autre part, nous constatons avec satisfaction que les activités d'assistance technique sont incorporées au Projet de programme et de budget. Il faut voir là une manifestation de la tendance à mieux coordonner l'activité de l'Unesco avec celle de l'Organisation des Nations Unies, des Institutions spécialisées et des autres organisations internationales.

8.16 Tout en évitant de pousser plus loin l'analyse du Projet de programme et de budget, je me permets de formuler ici quelques observations générales.

8.17 Tout d'abord, la délégation yougoslave accorde une importance particulière à la réalisation des trois projets majeurs, qui, à son avis, doivent rester l'une des préoccupations prioritaires de notre Organisation. Etant donné l'importance de ces projets et les efforts que nécessite leur exécution, nous constatons avec satisfaction que le Projet de programme actuel ne prévoit aucun nouveau projet majeur, bien que certaines activités, notamment celles qui concernent l'enseignement en Afrique tropicale, les conséquences sociales de l'industrialisation et les sciences de la mer méritent peut-être d'être élevées un jour au rang de projets majeurs.

8.18 Cependant c'est l'importance du projet majeur que l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident que la délégation yougoslave voudrait souligner. Le but que se propose ce grand projet nous semble une des tâches les plus urgentes de l'heure actuelle. De nombreux malentendus, dont souffre actuellement la communauté humaine, sont dus aux illusions et aux préjugés souvent graves qui ont leurs racines dans les rapports économiques et politiques du passé. Il en est résulté, entre autres conséquences, une connaissance insuffisante des trésors culturels des vastes régions qu'on est convenu d'appeler l'Orient et l'Occident. Il s'ensuit un manque de compréhension plus que regrettable et plein de dangers. Il est donc de l'intérêt de l'humanité tout entière de remédier à ce manque de connaissance et de compréhension mutuelles, qui engendrent souvent un esprit d'antagonisme et l'illusion vaine et dangereuse qui consiste à considérer une civilisation, européenne ou autre, comme seule valable, à l'opposer aux autres et à entraver ainsi la possibilité même des échanges culturels entre les pays d'Orient et d'Occident.

8.19 Voilà pourquoi la délégation yougoslave attache à ce projet majeur une importance particulière et considère que tous les Etats membres ont intérêt à fournir leur concours le plus actif en vue de le réaliser. La Commission nationale yougoslave pour

l'Unesco considère actuellement sa participation à la mise en œuvre de ce projet comme une de ses activités les plus importantes et elle a élaboré à cet effet un programme de travail sur le plan national.

8.20 Bien qu'il reste certainement encore beaucoup de points à éclaircir, il nous semble cependant utile d'insister sur les aspects culturels actuels de l'Orient et de l'Occident, en prenant surtout en considération les valeurs culturelles nouvelles, qui sont apparues à la suite des récents changements politiques, économiques et sociaux.

8.21 Quant au chapitre de l'éducation, la délégation yougoslave, tout en insistant sur l'importance de l'éducation des adultes et des femmes, désire vivement que l'Unesco développe, au cours de l'exercice prochain, son action dans le domaine de l'enseignement professionnel et universitaire. Il s'agit là d'un problème d'intérêt général, qui touche spécialement les pays économiquement moins développés : il leur faut, en effet, élever le niveau professionnel de leurs travailleurs, organiser plus rapidement la formation de techniciens qualifiés et, de cette façon, faire disparaître plus facilement l'inégalité économique et culturelle qui existe entre eux et les pays plus développés.

8.22 Je voudrais terminer mon intervention en attirant l'attention des délégués sur le rôle croissant et de plus en plus important des Commissions nationales pour l'Unesco. Sans aucun doute ces institutions nationales sont en train de devenir de vrais organes de liaison et de transmission entre l'Unesco et les différents pays. L'Acte constitutif n'a pas prévu pour ces organismes d'autres rôles que de conseiller le gouvernement de chaque Etat membre. L'expérience a cependant montré qu'ils sont capables de participer directement et d'une manière efficace aux diverses activités de l'Unesco, de prendre des initiatives et de servir même d'intermédiaires entre les différents pays, pour favoriser leur collaboration sur le plan culturel. Et c'est avec satisfaction que nous pouvons constater qu'une nouvelle forme de coopération entre les Commissions nationales est née, qui promet beaucoup. Je veux parler des conférences régionales des Commissions nationales, qui permettent à ces dernières d'échanger librement des idées, de confronter leurs expériences et de rechercher de nouvelles méthodes d'action commune, en vue de contribuer par leurs efforts conjugués à la réalisation du programme de l'Unesco. J'en veux pour preuve les conférences régionales tenues dernièrement en Asie, en Europe, en Amérique latine et en Afrique, qui ont révélé les riches possibilités d'une coopération féconde et même d'entreprises communes, surtout en ce qui concerne la réalisation de vastes projets figurant au programme de notre Organisation. Il est à souhaiter que la réunion de telles conférences régionales, groupant les Commissions nationales de pays géographiquement voisins et ayant entre eux des affinités culturelles, devienne une méthode d'action permanente et permette des entreprises communes de caractère concret.

8.23 Au cours des douze années de son existence, l'Unesco, tout en luttant contre de nombreuses difficultés, a réussi, malgré certaines erreurs, à tracer sa propre voie et à étendre son champ d'action. Puisse-t-elle rester toujours fidèle à ses buts essentiels et travailler sans défaillance à créer un climat

de solidarité et de compréhension au sein de la communauté humaine !

8.24 En terminant, qu'il me soit permis de citer les paroles prononcées à Aix-en-Provence par le regretté Professeur Paul Rivet, l'illustre Président de la Commission nationale française pour l'Unesco : "Je crois profondément que la paix à laquelle nous sommes d'accord pour consacrer le meilleur de nous, est une création continue."

9. Le PRESIDENT. -

J'ai l'honneur de donner la parole à M. Chandavimol, chef de la délégation de Thaïlande.

10.1 M. CHANDAVIMOL (Thaïlande). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais dire d'abord quelques mots au sujet du Siège permanent de notre Organisation. Je lis dans l'Introduction aux rapports du Directeur général que cet ensemble de bâtiments constitue un remarquable exemple de réalisation internationale : c'est la générosité de nos hôtes français qui en a rendu la construction possible ; les plans ont été dressés par des architectes et des conseillers de cinq nationalités différentes ; un Comité composé de ressortissants de vingt pays en a surveillé l'exécution ; dix-neuf pays ont contribué à meubler ou à décorer les locaux, et enfin des artistes originaires de huit pays ont été chargés de l'ornementation. Le Directeur général signale aussi que cet édifice a déjà suscité bien des commentaires, oraux et écrits, et que l'on a peut-être trop eu tendance à le considérer comme un palais, un monument ou un musée, alors qu'il a été conçu avant tout comme un lieu de travail. Toutefois, lorsque je me promène dans ces bâtiments, j'éprouve un certain sentiment de déception en n'y voyant aucun signe qui rappelle l'existence de mon pays, si ce n'est notre drapeau national flottant devant l'entrée. Beaucoup d'Etats se trouvent dans le même cas que la Thaïlande - c'est-à-dire qu'ils n'ont pas été à même de meubler ou de décorer une salle, ni de fournir les services d'architectes ou d'artistes chargés de collaborer à la construction de ce magnifique édifice. Pourtant, j'aurais aimé voir quelque part des objets que tout Etat membre pourrait envoyer au Siège et qui refléteraient le caractère national de chacun d'eux - par exemple un tableau, ou même une poupée en costume national. Cela faciliterait la tâche de la Division de la liaison avec le public et encouragerait les visiteurs à sentir qu'ils sont chez eux à l'Unesco, et que leur pays d'origine apporte une contribution à l'œuvre commune. Bref, je voudrais que notre Siège permanent soit, non seulement un lieu de travail mais aussi, selon la formule employée par le Président du Comité du Siège, "un foyer de lumière et un symbole de paix intellectuelle entre les nations".

10.2 Je tiens ensuite à présenter certaines observations à propos du Projet majeur sur l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident. Je ne vois pas très bien d'ailleurs pourquoi l'on insiste tant sur l'opposition qui existait au XIXe siècle entre l'Orient et l'Occident, car j'ai l'impression qu'en Orient même les gens ne se comprennent pas toujours entre eux, et l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles n'est pas réellement

assurée. On pourrait bien entendu en dire autant de l'Occident ; aussi, après avoir écouté les discussions politiques qui ont eu lieu pendant les deux premiers jours de la présente session, je pense qu'il n'est plus possible aujourd'hui de diviser le monde en Orient et Occident - car des divisions existent également au sein de ces deux zones, et en outre il y a des pays qui se considèrent comme n'appartenant ni à l'une ni à l'autre. Sans vouloir manquer de respect à notre éminent ex-président, je dirai qu'à mon sens, non seulement l'Orient et l'Occident mais encore tous les pays du monde, sont devenus solidaires et qu'ils ne pourront plus jamais cesser de l'être ; il nous faut donc tâcher de nous accommoder d'une forme quelconque de coexistence pacifique qui devra, par la suite, donner naissance à une collaboration active et amicale.

10.3 Le Directeur général déclare dans ses rapports que les divers types de réunions et de conférences internationales tiennent une place considérable dans le programme de l'Unesco et constituent l'une de ses principales formes d'activité. La Thaïlande approuve sans réserve cette façon de faire et elle considère comme un honneur le fait que depuis deux ans différentes réunions internationales ont eu lieu sur son territoire ; quatre d'entre elles (stage d'études sur la normalisation internationale des statistiques de l'éducation, Ninth Pacific Science Congress de la Pacific Science Association, session du Comité consultatif des sciences de la mer, et Réunion sur les problèmes et les méthodes de recherches interculturelles concernant le développement de l'enfant) avaient été organisées avec le concours de l'Unesco.

10.4 Enfin, au nom du Gouvernement et du peuple thaïlandais, je tiens à remercier le Conseil exécutif, le Directeur général et le personnel du Secrétariat de leur aimable collaboration et de toute l'aide qu'ils nous ont fournie. A l'heure actuelle, il existe en Thaïlande quatre entreprises patronnées conjointement par le Gouvernement et par l'Unesco : l'entreprise-pilote d'éducation de Chachoengsao, le Centre d'éducation de base, le Centre de formation d'instituteurs ruraux et l'Institut international de psychologie de l'enfant. Je signalerai pour conclure qu'elles sont en bonne voie et ont beaucoup contribué à faire connaître et apprécier l'Unesco dans toutes les parties de notre pays.

11. Le PRESIDENT. -

J'ai l'honneur de donner la parole à M. Stirling, chef de la délégation australienne.

12.1 M. STIRLING (Australie). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, mes chers collègues, la délégation australienne tient elle aussi à exprimer d'abord le plaisir qu'elle éprouve à participer aux travaux de la Conférence générale, réunie, une fois de plus, à Paris. Nous voulons également nous joindre à ceux qui se sont déclarés très satisfaits de l'aménagement si remarquable des nouveaux bâtiments du Siège et ont félicité le Directeur général et le Secrétariat des efforts qu'ils ont faits pour préparer cette Conférence.

12.2 En nous installant dans les locaux permanents de l'Unesco, nous évoquons tous ceux qui,

depuis l'origine, se sont voués au service de l'Organisation - et nous rendons hommage à Sir Alfred Zimmern, à Sir Julian Huxley, à M. Torres Bodet, à M. Luther Evans et à beaucoup d'autres encore.

12.3 Au cours des précédentes sessions de la Conférence générale, les délégués envoyés par l'Australie ont exprimé l'avis que le programme de l'Unesco doit viser à aider dans toute la mesure du possible les Etats membres à réaliser les projets que chacun d'eux considère comme répondant à ses besoins propres. C'est ainsi que l'Unesco parviendra mieux à remplir la mission qui lui est assignée par son Acte constitutif - à savoir, favoriser la coopération des nations du monde dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture. Et il nous semble que, depuis sa création il y a douze ans, c'est bien dans ce sens qu'a évolué l'Organisation. Nous sommes satisfaits aussi de constater qu'en même temps elle concentre de plus en plus ses efforts sur les domaines d'action prioritaires, de façon à éviter de gaspiller ses ressources limitées en les dispersant à l'excès.

12.4 Je voudrais à ce propos formuler quelques observations concernant les trois projets majeurs qui illustrent sous une forme frappante cette concentration des activités de l'Organisation. La délégation australienne se félicite des progrès réalisés dans l'application du Projet majeur relatif aux terres arides ; et elle a également pris note des indications encourageantes reçues sur la mise en œuvre du Projet majeur relatif à la formation des maîtres en Amérique latine. En revanche, nous sommes très déçus de l'insuffisance des résultats obtenus, semble-t-il, en ce qui concerne le Projet sur l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident - qui, à notre sens, est le plus important des trois.

12.5 Il ne paraît d'ailleurs guère difficile de comprendre les raisons de cette inégalité dans l'état d'avancement des projets majeurs. C'est grâce aux travaux effectués depuis plusieurs années par le Comité consultatif de recherches sur la zone aride et par le Département de l'éducation que l'Unesco a pu acquérir l'expérience indispensable au succès d'entreprises aussi vastes, et surtout se familiariser avec les problèmes que les Etats membres intéressés considèrent comme les plus urgents.

12.6 Au contraire, sous sa forme actuelle, le Projet majeur Orient-Occident prévoit principalement l'élargissement d'activités que l'Unesco était en train d'entreprendre lorsque ce projet a été présenté, à New Delhi. Nous sommes donc convaincus que sa réalisation ne pourra atteindre un rythme satisfaisant qu'à la suite d'une étude beaucoup plus approfondie des problèmes que soulève l'amélioration des rapports culturels entre l'Orient et l'Occident. Il faut d'abord déterminer de quelles manières les Etats membres - tant ceux de l'Orient que ceux de l'Occident - pourront le plus efficacement aborder cette tâche.

12.7 L'établissement du Programme de participation aux activités des Etats membres a marqué un progrès sensible en assurant aux Etats membres de nouvelles possibilités d'appliquer des projets de leur choix avec l'aide de l'Unesco. Le Gouvernement australien estime que dans l'ensemble ce programme a donné de bons résultats, et il félicite le Directeur général et le Secrétariat de la manière dont ils en orientent le développement.

12.8 Je me permettrai de citer en exemple à cet égard l'expérience de l'Australie. Au titre du Programme de participation, diverses activités en rapport avec certains aspects de l'œuvre de l'Unesco ont pu être entreprises dans notre pays à l'échelon national. C'est ainsi que grâce à des subventions reçues de l'Organisation, des personnalités étrangères spécialisées dans différents domaines sont venues en Australie. L'effet stimulant produit par leur visite est particulièrement précieux dans un pays situé si loin de la majorité des autres Etats membres ; et, en plus de l'aide qu'ils ont ainsi fournie dans les secteurs particuliers où elle avait été demandée, ils ont aussi puissamment contribué à faire mieux connaître l'Unesco au grand public en faisant des causeries devant divers groupements représentatifs ou à la radio. De telles visites facilitent donc la solution du problème consistant à diffuser des renseignements sur l'Unesco en dehors des milieux dont l'activité s'exerce dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture.

12.9 L'Australie estime qu'il n'y a pas lieu de restreindre à l'excès la portée du Programme de participation, en affectant une trop grande part de son budget à des entreprises de longue haleine. Les besoins des Etats membres varient dans des proportions considérables. Pour qu'ils puissent tirer le maximum de profit des sommes offertes en vue de les aider à exécuter des projets qu'ils jugent utiles, il convient que le système de répartition des fonds garde une souplesse suffisante. Il est vrai que pour satisfaire toutes les demandes présentées, il faudrait dépenser des sommes bien supérieures à celles dont on dispose ; mais il devrait être possible de faire droit à des requêtes de nature très diverse, sans dépasser les limites des domaines où, d'après les décisions de la Conférence générale, il est possible d'accorder une assistance au titre du Programme de participation.

12.10 Le Gouvernement australien estime intéressantes les propositions tendant à incorporer les frais d'exécution du Programme d'assistance technique au budget ordinaire de l'Organisation. Le Programme d'assistance technique a lui aussi le mérite de fournir aux Etats membres les moyens de réaliser des projets qu'ils ont eux-mêmes choisis. Il diffère du Programme de participation par son orientation et sa portée ; mais ces deux programmes ont néanmoins beaucoup en commun, et il est très désirable que l'Unesco unifie le plus possible leur administration.

12.11 Je viens de signaler que de l'avis du Gouvernement australien, il faut faire en sorte que les Etats membres participent pleinement aux travaux de l'Organisation. Et à ce propos je dirai un mot de la question des documents : je suis convaincu que toutes les délégations s'inquiètent de voir s'enfler sans cesse le flot des documents qu'elles reçoivent du Secrétariat, non seulement à l'occasion de la Conférence, mais pendant toute la durée de l'exercice financier. Si le programme de l'Organisation vise à répondre pleinement aux besoins des Etats membres, son succès doit être évalué d'après le nombre des activités menées à bien plutôt que d'après celui des documents produits. Nous pensons aussi que l'on pourrait réaliser des économies considérables en réduisant la documentation au strict minimum compatible avec un fonctionnement

efficace, même s'il devait en résulter certaines inconvénients. Grâce aux sommes ainsi économisées, les Etats membres et les Commissions nationales pourraient peut-être entreprendre d'utiles travaux supplémentaires.

12.12 Je me permettrai maintenant d'attirer votre attention sur la résolution relative à la "coordination des résultats de la recherche scientifique", adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 8 octobre dernier, sans opposition - fait relativement rare.

12.13 Cette résolution "prie le Secrétaire général des Nations Unies de faire le nécessaire, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et les autres Institutions spécialisées qu'intéressent les applications pacifiques de la science, ainsi qu'avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, pour qu'une étude soit faite sur les tendances principales de la recherche dans le domaine des sciences exactes et naturelles, et sur la diffusion et l'application à des fins pacifiques de ces connaissances scientifiques, ainsi que sur les mesures que les Nations Unies pourraient prendre pour favoriser la concentration de ses efforts sur les problèmes les plus urgents, compte tenu des besoins des divers pays".

12.14 Si l'Australie a soumis cette résolution à l'Assemblée, c'est parce qu'elle est convaincue qu'il incombe à la communauté des nations de donner aux peuples du monde, et surtout à ceux qui sont peu évolués sur le plan technique, la possibilité de profiter plus directement des progrès de la science. A ce propos, M. R. G. Casey, Ministre australien des affaires étrangères, a déclaré notamment devant l'Assemblée générale ce qui suit : "Je suis de plus en plus frappé par les résultats qu'ont déjà obtenus les hommes de science et par les perspectives que nous offre l'avenir. Les progrès scientifiques des cinquante dernières années ont un caractère spectaculaire, mais il est encore plus passionnant d'imaginer les nouveaux progrès qui seront sans doute effectués d'ici cinquante ans, car le rythme des recherches et des inventions s'accroît sans cesse. Pour la première fois dans l'histoire du monde, il se peut que tous les hommes aient bientôt la possibilité d'atteindre un niveau élevé de bien-être et de sécurité - pourvu que nous réussissions à vivre côte à côte en paix et à unir nos efforts pour tirer parti de nos connaissances toujours plus étendues en vue de nous rendre maîtres de notre milieu physique."

12.15 L'Australie a donc proposé que les Nations Unies entreprennent, par l'entremise de leur Secrétaire général et des Institutions spécialisées, une étude d'ensemble afin de déterminer jusqu'à quel point les besoins existants en matière de recherche scientifique sont satisfaits, ce qui reste à faire dans ce domaine et si le personnel et les ressources disponibles suffisent.

12.16 A notre avis, les organisations internationales doivent s'employer à faciliter la diffusion des connaissances scientifiques et le développement de la recherche - de sorte que les découvertes des savants soient utilisées partout : dans les foyers des villes et des campagnes, dans les usines, dans les hôpitaux, etc. C'est là une tâche à laquelle doivent participer l'Unesco, l'O. M. S., la F.A.O. et l'Agence internationale de l'énergie atomique ; et c'est au

Conseil économique et social des Nations Unies qu'il appartiendra de coordonner les activités.

12.17 La délégation australienne a jugé nécessaire en conséquence d'attirer l'attention de la Conférence sur cette résolution relative à la coordination de la recherche scientifique, et elle demande instamment que l'Unesco collabore à l'étude que doit diriger le Secrétaire général. Je pense que nous aurons l'occasion de soumettre à un examen plus détaillé les incidences de cette résolution, lorsque nous serons saisis des rapports du Directeur général sur l'évaluation du programme de l'Unesco à l'intention du Conseil économique et social et sur la contribution de l'Unesco au développement de la coopération pacifique.

12.18 En résumé, la délégation australienne tient à féliciter le Directeur général et l'ensemble du Secrétariat des efforts qu'ils ont déployés depuis deux ans pour exécuter le programme approuvé par la Conférence à New Delhi. Nous sommes convaincus que les décisions prises à New Delhi ont aidé le Directeur général à concentrer les efforts de l'Organisation sur certains domaines essentiels et que le Programme de participation a grandement contribué à favoriser la collaboration entre le Secrétariat et les Etats membres.

12.19 Le Projet majeur sur l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident, qui est exactement conforme aux buts essentiels assignés à l'Unesco par son Acte constitutif, est sans aucun doute parmi toutes nos entreprises celle qui soulève les problèmes les plus ardues, mais aussi celle qui pourrait se révéler la plus fructueuse. Nous espérons qu'à la lumière de l'expérience acquise depuis deux ans et sur la base des indications fournies dans le rapport du Directeur général, la Conférence donnera une définition plus précise des buts et des méthodes à adopter dans ce domaine, ce qui permettra d'accélérer les progrès.

13. Le PRESIDENT. -

J'ai l'honneur de donner la parole à M. Moro, chef de la délégation italienne.

14.1 M. MORO (Italie). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, ce n'est pas sans émotion que je prends la parole pour la première fois devant la Conférence générale de l'Unesco, mais j'éprouve aussi une satisfaction toute particulière à le faire ici, dans la ville de Paris, sur le sol de cette France généreuse à laquelle nous devons, dans une si large mesure, ce nouveau Siège, ce beau palais, symbole puissant de la coopération internationale. Qu'il me soit permis, avant tout, de remercier très chaleureusement le pays-hôte et de son accueil et de sa générosité.

14.2 Mon intervention se situe à un moment marquant dans les relations de l'Italie avec l'Unesco : je veux dire dix ans après la date où mon pays, à Beyrouth, a pris pour la première fois une part active aux travaux de l'Organisation.

14.3 Je voudrais saisir cette occasion pour rappeler quelques contributions de l'Italie à l'établissement de certains projets, sans sortir du cadre de la discussion présente, qui embrasse les activités passées ou en cours, avec quelques aperçus de l'évolution probable ou souhaitable.

14.4 Je ne fais pas cela, veuillez m'en croire, sous l'impulsion de quelque vanité nationale, mais bien plutôt pour souligner seulement certains points qui nous ont paru - et continuent de nous paraître essentiels.

14.5 Je voudrais mentionner tour à tour la réforme du programme approuvée à Montevideo, le Projet majeur Orient-Occident, cette forme d'entraide que l'on appelle "assistance technique" ou "participation", enfin la contribution essentielle des organisations non gouvernementales à l'œuvre commune.

14.6 Douze ans de vie, pour une organisation comme l'Unesco, cela peut paraître long et, au fond, c'est peu de chose ; dans le domaine des activités de l'Unesco, les effets ne sont pas immédiats et le temps se compte par décennies.

14.7 Affirmer cela c'est réaffirmer notre foi dans cette Organisation, dans ses idéaux très élevés, c'est aussi reconnaître l'immensité des tâches qui restent à accomplir.

14.8 Pour s'en rendre compte, il n'est que d'examiner le document qui contient l'évaluation des programmes à l'intention du Conseil économique et social.

14.9 Cependant, ces douze ans de vie ont suffi à l'Unesco - et c'est très important - pour identifier les problèmes, les difficultés principales et systématiques, et pour créer cet outil plein d'efficacité qu'est le Secrétariat.

14.10 Je tiens à reconnaître ici les mérites du Secrétariat lui-même dans cette œuvre patiente d'édification, ainsi que les mérites de son chef éminent, le Directeur général, M. Luther H. Evans.

14.11 La réforme du programme est intervenue à un moment de crise pour l'Organisation et elle visait à une meilleure concentration des efforts pour mieux répondre aux aspirations des Etats membres. Nous croyons avoir apporté, en son temps, une contribution substantielle à cette réforme, au sein du Conseil exécutif ainsi qu'à la Conférence générale de Montevideo. Sans vouloir affirmer que le but est définitivement et pleinement atteint, nous persistons à croire en la valeur de cette réforme, dont les effets sont favorables et n'ont pas fini de se manifester.

14.12 D'un côté, l'introduction du concept de "projet majeur" et, de l'autre, l'expansion du programme d'aide constituent deux éléments fondamentaux de la réforme de structure du programme ; mais, comme il n'est si bonne chose dont on ne puisse abuser, ils présentent deux dangers opposés.

14.13 D'un côté, il y a le risque de voir quelque projet majeur absorber le contenu principal du programme, au détriment de tâches cependant essentielles.

14.14 De l'autre, l'aide risque de transformer l'Organisation en une agence fournissant de menus services où le détail prime sur la vue d'ensemble : cela entraînerait la stérilité d'efforts, pourtant louables, par défaut d'intégration dans le programme.

14.15 Au vu des flottements qui se sont parfois produits ou peuvent encore se produire entre ou vers ces extrêmes, il paraîtrait peut-être opportun, pour trouver la juste mesure qui est la solution du problème, non pas de recommencer des études et des délibérations auxquelles il a déjà été procédé avec profit, mais de rappeler l'existence de la résolution de Montevideo sur les programmes futurs, avec les définitions qu'elle contenait des activités générales,

des activités spéciales, des objectifs communs et des domaines prioritaires.

14.16 C'est une proposition précise et concrète que j'avance là. Si le Directeur général, si la Commission du programme s'en inspirent, cela présentera le double avantage de donner un critère de conduite au Directeur général et d'informer la conscience des Etats membres au moment où ils adressent leurs requêtes, où ils expriment leurs désirs à l'Organisation.

14.17 Le Projet majeur relatif à l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident est un exemple frappant des heureux résultats dus à la nouvelle structure du programme, non pas tant en raison de ses effets, qu'on ne saurait constater si tôt, qu'en raison de l'intérêt général, voire de l'enthousiasme qu'il a soulevé.

14.18 On a affirmé de plusieurs côtés que du sort de ce projet majeur dépend, dans une très large mesure, le sort de l'Unesco. On a aussi reconnu que ce projet fournit principalement un cadre qu'il appartient aux Etats membres de remplir, en faisant preuve de bonne volonté et d'initiative. Nous ne nous trouvons pas encore à un stade assez avancé pour porter un jugement assuré sur ce projet et nous avons encore un certain délai, comme Etats membres, pour agir ; mais le moment n'est plus trop éloigné où nous serons appelés à un sérieux examen de conscience. Pour l'instant, il est intéressant de constater le contenu que chacun voudrait donner à ce projet majeur.

14.19 En ce qui concerne mon pays, et en tant qu'appartenant à la civilisation que l'on appelle occidentale, je tiens à réaffirmer ici mon hostilité à la tendance qui vise à identifier cette civilisation avec la technique pure, en l'opposant à la morale, représentée par l'Orient. Une telle thèse, comme son expression même de démontre, ne nous engagerait pas sur la voie de la compréhension : elle serait plutôt une preuve de l'incompréhension à laquelle le projet est destiné à remédier et, par suite, de la nécessité de ce projet.

14.20 Nous ne pouvons accepter cela et je prétends même que, dans la grande diversité des apports nationaux et individuels dans tous les domaines de la culture, de l'art ou de la technique, c'est seulement une profonde unité spirituelle et morale qui permet de parler d'une civilisation occidentale.

14.21 Il serait probablement très utile, au moins à ce stade initial, de multiplier les contacts, les rencontres entre les hommes cultivés des différents pays, de façon à permettre de franches explications, pour savoir ce qu'il nous faut rechercher en commun.

14.22 Ainsi, pour citer un exemple récent, les débats qui se sont déroulés ici, pendant la conférence des directeurs des services de relations culturelles, ont fait apparaître que beaucoup de représentants de l'Orient, tout en reconnaissant les efforts que nous déployons pour développer la connaissance de la civilisation orientale dans nos pays, estimaient que notre intérêt et nos recherches s'orientaient dans une mauvaise direction.

14.23 La Commission nationale italienne a entrepris une vaste analyse de ces recherches, et elle s'apprête à en faire un document qui pourra être soumis à la Commission du programme, ou utilisé lors du développement ultérieur du projet majeur.

En bien, notre bonne volonté et notre bonne foi étant reconnues, il n'est pas impossible, malgré le tableau imposant que nos recherches et nos activités paraissent composer, que nous nous soyons trompés. Il semble, de l'avis de nos amis orientaux, que nous ayons souvent cherché ce qui nous intéressait, du point de vue intellectuel, bien entendu, en négligeant ce qui, à leurs yeux, présentait plus d'importance. Leur opinion, d'autre part, ne coïncide pas toujours avec la nôtre quant aux valeurs de l'Occident.

14.24 Peut-être faut-il trouver la raison principale de cette divergence dans le fait que les Orientaux cherchent à voir notre civilisation telle qu'elle apparaît aujourd'hui, alors que nous étudions surtout le passé de l'Orient. Cela expliquerait bien des incompréhensions réciproques, étant donné que l'image d'une civilisation actuelle, si elle n'est pas placée dans la perspective de son passé, est nécessairement faussée, tandis que l'image d'une civilisation dont on ignore l'aspect actuel est certainement incomplète.

14.25 De toute façon, nous ne tenons pas à persister dans l'erreur - si erreur il y a - et il est possible que des confrontations ouvertes amènent à réviser les jugements, éventuellement des deux côtés. Il y a là une tâche fondamentale pour le Secrétariat, qui consiste à identifier et à nous faire connaître les points sur lesquels portent les divergences ainsi que les lacunes de notre action.

14.26 Mais, si ce projet majeur s'attaque à un problème si fondamental et passionnant qu'il risque même de déborder sur les autres activités, si les deux autres projets majeurs sont en bonne voie pour répondre à des nécessités urgentes et très concrètes, d'autres nécessités se font et se feront sentir.

14.27 Comme une antenne très sensible, l'Unesco doit détecter les nouvelles questions qui surgissent et qui s'imposeront bientôt non seulement aux esprits avertis et à l'avant-garde, mais à l'humanité tout entière.

14.28 Je pense ici aux problèmes du développement de l'Afrique, aux problèmes des effets sociaux de l'industrialisation et de l'emploi des techniques modernes (automatisation et sources nouvelles d'énergie).

14.29 La Commission nationale italienne avait proposé que cette dernière question fournisse la matière d'un quatrième projet majeur. Peut-être est-il prématuré d'aborder ce sujet aujourd'hui, mais il est sûrement urgent que le Secrétariat pousse à fond les études nécessaires dans ce secteur.

14.30 A l'opposé, en un certain sens, des projets majeurs, se situe le programme d'aide aux Etats membres.

14.31 Au moment même d'aborder ce sujet, sous quelque forme que l'aide se présente ou quelque nom qu'elle prenne ("Assistance technique" ou "Participation"), je tiens à réaffirmer ici quelle est l'attitude du Gouvernement italien à cet égard. Nous croyons fermement à la valeur de cette forme de solidarité internationale et, mieux que par des déclarations, nous venons de le prouver en augmentant dans une mesure très sensible notre contribution volontaire au "Programme élargi d'assistance technique".

14.32 Cela dit, on ne pourra et devra voir dans les remarques qui suivent que le désir d'augmenter l'efficacité de ce programme, en renforçant les

considérations morales et humaines qui doivent en constituer la base, en revisant constamment les méthodes dans ce sens, en dirigeant les efforts vers des buts prioritaires.

14.33 Il faut que les Etats membres, sans rien perdre en quantité de l'aide reçue, y trouvent le maximum d'amélioration qualitative : cela peut se faire, à mon avis, sur le plan humain.

14.34 En effet, le succès de cette activité dépend nécessairement d'une conception morale et spirituelle de la vie et des rapports entre les Etats, les communautés et les individus, qui doit primer les aspects et les intérêts purement matériels. Une telle conception doit pénétrer profondément dans la conscience des différentes parties, dans la conscience de ceux qui donnent et de ceux qui reçoivent ; on s'apercevra alors que le bilan mesquin des avantages reçus ou accordés n'aura plus de sens, et que le contact humain qui s'établit se traduit par un enrichissement mutuel, qui assure automatiquement la réciprocité dont on parle encore très souvent, peut-être trop souvent.

14.35 Je ne veux par là aucunement méconnaître ni l'importance de la technique, dans une assistance qui se qualifie de "technique", ni celle des éléments matériels, en tant qu'auxiliaires parfois indispensables : mon propos ne vise d'ailleurs pas, je le répète, à réduire les efforts et les sacrifices nécessaires pour trouver les moyens matériels ; il tend bien plutôt à établir la justification morale de ces efforts et de ces sacrifices, tant pour ceux qui donnent que pour ceux qui reçoivent.

14.36 Que l'on ne croie pas que ce sont là des considérations purement théoriques et sans effet.

14.37 D'un côté, les échos de la récente réunion des directeurs des services nationaux de relations culturelles sont à peine éteints : ils prouvent combien grand est le désir de clarté qui se manifeste dans ce domaine où tant d'opinions différentes s'affrontent ; de l'autre, il faut reconnaître que la substance même de l'assistance technique comprend un élément humain.

14.38 Il fut un temps, au siècle dernier, où les économistes disaient que "le capital limite l'industrie". C'est une vérité, bien qu'incomplète - puisque chaque facteur de la production limite aussi bien l'entreprise - mais elle reflétait la situation de l'époque.

14.39 Je ne crains pas d'affirmer qu'aujourd'hui c'est le facteur humain qui limite l'entreprise d'assistance technique, surtout dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture.

14.40 Les experts sont la cheville ouvrière de ce programme et leur recrutement se heurte à des difficultés croissantes : dégarnir certains laboratoires de recherche est impossible ou dangereux et serait préjudiciable au progrès et, par là même, à ceux auxquels on pense venir en aide. D'autre part, il faut absolument éviter que ce secteur puisse être abandonné à des chômeurs intellectuels du second ordre.

14.41 Enfin, même l'expert le plus techniquement qualifié pour son travail dans son propre milieu n'est pas nécessairement apte à une mission d'assistance technique. Ce problème dépasse le cadre de l'Unesco, mais je crois qu'il faudra s'y attacher sans retard, si l'on ne veut pas marquer le pas,

si l'on veut éliminer les causes les plus graves d'insuccès. Je reviens ainsi à mon premier point pour conclure que, là encore, c'est la conception morale qui indiquera la solution : comme les Etats qui donnent ou qui reçoivent, il faut que les experts soient imbus du sens de leur mission.

14.42 Sices aspects touchent des questions de fond, il y en a d'autres qui impliquent des questions de méthode quant au choix des différents projets et qui sont tout à fait propres à l'Unesco. La dispersion des activités comporte un danger non seulement d'inefficacité, mais de dissociation de la personnalité même de l'Organisation - et c'est un mérite du Directeur général de l'avoir reconnu.

14.43 Le mouvement déjà amorcé d'intégration des activités d'assistance technique dans le programme général devrait donc être poursuivi avec constance.

14.44 S'il est vrai que l'assistance technique a ses méthodes à elle, il faudrait arriver à mieux déterminer les caractéristiques du programme de "participation aux activités des Etats membres", qui ne devrait pas être simplement un élargissement ultérieur du Programme élargi d'assistance technique. A la lumière des discussions qui ont eu lieu dans les milieux compétents après la dernière Conférence générale, il semblerait opportun de retenir certains critères auxquels devraient répondre les projets à choisir. Ceux-ci ne devraient pas seulement promouvoir les fins de l'Organisation, mais répondre, au moins, à l'un des critères suivants :

"intéresser plusieurs Etats, être internationaux",

"intéresser plusieurs disciplines, être interdisciplinaires",

"être réalisables seulement avec l'aide de l'Unesco".

14.45 Il y a des chances pour que de tels projets ne répondent pas à des besoins trop contingents ou trop localisés, qu'ils ne soient pas éphémères et qu'ils produisent de ces effets subséquents et à longue portée qui sont visés par le programme d'aide.

14.46 De toute façon, ce domaine - particulièrement en ce qui concerne la recherche d'une entente sur les principes fondamentaux entre ceux qui donnent et ceux qui reçoivent, ainsi que la préparation et le recrutement des experts - offre à l'Unesco un champ d'activité où elle peut rendre des services éminents et irremplaçables.

14.47 Puisse-t-elle faire que ces mains tendues de part et d'autre se rencontrent dans une étreinte amicale !

14.48 La structure même de l'Unesco repose sur quelques antinomies qui constituent en même temps sa raison d'être et un danger mortel pour son existence.

14.49 Il y en a une, double et fondamentale, qui oppose la culture, libre en son essence même, à l'organisation, nécessairement fondée sur la planification, et, en outre, la culture, qui appartient à la conscience des individus, à cette organisation, qui est composée d'Etats.

14.50 Pour rien au monde nous ne voudrions d'une organisation qui élabore des doctrines à l'usage général : trop souvent l'Unesco, dans mon pays comme ailleurs, est critiquée pour ce qu'elle n'est pas et ne doit pas être. Si elle doit éviter de s'effriter dans

une pluralité de petits services particuliers, elle doit aussi ne pas être une espèce d'académie supranationale.

14.51 Pourtant le contact avec la science et la culture dans leurs manifestations les plus avancées, à la pointe même du progrès, reste une nécessité vitale pour toute action féconde.

14.52 La solution à cette antinomie est souvent fournie par les organisations non gouvernementales, qui permettent d'opérer la synthèse de ces éléments opposés, dans la mesure où elles apportent à l'Unesco la contribution directe des libres forces de la culture.

14.53 La participation des organisations non gouvernementales à la mise en œuvre du programme est déjà un fait dont l'Unesco peut à juste titre s'enorgueillir, mais, même si elle est plus ample qu'au sein de toute autre institution des Nations Unies, nous aimerions la voir s'étendre encore, être plus généralement acceptée et systématisée. Les succès qui peuvent être attribués à l'action du Conseil international des unions scientifiques ou du Conseil international de la philosophie et des sciences humaines constituent un encouragement puissant dans cette direction.

14.54 Certes, il est difficile d'obtenir une extension géographique pour quelques disciplines, à l'heure actuelle, dans certaines régions.

14.55 Le devoir de l'Unesco sera alors de reconnaître ce genre de difficultés, en évitant de créer artificiellement des organisations qui ne seraient qu'une misérable fiction et en s'efforçant plutôt de promouvoir les conditions favorables à leur éclosion naturelle.

14.56 Par l'intermédiaire des organisations non gouvernementales et des Commissions nationales, qui devraient travailler le plus étroitement possible avec les sections nationales de ces organisations, l'Unesco pourra atteindre les individus créateurs, dans tous les domaines de l'éducation, de la science et de la culture.

14.57 Je voudrais conclure dans ce sens en rappelant l'opinion que mon compatriote et ami, M. Veronese, a déjà eu l'occasion d'exprimer :

14.58 "L'Organisation doit atteindre les porteurs de la culture, les créateurs, au niveau le plus élevé, ces individus humains qui, par leur nature, par leur activité, ont un poids, une portée politique dans leur pays, ces hommes qui contribuent fortement à donner au monde actuel son visage. Et ce sont ces hommes-là qui, gagnés à la juste cause, devront mobiliser les forces nationales, les forces spirituelles plus encore que les moyens financiers, qui nécessairement suivront. C'est par cette voie et non par l'augmentation d'un budget qui, en toute hypothèse resterait insuffisant, que nous pourrions obtenir l'expansion mondiale de l'Unesco : l'expansion non pas formelle, non pas en surface, mais en profondeur, non pas dans les protocoles, mais dans les esprits et les cœurs des hommes, là où, selon les idées des fondateurs, nous devons bâtir les défenses les plus efficaces, les défenses spirituelles contre l'ignorance, la misère, le mal, la guerre, avec les forces de la vérité, de la justice et de la liberté."

La séance est levée à 12 h. 45.

NEUVIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

9 novembre 1958 à 15 h. 30

Président : M. A. K. BROHI (Pakistan)

SOMMAIRE

Discussion générale des rapports du Directeur général et du Projet de programme et de budget pour 1959-1960 (suite : interventions des délégués de la Chine et du Canada, du représentant du Bureau d'éducation ibéro-américain, des délégués de la Bulgarie, de la République soviétique socialiste d'Ukraine, de la Birmanie, de la Hongrie et de l'Albanie 142

DISCUSSION GÉNÉRALE DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 1959-1960 (suite)

1. Le PRÉSIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

La séance est ouverte. Cette neuvième séance plénière sera consacrée à l'examen des points 7 et 8 - discussion générale des rapports du Directeur général concernant l'activité de l'Organisation et du Projet de programme et de budget. Je prie le délégué de la Chine, M. Po, de bien vouloir monter à la tribune.

2.1 M. PO (Chine). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, au nom de mon Gouvernement et de notre délégation à la Conférence générale, je désire exprimer notre vive gratitude au Gouvernement et au peuple français pour leur chaleureux accueil et leur généreuse hospitalité. Nous sommes fiers de voir cette dixième session de la Conférence générale se tenir au nouveau siège de l'Unesco, au coeur de cette ville prestigieuse qu'est Paris.

2.2 Au nom de ma délégation, je désire également saisir cette occasion de féliciter le Directeur général pour son remarquable rapport, qui témoigne de ses efforts assidus pour appliquer les résolutions de la Conférence et exécuter le programme d'activité de l'Unesco.

2.3 Avant de poursuivre, je dois néanmoins dire combien je déplore de voir l'atmosphère, par ailleurs sereine et harmonieuse, de la Conférence périodiquement troublée par la malveillance opiniâtre avec laquelle le bloc communiste s'efforce de faire examiner par la Conférence la prétendue question de la représentation de la Chine.

2.4 Vous n'ignorez pas, Monsieur le Président, que la délégation chinoise vient d'une lointaine région où, depuis deux mois et plus, les canons communistes bombardent certaines de nos îles côtières. Il y a quelques jours, comme l'ont signalé les journaux, 36.000 obus ont été lancés en l'espace de 6 heures sur les îles Quemoy (Kinmen). Comment peut-on,

dans ces circonstances - si ce n'est par dérision - parler à cette tribune du "pacifisme" des communistes de Chine continentale ? Permettez-moi de vous dire, mes chers collègues, que le régime communiste est détesté et haï par les 500 millions d'habitants de la Chine continentale. Le régime communiste ne représente personne d'autre que son maître étranger ; il n'est chinois ni par son origine ni par sa nature ou ses buts. Des sentiments qu'il inspire, nous avons de multiples preuves. Lorsqu'on a demandé aux prisonniers de guerre chinois, dans les camps des forces armées des Nations Unies en Corée, s'ils désiraient retourner dans ce pays heureux que serait, paraît-il, la Chine communiste, 14.000 d'entre eux, c'est-à-dire 75 % du total, ont opté pour Taïwan, c'est-à-dire la Chine libre. Cela montre bien à qui vont les véritables préférences du peuple chinois et qui représente réellement la Chine. Un autre indice nous est fourni par l'afflux constant, depuis quelques années, à Hong-Kong et dans d'autres parties du monde libre, de réfugiés venus de Chine continentale. Qu'est-ce que cela signifie ? Simple-ment ceci : "les réfugiés sont des gens qui votent avec leurs pieds". Les populations chinoises opprimées de Chine continentale, dans l'impossibilité où elles sont de changer de régime par un vote n'ont d'autre choix que de quitter le pays. Un autre signe encore ne saurait nous tromper : le nombre des étudiants chinois qui viennent à Taïwan pour y faire des études supérieures s'accroît d'année en année. A l'heure actuelle nous avons à Taïwan 10.000 étudiants de la Chine continentale. En revanche, le nombre d'étudiants de la Chine libre qui se rendent sur le continent, en territoire communiste, accuse une régression constante. Qu'il suffise de dire que les 500 millions de Chinois de Chine continentale souhaitent, au fond d'eux-mêmes, être représentés par mon Gouvernement.

2.5 Un mot encore. Mon Gouvernement est le gouvernement légitime de la Chine, librement choisi par les 500 millions de personnes qui habitent sur le continent. Certes, le Kouo-Min-Tang est le parti

politique dominant, le parti au pouvoir. Mais notre Assemblée législative comprend des membres de différents partis. Certains délégués semblent croire qu'il suffit de répéter une contre-vérité pour la rendre vraie. Non ! cent mensonges ne font pas une seule vérité. Mon devoir envers mon Gouvernement et ma fidélité à l'Unesco m'obligent à déplorer les odieuses tentatives et les calomnies provocantes des délégués de la clique soviétique.

2.6 Je voudrais maintenant exposer brièvement les réalisations de la République de Chine dans le domaine de l'éducation, de la culture et de la science. Selon la Constitution de notre République, 15 % du budget national, 25 % des budgets provinciaux et 35 % des budgets locaux doivent, au minimum, être consacrés à l'éducation. En dépit des difficultés financières de ces temps d'épreuve, mon Gouvernement remplit chaque année ses obligations constitutionnelles. C'est dire la grande importance qu'il attache à l'activité éducative, culturelle et scientifique. Grâce à de constants efforts, le développement de notre enseignement peut, à tous les niveaux, soutenir la comparaison avec celui de n'importe quel pays. Permettez-moi de citer quelques chiffres : 95 % de nos enfants d'âge scolaire fréquentent les écoles primaires ; par rapport à l'ensemble de la population, 152 personnes sur 1.000 font des études primaires, 30 sur 1.000 des études secondaires et 3 sur 1.000 des études supérieures.

2.7 Du point de vue qualitatif, nous avons également fait de grands progrès : amélioration de la formation des maîtres et des méthodes d'enseignement, mise à jour du matériel d'enseignement, révision du programme des grandes écoles, etc. Il convient surtout de remarquer que l'éducation chinoise, issue de la culture chinoise, apprend à respecter la dignité et la valeur de l'homme, fait une grande place à la morale individuelle et sociale, et exalte la justice et la paix. Un tel programme d'éducation s'harmonise parfaitement avec les buts et les objectifs de l'Unesco.

2.8 Ai-je besoin d'ajouter, à ce propos, que le régime communiste de la Chine continentale a une attitude exactement opposée ? Les communistes font tout pour détruire la dignité humaine, dévaloriser l'homme, saper la morale et l'éthique, en un mot anéantir la culture chinoise. Quant à la préservation des éléments visibles et tangibles de notre glorieux patrimoine - livres rares, anciens manuscrits, précieuses œuvres d'art - je suis heureux de pouvoir dire que plus de 90 % de ces inestimables trésors ont été transportés et sont préservés à Taïwan. Taïwan est donc devenu le symbole vivant et le véritable centre de la culture chinoise. Ici encore je ne m'étendrai pas sur l'attitude des communistes qui brûlent les livres anciens et mutilent même notre langue écrite. N'est-il pas étrange d'entendre demander quels sont les hommes ou les institutions qui représentent véritablement le peuple chinois ?

2.9 En ce qui concerne l'exécution des programmes et travaux de l'Unesco relatifs, par exemple, aux échanges de publications, ou aux échanges d'étudiants et de savants, mon Gouvernement a toujours fait de son mieux pour y participer. Nous tirons le meilleur parti possible des bourses, trop peu nombreuses à vrai dire, que l'Unesco accorde à des étudiants chinois. Nous avons également envoyé des représentants et exposé nos idées aux différentes conférences régionales

de l'Unesco. Nous sommes très reconnaissants à l'Unesco de la façon dont elle collabore avec la Chine au développement de notre enseignement scientifique, à l'organisation d'expositions publiques, et à la traduction en chinois des publications de l'Organisation. Nous espérons que dans les années à venir, cette collaboration deviendra de plus en plus étroite et revêtira des aspects nombreux et variés.

2.10 En ce qui concerne les programmes ultérieurs de l'Unesco et ses activités à venir, il me semble que l'Organisation devrait s'efforcer avant tout de jouer le rôle essentiel et d'exercer la principale fonction pour lesquels elle a été créée. Permettez-moi de citer à ce propos le préambule de l'Acte constitutif : "Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix... La grande et terrible guerre qui vient de finir a été rendue possible par le reniement de l'idéal démocratique de dignité, d'égalité et de respect de la personne humaine... En conséquence, les Etats parties à la Convention créent l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture afin d'atteindre graduellement, par la coopération des nations du monde dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture, les buts de paix internationale et de prospérité commune de l'humanité en vue desquels l'Organisation des Nations Unies a été constituée et que sa Charte proclame".

2.11 Les fondateurs de l'Unesco ont reconnu l'extrême diversité des traditions et des cultures. L'une des principales fonctions qu'ils ont assignées à l'Organisation est de trouver un terrain d'entente qui soit commun aux diverses philosophies et doctrines. Le Projet majeur de l'Unesco sur l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident répond tout spécialement à ce souci. Mais avant de prétendre parvenir à une appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident, nous devrions chercher à définir ces valeurs. Les cultures orientales sont nombreuses et diverses. On ne saurait nier pourtant que la culture chinoise occupe parmi elles une place éminente. Nous en trouvons l'essence dans les enseignements de Confucius : doctrine du Juste Milieu, vertus cardinales de Bienveillance et de Justice, définition des "cinq relations humaines" essentielles (relations entre gouvernant et gouverné, entre père et fils, entre mari et femme, entre frères et entre amis), idéal universel qui se résume dans les mots "cultiver en soi la vertu, maintenir le sain équilibre des rapports familiaux, gouverner sagement le pays et faire régner la paix dans le monde".

2.12 Où trouve-t-on encore aujourd'hui ces valeurs culturelles chinoises ? Dans la Chine libre, mon Gouvernement et notre peuple leur demeurent attachés et s'efforcent de les mettre en pratique. En Chine continentale sous régime communiste, ces valeurs culturelles traditionnelles sont en voie de disparition, écrasées par une force étrangère. En fait, le régime communiste rend tout ce qui est chinois ; non seulement il n'est pas chinois mais il est anti-chinois. Toute liberté intellectuelle est bannie de Chine continentale. Si quelqu'un en doute, qu'il s'enquière donc, pour sa satisfaction personnelle, du sort qui a été réservé aux "cent fleurs" du jardin de Mao Tse-toung.

2.13 La culture chinoise repose essentiellement sur la modération, la maîtrise de soi et l'amour de

la paix. Elle est hostile à l'enrégimentement et à l'agression. Elle vise à l'unité et non à l'uniformité. L'unité, génératrice de cohésion, conduit à la solidarité et la paix entre les hommes. L'uniformité, en revanche, est génératrice de coercition, de conflits sociaux et de guerres internationales. Le mode de vie traditionnel des Chinois est orienté vers l'harmonie et la paix. Il a pour norme interne la loi naturelle, si magnifiquement décrite par Mencius. Le mode de vie communiste est exactement l'opposé. Les Chinois sont en paix avec eux-mêmes, avec l'ordre social, avec l'univers et avec Dieu. En somme, on pourrait dire : si un communiste est honnête, il n'est pas Chinois. Si un Chinois est communiste il n'est pas honnête. Si un Chinois est honnête il ne peut être communiste. Le régime communiste de la Chine continentale ne constitue qu'une phase transitoire.

2.14 La délégation chinoise constate de grands progrès à l'égard du Projet majeur relatif à l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident. On ne saurait nier toutefois le rôle capital de la Chine dans le système culturel de l'Orient. Aucun programme culturel ne peut être complet ni efficace sans une active participation de la Chine, notamment en ce qui concerne l'élaboration et la mise en oeuvre de ce programme. Aussi, regrettons-nous profondément que la République de Chine ne soit pas représentée au sein du Comité consultatif qui s'occupe du Projet majeur. Il conviendrait de remédier à cette situation et j'espère qu'il sera possible de le faire.

2.15 En terminant je voudrais faire encore une observation. L'Unesco devrait accorder toute son attention et consacrer tous ses efforts au relèvement de la morale internationale. Bien que cette notion puisse paraître démodée, la morale internationale est la seule base solide sur laquelle puissent reposer le droit international et la paix universelle. Le progrès scientifique et matériel ne peut à lui seul sauver l'humanité. Les valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident ont les mêmes racines ; le confucianisme et la chrétienté présentent bien des traits communs. C'est seulement par un effort incessant de relèvement de la morale internationale que l'on pourra faire reculer l'hypocrisie, l'agression et la guerre.

3. Le **PRESIDENT**. - (Traduit de l'anglais.)

Je remercie le délégué de la Chine et prie M. Mackenzie, délégué du Canada, de bien vouloir venir à la tribune.

4.1 M. **MACKENZIE** (Canada). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je suis heureux de pouvoir à mon tour remercier et féliciter la France qui nous accueille cette année dans ce beau pays où l'Unesco a désormais son Siège permanent. Nous savons tous que la construction de ces bâtiments nouveaux et originaux, au coeur de cette ville admirable, n'a été possible que grâce à l'attitude généreuse et à l'aide matérielle du Gouvernement et du peuple français. Nous en sommes reconnaissants, mais non surpris, car la France a toujours été la "mère des arts", et ce qu'elle a fait et fait encore pour nous est tout à fait conforme à cette tradition. Je me souviens d'avoir eu il y a trente-trois ans, comme jeune fonctionnaire du Bureau international

du travail, l'occasion d'assister aux réunions de l'organisme qui a précédé le nôtre, la Commission de coopération intellectuelle de la Société des Nations. Certains d'entre vous se rappelleront également qu'à cette époque, c'est ici à Paris qu'avait son siège l'Institut de coopération intellectuelle. La France se montre aujourd'hui aussi compréhensive, aussi généreuse et aussi prête à coopérer qu'il y a 35 ans.

4.2 C'est la première fois que j'ai le plaisir et l'honneur d'assister à une réunion de l'Unesco, mais je m'intéresse à l'oeuvre de l'Organisation depuis sa création. En fait, dès septembre 1943, j'ai assisté près de Washington, en tant que représentant du Gouvernement canadien, à une conférence où les représentants de divers pays ont discuté du rôle à assigner à ce qui devait être plus tard l'Unesco ; depuis j'ai toujours suivi avec intérêt les activités et les progrès de l'Organisation. C'est que d'une part je suis convaincu, et plus que jamais depuis deux ou trois jours, que les hommes sont et - heureusement - continueront d'être très différents les uns des autres. Il n'y a, à ma connaissance, que deux manières de les amener à travailler ensemble à leur bien commun et à la solution de leurs nombreux problèmes : soit la coercition, soit une coopération réelle et volontaire. Or l'histoire montre, à mon avis, que la coercition ne répond jamais ni aux besoins ni aux désirs des hommes. Quant aux possibilités de persuasion et de coopération, l'Organisation des Nations Unies et ses diverses Institutions spécialisées, comme l'Unesco, sont en train de les mettre à l'épreuve. Je ne sais que trop à quelles difficultés l'Unesco a dû faire face depuis sa création, et je connais également les critiques dont elle a fait l'objet dans de nombreux pays. Mais, malgré cela, je sais que les problèmes les plus importants et les plus épineux, dans le monde d'aujourd'hui, ne sont pas ceux de la science ou de la technologie, ni ceux de l'économie politique mais bien plutôt ceux des relations entre les hommes, entre individus hommes ou femmes, entre groupes, entre classes et particulièrement entre races et nations. J'aimerais souligner ce point : notre véritable problème, en tant qu'êtres humains, est de trouver le moyen de vivre en paix avec les autres, de façon assez harmonieuse et en coopérant à la solution de nos problèmes communs.

4.3 J'ai mentionné plus haut la réalité des différences qui existent entre les pays et au sein même des Etats, et j'ai cité comme exemple les débats de cette conférence et les différentes attitudes de ses membres envers leurs problèmes communs. Je suis de plus persuadé que si les hommes ne peuvent instaurer entre eux une collaboration intelligente et efficace et trouver les moyens de résoudre les problèmes nombreux et complexes qui nous assaillent sans recourir à la violence et à la guerre destructrice, il n'y a pour aucun de nous aucune chance de salut ni dans le présent ni dans l'avenir.

4.4 L'ampleur des domaines auxquels s'intéresse l'Unesco et où elle exerce son activité m'inquiète particulièrement : les problèmes dont elle s'occupe sont si difficiles à saisir et les résultats concrets qu'elle obtient si difficiles à circonscrire et à évaluer, que les hommes et les gouvernements d'esprit réaliste hésiteront à lui fournir les ressources dont elle aurait besoin, ou n'auront pas la patience

d'attendre qu'elle mène à bien ses projets et ses programmes.

4.5 A la lumière de ces considérations générales, je voudrais maintenant essayer de vous dire brièvement la place que l'Unesco occupe au Canada. Les opinions que je viens de formuler sont, je crois, courantes parmi ceux de mes compatriotes qui réfléchissent. C'est seulement, il est vrai, au cours de l'année écoulée, que nous avons pu mettre sur pied une Commission nationale pour l'Unesco (dont j'ai l'honneur d'être le président). Mais ce n'a pas été faute de bonne volonté envers l'Unesco ni parce que nous doutions de l'importance ou de la valeur de son oeuvre ; nos difficultés ont été, comme il arrive souvent, d'ordre juridique et constitutionnel ; car dans notre pays la plupart des travaux dont s'occupe l'Unesco, et notamment ses activités d'ordre éducatif, relèvent de la compétence des autorités provinciales. Il semble néanmoins que nous soyons enfin parvenus à surmonter ces obstacles, et cela nous permettra, j'espère, de prendre une part plus large et plus efficace à l'action de l'Unesco à l'exécution de son programme. Mais, pour qu'il en soit ainsi, il serait souhaitable et même indispensable que les particuliers, comme les organismes et groupes non gouvernementaux, prennent au Canada une part beaucoup plus active qu'ils ne l'ont fait dans le passé aux travaux de l'Unesco. Etre un pays donateur ou bénéficiaire n'est pas suffisant, s'il ne s'agit que de verser une contribution, de donner ou au contraire de recevoir et d'employer des crédits de source gouvernementale, et d'envoyer de temps à autre des experts et des renseignements dans les régions qui en ont besoin (ou inversement d'employer des experts et des renseignements). Je ne veux pas dire que les crédits limités dont dispose l'Unesco ne devraient pas être utilisés dans les régions les plus défavorisées, ni que nous aurions dû dépenser au profit du Canada, ou de pays du même genre, des crédits équivalant aux contributions qu'ils ont pu verser. Je demande instamment pour le Canada, mais je pense que ceci est valable pour tous les autres Etats, que les programmes et projets approuvés par l'Unesco soient conçus de façon à intéresser les pays membres et à tirer parti de leurs ressources humaines et matérielles. L'un des projets majeurs de l'Unesco constitue à cet égard un bon exemple - je veux parler de celui qui a trait à l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident. Ce projet intéresse vivement le Canada, et une enquête récente de notre Commission nationale a montré que nous possédons dans ce domaine des ressources à la fois humaines et matérielles. Je me préoccupe plutôt de savoir comment l'Unesco et son Secrétariat seront en mesure d'utiliser ces ressources, et ce faisant, d'attirer l'attention de nombreux Canadiens, et de nombreux citoyens d'autres pays, sur l'existence de l'Unesco et sur la réalité et la valeur de l'action qu'elle mène.

4.6 Quant au programme d'échanges de personnes, qu'il s'agisse d'"experts", de savants, d'artistes, de dirigeants syndicalistes ou d'autres, j'espère que l'Unesco organisera, de la même manière, de véritables échanges, qui ne soient pas à sens unique. J'espère également que l'Unesco et ceux qui sont responsables de la mise en oeuvre de ses programmes feront tout leur possible pour tenir compte des besoins et

des vœux particuliers des personnes "échangées" et des établissements auxquels elles appartiennent.

4.7 Je ne perds pas de vue que les circonstances varient beaucoup d'un pays à un autre ou d'une région à une autre et que le programme commun, le programme type d'une institution comme la nôtre, doit parfois être varié et pouvoir s'adapter, dans les divers pays membres, aux diverses circonstances et situations, ainsi qu'aux besoins des particuliers et des institutions.

4.8 En ce qui concerne le programme qu'examine actuellement la Conférence générale de l'Unesco, le Canada s'intéresse à deux grandes questions de principe : premièrement, la nature et l'efficacité des programmes ; deuxièmement, l'emploi judicieux et fécond de toutes les sommes versées à titre de contributions. En d'autres termes, nous devrions nous attacher aux quelques projets majeurs ou propositions qui nous semblent particulièrement importants et riches de promesse, et leur consacrer le gros de nos efforts et de nos ressources. Je crois également qu'à cet égard il serait utile d'affermir notre position en nous assurant que nos travaux sont non seulement utiles, mais encore les plus importants de tous ceux auxquels nous pouvons nous consacrer. Nous estimons quo, tout au moins pendant les quelques années à venir, l'Unesco devrait maintenir son budget aux environs du niveau actuel, sous réserve naturellement des fluctuations monétaires ou des circonstances spéciales qui peuvent surgir. Cela nous donnerait le temps d'évaluer l'oeuvre accomplie et les travaux en cours, afin d'éliminer les tâches qui ne sont pas indispensables et de faire davantage pour ce qui est vraiment valable.

4.9 Je ne veux nullement dire que le Canada ne s'intéresse pas à l'Unesco ou ne croit pas à l'importance de son oeuvre ; mais, chaque année, notre Gouvernement demande au Parlement de voter les crédits nécessaires au versement de notre contribution à l'Unesco, à l'administration du Plan de Colombo, à l'Organisation mondiale de la santé, au Fonds spécial et à d'autres organismes et programmes internationaux. Toutes ces demandes de crédits doivent être examinées ensemble, et il nous faut considérer l'importance relative des tâches à accomplir, classer par ordre d'urgence les travaux pour lesquels on sollicite notre appui financier.

4.10 Comme vous le savez peut-être, je suis d'origine écossaise, et les Ecossais ont encore beaucoup d'influence au Canada, ainsi que dans les affaires et les finances canadiennes. L'une des principales caractéristiques des Ecossais - à part le kilt et la cornemuse - c'est le désir de s'assurer que chaque dollar dépensé est dépensé à bon esclent, que l'on en tire, sur le plan pratique, le parti maximum. Cette attitude et cette caractéristique aident peut-être à comprendre la position que nous avons prise et qui demeure la nôtre, à l'égard du programme et des finances de l'Unesco.

4.11 Permettez-moi d'ouvrir ici une parenthèse. Si nous, les nations du monde, parvenons à un accord véritable sur la question des armements, nous aurions plus d'argent pour des travaux constructifs et créateurs ; comme nous n'aurions plus à consacrer une aussi grande part de notre revenu national aux armements, l'Unesco, et les autres organisations ou entreprises internationales de caractère constructif

ne manqueraient pas de ressources. L'esprit et le climat dans lequel travaillent l'Unesco et les autres organisations seraient alors beaucoup plus propres à assurer le progrès, le développement et le succès de leurs travaux.

4.12 En terminant, Monsieur le Président, j'aimerais adresser de nouveau, au nom de mon pays et de mes collègues, nos félicitations au Président de cette conférence et nos remerciements à son pays, la France. J'aimerais remercier également le Directeur général et les membres du Secrétariat, qui ont accompli et continuent d'accomplir dans les circonstances les plus difficiles, une tâche extrêmement complexe et importante. A eux, et en particulier au Directeur général, qui est un de mes vieux amis et gradué honoris causa de mon Université, je présente les bons vœux du Canada et des Canadiens.

5. Le PRÉSIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je remercie le délégué du Canada et invite maintenant M. Lacalle, représentant du Bureau d'éducation ibéro-américain, à prendre la parole.

6.1 M. LACALLE (Bureau d'éducation ibéro-américain). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, Messieurs les délégués, au nom du Bureau d'éducation ibéro-américain, je remercie Monsieur le Président qui m'a donné l'occasion de saluer, de la part de notre organisme, cette assemblée de nations, réunie pour examiner les problèmes éducatifs, scientifiques et culturels du monde actuel.

6.2 Le salut que je suis chargé de vous apporter n'est pas une simple politesse ; c'est un geste chaleureux et cordial, qui se concrétise en un témoignage, en une opinion et en une offre.

6.3 Le Bureau d'éducation ibéro-américain dès son entrée en activité, et avant même que n'eût été conclu l'accord de collaboration qui la lie officiellement à l'Unesco, a suivi avec attention le développement de votre Organisation, a participé à l'exécution de son programme éducatif, et lui a servi d'interprète et d'organe de liaison dans les pays ibéro-américains. C'est pourquoi nous sommes particulièrement bien placés pour connaître les nombreux aspects positifs de l'Unesco, ses réussites inégalables, et aussi ses erreurs et ses imperfections.

6.4 Il y a quelques jours, à Bruxelles, M. Vittorino Veronese a exposé de façon magistrale les contradictions évidentes et profondes qui caractérisent l'action de l'Unesco, contradictions dues au fait que l'on doit traiter de problèmes spirituels avec des méthodes politiques, administratives et techniques. La contradiction, Messieurs, n'effraie ni ne scandalise les peuples d'Amérique latine, qui y sont habitués et la considèrent comme une condition inhérente à l'espèce humaine. Accepter et dépasser cette contradiction, en la rendant féconde, est une des entreprises qui donnent un caractère merveilleux à l'aventure d'être homme.

6.5 La contradiction essentielle de l'Unesco c'est que, d'une part, elle doit préserver une stricte neutralité devant les tendances humaines, diverses et disparates qui la sollicitent, et que d'autre part, elle ne saurait adopter devant ces sollicitations une attitude d'indifférence olympienne.

6.6 Pour arriver à dépasser cette opposition, il

faut que l'Organisation change de tactique et que sa tendance naturelle à centraliser son action suivant un système hiérarchique et bureaucratique rigide fasse place à une attitude différente, favorable à une décentralisation souple et fonctionnelle.

6.7 Aujourd'hui parvenue à sa dixième Conférence générale, l'Unesco est en passe de surmonter ses contradictions, car elle a opéré le changement tactique prévu et désirable. Une étude attentive du projet de programme soumis à cette assemblée montre que l'Organisation a acquis plus de souplesse fonctionnelle et a engagé un dialogue ouvert avec les divers secteurs de l'opinion, accueillant les suggestions les plus variées, et les jugeant sans parti pris ; elle a pris en considération les inquiétudes de ses Etats membres, et se dispose non seulement à tenir compte des forces organisées d'ordre politique et technique, mais encore à accepter la collaboration et l'intervention de la création pure et des différentes tendances spirituelles.

6.8 Ce changement de politique générale apparaîtra clairement lorsque l'Unesco procédera, pour le Conseil économique et social des Nations Unies, à l'évaluation de ses programmes. Toute conception dynamique doit en effet tenir compte de la fluidité naturelle de la vie éducative, scientifique et culturelle, qui ne se laisse pas enfermer dans le cadre rigide des programmes.

6.9 Le document 10 C/5, qui contient le projet de programme et de budget pourra faire, de la part des Etats membres, l'objet d'observations de détail, mais il a mérité l'approbation générale de l'Organisation des Nations Unies, de ses Institutions spécialisées et de la plupart des organisations intergouvernementales, notamment de la nôtre. Cette approbation prouve que l'Unesco est maintenant placée sur son orbite.

6.10 C'est ce témoignage que le Bureau d'éducation ibéro-américain désire apporter à la Conférence générale - témoignage d'une meilleure adaptation de la politique générale de l'Unesco à la réalité, témoignage de la gestion intelligente et heureuse du Directeur général, M. Evans, ainsi que de la largeur de vue des membres du Conseil exécutif.

6.11 Quant aux aspects concrets du projet de programme et de budget, le Bureau d'éducation ibéro-américain bornera ses observations aux deux chapitres qui relèvent de sa compétence technique : l'éducation et le Projet majeur pour l'Amérique latine.

6.12 Pour le premier, le Bureau d'éducation répète ce qu'il a déjà répondu à la demande d'avis formulée par le Directeur général : "tous les projets de résolution sont excellents". La seule chose qu'il convient d'ajouter, c'est que l'efficacité de ces résolutions dépendra de la vivacité des réflexes qu'auront les Etats membres, sous l'effet des stimulants que contiennent les divers points du programme.

6.13 En ce qui concerne le Projet majeur relatif à l'extension de l'enseignement primaire, et bien que notre organisme ait déjà fait connaître son opinion par l'intermédiaire du Comité consultatif intergouvernemental dont il fait partie, je crois opportun de vous dire que le Bureau d'éducation ibéro-américain recommande principalement les trois mesures suivantes :

Premièrement : intensifier les travaux qui visent à normaliser et à simplifier les programmes et les

activités de l'école primaire, en favorisant dans chaque pays l'unification de cet enseignement, de façon que les habitants ne soient pas handicapés par le fait qu'ils vivent ou qu'ils ont leurs racines en milieu rural ou en milieu urbain.

Deuxièmement : prévoir au programme de 1959-1960 des consultations spéciales données aux gouvernements, au sujet des avantages économiques et pédagogiques que présente la création dans les campagnes d'écoles à maître unique donnant un enseignement primaire complet. Cette formule, appliquée dans les pays avancés et qui contribuerait de manière efficace à étendre et à normaliser l'enseignement primaire, a fait l'objet d'une recommandation spéciale à la dernière Conférence internationale de l'Instruction publique.

Troisièmement : tenir compte du fait qu'en Amérique latine les écoles privées constituent, quant à l'effectif, plus du quart de l'enseignement primaire, et qu'il est inutile par suite d'attendre que l'on ait recueilli davantage de renseignements au sujet de l'influence considérable qu'elles exercent sur l'Instruction publique.

6.14 Aussi, conviendrait-il de mentionner dans le texte de la résolution 1.71 la coopération des établissements d'enseignement privé avec les gouvernements, cette coopération figurant dans la liste des objectifs que vise le Projet majeur.

6.15 A titre d'information, je dois ajouter que le Bureau d'éducation ibéro-américain collabore, dans la pratique, à l'exécution du Projet majeur, en se chargeant de la formation de spécialistes de l'information et de la documentation pédagogiques, en consacrant 12 % de son revenu annuel à cette tâche, et en organisant, d'accord avec le Gouvernement paraguayen, un stage d'études sur l'enseignement normal rural qui se tiendra à Asuncion en mai prochain.

6.16 Le Bureau d'éducation ibéro-américain réaffirme, une fois de plus, son désir de collaborer largement et généreusement avec l'Unesco. Il est inutile d'insister davantage sur ce point. Notre organisme se compose d'un groupe de pays de même culture, qui ont le même genre de vie, une vocation universaliste également intense et un égal souci de perfection. Pour tous les peuples d'Amérique latine, le "droit des gens" est d'un exercice quotidien et se pratique dans d'innombrables domaines. Nous sommes préparés depuis des siècles à la compréhension et à la solidarité internationales. Dans nos pays, il n'y a pas divorce entre la culture et la vie ; c'est en Amérique latine que s'est réfugiée la paix.

6.17 Nos pays volent dans la coopération internationale une entreprise d'intérêt commun à laquelle ils contribuent sans réserve, et dont ils espèrent obtenir une élévation du niveau de la vie collective et l'amélioration du rendement individuel. Ils font partie des organismes internationaux de caractère universel au sein desquels leur homogénéité constitue un facteur de cohésion et d'efficacité.

6.18 Telles sont les caractéristiques et la ligne de conduite du Bureau d'éducation ibéro-américain en qui se reflètent à la fois l'unité et la diversité de l'Amérique latine. Aussi facile est-il de définir quelle doit être l'attitude de notre Bureau envers l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, en compagnie de laquelle il s'efforce d'atteindre un seul objectif : assurer aux hommes

d'Amérique latine une existence pleinement digne de leur condition humaine, sans distinction de race, de croyance, de profession, ni d'opinion.

7. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)
Je remercie M. Lacalle et j'invite M. Bachev, délégué de la Bulgarie, à prendre la parole.

8.1 M. BACHEV (Bulgarie). -

Les deux dernières sessions de la Conférence générale de l'Unesco sont, dans un certain sens, mémorables. La session précédente coïncidait avec le dixième anniversaire de l'Organisation et la présente clôt la première dizaine de ses assemblées. Ce sont là des motifs qui nous incitent à des réflexions profondes sur l'activité de l'Unesco et à une analyse plus détaillée du chemin parcouru, des faiblesses et des lacunes qui sont apparues dans les activités de l'Organisation. Ce sont là des raisons pressantes d'étudier et de déterminer soigneusement les perspectives d'avenir et les moyens les plus efficaces de mener à bien les tâches pratiques.

8.2 La délégation de la République populaire de Bulgarie espère que la présente conférence saura justifier sa haute destination d'organe suprême de l'Unesco et s'acquitter de ses tâches, animée par les seuls nobles buts pour lesquels l'Organisation a été créée et qui sont la raison même du nombre croissant des Etats membres. A cette session, nous avons encore accueilli parmi nous trois nouveaux membres associés que je ne voudrais pas manquer de saluer du haut de cette tribune solennelle.

8.3 Au cours de nos travaux, n'oublions pas les paroles sublimes du préambule de l'Acte constitutif de l'Unesco selon lesquelles la diffusion de la culture et de l'éducation doit servir "la justice, la liberté et la paix", la conscience de ces devoirs doit nous faire garder toujours présente à l'esprit l'idée que les valeurs culturelles ne sont pas destinées à être enfermées dans des volumes épais, des musées ou des archives poussiéreuses, mais à aider à l'amélioration des conditions de vie des hommes et des femmes de tous nos pays.

8.4 Il est évident que, durant la période qui s'est écoulée depuis la dernière session de la Conférence générale, l'Organisation a effectué un certain travail positif. La réalisation de trois projets majeurs a été entreprise ; grâce à l'initiative de l'Unesco, des conférences internationales ont été convoquées, dont les résultats pratiques sont d'une portée notable ; des projets de conventions internationales ont été élaborés. Les activités de l'Unesco facilitent dans une certaine mesure les échanges culturels entre les peuples et contribuent à permettre à ces peuples de mieux se connaître et se comprendre. L'aide de nombreuses institutions et organisations et de nombreux spécialistes a permis de résoudre certains problèmes, de mener à bien certaines tâches pratiques, surtout dans les domaines de l'éducation, des sciences naturelles et de la bibliographie.

8.5 Mais, comme l'a si bien dit le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans son message à l'Unesco à l'occasion de l'inauguration officielle du Siège permanent, "il faut bien reconnaître que nous n'avons fait qu'entamer une grande tâche".

8.6 Je crois que personne parmi nous ne pourrait

nier l'exactitude et l'équité de cette appréciation. Des réalisations existent, mais elles sont loin de satisfaire les besoins vitaux des peuples et, avant tout, d'assurer la sauvegarde de la paix dans le monde. C'est pour cette raison que nous ne devons pas nous laisser entraîner par des évaluations élogieuses et exagérées des succès encore trop limités obtenus par l'Unesco, et qu'il est nécessaire de consacrer toute notre attention et tous nos efforts à l'accomplissement des grandes tâches que nous imposent le présent et l'avenir. Mettons hardiment et franchement à nu les faiblesses qui entravent l'action de l'Organisation, afin qu'elle puisse les éviter à l'avenir.

8.7 Je me permets de rappeler que, lors de la neuvième session de la Conférence générale de l'Unesco, à New Delhi, certaines délégations ont formulé des critiques sérieuses et bien fondées à l'égard de l'Organisation, notamment les délégations d'Italie, d'Indonésie, de Roumanie, d'autres encore. Les points principaux de ces critiques se résument à ceci : au lieu de concentrer ses efforts et ses moyens pour mener à bien les tâches principales, l'Unesco les éparpille en entreprenant une masse de petits projets dont les résultats pratiques ne mènent pas loin. Je ne voudrais pas continuer l'énumération d'exemples qui a été faite par d'autres orateurs pour y chercher la confirmation de cette critique. Cela demanderait beaucoup de notre temps, qui est précieux. Je me permettrai tout de même de remarquer que, dans le courant de ces dernières années, ce point faible n'a pas été éliminé. Le flot interminable de documents qui ont été préparés pour notre Conférence et dont l'examen demande un temps énorme en est le résultat et la preuve ; il fallait vraiment du courage pour les aborder et leur étude minutieuse est un véritable exploit.

8.8. Il nous semble que, dans le Projet de programme et de budget pour les années 1959-1960, cette faiblesse se retrouve. On dirait, au premier abord, que tout y est concentré autour de trois projets majeurs. Mais une analyse attentive vient nous convaincre que les ressources matérielles et humaines sont réparties encore entre un trop grand nombre de problèmes et d'initiatives, ce qui mène à un morcellement des grands projets les plus importants. C'est pour la même raison que l'activité de l'Unesco ne suit pas toujours les grandes voies tracées par son Acte constitutif et déterminées par l'évolution de la vie réelle. Voilà d'où vient la divergence entre les déclarations de l'Organisation et son action pratique, qui ne correspond pas toujours à sa mission première. Le projet concernant l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident en est l'exemple flagrant. On ne peut plus dire que nous en sommes encore au début de ce projet à long terme ; mais le Secrétariat aurait dû faire preuve de plus d'imagination créatrice, prendre davantage d'initiatives propres à frapper l'opinion publique, à enrichir et à féconder les idées et les mesures pratiques dans les différents pays. Une des raisons pour lesquelles ce projet piétine est le fait que la République populaire de Chine n'a pas sa place légitime au sein de l'Unesco.

8.9 Je tiens à exprimer une fois de plus combien la délégation de Bulgarie regrette profondément que notre assemblée n'ait pas trouvé le courage de rompre avec certains préjugés et n'ait pas, par un vote inspiré par la sagesse et la conscience de ses responsabilités

à l'égard des peuples, rétabli les droits d'un grand pays et réparé une injustice dont, j'en suis persuadé, elle est parfaitement consciente.

8.10 Le Conseil exécutif a, lui aussi, ses défauts, qui se répercutent d'une façon défavorable sur l'activité de l'Organisation et des conférences générales. Les débats et les décisions du Conseil exécutif ne correspondent pas toujours aux exigences de l'Unesco. Souvent une majorité se forme pour prendre des décisions qui ne peuvent pas contribuer au développement de l'Organisation, qui n'aident pas à la solution équitable des problèmes les plus importants.

8.11 Je me bornerai à citer quelques exemples : outre l'attitude illogique - pour ne pas lui donner une autre qualification - du Conseil exécutif envers la Chine populaire, je pense au cas de certaines organisations internationales non gouvernementales.

8.12 Depuis bien des années, le Conseil exécutif fait preuve de partialité à l'égard des organisations internationales qui demandent à collaborer avec l'Unesco. Contrairement aux propos vagues et imprécis du Conseil exécutif qui, plus d'une fois, ont réussi à entraîner les décisions des Conférences générales, notre langage sera direct et sincère.

8.13 Quelles sont les organisations auxquelles l'Unesco refuse le bénéfice des arrangements consultatifs ? Celles dont sont membres des organisations des pays socialistes (bien qu'il n'y en ait pas une qui compte uniquement des membres du camp socialiste).

8.14 Comment justifier cette opposition ? Par l'assertion que ce sont des organisations politiques qui ne s'intéressent pas à l'activité de l'Unesco ? En général c'est la raison invoquée par le Conseil exécutif pour essayer de justifier son attitude négative à l'égard de ces organisations. Est-ce que c'est vrai ? Une étude soignée et impartiale des buts et des activités de certaines organisations bénéficiant des arrangements consultatifs et d'autres à qui ce bénéfice est refusé nous conduirait à d'autres conclusions.

8.15 Voici ce qui ressort de l'étude des documents de l'Unesco elle-même. Prenons l'exemple de la Fédération internationale de la jeunesse catholique : son rôle principal, c'est d'organiser les jeunes émigrés, de les préparer à accomplir les tâches qui les attendent en rentrant dans leurs pays respectifs - je doute fort que ce moment arrive - de chercher à influencer la jeunesse restée sous le régime communiste (voir l'édition anglaise du document 50 EX/24, Annexe III, Appendice 42). Or cela, c'est de la politique, et de la politique dangereuse. Il en est de même dans le cas de l'Union internationale de la jeunesse socialiste, laquelle est notoirement une organisation politique (voir document 50 EX/24, Annexe III, Appendice 85, page 1).

8.16 Voilà, décrite en quelques lignes, la politique du Conseil exécutif, telle qu'elle a été jusqu'à présent. Cela a coûté cher. A elle seule, l'Union internationale de la jeunesse socialiste s'est vu octroyer, depuis 1952, 12 bourses de voyages permettant aux bénéficiaires d'aller du Japon en Europe, de Norvège jusqu'en Amérique latine.

8.17 C'est de l'argent qui, au lieu d'être dépensé dans l'intérêt de la science et de l'éducation, a servi des buts purement politiques.

8.18 Et quelles sont les organisations auxquelles

on refuse le bénéfice des arrangements consultatifs ? En 1952, l'Union internationale des étudiants a été privée du statut consultatif - et pourtant c'est une organisation qui représente les intérêts des étudiants, renforce entre eux la collaboration et l'amitié ; c'est une organisation qui les aide à poursuivre leurs études, qui leur inculque le respect de la culture, le dévouement à la cause de la paix ; une organisation dans les statuts de laquelle est inscrit le devoir de maintenir "des relations étroites avec l'Organisation des Nations Unies et l'Unesco". Il en est ainsi des autres organisations internationales qui ont dû subir les effets de la même politique discriminatoire. Or, nous considérons que les décisions et les recommandations du Conseil exécutif doivent être objectives et non pas s'inspirer de préjugés ou, ce qui est encore pire, de considérations politiques qui n'ont rien de commun avec les intérêts de l'Unesco. Il est grand temps que la Conférence mette fin à cet état de choses et répare les dégâts qui en ont résulté.

8.19 Conséquence inévitable des faiblesses du Conseil exécutif : il n'a pas suffisamment aidé et dirigé le Secrétariat lors de l'élaboration du Projet de programme et de budget pour 1959-1960. De nombreux délégués ont formulé des observations justes sur ce problème ; il ne me reste donc qu'à m'y associer et à insister pour qu'on en tienne compte au cours des séances de la Commission administrative et des séances plénières.

8.20 Nous tenons à relever que certaines publications de l'Unesco provoquent notre critique. Nous voudrions que les publications de l'Organisation reflètent d'une manière objective son activité et celle des divers Etats membres, qu'elles exposent sans parti pris les problèmes et l'état des faits. Nous n'admettons pas qu'elles soient le reflet d'une politique bien déterminée, d'un groupe déterminé. Même une publication comme "Faits et chiffres, statistiques internationales relatives à l'éducation, à la culture et à l'information" contient des erreurs et des lacunes considérables. Je pense à l'édition anglaise, que j'ai pu étudier, et aux chiffres concernant notre pays. A l'exception d'un seul chiffre relatif aux activités culturelles en Bulgarie, tous les autres sont inexacts et donnent une image déformée et inadmissible de la véritable situation de notre pays.

8.21 Un des devoirs fondamentaux de l'Unesco consiste à apporter l'aide appropriée aux petits pays comme la Finlande, l'Albanie, la Grèce et d'autres, dans leurs efforts pour diffuser leur culture nationale à l'étranger. A cet égard, le Secrétariat prévoit des mesures concrètes dans le chapitre IV (Activités culturelles) du Projet de programme et de budget pour 1959-1960. Mais ces mesures nous paraissent insuffisantes et limitées. Nous voudrions attirer l'attention du Secrétariat et du Département compétent sur la nécessité d'élaborer des mesures bien plus efficaces pour permettre la traduction, l'édition et la diffusion des oeuvres de qualité des littératures nationales dont la diffusion est faible.

8.22 Il faut que le Secrétariat consolide ses relations avec les maisons d'édition et les Etats membres en vue de donner la portée la plus large possible à cette intéressante activité.

8.23 Dans notre pays, d'importantes réalisations culturelles ont contribué aux profonds changements opérés dans tous les domaines de notre vie. Ces

réalisations considérables ont fourni une base plus large et plus solide en vue d'un développement culturel accéléré. Actuellement, nous nous efforçons d'améliorer notre système d'enseignement pour qu'il réponde le mieux possible aux exigences de notre temps. On est en train de développer l'éducation polytechnique, d'accorder une place plus importante à la formation professionnelle par rapport à l'éducation générale, de multiplier les constructions d'écoles, notamment à la campagne, et d'assurer la formation, en nombre suffisant, de cadres compétents. Dans le domaine de l'enseignement supérieur, la tâche principale consiste à établir une liaison toujours plus étroite entre l'enseignement et la vie, entre l'enseignement et la pratique.

8.24 Les activités culturelles et artistiques gagnent chaque jour en ampleur et en qualité. Dans ce domaine, nous entretenons des rapports avec un nombre de pays considérable - ce qui est, en fait, une contribution directe à la réalisation du programme de l'Unesco. Un bon nombre des échanges auxquels nous avons procédé cette année, par exemple, rentrent dans le cadre du Projet majeur sur l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident. Des expositions d'art populaire syrien et mongol et de photographies de danses populaires de l'Inde nous ont offert la possibilité d'admirer la beauté des oeuvres nationales de ces pays si lointains du point de vue géographique et si proches de nous par leur aspiration au bien-être et au bonheur. Quatre artistes bulgares qui ont visité la Chine populaire ont exposé les oeuvres qu'ils avaient réalisées dans la grande République asiatique. De notre côté, nous avons monté une exposition intitulée : "2,500 ans d'art sur les terres bulgares". Cette exposition remporte actuellement un succès considérable à Neuchâtel, en Suisse, aussi bien parmi les spécialistes que parmi le grand public, notamment parmi les lycéens. Nous espérons avoir la possibilité de la présenter en Italie, en Allemagne et dans d'autres pays qui manifesteront le désir de la recevoir.

8.25 Nous estimons que, par de telles initiatives, nous contribuons à favoriser la compréhension internationale et la coexistence pacifique.

8.26 Pour 1960, l'Union des compositeurs bulgares, en collaboration avec l'Institut de musique de l'Académie des sciences et avec la Commission nationale pour l'Unesco, prépare une conférence internationale sur le folklore musical des pays balkaniques et du Proche-Orient. Au cours de la conférence sera organisé un festival de chants choraux, de musique et de danses populaires. Nous espérons que cette manifestation sera un grand événement culturel qui contribuera, d'une façon concrète et pratique, à la réalisation du Projet Orient-Occident.

8.27 Notre délégation approuve en principe le Projet de programme et de budget pour 1959-1960, en se réservant le droit de faire des remarques et des observations au cours des travaux des Commissions compétentes.

8.28 Nous voudrions exprimer notre espoir que les organes dirigeants de l'Unesco étudieront soigneusement les critiques et les observations qui ont été formulées au cours de cette discussion et prendront les mesures nécessaires pour améliorer nos conditions de travail ; qu'ils élimineront les entraves qui font dévier l'Organisation de la voie tracée

à son développement et à son activité, et lui permettront ainsi de servir ses idéaux fondamentaux - l'entente et la paix mondiales.

8.29 Et avant de conclure, Monsieur le Président, je voudrais m'associer à tous ceux qui ont exprimé leurs remerciements au Gouvernement français pour les facilités qu'il nous a offertes pour les travaux de notre Conférence.

9. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je remercie M. Bachev. Je prie maintenant M. Babitchouk, délégué de l'Ukraine, de bien vouloir monter à la tribune.

10.1 M. BABITCHOUK (République soviétique socialiste d'Ukraine). - (Traduit du russe.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Au nom de la délégation de la République soviétique socialiste d'Ukraine, je tiens à exprimer notre profonde reconnaissance au Gouvernement de la République française et au peuple français pour l'accueil si cordial et l'hospitalité qu'ils offrent aux délégués à la présente session.

10.2 Depuis la neuvième session de la Conférence générale de l'Unesco, il s'est produit un grand nombre d'événements d'une portée mondiale. Le 4 octobre 1958 a marqué pour l'humanité un mémorable anniversaire : celui du lancement par l'Union soviétique du premier satellite artificiel de la terre. L'histoire mondiale enregistrera cet événement comme une grandiose réalisation du génie créateur de l'homme, le début d'une ère nouvelle pour la science et la technique, le triomphe de la raison humaine sur les forces de la nature, l'annonce de nouveaux progrès et d'un nouveau développement de notre société. Le lancement dans les espaces cosmiques de satellites artificiels de la terre pose de nombreux problèmes d'importance vitale non seulement pour la science et la technique, mais aussi pour la vie internationale. Avant tout, il importe que les grandes réalisations de la science et de la technique soient utilisées pour le bien de l'homme, et non à son préjudice. A cet égard, l'Unesco a aussi de très importantes responsabilités à assumer.

10.3 En octobre dernier, la Conférence des écrivains des pays d'Asie et d'Afrique a terminé ses travaux, ajoutant une page éclatante à l'histoire de la lutte des peuples pour le progrès, la paix et la liberté, pour l'indépendance nationale et pour l'égalité des droits. Ce grand rassemblement d'écrivains a largement contribué à étendre et à renforcer la coopération culturelle entre les peuples, aidant ainsi à la mise en oeuvre du Projet majeur Orient-Occident de l'Unesco. "Nous, écrivains des pays d'Asie et d'Afrique, lit-on dans l'appel lancé par la conférence à tous les écrivains du monde, nous voulons renforcer nos liens culturels avec tous les pays, y compris les pays occidentaux ; nous nous refusons à diviser les cultures en supérieure et inférieure, orientale et occidentale ; c'est pourquoi nous développerons les contacts entre toutes les cultures, afin de conserver les trésors de la civilisation mondiale". Il est bien évident que cet appel ne manquera pas d'exercer un heureux effet sur l'activité future de l'Unesco.

10.4 Les travaux de la dixième session de la Conférence générale de l'Unesco se déroulent dans une atmosphère de tension et de complications

internationales. Les forces d'agression des Etats impérialistes, poursuivant leur jeu dangereux, créent des foyers de guerre, font retentir leurs armes et ont pris pour emblème l'épouvantail de la guerre atomique. Les agresseurs impérialistes cherchent à s'opposer par la force armée, le chantage et la provocation, au puissant mouvement des peuples vers l'affranchissement du joug colonial, vers l'indépendance nationale et l'autonomie ; ils envisagent le monde du point de vue de leurs intérêts égoïstes et veulent le soumettre à leur diktat. Les récents événements du Moyen-Orient et les provocations actuellement dirigées contre la République populaire de Chine en fournissent la preuve.

10.5 La course aux armements et la propagande de désarmement, que les impérialistes entretiennent par tous les moyens, aggravent aussi la tension internationale. La prolongation des essais d'armes atomiques et thermonucléaires augmente le danger de radiations atomiques, menace la vie et la santé de millions de nos contemporains et celle des futures générations. En exigeant l'arrêt de la course aux armements et, à titre de première mesure pratique de désarmement, l'interdiction définitive et universelle des essais d'armes atomiques et thermonucléaires, l'Union soviétique exprime véritablement l'exigence générale des peuples.

10.6 On nous dira que l'Unesco ne peut régler cette question, dont s'occupent spécialement l'Organisation des Nations Unies et les gouvernements. Mais nous ne saurions oublier qu'aux termes de son Acte constitutif, l'Unesco a le noble devoir de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité. C'est dans cet esprit que l'Unesco doit, en encourageant les relations scientifiques et culturelles et la coexistence pacifique entre les Etats et les peuples, veiller à ce que les réalisations de la science et de la culture servent, ainsi qu'il convient, au bien-être et au progrès de l'humanité.

10.7 Il faut reconnaître que, dans ce domaine aussi, l'Unesco n'utilise pas encore toutes ses possibilités. Souvent, elle reste à l'écart de questions d'une brûlante actualité qui suscitent l'inquiétude de tous les peuples. On peut s'en convaincre en lisant le rapport du Directeur général et le Projet de programme de l'Organisation pour les deux prochaines années, qui sont soumis à l'examen de la Conférence générale. Dans ces documents, c'est à peine s'il est question, par exemple, de la paix et de la coexistence pacifique. Nous estimons que l'Unesco doit s'attacher plus activement à créer une atmosphère internationale qui rende possible une véritable coopération culturelle entre tous les pays, quelle que soit leur structure sociale et politique.

10.8 En dressant le bilan des activités de l'Unesco depuis la dernière session, il importe de signaler que l'Organisation a exercé une action positive en faveur du développement de la coopération culturelle et des échanges internationaux dans les domaines de la science, de l'éducation et de l'art. Toutefois, cette action est encore loin d'être suffisante. L'Unesco ne s'attache pas encore assez à développer l'enseignement en langue vernaculaire dans les pays d'Asie et d'Afrique, où une partie importante de la population est illettrée. Le Projet de programme n'accorde pas une attention suffisante au problème des mesures discriminatoires dans l'éducation. Nous estimons

qu'il est devenu indispensable d'élaborer une convention internationale spéciale pour empêcher les discriminations dans ce domaine. L'Unesco n'utilise pas encore suffisamment dans ses travaux l'expérience acquise par différents pays en ce qui concerne l'organisation de l'enseignement et le développement de la culture.

10.9 La République soviétique socialiste d'Ukraine possède une grande expérience à cet égard. Avant la grande Révolution socialiste d'octobre, le peuple ukrainien était privé de la possibilité de se développer librement ; il était opprimé sur le plan social et national et souffrait d'un retard économique et culturel. Le quart de la population seulement savait lire et écrire. Grâce au régime soviétique, à la politique léniniste des nationalités, le peuple ukrainien a acquis la liberté, l'indépendance, l'égalité des droits ; il possède ses institutions propres et a réalisé des progrès remarquables dans les domaines économique, scientifique et culturel. En Ukraine soviétique, il n'y a plus d'illettrés. La République possède 30.000 écoles, fréquentées par 6 millions d'élèves. Les écoles de sept classes comptent trente-six fois plus d'élèves, les écoles de dix classes, dix-sept fois plus d'élèves, les établissements d'enseignement supérieur, plus de quatorze fois plus d'étudiants qu'avant la Révolution. Au cours de la seule année scolaire qui vient de s'écouler, environ 60.000 spécialistes hautement qualifiés sont sortis des établissements d'enseignement supérieur de l'Ukraine soviétique. L'enseignement secondaire professionnel est également très développé. Le nombre total des spécialistes employés dans l'économie nationale qui ont une formation professionnelle supérieure ou secondaire s'élevait en 1957 à 1.240.000.

10.10 Il existe actuellement en Ukraine plus de 63.000 clubs, palais de la culture et bibliothèques, qui constituent autant d'actifs foyers culturels. Pour le nombre des institutions culturelles et éducatives, l'Ukraine soviétique occupe le deuxième rang dans le monde, après la République soviétique socialiste fédérative de Russie. Pour le nombre des livres et des prêts par habitant, les bibliothèques de la R. S. S. d'Ukraine se placent depuis longtemps avant celles de nombreux pays - dont les Etats-Unis d'Amérique. Il se publie en ukrainien des traductions de 55 langues différentes. La République possède 123 musées. Le nombre des travailleurs du domaine culturel dépasse 146.000, dont plus de 17.000 écrivains, compositeurs, peintres, artistes, musiciens et cinéastes. Enfin, plus d'un million et demi de personnes exercent des activités artistiques en amateurs.

10.11 Le Gouvernement de la République soviétique socialiste d'Ukraine consacre chaque année des sommes très importantes aux activités sociales et culturelles : en 1958, ces dépenses représentent 40 % du budget de l'Etat.

10.12 Le peuple ukrainien considère que les échanges culturels représentent le moyen le plus sûr et le plus pratique de développer la compréhension mutuelle entre les peuples. Aussi notre République s'efforce-t-elle par tous les moyens de développer ses relations d'amitié avec tous les pays dans le domaine de l'éducation, de la science et de la culture. Pendant la seule année 1957, près de 800 délégations ou personnalités de 75 pays sont venues se familiariser avec la vie de l'Ukraine soviétique.

10.13 Nous estimons indispensable que l'Unesco -

qui est l'organisation chargée de favoriser le développement des relations culturelles - fasse le maximum d'efforts pour réaliser méthodiquement l'aspiration des peuples à une extension de ces relations.

10.14 Sur la base de la décision prise par la Conférence générale à sa neuvième session, l'Unesco a entrepris la mise en oeuvre du Projet majeur relatif à l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident. Notre Commission nationale attache à ce projet une grande importance, car elle y voit un moyen de contribuer au rapprochement des pays de l'Orient et de l'Occident, et à la compréhension mutuelle des peuples de ces deux régions, dans le respect des traditions nationales et des valeurs culturelles, scientifiques et artistiques. Toutefois, nous devons signaler que ce projet perd beaucoup de son intérêt du fait que la place légitime de la Chine à l'Unesco est occupée par la clique anti-populaire de Tchang Kaf-chek. Rien ne saurait justifier la décision honteuse par laquelle un grand pays qui possède une antique culture et qui groupe le quart de la population mondiale, se trouve, en raison des intrigues de la diplomatie américaine, exclu de la place qui lui revient de droit dans notre Organisation.

10.15 Au début de mon intervention, j'ai déjà signalé certains défauts du Projet de programme et de budget soumis à la présente session. Nous considérons que l'Unesco doit encourager activement la coopération culturelle internationale, facteur important de la coexistence pacifique, en organisant de grandes conférences scientifiques internationales, en intensifiant les échanges culturels entre tous les pays quelle que soit leur structure sociale et politique, en faisant conclure des conventions internationales destinées à permettre aux peuples de tous les pays de bénéficier plus librement des derniers progrès de la science et de la technique, enfin en assurant le libre accès aux expositions internationales et nationales de caractère culturel, scientifique et éducatif.

10.16 Il conviendrait de consacrer davantage d'attention à l'action en faveur de la compréhension et de la coopération internationales, des droits de l'homme, du développement social. Les crédits affectés à ces activités devraient être augmentés, grâce à une répartition rationnelle des dépenses.

10.17 Le programme présente encore bien d'autres défauts substantiels, sur lesquels nous nous réservons de revenir lorsqu'il sera examiné en détail au sein des commissions et comités.

10.18 Quant à l'augmentation des contributions des Etats membres, notre délégation estime qu'elle est due non pas à l'importance des projets du programme, mais au gonflement excessif et inutile des cadres administratifs, au montant élevé des dépenses administratives et au fait que l'on consacre des crédits à toutes sortes de petits projets que rien ne justifie. En outre, il convient de signaler que, par une décision irrégulière, contraire à l'Acte constitutif et au Règlement intérieur, on répartit sur l'ensemble des Etats membres la dette de banqueroutiers qui ne représentent personne : les hommes de Tchang Kaf-chek. Que ceux qui ont intérêt à le patronner paient entièrement la contribution de Tchang Kaf-chek, et qu'ils ne cherchent pas à esquiver cette honteuse obligation alimentaire ! Quant à nous, nous ne reconnaissons pas la clique de Tchang Kaf-chek ;

nous exigeons son exclusion de l'Unesco ; nous ne prendrons pas à notre charge sa contribution.

10.19 Parmi les autres défauts de l'Unesco, il importe de signaler particulièrement la non-observation du principe de la répartition géographique équitable des postes du Secrétariat. En conséquence, un nombre important de pays ne sont pas représentés au Secrétariat de l'Unesco. Depuis la création de l'Unesco, il n'y a eu aucun Directeur général ressortissant d'un pays de l'Orient : tous ont été des "Occidentaux". On ne peut certes pas considérer que cette situation soit normale.

10.20 Prenant la parole à cette tribune, le délégué des Etats-Unis d'Amérique a invité l'Unesco à se tenir à l'écart de la politique. Je voudrais toutefois signaler à la Conférence que cet appel est en contradiction avec la politique officielle des Etats-Unis d'Amérique à l'égard de l'Unesco. Dans le rapport du sous-comité des organismes et mouvements internationaux de la Commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants des Etats-Unis, en date du 1er juin 1957, on peut lire des recommandations telles que celles-ci : Comment utiliser l'Unesco pour "la lutte contre le communisme", comment la transformer en "une organisation profondément anti-communiste", en un "instrument direct d'action anti-communiste". Nous avons le regret de constater que, dans certains cas, l'Unesco a fait paraître des publications tendancieuses contenant des allégations calomnieuses au sujet de pays socialistes.

10.21 En terminant, je voudrais exprimer l'espoir que la Conférence générale réunie en sa dixième session prendra dûment en considération les observations présentées par les délégations, qu'elle ne permettra pas la transformation de l'Unesco en un bloc idéologique - ce qui porterait une grave atteinte à son prestige moral et politique - et que, grâce à une saine appréciation de la situation, elle prendra les décisions propres à améliorer de façon radicale l'action de l'Unesco au service de ses fins essentielles : renforcement de la paix et de la sécurité dans le monde, relèvement du bien-être de l'humanité.

11. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je remercie le délégué de l'Ukraine. Je donne maintenant la parole à M. Hla, délégué de la Birmanie.

12.1 M. HLA (Birmanie). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, mes chers collègues, je serai très bref ; nous sommes samedi, l'après-midi est déjà avancée et vous devez commencer à être fatigués.

12.2 C'est pour moi un grand honneur que de pouvoir, pour la troisième fois depuis que je suis associé à l'activité de l'Unesco, prendre la parole devant cette éminente assemblée de collègues et d'amis venus de toutes les parties du monde. C'est la troisième fois qu'il m'est donné de représenter mon pays, l'Union Birmane ; et au cours des quatre dernières années, depuis la huitième session, celle de Montevideo, j'ai acquis le plus grand respect pour le noble idéal que l'Unesco s'efforce d'atteindre. J'ai de bien agréables souvenirs du temps où nous étions ensemble, il y a quatre ans, dans ce magnifique palais de marbre de Montevideo. Je me rappelle également avec joie la session d'il y a deux ans dans ce superbe

Vigyan Bhavan, de New Delhi. Notre dixième session, comme la neuvième, est pour nous l'occasion d'inaugurer de nouveaux bâtiments ; et le fait qu'elle se tienne à notre Siège permanent a de quoi nous rendre joyeux et fiers. Avant de poursuivre, Monsieur le Président, je désire rendre hommage au talent des dessinateurs, des architectes, des entrepreneurs, des ingénieurs, des habiles ouvriers qui ont bâti ce bel ensemble, si impressionnant dans sa simplicité. Je désire également rendre hommage à nos hôtes, la nation française et la Ville de Paris, cet éternel foyer de culture européenne, et les remercier du chaleureux accueil qu'elles nous ont accordé. Pour moi et ceux d'entre nous qui viennent de pays ensoleillés, le climat de cette ville admirable n'est peut-être pas tel que nous l'aurions souhaité ; mais l'humidité et le froid ne nous empêchent pas d'être réchauffés dans nos coeurs par l'amabilité et l'hospitalité des Parisiens.

12.3 Je voudrais, Monsieur le Président, dire quelques mots du programme de l'Unesco pour 1959-1960. Le Directeur général, guidé par le Conseil exécutif, n'a pas cru devoir y introduire de nouvelles propositions de caractère révolutionnaire. Les propositions relatives au programme et au budget qui figurent dans le document 10 C/5 Rev. reposent sur les bons principes qui ont été fixés aux huitième et neuvième sessions.

12.4 La délégation birmane désire s'associer aux nombreuses autres délégations qui ont félicité le Conseil exécutif, le Directeur général et ses conseillers et collaborateurs de la sagesse avec laquelle ils ont décidé de poursuivre les tâches utiles et encore inachevées plutôt que se lancer sans plus attendre dans de nouvelles entreprises. L'exécution des trois projets majeurs - Extension de l'enseignement primaire en Amérique latine, Recherches scientifiques sur les terres arides, et Appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident - mérite certainement de la part de l'Unesco des efforts soutenus. Ma délégation accueille également avec satisfaction le programme d'aide aux Etats membres, appelé désormais Programme de participation aux activités des Etats membres. Jusqu'ici tout va bien, mais je voudrais faire, au nom de ma délégation, une petite observation. Le programme relatif à la compréhension mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident pourrait, nous semble-t-il, être amélioré à divers égards et appliqué avec plus de vigueur. Nous parlons, par exemple, de compréhension mutuelle, mais la simple compréhension ne suffit pas. Dans quelle mesure l'Occident connaît-il les valeurs culturelles de l'Orient ? Mon pays, comme beaucoup de ses voisins, a naguère subi une domination européenne ; cela nous a fait connaître certains aspects de la culture européenne et nous en sommes aujourd'hui reconnaissants. Avec le recul nous constatons que malgré les critiques que nous avons pu lui adresser, la domination européenne nous aura au moins révélé certains des plus nobles aspects de la culture européenne. Mais combien parmi nos amis occidentaux connaissent la nôtre ? Je crois nécessaire de souligner ce point, et l'Unesco devrait prendre à cet égard des mesures plus énergiques au cours des deux années qui viennent.

12.5 Dans mon pays, l'Union Birmane, le prestige de l'Unesco ne cesse de croître et l'assistance

technique que cette Organisation nous a accordée - octroi de bourses, services d'experts en matière d'éducation, subvention (à vrai dire modeste) pour l'engagement d'un architecte des musées - a été bienvenue. Nous n'avons pas beaucoup demandé, et nous n'avons évidemment pas beaucoup reçu ; mais là n'est pas la question. Ce qui compte, c'est que l'Unesco s'est activement attachée à remplir ses fonctions à l'égard du développement de l'éducation et de la culture.

12.6 Monsieur le Président, Messieurs les délégués, je n'ai pas l'intention de me lancer dans une fastidieuse énumération des diverses activités auxquelles mon gouvernement et certains organismes privés, comme la Société birmane de traduction, se sont livrés. Il s'agit d'activités du genre de celles que l'Unesco s'efforce d'encourager. Je rappellerai simplement que la Société birmane de traduction, avec l'appui de notre Premier Ministre, a accueilli l'an dernier sur notre territoire les participants à un stage d'études régional organisé par l'Unesco et consacré à la production de matériel de lecture pour nouveaux alphabètes.

12.7 Un des principaux résultats obtenus par mon pays depuis son accession à l'indépendance, en 1948, a été de supprimer l'analphabétisme sur l'ensemble du territoire et de remettre en honneur notre patrimoine culturel. Je ne prétends pas que nous ayons obtenu un succès total, mais dans l'ensemble la situation est encourageante.

12.8 Je voudrais maintenant, Monsieur le Président, évoquer brièvement la question de la répartition géographique des postes tant au sein du Conseil exécutif que dans les services du Secrétariat. Je souscris sans réserve à ce qu'ont déjà dit sur ce point plusieurs délégations importantes. Tout en reconnaissant les sincères efforts du Directeur général pour assurer une répartition géographique équitable des postes du Secrétariat, j'estime qu'il reste encore beaucoup à faire dans ce sens. Qu'il s'agisse de la répartition des postes au sein du Secrétariat ou de la composition du Conseil exécutif, ma délégation ne peut que s'associer pleinement aux sentiments exprimés par M. Radhakrishnan, ancien président de cette conférence, et, il y a quelques minutes, par notre distingué collègue, le délégué de la R. S. S. d'Ukraine. Pour que nous puissions rendre cette Organisation véritablement internationale non seulement dans sa forme mais également dans sa composition, il faudrait que nos amis d'Amérique latine, d'Europe et d'Amérique du Nord prennent une initiative hardie et contribuent à corriger dès que possible les défauts de la présente répartition.

12.9 En terminant, Monsieur le Président, je tiens à dire combien ma délégation se félicite de l'admission de Koweït, de la Fédération des Antilles et du Territoire sous tutelle italienne de la Somalie en tant que membres associés de l'Unesco. J'aimerais également féliciter nos amis d'Albanie, du Ghana et de la Fédération de Malaisie qui sont désormais membres à part entière. En leur reconnaissant cette qualité, la Conférence a agi conformément à l'idéal que définit l'Acte constitutif de notre Organisation. Mon pays est fermement convaincu que la composition de l'Unesco doit être universelle, sans aucune discrimination de couleur, de croyance ou de tendance politique. C'est pourquoi la délégation birmane regrette que l'Unesco

n'ait pas cru devoir renoncer en ce qui concerne la République populaire de Chine à l'esprit de discrimination. Je n'ai pas l'intention de répéter, à ce stade avancé de la Conférence, les divers arguments convaincants que de nombreuses délégations ont déjà fait valoir à maintes reprises en faveur de l'admission de la Chine. Je voudrais simplement ajouter que ce n'est pas la Chine mais bien l'Unesco qui risque d'en pâtir et de subir une perte à la fois spirituelle et matérielle pour avoir tenu à l'écart cet immense peuple intelligent et travailleur.

13. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je remercie M. Hla et donne maintenant la parole à Mme Joboru, déléguée de la Hongrie.

14.1 Mme JOBORU (Hongrie). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nous sommes très heureux que la dixième session de la Conférence générale de l'Unesco ait lieu à Paris. Les valeurs culturelles que s'est données au cours des siècles le peuple français, et la vie intellectuelle intense de Paris et de la France entière, créent une atmosphère favorable à l'heureuse issue de nos débats. Nous remercions nos collègues français de leur aimable accueil et de leur hospitalité, que nous avons d'ailleurs déjà pu apprécier plusieurs fois à l'occasion de conférences régionales.

14.2 Le gouvernement de la République populaire de Hongrie attache une grande importance aux relations culturelles internationales. La Hongrie a des liens spirituels étroits avec de nombreux pays du monde. A l'heure actuelle, nous participons aux travaux de 88 organisations scientifiques et de 23 organisations culturelles internationales. Nous avons conclu des accords dans les domaines de l'éducation, de la science, de la littérature et de l'art avec 12 pays, et notamment des pays d'Asie et d'Afrique comme la République populaire de Chine et la République arabe unie. Nos relations culturelles avec les pays qui n'ont pas encore de tels accords avec nous s'améliorent sans cesse ; c'est le cas notamment, à cet égard encore, avec ceux d'Asie et d'Afrique, entre autres l'Inde et le Japon.

14.3 En 1958, les délégués de la Hongrie ont participé à des centaines de conférences internationales, et d'importantes manifestations culturelles internationales, comme le Concours international de piano Liszt et le Festival Bartok ont eu lieu dans notre pays ; nous préparons maintenant pour 1959 un Festival Haydn. Au cours de ces deux dernières années la Hongrie a eu l'honneur de recevoir le corps de ballet de Leningrad et d'applaudir des troupes théâtrales de Belgrade et de Prague. D'autre part, les artistes de notre Opéra national se sont rendus à Moscou et à Bruxelles. Une exposition de jeunes peintres italiens a attiré à Budapest un très grand nombre de visiteurs. On a exposé en Angleterre, en Inde et au Japon des dessins d'enfants hongrois, et un certain nombre de jeunes artistes hongrois ont participé à différents concours musicaux de Paris et de Genève, ainsi qu'au Festival du théâtre d'Avignon. Des ensembles hongrois de chant et de danse populaires ont fait des tournées en Angleterre, en France, en Union soviétique, en Chine, en Egypte et au Viêt-nam tandis que nous recevions chez nous

des corps de ballets folkloriques d'Inde et d'Indonésie.

14.4 La Hongrie est en train de se donner une structure socialiste, et l'une des raisons qu'elle a d'encourager les échanges culturels internationaux, c'est que son développement économique va de pair avec une profonde transformation culturelle. C'est pourquoi nous devons nous tenir au courant de toutes les nouvelles réalisations culturelles du monde. Sans entrer dans les détails, je voudrais mentionner un fait qui illustre bien notre développement culturel. Avant 1945, le pourcentage d'analphabètes dépassait 10 % de notre population, alors que maintenant l'analphabétisme a pratiquement disparu ; plus de 70 % des enfants poursuivent leurs études au-delà des huit années d'école primaire. Parmi les élèves des écoles secondaires, 40 % suivent des cours de préparation à l'université. Dans le domaine de l'instruction publique, nous en sommes maintenant au stade où la tâche principale est de rendre progressivement l'enseignement secondaire obligatoire. Nous désirons encourager ce progrès culturel, sans précédent dans toute l'histoire de la Hongrie, en tenant compte de nos traditions et nos besoins propres. En même temps, nous désirons intégrer à notre culture toutes les valeurs, tous les progrès et les fruits du savoir humain international.

14.5 Au cours des deux dernières années, la Hongrie a pris une part active à l'oeuvre de l'Unesco. Nous avons assisté à plusieurs conférences régionales telles que la Conférence des Commissions nationales européennes pour l'Unesco qui s'est tenue à Dubrovnik et la Conférence de Sèvres sur les problèmes de l'enseignement du second degré. Des délégués hongrois ont pris part à divers stages d'études organisés par l'Unesco en République fédérale d'Allemagne, en Italie et en Norvège, ainsi qu'au Colloque sur les bibliothèques nationales d'Europe, tenu à Vienne en septembre dernier. Notre gouvernement est devenu partie à la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, et a chargé un comité consultatif de dresser pour lui un projet de liste des biens culturels hongrois à inclure dans la liste internationale.

14.6 Les liens entre la Hongrie et l'Unesco ont également été renforcés par l'assistance d'urgence en matière d'éducation que l'Organisation a fournie à notre pays, suivant la décision prise par la Conférence générale à sa neuvième session. Je profite de la présente occasion pour la remercier du précieux matériel scolaire que nous avons reçu au titre de ce programme.

14.7 En ce qui concerne le projet de programme de l'Unesco pour 1959-1960, il nous paraît contenir des projets très importants et étroitement apparentés aux objectifs fondamentaux de l'Organisation, comme le Projet majeur Orient-Occident. L'assistance aux recherches sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, la lutte contre l'analphabétisme, le travail de documentation de l'Unesco et divers autres projets constituent également à nos yeux des éléments importants du programme. Les organes directeurs de l'Unesco et le Directeur général ont fait, en élaborant ces projets, une oeuvre singulièrement utile.

14.8 Tout en appréciant ses initiatives heureuses, nous estimons que l'Unesco ne fait pas tout ce qu'elle

pourrait faire en faveur des relations culturelles, de la compréhension et de l'appréciation mutuelles des peuples. Nous vivons à une époque où les peuples du monde s'intéressent profondément à la vie et à la culture les uns des autres ; car ils se rendent compte que seules la compréhension mutuelle et la coopération pacifique peuvent préserver la paix et la sécurité, fondements de tout progrès social et culturel. Toutes les organisations internationales qui s'associent à ces nobles efforts de l'humanité, acquièrent un prestige de plus en plus grand et leur autorité s'en trouve sans cesse renforcée. Inversement, les organisations qui négligent ces buts élevés ou ne contribuent pas suffisamment à la réalisation de ces fins, voient leur prestige et leur autorité diminuer.

14.9 Tous ceux qui participent à cette conférence, et qui formulent des observations critiques et des propositions touchant le Projet de programme et de budget, désirent sincèrement que l'autorité de l'Unesco aille sans cesse s'affermissant. Si l'Unesco, en dépit de nombreuses et utiles réalisations, ne participe pas à la solution des grands problèmes de notre époque autant qu'elle le devrait, étant donné les moyens spéciaux dont elle dispose dans le domaine de l'éducation, de la science et de la culture, c'est, à notre avis, pour deux raisons principales. La première, c'est la politique de discrimination qu'elle applique envers certains pays et organisations d'une importance culturelle mondiale. Les conséquences néfastes de cette politique sont particulièrement frappantes dans le cas de la République populaire de Chine, exclue du champ d'activité de l'Unesco. Laisant de côté pour le moment les aspects généraux de cette importante question, je me bornerai à l'examiner dans un contexte particulier.

14.10 La Hongrie est un des pays qui ont accueilli avec faveur le Projet majeur Orient-Occident. Notre Commission nationale a élaboré une série de propositions concrètes sur les moyens de contribuer à la réalisation de cet important projet. A la Conférence des Commissions nationales européennes pour l'Unesco, qui s'est tenue à Dubrovnik en octobre dernier, notre délégation, appuyée par la délégation belge, a proposé que les Etats membres de l'Unesco organisent en 1958 une semaine d'appréciation mutuelle des valeurs culturelles Orient-Occident, appelant l'attention de l'opinion publique sur cette grande entreprise de l'Unesco au moyen de conférences, d'expositions, de publications, etc. Nous avions l'intention de proposer à cette conférence d'organiser une grande réunion à l'intention des enseignants d'Orient et d'Occident, qui ont la noble tâche de former la jeunesse dans un esprit de compréhension et d'appréciation mutuelles. Mais comment pouvons-nous élaborer ou réaliser de tels projets tant que la République populaire de Chine ne sera pas admise à l'Unesco ? Comment pouvons-nous parler du riche patrimoine culturel de l'Orient et de l'étonnante révolution culturelle dont l'Orient est actuellement le théâtre, si nous laissons de côté la culture de la République populaire de Chine, ses valeurs millénaires et ses merveilleuses réalisations présentes ?

14.11 Le Projet majeur Orient-Occident prouve une fois de plus que même les meilleurs projets sont condamnés à l'échec s'ils sont fondés sur des principes erronés. Le programme d'éducation offre un exemple à peu près analogue. L'Unesco a de vastes

projets d'action en faveur de l'éducation de la jeunesse. Les organes directeurs de l'Unesco ont souvent souligné que l'Organisation ne peut mener ses activités à bonne fin qu'en coopérant avec les institutions internationales d'ordre culturel et éducatif compétentes en ce domaine. Si tel est le cas, nous voudrions savoir comment l'Unesco peut travailler utilement à la solution de problèmes d'éducation urgents, tel que l'éducation de la jeunesse dans un esprit de compréhension mutuelle, sans coopérer avec des organisations internationales comme la Fédération mondiale de la jeunesse démocratique ou l'Union internationale des étudiants ? D'autres organisations peuvent-elles remplacer ces institutions spéciales dont les adhérents, répartis dans le monde entier, se comptent par millions ?

14.12 Si les efforts de l'Unesco ne sont pas couronnés d'un plus grand succès, c'est aussi, à notre avis, en raison de ce manque de concentration que de nombreux délégués ont mentionné au cours de nos débats. Nous estimons également que l'Unesco devrait choisir quelques problèmes importants, dans ces divers domaines d'activité, et consacrer tous ses efforts, intellectuels et matériels, à les résoudre. Toute son activité devrait se rattacher étroitement aux grands problèmes de notre époque : lutte contre la guerre froide et la menace d'une guerre atomique, efforts en faveur de la paix, de la sécurité et du progrès de l'humanité. J'aimerais donner un exemple emprunté au domaine de l'éducation. Il conviendrait d'insister davantage encore, dans le programme d'éducation de l'Unesco, sur la campagne à mener dans le monde entier pour l'abolition complète de l'analphabétisme, sur la nécessité de développer davantage les diverses formes d'éducation des adultes, sur la recherche d'une harmonie entre l'enseignement général et professionnel et les besoins scientifiques, techniques, sociaux et moraux de notre époque. Il est certain que l'on pourrait également définir les grandes tâches qui s'imposent dans tous les autres domaines, et nous pourrions alors concentrer, pour commencer, tous nos efforts sur ces objectifs principaux en organisant des réunions d'experts, en publiant des livres, en produisant des films, etc. Une telle concentration, sans nous faire négliger de nombreuses autres questions moins importantes, rehausserait considérablement l'autorité de l'Unesco. Celle-ci deviendrait, pour bien des gens, autre chose que le sigle de six lettres auquel se bornent - même aux Etats-Unis, ainsi que nous l'a dit leur délégué - les connaissances d'une grande partie du public.

14.13 Comme de nombreuses autres délégations, nous estimons que le nouveau projet de programme de l'Unesco témoigne d'un heureux effort de concentration. Mais on y constate encore une certaine dispersion qui est une source de difficultés pour la Conférence générale comme pour le Secrétariat et qui nuit au succès de nos efforts. J'avoue que l'étude du programme m'a suggéré un rapprochement étrange. Elle m'a fait penser au philosophe Pic de la Mirandole, qui voulut, à la fin du XVI^e siècle, réunir un congrès mondial de sciences, de philosophie et de théologie, et qui ne rédigea pas moins de 900 thèses pour ce congrès - lequel n'eut jamais lieu. Nous avons au moins la chance de pouvoir nous réunir tous les deux ans, mais je pense que la grande et noble cause que nous servons ne s'en porterait que mieux si nos

thèses n'égalent pas en nombre celles de Pic de la Mirandole.

14.14 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, permettez-moi en terminant d'exprimer le profond désir qu'a le Gouvernement hongrois d'établir, dans les domaines de l'éducation, de la culture et de la science, des relations avec tous les pays du monde. Le Gouvernement hongrois et sa Commission nationale pour l'Unesco feront tout ce qui sera en leur pouvoir pour appuyer dans ces trois domaines les efforts de l'Unesco en faveur de la compréhension mutuelle et la coopération pacifique entre les peuples. En faisant cette déclaration, nous espérons que l'activité future de l'Unesco reposera sur les nobles principes d'égalité entre toutes les nations, sans aucune discrimination, et qu'elle servira résolument la coopération pacifique entre tous les peuples du monde.

15. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je remercie Mme Joboru. Je demande maintenant à M. Treska, délégué de l'Albanie, de bien vouloir prendre la parole.

16.1 M. TRESKA (Albanie). -

Monsieur le Président, Messieurs les délégués. Au nom de la délégation de la République populaire d'Albanie, j'exprime en premier lieu la profonde satisfaction de mon Gouvernement qui a eu finalement la possibilité de réaliser l'un de ses plus vifs désirs : devenir membre d'une importante organisation internationale comme l'Unesco, qui s'est assigné la noble tâche d'amener graduellement les nations du monde à coopérer dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture et d'atteindre le but en vue duquel l'Organisation des Nations Unies a été créée et que sa Charte proclame : la paix internationale et la prospérité commune du monde.

16.2 Je me permets ici d'informer la Conférence que, depuis 1954, le Gouvernement populaire de mon pays a demandé plusieurs fois d'être admis comme membre de l'Unesco, mais que les délégués de certains gouvernements au Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies ont suscité des obstacles artificiels pour empêcher la République populaire d'Albanie de prendre la place légitime, qui lui revenait de plein droit, au sein de l'Unesco. Représentant un membre tout récemment admis, la délégation de la République populaire d'Albanie estime que son premier devoir est de saluer chaleureusement la dixième session de la Conférence générale de l'Unesco et de lui souhaiter de tout coeur de nouveaux succès dans sa noble tâche.

16.3 La délégation albanaise que j'ai l'honneur de présider affirme sa volonté résolue d'apporter son plein concours et de faire tout ce qui est en son pouvoir pour que la dixième session de la Conférence générale soit couronnée de succès pour le plus grand avantage de la paix dans le monde et de la coexistence pacifique des pays, sans égard aux différences que présentent leurs systèmes politiques, économiques et sociaux. Le Gouvernement de la République populaire d'Albanie s'est toujours inspiré - et s'inspire toujours - des grands principes de la paix dans le monde proclamés par la Charte de l'Organisation des Nations Unies et par l'Acte constitutif de l'Unesco. D'ailleurs, je me permettrai de souligner ici, devant cette

assemblée, que le Gouvernement de la République populaire d'Albanie, bien avant son admission à l'Unesco, a mis en pratique, sur le plan national, comme sur le plan international, les principes dont s'inspire cette noble Organisation.

16.4 L'Albanie, petit pays de près d'un million et demi d'habitants, a pu secouer son joug, après de longs siècles de luttes héroïques contre l'oppression des envahisseurs et contre les menées de différents Etats impérialistes, mais elle n'est devenue vraiment libre et indépendante que le 29 novembre 1944, grâce à sa lutte de libération nationale contre le fascisme italien et allemand, ainsi que contre les cliques féodales et bourgeoises du pays, et grâce à la brillante victoire historique de l'Union soviétique sur la coalition hitlérienne. Ainsi le peuple albanais a pris sa destinée entre ses propres mains, en instituant dans son pays le régime de démocratie populaire. Dans quelques jours, c'est-à-dire le 29 de ce mois, le peuple albanais tout entier fêtera le quatorzième anniversaire de sa libération et, à cette date, il fera le bilan de ses brillants succès dans la lutte qu'il mène pour le relèvement de son économie et de sa culture nationales dans la voie du socialisme et pour le renforcement et la sauvegarde de la paix dans le monde.

16.5 Le peuple albanais est conscient et fier des résultats positifs de son travail créateur et pacifique. Oui ! Car avec l'aide fraternelle de l'Union soviétique et des autres pays de démocratie populaire, il a pu, dans un court laps de temps, créer une industrie moderne dont la production est plus de quatorze fois supérieure à celle d'avant-guerre. Il a fait progresser l'agriculture à pas de géant, sur la base de la collectivisation volontaire, et il a accompli avec succès une véritable révolution culturelle dans le pays.

16.6 Sans vouloir entrer dans les détails devant cette haute assemblée, permettez-moi, Messieurs, de vous faire savoir qu'en 1938, en Albanie, 83 personnes sur 100 étaient illettrées, qu'il n'y avait que 643 écoles primaires dans le pays, dont la plupart dans les villes et les grands centres, 11 écoles à 7 années d'études et 11 écoles secondaires. En Albanie, il n'y avait pas d'enseignement supérieur ni d'institutions de recherche scientifique, presque pas de théâtres, de bibliothèques ni d'autres centres culturels pour la population.

16.7 Aujourd'hui, même dans les villages de montagne les plus perdus il y a des écoles primaires. Ces écoles, par suite de l'institution de l'enseignement primaire obligatoire, ont atteint le nombre de 2.275, soit plus de trois fois et demi le nombre des écoles existant en 1938. Graduellement, mais à pas sûrs, nous sommes en train d'introduire chez nous l'instruction septennale obligatoire. On compte aujourd'hui 419 écoles à 7 années d'études, soit 38 fois le nombre de 1938 ; elles sont fréquentées non seulement par les enfants des villes et des villages où elles fonctionnent, mais aussi par ceux qui habitent à 3 ou 4 km d'un de ces établissements. Les écoles secondaires ont atteint le nombre de 56, c'est-à-dire qu'elles représentent plus de 500 % des établissements d'enseignement secondaire existant en 1938. Pour la première fois, un enseignement supérieur a vu le jour en Albanie. L'Université de Tirana - la plus jeune du monde, peut-être - et les autres

institutions d'études supérieures groupent aujourd'hui trois fois plus d'étudiants qu'il n'y avait d'élèves dans les écoles secondaires en 1938 - cela sans compter les étudiants qui poursuivent leurs études à l'étranger. Plus de 85 % des étudiants bénéficient de bourses d'Etat.

16.8 Le travail scientifique, organisé sur des bases solides, a réuni les meilleurs cadres de notre pays et donne déjà des résultats positifs pour le développement ultérieur de l'économie et de la culture populaires.

16.9 Dès la fin de l'année 1955, qui marquait l'achèvement du premier plan quinquennal, il n'y avait plus d'illettrés en Albanie, parmi les hommes et les femmes de moins de 40 ans. De grands succès sont enregistrés aussi dans les écoles du soir et les écoles par correspondance. En Albanie, 1 habitant sur 5 reçoit une forme ou une autre d'instruction.

16.10 Grâce à l'appui et aux soins constants du Gouvernement populaire, les lettres et les arts ont connu un épanouissement considérable. Pour mieux illustrer l'effort du Gouvernement de la République populaire d'Albanie dans ces domaines, il suffit de dire que les dépenses budgétaires affectées à l'enseignement, aux sciences, aux arts, à la culture et aux questions sociales représentent à peu près 20 % du budget de l'Etat.

16.11 Sur le plan extérieur, la République populaire d'Albanie a signé des conventions culturelles avec plusieurs pays. Elle fait des efforts incessants pour développer encore ses échanges avec d'autres pays dans le domaine des sciences, de la culture, des lettres et des arts.

16.12 Autrefois, les chefs-d'oeuvre de la littérature mondiale étaient presque inconnus des masses en Albanie. Maintenant, on a traduit ou l'on est en train de traduire les meilleures oeuvres littéraires, en commençant par les classiques chinois, grecs, latins, indiens, etc. jusqu'aux plus éminents représentants de la littérature contemporaine progressiste et démocratique.

16.13 Le théâtre et l'Opéra n'existaient guère avant la Libération ; maintenant, à côté des oeuvres nationales, on joue chez nous Shakespeare, Schiller, Molière, Beaumarchais, Goldoni, Lope de Vega, Ostrovski, Gorki et bien d'autres, ainsi que Dargomyski, Glinka, Verdi, Rossini, Mascagni, Smetana, etc. La radio albanaise diffuse des programmes spéciaux de musique dont les éléments sont empruntés à presque toutes les nations du monde.

16.14 Et, pour en finir avec ce chapitre, notre pays est membre de plusieurs organisations internationales comme l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation internationale du travail, l'Organisation mondiale de la santé, l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation météorologique mondiale, etc., et prend une part active aux travaux de ces organisations.

16.15 Voilà comment la République populaire d'Albanie a contribué - et contribue - à assurer le renforcement de la paix dans le monde, la coexistence pacifique des nations, le rapprochement et l'amitié entre les peuples. Voilà comment notre pays apporte sa part modeste au développement de la culture mondiale. Et tout cela pour la simple raison que le Gouvernement de la République populaire d'Albanie considère que les relations et les échanges culturels ont

une grande importance pour la compréhension mutuelle des peuples et pour leur coopération pacifique. Le Gouvernement populaire de notre pays fera tout son possible pour élargir et approfondir les relations culturelles avec les autres pays en suivant, à l'avenir comme par le passé, les principes fondamentaux de l'Unesco.

16.16 La délégation que j'ai l'honneur de présider approuve, dans son ensemble, le Projet de programme et de budget pour 1959-1960, tout en se réservant le droit de présenter ses remarques et ses propositions concrètes lors de la discussion de cette question par la Conférence générale ou par les commissions compétentes.

16.17 Monsieur le Président, Messieurs les délégués, j'en arrive à la fin de mon discours et je ne voudrais pas abuser de votre patience, mais je considère qu'il est de mon devoir d'exprimer encore une fois, au nom de la délégation de la République populaire d'Albanie, mon très profond regret pour l'injustice qu'on a commise à l'égard du grand peuple chinois. Il y aura peut-être dans cette salle d'honorables délégués qui diront que la question dont je vous parle a été tranchée une fois pour toutes et qu'il n'est pas besoin d'y revenir. Eh bien, Messieurs, il y a un proverbe russe qui dit à peu près : "Pour bien faire comprendre, il faut toujours répéter". Et nous ne cesserons jamais de nous répéter et de revenir sur cette question, tant que le peuple chinois n'aura pas la place qui lui revient de plein droit au sein de l'Unesco. Nous nous proposons, Messieurs, de très nobles buts, dont la réalisation renforcera assurément la cause de la paix dans le monde et la coopération pacifique entre les nations - c'est-à-dire les fondements mêmes de l'Unesco et de l'Organisation des Nations Unies. Mais il est hors de doute que les buts que nous nous proposons sont et seront loin d'être atteints tant que le grand peuple chinois, qui compte plus de 600 millions d'âmes, n'aura pas la possibilité de contribuer à l'oeuvre que l'Unesco s'est assignée. La délégation de la République populaire d'Albanie a toutes les raisons de s'étonner du fait que la Conférence générale, grâce à une majorité artificielle, due à un mécanisme de vote dont les fils ne sont pas tout à fait invisibles - majorité qui d'ailleurs ne cesse de diminuer jusqu'à devenir enfin une minorité infime, car "l'histoire est dure envers celui qui ne veut pas la comprendre" - continue de fermer la porte aux vrais représentants du peuple chinois et de prodiguer mille caresses à un groupe d'individus qui ne représentent personne et qui constituent un vrai sujet de discorde.

16.18 Qu'il me soit permis, Messieurs, d'évoquer

un proverbe de mon peuple, sans toutefois prétendre entrer en compétition avec l'Honorable chef de la délégation du Liban, qui s'est révélé un profond connaisseur des trésors de la sagesse populaire. Chez nous donc, on dit "qu'il n'est jamais possible de cacher le soleil derrière une aiguille". Malheureusement, c'est ce que l'on a essayé de faire ces derniers jours dans cette salle même qui, au dire de certains de mes très honorables collègues, symbolise la compréhension mutuelle et la coopération entre les peuples.

16.19 La délégation albanaise est heureuse de ne pas s'être évertuée à ce jeu qui ne fait que porter un grand préjudice au prestige de notre Organisation et compromettre les buts que nous nous efforçons d'atteindre. Car, comment pourrait-on nier l'existence et l'oeuvre grandiose de la Chine populaire, sans risquer de glisser sur la pente d'une logique qui mène à des conclusions fausses et dangereuses pour la cause de la collaboration pacifique des peuples et de la paix du monde ? En tant que représentant d'un petit pays, qui a connu dans le passé toutes sortes d'agressions et, par suite, toutes sortes de discriminations dans le domaine de la culture, il est de mon devoir de protester, au nom des idéaux qui animent notre Organisation, contre les discriminations intolérables dont sont encore victimes plusieurs peuples et plusieurs organisations non gouvernementales. Et j'ose demander à cette haute assemblée de déployer tous ses efforts et de faire usage de son influence afin de mettre fin à cet état de choses qui ne convient pas - et ne peut convenir - aux temps que nous vivons.

16.20 La délégation de la République populaire d'Albanie est fermement convaincue que les travaux de la dixième session de la Conférence générale de l'Unesco vont contribuer au resserrement ultérieur des relations culturelles entre les peuples, dans l'intérêt de leur prospérité matérielle et spirituelle et, par suite, de la sauvegarde de la paix dans le monde entier - c'est-à-dire du noble but final de notre Organisation et de tout homme qui s'intéresse à un avenir meilleur pour toute l'humanité.

16.21 Et, pour terminer, je suis heureux d'exprimer ici, au nom de la délégation de la République populaire d'Albanie, ma profonde gratitude au peuple français pour l'hospitalité qu'il nous a réservée ici à Paris, au coeur de sa patrie, au coeur de la France qui a donné à l'humanité d'innombrables célébrités mondiales dans le domaine de la science, de la culture, de l'art et de la littérature.

La séance est levée à 18 heures.

DIXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

10 novembre 1958 à 10 h. 30

Président : M. Jean BERTHOIN (France)

SOMMAIRE

Discussion générale des rapports du Directeur général et du Projet de programme et de budget pour 1959-1960 (Suite : Intervention du délégué du Pakistan) . . .	158
Premier rapport de la Commission administrative (droit de vote de la Chine)	162
Reprise de la discussion générale (Interventions des délégués de l'Argentine et de la Nouvelle-Zélande).	170

DISCUSSION GÉNÉRALE DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 1959-1960

1. Le PRÉSIDENT, -

Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte. J'ai l'honneur de donner la parole à M. Brohi, délégué du Pakistan.

2.1 M. BROHI (Pakistan). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs. La délégation pakistanaise ne saurait trouver de meilleur exorde, pour cette déclaration préliminaire, que d'exprimer sa profonde et sincère gratitude de l'accueil courtois et généreux que ses membres ont reçu du Gouvernement et du peuple de ce pays. Le peuple français a joué un rôle important dans le développement des institutions démocratiques et nul ne songerait à contester qu'il a grandement contribué à la civilisation et à la culture de l'humanité. Nous nous associons pleinement aux nombreux hommages rendus à la France et à son peuple, et nous tenons à leur adresser par votre entremise, Monsieur le Président, les félicitations du Gouvernement du Pakistan et de son peuple.

2.2 La délégation pakistanaise voudrait, à l'occasion de cette discussion générale sur le rapport du Directeur général et le Projet de programme et de budget pour l'année à venir, exprimer aussi brièvement qu'elle le peut sa conception du rôle historique que l'Unesco, à son avis, doit jouer dans la rédemption de l'homme contemporain, prisonnier de la situation peu enviable où se trouve le monde, en ces années qui marquent le milieu du vingtième siècle. Nous laisserons aux commissions compétentes le soin d'étudier, à un stade ultérieur de nos délibérations, le fond de ce rapport et les propositions relatives à nos travaux futurs. Les réflexions qui suivent vous seront soumises dans un esprit d'humilité, mais avec le ferme espoir qu'elles paraîtront pertinentes au présent auditoire, et également à ceux qui, ces prochains jours, participeront à la mise en œuvre de l'idéal qui a

présidé à la fondation de l'Unesco et des fins qu'elle se propose. Il faut que ceux à qui incombe le devoir d'élaborer le cadre institutionnel de l'Unesco, en vue de la réalisation des desseins qui ont inspiré ses fondateurs, se rendent pleinement compte de l'importance que revêtent certaines méthodes et certaines techniques susceptibles d'être adoptées pour que l'Unesco puisse accomplir sa mission historique dans le cadre de l'ordre mondial contemporain.

2.3 Quiconque est au courant des tendances qui se manifestent à notre époque dans le domaine de l'éducation, de la science et de la culture, quiconque a tenté d'analyser la pensée de l'homme d'aujourd'hui, n'a pu manquer d'être frappé de sa richesse et de sa variété. Jamais encore l'humanité ne s'était trouvée en face d'un mélange aussi vaste et aussi hétéroclite d'idéologies contradictoires, et jamais encore la nécessité de choisir une idéologie saine pour en faire le fondement du programme à mettre en œuvre en vue d'assurer au monde la paix et la sécurité n'a revêtu autant d'importance. Toute erreur dans ce choix entraînera inévitablement des résultats catastrophiques.

2.4 Dans ce tumulte de voix discordantes qui se fait entendre autour de nous, il nous faut comprendre et assimiler autant qu'il est humainement possible, mais le dilemme de notre temps réside précisément en ceci qu'un individu isolé, quelle que soit l'étendue de ses talents, n'est pas en mesure à lui seul et par son seul effort personnel, se fixer une doctrine cohérente à la lumière de laquelle on puisse amener l'humanité à éviter les horreurs de la guerre atomique et à travailler, avec tout le zèle nécessaire, à faire une réalité des valeurs qui comptent. L'homme d'aujourd'hui, à supposer qu'il en ait le temps et le désir, est mal préparé à s'adapter, sur le plan mental, au genre de monde qui résulte des récentes découvertes relatives aux secrets atomiques et de la maîtrise qu'elles confèrent à l'homme sur les forces de la nature. Et ce n'est pas seulement l'individu qui se trouve désarmé, lorsqu'il s'agit d'y voir clair dans la confusion de pensées qui l'entoure ; il n'est

aucune nation, si grande et si puissante qu'elle puisse être, qui ait qualité pour tenter de reconstruire le monde selon une conception qui soit de nature à favoriser la compréhension internationale et la bonne volonté entre tous les peuples. Pareille nation en serait d'ailleurs empêchée, du fait que les autres nations se méfieraient de tout ce qu'elle pourrait offrir dans ce domaine, ne serait-ce que parce que les rivalités politiques et les pratiques d'exploitation économique qui sévissent aujourd'hui et qui ne nous sont que trop familières ont à tel point vicié la communauté des nations qu'il semble y avoir toujours conflit sans merci entre la culture intellectuelle de l'une d'entre elles et ce qui constitue pour une autre l'essence même d'une vie harmonieuse. Et pourtant, comme chacun de nous peut le constater, il est d'une nécessité urgente de coordonner les formes multiples de l'activité que la pensée humaine exerce dans bien des dimensions en ce milieu du XXe siècle, sans quoi l'humanité devra renoncer à tout espoir de vivre dans la sécurité et dans la paix.

2.5 Le rôle historique de l'Unesco, tel que nous le concevons, est de s'atteler à cette tâche et de l'accomplir. Le problème ainsi défini ne trouvera sa solution que si de nombreux esprits, issus de nombreux milieux et formés selon des conceptions divergentes de la civilisation, conjuguent leurs efforts afin d'harmoniser les courants puissants de la pensée contemporaine pour le plus grand bien de tous. L'Unesco est la tribune internationale où ces esprits peuvent se rencontrer et constitue par conséquent l'unique forum où les Etats membres, en mettant en commun les ressources dont ils disposent dans le domaine de l'éducation, de la science et de la culture, puissent rendre possible la réalisation des objectifs définis dans le préambule de l'Acte constitutif de l'Unesco.

2.6 Lorsque ce préambule, conçu en des termes d'une telle résonance affective, pose le principe que "les guerres prennent naissance dans l'esprit des hommes" et en déduit cet impératif que "c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix", il indique en même temps, et c'est là un corollaire inéluctable, la portée et la nature précises de ces mêmes défenses qu'il s'agit d'élever et d'organiser ainsi qu'il est dit. Le plus important, à nos yeux, pour que réussisse l'action de l'Unesco, c'est d'abord de bien saisir, d'une part, quelle est la nature essentielle de ces défenses et, d'autre part, de faire naître les conditions nécessaires pour les édifier.

2.7 Ce qui fait l'objet de l'attention de l'Unesco, c'est l'esprit de l'homme dans son ensemble ; aussi l'Unesco a-t-elle pour fonction d'explorer et d'exploiter toutes les voies qui mènent à une compréhension créatrice de l'activité qu'exerce cet esprit dans bien des dimensions. Au fond, l'Unesco, si elle peut rester fidèle à l'esprit qui l'a fait naître, doit se poser en champion de la transformation totale de l'homme intérieur afin de le rendre apte à servir, à jouer un rôle utile, lorsqu'il s'agira de réaliser la synthèse supranationale de l'humanité. Aussi, voyons-nous l'Unesco sous l'aspect d'un laboratoire d'un genre nouveau, que les peuples du milieu du XXe siècle, las de la guerre, ont créé pour aider l'esprit de l'homme contemporain à se développer et à acquérir plus de maturité. On peut aussi la concevoir comme un nouveau temple du savoir et de la lumière,

construit par les fondateurs pour que les fidèles qui s'y rendent puissent y trouver toutes ces ressources intérieures qui permettent d'apprécier la vie et d'en jouir et parviennent ainsi à faire régner au sein de l'humanité une harmonie fraternelle.

2.8 Quiconque lit les discours d'ouverture prononcés par les représentants des Etats membres à la séance inaugurale de chacune des sessions de la Conférence générale qui se sont tenues depuis douze ans qu'existe l'Unesco, ne peut manquer d'être frappé du fait que ce qu'ils ont cherché à dire reflète dans son essence le Sermon sur la montagne. J'ose dire que, dans tout ce qui a pu être écrit récemment, on ne trouve rien de comparable en grandeur à ce sermon, par la sublimité sans apprêt de l'expression, par la profondeur du sentiment qui inspire ces pensées nobles et élevées. Et pourtant, ces exhortations morales, ces expressions d'idéalisme élevé, n'ont pas éveillé dans le cœur et dans l'âme de l'humanité un écho suffisant. Sans doute devait-on s'y attendre car l'Unesco, en vertu de son Acte constitutif même, demeure, en dernier ressort, une organisation gouvernementale internationale qui doit, en définitive, se conformer aux désirs des Etats qui la composent. Mais nous voudrions insister sur le fait que, malgré cette limitation, et pour pouvoir s'acquitter de ses fonctions essentielles, l'Unesco a le devoir de projeter sa pensée au-delà des directives et des programmes officiels, si elle veut servir les idéaux pour lesquels elle a été créée. En d'autres termes, il lui faut trouver un équilibre entre son rôle de serviteur des Etats membres et son rôle de mentor et de guide de ces mêmes Etats membres ; si elle doit les conduire vers le but ultime de la paix et de la sécurité internationales, il lui faut apprendre à refléter l'esprit de sa charte, tout en prévoyant obéir à ce que lui prescrivent les Etats membres.

2.9 Les considérations qui précèdent font ressortir de quoi il s'agit vraiment. Il est grand temps que l'humanité apprenne à distinguer entre l'aptitude purement extérieure à impressionner et la capacité tout intérieure de transformer la vie et le milieu d'autrui. Il nous est souvent arrivé de ne pas comprendre que l'éducation de l'humanité se fonde non pas tant sur le principe de la causalité mécanique que sur le principe de la sympathie personnelle. Nous avons souvent entendu dire qu'avant tout il nous faut des experts et que la destinée du monde devra désormais être remise entre les mains d'experts. Mais souvent, et fort commodément, on oublie qu'il y a des experts qui ne se sont développés que dans une seule direction, ce qui nuit gravement à leur équilibre. Ce n'est pas sans raison que l'on a défini le spécialiste comme quelqu'un qui sait de plus en plus de choses sur de moins en moins de choses. Un homme peut arriver à se métamorphoser en expert au point de cesser d'être un être humain. Nous avons eu le souci de recruter et de mettre au service de l'Unesco des experts de toutes sortes, en partant du principe que ces experts, du fait des connaissances théoriques et pratiques hautement spécialisées qu'ils ont acquises dans tel ou tel domaine de la pensée, de la doctrine et de l'action, ont qualité pour sauver le monde. Mais tout expert qui n'est qu'un expert n'est pas même un homme : ce n'est, comme disait le philosophe espagnol Unamuno, qu'une caricature

d'homme. Pareil expert, on aura beau le rétribuer largement, il ne réussira jamais à soulager l'infortune de qui que ce soit. Pour prendre un exemple, la tâche qui incombe à l'Unesco de favoriser la compréhension internationale entre peuples et cultures dissemblables ne saurait être confiée à de simples experts en anthropologie. Comme on ne le sait que trop, le spécialiste qui, faute d'y avoir été initié, ignore les satisfactions supérieures que peut offrir la vie, est intellectuellement arrogant, quelque peu assommant, et plein d'une morgue déplacée. Au lieu de se mettre au service des forces de lumière, un tel prince des ténèbres ne peut que conduire à coup sûr vers le chaos et le désordre.

2.10 De même, l'idéal au nom duquel nous cherchons à favoriser la compréhension réciproque des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident s'appuie sur une philosophie qui enseigne qu'"il y a plusieurs demeures dans la maison de mon Père" et de nombreuses fleurs dans Son Jardin. Il faut donc que nous arrivions à nous inculquer la capacité d'apprécier toutes les manifestations créatrices de l'esprit, non seulement pour elles-mêmes, mais surtout afin de contribuer à notre évolution propre. Pour que l'homme se développe et acquière une personnalité harmonieuse en toutes ses parties, il est indispensable qu'on l'aide à entrer en communion avec le reste de l'humanité, à prendre sa part de l'héritage universel. Ce n'est qu'en nous identifiant par la sympathie aux représentants de toutes les formes de culture que nous arriverons à nous délivrer de nos préjugés étroits et de nos présuppositions injustifiées. C'est la destinée de l'homme contemporain de contribuer consciemment à sa propre évolution et de devenir ainsi le père de l'homme qu'il sera dans l'ère nouvelle. Il ne pourra y parvenir qu'à condition de dépasser le cadre de l'étroite individualité qui nous lie à nos mesquines visées personnelles et nous empêche de voir plus loin que le bout de notre nez. En principe, cela est possible, parce que l'humanité, par essence, est une et indivisible : l'existence des classes et des communautés, des clans et des tribus, des nations et des groupes régionaux en lesquels l'humanité semble être divisée ne contredit nullement son unité essentielle. Le fait que je possède en moi la faculté de comprendre la musique chinoise, la peinture japonaise, la pensée européenne, la nostalgie de l'Orient et son aspiration à la vie de l'esprit, ce fait signifie uniquement que tout ce qui est, est bien ; je suis le spectateur de toute époque et de toute existence. La différence entre moi et l'homme plus hautement évolué consiste en ceci qu'il a lutté, lui, et que moi je n'ai pas lutté pour prendre possession de ce qui, à ses yeux comme aux miens, constitue notre héritage commun. Il faut donc que l'Unesco, par une action large et généreuse menée sur le plan international, aide l'homme moderne à entrer en communion avec les formes si diverses que la civilisation humaine a revêtues au cours des siècles. Elle doit développer en l'homme la capacité d'acquiescer une vision bifocale, de façon qu'il puisse percevoir, dans une perspective historique, ce qui est proche aussi bien que ce qui est éloigné. Elle doit aussi développer en l'homme la capacité de voir stéréoscopiquement - c'est-à-dire de voir ce qui est à gauche et ce qui est à droite comme étant non pas deux aspects distincts de l'expérience humaine sans rapport entre eux, mais

purement et simplement les parties d'un tout plus grand. Quand l'homme aura appris à envisager de cette manière son destin historique, il apprendra aussi à faire résonner en son être même, dans leur jeu réciproque, les différentes notes musicales de la civilisation mondiale, dont l'entrecroisement formerait comme la trame même d'une harmonie plus riche et plus haute.

2.11 On ne saurait insister trop souvent sur le fait que l'Unesco doit apprendre à envisager dans une perspective transnationale les diverses structures culturelles ; je dirai même que, voir le monde ainsi, c'est le voir selon l'esprit de l'Unesco. Ce que l'Unesco peut entreprendre, c'est de faire naître pareille tournure d'esprit ; pour reprendre l'image socratique bien connue, elle peut, comme une sage-femme, aider à donner le jour à un nouveau type de conscience qui mettra l'homme moderne à même de s'élever à une hauteur d'où il pourra tout considérer sub specie aeternitatis. L'Unesco doit se poser en croisé servant avec ardeur la cause de l'esprit humain ; elle doit lutter de toute son âme pour aider l'homme à échapper à l'amoncellement, à l'emprise étouffante des étroits préjugés nationaux qui l'enserrent. Il faut que l'Unesco fasse l'éducation de l'esprit humain pour qu'il apprenne à accepter l'ensemble de l'histoire de l'homme comme étant non pas simplement le domaine propre de son étude, mais aussi un levier qui lui permettra de se hausser à un point de vue plus élevé d'où il pourra saisir l'unité essentielle de l'humanité.

2.12 Il faut aussi que l'Unesco entreprenne de provoquer, à la façon de Copernic, une révolution dans la conception de l'histoire universelle. Jusqu'ici, les historiographes ont envisagé l'histoire d'un point de vue national ; aussi l'ont-ils fait servir à défendre tel ou tel trait du caractère national ou, si vous le préférez, tel ou tel préjugé national. Mais désormais, l'Unesco devra entreprendre cette tâche de première importance, qui est d'enseigner l'histoire de l'homme du point de vue universel. Elle devra s'efforcer de mettre l'homme contemporain à même de s'intéresser à l'histoire des autres peuples, ceux des siècles passés comme ceux d'aujourd'hui, et d'en tirer une fierté légitime. De même que le génie de Copernic fit avancer la science de l'astronomie du seul fait qu'elle apprit à considérer le ciel non pas de ce minuscule globe terrestre dans lequel les astronomes "avaient la vie, le mouvement et l'être", mais d'un point de vue extérieur à la terre ; de même l'Unesco pourra, à la façon de Copernic, provoquer la révolution que j'évoquais, en considérant l'histoire de l'humanité, non pas d'un point de vue nationaliste, mais dans une perspective supranationale. Lorsqu'on aura entrepris des études dans ce domaine et qu'on les aura mises à la portée de nos enfants, ils commenceront à sentir battre le pouls de l'histoire universelle ; les futurs hommes seront ainsi en mesure, quand l'heure viendra pour eux d'assumer la charge de l'avenir, d'imprimer une direction nouvelle aux forces qui régissent l'histoire de l'humanité.

2.13 Assurer le progrès de la civilisation est un problème qui se présente sous des aspects différents selon qu'on l'envisage du point de vue des Etats membres ou de celui de l'Unesco. Il ne s'agit pas tant de transformer ou d'étendre, ou même de diffuser le contenu culturel de notre époque, que de le

considérer d'un point de vue plus large ; en d'autres termes, nous devons, nous semble-t-il, discerner en quoi le souci fondamental de l'Unesco doit différer de celui des Etats membres, en quoi sa stratégie doit différer de la leur. Tout comme la même femme peut être à la fois l'épouse de tel individu et la soeur de tel autre, de même le fonds culturel d'un nombre quelconque de nations ou de peuples, si ses rapports avec l'esprit de l'Unesco se situent sur un plan différent, pourra subir une transformation complète. L'esprit de l'Unesco n'a pas à choisir ou écarter ce qui lui plaît ou déplaît dans la culture orientale et dans la culture occidentale ; elle n'a pas à attribuer plus de valeur ou d'intérêt à l'une ou à l'autre. Que les Etats individuels se chargent de le faire - s'il leur convient de faire preuve d'une pareille arrogance, même dans le domaine dont nous parlons - mais que l'Unesco apprenne à l'homme contemporain à considérer la civilisation orientale et la civilisation occidentale comme des aspects d'une synthèse plus vaste.

2.14 C'est dans ce cadre, Monsieur le Président, que nous devons considérer la controverse qui fait rage depuis assez longtemps à l'Unesco, en ce qui concerne la répartition juste et équitable des engagements et des postes électifs créés sous son patronage. Il est regrettable que les défenseurs de l'esprit large et libéral de l'Unesco aient cédé sur cette question et sacrifié leur cause sur l'autel d'une casuistique injustifiable. Il est vrai qu'il n'est pas possible de répartir selon les régions les divers postes et emplois que l'Unesco doit instituer puisqu'il faut prendre en considération la capacité du futur titulaire à s'acquitter des fonctions de son emploi. Dans ce domaine, on ne saurait, de par la nature des choses, recourir à la simple arithmétique en dernier ressort. Mais si l'Unesco entend se charger efficacement d'informer, d'éclairer et de guider le monde entier, il lui faut apprendre à choisir son personnel de manière à pouvoir influencer et transformer, par son action, le plus de gens possible dans tous les pays. Il s'ensuit qu'il est d'une nécessité évidente de décentraliser l'activité de notre organisation. Car il est impossible de porter utilement le message de l'Unesco aux peuples si divers qui habitent le globe si le personnel n'a pas été choisi dans les différentes régions du monde d'une manière sagace et judicieuse. Si, en matière de politique générale et de finances, l'autorité peut incomber au Siège, il n'en convient pas moins de confier de plus en plus l'élaboration de ses plans et projets et leur exécution à des bureaux régionaux qui devront être dotés d'un personnel sachant à fond la langue que l'on parle dans la région en cause et capable aussi de comprendre le point de vue de ses habitants. Il faut savoir reconnaître que, à la différence des Nations Unies, l'Unesco, étant donné le caractère restreint de ses ressources financières, ne saurait créer des bureaux dans le monde entier. Le choix de leur emplacement appartient nécessairement au Siège, mais une fois ce choix fixé, le personnel destiné au bureau en cause devrait être recruté dans la région même. Les nominations à des postes électifs ou autres emplois appellent des réflexions analogues : dans ce cas, la compétence ne présente pas en réalité une telle importance, ne serait-ce qu'en raison du fait que seules des personnes sachant comprendre ceux qu'il s'agit d'influencer et d'éduquer sont capables, de par la nature des choses, de

favoriser le progrès de l'humanité dans le domaine de l'éducation, de la science et de la culture. Cette capacité est l'un des éléments essentiels de la compétence, telle qu'on doit la concevoir en ce qui concerne la question dont il s'agit. L'Unesco ne doit donc faire appel qu'aux services de ceux, hommes ou femmes, qui sont profondément imbus de la culture de la population habitant la région. Agir autrement lorsqu'il s'agit d'aider à se développer l'esprit d'un peuple encore en bas âge, ce serait le confier aux soins non pas d'une mère, mais d'une marâtre.

2.15 Chacun reconnaît que l'un des facteurs importants dont dépend l'efficacité de l'oeuvre de l'Unesco est la composition de son secrétariat. Dans le cas d'une organisation dont le rayon d'action s'étend au monde entier et qui a affaire à des nations si différentes par leur culture et par leur histoire, il faut que cette diversité se reflète dans la composition de son secrétariat. Si grande que soit la compétence d'un spécialiste, elle ne peut aller jusqu'à la compréhension intime des façons de voir et des jugements de valeur des peuples de plus de 80 Etats membres. Nous aimerions donc voir réaliser un peu plus rapidement que cela n'a été le cas jusqu'ici une juste représentation géographique. Pour les raisons qui ont été déjà exposées, ma délégation ne peut accepter l'assertion souvent répétée selon laquelle il y a une contradiction foncière entre le concept de la représentation géographique et celui de la compétence. Quand il s'agit de juger de la compétence de telle ou telle personne, il se peut que chacun de nous attache trop d'importance à un point ou à un autre ; mais nous sommes convaincus qu'il faut définir ce mot de compétence en tenant compte du fait que l'Unesco est un organisme international et doit être un instrument capable de servir dans le monde entier.

2.16 Pour être un instrument qui serve de façon efficace, l'Unesco doit être plus qu'une institution purement officielle, menée selon un système bureaucratique à la façon d'une administration nationale avec ses fonctionnaires. Pour réaliser ses objectifs, l'Unesco doit atteindre les masses, et c'est pourquoi ma délégation attache une grande importance aux rapports que l'Unesco entretient avec les organisations internationales non gouvernementales. Nous avons le sentiment qu'il y aurait lieu de faire preuve de beaucoup plus de soin et de rigueur dans l'application des directives régissant les rapports de l'Unesco avec elles. Nous voudrions que l'on encourage davantage la constitution d'unions fédératives ou de conseils chargés de coordonner les organisations internationales de même type. Par exemple, plutôt que d'admettre individuellement au bénéfice d'arrangements consultatifs des organisations confessionnelles internationales, il pourrait être plus utile d'octroyer le bénéfice de tels arrangements à un conseil de coordination qui grouperait lesdites organisations. De plus, ma délégation est d'avis que les organisations qui prétendent être internationales ne doivent pas seulement comprendre des membres provenant de toutes les régions du globe, mais qu'elles doivent aussi faire oeuvre active dans ces régions. Cette considération devrait retenir particulièrement l'attention lorsqu'il s'agit pour l'Unesco de subventionner des organisations non gouvernementales en vue d'activités déterminées. On pourrait envisager de diviser les organisations non gouvernementales en

deux catégories, comme l'a fait le Conseil économique et social : la première comprendrait celles qui sont d'un caractère plus général, et la deuxième, les organisations plus spécialisées dont l'activité se rattache spécifiquement à celle de l'Unesco.

2.17 Nous constatons avec satisfaction que dans le Projet de programme et budget pour 1959-1960 on a consacré une certaine attention à l'enseignement supérieur. Mais nous voudrions souligner plus encore combien il importe que l'Unesco soit en contact avec les universités, surtout celles d'Asie et d'Afrique. Nous espérons que la mise en oeuvre de tout programme concernant l'enseignement supérieur et les universités sera confiée à des personnes ayant voyagé dans les régions du monde dont il s'agit et comprenant à fond l'ensemble du problème qui se pose à ces pays et le rôle que jouent les universités dans leur évolution nationale.

2.18 En conclusion, Monsieur le Président, on pourrait, à notre avis, dire justement que l'esprit de l'Unesco est l'incarnation, au XXe siècle, de la tradition socratique telle qu'elle se manifeste dans l'histoire des hommes. Socrate a été à juste titre proclamé le père de la culture intellectuelle de l'humanité, et parmi toutes les voix qui ont fait valoir l'importance d'enseigner la morale par la voie de la connaissance, la sienne a joué le rôle le plus décisif. Quel sens a donc la mission de l'Unesco, si ce n'est qu'elle doit donner une base morale et intellectuelle à l'édifice des rapports de puissance dans l'ordre international, afin que la puissance d'une nation soit subordonnée à la loi de la raison et à l'idée socratique du bien. Pour ces raisons, on aurait été porté à croire qu'en ce XXe siècle l'on verrait dans les activités de l'Unesco l'accomplissement de la mission socratique, et que le manifeste de l'Unesco apparaîtrait comme une édition internationale récente des "Ecritures" socratiques. Dans ces nouveaux bâtiments, qui doivent servir de siège permanent à l'Unesco, on eût désiré voir quelque part la figure de Socrate ; à la vérité, ceux qui ont tenu à édifier ici ces monuments eussent dû se faire un devoir de les dédier expressément au sage grec dont je viens de prononcer le nom. On n'aurait pu rendre plus digne hommage au plus sage et au plus noble des Grecs de l'antiquité qu'en plaçant l'oeuvre de l'Unesco sous le patronage de ce nom vénérable et sacré. Ainsi, on aurait donné le sentiment que l'élan socratique qui anime notre héritage intellectuel trouve sa continuité historique dans l'oeuvre de l'Unesco. Au lieu de cela, on nous offre des fresques de Picasso qui, quelle que puisse être leur signification pour les critiques d'art contemporains, n'ont aucun sens lorsqu'on les considère dans le contexte des fins et des aspirations élevées, universelles et d'une grandeur presque cosmique, qui sont celles de l'Unesco.

2.19 J'ai fini, Monsieur le Président. Mais avant de quitter la tribune, je voudrais exprimer à la Conférence générale l'intérêt que nous portons au programme de l'Unesco, tout particulièrement aux activités qu'elle patronne dans la région du monde à laquelle nous appartenons. Les activités que l'Unesco a patronnées et qui ont rendu de si grands services à notre pays sont trop nombreuses pour que je les énumère dans cette déclaration préliminaire. Nous voulons toutefois remercier le Directeur général et le Secrétariat de la façon sincère et la plus cordiale

de toute l'attention qu'ils ont consacrée à l'oeuvre accomplie par l'Unesco dans notre pays. Le projet de l'Unesco relatif à la zone aride préoccupe particulièrement ma délégation ; dans notre pays, c'est le Ministère de l'agriculture et le Département de la météorologie qui sont chargés de veiller à son exécution. L'Unesco a mis à la disposition de ce Ministère de l'agriculture les services de M. Monsi, expert en écologie ; lorsqu'il nous a quittés, à la fin de décembre 1957, M. Rep l'a remplacé. Le Département de la météorologie s'occupe de l'aspect géophysique des travaux de recherche qui se rapportent au projet ; là encore, l'Unesco a déjà mis à notre disposition les services de M. Thirlaw, expert en géophysique. L'Unesco a également fait le nécessaire pour la formation en cette matière de ressortissants pakistanais et a fourni le matériel requis. Avec l'aide de l'Unesco, le Pakistan a pu fonder à Quetta un observatoire géophysique moderne qui peut certainement être considéré comme la plus belle institution de ce genre de toute l'Asie. Tout en formant des étudiants de chez nous, il accueille également des étrangers et des boursiers de l'Unesco qui y reçoivent une formation en matière de géophysique. Ce projet a, lui aussi, été entrepris en collaboration avec le Département de la météorologie et le Département de l'aviation civile du Pakistan. C'est donc avec une vive satisfaction que nous envisageons de continuer à collaborer avec l'Unesco et il est superflu de vous assurer à nouveau que notre gouvernement fera tout en son pouvoir pour servir les fins en vue desquelles l'Unesco, en tant qu'institution intergouvernementale de coopération internationale, a été fondée.

**PREMIER RAPPORT DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE
(DROIT DE VOTE DE LA CHINE)**

3. Le PRESIDENT. -

Mes chers collègues, nous allons maintenant, si vous le voulez bien, interrompre la discussion générale pour examiner le premier rapport de la Commission administrative, qui est relatif au droit de vote de la Chine. Ce rapport vous a été distribué sous la cote 10 C/54, avec le projet de résolution qu'il contient. Quatre orateurs sont déjà inscrits dans le débat et parleront successivement au nom des délégations de la Roumanie, de la Chine, de l'Inde et des Etats-Unis. Je donne tout d'abord la parole à M. HLA, Rapporteur.

4. M. HLA (Birmanie), rapporteur de la Commission administrative. - (Traduit de l'anglais.)

J'ai l'honneur de vous présenter le document 10 C/54, qui est le premier rapport de la Commission administrative à la Conférence générale concernant le droit de vote de la Chine. La Commission administrative, ayant étudié la communication reçue du Gouvernement de la Chine (document 10 C/51) que la Conférence générale lui a renvoyée lors de sa cinquième séance plénière, soumet à la Conférence générale le projet de résolution que voici : "La Conférence générale, Vu les dispositions de l'article IV, paragraphe 8 (b) et (c) de l'Acte constitutif, Décide d'accorder à la délégation de la Chine le droit de voter à la dixième session de la Conférence générale".

Cette décision a été adoptée par 39 voix contre 21 ; il y a eu 7 abstentions ; un premier scrutin avait abouti à un partage égal de voix : 22 pour, 22 contre, 11 abstentions.

5. Le **PRESIDENT.** -

La parole est à M. Joja, délégué de la Roumanie.

6.1 M. JOJA (Roumanie). -

Monsieur le Président, Messieurs les délégués, je pense qu'il est absolument clair pour tous que l'Unesco ne peut développer avec succès son activité et assurer la réalisation de ses tâches, que si elle dispose de certaines ressources financières, provenant des versements effectués par les Etats membres. A cet égard, il est naturel et pleinement justifié de faire figurer, dans un seul document analytique - le "Projet de programme et de budget pour 1959-1960" présenté à la Conférence générale - aussi bien les objectifs visés que les ressources financières qui sont prévues pour les deux années à venir. La participation de chaque Etat membre à l'alimentation régulière du budget de l'Unesco constitue l'une de ses obligations élémentaires et il est naturel que le fait de ne pas s'acquitter de cette obligation pose, pour un Etat, le problème de ses droits au sein de notre Organisation.

6.2 Seuls les Etats qui respectent pleinement les obligations de l'Acte constitutif de l'Unesco et, en premier lieu, celle qui a trait au versement des contributions, peuvent jouir des droits réservés aux Etats membres, y compris le droit de vote. Quel droit peut avoir un Etat membre de décider de l'activité, du programme et des tâches de l'Unesco, s'il ne respecte pas cette obligation ? Nous sommes persuadés - et nous avons déjà exprimé notre conviction - que la Chine de Tchang Kaf-chek qui, pendant des années, n'a pas fait face à cette obligation, ne peut avoir le droit de vote à la Conférence générale. La tentative répétée visant à accorder à la Chine de Tchang Kaf-chek, à cet égard également, le bénéfice d'une exception et d'un privilège, est tout à fait contraire à la lettre et à l'esprit de l'Acte constitutif de l'Organisation, d'autant plus que cette exception et ce privilège sont accordés à une clique dont la présence à l'Unesco suscite des protestations aussi nombreuses que légitimes de l'opinion progressiste mondiale. Tout privilège accordé à certains entraîne des sacrifices et même des servitudes pour les autres. Or, nous vivons à une époque historique où l'on met fin, dans une mesure toujours plus grande et avec une décision toujours plus ferme, aux privilèges et aux servitudes.

6.3 La délégation roumaine s'élève donc contre les tentatives qui visent à accorder à la Chine de Tchang Kaf-chek un régime exceptionnel et privilégié pour ce qui a trait au budget ; elle demande comme première mesure, comme mesure immédiate, que la Chine de Tchang Kaf-chek soit privée du droit de vote. Au demeurant, l'octroi de ce droit à la Chine de Tchang Kaf-chek représenterait une contravention aux normes juridiques et statutaires et aux usages internationaux.

7. Le **PRESIDENT.** -

La parole est à M. PO, délégué de la Chine.

8.1 M. PO (Chine). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, mes chers collègues, Je

tiens à déclarer tout d'abord que je déplore le langage sans précédent et manquant de civilité qui vient d'être employé à l'égard de ma délégation et de mon gouvernement et que je m'abstiendrai de relever, par déférence pour la dignité de cette auguste assemblée internationale pour l'éducation et la culture. En demandant à conserver le droit de voter au nom de la République de Chine, je voudrais faire valoir ici, très brièvement, quelques points pertinents.

8.2 En premier lieu, le paragraphe 8, alinéa (c), de l'Article IV de l'Acte constitutif de notre Organisation stipule que, au cas où un Etat membre n'a pas versé le total de sa contribution, si ce manquement est dû à des circonstances indépendantes de la volonté dudit Etat, la Conférence générale peut l'autoriser à participer au vote. Je n'ai pas besoin de m'étendre sur le fait que certains événements, certaines circonstances, ont empêché mon gouvernement de verser intégralement sa contribution. Notre cas est exactement prévu dans la stipulation que je viens de citer - permettez-moi de le répéter : il s'agit du paragraphe 8, alinéa (c) de l'Article IV de la loi organique de l'Unesco. Refuser le droit de vote à ma délégation équivaudrait donc à réduire à néant une disposition constitutionnelle très importante.

8.3 En second lieu, le droit de vote nous a été accordé d'une manière répétée aux précédentes sessions : les sixième, septième, huitième et neuvième sessions de la Conférence générale. Peut-être certains d'entre vous soutiendront-ils que les précédents ne sont pas nécessairement décisifs en eux-mêmes. Mais, mes chers collègues, cette longue chaîne de précédents signifie bien que la Conférence générale, en ses sessions successives, a établi la règle non écrite que, pour le temps et dans la mesure où persisteront ces circonstances indépendantes de la volonté de mon gouvernement, il n'est que juste et équitable que le droit de vote de ma délégation soit respecté et lui soit accordé.

8.4 En troisième lieu, mon gouvernement a fait des efforts sincères et constants pour verser et pour augmenter notre contribution symbolique à l'Unesco. En cette année 1958, nous avons porté cette contribution symbolique de 50,000 à 80,000 dollars. Cette somme, si on la compare au montant primitivement fixé pour notre contribution est, je le reconnais, toute symbolique. Mais par rapport aux ressources nationales dont nous disposons, et en des temps d'épreuves comme ceux que nous vivons, une somme de 60,000 dollars ne représente certes pas une contribution négligeable.

8.5 Enfin, et surtout peut-être, j'ose dire qu'en dernière analyse, ce qui compte, ce n'est pas seulement le montant de la contribution que peut verser à l'Organisation un de ses membres. Il convient de prendre aussi en considération la sincérité et la fidélité d'un Etat membre. La République de Chine a toujours été et sera toujours un membre fidèle et sincère de notre Organisation, faisant de son mieux pour mettre en oeuvre les programmes de l'Unesco et secondar ses activités, et participant avec ferveur aux efforts déployés en commun pour la paix internationale et le bien de l'humanité tout entière.

8.6 Pour terminer, Monsieur le Président, permettez-moi de dire ceci : le droit de vote et la représentation vont de pair. S'il n'y a pas représentation, le droit de vote est inconcevable, et la

représentation est incomplète et dépourvue de sens si elle n'est pas accompagnée du droit de vote. Par conséquent, ma délégation demande formellement, au nom de notre gouvernement que, conformément à l'Acte constitutif de l'Organisation, et aussi dans l'intérêt de la Conférence générale, le droit de voter à toutes les réunions et conférences, ainsi que le recommandé actuellement la Commission administrative, nous soit de nouveau accordé à la présente session, comme il l'a été aux sessions précédentes.

9. Le PRÉSIDENT. -

La parole est à M. Husain, représentant la délégation de l'Inde.

10.1 M. HUSAIN (Inde). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, mes chers collègues. On nous demande d'approuver la recommandation de la Commission administrative aux termes de laquelle, conformément au paragraphe 8, alinéa (c) de l'Article IV, la Conférence autoriserait la République de Chine à participer aux votes, pour le motif que si elle n'a pas versé les contributions qu'elle doit à l'Organisation, ce manquement est dû à des circonstances indépendantes de sa volonté.

10.2 Je tiens à préciser tout d'abord que, comme nous l'avons déclaré à la Commission administrative, la délégation de l'Inde considère cette question comme étant d'ordre purement administratif et non pas politique. Ma délégation n'a donc pas l'intention de soulever à ce propos la question de la représentation de la Chine. Les vues de l'Inde sur cette question sont bien connues et ont été déjà exprimées en deux occasions pendant la présente session.

10.3 Quels sont donc les faits, en ce qui concerne cette question administrative ? Les voici : la République de Chine, qui prétend représenter 639 millions d'habitants, a un arriéré de contributions qui se monte à près de cinq millions de dollars. Ce défaut de paiement n'a pas été un fait isolé ; il s'agit d'un manquement continu, systématique, qui ne remonte pas seulement aux deux dernières années mais se répète d'année en année depuis neuf ans. Ce manquement dure donc presque depuis la fondation même de l'Unesco - il semble que ce gouvernement se soit fixé comme ligne de conduite de ne pas verser ce qu'il est censé verser annuellement. Dans le document 10 C/27, IIIe partie, le Directeur général indique que, pendant six ans, à savoir les années 1949, 1951, 1952, 1953, 1954 et 1956, la Chine n'a effectué aucun versement et que, les trois autres années, elle a effectué des versements symboliques se montant au total à 208.633 dollars ; pour préciser, son arriéré se monte à 4.630.913 dollars. Pour ces neuf années, donc, la République de Chine n'a versé qu'un peu plus de 4 % de ce qu'elle est censée verser. Le total de son arriéré, en ce qui concerne cette période, n'est pas peu de chose : il représente près du cinquième du budget annuel total de l'Unesco. Pour l'exercice 1957-1958, la situation n'est pas meilleure : la Chine a encore fait un versement symbolique, et il reste dû environ 1.119.000 dollars. Ce sont des faits qu'il importe de noter pour bien comprendre que, si notre Organisation avait pu disposer de cette grosse somme, elle aurait pu mettre à exécution de nombreux projets fort louables et fort utiles, et il y en a d'autres

dont elle aurait pu élargir la portée, alors que faute de fonds on a été obligé d'y renoncer.

10.4 La conclusion qui se dégage de tout ceci est claire : le manquement de cet Etat membre est grave et présente un caractère habituel et chronique. Il nous faut donc examiner sérieusement ce que nous comptons faire pour parer aux embarras pécuniaires qu'il nous cause.

10.5 Il y a une autre considération importante, Monsieur le Président, et c'est la suivante : aucun indice, aucune promesse ne donne à prévoir que ces gros arriérés seront liquidés dans un avenir prochain. Jamais on ne nous a fait savoir quand cet Etat membre sera assez maître de la situation pour pouvoir faire face à ses obligations et, dans l'état de choses actuel, il n'est guère probable qu'on nous dise quand il sera en mesure de payer. La lettre du 1er novembre 1958 au Président de la Conférence générale ne contient aucune indication, aucun engagement faisant prévoir que cet arriéré sera, ou pourra être, liquidé. De fait, elle précise que la contribution pour 1958 ne sera que de 60.000 dollars. Elle reconnaît que c'est une contribution symbolique, et il y a lieu de supposer que cet Etat membre continuera à manquer à ses obligations envers notre Organisation en ne lui versant que des contributions symboliques de ce genre. Plus loin, il est dit dans cette lettre que la Chine considère ce versement de 60.000 dollars comme n'étant (je cite) "pas négligeable".

10.6 En ce qui concerne les prévisions relatives aux recouvrements, il apparaît aussi qu'on prévoit que, en fait, les 4,83 % indiqués pour la Chine ne seront pas versés. D'ailleurs, ce qui a été versé ou promis est bien une contribution symbolique, puisque cette somme ne se monte qu'au dixième environ de ce que doit verser annuellement cet Etat membre.

10.7 Or, Monsieur le Président, si nous acceptons, comme on nous demande de le faire en l'espace, cette pratique qui consiste à effectuer des versements symboliques de ce genre d'une manière plus ou moins permanente, en prétendant s'acquitter ainsi des obligations envers l'Unesco, et sans qu'il en résulte aucune perte de droits pour l'Etat en cause, nous établirons un précédent qui nuira grandement à la stabilité financière de notre Organisation. Agir ainsi, ce serait vraiment inviter les autres Etats membres à ne pas verser la contribution annuelle mise à leur charge, ou à ne faire que des versements symboliques, et cela impunément, puisqu'ils n'encourraient aucune sanction. Ceci, Monsieur le Président, soulève la question de l'attitude qu'il y a lieu pour nous d'adopter en présence de cet état de choses. Selon le paragraphe 8, alinéa (b) de l'Article IV de l'Acte constitutif, "un Etat membre ne peut participer au vote de la Conférence générale si le montant des sommes dues par lui au titre de ses contributions est supérieur au montant de la participation financière mise à sa charge pour l'année en cours et pour l'année civile qui l'a immédiatement précédée". Le retrait du droit de vote est prévu là en termes suffisamment catégoriques, mais l'alinéa suivant laisse une certaine latitude quant à l'application de cette disposition. Il est dit en effet, à l'alinéa (c) que "la Conférence générale peut autoriser cet Etat membre à participer au vote". Il importe de noter que les termes employés sont les

suyvants (je cite) : "peut autoriser". C'est-à-dire que la Conférence générale peut autoriser ou ne pas autoriser, et qu'elle a toute liberté en la matière. Il est bien évident qu'elle doit user de ce pouvoir discrétionnaire au mieux des intérêts de l'Unesco et qu'il ne s'ensuit point du tout qu'elle doive accorder des concessions financières injustifiées à tel ou tel membre, et de façon permanente. Depuis des années, la République de Chine se trouve, grâce à nous, dans cette situation privilégiée, qu'elle jouit de tous les droits que l'Unesco confère à ses membres, tout en ne contribuant qu'une fois de temps en temps, par un paiement symbolique, au versement des fonds dont notre Organisation a un besoin essentiel. Au sens où l'entend ma délégation, la mitigation prévue au paragraphe 8, alinéa (c) de l'Article IV, ne doit évidemment s'appliquer qu'à des cas exceptionnels, pour des raisons exceptionnelles. S'il n'en était pas ainsi, et s'il nous était loisible d'excuser pareil manquement de manière plus ou moins permanente, il n'aurait servi absolument à rien de stipuler au paragraphe 8, alinéa (b) de l'Article IV qu'un Etat membre ne peut participer au droit de vote si le montant des sommes dues par lui au titre de ses contributions est supérieur au montant mis à sa charge pour les deux années précédentes. Si notre Acte constitutif contient pareille disposition, il est manifeste qu'elle a pour but de ne nous permettre que pour des raisons majeures et d'un caractère transitoire d'accorder à notre discrétion le droit de vote à un Etat membre défaillant. Sinon, il y aurait contradiction entre les alinéas (b) et (c) de la clause en question.

10.8 Or, dans le cas qui nous occupe, comme je le déclarais tout à l'heure, il s'agit d'un manquement qui n'est ni temporaire, ni dû à une situation critique censée devoir prendre fin dans le proche avenir, l'Etat membre en question devant alors être à même de s'acquitter intégralement de ses contributions à l'Unesco et aussi d'en liquider l'arriéré. Dans le cas présent, il n'y a aucune perspective de ce genre, de sorte qu'il nous faut faire carrément face à une situation qui n'est pas visée au paragraphe 8, alinéa (c) de l'Article IV. A entendre certaines délégations, ce que nous avons fait par le passé, nous devrions le refaire cette année. Je prétends, Monsieur le Président, que s'il devenait habituel pour nous de témoigner notre indulgence à un Etat pour qui il est habituel de manquer à ses obligations et de contrevenir à l'Acte constitutif, cela équivaldrait à abroger pratiquement la disposition figurant au paragraphe 8, alinéa (b), de l'Article IV, qui interdit d'accorder le droit de participer au vote à un Etat membre défaillant. Nous devons rester fidèles au principe bien connu selon lequel quiconque acquiert des droits dans une organisation acquiert en même temps envers cette organisation les obligations qu'ils entraînent ; s'il ne s'acquitte pas de ces obligations, il n'est nullement fondé à se prévaloir des droits que confère cette organisation. C'est de ce point de vue que nous devons envisager la proposition en discussion.

10.9 Ma délégation estime qu'il s'agit là d'une question d'ordre purement administratif et qu'il convient donc que nous prenions une décision dégagée de toute considération politique et de tout préjugé affectif favorable ou défavorable. Qu'on ne puisse jamais dire, par la suite, qu'au détriment de l'Unesco nous avons excusé les manquements d'un Etat membre qui ne

s'acquittait pas de ses contributions, à cause des attaches politiques de cet Etat membre. Pour ces raisons, Monsieur le Président, je considère que, en vertu du paragraphe 8, alinéa (b), de l'Article IV de notre Acte constitutif, le droit de participer aux votes doit être refusé à la République de Chine.

11. Le PRESIDENT. -

La parole est à M. Hanes, représentant la délégation des Etats-Unis d'Amérique.

12.1 M. HANES (Etats-Unis d'Amérique). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président. Cette question a été débattue à fond à la Commission administrative, commission où tous les Etats membres sont représentés. C'est pourquoi, et je m'en félicite, le débat de ce matin va être bref et il ne sera pas nécessaire de répéter nombre des arguments qui ont été avancés à cette commission et qui sont maintenant bien connus des autres délégations. Je m'en tiendrai par conséquent à une courte déclaration.

12.2 Nous avons tous écouté les explications du délégué de la Chine sur les raisons pour lesquelles son gouvernement se trouve en retard dans le versement de ses contributions à l'Unesco. Nous avons aussi pris note de ses observations sur les efforts qu'a faits son gouvernement à cet égard. Je voudrais particulièrement attirer l'attention sur les termes mêmes de l'article pertinent de l'Acte constitutif, qui ont déjà été cités ce matin. Je tiens à les répéter, à cause de certaines réflexions que vient de faire le distingué délégué de l'Inde. Dans son intervention, il a donné une certaine interprétation du paragraphe 8, alinéa (c), dont voici le libellé : "La Conférence générale peut néanmoins autoriser cet Etat membre à participer au vote si elle constate que le manquement est dû à des circonstances indépendantes de la volonté dudit Etat membre". Toute délégation, bien entendu, est en droit d'interpréter comme elle l'entend ce que signifie cet article, et en particulier de définir à sa guise ce qui constitue "des circonstances indépendantes de la volonté" d'un Etat membre donné. Dans le passé, notre Organisation a plusieurs fois décidé que des circonstances analogues à celles que nous envisageons aujourd'hui étaient indépendantes de la volonté de l'Etat membre dont il s'agissait. La situation actuelle ne diffère pas essentiellement des situations passées dont je viens de parler. Si la Conférence générale a acquis l'assurance que le défaut de paiement est dû à des circonstances indépendantes de la volonté de l'Etat membre en cause, alors, Monsieur le Président, je prétends que nous nous trouvons en présence du cas visé par cette disposition de l'Acte constitutif, dont l'objet est de permettre à un Etat membre qui se trouve - non pas volontairement mais par suite de circonstances indépendantes de sa volonté - dans une situation où il est incapable de faire face à ses obligations, lui permettre néanmoins, dis-je, de participer pleinement à nos délibérations.

12.3 Franchement, Monsieur le Président, j'ai été impressionné par les efforts qu'a faits le Gouvernement de la République de Chine pour s'acquitter de ses obligations envers notre Organisation. Il est vrai que ses versements ont été des versements symboliques ; le montant en a été relativement faible

si on le compare à celui des sommes demandées. Le montant n'a pas été faible, Monsieur le Président, si on adopte, pour l'évaluer, l'un quelconque des autres critères que l'on pourrait employer en ce qui concerne l'Unesco. Ces dernières années, comme on l'a déjà fait observer, la délégation du Gouvernement de la République de Chine a fait un versement symbolique se montant annuellement à 50,000 dollars, somme qu'il a portée cette année à 60,000 dollars. Pour la période de deux ans qui vient de s'écouler, par conséquent, elle a versé 110,000 dollars. Ce n'est pas là une petite somme, Monsieur le Président. Je dirai même qu'en valeur monétaire elle représente une contribution plus forte que celles que versent les deux tiers des membres de notre Organisation. Il n'y a que vingt-cinq Etats membres qui versent, en dollars, ou en argent liquide, une contribution dont le montant soit plus élevé que celui de cette contribution du Gouvernement de la République de Chine. Je prétends, Monsieur le Président, que tel n'est pas là le fait d'un gouvernement qui ne s'intéresse pas à l'oeuvre de l'Unesco. Ce n'est pas le fait d'un gouvernement qui ne désire pas faire tout son possible, dans des circonstances difficiles, pour s'acquitter de ses obligations envers l'Unesco.

12.4 Ma délégation, Monsieur le Président, a acquis la conviction que les circonstances où se trouve actuellement le Gouvernement de la République de Chine sont des circonstances indépendantes de la volonté de ce gouvernement. Nous avons acquis la conviction que ce gouvernement, qui est membre de l'Unesco depuis sa fondation, fait tout en son pouvoir pour agir en membre fidèle, utile et efficace de cette Organisation. Ma délégation se prononce des plus énergiquement, Monsieur le Président, pour l'acceptation du rapport de la Commission administrative qui nous est soumis.

13. Le PRÉSIDENT. -

La parole est donnée à M. Kouznetsov, délégué de l'Union des Républiques soviétiques socialistes.

14.1 M. KOUZNETSOV (Union des Républiques soviétiques socialistes). - (Traduit du russe.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je conviens volontiers que, pour certains, cette question de Tchang Kaf-kek est peut-être devenue ennuyeuse, mais elle est trop grave pour qu'on se lasse d'y revenir. Ma délégation est résolument opposée au projet de résolution présenté par la Commission administrative. Les arguments de la délégation de l'Union des Républiques soviétiques socialistes vous sont connus.

14.2 Permettez-moi seulement d'ajouter quelques mots, en m'efforçant d'être aussi calme que possible. Que dois-je vous dire ? La contribution fixée pour Tchang Kaf-kek ne parviendra jamais à l'Unesco ; elle ne sera jamais payée. Pourquoi ? Parce que les "circonstances particulières" qui obligent ces renégats du peuple chinois à vivre hors du territoire de la Chine, ces circonstances mêmes ne permettront jamais à ces renégats, rejetés par leurs compatriotes, de retourner dans leur pays. Il s'agit d'une clique d'aventuriers qui s'est retranchée à Formose grâce à l'aide extérieure, étrangère. Ces gens-là n'ont pas le droit de parler au nom de la Chine, bien qu'ils aient l'audace de le faire. Il est

tout à fait vain d'attendre qu'ils versent un certain nombre de millions de dollars. Peut-être se trouvera-t-il quelqu'un pour payer cette somme à leur place, je n'en sais rien, mais eux-mêmes n'en ont pas les moyens.

14.3 Il importe de se représenter bien distinctement et très sérieusement ce qu'est actuellement Formose. Ne nous faisons aucune illusion : c'est un foyer de gangrène. Formose fait courir au monde un grand danger : celui d'une conflagration générale. Nous ne savons que trop bien, nous autres Soviétiques, nous autres Russes, ce qu'est une conflagration mondiale.

14.4 Je me rappelle distinctement la première guerre mondiale, mais elle ne peut se comparer à ce que nous avons vu pendant la deuxième guerre mondiale. J'ai directement participé à cette guerre. Je l'ai faite toute entière dans les rangs de l'armée soviétique, sur le front de Léninegrad. Je sais ce que sont les bombardements aériens, les tirs d'artillerie, la famine dans une ville investie. Je sais ce qu'a été la défense héroïque de Léninegrad ; je sais ce qu'a été la bataille de Stalingrad. Il faut tout faire pour que cela ne se renouvelle pas, pour que n'ait jamais lieu cette troisième guerre mondiale dont nous menacent les forces des ténèbres. Il faut tout faire pour éloigner de nous ce calice, pour empêcher que cela soit. Objectivement, quiconque lève la main en faveur de Tchang Kaf-kek, que ses intentions subjectives soient bonnes ou mauvaises, souffle sur le feu.

14.5 C'est pourquoi ma délégation, maintenant son point de vue, votera contre les propositions de la Commission administrative. Après le délégué de la Roumanie, après le délégué de l'Inde, je propose - en demandant un vote séparé sur ce point - le rejet de la proposition de la Commission administrative.

15. Le PRÉSIDENT. -

La parole est à M. Tellalov, au nom de la délégation bulgare.

16.1 M. TELLALOV (Bulgarie). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, mes chers collègues. Le chef de ma délégation a deux fois pris la parole dans cette salle sur la question de la Chine. Nous avons aussi eu l'occasion d'exprimer notre opinion à la Commission administrative, aussi ne voudrais-je pas vous faire perdre votre temps en répétant ce que nous pensons à ce sujet. Je désire seulement appuyer ce qu'ont dit ceux qui ont déjà pris la parole ici, à savoir les représentants de la Roumanie, de l'Inde et de l'Union des Républiques soviétiques socialistes, pour demander à cette assemblée de la Conférence générale de rejeter la proposition de la Commission administrative. Il a été dit ici par le représentant de l'Inde, et à mon sens le représentant des Etats-Unis n'a pas réussi à le réfuter, que le paragraphe 8, alinéa (c) de l'Article IV de notre Acte constitutif stipule très clairement que nous pouvons accorder à un Etat membre le droit de participer aux votes, si c'est pour une raison indépendante de la volonté de son gouvernement qu'il ne s'acquitte pas des versements dus par lui.

16.2 Nous avons dit ici que le gouvernement de Tchang Kaf-kek ne représente personne et qu'il ne

saurait s'acquitter d'une obligation quelconque incombant au peuple chinois. Au début de la présente réunion, vous avez rejeté notre point de vue ; maintenant que nous débattons une question tout à fait pratique relative aux cotisations des membres, le délégué de la Chine et celui des États-Unis admettent le fait que le gouvernement chinois n'est pas en mesure de s'acquitter de ses obligations. Je crois qu'il est maintenant bien clair pour tout le monde que nous parlons ici d'un gouvernement qui n'existe pas, qui ne s'acquittera jamais d'aucune obligation internationale quelconque. Il me semble, Messieurs, que notre Organisation, en autorisant la présence ici d'un gouvernement au profit duquel nous votons tous les ans qu'il y a lieu de différer ses versements, lui accorde ainsi une "bourse" bien onéreuse pour elle. C'est une histoire qui se répète depuis des années, et à mon sens il n'y a pas lieu de renouveler une fois de plus, à cette dixième session, cette bourse si onéreuse. C'est pourquoi je voudrais, Messieurs, vous demander de repousser la recommandation de la Commission administrative.

17. Le PRESIDENT, -

La parole est à M. Setyodiwiriyo, au nom de la délégation indonésienne.

18.1 M. SETYODIWIRIYO (Indonésie). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président. Au nom de la délégation de l'Indonésie, je voudrais dire quelques très brèves paroles. Ma délégation désire appuyer pleinement les déclarations faites par divers orateurs qui m'ont précédé, à savoir, les distingués délégués de la Roumanie, de l'Inde, de l'Union soviétique et de la Bulgarie.

19. Le PRESIDENT, -

La parole est à M. Szabo, au nom de la délégation hongroise.

20.1 M. SZABO (Hongrie). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Nous estimons que ce n'est pas par hasard que la question de la représentation de la Chine a été plusieurs fois soulevée au cours de cette Conférence.

20.2 A notre avis, cela veut dire que la question de la représentation réelle de la Chine est un des problèmes les plus importants de cette Conférence. Les discussions que cette question a soulevées montrent qu'elle est devenue l'une des questions dont dépend le sort et, plus encore, l'oeuvre ultérieure de l'Unesco. Oui ou non, est-ce qu'un quart des peuples du globe participe aux activités de l'Organisation ou est arbitrairement exclu du cadre de l'Unesco ? C'est en toute connaissance de cause que plusieurs délégations - on pourrait dire un nombre toujours croissant de délégations - prennent position contre ceux qui usurpent la place de la République populaire de Chine. Dans le cas particulier, la question est de savoir si la clique du Kouo-Min-Tang, qui intervient illégalement au nom de la Chine et qui, depuis des années, ne contribue pas aux dépenses de l'Unesco, va recevoir le droit de vote à cette Conférence.

20.3 On sait que, lorsque l'arriéré des contributions atteint un certain montant, la Conférence générale peut, selon le paragraphe 8 (c) de l'Article IV de

l'Acte constitutif, autoriser un Etat membre à participer au vote, si elle constate que le manquement est dû à des circonstances indépendantes de la volonté dudit Etat. Il serait facile de prouver que cela n'est pas le cas en ce qui concerne la question que nous discutons et que nous ne pouvons pas, même sur cette base, reconnaître le droit de vote à ceux qui interviennent ici au nom de la Chine. Au cours de la session de la Commission administrative, certaines délégations ont démontré qu'on ne peut pas davantage compter, à l'avenir, sur le paiement des contributions en cause.

20.4 Nous constatons, cependant, que l'essentiel de la question n'est pas là, mais consiste dans le fait que la Conférence générale est saisie d'une lettre émanant non pas du représentant d'un Etat membre, mais du représentant de la clique du Kouo-Min-Tang, qui ne peut être considéré que comme une personne privée. Pour prouver qu'il en est ainsi, plusieurs Etats membres ont déjà invoqué des arguments qui ne peuvent être écartés sans être pris en considération.

20.5 Réaffirmant devant la Conférence notre point de vue déjà exposé devant la Commission administrative, nous proposons donc que la Conférence rejette le projet de résolution de la Commission administrative - projet qui, d'ailleurs, n'a été approuvé qu'après de multiples efforts.

21. Le PRESIDENT, -

La parole est à M. Pazur, au nom de la délégation de Tchécoslovaquie.

22.1 M. PAZUR (Tchécoslovaquie). -

Monsieur le Président, une fraction importante de cette assemblée a témoigné les 5 et 6 novembre - et, à la Commission administrative, le résultat du premier vote, 22 voix contre 32, est aussi très significatif - a témoigné, dis-je, son désir de reconsidérer la question de la participation de la Chine aux délibérations de l'Unesco.

22.2 La délégation tchécoslovaque est d'avis de refuser le droit de vote à une délégation qui ne représente que des dettes qui s'accroissent d'année en année. Il y a déjà neuf ans que dure cette situation incroyable et illégale : la participation aux travaux de cette Organisation universelle est refusée aux représentants d'un immense pays dont la population équivaut à plus du quart de l'ensemble de l'humanité. La situation d'aujourd'hui pourrait être comparée à celle qui existerait, par exemple, si la France n'était représentée à l'Unesco que par quelques propriétaires privés de l'Îlot d'If.

22.3 De l'avis de la délégation tchécoslovaque, il est absolument nécessaire de mettre fin à cette situation insoutenable. Cet état de choses anormal doit être éliminé au nom de l'autorité de l'Organisation et des principes universels sur lesquels elle doit s'appuyer. Il faut penser à l'efficacité de l'action de notre Organisation, où l'absence des vrais représentants de 650 millions de Chinois ne peut se manifester que d'une manière défavorable, et même néfaste. Enfin, la contribution d'une puissance telle que la Chine, si elle était régulièrement payée, faciliterait également les travaux de l'Unesco.

22.4 C'est pourquoi, Monsieur le Président, la délégation tchécoslovaque votera contre le projet de

résolution soumis à la séance plénière par la Commission administrative.

23. Le PRESIDENT. -

La parole est à M. Awad, au nom de la délégation de la République arabe unie.

24.1 M. AWAD (République arabe unie). - (Traduit de l'arabais.)

Monsieur le Président, mes chers collègues, La délégation de la République arabe unie regrette vivement que ni la question des rapports à entretenir avec le peuple chinois dans le domaine de la culture, ni celles des moyens à trouver pour nouer avec ce peuple pareils rapports, ne figurent parmi celles que l'on a jugé bon d'examiner pendant cette dixième session de la Conférence générale. Nous espérons, au cas où ces questions seraient mises en discussion, pouvoir présenter des projets spéciaux qui nous eussent aidés à entretenir des relations culturelles, sous une forme ou sous une autre, avec la République populaire chinoise, de même que le Gouvernement des Etats-Unis a trouvé la possibilité d'entrer politiquement en rapport avec la République populaire chinoise à l'échelon des ambassades. A Varsovie, les ambassadeurs de Washington et de Pékin ont eu bien des entrevues intéressantes et ont pu créer une meilleure atmosphère, en ce qui concerne les relations des Etats-Unis d'Amérique et de la République populaire chinoise.

24.2 J'espérais que l'Unesco pourrait aussi faire quelque chose d'analogue. Malheureusement, la décision de la Conférence générale nous oblige à reconnaître la délégation de Formose, délégation dont font partie plusieurs personnes que je connais bien moi-même et avec lesquelles j'ai eu des rapports amicaux lorsque nous travaillions ensemble au Secrétariat de l'Unesco. Toutefois, Monsieur le Président, nous ne pouvons pas ne pas nous mêler des différends qui séparent un seul et même peuple. Le peuple chinois est divisé : une petite partie se trouve à Taiwan et le reste dans ce qui constitue de loin la partie la plus importante du pays, la Chine continentale. C'est comme si les Etats-Unis étaient divisés et qu'il y eût d'une part Rhode Island, de l'autre le reste des Etats-Unis. Je me refuserais certainement à considérer que Rhode Island puisse parler au nom des Etats-Unis, et je suis sûr que les gens du Minnesota, du Texas et de l'Arizona frémiraient à pareille idée.

24.3 En fin de compte, Monsieur le Président, la Conférence générale a décidé que la délégation de Formose siégerait en tant que représentant de la Chine; qu'elle aurait qualité de membre de l'Unesco et participerait à la présente Conférence générale. Nous ne désirons pas aller à l'encontre de la décision de la Conférence générale. La Conférence générale a décidé, et nous respecterons ses décisions. Mais le Gouvernement chinois, quelle que soit la forme sous laquelle il se présente, n'a fait que des versements symboliques, et ces versements symboliques ne valent au Gouvernement en cause qu'une participation symbolique à la Conférence générale en tant que membre. Pour un versement symbolique, nous ne devons accorder la qualité de membre qu'en lui attribuant un caractère symbolique. Mais permettre à ses représentants d'outrepasser cette qualité de membre toute symbolique et de participer aux votes dans toutes les

commissions et dans tous les comités, et quand il s'agit de prendre des décisions que leur Gouvernement n'aura aucun moyen, financier ou autre, de mettre à exécution, cela nous paraît une absurdité. Comment quelqu'un peut-il participer à une discussion qui aboutit à certaines décisions et à certains engagements auxquels ni lui, ni le gouvernement au nom duquel il parle ne sont en mesure de donner une suite quelconque ?

24.4 Monsieur le Président, la délégation de la République arabe unie, qui a siégé à la Commission administrative, a voté contre la participation de la délégation de Formose aux délibérations de cette commission, aussi bien qu'à celles des autres commissions. Il est donc de mon devoir de maintenir l'attitude qu'a prise en la matière la délégation de la République arabe unie et de répéter ce que je disais tout à l'heure, à savoir qu'un versement symbolique entraine la qualité de membre symbolique. C'est pourquoi j'espère que la Conférence générale rejettera la décision qu'a prise la Commission administrative.

25.1 Le PRESIDENT. -

La liste des orateurs inscrits pour prendre la parole avant le vote étant épuisée, la discussion est close.

25.2 Deux membres ayant demandé que le vote que vous allez avoir à exprimer ait lieu par appel nominal, celui-ci est de droit; nous allons y procéder.

25.3 Je vous rappelle que vous allez à vous prononcer sur un projet de résolution que je vous relis : "La Conférence générale, Vu les dispositions de l'Article IV, paragraphe 8 (b) et (c) de l'Acte constitutif, Décide d'accorder à la délégation de la Chine le droit de vote à la dixième session de la Conférence générale".

25.4 Ceux qui sont partisans d'adopter cette résolution auront à répondre "oui" à l'appel du nom du pays qu'ils représentent; ceux qui sont d'un avis contraire auront à répondre "non".

26. (Le vote a lieu par appel nominal). Ont voté pour cette résolution : République fédérale d'Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Chili, Colombie, Corée, Costa Rica, Cuba, République Dominicaine, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, Guatemala, Honduras, Iran, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Laos, Liban, Libéria, Luxembourg, Mexique, Monaco, Nicaragua, Nouvelle-Zélande, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Salvador, Thaïlande, Turquie, Uruguay, Venezuela, Viêt-nam.

Ont voté contre : Afghanistan, Albanie, République soviétique socialiste de Biélorussie, Birmanie, Bulgarie, Ceylan, Finlande, Ghana, Hongrie, Inde, Indonésie, Irak, Maroc, Norvège, Pologne, République arabe unie, Roumanie, Suède, Tchécoslovaquie, République soviétique socialiste d'Ukraine, Union des Républiques soviétiques socialistes, Yougoslavie.

Se sont abstenus : Cambodge, Canada, Danemark, Ethiopie, Libye, Fédération de Malaisie, Pakistan, Royaume-Uni, Soudan, Suisse, Tunisie.

Etaient absents : Arabie Saoudite, Haïti, Népal.

27.1 Le PRESIDENT. -

Voici le résultat du vote : Pour l'adoption de la

résolution : 42. Contre : 22. Abstentions : 11. Absents : 3. En conséquence, le Projet de résolution est adopté et la délégation de la Chine est admise au droit de vote.

27.2 Je dois vous dire que le représentant de la délégation polonaise, M. Zulawski, m'a demandé de prendre la parole après le vote. La parole lui est donc donnée.

28.1 M. ZULAWSKI (Pologne). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, J'ai demandé la parole pour une explication de vote. 28.2 La délégation polonaise a voté, pour des raisons de principe, contre la proposition de la Commission administrative contenue dans le document 10 C/54. Nous ne pouvons aucunement admettre qu'on accorde le droit de voter et de participer à nos débats à un groupe de faillis politiques, de faillis tout court. Nous ne pouvons nullement participer à cette mystification qui tend à substituer ce groupe, qui ne représente personne, à la vraie représentation de la Chine, c'est-à-dire à la représentation du Gouvernement de la République populaire de Chine. La preuve formelle, l'aveu complet de la faillite de ces usurpateurs se trouve d'ailleurs dans leur lettre, qui est reproduite dans le document 10 C/51.

28.3 En effet, il y est souligné que les personnes qui ont présenté la demande exprimée dans cette lettre ne peuvent pas s'acquitter de la contribution réglementaire, du fait de circonstances indépendantes de leur volonté. C'est un fait, ce sont vraiment des circonstances indépendantes de leur volonté, mais ce sont des circonstances dépendant entièrement de la volonté du peuple chinois. Et il semble que les temps difficiles que traversent ces messieurs et auxquels ils se réfèrent dans cette lettre Monsieur le Président, nous considérons qu'il n'y a aucune raison pour que l'on continue à faire semblant de ne pas voir la réalité. C'est en tenant compte de la réalité que la délégation polonaise a voté "non."

28.4 Enfin, Monsieur le Président, nous avons voté "non" pour des raisons d'ordre juridique, parfaitement valables, présentées d'une manière extrêmement précise et juste par les honorables délégués de l'Inde, de l'Union soviétique, de la République arabe unie et d'autres pays, qui se sont prononcés contre l'adoption du rapport de la Commission administrative.

29. Le PRESIDENT. -

La parole est à Monsieur le délégué de la Chine qui a demandé à faire une déclaration.

30.1 M. TCHEN Hiong-Fei (Chine). -

Monsieur le Président, Après le vote qui vient d'intervenir, nous voudrions, au nom de la délégation chinoise, remercier la Conférence d'avoir bien tenu compte de la réalité des circonstances qui nous ont mis dans l'impossibilité de remplir complètement nos obligations financières - mieux encore, d'avoir bien voulu, en même temps, constater notre effort en vue de subvenir, pour notre part, aux besoins de l'Organisation.

30.2 Monsieur le Président, la délégation chinoise a déjà déclaré, au cours de ses interventions antérieures, qu'interprétant la volonté et l'attitude du peuple chinois elle n'a pas l'intention de répondre aux attaques par des attaques. Toutefois, après une nouvelle intervention de la délégation soviétique contre le

gouvernement et le peuple chinois, que la délégation chinoise représente ici, je me vois dans l'obligation - et je le ferai sans trop d'acrimonie - de répondre par quelques mots très brefs.

30.3 Je voudrais signaler, une fois de plus, que le Gouvernement chinois est un gouvernement légal, le seul gouvernement légal issu de la constitution qui a été librement adoptée par tous les Chinois. Je voudrais dire que le peuple chinois ne veut point du régime qui lui est imposé sur le continent : un régime fantoche, établi à Pékin sous la pression de l'action menée par une puissance étrangère. L'Assemblée générale des Nations Unies en a d'ailleurs fait la constatation formelle. Selon des statistiques incomplètes extraites des publications du régime fantoche de Pékin, 20 millions de nos compatriotes ont été victimes de ce régime et 25 millions sont dans des camps de concentration. Notre délégation a déjà rappelé que 80 % des anciens prisonniers de guerre de Corée ont choisi, envers et contre tout, de regagner la Chine libre, et que plusieurs millions de réfugiés ont afflué à Hong-Kong et à travers toutes les frontières du rideau de fer.

30.4 La délégation de l'U. R. S. S. a fait allusion au désir de paix du peuple chinois. C'est un fait, le peuple chinois est pacifique. Je voudrais seulement, en faisant allusion aux menaces de guerre mondiale auxquelles se réfère la délégation soviétique, dire que les quelque 500.000 obus qui sont tombés jusqu'ici sur Quemoy sont de provenance soviétique.

30.5 D'autre part, j'ai entendu à plusieurs reprises qualifier mon gouvernement de "clique de Tchang Kaf-chek". La délégation chinoise n'en est pas moins fière de représenter le gouvernement légal de la Chine auquel participe le Kouo-Min-Tang et dont notre chef vénéré est le Président Tchang Kaf-chek. Je voudrais être sûr que la délégation soviétique puisse être appelée "clique de Khrouchtchev" ; ne représentait-elle pas la "clique de Staline, de Béria, ou de Boulganine", ou de je ne sais qui encore ? ... Je ne mentionnerai pas les interventions qui ont été faites par d'autres délégations. Je sais très bien - et vous constateriez avec moi que c'était leur obligation de s'acquitter de la tâche qui leur avait été impartie.

31. Le PRESIDENT. -

Je donne la parole au dernier orateur inscrit dans le débat avant la clôture, M. Babitchouk, au nom de la délégation de l'Ukraine.

32.1 M. BABITCHOUK (République soviétique socialiste d'Ukraine). - (Traduit du russe.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la délégation de la République soviétique socialiste d'Ukraine a voté contre la proposition de la Commission administrative tendant à accorder le droit de vote aux hommes de Tchang Kaf-chek, parce qu'elle est fermement convaincue que ceux-ci ne représentent pas et n'ont jamais représenté le grand peuple chinois, qu'ils ne représentent qu'eux-mêmes. C'est là une vérité aussi évidente que le jour. Nous avons voté contre les hommes de Tchang Kaf-chek parce qu'en admettant leur présence et en leur accordant le droit de vote, on offense notre Conférence et on porte un énorme préjudice à l'Unesco.

32.2 Quant à la déclaration que vient de faire

l'envoyé de Tchang Kaf-cheh, selon laquelle le chef de la délégation de l'Union soviétique, M. Kouznetsov, aurait dans son intervention offensé le peuple chinois, ce n'est rien d'autre qu'une grossière falsification, habituelle aux hommes de Tchang Kaf-cheh...

33. Le PRÉSIDENT. -

Voulez-vous me permettre de vous interrompre. Messieurs, je pense que vous serez tous d'accord avec moi pour désirer que nos débats soient toujours empreints de la plus grande sérénité et qu'aucune parole ne puisse être prononcée par quelque délégation que ce soit, qui puisse porter atteinte aux sentiments de dignité de chacun de nous.

34. M. BABITCHOUK (République soviétique socialiste d'Ukraine). - (Traduit du russe.)

... Telles sont les raisons pour lesquelles la délégation de la République soviétique socialiste d'Ukraine a voté contre l'octroi aux hommes de Tchang Kaf-cheh du droit de vote à la Conférence générale.

SUITE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 1956-1960

35. Le PRÉSIDENT. -

La discussion générale est reprise, et j'ai l'honneur de donner la parole à M. Calcagno, délégué de l'Argentine.

36.1 M. CALCAGNO (République argentine). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Après quarante-cinq années, dont beaucoup m'ont paru bien longues et bien dures, me voici revenu, avec une tendresse émue, dans cette douce France, dans ce glorieux pays que j'ai connu comme étudiant, que j'ai aimé et que je continue d'aimer avec fidélité et dévouement. J'y reviens - et c'est là un grand honneur que me fait le gouvernement de ma patrie - pour participer à cette grandiose assemblée, réunie dans ces édifices qui nous frappent d'admiration et d'étonnement, et composée d'éminentes personnalités venues du monde entier. J'y reviens pour apporter le message de la République argentine et pour témoigner de la ferveur avec laquelle elle souscrit à l'idéal que l'Unesco se propose de réaliser progressivement, grâce à la coopération de tous les peuples et à la synthèse de toutes les formes de culture.

36.2 La République argentine, où une Constitution normale est rentrée en vigueur depuis six mois, désire rattraper le temps perdu, en participant de manière énergique et efficace aux travaux entrepris en commun et en collaborant résolument au grand mouvement éducatif, scientifique et culturel; elle a à coeur de faire en sorte que ses réalisations soient à la mesure de ses aspirations. Ayant assuré à tous ses habitants les bienfaits de la liberté et de la démocratie, elle veut contribuer à faire disparaître les différences entre les peuples, l'incompréhension et la méfiance, afin qu'ils puissent vivre côte à côte et jouir ensemble d'une paix féconde. Elle veut faire en sorte que les hommes se connaissent, pour qu'ils apprennent à s'entraîner.

36.3 L'éducation, la science et la culture, si elles

se développent honnêtement et sont loyalement employées à améliorer l'être humain lui-même, à en relever la dignité, doivent puissamment contribuer à édifier ce monde nouveau vers lequel tendent les efforts de l'humanité.

36.4 Je dois consacrer cinq minutes à parler de nos liens avec les programmes de l'Unesco, afin de compléter le rapport présenté par le Gouvernement de mon pays, rapport qui figure dans le volume des rapports des Etats membres, déjà distribué à Mesdames et à Messieurs les délégués.

36.5 En premier lieu, il m'est particulièrement agréable de pouvoir annoncer un événement de bon augure et qui marque une nouvelle étape des relations entre l'Unesco et la République argentine: le 16 octobre dernier, une Commission nationale pour l'Unesco a été créée dans mon pays. Elle comprend, en personne, le Ministre des relations extérieures et des cultes, celui de l'éducation et de la justice, ainsi que leurs principaux collaborateurs, les recteurs des huit universités nationales, les présidents des académies, les directeurs des instituts scientifiques, des organismes d'éducation et des organismes techniques les plus importants du pays. Diverses institutions non gouvernementales qui reflètent les principaux aspects de notre activité éducative, scientifique et culturelle y sont également représentées. La République argentine se conforme ainsi aux dispositions de l'Article VII de l'Acte constitutif de l'Unesco et franchit une étape capitale; en effet, les habitants de mon pays, manifestement soucieux de collaborer à l'oeuvre de l'Unesco, trouveront dans cette commission nationale l'organe intelligent et illustre dont les divers éléments sauront répondre à ce souci avec autorité et compétence. La structure de cette Commission nationale, inspirée de celle de l'Unesco, comprend une Assemblée générale, ainsi qu'un Comité exécutif et un Secrétariat permanent.

36.6 A ce propos encore, j'ajouterais que notre Gouvernement apprécie comme il se doit l'honneur que lui a fait la seconde conférence des Commissions nationales de l'hémisphère occidental, réunie cette année à San José de Costa Rica, en recommandant que la troisième session ait lieu à Buenos Aires. C'est avec enthousiasme que nous souscrivons à cette initiative, et nous nous mettons à la disposition du Centre régional de l'Unesco à La Havane, ainsi que des Commissions nationales de l'hémisphère occidental, pour organiser cette réunion.

36.7 Je ne voudrais pas, Mesdames et Messieurs, vous accabler de détails sur ce que l'Argentine a fait au cours des deux années 1957 et 1958 en exécution du programme de l'Unesco. Il convient cependant de souligner certaines de ses réalisations.

36.8 Nous avons adhéré au système des écoles associées, qui vise à encourager l'étude des problèmes mondiaux, et à favoriser la compréhension internationale.

36.9 En septembre 1957, s'est tenue à Buenos Aires la première réunion sur les échanges culturels; et au mois de décembre de la même année un colloque relatif aux problèmes de l'artisanat y a été organisé, sur l'initiative du Centre de La Havane.

36.10 Il y a eu trois expositions d'oeuvres d'art prêtées par l'Unesco. Un groupe bibliographique argentin s'est constitué.

36.11 L'Unesco ne nous a pas seulement accordé

des bourses au titre de diverses parties de son programme ; elle a aussi envoyé en Argentine des spécialistes de l'orientation professionnelle, de l'éducation de base pour les écoles rurales, des mathématiques et de la physique nucléaire.

36,12 Pour ce qui est des accords internationaux, il convient de signaler en particulier la ratification solennelle par la République argentine de la convention universelle sur le droit d'auteur, et les conclusions favorables de la Commission spéciale chargée d'étudier la question de l'adhésion de notre pays à la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé.

36,13 Le Centre international de documentation de Buenos Aires, dont la création a fait suite à l'initiative prise par la Conférence générale au cours de sa neuvième session, s'est heurté à des difficultés, à divers stades de son organisation ; mais il a finalement pu signer son accord avec l'Unesco le 17 juin dernier, c'est-à-dire après le changement de gouvernement survenu dans mon pays. Peu après la constitution de la Commission nationale, qui venait à peine d'entrer en activité, il s'est produit, en ce qui concerne le Centre, une série de faits nouveaux qui lui permettront de commencer, à très bref délai, à jouer le rôle qui lui est assigné. En effet, le pouvoir exécutif en a fixé la structure, et lui a alloué la somme de 980.000 pesos, ainsi qu'il est stipulé dans l'accord avec l'Unesco, à titre de contribution de la République argentine ; le personnel technique auxiliaire qui doit en assurer le fonctionnement immédiat a été engagé. Ce centre sera pour la République argentine et pour les pays voisins une précieuse source de renseignements, grâce aux documents et publications que l'on pourra y consulter - qu'il s'agisse de ceux de l'Unesco, de ceux des Nations Unies ou de leurs institutions spécialisées, ou encore de ceux des organisations internationales non gouvernementales.

36,14 Enfin, je crois qu'il n'est pas sans intérêt de préciser que la République argentine est représentée au sein des comités suivants institués par l'Unesco : Comité intergouvernemental du droit d'auteur ; Comité consultatif intergouvernemental du Projet majeur relatif à l'extension de l'enseignement primaire en Amérique latine ; Comité du siège ; Comité consultatif du Projet majeur relatif à l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident ; Comité consultatif de recherches sur la zone aride.

36,15 La République argentine ouvre ses portes à ceux qui voudraient organiser sur son territoire des congrès, des stages d'études, ou des colloques, car elle est très désireuse de voir débattre les problèmes que l'Unesco s'efforce de résoudre ; elle voudrait notamment que se tienne chez elle la réunion, déjà mentionnée, des Commissions nationales de l'hémisphère occidental. Elle cherche à organiser le prochain stage d'études latino-américain relatif à la fonction éducative des musées et aussi, en collaboration avec l'Organisation des Etats américains, le stage d'études sur la planification générale de l'enseignement en Amérique latine.

36,16 Dans un autre domaine, notre pays compte proposer qu'ait lieu sur son territoire un grand Festival interaméricain du théâtre, qui serait placé sous le patronage de l'Institut international du théâtre et sous celui de l'Unesco et où des compagnies hispano-américaines présenteraient des oeuvres hispano-américaines.

36,17 L'action de l'Unesco en faveur de la jeunesse a reçu des autorités argentines l'accueil le plus cordial. C'est le cas notamment des projets qui visent à la formation de cadres pour les mouvements de jeunesse ; notre pays compte leur prêter un appui aussi large que possible et prendre à leur égard des initiatives particulières.

36,18 Il existe en outre des projets qu'on pourrait qualifier de plus petits (puisque ceux qui auront à y collaborer sont petits) bien qu'on en attende des résultats propres à contribuer grandement à familiariser l'esprit de l'enfant avec l'idée de fraternité entre les peuples. A cet égard, la République argentine a l'intention de favoriser l'organisation, dans l'extrême sud de l'Amérique latine, d'un concours et d'une exposition de dessins d'écollers analogues à ceux qui ont été organisés en Amérique centrale.

36,19 Mesdames et Messieurs, le nom de la République argentine évoque pour bien des gens, en Europe et dans une grande partie du reste du monde, nos troupeaux et nos moissons, nos pampas immenses et nos vaillants gauchos, avec leur parure traditionnelle et leur souci jaloux de liberté. Mais il y a autre chose en Argentine que des viandes savoureuses et de beaux champs de blé, des terres fertiles et de bons travailleurs. Il ne faut pas oublier qu'en ce qui concerne le développement de l'éducation, de la science et de la culture, l'Argentine occupe une place toute particulière.

36,20 Dans le domaine de l'éducation, en effet, notre pays a eu la chance inestimable de produire, au siècle dernier, un homme de génie, Domingo Faustino Sarmiento, qui consacra sa vie à répandre l'instruction parmi le peuple. Comme, en démocratie, le peuple est souverain, il avait pour devise : "Faire l'éducation du souverain". C'est de lui, surtout, que nous vient le grand élan en faveur de l'éducation populaire, dont l'Argentine en dépit de toutes les vicissitudes, a su entretenir la vivacité et le dynamisme, non seulement sur son vaste territoire, mais aussi dans les pays qui lui sont apparentés.

36,21 Voici, en arrondissant un peu les chiffres, quelques données statistiques relatives à la situation de l'enseignement argentin. Pour nos vingt millions d'habitants, nous possédons, si nous comptons toutes les écoles et collèges, tant nationaux que provinciaux, municipaux et privés : 18.700 jardins d'enfants et écoles primaires, ayant ensemble 2.800.000 élèves ; 5.600 écoles dites moyennes, professionnelles, techniques et spéciales, ayant ensemble 278.000 élèves ; 61.000 instituteurs primaires possédant des titres professionnels ; 66.000 professeurs de l'enseignement moyen et spécial ; 8 universités, comptant au total 79 facultés, 138.000 étudiants, et 4.700 professeurs d'enseignement supérieur.

36,22 Aussi l'Argentine s'intéresse-t-elle au plus haut point et de façon active à la réalisation du Projet majeur n° 1 de l'Unesco, relatif à l'extension de l'enseignement primaire en Amérique latine. J'ai justement eu l'occasion de participer, en mars et avril de cette année, comme représentant du Gouvernement argentin, à la deuxième réunion du Comité consultatif intergouvernemental, qui s'est tenue à Panama, et où l'on a examiné la forme que devrait prendre l'exécution de ce projet en 1959-1960. J'ai même été rapporteur de ce Comité, si bien qu'en ce

qui concerne toute cette partie du programme, ma responsabilité se trouve en quelque sorte engagée.

36.23 Cette campagne devra se poursuivre jusqu'à ce qu'il n'y ait plus, dans aucun des pays d'Amérique, ni illettrés, ni demi-illettrés, et que se réalise l'idéal de l'égalité en matière d'éducation, l'un des plus nobles de ceux qui inspirent la campagne mondiale en faveur des droits de l'homme. Cet idéal, qui ira s'affirmant progressivement, tend à accorder à tous les enfants, à tous les adolescents, les mêmes possibilités d'éducation, sans autres restrictions que celles qu'imposent les capacités propres de l'individu, afin que chacun puisse suivre, sans obstacles ni embûches, et selon ses aptitudes, sa vraie vocation.

36.24 Nous souhaitons voir se créer, dans notre pays, à côté des centres déjà existants, un grand institut national d'orientation professionnelle bien organisé et bien doté.

36.25 Jusqu'ici, Messieurs, nous avons parlé de l'éducation et de la culture, laissant la science pour la fin de notre exposé, et cela parce que nous estimons que c'est précisément à l'égard de la science que l'Unesco peut et doit réaliser en Amérique latine l'oeuvre de la plus haute importance. La science a cessé d'être un article de luxe ; elle compte aujourd'hui parmi les nécessités premières. C'est pourquoi les pays les plus évolués du monde sont en train de remanier fiévreusement l'orientation générale, les visées de l'enseignement public, ainsi que les plans et programmes d'études, dans le dessein de former le plus tôt possible de plus nombreux et de meilleurs hommes de science.

36.26 A ce propos, je traiterai d'abord d'un projet qui figure dans le programme de l'Unesco pour les deux années 1959-1960, et qui prévoit la création, à l'Université de Buenos Aires et sous le patronage de l'Unesco, d'un centre régional de mathématiques pour l'Amérique latine. Nous nous proposons d'y confier l'enseignement, à titre permanent, aux mathématiciens les plus distingués d'Amérique latine, ainsi qu'aux plus éminents mathématiciens étrangers. Le Centre recevra des boursiers des divers pays d'Amérique latine ; il aura pour mission de perfectionner leur connaissance des mathématiques modernes et des méthodes pédagogiques, ainsi que de les aiguiller vers des recherches originales.

36.27 L'aide apportée à l'activité scientifique de l'Amérique latine nous semble, Monsieur le Président, avoir été jusqu'à présent insuffisante et trop fragmentaire. Je ne me propose pas d'analyser ici tout le programme ; je me contenterai de signaler que cette année, par exemple, on n'a alloué que 2.000 dollars au Colloque sur les terres humides qui s'est tenu à Quibo, en Colombie ; 2.500 dollars à un cours de perfectionnement des professeurs de mathématiques et de physique, cours donné à La Plata (Argentine) et auquel j'ai eu l'honneur d'assister ; 1.500 dollars au cours de mathématiques organisé à Bogota ; 1.500 dollars au cours de Bariloche, sur les rayons cosmiques ; 500 dollars pour la réunion organisée par la République argentine, l'Uruguay et le Chili, en vue d'étudier la création éventuelle d'un observatoire astronomique interaméricain ; 2.000 dollars pour le cours qui devait se faire au Mexique sur les sciences de la mer, ou pour le cours de pharmacologie qui était prévu au Salvador et qui n'a pas eu lieu non plus. Ce n'est pas ainsi qu'on viendra à bout du problème.

Beaucoup de ces diverses activités sont très intéressantes, et à ce sujet je voudrais signaler particulièrement le succès du récent cours spécial de trois mois sur les mathématiques et la physique quantitative, fait par le grand mathématicien français Laurent Schwartz, à l'Université de Buenos Aires. A notre avis, toutefois, cette aide reste fragmentaire et rudimentaire, et est loin d'avoir la portée qu'il faudrait.

36.28 Des savants de notre jeune Amérique, et depuis peu de mon pays, ont eu l'honneur de recevoir le Prix Nobel ; ils l'ont mérité par le travail fécond et désintéressé qu'ils ont fait pour le bien de l'humanité. D'ailleurs, de même que beaucoup de nos hommes de lettres et de nos artistes, de nombreux savants de chez nous ont acquis une renommée mondiale. Nous possédons des centres de recherche qui sont parvenus à un stade d'évolution assez avancé pour justifier pleinement que l'on en favorise le développement ; et les hommes qui s'y consacrent ont acquis une compétence qui nous fait un devoir d'améliorer les conditions dans lesquelles ils travaillent et d'augmenter les moyens dont ils disposent pour qu'ils puissent les uns et les autres agir de façon véritablement efficace. Pour cela, il faut que l'aide de l'Unesco leur parvienne sous une autre forme. Il faut contribuer à donner une impulsion décisive à la recherche scientifique.

36.29 Nous ne méconnaissons pas les bienfaits qu'une partie de la population de l'Amérique latine a reçus de l'Unesco ; mais il est indiscutable que l'on n'a pas accordé à certains des problèmes capitaux qui se posent à nos pays une attention suffisante, et que ces problèmes s'aggraveront avec le temps, si l'on n'y porte pas remède.

36.30 On ne saurait proposer aujourd'hui comme programme maximum, à cette Amérique latine dont les vastes territoires présentent des caractéristiques si diverses, tant du point de vue géographique que du point de vue ethnique, la solution du problème de l'analphabétisme, grâce à des cours fragmentaires et à des missions temporaires qui ne sont pas toujours efficaces, cela à l'heure même où les grandes puissances renouvellent leurs moyens de recherche scientifique et intensifient leurs travaux d'invention et de découverte, afin d'élever le niveau de vie dans une mesure sans précédent et de résoudre certains problèmes liés au destin même de l'humanité.

36.31 Il va falloir penser sérieusement à fonder chez nous des centres permanents de recherche scientifique pure et appliquée, comme ceux qui existent en Europe, de manière que nos pays obtiennent de l'Unesco une collaboration effective et soutenue, analogue à celle qui a permis aux hommes de science et aux gouvernements d'Europe de parvenir à de si remarquables résultats.

36.32 A une heure où toutes les grandes puissances offrent le spectacle admirable de milliers et de milliers de savants et de techniciens travaillant avec ardeur à s'élancer hors de notre planète et à conquérir des mondes nouveaux, la plupart des habitants de l'Amérique latine ne peuvent se livrer qu'aux travaux les plus élémentaires : semer des céréales, élever du bétail, cultiver le café, la canne à sucre, le cacao ou le bananier, extraire des mines le cuivre ou l'étain. En échange des matières premières qu'ils fournissent au reste du monde, ils reçoivent tout

juste l'appui nécessaire pour réduire quelque peu, parmi eux, le pourcentage d'illettrés.

36.33 On ne saurait tolérer l'attitude de ceux qui désirent que les pays producteurs de matières premières restent dans cet état de subordination à l'égard des pays consommateurs, au lieu d'affirmer leur indépendance grâce à une industrialisation progressive et en formant chez eux des individus capables d'organiser et de diriger la transformation économique et sociale des pays du nouveau continent.

36.34 Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, il nous déplaît qu'on nous applique l'expression déprimante de "pays sous-développés". Nous voudrions que tous les peuples de l'Amérique, comme d'ailleurs tous les peuples du monde, fussent admis dans la communauté des nations civilisées et pussent collaborer avec elles de manière loyale et effective. Nous autres, habitants de l'Amérique, aspirons à participer de manière efficace, dans toute la mesure de nos moyens à la grande oeuvre scientifique et culturelle qu'accomplit le monde contemporain, tout en assurant à nos compatriotes, ainsi qu'à tous les peuples, la possibilité de perfectionner chez eux les institutions démocratiques et de faire respecter la dignité humaine.

36.35 L'Unesco est la grande organisation internationale qui peut le mieux, et par conséquent qui doit, aider à réaliser cet idéal.

37. Le PRESIDENT. -

Je remercie le représentant de l'Argentine, et j'invite M. Beeby, délégué de la Nouvelle-Zélande, à prendre la parole.

38.1 M. BEEBY (Nouvelle-Zélande). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, mes chers collègues. En pareille conjoncture, il est impossible de faire un discours sans dire quelques mots, si brefs soient-ils, de l'austère et bel édifice où nous nous réunissons. D'autres ont parlé avec plus d'éloquence que je ne saurais en déployer de tout ce que l'on y peut admirer, et aussi de la générosité et de la hauteur de vues du Gouvernement français, qui en a permis la réalisation ; sans doute, étant l'un de ceux qui jouissent du privilège de compter depuis douze ans parmi les collaborateurs de l'Unesco, je dois avouer que je ne suis pas sans garder un certain regret sentimental du vieil hôtel Majestic, d'aspect à la fois grandiose et minable, avec l'absurdité de ses salles de bain transformées en bureaux. Mais pour ceux d'entre nous qui ont connu l'Organisation dès son début, la vraie signification de ce nouveau bâtiment réside en ceci, que c'est le symbole concret de notre foi en une idée, une idée que certains d'entre vous ont conçue aux jours sombres de la guerre et à laquelle nous avons donné expression en 1946, ici à Paris, dans l'Acte constitutif.

38.2 Dans tous nos pays, je crois, il y a des gens qui par le passé se sont moqués de l'Unesco parce qu'elle ne s'occupe que d'idées. Les autres Institutions spécialisées pouvaient offrir au monde santé, aliments, ou argent ; mais dans les débuts, avant que ne se développent l'Assistance technique et les programmes qui s'y rapportent, nous n'avions à donner ou à échanger que des idées et, aux yeux de bien des gens, les idées ne valaient pas l'argent que nous

dépensions pour les faire prévaloir. J'ai l'impression que dans le monde entier le climat de l'opinion publique est en train de se transformer. Sans doute pouvons-nous encore discuter du point de savoir si les guerres prennent, ou ne prennent pas, naissance dans l'esprit des hommes, mais il n'est maintenant que trop évident que la menace de guerre provient aujourd'hui, non pas tant d'ambitions territoriales ou de la recherche de nouveaux débouchés, que de scissions profondes dans le monde des idées. Dans tous nos pays, le simple citoyen lui-même commence à prendre conscience du fait que les idées peuvent séparer les peuples plus complètement que ne le peuvent les montagnes et que les idées peuvent les relier par-delà les océans. Si l'Unesco prend toujours plus d'importance, c'est précisément parce qu'elle traite d'idées. L'Unesco peut déplaire, certains peuvent même y voir un danger, un moyen possible de se livrer à une propagande partisane, mais nul n'oserait plus se permettre de la tenir pour quantité négligeable. L'édifice où nous nous réunissons est le signe, le symbole, de la transformation qui s'est produite ; il proclame de façon permanente notre foi en la primauté des idées.

38.3 A la présente conférence, nous consacrerons, comme il se doit, une partie de notre temps et de notre énergie à évaluer les travaux de l'Unesco. A la Commission du programme, nous étudierons cet excellent petit document, le 10 C/10, qui contient une appréciation des résultats obtenus par l'Unesco sans passer sous silence, je suis heureux de le constater, certains de ses échecs. Cela, en soi, est signe de maturité ; au stade où nous en sommes du développement de notre Organisation, l'aveu des échecs subis est presque aussi significatif que les réussites. Nous ne manquerons pas d'avoir un long débat sur les résultats des travaux de l'Unesco dans le domaine de l'assistance technique, de son programme de participation aux activités des Etats membres et des réunions d'érudits, de savants et d'artistes organisées par elle. Ce sont des domaines concrets, où l'action de l'Unesco a produit des effets visibles, que nous devons évaluer ; mais je regrette de ne rien trouver, dans ce petit document, qui ait trait à l'une de ses réalisations plus profondes et plus subtiles, je veux parler des effets produits par l'Unesco sur ceux d'entre nous qui l'ont servie d'année en année, soit comme délégués, soit comme membres de son Secrétariat, ou encore parce que nous l'avons aidée de nos critiques ou de nos conseils. Si peu que nous ayons pu faire pour l'Unesco, l'Unesco nous l'a rendu au centuple.

38.4 J'imagine que ceux d'entre nous qui y ont le plus gagné sont ceux qui viennent de pays éloignés et relativement petits et dont la vie, il y a treize ou quatorze ans, se trouvait en grande partie confinée à l'intérieur de leurs frontières. L'Unesco nous a ouvert de nouvelles fenêtres sur le monde, nous a donné une nouvelle vision de l'unité de l'humanité, en même temps qu'elle nous révélait l'homme dans toute son abondante et vigoureuse diversité. C'est là un service dont nous ne saurons jamais nous montrer assez reconnaissants. Quand nous cherchons à peser les succès et les échecs de l'Unesco, nous devons jeter dans la balance ce qu'elle a fait pour l'éducation des éducateurs du monde entier. Je me rappelle, par exemple, qu'il y a vingt-cinq ans je

donnais à l'Université des cours sur l'éducation comparée et je me figurais même être un peu une autorité en la matière. Et pourtant il ne m'arriva pas une seule fois, dans mes cours, de signaler ceci, qui est le fait capital dans ce domaine de l'éducation comparée : plus de la moitié de la population du globe ne reçoit aucune espèce d'éducation ; c'est bien simple, la chose ne s'était jamais gravée en moi. Mais l'Unesco a changé tout cela. Si cette réalité qu'est l'ignorance du monde pèse aujourd'hui sur la conscience des nations, nous en sommes redevables à l'Unesco, et à l'Unesco presque seule.

38.5 En évaluant les réalisations de nos douze premières années, nous devons penser aussi à toute l'habileté qu'a acquise le Secrétariat à faciliter les rencontres entre les esprits les plus divers malgré les obstacles dus aux différences de langue et de coutumes comme on peut le voir, par exemple, à la façon dont est menée une conférence telle que celle-ci. Je garde le souvenir vivace de l'amicale confusion qui régnait lors de nos premières conférences, où seules notre foi passionnée et une bonne humeur inaltérable nous sauvaient de l'ignorance où nous étions quant à la manière de procéder pour mener à bien une conférence de ce genre. Toute cette habileté que l'on a appris à acquérir dans la technique de la collaboration internationale, nous ne devons pas l'oublier dans nos évaluations. Au risque de les emplir de confusion, je citerai comme exemple l'habileté de nos interprètes à faire passer les idées d'un esprit à l'autre.

38.6 Monsieur le Président, comme vous m'avez fait la faveur de me nommer Président de la Commission du programme, je devrais avoir la sagesse de m'abstenir ici de tout commentaire touchant le programme. Il y a cependant un ou deux points sur lesquels le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande et la Commission nationale de ce pays s'attendent que je dise quelques mots en leur nom. Je dois en premier lieu exprimer notre vive satisfaction des grandes améliorations apportées à ce programme depuis quelques années, à la fois quant à la forme et quant au contenu. Il est une certaine partie de ce programme dont je peux parler avec plus d'autorité que la plupart d'entre vous. Il y a neuf ans, c'est de moi, en tant que membre du Secrétariat, que relevait le programme du Département de l'éducation et je puis vous assurer - non sans quelque regret - que ce programme est infiniment meilleur aujourd'hui que lorsque j'en étais chargé. Il en va de même, dans une plus ou moins grande mesure, de tous les programmes de l'Unesco ; aussi ma Commission nationale m'a-t-elle confié l'agréable tâche de féliciter le Directeur général et le Conseil exécutif des grandes améliorations apportées au programme depuis quelques années.

38.7 L'autre devoir dont mon Gouvernement et ma Commission nationale désirent certainement que je m'acquitte, est d'exprimer le profond intérêt qu'ils portent au Projet majeur relatif à l'Orient et à l'Occident. Comme nos collègues d'Australie, nous occupons, en Nouvelle-Zélande, une position unique. Nous sommes en quelque sorte un rejeton de l'Occident situé, géographiquement parlant, au sud de l'Orient. Pour venir ici en Occident, nous avons dû, nous

autres Néo-Zélandais, traverser l'Orient. Ce qui, pour vous autres Européens, est l'Extrême-Orient, est pour nous le Proche-Septentrion. Il est donc plus important pour nous que pour tous les autres, ou presque, de comprendre l'Orient et d'être compris de lui. Les liens du sang et de l'affection nous unissent et nous unirent toujours à l'Europe, en particulier au Royaume-Uni, et jusqu'à la deuxième guerre mondiale, c'est toute notre histoire, bien plus que notre situation géographique, qui déterminait nos relations et nos intérêts. Aujourd'hui, nous prenons plus que jamais conscience du fait que, sans relâcher nos liens avec notre patrie d'Europe, nous devons mieux connaître nos voisins du sud et du sud-est asiatique ainsi que du Pacifique.

38.8 Nous commençons aussi à comprendre qu'il faudra fonder nos rapports avec les pays d'Asie sur quelque chose de plus chaleureux et de plus personnel que n'est le simple commerce sur une interaction comportant plus de réciprocité que la simple assistance technique. Il ne suffit pas que, conformément au Plan de Colombo, nous soyons à même de donner quelque assistance à nos voisins économiquement moins fortunés, quoi que nous soyons, bien entendu, heureux de le faire. Nous n'avons pas seulement quelque chose à donner, nous avons beaucoup à apprendre de l'Asie. En faisant route vers Paris, j'ai eu la bonne fortune de passer une semaine en Indonésie comme hôte du Gouvernement, et j'en suis reparti, non seulement frappé profondément de ce que leur doit la culture mondiale, mais pénétré aussi d'un sentiment de profonde humilité devant mon ignorance à ce sujet. Il y a deux ans, dans l'Inde, en Birmanie et dans d'autres pays encore, beaucoup d'entre nous ont fait la même expérience ; quant à nous, membres de la délégation néo-zélandaise, nous sommes résolus à faire en sorte que nos enfants connaissent mieux que ce ne fut notre cas les richesses culturelles des pays situés au nord du nôtre.

38.9 Je n'entends pas me faire ici le champion, Monsieur le Président, des projets de résolution que présente ma délégation, mieux vaut en laisser la discussion aux groupes de travail, mais simplement comme exemple du souci qu'a la Nouvelle-Zélande de mieux connaître ses voisins du sud et du sud-est asiatique ainsi que du Pacifique, je tiens à formuler notre vif désir de voir l'Unesco organiser dans notre pays un stage d'études sur la façon dont les manuels et autres publications scolaires peuvent servir à faire mieux comprendre à nos enfants les cultures de l'Orient.

38.10 Monsieur le Président, du simple point de vue chronologique, la Nouvelle-Zélande a été le deuxième pays à ratifier l'Acte constitutif de l'Unesco - le Royaume-Uni, je crois, nous a battus de justesse - de sorte que nous n'avons pas besoin de proclamer une fois de plus notre foi durable dans les fins pour lesquelles a été fondée notre Organisation. Mais je tiens à vous dire que nous découvrons aujourd'hui dans l'Unesco des possibilités auxquelles nous n'aurions jamais songé en signant cet Acte constitutif.

La séance est levée à 13 heures.

ONZIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

10 novembre 1958 à 15 h. 45

Président : M. Atanase JOJA (Roumanie)

SOMMAIRE

Discussion générale des rapports du Directeur général et du Projet de programme et de budget pour 1959-1960 (Suite : Interventions des délégués de la France, du Mexique, du Soudan, de la Tunisie, du Royaume-Uni, de l'Uruguay, du Brésil, de l'Autriche et du Panama) 175

DISCUSSION GÉNÉRALE DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 1959-1960 (suite)

1. Le PRÉSIDENT, -

Messieurs les délégués, la discussion du rapport général continue. Je donne la parole au représentant de la France, M. Seydoux.

2.1 M. SEYDOUX (France), -

Les activités de cette Conférence générale sont déjà très engagées : le travail des commissions est mené à un rythme rapide ; les projets, les suggestions se multiplient. Les idées ne manquent pas ; que l'audace et l'élégance de lignes de notre nouvelle maison nous apportent un esprit de générosité et de lucidité, c'est là, j'en suis sûr, notre désir à tous ; c'est là le mérite des interventions que nous avons écoutées avec un grand intérêt les jours précédents. Je reprendrai, dans un moment, des idées qui ont été formulées, mais je voudrais dès maintenant dire combien la délégation française a été touchée par les témoignages qui ont été apportés à l'accueil matériel et moral, que Paris et la France ont désiré offrir à l'Unesco. Au nom du Gouvernement français je vous en exprime ma profonde gratitude. Je tiens, en même temps, à rendre hommage au Directeur général et à ses collaborateurs, qui ont couronné, par la préparation de cette Conférence, en une période difficile d'installation, l'action méritoire qu'ils mènent pour nous, afin de faire vivre et de développer toujours plus notre Organisation.

2.2 M'efforçant, à mon tour, d'envisager les problèmes que pose son action, en me plaçant à la fois dans la perspective de l'orientation générale de l'Unesco et dans celle des activités concrètes qu'elle suscite, je partirai d'une double constatation :

- cette Conférence générale est la dixième depuis la Conférence qui s'est tenue à Paris en 1948 ; il y a maintenant 12 ans que l'Unesco existe et que l'Unesco agit ;

- cette période de douze années a coïncidé avec un extraordinaire développement de la science et de

la technique dans le monde ; après l'âge des grandes découvertes de la science théorique, nous sommes réellement entrés aujourd'hui dans l'ère de leur application à tous les domaines de l'activité humaine. Dans le même temps, le monde a connu une évolution politique qui a associé à la communauté des nations un grand nombre de pays nouveaux : l'Unesco, comme il se devait, les a accueillis. Il faut, hélas, ajouter que les mêmes douze années ont vu s'accroître dans le monde de graves difficultés politiques, s'éloigner les uns des autres des pays qui sont faits pour coopérer : le mouvement vers l'unité, qui est celui de la science et de la technique et, dans une large mesure, de la culture, se trouve contrecarré par ces scissions - on pourrait presque dire par cet éclatement politique.

2.3 Le moment paraît donc opportun pour faire un bilan de nos activités, ou plutôt pour nous poser quelques questions, que je ramènerai ici à une seule : l'Unesco a-t-elle été fidèle à sa mission, tant dans ses activités propres que dans celles de ses membres ?

2.4 On peut affirmer, dès l'abord, et nous entrons tous d'accord, que notre Organisation a fait des efforts constants pour suivre et, dans certains cas, pour favoriser cette évolution de la science et de la technique, ainsi que pour s'adapter à l'évolution politique et tenter de réduire les causes de tension. La mention de certaines des grandes tâches de l'Unesco suffit à le prouver ; sur le premier plan : aide à la recherche scientifique en vue de l'amélioration des conditions de vie, formation internationale des spécialistes ; sur le second : libre circulation de l'information, appréciation mutuelle des valeurs culturelles Orient-Occident, étude et réduction des tensions raciales, sociales et internationales.

2.5 En même temps l'Unesco a poursuivi l'accomplissement de sa tâche fondamentale et permanente : effort en vue de l'extension et du perfectionnement de l'éducation ; lutte contre l'analphabétisme, Projet majeur pour l'enseignement primaire en Amérique latine.

2.6 Il serait inexact de dire que, dans tous ces domaines, l'action de l'Unesco ait obtenu un égal

succès. Ses ressources sont malheureusement - et, nous l'espérons, temporairement - limitées, ses tâches trop diverses ; les résultats souvent heureux qu'elle obtient sont mal connus, faute, probablement, d'un recours suffisant aux grands moyens d'information collective. Il semble à la délégation française - et c'est ce qui ressort, en particulier, du remarquable travail d'évaluation des programmes de l'Unesco, à l'intention du Conseil économique et social - que c'est dans le domaine des échanges de personnes (rencontres internationales, missions d'experts) et dans celui de la formation de ces experts, aptes à leur tour à répandre les enseignements qu'ils ont reçus, que l'action de l'Unesco est la plus efficace. L'effort de documentation, en particulier par le moyen d'enquêtes menées sur le plan mondial, a apporté aussi des résultats remarquables, que l'Unesco, seule, pouvait obtenir. En revanche, il nous apparaît que les études originales que l'Organisation a suscitées dans divers domaines ne présentent pas toujours - avec de brillantes exceptions que nous connaissons tous - un aussi constant intérêt : la recherche va son pas dans chaque pays, avec les méthodes, les habitudes de pensée qui lui sont propres, et il peut y avoir quelque illusion à ouvrir des domaines d'étude que le climat intellectuel n'a pas - ou a mal - préparés.

2.7 En conclusion, l'Unesco, riche maintenant d'une certaine expérience, devrait, ainsi que plusieurs autres délégations l'ont indiqué avant moi, repenser son action, la préciser et l'envisager de façon plus systématique et pour une période d'une plus longue durée.

2.8 Notre Organisation devrait, semble-t-il, chercher de plus en plus à développer cette action dans trois directions essentielles :

- s'employer à faire tomber progressivement les obstacles à la libre circulation des idées, à la compréhension internationale, au progrès intellectuel - action modeste, voire ingrate, mais que pourtant l'Unesco peut seule mener et qui doit être poursuivie avec ténacité ;

- servir d'exemple, de pilote aux grandes expériences éducatives, culturelles ou scientifiques, telles que les études sur la zone aride ou la Conférence des radio-isotopes et tout ce qui favorise le développement de la recherche dans toutes les sciences ;

- lancer, en jouant, comme l'a si bien dit le Président de la délégation américaine, un rôle de catalyseur de nouveaux projets qui, une fois conçus, seraient réalisés indépendamment de l'Unesco et auraient, en quelque sorte, leur vie propre. Tel est le cas du Centre européen de formation des journalistes, qui aura bientôt un organisme correspondant en Amérique latine, du Centre européen de recherches nucléaires, dont l'Unesco peut s'enorgueillir d'avoir suscité la création, comme d'ailleurs du Centre de calcul mécanique de Rome.

2.9 Telles sont les tâches de l'Unesco. Elles sont considérables. Elles ne sont, hélas, pas les seules, et il y en a beaucoup d'autres, indispensables si elles aussi, dont notre Organisation pourrait être chargée.

2.10 Mais comment les réaliser ? C'est possible si l'on veut bien admettre que l'Unesco n'est pas seule à accomplir les tâches de l'Unesco.

2.11 Notre Organisation, on l'a souvent dit, n'est pas seulement un secrétariat à Paris. Elle ne peut

vivre et se développer que si son action propre est relayée par celle des Etats membres, qui devraient s'inspirer constamment de ses principes et de son exemple, soit dans les activités de leurs Commissions nationales, soit dans leurs relations bilatérales et multilatérales avec les autres Etats membres.

2.12 Pour faire pénétrer l'esprit de l'Organisation dans la vie intellectuelle de nos pays, les Commissions nationales, qui sont une des innovations les plus originales de l'Unesco, ont sans cesse, dans de nombreux Etats, intensifié leur action. Pour parler de celle que je connais le mieux, la Commission française, je noterai les résultats obtenus par les stages techniques et les conférences régionales qu'elle a organisés, notamment par les deux conférences régionales qui ont eu lieu pour l'étude des programmes scolaires et pour celle des rapports entre la télévision et la culture populaire. L'Unesco nous a informés des succès remarquables des stages organisés à Rio de Janeiro sur l'enseignement de l'art et à Varsovie sur l'opinion publique. La Commission française fait, de son côté, circuler depuis un an, en France, avec un remarquable succès d'intérêt et d'affluence, l'exposition des fresques de l'Inde.

2.13 Cette action ne reste d'ailleurs pas confinée à l'intérieur des Etats : des relations directes se sont établies, en dehors de celles qu'entretiennent les gouvernements, entre les Commissions nationales de deux ou de plusieurs pays. C'est ainsi que, dans quelques jours, sera ouverte simultanément à Paris et à Varsovie l'exposition itinérante Pierre et Marie Curie. Les Commissions marocaine et française ont travaillé en commun dans le domaine de l'éducation de base. Notre Commission a des liens étroits avec les Commissions voisines, notamment celles du Royaume-Uni, de l'Italie, de la Belgique et de la République fédérale d'Allemagne.

2.14 Je voudrais dire également ici tout le prix que nous attachons aux organisations non gouvernementales, qui, de même que les Commissions nationales, mais avec des activités plus spécialisées et à l'échelle du monde ou de larges groupes de pays, continuent avec une grande efficacité à étendre, à relayer l'action de l'Unesco.

2.15 Toutefois, il est certain que ce sont les Etats eux-mêmes qui, dans leurs relations multilatérales ou bilatérales, ont la plus lourde responsabilité dans la mise en œuvre des principes de l'Unesco. Mais là, des questions se posent, des objections s'élèvent : les Etats font-ils ce qui est en leur pouvoir pour concilier de telles activités, surtout lorsqu'elles sont bilatérales, avec ces principes, avec l'esprit international et avec le respect de l'égalité des pays et des cultures ? Le développement de plus en plus grand de la coopération technique sauvegarde-t-il la prééminence des valeurs de l'esprit ? Les Etats, enfin, ont-ils conscience que leur politique culturelle doit viser, non à permettre un accroissement d'influence, mais à réduire les inégalités de fait entre les pays et, par là, à assurer la paix ?

2.16 Il faut, en effet, se poser ces questions et tenter d'y répondre comme l'impose l'esprit même de l'Unesco, sans complaisance ni hostilité pour personne.

2.17 C'est une constatation évidente que, dans le domaine culturel et technique, comme sur le plan

politique et économique, les relations bilatérales sont souvent - chronologiquement et logiquement - la première étape sur la voie de relations plus étendues ; elles établissent un réseau de plus en plus dense de liens qui appellent inévitablement, au bout d'un certain temps, la conclusion d'arrangements plus larges, l'établissement de courants d'échanges multiples et diversifiés. La spécialisation de la science, qui ne peut progresser dans une branche qu'en faisant confiance aux résultats acquis dans une autre branche, impose de toute nécessité ces relations multiples. Ai-je besoin d'ajouter en ce lieu que l'on ne saurait concevoir, même entre deux Etats, d'arrangement visant à l'organisation d'une exposition de peinture, par exemple, sans se placer du même coup dans l'internationalisme ? L'Ecole de Paris n'est-elle pas comme une image plus colorée et embellie de l'Unesco ?

2.18 Mais à la question de savoir si les politiques bilatérales respectent l'égalité des pays et des cultures, si elles favorisent, dans l'intérêt même des peuples, leur progrès intellectuel et moral, la réponse doit être nuancée et pesée avec soin. Il est vrai que ces relations ne peuvent être, pour les gouvernements, entièrement désintéressées ; ainsi sont les choses, et il ne sert à rien de se masquer les réalités. Mais il me semble que la question n'est pas là et que les accords culturels ou techniques sont bénéfiques, répondent, en dernière analyse, aux objectifs de l'Unesco, dès lors que cet intérêt est partagé, mutuel, dès lors que ce sont les pays qui, recevant une aide en matière d'enseignement ou de formation d'experts, ont commencé par la solliciter. L'essentiel est que ces entreprises n'aient pas pour seul - ou pour principal - objectif une action de propagande ou une exploitation politique.

2.19 Encore faut-il, cependant, que les gouvernements eux-mêmes prennent garde que tel développement technique, tel progrès scientifique, s'il intervient sur un terrain mal préparé, peut créer des déséquilibres sociaux ou moraux qui iront à l'encontre du résultat recherché. Les conseils, la documentation de l'Unesco devraient, dans ce domaine, permettre aux gouvernements d'éviter bien des erreurs.

2.20 Quant à la conciliation entre culture et coopération technique, c'est là une question qui nous touche très directement, puisqu'il existe en France un service qui traite ces deux ordres d'affaires. L'Unesco n'est-elle pas fondée elle-même - et ç'a été sa grande originalité en 1945, c'est encore aujourd'hui presque sa raison d'être - sur cette idée qu'il y a un lien direct entre l'éducation, le développement culturel et le niveau de vie ? Je pourrais citer ici des auteurs, marxistes ou libéraux... La science elle-même n'est-elle pas, d'autre part, étroitement liée à la science appliquée, à la technique ? La Table ronde des Prix Nobel, organisée à Paris, dans quelques jours, par la Commission française pour l'Unesco, a précisément choisi ce sujet d'étude.

2.21 C'est donc bien, il me semble, le devoir même de l'Unesco de jeter les bases de ce qu'il faut bien nommer un nouvel humanisme technique, qui ne pourra naître que lorsque toute l'humanité aura bénéficié d'un certain progrès technique et l'aura assimilé : la civilisation, que Saint-Exupéry appelait "le patrimoine commun des grandes patries humaines", ne se conçoit pas aujourd'hui sans ce progrès. En travaillant

pour qu'il appartienne à tous, les Etats sont bien, je le crois, dans la ligne de l'Unesco. Et vous me permettez d'ajouter que l'action de coopération technique que la France mène avec de nombreux pays - en particulier ceux qui viennent de s'associer à elle, comme ceux qui ont maintenant acquis leur indépendance - vise, avec un désintéressement politique parfois méritoire pour les deux parties, à promouvoir des améliorations réelles du niveau de vie, qui sont indissolublement liées au développement culturel.

2.22 Il est donc légitime de conclure que les échanges entre Etats ne s'opposent pas à l'esprit de l'Unesco. Une nouvelle question, toute pratique, se pose alors à nous : comment établir un lien permanent entre les deux ?

2.23 Ne pourrait-on, par exemple, faire de l'Unesco le Bureau d'études des pays qui souhaitent bénéficier de certains conseils pour leurs relations bilatérales ? Il n'est pas nécessaire, à cette fin, de créer de nouveaux fonctionnaires et d'inscrire de nouveaux crédits au budget. Il suffit de demander au Directeur général et à ses principaux collaborateurs, qui sont maintenant bien informés de l'état des relations culturelles et techniques dans le monde, de créer, au cours de leurs voyages et par leurs contacts journaliers, le climat psychologique et diplomatique de cette action nouvelle dont l'importance me paraît essentielle. Cette aide ne saurait, bien entendu, en aucune façon s'imposer à ceux des Etats qui ne la solliciteraient pas. Mais elle serait libéralement et gratuitement accordée à ceux qui la souhaiteraient. Ainsi progressivement, les relations bilatérales des Etats dans le domaine culturel et technique tendraient de plus en plus, non seulement à s'inspirer de l'idéal de l'Unesco - ce qui est souvent le cas - mais à inscrire dans leur programme d'action des résolutions, certes généreuses, mais dont la portée est demeurée jusqu'à présent faible parce qu'elles n'ont pas pénétré l'action positive des Etats eux-mêmes.

2.24 Ainsi, sans dépense nouvelle, sans modification de structure, par des conseils donnés au moment opportun, par l'utilisation d'une vaste documentation trop souvent peu connue, l'Unesco pourrait non seulement faciliter la conclusion d'accords bilatéraux, mais également, en inspirant les arrangements en cause, faire pénétrer dans les relations entre Etats les principes fondamentaux sur lesquels sa Charte repose.

2.25 En définitive, par telle méthode ou telle autre, avec tel ou tel système de liaison ou de coordination entre l'Unesco et les Etats membres, les mesures de rapprochement culturel, de coopération technique ont un but : le maintien de la paix, dont le Président de cette Conférence a dit l'autre jour qu'elle serait "indestructible" quand elle serait "préparée en chacun de nous". Toute cette action a, en effet, pour objectif pratique de tenter de réduire les inégalités de fait entre les divers pays et les diverses régions du monde - inégalités qui sont la cause profonde de toutes les tensions. C'est là, pour les pays qui en ont les moyens, un devoir de stricte justice, et ceux qui, pour une raison ou une autre, ont été retardés sur la voie du progrès pourraient légitimement, s'ils ne bénéficiaient pas de cet effort, leur en faire le reproche.

2,26 Et cela d'autant plus que, dans un monde peut-être plus divisé que jamais, la persistance de ces inégalités risque chaque jour d'être plus menaçante pour la paix. L'existence de notre Organisation, le terrain neutre qu'elle offre à des rencontres, à des confrontations d'idées sont, pour le monde, une chance que nous n'avons pas le droit de laisser passer. Certaines interventions que nous avons entendues depuis le début de cette session pourraient nous faire croire que l'Unesco est de moins en moins à l'abri des tensions politiques qui divisent le monde. Notre Organisation ne peut, hélas, ignorer ces divergences et force est de constater que son fonctionnement et même ses activités en subissent, dans une certaine mesure, les incidences. Mais le mandat qui nous a été confié par tant de peuples a un caractère tellement impératif que nous manquerions gravement à notre mission si nous ne mettions pas tout en œuvre pour maintenir dans cette Maison un climat d'entente et de compréhension mutuelles.

2,27 Comme délégué de la France, mais aussi comme un des témoins de la fondation de l'Unesco, je me permets d'adresser un pressant appel à tous ceux qui représentent ici leur pays. Nous savons qu'il est des problèmes dont la solution est particulièrement difficile à trouver dans cette enceinte. Il en est d'autres, essentiels pour la vie et le destin de notre Organisation, sur lesquels nous devrions nous entendre à la longue. C'est affaire de volonté et de patience ; c'est aussi affaire de méthode. Il y a des questions que l'on peut résoudre assez rapidement. D'autres pourront être réglées l'une après l'autre, au fur et à mesure que les circonstances le permettront.

2,28 L'expérience de ces dernières années prouve que des relations culturelles peuvent se maintenir ou s'instaurer entre pays que leurs positions politiques séparent gravement. Ne serait-il pas paradoxal que ces relations ne puissent se prolonger et s'épanouir dans une institution qui a été créée spécialement pour favoriser les échanges entre les peuples, quelle que soit la diversité de leurs conditions économiques et sociales ? Les institutions, comme les hommes, doivent s'efforcer d'abord et avant tout de remplir la mission qui leur a été confiée. La nôtre est de l'ordre le plus élevé. Elle consiste à contribuer, par l'éducation, la science et la culture, au maintien de la paix dans le monde. Efforçons-nous de respecter la volonté de nos fondateurs qui s'exprimaient avec tant de foi et de netteté dans le Londres mutilé mais chargé d'espérance de 1945 et, par un rapprochement obstiné, inlassable de toutes les cultures, hâtons l'entente entre les hommes.

3. Le PRÉSIDENT. -

Je remercie M. Seydoux et je donne la parole au délégué du Mexique, M. de Alba.

4.1 M. de ALBA (Mexique). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, c'est pour moi un plaisir et un honneur que de prendre la parole après avoir entendu le brillant discours que vient de prononcer le représentant de la France. J'en suis quelque peu embarrassé en même temps que flatté, car certaines de mes observations vont sans doute concorder avec les points essentiels de sa remarquable intervention.

4,2 Nous pourrions dire qu'en ce magnifique Palais de l'Unesco nous sommes dans le Temple du Savoir, et par cette expression nous rendons hommage à divers pays orientaux où le mot école revêt une signification à la fois mystique et réaliste. Les représentants de l'Orient se trouvent parfaitement à leur aise à l'Unesco, et reçoivent le message de notre Organisation en saluant son avenir d'un geste d'espérance. M. le Président Radhakrishnan en a donné la preuve dans son discours inaugural en exposant fidèlement aussi bien l'opinion de son peuple que l'essentiel du programme élaboré par l'Unesco pour amener l'Orient et l'Occident à s'unir sous le signe de la paix et de la compréhension réciproque. Les drapeaux des Etats membres que nous voyons flotter au vent sous le ciel de Paris, dans le jardin qui borde cet édifice, sont autant de symboles de la fraternité humaine et s'imposent au respect de tous ceux qui les contemplent, car nous savons combien chaque peuple a contribué à la culture universelle.

4,3 En ces lieux, les grands Etats se présentent sans arrogance et les petits pays sans animosité ; chacun d'eux a accompli de son mieux la tâche qui lui incombait, et il arrive parfois qu'un petit Etat ait été le promoteur de réalisations admirables dont l'éclat se répand à travers les siècles. Tel est le cas des pays d'Extrême-Orient et du Moyen-Orient, ainsi que de l'Egypte et de la Grèce, où sont nées les religions et où les questions que l'esprit humain a commencé de se poser ont alimenté les grands courants philosophiques et historiques qui parviennent jusqu'à nous. Il en est allé de même dans notre Amérique, où les Indiens - Tolèques et Mayas dans le nord, Incas et Aymaras dans le sud - ont été les premiers à connaître le désir de savoir et les triomphes de la découverte.

4,4 La mission essentielle de l'Unesco, qui met en relief les valeurs permanentes de la culture, est la plus noble à laquelle puisse se vouer un organisme appartenant à la grande communauté des Nations Unies. Contribuer au maintien de la paix par l'enseignement et par l'éducation, telle est la raison d'être de l'Unesco ; son programme et ses projets signifient qu'on s'attache à dépasser les points de vue politiques et à vaincre l'esprit de discorde. Notre Organisation est dépositaire de l'idéal de collaboration internationale qui a son origine dans un élan de fraternité humaine et dans la volonté d'améliorer les conditions économiques et sociales de l'humanité, tel qu'on le trouve exprimé dans la déclaration de Philadelphie, élaborée en 1944 par l'Organisation internationale du travail, et dans la Charte de Bogota, où l'Organisation des Etats américains a puisé les lumières nécessaires à sa rénovation.

4,5 La déclaration de Philadelphie mentionne les droits sociaux et économiques, et proclame que la misère en un point quelconque du globe met en danger le bien-être de l'humanité tout entière. La Charte de Bogota rassemble ces principes dans un instrument international ayant force obligatoire ; on y trouve en outre un chapitre sur les droits culturels, dans lequel il est dit que les Etats membres de l'Organisation ont le devoir de dispenser à tous leurs ressortissants l'enseignement primaire, gratuit et obligatoire, et de faire en sorte que tous les individus sans distinction de sexe, de race, de religion

ou de niveau économique, puissent avoir accès à l'enseignement supérieur et professionnel.

4.6 Le Mexique s'est efforcé de remplir fidèlement ces obligations. Dans notre pays, le budget de l'enseignement primaire augmente progressivement, tandis que l'enseignement du second degré et l'enseignement technique sont dispensés gratuitement de plus en plus largement ; on favorise d'autre part les études supérieures et la formation aux professions libérales qui sont assurées dans nos universités d'une façon pour ainsi dire gratuite, car les frais de scolarité sont symboliques et ne constituent nullement une charge pour les classes économiquement faibles.

4.7 Au Mexique, nous avons développé l'éducation de base et l'enseignement spécialisé au profit des populations indigènes et rurales ; dans ce domaine, nous travaillons en liaison étroite avec l'Unesco et l'O.E.A., et nous leur sommes reconnaissants de la possibilité qu'elles nous ont donnée d'apporter notre concours au fonctionnement du C.R.E.F.A.L., institution modèle qui a rendu de très grands services à l'Amérique tout entière. Nous entretenons en outre dans notre pays un vaste réseau de missions culturelles en milieu rural, que nous considérons comme l'une des grandes conquêtes de la Révolution mexicaine en raison des immenses bienfaits qu'elles ont apportés aux habitants des campagnes.

4.8 L'éducation artistique occupe au Mexique une place de tout premier plan ; elle s'inspire à la fois des traditions indigènes et de la culture hispanique, et a produit une nouvelle génération de peintres, de sculpteurs et d'architectes qui ont atteint à une renommée mondiale, ainsi que des poètes et des musiciens qui comptent parmi les représentants les plus éminents de l'art universel.

4.9 Les Mexicains ont eu l'occasion de constater qu'il n'était pas possible de dissocier les droits culturels des droits économiques et que les campagnes d'alphabétisation ne servaient à rien si elles ne s'accompagnaient pas de réformes sociales propres à relever le niveau de vie des populations, surtout du point de vue de la santé, du logement et de l'alimentation.

4.10 De même que la Déclaration de Philadelphie adoptée par l'Organisation internationale du travail affirme que la misère en un lieu quelconque fait peser une menace sur la prospérité du monde entier, de même la Charte de Bogota proclame qu'à notre époque la misère ne doit pas coexister avec l'opulence - principe qui découle de la formule lapidaire lancée par l'un des promoteurs de notre indépendance, qui a dit voilà un siècle et demi qu'il importait de promulguer des lois visant à réduire aussi bien l'opulence que l'indigence, en augmentant le salaire quotidien des pauvres de façon à les élever au-dessus de l'ignorance et du vice.

4.11 Ces nobles principes exigent que nous instaurions une nouvelle justice sociale, prévoyante et adaptée aux circonstances, grâce à laquelle le savoir, la richesse et la culture puissent être dispensés équitablement, tant à l'intérieur de chaque pays qu'au sein de la communauté internationale, afin que soient réalisées les aspirations de la période d'après-guerre inaugurée en 1945, qui se trouvent exprimées de façon particulièrement forte et généreuse dans la déclaration de Philadelphie, la Charte de Bogota et l'Acte constitutif de l'Unesco.

4.12 En cette année 1958, nous célébrons le dixième anniversaire de la Charte de Bogota, qui a précédé la Déclaration universelle des droits de l'homme proclamée à Paris à la fin de 1948. Les droits civiques, politiques et culturels qui sont énoncés dans ces deux textes doivent inspirer les travaux de l'Unesco. Il reste beaucoup à faire car ces droits sont fréquemment violés ; nous réclamons donc de la part de l'Unesco des efforts soutenus et infatigables. Notre Organisation doit faire preuve d'esprit d'initiative, d'intrépidité, si cela est possible, et de persévérance pour affronter les multiples problèmes de notre époque, en sorte que ses bienfaits s'étendent à tous les Etats membres, comme le veut son Acte constitutif. De cette façon, nous ne trahissons pas la confiance que tous les peuples du monde ont mise en nous.

4.13 Le programme de l'Unesco, en ce qui touche l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident, est parfaitement conçu, et il faut espérer que notre Conférence découvrira les voies de la compréhension entre tous les peuples de la terre sans distinction de religion, de race ou de régimes politiques. Nous avons le devoir, à chaque session de notre Conférence, de renforcer la confiance et la bonne volonté afin de réduire la tension internationale. Si l'Unesco est bien une organisation vouée à la paix et à la culture, certaines controverses y sont déplacées et devraient être portées devant l'Assemblée générale ou la Commission politique des Nations Unies, qui pourrait éventuellement les aplanir.

4.14 A plusieurs sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Mexique a formellement demandé aux grandes puissances de s'entendre et de régler leurs différends dans le cadre de la Charte de San Francisco.

4.15 Au nombre des principaux éléments du programme de l'Unesco figure le Projet majeur relatif aux recherches scientifiques sur les terres arides. Dans ce domaine, si le Mexique a besoin d'être aidé, il peut en même temps faire part aux autres pays des conclusions tirées de sa propre expérience.

4.16 Quant au Projet majeur relatif à l'extension de l'enseignement primaire en Amérique latine, qui se trouve également inscrit au programme de l'Unesco, nous l'accueillons avec enthousiasme et nous nous efforcerons d'apporter notre concours à son exécution.

4.17 Une place d'honneur doit être réservée aux grands penseurs, philosophes, hommes d'Etat, hommes politiques et hommes d'action de l'Amérique latine qui ont voué leur vie à l'enseignement et ont écrit des ouvrages classiques sur l'instruction publique et le progrès économique et intellectuel de nos peuples. Dans ce domaine aussi nous avons beaucoup reçu et nous avons beaucoup à offrir. Dans les œuvres de ces héros de la pensée latino-américaine, l'Unesco trouvera matière à élaborer un corps de doctrine et un programme de travail susceptibles d'être adoptés partout.

4.18 Je retiendrai particulièrement les noms de Domingo Faustino Sarmiento, Victorino Lastarria, José Enrique Rodó et Joaquín Nabuco - pour les pays méridionaux - puis Andrés Bello et Cecilio Acosta, le Dr Unanue et Rufino José Cuervo, ou le Dr Espejo et les Díaz de Medina - pour les pays

libérés par Bolívar - José Cecilio del Valle et Alberto Masferrer pour l'Amérique centrale, José Martí, Enrique José Varona et Eugenio María de Ostos - pour les Antilles - et, terminant par le Mexique, je mentionnerai José María Luis Mora, Gabino Barrera, Justo Sierra et Antonio Caso. Tous ces hommes ont donné à leurs concitoyens la lumière de leur intelligence et l'exemple de leur vie. Leurs œuvres constituent le trésor du savoir latino-américain, trésor qui mérite d'être diffusé et connu car il représente la contribution de notre Amérique à la culture et à l'éducation universelles. Nous croyons qu'il est juste et opportun que les noms de ces héros les plus illustres de la pensée américaine soient prononcés dans cette salle où a lieu la dixième session de la Conférence générale de l'Unesco, et nous espérons que les idéaux pour lesquels ils ont lutté du haut de leurs chaires, dans leurs livres et dans les journaux en seront fortifiés et vivifiés, afin que tous les peuples du monde puissent les connaître et les adopter.

4.19 Le Mexique a toujours été très attaché aux organisations culturelles internationales ; il était représenté au sein de l'Institut de coopération intellectuelle de la Société des Nations, qui siégeait à Paris, et qui fut le précurseur de l'Unesco ; il a participé à Londres aux travaux de la Commission préparatoire de notre Organisation ; il a été le sixième Etat - le premier de l'Amérique latine - à lui donner son adhésion ; enfin, il a porté à son développement un intérêt constant, et détaché auprès de l'Unesco les représentants les plus authentiques de ses valeurs intellectuelles, qui ont servi soit en qualité de Directeur général, soit en qualité de délégués permanents.

4.20 Si nous éprouvons une certaine satisfaction à rappeler ces antécédents, c'est parce que l'idéal de paix et de culture de l'Unesco s'est profondément gravé dans le cœur de notre peuple. Nous partageons cet idéal avec tous les membres de cette assemblée, et nous nous plaisons à rendre hommage à la France immortelle qui nous accueille, nous reçoit et nous encourage. Si la culture est une forme de la sympathie universelle, elle doit être nourrie de la compréhension réciproque, et c'est sur cette idée que nous concluons, en paraphrasant un mot célèbre du grand romancier et écrivain Georges Duhamel, qui a dit voici déjà des années que la culture ne se trouve nulle part si elle ne germe pas dans le cœur de l'homme.

5. Le PRÉSIDENT. -

Je remercie M. de Alba et j'invite à prendre la parole le délégué du Soudan, M. Arbab.

6.1 M. ARBAB (Soudan). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je joins ma voix à celle des autres délégués qui m'ont précédé à cette tribune pour exprimer notre gratitude au gouvernement et au peuple français pour la charmante hospitalité et le chaleureux accueil qu'ils nous ont réservés. En outre, je voudrais dire combien nous sommes heureux de nous trouver dans ce bâtiment si agréable, si bien situé au cœur de la magnifique capitale de ce pays. Au nom de mon gouvernement, je félicite très cordialement l'Unesco d'avoir établi son Siège en ces lieux ; je suis certain que cet événement marque, pour notre Organisation,

le début d'une nouvelle étape sur la voie qui lui permettra d'accomplir sa noble mission et d'atteindre ses idéaux. Je saisis également cette occasion pour offrir tous nos vœux aux nouveaux Etats membres du Ghana et de la Malaisie qui siègent désormais dans notre Organisation avec la plénitude de leurs droits. Nous saluons non moins cordialement Koweït, la Somalie et la Fédération des Antilles qui ont été admis en qualité de membres associés.

6.2 Monsieur le Président, je parle ici au nom du Gouvernement et du peuple soudanais qui espèrent que l'Unesco leur accordera son concours et son aide dans tous les domaines où elle contribue au progrès. Le Soudan, qui s'étend au cœur de l'Afrique, est l'un de ces pays sous-développés qui voient en l'Unesco le gage d'un progrès leur permettant de se hausser au niveau des nations plus avancées dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture.

6.3 Les relations entre le Soudan et l'Unesco ont commencé quelques années avant que notre pays n'ait été admis en qualité d'Etat membre, en 1956. C'est dans le domaine de l'éducation de base que nous avons pour la première fois pris contact. Depuis longtemps déjà le Soudan sentait la nécessité d'une telle éducation. Dès 1944, nous avons tenté quelques expériences en cette matière, mais de façon limitée et par nos seuls moyens, à vrai dire très faibles. En 1954, nous nous sommes adressés à l'Unesco pour lui demander des conseils et des avis. Bien qu'à cette époque le Soudan n'eût pas encore la qualité d'Etat membre, l'Organisation répondit à notre appel en envoyant un expert qui contribua à la création d'un service de production d'auxiliaires visuels au sein du Ministère de l'éducation.

6.4 En 1956, nos relations sont entrées dans une nouvelle phase. Notre coopération avec l'Unesco s'est faite de plus en plus active et son champ d'application s'est élargi. L'un des principaux soucis de notre gouvernement a été de donner une signification à notre émancipation toute récente en favorisant le développement de l'éducation et de la culture. Des programmes d'expansion ont été entrepris dans tous les domaines et, pour les exécuter, nous avons sollicité l'aide de l'Unesco. A ne considérer que l'année dernière, cette aide nous a été accordée dans les domaines suivants : éducation de base, auxiliaires audio-visuels, éducation des travailleurs, enseignement de l'économie domestique dans les écoles de filles, statistiques scolaires, planification de l'enseignement et musées. Nous avons obtenu des bourses d'études et de perfectionnement dans tous ces domaines ainsi que pour les recherches sur la zone aride. Le Soudan a participé à onze conférences et stages d'études, et les visites qu'ont pu se rendre mutuellement les fonctionnaires de notre pays et ceux de l'Organisation se sont révélées utiles. Je tiens à dire à quel point nous avons apprécié le voyage qu'ont fait au début de l'année à Khartoum le Directeur général et le Président du Conseil exécutif.

6.5 En lisant les précieux rapports du Directeur général sur l'activité de l'Organisation, nous avons plaisir à constater les grandes réalisations accomplies dans divers domaines. Il m'a semblé que les orateurs qui ont pris la parole avant moi n'avaient pas tous la même opinion au sujet des projets majeurs. Pour sa part, ma délégation estime que ces

projets majeurs ont été bien conçus et soigneusement préparés ; notre seul regret est qu'ils ne soient pas plus vastes. A ce propos, c'est avec une vive satisfaction que je relève dans le Projet de programme et de budget pour 1959-1960 que l'on a envisagé un autre projet majeur, qui aurait trait à l'enseignement secondaire et technique en Afrique, cette Afrique qui est un immense continent jusqu'à présent assez négligé malgré l'importance et l'acuité considérables des problèmes qui s'y posent.

6.6 D'autre part, la section du rapport du Directeur général qui traite du Projet majeur relatif aux recherches scientifiques sur les terres arides a particulièrement retenu mon attention. Mon pays, qui s'étend sur plus de deux millions et demi de kilomètres carrés et dont une bonne moitié du territoire est aride ou semi-aride, constitue à cet égard un vaste champ de recherches. Les travaux des experts de notre gouvernement montrent que l'invasion progressive du désert menace les régions productrices de notre pays. Les fouilles archéologiques effectuées non loin du Nil ont prouvé qu'une couche de cinquante centimètres de sable a progressivement recouvert des terres jadis cultivables. Combattre le désert envahissant, telle est notre préoccupation, telle paraît être également celle de l'Unesco. Nous avons le ferme espoir de remporter la victoire contre cet ennemi grâce à l'aide intensive de l'Unesco et d'autres organisations internationales.

6.7 Monsieur le Président, je représente ici, je l'ai déjà dit, un pays sous-développé. J'estime qu'il est de mon devoir, dans ces conditions, d'appeler l'attention de la Conférence sur le fait que l'ordre de priorité dans lequel ont été rangés les différents projets inscrits dans le programme ne répond pas aux besoins du groupe de pays dont le mien fait partie. Ce groupe va peu à peu s'accroître au cours des prochaines années, car tous les Etats appelés à devenir membres de cette Organisation sont rattachés. Jusqu'à présent, le programme de l'Unesco a surtout mis l'accent sur la coopération entre les nations dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture ; l'assistance technique n'est venue qu'en deuxième place. Pour les pays très avancés, cette situation est probablement acceptable ; mais les intérêts des pays comme le mien seraient mieux servis si l'assistance technique prenait plus d'importance. Au surplus, ne croyez pas que ces pays voudront moins ardemment que les autres jouer le rôle qui leur revient dans le concert des nations en vue de promouvoir la science, l'éducation et la culture. Comme l'a dit très judicieusement l'honorable délégué de la Fédération des Antilles, ces Etats membres vont se présenter devant vous comme des nations qui ont leur fierté et qui sont prêtes à donner aussi bien qu'à recevoir. Ils voudront cependant espérer que le programme sera de mieux en mieux adapté à leurs besoins.

6.8 Il est un deuxième point sur lequel je souhaiterais que le programme fut modifié : il s'agit de la place qui est accordée à l'information. Très sincèrement, la délégation soudanaise estime que la mission la plus importante que l'Unesco doive se donner dans son programme consiste à permettre aux peuples de se mieux connaître et de se mieux comprendre respectivement. Soit dit en passant, cela implique la participation de nations comme la nôtre à l'exécution

du Projet majeur Orient-Occident. Nous pensons que l'Unesco a le devoir de montrer à tous les peuples du monde que, si les pays sous-développés sont en retard par rapport aux autres sur le plan technique et économique, ils ne le sont pas nécessairement dans le domaine de la culture.

6.9 Nous voudrions que l'Unesco consacre plus d'attention, plus de temps et plus de crédits à la production de matériel d'information de nature à permettre aux différents peuples de se mieux connaître et de se mieux comprendre respectivement. Il faudrait publier davantage de livres et de périodiques décrivant fidèlement et de façon bienveillante les peuples des différents pays, afin de compenser l'influence des récits de voyages écrits d'un point de vue purement subjectif. Telle devrait être, à mon avis, la nouvelle mission du Département de l'information, mission à laquelle les pays sous-développés collaboreront activement.

6.10 J'ai déjà énuméré les domaines dans lesquels mon pays et l'Organisation ont déjà collaboré, durant la brève période qui s'est écoulée depuis notre admission au rang d'Etat membre de l'Unesco. Il reste maintenant à examiner le proche avenir, afin de voir quels seront les besoins les plus importants dans les quelques années qui viennent.

6.11 Tout d'abord, l'éducation de base compte toujours parmi les besoins primordiaux du Soudan, comme d'ailleurs, je pense, de beaucoup d'autres pays similaires. Voilà déjà longtemps que les premiers efforts ont été accomplis dans ce domaine, mais les services institués n'ont pas pris l'ampleur que nous aurions souhaitée car, entre autres, difficultés, la pénurie de personnel expérimenté s'est lourdement fait sentir. Nous nous proposons donc de créer un centre national destiné à assurer la formation de moniteurs spécialisés dans l'éducation, l'hygiène, l'agriculture, l'assistance sociale, les coopératives, les soins aux enfants et l'assistance aux mères. Mon pays fait également usage des possibilités que lui offre le Centre d'éducation de base pour les Etats arabes. On estime maintenant que les besoins croissants des pays d'Afrique en cette matière justifieraient au stade actuel la création d'un centre régional africain analogue à l'A.S.F.E.C. et au C.R.E.F.A.L.

6.12 En second lieu, notre pays a déjà obtenu l'assistance de l'Unesco pour la création d'une Maison de la culture et d'une bibliothèque publique à Khartoum, et un architecte-conseil nous a été envoyé pour aider à en tracer les plans. Notre but est d'établir, à un point de rencontre de l'Afrique et du Moyen-Orient, une institution qui contribue à développer les échanges culturels avec l'Afrique au sud, le Moyen-Orient et l'Asie au nord, et l'Europe à l'ouest. Nous pensons que cette institution pourra utilement participer, dans un proche avenir, à l'exécution du Projet majeur Orient-Occident en faisant intervenir la culture africaine. La réalisation de ce projet coûtera des sommes considérables. Le Gouvernement soudanais fera tout son possible pour le financer, mais il espère recevoir une aide des organisations internationales intéressées.

6.13 En troisième lieu, le Soudan possède un riche patrimoine historique et il a commencé à s'intéresser très activement aux recherches et aux fouilles archéologiques. Dans le souci de sauvegarder les

antiquités que le pays possède, notre Ministère de l'éducation a déjà tracé les plans d'un musée moderne, avec l'aide de l'architecte envoyé par l'Unesco. Ce bâtiment et toutes les installations annexes coûteront quelque 200.000 livres soudanaises. Nous espérons que l'Unesco prêtera son concours dans les limites que lui assignent les règles du gouvernement.

8,14 Enfin, les services de bibliothèques ont pris chez nous une importance croissante. Nous envisageons de les étendre, mais jusqu'à présent cela n'a pas été possible faute de personnel qualifié. Récemment, la Bibliothèque de l'Université de Khartoum a entrepris la formation de bibliothécaires, mais comme elle a constaté que les ressources locales n'étaient pas suffisantes, elle a sollicité l'aide de l'Unesco.

8,15 Après avoir ainsi exposé brièvement les problèmes qui se posent à notre jeune nation, je considère qu'il est de mon devoir d'exprimer mes remerciements au Directeur général, au Secréariat et au Conseil exécutif pour les services éminents qu'ils ont rendus aux Etats membres. Je voudrais, en conclusion, vous donner l'assurance que le Soudan fera de son mieux pour coopérer avec l'Unesco et l'aider à atteindre ses objectifs et ses idéaux.

7. Le PRESIDENT. -

Je remercie le délégué du Soudan. Je donne la parole au délégué de la Tunisie, M. Messadi.

8,1 M. MESSADI (Tunisie). -

Monsieur le Président, Messieurs les délégués, lorsqu'il y a deux ans la Tunisie, Etat indépendant depuis peu, eut la joie de prendre place pour la première fois, en tant que membre de l'Organisation, à la neuvième session de la Conférence générale de l'Unesco, elle savait que cet honneur qu'elle avait sollicité et cette dignité ne se reçoivent pas comme un don et n'ont de sens et de valeur que s'ils sont assumés, en conscience et en acte à la fois, avec une égale ferveur.

8,2 Voilà pourquoi mon pays, bien qu'il se trouvât alors au sortir d'une période de lutte difficile pour sa libération politique - lutte bien faite pourtant pour développer le particularisme national - s'est attaché, au cours de ces deux dernières années, à apporter la plus large participation possible à l'œuvre commune de l'Unesco.

8,3 Et c'est précisément pour dresser le bilan de ce qui a pu être réalisé déjà de cette œuvre et de ce qui reste à en réaliser, et pour procéder à un examen critique des programmes projetés, des moyens mis en œuvre et des méthodes employées que nous nous trouvons de nouveau réunis aujourd'hui.

8,4 On voudra bien permettre à ma délégation, avant qu'elle ne définisse sa position sur ces différents sujets, d'exposer d'abord l'essentiel des faits et des considérations qui expliquent et fondent son point de vue.

8,5 A bien des peuples, comme le mien, naguère dépendants et aujourd'hui renaissants, l'Unesco apparaît, non point comme je ne sais quelle institution internationale de bienfaisance, mais comme un foyer ardent de solidarité humaine, qui agit peut-être avant tout par sa chaleur et son pouvoir de rayonnement spirituel.

8,6 Si l'œuvre d'éducation, de science et de culture,

qui se poursuit patiemment dans le monde, bénéficie de l'égide et de l'aide de l'Unesco, c'est d'abord par les efforts propres de chaque Etat membre que l'on voit s'élever, pierre à pierre, l'édifice universel.

8,7 Cette conception qu'elle a de l'un des rôles de l'Unesco, ma délégation voudrait l'illustrer par une brève allusion aux réalisations éducatives et scolaires accomplies par la Tunisie depuis son indépendance.

8,8 Bien qu'il ait eu à affronter en même temps les multiples et redoutables problèmes que pose, aux pays insuffisamment développés, leur accession à la liberté, mon pays n'a cessé depuis deux ans d'accroître ses efforts en faveur de l'éducation et de la culture. Sur un budget, grevé pourtant très lourdement par les besoins urgents d'investissements et d'équipement économique, la part réservée à l'éducation et à l'enseignement est allée croissant; elle atteint cette année près de 17 % - soit environ un sixième - du budget total de l'Etat.

8,9 Les progrès réalisés en matière d'extension de l'instruction primaire peuvent se mesurer par les quelques chiffres suivants: sur un total d'environ 800.000 enfants d'âge scolaire, il n'y en avait que 250.000 environ à l'école primaire en octobre 1955; à la rentrée scolaire de cette année, des statistiques provisoires donnent le chiffre de 350.000 environ. Les plans établis nous permettent d'espérer qu'en moins de dix ans, la scolarisation totale pourra être réalisée dans le pays.

8,10 Au niveau de l'enseignement secondaire, le réseau de lycées et de collèges ne cesse de se développer régulièrement, en s'étendant aux petites villes de province qui étaient dépourvues de ces établissements; la population scolaire, là encore, est en accroissement continu.

8,11 Il en est de même pour les établissements d'enseignement technique et d'apprentissage professionnel. Enfin, depuis deux ans, trois institutions d'enseignement supérieur ont été créées: une Ecole normale supérieure, pour la formation des professeurs de l'enseignement secondaire; un Centre d'études économiques; et une Ecole supérieure de droit.

8,12 S'ajoutant à l'Institut des Hautes Etudes, de création plus ancienne, qui, sous le patronage de l'Université de Paris, groupe notamment divers enseignements scientifiques supérieurs, ces institutions constituent les éléments valables d'une Université tunisienne, projet dont l'étude est déjà avancée.

8,13 Mais ce n'est point sous ces seules formes que se manifeste la conformité des efforts de mon gouvernement avec les principes et les objectifs de l'Unesco. Une récente réforme de l'enseignement vient d'être réalisée et est entrée en application le 1er octobre de cette année. Elle a eu pour buts essentiels d'adapter l'éducation et l'enseignement aux exigences de l'évolution de la nation et à celles du monde actuel et de refondre les programmes d'études afin de les rendre plus efficaces par un allègement bien conçu des matières accessoires et un renforcement des disciplines essentielles - mathématiques et sciences, en particulier. Cette refonte radicale des programmes a d'abord permis une certaine réduction de la durée des études et des horaires de classe, et offert par là même la possibilité de réaliser, avec les mêmes moyens en locaux et en

personnel, une extension de la scolarisation ; mais elle a eu surtout pour effet capital de donner à notre enseignement un caractère scientifique et une orientation technique marqués, conformément à la tendance actuelle d'une pensée et d'un monde de plus en plus étroitement régis par les sciences et les techniques.

8.14 Enfin - ce qui est essentiel - c'est par la volonté qui s'y affirme de dégager l'éducation des horizons étroits d'un nationalisme culturel ombrageux, que cette réforme a largement ouvert des perspectives à l'enseignement tunisien sur le reste du monde, sur les autres civilisations et les autres cultures.

8.15 Par l'étude poussée des langues et des littératures étrangères, par l'élargissement du cadre des études historiques et géographiques, elle vise à faire percevoir directement, dans l'enseignement même, l'étroite solidarité des cultures, le sens de la durée historique et de l'évolution des grands faits de la civilisation humaine, ainsi que l'interdépendance des phénomènes économiques et sociaux dans un monde de plus en plus solidaire.

8.16 Ces efforts d'un petit pays, on voudra bien, j'espère, leur accorder une valeur d'exemple et considérer qu'ils portent témoignage de ceux de bien d'autres peuples de bonne volonté, d'Afrique, d'Asie et d'ailleurs, habitant ces pays renaissants qu'on appelle communément "sous-développés".

8.17 Qui oserait dire qu'à tant de peuples, engagés dans une magnifique aventure où ils ont parié sans réticence pour l'homme et la culture, l'Unesco n'est pas nécessaire ? Organe de stimulation et de coordination, d'une part, lieu de rencontre et de confrontation des expériences et des idées, d'autre part, n'est-elle pas d'abord un sûr refuge contre les égoïsmes, les solitudes, les découragements et les doutes ?

8.18 Mais surtout, par ses activités générales autant que par ses activités spécialisées, par ses programmes d'assistance technique comme par ses projets majeurs, l'Unesco n'a-t-elle pas réussi, en dix ans d'existence, malgré les scepticismes et les critiques, à se hausser au niveau du grand idéal qu'elle avait à servir ?

8.19 Sans doute les objectifs de cette organisation sont-ils multiples, et son entreprise immense. Mais c'est à son degré de fidélité à son idéal qu'elle doit être jugée.

8.20 S'il est admis, comme l'affirme le Préambule de l'Acte constitutif, que "la dignité de l'homme exige la diffusion de la culture et l'éducation de tous, en vue de la justice, de la liberté et de la paix", et qu'il y a là "pour toutes les nations, des devoirs sacrés à remplir dans un esprit de mutuelle assistance", voilà, du coup, justifiées bien des entreprises de notre organisation.

8.21 Voilà justifié notamment le programme d'assistance technique qui offre, à tant de pays souffrant d'une pénurie de cadres éducatifs, le choix de concours précieux dans les domaines les plus variés de l'effort culturel : celui de l'éducation de base et de la lutte contre l'analphabétisme, celui de l'enseignement technique, si important dans les pays qui éprouvent un urgent besoin de cadres spécialisés, celui de la formation du personnel enseignant, et celui enfin des problèmes universitaires et de la promotion de l'enseignement supérieur. Certes, dans son application, le programme d'assistance technique

appelle certaines améliorations, dont ce n'est pas le lieu de traiter ici et sur lesquelles ma délégation ne manquera pas d'attirer l'attention de la Commission compétente. Mais la forte disproportion soulignée par M. le Directeur général, dans son rapport, entre les demandes reçues et les crédits votés par la Conférence en sa dernière session, au titre du programme, n'est-elle pas le meilleur témoignage de la faveur que rencontre l'assistance technique ?

8.22 Quant aux trois projets majeurs inscrits actuellement au programme, ma délégation voudrait faire à leur sujet les quelques observations suivantes :

8.23 Le projet relatif à l'enseignement primaire en Amérique latine doit, d'une part, à notre sens, constituer une première expérience dont les leçons devraient être mises à la disposition des autres Etats membres, afin qu'ils en tirent profit dans leurs propres programmes de généralisation de l'instruction primaire ; il devrait, d'autre part, être la première entreprise d'une série qui devrait s'étendre progressivement et intéresser successivement d'autres régions du monde, notamment en Afrique et en Asie. Le caractère d'universalité de l'idéal et de l'action de l'Unesco ne saurait trouver meilleure illustration.

8.24 S'agissant du Projet majeur relatif aux recherches scientifiques sur les terres arides, nous regrettons que le Projet de budget qui nous est soumis ne lui réserve que des crédits à notre avis insuffisants. Ce projet majeur nous paraît, en effet, d'une importance capitale, pour deux raisons essentielles : d'une part, il est d'un intérêt évident sur le plan de la recherche pure ; d'autre part, il atteste que l'Unesco, pas plus que la science qu'elle sert, n'entend se complaire dans un académisme, voire un détachement souverain, où les hommes ne veraient, à juste titre, qu'indifférence à l'égard de leur sort et des conditions matérielles de leur existence. A quoi servirait en fin de compte - et serait-ce même possible - d'essayer de satisfaire la faim de l'esprit de millions d'hommes, si, par une sorte de carence, la science n'aidait à trouver les moyens, dans les régions déshéritées, de satisfaire aussi la faim du corps ? Par attachement au savoir, autant que par sens de la solidarité humaine, l'Unesco se grandirait à consacrer une part croissante de ses efforts à de telles entreprises.

8.25 Mon pays, pour sa part, entend apporter à l'exécution de ce projet la participation la plus large. Sur ce point, la délégation tunisienne aura à fournir un exposé détaillé devant la Commission du programme : elle dira jusqu'à quel point ont été poursuivies en Tunisie les recherches et les études en vue de l'aménagement des zones arides, dans les territoires désertiques et surtout dans ces territoires semi-désertiques que sont les zones de steppes qui couvrent une large part de l'Afrique du Nord et se retrouvent dans bien d'autres pays du monde. Il me suffira d'indiquer ici, pour le moment, que le Gouvernement tunisien a été heureux de proposer à l'Unesco que la Tunisie soit le pays qui accueille le stage prévu dans le cadre de ce projet pour avoir lieu au cours de l'année 1959.

8.26 Je dois signaler, enfin, que la Commission nationale tunisienne pour l'Unesco a déjà créé une sous-commission chargée spécialement de suivre les questions relatives au Projet majeur sur les

terres arides et que différents services techniques, notamment l'École supérieure d'agriculture de Tunis, apporteront leur concours au développement du projet.

8.27 Nous espérons qu'à la suite des informations que nous aurons fournies, il apparaîtra à tous combien il est souhaitable que soit rapidement réalisé le projet, déjà envisagé lors de la session de New Delhi, de créer en Tunisie un Institut spécialisé dans les recherches sur les zones arides et notamment les steppes.

8.28 Que dire maintenant du Projet relatif à l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident ? Le Préambule de l'Acte constitutif de l'Unesco proclame que "l'incompréhension mutuelle des peuples a toujours été au cours de l'histoire" à l'origine des suspensions, des désaccords et des guerres entre les nations, que "c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix", que cette paix doit être établie sur "le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité", et que c'est à cette fin que les peuples doivent se mieux comprendre et acquérir une connaissance plus précise et plus vraie de leurs civilisations et de leurs cultures respectives. Le projet en cause paraît si évidemment conforme à ces principes et à ces objectifs que ma délégation trouve pour le moins inattendu qu'il ait pu donner lieu à certaines divergences de vues qui se sont exprimées ici. Si les termes Orient-Occident paraissent entachés de quelque ambiguïté, cela ne provient-il pas précisément de ce que l'on n'a pas essayé suffisamment jusqu'ici, non point d'en définir le contenu a priori - ce qui serait une tentative illusoire - mais de connaître dans leur réalité les complexes extrêmement riches de cultures diverses que recouvre cette appellation qui ne prétend qu'à être commode et qui ne se réfère qu'à une localisation géographique aussi vague que possible ? D'ailleurs, ne serait-ce pas là simplement une vaine querelle de mots ? L'essentiel est au-delà, et personne ici ne le conteste.

8.29 On permettra à mon pays de joindre ici savoir à celles qui se sont déjà fait entendre, pour dire combien des entreprises comme ce projet lui paraissent nécessaires pour faciliter et hâter la naissance de cette "conscience internationale" et de cette "civilisation mondiale" encore en gestation, sans lesquelles il ne saurait y avoir de monde réconcilié.

8.30 Par sa position géographique et par son histoire, la Tunisie, jetée au centre du bassin méditerranéen comme un pont entre l'Orient et l'Occident, subissant de siècle en siècle le flux et le reflux de l'esprit soufflant de l'Est ou de l'Ouest, se sent comme une vocation privilégiée pour favoriser cette noble entreprise. Sa culture actuelle, sa ligne politique même procèdent de là et en fournissent tous les jours le témoignage. Au reste, nous avons dit l'essentiel sur ce thème dans un rapport présenté récemment à la dernière réunion des directeurs de Services nationaux de relations culturelles. Avec les Commissions nationales des pays de langue arabe, qu'un premier congrès a réunis à cet effet il y a quelques mois à Fès, nous avons la ferme volonté de continuer à aider à l'exécution de ce projet, et à œuvrer afin que, par delà l'étude livresque desséchante, la confrontation académique et la recherche savante, l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident soit transcendée en une quête pathétique

et sans fin de ce qui, dans toute culture authentique, doit accorder l'homme à lui-même et à son destin.

8.31 Je voudrais maintenant définir en quelques mots la position de ma délégation sur un autre sujet de discussion : l'orientation générale des activités de l'Unesco.

8.32 L'on a pu reprocher à notre Organisation de donner parfois l'impression de sacrifier ou de négliger, au profit d'autres activités, l'aide qu'elle se doit d'apporter au maintien, à l'avancement et à la diffusion du savoir. Et, sans doute, serait-ce une erreur, peut-être même une faute, si l'Unesco perdait de vue cet objectif qui est l'un des plus élevés et des plus nobles que les Nations Unies se soient fixés. Mais il y a une autre erreur, une autre faute qu'il faudrait à tout prix éviter. Dans un monde où l'accélération historique semble être devenue la loi, au fur et à mesure que la science progresse, le décalage entre les jeunes pays insuffisamment développés et les nations plus anciennes va s'accroissant. Il risque d'aboutir, si l'on n'y prend garde, à accuser entre les peuples des inégalités iniques et génératrices de tensions.

8.33 Au reste, n'est-il pas permis de se demander si ce serait pour l'humanité un titre de fierté sans mélange que d'atteindre par son savoir des hauteurs supérieures à celle d'un Spoutnik, tant que se trouveront de par le monde des millions d'êtres humains, analphabètes et incultes, tant qu'il y aura des êtres privés de la possibilité, que donne seule la culture, de réaliser en eux leur humanité ? Si l'on croit que l'homme, dans son être spécifique et sa dignité singulière, n'est pas un produit brut de la nature ou de la vie, qu'il est au contraire et exclusivement une œuvre patiemment élaborée, une création sans fin de lui-même par lui-même grâce à la culture, alors qu'il faut admettre que l'Unesco doit s'attacher tout d'abord, sous peine de faillir à l'essentiel, à tendre vers l'élimination de l'analphabétisme dans le monde et vers la diffusion de la culture parmi les masses les plus larges d'adultes inéduqués.

8.34 L'aide au maintien et à l'avancement du savoir est donc une des raisons d'être, une des missions de l'Unesco. L'élimination de l'analphabétisme et l'éducation de base dispensée aux masses ignorantes sont des objectifs sans doute considérables, mais limités dans le temps, au moins par leur nature. Il dépendra de la seule force et de la profondeur de sincérité de la solidarité internationale qu'incarne l'Unesco, que ces objectifs soient atteints plus ou moins vite, et que l'Unesco soit plus ou moins rapidement rendue au seul service du savoir.

8.35 Qu'il me soit permis, en terminant, d'adresser au Secrétariat, au Directeur général et au Conseil exécutif, l'expression d'une gratitude méritée pour le travail remarquable accompli par eux depuis la dernière session de la Conférence, s'ils y ajoutent l'amélioration effective de certaines méthodes de travail, et la réduction de certaines dépenses de fonctionnement vraiment trop lourdes, conformément aux observations judicieuses du Conseil exécutif, ils auront acquis des titres nouveaux à une reconnaissance accrue de la part de toutes les Nations Unies.

8.36 Telles sont, Monsieur le Président, les différentes formes de l'hommage que les représentants d'un pays comme le mien se doivent de rendre à l'Unesco. Combien il est symbolique et heureux que,

dans la poursuite de cette tâche universelle de compréhension et de communion intellectuelle, l'Unesco soit installée dans ce Paris où tant de souvenirs, tant de manifestations de l'art et de la pensée et l'âme des pierres elles-mêmes proclament la valeur permanente de l'esprit ! Cette capitale de la culture a fait à la culture un palais digne de ses traditions et de son génie. Nous ne saurions assez lui en marquer notre gratitude.

9. Le PRESIDENT. -

Je remercie le délégué de la Tunisie. Je donne la parole au délégué du Royaume-Uni, Sir Edward Boyle.

10.1 Sir Edward BOYLE (Royaume-Uni). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je voudrais vous dire tout d'abord quelle fierté j'éprouve à me trouver à la tête de la délégation britannique à la dixième session de la Conférence générale de l'Unesco. Le peuple britannique s'honore d'être associé à l'action de l'Unesco depuis la naissance de notre Organisation. Je vous apporte ici le salut du Ministre britannique de l'éducation, M. Geoffrey Lloyd, que ses fonctions de membre du Cabinet ont empêché, à son très vif regret, de diriger lui-même notre délégation. Au début de cet exposé, permettez-moi aussi de vous confier, à titre personnel cette fois - et ceux d'entre vous qui ont suivi ces temps derniers l'actualité britannique me comprendront sans peine - combien il est agréable, pour un membre du Gouvernement britannique, de prendre la parole à une tribune internationale sans craindre d'être interrompu par la League of Empire Loyalists.

10.2 Le champ d'action de l'Unesco est bien plus vaste que celui d'aucune autre Institution spécialisée, et je suis convaincu que pendant ses douze années d'existence, elle a fait des progrès qui ont dépassé ceux dont nombre de personnes la croyaient capable, et cela, pour une large part grâce aux efforts déployés ces dernières années par le Directeur général actuel. Les objectifs de l'Unesco sont étroitement apparentés à un ou deux des objectifs essentiels de tous les groupes de civilisation. De tous les êtres vivants, l'homme est le seul qui ait la capacité de connaître, de raisonner et de comprendre ; le fait que les facultés et les possibilités d'un aussi grand nombre d'hommes soient mises en échec par la misère, l'ignorance et la maladie ne doit donc jamais cesser de hanter la conscience des peuples civilisés. Pour sa part, la Grande-Bretagne a toujours appuyé les efforts tentés par l'Unesco pour concentrer son programme et pour consacrer ses ressources à un nombre limité de projets bien choisis. Nous sommes particulièrement heureux d'être associés à l'exécution des trois projets majeurs ainsi que du Programme d'assistante technique. J'estime que le savoir et l'expérience de nos spécialistes n'ont pas été inutiles pour lutter contre l'analphabétisme en Amérique latine ; des hommes de science britanniques ont prêté leur concours enthousiaste au Projet relatif à la zone aride ; quant au Projet Orient-Occident, je lui réserverai une place spéciale dans mes observations ultérieures. Mais c'est précisément parce que l'Unesco agit dans un domaine si vaste que son programme risque toujours de s'éparpiller à l'excès ; cela étant, l'Organisation fait certainement bien de ne rien ajouter

pour le moment, à ce qu'elle s'est déjà engagée à faire au titre des projets majeurs.

10.3 Une conférence du genre de celle-ci nous oblige à prendre conscience de certains aspects fondamentaux et singulièrement troublants du monde contemporain. A l'heure actuelle, environ 45 % de tous les êtres humains âgés de plus de 15 ans sont illettrés, et à peu près la moitié des enfants du monde ne reçoivent aucune instruction scolaire. Qui plus est - et je pense toujours que ceux d'entre nous qui vivent dans des pays relativement prospères ont tendance à l'oublier - des millions et des millions d'individus mènent actuellement une vie misérable et étriquée. Telle était précisément la situation, dans mon propre pays, la Grande-Bretagne, il n'y a guère qu'un ou deux siècles. Le peuple britannique a toujours été fier - à juste titre me semble-t-il - de la Révolution pacifique de 1688 ; mais les manuels d'histoire en usage dans nos écoles ne signalent pas tous qu'à cette époque, la moitié de notre population avait à peine le minimum vital, voire un peu moins ; ce n'est qu'au cours du siècle suivant que nous avons appris à nourrir une population en expansion. Je pourrais ajouter, car telle est ma conviction, qu'un certain nombre d'erreurs tragiques auraient pu être évitées depuis 1945 dans les pays où l'économie est planifiée, si les responsables avaient davantage réfléchi au fait que la Grande-Bretagne est passée par une révolution agricole avant d'amorcer une révolution industrielle. De même, il y a bien moins d'un siècle que l'enseignement primaire est devenu enfin obligatoire en Grande-Bretagne : cela ne s'est fait qu'en 1876, c'est-à-dire à une date où certains de nos illustres compatriotes, comme Lord Samuel, Bertrand Russel et Sir Winston Churchill étaient déjà nés. Il n'est donc pas étonnant que la Grande-Bretagne veuille jouer pleinement son rôle dans certaines entreprises telles que le Projet relatif à la zone aride et la campagne contre l'analphabétisme en Amérique latine. C'est parce que notre histoire nationale nous enseigne combien le progrès de la science et de l'éducation peut, dans un temps relativement court, améliorer considérablement le bien-être et les possibilités du commun des hommes.

10.4 Une autre réflexion me vient souvent à l'esprit lorsque je considère l'histoire de la science et de l'éducation dans mon propre pays. Au cours des XVII^e et XVIII^e siècles, le progrès scientifique a dépendu exclusivement de l'effort génial de certains individus. Nous connaissons tous, par exemple, l'anecdote selon laquelle la vue d'une pomme tombant de l'arbre fut pour Newton à l'origine de sa théorie de la gravitation universelle. De même, que ce soit Newton ou Leibniz qui ait inventé le premier le calcul différentiel - et je ne vais pas rouvrir la controverse cet après-midi - personne, je crois, ne doute que ç'ait été l'un ou l'autre. Si l'on se reporte seulement soixante ans en arrière, on constate que le progrès scientifique avait commencé à dépendre de la collaboration des savants. J'ai toujours été intéressé par cette expérience compliquée, effectuée entre 1890 et 1900, qui permit à Michelson et à Morely de prouver que l'"éther" n'existait pas. Cette expérience fut faite au moyen d'un dispositif complexe et ingénieux que ni Michelson ni Morely n'aurait pu réaliser sans l'aide de l'autre. Mais venons-en au présent et à cette réalisation vraiment étonnante

qu'est le réacteur thermonucléaire plus connu sous le nom de "Zeta". Si l'on examine la liste des "pères de Zeta", on voit que les deux principales équipes de chercheurs, celles de Harwell et d'Aldermaston, comprenaient au total vingt-six savants. En d'autres termes, le progrès scientifique et technique résulte maintenant de la collaboration et du travail en équipe dans les suprêmes hauteurs de la pensée et de l'ingéniosité humaine où l'égoïsme ne se conçoit pas.

10.5 La même chose est vraie, encore qu'à un niveau plus modeste, en ce qui concerne le progrès dans le domaine de l'éducation. Il y a cent ans, en Grande-Bretagne, le budget de l'Etat ne prévoyait pour l'enseignement que des sommes infimes, et le progrès dépendait presque exclusivement du zèle et de l'esprit civique de quelques particuliers. Aujourd'hui, en revanche, les autorités publiques dépensent chaque année en Grande-Bretagne plus de 600 millions de livres pour l'enseignement ; ce progrès - rapide me semble-t-il - dont l'enseignement a bénéficié en Grande-Bretagne depuis la guerre, le mérite en doit être attribué à un grand nombre de personnes. C'est ainsi par exemple que les visiteurs étrangers estiment très souvent que nos écoles modernes sont parmi les bâtiments les plus réussis que nous ayons construits après la guerre ; beaucoup d'entre elles sont remarquablement adaptées à leur destination, et leur prix de revient a été très raisonnable. Ce résultat est entièrement dû au fait que tous ceux qui, à un titre ou à un autre, se trouvent chargés de la construction de locaux scolaires travaillent constamment en collaboration et se documentent mutuellement.

10.6 Lorsqu'on voit quels résultats ont pu être obtenus rien qu'en Grande-Bretagne grâce à une telle collaboration, on comprend à quel point il importe de lever toutes les barrières inutiles qui entravent le libre échange des informations et des idées entre les nations. Il y a, c'est certain - et la plupart d'entre nous en conviendront - quelques secrets scientifiques qui ne peuvent pas encore être internationalisés. Mais plus nombreuses seront les nations du monde qui pourront mettre en commun les fruits de leur savoir et de leur expérience concrète, plus grand sera le profit que l'humanité tout entière en retirera.

10.7 Une dernière observation au sujet de l'enseignement. Il est certain que lorsqu'on étend les possibilités d'éducation ce n'est pas simplement pour lutter contre l'analphabétisme, c'est aussi pour donner aux hommes et aux femmes instruits les moyens d'enrichir leur existence, pour les mieux préparer à choisir et à juger dans un monde en proie à des antagonismes d'idées. J'ai été particulièrement heureux d'entendre ce que nous a dit la représentante de l'Inde, dans son remarquable discours, au sujet des effets du progrès scientifique et éducatif sur la situation sociale des femmes. Je l'ai approuvée chaleureusement et je suis non moins d'accord, par exemple, avec le Professeur Arthur Lewis, distingué économiste des Antilles, lorsqu'il déclare que, plus encore que les hommes, les femmes ont à gagner d'une politique systématique de développement économique. Toutefois, n'oublions pas que toute amélioration de la condition sociale et économique des femmes soulève certains autres problèmes qui, c'est le moins qu'on puisse dire, ne vont pas sans soulever des controverses. L'augmentation du nombre des divorces en Grande-Bretagne s'explique par

plusieurs raisons principales, dont l'une est tout simplement que plus de femmes peuvent aujourd'hui, sur le plan économique, se suffire à elles-mêmes. En outre - et on aurait tort d'éluder cet autre problème - plus les femmes s'instruisent, moins elles acceptent de passer une si longue période de leur vie à mettre au monde des enfants. Et je pense vraiment que nous devons tôt ou tard reconnaître le lien qui existe entre certains des objectifs de l'Unesco et la question si controversée des attitudes devant la procréation. Le problème de la pression démographique, qui se pose avec une acuité de plus en plus forte dans de nombreux pays, a sur le plan de l'administration sociale et du bien-être des hommes des conséquences que l'Unesco ne doit pas ignorer. Qu'on veuille bien me permettre d'ajouter ceci : personne, en Grande-Bretagne ou à l'étranger, n'a l'habitude de considérer que l'épiscopat anglican constitue un corps qui professe des idées dangereusement avancées ; il est donc certain que les Institutions spécialisées des Nations Unies ne devraient pas avoir peur de suivre la voie tracée à la Conférence de Lambeth.

10.8 Passant maintenant aux objectifs culturels de l'Unesco, je voudrais tout d'abord m'élever contre deux attitudes qui, à mon sens, sont également fausses. En premier lieu, n'oublions pas que nous sommes ici en qualité de représentants des Etats membres, et que ce n'est absolument pas notre rôle que d'essayer de construire une sorte de culture supranationale, un nouvel humanisme mondial destiné à remplacer toutes les appartenances traditionnelles. Personnellement, j'avoue n'avoir jamais goûté particulièrement les hymnes séculiers et l'honneur de la fraternité humaine. Il faut bien reconnaître que, si rapidement que puissent croître la richesse et le savoir du monde, il ne s'ensuit pas que les hommes attribueront nécessairement du prix aux mêmes choses, ni qu'ils régleront nécessairement de la même façon des problèmes similaires. Les individus, de même que les collectivités, agissent parfois d'une manière qui, pour les autres, paraît incompréhensible. Par exemple, si j'ose faire allusion à l'actualité, peu de gens en Grande-Bretagne et d'ailleurs, j'imagine, dans les pays d'Europe occidentale, arrivent à comprendre qu'on puisse juger de la valeur intrinsèque d'un roman d'après l'attitude de son auteur devant un événement historique particulier.

10.9 Mais, d'autre part, je crois que nous commettrions une aussi grave erreur si nous considérions les questions de culture et d'institutions trop exclusivement du point de vue de la société humaine dans laquelle nous vivons. Ne vous méprenez pas sur ma pensée. J'estime que le monde entier peut nous être à bon droit reconnaissant, à nous Occidentaux, de la façon à la fois rationnelle et empirique dont nous avons, depuis la Renaissance, recherché le progrès intellectuel et scientifique. Je ne vois aucune raison de supposer que la civilisation occidentale soit condamnée, et je pourrais ajouter que, dans la grande controverse dialectique entre le Professeur Toynbee et le Professeur Geyl, d'Utrecht, je suis, en qualité d'Anglais, entièrement acquis aux vues du professeur néerlandais. Mais il n'en reste pas moins que c'est dans la divergence qui existe entre l'Occident, supérieur sur le plan de la technique, et les civilisations d'Asie, moins avancées sous le rapport

de la technique mais plus anciennes sur le plan de l'histoire, que réside au XXe siècle une des principales causes de scission. Pour ma part, je suis très heureux que l'Unesco ait mis en chantier un grand projet qui vise à développer, avec le concours de tous les Etats membres, la compréhension mutuelle des valeurs culturelles de ces civilisations d'Orient et d'Occident, si différentes les unes des autres. Je crois que ce que l'on appelle la "coexistence pacifique" ne peut être assurée que si nous réussissons à pénétrer jusqu'à ces racines historiques et culturelles où nos divergences ont leur origine. Le Royaume-Uni est résolu à jouer pleinement son rôle dans l'exécution de ce projet Orient-Occident. En fait, nous avons déjà commencé : parmi les 900 boursiers des Nations Unies et du plan de Colombo que nous avons reçus l'an dernier en Grande-Bretagne, beaucoup étaient originaires d'Asie ; et si l'on ajoute les boursiers de tous genres et des visiteurs invités par le British Council, c'est au total à presque deux fois ce chiffre que nous arrivons.

10.10 Avant de quitter le domaine de la culture, je voudrais évoquer brièvement deux autres questions. Tout d'abord, nous nous réjouissons en Grande-Bretagne de ce que l'Amérique ait adhéré, en grande partie grâce aux bons offices de l'Unesco, à la Convention universelle sur le droit d'auteur. C'est là une question qui intéresse tout particulièrement les Anglais, ne serait-ce qu'en souvenir des tristes difficultés que Charles Dickens a éprouvées au siècle dernier. Je suis très heureux que nos deux pays soient aujourd'hui d'accord à ce sujet. La deuxième question, à laquelle je me contenterai de faire allusion, est celle de la musique. Sur ce plan, la Grande-Bretagne n'a qu'à se féliciter des efforts de l'Unesco, car c'est grâce à une subvention de sa part, s'ajoutant à quelques autres, que le British National Youth Orchestra a pu effectuer une tournée à l'étranger. J'estime que cet orchestre remarquable compte parmi ce que mon pays a fait de mieux depuis la guerre dans le domaine musical. Ces dernières années, nous avons assisté dans le monde entier à une véritable vague d'enthousiasme pour la musique. Le nombre de personnes qui sont en mesure de goûter les joies intenses que procure la bonne musique est aujourd'hui plus grand que jamais. Pour ma part, je ne crois pas que la commercialisation croissante de la musique ait entraîné un abaissement de la qualité ni que la vente d'un nombre toujours plus élevé de disques ait fait perdre aux gens l'envie de jouer eux-mêmes d'un instrument. Ce n'est certainement pas le cas en Grande-Bretagne où l'on fait sous ce rapport un travail excellent dans les écoles. Je crois qu'on se rend de plus en plus nettement compte dans mon pays que les matières telles que la musique et les beaux-arts ne doivent pas être considérées comme des matières à option dans les programmes scolaires. Du point de vue de l'éducation, il est aussi normal de se perfectionner sur des sujets artistiques que de progresser en sciences et en mathématiques. Quoi qu'il en soit, les notions de goût et de valeur ont de l'importance dans toute société et, cela est évident, il serait excessivement mesquin de refuser aux enfants la possibilité de cultiver les arts dans les pays assez riches pour leur en donner les moyens.

10.11 Monsieur le Président, j'espère avoir nettement montré que la Grande-Bretagne est résolue à

jouer pleinement son rôle au sein de notre Organisation. Avant de conclure, je crois cependant de mon devoir de vous rappeler que mon pays sert également les objectifs de l'Unesco par toutes les facilités et les leçons de l'expérience qu'il met à la disposition des peuples appartenant aux pays nouvellement constitués. Nous avons sans doute des obligations particulières tant à l'égard des territoires d'outre-mer qui dépendent encore de nous que des autres Etats membres du Commonwealth. Une section importante du Rapport de la Conférence de Montréal précise bien que les pays du Commonwealth sont tenus de faire tout en leur pouvoir pour s'aider mutuellement dans le domaine de l'enseignement, mais l'aide offerte par la Grande-Bretagne est à la disposition de tous.

10.12 Permettez-moi de citer deux ou trois chiffres qui me semblent particulièrement significatifs. Il y a sept ans, 10.000 étudiants d'outre-mer suivaient des cours au Royaume-Uni ; aujourd'hui ; il y en a 38.000. Bien mieux, 10 à 12 % de toutes les places disponibles dans nos universités et grandes écoles techniques sont occupées par des étudiants d'outre-mer. Il me paraît que ces chiffres suffisent à indiquer l'importance de la contribution apportée par le Royaume-Uni à la formation des spécialistes dont le monde a besoin. En outre, depuis 1950, nous avons financé, au titre du programme de coopération technique du Plan de Colombo, les études d'un contingent total de 2.000 stagiaires venant des pays de l'Asie du Sud-Est. Pendant la même période et dans le cadre du même Plan de Colombo, 300 experts britanniques ont été mis à la disposition des pays de cette partie du monde ; pour ne considérer que l'année 1957, 515 experts ont été employés par le Bureau de l'assistance technique des Nations Unies. Si je mentionne ces chiffres, Monsieur le Président, c'est pour ne laisser aucun doute dans l'esprit des délégués sur la façon dont le Royaume-Uni contribue sans cesse plus largement à l'éducation et au développement social dans le monde entier. Je dirai en passant que l'un de mes plus grands sujets de fierté au cours de cette session a été le témoignage de la libre association qui existe entre les membres du Commonwealth. Chacun des Etats membres du Commonwealth a participé à nos débats, dans le contexte de sa propre culture et en fonction des données particulières de son expérience. Je rappellerai le mot d'un ancien ambassadeur des Etats-Unis à Londres, M. Lewis Douglas ; il a dit un jour que le Commonwealth était l'ensemble politique le plus important qui ait été édifié au cours du XXe siècle, et je crois vraiment que ce jugement n'était pas excessif.

10.13 En conclusion, je voudrais vous faire part de deux idées. Tout d'abord, n'oublions jamais l'importance pour l'Unesco des Commissions nationales. Il est impossible à l'Unesco d'agir efficacement en tant qu'organisation si les Etats membres qui ont souscrit à l'Acte constitutif n'exécutent pas scrupuleusement toutes les obligations que cet Acte constitutif leur impose. Tous ceux d'entre nous qui croient sincèrement aux principes formulés dans ce texte doivent donc faire en sorte que les Commissions nationales deviennent une réalité vivante dans chacun des Etats membres. Il est impossible de donner à l'éducation populaire et à la culture cet essor nouveau que réclame l'Article premier si chaque Etat membre ne

se met pas à l'ouvrage ; il est évident que cela ne saurait se faire de Paris, même si l'Unesco possédait un Secrétariat dix fois plus nombreux et dix nouveaux édifices aussi vastes que celui-ci.

10.14 Encore un mot pour terminer. Il est naturel qu'aujourd'hui l'horrible spectre de la guerre nucléaire hante tous les esprits. Mais n'ayons pas une vue trop pessimiste des réalisations humaines. L'histoire de l'humanité n'évoque pas seulement la guerre et la souffrance, les épidémies et les maladies, mais encore les créations du génie humain et les découvertes qui sont dues à l'esprit de libre recherche et à un travail opiniâtre. Ne sous-estimons pas non plus le progrès moral de l'humanité. Il n'y a pas dans l'histoire de page plus exaltante que celle qui relate les efforts persévérants et énergiques qu'une poignée d'hommes ont déployés au cours de la première moitié du XIXe siècle en vue d'abolir l'esclavage. Quelconque estime que les conférences internationales ne pourront être qu'inutiles devrait assurément lire ce chapitre. Quoi que l'avenir réserve, il n'en demeurera pas moins que l'esclavage - pendant une certaine période au moins - aura été pratiquement aboli. Je crois aussi que dans de nombreux pays et en particulier dans le mien, l'altruisme et la volonté de secourir les malheureux sont aujourd'hui plus répandus que jamais. Pour finir, je voudrais proposer à chacun de vous, d'où qu'il vienne, cette pensée d'un écrivain de mon pays jouissant d'une haute réputation, Mlle Kathleen Nott : "La haine de soi-même n'enseigne pas à mieux aimer le prochain".

11. Le PRESIDENT. -

Je remercie le délégué du Royaume-Uni. Je donne la parole au délégué de l'Uruguay, M. Secco Ellauri.

12.1 M. SECCO ELLAURI (Uruguay). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, lors de la séance inaugurale de la présente session de notre Conférence générale, un épisode est allé directement et profondément au cœur des membres de la délégation de l'Uruguay - je veux parler du moment où le Directeur général de l'Unesco a remis à M. Sarvepalli Radhakrishnan, de la délégation indienne, premier Président de cette Conférence, le livre, édité par l'Unesco, que M. Radhakrishnan a lui-même consacré à la pensée vivante et impérissable de Gandhi. Nous avons eu la satisfaction de voir dans ce petit ouvrage le fruit d'une idée que notre délégation avait lancée à New Delhi. A cette époque, nous avions en effet proposé - et notre proposition avait été adoptée par acclamation et, dans une certaine mesure, au mépris de l'orthodoxie budgétaire - que l'on publie l'ouvrage qu'il nous est donné d'admirer aujourd'hui.

12.2 Il nous semble qu'en rendant cet hommage à Gandhi, l'Unesco s'est honorée elle-même, puisqu'il s'agissait d'exalter un esprit d'une rigueur peu courante et une pensée d'une densité humaine qui n'a que fort rarement été égale au cours des temps. Cette évocation de Gandhi me rappelle tout naturellement les souvenirs si proches du séjour que nous avons fait à Delhi, pour la précédente session de notre Conférence et à l'occasion duquel il nous fut donné d'admirer les beautés artistiques et morales de l'Inde, de connaître ce peuple d'une cordialité exemplaire,

épris d'enthousiasme pour les idéaux de l'Unesco, animé d'un sentiment mystique de la vie, et pleinement engagé dans une action politique et sociale qui doit faire de l'Inde autrefois déchirée une nation nouvelle, unie et puissante.

12.3 A Delhi, la Conférence générale de l'Unesco marqua un pas en avant, posa un jalon sur la voie de nouvelles conquêtes, que je qualifierai de modestes car notre marche est lente, encore que sûre et résolue. Néanmoins, ce qui par bonheur n'est pas le cas aujourd'hui, cette neuvième session s'ouvrit sous la menace d'un conflit imminent. Nous entendîmes alors s'élever la voix éternelle des pessimistes, se demandant s'il était moralement admissible que l'Unesco tint une conférence au moment même où l'actualité politique mondiale paraissait démontrer l'inefficacité de notre action et la vanité de notre existence. Notre délégation a toujours estimé, et j'ai eu l'occasion de le dire en ce temps-là du haut d'une tribune identique à celle-ci, que ce pessimisme était injustifié et prématuré, et qu'il témoignait d'une ignorance absolue de la mission spécifique qui a été confiée à l'Unesco. L'Unesco n'a pas pour tâche - il ne saurait en être ainsi car nous n'aurions ni les ressources, ni les moyens nécessaires - de canaliser les forces éparses, filles des antagonismes économiques, sociaux, politiques ou idéologiques. Notre unique mission - notre Acte constitutif l'énonce en des termes d'une noblesse qu'il est difficile d'égalier - est d'agir lentement, progressivement, sur l'esprit des hommes pour en extirper les germes de haine, de cette haine qui est en partie à l'origine des guerres.

12.4 De ce fait, et par définition, ce n'est pas pour l'avenir immédiat que nous travaillons ; nous ne pouvons dire que nous travaillons pour notre génération et pour la suivante, mais pour toutes celles qui nous succéderont, et c'est pour cela que je disais il y a un moment que notre tactique est celle de la lenteur, dans la certitude où nous sommes d'atteindre vos objectifs. Il est un proverbe chinois qui dit : "Le vent ne respecte pas les fleurs parce qu'il ne sait pas lire les écriteaux qui les protègent, ou sont censés les protéger, contre les hommes" ; de même pouvons-nous dire que la haine ne sait pas lire et que seul le temps nous permettra de mener à bien la tâche qui consiste à enseigner à l'homme comment extirper de son âme ce qui est pour ainsi dire une force naturelle quoique maligne.

12.5 C'est pour cette raison que la tâche de l'Unesco est éminemment difficile ; difficile parce que nous travaillons pour le monde entier, difficile parce qu'au début on nous a ignorés, ou qu'on s'est méfié de nous, ou que se sont manifestées des craintes multiples et sourdes, difficile aussi parce que, pour accomplir la noble mission que nos créateurs nous ont assignée en un moment d'enthousiasme généreux - et bien que nous discutons ici de un ou deux millions de dollars en plus ou en moins - nous disposons de ressources extraordinairement faibles, insignifiantes, je dirais même dérisoires si on les compare à celles que nécessitent d'autres entreprises humaines collectives dont les buts sont pourtant loin d'avoir la dignité des nôtres.

12.6 Nous avons donc le devoir d'être optimistes et d'apporter chacun notre petite part d'optimisme à nos assemblées qui réunissent pour ainsi dire la totalité des peuples de la terre. Tout en effet nous engage

à croire en l'Unesco, dans la capacité pour les forces humaines d'accomplir ce que nous nous proposons de faire, au lieu de nous résigner à ce que l'homme soit comme un fétu qu'emporte un torrent ou une chose sans vie qu'entraînent vers l'avenir des éléments échappant à notre contrôle et à notre volonté,

12.7 D'autre part, considérons la jeunesse de l'Unesco alors que l'humanité a derrière elle des siècles de guerres, de violence et de haine déchaînée. Notre actif se limite à dix années d'existence ; en d'autres termes, nous avons à peine égratigné l'écorce du temps. Cependant, nous avons obtenu des résultats substantiels et, sur le plan matériel, ce bâtiment dans lequel nous sommes réunis n'en est pas le moindre témoignage ; l'Unesco a désormais sa propre maison. Mais je dois ajouter que j'ai toujours été partisan de voir l'Unesco tantôt sédentaire et tantôt voyageuse, et je ne voudrais pas que ces installations qui nous ont attirés et nous retiennent aujourd'hui à Paris interdisent à jamais que dans un avenir, même relativement éloigné, l'Unesco itinérante aille de nouveau à la rencontre des peuples comme elle l'a fait à Montevideo, à New Delhi, et auparavant à Mexico, à Florence et à Beyrouth, et qu'elle joue son rôle, en définitive non moins essentiel, de visiteuse du monde.

12.8 Nous avons accompli des progrès évidents dans tous les domaines de notre action : celui des congrès, celui des missions d'experts, celui des accords relatifs à l'exécution de services déterminés qui sont conclus avec des institutions spécialisées plus capables que nous de mener à bien certaines tâches, pour ne rien dire du domaine des publications, et notamment des publications artistiques, où les résultats obtenus par l'Unesco n'auraient pu l'être par aucune initiative privée. Nous avons aussi progressé en ce qui concerne la structure de notre Secrétariat dont le recrutement, nous le savons tous - et ce n'est pas manquer de respect à ses origines que de le rappeler - se fit au début en partie sur recommandation et en partie au hasard. Toutefois, nous avons aujourd'hui un corps de fonctionnaires ayant l'esprit d'équipe et sachant que l'accomplissement de fonctions d'inspiration universaliste donne à chacun d'eux une importance et des responsabilités particulières.

12.9 S'il m'était permis de retenir quelques minutes encore votre attention, je voudrais insister sur ce qu'on a dit ou laissé entendre ici au sujet de la répartition géographique. Reconnaissons qu'elle est une garantie, mais n'en faisons pas une mystique. Lorsqu'il s'agit d'élire six ou huit membres du Conseil exécutif, la répartition géographique équitable signifie qu'il ne doit y avoir aucune exclusive ; mais quand on passe de huit à quatre-vingts, il est impensable qu'on puisse obtenir à chaque scrutin un dosage mathématique qui, dans tous les cas, satisfasse également tout le monde. On ne saurait davantage penser, lorsqu'il s'agit d'élire un Directeur général, que nous pourrions créer un être fabuleux divisé en plusieurs régions. La méthode à suivre dans ces cas, en application d'une conception rationnelle et équitable de la répartition géographique, est celle d'un roulement dans le temps, propre à empêcher tout abus.

12.10 En revanche, lorsqu'il s'agit du Secrétariat de l'Unesco qui, vu son importance numérique et son origine, doit, comme les autres organes directeurs de notre institution, être soumis au principe de la

répartition géographique, cette répartition est parfaitement réalisable et absolument nécessaire ; notre Acte constitutif l'érige et en fait pour notre Organisation un véritable impératif. De ce point de vue, je suis bien obligé de signaler encore une fois, sans vouloir insister, que la région du monde à laquelle appartient mon pays est manifestement et notoirement sous-représentée au sein du Secrétariat de l'Unesco. Pour le prouver, je n'aurai pas la mesquinerie d'invoquer le fait qu'il nous manque un poste de classe P.4 ou qu'on ne nous a pas attribué quatre postes dans ce que nous pourrions appeler la modeste classe moyenne du Secrétariat. Mais j'attirerai votre attention sur les postes supérieurs qui donnent à ceux qui les occupent le pouvoir d'intervenir réellement et efficacement dans la direction de l'Unesco, en y apportant leurs idées et aussi cette part d'imagination et d'originalité sans laquelle une haute administration ne peut être que médiocre et terre à terre, et vous constaterez que parmi les titulaires de ces postes il ne se trouve aucun fonctionnaire originaire d'Amérique latine.

12.11 Que l'on ne voie dans mes paroles aucune allusion malveillante envers d'autres régions du monde, mais simplement la défense d'un droit que tous les pays d'Amérique latine - et je puis me considérer à cet égard comme leur porte-parole - sont résolus à défendre jusqu'à ce qu'ils obtiennent satisfaction.

12.12 Je ne vais pas analyser de façon approfondie le programme et le budget. D'autres délégués l'ont déjà fait et je dois me montrer un peu économe de temps, surtout dans un cas où le temps dont on use est pris sur celui des autres. J'aurais simplement tenu à vous dire en entrant un peu dans le détail, si le représentant de la Suède ne l'avait déjà remarquablement fait, que nous insistons sur la vitalité extraordinaire de cette notion d'éducation extrascolaire et d'éducation des adultes ; que nous voulons affirmer - et nous le ferons dans les diverses commissions - qu'il importe d'appliquer le plus largement possible le principe de la libre circulation des idées ; que nous voudrions intensifier tous les efforts relatifs à l'éducation pour la compréhension internationale ; que nous voulons progresser dans la voie de la révision des manuels scolaires car c'est aux avant-postes, c'est-à-dire à l'école, qu'il faut attaquer la haine ; enfin, que nous soutiendrons avec enthousiasme, comme nous l'avons fait jusqu'à présent, la publication de l'Histoire du développement scientifique et culturel de l'humanité, qui doit être délibérément conçue de façon à relater fidèlement et objectivement le processus évolutif du monde. On y trouvera peut-être des erreurs, beaucoup d'erreurs ; du moins aurons-nous conscience de ne pas avoir voulu les commettre.

12.13 Nous soutiendrons aussi qu'il est essentiel, pour l'action de l'Unesco, que nous soyons fidèles à la Déclaration des droits de l'homme que notre Organisation a beaucoup contribué à formuler. Au centre même de la conception pluraliste qui doit être la nôtre, au sein d'une Unesco vouée à la diversité et reflétant toutes les nuances de la vie sur le plan idéologique et social, il importe d'avoir, comme un leitmotiv destiné à introduire l'unité dans cette diversité, un élément fondamental d'unification sur lequel nous pouvons et devons tous être unanimes,

à savoir cette proclamation des droits de l'homme dans le style du XXe siècle.

12.14 A ce propos, ne nous laissons pas effrayer par ce que peut nous réserver l'avenir, par le temps qu'il faudra pour que ces droits soient effectivement appliqués. L'humanité a consacré plus d'un siècle à faire une réalité - sans qu'on puisse encore dire qu'elle y ait réussi - des idéaux qui, à une certaine époque, orientèrent les esprits inquiets et avides de liberté : la Déclaration de droits des Etats-Unis d'Amérique et la Déclaration française des droits de l'homme, de 1789. Par conséquent, l'avenir est à nous.

12.15 Je ne veux pas, Monsieur le Président, abuser plus longtemps de la patience de ceux qui ne peuvent faire autrement que m'écouter. Je tiens toutefois à réaffirmer mon optimisme et la confiance que j'ai en l'Unesco, en cette Organisation que nous avons édifiée peu à peu. Lorsque, au cours de notre séance inaugurale, notre distingué ami Shri Sarvepalli Radhakrishnan a voulu conclure son éclatant discours, il l'a fait par une invocation qui ne peut qu'émouvoir le cœur de tout homme formé dans la tradition de la pensée grecque. Il a invoqué l'Antigone de Sophocle, c'est-à-dire un des messages les plus chargés d'humanité qui nous soient venus des époques reculées de l'histoire, grâce à ce poste qui a su comme nul autre dresser les droits de l'esprit humain et de la loi naturelle contre ce qui ne vaut que par la vertu de l'autorité formelle. Cette invocation à Sophocle m'a aussitôt rappelé l'une des phrases les plus belles d'Antigone : "Je ne suis pas née pour semer la haine, je ne suis née que pour aimer". Cette phrase définit et contient en soi l'esprit et l'action de l'Unesco.

12.16 Si l'Unesco est née de la vive déception que de grands esprits ont éprouvée à la fin de la guerre devant la prostitution des valeurs humaines les plus sacrées, aujourd'hui, dix ans après, l'Unesco a cessé d'être un simple idéal : elle est devenue une nécessité. La technique moderne risque de faire de nous des barbares et, appliquée dans le domaine militaire, elle menace de nous exterminer. Si nous avons maintenant le devoir de sauvegarder la paix, ce n'est pas seulement comme l'a écrit un auteur ancien, "pour ne point violer la loi naturelle qui veut que ce soient les fils qui ensevelissent les pères et non les pères qui ensevelissent les fils"; nous devons aujourd'hui sauvegarder la paix et détester la guerre, car si les peuples ne réussissent pas à détruire la guerre, c'est elle qui détruira les peuples.

13. Le PRÉSIDENT. -

Je remercie le délégué de l'Uruguay, J'invite à la tribune le délégué du Brésil, M. de Berredo Carneiro.

14.1 M. de BERREDO CARNEIRO (Brésil). -

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs, le beau rêve que nous avons longtemps caressé est enfin réalisé : le palais qui nous semblait souvent une chimère est bâti pour abriter tous ceux qui, des quatre coins du monde, se rapprochent les uns des autres pour créer, sous le signe de l'Unesco, un monde nouveau. Ce palais à l'image de notre siècle reflète la science, la technique, l'art de notre temps. Faut-il, Monsieur le Président, rappeler qu'il doit aussi contenir l'âme des siècles dans ses murs et y faire respirer cet

être collectif qui, depuis l'origine des temps, marche comme un seul homme qui apprend continuellement et se renouvelle sans cesse, cette humanité pleine de douceur et de richesse, pleine de bienveillance et de grâce ? Pour siège, les nations ici rassemblées ont choisi Paris. Par son apport à la pensée scientifique et philosophique, aux arts et aux lettres, aux libertés humaines, Paris est une ville sacrée. Aujourd'hui comme hier, la formule d'Auguste Comte demeure valable : "Paris, disait-il, c'est la France, l'Occident, la Terre". La beauté du nouveau Siège, le prestige de la ville qui l'abrite ne doivent cependant pas faire oublier la précarité et les insuffisances de l'Unesco, de moins en moins apte à l'accomplissement de ses grandes tâches. La mission qu'elle a assumée en 1945 est loin, hélas, d'être remplie.

14.2 Qu'il me soit permis d'évoquer ici le climat d'austérité et de noblesse dans lequel notre Organisation est née à Londres, à la fin de la grande guerre. De chaque blessure de la ville semblait naître un espoir, de chaque trou d'obus s'élevait un cri de protestation, et en même temps un appel à l'avenir. Nous avons vécu des heures admirables où, côte à côte, des hommes qui s'étaient battus ensemble pour la paix et la liberté, bâtissaient, à Londres, dans cet hiver qui, pour une fois, n'était ni triste ni nuageux, mais plein d'aurores magnifiques. Tous ceux qui côte à côte se sont retrouvés regrettent peut-être que, dans le faste de ce nouveau bâtiment, nous ne retrouvions pas cette ample allégresse et cette intime solidarité qui faisait de nous tous "les membres les uns des autres", selon la formule de Saint-Paul, "un seul homme".

14.3 Un nom entre tous : Mlle Ellen Wilkinson, présidente de notre Commission préparatoire. Je l'évoque ici pour rappeler ceux de nos compagnons d'alors qui sont déjà disparus, mais qui restent dans l'ombre de nos pensées et qui doivent veiller sur nous dans cette salle, ceux qui sont disparus plus tôt que nous mais qui nous ont laissés les charges d'une mission à laquelle ils se sont dévoués, corps et âme. L'exécution du programme de l'Unesco, par son ampleur, la noblesse de ses buts et son audace, supposait de grands moyens dont on ne pourrait disposer que dans un régime de véritable paix internationale. Dès que la guerre froide s'est établie et que la course aux armements a recommencé, l'Unesco a été mortellement atteinte. Son élan créateur d'un monde nouveau a été brisé. Seuls des esprits sans imagination peuvent se contenter des limites qui lui sont imposées et se résigner à l'inaction dans laquelle elle se consume. Faisons un examen de conscience au sein de cette assemblée. Nous disposons, certes, d'un excellent Secrétariat, d'un programme ouvert à tous les horizons, de locaux de travail magnifiques au Siège de l'Organisation, d'un réseau, qui s'étend à travers le monde, de centres de coopération et d'instituts ; mais tout cet appareil, soigneusement mis au point au cours des douze années qui viennent de s'écouler, tourne presque dans le vide.

14.4 On vous a soumis, Messieurs, des documents concernant l'évaluation des travaux de l'Unesco depuis sa création jusqu'à maintenant. Quelle en est la base ? Pour qu'elle soit valable, cette évaluation, il faut prendre comme terme de référence les vrais

besoins du monde contemporain et vérifier dans quelle mesure notre Institution répond à ces besoins. Hélas, il faut bien nous le dire, sans médire de quiconque : l'inefficacité est manifeste. D'abord, en ce qui concerne nos obligations envers la paix. Relisez un instant le Préambule de notre Acte constitutif, où l'on nous indique cette tâche suprême. Depuis lors, depuis cet hiver de 1946, en quoi avons-nous amélioré les conditions réelles de paix ? En quoi la tension internationale a-t-elle diminué ? Hélas, l'agression qui retentissait souvent loin de nous n'a pas manqué de se manifester déjà dans cette salle même et les échos de cette guerre froide nous entourent de partout. Non, la paix que nous avons été appelés à servir n'a pas encore reçu de notre part l'apport que nous avons mission de lui assurer.

14.5 Relisez un instant les multiples résolutions de la Société des Nations, au sein du Comité du désarmement. On y fait souvent appel à l'opinion publique, à la nécessité de mobiliser les bonnes volontés et les intelligences. N'est-ce pas là le domaine par excellence où l'Unesco doit se ranger aux côtés des Nations Unies, au service de cette cause entre toutes sacrée pour elle ? Et pourtant, combien de fois avons-nous pris en main dans nos assemblées ce problème du désarmement ? Les inégalités de tous genres que l'Unesco était appelée à faire disparaître ne subsistent-elles pas ? Peut-être même se sont-elles accrues au cours de ces douze dernières années.

14.6 Je prendrai deux ou trois exemples : d'abord le fait qu'à grand fracas nous avons annoncé au monde une campagne contre l'analphabétisme. Y a-t-il aujourd'hui moins d'analphabètes qu'en 1946 ? Les statistiques nous prouvent que non. Le taux d'analphabétisme a peut-être baissé par-ci, par-là. Mais, si l'on tient compte de l'accroissement prodigieux de la population, le nombre d'analphabètes n'a cessé de croître. Pour beaucoup de nos pays, le nombre d'analphabètes, aujourd'hui, est égal à celui de 1930, parce que les quelques améliorations introduites ont été compensées - et au-delà - par l'accroissement même de la population. Sept cent millions d'analphabètes, telle est l'évaluation d'aujourd'hui. Messieurs, mesurez un instant ce poids mort qui pèse sur le monde d'aujourd'hui, ce poids d'inefficacité économique, ce poids de vulnérabilité politique, ce poids mort d'affaissement moral, et vous vous direz peut-être, comme moi-même, que nous n'avons pas de quoi nous réjouir, devant ce problème tragique de notre siècle.

14.7 Nous avons essayé aussi la mise en valeur des terres arides, entre autres. On évalue à un quart des terres émergées les terres sèches, où la pluviosité est insuffisante pour la vie végétale et animale. Ce quart de terres arides diminue-t-il du fait de l'action de l'Unesco ? Hélas non ! L'érosion ne cesse d'augmenter chaque année la proportion de terres arides dans le monde, souvent par un processus irréversible de latérisation.

14.8 Les rapports entre l'Orient et l'Occident constituent un autre des grands problèmes auxquels nous sommes attelés. Avons-nous déjà établi un pont entre ces deux mondes qui s'ignorent encore, entre ces deux mondes qui se méfient si souvent l'un de l'autre ? Un faible pont, tout au plus, que nul n'ose traverser en sécurité.

14.9 Et puis, devant la nécessité qui s'accroît de

former des hommes de science et des techniciens, partout la crise s'annonce. Quelle que soit l'université, qu'il s'agisse d'un grand ou d'un petit pays, d'un pays riche ou d'un pays pauvre, vous savez que le danger est là. Nous risquons d'étouffer demain faute de savants, faute de techniciens, devant un monde qui en demande chaque jour davantage. Avons-nous pu remédier à cette immense carence dont le monde de demain peut périr ? Non.

14.10 D'autre part, nous avons été obligés de reconnaître l'impossibilité d'élever notre budget au niveau de nos besoins, puisque les charges financières qu'il impose finiraient par peser lourdement sur les pays qui ont le plus besoin d'aide.

14.11 Le seul salut pour l'Unesco devant de telles impasses, c'est de mettre tout en oeuvre pour créer dans le monde le climat de compréhension et de coopération internationales, indispensable à un désarmement véritable sous le contrôle des Nations Unies. Tant que les grandes puissances se livreront à une course sans frein à des armements de plus en plus destructeurs et coûteux - mais aussi de plus en plus éphémères à cause même des progrès incessants réalisés dans ce domaine - tant que les dépenses militaires s'élèveront aux hauteurs vertigineuses des quelque 100 milliards de dollars gaspillés chaque année, il sera impossible d'assurer à l'Unesco les moyens dont elle a besoin pour accomplir son oeuvre de redressement intellectuel et moral de l'humanité.

14.12 La tâche la plus urgente que j'assignerais ainsi à notre Organisation, ce serait d'apporter la plus grande coopération possible aux Nations Unies, en vue d'un désarmement progressif et de l'utilisation à des fins pacifiques des sommes presque fabuleuses qui deviendraient alors disponibles : avec un budget de paix de 10 milliards de dollars - un dixième des budgets militaires d'aujourd'hui - on pourrait élever chaque année de 2 % le standard de vie des pays sous-développés. Ces ressources permettraient de leur apporter les moyens indispensables à la mise en valeur de leur sol, à l'essor de leurs industries, à l'élévation de leur niveau culturel et à l'accroissement de leur pouvoir d'achat. Les sommes employées aujourd'hui dans les divers plans internationaux et régionaux d'assistance technique - qu'il s'agisse des fonds institués à cette fin par les Nations Unies, ou du plan de Colombo, ou du Point 4 - se révèlent de plus en plus insuffisantes. Après plusieurs années d'expérience, on en est au même point : une proportion considérable d'êtres humains demeurent dans l'ignorance et en proie à la faim.

14.13 Rappelez-vous les promesses contenues dans un discours fameux prononcé par le Président des Etats-Unis, le Général Eisenhower, le 16 avril 1953, à propos de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. L'illustre général y déclarait la guerre à la guerre et promettait au monde de verser aux budgets universitaires, aux budgets de la recherche scientifique, aux budgets consacrés aux hôpitaux, aux budgets consacrés aux routes, toutes les sommes qui pourraient être prélevées sur les budgets militaires. Ce discours, ne faudrait-il pas le rappeler à chaque instant à tous ceux qui ont des responsabilités devant notre Organisation ?

14.14 La délégation du Brésil, consciente de la gravité de cette situation internationale, consciente des dangers que court une civilisation où des foyers

d'ignorance subsistent, consciente de la nécessité d'assurer la sécurité internationale menacée par des régions oubliées, a proposé en 1954, à la session de la Conférence générale tenue à Montevideo, la création d'un Fonds international pour l'éducation, la science et la culture, constitué en dehors des contributions budgétaires, d'un fonds qui ne pèserait pas sur les contributions des Etats pauvres, d'un fonds destiné à recevoir uniquement des contributions volontaires et des contributions provenant surtout des ressources qui seraient éventuellement rendues disponibles grâce à l'application d'un plan rationnel et humain de désarmement. Ce projet a reçu à Montevideo l'approbation de l'assemblée par 30 voix contre 10. A la session de New Delhi, la délégation brésilienne l'a de nouveau soumis à l'examen de l'assemblée ; pour la deuxième fois, il a été approuvé à la majorité de 28 voix contre 9. D'où venaient les appuis ? Des pays déshérités. D'où venaient les oppositions ? Hélas ! des pays fortunés, auxquels de tels problèmes ne se présentent pas avec cette acuité et cette gravité que je viens de vous rappeler.

14.15 Le moment est venu de réexaminer la question. Un document vous a été distribué, sous la cote 10 C/24 ; il contient un rapport du Secrétariat sur la création d'un Fonds international pour l'éducation, la science et la culture. Permettez-moi, Messieurs, de vous adresser un appel. Tout d'abord aux riches. Ne creusez pas plus profondément le fossé qui existe déjà entre ceux qui ont des revenus nationaux par tête de l'ordre de 1.800 dollars par an et ceux qui n'ont que des revenus de 120 ou 150 dollars, entre les pays richement dotés et les pays économiquement sous-développés. Pensez que ce n'est pas un don gratuit qu'on vous demande, mais une contribution dont vous serez à la longue les premiers bénéficiaires, parce qu'en assurant le développement de ces zones perdues et oubliées, vous créez non seulement la sécurité internationale, mais aussi d'importants marchés pour votre propre enrichissement... Et un appel aussi aux pays économiquement sous-développés.

14.16 On va vous dire - on l'a déjà dit dans le document qui vous est présenté - qu'il n'y a pas lieu de s'attacher à ce projet parce qu'il fait double emploi avec un Fonds que les Nations Unies sont en train de créer. Examinez dans les détails le problème et vous verrez qu'il n'en est rien : ce fonds qui se crée aux Nations Unies à des fins économiques sera à peine suffisant pour les fins auxquelles il est destiné. Il n'a aucune possibilité d'embrasser ni de satisfaire les besoins en matière de construction d'écoles, de construction de laboratoires, les besoins en matière de bourses, d'envoi de missions scientifiques et techniques. Accrochez-vous à ce qui vous appartient et ne manquez pas d'apporter à ce projet l'appui que vous lui avez déjà donné à Montevideo et à New Delhi.

14.17 Mon pays s'est engagé dans une campagne de solidarité continentale : l'opération panaméricaine, qui mobilise de plus en plus toutes les forces vives du Nouveau Monde. Les vingt et une républiques de ce continent se sont promis mutuellement aide et secours pour améliorer leur niveau de vie matériel et spirituel. Mon pays entend que les organisations internationales apportent à cet effort collectif une aide et une contribution aussi importantes que possible.

14.18 La complexité et l'ampleur des problèmes que le monde de demain aura à résoudre exigent dès

maintenant le concours scientifique et technique de l'humanité tout entière. Ni l'Europe, ni les Etats-Unis, ni l'Union soviétique ne sauraient faire face isolément aux besoins croissants de notre espèce. Lorsqu'on se rappelle que la population du globe, actuellement de 2 milliards 700 millions d'hommes, aura doublé à la fin du siècle et que la terre aura alors à nourrir 5 à 6 milliards d'habitants, qu'il faudra les vêtir, les loger, les éduquer, les transporter, les soigner, on se demande si l'humanité de demain ne paiera pas très cher les divisions d'aujourd'hui. En face de telles perspectives, les questions politiques ne peuvent plus se poser pour nous en termes d'Orient et d'Occident, d'Amérique et de Russie, de suprématie ou de déclin de l'Europe. Dans très peu d'années, l'humanité sera prise par le tourbillon de sa propre croissance, et les conflits qui la déchirent aujourd'hui nous sembleront aussi vains et stériles que les disputes entre duchés et comtés moyenâgeux, ou les conflits religieux du XVIIe et du XVIIIe siècle. La vie matérielle des peuples sera alors probablement assurée par l'accroissement prodigieux de l'énergie mise à la disposition de chacun, soit par le processus de fusion, en élevant à 4 le nombre des nucléons du noyau de l'hélium, soit par la conversion directe des rayons solaires en courant électrique grâce aux thermo-éléments. Mais que sera-t-il advenu de l'homme moral, perdu dans le chaos des foules, si les valeurs spirituelles de l'humanité ne sont pas sauvegardées ?

14.19 Voilà le rôle de l'Unesco. Voilà, Monsieur le Président, la mission qui, j'espère, sera de plus en plus la nôtre. Les pays, comme les hommes, ne doivent pas se juger comme des êtres individuels ou collectifs sans reproche, mais s'efforcer de s'améliorer mutuellement, d'après l'exemple et les conseils que nous retrouvons dans cet admirable livre du XVe siècle, l'imitation de Jésus-Christ, où le plus saint des moines des Pays-Bas a écrit :

"Aucun n'est sans défaut, aucun n'est sans faiblesse,

Aucun n'est sage assez de sa propre sagesse,

Il faut donc s'entraider, il faut donc s'entrescourir,

Il faut s'entredonner une aide à se guérir."

Telle est, Messieurs, la mission de l'Unesco.

15. Le PRESIDENT. -

Je remercie M. de Berredo Carneiro et je donne la parole au délégué de l'Autriche, M. Zeissl.

16.1 M. ZEISSL (Autriche). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, c'est une entreprise difficile et ingrate que de succéder à cette tribune à un orateur de l'envergure de notre collègue M. le Professeur Carneiro, dont l'intervention suscite notre admiration unanime. Je dois donc m'excuser du caractère banal qu'auront sans doute mes propos et je sollicite votre indulgence.

16.2 S'il m'est permis de citer un vieux proverbe grec, ce serait porter des chouettes à Athènes - autrement dit, en français, porter de l'eau à la rivière - que d'exprimer, comme je voudrais le faire, les pensées et les sentiments qui s'emparent de nous lorsqu'il nous est à nouveau donné de mettre le pied sur la terre de France et, en particulier, de retrouver sa magnifique capitale, nous qui savons combien cette terre et cette capitale ont enrichi le patrimoine commun de l'humanité. Qu'il est exaltant de respirer

à nouveau cette atmosphère de perfection dans l'ordre de l'esprit, de l'intelligence et de l'art qui ne se trouve qu'en France et qu'à Paris.

16.3 Néanmoins, avant d'aborder les questions plus ou moins brûlantes que pose la vie quotidienne de notre Organisation, j'aimerais, au nom de ma délégation, exprimer des félicitations. Des félicitations à nous tous, si étrange que cela puisse paraître, et à la France en particulier. A la France parce que, comme beaucoup d'autres bonnes choses, notre nouveau Siège a ses racines - si tant est qu'un immeuble moderne en soit encore pourvu - dans une portion du territoire français qui nous a été offerte ; des félicitations à nous tous, parce que le fait d'avoir été capables de construire notre propre maison et d'y vivre avec dignité, prouvent que nous avons atteint l'âge de la maturité et des réalisations. Comme l'a dit si justement notre Directeur général dans l'un de ses rapports, notre nouvelle maison a été construite pour être non un musée mais un lieu de travail ; les considérations d'utilité ont primé toutes les autres et, grâce aux solutions que nos illustres architectes ont imaginées, le travail du Secrétariat devrait y gagner, en quantité comme en qualité.

16.4 Chacun d'entre nous, je pense, a déjà senti son cœur se remplir de gratitude à la pensée que l'activité de l'Unesco sera considérablement facilitée par cette nouvelle installation. Me permettra-t-on toutefois d'avouer que j'ai éprouvé quelque inquiétude lorsque j'ai lu que, d'après notre Directeur général, la quantité même de travail de notre Secrétariat en serait accrue. Je me demande si nos éminents architectes se rendent compte que, par l'excellence de leurs plans, ils ont déclenché une guerre - je ne sais si je dois la qualifier de chaude ou de froide - entre le Secrétariat et les infortunées Commissions nationales. Je crois toutefois que l'on n'apprécie pas ce nouveau bâtiment à sa juste valeur si l'on en souligne uniquement les aspects structurels et utilitaires. La plupart d'entre nous seront sans doute d'accord pour estimer que, par la nouveauté des matériaux, des formes, de la conception et des principes esthétiques, il concrétise d'une façon complète et particulièrement heureuse le meilleur de l'architecture moderne, de cette architecture qui nous fait vivre une aventure passionnante.

16.5 Il s'est posé toutefois un problème irritant, celui de la décoration intérieure de cette maison et du choix des sculptures, peintures et autres œuvres d'art appelées à embellir notre nouvelle demeure. Deux voies possibles s'offraient à ceux qui avaient la responsabilité de ce choix, responsabilité vraiment très lourde. Ils pouvaient emprunter à l'esprit du passé, à l'histoire, aux grands trésors traditionnels, au riche patrimoine artistique de l'humanité ; ils pouvaient au contraire faire appel aux artistes vivants les plus célèbres et leur donner l'occasion de se manifester. Personne ne cherchera querelle aux responsables pour le choix qu'ils ont fait. Nul ne peut contester que sous une appellation assez vague, l'"art moderne" constitue un mouvement mondial extrêmement important, quoique beaucoup d'entre nous ne puissions comprendre, ni même entendre, le message des artistes qui en sont les représentants. Seules les générations futures seront en mesure de dire si ces œuvres, nées dans la période de crise où nous sommes, marquent dans l'art le début - "Aufbruch"

comme on dit en allemand - d'une nouvelle période révolutionnaire mais féconde, ou sont au contraire les ultimes manifestations d'un mouvement qui va bientôt finir dans une impasse.

16.6 Avant de quitter ce sujet, je tiens à dire que je ne crois pas qu'on se soit comporté comme on l'aurait dû, ni même correctement, à l'égard de ceux qui ont voulu donner des œuvres d'art, alors qu'on les avait encouragés à en offrir. On devrait toujours éviter de susciter un juste ressentiment en répondant mal à des gestes qu'inspirent visiblement les meilleures intentions. Permettez-moi une remarque d'ordre général : on a maintes fois dit et proclamé que l'Unesco n'était pas une tribune politique mais que, tout au contraire, les idées et les conceptions fondamentales de cette organisation excluaient la politique de nos travaux. Chaque fois que ce principe a été proclamé, les faits lui ont donné un démenti brutal, au détriment de notre activité et de notre prestige. Combien de temps n'avons-nous pas déjà perdu ainsi, à combien de controverses futiles et acrimonieuses n'avons-nous pas assisté ? Quelqu'un croit-il vraiment qu'au sein de cette vaste famille des Nations Unies, qui compte déjà, si je ne me trompe, douze ou treize enfants, les divers problèmes politiques de notre époque puissent être réglés isolément, voire de façon différente, par chacun des membres de cette famille ? Pourquoi donc ne pas réserver ces problèmes aux organes appropriés et éviter ainsi de perdre notre temps, de gaspiller tant de bonnes volontés et d'empoisonner une atmosphère qui devrait rester sereine pour nous permettre d'examiner lucidement nos véritables problèmes, d'ailleurs bien assez difficiles comme cela. Je m'excuse d'être si franc et d'exprimer ce que beaucoup d'entre nous pensent et seraient peut-être eux-mêmes tentés de dire. C'est sans doute l'un des privilèges du représentant d'un pays neutre que de pouvoir dire tout cela sans craindre que ses paroles soient mal interprétées. Gardons-nous cependant de dramatiser. J'ai eu le bonheur d'assister à la neuvième session de la Conférence générale, à New Delhi. Les premiers jours de cette session ont coïncidé avec les événements tragiques survenus en Hongrie et à Suez ; rappelez-vous les vagues de haine et de malveillance qui ont alors déferlé, donnant un ton acrimonieux à nos débats. Néanmoins, avec le temps, ces vagues se sont calmées et nous avons fini par mener à bien notre tâche. Redevenons donc des gens sensés et espérons que tout ira bien.

16.7 Nous avons été vraiment très heureux de constater à la lecture des rapports du Directeur général qu'on s'emploie beaucoup à intensifier la coopération entre les divers membres de la vaste communauté des Nations Unies et à coordonner leurs institutions. Nous ne devons négliger aucune occasion de joindre nos efforts aux leurs chaque fois qu'il s'agit d'atteindre un objectif commun. Nous devons éviter également tout chevauchement dans les activités de ces institutions spécialisées ainsi que l'indifférence ou une réserve excessive. Nous nous réjouissons en particulier de l'accord qui a été signé entre l'Unesco et l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui a son siège à Vienne. C'est manifestement là un domaine d'intérêt général, où la coopération s'impose de toute évidence. La Commission nationale autrichienne aurait été heureuse

de pouvoir rendre service d'une façon ou de l'autre aux représentants de l'Unesco si l'occasion lui en avait été donnée.

16.8 Quelques mots au sujet des trois projets majeurs. La délégation autrichienne et la Commission nationale autrichienne pour l'Unesco estiment que ces trois projets - et nous espérons qu'aucun autre ne viendra s'y ajouter pour le moment - se sont révélés parfaitement justifiés, et que, dans l'ensemble, leur exécution est dirigée avec compétence et d'une manière profitable. On a parlé tant et plus de la concentration des efforts ; la voici maintenant mise en pratique. Un excellent équilibre a été réalisé entre ces trois projets : celui qui intéresse l'Amérique latine fait essentiellement appel aux ressources et à l'aide de l'Unesco dans le domaine de l'éducation ; les deux autres dans le domaine des sciences exactes et naturelles et dans celui des activités culturelles respectivement. L'Autriche, pays relativement petit et situé en plein milieu de l'Europe centrale, demande à ses amis d'Amérique latine de croire qu'elle est de tout cœur avec eux et qu'elle mesure l'ampleur de cet effort qui, avec l'aide de l'Unesco, doit apporter le progrès et la prospérité à leurs pays. Un petit pays comme le nôtre, en plein milieu de l'Europe centrale, n'a pas les mêmes moyens que d'autres pour appuyer cet effort. Cependant, nous nous flattons de pouvoir dire que certains de nos experts travaillent déjà pour le Projet relatif aux terres arides. L'un d'eux étudie l'adaptation des communautés nomades à une vie sédentaire en Libye et en Somalie, problème que le Directeur général a mentionné dans son rapport. Un autre expert recherche de nouvelles méthodes d'agriculture applicables dans les régions arides ; un troisième, qui est une femme, se consacre principalement à l'étude des marais salants et des sols salins. Je voudrais donner au Secrétariat l'assurance que nous lui apporterons très volontiers notre concours en mettant nos experts disponibles au service de ce projet, qui présente une si grande importance, notamment pour nos amis d'Orient. Pour les quatre années qui viennent, nous avons toutefois décidé de consacrer la plus grande partie de nos efforts à l'exécution du Projet Orient-Occident, ainsi qu'à la coopération avec l'Unesco et avec les Commissions nationales dans ce domaine. Nous avons organisé à Salzbourg un stage d'études sur le thème suivant : "L'Islam d'hier, d'aujourd'hui et de demain" ; ce stage, qui vient de se terminer, a remporté un succès étonnant auprès du public ; nous prévoyons d'en organiser d'autres en 1959 sur l'Inde, et ultérieurement sur les autres civilisations orientales. Nous espérons, avec l'aide de l'Unesco, donner à ces stages futurs un caractère encore plus international. Nous avons lancé une "Buchreihe", autrement dit une collection de livres destinés à permettre une meilleure appréciation des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident. Deux ouvrages ont déjà paru : l'un sur l'Islam, écrit par un orientaliste autrichien éminent, et l'autre sur l'Inde, rédigé par un expert de l'Unesco qui a travaillé plusieurs années en Inde ; ils serviront à préparer les documents de travail nécessaires aux stages d'études relatifs à ces deux civilisations. Nous nous sommes demandé s'il ne serait pas utile de faire traduire ces deux livres et d'autres publications autrichiennes en français ou en anglais, voire dans ces deux langues, avec l'aide de l'Unesco et peut-être d'autres

Commissions nationales. A cet égard, aux termes d'un accord conclu entre les Commissions nationales suisse, allemande et autrichienne, nous avons publié - avec l'aide de l'Unesco, que nous remercions très vivement - la traduction allemande des ouvrages édités par l'Unesco sous les titres suivants : "Humanisme et éducation en Orient et en Occident", "Les droits de l'esprit" et "Education et santé mentale" de W.D. Wall. L'ouvrage du professeur Robson intitulé "Les sciences sociales dans l'enseignement supérieur : science politique" doit également paraître dans quelques semaines. Avec nos amis allemands et suisses, nous avons envisagé la publication d'une édition allemande du "Courrier", question qui présente une grande importance pour les populations de langue allemande et qui devra être discutée au sein de la Commission du programme.

16.9 Pour en revenir au Projet majeur Orient-Occident, je voudrais poser une question de principe d'une importance considérable : ce projet-là et certains autres ne se prêterait-il pas de quelque façon à un effort conjoint des pays dont s'occupe le Conseil de l'Europe ? Ma délégation éprouve une très vive satisfaction à relever dans le Rapport du Directeur général tout ce qui évoque la coopération entre l'Unesco et les universités et autres établissements voués à la recherche et aux études savantes. Les besoins urgents des pays et des civilisations qui en sont au premier stade de leur développement ne doivent pas nous faire oublier que le progrès et le bien-être de tous supposent d'abord le maintien, et même le relèvement, du niveau de la science, de l'érudition et de la recherche fondamentale dans les pays occidentaux. Il convient donc, pour cette raison, que l'Unesco considère également ces besoins avec attention.

16.10 La section des mathématiques et des sciences exactes et naturelles de l'Académie autrichienne des sciences a instamment prié notre délégation d'obtenir que les prévisions budgétaires afférentes au Département des sciences exactes et naturelles soient augmentées ; l'Académie des sciences mentionne en particulier le Conseil international des unions scientifiques. Le Président de l'Académie autrichienne des sciences nous a sollicités dans le même sens, notamment en ce qui concerne l'Union académique internationale et le Conseil international de la philosophie et des sciences humaines. D'autres appels nous ont été adressés par l'Institut autrichien d'archéologie et le Comité pour les recherches urgentes en anthropologie et ethnologie. Toutes ces interventions nous paraissent assez révélatrices d'une situation que nous évoquerons devant la Commission du programme.

16.11 Nous nous réjouissons que l'Unesco continue de suivre attentivement le problème des programmes scolaires dans l'enseignement primaire, secondaire et professionnel, et nous croyons utile d'appeler l'attention du Secrétariat sur la suggestion faite par le Directeur de la Bibliothèque internationale de la jeunesse, qui souhaiterait voir organiser un stage d'études sur la possibilité de développer la compréhension internationale par le moyen des livres destinés aux enfants et à la jeunesse.

16.12 En ce qui concerne l'Accord international pour l'importation d'objets de caractère éducatif, scientifique ou culturel, auquel l'Autriche est devenue partie il y a quelques mois, je regrette de constater

que son application n'est pas toujours aussi satisfaisante qu'on pouvait l'espérer. Si cette question est soulevée au cours de notre session, j'exposerai notre point de vue ainsi que le grave préjudice qui a été causé de façon injustifiée aux intérêts autrichiens.

16.13 Permettez-moi de dire quelques mots sur la question du personnel. Nous avons depuis longtemps formulé certains griefs qui n'ont pas encore été apaisés; ni la répartition géographique, ni le système assez rigide de ce qu'on appelle les points ne justifient l'oubli dans lequel on tient nos légitimes réclamations, et la nomination d'un Autrichien comme assistant spécialisé dans un poste régional de coopération scientifique, si opportune qu'elle nous semble, n'équivaut pas à l'octroi d'un poste plus élevé dans les cadres en fonction à Paris.

16.14 Je crains fort d'avoir déjà outrepassé le temps qui m'était alloué, mais je ne voudrais pas conclure sans rendre hommage au Directeur général et aux excellents fonctionnaires internationaux du Secrétariat pour leur zèle, leurs initiatives avisées, leur énergie inlassable et le soin qu'ils apportent à l'exécution de nos projets, enfin, pour la patience et la courtoisie dont ils ne cessent jamais de faire preuve. Je dirai encore l'immense gratitude de notre délégation à l'égard du distingué Président de cette Conférence, Son Exc. M. Jean Berthoin, ministre de l'éducation nationale de France, dont le noble discours a été pour nous, voici quelques jours, un encouragement moral inestimable. Dans la grisaille quotidienne, on oublie trop facilement les hautes valeurs spirituelles et intellectuelles que nous avons le bonheur de servir.

17. Le PRÉSIDENT. -

Je remercie M. Zeissl; il y a encore un orateur pour cette séance: c'est le représentant du Panama. Son discours sera très bref. Je lui donne la parole.

18.1 M. ORTEGA VIETO (Panama). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous apporter le salut cordial de la délégation de la République de Panama.

18.2 L'espace de temps qui me sépare du premier orateur et les nombreux discours pleins d'éloquence et de sagesse que nous avons eu le privilège d'entendre dans cette salle sont pour moi autant de raisons d'être aussi bref que possible; c'est pourquoi j'ai promis de ne parler que pendant sept minutes, et je tiendrai parole.

18.3 Je ne peux néanmoins me dispenser d'adresser mes félicitations les plus sincères au Directeur général, M. Luther Evans, pour son excellent rapport et pour l'œuvre considérable qu'il a accomplie. Je veux également féliciter de leur conduite exemplaire les membres du Conseil exécutif et tous les fonctionnaires du Secrétariat de l'Unesco.

18.4 Je voudrais traiter sommairement quatre points particuliers.

18.5 Tout d'abord, au sujet du Projet majeur relatif à l'extension de l'enseignement primaire en Amérique latine, je dirai que les résultats obtenus jusqu'ici et les plans qu'on nous propose pour l'avenir ouvrent un champ d'action dont l'ampleur et l'importance m'inspirent un très grand optimisme. Pour ces mêmes raisons, je tiens à faire observer que les

crédits affectés à l'exécution de ce projet me paraissent très faibles. En fait, c'est à peine s'ils représentent 3 % du budget total de l'Unesco.

18.6 Si l'on considère que ce Projet majeur n'est pas seulement destiné à profiter aux pays d'Amérique latine, mais qu'il servira également de base aux programmes analogues qui devraient être mis à exécution le plus rapidement possible dans des régions semblables d'Asie, d'Afrique et d'Océanie, je suis persuadé que mes collègues estimeront avec moi que pour le mener à bien des crédits plus importants devraient être accordés.

18.7 Il m'est agréable de pouvoir déclarer ici que l'extension de l'enseignement primaire est un problème qui intéresse vivement notre pays. Actuellement, plus du quart du budget général de la République de Panama est consacré à des fins éducatives et les deux tiers de ces crédits sont affectés à l'enseignement primaire.

18.8 En second lieu, le Projet majeur relatif aux recherches scientifiques sur les terres arides est principalement destiné à l'Afrique du Nord et à l'Asie méridionale, en passant par le Proche-Orient et le Moyen-Orient. Néanmoins, je veux espérer que l'on fera très largement connaître non seulement ce programme mais encore l'expérience acquise afin que tous les Etats membres puissent en tirer profit. Il existe aussi des terres arides dans divers pays de notre Amérique latine et, ce qui est plus grave, les méthodes routinières de culture y sont responsables de la persistance du déboisement et des incendies de forêts; dans ces conditions, il importe de prendre de toute urgence des mesures préventives contre une extension possible de la superficie de nos régions arides.

18.9 En troisième lieu, pour ce qui est de l'information, nous considérons que tous les crédits affectés à ce secteur important de l'activité de l'Unesco se justifient parfaitement et qu'il n'est donc pas nécessaire de les défendre.

18.10 En quatrième lieu, au sujet des Commissions nationales, je dirai qu'elles sont comme les antennes de l'Unesco. Elles permettent à l'Organisation de mieux comprendre les problèmes qui se posent dans les Etats membres. C'est aussi grâce à elles que nos peuples connaissent l'œuvre grandiose et les projets de l'Unesco, et s'y intéressent. Pour cette raison, nous considérons qu'il est urgent d'augmenter leurs ressources et de faire en sorte qu'elles puissent multiplier les contacts personnels avec le Siège central.

18.11 Messieurs les délégués, permettez-moi de conclure en exprimant un espoir: de même que le peuple français a fait le vœu d'entretenir sous l'Arc de Triomphe une flamme éternelle en hommage au soldat inconnu mort pour la patrie, de même nous tous ici réunis, hommes et femmes, devrions nous engager solennellement à tout faire pour créer, au sein de l'organisme international compétent en matière politique, un climat favorable qui permette de maintenir et d'accroître le nombre des peuples qui participeront à la prochaine session de notre conférence, unis et illuminés par la flamme éternelle de l'éducation, de la science et de la culture.

La séance est levée à 19 heures.

DOUZIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

10 novembre 1958 à 21 h. 15

Président : Sir Edward BOYLE (Royaume-Uni)

SOMMAIRE

Discussion générale des rapports du Directeur général et du Projet de programme et de budget pour 1959-1960 (Suite : Interventions des délégués de la Pologne, de la Libye, du Viêt-nam, du Libéria, de l'Iran, du Honduras, de la Nigeria et du Pérou) 196

DISCUSSION GÉNÉRALE DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 1959-1960

1. Le PRÉSIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je donne la parole au délégué de la Pologne, M. Wierblowski.

2.1 M. WIERBLOWSKI (Pologne). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, qu'il me soit permis, au début de mon intervention, d'exprimer aux autorités françaises notre gratitude pour leur hospitalité et pour la possibilité qu'elles nous ont donnée de mener nos travaux à Paris, dans cette ville aux traditions séculaires de culture, de progrès, d'humanisme, de culte de la beauté et des arts. Souhaitons que cette ambiance nous soit favorable pour nous rapprocher des objectifs essentiels de notre Organisation.

2.2 Dans la grande famille des Nations Unies, l'Unesco a un rôle bien déterminé à jouer dans le domaine de l'éducation, de la science et de la culture. Conformément à ce rôle, elle élabore ses propres méthodes d'action pour mener à bien les tâches qui lui ont été confiées. Pour ce faire, l'Unesco doit toujours avoir présent à l'esprit le sens profond de l'existence de toutes les organisations des Nations Unies - à savoir, développer la coopération internationale et chercher à contribuer au maintien de la paix et de la sécurité, dans ce monde plein de contradictions et d'intérêts opposés.

2.3 Les Etats membres peuvent et doivent aider à atteindre les objectifs de l'Unesco, en premier lieu par leur politique étrangère, par leur activité sur le plan international, et en second lieu par leur participation aux organisations internationales et, en ce qui concerne l'éducation, la science et la culture, à l'Unesco.

2.4 Je voudrais m'arrêter un instant sur la manière dont le pays que je représente à cette Conférence, la Pologne, s'inspire, dans sa politique, tant de la Charte des Nations Unies que des objectifs définis dans l'Acte constitutif de l'Unesco. Je ne me propose pas de présenter l'ensemble de la politique étrangère

polonaise. Dans ses grandes lignes, c'est une politique dans laquelle se trouvent harmonieusement unies l'amitié étroite, l'entraide mutuelle et la solidarité fraternelle avec les pays socialistes et le désir d'une coopération aussi large que possible avec les pays dont les systèmes politiques, sociaux et économiques sont différents. C'est une politique de coexistence et de coopération, écartant les obstacles suscités par les différences idéologiques.

2.5 C'est pourquoi nous sommes en faveur du désarmement et de l'interdiction des armes thermonucléaires, et nous considérons que ces mesures radicales peuvent précisément assurer à l'humanité une paix durable. Nous savons par expérience combien difficile est la voie qui mène au désarmement général et à l'interdiction des armes nucléaires. Nous sommes des réalistes. C'est la raison pour laquelle nous soutenons les projets qui constituent un pas en avant sur cette voie. Nous sommes en faveur de l'arrêt des essais nucléaires et, soucieux de la vie et de la santé des générations présentes et futures, nous nous prononçons nettement en faveur des projets présentés dans ce domaine par l'Union soviétique.

2.6 L'an dernier, nous avons proposé un plan concernant une région qui nous intéresse au plus haut point, un plan de création d'une zone désatomisée au centre de l'Europe, qui engloberait la Pologne, la Tchécoslovaquie, la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne.

2.7 Les milieux les plus divers de nombreux pays ont accueilli favorablement ce plan. Il a provoqué une discussion au cours de laquelle des remarques et des réserves ont été formulées. De nombreux gouvernements ont manifesté leur intérêt. Nous nous sommes efforcés d'introduire dans notre proposition des éléments nouveaux, de nature à écarter certaines objections présentées au cours de la discussion. En février dernier, tenant compte d'arguments critiques, nous avons précisé les principes concernant les mesures de contrôle applicables aux engagements découlant du plan. Actuellement, nous sommes allés plus loin encore, en prenant en considération les réserves et les désirs de certains Etats.

2.8 Je ne résumerai pas les propositions nouvelles

contenues dans la déclaration du Ministre polonais des affaires étrangères, M. Rapacki. Vous avez certainement eu l'occasion d'en prendre connaissance dans la presse. Je dirai simplement que la nouvelle version du plan envisage deux étapes. La première prévoit de stopper le développement des armements atomiques au niveau actuellement atteint sur les territoires des quatre Etats. Dans la seconde, le désarmement atomique irait de pair avec une réduction des armements de type classique, dont la proportion serait définie au cours d'une discussion. Ces deux étapes seraient accompagnées de moyens de contrôle appropriés.

2.9 Nous sommes conscients du fait que, malgré les modifications importantes apportées à notre projet, il continuera à y avoir des opposants ; il y aura particulièrement ceux qui tiennent à développer les armements nucléaires, sur lesquels ils fondent leur politique. Nous sommes cependant persuadés que notre proposition aura un large écho, non seulement dans les cercles les plus divers de l'opinion publique de différents pays, mais aussi auprès des gouvernements et des hommes politiques. Nous sommes persuadés que des solutions de cette sorte peuvent contribuer à créer, dans les relations internationales, un climat qui permettra de progresser vers la réduction de tous les types d'armements.

2.10 Je voudrais également ajouter que notre plan n'est dirigé contre personne et qu'en particulier il n'est pas dirigé contre l'Allemagne ni contre son unification sur des bases démocratiques. Tout au contraire, en aidant à la détente en Europe, il constitue un premier pas vers cette unification et crée un climat favorable à la constitution d'une Allemagne unifiée, pacifique et démocratique.

2.11 Je voudrais dire, pour terminer cette partie de mon intervention, que des actions politiques de cette sorte, menées par les Etats en faveur de la paix et de la détente, créent une situation - je dirais une "biosphère" dans laquelle l'Unesco pourra trouver les conditions les plus favorables à l'accomplissement de sa mission.

2.12 Monsieur le Président, au cours des discussions qui ont eu lieu à l'Unesco, on a souvent abordé le problème extrêmement important de l'universalité de l'Organisation. Je voudrais souligner qu'il a deux aspects. Le premier, c'est le problème de la participation du plus grand nombre de pays aux travaux de notre Organisation. Au cours de nombreuses interventions, la délégation polonaise a exprimé son indignation devant la discrimination systématique dont est victime la République populaire de Chine. Alors que le peuple chinois n'est pas représenté au sein de l'Unesco, sa place est occupée par des usurpateurs installés, sous la protection de forces armées étrangères, sur une île qui a été illégalement arrachée au territoire de la Chine. Cette discrimination atteint également d'autres Etats.

2.13 Il faut bien se dire que, pour que collaborent entre eux les Etats-Unis et le Royaume-Uni ou la France, ou bien pour que collaborent entre eux les pays de l'Amérique latine, une organisation telle que l'Unesco n'est pas indispensable. Elle serait très certainement utile, mais pas indispensable non plus pour assurer la collaboration de pays aux conditions économiques et aux systèmes politiques similaires. Mais elle est indispensable pour développer, dans le

domaine de l'éducation, de la science et de la culture, la coopération entre les pays dont les traditions, les systèmes politiques et les conditions économiques et culturelles diffèrent.

2.14 Le second aspect de l'universalisme est la participation d'organisations internationales aux travaux de l'Unesco, quelles que soient leurs tendances politiques, sociales et religieuses. Le critère à prendre en considération pour ce second aspect du problème est la concordance des principes de ces organisations avec les principes de l'Acte constitutif de l'Unesco. Cependant, on se heurte à une attitude partisane à l'égard d'un certain nombre d'organisations dont la coopération pourrait être fort utile à l'Unesco et avec lesquelles le Secrétariat entretient pratiquement des rapports depuis de nombreuses années. Nous avons protesté - et continuerons de le faire - contre le refus d'octroyer le statut consultatif à des organisations telles que la Fédération mondiale de la jeunesse démocratique, la Fédération des juristes démocrates, l'Union internationale des étudiants, l'Organisation internationale de radio-diffusion, etc. et même d'inviter des observateurs de ces organisations à la Conférence générale.

2.15 A ces deux aspects de l'universalisme se lie intimement le problème de la répartition géographique des postes au sein du Secrétariat. On ne peut pas appeler universelle une organisation dans l'appareil de laquelle une position privilégiée est réservée à un groupe d'Etats bien définis, au préjudice d'autres Etats. Ceci se répercute incontestablement sur la portée des activités de l'Unesco, en les empêchant d'exercer une influence effective sur de nombreuses régions du monde.

2.16 Je voudrais maintenant, Monsieur le Président, passer au rapport du Directeur général sur l'activité de l'Unesco en 1957-1958 et au Projet de programme et de budget pour 1959-1960. En dehors de certaines remarques et réserves dont nous aurons l'occasion de discuter de façon plus détaillée dans les commissions et les groupes de travail, en dehors de nos réserves les plus formelles concernant l'augmentation des frais administratifs au détriment de l'exécution du programme et de nos réserves à l'égard d'une bureaucratie qui a pris droit de cité, gênant ainsi la bonne marche des travaux, nous considérons que le Projet de programme constitue, dans son ensemble, une base de travail et que sa réalisation peut être favorable à notre Organisation.

2.17 Le Projet de programme propose fort justement une certaine concentration des ressources budgétaires pour des activités choisies. Le processus de concentration des efforts sur des domaines prioritaires nous semble pertinent. Entre autres, nous considérons que le Projet majeur Orient-Occident, s'il est bien réalisé, peut, dans une grande mesure, contribuer à la compréhension internationale et, dès son adoption, nous nous sommes attachés, en Pologne, à le mettre en oeuvre dans la mesure de nos possibilités. Nous avons, entre autres, donné effet à la résolution adoptée par la Conférence des Commissions nationales européennes pour l'Unesco, qui s'est tenue l'an dernier à Dubrovnik. Il s'agissait d'organiser une semaine de lancement du projet majeur Orient-Occident; il nous semble que l'objectif que s'étaient fixé les Commissions européennes, en adoptant cette résolution, a été atteint chez nous dans une large mesure par l'organisation de cette Semaine. Grâce notamment à la presse,

à la radio, à la télévision, à plusieurs expositions d'art des pays d'Orient, ce n'est pas seulement l'attention des spécialistes des questions orientales qu'a été attirée vers ce projet, c'est désormais le grand public qui s'y est intéressé. Il semble que ce soit là une première étape nécessaire pour pouvoir continuer maintenant à développer en profondeur, dans notre propre pays, les connaissances, tant générales que particulières, relatives aux pays d'Orient. Il y a une chose évidente, que je tiens à souligner une fois de plus : c'est que l'obstacle essentiel à la réalisation de l'ensemble du Projet est l'absence de la République populaire de Chine, qui fausse ce projet, non seulement du point de vue géographique, mais aussi quant au fond.

2.18 En ce qui concerne les sciences sociales, notre délégation appuie plus particulièrement les travaux proposés dans le programme d'études sur les conséquences sociales de l'industrialisation, ainsi que l'idée d'accorder une priorité à ce programme, avec la perspective d'en faire, dans l'avenir, un projet majeur.

2.19 Nous suivons avec un intérêt non dépourvu, d'ailleurs, d'esprit critique les grandes lignes et l'évolution du programme en matière de sciences exactes et naturelles et d'éducation, avec les projets majeurs qui s'y rattachent et la contribution de l'assistance technique à l'exécution de ce programme.

2.20 C'est avec joie que nous saluons la venue à l'Unesco de pays ayant récemment accédé à leur indépendance et nous considérons qu'il est du devoir de notre Organisation d'aider tout particulièrement les pays qui se sont libérés ou qui sont en train de se libérer du joug du colonialisme. L'Unesco devrait se faire un devoir de leur apporter toute son aide dans les domaines qui sont de son ressort. Il faut aider ces pays non seulement à sauvegarder, à développer leur patrimoine culturel, mais à former dans tous les domaines des spécialistes qui les aideront à rattraper leur retard dans les délais les plus courts.

2.21 En somme, de nombreux points du programme qui nous est proposé contribuent, selon nous, au succès de la mission qui est confiée à l'Unesco. Mais il y a un état de fait qu'il faut toujours avoir présent à l'esprit : il existe, côte à côte, des pays aux systèmes sociaux et économiques différents, aux traditions culturelles différentes. Or, la coopération entre les divers pays constitue le pivot de toute action menant à la détente internationale. Il y a beaucoup de méfiance et de malentendus, de barrières dues à des idées préconçues. Mais les Etats, malgré les différences qui les séparent, sont appelés à coexister et ils ne peuvent le faire qu'en coopérant entre eux. Pour ce faire, il faut qu'ils apprennent à se connaître et à s'apprécier. La science et la culture sont des domaines où il est possible et facile d'apprendre à se connaître, donc d'apprendre à s'estimer, donc à collaborer. En outre, la science, la culture et les arts sont des domaines prédestinés à l'émulation et celle-ci, loin de faire du tort à qui que ce soit, sert au contraire à tous.

2.22 Partant de cette constatation, la délégation polonaise attache la plus haute importance aux échanges, sous quelque forme qu'ils aient lieu, entre les pays dont les systèmes diffèrent. Aussi, la Pologne, après avoir pris l'initiative de proposer la résolution sur la coopération entre Etats à systèmes différents, qui a été adoptée par la Conférence générale, en sa neuvième session, à New Delhi, s'est-elle

efforcée de la mettre en oeuvre. C'est ainsi qu'a eu lieu, en 1957, à Bradford, sur l'initiative de la Pologne, un stage d'études anglo-polonais qui a permis à des spécialistes des sciences sociales des deux pays de confronter leurs points de vue sur divers problèmes économiques et sociaux. Tout comme le stage franco-polonais de 1956, cette rencontre a donné de bons résultats. Un stage d'études régional européen sur l'éducation des adultes a réuni à Varsovie 40 spécialistes de 15 pays. En juillet 1957, s'est également tenu à Varsovie la session de l'Institut international de philosophie consacrée aux problèmes du rapport entre la pensée et l'action ; 47 philosophes de 19 pays, représentant différentes doctrines philosophiques, ont pris part aux travaux avec 20 philosophes polonais. En septembre 1958 a eu lieu à Varsovie un stage franco-polonais sur l'étude de l'opinion publique. Au cours de ce stage, qui s'est attaché à l'étude des techniques de recherches sur l'opinion publique et de leur contribution aux théories sociologiques, d'éminents professeurs venus de France, des Etats-Unis et de Norvège ont pu travailler avec de jeunes spécialistes français et polonais.

2.23 Je me fais un devoir de constater avec satisfaction que toutes ces entreprises ont rencontré le meilleur accueil et la plus grande compréhension, tant de la part des pays avec lesquels nous les avons menées à bien, que de celle du Secrétariat de l'Unesco qui nous a apporté une aide efficace.

2.24 Si je me suis permis de m'arrêter plus longuement sur la résolution adoptée à New Delhi et concernant la coopération pacifique, c'est qu'il m'a semblé utile de souligner que ses dispositions n'étaient pas seulement parfaitement fondées en théorie, mais qu'elles se sont révélées absolument réalisables dans la pratique.

2.25 La délégation polonaise est heureuse de pouvoir constater, à l'appui de ces expériences - qui, je pense, ont été également concluantes pour les pays qui y ont participé, entre autres la France, le Royaume-Uni, la Norvège et les Etats-Unis - que cette route est bonne et qu'il faut la poursuivre. La preuve est donc faite qu'à côté des grandes actions dans les domaines choisis, les initiatives et les rencontres bilatérales et régionales revêtent une grande valeur pour l'instauration de la compréhension entre les nations.

2.26 Monsieur le Président, l'Unesco est une organisation qui groupe des gouvernements. Les exemples que j'ai cités tout à l'heure prouvent l'importance que nous attachons au rôle prépondérant qui revient aux Etats membres dans la réalisation du programme de l'Organisation.

2.27 Néanmoins, on ne saurait limiter pour autant la responsabilité qui revient au Secrétariat de l'Unesco dans la réalisation efficace du programme. En effet, l'Organisation ne peut pas être considérée comme la somme mathématique des Etats membres. C'est au Secrétariat et aux organes de l'Unesco qu'il revient de coordonner les intérêts et les activités de ces Etats, de leur donner une impulsion, de les aiguiller.

2.28 Il nous semble, quant à nous, qu', si ces tâches sont comprises tant par les uns que par les autres, nous parviendrons à faire avancer notre Organisation sur la voie qui lui a été tracée par son Acte constitutif.

3. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je remercie le délégué de la Pologne, et je donne maintenant la parole au délégué de la Libye, M. Shinnib.

4.1 M. SHINNIB (Libye). -

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, mes chers collègues, C'est un honneur pour moi de vous adresser, du haut de cette tribune, les salutations et l'expression de la sympathie chaleureuse de mon pays. Ces salutations vont aux valeurs humaines éternelles, au triomphe desquelles nous nous consacrons, parce qu'elles sont le fondement même de la paix et du bien-être des peuples.

4.2 La Libye se trouve, l'n'en pas douter, constamment présente à la conscience du monde, depuis que cette conscience s'est prononcée par l'organe des Nations Unies en faveur d'une Libye indépendante et souveraine. Mais, débordant le cadre platonique et verbal, les Nations Unies se sont empressées de se pencher sur ce nouvel Etat, lui prodiguant tous les moyens possibles de hâter sa croissance culturelle et économique, afin de le mettre à même de travailler avec les autres Etats du monde au service de la civilisation humaine.

4.3 A cette vibrante conscience mondiale et à ces inappréciables et sincères efforts, j'adresse, au nom de la Libye, l'expression de la profonde gratitude de mes compatriotes, en ce mois où ils célèbrent avec éclat le huitième anniversaire de la résolution des Nations Unies qui a proclamé leur indépendance et leur liberté.

4.4 Forte de cette liberté, la Libye a repris en main son flambeau de civilisation et de progrès. Et fort de cette indépendance, le peuple libyen s'efforce à partager avec les autres peuples du monde les obligations qui en découlent envers lui-même comme envers l'humanité entière.

4.5 Mais la Libye ne se trouve pas, dans cette action gigantesque, abandonnée à ses propres moyens. Les Nations Unies et les Institutions spécialisées - et plus particulièrement l'Unesco - lui apportent un concours efficace et la guident dans la voie de l'organisation et sur le chemin de la renaissance.

4.6 Quiconque visiterait actuellement la Libye ne pourrait que s'étonner de l'ampleur et de la rapidité des réalisations déjà accomplies dans les domaines de l'éducation et de l'enseignement. Cet étonnement serait d'autant plus grand que la Libye a été, comme vous le savez, pendant quatre années entières, au cours de la deuxième guerre mondiale, le terrain de batailles atroces qui ont semé la ruine dans les villes et provoqué la destruction massive des ponts et de la presque totalité des routes.

4.7 Mais il y a eu depuis le miracle de la volonté populaire : un peuple qui ne compte pas plus d'un million un quart d'habitants a su vaincre ce que les hostilités ont laissé de ruines à travers le pays et de détresse dans les coeurs.

4.8 Au lendemain de la guerre, le nombre d'élèves en Libye n'était guère supérieur à six mille ; on en compte aujourd'hui une centaine de milliers ; l'explication de cette transformation est bien simple : la Libye n'a cessé depuis la guerre de consacrer la plus grande partie de son budget à la propagation de la culture et de l'instruction.

4.9 Au lendemain de la guerre, il n'y avait pas une

seule classe de certificat d'études primaires en Libye. Aujourd'hui - et depuis trois ans - nous sommes fiers d'avoir une Faculté des lettres et de pédagogie et une Faculté d'économie et de commerce à Bengazi, ainsi qu'une Faculté des sciences à Tripoli et de les voir prospérer devant nos yeux, tandis que des centaines de nos étudiants vont parfaire leur culture dans différentes universités d'Orient et d'Occident.

4.10 Mais cela ne nous permet pas de venir à bout de toutes nos difficultés. Elles sont innombrables. Nous avons pourtant à les surmonter. Et nous avons, par conséquent, un pressant besoin de l'assistance de l'Unesco. Cette Organisation ne nous a pas ménagé ses efforts, dans la mesure de ses moyens. Mon gouvernement et mon peuple ne peuvent que lui en être sincèrement reconnaissants. Elle nous a aidés à former nos instituteurs, à élaborer nos programmes d'enseignement, à créer des jardins d'enfants, à mener à bien les projets d'éducation de base, à développer le Centre de production de manuels scolaires.

4.11 L'Unesco a ainsi donné la preuve qu'elle est à la hauteur des grandes missions dont elle porte le flambeau. Aussi est-ce avec un ferme espoir que la Libye regarde vers cette Organisation dont le concours nous est si nécessaire et dont le succès se confond, pour une large part, avec la vie meilleure à laquelle aspire notre peuple.

4.12 Le principal souci de mon gouvernement est actuellement de diffuser le plus largement possible l'instruction, en mettant particulièrement l'accent sur le développement de l'éducation de base et la formation des maîtres et des techniciens.

4.13 En dépit de nos faibles ressources budgétaires, nous avons décrété la gratuité de l'enseignement dans les différents cycles primaire, secondaire et universitaire. La Libye est peut-être l'un des très rares Etats qui pratiquent la gratuité de l'enseignement au niveau universitaire. Mais parallèlement, nous sommes tenus de développer les cadres de l'enseignement technique ; pour cela, nous manquons des experts nécessaires. Encore une fois, c'est vers l'Unesco que nous nous tournons pour combler cette lacune.

4.14 En même temps, le Gouvernement libyen s'efforce de combattre l'analphabétisme. Grâce à l'assistance de l'Unesco, l'éducation des adultes progresse favorablement dans la région sud du pays. Notre analphabétisme est un héritage que nous a légué le colonialisme, ou plutôt notre lutte contre le colonialisme pendant trente années entières.

4.15 Le gouvernement procède à la multiplication des écoles du soir destinées aux ouvriers et aux autres adultes ; mais nos moyens et notre expérience ne nous permettent pas de venir tout seuls à bout de cette tâche.

4.16 Avrai dire, dès 1951 - c'est-à-dire bien avant l'admission de la Libye à l'Unesco - cette Organisation nous prodiguait déjà son concours. La position géographique de la Libye, son histoire, les vestiges culturels considérables dont son sol est si riche, ont mérité une telle action de la part d'une Organisation qui se voue au service de l'éducation, de la science et de la culture.

4.17 Une part qu'on ne peut qualifier de modique, en raison des faibles moyens financiers dont dispose l'Organisation, nous a été réservée au titre du Programme de participation, pour nous aider à créer

une radiodiffusion nationale, propre à faire parvenir la voix de la connaissance jusqu'à ceux qui, dans les régions les plus reculées du pays, étaient privés de ce bienfait par une injuste condamnation du sort.

4.18 Mesurant l'importance d'une coopération étroite avec l'Unesco, nous avons constitué, l'année dernière, notre Commission nationale. Son premier acte a été de prendre contact avec les représentants des Commissions nationales des autres pays arabes, à la faveur de la Conférence régionale de Fès. Aujourd'hui, l'Organisation accueille dans ses bureaux le Secrétaire exécutif de notre Commission, pour lui permettre de connaître de près l'ensemble de ses activités.

4.19 Pourrais-je maintenant me permettre de m'adresser directement à cette Conférence générale et appeler son aimable attention sur les résolutions et recommandations votées par la Conférence des Commissions nationales à Fès, et adoptées par l'ensemble des commissions des pays représentés et par leurs gouvernements respectifs ?

4.20 La Libye fait partie intégrante de ce vaste monde arabe, avec lequel elle a beaucoup de problèmes et d'intérêts communs. Aussi espère-t-elle que les vœux exprimés à Fès, notamment en ce qui concerne les deux projets majeurs sur les valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident et sur la zone aride, retiendront votre attention. Elle espère aussi qu'un projet pareil à celui qui est appliqué en Amérique latine pour l'enseignement primaire pourra être étudié sous l'égide de l'Unesco et appliqué, dans une certaine mesure, dans l'ensemble du monde arabe.

4.21 Il me reste, avant de quitter cette tribune, à adresser mes sincères remerciements, au nom de mon pays, au Secrétariat, au Directeur général et au Conseil exécutif de l'Unesco qui n'ont ménagé aucun effort pour assurer le plein succès de cette Conférence et celui des tâches de l'Organisation.

5. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je remercie vivement le délégué de la Libye. J'ai le plaisir de donner la parole au délégué du Viêt-nam, M. Ngo-Dinh-Luyen.

6.1 M. NGO-DINH-LUYEN (Viêt-nam). -

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. L'inauguration du Siège permanent de l'Unesco a vu le monde partager ardemment notre joie à tous.

6.2 Que Paris, en recevant dans son cadre classique cette synthèse réussie des arts et de la technique modernes, ait su relever son harmonie prédestinée d'un éclat supplémentaire, que la France, ce foyer d'élection de la science et des lettres, ait voulu réchauffer de sa généreuse hospitalité ce creuset où cherchent à s'allier les formes les plus nobles et les plus originales de la culture humaine, ce sont là d'heureuses rencontres.

6.3 Au-delà de ces fastes présages, et dans leur ardente aspiration vers une coopération harmonieuse et libre, les peuples entrevoient encore une promesse de paix - d'une paix dont l'édification et les moyens sont, par essence, résolument pacifiques.

6.4 Promesse précieuse certes, mais combien fragile face aux menaces trop réelles qui pèsent en ce moment sur l'avenir du monde, face aussi à la néfaste tendance qui s'est manifestée à cette tribune même - la tendance à soulever des problèmes encore très controversés dans une forme agressive et pressante qui

exacerbe un antagonisme déjà latent, alors qu'un esprit de tolérance et de patience est tellement indispensable à notre compréhension mutuelle et au progrès rapide de nos travaux !

6.5 D'autres organisations internationales que la nôtre s'efforcent, chacune dans son domaine, d'aménager des terrains d'entente. Tâche ingrate s'il en fût que de rapprocher des intérêts qui, d'un peuple à l'autre, et par la nature même des choses, s'opposent et se heurtent si violemment que l'humanité touche au bord de l'abîme.

6.6 C'est donc un précieux privilège de l'Unesco que de pouvoir oeuvrer sur ce plan serein de la culture, où, loin de se heurter, originalités et particularismes nationaux se complètent et s'enrichissent pour le plus grand bien de l'humanité.

6.7 Mais ce privilège, comme tout privilège, comporte sa servitude. Ce monde de la science et de la culture, où une constante habitude de raisonner dans l'idéal et dans l'absolu ne favorise pas toujours un ajustement bien adapté des principes théoriques à la réalité complexe de la vie - ce monde de la science et de la culture, dis-je, est un monde où la quête de la vérité se fait par approximations successives, dans le cadre d'hypothèses de travail simplifiées et précises. Dans un tel cadre n'entrent que des idées claires, des éléments purs, des conditions rigoureusement définies.

6.8 La vie, elle, ne connaît ni d'éléments parfaitement purs, ni de données absolument nettes. Tandis qu'une hypothèse de travail stérile se remplace sans dommage pour la science, une initiative malencontreuse se paie toujours cher dans cette vie. Cette différence fondamentale entre la science et la vie est si peu contestable que, pour la combler, il a fallu inventer la technique.

6.9 L'Unesco, elle aussi, vit ; et, comme tout organisme vivant, elle n'est ni facilement ni toujours réductible à des formules logiques. Entre la logique formelle et la vie de l'Unesco une technique s'impose : la procédure. Sinon, dans cette enceinte consacrée à la culture, des raisonnements sans fin et sans aboutissement ne feraient que heurter votre raison, lasser votre patience, et, qui pis est, paralyser notre Organisation.

6.10 C'est pourquoi, malgré la logique apparemment séduisante et le réalisme éloquentement affirmé qui ont caractérisé certaines interventions précédentes et insistantes, à cette même tribune, la délégation du Viêt-nam n'a pas voté en leur faveur.

6.11 Logique apparente, en effet, que ce rapprochement abusif entre, d'une part, une population au chiffre énorme et, d'autre part, une culture multimillénaire. La valeur d'une culture saurait-elle se mesurer au chiffre de la population qui s'en réclame ? A ce compte, le nombre actuel des hellénistes et latinistes donnerait une bien piètre idée des brillantes cultures grecque et latine.

6.12 Ce rapprochement entre une population au chiffre énorme et une culture multimillénaire est d'autant plus abusif que l'on oublie précisément de souligner qu'entre cette même population et cette même culture une moderne Grande Muraille est dressée par la constitution, les lois et les moindres règlements d'un régime qui prend exactement le contre-pied de cette culture.

6.13 Quant au réalisme invoqué dans ces

interventions, je me contenterai de faire remarquer que les mesures préconisées en son nom sont telles que leur simple discussion suffirait déjà, si elle se prolongeait, à diviser notre assemblée d'une façon irrémédiable ; il existe, en effet, dans la présente Conférence une majorité incontestable qui s'oppose à la discussion des mesures en question.

6.14 Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, par ces quelques observations, j'ai seulement cherché à expliquer à l'Assemblée la position de ma délégation. Il n'était pas dans mon intention de ranimer un débat inopportun. J'y ai renoncé et j'y renoncerais.

6.15 J'y ai renoncé par respect et attachement pour notre Organisation qui, si de tels débats se prolongeaient outre mesure, en souffrirait gravement.

6.16 J'y ai renoncé aussi par respect pour tous les honorables délégués ici présents, car, lorsqu'il s'agit de questions débattues depuis si longtemps, la seule pensée qu'il suffirait de quelques paroles pour modifier radicalement la position d'un délégué ou de son pays constitue déjà en soi une grave atteinte à la dignité des intéressés.

6.17 J'y ai renoncé, enfin, parce que la délégation du Viêt-nam est convaincue que cette enceinte, symbole de notre coopération fraternelle, ne saurait servir de serre chaude pour faire mûrir des questions vivement controversées. Elle doit être le lieu où des problèmes déjà mûris voient leur solution mise en pratique.

6.18 C'est dans cet esprit que, dans nos projets d'amendement à certains articles du Projet de programme pour 1959-1960, nous proposons à l'approbation de la Conférence la création de centres d'activités régionales ; je répète : centres d'activités régionales et non centres régionaux car, dans notre esprit, il s'agit là de centres nationaux qui, par suite des facilités qu'ils offrent actuellement sur le plan régional et dans un domaine défini - éducation, science ou culture - méritent d'être encouragés par l'Unesco à assumer le rôle qui consiste à resserrer davantage la coopération régionale dans ce domaine.

6.19 Sans entraîner d'accroissement de dépenses, notre proposition permettrait de tirer un meilleur parti de la collaboration qui existe déjà ou que la nature a préparée entre pays voisins : approuvée, cette proposition matérialiserait dans la région même l'action bienfaisante de l'Unesco, susciterait envers notre Organisation la sympathie des peuples intéressés et lui apporterait ainsi ce fervent soutien des masses qui lui est encore mesuré.

6.20 De cette façon, chaque pays, dans sa région et selon ses possibilités, pourrait contribuer plus efficacement encore à la coopération régionale et internationale.

6.21 Parmi nos projets d'amendement, le premier, qui a trait au projet de résolution 1.52, tend à demander à la Conférence générale de bien vouloir étudier l'opportunité de la création d'un Centre d'activités régionales dans le domaine de l'éducation de base pour l'Asie du Sud-Est.

6.22 Il n'est pas question ici, je le répète, d'envisager la création d'un centre semblable au C. R. E. F. A. L. ou à l'A. S. F. E. C. La délégation du Viêt-nam souhaite voir conférer le rôle d'organe de liaison à un centre national par région, afin de permettre aux différents centres nationaux d'échanger les fruits de leur expérience à la faveur de sessions

d'études et de colloques régionaux auxquels participeraient les responsables de l'éducation de base de chaque région.

6.23 Notre second projet d'amendement souhaite voir consacrer la vocation de l'Institut océanographique de Nhatrang en tant que centre d'activités régionales : fort de sa situation géographique commode, fort des résultats encourageants qu'il a obtenus en organisant, sous l'égide de l'Unesco, des stages régionaux de perfectionnement, notre Institut nourrit l'unique ambition d'offrir son siège pour les rencontres régionales ou internationales de spécialistes et d'experts désireux de coopérer aux recherches propres à améliorer, grâce à une meilleure utilisation des ressources de la mer, le niveau de vie des populations de l'Asie du Sud-Est ainsi que d'autres pays.

6.24 Enfin, notre dernier projet d'amendement porte sur le Projet majeur relatif à l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident.

6.25 L'Asie du Sud-Est, qui a connu depuis longtemps l'affrontement puis l'interpénétration des diverses cultures asiennes et occidentales, englobe différents Etats, pour la plupart nouvellement promus à l'indépendance et animés du commun désir de renouer entre eux des liens culturels plus étroits et d'échanger les fruits de leur expérience en ce qui concerne une nouvelle forme de vie intellectuelle et spirituelle.

6.26 Pour obtenir de meilleurs résultats du Projet majeur, il apparaît alors opportun de créer un centre d'activités culturelles régionales d'appréciation mutuelle. Dans ce futur centre seraient organisées des réunions périodiques auxquelles pourraient participer les culturologues de la région comme ceux d'autres régions.

6.27 Nous sommes fermement convaincus que la compréhension mutuelle - naturellement plus aisée à atteindre - des courants culturels des pays appartenant à une même aire géographique est une étape importante sur la voie d'une appréciation plus juste et plus féconde de cultures plus éloignées, à la fois dans l'espace et par leur génie spécifique.

6.28 Ainsi, ces trois projets d'amendement ne visent d'autre but que de présenter à l'Organisation des suggestions de nature à contribuer à une mise en oeuvre plus efficace de certaines résolutions déjà approuvées par la Conférence générale.

6.29 Je souhaite vivement que ces précisions permettent à l'Assemblée d'examiner avec bienveillance les mesures d'ordre purement méthodologique que la délégation du Viêt-nam lui soumet.

6.30 Monsieur le Président, Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs, en terminant, le Viêt-nam, par ma voix, tient à réaffirmer sa foi inébranlable en l'Unesco et à présenter ses plus sincères remerciements à tous ceux qui ont contribué à la croissance de l'Organisation et au beau succès de cette dixième session de la Conférence générale. Je tiens à remercier spécialement le Conseil exécutif, les membres du Secrétariat de l'Unesco et particulièrement Monsieur le Directeur général, le Dr Luther Evans et Monsieur le Directeur général adjoint M. Adiseshlah, tant de leurs fructueux efforts au service de l'Organisation que du vif intérêt qu'ils ont bien voulu témoigner à notre pays en venant se

rendre compte sur place des réalisations du Viêt-nam dans le triple domaine de l'éducation, de la science et de la culture.

7. Le **PRESIDENT**. - (Traduit de l'anglais.)

Je remercie le délégué du Viêt-nam. J'ai le plaisir de donner la parole au délégué du Libéria, M. Massaquoi.

8.1 **M. MASSAQUOI (Libéria)**. - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, mes chers collègues. Quelqu'un a dit : "Si je puis donner à une nation ses chants peu m'importe qui établit ses lois". Il se peut que cette formule convienne à des civilisations plus simples que la nôtre mais mutatis mutandis, elle reste vraie. Aujourd'hui, ce sont les penseurs, les écrivains, les artistes, les historiens et les hommes de science qui donnent à une nation l'équivalent de "ses chants". Ce sont eux qui déterminent le fond inconscient de la pensée d'un peuple et qui orientent de telle ou telle manière son attention. S'ils sont fidèles à leur tâche, ce sont eux qui protègent les nations contre l'assaut des tentations nées de l'ignorance et des préjugés. Cette force et cette unité qui, à notre époque, dominent et pénètrent la vie en général, ne sont pas seulement une garantie de progrès ; elles nous rassurent en nous donnant l'espoir que l'humanité ne s'abîmera pas dans les ruines.

8.2 De tout temps, l'homme a inspiré l'homme ; ce fut vrai pour Aristote qui, dépassant ses contemporains, resta ignoré de l'Europe pendant un millier d'années, mais atteignit ensuite Albert le Grand, Roger Bacon et St Thomas d'Aquin, grâce à qui ses oeuvres furent assimilées par la philosophie chrétienne. A cette période en succéda une autre, qui marqua les débuts de la science moderne sous la conduite de Galilée et de Descartes ; pour la première fois, le monde aristotélicien fut déchiré par un schisme lorsqu'ils firent de la nature une vaste machine et affirmèrent qu'elle pouvait être toute entière construite mathématiquement, à partir des seules données de la matière et du mouvement. Selon cette dernière conception, l'esprit et l'intention ne sont pas du domaine des sciences exactes et naturelles et l'ensemble du monde matériel ne subit donc l'action d'aucune intelligence ni l'influence d'aucune fin. Théorie qui eut pour conséquence la substitution de la mathématique à la métaphysique comme science souveraine.

8.3 Déjà auparavant, de grands réformateurs spirituels comme Confucius en Chine, Gautama Bouddha et Vardhamana Mahivira en Inde, avaient pensé que le monde était en décadence. Les bons principes avaient disparu, la mauvaise foi et les actes d'oppression s'étaient multipliés. Le moment d'une réforme était donc venu. Les bouddhistes étaient convaincus que la conversion devait se faire par la persuasion et non à la pointe de l'épée, et le Roi Asoka de Magadha fit pour le bouddhisme ce que l'Empereur Constantin fit pour le christianisme. Ces deux grands réformateurs spirituels de l'Orient répandirent l'idée que si l'homme peut rendre plus grands ses principes, les principes ne rendent pas l'homme plus grand ; autrement dit que l'homme est supérieur à tout système de pensée. Ils estimaient que le savoir non assimilé représente autant de travail perdu, et que la pensée sans le savoir est

dangereuse. Ils affirmaient enfin la supériorité du pauvre qui conserve l'humeur sereine et du riche qui respecte la justice, sur les hommes simplement passables que sont le pauvre sans flatterie et le riche sans orgueil.

8.4 Au cours des deux siècles qui suivirent les découvertes de Galilée et de Descartes, la métaphysique et les mathématiques continuèrent à diverger de plus en plus, et cette situation atteignit son point culminant avec l'ouvrage de Newton intitulé : "Principes mathématiques de philosophie naturelle", publié en 1687. Tout en partageant l'opinion de Descartes sur les mathématiques qui seraient la clef de la nature, Newton rejoignait Aristote lorsqu'il s'agissait de définir la nature elle-même.

8.5 Ainsi disparut l'empire d'Aristote, celui d'Albert le Grand, de Roger Bacon et de St Thomas d'Aquin, qui appliquèrent à l'histoire de la doctrine révélée les principes et les méthodes aristotéliciennes et qui donnèrent au monde le système scolastique conciliant la raison et la foi orthodoxe. En s'efforçant d'assumer la tâche qui incombait à la philosophie - celle de faire connaître la nature réelle du monde matériel et même de l'univers dans son ensemble - en cherchant à se libérer de la tradition et du dogme du Moyen-Age - tout pétris d'aristotélisme sous l'influence d'hommes comme Alexandre, de Hales et Albert le Grand, la science moderne a écarté Aristote et méconnu la science profonde et véritable contenue dans ses écrits, pour la seule raison qu'ils avaient été associés à ce que l'on appelle le dogme chrétien. Mais cette rupture n'était pas définitive ; au début du XIXe siècle, deux physiciens, Young et Fresnel, portèrent un premier coup à la physique de Newton en découvrant la théorie des ondes lumineuses. Puis en 1895, Röntgen découvrait les rayons X. La découverte de la radioactivité détermina l'élaboration de la théorie des Quanta de Planck. Ces trois inventions eurent pour résultat de prouver que les radiations ne sont pas continues mais se produisent par bonds, idée contraire à celle de Newton qui soutenait que le mouvement est rigoureusement continu.

8.6 Dix ans plus tard, en 1905, l'expérience de Michelson-Morley donna un démenti à la théorie de "l'espace et du temps absolus" admise par la science newtonienne, ce qui conduisit Albert Einstein à soutenir qu'il fallait abandonner cette notion. C'est ainsi que disparut le concept fondamental de la permanence de la matière dans l'espace et dans le temps, et aussi l'idée que la science peut nous renseigner sur la nature des choses et faire plus que nous en donner une description et observer les phénomènes.

8.7 Dans cette lutte à qui l'emportera pour former le "fonds inconscient" de la pensée humaine, la situation de l'homme moyen est pitoyable. Le philosophe d'aujourd'hui dit à l'homme de science que la faculté de raisonner, qu'il utilise si brillamment, est tout à fait impuissante à découvrir la vérité dans quelque domaine que ce soit, et l'homme de science l'écoute avec grand respect, et convient que la réalité ultime est tout à fait irrationnelle. Les conclusions de la science moderne suffisent à rendre vraisemblable l'hypothèse selon laquelle nous ne connaissons pas les choses mais seulement l'idée que nous nous en faisons. Aujourd'hui, la science reconnaît ouvertement qu'elle ne connaît que par symboles la réalité sur laquelle elle poursuit avec

tant de succès ses recherches. Le moment n'est-il pas venu pour les philosophes modernes de cesser de proclamer que l'esprit a une connaissance directe et immédiate de la réalité ? Ne serait-il pas plus franc d'admettre que nous ne connaissons et ne pouvons rien connaître de la réalité en elle-même, mais que nous fabriquons notre propre vérité, qui n'a pas de rapport nécessaire avec la vérité de la réalité elle-même. Eh bien, je ne suis pas de cet avis. Si nous ne connaissons pas la réalité, nous ne connaissons rien. Il faut l'admettre ouvertement. La vérité dans l'esprit, lorsqu'il s'agit de choses extérieures à l'esprit, est sans aucune signification s'il n'y a pas correspondance entre l'idée et la réalité extérieure : la seule raison qui peut faire juger commode et féconde une théorie scientifique c'est qu'elle représente au moins une approximation de la vérité.

8.8 Grâce à toutes ses inventions, grâce à la suprématie qu'elle s'est acquise en matière de science, et par l'effet de la révolution industrielle qui en est résultée, l'Europe moderne bénéficie d'une avance considérable dans le domaine de la production en série des biens de consommation. Elle est en avance également pour l'invention des armes guerrières, en sorte que les conquêtes de Gengis Khan et de Soliman ont été bien vite oubliées et qu'en définitive elle a obtenu la suprématie sur l'Amérique, l'Asie et l'Afrique. Les Pèlerins ont débarqué à Plymouth Rock et ont fondé les Etats-Unis d'Amérique ; les conquistadores ont créé vingt Etats d'Amérique latine et l'Afrique a été divisée au Congrès de Berlin en 1885.

8.9 Mais on ne peut guère espérer qu'un homme qui n'a pas été formé à la pensée claire se rende compte de tout cela, ni qu'il en tire la leçon. Dans ces conditions, j'estime qu'il convient au moins de dire clairement à l'homme moyen ceci : ce différend entre la philosophie et la science moderne a pour effet de faire rapidement disparaître l'unité spirituelle que le monde a connue sous la direction d'une Europe chrétienne. Cette disparition de l'unité religieuse a inévitablement entraîné la destruction de toutes les autres sortes d'unité, qui en découlaient et qu'elle favorisait ; en sorte que nous sommes arrivés aujourd'hui à une époque de morcellement extrême. Or, c'est précisément cette époque qui a vu naître un effort majeur d'internationalisme. Les moyens de communication ont été multipliés, les plus longs voyages sont devenus faciles et réalisables pour tout le monde ; mais à mesure que diminuaient les distances réelles entre les nations et les continents, les barrières morales, qui seules comptent, prenaient plus d'importance. Facilité des communications sur le plan matériel, difficulté des communications sur le plan intellectuel, telles sont les deux caractéristiques de notre époque.

8.10 La civilisation moderne avait l'illusion d'être parvenue à créer, une fois pour toutes, un certain type d'homme guidé par la raison, dans laquelle elle avait, la plus complète confiance. Or, les violentes réactions que l'on a pu observer en 1914 et en 1939 ont montré que l'homme juge et agit bien plus sous l'impulsion irraisonnée de ses émotions religieuses, que selon la raison, l'évidence, la justice et le bien. Le christianisme, l'islam, le bouddhisme, le confucianisme et le judaïsme avaient su diriger l'homme. La civilisation moderne a cherché à substituer à ces religions ce que nous considérons comme des

religions laïques, mais celles-ci n'ont pas duré, et elles ne pouvaient pas durer, malgré leur étiquette nationale, parce qu'elles ne répondaient pas aux exigences de la nature humaine. Il est arrivé alors ce qui était inévitable : l'homme, détaché et sevré des grandes religions, s'est retourné vers le paganisme primitif et vers ce qui était à la racine de ce paganisme : la religion de la tribu et du sang, la religion de la cité. L'homme ne sera jamais rationnel ; il ne restera pas longtemps laïque, nationaliste ou matérialiste ; c'est ce qui explique le caractère irrationnel et mystique du monde contemporain. Ce monde d'instinct et de sentiment, qui a besoin d'amour et d'enthousiasme, qui veut se sacrifier à des causes et qui n'attache pas grand prix à la vie individuelle, obéira de plus en plus à des forces qui font échec aux grands facteurs de formation ; il échappera de plus en plus à l'action de l'intelligence et de la culture, telles que nous les avons connues jusqu'à présent. C'est un monde barbare et même primitif, analogue à celui qui s'est édifié sur les ruines de l'Empire romain. Sous ces apparences modernes, avec toutes nos extraordinaires méthodes techniques, en dépit de notre rupture brutale avec le passé récent des XVIII^e et XIX^e siècles et malgré nos découvertes nouvelles, nous sommes encore en période de régression. Nous devons nous rendre compte, nous Etats membres de l'Unesco, qu'il est vain d'appeler la paix si cette paix n'est pas indivisible et universelle. La paix c'est la tranquillité de l'ordre, et l'ordre c'est cet état qui assigne sa place à chaque chose en fonction des ressemblances et des différences. La paix, qui dans la vie humaine s'établit chaque jour en quelque endroit pour être détruite en d'autres, est le résultat et la récompense d'une longue patience. Elle est faite de conciliations, d'ajustements, de rapprochements et d'échanges. C'est une lente évolution que nous devons nous efforcer de rendre créatrice. C'est une foi, mais qui sait se soumettre aux réalités. La paix est charité, mais charité de la forme la plus élevée et la plus difficile. Elle n'est pas le monopole d'une institution ou d'un service déterminé ; elle est la synthèse qui exige la coopération de tous ceux qui pensent et qui souffrent. Et si c'est en premier lieu "dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix", il nous faut, par conséquent, éliminer toute politique de puissance, penser ce que nous disons et dire ce que nous pensons.

8.11 D'après les statistiques de l'Unesco, 40 % de la population adulte du monde, soit 700.000 millions d'individus, ne savent ni lire ni écrire. Environ la moitié des pays et territoires du monde comptent au moins 50 % d'analphabètes dans leur population adulte. Dans la plupart des pays d'Afrique la proportion d'analphabètes dépasse sensiblement 75 %. Que fait l'Unesco pour résoudre ce problème ? Dans le cadre du projet 1.5 d'Education de base du programme actuel, nous observons que le total des crédits, tant pour le programme ordinaire que pour l'assistance technique, atteignait en 1956-57 environ 2.500.000 dollars alors que les crédits proposés pour la période 1959-60, que nous examinons en ce moment, sont de l'ordre de 1.960.300 dollars environ, c'est-à-dire un demi million de dollars de moins que l'an passé. Il en est de même pour le projet 1.6 intitulé "Education extrascolaire des jeunes et des adultes" où la

diminution pour la période que nous étudions est de l'ordre de 17.000 dollars par rapport à la période de 1956-57. Cependant, dans le domaine des sciences sociales les crédits affectés au programme ordinaire et à l'assistance technique ont été majorés respectivement d'environ 15 % et 100 %, et sont ainsi passés de 1.876.100 à 2.035.900 dollars, et de 75.000 à 150.700 dollars pour l'assistance technique.

8.12 Pour le projet interdépartemental 4.73 "Production de textes de lecture destinés aux nouveaux alphabètes et au nouveau public de lecteurs" l'augmentation nominale n'est que de 20.000 dollars, c'est-à-dire d'environ 10 % pour la période 1959-60 par rapport à 1957-58. On envisage dans le cadre du projet 4.81, "Culture et compréhension internationale", un échange de vues consacré aux cultures de l'Afrique équatoriale, et la publication d'une première anthologie contenant un choix de textes des différentes littératures de l'Afrique, au sud du Sahara. Il est également prévu de proposer un contrat à un spécialiste de l'Afrique, pour préparer une première anthologie de traductions, en français et en anglais, de textes représentatifs du patrimoine littéraire de la région. C'est là une initiative louable ; en effet, ainsi que j'ai eu l'occasion de le signaler dernièrement, il ne faut pas que la culture africaine soit représentée à l'Unesco par procuration ; si elle doit être représentée il faut qu'elle le soit librement et d'une manière vraiment significative de son patrimoine littéraire.

8.13 En ce qui concerne le projet majeur sur "l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident", la plupart des Etats membres de l'Unesco ont convenu que les expressions Est et Ouest ne doivent pas être prises dans une acception strictement géographique. Il a été reconnu également que pour apprécier ce principe de réciprocité, nous devons tout d'abord connaître et comprendre ces valeurs. Toutefois, il faut nous rendre compte que les cultures de la plupart de ces pays sont en évolution, qu'elles s'écartent un peu plus chaque jour des traditions du passé et subissent des transformations sociales et économiques entraînant divers changements politiques, pour finalement s'orienter vers une culture mondiale unifiée. La délégation du Libéria estime donc que la principale tendance de ce projet majeur, le tour de force qu'il réalise, est d'aménager en vue d'une fin donnée une transition qui nous amènera à apprécier de plus en plus la diversité des valeurs culturelles ; appréciation - ou "rythme", pourrait-on dire - d'une diversité qui donnera au musicien l'harmonie, au poète le poème, à l'artiste le tableau, au philosophe la vérité, au savant l'essence de la matière et enfin à l'humanité tout entière la paix. La délégation du Libéria considère également que l'Unesco doit accepter le projet majeur relatif à l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident dans cet esprit, et non comme un moyen de maintenir, par cette diversité, la division entre les nations du monde.

8.14 Mes chers collègues, dans les deux prochaines années notre famille internationale accueillera au moins cinq ou six nouveaux Etats africains, qui s'ajouteront aux huit qui sont déjà membres de l'Unesco : République arabe unie, Libye, Tunisie, Maroc, Soudan, Ethiopie, Ghana et Libéria. Outre ce groupe d'environ 13 Etats, il y a ceux qui, s'exprimant par la voix de leurs peuples ont accepté de s'associer

librement à la France ; ce sont la Mauritanie, le Sénégal, le Soudan, le Niger, la Haute-Volta, la Côte d'Ivoire, le Dahomey, les Etats de l'Afrique équatoriale et Madagascar. Il y a l'immense Congo Belge et le Ruanda-Urundi, les territoires administrés par le Portugal - Angola, Mozambique et Guinée Portugaise. Il y a aussi les territoires sous administration britannique : Sierra Leone, Kenya, Ouganda, Tanganyika en Afrique orientale et Fédération d'Afrique centrale. Enfin, il y a les millions d'individus victimes de mesures discriminatoires qu'une petite minorité d'environ 15 % de la population de l'Afrique du Sud maintient dans l'isolement sous le couvert juridique de ce qu'on appelle Apartheid. Que fera l'Unesco, dans le cadre de son programme, pour aider des millions d'Africains ? Nous nous félicitons des postes spéciaux dans le domaine de la formation professionnelle etc., prévus dans le projet de programme et de budget que nous examinons en ce moment. Mais ce n'est là qu'un commencement, une goutte d'eau dans la mer. Je fais appel à tous les Etats membres de l'Unesco, et notamment aux puissances qui administrent l'Afrique, en leur demandant de prêter leur appui à l'Organisation pour instruire les populations africaines du véritable sens de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

8.15 Un grand nombre de puissances administrantes le font déjà mais une amélioration est encore possible dans un continent où le niveau social et économique est le plus bas du monde. Mes chers collègues, dans notre lutte pour la paix nous devons considérer l'éducation, la science et la culture non comme une fin mais comme un moyen. Il faut que d'un commun accord, nous décidions de mettre au service de la paix nos découvertes pédagogiques et scientifiques ainsi que nos réalisations culturelles, au lieu d'en faire des armes de destruction qui divisent l'humanité.

8.16 Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais ici rendre hommage à la France, pays invitant de cette Organisation. Grâce aux prêts sans intérêts qu'elle a consentis et grâce au terrain qu'elle nous a donné pour y construire ce bâtiment, la France a confirmé une fois de plus cette formule de Victor Hugo : "tout homme a deux patries : la sienne et puis la France". Cela reste vrai.

9. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je remercie M. Massaquoi, et je donne la parole au délégué de l'Iran, M. Raadi.

10.1 M. RAADI (Iran). -

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'ai déjà eu l'honneur, ici même et aux premières heures de la présente session, de rendre hommage au Gouvernement, au peuple français, et d'exprimer la vive gratitude que nous éprouvons tous pour l'accueil qui nous a été réservé. Permettez-moi de renouveler l'expression de cet hommage et de cette gratitude au nom de la délégation iranienne.

10.2 Mes chers collègues, comme vous le savez, celui qui intervient à la fin d'un grand débat court très souvent le risque de répéter ceux qui l'ont précédé à la tribune, certainement avec beaucoup d'éloquence et d'éclat. Aussi bien n'aborderai-je pas ici certaines questions que nous aurons l'occasion de soulever ou de développer dans les commissions et dans les comités. Si le temps me l'avait permis

j'aurais voulu manifester, au cours de ce débat, tout l'intérêt que ma délégation porte à toutes les parties du programme. Je me trouve donc dans l'embarras de choisir quelques points seulement. Mais une telle sélection est inévitablement téméraire, car, comme l'a dit Saadi de Chiraz, que je traduis approximativement :

"Pareil au derviche affamé
invité au festin royal,
je suis dans un grand embarras :
Je voudrais d'un même regard
admirer ton corps tout entier."

10.3 Quoi qu'il en soit, le choix auquel je m'arrête ne signifie pas que je me désintéresse des autres questions. Je commencerai par quelques remarques d'ordre général concernant d'abord le budget de l'Unesco.

10.4 Nous sommes convaincus que le budget proposé est bien modeste et qu'il devrait dépasser de beaucoup le chiffre indiqué. Mais, comme les contributions sont réparties entre tous les Etats membres, les augmentations de budget, même modestes, pèseraient lourdement dans la balance pour les pays à moyens financiers limités. "Dans la fourmillière la rosée provoque une inondation", dit un vieil adage.

10.5 Comment concilier dès lors la nécessité d'augmenter le budget avec ce fait ? Nous croyons, comme l'honorable Président de la délégation du Brésil, qu'il y a des solutions. Ne serait-il pas possible, par exemple, d'alimenter un budget élargi par le moyen d'un ou plusieurs fonds spéciaux, lesquels, étant internationaux, offriraient toutes garanties ?

10.6 Il est réjouissant de noter à cet égard que notre Conférence est saisie d'un projet de coopération de l'Unesco avec le Fonds spécial des Nations Unies. Elle examinera également un rapport sur la création d'un Fonds international pour l'éducation, la science et la culture. Il suffirait donc d'adapter ces fonds à la nécessité de renforcer le potentiel financier de l'Unesco.

10.7 Par ailleurs, nous pensons que, dans le cadre actuel des ressources, des économies pourraient être opérées grâce à une étude encore plus serrée de la gestion administrative. L'excédent ainsi dégagé permettrait de renforcer et d'étendre les activités du programme.

10.8 Un autre point que je voudrais aborder ici est celui de la répartition géographique des postes, au sein du Secrétariat. Nous pensons qu'un effort plus intense devrait être entrepris à cet égard. Nous sommes heureux que le principe proposé par le Gouvernement iranien au Conseil exécutif et visant à introduire une amélioration dans la répartition géographique ait été adopté et soumis à la Conférence générale. Mais nous espérons que ce principe sera mis en oeuvre scrupuleusement et d'une façon aussi libérale que possible.

10.9 Toujours dans le domaine du recrutement du personnel, je me permets de rappeler la question fondamentale de la formation de base commune aux candidats à la fonction publique internationale. Malgré quelques lenteurs et quelques lacunes, des enquêtes ont été entreprises à la suite d'une résolution que nous avons proposée à la huitième session de la Conférence générale, et nous croyons que le moment est venu de penser à ce problème avec tout le sérieux qu'il mérite. Nous reviendrons sur ce point lors des

discussions de la Commission administrative, mais je me permets, dès à présent, d'attirer l'attention sur le fait que la véritable clef pour la conciliation des deux principes de recrutement - à savoir les qualifications professionnelles et la répartition géographique - se trouve, à notre sens, dans la mise en oeuvre de l'action que nous avons eu le privilège de préconiser lors de la Conférence de Montevideo.

10.10 Nous partageons sans réserve l'opinion de nombreuses délégations qui ont souhaité une réforme radicale, réaliste et vigoureuse dans le programme du Département de l'éducation. Cette réforme doit intégrer, plus que par le passé, à l'oeuvre de l'Unesco, en les renforçant, les efforts déployés par les Etats membres, soit dans la lutte contre l'analphabétisme, soit dans les autres domaines tels que l'enseignement secondaire et supérieur, et notamment l'enseignement technique et professionnel.

10.11 Après ces remarques générales, Monsieur le Président, permettez-moi d'aborder quelques points plus précis du programme. Je me bornerai, pour les raisons que j'ai indiquées, à quelques projets, notamment les trois projets majeurs qui visent à une action concentrée dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture.

10.12 En ce qui concerne le Projet majeur sur l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident, tout en exprimant notre sincère attachement aux buts visés, nous sommes convaincus, comme plusieurs délégations, de la nécessité d'une adaptation progressive de ce projet aux réalités. Les deux années qui nous ont été assignées pour la préparation de la mise en oeuvre du projet sont maintenant écoulées. Mais, à notre sens, cette préparation doit se poursuivre, surtout sur le plan psychologique et gouvernemental. Il convient d'accélérer la constitution de comités nationaux et de réaliser progressivement l'harmonisation de tout le réseau des relations culturelles internationales avec les buts de ce projet.

10.13 Les peuples s'irritent et s'agitent déjà contre l'interférence continuelle des facteurs politiques passagers dans l'appréciation des valeurs culturelles éternelles. Il est grand temps que, grâce à la mise en oeuvre du projet, la grandeur et la force des collectivités humaines soient évaluées, non pas en fonction de leur puissance destructrice mais sous l'angle de leur contribution à l'enrichissement et à l'entente des esprits.

10.14 Quant au projet majeur concernant les recherches sur les zones arides il nous a paru, dès le début, mieux conçu et mieux charpenté. Ce qui lui manque cependant, à notre avis, ce sont des ressources financières appropriées. Bien entendu, le succès de ce projet, comme celui des autres, dépend avant tout de la coopération de tous les Etats intéressés. En ce qui concerne mon pays, je suis heureux de dire qu'au cours de ces deux dernières années nous n'avons pas manqué d'apporter une contribution que quelques-uns ont même pu considérer comme étant au-dessus de nos moyens. Nous avons institué un Centre de recherches sur les zones arides. L'Iran a déjà consacré à ce projet, sur le plan national, la somme de 12 millions de rials, c'est-à-dire l'équivalent de près de 160.000 dollars. Pour l'année prochaine, un nouveau crédit de 300.000 dollars est envisagé. Nous avons organisé

à Téhéran, en octobre dernier, en assumant une grande partie des frais, un Colloque international sur le problème de la salinité dans les zones arides. De l'avis même des experts, cette réunion à laquelle participaient des savants de diverses régions du monde a été couronnée de succès. Nous remercions le Secrétariat, en la personne de son éminent Directeur général, de sa précieuse assistance dans l'organisation du Colloque. En outre, le Centre de recherches a été doté d'un bâtiment spécial offrant toutes les conditions requises.

10.15 Tous ces efforts, Monsieur le Président, témoignent que mon pays, tout en se souvenant de son passé culturel et en s'y attachant fermement, ne néglige pas le fait incontestable que le progrès scientifique détermine, à notre époque, et plus que jamais, l'amélioration des conditions sociales, clef de voûte d'une paix dans l'équité et dans la prospérité.

10.16 Nous souhaitons vivement que le Centre de recherches de Téhéran bénéficie, au titre d'institut désigné et sur un pied d'égalité, de l'assistance que l'Unesco apporte aux centres similaires qui se trouvent dans la région.

10.17 En ce qui concerne le projet relatif à l'extension de l'enseignement primaire en Amérique latine, je ne peux que témoigner de nouveau le vif intérêt que nous lui portons et féliciter nos collègues de l'Amérique latine de l'attachement qu'ils manifestent à son égard. Nous autres, peuples de l'Asie, qui, sur le plan éducatif et social, avons des problèmes souvent analogues, attendons impatiemment l'achèvement heureux de ce projet et suivons de près son développement. Nous souhaitons vivement que, quand les possibilités et les circonstances le permettront, un projet majeur similaire soit conçu et mis à exécution pour les vastes régions de l'Asie. Bien entendu, à ce moment, nous mettrons à profit l'expérience acquise par les nobles nations de l'Amérique latine.

10.18 Avant d'en terminer avec les projets majeurs, permettez-moi de formuler le vœu qu'une autre activité, en ce moment interdépartementale, soit érigée dans un proche avenir en projet majeur : je veux parler de la reproduction des textes de lecture à l'intention des nouveaux alphabètes et du nouveau public de lecteurs. Cette activité est déjà en cours dans plusieurs pays d'Asie.

10.19 De nombreux liens culturels avec les pays de l'Asie nous encouragent, dès à présent, à participer activement à ce projet, d'autant plus que le même problème se pose avec acuité en Iran. En effet, nous inspirant des recommandations de l'Unesco, nous avons entrepris une vaste campagne contre l'analphabétisme, sous l'égide de S. M. I. le Chahinchah, qui supervise personnellement les cours spéciaux créés à cet effet.

10.20 Pour toutes les foules immenses de nouveaux alphabètes, dont l'appétit réclame une nourriture intellectuelle saine et abondante, le premier aliment consiste dans des textes adaptés à leurs besoins. Car une alphabétisation sans culture ne serait pas de nature à servir les buts de l'Unesco.

10.21 Enfin, Monsieur le Président, sans vouloir m'étendre sur les grands chapitres de l'activité de l'Unesco, permettez-moi d'ajouter quelques mots sur les problèmes de l'information. Tout en rendant hommage aux efforts entrepris par l'Organisation dans ce domaine, nous croyons qu'il faut rechercher encore

davantage les moyens les plus appropriés et les plus directs pour atteindre les masses. Puisqu'il s'agit de leur inculquer l'amour de la paix et de leur expliquer par des exemples concrets l'œuvre des Nations Unies et des Institutions spécialisées, la presse, la radio, la télévision et le cinéma ont un rôle de première importance à jouer dans cette croisade pour la compréhension mutuelle.

10.22 Il est à souhaiter que ceux qui président aux destinées de l'information dans tous les pays témoignent d'un plus grand intérêt à l'égard de l'œuvre de l'Unesco, entendent et fassent entendre son appel. A cet égard, je ne peux m'empêcher de souligner un fait que, pour ne pas employer le terme le plus approprié, je qualifierai de regrettable : les rubriques consacrées par la plupart des journaux à grand tirage à certains faits divers insignifiants et aux crimes sensationnels dépassent de loin, en importance, la place faite aux réalisations sociales des Nations Unies et des Institutions spécialisées.

10.23 Telles sont les quelques remarques que je voulais présenter au cours de ce débat.

10.24 Monsieur le Président, la paix est notre but à tous et sur ce point tout le monde est d'accord. Mais les divergences naissent quand il s'agit de trouver le meilleur chemin conduisant le plus directement à ce but. Devant nous se dresse souvent un obstacle redoutable : le sectarisme intransigeant qui croit toujours détenir le monopole de la paix et de la vérité. Or, la vérité ne peut être qu'une et universelle et la paix qu'indivisible. Seul, un effort collectif, serein et fraternel est capable de nous rapprocher de ces objectifs.

10.25 Dans cette recherche de la paix et de la vérité, luttons donc avant tout contre les préjugés déformants, contre l'exploitation de la misère et de l'ignorance, contre toute atteinte à la liberté et à la dignité humaines, contre la haine organisée et surtout contre les fanatismes aveuglants.

10.26 Inspirons-nous, dans cette lutte, de ces paroles d'un autre grand poète et penseur persan du XIII^e siècle, Molana Djhalaloddin, qu'avant de terminer je me permets de livrer à votre méditation :

"Ainsi que les fruits verts, indignes du palais,
Demeurent accrochés à l'arbre qui les porte,
Mais une fois mûris et emplis de saveur
Se laissent détacher de la branche inclinée,
Le sectaire trahit par son intransigeance
Qu'il n'a point l'esprit mûr : ce n'est que l'embryon
Qui se nourrit de sang".

11. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je remercie le délégué de l'Iran. Je donne maintenant la parole au délégué du Honduras, M. Mejia.

12.1 M. MEJIA (Honduras). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, Messieurs les délégués. Qu'il me soit permis d'abord de présenter aux délégués à la dixième session de la Conférence générale de l'Unesco le salut très cordial du peuple et du gouvernement de la République du Honduras, en exprimant le souhait fervent que les travaux de cette assemblée soient couronnés de succès et procurent des avantages pratiques à tous les Etats membres. En second lieu, je me permettrai de féliciter chaleureusement les dirigeants de l'Unesco d'avoir mené à bien la construction de cet imposant édifice, qui

sera désormais le foyer commun de tous ceux dont l'activité vise à développer l'éducation, la science et la culture. Je tiens enfin à exprimer au peuple et au Gouvernement de la France, ainsi qu'au Ministre de l'éducation de ce pays, notre gratitude pour l'intérêt qu'ils ont porté à l'Unesco et l'aide qu'ils lui ont fournie, permettant ainsi à l'Organisation de réaliser ses projets.

12.2 La République du Honduras a répondu à tous les appels de l'Unesco, et celle-ci n'a négligé aucune des demandes que lui a adressées le Honduras. Mais mon pays subit en ce moment une véritable métamorphose : il y a dix mois à peine il est revenu au régime constitutionnel et sa population, qui jouit actuellement de toutes les libertés, réclame en outre une transformation des méthodes de travail et une mobilisation de toutes les ressources disponibles en vue de faire pénétrer le progrès dans les régions du pays les plus reculées. Or, ces ressources sont trop faibles pour que nous puissions atteindre les buts que nous nous sommes engagés à nous fixer. Deux-cent trente mille enfants non scolarisés pour une population de deux millions d'habitants ; un taux d'analphabétisme élevé ; une grave pénurie de mobilier et de matériel scolaires ; des maîtres trop peu nombreux ; le manque de locaux - tous ces faits sont pour mon Gouvernement un sujet de préoccupations constantes ; il ne néglige aucun effort pour diminuer le nombre des analphabètes et améliorer les autres aspects d'une situation qui se passe de commentaires. C'est pourquoi je vous prie, Monsieur le Président et Messieurs les délégués, de tourner vos regards vers le Honduras et, compte tenu des indications que je vous ai données, de fournir le plus large concours à mon pays, de façon à ne pas décevoir la foi et l'espérance que nous mettons en vous.

12.3 Nous avons éprouvé une très vive émotion lorsque la Conférence générale, en accord avec le Conseil exécutif et avec le Comité des candidatures, a placé un représentant de mon pays, pour la première fois dans l'histoire de l'Unesco, au nombre de ses vice-présidents. Mais quoique nous vous soyons profondément reconnaissants de ce grand honneur que vous avez fait au Honduras, nous ambitionnons encore un autre succès - à savoir l'établissement d'une coopération encore plus étroite entre l'Unesco et notre pays.

12.4 Nous sommes sûrs que l'activité déployée par l'Organisation au Honduras doit se développer rapidement. La mission technique envoyée par l'Unesco aide notre Gouvernement avec dévouement et compétence. Nous avons créé, dans notre Escuela Superior del Profesorado, ses Sections de formation spécialisée, et nous recueillons déjà le bénéfice de cette réforme. L'enseignement primaire (rural et urbain) a été centralisé cette année, et l'Etat en assume désormais entièrement la direction technique et administrative, de sorte que le budget de l'éducation a dû être doublé ; mais dans les années à venir nous ne pourrions plus apporter à ce budget que des augmentations trop faibles pour être en mesure d'atteindre nos buts. Je tiens à souligner de nouveau que mon Gouvernement s'attache à développer l'éducation avec plus de zèle qu'aucun de ses prédécesseurs, comme le montreront les chiffres suivants : nous avons ouvert 372 écoles de plus que l'an dernier ; nous avons nommé 884 nouveaux maîtres ; le nombre des élèves inscrits

a augmenté de plus de 26.000, soit presque le double de l'objectif fixé dans le cadre du Projet majeur relatif à l'extension de l'enseignement primaire en Amérique latine. Telle est la raison pour laquelle, Messieurs les délégués, nous vous demandons une coopération accrue.

12.5 Notre pays a déjà mis au point, avec l'aide de l'Unesco, des plans, projets et devis en vue de la construction de l'Ecole normale expérimentale qui sera l'une des quatre nouvelles écoles de ce genre associées à l'exécution du Projet majeur. En ce qui concerne maintenant le projet de programme et de budget pour 1959-1960 présenté par le Directeur général de l'Unesco, la délégation du Honduras constate qu'il a été élaboré compte tenu des données fournies par les Etats membres et des plans établis par ces pays ; aussi devons-nous approuver ce projet, sans préjudice des observations qui pourront être faites par les commissions compétentes, auxquelles nous demanderons d'approuver les requêtes que nous venons d'exposer.

12.6 La délégation du Honduras a foi en l'Unesco ; elle est convaincue que l'Organisation, triomphant des quelques obstacles qui se dressent sur sa route, appliquera les principes et atteindra les objectifs que lui assigne son Acte constitutif ; que les peuples des Etats membres travailleront de tout coeur à réaliser l'idéal de paix et de justice qui répond aux aspirations de tous, au moyen de l'éducation, de la science et de la culture.

12.7 Que l'Unesco apporte aux hommes de bonne volonté l'esprit de compréhension et de bienveillance mutuelles, afin que cet esprit inspire leurs actes, pour le bien de l'humanité.

13. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je remercie le délégué du Honduras et je donne maintenant la parole au délégué de la Nigeria, M. Esua.

14.1 M. ESUA (Nigeria). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, mes chers collègues. C'est un grand honneur pour moi de pouvoir m'adresser de cette tribune à la Conférence générale. La dernière fois que j'ai pris personnellement contact avec l'Unesco, c'était au moment de sa création à Londres en 1945. J'ai encore présents à l'esprit le souvenir de cette grande manifestation et des personnalités éminentes qui y participaient. Je puis constater que l'Unesco s'est considérablement développée depuis lors, et que de nombreux pays qui, à cette époque, lui restaient étrangers, ont souhaité compter parmi ses Etats membres.

14.2 J'ai pour tâche de vous transmettre les vœux du Gouvernement de la Fédération de Nigeria et de ses 35 millions d'habitants ; ils se félicitent de la mesure qui permet à des pays non encore pleinement indépendants mais jouissant d'une grande autonomie intérieure, de devenir membres associés de l'Unesco. Je tiens à exprimer la gratitude de la Nigeria envers le Gouvernement de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord qui a contribué à nous obtenir cet avantage. Ce gouvernement a appuyé des demandes analogues faites par la Malaisie et le Ghana qui sont aujourd'hui des Etats membres. J'ai confiance que, lorsque la Nigeria, en 1960, accédera à l'indépendance et demandera à devenir Etat membre, elle sera bien

accueillie. La Grande-Bretagne peut à juste titre s'enorgueillir de ce qu'elle a réalisé en permettant à tant de nations dont elle est, en quelque sorte, la mère, à commencer par le Canada, de devenir États membres de l'Unesco, et de contribuer ainsi de manière éclatante à la force et au progrès de cette Organisation. Ceux qui éprouvent du plaisir à rappeler sans cesse ce qu'ils nomment "l'impérialisme britannique", peuvent constater par eux-mêmes cette magnifique réalisation qui, pour autant que je le sache, n'a de parallèle dans l'histoire d'aucun autre grand pays du globe.

14.3 Je ne veux pas vous infliger un long discours qui pourrait vous faire hésiter, lors de la prochaine session de la Conférence générale, en 1960, à admettre la Nigeria comme Etat membre, lorsque vous aurez à en discuter.

14.4 Je crois que nous devrions écouter l'avis du délégué d'Israël qui, dans son discours à cette tribune la semaine dernière, nous a conseillé d'être modestes et a indiqué que les orateurs devaient éviter de se vanter des brillants exploits de leurs pays respectifs dans le domaine de l'éducation, de la science et de la culture. Je n'essaierai donc pas d'exposer les réalisations de la Nigeria dans ce domaine ; loin d'être insignifiantes elles peuvent soutenir avantageusement la comparaison avec celles de certains pays indépendants, qui sont aujourd'hui des Etats membres. Quiconque voudra se rendre compte de ce que la Nigeria a réalisé à cet égard, pourra relire l'intervention de son délégué lors de la neuvième session de la Conférence générale de l'Unesco, à New Delhi, en 1956, et compléter les renseignements fournis à l'époque par des données et des chiffres récents que l'on se procurera aisément.

14.5 La Nigeria est depuis 1956 membre associé de l'Unesco et a versé ses contributions pour le maintien de cette Organisation. Permettez-moi d'ajouter, Monsieur le Président, sans y mettre aucune intention critique, que l'Unesco, en comparaison des autres Institutions spécialisées des Nations Unies - O.I.T., O.M.S., F.A.O. - n'a, en Nigeria, qu'une influence très faible ou presque inexistante. En fait, pour notre pays, l'Unesco reste "dans le lointain". En Nigeria, l'homme moyen peut citer des réalisations concrètes dues à l'O.I.T., à l'O.M.S. et à la F.A.O. Et pourtant, les problèmes qui se posent en matière d'éducation ne sont pas moins importants et exigent d'être étudiés d'urgence.

14.6 Je ne veux pas rendre l'Unesco responsable de cette situation regrettable. Peut-être est-ce parce que la Nigeria n'a rien demandé qu'elle n'a rien reçu. La demande d'assistance et de conseils adressée à l'Unesco en vue de la création d'une Commission nationale en Nigeria s'est probablement "perdue en route". Je renouvelle cette demande et je voudrais la doubler d'une autre : étant donné que notre système d'enseignement s'inspire, dans ses grandes lignes, de celui du Royaume-Uni, l'Unesco ne pourrait-elle envisager, à cette fin, de nous fournir, à ses frais, les services d'une personnalité britannique qui soit parfaitement au courant du fonctionnement de la Commission nationale de ce pays. Je pense que cette personnalité pourrait également aider à constituer un secrétariat de la Commission nationale en Nigeria.

14.7 La semaine dernière, dans son discours

d'ouverture, si intéressant et si stimulant, M. Radhakrishnan, de l'Inde, nous a dit : "L'Asie s'est réveillée, l'Afrique est en marche". Les rapports et le projet de budget qui nous ont été remis montrent combien l'Unesco se préoccupe des problèmes d'enseignement dans certaines parties du monde, et particulièrement dans les pays que l'on désigne familièrement comme étant "sous-développés". Or, malheureusement, d'une manière générale, l'Unesco n'accorde à l'Afrique qu'une attention relativement faible. Ainsi, en Nigeria, on observe une grave pénurie de professeurs, notamment au niveau de l'enseignement secondaire, et surtout dans l'enseignement des sciences. Si l'Unesco n'a pu venir à notre aide pendant ces dernières années, j'espère que, lorsque la Nigeria aura créé sa Commission nationale - ce qu'elle doit faire le plus tôt possible - et lorsqu'elle formulera des propositions exigeant l'assistance technique de l'Unesco, celle-ci y répondra favorablement.

14.8 A ce propos, je me rappelle les propositions concrètes figurant dans les résolutions adoptées par la Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante au cours de sa réunion de Rome, en août dernier ; certaines de ces propositions concernaient le développement de l'enseignement dans les régions sous-développées du monde, qui peuvent bénéficier de l'assistance d'organisations internationales telles que l'Unesco. Je me rappelle aussi que la W.C.O.T.P. avait décidé d'étudier tout spécialement en 1951 "l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident". Je ne doute pas qu'elle ne puisse apporter à l'Unesco une aide précieuse dans l'étude de ce problème.

14.9 Si j'examine le projet de budget de l'Unesco pour 1959-1960 j'y trouve relativement peu de choses dont je puisse être vraiment content. Je voudrais toutefois signaler que le paragraphe 161, page 26, relatif aux moyens d'améliorer la condition, le bien-être et le traitement des maîtres, est plus important qu'il ne paraît à première vue. D'après une information parue dans le Times de Londres le 5 novembre 1958, l'O.I.T. a déjà entrepris un travail analogue. L'Unesco, plus que toute autre Institution spécialisée des Nations Unies, devrait s'intéresser à cette question. J'espère donc qu'elle en poursuivra énergiquement l'étude au cours des prochains mois.

15. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je remercie le délégué de la Nigeria et je donne la parole au délégué du Pérou, M. Mac-Lean y Estenos.

16.1 M. MAC-LEAN y ESTENOS (Pérou). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Dans une série de brillants discours, des hommes d'Etat et des orateurs éminents, venus de presque tous les pays du globe jusqu'à cette magnifique capitale de l'esprit, joyau de cette France que nous aimons tant, ont déjà affirmé ici avec tant d'éloquence qu'il serait bien inutile de chercher à y ajouter quelque chose, leur foi dans la haute destinée et dans la mission universelle de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

16.2 Voilà treize ans, dans un monde anéanti par

la guerre et en proie aux angoisses d'une paix incertaine, que l'idée prit corps à Londres de constituer cet aréopage de notre siècle. La route que nous avons parcourue depuis lors a été semée d'embûches. Mais si nous faisons un examen de conscience collectif - si nous faisons publiquement le bilan de nos idéaux, de nos qualités, de nos défauts, de nos succès et de nos échecs communs - nous pouvons contempler avec satisfaction les résultats de nos efforts ; et en nous fondant sur la riche expérience ainsi accumulée qui, tout en nous instruisant, orientera notre conduite, nous pouvons projeter notre optimisme, tel une flèche, vers l'avenir, vers l'immense tâche qui nous reste à accomplir.

16.3 Nous sommes tous d'accord - et certes c'est là, une unanimité réconfortante - sur les objectifs suprêmes qui, en un jour faste, déterminèrent la création de l'Unesco au moment le plus critique d'une crise extrêmement grave, où l'espérance se mêlait à l'angoisse ; cet événement coïncidait avec la fin d'une époque et annonçait une ère nouvelle dans l'histoire du monde. Mais l'unanimité disparaît, le désaccord surgit et les divergences s'exaspèrent lorsque, une fois dissipée l'écume légère des théories, nous nous trouvons en présence de la dure réalité.

16.4 Monsieur le délégué des Etats-Unis d'Amérique, mesurant la distance qui sépare l'Unesco du commun des hommes, a déclaré vendredi dernier, avec autant de justesse que de sincérité et fort de l'autorité que lui confère son expérience, que nous avons échoué dans nos efforts pour faire comprendre aux peuples la mission de l'Unesco : combien de gens ignorent encore, en effet, le sens des six lettres de notre sigle, et jusqu'à l'existence de notre Organisation dont le programme - a ajouté le délégué des Etats-Unis - est fragmenté en une série de compartiments distincts, arbitrairement constitués à la suite de pressions individuelles et de compromis inefficaces. Telle est, à peu près, la triste vérité. Et ce n'est pas seulement l'homme de la rue, le peuple, qui pense ainsi. Les élites et les classes dirigeantes se demandent également à quoi sert l'Unesco et quelle est son utilité pratique ; pour quel motif nous sommes réunis ici ; comment et à quelle fin on dépense l'argent des contribuables, versé par les Etats membres, pour alimenter le budget de l'Organisation ; et s'il est vraiment nécessaire de poursuivre cette entreprise, aussi noble que coûteuse. Nous devons répondre à ces questions non par des mots, mais par des faits précis, évidents, éloquents.

16.5 Trois projets hautement prioritaires - les Projets dits "majeurs" - constituent l'objet principal de nos délibérations en cette dixième session de la Conférence générale ; il s'agit des Projets relatifs aux rapports entre l'Orient et l'Occident, à l'extension de l'enseignement primaire en Amérique latine, et à l'assistance technique pour la mise en valeur des terres arides. Permettez-moi de présenter quelques brèves observations sur chacun d'eux.

16.6 Personne, ni parmi nous, ni parmi ceux qui ont servi avant nous ou qui serviront après nous la cause de la fraternité universelle, n'oserait mettre en doute la nécessité d'un rapprochement entre les deux groupes de pays dont se compose le monde actuel, que l'on appelle improprement "Orient" et "Occident" et qui disposent l'un et l'autre d'un riche patrimoine culturel constitué au cours des siècles.

De tous côtés, des voix fraternelles, toujours plus nombreuses, s'élèvent en faveur d'une telle union spirituelle. Des érudits, des spécialistes éminents et des hommes de bonne volonté se réunissent en petit comité et délibèrent, autour de tables rondes, sur les moyens de réaliser cette union. On évoque à juste titre les contacts culturels qui se sont produits à d'autres époques - tout ce que l'Occident doit à l'Orient, et tout ce que l'Orient doit à l'Occident. On prépare des expositions de livres, de documents et d'objets d'art. Dans les amphithéâtres des universités occidentales, on étudie les civilisations asiatiques des siècles passés, ainsi que les langues et l'archéologie des pays d'Asie. On élabore de grands projets comme celui auquel il nous est proposé d'affecter quelque 800.000 dollars. Mais, en dépit de toutes ces bonnes intentions, des programmes remarquablement conçus et des budgets élevés qui nous sont présentés au cours de chacune des sessions biennales de la Conférence générale de l'Unesco, l'Orient et l'Occident continuent à ne pas se comprendre et à être séparés par des divergences qui donnent jusqu'ici l'impression d'être inéluctables, comme si, au lieu d'être les deux moitiés d'un même monde, ils appartenaient à des univers différents. L'Unesco n'a pu faire régner l'union entre tous les peuples ; à cette noble intention si souvent réaffirmée avec optimisme dans ses documents officiels, la dure réalité a donné autant de fois un démenti.

16.7 Le monde est divisé en deux parties dont chacune ne peut s'étendre qu'aux dépens de l'autre. Telle est la vérité, et il serait aussi vain que dangereux de la méconnaître. Aussi avons-nous le devoir, nous qui participons à cet épisode de l'histoire de l'humanité, de travailler de toutes nos forces à atténuer autant que possible cette division et les risques qu'elle comporte, afin que les deux parties puissent coexister pacifiquement dans le respect mutuel de leurs divergences irréductibles et maintenir l'équilibre actuel, pour le plus grand bien du monde entier.

16.8 Est-il possible à l'Unesco de prendre devant l'histoire la responsabilité de cette tâche écrasante ? Y a-t-il une commune mesure entre l'ampleur de l'effort nécessaire et les ressources si modestes dont elle dispose ? Ne s'agit-il pas d'une mission qui dépasse la compétence d'un organisme international ?

16.9 Le deuxième Projet majeur a trait à l'extension de l'enseignement primaire en Amérique latine. Sur le plan théorique, on ne saurait le considérer qu'avec sympathie et approbation ; mais sa réalisation pratique soulève de graves problèmes.

16.10 En établissant ce projet, on a en effet oublié que plus de 30 millions d'Indiens, qui représentent l'élément autochtone le plus ancien de la population, habitués de tous temps à souffrir et à espérer en vain, font partie, de l'Alaska à la Patagonie, du monde latino-américain ; ils sont en majorité dans quelques pays et exercent une forte pression démographique dans d'autres ; depuis 400 ans, ils mènent une vie indigne d'êtres humains. Ils ont été dépouillés de leurs terres, et dans certaines régions ce sont de véritables serfs attachés à la glèbe, affamés et misérables, soumis à la tyrannie d'un régime féodal, réduits à une existence purement végétative, car ils ont oublié jusqu'à l'habitude de penser. Avant de songer à alphabétiser ces 30 millions de parias, il

apparaît indispensable de leur rendre la qualité d'hommes, les terres dont ils furent spoliés, et le sentiment de leur dignité personnelle dont ils sont privés depuis des siècles, afin qu'ils cessent d'être semblables à des bêtes de somme. En Amérique latine, on ne peut faire abstraction ni de la nature du pays, ni de l'existence des Indiens, car cela équivaldrait - chose absurde - à tenter d'abolir notre passé, notre présent et notre avenir.

16.11 Les différents Etats où ce problème se pose s'efforcent, dans la mesure de leurs possibilités budgétaires limitées, d'améliorer le sort de ces Indiens. Nous ne méconnaissons pas non plus les tentatives d'envergure très modeste faites par l'Unesco dans divers Etats latino-américains. Mais on dirait que l'extraordinaire ampleur de cette tâche capitale n'est pas bien comprise. Tout se passe comme si l'on voulait irriguer avec quelques gouttes d'eau les vastes étendues d'un désert.

16.12 L'assistance technique accordée à certains pays de la zone aride constitue le troisième Projet dit "majeur" ; mais comme le délégué des Etats-Unis d'Amérique l'a également souligné à juste titre; ce projet manque d'unité et son orientation est mal définie. Il est encore temps de remédier à ces défauts.

16.13 Tenter de transformer les déserts en un paradis de verdure est, certes, une entreprise louable. Mais il convient de se demander si elle incombe bien à notre Organisation - dont la mission est d'assurer le développement de l'éducation, de la science et de la culture - ou bien si elle ne relève pas plutôt d'autres organismes internationaux non moins importants, qui sont expressément chargés d'étudier et de résoudre les problèmes relatifs à la production agricole; à l'économie agraire et à l'alimentation des hommes. Est-il vraiment nécessaire, compte tenu de nos possibilités financières réduites, d'inscrire à ce titre au Projet de budget de l'Unesco pour les années 1959 et 1960 des sommes assez élevées - plus de 700.000 dollars - alors qu'en fait d'autres organismes internationaux ou spécialisés sont appelés à prendre en charge ces travaux d'une utilité si manifeste ?

16.14 Je tiens également à dire quelques mots de la structure interne de l'Unesco, qui souffre de bon nombre d'imperfections, parfois assez graves; certaines des activités exercées par le Secrétariat semblent peu judicieuses, insuffisantes ou mal orientées, et les critiques que plusieurs délégués ont présentées à ce sujet étaient parfaitement justifiées.

16.15 Des porte-parole autorisés ont rappelé à cette tribune que certaines régions du globe ne comptent pas assez de représentants au sein du personnel administratif et des organes directeurs de l'Unesco. On a également signalé que diverses dépenses budgétaires pouvaient être considérées comme excessives, ou superflues. Le délégué des Etats-Unis d'Amérique a fort pertinemment dénoncé les inconvénients de la dispersion, des efforts, du manque de coordination des plans et de l'emploi de méthodes dont l'efficacité et la cohérence laissent à désirer.

16.16 Quant à "l'inflation bureaucratique" de

l'Unesco, ce n'est un secret pour personne qu'il est urgent d'y mettre un frein dans un esprit de stricte justice. Le fonctionnement du Secrétariat absorbe plus de la moitié des cotisations des Etats membres, le reste étant consacré à l'application des différents programmes et projets hors-siège.

16.17 De même, il est indubitable que la plupart des gens ont peu confiance dans la valeur des concours organisés pour recruter le personnel administratif, ce qui nuit au prestige de ce personnel.

16.18 Il conviendrait, d'autre part, d'accorder moins libéralement des crédits pour financer ce que nous pourrions appeler le "tourisme institutionnel", c'est-à-dire les voyages trop fréquents que certains membres du Secrétariat vont faire dans différentes régions du monde aux frais de l'Unesco, sans profit réel pour l'Organisation - étant donné surtout qu'il existe, dans chaque pays, une Commission nationale ou des représentants permanents de l'Organisation, qui assurent la liaison entre le siège central et les organismes chargés d'appliquer sur place les programmes techniques de l'Unesco.

16.19 Certes, le personnel administratif de l'Unesco mérite tous les encouragements, et je suis prêt pour ma part à lui en prodiguer. Mais son travail serait plus fructueux si chaque fonctionnaire, avant de considérer ses propres talents et mérites - réels ou fictifs - tenait compte d'abord de la nature de sa tâche, du poste où il a été nommé pour servir l'Organisation - non pour être servi - et des obligations et responsabilités que cette charge lui impose.

16.20 Toutes les dispositions que le Directeur général pourrait prendre en vue de porter remède à ces imperfections internes, lesquelles d'ailleurs - je le répète - sont de notoriété publique, seraient sans aucun doute appréciées.

16.21 L'Unesco est une assemblée de nations, un phare qui rayonne dans le monde entier; sa mission consiste à mobiliser les forces spirituelles en vue d'amener les hommes à se mieux comprendre et d'élever leur niveau de vie et d'instruction. Elle est le foyer des espoirs les plus nobles, et elle représente une chance capitale dans la grande aventure de l'esprit humain. Ne gâchons pas cette chance, et ne décevons pas les espérances que tous les peuples ont mis en elle. Au lieu de fonctionner comme un mécanisme rigide et de rester attachée aux conceptions traditionnelles, l'Unesco doit s'adapter, avec souplesse; au rythme des idées et des réalisations nouvelles qui répondent aux aspirations des peuples. Que l'humanité ne soit pas frustrée de cette grande promesse qui lui a été faite. Qu'au-dessus des divergences politiques, conséquences naturelles de l'évolution du monde, soit réaffirmé l'idéal commun et fondamental du respect de la dignité de l'homme, de ses droits et de sa liberté créatrice.

16.22 Il nous appartient de réussir dans cette entreprise, pour le bien de tous les peuples. Telle est notre mission historique, et telle est aussi notre tâche.

La séance est levée à 23 h. 30.

TREIZIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

12 novembre 1958 à 10 h.45

Président : M. Moshe AVIDOR (Israël)

SOMMAIRE

Rapport du Bureau de la Conférence	211
Deuxième rapport de la Commission administrative (financement du budget et plafond budgétaire provisoire).	212

RAPPORT DU BUREAU DE LA CONFÉRENCE

1.1 Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

La séance est ouverte.

1.2 Avant d'aborder l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, je voudrais vous communiquer les décisions prises ce matin par le Bureau de la Conférence et les soumettre à votre approbation : "Le Bureau recommande à la Conférence générale, conformément à l'article 108 du Règlement intérieur, de suspendre l'application du paragraphe 2 de l'article 78 et de fixer à demain, jeudi 13 novembre, à 10 heures, la date limite pour le dépôt des nouvelles résolutions du programme ou des amendements au projet de programme prévoyant de nouvelles activités ou accroissant sensiblement les prévisions budgétaires, à condition que les Etats membres dont émanent ces propositions prouvent que des circonstances exceptionnelles les ont empêchés de les soumettre six semaines avant l'ouverture de la dixième session. La suspension de l'application du paragraphe 2 de l'article 78 doit être adoptée à la majorité des deux tiers des membres présents et votants."

1.3 Je tiens à vous soumettre cette question en premier lieu, de manière à permettre à ceux qui le désirent de faire connaître leur opinion. Je donne la parole au délégué des Pays-Bas.

2. M. REININK (Pays-Bas). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, nous n'avons pas l'intention de donner un avis sur cette question mais, puisque vous nous y invitez, nous sommes très heureux de déclarer que votre proposition était absolument inattendue ; nous aurions aimé faire plusieurs propositions, mais nous avons renoncé à les présenter parce que le délai de six semaines était expiré. De plus, à la lumière de l'expérience de New Delhi, nous connaissons le genre de propositions qui peuvent être soumises à la Conférence de la façon la plus insolite. Je pense qu'il serait préférable, pour l'ensemble des travaux de la session, de travailler sur les documents dont nous sommes déjà saisis depuis quelque temps. C'est pourquoi, Monsieur le Président, nous préférons nous en tenir au règlement plutôt que d'en suspendre l'application.

3. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Le Bureau de la Conférence estimait lui aussi qu'il y avait lieu de se conformer à l'article 78 dans toute la mesure du possible, mais trois Etats membres ont invoqué des circonstances exceptionnelles pour en demander la suspension ; en fait, il n'y a qu'un seul de ces Etats qui ait présenté des projets de résolutions de cette nature. Le Bureau estimait en outre que la suspension ne pourrait être accordée que dans le cas de circonstances extraordinaires, chaque projet de résolution étant ensuite examiné au fond. En d'autres termes, le Bureau n'a pas l'intention d'accueillir n'importe quel projet de résolution ; nous voulons simplement que ceux qui n'ont pas pu présenter de projets de résolutions, en raison de circonstances exceptionnelles, aient la possibilité de le faire jusqu'à demain matin, avant 10 heures. Quelqu'un d'autre désire-t-il prendre la parole sur ce point ? La parole est au délégué de la Suède.

4. M. LUND (Suède). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, je me demande quelles sont ces circonstances exceptionnelles qui nous amènent à adopter maintenant une nouvelle attitude ; elles ne nous ont pas encore été exposées. Les dispositions auxquelles nous nous conformons sont connues de nous tous depuis la session de New Delhi, c'est-à-dire depuis deux ans, et si certaines personnes ou certaines délégations avaient l'intention de présenter de nouvelles propositions, elles avaient amplement le temps pour cela. Je ne vois aucune raison de suspendre maintenant l'application de ces dispositions et je dois ajouter que la délégation suédoise avait pour instructions de soumettre des propositions visant à réduire le budget, à supposer que de telles propositions eussent été recevables. Mais puisque le Règlement intérieur nous interdit de le faire, il me semble que nous ne pouvons que nous conformer aux dispositions déjà adoptées.

5.1 Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je voudrais tout d'abord rectifier sur un point l'intervention du délégué de la Suède. Les projets de résolutions visant à réduire le budget peuvent être présentés à tout moment et il n'y a aucun délai

à respecter. Quant aux circonstances exceptionnelles invoquées par les Etats membres qui désirent soumettre de nouveaux projets de résolutions, je mentionnerai les trois cas qui ont été exposés ce matin au Bureau de la Conférence. En premier lieu, la France - pays qui nous accueille et dont la délégation a été fort absorbée par la préparation de notre Conférence - demande le droit de présenter deux projets de résolutions. Le Bureau a reconnu le bien-fondé des motifs invoqués. De son côté, la délégation de l'U. R. S. S. a demandé la possibilité d'attendre jusqu'à demain pour présenter son projet de résolution en faisant valoir - arguments que le Bureau a jugé pertinents - que les documents sont traduits en russe plus tard que dans les autres langues et qu'elle avait disposé de moins de temps que les autres délégations pour les examiner. Enfin, la délégation japonaise a indiqué que le gouvernement de son pays avait reçu des documents à un moment où il était difficile de réunir la Commission nationale. Elle n'a pas déposé de projet de résolution et elle a simplement demandé qu'un délai lui soit accordé, jusqu'à demain matin, pour pouvoir en présenter un le cas échéant.

5,2 Etant donné qu'aucun autre orateur ne demande la parole, je vais mettre aux voix la recommandation du Bureau de la Conférence.

(Le vote a lieu à main levée.)

5,3 La recommandation est adoptée par 41 voix contre 11, avec une abstention.

5,4 Nous abordons maintenant le point 2 du rapport du Bureau. Le Bureau a reçu du chef de la délégation bolivienne (document 10 C/55) une communication demandant que le droit de vote soit accordé à la Bolivie pendant la dixième session de la Conférence générale. Le Bureau a décidé de soumettre directement cette demande à la Conférence en séance plénière, sans en saisir la Commission administrative. Quelqu'un désire-t-il prendre la parole sur ce point ? Puis-je considérer que cette décision est approuvée ? Pas d'objection ? La décision est donc approuvée.

5,5 Point 3 - Le Bureau a reçu de l'Union internationale des étudiants une communication demandant que ses représentants puissent assister, en qualité d'observateurs, aux travaux de la dixième session de la Conférence générale. Il a été décidé de transmettre cette demande au Conseil exécutif, qui l'étudiera aussitôt qu'il en aura la possibilité et qui fera une recommandation à la Conférence générale.

5,6 Point 4 - Le Bureau recommande que la discussion générale des rapports du Directeur général sur l'activité de l'Organisation et du Projet de programme et de budget pour 1959-1960 continue aujourd'hui en séance plénière après l'examen du rapport de la Commission administrative sur le projet de résolution concernant les méthodes de financement du budget, le montant maximum des contributions, le montant brut provisoire du budget et le montant provisoire des dépenses.

5,7 Nous en arrivons maintenant au point 13,1 de l'ordre du jour et j'invite M. Hla, délégué de la Birmanie et rapporteur de la Commission administrative, à nous présenter le rapport de la Commission administrative sur le budget (document 10 C/56).

**DEUXIEME RAPPORT DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE
(FINANCEMENT DU BUDGET ET PLAFOND BUDGETAIRE
PROVISOIRE)**

6. M. HLA (Birmanie), rapporteur de la Commission administrative. - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, je vous sou mets le document 10 C/56, dans lequel figure le deuxième rapport de la Commission administrative.

(M. Hla donne lecture du rapport de la Commission administrative sur le financement du budget et le plafond budgétaire provisoire, v. 10 C/Résolutions, Annexe III).

7. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je remercie M. Hla. Nous allons maintenant entendre les observations du Directeur général sur cette proposition.

8.1 Le DIRECTEUR GENERAL. - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, l'examen du plafond budgétaire, du montant des contributions et des méthodes de financement du budget présente toujours de graves difficultés pour la Conférence générale mais, au cours de la présente session, il n'en présente pas pour le Secrétariat car, au cours des deux dernières années, nous avons fait de notre mieux - et le Conseil exécutif également - pour essayer de savoir quel genre de programme vous souhaitez et quelles sommes vous êtes prêts à consacrer à la mise en œuvre de ce programme. Notre tâche a consisté à déterminer ce que vous avez l'intention de faire. Mais la Conférence a montré à New Delhi que nos estimations n'étaient pas toujours parfaites et il se pourrait qu'il en soit de même cette année, malgré la plus grande identité de vues qui me semble exister depuis que nous avons trouvé un plafond budgétaire qui recueille l'approbation générale.

8,2 L'un de mes objectifs a été d'instituer, au sein de notre Organisation, un système démocratique de consultation. Une procédure longue et complexe nous permet maintenant de consulter les Etats membres et le Conseil exécutif aux divers stades de l'élaboration du programme et du budget. Vous vous rappellerez que la Conférence avait décidé, à Montevideo, d'élargir le système de consultation avec les Etats membres et nous sommes allés encore plus loin dans cette voie, en exécution des résolutions adoptées à New Delhi. Le Secrétariat a voulu que cette consultation soit sincère et il s'est efforcé, dans toute la mesure du possible, de répondre aux vœux exprimés au cours d'une session, qui ne pouvaient pas recevoir satisfaction pendant la préparation des travaux de la session suivante.

8,3 La procédure adoptée pour l'établissement du programme et du budget consiste tout d'abord à préparer, au cours de la première année de chaque exercice financier, un document préliminaire destiné à être examiné par le Conseil exécutif ; ce document est lui-même envoyé aux Etats membres pour qu'ils formulent leurs observations ou qu'ils puissent donner à leurs représentants au Conseil des instructions qui, dans le cas de certains pays, précèdent dans quel sens ils voteront sur le Projet de programme et de budget. Après une discussion générale, au cours de

laquelle il tient également compte des idées émises par d'autres organisations internationales - gouvernementales et non gouvernementales - et des opinions recueillies de divers côtés, le Secrétariat s'emploie activement à établir un Projet de programme et de budget. Pour le présent budget, par exemple, nous nous sommes mis au travail le 1er novembre de la première année qui a suivi la session de la Conférence. Il s'agit là d'un travail assez rapide, qui exige que nous procédions à l'établissement du programme et du budget sans avoir beaucoup d'indications sur le déroulement du programme en cours d'exécution. C'est pourquoi je pense qu'il conviendrait de se poser très sérieusement la question de savoir si, comme l'a suggéré une délégation, il ne serait pas préférable d'étudier notre programme, non plus pour deux, mais pour trois ans.

8.4 Grâce à l'excellente initiative que le Conseil économique et social a prise en demandant aux Institutions spécialisées de procéder à une évaluation de leurs programmes, nous sommes maintenant en mesure de vous présenter certaines suggestions pour une période qui déborde le cadre du prochain exercice biennal ; vous pourrez trouver, dans le document 10 C/10, certaines des idées que nous formulons pour l'avenir et qui, nous l'espérons, seront soigneusement examinées par la Conférence. Nous reconnaissons que les propositions que nous vous présentons actuellement ne tiennent pas pleinement compte de nombreuses suggestions relatives à l'organisation des activités de l'Unesco. Nous pensons qu'il nous faudra procéder, dans l'avenir, à certains transferts de priorités. Comme je l'ai dit dans l'allocution que j'ai prononcée lorsque j'ai pris la direction de cette organisation, je pense que c'est dans des perspectives de longue durée que le programme de l'Unesco peut être le mieux conçu et le plus facilement compris. Aussi, pour en maintenir la stabilité et la continuité, nous proposons, dans ce Projet de programme et de budget, de poursuivre certaines activités qui, à longue échéance, devront peut-être céder la place à d'autres. Dans le document 10 C/10, nous avons indiqué qu'il était nécessaire de reconsidérer, dans une certaine mesure, l'importance accordée à telle ou telle catégorie d'activité ; à titre d'exemple, je citerai les subventions accordées aux organisations non gouvernementales, mais beaucoup d'autres cas de ce genre seront examinés par la Commission du programme et ses divers groupes de travail. Pour le dire en bref, Monsieur le Président, le présent budget n'a pas été entièrement établi en fonction de ce que le Secrétariat considère comme souhaitable. Nous pensons que l'Unesco est maintenant en mesure d'utiliser efficacement, dans l'intérêt de la paix mondiale, des crédits budgétaires considérablement plus élevés. Nous ne proposons cependant aucune augmentation budgétaire parce que nous nous efforçons d'agir en bons serviteurs de la Conférence générale.

8.5 Ce qui me préoccupe beaucoup, c'est que les propositions budgétaires que nous vous présentons ne tiennent compte que dans une faible mesure des projets de résolutions déposés par les Etats membres. Nous avons pu procéder à un examen préliminaire de la plupart de ces projets de résolutions et nous estimons qu'il appartient à la Conférence de les confronter avec les propositions que lui a soumises le Directeur général et le Conseil exécutif ; cette comparaison

la conduira peut-être à préférer certains de ces projets à nos propres propositions. Une telle méthode faciliterait le dégagement des quelque 60.000 dollars qu'il est prévu d'ajouter au montant à dépenser si l'alinéa (b) de la résolution figurant au paragraphe 5 est adopté. Au Secrétariat, il ya encore diverses autres choses que nous souhaiterions vraiment pouvoir faire et qui ne s'appuient pas sur les projets de résolutions soumis par les Etats membres ; c'est notamment le cas des deux projets qui figurent à l'addendum 4 et, en outre, de la résolution australienne sur la science, pour laquelle nous aurions besoin de certains crédits. De plus, nous nous sommes inquiétés de l'absence de crédits destinés à couvrir les frais de location des organisations non gouvernementales qui sont actuellement installées au Siège de l'Unesco mais qui devront déménager à la fin de l'année 1959. Enfin, le Contrôleur financier a insisté pour que des crédits soient ouverts en prévision des quelques postes supplémentaires qui seront examinés par la Commission administrative.

8.6 Dans le document relatif aux projets de résolutions, nous n'avons indiqué aucun chiffre pour les incidences financières ; sur la base des observations que nous avons formulées dans ce document, nous pensons qu'il est raisonnable d'en évaluer le coût global à environ 500.000 dollars. Les directeurs de départements souhaiteraient disposer, dans ce domaine, de huit à neuf cent mille dollars, mais nous avons décidé de ne pas vous soumettre de prévisions budgétaires révisées, de manière à vous laisser toute latitude à l'égard de ces projets de résolutions.

8.7 Au sujet du premier paragraphe du deuxième rapport de la Commission administrative - où il est question de la suppression du poste "crédit non réparti", je voudrais souligner, Monsieur le Président, que si la Conférence n'acceptait pas l'opinion exprimée par la majorité des membres de la Commission administrative, l'exécution du programme proposé en serait considérablement affectée.

8.8 Je tiens à dire un mot au sujet des dépenses d'administration et je n'aborderai ici que la question de savoir si notre Organisation comporte trop de fonctionnaires. Au moment de la septième session de la Conférence générale, il y a six ans, les cadres organique et supérieur comptaient - si l'on fait abstraction de certains services locaux que je ne ferai pas intervenir dans la comparaison - 447 postes répartis entre le Siège, le Bureau de New York, le Bureau de La Havane et les postes de coopération scientifique, alors qu'ils en comptent maintenant 412 si l'on exclut les deux groupes de postes qui n'existaient pas encore en 1952, à savoir : 14 postes créés à Beyrouth au titre de l'assistance accordée en matière d'éducation aux réfugiés arabes et 4 postes créés dans le cadre de la construction du nouveau Siège. Le nombre des postes des cadres organique et supérieur a donc été réduit et n'est plus, en novembre 1958, que de 412 au lieu de 447 il y a six ans. Si l'on décompose les postes par classes - compte tenu des 14 postes de Beyrouth et des 4 postes du Siège - on constate que les postes des classes D-1 et des classes supérieures ont été ramenés de 23 à 21 ; ceux de la classe P-5 de 39 à 37 ; de la classe P-4 de 125 à 115 ; de la classe P-3, de 114 à 112 et de la classe P-1 de 75 à 54 ; en revanche, le nombre des postes de la classe P-2 a été porté de 71 à 87.

En ce qui concerne le personnel de service et de bureau, le nombre des postes s'élève à 566, contre 515 en 1952, mais beaucoup de ces postes doivent être attribués aux services linguistiques qui, pour le russe, étaient complètement inexistantes en 1952 et, pour l'espagnol, se sont nettement développés. Il ressort clairement de ces chiffres, Monsieur le Président, que si l'effectif du Secrétariat est excessif, l'excédent est beaucoup moins marqué qu'en 1952. Personnellement, après avoir étudié cette question de façon approfondie pendant plusieurs années, j'estime que cet effectif répond aux nécessités et qu'il n'est nullement exagéré. Dans beaucoup de départements, supprimer un poste reviendrait à renoncer à la mise en œuvre d'une partie de notre programme.

8.9 On a discuté des avantages d'une concentration de nos activités sur les éléments essentiels. C'est à vous qu'il appartient d'apprécier la situation, mais nous pensons que les propositions que nous avons faites répondent à vos vœux. En ce qui concerne les dépenses administratives, la Conférence s'était préoccupée à New Delhi de la gestion administrative du Secrétariat et j'avais alors appuyé à cet égard une résolution du Canada dont l'adoption m'avait amené, après avoir consulté le Conseil exécutif, à créer le Comité d'étude de la gestion administrative du Secrétariat, composé de trois personnes faisant autorité en la matière. Les membres de ce comité ont examiné la question des dépenses administratives sans parvenir à des conclusions définitives. Ils n'ont cependant pas jugé les dépenses administratives excessives et ils ont demandé au Conseil exécutif et au Directeur général de poursuivre l'étude de la question. Cette proposition a été examinée par la Commission administrative qui, si je ne me trompe, a décidé que, cette première phase achevée, c'est maintenant au Directeur général et au Conseil exécutif qu'il appartient de poursuivre l'examen de la question, de rassembler des statistiques supplémentaires sur le volume du travail effectué dans divers secteurs et de rechercher s'il est possible de faire de nouvelles économies dans ce domaine. Au cours des dernières années, nous avons réalisé des économies sur le plan des dépenses administratives. Nous avons considérablement réduit les frais de voyage, nous avons soumis à la Conférence des propositions visant à réduire le volume de la documentation, et le Conseil exécutif vous a également soumis, après avoir réduit le volume de ses propres documents, des propositions tendant à réduire légèrement le volume des documents de la Conférence.

8.10 En ce qui concerne le Fonds spécial - auquel il a été fait allusion - je me bornerai à dire qu'il n'est guère concevable que sa gestion puisse nous permettre de remédier de façon appréciable à nos difficultés budgétaires actuelles. En fait, le Fonds spécial donnera lieu à un surcroît de travail administratif, que nous devons assurer, dans de nombreux cas, sans bénéficier d'une augmentation de crédits budgétaires. Nous pensons toutefois que le Fonds est d'une telle importance pour les Etats membres que nous sommes prêts à donner à l'élaboration et à l'exécution des projets financés à l'aide du Fonds spécial une priorité permettant au Secrétariat de s'acquitter de sa tâche. Il ne fait aucun doute, Monsieur le Président, que le Secrétariat souhaiterait que vous mettiez plus d'argent à sa disposition. Nous voudrions pouvoir

user de tous les stratagèmes imaginables pour obtenir des crédits plus longs, mais je vous le répète, uniquement en vue de faire les choses comme vous souhaitez qu'elles le soient. C'est pourquoi je vous demanderai d'essayer, dans toute la mesure du possible, de satisfaire aux exigences de la méthode démocratique de consultation que nous avons instituée.

9. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je remercie le Directeur général ; je donne la parole au premier orateur inscrit, M. Iordan, de la délégation roumaine.

10.1 M. IORDAN (Roumanie). -

Monsieur le Président, Messieurs les délégués, la position de la délégation roumaine en ce qui concerne le Projet de budget de l'Unesco pour l'exercice 1959-1960 a été déjà énoncée par le chef de notre délégation, au cours de l'exposé qu'il a fait le 7 novembre en séance plénière.

10.2 Nous estimons qu'une série d'arguments et de motifs sérieux plaident en faveur du maintien du plafond du budget pour l'exercice financier 1959-1960 au niveau de l'exercice antérieur, c'est-à-dire au chiffre de 23.400.000 dollars.

10.3 Au demeurant, l'examen même de la façon dont a été exécuté le budget pour l'exercice financier 1957-1958 confirme ce point de vue et fait clairement apparaître au chapitre des recettes que des sommes importantes n'ont pas été recouvrées : les versements effectués s'élèvent, en effet, seulement à 20.400.000 dollars, ce qui représente environ 87 % des prévisions. Il est donc préférable de nous maintenir à un chiffre plus raisonnable, mais qui soit intégralement atteint, et de n'admettre aucun gonflement artificiel du budget de l'Unesco pour l'exercice 1959-1960.

10.4 A cet égard, nous ne pouvons être d'accord avec le fait que depuis des années la Chine de Tchang Kai-chek ne remplit pas l'obligation élémentaire qui consiste à verser sa contribution. C'est ainsi que, pour la période 1948-1956, l'arriéré des sommes dues par la Chine de Tchang Kai-chek s'élève à plus de 4.600.000 dollars, ce qui représente plus de 20 % de l'ensemble des versements effectués au cours de l'exercice financier 1957-1958.

10.5 La délégation roumaine tient à déclarer catégoriquement qu'elle n'entend soutenir d'aucune façon la présence de la Chine de Tchang Kai-chek à l'Unesco. D'ailleurs, l'aspect financier de la question ne fait que renforcer notre conviction que la présence de la Chine de Tchang Kai-chek à l'Unesco est injustifiée également des points de vue juridique, moral et politique.

10.6 Nous ne pouvons non plus être d'accord avec le fait que, dans le projet de budget qui nous est présenté, figure, sous la rubrique "crédits non répartis", une somme importante de plus d'un million de dollars - ce qui paraît être, au fond, une façon camouflée de perpétuer le non-versement des contributions que nous avons signalé.

10.7 Pour ce qui est du chapitre des dépenses, nous estimons qu'il existe ici des réserves intérieures et de sérieuses possibilités d'économies. C'est ainsi que les dépenses administratives nous paraissent exagérées ; elles pèsent trop lourd dans la masse globale des dépenses, et nous devons déployer tous nos efforts pour les réduire. A cet

égard, la proposition tendant à créer un nouveau poste de directeur administratif adjoint nous paraît tout à fait inacceptable. Nous devons tenir compte du fait que l'expérience accumulée par le personnel de l'Unesco pendant des années assure une efficacité toujours plus grande de l'appareil, un rendement toujours plus élevé.

10.8 D'autre part, l'expérience acquise par les Commissions nationales pour l'Unesco et l'institution d'une collaboration plus étroite entre ces Commissions, assureront une participation toujours plus large et plus effective de leur part à la réalisation du programme d'activités de l'Organisation. L'action de l'Unesco doit être encore plus concentrée, à l'avenir, sur les problèmes essentiels, d'intérêt général, directement liés aux nobles objectifs inscrits dans l'Acte constitutif de l'Organisation.

10.9 Nous sommes d'avis que l'on ne doit pas admettre que des sommes importantes soient allouées pour des tâches tout à fait secondaires, non justifiées et quelquefois absolument inexplicables. Comment pourrait-on expliquer l'allocation d'une somme de plus de 42,000 dollars à un Institut de recherches de Cologne, en vue d'étudier des problèmes mineurs, qui ne présentent aucun intérêt scientifique ?

10.10 Pour conclure, la délégation de la République populaire Roumaine propose que le plafond du budget de l'Unesco soit maintenu au niveau des prévisions de l'exercice financier 1957-1958 et que le Conseil exécutif procède à une nouvelle répartition et à un nouvel ajustement des dépenses par chapitres, en respectant ce plafond.

11. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je donne maintenant la parole à M. de Berredo Carneiro, délégué du Brésil.

12.1 M. de BERREDO CARNEIRO (Brésil). -

Monsieur le Président, Messieurs les délégués, je demande à l'assemblée de se rallier au rapport que lui a présenté la Commission administrative et de lui donner tout son appui. En ce qui concerne le plafond budgétaire, ce n'est pas une demande d'augmentation du montant total des contributions que je vous adresse cette fois-ci. Il s'agit simplement de maintenir le montant total des contributions au niveau que le Directeur général et le Conseil exécutif ont établi. On porterait ainsi à 25,771,787 dollars le montant provisoire des contributions à demander aux Etats membres. En maintenant ce niveau, nous aurions à procéder à un ajustement du montant des dépenses, à la suite d'une évaluation plus précise des sommes non recouvrables qui passeraient de 5 % à 4,75 %. Nous disposerions, sans aucun accroissement des contributions des Etats membres, d'une petite somme de quelque 63,000 dollars à ajouter au montant total des dépenses. Le montant des dépenses correspondant à cette opération, que je vous prie donc de bien vouloir approuver, serait de 25,870,463 dollars.

12.2 J'tiens, Messieurs, à témoigner au Directeur général les sentiments de notre respectueuse admiration pour le travail qu'il a entrepris en élaborant ce Projet de programme et de budget. Il est le premier à reconnaître que les sommes qu'il propose, avec l'appui du Conseil, ne répondent pas à tous les besoins ni même à une fraction de nos besoins, mais il était astreint à respecter des limites que ni lui ni

le Conseil ne pouvaient dépasser sans une autorisation formelle de cette Conférence. C'est donc dans le cadre de ses possibilités qu'il a établi ce montant des dépenses et ce montant des contributions. On insiste trop souvent - et, je le crains, bien à tort - sur un certain excès des dépenses de fonctionnement, des dépenses de personnel, des dépenses administratives dans le cadre de l'Unesco.

12.3 Permettez-moi de vous dire tout d'abord que, si l'on compare le pourcentage des dépenses administratives dans l'ensemble des dépenses de l'Unesco et d'autres organisations internationales, l'Unesco est en très bonne posture. D'autre part, si nous procédions à un examen méticuleux du pourcentage des dépenses administratives de l'Unesco, en le comparant avec les dépenses de la grande majorité des administrations de nos propres pays, je crains beaucoup que nous ne nous montrions plus dépensiers dans le cadre de nos administrations nationales que l'Unesco ne l'est dans le cadre international.

12.4 Messieurs, la proposition qui vous a été présentée par la Commission administrative ne devrait pas, je pense, provoquer ici la réouverture d'un débat de caractère politique. Nous avons mené ce débat à longueur de journée avec tous les égards, toute l'attention que méritent les points de vue formulés par n'importe lequel de nos Etats membres. Nous l'avons repris à la Commission administrative. Le moment me paraît venu de considérer maintenant le budget sous son aspect strictement financier, à la lumière des besoins et des possibilités de l'Unesco.

13. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je remercie le délégué du Brésil. Je donne maintenant la parole à M. Zimine, délégué de l'U.R.S.S.

14.1 M. ZIMINE (Union des Républiques socialistes soviétiques). - (Traduit du russe.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le projet de budget de l'Organisation pour 1959-1960, qui est soumis à notre examen, prévoit, par rapport au budget de 1957-1958, une augmentation des dépenses de 3,226,890 dollars et une augmentation correspondante des contributions des Etats membres de 2,377,000 dollars.

14.2 La délégation de l'Union soviétique considère qu'une telle augmentation du budget de l'Organisation n'est pas justifiée. Cette augmentation résulte principalement du gonflement des dépenses administratives et des charges communes ainsi que de la répartition non réglementaire entre les Etats membres de l'arriéré des contributions des gens de Tchang Kaï-chek. Les considérations exposées par le Directeur général et par le délégué du Brésil au sujet du volume des dépenses administratives nous paraissent insuffisamment fondées.

14.3 La délégation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques soumettra en temps opportun aux commissions et groupes de travail compétents des propositions tendant à supprimer - sans nuire à l'exécution du programme de 1959-1960 - les dépenses que nous considérons comme superflues et inutiles. Nous déclarons dès maintenant que la délégation de l'Union soviétique s'élève résolument contre l'inclusion dans le projet de résolution portant ouverture de crédits de la rubrique "Crédit non réparti", sous laquelle figure une somme de 1,278,000 dollars. La délégation

de l'Union soviétique a déjà eu l'occasion de souligner que cette rubrique ne figure dans la résolution portant ouverture de crédits que pour masquer le non-paiement persistant des contributions des gens de Tchang Kai-chek. Dans le projet de résolution relatif au plafond budgétaire provisoire (document 10 C/56), que nous examinons en ce moment, il est proposé de fixer à 4,75 % le pourcentage des contributions dont le recouvrement est improbable. Si l'on rapproche ce chiffre du taux de contribution des gens de Tchang Kai-chek, fixé à 4,71 %, on constate que, sous prétexte de constituer une réserve, il nous est proposé de prévoir dès maintenant, et en fait d'approuver, le non-paiement des contributions des gens de Tchang Kai-chek et de mettre ces contributions à la charge des autres Etats membres, qui s'acquittent loyalement de leurs obligations à l'égard de l'Unesco. Cette réserve non répartie correspond à une augmentation artificielle du budget, destinée à couvrir un déficit qui apparaît régulièrement en raison du maintien à l'Unesco des représentants de Tchang Kai-chek.

14.4 Monsieur le Président, lors de la discussion du rapport du Comité de vérification des pouvoirs, la délégation de l'Union soviétique et de nombreuses autres délégations ont signalé les fâcheuses conséquences morales et politiques qu'entraîne pour l'Unesco la présence injustifiée et tout à fait illégale des délégués de Tchang Kai-chek. A l'occasion de l'examen du budget, nous nous retrouvons en face du même problème, mais cette fois, sur le plan financier. Aucun de nous ne peut et ne doit, évidemment, rester indifférent devant le fait qu'à chaque exercice, nos contributions se trouvent majorées de 1.279.000 dollars.

14.5 La délégation de l'Union soviétique a fait connaître au cours de la discussion générale que le Gouvernement soviétique se refuse désormais à faire payer au peuple soviétique les frais qu'entraîne la présence à l'Unesco des délégués de Tchang Kai-chek. Il existe une différence entre le fait de contribuer normalement au financement des activités de l'Unesco et celui de maintenir au sein de l'Organisation des banqueroutiers politiques aux frais des Etats membres. L'Etat soviétique consacre des sommes importantes à aider, sur leur demande, de nombreux pays ; à la différence des Etats impérialistes, il le fait à titre entièrement désintéressé et sans subordonner son aide à aucune condition politique ou économique. Il ne s'agit pas du montant de la contribution, mais des fins auxquelles elle est destinée.

14.6 La délégation soviétique estime qu'on ne peut imposer à aucun pays, à aucun Etat membre de l'Unesco de couvrir les dettes des gens de Tchang Kai-chek. C'est pourquoi nous proposons de supprimer dans le projet de résolution portant ouverture de crédits la rubrique "Crédit non réparti", et de réduire ainsi le budget de l'Organisation de 1.278.000 dollars. Cette réserve est absolument inutile si elle est destinée à remédier à des retards momentanés dans le paiement des contributions des Etats membres. De tels retards peuvent se produire, mais pour y remédier, il existe le fonds de roulement, qui permet de compenser le défaut de paiement momentané d'un Etat membre ; l'expérience montre en effet - et nous en avons eu la preuve à la présente session - que les Etats membres prennent toutes dispositions pour s'acquitter de leurs dettes, et qu'ils s'en acquittent toujours,

14.7 En plus de la suppression de la rubrique "Crédit non réparti", il nous paraît possible d'opérer une série d'autres réductions - et notamment de diminuer les dépenses administratives, les frais de voyages du personnel, les charges communes excessives. Il nous semble qu'en supprimant tous ces frais inutiles, il serait possible de maintenir les contributions des Etats membres au niveau actuel et d'exécuter avec succès tous les projets figurant au programme de 1959-1960.

14.8 La délégation soviétique va soumettre à la Conférence un projet de résolution à ce sujet. Nous sommes convaincus que, si le Directeur général et le Conseil exécutif recherchaient attentivement toutes les possibilités de supprimer des dépenses superflues, il ne serait plus nécessaire d'augmenter les contributions des Etats membres. Sans compromettre l'efficacité des travaux de l'Unesco, on obtiendrait ainsi un équilibre satisfaisant entre les dépenses administratives et les dépenses consacrées à l'exécution du programme.

14.9 Monsieur le Président, permettez-moi de donner lecture du projet de résolution que présente la délégation de l'Union soviétique.

"La Conférence générale,

Ayant examiné le document 10 C/5 Rev. et les corrigendums I et III de ce document,

Considérant que l'augmentation de 3.226.890 dollars proposée pour le budget de l'Organisation n'est pas justifiée par les nécessités du programme exposé dans le document 10 C/5 Rev., mais s'explique principalement par l'augmentation des dépenses administratives et des charges communes et par la répartition non réglementaire entre les Etats membres du montant non payé des contributions des gens de Tchang Kai-chek,

Décide de supprimer dans le projet de résolution portant ouverture de crédits le Titre V "Crédit non réparti" ;

Décide en outre de fixer le montant à dépenser en 1959-1960 à 23.908.676 dollars, et le montant total des contributions à demander aux Etats membres à 23.394.355 dollars, c'est-à-dire au même niveau que pour l'exercice 1957-1958 ;

Invite le Directeur général à réexaminer le document 10 C/5 Rev., en vue de ramener les dépenses de l'Organisation au niveau indiqué ci-dessus, en maintenant toutefois tous les projets essentiels du programme prévu dans ce document, et à soumettre des propositions à cet effet au Conseil exécutif ;

Charge le Conseil exécutif d'examiner et d'adopter, à sa première session ordinaire qui suivra la dixième session de la Conférence générale, les propositions du Directeur général tendant à réduire les dépenses d'administration générale, les charges communes et certaines autres dépenses non directement affectées à l'exécution du programme exposé dans le document 10 C/5 Rev. et dans les Addendums et Corrigendums de ce document, de façon que le montant à dépenser en 1959-1960 s'établisse à 23.908.676 dollars."

15. Le PRÉSIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je remercie le délégué de l'U.R.S.S. et je donne maintenant la parole à M. Mackenzie, délégué du Canada.

16.1 M. MACKENZIE (Canada). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, avant que le rapport de la Commission administrative soit mis aux voix, je voudrais préciser quelle est, sur certains points, la position de la délégation canadienne. Ce faisant, je tiens à souligner que le Gouvernement canadien approuve entièrement les objectifs visés par l'Unesco ; cependant, aussi favorable que soit notre attitude à cet égard, nous ne devons pas méconnaître les statuts financiers et administratifs de l'Organisation ni les réalités concrètes. Pour ce qui est des contributions, l'Unesco rivalise avec un grand nombre d'autres organisations internationales et elle doit donner aux gouvernements et à l'opinion publique l'assurance qu'elle utilise à bon escient et efficacement les crédits dont elle dispose. Ma délégation constate avec satisfaction que la présentation des prévisions budgétaires a été simplifiée et nous pensons que de nouveaux progrès peuvent encore être accomplis dans cette voie. Le Projet de programme et de budget est encore assez confus et il est difficile d'en faire l'analyse. Nous estimons par exemple que ce document ne contient pas suffisamment d'explications sur la façon dont les projets sont adoptés et les dépenses effectuées au titre du programme de participation aux activités des Etats membres. De plus, la méthode suivie pour l'établissement des priorités n'est guère satisfaisante. La délégation canadienne constate avec inquiétude que l'Unesco a tendance à augmenter son projet de programme et de budget à chaque session de la Conférence générale. Dans le passé, nous avons adopté des décisions de principe visant à concentrer les activités de l'Organisation sur un assez petit nombre de projets particulièrement urgents mais, en fait, nous n'avons fait que développer les projets majeurs sans réduire le nombre ou la diversité des projets mineurs. Le Gouvernement canadien doute de l'intérêt de certains de ces projets mineurs et il craint que, dans certains cas, une partie des fonds affectés à ces projets ne serve qu'à faire proliférer les documents. Nous souhaiterions que le Secrétariat et le Conseil exécutif s'efforcent résolument d'obtenir de meilleurs résultats sans avoir à augmenter les effectifs ni le nombre et le volume des documents de l'Unesco. Jusqu'à ce qu'il soit prouvé que les activités de l'Unesco donnent des résultats plus substantiels, nous pensons que le budget devrait être stabilisé aux environs du montant actuel, sauf en ce qui concerne les augmentations de crédits qu'une élévation du coût des biens et services pourrait justifier.

16.2 En conclusion, Monsieur le Président, je tiens à préciser que, malgré les réserves que j'ai faites, la délégation canadienne est prête à voter en faveur du montant à dépenser proposé par le Directeur général dans le document 10 C/5 Rev. sous sa forme rectifiée. Nous exprimons en outre l'espoir qu'aucun effort ne sera négligé, au cours des deux prochaines années, pour accroître l'efficacité du Secrétariat, et que le budget qui sera présenté en 1960 correspondra à un programme axé sur les grandes questions que l'Unesco a pour mission de résoudre.

17. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je remercie M. Mackenzie. Je donne maintenant la parole à M. Malychev, délégué de la R.S.S. de Biélorussie.

18.1 M. MALYCHEV (République soviétique socialiste de Biélorussie). - (Traduit du russe.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la délégation de la République soviétique socialiste de Biélorussie appuie sans réserve la proposition des délégations de la Roumanie et de l'Union des Républiques soviétiques socialistes tendant à fixer le plafond budgétaire pour 1959-1960 au même niveau qu'en 1957-1958. Elle le fait dans la conviction qu'une utilisation plus prudente et plus rationnelle des crédits permettrait de réaliser intégralement le programme prévu pour 1959-1960, sans augmenter le budget.

18.2 Comme l'a déjà fait remarquer le chef de la délégation de la République soviétique socialiste de Biélorussie au cours de la discussion générale, les dépenses administratives de l'Unesco atteignent un montant injustifié. Il est donc indispensable et urgent de réduire sérieusement les dépenses afférentes à l'appareil administratif, à l'administration en général. Avec une bonne organisation du travail, une telle réduction ne saurait avoir d'incidence fâcheuse sur la réalisation des principaux projets du programme. En appuyant la proposition tendant à maintenir le budget de 1959-1960 au niveau de celui de 1957-1958, ma délégation estime indispensable que la Conférence générale confie au Conseil exécutif et au Directeur général le soin de réexaminer attentivement les dépenses afférentes à tous les chapitres du programme et à toutes les activités de l'Unesco pour le prochain exercice.

18.3 Nous considérons non moins indispensable que la Conférence générale supprime dans le projet de résolution portant ouverture de crédits le Titre V "Crédit non réparti" - autrement dit la répartition non réglementaire entre les Etats membres des contributions impayées des gens de Tchchang Kal-chek. Ma délégation votera pour la fixation du plafond budgétaire au niveau de 1957-1958 et pour la suppression dans le projet de résolution du Titre V "Crédit non réparti".

19. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je remercie M. Malychev. Je donne maintenant la parole à M. Pataki, délégué de la Hongrie.

20.1 M. PATAKI (Hongrie). - (Traduit du russe.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, permettez-moi de présenter brièvement quelques observations générales concernant le projet de budget de l'Unesco pour 1959-1960. Je ne considérerai qu'un seul aspect du budget : les dépenses administratives.

20.2 Dans le document 10 C/5 Rev., il est indiqué, en termes très prudents, qu'en 1959-1960, les dépenses administratives s'élèveront à 12,27 % du total du budget. Si l'on ne considère que l'administration générale, ce chiffre est exact. Mais, en réalité, la situation est loin d'être aussi satisfaisante. La statistique est une science bien curieuse : la réponse y dépend toujours de la façon dont est posée la question. En l'occurrence, qu'entend-on par "dépenses administratives" ? Il faut bien admettre qu'il s'agit non seulement des dépenses d'administration générale, mais aussi de toutes les autres dépenses administratives liées aux activités du programme de l'Unesco dans le domaine de l'éducation, de la science et de la culture. Dès lors, la situation apparaît malheureusement bien plus sombre. L'Annexe VI du document 10 C/5 Rev.

permet de constater que le total des traitements de base et des dépenses communes afférentes au personnel pour 1959 et 1960 dépasse 12 millions et demi de dollars. Il convient d'ajouter à ce chiffre les dépenses afférentes aux voyages du personnel, aux documents officiels, aux frais de représentation et de réception, au personnel auxiliaire, etc. Toutes ces dépenses sont des dépenses administratives de l'Unesco. On peut certes soutenir qu'une partie, voire la totalité, de ces dépenses correspondent à l'aspect organique du programme de l'Unesco. Mais, dans ce cas, l'exécution du programme de l'Unesco et l'appareil administratif de l'Organisation coûtent trop cher. En se fondant sur l'Annexe VI, on peut affirmer que, sur l'ensemble du budget prévu pour 1959 et 1960, 8 à 9 millions de dollars seulement seront directement affectés à l'exécution du programme. Autrement dit, pour répartir et utiliser 25 millions de dollars, il faut en dépenser 14 à 15 millions. Ce n'est certes pas ce qu'on appelle travailler à bon compte. Heureusement, l'Unesco n'a pas de concurrents ; avec de tels frais généraux, elle ne leur résisterait pas longtemps.

20.3 Tels sont les faits. Ils ne contribuent certes pas à accroître la popularité de l'Unesco ni son influence dans le domaine de l'éducation, de la science et de la culture. Déjà l'opinion publique mondiale adopte à cet égard une attitude de plus en plus inquiète et critique, comme en témoignent plusieurs interventions faites en séance plénière.

20.4 La délégation hongroise formule avec insistance le vœu qu'une portion aussi élevée que possible du budget soit directement utilisée pour l'exécution du programme, dans l'intérêt des Etats membres de l'Unesco. Pour de petits pays comme la Hongrie, c'est là une question extrêmement importante. En conséquence, nous ne pouvons pas approuver le budget sous sa forme actuelle, ni l'augmentation proposée pour 1959 et 1960. Pour ces raisons, nous appuyons la proposition du délégué de la Roumanie.

20.5 Nous ne pouvons pas non plus consentir à payer pour le groupe politique illégal de Tchang Kai-chek, qui occupe illégalement la place de la République populaire de Chine à l'Unesco. Pour cette raison, nous appuyons la proposition de la délégation de l'Union soviétique.

21. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je remercie M. Pataki. Je donne maintenant la parole à M. Demtchenko, délégué de la République soviétique socialiste d'Ukraine.

22.1 M. DEMTCHENKO (République soviétique socialiste d'Ukraine). - (Traduit du russe.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, dans le document 10 C/56, la Commission administrative a soumis à la Conférence générale deux projets de résolution relatifs au financement et au plafond du budget de 1959-1960. La délégation de l'Union soviétique vient de son côté de présenter un projet de résolution sur ce point. La délégation de la République soviétique socialiste d'Ukraine voudrait exposer son attitude à l'égard de ces projets de résolution.

22.2 Nous n'avons aucune objection contre le projet de résolution relatif au financement du budget. Mais nous ne pouvons approuver celui qui concerne le plafond budgétaire provisoire. Conformément à ce

projet et aux explications du Directeur général, il est prévu, par rapport au budget de 1957-1958, une augmentation de 3.226.890 dollars, qui entraîne une augmentation correspondante des contributions des Etats membres. Si l'on analyse attentivement le Projet de programme et de budget pour 1959-1960, on s'aperçoit que l'augmentation du budget et l'augmentation consécutive des contributions des Etats membres résultent non pas de la mise en œuvre de nouvelles activités utiles, mais du fait que les dépenses administratives et les charges communes atteignent un montant démesuré. L'augmentation des contributions des Etats membres résulte d'autre part de la répartition non réglementaire entre les Etats membres des contributions des gens de Tchang Kai-chek. En conséquence, nous appuyons la proposition tendant à supprimer dans le projet de budget le Titre V "Crédit non réparti", et nous déclarons à nouveau que la République soviétique socialiste d'Ukraine ne paiera pas la portion correspondante de sa contribution.

22.3 A notre avis, il s'est établi un rapport absolument anormal entre les dépenses consacrées à l'exécution du programme et les dépenses administratives. Les seuls traitements de base des membres du Secrétariat représentent pour 1959-1960 une somme de 9 millions de dollars environ - soit plus du tiers du budget de l'Organisation. Si l'on tient compte de toutes les autres dépenses afférentes au personnel et des charges communes, on aboutit à la somme de 12 millions et demi de dollars, qui représente près de la moitié du budget de l'Organisation. Il est bien évident qu'une telle utilisation des fonds de l'Organisation ne saurait être considérée comme normale. Il convient d'ajouter que l'expérience acquise par le Secrétariat depuis douze ans et l'utilisation d'un équipement technique moderne devraient entraîner, non pas une augmentation, mais une diminution de l'effectif et des dépenses de personnel.

22.4 Pour toutes ces raisons, la délégation de la République soviétique socialiste d'Ukraine estime que le plafond budgétaire doit être maintenu en 1959-1960 au même niveau qu'en 1957-1958. A notre avis, il convient de charger le Conseil exécutif d'examiner, après la dixième session de la Conférence générale, les moyens de réduire les dépenses administratives, les charges communes et certaines autres dépenses non directement afférentes aux activités du programme de l'Organisation, de façon à maintenir le plafond budgétaire en 1959-1960 au même niveau qu'en 1957-1958. Cette proposition est contenue dans le projet de résolution de la délégation de l'Union soviétique, et ma délégation votera en faveur de ce projet.

22.5 Si cette proposition était rejetée, nous nous trouverions dans l'obligation de voter contre le projet de résolution de la Commission administrative et contre les propositions du Conseil exécutif et du Directeur général concernant le plafond budgétaire provisoire.

23. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je donne la parole à M. Hanes, de la délégation des Etats-Unis d'Amérique.

24.1 M. HANES (Etats-Unis d'Amérique). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, la délégation des Etats-Unis appuie le deuxième rapport de la Commission

administrative à la Conférence générale, tel qu'il figure dans le document 10 C/56 et ne peut qu'approuver les sages observations que le délégué du Brésil a formulées à son sujet.

24.2 On a soulevé ce matin un point d'importance relativement secondaire sur lequel je crois utile de revenir : celui du pourcentage des contributions qui ne sera vraisemblablement pas recouvré en 1959-1960. Ainsi que le délégué du Brésil et le Directeur général l'ont fait observer, nous nous trouvons placés, à cet égard, devant deux possibilités : ou bien réduire d'environ 87,000 dollars le montant total des contributions des Etats membres, ou bien ne pas modifier ce montant et augmenter le budget à dépenser d'environ 64,000 dollars. A notre avis, Monsieur le Président, il est plus raisonnable d'opter pour la deuxième solution, qui nous est recommandée par le Directeur général et qui consiste à augmenter le budget à dépenser d'environ 64,000 dollars sans modifier le montant global des contributions. Bien que cette somme soit relativement faible, elle permettra plus de souplesse dans l'exécution de notre programme et nous ne pouvons que nous en féliciter.

24.3 Je voudrais revenir en particulier sur certaines des observations qui ont été faites ce matin par le délégué de l'U.R.S.S. et qui ont naturellement été reprises par certains orateurs d'Europe orientale. Le délégué de l'U.R.S.S., Monsieur le Président, a formulé diverses observations et suggestions. Si je l'ai bien compris, il a tout d'abord laissé entendre que la procédure que l'on nous demande de suivre - c'est-à-dire la procédure recommandée dans le deuxième rapport de la Commission administrative - dissimulerait certaines choses en ce qui concerne la gestion financière de l'Organisation. Il suggère en outre (et il fait ces suggestions dans une résolution à laquelle nous sommes vigoureusement opposés pour des raisons qui, je l'espère, ressortiront clairement de mes observations) de supprimer, dans le budget, le poste intitulé "Crédit non réparti". Et - sans doute par voie de conséquence - il suggère que l'on supprime aussi, dans le rapport de la Commission administrative, le passage où le montant des contributions qui ne sera vraisemblablement pas recouvré est fixé à 4,75 %, ainsi que la résolution dans ce sens. Il indique encore que l'U.R.S.S. - qui sera sans doute suivie par tous les autres pays du bloc soviétique - s'abstiendra de verser une portion de sa contribution. Je ne vois pas exactement de quelle portion il s'agit, mais je pense que l'Union soviétique envisage de ne pas verser une fraction correspondant à environ 4,75 % de sa quote-part. Enfin, le délégué de l'U.R.S.S. a recommandé d'approuver tout ce que contient le programme proposé par le Directeur général et d'en assurer intégralement la mise en œuvre à condition cependant de maintenir le montant des contributions au niveau qui avait été fixé pour le dernier exercice biennal.

24.4 Le délégué de l'U.R.S.S. a certainement le droit de formuler toutes les opinions, recommandations et suggestions qu'il lui plaît, mais je voudrais montrer très clairement ce qu'impliquent et ce que signifient des suggestions et des propositions que je tiens pour parfaitement incohérentes et délibérément trompeuses.

24.5 Tout d'abord, en ce qui concerne les prétendus dessous de notre procédure budgétaire, je dirai

que si cette procédure dissimule quelque chose, c'est uniquement aux regards du délégué de l'U.R.S.S. car, tant à la Commission administrative qu'au cours des débats du Conseil exécutif, les principes de notre procédure budgétaire ont fait l'objet d'un examen très approfondi, et je crois honnêtement pouvoir affirmer qu'il n'est pas un membre de la Commission administrative ou de tout autre organe chargé des questions financières de l'Organisation qui ignore les raisons pour lesquelles cette procédure a été adoptée. Cependant, pour le cas où il y aurait un quelconque malentendu, je voudrais indiquer très nettement comment je comprends cette question du crédit non réparti et des contributions qui ne seront vraisemblablement pas recouvrées. Il est admis que, d'une année sur l'autre, notre Organisation doit s'attendre à ne pas percevoir certaines contributions. Au cours du prochain exercice biennal, ce sont les contributions de la République de Chine sur lesquelles il ne faut pas compter. Mais la situation ne s'est pas toujours présentée ainsi. Il y a déjà eu dans le passé - et il y aura peut-être encore dans l'avenir - d'autres pays qui, pour une raison ou pour une autre, ont figuré dans la catégorie des Etats réputés incapables de verser leur contribution au cours de l'exercice biennal considéré. Je demande en particulier au délégué de l'U.R.S.S. de se rappeler la situation qui régnait juste après 1950 ; à cette époque, d'autres pays ont également figuré parmi ceux qui n'étaient guère en mesure d'acquitter une contribution. Cette situation, Monsieur le Président, a amené la Conférence à mettre au point une procédure qui nous paraît extrêmement rationnelle. Au lieu d'établir le Projet de programme et de budget sur la base d'un montant de contributions impossible à recouvrer et d'être ensuite obligé, quand on constate que le montant escompté n'a pas été versé, de rogner certains crédits dans un programme qu'il serait pourtant souhaitable d'appliquer, on a préféré suivre la méthode qui consiste à tenir compte de cette situation dès le départ, c'est-à-dire à déterminer le montant des contributions qui ne sera vraisemblablement pas reçu et à élaborer le Projet de programme et de budget sur la base des sommes qui seront vraisemblablement encaissées, ce chiffre correspondant à celui des contributions demandées aux Etats membres qui sont censés pouvoir faire face à leurs obligations. Cette procédure, Monsieur le Président, a été régulièrement appliquée. Pour autant que je sache, elle ne dissimule rien. Dans le cas présent, c'est le chiffre de 4,75 % qui a été retenu parce qu'il correspond à peu près exactement au montant qui ne sera vraisemblablement pas recouvré au cours du prochain exercice biennal, en raison du non-versement de la contribution de la Chine. Le délégué de l'U.R.S.S. a suggéré que nous supprimions ce poste du budget. Il lui est parfaitement loisible de faire une telle suggestion mais, puisqu'on parle de dissimulation, ne nous dissimulons pas ce qu'entraînerait la disparition de ces 4,75 %. Si l'Union soviétique souhaite que le budget soit réduit de 4,75 % - ce qui implique une égale réduction du programme proposé par le Directeur général - qu'elle le dise. Mais si le poste auquel sont inscrits ces 4,75 % est supprimé, cela signifie que l'on demande au Directeur général d'exécuter son programme avec des crédits réduits dans une proportion de 4,75 %. Le Directeur général se verra donc dans l'obligation

de réduire son programme - son programme mondial - non pas en supprimant telle ou telle activité particulière mais en s'arrangeant pour réaliser, sur l'ensemble du programme, des économies permettant de compenser ces 4,75 %. Si, soit dit en passant, ce chiffre est maintenu et si l'U.R.S.S. - ou tout autre pays - réduit sa contribution de 4,75 % ou de tout autre pourcentage, il faudra que le Directeur général compense les pertes qui en résulteront en supprimant certains points de son programme car il ne recevra pas assez d'argent pour l'exécuter intégralement.

24.6 Je ne sais pas s'il est possible de faire une proposition plus inconsidérée que celle qui vise à autoriser un Etat à ne pas payer une certaine partie de sa contribution sous le simple prétexte qu'un poste du budget ou un point du programme lui déplaît ou qu'il désapprouve la méthode qui a présidé à sa détermination. Tout délégué, Monsieur le Président, est parfaitement libre d'exposer ses arguments au cours de nos débats, de prendre la parole à la Commission administrative, de se faire entendre dans tout autre organe de l'Unesco au cours de l'élaboration du Projet de programme et de budget. S'il n'est pas d'accord sur une question quelconque, il peut formuler des critiques, exprimer son point de vue et chercher à rallier des suffrages.

24.7 Cependant, une fois que la question a été réglée, que le programme et le budget ont été approuvés par un vote de la majorité et que les contributions ont été fixées, il me semble que tout pays membre de cette organisation, dès lors qu'il dispose des moyens financiers nécessaires, ne peut faire autrement que de verser sa contribution. Cette discipline est la condition indispensable du bon fonctionnement de toute organisation et, en particulier, de la nôtre. Si l'on devait fixer le montant des contributions de chaque Etat membre, en se fondant exclusivement sur les projets qui lui plaisent - voire sur les sentiments de sympathie ou d'antipathie que les autres Etats membres lui inspirent - je craindrais fort que nous ne fusions rapidement précipités dans un état d'anarchie qui rendrait toute activité absolument impossible.

24.8 Le dernier point soulevé par le délégué de l'Union soviétique, c'est que nous devrions mettre en œuvre l'ensemble du programme proposé par le Directeur général - c'est-à-dire un programme judicieusement élargi pour tenir compte des conditions changeantes dans lesquelles l'Organisation évolue - mais que cela devrait se faire à l'aide de crédits rigoureusement identiques à ceux qui ont permis d'exécuter, au cours du dernier exercice biennal, un programme de moindre importance, alors que, soit dit en passant, les prix étaient moins élevés qu'aujourd'hui. Je ne pense vraiment pas qu'il soit nécessaire de souligner le caractère contradictoire et, je le répète, trompeur d'une proposition de cette nature. Je ne peux que faire des conjectures sur les motifs qui l'ont inspirée.

24.9 En ce qui concerne l'augmentation du budget, l'Union soviétique a déposé une proposition tendant à réduire le montant des prévisions. Si l'on fait abstraction de la question des programmes, il se peut que les arguments avancés en faveur d'un budget moins élevé ne soient pas sans valeur. Examinons-les. Supposons que la proposition soviétique tende simplement à ramener le budget global et, je présume,

le programme - au niveau du dernier exercice biennal. Le budget de l'Unesco, comme celui de l'Organisation des Nations Unies et des autres institutions spécialisées, a considérablement augmenté depuis 1946. Cette augmentation ressort nettement de l'examen du seul budget ordinaire de l'Organisation mais elle apparaît de façon encore plus frappante si l'on considère toutes les sources auxquelles l'Unesco puise les crédits nécessaires à la mise en œuvre de son programme et notamment des sommes qui lui reviennent au titre du Programme élargi d'assistance technique. De plus, le nouveau Fonds spécial des Nations Unies accroîtra certainement les possibilités d'action de l'Unesco, bien que nous ne sachions pas encore de quelle façon ni dans quelle mesure. La croissance, Monsieur le Président, est salutaire, et c'est même par ce phénomène caractéristique que les organismes vivants se distinguent des organismes morts. Mon gouvernement trouve bon que l'Unesco se développe d'année en année aussi longtemps qu'elle se trouvera placée dans un monde où les besoins auxquels elle doit répondre seront supérieurs aux services qu'elle est à même d'offrir. Dans le cadre des connaissances humaines, les domaines de la science et de l'éducation sont de ceux qui s'élargissent le plus rapidement. Le rapport du Directeur général lui-même démontre la nécessité, pour l'Unesco, d'étendre ses activités à de nouveaux secteurs qui, il n'y a pas si longtemps, semblaient à peine imaginables. Parallèlement, l'Organisation doit poursuivre et intensifier les efforts féconds qu'elle déploie déjà depuis de nombreuses années. C'est dire que l'on peut s'attendre à une expansion, à une expansion salutaire, aussi inéluctable que désirable, mais cela ne signifie pas qu'une proposition devra automatiquement être considérée comme judicieuse et souhaitable du seul fait qu'elle entraînera un développement des activités de l'Unesco. Il est bien évident que toute organisation avisée doit fixer certaines limites à son développement.

24.10 En premier lieu, il importe que les contributions n'atteignent pas un niveau tel qu'il en résulte une charge intolérable pour le budget national de certains des Etats membres. A cet égard, nous ne devons pas oublier que l'Unesco n'est que l'une des nombreuses organisations internationales auxquelles les Etats membres participent. En second lieu, et c'est là une considération non moins importante, toute proposition entraînant un élargissement des activités de l'Organisation ne doit pas être jugée uniquement d'après sa valeur intrinsèque, mais aussi par rapport aux autres activités que l'Organisation serait à même d'entreprendre. Cette évaluation doit également se faire en appréciant dans quelle mesure l'Organisation est capable de poursuivre efficacement ses activités en cours et de se charger des nouvelles activités proposées. Dans des domaines comme l'éducation et le progrès scientifique, une abondance de ressources matérielles et financières ne servirait à rien si des hommes et des femmes hautement qualifiés n'étaient en mesure d'organiser et de contrôler l'utilisation de ces ressources. Or le nombre des personnes qualifiées auxquelles on peut confier l'exécution des programmes est nettement limité et il en est de même du nombre des profanes dont la formation peut être assurée dans l'espace d'une année. On ne saurait non plus

réduire le temps nécessaire à la formation de ces personnes par le jeu d'une simple augmentation de crédits. S'il faut, par exemple, 10.000 dollars et dix ans pour former un physicien hautement qualifié, 20.000 dollars ne permettront pas de le former en cinq ans.

24.11 J'espère, Monsieur le Président, que vous me pardonneriez cette digression ; mon propos était seulement de préciser les vues de mon gouvernement sur l'avenir de cette organisation et des organisations analogues. Nous croyons qu'elles devraient continuer à se développer comme dans le passé, qu'elles devraient le faire avec prudence, à un rythme raisonnable et adapté aux possibilités d'investissement de l'Organisation et à la capacité de paiement de ses membres.

24.12 Le Projet de programme et de budget qui nous est proposé pour 1959-1960 a été progressivement élaboré au cours des deux dernières années, il est l'aboutissement des efforts considérables qui ont été déployés, avec toute l'attention et toute la compétence voulues, par le Directeur général et ses services, par de nombreuses autres personnes n'appartenant pas à l'Organisation et par les Etats membres eux-mêmes. Il tient compte à la fois des vues exprimées par les Etats membres au cours de précédentes sessions de la Conférence générale et des avis qu'ils ont formulés ultérieurement en présentant leurs observations sur le Projet de programme et de budget et en participant aux débats du Conseil exécutif. Conformément au Projet de programme et de budget, il faudrait consacrer aux activités de l'Unesco, au cours du prochain exercice biennal, 2.200.000 dollars de plus qu'en 1957 et en 1958. Cela représente une augmentation d'environ 10 % pour l'exercice biennal, soit, en gros, 5 % par an. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique au Conseil exécutif s'est constamment prononcé en faveur de l'augmentation proposée, à un taux voisin de celui que je viens d'indiquer et à des fins sensiblement les mêmes que celles qui ont été suggérées.

24.13 Le Projet de programme et de budget, je le répète, est le fruit de mûres réflexions. Il a été établi avec soin. Grâce aux diverses modifications qui lui ont été apportées, au caractère progressif de son élaboration et au long examen que le Conseil exécutif lui a consacré en 1957 et pendant près de deux mois en 1958, le projet a acquis une valeur considérable, qui ne saurait être méconnue. Il me semble que les programmes présentés dans ce budget devraient bénéficier d'un préjugé nettement favorable par rapport aux autres programmes et propositions. Je ne veux pas dire par là que les propositions qui ont été faites plus récemment - notamment au cours des dernières semaines - ne méritent pas d'être examinées très attentivement. Mon gouvernement a lui-même déposé plusieurs propositions ; nous les croyons judicieuses - s'il en était autrement nous ne les aurions pas présentées - mais nous reconnaissons aussi que leur élaboration, comme celle des autres propositions qui ont été déposées, n'a pas bénéficié du temps et du soin qui ont été consacrés au Projet de programme et de budget. Nous reconnaissons en outre que, dans de nombreux cas, nous n'avons pas eu l'occasion de consulter les autres gouvernements à leur sujet. Inversement, d'autres pays ont soumis de nouvelles propositions que nous n'avons pas eu la possibilité d'étudier de façon approfondie. Ces questions devraient être

examinées, nous semble-t-il, au cours de cette session. Ce que sera le résultat de cet examen, je l'ignore. Je pense simplement que ces propositions devraient être considérées, d'une manière générale, comme ayant un peu moins de valeur que celles qui ont été élaborées, avec tant de soin, au cours des deux dernières années. Cependant, ainsi que le Directeur général l'a lui-même indiqué, il se peut que certaines de ces nouvelles propositions se révèlent, à l'examen, plus satisfaisantes que celles qui figurent dans le Projet de programme et de budget. Il me semble qu'une certaine souplesse devrait présider à l'examen approfondi de ces questions et que la Commission du programme est qualifiée pour procéder à cet examen. Toutefois, d'une manière générale, ma délégation estime que cet examen devrait se faire autant que possible dans le cadre des propositions, dûment réfléchies, que le Directeur général et ses services ont inscrites dans le Projet de programme et de budget. Pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, je tiens à déclarer que ma délégation appuie, dans son ensemble, le Projet de programme et de budget ; nous approuvons le plafond budgétaire proposé et nous appuyons sans réserve le deuxième rapport de la Commission administrative, que nous souhaitons vivement voir accepter.

25. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je donne maintenant la parole à M. Matsui, délégué du Japon.

26.1 M. MATSUI (Japon). -

Monsieur le Président, Messieurs les délégués, nous avons entendu les explications détaillées du Directeur général sur la préparation minutieuse du programme et du budget pour l'exercice 1959-1960.

26.2 Les documents qui vous sont soumis ont été étudiés en détail au sein du Conseil exécutif, tant du point de vue des programmes eux-mêmes que du point de vue administratif.

26.3 La Commission administrative de la Conférence générale vient de terminer l'étude de cette question avec beaucoup d'attention. C'est pourquoi la délégation japonaise propose l'adoption du deuxième rapport de cette Commission.

26.4 Quant au montant total des contributions, je me rallie à la proposition du délégué du Brésil et suis d'avis de le maintenir au niveau de 25.771.797 dollars ; le montant des dépenses sera de 25.970.463 dollars, en prenant en considération le rajustement à 4,75 % du pourcentage du montant des sommes non recouvrables et la somme de 63.929 dollars qui en résulterait. On donnerait ainsi certainement de la souplesse à l'étude des projets de résolutions qui ont été soumis par les Etats membres ou qui seront soumis d'ici demain matin.

26.5 Quant aux propositions visant à réduire le montant du budget - je m'excuse de le dire - ce n'est, à mon sens, ni pratique, ni recommandable à l'heure actuelle. La Conférence générale devrait remplir l'obligation qui lui incombe de prendre une décision sur le programme et le budget et ne pas répéter l'expérience de New Delhi, qui était motivée par une circonstance tout à fait exceptionnelle.

27. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je remercie le délégué du Japon. Je donne

maintenant la parole à Sir Edward Boyle, délégué du Royaume-Uni.

28.1 Sir Edward BOYLE (Royaume-Uni). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, je ne retiendrai pas longtemps l'attention de la Conférence mais je suis heureux de prendre la parole pour appuyer la proposition qui a été faite notamment par le délégué du Brésil et par celui des Etats-Unis d'Amérique. Je suis d'autant plus heureux de le faire qu'au cours des dernières sessions, la délégation du Royaume-Uni et le délégué du Brésil n'ont pas toujours été en parfait accord sur des questions de détail. J'ai en outre écouté avec intérêt ce que le délégué des Etats-Unis d'Amérique avait à dire au sujet de la croissance de l'Organisation. Je partage son point de vue mais je pense que nombreux sont ceux qui feraient observer que, dans le cas des individus comme dans celui des organisations, tout dépend parfois du sens dans lequel la croissance se fait. Je constate que la proposition dont nous sommes saisis n'entraîne aucune augmentation des contributions demandées aux Etats membres ; or c'est sur la base de ces chiffres que le Gouvernement britannique a fixé sa position en ce qui concerne le budget de l'Unesco. De plus, nous avons été vivement frappés par les arguments avancés, entre autres, par le Directeur général et le délégué des Etats-Unis d'Amérique. Ils ont attiré notre attention sur les difficultés que peuvent éprouver les Etats membres à présenter, dans les délais prescrits par le Règlement intérieur, des projets de résolutions ayant des incidences budgétaires. La modification des dispositions du règlement devrait donc être envisagée pour l'avenir.

28.2 Dans ces conditions, la délégation britannique votera en faveur de l'inclusion, dans la résolution relative au plafond budgétaire, d'un chiffre de 25.970.000 dollars pour le montant à dépenser et de 25.771.000 dollars pour le montant global des contributions. Il va de soi que cela n'implique pas nécessairement que le Royaume-Uni s'engage ainsi à approuver tous les points du programme, ni même toutes les dispositions administratives sur la base desquelles le budget a été établi. Je n'en espère pas moins vivement, comme tous les membres de la délégation britannique, que les critiques que nous croirons devoir faire sur certains points de détail seront compensées par des propositions positives visant à améliorer le budget.

29. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je donne la parole à M. von Truetzschler, délégué de la République fédérale d'Allemagne.

30.1 M. von TRUETZSCHLER (République fédérale d'Allemagne). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, le Gouvernement fédéral et la Commission nationale allemande ont étudié avec une attention particulière les propositions relatives au programme et au budget qui ont été présentées par le Directeur général après avoir été examinées de façon approfondie par le Conseil exécutif.

30.2 Nous acceptons les grandes lignes du programme et nous sommes donc prêts à voter en faveur du plafond budgétaire proposé par l'administration. Toutefois, ce n'est pas sans une certaine

hésitation que nous avons pris cette décision, car nous craignons que l'augmentation continue du budget de toutes les institutions spécialisées des Nations Unies n'impose des charges très lourdes aux Etats membres. Aussi mon gouvernement se félicite-t-il de ce que le Conseil économique et social des Nations Unies ait décidé d'entreprendre une étude des travaux futurs des institutions spécialisées et de leurs incidences financières. Nous espérons que cette étude aboutira à une stabilisation du budget de notre Organisation, du genre indiqué par le délégué du Canada, et que nous ne nous trouverons pas à nouveau, lors de la prochaine session, en présence d'une augmentation considérable des crédits demandés.

31. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je donne maintenant la parole à M. Bender, délégué des Pays-Bas.

32.1 M. BENDER (Pays-Bas). - (Traduit de l'anglais.)

Mesdames et Messieurs, la délégation néerlandaise n'a pas l'intention, à ce stade du débat, d'entrer dans des considérations relatives au programme ou au budget de l'Unesco et elle se limitera à une déclaration sur le rapport de la Commission administrative (document 10 C/56) dont nous sommes actuellement saisis.

32.2 Nous sommes prêts à accepter la partie de ce rapport relative au financement du budget. A la Commission administrative, nous avons souligné que nous aurions préféré voir fixer à 5 % plutôt qu'à 4,75 % le pourcentage des contributions dont le recouvrement est improbable, mais la majorité de la Commission s'est prononcée pour le chiffre le moins élevé et nous n'avons pas l'intention de rouvrir le débat. Quant au plafond budgétaire, le Gouvernement néerlandais est en faveur des chiffres proposés par le Directeur général et le Conseil exécutif, à savoir : 25.000.770 dollars pour le montant des contributions et 25.970.000 dollars pour le montant à dépenser. Ce dernier chiffre inclut une somme d'environ 63.000 dollars provenant de l'application des 4,75 %. Nous proposons donc, formellement, que le rapport de la Commission administrative soit adopté dans le sens indiqué ci-dessus.

33. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je donne maintenant la parole à M. Kouznetsov, délégué de l'Union des Républiques soviétiques socialistes.

34.1 M. KOUZNETSOV (Union des Républiques soviétiques socialistes). - (Traduit du russe.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, M. Zimine devant prendre part aux travaux de la Commission du programme, je me suis permis de demander la parole à propos d'un point de l'intervention de M. Hanes.

34.2 Peut-être s'agit-il d'une invention de M. Hanes, peut-être s'agit-il d'une erreur d'interprétation - bien que l'interprétation soit, on doit le dire, parfaite - toujours est-il que M. Hanes a accusé la délégation soviétique de se plaindre de ce que la Commission administrative lui ait caché quelque chose. J'ai écouté attentivement l'intervention de M. Zimine ; il n'a pas employé le verbe

"skryvat'" (cacher) mais bien le verbe "pokryvat'" (couvrir). Nous avons déclaré que nous ne voulons pas couvrir des dépenses à la place des gens de Tchang Kai-chek. Nul ne nous cache rien, et il serait difficile de nous cacher quelque chose : nous savons éplucher les budgets. Mais nous ne voulons pas couvrir des dépenses que rien ne justifie, nous ne voulons pas couvrir des dépenses à la place des gens de Tchang Kai-chek. Nous disons "couvrir" et non "cacher". Peut-être est-ce une erreur d'interprétation ; peut-être M. Hanes avait-il grande envie de trouver un reproche à nous faire ? Je ne sais pas, mais il s'agit en tout cas d'un malentendu. Nul ne nous a rien caché ; il est difficile de nous cacher quoi que ce soit. Nous déclarons que nous ne couvrirons pas des dépenses à la place des gens de Tchang Kai-chek. Que ceux qui se sentent proches d'eux payent pour eux ! Quant à nous, nous n'avons rien à faire avec eux. Vous dites qu'un développement normal est nécessaire. Certes. Mais on ne saurait considérer une enflure morbide comme un développement normal. Le développement doit se faire sur des bases saines.

34.3 On nous demande comment nous envisageons l'exécution du programme s'il est approuvé. Eh bien ! nous pensons qu'il convient de l'exécuter en procédant à une répartition rationnelle des crédits dans le cadre du budget. Il est facile de proposer une augmentation de 3 millions de dollars, mais il convient de se demander si l'on ne pourrait pas, dans les limites du budget actuel, exécuter le programme sans imposer aux États membres des charges supplémentaires. Ce n'est pas, je le répète, que nous regrettons notre argent. Mais l'argent ne se ramasse pas à la pelle : chaque dollar représente un peu du travail du peuple ; nous sommes responsables de chaque dollar dépensé et nous ne devons le donner qu'à bon escient. Mon gouvernement consacre des crédits importants à l'aide culturelle aux pays qui nous en font la demande, mais, dans chaque cas, il se fonde sur des propositions solides, rationnelles. Nous ne recherchons aucun avantage, mais nous voulons toujours que l'aide profite effectivement aux pays qui en ont besoin.

34.4 On nous demande d'envisager le cas où un État contracterait une dette envers l'Organisation. Eh bien ! nous attendrons que cet État s'acquitte de sa dette : le fonds de roulement nous permet de le faire. Mais il n'y a rien à attendre des gens de Tchang Kai-chek : ils ne paieront jamais. C'est pourquoi il ne sert absolument à rien d'augmenter par avance le budget de plus de 4 %.

34.5 On brandit la menace de l'anarchie. Nous en sommes au stade de la discussion, et vous avez déjà sous les yeux le spectre de l'anarchie. J'estime qu'il est prématuré d'en parler. J'appuie sans réserve les déclarations de M. Zimine et je demande que notre proposition soit mise aux voix.

35. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)
Je donne la parole au dernier orateur inscrit, M. Petrov, de la délégation bulgare.

36.1 M. PETROV (Bulgarie). - (Traduit du russe.)
Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la délégation de la Bulgarie considère que le programme pour 1959-1960 contient une série de propositions et

de projets utiles et mûrement réfléchis qui méritent notre appui. Sous ce rapport, le Secrétariat a accompli un travail consciencieux et digne d'éloges. Mais lorsqu'on nous propose d'augmenter les dépenses de 3.139.000 dollars, il nous faut examiner très attentivement la question, car nos contributions se trouvent de ce fait majorées de 2.377.000 dollars au total.

36.2 En premier lieu, il faut bien dire que, si certains chiffres peuvent s'expliquer d'une façon ou d'une autre, il est en tout cas absolument incontestable que nous payons les contributions d'un membre fictif, qui n'a aucun droit à siéger parmi nous : nous payons à la place des gens de Tchang Kai-chek. Ce faisant, nous leur assurons pour l'avenir le droit de ne pas payer leur contribution. Cette situation est non seulement intolérable du point de vue financier et administratif, mais - comme l'a dit le chef de notre délégation, M. Bachev - nous ne l'admettons pas et nous ne l'admettrons jamais du point de vue politique.

36.3 Nous estimons possible de réduire le budget de 1959-1960 en comprimant les dépenses intérieures du Secrétariat. Lorsque la Commission administrative a examiné le rapport du comité d'experts sur la gestion administrative du Secrétariat, il nous est apparu évident que cette possibilité existe dès maintenant et continuera à exister à l'avenir. Il conviendrait d'examiner la question, de vérifier si certains postes sont vraiment indispensables ou ne font pas double emploi.

36.4 Il faut reviser l'appareil administratif - plus attentivement même que ne l'a fait le comité d'experts - comme l'ont déjà indiqué les délégués de l'Union soviétique, de la Roumanie, de la Hongrie, et même le délégué du Canada. Tous ces délégués ont souligné que des économies sont possibles sur cette base. Il appartient au Secrétariat d'y réfléchir et de préciser quelles dépenses peuvent faire l'objet d'économies à l'avenir.

36.5 Nous considérons qu'il est tout à fait légitime que l'Organisation se développe. Mais ce développement doit être orienté dans un sens déterminé - autrement dit, il faut accroître les crédits affectés aux projets absolument nécessaires, conformes aux buts et aux idéaux de l'Unesco, et ne pas engager de frais pour des entreprises insignifiantes ne présentant aucun intérêt du point de vue de l'Organisation.

36.6 Par exemple, il y aurait lieu d'examiner soigneusement les activités de l'Institut de Cologne, en vue d'aboutir à des conclusions précises. Le but et les attributions de cet Institut ne nous paraissent pas très clairs. Nous ne verrons jamais les résultats de ses travaux, et nous ne comprenons pas la nécessité de le subventionner, comme il est proposé.

36.7 Nous estimons qu'il faut faire tout le possible pour que le prochain budget ne dépasse pas le niveau de celui de 1957-1958. Nous estimons nécessaire également de souligner à nouveau que le traitement accordé aux gens de Tchang Kai-chek nous apparaît intolérable et inadmissible. J'appuie sans réserve la proposition parfaitement fondée, juste et mûrement réfléchie de l'Union soviétique ; ainsi que les propositions, dignes de l'attention et de la considération du Secrétariat, qui ont été présentées par les délégués de la Roumanie, de la Hongrie et de divers autres pays.

37.1 Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Mesdames, Messieurs, sauf erreur de ma part, nous sommes maintenant saisis de deux motions : l'une, présentée par le délégué de la Roumanie et appuyée par l'U.R.S.S. et d'autres délégations, tend à maintenir le plafond budgétaire pour 1959-1960 au même niveau qu'en 1957-1958 ; l'autre, présentée par le Brésil et appuyée par le Canada et d'autres délégations, nous invite à approuver la recommandation de la Commission administrative et en particulier les dispositions du paragraphe 5 (b) du document 10 C/58.

37.2 Je mets d'abord aux voix la motion présentée par la Roumanie et appuyée par l'U.R.S.S.

(Le vote a lieu à main levée.)

37.3 La motion est rejetée par 43 voix contre 9, avec 3 abstentions.

37.4 Je mets maintenant aux voix la motion présentée par le Brésil et appuyée par d'autres délégations qui tend à l'adoption du rapport de la Commission administrative tel qu'il figure dans le document 10 C/56, paragraphe 5 (b).

(Le vote a lieu à main levée.)

37.5 La motion est adoptée par 48 voix contre 9, avec 2 abstentions.

La séance est levée à 13 h. 15.

QUATORZIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

12 novembre 1958 à 15 h. 45

Président : M. A. KOUZNETSOV (Union des Républiques soviétiques socialistes)

SOMMAIRE

Discussion générale des rapports du Directeur général et du Projet de programme et de budget pour 1959-1960 (suite : interventions des délégués du Pérou, de l'Indonésie, du Maroc et de Cuba, du représentant de l'Organisation des Etats américains, des délégués de l'Ethiopie et du Nicaragua, du représentant de la Ligue des Etats arabes, des délégués de la Jordanie, de la Colombie et des Philippines 225

DISCUSSION GÉNÉRALE DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 1959-1960

1. Le PRÉSIDENT (Traduit du russe.)

Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte. Nous poursuivons la discussion générale. Je donne la parole à M. Garcia Calderon, délégué du Pérou

2.1 M. GARCIA CALDERON (Pérou). - Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, il m'est particulièrement agréable de prendre la parole dans ce tout nouveau bâtiment de l'Unesco, destiné à être le foyer de la culture universelle. Voici plusieurs années, sur les conseils de mon éminent ami Torres Bodet, je publiais dans une revue parisienne un article intitulé "Actualité de l'Unesco". Je ne pouvais prévoir alors que l'Unesco allait grandir et s'étendre au point de réunir ici 81 pays.

2.2 Dans ce monde égaré et désolé par la perpétuelle menace d'un désastre universel, notre institution a entrepris la tâche difficile d'apporter aux pays sous-développés son aide fraternelle, en respectant partout les religions, les particularités ethniques, les coutumes millénaires, et en observant, outre les trois vertus théologiques, l'éclatante devise de la France : "liberté, égalité, fraternité", - et on peut ajouter : "solidarité". Notre institution, dont le programme est d'ordre exclusivement culturel, doit banaliser la politique. Sachant que la charité est inséparable de la beauté, elle a repris, avec un succès qui dépasse les espérances, l'idée du "Musée imaginaire" de mon illustre ami André Malraux, et diffuse dans le monde entier de parfaites reproductions des chefs-d'oeuvre de la peinture universelle. La passion du beau ne répond-elle pas à l'un des besoins essentiels de l'homme, qui ne vit pas seulement de pain ?

2.3 Avez-vous remarqué, dans les quartiers pauvres des cités populeuses, tous ces balcons fleuris ? Les fleurs sont le luxe des pauvres, dont le sentiment

s'exprime bien dans ce vers du poète anglais : "A thing of beauty is a joy for ever". Sans la joie, sans la tranquillité de l'esprit, sans la fraternité authentique, la vie ne vaudrait pas d'être vécue. L'Unesco aspire à créer un paradis terrestre, où Cain et Abel auraient conclu un pacte d'alliance. Le rêve qu'à la suite des prophètes d'Israël ont caressé les socialistes du début du XIXe siècle, et qui alors paraissait chimérique, peut aujourd'hui devenir réalité. Permettez-moi à ce propos de rappeler le nom et l'influence de deux de mes compatriotes : Flora Tristan, qui fut l'apôtre du socialisme français en 1840, et son petit-fils, Paul Gauguin, qui fut le précurseur de l'art moderne. Ce dernier, spectateur d'une civilisation vouée à l'argent, se paraît orgueilleusement du titre de sauvage. En vérité, l'Europe industrielle d'alors, animée par cette soif de gain que ma compatriote stigmatisa dans des livres terribles comme "Promenades dans Londres", avait fait bon marché des valeurs spirituelles. Dans les veines de Flora Tristan comme dans celles de Gauguin coulait le sang rebelle des libérateurs tels que Bolivar, qui au Congrès de Panama voulait fonder une Ligue amphictyonique des peuples. N'avons-nous pas nous-mêmes passionnément cherché la fusion des races blanche, indienne et noire, jugée autrefois utopique mais aujourd'hui réalisée dans notre Amérique ?

2.4 Flora Tristan, "la femme Messie" comme on l'appelait, voulut que figurât dans son épitaphe le mot "solidarité", qui pourrait également s'inscrire au fronton de l'Unesco. Nous sommes tous solidaires et tous frères dans cet effort pour rendre le monde meilleur, abolir les haines destructrices, susciter l'amour et la foi qui soulève les montagnes. Je suis heureux que cette Organisation ait choisi pour siège Paris, ce carrefour de la culture universelle, Paris qui, comme la nef de ses armoiries, ne sombre jamais et n'attend pas en vain que la colombe de Picasso, porteuse du rameau vert de l'espérance, vienne apaiser l'inquiétude angoissée des hommes.

2.5 Mon pays qui, depuis qu'il est une république,

n'a cessé de prêcher la concorde et l'arbitrage obligatoire, trouve ici une place d'élection parmi les hommes de bonne volonté. L'Unesco signifie respect absolu de la dignité humaine, harmonie des trois races, secours aux victimes de la misère ou de catastrophes telles que le tremblement de terre survenu naguère à Cuzco. Malgré ses imperfections, elle signifie distribution de pain et de beauté, transformation d'un passé décadent en un avenir d'effort incessant où le travail ne paraîtra pas une malédiction ou un châtiement, mais une utilisation féconde de l'énergie humaine, et le repos indispensable sera, comme l'otium des Anciens, une pause harmonieuse entre deux activités. Sinon, nous ne pourrions qu'aboutir au suicide universel prédit par le philosophe allemand, au pessimisme du poète italien qui affirmait l'infinie vanité de tout ou à l'effrayante parole du Bouddha, dans le sermon sur l'anéantissement suprême, déclarant que l'action est la cause de toutes nos douleurs.

2.6 Agissante, fraternelle, universelle, l'Unesco est la nef sur laquelle nous voguons joyeux vers de merveilleux rivages.

3. Le PRESIDENT. - (Traduit du russe.)

Je remercie le délégué du Pérou et je donne la parole à M. Tiroprodjo, délégué de l'Indonésie.

4.1 M. TIROPRODJO (Indonésie). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, c'est un grand honneur et un plaisir extrême pour la délégation indonésienne de pouvoir assister à cette dixième session de la Conférence générale de l'Unesco, dans cette ville magnifique et historique qu'est Paris, cette ville qui a toujours été, au long des siècles, l'un des foyers de la culture et de la civilisation occidentales. Ce bâtiment splendide, qui abrite le siège de l'Unesco, constitue, lui aussi, comme un symbole synthétique de la pensée et de la technique occidentales, que l'on pourrait cependant rehausser, enluminer, par un apport plus important de la culture et de l'art orientaux.

4.2 Monsieur le Président, nous serions heureux, pour notre part, de vous offrir, au nom de la nation indonésienne et en guise de modeste contribution à l'embellissement du siège permanent de l'Unesco, une peinture indonésienne et un spécimen de sculpture sur bois indonésienne. Ces deux oeuvres sont actuellement en route vers Paris.

4.3 Depuis la dernière session de la Conférence générale, deux pays, le Ghana et la Malaisie, sont devenus membres de l'Unesco. Et trois pays viennent d'être admis en qualité de membres associés : Koweït, la Fédération des Antilles et la Somalie sous administration italienne. Je me permets d'adresser aux délégations de ces nouveaux membres et membres associés mes vœux chaleureux et sincères.

4.4 Originaires d'un pays lointain, situé sous les tropiques, avec un climat et une culture si différents, nous avons, en arrivant ici, au premier abord, l'impression que les Occidentaux ont, en général, un style de vie quotidienne qui diffère de celui des Indonésiens et des autres peuples orientaux. Evidemment, cette vue se fonde uniquement sur des observations qui restent superficielles, car, dès lors que nous examinons les usages de plus près, en faisant abstraction des réussites industrielles et des réalisations scientifiques du monde occidental moderne, nous

concluons rapidement à la similitude de nombre de traits et de tendances des civilisations de l'Occident et de l'Orient. Ces traits communs doivent être dus à certaines réactions identiques des hommes aux défis de la nature. Sans nous engager dans une discussion approfondie, il doit être clair que ces stimulations ont toujours abouti à la création culturelle au sens le plus large possible, c'est-à-dire à l'application des facultés spirituelles et physiques de l'homme à la solution des problèmes que la nature lui pose, en vue de créer des conditions d'existence dignes de l'être humain.

4.5 N'oublions pas, toutefois, que cette nature est double. Elle comprend non seulement les phénomènes perceptibles autour de nous, mais encore l'homme lui-même, l'homme physique et spirituel. Ainsi, les facultés et les pouvoirs de l'homme ne lui servent pas seulement de moyens pour cultiver le monde extérieur : ils constituent eux-mêmes des objets susceptibles d'être perfectionnés et modelés selon sa situation toujours changeante dans le monde.

4.6 Ainsi donc, nous voyons deux aspects différents du concept de culture : d'une part, il s'agit de toutes les activités humaines tendant à produire et distribuer des biens matériels (agriculture, élevage, commerce, industrie) ; l'autre aspect englobe les efforts de l'homme en vue de développer ses idéaux de beauté, de bonté et de vérité au moyen de la science, de la littérature, des arts. Or, la nature ainsi comprise a toujours existé à toutes les époques et dans tous les pays, depuis la naissance même du genre humain. Au cours du dernier siècle, culture et civilisation ont atteint une puissance formidable. Qu'il est regrettable, cependant, que l'homme, tout en réussissant de grandes découvertes dans le domaine des sciences, en dévoilant les secrets de la nature, n'aboutisse point aux mêmes réussites lorsqu'il applique ses connaissances, ses ressources inépuisables, au service de l'humanité ! Les antagonismes sociaux et économiques entre groupes de population existent toujours dans ce monde. D'autre part, nous constatons que la vie des hommes est devenue quasi intenable dans les pays insuffisamment développés. Néanmoins, nous n'avons pas à formuler de blâme, puisque, aussi bien, en tant que membres de l'Unesco, dont le premier objectif est la recherche scientifique des moyens d'améliorer les conditions de vie et d'obtenir une meilleure appréciation réciproque des valeurs humaines, il est précisément de notre devoir de résoudre les problèmes scientifiques, éducatifs et culturels de l'humanité.

4.7 Récemment, l'un des idéaux des Nations Unies s'est trouvé réalisé - à savoir, la libération de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Espérons que cette énergie pourra être utilisée au bénéfice de tous les hommes du monde entier, et pour l'amélioration de leur condition à tous. Et souhaitons qu'il soit donné à l'Unesco la capacité et la force de mettre en pratique tous ces idéaux élevés qu'elle a proclamés bien haut dans toutes les sessions de ses conférences générales. Je suis persuadé, en effet, que l'Unesco réussira à traduire dans les faits ses objectifs, tels qu'ils sont exprimés dans le Projet de programme et de budget qui nous est soumis. Et nous sommes réellement reconnaissants de la sincérité et de la grande compétence avec lesquelles le Directeur général et son équipe ont su formuler

les vœux, les propositions et les souhaits des Etats membres, d'une façon claire et précise, dans le dessein de bien conduire les affaires humaines et d'utiliser les forces disponibles pour le bien de l'humanité.

4.8 Monsieur le Président, en précisant nos idéaux en accord avec les principes de l'Unesco, nous devons reconnaître que l'humanité doit vivre comme une seule famille. Ce n'est que lorsque ce sentiment d'unité et de fraternité nous aura réellement imprégnés que nous serons en mesure de faire les sacrifices nécessaires au profit de l'aide aux nécessiteux, aux pauvres, aux déshérités, à ceux qui souffrent dans le monde d'aujourd'hui. A propos de cette unité indispensable de toutes les nations, membres d'une seule famille, je regrette, Monsieur le Président, que la République populaire de Chine, avec ses quelque 600 millions d'habitants, soit 24 % ou 1/4 de la population du globe, se trouve toujours privée de représentation à l'Unesco. Il y a peut-être certaines raisons politiques qui expliquent cette situation curieuse, mais une organisation éducative, scientifique et culturelle, comme l'Unesco, devrait être au-dessus de telles considérations.

4.9 A propos du Projet de programme et de budget qui nous est proposé, ma délégation voudrait apporter son appui aux propositions tendant à faire progresser l'éducation, la recherche scientifique, les réalisations culturelles et l'assistance technique. Je voudrais, toutefois, saisir cette occasion pour faire quelques observations, particulièrement en ce qui concerne le projet relatif à l'appréciation mutuelle des cultures de l'Occident et de l'Orient. Par suite des perfectionnements techniques réalisés dans le domaine de l'information, la plupart des pays orientaux sont submergés par les biens culturels de l'Occident - ce qui, non seulement, contribue à l'uniformité, à la standardisation et à une certaine aisance de mouvements dans plusieurs domaines de l'activité humaine, mais encore favorise l'appréciation des valeurs culturelles occidentales. Par contre, nous ne saurions parler d'une juste appréciation des faits culturels de l'Orient, sauf en ce qui concerne certains orientalistes. Nous ne pouvons qu'espérer que la réussite du monde oriental dans le domaine de l'art, de la culture et des religions recevra la considération qu'elle mérite dans les publications de l'Unesco.

4.10 Il est bien connu que l'Indonésie a entretenu des rapports économiques, politiques et culturels intenses avec le monde extérieur au cours des siècles. Elle a reçu et reçoit toujours de multiples idées et influences, qu'elle assimile d'une façon à la fois active et créatrice. Elle ne s'est jamais repliée sur elle-même mais a toujours participé au mouvement général de progrès de l'humanité, depuis les temps préhistoriques : tout d'abord, lors des événements qui ont affecté toute l'Asie du Sud-Est, pendant les gigantesques migrations de races et de peuples entières remontant aux périodes préhistoriques mêmes ; ensuite avec l'expansion des activités commerciales, plus particulièrement lors du développement ultérieur du bouddhisme et de l'hindouïsme ; et enfin lors de l'expansion de l'Islam, pour en arriver à l'introduction de la culture de l'Europe occidentale, durant ces dernières décennies. Même pendant la période préhistorique, ses mouvements étaient déterminés ou conditionnés par des événements qui se produisaient à des distances énormes et qui ne laissaient

pas d'influer sur la genèse de l'homme et de la civilisation. L'Indonésie constitue donc certainement un objet d'étude intéressant, qui mériterait de recevoir toute l'attention désirable dans le programme qui nous est présenté.

4.11 A propos de l'assistance technique - problème dont l'importance est assurément considérable, en particulier pour les pays relativement peu développés - je voudrais faire valoir la nécessité urgente d'assurer des facilités accrues en vue de l'achat d'équipement ainsi que celle de fournir aide et subsides de toutes sortes. Nous espérons que le Programme élargi d'assistance technique mettra les Etats membres à même d'arriver à des résultats positifs et concrets dans les différents domaines où l'Unesco déploie ses activités. Sous ce rapport, nous croyons pouvoir avancer que le problème de l'éducation et de l'aide à la recherche dans le domaine des sciences naturelles devrait retenir l'attention, en priorité. Dans nos efforts pour développer notre système d'éducation, nous avons à surmonter beaucoup d'obstacles et de nombreuses difficultés. Mais, sachant l'importance de l'enseignement dans la construction de notre pays, nous avons commencé par des projets-pilotes dans le domaine de l'éducation obligatoire. L'enthousiasme que suscite l'application de la loi sur l'éducation obligatoire est grand. Les facteurs qui entravent la réalisation de cette mesure sont le manque de locaux scolaires et le travail des mineurs dans les zones les plus arriérées économiquement, où les enfants doivent aider leur famille aux champs ou sur les marchés. Le manque de moyens de déplacement pour les inspecteurs chargés de surveiller l'application de la loi constitue un autre obstacle. Aussi accueillerions-nous avec satisfaction la création d'un Fonds international pour l'éducation, la science et la culture, qui pourrait nous aider à résoudre nos problèmes en nous accordant des prêts et des subsides.

4.12 En ce qui concerne l'enseignement supérieur, nous comptons sept universités, comprenant au total 65 facultés et groupant environ 33.000 étudiants. Quant à l'éducation communautaire, des inspecteurs ont été mis en place dans de nombreux districts, avec des pouvoirs de direction effectifs, afin de mettre sur pied des projets et de coordonner et de revaloriser les activités communautaires dans le cadre du développement rural. Cette collaboration étroite a beaucoup contribué à ouvrir aux activités entreprises dans le cadre de l'éducation des collectivités des perspectives plus claires et à leur donner une orientation plus nette, plus concrète.

4.13 En ce qui concerne la composition de la direction et du Secrétariat de l'Unesco, vous voudrez bien me permettre, Monsieur le Président, de faire observer que jusqu'ici aucun Indonésien n'a encore été nommé à un poste au Secrétariat ou à la Direction. J'espère donc vivement que le Conseil exécutif et le Directeur général voudront bien s'intéresser à cette question importante.

4.14 Monsieur le Président, permettez-moi, avant de regagner ma place, de dire un mot au sujet de la candidature de M. Kusnoto Setyodiwiriyo, au Conseil exécutif de l'Unesco. L'annonce de cette candidature a été imprimée et distribuée aux Etats membres. Cependant, à notre grand regret, nous devons faire savoir à présent qu'en raison des tâches

considérables que l'intéressé doit assumer, d'abord, à la tête de l'Institut central de recherches naturelles et du Jardin botanique d'Indonésie, en deuxième lieu, en tant que professeur à l'Université Katermada et, en troisième lieu, comme membre du Comité directeur du Conseil des sciences de l'Indonésie, il a été amené à retirer sa candidature. Celle-ci est remplacée par celle de M. Soebroto, déjà membre du Conseil exécutif de l'Unesco et vice-président de notre Commission nationale, qui est bien au courant des activités de l'Unesco. Il a toujours fait partie des délégations indonésiennes qui ont participé aux sessions de la Conférence générale de l'Unesco et, de plus, il a toujours joué un rôle actif en amenant diverses institutions indonésiennes à coopérer, d'une façon ou d'une autre, dans leurs activités, à la réalisation des buts et des objectifs de l'Unesco.

4.15 Permettez-moi, Monsieur le Président, pour terminer, d'adresser, en mon nom et au nom également de la délégation indonésienne tout entière, mes salutations les plus chaleureuses aux délégués de tous les autres pays, en exprimant mon espoir le plus vif de voir l'esprit d'unité dans la diversité des vues nationales, qui est celui du peuple indonésien, inspirer également cette Conférence générale, de façon à lui permettre de réaliser un nouveau pas important vers la concrétisation des objectifs élevés de l'Unesco.

4.16 Monsieur le Président, je voudrais renforcer cet esprit d' "unité dans la diversité", en vous citant une phrase tirée de l'allocation prononcée par le Président Soekarno lors de la cérémonie où il reçut le doctorat honoris causa de l'Université du Michigan, le 27 mai 1956 : "Today much of the world talks peace, but thinks war. Let us all resolve to talk peace and think peace", c'est-à-dire : "Aujourd'hui, nombreux sont ceux qui parlent paix, mais pensent guerre. Décidons-nous tous à parler paix et penser paix."

5. Le PRESIDENT. - (Traduit du russe.)

Je remercie le délégué de l'Indonésie et je donne la parole à M. El Fassi, délégué du Maroc.

6.1 M. EL FASSI (Maroc). -

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je dois tout d'abord vous transmettre le salut de notre auguste souverain, Sa Majesté Mohammed V, roi du Maroc, et de son gouvernement, ainsi que les vœux que l'un et l'autre forment pour le succès des travaux de la dixième session de la Conférence générale de l'Unesco. Vous savez tout l'intérêt que notre pays porte à cette grande institution et l'enthousiasme avec lequel il collabore à ses activités.

6.2 Je m'associe à tous les hommages chaleureux exprimés à cette tribune par toutes les délégations qui m'y ont devancé et qui ont présenté nos remerciements à la France et à la Ville de Paris, pour leur générosité qui a permis d'édifier ce temple de la connaissance, de la compréhension mutuelle entre les peuples, et de la paix.

6.3 Il faut dire aussi que, si cette belle réalisation a pu être menée à bonne fin, c'est grâce au lauréat inlassable de M. le Directeur général, de ses adjoints, de tous les membres du Secrétariat, du Comité du Siège, dont nous avons l'honneur de faire partie, de tous les architectes, artistes et ouvriers

auxquels nous devons ce chef-d'œuvre de l'art et de la technique modernes ; qu'ils veuillent bien accepter nos remerciements.

6.4 Je salue les nouveaux Etats admis à cette session, en qualité de membres et de membres associés, et je forme des vœux pour ces derniers et pour les peuples qui ne jouissent pas encore de leur liberté, en souhaitant qu'ils accèdent à l'indépendance qui leur permettra de faire partie de notre institution en qualité de membres de plein droit. Aucune nation, grande ou petite, ne devrait être exclue de l'Unesco. Les grandes religions, les grandes idéologies tendent vers l'universalisme ; mais elles se heurtent entre elles, ce qui entrave la réalisation de cet universalisme. Au contraire, l'Unesco, en respectant toutes les religions, toutes les idéologies, devrait pouvoir le réaliser. C'est en son sein que cette entente est le plus facilement réalisable ; et son plus grand projet majeur devrait être la compréhension sincère entre tous les peuples.

6.5 Monsieur le Président, je faisais allusion tout à l'heure à l'enthousiasme avec lequel nous collaborons à l'oeuvre de l'Unesco ; permettez-moi de signaler quelques aspects de cette collaboration.

6.6 Grâce à l'aide des experts de l'Unesco et aux stages que des éducateurs marocains ont pu suivre dans des centres dépendant de l'Unesco, notre Gouvernement a pu mettre sur pied un service d'éducation de base et de lutte contre l'analphabétisme qui fonctionne depuis bientôt trois ans et qui mène dans le pays, auprès des masses des campagnes et des faubourgs des grandes villes, une action dont le résultat s'est déjà fait sentir. Deux campagnes de lutte contre l'analphabétisme sont organisées chaque année, en plus des cours donnés régulièrement dans les centres d'éducation de base. Cette action est menée en collaboration avec la Ligue marocaine de l'éducation de base et de la lutte contre l'analphabétisme, au sein de laquelle des femmes et des hommes au grand coeur se sont assigné pour mission d'extirper les germes de l'ignorance et de l'analphabétisme. Cette Ligue publie un journal destiné aux nouveaux alphabètes, ce qui répond à l'un des projets du programme actuel de l'Unesco (projet de résolution 1.52 (b)). La publication de ce journal hebdomadaire, appelé Manar al Maghrib (Phare du Maghreb), coûte très cher, mais bientôt, grâce à l'adoption par notre Gouvernement du système de caractères Lakhdar, réalisé au Maroc, le travail des imprimeurs sera facilité et reviendra moins cher.

6.7 Les résultats satisfaisants de cette action menée au Maroc en collaboration avec l'Unesco m'incitent à vous proposer, comme il a déjà été fait par l'honorable déléguée de l'Inde, de prévoir un Projet majeur de lutte contre l'analphabétisme en Afrique.

6.8 Un autre aspect de notre action en faveur de l'Unesco a été l'initiative, prise par le Gouvernement marocain et par notre Commission nationale pour l'Unesco, de réunir la première conférence régionale des commissions nationales arabes pour l'Unesco. Cette conférence fut ouverte sous la présidence effective de Sa Majesté Mohammed V, au début de cette année. Elle fut honorée de la présence de M. le Président Veronese, du Directeur général, M. Evans, du Sous-Directeur général, M. Thomas et du Chef du Bureau des relations avec les Etats membres, M. Galindo Pohl. C'est un honneur pour

moi de remercier encore une fois les éminents membres des différentes délégations arabes et les observateurs des Etats de la Méditerranée qui avaient répondu à notre invitation et que j'ai eu le grand plaisir de retrouver presque tous à cette dixième session de notre Conférence générale. Les résolutions de la Conférence régionale de Fès ont été publiées en arabe et en français et celles d'entre elles qui concernent directement l'Unesco seront soumises aux différentes commissions de cette dixième session de la Conférence générale par un porte-parole du Comité de coordination des commissions nationales arabes, qui a été institué à la Conférence de Fès.

6.9 Je dois vous signaler aussi qu'à l'occasion de cette conférence le nom de l'Unesco a été donné à une avenue de Fès, la capitale intellectuelle du Maroc. Tout dernièrement encore, en célébrant la journée des Nations Unies, Rabat, la capitale du Maroc, a donné le nom des Nations Unies à une avenue et celui de l'Unesco à une grande place, au cours d'une manifestation présidée par M. Boucetta, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. C'est là un moyen efficace de populariser le nom de notre Institution ainsi que les nobles buts qu'elle se propose.

6.10 Dans le cadre du Projet majeur Orient-Occident (et conformément, d'ailleurs, à l'esprit du projet de résolution 4.91), j'ai eu l'honneur, au mois de février dernier, de répondre à une invitation de la grande fondation allemande Friedrich-Ebert de Bonn, pour faire une conférence sur l'évolution politique et culturelle du Maroc. Des échanges de ce genre, que nous ne cessons d'encourager au Maroc en invitant chez nous des conférenciers de différents pays, contribuent efficacement à l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de tous les pays.

6.11 En collaboration avec l'Unesco, la traduction en arabe de deux ouvrages publiés par notre Organisation est en cours, en ce moment, au Maroc.

6.12 Un expert en matière de sciences sociales, qui a été envoyé au Maroc par l'Unesco à la demande de notre Gouvernement, vient d'établir un rapport sur le projet que nous avons conçu de fonder un institut de sciences sociales à la Faculté des Lettres de Rabat. D'autres experts en matière d'enseignement technique et de planification doivent incessamment partir pour le Maroc.

6.13 Monsieur le Président, je ne pense pas, comme il a été dit à cette tribune, que le fait d'exposer ici les principales réalisations culturelles de chaque pays soit superflu. Bien au contraire ; car, à mon avis, l'une des raisons d'être de l'Unesco est justement de développer ces réalisations et d'établir une saine émulation entre les différents pays dans ce domaine. D'ailleurs, l'attention soutenue avec laquelle nous suivons ces exposés démontre tout l'intérêt que nous portons à cette confrontation de nos expériences et de leurs résultats plus ou moins heureux.

6.14 Donc, Monsieur le Président, permettez-moi de vous dire que, depuis son accession à l'indépendance, le Maroc a accompli de très grands progrès dans le domaine de la propagation de l'instruction. Des centaines de milliers d'enfants ont été scolarisés, des milliers de classes ont été construites, aussi bien par le Gouvernement que par les populations elles-mêmes, qui ont répondu avec un enthousiasme indescriptible à l'appel lancé par Sa Majesté et son

Gouvernement en faveur de l'instruction ; des centaines d'instituteurs sont formés annuellement - et c'est là que le Maroc a le plus grand besoin de votre aide. Toute l'action de notre Gouvernement est axée actuellement sur cette tâche de formation des cadres dans tous les domaines, et nous comptons beaucoup à cet égard sur le développement de l'assistance technique que l'Unesco voudra bien, je l'espère, nous prodiguer.

6.15 A propos des constructions scolaires, je dois aussi vous signaler que le Maroc entreprend depuis plusieurs années des expériences dans ce domaine pour aboutir à un type d'école remplissant toutes les conditions pédagogiques et coûtant le moins cher possible. Il a communiqué le résultat de ses expériences au Bureau international d'éducation, à Genève, ainsi qu'à l'Union internationale des architectes - organismes dont il est membre et aux travaux desquels il participe.

6.16 Une recommandation de la XXe Conférence internationale de l'instruction publique, tenue à Genève au mois de juillet 1957, qui concernait la création d'un Centre international de la construction scolaire, avec l'aide de l'Unesco, a été approuvée par la Commission des constructions scolaires de l'Union internationale des architectes, lors de sa réunion tenue à Rabat, sur l'invitation du Gouvernement marocain, au mois de février dernier. Nous espérons que l'Unesco voudra bien faire aboutir la création de ce centre.

6.17 L'enseignement secondaire classique et technique s'est aussi développé au Maroc. Une trentaine de lycées et collèges ont été fondés pendant ces trois dernières années. Des écoles d'ingénieurs vont bientôt commencer à fonctionner, tandis qu'une école préparatoire a déjà ouvert ses portes. De nombreuses bourses sont octroyées aux étudiants qui poursuivent leurs études tant au Maroc qu'à l'étranger. Les études scientifiques sont particulièrement encouragées. Un institut pédagogique destiné à former les professeurs de l'enseignement secondaire fonctionne depuis deux ans à Rabat.

6.18 Cette oeuvre a été couronnée par la création de l'Université marocaine moderne, qui a été inaugurée au mois de décembre 1957 par Sa Majesté Mohammed V, en présence d'un grand nombre d'universitaires de différents pays, invités à assister à cette manifestation. Ainsi le Maroc renoue avec sa tradition car, à côté de sa célèbre Université Quaraouaine, de Fès, la plus ancienne du monde, dont les programmes et les méthodes ont été réformés, il dispose maintenant d'un centre d'études supérieures comprenant déjà trois facultés, pour les sciences, le droit et les lettres. Il espère pouvoir bientôt leur adjoindre une faculté de médecine. Une cité universitaire a été construite pour accueillir les étudiants, et son développement ultérieur est prévu dans les plans d'équipement établis par notre Gouvernement.

6.19 Monsieur le Président, au cours de cet exposé, j'ai eu à effleurer certains aspects du Projet de programme et de budget pour les années 1959-1960. Je ne veux pas entrer ici dans tous les détails, mais permettez-moi de dire que, dans le cadre du Projet majeur relatif aux recherches scientifiques sur les zones arides, aucun crédit n'est prévu pour la lutte anti-acridienne. Or, le Gouvernement marocain dépense chaque année des milliards de francs pour arrêter les criquets pèlerins, vulgairement appelés sauterelles, dans leur marche dévastatrice vers

l'Europe. Il faudra prévoir des crédits substantiels, non seulement pour financer la recherche destinée à déterminer les lieux de reproduction des criquets pèlerins, mais aussi en vue d'améliorer les méthodes de lutte contre l'invasion de ces insectes, les plus nuisibles de tous, qui constituent un des fléaux les plus néfastes pour le genre humain.

6.20 D'ailleurs, d'une façon générale, les crédits alloués à ce Projet majeur des zones arides (991,302 dollars) sont, à mon sens, insuffisants. Il est vrai, d'autre part, que les recherches n'en sont qu'à leur début et qu'il faut surtout penser à augmenter les dotations pour les années à venir, en développant et en étendant les programmes de recherches.

6.21 En ce qui concerne le Projet majeur Orient-Occident, les différentes dispositions prévues dans le Projet de programme et de budget sont très louables. Mais, permettez-moi de vous faire deux suggestions à propos de la culture arabe. Les productions littéraires et scientifiques des peuples qui se sont exprimés en arabe pendant les longs siècles de la civilisation musulmane constituent un patrimoine inestimable, mais dont la plus grande partie, malheureusement, est encore inconnue, même des Arabes. Des milliers de bibliothèques disséminées à travers le monde renferment des millions de manuscrits. Il s'agit, d'une part, de bien conserver ces manuscrits - et la meilleure façon de le faire consiste à les microfilmer, ce qui demande des crédits et un personnel qualifié. La Ligue arabe a entrepris ces dernières années, une oeuvre colossale en créant l'Institut des manuscrits arabes, dont le siège est au Caire et qui se propose de rechercher les ouvrages arabes les plus rares dans toutes les bibliothèques du monde et d'en faire des reproductions photographiques. Cet Institut doit être encouragé et aidé. D'autre part, il faudra augmenter les crédits alloués au titre du projet de résolution 4.91(2)(e)(1), pour pouvoir publier certains de ces manuscrits d'une valeur exceptionnelle, en collaboration avec les organismes intéressés des pays arabes ou même des pays européens ; car, nous n'oublions pas l'oeuvre magnifique accomplie depuis quatre siècles par les orientalistes qui ont contribué à la publication d'un nombre considérable d'ouvrages arabes. Mais cette activité est en nette régression et il est à craindre qu'on n'attribue ce fait à ce que les mobiles qui ont été à son origine sont en voie de disparition - je veux parler de l'expansion colonialiste des Etats européens. Cependant, la recherche scientifique devenant de plus en plus désintéressée, nous voulons espérer que l'activité des orientalistes redeviendra ce qu'elle était au temps de sa splendeur.

6.22 Monsieur le Président, la lecture du Projet de programme avec tous les chapitres concernant la connaissance humaine m'incite à considérer le niveau élevé auquel est parvenu l'homme dans cette connaissance et le progrès qu'il a accompli dans la voie de la civilisation ; et je me dis : Le spectacle admirable des réalisations extraordinaires de l'esprit humain dans tous les domaines doit inspirer aux hommes une très haute idée de leur dignité et, par conséquent, les engager à déployer tous leurs efforts en commun pour instituer une ère d'entente parfaite entre tous les peuples, une ère de paix véritable et de fraternité effective, permettant à tous les hommes de jouir de la liberté, des bienfaits de la science, et du bien-être matériel. C'est en cela que tous les hommes civilisés

doivent mettre leur point d'honneur, c'est-à-dire à ne plus voir leurs semblables dégradés au point de vue moral, culturel et physique. Ce sont là les vrais buts de l'Unesco. C'est à cela que doivent tendre toutes nos activités et, ce faisant, nous pourrions nous considérer comme dignes d'appartenir à ce genre humain qui aspire maintenant à atteindre les immensités sidérales.

7. Le PRESIDENT. - (Traduit du russe.)

Je remercie le délégué du Maroc et je donne la parole à M. Ferrara Marino, délégué de Cuba.

8.1 M. FERRARA MARINO (Cuba). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, Messieurs les délégués. L'inauguration de ce nouveau siège, que le Président de la République française a honoré de sa présence, augmente notre confiance dans un avenir paisible et fécond. Les rapports du Directeur général et le Projet de programme que nous avons sous les yeux nous persuadent que nous fixons les étapes à parcourir de façon ordonnée, sans bruit et sans inquiétude, et que nous atteindrons le sommet auquel nous aspirons. Notre éminente et compétente administration, en travaillant de façon toujours plus efficace, nous prouve que nous avons établi dans le domaine des idées des bases aussi solides que celles du majestueux édifice qui nous abrite. Le Conseil exécutif, - qui devait représenter d'après l'Acte constitutif un simple trait d'union entre la Conférence générale et le Secrétariat - a acquis avec le temps des fonctions nettement définies, devenant le rouage principal de l'Unesco. Et, pour couronner l'ensemble, notre Directeur général, M. Luther Evans, qui a dirigé en grande partie ces succès, nous a présenté pour les deux prochaines années un programme fécond, où se manifeste sa haute et saine intelligence. Je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte de le féliciter pour le travail efficace qu'il a accompli dans les fonctions que nous lui avons confiées voici quelques années. Ces résultats sont une assurance pour l'avenir, d'autant plus que nous agissons maintenant sous le patronage des gouvernements, animés par les encouragements des milieux intellectuels de très nombreux pays. L'Unesco est devenue le foyer culturel du monde, non en raison des avantages qu'elle procure à quelques Etats, à certaines organisations scientifiques et à différents services éducatifs, mais parce qu'elle établit entre les peuples des liens de solidarité sociale sous l'égide de la science et de l'éducation. Nous devons tous nous en féliciter et remercier les grands artisans de cette oeuvre. Ce serait une injustice ou une ingratitude regrettables que de penser autrement, par suite de telle ou telle divergence secondaire. Quinconque a suivi, comme nous, les durs travaux qui ont permis d'aboutir à de tels résultats trouvera le budget modique et sa répartition pleinement justifiée. Lorsqu'il s'agit d'une oeuvre de direction et de coordination, les plus fortes dépenses sont - dans tous les cas, dans toutes les institutions et à toutes les époques - les dépenses de personnel, car celui-ci doit a fortiori être nombreux et spécialisé.

8.2 L'ultime effort qui reste à faire ne dépend plus que de nous-mêmes. L'Unesco est en bonne voie. Sachons être à la hauteur de ses exigences spirituelles. Je ne doute pas de vous, mais de moi-même

et de l'atmosphère que l'on respire un peu partout. Je doute en raison de l'opposition psychologique qui se produit toujours lorsque les vieilles institutions doivent faire face à de nouvelles exigences de la société. Je crains les oscillations de ces périodes de transition. Quatre siècles de nationalismes européens exacerbés pèsent sur nous. Deux guerres destructrices et, disons-le, barbares dominent la première moitié de notre siècle. Un conflit théorique au sujet des fondements économiques de l'Etat a rendu encore plus difficile le développement de la solidarité humaine, car au lieu de rivaliser noblement de réalisations, les peuples s'engagent dans la voie paralysante des guerres religieuses du 16^e siècle, qui ont servi les ambitions politiques plus que la religion. Mais la bonne volonté de toute une génération doit l'emporter sur les douloureux échos du passé et du présent fugitif.

8.3 A ces difficultés, que l'intelligence et la bonne volonté des peuples et de leurs gouvernements parviendront à résoudre, s'opposent la nécessité d'une juste paix, l'aspiration à une ample et réelle liberté, la fraternité d'un monde aux dimensions réduites, et l'exigence d'un plus grand bien-être général.

8.4 C'est pour favoriser cette évolution historique qu'ont été créées les institutions internationales telles que la nôtre, dont l'objectif suprême est de réaliser l'unité humaine dans la diversité, la solidarité universelle et la plus grande liberté. Mais les institutions les plus parfaites ne sont elles-mêmes qu'une ombre sans consistance, un corps sans âme, lorsqu'elles ne sont pas animées par un élan spirituel, par un sentiment élevé du bien et par cet esprit de justice distributive qui donne à chacun son dû, sans égoïsme ou prétentions orgueilleuses. Malgré les précédents que j'ai évoqués, notre époque a créé les instruments nécessaires pour l'oeuvre que nous devons accomplir.

8.5 Parmi ces institutions internationales, l'Unesco est la moins politique et, sur le plan des idées, la plus importante. Toutes ses activités concourent à la noble tâche d'élever la formation spirituelle des peuples. Réussir dans cette tâche représente pour nous un impératif catégorique. Restons donc dans les limites, déjà très vastes, que nous trace notre Acte constitutif. Apportons tous nos efforts à créer un climat de paix et de tranquillité grâce au développement de la science et de la culture. Favorisons les initiatives qui peuvent contribuer à accroître la sympathie mutuelle des nations, par delà la diversité des pays, des croyances, des races et des économies nationales. L'éducation, le culte de la science, l'idéal artistique, le respect toujours plus grand de la personne humaine : tel est le patrimoine sur lequel nous travaillons. C'est un riche patrimoine pour des esprits bien doués. Loin de nous diviser en deux camps, les divergences que peuvent susciter ces objectifs nous unissent dans une féconde émulation. Ne sortons pas de ce terrain commun où n'ont place ni traditions faussées, ni préjugés, ni rivalités d'intérêt.

8.6 Cette assemblée n'est pas un champ propice aux luttes inutiles. Les notions de majorité et de minorité, de gauche et de droite - héritage de la formation politique des Etats - ne conviennent pas à notre mission intellectuelle.

8.7 Cette dixième session de la Conférence générale, à laquelle participent tant d'hommes illustres, doit se tenir sous les meilleurs auspices. Le vaste

programme qui nous est soumis, étudions-le avec un ardent intérêt, animés du seul désir de bien faire. Considérons chaque problème avec une pleine liberté de jugement et des intentions saines, sans user de menaces ouvertes ou voilées. Saluons avec enthousiasme la renaissance de l'Orient et les espoirs qui nous viennent d'Afrique. Acceptons avec joie tout nouveau progrès, d'où qu'il vienne, car le bonheur de tous est fonction directe du progrès de chacun de nos pays. Accordons-nous mutuellement sympathie et respect, sans paroles amères, dans l'espoir que tout ce qui est vraiment juste sera fait lorsque la justice aura rendu son arrêt définitif et légitime. Surtout, n'occupons pas cette tribune sanctifiée par l'espoir à des fins de propagande : nous risquerions d'ébranler la confiance dans l'âme des peuples.

8.8 La délégation de la République de Cuba que j'ai l'honneur de présider s'apprete à approuver avec enthousiasme le projet de programme et de budget présenté par le Directeur général avec les observations du Conseil exécutif, persuadée que cette dixième session de la Conférence générale restera dans les annales de l'Unesco comme l'une des plus fécondes qui aient eu lieu jusqu'à présent. Le nombre des Etats représentés ici, et la qualité des hommes qui siègent dans cette enceinte sont une garantie sûre que cette espérance ne sera pas déçue.

9. Le PRESIDENT, - (Traduit du russe.)

Je remercie le délégué de Cuba. Il est, je le signale avec une particulière déférence, l'un des doyens de la Conférence générale. Je donne la parole à M. Nannetti, représentant de l'Organisation des Etats américains.

10.1 M. NANNETTI (Organisation des Etats américains). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. C'est pour moi un honneur que de transmettre aux délégués ici présents les vœux de l'Organisation des Etats américains, d'adresser en son nom à M. Luther Evans, Directeur général de l'Unesco les félicitations que mérite son admirable Rapport, et d'exprimer la satisfaction que nous éprouvons à nous trouver réunis dans ce magnifique bâtiment de l'Unesco.

10.2 La Conférence générale de l'Unesco revêt une haute signification morale. Les représentants de la culture ne viennent pas de tous les points du globe à seule fin d'accomplir cet acte purement administratif qu'est le vote d'un budget. Porte-parole de la conscience humaine, ils sont ici pour réaffirmer les principes des Nations Unies, pour étudier comment tous les peuples de la terre les observent et les mettent en pratique.

10.3 L'expression "Nations Unies" est à elle seule un sujet de méditation.

10.4 Au sortir d'une guerre particulièrement cruelle, l'homme surmontant sa douleur, s'est efforcé de tirer la leçon des événements. Il a substitué la loi morale à la vieille théorie de l'équilibre des forces, et a créé un forum international pour en assurer le respect. Les Nations Unies sont le symbole de cette décision humaine. Il ne s'agit pas de cette "monarchie universelle" dont rêvait Dante en réponse au cri de paix que provoquaient en lui les misères de son temps, mais de quelque chose de plus : il s'agit de la démocratie internationale érigée en

un système qui permette d'éviter les conflits et de réglementer les relations entre les peuples.

10.5 Je dis bien les peuples, car maintenant ce sont les peuples qui se trouvent devant nous. C'est là un autre phénomène contemporain qui s'est manifesté dans toute son ampleur à l'issue de la deuxième guerre mondiale : la véritable révolte des masses, le soulèvement des populations désireuses de participer aux bienfaits de la civilisation et de la culture.

10.6 Ces formidables masses asiatiques, africaines, américaines, océaniques, que veulent-elles ? Ou mieux encore, que veulent les hommes et les femmes qui les composent ? Que veut chacun d'entre eux ?

10.7 Tous aspirent à quelque chose ; ils veulent un toit, du pain, la sécurité pour les êtres qui leur sont chers, un rayon de lumière culturelle, une vieillesse sereine, une retraite apaisante. Ce sont là les vieilles aspirations humaines qui, réprimées et endiguées pendant des siècles, déferlent maintenant de toutes parts.

10.8 A la fin de la guerre mondiale, l'idéal des Nations Unies a renforcé la solidarité humaine en vue de lutter contre les injustices et les calamités qui portent les peuples au désespoir et à la violence. Les grandes institutions internationales que sont devenues l'Unesco, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation mondiale de la santé, se sont alors dressées contre l'ignorance, la pauvreté et la maladie et ont uni leurs efforts à ceux du Bureau international du travail qui était d'ores et déjà chargé d'assurer la justice sociale.

10.9 Tout cela ne doit pas nous apparaître uniquement comme une gigantesque structure administrative internationale. Il faut voir dans les Nations Unies l'évocation de grandes douleurs humaines et un prodigieux élan de pitié, de justice et d'espoir.

10.10 L'idéal des Nations Unies serait cependant incomplet s'il consistait simplement à vouloir la sécurité et le bien-être. Aujourd'hui comme toujours, l'homme aspire à la liberté de l'esprit et telle est la première défense de la paix. Avec la Déclaration des Droits de l'homme, l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Etats américains ont donné aux hommes un drapeau et une mission. Diffuser cette Déclaration, en faire un article de foi et assurer son application doit être le souci de notre époque. La Déclaration des Droits de l'homme doit imprégner la vie de l'homme du XXe siècle.

10.11 Pour étudier la part qui revient à l'Unesco dans cette oeuvre rédemptrice, relisons son Acte constitutif et rapprochons les résultats acquis des aspirations de ses fondateurs.

10.12 "Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes" dit l'Acte constitutif, "c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix". Ce n'est cependant pas dans l'esprit des hommes que les guerres prennent naissance, mais dans celui d'une poignée d'hommes.

10.13 Bien qu'elle désire la paix, l'humanité contemporaine vit sous la menace de la guerre. Les défenses de la paix sont déjà élevées dans la conscience de l'homme, mais elles demeurent sans effet sous la pression d'événements inéluctables. L'Unesco manquera à sa mission si elle n'affrontait pas courageusement cette suprême contradiction de notre époque.

10.14 Pour affermir la paix, l'Unesco met en oeuvre un projet majeur visant à favoriser la compréhension mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient

et de l'Occident. Malgré l'imprécision de ces termes, il est admis que le projet en question est destiné à faire mieux connaître en Amérique et en Europe les grandes cultures d'Asie, et inversement. Un tel objectif est louable. Ce que souhaite et exige l'humanité, c'est la compréhension et la connaissance mutuelles d'un Orient et d'un Occident séparés par ce qui représente la frontière spirituelle de notre temps.

10.15 Chaque peuple cherchant sa voie compte tenu de ses données géographiques particulières et de son propre dynamisme historique, les divergences et les rivalités sont inévitables : elles constituent la rançon du progrès. L'homme du XXe siècle a cependant droit à ce que soit universellement appliquée une règle morale obligeant à mener toute lutte d'inspiration nationaliste et de caractère idéologique sans attenter à la justice et à la paix.

10.16 L'histoire nous donne l'exemple d'autres conflits de valeurs, de conceptions de la vie qui ont conduit les peuples à la guerre, mais en revanche on a pu voir des ennemis de longue date et irréductibles aplanir leurs divergences et coexister sous le signe de la fraternité.

10.17 La formule de Victor Hugo "ceci tuera cela" ne saurait s'appliquer au conflit de notre époque dans lequel la seule et terrifiante issue serait pour l'individu de périr en tuant.

10.18 L'Acte constitutif de l'Unesco nous fait un devoir de mobiliser l'éducation, la science et la culture au service de la paix. Sociologues, psychologues, économistes et spécialistes des sciences politiques doivent étudier la tension aiguë dont souffre notre génération.

10.19 Il importe de favoriser les rapprochements entre intellectuels, professeurs, journalistes, artistes et étudiants appartenant aux deux mondes rivaux. Mais de telles mesures restent insuffisantes comme est insuffisante l'action des "élites". Il faut atteindre le grand public. Le Projet majeur relatif à l'extension de l'enseignement en Amérique latine mérite que l'Unesco lui accorde une attention particulière et étudie la possibilité de l'appliquer aussi dans d'autres régions du monde.

10.20 L'Unesco doit encourager les Etats à élaborer des systèmes d'enseignement nationaux permettant l'utilisation méthodique de leurs propres ressources, et réserver les moyens dont elle dispose elle-même pour contribuer à la formation des maîtres. L'humanité nouvelle dont nous rêvons en cette seconde moitié du XXe siècle est en germe dans les écoles.

10.21 Cependant, la lutte contre l'analphabétisme est stérile si celui qui apprend à lire ne dispose pas d'ouvrages capables d'ennoblir l'existence. L'Unesco a donc pour mission impérative de diffuser par l'imprimé le meilleur message de la culture.

10.22 Favoriser l'enseignement technique est une autre tâche essentielle à l'heure où tous les peuples s'efforcent d'améliorer leurs conditions de vie en activant l'industrialisation de leur pays.

10.23 Enfin le Projet majeur relatif aux terres arides propose une noble mission à la science moderne et mérite l'encouragement et l'appui des Etats.

10.24 Tous ces efforts, comme aussi ceux qui relèvent du programme ordinaire et du programme d'assistance technique, doivent avoir pour principe et pour objet la reconnaissance générale des Droits

de l'homme et la consolidation de la paix.
 10.25 Ayant des idéaux et des devoirs analogues, l'Organisation des Etats américains, doyenne des organisations internationales coopère avec l'Unesco sur le continent américain. La situation est favorable : l'Organisation des Etats américains exprime la volonté de paix de 21 républiques d'Amérique ; l'Unesco s'efforce de conquérir la paix par la culture et l'Organisation des Etats américains favorise la culture dans la paix. L'entente entre ces deux organisations a produit des résultats féconds : stages d'études, conférences, centres de formation de maîtres et de spécialistes de l'éducation de base, et bien d'autres entreprises que l'Organisation des Etats américains et l'Unesco agissant de concert, ont pu mener à bonne fin en Amérique.

10.26 La coopération entre cet organisme régional et cet organisme international est un moyen de réaffirmer notre foi dans les idéaux communs. L'Organisation des Etats américains, depuis cinquante ans au service des peuples d'Amérique, vient ainsi joindre son effort à celui de cette Conférence qui, symbolisant l'unité humaine, prouve que les hommes de toutes races, de tous pays et de toutes croyances, quand ils sont animés de vifs sentiments de fraternité et d'amitié, peuvent travailler ensemble en faveur de la paix.

11. Le PRESIDENT. - (Traduit du russe.)

Je remercie M. Nannetti et je donne la parole à M. Wold, délégué de l'Ethiopie.

12.1 M. WOLD (Ethiopie). -

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, il ne m'est pas indifférent de confesser que c'est la première fois que m'échoit l'honneur de diriger une délégation de mon pays à cette grande Conférence internationale, et cet honneur serait pour moi une épreuve, si je me trouvais dans toute autre assemblée que la vôtre. Mais, ayant été durant de longues années responsable de l'Instruction publique en Ethiopie, je me sens tout à la fois nouveau venu et vieil habitué au sein de cette Organisation, pour laquelle le nom d' "Institution spécialisée" ne me semble guère convenir, tant la noblesse de ses buts, l'ampleur des moyens et des méthodes qu'elle met en oeuvre la situent bien au-delà de toute spécialisation.

12.2 A mon tour, je remercie, au nom de mon gouvernement, le Gouvernement de la République Française et la Ville de Paris, qui nous ont donné l'occasion de cette rencontre, dans un cadre si privilégié que je soupçonne les délégations de passage d'envier les délégués permanents et les fonctionnaires de l'Unesco, pour qui ce cadre restera celui de leur activité quotidienne.

12.3 Je salue comme une décision particulièrement heureuse de notre assemblée la promotion de la Somalie sous tutelle italienne, de la Fédération des Antilles et de Koweït au rang de membres associés de l'Unesco, et j'exprime notre joie de voir, pour la première fois, le Ghana et la Malaisie participer pleinement et entièrement à nos travaux.

12.4 Je suis heureux également d'avoir l'occasion de remercier M. le Directeur général Luther Evans et tous ceux qui, sous sa haute direction, se sont dépensés sans compter, non seulement pour réaliser un programme difficile, mais encore pour ouvrir de nouvelles voies à notre Organisation.

12.5 Nous avons eu d'ailleurs la joie d'accueillir en Ethiopie M. le Directeur général Luther Evans ainsi que M. Veronese et M. Adiseshiah, que de distingués représentants du Secrétariat et des experts avaient précédés depuis 1955. Tous ces visiteurs ont pu constater sur place - je me permets de le déclarer ici - que les efforts déployés par les autorités éthiopiennes pour promouvoir, dans une mesure de plus en plus grande, des formes de plus en plus modernes d'éducation vont dans le sens même que l'Unesco souhaite voir adopter partout, et que la collaboration la plus étroite, la plus fructueuse, s'est établie entre l'administration locale et les représentants de l'Organisation. Je n'en donnerai pour preuve que le Centre communautaire de Madjiti, à quelque 300 kilomètres d'Addis-Abeba, qui constitue une expérience particulièrement intéressante, et une réussite dans le domaine pédagogique. Il ne saurait d'ailleurs en être autrement, tant l'Ethiopie est profondément attachée, et depuis toujours, aux principes de sécurité collective et de coopération internationale, dans lesquels elle voit les seuls fondements d'une paix durable. Mais, tout autant qu'à l'adhésion enthousiaste et sans réserve aux principes, cette heureuse coopération tient au fait que, pour l'Ethiopie, l'éducation a toujours été le problème numéro un.

12.6 Mon pays a connu, hélas, cette expérience tragique d'une élite intellectuelle systématiquement décimée. A la libération, le problème de l'enseignement prit le pas sur tous les autres et, pour symboliser l'importance exceptionnelle qu'il lui reconnaissait, Sa Majesté l'Empereur tint à joindre à son titre suprême celui de Ministre de l'éducation. Le budget de ce Ministère a été en augmentation constante, au détriment même des besoins d'autres ministères non moins importants. Pour faire face au programme d'extension de la scolarisation à l'ensemble du pays, une taxe spéciale de 3 % ad valorem, dont le produit est destiné à financer les progrès de l'éducation, est appliquée sur toutes les marchandises et objets importés. Une taxe analogue est perçue sur toutes les terres. Un Comité consultatif pour l'enseignement, dont les membres sont élus par la population et qui relève de l'autorité du Conseil supérieur de l'éducation d'Addis-Abeba, a été constitué dans chacune des treize provinces de l'Empire. Ces comités consultatifs contrôlent l'emploi des fonds perçus dans la province de leur ressort, en application des taxes que je viens de mentionner. Ces mesures ont créé un sentiment d'émulation et permettent de progresser vers l'institution d'un enseignement gratuit et obligatoire. Déjà, le modeste droit d'inscription de trois dollars éthiopiens par trimestre, que payaient les parents des élèves du cycle primaire, a été supprimé. Les établissements d'enseignement secondaire se sont développés et ont été complétés par des collèges universitaires. Je souligne que, dans ces établissements, l'éducation est totalement gratuite ; gratuit également est l'internat pour les élèves qui choisissent ce régime, et gratuite la fourniture du matériel scolaire. Ces dispositions s'appliquent aussi aux écoles d'agriculture, aux écoles des industries du bâtiment et des industries mécaniques, aux écoles de commerce, qui ont été créées depuis plus de dix ans et qui contribuent à la naissance d'une élite professionnelle. Nous n'oublierons pas de mentionner, dans ce domaine, l'aide

qui nous a été apportée par l'Unesco et les autres Institutions des Nations Unies.

12.7 La collaboration entre l'Unesco, les enseignants et l'ensemble des fonctionnaires éthiopiens responsables des problèmes d'éducation et de culture ne manquera pas, j'en suis sûr, de se développer dans les années à venir, et mon gouvernement apportera son appui à la réalisation des programmes présentés par le Directeur général.

12.8 Mon gouvernement attache un grand prix au Projet relatif à l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident. L'Ethiopie, qui appartient à l'Afrique par sa situation géographique mais qui doit à son histoire et à sa très ancienne culture d'être sensible aux idéaux professés dans d'autres parties du monde, est en mesure de travailler utilement à une meilleure compréhension mutuelle et au rapprochement de civilisations qui diffèrent surtout par le degré de leur évolution technique.

12.9 Qu'il me soit permis, puisqu'il sera question de l'Afrique et de l'intérêt qu'attache l'Unesco à ces problèmes, de remarquer qu'une place suffisante n'est pas faite aux pays de ce continent qui sont situés au sud du Sahara. Les jeunes Etats que nous voyons naître dans cette région du globe et dont le nombre est appelé à augmenter ont à faire face, sur le plan de la lutte contre l'analphabétisme, comme sur celui de la formation accélérée de techniciens, à des problèmes d'une urgence extrême. Si grand que soit l'intérêt de projets à long terme, d'études d'une grande valeur théorique, il est nécessaire de mettre en oeuvre dans l'immédiat, sur une vaste échelle, des solutions pratiques pour répondre aux appels qui nous parviennent. N'est-il pas significatif que les Etats africains, qui reconnaissent les exceptionnels mérites des organismes internationaux, procèdent déjà entre eux à des échanges d'étudiants ? C'est ainsi que, cette année, les écoles secondaires et les collèges universitaires d'Ethiopie se sont ouverts à des jeunes gens venus de pays voisins, qui sont pris en charge par notre gouvernement.

12.10 La voix angoissée de l'Afrique serait peut-être davantage entendue si, conformément d'ailleurs à la règle traditionnelle de la répartition géographique, une meilleure représentation de ce continent était assurée dans notre Organisation, aux différents échelons.

12.11 Nous nous réjouissons du succès de l'oeuvre entreprise en Amérique latine pour combattre l'analphabétisme et promouvoir une éducation de base valable et nous voulons dire notre admiration et notre reconnaissance à tous les fonctionnaires et à tous les experts grâce auxquels cette tâche immense est menée à bien. Mais n'est-il pas souhaitable - je dirai même indispensable - d'étendre cette entreprise au continent africain, en profitant justement de l'expérience acquise en Amérique du Sud ? Certes, l'Afrique n'est pas absente des préoccupations de l'Unesco, des efforts appréciables ont été faits et les projets relatifs à l'enseignement secondaire et professionnel en Afrique tropicale sont du plus haut intérêt, singulièrement pour ma délégation. Mais je crois devoir insister sur ce point : le problème essentiel de l'Afrique est celui de la lutte immédiate contre l'analphabétisme, et le besoin le plus urgent est de développer l'instruction primaire. Le distingué représentant de la République fédérale d'Allemagne, au cours de la séance du 7 novembre, a justement souligné cette nécessité ; de même, mon excellent collègue et ami, le chef de

la délégation libérienne, au cours de la séance du 10 novembre, a présenté à ce sujet des arguments très convaincants ; nous souscrivons entièrement aux conclusions de ces deux orateurs et souhaitons que, conformément à l'esprit de la résolution adoptée lors de la huitième session de la Conférence générale, le problème de l'enseignement primaire obligatoire devienne, pour l'Afrique, un projet prioritaire.

12.12 Je ne veux pas entrer dans les détails du budget qui nous a été présenté et sur lequel beaucoup de délégués qui m'ont précédé ont fait des remarques souvent justifiées. Nous nous réservons d'en discuter dans les différents comités.

12.13 Nous nous proposons également d'attirer l'attention de nos collègues sur le chapitre des sciences sociales, en raison des problèmes posés par l'industrialisation naissante de l'Afrique. Cette industrialisation est certes hautement souhaitable, mais elle risque d'affecter profondément des structures traditionnelles et exige un effort théorique et pratique d'adaptation.

12.14 Je tiens, pour conclure, Monsieur le Président, à adresser, au nom de ma délégation, mes remerciements à Monsieur le Directeur général, pour le rapport remarquable qu'il nous a présenté, ainsi qu'à tous ceux qui ont préparé cette conférence, et à dire mon entière conviction que la dixième session de la Conférence générale, ouverte sous d'heureux auspices, permettra de réaliser un nouveau pas en avant et de donner plus de dignité, plus de chances aux millions d'hommes et de femmes qui, dans le monde, ont placé de grands espoirs dans notre oeuvre.

13. Le PRESIDENT. - (Traduit du russe.)

Je remercie le délégué de l'Ethiopie et je donne la parole à M. Quintanilla, délégué du Nicaragua.

14.1 M. QUINTANILLA (Nicaragua). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, Messieurs les délégués, c'est pour moi un grand honneur et un motif de légitime orgueil que de parler au nom de mon pays du haut de cette tribune de la pensée universelle.

14.2 Le Nicaragua est l'une des plus petites nations du monde, c'est pourquoi je me sens obligé de justifier sa présence au sein de la Conférence générale de l'Unesco. A défaut de mérites personnels ou de moyens matériels capables d'assurer à ma patrie une supériorité tangible dans cette assemblée, nous pouvons fort heureusement invoquer la profonde influence exercée par Ruben Dario, grand poète, réformateur et visionnaire, dont l'oeuvre universelle et immortelle donne au Nicaragua une place légitime dans la culture mondiale.

14.3 Mais, outre les titres éminents que constituent de si profondes racines spirituelles, mon pays peut encore faire valoir que, depuis son entrée à l'Unesco, en février 1952, il aide sincèrement et infatigablement cette organisation internationale à accomplir sa noble tâche.

14.4 En prenant la parole, je fais appel à la bienveillance des délégués ici réunis, dont la compréhension et la patience éprouvées rendent ma tâche moins difficile.

14.5 La délégation du Nicaragua à la dixième session de la Conférence générale de l'Unesco a soigneusement étudié les rapports du Directeur général

sur les activités entreprises par l'Organisation dans les différentes régions du monde, au cours des deux dernières années d'intense et fécond labeur dans les domaines vastes et complexes de l'éducation, de la science et de la culture.

14.6 Nous avons également analysé en détail, avec le plus grand intérêt, le Projet de programme et de budget pour l'exercice 1959-1960 soumis à la Conférence par le Directeur général.

14.7 A notre avis, ces deux documents constituent les témoignages les plus éclatants de la solidité, de l'efficacité et du rayonnement de l'Unesco. Les rapports contiennent en effet des renseignements précieux et probants sur les résultats obtenus par l'Organisation dans ses différents domaines d'activité, résultats qui démontrent de façon éloquente et indiscutable à quel point l'Unesco a su consolider ses idéaux et étendre avec succès son champ d'action.

14.8 Particulièrement dignes d'attention sont les progrès accomplis dans l'exécution des trois projets majeurs approuvés par la Conférence générale lors de sa neuvième session, à New Delhi, en novembre 1956 : extension de l'enseignement primaire en Amérique latine ; recherches scientifiques sur les terres arides ; appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident.

14.9 Les résultats acquis dans l'exécution de ces excellents projets, entrepris sous les meilleurs auspices, sont réellement impressionnants. Jamais aucune organisation n'avait obtenu de tels résultats en si peu de temps. Ce fait témoigne hautement de la compétence, de l'énergie et du noble esprit de service international dont font preuve tous ceux qui organisent et administrent, avec une remarquable efficacité, les programmes de l'Unesco.

14.10 Le Nicaragua est heureux de féliciter notre éminent Directeur général, M. Luther Evans, notre grand ami, M. Malcolm S. Adiseshiah, et tous ceux qui collaborent avec eux dans les différents services de l'Unesco, pour l'extraordinaire travail qu'ils ont accompli avec tant d'abnégation et d'ardeur.

14.11 Ma délégation tient à déclarer qu'elle approuve sans réserve le Projet de programme et de budget pour 1959-1960, notamment le relèvement des crédits destinés à l'extension de l'enseignement primaire en Amérique latine. En effet, le Nicaragua porte un intérêt direct à ce projet majeur de l'Organisation, providentiellement conçu pour donner effet au principe de l'enseignement gratuit et obligatoire, qui est inscrit dans les constitutions de tous les Etats de l'Amérique, mais qui n'a reçu qu'une application très limitée, pour des raisons d'ordre financier, et aussi par imprévoyance et faute d'une claire compréhension de la nature et de la portée du problème.

14.12 Nous considérons que la culture est le meilleur véhicule de la liberté et que les plus hauts principes de la démocratie resteront menacés tant que l'accès de l'école ne sera pas ouvert à tous. Il faut comprendre cette vérité, et y faire face avec courage, résolution et intelligence, pour en finir avec les préjugés, l'insécurité économique et les servitudes de toute sorte.

14.13 L'Amérique latine vit actuellement l'un des moments les plus émouvants et les plus décisifs de son histoire. L'accroissement rapide de la population, les progrès de l'industrialisation, le perfectionnement des institutions républicaines et le développement

régulier des services publics exigent une action intense - vaste et immédiate - dans le domaine de l'éducation, et l'élimination radicale de l'analphabétisme.

14.14 Le grand éducateur américain Domingo Faustino Sarmiento, conseillait de faire de la République une immense école. Il parlait de l'Argentine, son pays d'origine, mais les gouvernements devraient faire de cette idée inspirée une réalité, à l'échelon continental. Il est temps de faire accéder aux bienfaits de la civilisation et de la culture les 70 millions d'enfants et d'adultes qui en sont encore privés en Amérique, si nous voulons accélérer le rythme de notre développement économique, politique et social.

14.15 En collaboration avec l'Organisation des Etats américains et avec d'autres organismes internationaux, l'Unesco contribue vigoureusement au succès de cette entreprise commune à tous les pays du continent de Christophe Colomb.

14.16 La portée de cette coopération dépasse d'ailleurs les limites du continent américain, car tous les pays de la communauté internationale doivent profiter également de l'expérience acquise.

14.17 Ce vaste projet éducatif, le plus important qui ait jamais été appliqué sur aucun continent, met en relief la volonté de progrès qui anime les peuples de l'Amérique latine, et l'extraordinaire clairvoyance de l'Unesco. Nous constatons avec une vive satisfaction que ce projet se trouve renforcé dans le Projet de programme et de budget présenté par le Directeur général.

14.18 Nous approuvons la création, réalisée avec le concours de l'O.E.A., d'un Centre interaméricain d'éducation rurale au Venezuela ainsi que l'intensification des travaux relatifs à la planification de l'enseignement.

14.19 Nous approuvons le maintien des cours pédagogiques à l'Ecole supérieure d'administration publique de l'Amérique centrale, au Costa Rica, ainsi que l'organisation, sous le patronage du Poste de coopération scientifique de Montevideo, de stages d'études sur l'enseignement des sciences.

14.20 Nous approuvons l'extension du programme international de bourses pour la formation d'éducateurs, ainsi que les accords d'assistance technique négociés par l'Organisation des Etats de l'Amérique centrale.

14.21 Nous approuvons la création de nouvelles écoles normales associées et le programme expérimental de bibliothèques scolaires en Amérique latine. Nous approuvons le renforcement des Commissions nationales et l'aide à ces Commissions, ainsi que la création de l'Ecole d'administration publique de l'Amérique latine proposée par la F. L. A. C. S. O.

14.22 Il est juste de reconnaître que le Nicaragua tire des avantages satisfaisants et substantiels de l'exécution du Projet majeur n° 1 de l'Unesco. Ce projet a permis : de rattacher deux écoles normales urbaines au système des écoles associées, en vue d'améliorer et d'accélérer la formation des instituteurs primaires ; d'envoyer des experts chargés de réformer notre système d'éducation, notamment notre enseignement technique, enfin de fournir des bourses de spécialisation dans les diverses branches de l'enseignement.

14.23 De son côté, le Gouvernement que je représente a pris des mesures concrètes pour assurer l'extension de l'enseignement : augmentation progressive

du budget de l'éducation nationale ; relèvement des traitements du personnel enseignant ; accroissement du nombre des places dans les écoles primaires ; mise en oeuvre du projet-pilote d'éducation de base du Rio Coco (l'une des meilleures expériences de ce genre en Amérique latine) ; création d'une école normale rurale moderne, avec le concours technique de l'International Cooperation Administration (I. C. A.) (Service de coopération des Etats-Unis d'Amérique) ; exécution d'un programme national de constructions scolaires ; enfin, application d'un programme méthodique de perfectionnement du personnel enseignant en exercice.

14.24 Nous sommes convaincus de l'excellence du Projet majeur relatif à l'extension de l'enseignement primaire en Amérique latine, et nous avons conscience de l'importance du problème éducatif dans nos pays. La délégation que je préside votera donc en faveur de l'augmentation de crédits proposée par le Directeur général pour renforcer ce projet.

14.25 En outre, la délégation du Nicaragua soutiendra en temps opportun devant la Conférence générale réunie en sa dixième session les projets suivants :

14.26 (a) Nouvel appel aux banques et institutions de crédit internationales pour qu'elles consentent aux pays sous-développés des prêts à long terme expressément destinés à financer la construction d'édifices scolaires ainsi que l'acquisition d'équipement et de matériel d'enseignement. L'attitude obstinément dilatoire des banques retarde considérablement le développement des programmes nationaux d'éducation. Il est donc urgent de trouver, auprès des particuliers ou des entreprises, des capitaux qui viennent compléter les crédits que les Etats consacrent à lutter contre cette crise tragique de l'enseignement.

(b) Disposition autorisant le Directeur général à assurer la coordination effective des programmes de l'I. C. A. en Amérique latine et du Projet majeur relatif à l'extension de l'enseignement primaire dans cette région. Jusqu'à présent, malgré les promesses faites par les deux organisations, il n'a pas été possible de mettre au point un dispositif permettant d'assurer cette coordination qui apparaît utile et souhaitable. Nous attirons notamment l'attention de la délégation des Etats-Unis d'Amérique sur cette question qui présente une importance capitale pour le succès du Projet majeur auquel les pays de l'Amérique latine portent un si grand intérêt.

(c) Création d'un Fonds de roulement de 30.000 dollars, financé par moitié par l'Unesco et par l'Organisation des Etats américains, pour fournir du matériel bibliographique aux pays de l'Amérique latine qui mènent des campagnes contre l'analphabétisme. L'O. E. A. soumettra à l'Unesco un projet à cet effet. Il est évident que le manque de livres appropriés fait obstacle à l'alphabétisation et qu'il conviendrait de diffuser plus largement les manuels d'éducation de base publiés par l'O. E. A.

14.27 Monsieur le Président, Messieurs les délégués, c'est une grande joie pour moi en ces mémorables circonstances, de remercier au nom de mon pays le noble et héroïque peuple de France et son Gouvernement pour la généreuse hospitalité qu'ils nous accordent, à l'occasion de la dixième session de la Conférence générale réunie à Paris, ville de beauté éternelle, dans ce magnifique palais dont l'harmonieuse et solide architecture symbolise la force

morale et l'esprit indestructible de l'Unesco. 14.28 Pour terminer, le Nicaragua réaffirme par ma voix son indéfectible attachement à l'Unesco et sa foi inébranlable dans les principes de l'Organisation qui s'est révélée comme la plus haute réalisation de l'homme civilisé dans son effort pour faire triompher ses valeurs essentielles et comme le gage de paix le plus encourageant dans ce monde encore plein d'incertitude et d'incompréhension.

15. Le PRESIDENT. - (Traduit du russe.)

Je remercie le délégué du Nicaragua et je donne la parole à M. El Diwany, représentant de la Ligue des Etats arabes.

16.1 M. EL DIWANY (Ligue des Etats arabes). -

Monsieur le Président, Messieurs les délégués, comme c'est la première fois que la Ligue arabe a l'honneur de se présenter à une Conférence générale de l'Unesco, je crois de mon devoir de vous exposer succinctement ses activités culturelles.

16.2 Les Etats arabes sont des parties homogènes d'une nation que la variété des destins a divisée en plusieurs Etats. Ils vivent, dans leurs frontières, leur vie nationale propre, mais sont toujours unis par quelques liens spirituels et culturels indissolubles. C'est ainsi qu'ils ont une langue commune, qu'ils ont un patrimoine culturel commun, qu'ils ont le souvenir d'une histoire des civilisations qu'ils ont fondées ensemble. Aussi l'idée de la Ligue a-t-elle germé dans l'esprit de ces peuples depuis la fin de la première guerre mondiale, mais elle est restée à l'état latent jusqu'à la fin de la deuxième, et elle s'est concrétisée alors dans cette Ligue qui, dès sa formation en 1946, a précisé son but et ses activités culturelles.

16.3 Les activités culturelles de la Ligue arabe représentent, en somme, une sorte de travail de "clearing house", comme c'est le cas pour beaucoup de départements de l'Unesco. Un traité culturel a engagé les Etats arabes à se venir en aide mutuellement et à compléter leurs activités respectives, chaque fois qu'il y a une lacune à combler, où que ce soit.

16.4 C'est ainsi que des échanges intenses de professeurs ont lieu entre les Etats arabes et, actuellement, on trouve plusieurs centaines de professeurs arabes hors des frontières de leur pays, enseignant dans les différents Etats où ils ont été appelés par les gouvernements. De même, il existe entre les différents Etats arabes des échanges très actifs d'étudiants, qui vont d'un pays dans un autre où l'enseignement se trouve plus complet, et toutes les facilités, toutes les reconnaissances de diplômes, toutes les équivalences ont été examinées, de façon que les étudiants n'éprouvent aucune gêne à passer d'une université à une autre.

16.5 C'est en 1946, aussitôt après la formation de la Ligue, que le traité culturel a été signé. C'est l'activité culturelle de la Ligue arabe qui nous unit ici à vous.

16.6 Monsieur le Président, la Ligue des Etats arabes s'est toujours intéressée au patrimoine commun de tous les Arabes, à savoir ces manuscrits innombrables qui se trouvent disséminés à travers les bibliothèques du monde entier - bibliothèques publiques ou bibliothèques privées - ou chez des

particuliers ; c'est pourquoi elle a créé l'Institut des manuscrits arabes, dont le but est précisément de réunir et de cataloguer, avec leurs indications bibliographiques, les différents manuscrits arabes de toutes les bibliothèques ; ainsi, un chercheur se présentant à l'Institut des manuscrits, qui se trouve actuellement au siège même de la Ligue arabe, peut y recueillir toutes les indications nécessaires sur le lieu où se trouve tel ou tel manuscrit, et parfois même sur son importance, ainsi que quelques appréciations sur sa valeur. Cet Institut, doté d'ailleurs d'un matériel très moderne, s'occupe de faire des photocopies et en envoie les exemplaires dont ils peuvent avoir besoin aux chercheurs qui se trouvent à l'étranger. Après avoir examiné les catalogues de toute une série de bibliothèques et envoyé parfois des émissaires pour apprécier la valeur de tel ou tel manuscrit l'Institut des manuscrits arabes se trouve actuellement à la tête de 9.000 manuscrits représentant plus de 2 millions de pages.

16.7 Monsieur le Président, ce rapide exposé vous permet de voir la similitude, l'affinité des activités culturelles de la Ligue des Etats arabes avec celles de l'Unesco. C'est pour cette raison qu'un accord nous a liés à l'Unesco, pour que nos activités respectives soient entreprises après consultation réciproque, et pour qu'ainsi les doubles emplois soient évités et notre collaboration devienne plus efficace.

16.8 La Ligue arabe s'intéresse, évidemment, depuis la fondation de l'Unesco, à toutes les activités de cette Organisation. C'est ainsi qu'elle s'est intéressée particulièrement au Département de l'éducation. Elle se félicite du développement et de l'expansion de ses activités, qui ont pris une importance vraiment remarquable depuis quelques années. Quand on compare la part de l'éducation, dans les premiers budgets de l'Unesco, avant 1950 - avec celle qui était réservée alors, par exemple, à l'information ou à d'autres activités, on se rend compte qu'à ce moment-là l'éducation était un département qui faisait figure de parent pauvre par rapport aux autres, alors qu'en réalité l'éducation est la première activité à citer lorsqu'on veut qualifier l'Unesco.

16.9 Depuis lors, les choses ont changé et actuellement l'Unesco, sous l'impulsion de ses directeurs successifs - et particulièrement de M. le Directeur général Luther Evans, à qui je me plais à rendre hommage pour son intelligence, son indépendance de caractère, sa franchise et son dévouement - a assuré un développement vraiment très heureux de ses activités dans le domaine de l'éducation. Education signifie lutte contre l'analphabétisme, création de centres régionaux, formation des maîtres, préparation de matériel d'enseignement, missions, experts, etc. - toutes activités vraiment utiles et productives.

16.10 En ce qui concerne les autres projets de l'Unesco, tels que le projet de la zone aride et le projet relatif à l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident, permettez-moi de dire un mot rapide de l'un et de l'autre.

16.11 Le projet de la zone aride, nous dit le rapport, a comporté des activités préliminaires qui remontent à 1951 ; il a, par conséquent, fait suite, après une interruption de deux ou trois ans, au fameux projet de l'Hylea amazonienne. Ce projet de la zone aride entre actuellement dans sa troisième année ;

il a trait à la recherche scientifique, à la création de différents instituts, au développement de ceux qui existent déjà, ainsi qu'à la formation de spécialistes (c'est-à-dire à l'octroi de bourses), enfin à l'étude des énergies solaire et éolienne.

16.12 Les instituts de recherche scientifique, à mon avis, doivent être utilisés dès maintenant - car l'exécution du projet doit s'étendre sur six années - leurs activités doivent être orientées dès à présent vers les aspects pratiques du problème.

16.13 Les recherches sur la zone aride ne sont pas et ne doivent pas être des recherches de science pure - quelque honorables que soient les buts de la recherche scientifique pure, et bien que nous ne puissions pas dire où s'arrête la science pure et où commence la science pratique ; il est pour nous essentiel, dès maintenant, d'orienter ces instituts vers la recherche pratique, c'est-à-dire vers l'étude du désert, l'hydrologie, l'hydrographie, etc., en vue de planter ce désert pour fournir de la nourriture à l'homme. Il n'est pas question de faire des recherches pendant six ans, d'encourager les savants, d'encourager les instituts, pour qu'après ces instituts deviennent des instituts de facultés des sciences ou des instituts d'université, où les recherches continuent sous une forme académique, poursuivies d'un professeur à l'autre, d'un élève à l'autre, des instituts où l'on passe des examens et où l'on obtient peut-être même des diplômes ; il s'agit, au contraire, de prouver, de temps en temps, que tel ou tel point des recherches a permis une application sur le terrain et a pu produire tel ou tel résultat.

16.14 Quand on aura obtenu cela, Messieurs, on trouvera facilement des gens pour exploiter ces procédés et les appliquer à la culture plus ou moins intensive du désert.

16.15 Donc, au fur et à mesure qu'on obtient un résultat pratique, il faut immédiatement l'appliquer, pour qu'il puisse fournir de la nourriture à l'homme.

16.16 En ce qui concerne la formation des spécialistes, c'est un problème qui a toujours été cher à l'Unesco ; elle a toujours tenu à honneur d'envoyer des boursiers d'un pays dans un autre.

16.17 Mais, quand on envoie un boursier et qu'on forme un spécialiste dans un pays et qu'il rentre chez lui, il faut tout de même que l'Unesco, qui a supporté les frais de la bourse, soit sûre que cet homme restera au service du projet pour lequel il a été formé, au moins pendant un certain temps. Si l'on forme un spécialiste aujourd'hui, pour tel ou tel pays, il rentre et reste quelque temps - très peu de temps parfois - trouve un autre poste ailleurs, un peu mieux rémunéré, quitte l'Institut du désert ou l'endroit où il a été envoyé et va ailleurs chercher mieux. Ce n'est pas pour cela que nous l'avons formé. Quand on forme un spécialiste, il faut que l'Unesco trouve le moyen de l'engager à rester et même d'engager l'Etat membre à le conserver dans ses fonctions pendant un minimum de temps précis - six ans, dix ans, c'est là un point à discuter. Si l'un n'accepte pas, un autre acceptera, qui sera plus intéressé, plus dévoué à sa tâche que le premier. Cela dit, Messieurs, la question de la recherche scientifique étant évidemment à l'ordre du jour, cela n'empêche pas, dans d'autres domaines, que la recherche continue sous la forme la plus désintéressée et la plus adéquate possible - mais pas en ce qui concerne le projet de la zone aride.

16.18 Quant à l'autre projet, celui qui a pour but l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident, vous savez que les pays comme ceux de la Ligue arabe, qui ont besoin des autres, ont, à un moment donné, apporté la science et le savoir - il y a de cela très longtemps - à l'Europe ; l'Europe nous rend maintenant l'une et l'autre ; et ce n'est certainement pas à l'université - à l'université en général - qu'on peut faire le moindre reproche sur la question de dispenser le savoir sans compter, à tous les élèves qui se présentent.

16.19 Nous avons donc, nous Arabes, dès le début de ce siècle, envoyé nos enfants dans les différentes universités et écoles de l'étranger, en France, en Angleterre, en Amérique, en Allemagne et en Italie, et nous avons obtenu de cette façon-là, soit aux frais des intéressés, soit aux frais de l'Etat, une élite qui dirige actuellement toutes nos activités. Ainsi, nous connaissons l'Occident par ce moyen-là. Un autre moyen de connaître l'Occident, c'est la traduction et la lecture de ses ouvrages modernes et classiques. Or, Messieurs, dans le traité culturel de 1946, dont je vous ai parlé tout à l'heure, et qui lie tous les Etats arabes, il y a un article, l'article VII, qui dit ceci : "Les Etats de la Ligue arabe s'emploieront à encourager et à coordonner les efforts déployés pour la traduction des chefs-d'oeuvre étrangers anciens et modernes ; cela date de 1946, de la création de l'Unesco, pour ainsi dire. Et, depuis, un millier d'ouvrages signés par les auteurs les plus éminents, anciens et modernes, ont été choisis par des comités universitaires spéciaux et leur traduction a été entreprise. Depuis, plusieurs centaines de ces ouvrages ont déjà été imprimés et édités et le reste suivra certainement.

16.20 Donc, Messieurs, nous souhaitons que l'Occident sache de nous ce que nous savons de lui, et la question de savoir comment y parvenir est une question qui sera discutée avec plus de loisir dans les comités spécialisés.

16.21 Monsieur le Président, je termine là mon exposé. Je réitère mes compliments et mes félicitations à Monsieur le Directeur général et à ses éminents collaborateurs.

17. Le PRESIDENT. - (Traduit du russe.)

Je remercie M. El Diwany et je donne la parole à M. Salim, délégué de la Jordanie.

18.1 M. SALIM (Jordanie). - (Traduit de l'anglais)

Monsieur le Président, messieurs les délégués. Intervenant très tard dans cet intéressant débat, je dois être très bref. On nous conseille sans cesse d'économiser du temps. J'aimerais qu'on nous précisât comment nous pourrions employer utilement le temps ainsi économisé. J'espère également que ce souci d'économie ne nous fera pas perdre de vue les principes, les règles et les dispositions qui doivent présider à nos débats.

18.2 Nous sommes très heureux de nous trouver dans ce magnifique bâtiment de l'Unesco, parmi de nombreux amis de tous pays. Nous formulons le voeu que l'idéal de liberté, d'égalité et de fraternité, autrefois proclamé par cette grande cité, préside à toutes nos pensées et à toutes nos actions présentes. Une meilleure compréhension internationale, une paix juste et durable, sont impossibles si nous ne croyons pas que les hommes naissent libres et égaux

comme des frères. Nous devons le croire ; nous devons aussi traduire cette croyance en actes.

18.3 La Jordanie est un très petit pays, économiquement très pauvre. Un tiers, au moins, de sa population est constitué par les réfugiés de Palestine qu'une conspiration puissante et une barbare agression ont arrachés à leurs foyers, à leurs fermes, à leurs écoles, à tout ce qui leur était cher. On leur dénie, avec le droit à leur propriété personnelle, celui de rentrer dans les foyers qu'ils ont édifiés et les fermes qu'ils ont cultivées avec leur sueur et leur sang.

18.4 L'éducation des enfants réfugiés de Palestine préoccupe particulièrement mon pays. Nous notons avec intérêt et nous apprécions vivement la part que prend l'Unesco à cette éducation. Le rôle de l'Organisation dans ce domaine peut sembler secondaire, puisque l'U.N.W.R.A. dispose de tous les fonds et que les responsabilités de l'Unesco sont d'ordre purement technique et professionnel. Mais sa connaissance et son expérience des théories et des méthodes pédagogiques devraient permettre à l'Unesco de donner aux enfants réfugiés un enseignement qui serve de modèle pour toute la région. Malheureusement, elle n'a pu le faire ; elle n'a même pas pu assurer à ces enfants un enseignement de même niveau que dans les pays hôtes. Il n'est peut-être pas inutile de citer l'une des multiples causes de cet échec. Lors de sa précédente session, la Conférence générale avait créé quinze postes de conseillers techniques, de spécialistes du programme et d'experts pour l'éducation des enfants réfugiés ; or, nous constatons que sept seulement de ces postes ont été pourvus. Je ne veux pas m'attarder sur ce point. Je préfère vous signaler que, malgré la modicité de ses ressources financières, la Jordanie a pu accueillir dans ses propres écoles 40.000 enfants réfugiés. Plus de 18 % de la population totale du pays sont inscrits dans des établissements d'enseignement primaire, secondaire ou supérieur : excellent résultat dû à notre respect du droit à l'éducation. L'éducation constitue pour la Jordanie un excellent placement, car une meilleure utilisation de ses ressources humaines contribuera pour beaucoup à lui préparer un avenir meilleur. A ce propos, je tiens à dire que nous appuyons résolument le projet de résolution 10 C/DR/14 présenté par la délégation des Etats-Unis d'Amérique, à laquelle j'exprime ici notre profonde gratitude.

18.5 En janvier dernier, lorsque les délégués des Etats arabes se sont réunis dans l'antique et docte ville de Fès pour examiner le programme et le budget de l'Unesco, avec le concours du Secrétariat et des représentants de nombreux autres Etats membres, les représentants des Commissions nationales arabes ont adopté un certain nombre de résolutions et de recommandations, dont certaines ont été adressées à l'Unesco dans l'espoir qu'elles les prendrait en considération lors de la révision du programme. Il est inutile de répéter ici ces recommandations, mais j'espère que le Secrétariat trouvera le moyen de les appliquer, dans le cadre du programme actuel et des programmes futurs. J'ajoute que la Jordanie souhaiterait contribuer davantage à la mise en oeuvre du projet relatif à la zone aride, mais qu'elle doit s'efforcer avant tout de mieux utiliser ses ressources hydrauliques en vue d'améliorer les conditions de vie de sa population. Nous croyons en l'appréciation

mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident. A tous ceux qui croient aux valeurs spirituelles et estiment qu'elles peuvent, contribuer de façon importante à enrichir et à ennoblir l'expérience humaine, nous disons que la Jordanie, berceau de la religion, a la ferme intention de veiller à la sécurité des lieux saints de Jérusalem et de tout cet antique pays, et d'en garantir l'accès à tous ses amis du monde entier. Ces lieux resteront ainsi une source d'inspiration pour tous ceux qui veulent élever les défenses de la paix dans l'esprit des hommes.

18.6 Grâce au Directeur général et au Secrétariat le programme actuel de l'Unesco est très bien organisé. Les plans de travail, sur lesquels la Conférence générale n'est pas appelée à voter, me paraissent à cet égard aussi importants que les résolutions, car la qualité d'un programme dépend de la manière dont il est exécuté. Nous espérons que les Etats membres et le Secrétariat appliqueront sincèrement ce programme dans l'esprit de l'Unesco, en se plaçant à un point de vue international éclairé très au-dessus de tous les préjugés nationaux et de tous les sectarismes culturels. Les membres du Secrétariat doivent recevoir pleine assurance et garantie qu'ils peuvent librement exprimer leur avis et s'acquitter de leurs tâches sans se soucier aucunement des directives de leur gouvernement ou des Etats membres puissants et influents. Ils sont au service de l'éducation, de la science et de la culture universelles, et nous sommes certains qu'ils auront parfaitement conscience de leur mission. Les petits pays comme le mien rencontrent au Secrétariat des sympathies et des amitiés qui les aident et continueront à les aider à résoudre leurs problèmes et à diffuser parmi les masses les objectifs et les idéaux de l'Unesco.

19. Le PRESIDENT. - (Traduit du russe.)

Je remercie le délégué de la Jordanie et je donne la parole à M. Uribe Holguin, délégué de la Colombie.

20.1 M. URIBE HOLGUIN (Colombie). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, Messieurs les délégués. Par bonheur pour la Colombie, ses citoyens les plus éminents sont fermement persuadés que, pour consolider notre démocratie, la priorité absolue doit être accordée à la solution du problème éducatif. Développer et améliorer l'éducation, telle est notre devise. C'est la meilleure garantie contre une infinité de risques. Loin de constituer jamais une dépense, l'éducation est au contraire le plus rémunérateur des placements : rien ne peut contribuer davantage au bien-être, à la paix et à la grandeur d'un pays. Depuis la fondation de l'Unesco, la Colombie voit en elle l'organisation la plus capable d'inspirer et de promouvoir cette action essentielle.

20.2 Au cours de l'année 1958, le principe que je viens d'évoquer s'est traduit dans la pratique par les mesures suivantes :

- approbation, à une écrasante majorité, d'un budget double de celui de 1957 pour l'éducation ;
- application des différentes recommandations formulées pour la planification de l'éducation par le Service compétent du Ministère colombien de l'éducation ;
- étude d'une réforme du système d'enseignement ;
- présentation au Parlement d'un projet de loi

organique sur la structure administrative de l'enseignement colombien ;

- étude d'une réorganisation technique du budget national, en vue de lui donner un caractère plus souple et plus fonctionnel ;

- étude des moyens de doter l'éducation de nouvelles ressources permanentes, dans le cadre du budget national et avec le concours des autres institutions publiques colombiennes.

20.3 Mon pays est fier de ce que, par la proposition de ses représentants, la deuxième Conférence interaméricaine des ministres de l'éducation, tenue à Lima en 1956 ait entrepris d'internationaliser la planification de l'éducation. Cette question a également été étudiée par la Conférence générale de l'Unesco lors de sa neuvième session, réunie la même année à New Delhi, ainsi que par le Troisième congrès ibéro-américain de l'enseignement, tenu en octobre 1957, et par le Comité consultatif intergouvernemental pour l'extension de l'enseignement primaire en Amérique latine.

20.4 Un stage d'études interaméricain sur la planification de l'éducation, s'est tenu à Washington, vers le milieu de la présente année, sous les auspices de l'O.E.A. et de l'Unesco. L'une de ses recommandations essentielles concernait la création d'un centre interaméricain pour la formation de spécialistes de la planification. Mon pays a proposé Bogota comme siège de ce centre. L'O.E.A., l'Unesco, le C.E.P.A.L. et le Gouvernement de la Colombie, participeraient à l'exécution de ce projet.

20.5 Au risque de pécher par manque de modestie, je crois devoir citer l'opinion formulée lors du stage d'études de Washington par M. Jorge Basadre, l'éminent Ministre de l'éducation du Pérou : "La planification de l'éducation, proposée par la délégation colombienne lors de la mémorable réunion des Ministres de l'éducation tenue à Lima, apparaît maintenant comme une nécessité évidente. Tous les pays du continent en ont progressivement reconnu l'importance." Une telle opinion nous touche profondément.

20.6 L'Unesco a puissamment, résolument et généreusement contribué à faire adopter à l'échelle mondiale le principe de l'éducation universelle, auquel le monde devra son salut. En ce qui concerne la planification de l'éducation et le Centre dont j'ai parlé, le Gouvernement de la République de Colombie exposera devant les commissions compétentes certains projets nouveaux qui, j'en suis sûr, seront chaleureusement accueillis, car ils représentent un progrès. La Colombie a appris avec un réel enthousiasme que douze autres pays au moins organisent actuellement des services de planification de l'éducation.

20.7 Nous nous préoccupons très vivement de l'analphabétisme, dont les inévitables conséquences culturelles et économiques rabaissent le niveau de vie et qui constitue un mal difficile à vaincre. Pour tenter de l'éliminer, la Colombie a organisé en 1958 une "campagne nationale d'alphabétisation" qui, dès ses premières phases, a produit des résultats utiles.

20.8 L'analphabétisme pose en fait un ensemble de problèmes : manque de locaux, et aussi manque de maîtres, de mobilier et de matériel d'enseignement. L'argent peut permettre de combler certaines de ces lacunes, mais pour résoudre le problème du personnel enseignant, il faut en outre du temps et un système de formation efficace. La Colombie

n'épargnera aucun effort pour constituer un corps enseignant animé d'une foi inflexible et, naturellement, pourvu d'une formation professionnelle, morale et intellectuelle.

20.9 La Colombie ne veut pas seulement donner à l'enseignement normal une meilleure orientation ; elle s'efforce aussi de relever le niveau professionnel, et la condition sociale et économique des enseignants. En attendant la mise au point d'un barème unifié des traitements, elle leur a alloué en 1958 des indemnités qui, dans certains cas, ont eu pour effet de doubler les traitements.

20.10 Le barème en préparation comporte de nouveaux avantages financiers et des primes propres à stimuler le zèle professionnel. On s'efforce d'autre part de faire comprendre aux maîtres combien il est urgent d'améliorer leur organisation professionnelle.

20.11 La construction d'écoles primaires n'a pas été négligée ; le gouvernement a prévu à cet effet un système de subventions qu'il devra maintenir en vigueur longtemps encore, puisqu'il manque dès maintenant 15.000 salles de classe et que l'accroissement de la population rend nécessaire la construction de 400 nouvelles salles chaque année. Les cantines scolaires et différents autres services sociaux bénéficient également de subventions.

20.12 Cette année ont été créées au niveau primaire les premières "écoles pilotes", où sont expérimentées les différentes réformes recommandées par le service de planification du Ministère de l'éducation nationale. On y applique notamment les "nouveaux programmes unifiés d'enseignement primaire" (jusqu'à présent les programmes étaient différents dans les écoles urbaines et dans les écoles rurales) qui prévoient un cycle d'études uniforme de six ans et mettent un terme à la discrimination odieuse et injustifiable dont les villes bénéficiaient aux dépens des régions rurales.

20.13 L'"Institut pour la formation des cadres administratifs de l'enseignement" fonctionne depuis un an déjà. Il est chargé de former les futurs directeurs de l'enseignement primaire aux échelons national et départemental, ainsi que les directeurs d'écoles annexes, d'écoles-pilotes, etc. Une nouvelle orientation a été donnée à l'inspection, dont le véritable but avait été perdu de vue ; elle cessera d'être un simple moyen de contrôle et fournira la possibilité de guider le personnel enseignant et administratif.

20.14 J'ai passé en revue les différents résultats obtenus dans le cadre du Projet majeur de l'Unesco pour l'Amérique latine. Grâce à ce Projet, le service de planification et la Division de l'enseignement normal et de l'enseignement primaire du Ministère colombien de l'éducation ont pu bénéficier du précieux concours des experts de l'Unesco.

20.15 Notre enseignement du second degré comprend un cycle de culture générale de base et un cycle d'orientation scolaire et professionnelle. Le premier, qui est commun à tous les élèves de cet enseignement, permet à l'adolescent d'acquérir les connaissances méthodiques et les habitudes d'esprit qui lui sont nécessaires pour poursuivre ses études ; le second, qui comporte une différenciation, fournit aux élèves les moyens de développer leur personnalité et d'acquérir une formation spécialisée qui les prépare à l'exercice d'une profession. Les programmes du second cycle sont conçus en fonction de cette profession :

l'enseignement secondaire du type traditionnel conduit au baccalauréat ; l'enseignement normal prépare à la fonction enseignante ; les études commerciales, industrielles, agricoles et autres préparent aux professions correspondantes.

20.16 Ces deux cycles ne seront institués que lorsque l'on aura évalué les résultats obtenus dans les établissements-pilotes d'enseignement secondaire et étudié les possibilités réelles des établissements d'enseignement.

20.17 L'enseignement technique du second degré n'est pas négligé, mais la Colombie s'efforce surtout pour le moment de réformer et d'étendre l'enseignement qui mène au baccalauréat et l'enseignement rural.

20.18 Depuis 1955, le spécialiste de l'enseignement rural et le spécialiste de l'enseignement professionnel agricole envoyés par l'Unesco accomplissent en Colombie un travail dont je me plais à reconnaître l'importance et dont les premiers résultats sont les suivants : création d'un Institut modèle d'enseignement rural à Pamplona, d'une école modèle de moniteurs ruraux d'éducation de base pour la région aride de la Guajira, et d'un service de formation agricole dans la communauté de Tablo, département de Cundinamarca ; élaboration d'études, d'enquêtes, de programmes et de plans d'enseignement ; planification d'une réforme administrative de la Division de l'enseignement rural ; enfin participation à la préparation des plans d'éducation dans le cadre du programme de relèvement des régions éprouvées par des troubles ou par d'autres événements.

20.19 Il est regrettable que cette précieuse collaboration doive prendre fin le 31 décembre prochain, faute de crédits budgétaires pour le programme d'assistance de l'Unesco à la Colombie.

20.20 Le fait que la Colombie a accordé l'autonomie à ses universités ne signifie nullement que le Gouvernement se désintéresse de la vie universitaire. Cette autonomie est conforme à l'esprit démocratique de mon pays, et au principe général d'après lequel une indépendance raisonnable est nécessaire à la bonne marche de ces institutions.

20.21 Les universités colombiennes prendront une part importante aux activités de l'organisme national dont la création est envisagée pour stimuler et coordonner la recherche scientifique.

20.22 L'Unesco vient d'accorder à nouveau une assistance à la Colombie en envoyant un expert chargé de conseiller le Gouvernement au sujet de la réorganisation des instituts pédagogiques de Bogota et de Tunja et de la création d'un institut pour la formation des professeurs de l'enseignement secondaire traditionnel.

20.23 En outre, l'Organisation nous a envoyé un expert chargé d'évaluer les résultats obtenus par l'Université des ondes de Sutatenza et de conseiller le Bureau national de statistique, et deux autres experts qui jouent le rôle de conseillers techniques auprès de l'École normale associée de Pamplona. D'autre part, un nouveau programme d'assistance financière et administrative aux écoles est entré en application.

20.24 Pour marquer l'importance que l'on attache en Colombie à l'action des experts de l'Unesco, ceux-ci ont été rattachés par décret au Service de planification et font désormais partie du personnel de ce

service. Il m'est agréable de proclamer l'excellence de l'oeuvre accomplie en Colombie par les experts de l'Unesco, en qui nous saluons les orientateurs et les collaborateurs du grand mouvement de réforme de l'enseignement qui se manifeste dans ce pays.

20.25 Voici un peu plus d'un mois, le Gouvernement de mon pays a eu le plaisir de recevoir M. Malcolm S. Adiseshiah, Sous-Directeur général de l'Organisation, venu inspecter personnellement les travaux de la mission en Colombie et prendre contact avec les autorités du Ministère de l'éducation nationale. Après avoir visité l'École normale associée de Pamplona, il s'est entretenu dans notre capitale avec M. Reinaldo Muñoz Zambrano, Ministre de l'éducation nationale, et avec les membres du service de planification de ce Ministère, définissant en termes clairs, précis et utiles les rapports entre ce service et les experts de l'Unesco. Notre éminent visiteur s'est déclaré satisfait de l'oeuvre accomplie et a prononcé des paroles d'encouragement qui ne sauraient manquer d'avoir les plus heureux effets.

20.26 Les propositions que mon Gouvernement m'a chargé de présenter en son nom à cette Conférence peuvent se résumer comme suit : a) renforcement du Projet majeur de l'Unesco relatif à l'Amérique latine ; b) création dans les plus brefs délais du Centre inter-américain de formation de cadres pour la planification de l'éducation ; c) appui sans réserve en faveur du programme d'aide internationale pour le perfectionnement des maîtres en exercice conformément aux recommandations du Stage d'études interaméricain réuni à Montevideo en octobre dernier sous les auspices de l'Unesco ; d) concentration des efforts de l'Unesco sur les mêmes régions que précédemment, afin d'éviter le danger d'une dispersion des activités et des crédits ; e) organisation d'un système international de financement de l'éducation.

20.27 Monsieur le Président, Messieurs les délégués, Je veux pour terminer exprimer la vive satisfaction qu'éprouve mon Gouvernement de voir cette session de Conférence générale de l'Unesco présidée par M. Berthoin, Ministre français de l'éducation nationale, qui en dirige les travaux avec une maîtrise, une sûreté et une impartialité indiscutables.

21. Le PRÉSIDENT, - (Traduit du russe.)

Je remercie le délégué de la Colombie et je donne la parole à M. Lim, délégué des Philippines.

22.1 M. LIM (Philippines), - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. La délégation des Philippines tient tout d'abord à vous transmettre le très cordial salut de la République des Philippines et de son premier citoyen, le Président Carlos P. Garcia. Cette délégation est également heureuse de féliciter le Président et les membres du Conseil exécutif de l'Unesco, ainsi que le Directeur général de l'Organisation et tous ses collaborateurs, pour l'excellent travail préparatoire qui a facilité dans une si large mesure les travaux de cette dixième session. Nous remercions aussi le Gouvernement de la France, le noble peuple français et, en particulier, la sympathique population parisienne, pour la cordiale bienvenue et la généreuse hospitalité qu'ils ont réservées aux participants à cette Conférence. Le magnifique bâtiment de l'Unesco, qui sera le siège des nombreuses manifestations de cette Conférence,

peut et doit être un symbole d'espoir pour les millions d'êtres abandonnés et égarés qui existent dans le monde.

22.2 Pour nous, Philippines, Paris est associé à d'heureux souvenirs. C'est là qu'ont étudié ou résidé, vers la fin du XIXe siècle un groupe de Philippines, peu nombreux certes mais illustres et d'une haute intelligence, et parmi eux, Trinidad H. Pardo de Tavera, Pedro A. Paterno, Antonio Luna et José Rizal. C'est là aussi que Juan Luna, l'un des plus grands peintres philippins, a exécuté quelques-uns de ses chefs-d'oeuvre, dont *Le Pacte du sang*, *La Bataille de Lepante* et d'autres qui furent exposés avec un grand succès dans cette ville toujours belle et aimablement accueillante.

22.3 La délégation des Philippines réaffirme son attachement ferme et indéfectible aux principes que proclame l'Acte constitutif de cette Organisation. Ces principes ne représentent pas pour nous des mots vides et sonores ou de vaines phrases prétentieuses, mais des idées riches de foi et d'espérance. Ils constituent pour l'humanité un précieux trésor et nous offrent une large perspective de valeurs authentiques. Notre foi dans ces principes est telle que nos esprits pensent et que nos coeurs battent en plein accord et en parfaite harmonie avec eux.

22.4 En toute modestie et humilité, nous croyons posséder de nombreux titres pour servir efficacement les fins de cette Organisation. Quels sont ces titres ? Sur le plan matériel, les Philippines ne sauraient certes rivaliser avec les grandes puissances mondiales, malgré leurs 7.107 îles et flots, leur littoral qui mesure du nord au sud plus de 1.600 km et leur superficie totale de 299.000 km², légèrement inférieure à celle du Japon ou de l'Espagne mais sensiblement supérieure à celle de l'Angleterre et de l'Irlande réunies. Ce n'est cependant pas sans raison que notre héros national, José Rizal, a appelé "Perle des mers d'Orient" ce pays dont on a pu dire : "Les Philippines évoquent à la fois 1500, 1890 et 1958 ; les cultures chrétienne, musulmane et païenne y coexistent sur une superficie de moins de 300.000 km² ; une civilisation essentiellement chrétienne y est maintenue par des orientaux dans un cadre constamment oriental. Géographiquement, les Philippines se trouvent dans l'Océan Pacifique ; du point de vue culturel, elles se situent au carrefour de diverses influences : orientale et occidentale, antique et moderne".

22.5 C'est en grande partie à cette situation si enviable et éminemment favorable que les Philippines doivent de vivre en paix avec le reste du monde. La jalousie, la cupidité, la ruse, l'arrogance, la subversion et l'oppression, ces ennemis de la paix, sont proscrites de leurs relations internationales. Notre pays croit en la puissance des principes. Nous affirmons que le seul moyen de maintenir la paix consiste à faire prévaloir de sains principes dans les pensées et les actes des hommes. Nous croyons à l'idéologie de la paix et, en fait, la voie que nous suivons y conduit.

22.6 Tout cet idéalisme se manifeste dans l'attention que nous accordons aux trois grands domaines d'action de l'Unesco : l'éducation, la science et la culture. Pour respecter le voeu spontané de notre peuple et les dispositions expresses de notre Constitution, le Gouvernement philippin a organisé, ou

se propose d'organiser, un système complet et satisfaisant d'enseignement public ; il veille en outre à ce que les adultes reçoivent une instruction civique. Près d'un tiers de notre budget annuel est affecté à l'enseignement public. Des millions d'êtres - 1/4 à 1/5 des 22, 500, 000 habitants qui forment notre population totale - fréquentent l'école pour développer leur caractère moral, leur discipline personnelle, leur civisme et leur valeur professionnelle. La religion figure au programme de tous nos établissements d'enseignement, à titre facultatif ou à titre obligatoire selon qu'il s'agit d'institutions publiques, laïques ou confessionnelles. Malgré tout le manque de crédits fait que plus de trois millions d'enfants d'âge scolaire sont encore dans l'impossibilité de fréquenter l'école.

22.7 Notre Constitution donne mandat à l'Etat de promouvoir la recherche scientifique, de favoriser les inventions et d'accorder aux citoyens particulièrement doués des bourses appropriées. Ce mandat a été précisé par la loi de 1958 sur les sciences, récemment adoptée par le Congrès - dont deux membres font partie de notre délégation: Mme Paz M. de Gonzalez, sénateur, et M. Manuel Enverga, député. Sachant qu'il existe un rapport direct entre le développement scientifique et technique d'un peuple et son niveau de vie - et n'oubliant pas que nous sommes pratiquement entrés dans l'ère de l'automatisme et que nous sommes au seuil de la conquête de l'espace -, nous nous sommes récemment efforcés de développer l'enseignement des sciences dans tous nos établissements scolaires. Afin d'obtenir les meilleurs résultats, nous avons intégré nos programmes d'enseignement professionnel à ceux d'autres services publics ou institutions gouvernementales. Mais les plans sont inefficaces lorsque l'argent manque pour les appliquer. Or, c'est le cas actuellement.

22.8 Vis-à-vis de la culture, notre Gouvernement a adopté une attitude à la fois libérale et prévoyante. La Constitution place les arts et les lettres sous l'égide de l'Etat. Notre pays possède d'innombrables établissements d'enseignement supérieur et 24 universités qui toutes, - y compris celle de l'Etat - jouissent d'une entière liberté en matière d'enseignement. L'Etat a, d'autre part, créé des bourses et il organise des concours littéraires et artistiques.

22.9 Manille, la plus grande ville du pays, est le siège de l'Université royale et pontificale de Santo Tomás, dont la création en 1611 a précédé d'un quart de siècle celle de l'Université Harvard, le plus ancien établissement d'enseignement supérieur de l'Amérique du Nord.

22.10 Dans tous nos établissements d'enseignement du niveau élémentaire au niveau supérieur, l'anglais et l'espagnol sont utilisés conjointement avec notre langue nationale comme véhicule de l'instruction. On peut donc affirmer que, sans être linguiste, notre jeunesse aime les langues. Nous connaissons et nous apprécions la valeur des mots et la propriété des termes, non parce que nous cherchons à les utiliser pour déguiser nos pensées, mais parce que nous savons que l'ignorance des langues étrangères démontre une mauvaise connaissance de sa propre langue.

22.11 Si j'ai pris la liberté de vous décrire en détail les mesures adoptées par notre Gouvernement dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture, c'est afin de montrer les ressources intellectuelles, morales et spirituelles, bien modestes

et insuffisantes sans doute, que mon pays est prêt à mettre au service des fins communes de l'humanité dans sa recherche incessante et toujours vaine de solutions définies et absolues.

22.12 La tâche sera difficile, mais elle ne nous paraît pas impossible. Si nous cherchions tous à étudier les sciences et à les appliquer à bon escient, si nous considérons la culture comme une assurance contre les préjugés et l'intolérance, nous pourrions découvrir les éléments communs qui soutiennent notre effort d'éducation et de civilisation. Le progrès d'une nation se mesure presque invariablement à sa capacité d'apprécier ses affinités avec les autres. Notre grande tâche consiste à découvrir ces affinités, et à les cultiver en toute sincérité. Si nous nous y consacrons avec ardeur et résolution, assurément nous ne pourrions ni ne devons échouer dans notre entreprise.

22.13 Mais si nous ne parvenons pas à trouver ce lien universel de compréhension mutuelle, si nous n'acquérons pas la certitude que la civilisation est indivisible, le monde restera en proie aux conflits, à la confusion, au chaos.

22.14 Nous sommes heureux de constater que le Secrétariat de l'Unesco a mis son temps et ses talents au service de ces idéaux, comme le montre le substantiel Rapport du Directeur général. Ce document fait ressortir avec évidence les résultats obtenus jusqu'à présent par cette grande Organisation. Nous sommes heureux aussi de ce que le montant du budget ait été approuvé ce matin, mais nous souhaiterions présenter à ce sujet quelques observations.

22.15 En premier lieu, il se pose la question de l'assistance technique aux régions sous-développées. Il y a lieu de noter que les crédits budgétaires prévus à ce titre n'atteignent que 4 millions de dollars, répartis en très petites fractions entre les pays bénéficiaires. La part des Philippines, par exemple, est de 35, 000 dollars. Or, chacun sait que la formation technique coûte cher : il serait vain d'attendre des résultats satisfaisants d'une aide insuffisante.

22.16 En deuxième lieu vient la question des services d'experts. Ce programme est digne de tous éloges : rien ne doit s'opposer à la diffusion des connaissances techniques, qui ont un caractère universel. Les Philippines, en ce qui les concerne, reçoivent avec gratitude l'aide de ces experts. Nous préférierions cependant, pour des raisons purement pratiques, que soit augmenté le nombre des bourses d'études spécialisées. Il coûte en effet quatre fois plus cher d'envoyer et d'entretenir des experts dans un pays étranger que d'aider des boursiers soigneusement sélectionnés à acquérir une formation spécialisée correspondante. Il faut évidemment un certain temps à un expert pour connaître exactement la situation du pays qu'il doit aider, et il quitte ce pays de toute façon à l'expiration de son contrat. Les boursiers, en revanche, reviennent dans leur pays natal pour y répandre de façon à peu près permanente les connaissances qu'ils ont acquises pendant leur stage de formation.

22.17 En ce qui concerne maintenant les trois projets majeurs de l'Unesco (extension de l'enseignement primaire en Amérique latine, étude scientifique des terres arides ; appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident), seul le dernier est de la compétence des Philippines.

Nous nous réjouissons toutefois sincèrement de ce que tous ces projets aient été conçus et adoptés. Nous estimons en effet que les avantages recueillis dans certaines régions profitent en fait à toutes les autres.

22.18 En ce qui concerne le premier projet, je me permets cependant de rappeler que l'Asie a autant besoin d'aide que n'importe quelle autre région. Nous espérons que cette aide lui sera accordée dans un avenir assez proche. Il est bien vrai que les Philippines et les autres pays tropicaux n'ont pas de terres arides, mais ils se trouvent devant le problème opposé : celui de l'humidité excessive provoquée par des ouragans destructeurs ou des pluies torrentielles. L'Unesco atteindrait l'un de ses objectifs essentiels si elle s'occupait, en temps voulu, de résoudre ce problème.

22.19 Quant au troisième projet, nous réaffirmons notre ferme intention d'y apporter notre modeste contribution. Chacun sait que mon pays a été et reste le creuset des cultures occidentales et orientales, et qu'il témoigne ainsi de façon concrète de la possibilité d'une intégration culturelle, d'une solidarité intellectuelle et morale, donc d'une synthèse de toutes les cultures. Les Philippines ont prouvé que, du point de vue culturel, il n'existe ni Orient ni Occident.

22.20 En terminant, je tiens à dire que nous souhaitons ardemment obtenir de la part de l'Unesco de plus grands avantages pour notre région - dite Asie du Sud-Est ou Malaisie -. Malgré le principe de l'égalité des droits que l'Organisation devrait respecter dans tous ses actes, cette région semble avoir été oubliée dans la répartition des postes au sein des commissions, comités et autres organes de la Conférence.

22.21 Décidons que chacun de nos pays - guidé, inspiré et stimulé par l'Unesco, - s'efforcera de son mieux de préciser les nuances les plus délicates de ses caractéristiques raciales, et vivra fraternellement en accord avec les autres dans les innombrables jours à venir, sans distinction d'Orient et d'Occident, sans considération de nationalité, de caste ou de race - tous égaux, tous unis, d'un point cardinal à l'autre. Ainsi nos coeurs, nos pensées et nos actes, animés comme par un souffle divin, s'orienteront ensemble vers les solutions les plus efficaces et les plus satisfaisantes des problèmes qui se présenteront à nous au cours de cette Conférence.

La séance est levée à 18 h. 45.

QUINZIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

13 novembre 1958 à 15 h. 45

Présidente : Mme Maria SCHLUETER-HERMKES (République fédérale d'Allemagne)

SOMMAIRE

Election de douze membres du Conseil exécutif . . . 244

ELECTION DE DOUZE MEMBRES DU CONSEIL EXECUTIF

1. La PRÉSIDENTE. -

Mesdames, Messieurs, la quinzième séance plénière est ouverte.

1.2 La Conférence générale aborde cet après-midi le point 12 de son ordre du jour : Election de douze membres du Conseil exécutif. Aux termes de l'article 30, paragraphe 3, du Règlement intérieur, le Comité des candidatures s'est réuni ce matin pour examiner les candidatures aux 12 postes vacants, en tenant compte des principes énoncés à l'article V (Section A, paragraphe 2) de l'Acte constitutif.

1.3 Le Président du Comité des candidatures, étant candidat au Conseil exécutif lui-même, a résigné ses fonctions pour la séance de ce matin, et le Vice-Président, M. Kalergis, de la délégation grecque, a assumé la présidence. Je donne donc la parole à Monsieur le Président du Comité des candidatures, qui doit présenter à la Conférence générale le rapport prévu à l'article 30, paragraphe 3, du Règlement intérieur.

2.1 M. KALERGIS (Grèce), président par intérim du Comité des candidatures. - (Traduit de l'anglais.)

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, c'est à moi que reviennent le plaisir et l'honneur de vous soumettre le rapport du Comité des candidatures qui s'est réuni ici ce matin. En effet, M. Nathaniel Massaquoi, président du Comité des candidatures, dont la candidature au Conseil exécutif a été proposée hier par son gouvernement, m'a prié, en ma qualité de vice-président du Comité des candidatures de le représenter à la séance de ce matin.

2.2 Le Comité avait pour tâche d'examiner les candidatures aux postes vacants au Conseil exécutif, en tenant compte des principes énoncés au paragraphe 2 de la section A de l'article V de l'Acte constitutif, et de présenter à la Conférence générale des observations sur les modalités d'application de cet article, ainsi que la liste complète des candidats.

2.3 Au début de la séance, M. Vittorino Veronese, prenant la parole au nom de la délégation italienne, a informé le Comité de la décision qu'a prise son gouvernement de ne pas présenter de nouveau candidat en remplacement de feu l'Ambassadeur Egidio Reale, rendant ainsi hommage aux qualités exceptionnelles et aux remarquables réalisations du défunt et donnant

du même coup la possibilité d'élire au Conseil exécutif de l'Unesco le représentant d'un des nouveaux Etats membres. Nombreux sont les délégués qui se sont associés à cet hommage rendu à la mémoire de notre regretté collègue et ami, et je ne doute pas que nous tenions tous à réaffirmer notre gratitude pour les services exceptionnels qu'il a rendus à l'Unesco, et attester combien profondément nous ressentons la perte que sa mort subite, avant l'ouverture de notre session, a été aussi bien pour l'Organisation que pour nous personnellement.

2.4 Je dois également signaler que son Excellence M. Carlos Morla Lynch, chef de la délégation du Chili, a retiré, au nom de son gouvernement, la candidature du Professeur Francisco Walker Linares, facilitant ainsi notablement la tâche qui nous est dévolue, à savoir l'élection de douze membres aux postes vacants du Conseil exécutif.

2.5 Diverses délégations ont également formulé des observations sur les candidatures présentées et sur les critères qui doivent guider l'élection des membres du Conseil, compte tenu des principes énoncés au paragraphe 2 de la section A de l'article V de l'Acte constitutif. Ce sont celles de l'Espagne, de l'Ethiopie, de la France, de l'Iran, du Japon, du Liban, du Maroc, de la Norvège, de la Pologne, de la République arabe unie, du Royaume-Uni, du Salvador et de l'Union des Républiques soviétiques socialistes.

2.6 On a particulièrement insisté au cours des débats sur les considérations générales suivantes :

(a) Dans l'interprétation du paragraphe 2 de la Section A de l'Article V de l'Acte constitutif, aux termes duquel la Conférence générale "tiendra compte également de la diversité des cultures et d'une répartition géographique équitable", il ne faut pas perdre de vue la diversité des cultures au sein d'une région géographique donnée. Des régions comme l'Europe, le Moyen-Orient et l'Asie ne sont pas homogènes du point de vue culturel, et l'on doit s'efforcer de leur assurer une représentation équitable.

(b) Pour déterminer la composition du Conseil exécutif, il faudrait tenir compte de l'augmentation, dans les différentes régions géographiques, du nombre des pays membres de l'Unesco et s'efforcer de donner aux nouveaux Etats membres la possibilité de se faire entendre au Conseil exécutif.

(c) Toute augmentation du nombre total des membres

du Conseil exécutif devrait permettre d'améliorer la représentation géographique et culturelle.

(d) Conformément aux dispositions de l'Acte constitutif, on a insisté sur la compétence, les qualités personnelles et l'expérience des divers candidats.

(e) On a également rappelé que les quatre grandes puissances - Etats-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni et Union des Républiques soviétiques socialistes ont traditionnellement un représentant au Conseil, et que trois d'entre elles sont européennes. En même temps on a fait remarquer qu'aucune disposition de l'Acte constitutif ne prévoit la représentation permanente d'un Etat quelconque au sein du Conseil.

2.7 Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre les noms des candidats au Conseil exécutif : le professeur Tha Hla (Birmanie), S. Exc. le professeur Paulo E. de Berredo Carneiro (Brésil), S. Exc. M. G. P. Malalasekera (Ceylan), S. Exc. M. José Ricardo Martínez Cobo (Equateur), M. Julien Cain (France), M. Casely Manasseh Obuobisa Mate (Ghana), Le professeur Marceau Louis (Haïti), M. R. Soebroto (Indonésie), S. Exc. M. Ali Asghar Hekmat (Iran), M. Mohammed Nasir (Irak), le professeur Nathaniel V. Massaquoi (Libéria), S. Exc. M. Mohamed El Fassi (Maroc), S. Exc. M. Pedro de Alba (Mexique), M. S. M. Sharif (Pakistan), Mme Geronima T. Pecson (Philippines), M. Mohamed Awad (République arabe unie), Sir Ben Bowen Thomas (Royaume-Uni), M. Hilding Eek (Suède), M. Bhunthim Attagara (Thaïlande), M. Adolf Hoffmeister (Tchécoslovaquie), le professeur Bedrettin Tuncel (Turquie), S. Exc. M. Ngo-Dinh-Luyen (Viêt-nam).

3. La PRÉSIDENTE. -

Je remercie le Président du Comité des candidatures. Le délégué d'Haïti a demandé la parole. Je la lui donne.

4. R. P. GEORGES (Haïti). -

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, par solidarité panaméricaine, la délégation de la République d'Haïti a décidé de retirer sa candidature à un poste du Conseil exécutif.

5. La PRÉSIDENTE. -

Je pense que la Conférence générale voudra procéder rapidement au vote dans les conditions prescrites aux articles 87 et 88 du Règlement intérieur ainsi que dans le Règlement sur les élections au scrutin secret. Conformément à l'article 2 de ce dernier Règlement, je demande à M. Pedro Quintanilla, de la délégation du Nicaragua, et à M. Ionescu, de la délégation de Roumanie, de bien vouloir remplir les fonctions de scrutateurs. Je donne maintenant la parole au Secrétaire de la Conférence, qui va brièvement vous rappeler quelques modalités pratiques du scrutin.

6. M. MONTAGNIER, secrétaire de la Conférence générale. -

Madame la Présidente, le Secrétariat a fait distribuer des bulletins de vote et des enveloppes aux délégations. Le bulletin de vote porte la cote 10 C/Form/11. Conformément à l'article 13 du Règlement sur les élections au scrutin secret, sont considérés comme nuls : (a) les bulletins sur lesquels sont inscrits plus

de noms qu'il n'y a de personnes à élire ; (b) les bulletins sur lesquels les votants se sont fait connaître, notamment par leur signature ou en mentionnant le nom de l'Etat membre qu'ils représentent ; (c) les bulletins sur lesquels figure plus d'une fois le nom d'un candidat ; (d) les bulletins sur lesquels sont inscrits moins de noms qu'il n'y a de personnes à élire. Par conséquent, les délégations sont priées de remplir les bulletins de vote en inscrivant douze noms, à choisir sur la liste qui vous a été présentée par le Président du Comité des candidatures, et en tenant compte, évidemment, du retrait de candidature annoncé par le délégué d'Haïti. Sur ces bulletins doivent figurer obligatoirement les noms des candidats et facultativement les noms des délégations auxquelles ils appartiennent. Conformément à l'article 12 du Règlement sur les élections au scrutin secret, sont considérés comme des abstentions les bulletins blancs, c'est-à-dire ceux sur lesquels aucun nom n'est inscrit.

7. La PRÉSIDENTE. -

Le délégué du Libéria a demandé la parole pour une motion d'ordre.

8. M. MITCHELL (Libéria). - (Traduit de l'anglais.)

Madame la Présidente, ma délégation désire simplement savoir si notre vote doit être obligatoirement exprimé sur la feuille que nous a remise le Secrétariat, ou sur une feuille blanche.

9.1 La PRÉSIDENTE. -

Mesdames, Messieurs, la situation est tout à fait claire : il faut utiliser pour le vote la formule 10 C/Form/11. On va la distribuer.

9.2 Je déclare le scrutin ouvert.

(Le vote a lieu au scrutin secret. Les scrutateurs attirent l'attention de la Présidente sur un bulletin qui ne leur paraît pas valable).

10.1 La PRÉSIDENTE. -

Un des bulletins n'est pas valable, parce que le vote n'a pas été exprimé sur un bulletin officiel, mais sur une feuille blanche.

10.2 Le délégué du Liban demande la parole pour une motion d'ordre.

11. M. AMMOUN (Liban). -

Madame la Présidente, si la seule objection contre la validité de ce bulletin est qu'il n'a pas été rédigé sur une des feuilles qui nous ont été remises, ce n'est pas un motif suffisant pour le considérer comme nul. L'essentiel, c'est qu'on ne puisse pas reconnaître l'auteur du bulletin. Mais, quelle que soit la feuille sur laquelle il exprime son vote, je crois que le bulletin est valable. Si l'objection a trait au fait que le bulletin ne porte pas le nom des candidats, mais uniquement celui des pays, c'est une autre question. Mais nous ne sommes pas tenus d'employer le papier qu'on nous donne. L'essentiel c'est que les feuilles que nous utilisons ne permettent pas de reconnaître les votants. Je crois que c'est assez élémentaire du point de vue de la régularité du scrutin.

12. La PRÉSIDENTE. -

Je voudrais demander l'avis du Conseiller juridique.

13. M. SABA, conseiller juridique, -

Madame la Présidente, j'ai moi-même certains doutes à ce sujet. Néanmoins, vous avez, sur une demande qui vous a été adressée, je crois, par le délégué du Libéria, et avant que les opérations de vote aient commencé, indiqué que des bulletins spéciaux seraient distribués et qu'il fallait voter sur ces bulletins. En principe, je pense que le fait de voter sur une feuille blanche ne constitue pas, en soi, un motif de nullité et c'est ce que, tout à l'heure, je me proposais de dire. Cependant, étant donné qu'avant le début des opérations il y a eu une question qui a été posée et que vous avez donné une réponse qui constitue, si vous le voulez, une décision, je crois que vous pourriez consulter la Conférence sur le point de savoir si la majorité considère, dans ce cas, qu'il faut ou non annuler le bulletin.

14.1 La PRESIDENTE, -

Mesdames, Messieurs, nous allons procéder à un vote sur cette question.

14.2 Le Royaume-Uni a demandé la parole pour une motion d'ordre.

15. Sir Edward BOYLE (Royaume-Uni). - (Traduit de l'anglais.)

Madame la Présidente, puisque le Conseiller juridique a suggéré que vous preniez, sur ce point, l'avis de la majorité, je voudrais proposer, sans hésitation, qu'un suffrage exprimé sur une feuille de papier ordinaire, et non sur le bulletin spécial, soit en cette occasion considéré comme valable. Vous avez, c'est parfaitement exact, précisé que la procédure normale était d'exprimer les suffrages sur les feuilles qui nous ont été remises ; mais je ne trouve vraiment rien à ce propos dans le règlement, et il me semble que, dans la situation où nous nous trouvons, il serait parfaitement raisonnable, pour cette fois, de considérer le bulletin de vote en question comme valable.

16.1 La PRESIDENTE, -

Mesdames, Messieurs, je vois par vos applaudissements que la majorité s'exprime en faveur de la validité du bulletin. Nous l'acceptons donc.

16.2 Le délégué de l'Uruguay a demandé la parole pour une motion d'ordre.

17.1 M. SECCO ELLAURI (Uruguay). - (Traduit de l'espagnol.)

Madame la Présidente, Messieurs les délégués : Je regrette que la Présidence ait déjà interprété le vœu de l'assemblée comme favorable à la validation du suffrage en question. Nous estimons, au contraire, qu'il doit être annulé, parce que l'argument invoqué ici, à savoir qu'une décision du Bureau est préalablement intervenue à ce sujet, ne constitue pas un élément juridique suffisant. Ce n'est pas le Bureau qui fait le droit, il se borne à l'interpréter, sans plus, et en sa qualité d'interprète il peut lui arriver de se tromper.

17.2 C'est à la Conférence qu'il appartient de prendre une décision en la matière, et à cet effet, nous voudrions lui signaler un argument de grand poids et de grande importance. Le suffrage que nous exprimons est un suffrage de caractère secret, et le système repose sur le principe du secret du scrutin. Or, nous sommes en présence d'un suffrage exprimé sur un

bulletin de vote qu'il est possible d'identifier, et qui se différencie matériellement des autres bulletins ; le suffrage se trouve de ce fait individualisé, ce qui constitue une violation du secret du scrutin. C'est pourquoi nous proposons que ce vote soit invalidé.

18.1 La PRESIDENTE, -

Mesdames, Messieurs, nous allons mettre aux voix la question de la validité de ce bulletin.

(Le vote a lieu à main levée).

18.2 Pour la validité : 41 ; Contre : 5 ; Abstentions : 5. Le bulletin de vote est valable.

18.3 Je prie les scrutateurs de reprendre le dépouillement.

(Les scrutateurs signalent qu'un bulletin porte le nom d'un délégué qui n'était pas candidat).

19.1 La PRESIDENTE, -

Mesdames, Messieurs, ce bulletin doit être annulé, conformément à l'article 14 du Règlement sur les élections au scrutin secret. Il s'agit d'un candidat qui n'a pas été présenté.

(Les scrutateurs achèvent le dépouillement).

19.2 Mesdames, Messieurs, voici les résultats du scrutin : le nombre des Etats membres ayant le droit de vote est de 80. Nombre d'absents : 2. Abstentions : 0. Nombre de bulletins nuls : 2. Nombre de suffrages exprimés : 76. Majorité requise : 39. 13 candidats ont obtenu la majorité absolue ; 10 ont eu plus de 43 voix ; 3 ont eu 41 voix. Les 10 premiers sont élus et il convient de procéder à un second tour de scrutin pour départager les 3 candidats qui ont obtenu chacun 41 voix. Il s'agit de MM. Soebroto, Tuncel et Ngo Dinh Luyen. Il faut élire deux de ces trois candidats. Les bulletins de vote vont être distribués.

19.3 Mesdames, Messieurs, je vais vous donner maintenant les résultats détaillés du premier tour de scrutin :

Sir Ben Bowen Thomas (Royaume-Uni)	69 voix	élu
MM. Julien Cain (France)	67 "	élu
Eek (Suède)	62 "	élu
Awad (République arabe unie)	58 "	élu
Carneiro (Brésil)	58 "	élu
El Fassi (Maroc)	55 "	élu
de Alba (Mexique)	55 "	élu
Sharif (Pakistan)	53 "	élu
Martinez Cobo (Equateur)	50 "	élu
Mme Pecson (Philippines)	44 "	élue

soit 10 élus.

19.4 Maintenant nous allons procéder au scrutin pour départager MM. Soebroto, Tuncel et Ngo-Dinh-Luyen, qui ont obtenu chacun 41 voix. Je répète qu'il faut mettre deux de ces trois noms sur le bulletin.

(Le vote a lieu au scrutin secret).

19.5 Voici les résultats du scrutin pour l'élection de deux membres du Conseil exécutif. Ont obtenu :

MM. Tuncel (Turquie)	64 voix
Soebroto (Indonésie)	45 "
Ngo-Dinh-Luyen (Viêt-nam)	43 "

MM. Tuncel et Soebroto sont élus.

19.6 Je crois parler au nom de la Conférence générale en exprimant mes félicitations et mes meilleurs voeux aux délégués qui ont été élus aujourd'hui membres du Conseil exécutif.

19.7 Je vais vous donner maintenant le nombre des voix obtenues par les candidats qui n'ont pas été élus :

MM. Massaquoi (Libéria) : 37 ; Mate (Ghana) : 33 ; Hoffmeister (Tchécoslovaquie) : 29 ; Malalasekera (Ceylan) : 26 ; Nasir (Irak) : 26 ; Attagara (Thaïlande) : 23 ; Hekmat (Iran) : 23 ; Hla (Birmanie) : 22.

La séance est levée à 19 h. 30.

SEIZIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

14 novembre 1958 à 10 h. 30

Président : M. Alfredo CALCAGNO (Argentine)

SOMMAIRE

Discussion générale des rapports du Directeur général et du Projet de programme et de budget pour 1959-1960 (fin : Intervention du délégué de la République Dominicaine)	248
Réponse du Directeur général	249

DISCUSSION GÉNÉRALE DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 1959-1960 (fin)

1. Le PRÉSIDENT. - (Traduit de l'espagnol.)

Nous allons poursuivre et terminer ce matin la discussion générale des rapports du Directeur général et du Projet de programme et de budget pour 1959-1960. Je donne la parole au délégué de la République Dominicaine.

2.1 M. PEIGNAND CESTERO (République Dominicaine). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, permettez-moi tout d'abord d'exprimer publiquement la gratitude de la délégation dominicaine envers cette Conférence générale de l'Unesco pour les nombreuses marques d'attention qui nous ont été prodiguées en ce nouveau siège permanent, ainsi qu'envers les autorités de cette grande nation française que chérit mon pays, pour toute la courtoisie dont elles ont fait preuve à notre égard. Nous appelons la bénédiction divine sur la France éternelle et nous faisons des vœux pour qu'elle jouisse de longues années de prospérité et continue d'accueillir avec générosité les enfants de l'Unesco et de leur offrir un foyer.

2.2 Nous avons étudié avec une grande attention les rapports du Directeur général ainsi que le Projet de programme et de budget pour les deux années à venir. Il faut louer le zèle et le travail qui transparaissent dans ces remarquables documents ; ils marqueront dans l'histoire du progrès et de la victoire de l'homme présent et futur. Il n'est pas douteux que si l'on applique toutes les dispositions et les directives figurant dans le Projet de programme, tous les peuples du monde, étroitement unis par l'idéal sublime de l'Unesco, en tireront de nombreux bienfaits, et cela même aura des conséquences de la plus grande importance pour la cause de la paix et de la fraternité humaine.

2.3 Il faut reconnaître que le Directeur général s'est donné corps et âme à la cause de l'éducation, de la science et de la culture, que sert et que défend l'Unesco. M. Evans a droit à nos compliments chaleureux et à notre gratitude pour ses activités louables

en faveur de la paix dans toutes les parties de ce monde tourmenté. En lui rendant ainsi justice, je suis sûr d'exprimer ce que ressentent toutes les délégations ici présentes.

2.4 Le Conseil exécutif, lui aussi, mérite que l'on rende justice à l'oeuvre qu'il a accomplie au cours du présent exercice. Faisant abstraction de tout intérêt personnel, ses membres se sont employés de tout leur pouvoir à servir la cause de la paix et de la compréhension entre les hommes par les voies de l'éducation, de la science et de la culture.

2.5 Le gouvernement de la République Dominicaine a fait sien l'Acte constitutif de l'Unesco et il en applique toutes les dispositions en élaborant des programmes d'éducation qui ouvrent la voie du salut à toutes les classes de la société sans discrimination d'aucune sorte. Toutes les couches sociales bénéficient du programme éducatif très complet qui est en cours de réalisation dans mon pays sous l'inspiration et la direction de notre grand chef, l'éminent homme d'Etat qu'est le généralissime Rafael Leonidas Trujillo Molina, à qui son peuple a décerné, en éloquent témoignage de gratitude, le titre de Premier Maître de la nation. Aucun effort n'est épargné pour mettre pleinement en oeuvre les projets majeurs de l'Unesco, notamment ceux qui ont trait à la généralisation de l'instruction primaire, au perfectionnement des maîtres et à l'élimination de l'analphabétisme. Pendant l'année scolaire, douze millions de dollars ont été consacrés à la mise en application du vaste programme conçu par notre gouvernement pour l'exercice financier en cours.

2.6 Il existe actuellement dans les centres urbains de notre pays 716 établissements d'enseignement primaire, secondaire, professionnel et spécial. Dans les campagnes, 3.600 établissements scolaires ont ouvert leurs portes. Le nombre des élèves inscrits atteint presque un demi-million, et partout où il y a plus de cinq enfants d'âge scolaire, le gouvernement décide immédiatement l'ouverture d'un établissement d'enseignement où ils puissent recevoir l'instruction primaire, gratuite et obligatoire que prévoit notre constitution.

2.7 D'autre part, on a entrepris depuis 1952 une

campagne d'alphabétisation et d'éducation de base qui s'étend à tout le pays et vise à assurer aux adolescents et aux adultes illettrés une éducation de base. Dans le cadre d'un programme d'éducation peut-être unique en Amérique, un effort magnifique a été accompli : 12.116 établissements d'alphabétisation et d'éducation des adultes ont été créés ; en cinq ans, de 1952 à 1957, 290.000 adultes ont appris à lire et à écrire et ont acquis une instruction élémentaire. Le recensement de 1935 avait révélé cette triste vérité : il y avait 74 % d'illettrés dans notre pays. En 1950, il y en avait encore 57 %, et grâce à notre campagne généralisée d'alphabétisation, nous avons maintenant réduit le taux d'analphabétisme à 33,9 % ; le gouvernement a fixé comme date limite pour l'élimination totale de l'analphabétisme l'année 1963, qui marquera le centenaire de notre relèvement national et la fin de la campagne entreprise dans le cadre du programme actuellement en cours.

2.8 Pour former les maîtres chargés d'exécuter ce vaste programme d'éducation de la population tout entière, de nombreux cours et stages d'études spéciaux ont été organisés ; une Faculté de philosophie et de pédagogie s'est ouverte à l'Université nationale, la plus ancienne d'Amérique ; en outre, on a créé deux écoles normales rurales, quatre écoles normales supérieures à l'échelon national où les étudiants sont internes et boursiers de l'Etat, et un grand nombre d'écoles pilotes rurales où les maîtres s'initient aux méthodes d'enseignement et apprennent à interpréter comme il convient les plans et les programmes d'études conçus en vue d'une éducation rurale complète.

2.9 Je saisis cette excellente occasion d'appeler l'attention de toute la grande famille de l'Unesco sur l'opportunité d'adopter une résolution tendant à faire appliquer, dans les régions rurales de tous les pays, des plans et des programmes d'études qui, tout en étant adaptés au milieu rural, s'étendraient sur une durée au moins égale à celle du cycle primaire des écoles urbaines. En effet, ce qui se passe en bien des endroits est injuste et discriminatoire ; dans la presque totalité des zones urbaines, le cycle primaire est de six années d'études, tandis que dans les campagnes les cycles ou plans d'études portent sur deux ou trois années ; il en résulte que des millions d'enfants sortent des écoles rurales sans posséder la formation de base qui leur permettrait de comprendre tous les aspects et toute la portée des programmes de compréhension internationale élaborés par la famille de l'Unesco en vue de gagner la grande bataille pour la paix et la fraternité humaine. Il importe d'uniformiser les plans d'études dans le monde entier, de façon que le cycle primaire soit de six années au moins, aussi bien dans les campagnes que dans les centres urbains ; c'est le seul moyen de pouvoir donner à nos enfants la formation intellectuelle et spirituelle sans laquelle ils ne sauraient se faire une idée exacte des valeurs qui font la grandeur de la dignité humaine ni des idéaux élevés pour lesquels nous travaillons tous dans cette grande maison de l'Unesco.

3. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'espagnol.)

Le délégué de la République Dominicaine était le dernier orateur inscrit pour prendre la parole sur les rapports du Directeur général et sur le Projet de

programme et de budget pour 1959-1960. Je donne maintenant la parole au Directeur général qui répondra aux interventions portant sur ses rapports et sur le Projet de programme et de budget.

REPONSE DU DIRECTEUR GENERAL

4.1 Le DIRECTEUR GENERAL. - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, Messieurs, je voudrais tout d'abord m'associer aux délégués qui ont exprimé à la France leur gratitude pour avoir accueilli cette Conférence, pour nous avoir donné un président qui est une éminente personnalité du monde de l'éducation, et pour nous avoir fourni la possibilité de construire les bâtiments imposants qui abritent désormais notre Siège. Je me réjouis qu'un si grand nombre d'entre vous se soient déclarés satisfaits que ces bâtiments, par leur caractère et l'esprit qui les anime, symbolisent les grands idéaux de l'Unesco, sans laisser pour autant d'être des lieux de travail confortables. Je regrette que les salles, parfois, ne soient pas assez grandes pour loger convenablement certains des groupes de travail. Nous n'avons, en effet, décidé qu'assez récemment - relativement - de faire entrer dans les groupes de travail chargés de l'étude du programme des représentants de tous les Etats membres ; or, les plans des salles avaient été conçus longtemps auparavant à l'intention de groupes de travail spécialisés et d'ampleur limitée.

4.2 Je ne revendique pas le mérite d'avoir conçu les plans de ces bâtiments, car la Conférence les avait approuvés, sous une forme d'ailleurs encore assez schématique, avant que je fusse nommé Directeur général. Ma tâche a été seulement d'édifier les bâtiments, en restant dans les limites du budget voté par la Conférence générale. Au Secrétariat, il nous a fallu décider, à mesure qu'avançaient les travaux, d'apporter aux plans certaines modifications, dont quelques-unes étaient inévitables, tandis que d'autres nous paraissaient hautement souhaitables ; mais le principal mérite de la conception de ces bâtiments, dans la mesure où le Secrétariat y a participé, revient à mon prédécesseur.

4.3 Je tiens à remercier le Président du Conseil exécutif de la façon si obligeante dont il a parlé de l'esprit de collaboration qui a régné ces deux dernières années entre le Conseil exécutif et moi-même. Je me suis efforcé d'aider le Conseil à renforcer son rôle dans l'Organisation, tant en ce qui concerne ses relations avec le Secrétariat que ses relations avec la Conférence générale. Il m'a toujours semblé, comme je l'ai dit au Conseil peu après mon entrée en fonction, que le Conseil devrait jouer un rôle plus actif en orientant les travaux de la Conférence générale dans tout ce qui a trait au programme, à l'administration et aux finances. Telle a été mon opinion avant même que le Conseil eût été transformé en un organe représentant les gouvernements. J'ai, dans certains cas, invité le Conseil à se prononcer sur des questions dont il ne s'occupait pas auparavant. Parmi ces questions, il en est une qui, selon moi, est très importante : celle des modifications à apporter aux plans de travail. Nous soumettons maintenant au Conseil les modifications notables que nous nous proposons d'apporter aux plans de travail, nous le consultons et lui demandons parfois son agrément

avant de faire ces modifications. Certains ont estimé que c'était là imposer au Conseil une tâche trop lourde ; mais j'ai pensé que la chose était assez importante pour justifier le surcroît de travail qui en résulterait pour le Conseil.

4.4 J'ai également demandé au Conseil s'il pouvait me donner son avis sur les nominations à des postes de classe P-5, comme pour les postes de classe plus élevée pour lesquels il était déjà consulté. Le Conseil m'est d'un précieux secours en ce qui concerne cette question de nominations ; il se préoccupe tout particulièrement de la répartition géographique des postes, mais il tient compte aussi des conditions de compétence, notamment lorsqu'il s'agit de postes d'une classe équivalente ou supérieure à la classe D-1. Nos rapports se caractérisent par leur franchise, ce qui a parfois pour effet d'élever quelque peu la température de nos débats, mais ils sont également empreints de respect mutuel.

4.5 Je tiens aussi à remercier les délégués qui ont formulé des appréciations bienveillantes sur mon propre travail et sur celui de mes collègues du Secrétariat. Je ne tenterai pas de répondre individuellement à chacun de ces délégués, car le temps dont je dispose n'y suffirait pas. Avant de poursuivre, je voudrais rappeler un triste événement de cette année : le décès de Sir Alfred Zimmern, qui fut le premier secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Unesco. C'était pour moi un ami personnel ; c'était aussi un ami de l'Unesco, bien qu'il n'ait été au service de l'Organisation que pendant une période relativement brève.

4.6 En ce qui concerne les rapports, j'ai peu de chose à dire. Je remarque qu'en général, vous approuvez la façon dont nous rendons compte de nos activités. Nous avons accordé à cette question beaucoup d'attention. Avec le concours du Conseil exécutif, les rapports sont préparés et présentés de façon plus méthodique. Nous nous efforçons d'y être loyaux et sincères, sans trop révéler de secrets diplomatiques. Nos relations avec les Etats membres nous imposent beaucoup de travail, et ce travail est parfois difficile - notamment lorsqu'il s'agit d'amener les gouvernements à agir - mais nous n'en parlons guère dans nos rapports. Le Conseil exécutif a fait preuve d'un intérêt véritable pour l'ensemble de la question des rapports, et je tiens à lui exprimer ma gratitude pour le très précieux concours qu'il nous a apporté à cet égard. Nous sommes toujours prêts à accueillir des suggestions ; des suggestions sont formulées chaque fois que nous examinons des rapports avec le Conseil exécutif, et nous souhaitons en recevoir de nouvelles afin d'accroître encore l'utilité de ces documents. Le Comité des rapports a émis sur ce sujet certaines idées que vous aurez l'occasion d'examiner ultérieurement à cette Conférence.

4.7 J'ai déjà évoqué, à l'occasion du débat sur le plafond budgétaire, les efforts que j'ai faits pour rendre plus démocratique le fonctionnement de l'Organisation. Il est bon, à mon avis, que nous soyons démocratiques dans nos relations avec les Etats membres, en faisant appel à leur coopération pour appliquer le programme et fixer le montant du budget, et en procédant avec eux à de multiples consultations, comme nous le faisons. Nous nous sommes efforcés d'être démocratiques dans nos relations

avec le Conseil exécutif ; le Conseil examine nos propositions concernant le programme et le budget à deux reprises au moins au cours de l'exercice biennal. Nous sollicitons de lui des avis de caractère général au stade préliminaire, puis des suggestions précises au moment de l'examen détaillé de l'avant-projet de programme et de budget. J'ai toujours à cœur de tenir compte même des suggestions individuelles des membres du Conseil exécutif - à plus forte raison des recommandations que le Conseil formule à titre officiel, lorsqu'il procède à la révision du Projet de programme et de budget. A mon avis, c'est là une bonne méthode ; et c'est l'une des raisons pour lesquelles, comme vous avez pu le constater, le programme et le budget correspondent de si près à vos idées. Le Conseil exécutif reflète les points de vue de vingt-quatre gouvernements ; il représente donc un bon échantillon de l'opinion de tous les Etats membres de l'Organisation.

4.8 Nous avons aussi largement appliqué les principes démocratiques au sein du Secrétariat. Je me suis efforcé de faire appel aux avis, aux idées, à l'esprit créateur des spécialistes du programme, aussi bien qu'à ceux des directeurs de département, lorsqu'il s'est agi de prendre des décisions importantes concernant l'activité de l'Organisation.

4.9 Pour faire en sorte que le programme corresponde mieux aux vœux des Etats membres, je me suis rendu personnellement, depuis août 1953, dans tous les Etats membres - y compris ceux qui ont adhéré à l'Organisation au cours des dernières années (sauf l'Albanie, la Biélorussie, le Costa Rica, le Ghana, la Malaisie, Monaco, le Népal, le Paraguay et l'Ukraine). Je ne me suis pas rendu dans les territoires qui sont membres associés de l'Organisation. Je le regrette ; mais le volume de travail au Siège a été tel qu'en m'absentant plus longtemps, je n'aurais pas servi au mieux, je crois, les intérêts de l'Organisation.

4.10 Au cours des dernières années, et particulièrement depuis deux ans, nous avons fait ce qui était en notre pouvoir pour favoriser le développement des Commissions nationales, que nous considérons au Secrétariat comme l'un des fondements essentiels de la structure de l'Unesco. Nous avons aussi encouragé et aidé, dans toute la mesure de nos possibilités, les conférences régionales de Commissions nationales. Nous estimons aujourd'hui que c'est là un des éléments les plus importants de notre action, et nous espérons que vous jugerez utile que nous poursuivions nos efforts en ce sens.

4.11 Nous avons fait de notre mieux pour collaborer, dans un esprit de camaraderie et d'union dans l'effort, avec les organisations internationales. Je suis fier des résultats que nous avons obtenus à cet égard, et j'éprouve une grande satisfaction de la façon dont ces organisations ont répondu à notre politique de coopération.

4.12 L'Unesco a été parmi les institutions des Nations Unies l'une de celles qui ont le plus résolument appuyé une politique de coopération et d'action concertée - comme l'a publiquement reconnu le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Cette attitude tient en partie à ce que nous avons notre rôle propre à jouer en ce qui concerne les activités d'éducation et d'information, mais aussi, bien entendu, à ce que depuis longtemps la Conférence ne

cesse d'inviter le Directeur général à coopérer avec les autres institutions des Nations Unies. Nous avons institué un système de consultations, officielles et non officielles, avec les autres institutions des Nations Unies au sujet de l'élaboration de notre programme. Nous avons contribué à l'étude non seulement de questions de programme, mais aussi de questions d'administration, en collaborant étroitement avec l'Assemblée générale et avec le Comité administratif de coordination. Cette année, le C. A. C. - comme nous appelons ce dernier organisme - s'est préoccupé de réformer et d'améliorer son propre fonctionnement. C'est sur la demande du Conseil économique et social, formulée dans une résolution, que le C. A. C. a été créé, il y a quelques années, pour servir d'organe de coordination. Il n'a pas joué ce rôle à notre entière satisfaction, et, sur ma proposition, le Secrétaire général a invité M. Maheu à procéder à une étude de cet organisme. M. Maheu, que j'ai détaché auprès du Secrétaire général pendant une partie de l'année en cours, a effectué cette étude et, à une récente réunion, le C. A. C. en a examiné les résultats. Il n'a pas eu le temps de terminer cet examen, mais il le poursuivra à sa prochaine session, en mai. Le Secrétaire général s'est déclaré convaincu que cette étude aidera le C. A. C. à aboutir à des décisions concernant sa propre structure.

4,13 En ce qui concerne l'action concertée des institutions, nous avons joué un rôle très important. Sur ce point encore, M. Maheu a procédé avec mon autorisation à une étude et formulé des propositions qui ont été adoptées par le C. A. C., puis par le Conseil exécutif de l'Unesco - qui a coopéré très activement à ce travail - et enfin par le Conseil économique et social.

4,14 Nous avons collaboré étroitement avec l'U. N. R. W. A., en ce qui concerne l'éducation des enfants arabes réfugiés de Palestine, et aussi avec l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée. Nous avons fourni un très important travail pour le Conseil de tutelle, en ce qui concerne les aspects éducatifs et culturels des rapports aux Nations Unies sur les territoires sous tutelle; nous avons également coopéré avec lui au sujet des territoires non autonomes. Nous avons enfin collaboré étroitement avec le F. I. S. E., et la Conférence est appelée à prendre des décisions concernant certains des résultats de ces consultations et de cette collaboration.

4,15 En ce qui concerne l'énergie atomique, on avait tendance à penser, il y a quelque temps, au sein de l'Organisation, que l'Unesco devrait peut-être jouer un rôle prépondérant dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. J'ai résisté à cette tendance, estimant qu'il s'agissait d'une entreprise intéressant au premier chef les Nations Unies et que, si nous pouvions fournir une aide en ce qui concerne certains autres aspects du problème - notamment en matière de recherches scientifiques - le rôle directeur en l'occurrence revenait à l'Organisation des Nations Unies. Le Conseil exécutif a approuvé cette attitude et, comme vous le savez, il a été créé une Agence internationale de l'énergie atomique. Comme vous le savez également, nous avons conclu avec cette Agence un accord dont elle s'est déclarée satisfaite et que le Conseil exécutif a approuvé. Je n'éprouve aucune crainte quant au rôle qui sera reconnu dans l'avenir à l'Unesco dans ce domaine.

4,16 En ce qui concerne l'évaluation de notre programme - question qui fait l'objet d'un document dont vous êtes saisis et auquel certains délégués ont fait allusion - l'Unesco a également joué un rôle important. Il y eut une période d'incertitude, à cet égard, lors de la session de juillet 1957 du Conseil économique et social; je me suis alors résolument prononcé en faveur d'une telle évaluation, et le Conseil économique et social l'a finalement approuvée.

4,17 Notre organisation a été la première à pousser aussi loin la mise en oeuvre de cette résolution du Conseil économique et social. Celui-ci en a pris acte au cours de sa réunion de l'été dernier, et il a été reconnaissant à l'Unesco d'avoir, en quelque sorte, ouvert des voies nouvelles dans ce domaine. Là encore, le Conseil exécutif s'est montré très actif et il m'a aidé à chaque étape des travaux.

4,18 Le Conseil économique et social a adopté une résolution relative aux échanges internationaux et à la coopération internationale, où il invite l'Unesco à entreprendre une importante étude sur ce sujet. Nous avons fait tout notre possible pour favoriser l'adoption de cette résolution, et je crois que le Groupe de travail des activités culturelles a approuvé, tout comme notre Conseil exécutif, notre décision d'aller de l'avant dans ce domaine. Pour ce qui est de l'action concertée dans le domaine du développement communautaire, c'est l'Organisation des Nations Unies elle-même qui a pris l'initiative; mais nous lui avons apporté un concours sans réserve. De même, nous participons pleinement à l'application du projet relatif aux Indiens des Andes, qui avait été présenté d'abord par l'O. I. T. Une autre idée formulée au sein des organismes des Nations Unies consistait à entreprendre une action concrète et de grande envergure contre les mesures discriminatoires en matière d'éducation. L'Organisation des Nations Unies a étudié la question pendant deux ou trois ans, l'Unesco ne jouant alors qu'un rôle secondaire à cet égard; mais à présent il nous appartient de prendre la première place - notre Conseil exécutif l'a reconnu, et nous vous avons soumis des propositions à cet effet. Nous avons également offert notre entier concours à l'Organisation des Nations Unies en vue de la constitution du Fonds spécial; et tout au début de l'entreprise, nous avons pris l'initiative d'organiser à Rome une réunion de représentants des institutions spécialisées ayant leur siège en Europe, à laquelle assistait le Président Directeur du Bureau de l'assistance technique, afin que ces institutions adoptent une position commune à l'égard du Fonds spécial. Nous sommes tombés d'accord avec le Secrétaire général sur tous les points essentiels, et nous avons accepté, avec l'approbation du Conseil, les décisions prises finalement par l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes intervenus à un moment critique en faveur de l'établissement de l'important système des "programmes par pays" dans le domaine de l'assistance technique. Les membres du Comité administratif de coordination étaient tous opposés à ce système; j'ai prononcé alors un discours dans le plus pur style du Texas - comme certains d'entre vous m'ont entendu en prononcer en d'autres occasions - et le C. A. C. a fini par décider de ne pas prendre position sur ce point. Cela fut fort heureux, car ensuite le Conseil économique et social vota la proposition à l'unanimité

et il aurait été regrettable que l'attitude de son propre organe de coordination ait été entièrement négative.

4.19 L'Unesco a également pris la tête du mouvement tendant à imputer les dépenses au Siège afférentes au programme d'assistance technique sur les budgets ordinaires des organisations, qui s'échelonnent sur plusieurs années, sous réserve de l'approbation du Conseil économique et social. Là encore, le Conseil exécutif nous a soutenus ; autrement, ma position aurait été différente. Nous apportons un large concours aux autres Institutions des Nations Unies pour les aider à exécuter leur programme en acceptant, chaque fois qu'elles nous le demandent, d'étudier avec elles les modalités de notre coopération. Nous sommes aussi en excellents termes avec l'Organisation des Etats américains, comme l'a souligné M. Nannetti au nom de cette organisation ; nous avons noué des relations très chaleureuses et cordiales avec le Conseil de l'Europe en ce qui concerne son programme culturel ; nos relations avec la Ligue arabe sont excellentes, comme l'a dit il y a peu de temps son représentant, dans les domaines où nous avons des intérêts communs. Nous entretenons également de très bons rapports avec le Bureau d'éducation ibéro-américain, comme M. Lacalle vous l'a indiqué ; enfin, et cela va sans dire, notre collaboration est des plus étroites avec une autre institution bien connue et qui nous est proche, j'ai nommé le Bureau international d'éducation. Nos rapports avec les organisations non gouvernementales s'améliorent sans cesse. Avec beaucoup d'entre elles, dans le cadre des décisions prises par la Conférence, nous avons des relations très cordiales. C'est avec un grand plaisir que nous subventionnons nombre d'entre elles et j'espère que vous accepterez d'augmenter à l'avenir certaines de ces subventions. Nous avons encouragé les organisations non gouvernementales à tenir des réunions communes afin de nous donner des avis sur notre programme, et de ce point de vue l'avenir s'annonce favorable.

4.20 En ce qui concerne les dépenses d'ordre administratif, j'ai donné mercredi dernier quelques statistiques sur les réductions d'effectifs opérées au cours des six dernières années. Je voudrais souligner qu'en ce qui concerne les frais administratifs afférents au programme d'assistance technique, l'Unesco est, de toutes les institutions qui participent à l'exécution de ce programme, celle pour qui ces frais représentent le pourcentage le plus faible, bien que certaines de ces institutions aient un programme d'activités plus vaste que le nôtre, d'où l'on pourrait conclure que leurs dépenses administratives devraient être proportionnellement moins élevées. Si l'on compare les frais afférents aux services linguistiques, c'est aussi à l'Unesco, entre toutes les institutions des Nations Unies, qu'ils sont les moins élevés, j'entends par unité de travail. Les experts chargés de l'enquête sur la gestion administrative du Secrétariat ont étudié cette question ; ils n'ont pas abouti à des conclusions sur le point de savoir si nos dépenses administratives étaient trop élevées, mais ont recommandé que cette question soit l'objet d'un supplément d'étude.

4.21 Ces dernières années, nous avons beaucoup fait pour améliorer l'administration du Secrétariat et je pense que, grâce à la nouvelle unité administrative, nous ferons de nouveaux progrès dans ce domaine. Nous nous sommes efforcés de faire preuve de

modération en ce qui concerne les promotions de fonctionnaires et de compenser ces promotions, partout où nous l'avons pu, en supprimant des postes dans les classes supérieures et en créant d'autres dans des classes moins élevées. C'est ce que démontrent les statistiques que je vous ai données l'autre jour. Monsieur le Président, je crois devoir appeler l'attention de la Conférence sur le fait qu'à mon avis notre personnel est insuffisant dans certains secteurs de notre activité. C'est ainsi que nous n'avons pas assez de personnel pour aider comme il le faudrait les experts que nous envoyons en mission au titre de nos divers programmes, en leur donnant tout l'appui, tous les éléments d'information, tous les conseils qui leur seraient nécessaires. De même, notre personnel est insuffisant pour répondre aux besoins de nos Etats membres en ce qui concerne l'établissement, à l'échelon national, de leurs plans de développement en matière d'éducation. Je crois aussi que le personnel chargé du Projet majeur Orient-Occident, et peut-être celui d'autres secteurs encore de l'Unesco, n'est pas assez nombreux. Certains délégués ont l'impression que les frais administratifs prêtent à critique, même au sein des Départements du programme. Ils mentionnent les dépenses de personnel, en y faisant figurer les spécialistes du programme de l'Organisation. Or, Monsieur le Président, la plupart des activités de notre programme sont des activités qui requièrent essentiellement le travail de fonctionnaires. Je crois que ce problème mérite un supplément d'étude et que la notion de frais administratifs devrait être précisée. Après les quelques modifications qu'elle a récemment subies, l'organisation du Secrétariat me semble être, actuellement, assez bonne. Je n'ai à cet égard aucun changement important à recommander, si ce n'est la mise en oeuvre de certaines recommandations concernant l'organisation administrative. Je crois que les cadres supérieurs de l'Organisation travaillent efficacement, si je m'en rapporte à ma propre conception des méthodes de travail ; mais il serait souhaitable qu'une certaine souplesse régnât dans la distribution des tâches entre ceux qui occupent les postes les plus élevés du Secrétariat.

4.22 J'ai mentionné M. Maheu à propos de la coopération avec l'Organisation des Nations Unies et les Institutions spécialisées, au sein desquelles il a accompli une oeuvre remarquable. Je voudrais dire maintenant que MM. Thomas et Adiseshiah, si différents entre eux par leur personnalité, leurs talents et leur tempérament, m'ont, l'un et l'autre, aidé et soutenu grandement dans l'accomplissement de ma tâche. Je tiens également à remercier les Directeurs des départements qui, en général, ont fait d'excellente besogne.

4.23 Nous nous efforçons d'améliorer la valeur des missions d'experts que nous envoyons à l'étranger au titre de nos divers programmes, notamment pour ce qui est des qualités nécessaires pour respecter des cultures différentes et savoir s'y adapter. Je crois que nous faisons des progrès en ce sens ; la proportion d'experts chevronnés qui savent comment agir dans une telle ambiance va toujours croissant, et nous accordons sans cesse plus d'attention au recrutement. Ce recrutement, d'ailleurs, est difficile car nous n'avons pas assez d'argent pour payer le déplacement d'examineurs ni, à fortiori,

pour inviter tous les candidats à se présenter au Siège.

4, 24 Je crois pouvoir dire que le Secrétariat, dans son ensemble, est en plein développement, tant du point de vue de la qualité que de la productivité. Nous avons été applaudis pour le dur labeur que nous avons accompli ; je reconnais que c'est là l'important, mais plus important encore est l'esprit dans lequel se fait notre travail. Je suis certain de ne pas me tromper en affirmant que notre Secrétariat est entièrement dévoué à l'idéal spirituel de l'Unesco ; il comprend des ressortissants de plus de 50 nations ; c'est un petit microcosme de cultures, de religions, de modes de vie ; nous travaillons ensemble en pleine harmonie et sans heurts. Sauf sur le plan de la pure compétence individuelle et des qualités personnelles, les différences qui nous séparent nous semblent presque insignifiantes. A ce propos, il est permis d'affirmer que nous avons gagné le respect des chefs des grandes religions du monde. En bref, le Secrétariat est une des plus grandes réalisations de l'Unesco, et ce n'est pas payer trop cher que de lui affecter les crédits dont il bénéficie actuellement.

4, 25 Au cours de la présente session, comme au cours des sessions précédentes, il a beaucoup été question de la répartition géographique du personnel. Or, je ne suis pas du tout satisfait de ce que nous avons accompli en ce sens, mais je voudrais dire quelques mots pour essayer de situer la question dans une perspective plus claire. Nous faisons des progrès, mais dans ce domaine les progrès sont lents parce que nous ne créons pas beaucoup de postes nouveaux ; le nombre de ceux-ci s'accroît bien de temps en temps, mais à un rythme plus lent qu'il y a six ans. Nous nous efforçons de donner à ceux de nos fonctionnaires qui le méritent des contrats permanents, de sorte que les vacancés de postes sont peu nombreuses et très espacées. Les possibilités d'améliorer la répartition géographique au sein du Secrétariat ne peuvent donc être envisagées que dans le cadre d'un programme à long terme. Si vous prenez les chiffres qu'un document publié avant la Conférence présentait comme l'objectif à atteindre pour cette répartition géographique du personnel, et que vous les comparez avec ceux des postes effectivement pourvus à l'heure actuelle, vous trouverez que l'Amérique latine, dans son ensemble, a atteint 88 % du chiffre idéal ; vous trouverez que les Etats arabes, en tant que groupe, ont atteint l'objectif visé, et cela bien qu'il y ait parmi eux des membres très récents de l'Organisation. Il faudrait procéder à une certaine redistribution interne, pour satisfaire quelques Etats qui ne sont pas encore représentés du tout. Les Etats de l'Europe orientale sont les plus pauvrement représentés au sein de l'Organisation, mais bon nombre d'entre eux ne sont membres que depuis très peu de temps ; dans leur cas, le pourcentage n'est que de 37 %. Les pays d'Europe occidentale, parmi lesquels je compte la Turquie, viennent en tête de ceux dont la représentation est excessive ; elle égale, dans leur cas, 223 % de ce qu'elle devrait être. Mais si l'on ajoute à ce groupe les Etats-Unis, le Canada, la Nouvelle-Zélande et l'Australie, le pourcentage d'ensemble tombe à 141 %. Enfin, l'Asie (à l'exclusion des Etats arabes) n'a que 67 % de la représentation qui serait équitable.

4, 26 Je suis assez fier, Monsieur le Président,

de la façon dont le Secrétariat a contribué à amener de nouveaux Etats membres au sein de l'Organisation, et je suis fier également de nos relations avec les Etats associés dont certains font partie de l'Organisation depuis un certain temps déjà. Nous espérons nouer des liens très étroits avec les derniers venus des Etats associés, que je suis heureux de voir parmi nous. Nous entretenons déjà de bons rapports avec la plupart d'entre eux, et nous espérons les améliorer encore dans l'avenir.

4, 27 J'ai toujours été convaincu qu'en ce qui concerne la reconnaissance de gouvernements, l'Unesco devrait suivre la politique de l'Organisation des Nations Unies, qui est la suprême instance politique du monde et qui nous indique, dans les affaires de ce genre, la voie à suivre. Le délégué de la Suisse a toutefois exprimé une idée que je crois digne d'être examinée avec soin et peut-être même élargie. Vous vous souviendrez sans doute qu'il a proposé l'autre jour au cours d'un débat sur la Chine d'inviter des experts de Chine continentale à assister à certaines de nos séances sur un pied d'égalité avec ceux d'autres pays. Il me semble qu'il y aurait intérêt à étudier cette possibilité, sans pour cela faire fi de la décision politique fondamentale que j'ai déjà mentionnée et à examiner si nous pourrions, dans l'exécution de notre programme, entrer en relations avec certains peuples, comme ceux de la Chine continentale et d'autres régions, dont l'Organisation des Nations Unies ne reconnaît pas le gouvernement. Il me semble que l'Unesco ne devrait pas, dans son action en faveur de la compréhension entre les cultures et dans d'autres secteurs de son activité, permettre que des populations entières ou de vastes groupes humains soient traités en parias. Peut-être l'examen de cette question pourrait-il être repris par la Commission du programme.

4, 28 Un délégué a dit que l'Unesco au lieu de réaliser son idéal, s'amuse à des petits travaux divers, qu'elle devrait s'élever au-dessus de ces menues tâches, et s'attacher à concevoir de vastes programmes propres à chasser de l'esprit des hommes la haine, la peur et l'idée de la guerre. Je suis le premier à reconnaître que l'Unesco n'a pas dans le monde autant de prestige que je le souhaiterais, et qu'elle ne s'attaque pas directement ni de front à certains des grands problèmes mondiaux. Mais nous ne devons pas nous abandonner à des rêves vagues, ni à des projets qui seraient comme des défis lancés directement à la conscience de l'humanité. Nous devons plutôt, me semble-t-il, poursuivre avec patience et prudence une oeuvre de longue haleine, essayer d'agir sur l'esprit de la jeunesse, de la façonner et de le gagner à notre idéal. Nous ne pouvons guère influencer sur la génération actuelle ; nous devons faire porter le gros de notre effort sur l'éducation des jeunes, et je crois que notre programme témoigne d'une telle volonté. Car ce n'est pas seulement le but principal de notre programme d'éducation, c'est également celui de notre programme scientifique et dans une large mesure, de notre programme d'activités culturelles ; ce qui fait l'intérêt de notre action en faveur des bibliothèques et des musées, c'est en grande partie qu'elle contribue à faire mieux comprendre aux jeunes gens le monde où ils vivent.

4, 29 Nous avons élaboré un grand projet, le Projet

majeur Orient-Occident, qui tout en conservant un caractère pratique, répond à un idéal exaltant. En 1953, à la session du Conseil tenue au cours de la semaine qui suivit mon entrée en fonctions, M. Veronese proposa que le Conseil exécutif et le Directeur général fassent le point de la situation de l'Unesco, et de ses perspectives d'avenir. Le Conseil et moi-même ayant volontiers souscrit à ce projet, le Conseil se réunit à cet effet durant l'automne à l'extérieur de Paris en session privée, sans procès-verbaux et avec un minimum de traductions. Les débats eurent notamment en lumière la nécessité de renforcer les Commissions nationales, et depuis lors, notre programme s'est toujours inspiré de cette idée. Il apparut aussi que le programme devrait être refondu. Le Conseil reprit alors une suggestion que la délégation des Etats-Unis avait formulée avec beaucoup de force en 1950, lors de la session tenue à Florence, et selon laquelle nous devrions entreprendre ce qui avait alors été appelé des "sky-scrafer projects". Les délibérations du Conseil et les travaux du Secrétariat aboutirent à l'élaboration de la notion de "projet majeur" et ici encore, M. Maheu intervint de façon déterminante en rédigeant un document où était exposée cette notion. Sous la présidence de M. Veronese, un groupe de travail du Conseil établit les plans d'une réforme du programme dont les deux principaux aspects étaient, d'une part l'introduction des "projets majeurs", et de l'autre, la décision de faire davantage pour répondre aux besoins des Etats membres relativement peu développés. On en arriva ainsi à donner des "domaines prioritaires" sur lesquels devaient être concentrés les efforts de l'Organisation, une définition qui fut adoptée au cours de la session de Montevideo (vous trouverez la liste de ces domaines dans les documents qui vous sont soumis) ; et l'adoption du programme d'aide - appelé maintenant Programme de participation - constitua le second aspect de la réforme.

4.30 Je crois qu'en donnant à l'Organisation cette nouvelle orientation générale, le Conseil exécutif a pris l'une des plus grandes décisions qui aient jamais marqué l'histoire de l'Unesco, et j'estime que nous devons conserver cette orientation. Si je n'ai pas proposé d'accroître très sensiblement le Programme de participation, c'est que je reconnais la nécessité de maintenir un certain équilibre et que d'autres éléments de notre action me paraissent aussi indispensables à son succès que l'aide fournie au titre du Programme de participation.

4.31 Je suis assez satisfait, Monsieur le Président, de chacun des trois Projets majeurs ; certes, nous pourrions leur consacrer des fonds plus importants ; mais, pour chacun de ces projets, nous en sommes encore à la période expérimentale, nous cherchons quel est le meilleur parti à tirer de l'argent dont nous disposons. Même le Projet majeur Orient-Occident est en très bonne voie. On a critiqué l'imprécision de la philosophie dont il s'inspire et des notions sur lesquelles il repose. Je reconnais cette faiblesse, mais je ne la crois pas aussi grave que certains délégués le pensent. Il vous souvient peut-être que vous m'avez imposé ce Projet majeur Orient-Occident ; j'en avais écarté l'idée à la session de novembre 1955 du Conseil exécutif, alors que je retenais celle des deux autres Projets majeurs. Toutefois, après la réunion des Commissions nationales d'Asie, qui s'est tenue à Tokyo, m'inclinant devant le désir manifeste

des Etats membres, j'ai inscrit ce projet au programme, et je ne le regrette pas. Sans doute est-il fait en grande partie de pièces et de morceaux qui figuraient déjà au programme ; mais c'étaient des pièces et des morceaux de qualité, auxquels nous en ajouterons d'autres de temps en temps, et je ne crois pas que nous devions supprimer de ce projet les éléments qui s'y trouvent déjà. Un tel projet fait essentiellement appel à l'action des Etats membres, et ceux-ci se montrent remarquablement disposés à fournir le noble effort qu'on leur propose. Ne revenons donc pas sur nos engagements, mais allons de l'avant, et améliorons ce projet par tous les moyens possibles.

4.32 Je voudrais encore, Monsieur le Président, ajouter quelques mots. La Conférence est saisie d'un projet de création d'un fonds spécial pour l'éducation, la science et la culture. Le professeur Carneiro a très justement fait observer, devant la Commission du programme, que le Secrétariat a pris une position quelque peu négative à l'égard de cette proposition. Si nous l'avons fait, c'est que la majorité des Etats membres nous a paru peu favorable à ce projet ; mais nous n'en avons pas moins loyalement appliqué toutes les instructions que la Conférence générale nous avait données à ce sujet. La réserve que, personnellement, j'ai toujours faite, c'est que ce projet ne répondait pas aux principes de l'Organisation des Nations Unies touchant les fonds spéciaux.

4.33 A mon avis, la situation s'est modifiée ; l'Organisation des Nations Unies a poursuivi la création d'un Fonds spécial ; le Conseil économique et social a adopté une résolution sur la question en juillet 1957, l'Assemblée générale a voté deux résolutions sur le même sujet, et le Fonds spécial des Nations Unies est désormais une réalité. Il commencera à fonctionner le 1er janvier, avec un capital de 25 millions de dollars environ. En l'occurrence, ces crédits sont versés volontairement par les Etats membres ; ceux-ci ne sont pas tenus de payer une contribution, ils peuvent donner ce qu'ils veulent. A mon avis, l'heure est venue pour l'Unesco de prendre une initiative du même ordre. L'Organisation mondiale de la santé a créé un fonds de 5 millions de dollars pour lutter contre le paludisme, ainsi que certains autres fonds. L'U. N. I. C. E. F. fonctionne suivant les mêmes principes. Mais le Fonds spécial des Nations Unies ne peut financer certains des projets qui nous intéressent ; en fait, il ne pourra servir qu'à des usages assez limités.

4.34 Si j'en parle actuellement, c'est que la Conférence me paraît au bord d'une impasse, et cette impasse serait, à mon avis, particulièrement grave, du fait que nous aurions, d'un côté, les pays privilégiés, et de l'autre les pays défavorisés. Devant une telle situation, le Directeur général me paraît tenu de chercher une solution de compromis. Ce que je suggère, c'est que le fonds Unesco, dont je propose la création à la Conférence conformément aux instructions qu'elle m'a données à sa dernière session, soit consacré aux projets majeurs de l'Organisation. Peut-être pourrait-on réduire la somme indiquée, mais en tout état de cause, les crédits du Fonds spécial devraient servir exclusivement à financer nos trois projets majeurs. Le jour où nous adopterions un autre projet majeur - je ne veux pas parler des travaux préparatoires que j'ai proposés pour les

deux années à venir, mais du lancement effectif d'un nouveau Projet majeur - celui-ci pourrait également bénéficier de l'aide de ce fonds.

4.35 J'en arrive maintenant à l'une des tragédies qui ont marqué la vie de l'Organisation depuis mon entrée en fonction : je veux parler des vives controverses qu'a suscitées au sein de l'Organisation l'affaire dite "des Américains". J'ai licencié quelques fonctionnaires, et refusé de renouveler le contrat de certains autres, qui n'avaient pas voulu se plier à la procédure d'examen normalement appliquée par l'Organisation chaque fois que des membres du personnel sont accusés d'avoir contrevenu au Règlement du personnel de l'Unesco. Comme vous le savez, le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du travail m'a déclaré coupable d'abus de pouvoir, et il nous a fallu verser des dommages-intérêts aux personnes en cause. Le Conseil exécutif a fait appel devant la Cour internationale de justice, contestant la compétence du Tribunal de l'O. I. T. ; la Cour internationale a décidé que celui-ci était bien compétent, mais elle a refusé de se prononcer sur le fond ; elle a également refusé de souscrire à la thèse de l'abus de pouvoir. Récemment, le Secrétariat a été de nouveau cité devant le Tribunal administratif au sujet du non-renouvellement des contrats de certains fonctionnaires, et ce tribunal a nettement déclaré qu'il n'avait pas qualité pour juger des décisions du Directeur général touchant la valeur professionnelle des fonctionnaires. En d'autres termes, si le Tribunal administratif avait appliqué, lorsqu'il a rendu ses premiers jugements, les principes qu'il a clairement énoncés à propos de deux affaires récentes, il n'aurait pas donné tort à l'Organisation. J'estime n'avoir pas de reproches à me faire à cet égard, et si j'ai tenu à vous signaler ces faits c'est seulement parce qu'ils ne figurent dans aucun des documents dont vous êtes saisis.

4.36 Vous avez entendu, depuis le début de la présente session de la Conférence générale, certains discours d'une haute tenue et je voudrais attirer particulièrement votre attention sur les paroles de Sir Sarvepalli Radhakrishnan, qui me fait penser à des grands prophètes de l'Ancien Testament, ainsi que sur la noble péroraison du Président Berthoin, pour qui l'Unesco "veille sur l'âme universelle". Je vous engage à relire ces lignes.

4.37 Et maintenant, Monsieur le Président, si j'ai donné aux délégués l'impression que je suis satisfait du travail actuel de l'Unesco je vous prierai d'excuser mon manque de modestie ; permettez-moi de vous dire pourtant qu'une telle impression correspond bien à ma façon de voir.

5. Le PRÉSIDENT, - (Traduit de l'espagnol.)

Au nom de la Conférence générale, je remercie le Directeur général de son exposé si éloquent, si bien documenté et si riche en suggestions et en recommandations, qui vient heureusement compléter ses rapports, ainsi que le programme de la Conférence. Le débat sur les rapports du Directeur général et le projet de programme et de budget pour 1959-1960 étant clos, je donne la parole au délégué du Guatemala qui a exprimé le désir d'adresser des remerciements à ce beau pays de France.

6.1 M. ROSAL (Guatemala.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je

tiens tout d'abord à m'excuser auprès de mes illustres collègues d'Amérique latine qui m'ont précédé à cette prestigieuse tribune de prendre la parole en français et je précise, au nom de la délégation du Guatemala, que je préside, que je le fais pour rendre hommage à la France, à cette chère, douce et glorieuse France qui nous offre sa généreuse hospitalité pour tenir la dixième session de la Conférence générale de l'Unesco, dans cet immeuble magnifique - et un peu déconcertant - qui vient d'être inauguré.

6.2 Il m'est particulièrement cher de me retrouver dans ce grand et noble pays, où j'ai passé certainement les années les plus heureuses de ma vie : une partie de mon enfance et une partie de ma première jeunesse. Je me sens donc très honoré de prendre la parole au nom de mon pays pour apporter mon adhésion aux idéaux et à ces nobles efforts déployés par l'Unesco dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture, qui sont, à vrai dire, les fondements du bien-être et de la paix qui doit régner entre les nations.

6.3 Plus les peuples apprendront à se connaître, plus ils s'efforceront d'extirper les racines de l'ignorance, et plus les possibilités d'une nouvelle confiance seront écartées. Au nom du Guatemala, qu'il me soit permis d'abord de féliciter le Directeur général, M. Luther Evans, ainsi que tous ses éminents collaborateurs du Secrétariat et les membres du Conseil exécutif, pour les efforts qu'ils ont déployés, avec une inlassable ténacité, pour mener à bien la noble tâche de l'Unesco.

6.4 Je vais être très bref ; je ne voudrais pas vous laisser avec un exposé, car nous touchons déjà à la fin de ces délibérations, mais je tiendrais simplement à vous dire qu'en ce qui concerne l'Assistance technique, le Guatemala a reçu l'appui de l'Unesco dans le domaine de l'éducation des adultes, de l'orientation scolaire et professionnelle, de l'éducation commerciale et des auxiliaires audio-visuels. Naturellement, nous aimerions cependant recevoir cette assistance technique d'une façon un peu plus étendue, dans les mêmes domaines, particulièrement en ce qui concerne les programmes de bourses d'études en cours d'exécution et l'équipement dont nous avons besoin.

6.5 Je souligne combien il est nécessaire, aussi bien au Guatemala que dans d'autres pays de l'Amérique latine, de former des techniciens nationaux qui connaissent à fond les problèmes, les ressources et les aspirations de diverses communautés de leur propre pays, et dont on puisse attendre une action mieux adaptée, et aussi plus permanente que celle que pourraient exercer des experts venus de l'étranger.

6.6 En ce qui concerne le programme d'extension de l'enseignement primaire en Amérique latine, nous avons reçu toute l'aide nécessaire de la part de l'Unesco, mais il est certain que nous aimerions recevoir encore une assistance technique dans ce domaine et obtenir les fonds qui sont toujours indispensables pour la réalisation de cette vaste tâche.

6.7 C'est pour cela que nous aimerions exhorter la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, ainsi que les autres institutions bancaires internationales, à considérer que les capitaux investis dans nos pays pour favoriser le développement de l'éducation populaire représentent des

investissements productifs, car à un plus haut degré culturel correspond naturellement un pouvoir d'achat plus élevé.

6.8 Nous ne pouvons malheureusement pas associer nos écoles normales à ce programme parce que nous avons pris des engagements envers l'Administration de coopération internationale des États-Unis.

6.9 Conformément à la recommandation adoptée à la neuvième session de la Conférence générale, à New Delhi, le Gouvernement du Guatemala a réussi à assurer une coordination parfaite des activités de l'Unesco, du Service coopératif interaméricain

(I. A. C. S.) et du Bureau d'éducation interaméricain, en délimitant le champ d'action de chacune de ces institutions et en obtenant leur assistance sans double emploi ni interférence.

6.10 Voilà, en résumé, ce que je tenais à vous dire, et, avant de terminer, qu'il me soit permis encore une fois de féliciter M. Luther Evans pour l'admirable tâche qu'il a réalisée à l'Unesco. Permettez-moi, enfin, d'émettre le vœu que l'Organisation continue sa marche ascendante vers la fraternité universelle et le bien-être de l'humanité.

La séance est levée à 11 h. 45.

DIX-SEPTIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

**La dix-septième séance plénière a été tenue à huis clos,
le 22 novembre 1958 à 10 h. 30.**

DIX-HUITIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

22 novembre 1958 à 16 h. 15

Président : M. Jean BERTHOIN (France)

SOMMAIRE

Nomination du Directeur général 258

NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Séance privée de 15 h. 30 à 16 heures - Ouverture de la séance publique à 16 h. 15

1.1 Le PRÉSIDENT. -

Mesdames, Messieurs, la séance publique est ouverte. Monsieur le Président du Conseil exécutif va présenter à la Conférence générale le nom du candidat proposé par le Conseil pour le poste de Directeur général, ainsi que le projet de contrat. La Conférence se prononcera ensuite au scrutin secret sur le nom du candidat. Si, à la suite de ce scrutin, le candidat proposé par le Conseil exécutif est élu, j'aurai l'honneur de soumettre à l'approbation de la Conférence générale le projet de contrat.

1.2 Je donne la parole à Monsieur le Président du Conseil exécutif.

2.1 M. RAADI (Iran), président du Conseil exécutif. -

Monsieur le Président, à la suite de l'exposé que j'ai fait ce matin en séance privée, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de cette assemblée, conformément à l'article VI 2 de l'Acte constitutif et à l'article 99 du Règlement intérieur, que le Conseil exécutif propose à la Conférence générale de nommer M. Vittorino Veronese aux fonctions de Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

2.2 Je signale, en outre, que les délégations ont reçu deux projets de résolution qui font l'objet du document 10 C/DR. 67 : l'un relatif à la nomination du Directeur général, l'autre concernant l'approbation du contrat et du statut du Directeur général. Elles ont reçu aussi le projet de contrat qui fait l'objet du document 10 C/65. Je me permets de donner lecture des deux projets de résolution :

2.3 Premier projet :

"La Conférence générale,
Considérant la proposition qui lui a été faite par le Conseil exécutif, se conformant à l'article VI, 2 de l'Acte constitutif, nomme M. Vittorino Veronese Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Son mandat prendra effet le lendemain de la clôture des travaux de la dixième session de la Conférence générale".

2.4 Deuxième projet :

"La Conférence générale,
Approuve le projet de contrat qui lui a été présenté par le Conseil exécutif fixant les conditions d'engagement, le traitement, les indemnités et le statut du Directeur général".

2.5 Monsieur le Président, je soumetts ces textes à l'approbation de la Conférence générale.

3.1 Le PRÉSIDENT. -

Mesdames et Messieurs, vous avez entendu les propositions qui vous sont faites. Je rappelle que, pour être admises à voter, les délégations doivent remplir les conditions stipulées à la section C de l'article IV de l'Acte constitutif et à l'article 79 du Règlement intérieur. Je demande à M. Oittinen, chef de la délégation de Finlande, et à M. Salazar, délégué du Salvador, de bien vouloir accepter de remplir les fonctions de scrutateur.

3.2 Le Secrétariat a dû vous distribuer, pendant la suspension de séance, des bulletins de vote et des enveloppes. Les délégations appelées à voter doivent glisser dans l'enveloppe un des trois bulletins qui leur ont été distribués.

3.3 Je rappelle que, sous peine d'être considéré comme nul, aucun bulletin ne doit porter ni mention ni suscription d'aucune sorte, ni signature.

3.4 Je rappelle également que le scrutin auquel nous allons procéder portera seulement sur la nomination du Directeur général. Vous serez appelés à vous prononcer ensuite sur le contrat. Le scrutin est ouvert.

(Le vote a lieu au scrutin secret)

3.5 Mesdames et Messieurs, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats du scrutin secret qui vient d'avoir lieu pour la nomination du Directeur général.

3.6 Nombre d'Etats membres ayant le droit de vote à la session : 81 ; absents : 2 ; abstentions : 4 ; bulletins nuls : 0 ; suffrages exprimés : 75 ; majorité requise : 38. Nombre de voix obtenues par le candidat proposé par le Conseil exécutif : 55. Contre : 20.

3.7 En conséquence, M. Vittorino Veronese ayant obtenu la majorité absolue des voix, je le déclare élu Directeur général de l'Unesco pour une période

de six ans à compter du lendemain de la clôture des travaux de la dixième session de la Conférence générale.

3.8 Mesdames, Messieurs, au moment où M. Luther Evans s'apprete à quitter volontairement les hautes fonctions dont vous l'aviez investi, la Conférence générale sera certainement unanime à faire écho aux éloges si mérités qui lui ont été décernés tout au long des débats ; elle sera unanime à rendre un hommage chaleureux à celui qui, durant plus de cinq années, fut le bras séculier de notre Organisation, à laquelle il a apporté, conformément aux directives de nos Conférences et sous le haut contrôle du Conseil exécutif, un concours dont aucun des pays rassemblés au sein de l'Unesco n'oubliera la conscience ni l'efficacité.

3.9 Ces hautes fonctions, infiniment délicates, le Directeur général sortant les aura exercées avec une impartialité et une autorité aussi pleines de bonne humeur que de compréhension et de bienveillance. Par son action dont le souvenir durera, il s'est acquis des titres certains à la reconnaissance personnelle de beaucoup d'entre nous, et à la reconnaissance collective des Etats membres. Ce bref, mais très sincère hommage, Messieurs, votre Président tient pour un grand honneur d'avoir à le formuler devant vous. Du fait même de la qualité de la gestion de M. Luther Evans, M. Vittorino Veronese recueille une succession difficile. Mais, en dehors de sa haute valeur personnelle et de sa courtoisie proverbiale, sa longue expérience de la vie complexe de l'Unesco nous donne l'assurance qu'il saura maintenir notre Organisation, qui se situe au-delà des affinités et des idéologies politiques, sur la voie qui fait d'elle - en tout cas, qui doit faire d'elle - l'expression la plus haute de la conscience humaine. En lui exprimant nos très vives félicitations pour son élection, je forme le voeu que sa gestion, qu'il va bientôt inaugurer, assure un épanouissement toujours plus large de l'idéal pour lequel nous sommes réunis, à savoir le mieux-être des hommes et la fraternité universelle.

3.10 Mesdames et Messieurs, vous avez maintenant à voter sur le projet de contrat du Directeur général. Il s'agit du document portant la cote 10 C/65, qui vous a été distribué. Je pense que la Conférence générale sera d'accord pour que nous procédions au vote à main levée.

3.11 Si vous le voulez bien, je mets aux voix l'approbation du contrat.

3.12 Le contrat est approuvé.

3.13 J'ai l'honneur de donner maintenant la parole au délégué de l'Italie.

4.1 M. MANZINI (Italie). -

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je suis monté à cette tribune en premier lieu pour vous dire, au nom de M. Veronese, qu'il accepte avec une émotion intense et une gratitude profonde le grand honneur que vous venez de lui faire en le nommant à la tête du Secrétariat de notre Organisation. Il vous le dira lui-même à une prochaine occasion. Je tiens aussi à rendre hommage, comme l'ont fait tant d'orateurs, notamment notre Président, avec tant d'éloquence, à M. Luther Evans, qui pendant plus de cinq ans a dirigé l'Organisation d'une manière si efficace.

4.2 L'émotion et la gratitude de M. Veronese, je les partage entièrement. Et, au nom de la délégation italienne, que je dirige, je tiens à exprimer ici le sentiment de notre pays, qui est fier de voir, pour la première fois, l'un de ses citoyens appelé à diriger une Institution spécialisée des Nations Unies.

4.3 Cet événement ne pourra qu'accroître encore l'intérêt très vif que l'Italie porte déjà à l'oeuvre de coopération internationale dans laquelle elle s'est engagée.

4.4 Présenter la candidature d'un de ses citoyens à une haute fonction internationale n'est pas, pour un pays, quoi qu'on puisse penser, une opération tendant à une affirmation nationale. C'est, avant tout, un acte de foi dans le but et les moyens de la coopération internationale.

4.5 Ce n'est pas sans regret que nous perdons pour un certain temps M. Veronese, qui devient pour nous un étranger. Ce citoyen dont nous étions en droit d'attendre d'éminents services sera, en effet, bientôt pris par d'autres devoirs et tenu par d'autres exigences, au service d'une idée noble entre toutes, à laquelle il consacrera, j'en suis sûr, toutes ses forces. De sa part, comme de la nôtre, il s'agit d'un acte de foi dans l'idéal commun qui nous unit tous : la paix et l'entente fraternelle de l'humanité tout entière.

La séance est levée à 17 h. 15.

DIX-NEUVIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

2 décembre 1958 à 11 heures

Président : M. Joaquín TENA ARTIGAS (Espagne)

SOMMAIRE

Fixation du lieu de réunion de la onzième session de la Conférence générale	260
Deuxième Rapport du Comité de vérification des pouvoirs	261
Mesures à prendre et recommandations à formuler afin de faire assurer par les Etats membres le libre fonctionnement de l'éducation dans les territoires sous leur administration	261
Admission de l'Etat de Singapour en qualité de membre associé	265
Réduction du nombre, du volume et du coût des documents de travail de la Conférence générale et du Conseil exécutif	265
Rapport du Comité des rapports	268

FIXATION DU LIEU DE REUNION DE LA ONZIEME SESSION DE LA CONFERENCE GENERALE

1.1 Le PRESIDENT, - (Traduit de l'espagnol.)

La séance est ouverte. A la demande du Président du Conseil exécutif qui doit assister à une cérémonie officielle, nous allons examiner tout d'abord le point 21 de l'ordre du jour.

1.2 Le document pertinent est le 10 C/16. Je donne la parole à M. Raadi, Président du Conseil exécutif, pour la présentation du rapport.

2.1 M. RAADI (Iran), président du Conseil exécutif, -

Monsieur le Président, j'ai l'honneur de soumettre à la Conférence générale le projet de résolution figurant dans le document 10 C/16, qui concerne le lieu et la date d'ouverture de la onzième session de la Conférence générale.

2.2 Ce document indique qu'à la date du 23 septembre 1958, c'est-à-dire dans le délai fixé par le Règlement intérieur, aucun Etat membre n'avait invité la Conférence générale à tenir sa onzième session sur son territoire.

2.3 En conséquence, après avoir examiné les propositions du Directeur général, le Conseil exécutif recommande que la Conférence générale tienne sa onzième session au siège de l'Organisation et que l'ouverture de la session soit fixée au début de novembre 1960.

3. Le PRESIDENT, - (Traduit de l'espagnol.)

Quelqu'un désire-t-il prendre la parole sur le point de l'ordre du jour que vient d'exposer le Président du Conseil exécutif ? Je donne la parole au délégué du Brésil.

4.1 M. de BERREDO CARNEIRO (Brésil), -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je ne peux que m'associer à la proposition faite par le Conseil exécutif en ce qui concerne le lieu de réunion de la Conférence pour 1960. Le délai prévu par notre Règlement intérieur pour la présentation de candidatures à cet égard est écoulé ; nous devons donc - à notre satisfaction à tous, d'ailleurs - nous retrouver à Paris en novembre 1960.

4.2 Je voudrais cependant profiter de cette occasion pour porter à la connaissance de cette assemblée - sans, toutefois, lui demander de prendre pour l'instant aucune décision, ce qui serait déplacé - que mon Gouvernement a l'espoir d'accueillir la Conférence générale de l'Unesco soit en 1962, soit en 1964 si d'autres candidatures plus illustres, devant lesquelles je serais le premier à m'incliner, se présentaient pour 1962 ; nous ne sommes pas pressés, mais nous serons fiers que cette assemblée sache dès maintenant que c'est dans la nouvelle capitale du Brésil, qui se crée sur le plateau central du continent sud-américain, à quelque 1.200 kilomètres de la mer - là où surgit peu à peu de la forêt et du désert une civilisation moderne, et où une fois de plus, l'homme, maître de sa destinée et du monde où il vit, bâtit sa propre demeure - c'est, dis-je, dans cette ville de Brasilia, que le Directeur général de l'Unesco, mon cher et éminent ami, le Dr Luther Evans, a bien voulu vous présenter, dans le cadre de l'exposition que nous lui devons et pour laquelle nous lui témoignons une reconnaissance très vive, c'est dans cette ville de Brasilia, ville de l'avenir, que nous souhaitons ici voir bientôt se réunir la Conférence générale de l'Unesco.

5.1 Le **PRESIDENT**. - (Traduit de l'espagnol.)

Je crois exprimer le sentiment général en remerciant le Gouvernement brésilien de l'offre qu'il nous a faite de nous accueillir un jour dans la nouvelle capitale qui est en train de se construire au Brésil, à Brasilia. Nous n'avons pas à prendre de décision pour le moment, mais j'espère que nous pourrions tous un jour nous réunir là-bas.

5.2 Si personne d'autre ne demande la parole, je crois pouvoir dire que la Conférence est unanime à approuver la proposition du Conseil exécutif. La onzième réunion de la Conférence générale aura donc lieu à Paris au Siège de l'Organisation, au début de novembre 1960.

5.3 Nous passons à l'examen du premier point de l'ordre du jour. Je donne la parole au Président du Comité de vérification des pouvoirs qui va présenter le deuxième rapport de son comité.

**DEUXIÈME RAPPORT
DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS**

6.1 **M. FUENTES PANTOJA** (Chili), président du Comité de vérification des pouvoirs: Monsieur le Président, le Comité de vérification des pouvoirs a tenu sa troisième séance le vendredi 28 novembre pour examiner les pouvoirs reçus de certains Etats postérieurement à la première réunion du Comité.

6.2 Le Comité a constaté que les délégations des Etats membres ci-après, qui avaient déjà présenté des pouvoirs provisoires, ont par la suite présenté, conformément à l'Article 22 du Règlement intérieur de la Conférence générale, des pouvoirs en bonne et due forme émanant du Chef de l'Etat ou du Gouvernement, du Ministre des affaires étrangères ou d'un Ministre habilité par le Ministre des affaires étrangères à émettre des pleins pouvoirs: Belgique, Colombie, Cuba, Ethiopie, Guatemala, Indonésie, Iran et Mexique.

6.3 Le Comité recommande que les délégations de ces Etats soient admises de manière définitive à participer aux travaux de la dixième session de la Conférence générale.

6.4 Le Comité a constaté que les territoires ci-après, qui avaient accredité des observateurs auprès de la Conférence générale pour la présente session, ont, après leur admission comme membres associés de l'Organisation, présenté des pouvoirs en bonne et due forme accreditant leurs délégations en cette nouvelle qualité. Il s'agit de la Fédération des Antilles, de Koweït et de la Somalie.

6.5 Des pouvoirs ont également été reçus accreditant un observateur de l'Irlande, Etat qui n'est pas membre de l'Organisation.

6.6 Le Comité recommande à la Conférence générale d'admettre ces pouvoirs.

7.1 Le **PRESIDENT**. - (Traduit de l'espagnol.)

Si personne ne demande la parole je considérerai que la Conférence approuve le rapport du Comité. Ce rapport est approuvé.

**MESURES A PRENDRE ET RECOMMANDATIONS A FORMULER
AFIN DE FAIRE ASSURER PAR LES ETATS MEMBRES LE LIBRE
FONCTIONNEMENT DE L'EDUCATION DANS LES TERRITOIRES
SOUS LEUR ADMINISTRATION**

7.2 Nous passons à l'examen du point 15.1.2 de l'ordre du jour: il s'agit du document 10 C/DR, 38 présenté par la Grèce. Je donne la parole au délégué de la Grèce.

8.1 **M. KALERGIS** (Grèce). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, lors de sa neuvième session, la Conférence générale avait adopté, à New Delhi, sur la proposition de la délégation hellénique, la résolution 7.81 aux termes de laquelle les Etats membres de l'Unesco étaient invités:

"a) à prendre partout toutes les mesures adéquates pour assurer le libre fonctionnement de l'éducation;

b) à veiller à ce qu'aucun obstacle, quel qu'il soit, ne soit opposé au fonctionnement régulier des écoles, en sorte que les études puissent être libres et sans entraves;

c) à adopter les mesures nécessaires afin que partout il soit assuré à l'éducation un caractère respectant les traditions nationales, religieuses et de langage des habitants et que nul changement ne soit apporté pour des raisons politiques au caractère de cette éducation."

8.2 Ce qui avait motivé cette proposition c'était la situation très grave dans laquelle se trouvaient les écoles de la population hellénique de l'île de Chypre, située, comme vous le savez, Messieurs, au centre de ce bassin méditerranéen qui fut le berceau des plus importantes civilisations du monde. Cette île, à la culture hellénique trois fois millénaire, est aujourd'hui habitée, selon les statistiques du Gouvernement britannique, par 80 % de Grecs, 18 % de Turcs, et 2 % d'Arméniens et Maronites.

8.3 La délégation hellénique ne voudrait laisser subsister dans l'esprit de personne le moindre doute sur la nature des doléances ici présentées. Dans cette enceinte, consacrée à l'éducation, à la science et à la culture, la politique n'a point de place, et je me garderai bien de l'évoquer, étant donné, du reste, que les aspects politiques du problème de Chypre sont examinés en ce moment par l'Assemblée générale des Nations Unies, à New York. Malheureusement, la délégation hellénique se voit à regret dans l'obligation de vous présenter de nouveau la question sur le plan de l'éducation car, depuis la session de New Delhi, non seulement la situation n'a pas évolué dans le sens prescrit par la résolution que je viens de mentionner, mais de nouvelles mesures administratives sont venues l'aggraver encore - mesures qui sont en contradiction flagrante avec le paragraphe c) de la résolution, dans lequel il est demandé que nul changement ne soit apporté pour des raisons politiques au caractère national de l'éducation.

8.4 Ces mesures, Messieurs, sont de deux sortes:

8.5 L'Administration britannique rend de plus en plus difficile le fonctionnement des écoles communales grecques, surtout en raison de la pénurie de maîtres, ceux-ci ne pouvant plus être recrutés en Grèce, alors que les écoles turques peuvent faire venir des maîtres de Turquie. On a aussi recours à la réduction des subventions administratives. On

procède également à la fermeture prolongée d'un grand nombre d'écoles sous des prétextes divers et pour des entorses mineures aux règlements, telles que la participation d'élèves à des manifestations patriotiques ou le fait de hisser un drapeau grec sur le toit d'une école.

8.6 Le second moyen mis en œuvre par l'Administration britannique consiste à créer des écoles gouvernementales dénommées "Intercommunal Technical Schools", et à favoriser le développement de ces institutions où, sous prétexte d'un enseignement plus éducatif, il est prodigué à la jeunesse cyprïote une éducation cosmopolite, dépourvue de toute tradition nationale, aussi bien grecque que turque.

8.7 Sans vouloir abuser de la patience de la Conférence en recourant à des statistiques fastidieuses, je me bornerai à mentionner ici certains chiffres, qui par eux-mêmes me paraissent éloquentes :

8.8 Pendant l'année scolaire 1955-1956, 417 écoles primaires (sur un total de 499) ont été fermées, pendant une durée variable ou même définitivement - ce qui a gravement affecté l'instruction de 47.000 enfants sur un total de 62.000. Pendant l'année scolaire 1957-58, 32 écoles ont été fermées et le sont restées définitivement. Au niveau secondaire, les 8 plus importants lycées ont été fermés, affectant ainsi 8.000 jeunes gens et jeunes filles sur un total de 15.000. A la fin de 1956, c'est-à-dire alors même que le Royaume-Uni approuvait à New Delhi la Résolution 7.81, l'Administration britannique expulsait définitivement de Chypre 130 professeurs de lycée (sur un total de 500) - pratiquement tous ceux qui avaient été recrutés en Grèce. Aucun motif de cette mesure générale n'a été donné, mais on a laissé entendre, sans le prouver, que ces professeurs inspiraient à leurs élèves la haine de la domination étrangère.

8.9 Mais je reviens aux faits. Le renvoi des professeurs venus de Grèce a rendu problématique le fonctionnement même des établissements secondaires à Chypre, car le nombre de professeurs susceptibles d'être recrutés sur place est insuffisant. L'Administration, profitant de cette situation difficile, a poussé à fond son projet d'établissement d'"Ecoles intercommunales", qu'elle favorise de toutes les façons, notamment par des subventions accrues. Qu'il me soit permis d'ajouter ici un mot d'explication : les subventions accordées par l'Administration britannique sont imputées sur le budget de l'île. Or, comme ce budget est alimenté par les impôts levés dans l'île et que 80 % des contribuables sont grecs, ce sont en fin de compte les Grecs cyprïotes qui entretiennent indirectement ces "Ecoles intercommunales" dont ils peuvent fort bien ne pas vouloir pour l'éducation de leurs enfants. Que fait-on du principe fondamental de la Déclaration des droits de l'homme, selon lequel les parents sont les seuls juges du genre d'éducation qu'ils entendent donner à leurs enfants ?

8.10 D'un autre côté, l'Administration britannique soutient de son mieux les écoles turques. Les subventions qu'elles reçoivent sont substantielles, le recrutement du personnel enseignant en Turquie est absolument libre et admis, 60 nouveaux professeurs sont venus de Turquie durant la période 1956-1958. Nous sommes naturellement les premiers à applaudir très sincèrement au soutien important accordé aux établissements scolaires de la minorité turque, car nous souscrivons sans réserve au droit, pour

chacune des deux communautés de l'île, de régler au mieux les questions d'éducation de sa propre jeunesse, à condition que ce soit sur un pied d'égalité et sans entraves. Or la différence de traitement entre les deux communautés est si manifeste et l'inégalité si criante que je ne puis m'empêcher d'illustrer encore cette discrimination frappante.

8.11 Pendant les deux dernières années, 3.000 livres sterling de subventions pour les bibliothèques scolaires ont été versées aux communautés turques, contre 5.000 aux communautés grecques. Cette dernière somme apparaît dérisoire si l'on se souvient que le rapport numérique entre la population grecque de l'île et l'élément turc est de 4 à 1.

8.12 Venons-en maintenant aux bourses accordées aux maîtres pour aller parfaire leurs études à l'étranger. Je me réfère, comme pour les bibliothèques scolaires, à un document officiel britannique, le "Report of the Department of Education for the school year 1956-57, by W.B. Tudhope, Director of Education". Pendant l'année scolaire 1956, 76 bourses ont été octroyées au total : 65 pour des Universités ou Ecoles supérieures de Grande-Bretagne et 11 pour des institutions turques. Aucune pour la Grèce.

8.13 Je voudrais maintenant vous entretenir, Messieurs, d'une mesure toute récente, aussi vexatoire que les autres, mais probablement bien plus dangereuse encore :

8.14 Un décret daté du 29 août 1958 soumet à l'autorisation spéciale du Gouvernement de l'île tout transfert d'élève d'une école secondaire à une autre et interdit aux directeurs d'école d'avoir dans leurs classes un nombre d'élèves supérieur à celui des élèves inscrits en 1956. Je gage que peu nombreux parmi vous sont ceux qui ont mesuré de prime abord la portée de cette mesure et en ont saisi le sens caché. Moi-même j'ai mis du temps à m'y retrouver. L'Administration a proclamé qu'elle se résolvait à cette mesure restrictive pour protéger du mépris, voire des menaces des Grecs restés attachés à leurs écoles communales les parents d'enfants inscrits ou à même de s'inscrire à l'avenir dans les écoles gouvernementales.

8.15 Comme il serait excessif de fermer purement et simplement les écoles communales grecques, on fait indirectement tout ce qui est possible pour en rendre le fonctionnement difficile et défectueux. L'interdiction de recruter des maîtres en Grèce et l'impossibilité d'en trouver suffisamment à Chypre ont déjà provoqué une diminution des heures de classe de l'ordre de 20 %. La réduction ou la suppression des subventions a rendu les écoles grecques plus chères et ceux des parents qui sont économiquement faibles éprouvent des difficultés à y inscrire leurs enfants, alors que les écoles gouvernementales sont presque gratuites. Puis vient la fermeture, provisoire ou définitive, des écoles pour des causes futiles et enfin, aujourd'hui, cette interdiction absolue de transférer un élève d'une école à une autre, ou d'inscrire un élève de plus qu'en 1956. Et que fait-on, Messieurs, toute autre considération mise à part, du taux normal d'accroissement de la population ? On l'ignore, évidemment, et ainsi les élèves qui sont en excédent par rapport à 1956 devront obligatoirement s'inscrire dans les écoles gouvernementales, qui, boycottées par la population grecque de l'île, risquent de fermer leurs portes faute

d'élèves. Encore une fois, Messieurs, cette mesure est en contradiction flagrante avec le grand principe contenu dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

8.16 On en vient ainsi à se demander quel est le but, d'inspiration politique, que se propose l'Administration britannique depuis une époque bien antérieure à 1956. Ce but, clair et précis, ne peut échapper à aucun observateur impartial ; c'est de tâcher d'enlever à l'enseignement son caractère national, traditionnel et hellénique, dans l'espoir - combien naïf ! - de faire perdre à la jeunesse cyprite sa conscience nationale et de parvenir à créer, petit à petit, une jeunesse à l'esprit cosmopolite, sans attaches profondes avec le riche passé du patrimoine culturel hellénique, une jeunesse satisfaite de sa médiocrité et vaguement teintée de culture anglaise. En un mot, il s'agit de la déshellénisation de l'enseignement. Il est étonnant que des administrateurs aussi avisés que les Britanniques puissent donner dans une telle utopie et croire naïvement que rien qu'en créant quelques belles écoles dispensant une solide éducation anglaise ils viendront facilement à bout des sentiments du peuple cyprite - sentiments qui lui ont permis de survivre, tel quel, pendant trois millénaires, toujours passionnément attaché à sa langue, à sa culture et à ses traditions nationales malgré les épreuves que l'Histoire ne lui a pas ménagées.

8.17 J'ai cru relever une condamnation de pareilles intentions dans l'intéressant exposé qu'a fait à cette tribune même, le 10 novembre, le distingué Président de la délégation du Royaume-Uni, qui rejetait toute tentative visant - ce sont ses propres termes - "à construire une sorte de culture supranationale, un nouvel humanisme destiné à remplacer toutes les appartenances traditionnelles". C'est pour moi un grand plaisir de souscrire pleinement aux termes que je viens de citer de Sir Edward Boyle, car l'esprit qui les anime n'est pas seulement réaliste mais encore profondément humain et conforme aux idéaux de l'Unesco. Dès lors peut-on ne pas se poser la pénible question : Comment concilier le fait qu'en Grande-Bretagne, ce pays démocratique et libéral, il se soit toujours trouvé et il continue à se trouver des esprits éminents - du célèbre historien Macaulay au professeur Murray - pour étudier avec une compétence remarquable l'histoire, la culture, la langue et le "way of life" de la Grèce et pour en propager la connaissance et l'amour parmi l'élite de la jeunesse britannique, comment concilier ce fait avec l'attitude de l'Administration britannique à Chypre, qui encourt le reproche de déshelléniser une population hellène, fière de pouvoir revendiquer pour elle la formule frappée lapidairement il y a plus de 25 siècles : "S'appellent Hellènes tous ceux qui participent à notre culture" ?

8.18 On nous rappelle sans cesse, Messieurs, cette triste vérité que près de la moitié de la population de notre globe est privée d'instruction. Notre devoir primordial et sacré, en tant que membres de l'Unesco, est de remédier à cet état de choses regrettable. Mais ce devoir est trop pressant pour que l'on ne sauvegarde pas à tout prix les foyers existants de rayonnement culturel et de civilisation. Alors que nous sommes tous appelés à faire en sorte que les illettrés apprennent à lire, songeons que nous dilapidons un capital déjà constitué si nous ne conservons pas jalousement aux peuples plus privilégiés le

droit de continuer à vivre leur histoire millénaire et à s'inspirer de leur patrimoine intellectuel culturel et national.

8.19 Pour me résumer et conclure, je dirai, Messieurs, que le problème qui nous occupe aujourd'hui n'est nullement un problème politique, mettant en cause les droits de la Grèce ou la primauté de la culture hellénique, mais bien un problème de respect des Droits de l'homme, de respect du droit prioritaire des parents de choisir, avant même les gouvernants, le genre d'éducation à donner à leurs enfants ! Si, dans la vie d'une nation, la solution d'une question politique peut parfois être ajournée, je ne pense pas qu'il en soit de même en ce qui concerne le respect des Droits de l'homme : parce que ces droits sont plus sacrés, leur respect doit s'imposer sans aucun délai.

8.20 Si je défends aujourd'hui le droit des parents cyprites de continuer à envoyer leurs enfants, sans entraves, dans leurs écoles communales, ce n'est pas parce que ces écoles donnent un enseignement hellénique (qui est d'ailleurs conforme à la tradition constante de l'île), mais parce que les Cyprites, au même titre que les Anglais, les Turcs, les Grecs, les Américains, les Russes, ou n'importe quel peuple au monde, ont le droit de choisir eux-mêmes le genre d'éducation qui convient à leurs enfants.

8.21 C'est ce droit essentiel que la délégation hellénique a l'honneur de vous demander de proclamer en vous présentant le projet de résolution 10 C/DR.38, dont la teneur a, à dessein, un caractère général afin de défendre et de faire respecter dans tout l'univers les principes sacrés de la liberté d'éducation.

9. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'espagnol.)
Je donne la parole au délégué du Royaume-Uni.

10.1 Sir Edward BOYLE (Royaume-Uni). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, je suis heureux que le représentant de la Grèce ait pu citer, en les approuvant, certaines des paroles que j'ai prononcées à la séance plénière du 10 novembre. J'ai plaisir, moi aussi, à appuyer la résolution qui vient d'être proposée, même si j'ai quelques observations de nature un peu différente à formuler ultérieurement.

10.2 A la neuvième session de la Conférence générale, le Royaume-Uni a voté en faveur de la résolution 7,81 dont les termes répondent non seulement aux principes généraux que défend l'Unesco, mais encore, sur de nombreux points, à l'idéal que le Royaume-Uni s'efforce de réaliser tant sur son propre territoire que dans les nombreux territoires d'outre-mer dont il a la responsabilité. C'est pourquoi nous acceptons et appuyons le projet de résolution qui vient d'être présenté par le délégué de la Grèce. Non seulement nous continuons d'approuver et de respecter les termes de la résolution 7,81 qui a été adoptée à New Delhi et qui est citée dans le document 10 C/DR.38 dont nous sommes saisis, mais nous avons agi et voté, à la présente session, en faveur de résolutions du même ordre qui figurent dans le projet de programme et de budget.

10.3 Si vous vous reportez à la résolution 1,41, vous verrez qu'elle invite les Etats membres à ouvrir à tous, sur un pied d'égalité, l'accès à tous les degrés de l'enseignement dans leurs territoires

métropolitains et extra-métropolitains," compte dûment tenu des caractéristiques culturelles de chaque pays ou territoire."

10.4 C'est exactement, Monsieur le Président, ce que nous cherchons à faire, et cela me paraît ressortir de l'action menée par les Britanniques dans de nombreuses parties du monde. La résolution 1.61 réitère les mêmes principes à l'égard de l'éducation extrascolaire. Nous avons appuyé cette résolution à la Commission du programme, car non contents d'approuver ces principes, nous nous efforçons constamment à les mettre en pratique. Cependant, Monsieur le Président, nous avons également voté en faveur de la résolution 1.31 qui invite les Etats membres "à encourager l'enseignement aux élèves de points de vue qui ne risquent pas de porter préjudice aux relations avec les autres nations ni de nuire à la compréhension entre les peuples qui est indispensable à l'instauration d'une paix véritable et durable, et à s'efforcer d'empêcher l'enseignement de thèses politiques de caractère provocateur".

10.5 En présentant ce matin son projet de résolution, le représentant de la Grèce a fait un certain nombre d'allégations touchant le système d'éducation en vigueur à Chypre, prétendant que le fonctionnement de l'enseignement et l'exercice des droits des parents sont entravés dans ce territoire, en violation de la résolution 7.8 que la Conférence générale de l'Unesco a adoptée à sa neuvième session. J'estime devoir répondre brièvement à ces allégations.

10.6 Comme vous le savez tous, j'en suis persuadé, la situation tragique où se trouve actuellement Chypre, préoccupe vivement nombre de mes concitoyens, hommes et femmes de toutes tendances politiques ou n'appartenant à aucun parti ; et ce problème déborde largement la question du libre fonctionnement de l'éducation. En fait, en ce moment même, il fait à New York l'objet d'un débat de l'Organisation des Nations Unies. Afin de remplir nos obligations quant au bien-être des habitants de Chypre, et compte tenu de l'inquiétude manifestée à cet égard par certains de nos amis et alliés, nous avons accepté dans une mesure exceptionnelle d'examiner le problème avec eux dans l'espoir de trouver la meilleure solution acceptable pour tous les intéressés. Nous avons eu de multiples entretiens avec les gouvernements en question ; le problème de Chypre a été étudié par le Conseil de l'Atlantique Nord en octobre, et le Gouvernement de Sa Majesté était pleinement disposé à participer à une conférence que ce Conseil a proposé de réunir à Paris sous la présidence de M. Spaak. Nous sommes toujours prêts à assister à une conférence, quelle qu'en soit la date, et nous avons naturellement été déçus en Grande-Bretagne lorsque le Gouvernement grec a soudain, pour sa part, refusé de le faire. Mais vraiment, nous ne pensons pas que la Conférence générale de l'Unesco soit le lieu qui convienne pour approfondir cette question très complexe et épineuse. Je voudrais seulement dire quelques mots de l'éducation et des caractéristiques culturelles. Je tiens à souligner que les caractéristiques culturelles de chacun des territoires placés sous notre administration, caractéristiques que nous nous sommes engagés à respecter en votant la résolution 1.41 et d'autres au cours de cette conférence, sont depuis longtemps respectées, à Chypre comme dans les autres territoires dont le Royaume-Uni est responsable. Nous nous que

Chypre soit l'un des territoires auxquels s'applique la résolution 7.81, si ce n'est dans la mesure où nous nous sommes également référés aux principes énoncés dans la résolution 1.31, que j'ai déjà citée. Nous reconnaissons naturellement que beaucoup de Cypriotes ont des liens culturels très étroits avec la Grèce ; c'est pourquoi les établissements d'enseignement secondaire de langue grecque ont, à Chypre, exactement les mêmes programmes que les lycées de Grèce. Les manuels utilisés dans ces écoles sont ceux qu'a prescrits en Grèce le Ministre de l'éducation, et pour autant que je sache, les méthodes d'enseignement, les règlements et même le système d'examens sont identiques. Le corps enseignant comprend de nombreux citoyens grecs, et encore plus de Cypriotes dont le grec est la langue maternelle et qui ont fait leurs études à Athènes. Le caractère hellénique de ces écoles aurait été, je crois, parfaitement garanti si les représentants cypriotes grecs ne s'étaient pas retirés, il y a trois mois, du Comité consultatif pour l'éducation des Cypriotes grecs, et n'avaient refusé la création au Ministère de l'éducation, d'un service spécial chargé de toutes les questions relatives à l'éducation des Cypriotes grecs. Je peux également affirmer à la présente assemblée que le Royaume-Uni n'a aucunement l'intention de déshelléniser Chypre. Comme je l'ai déjà dit le 10 novembre, nous n'avons nullement le désir d'encourager une culture universelle supra-nationale. En fait, je pense que quiconque connaît l'histoire culturelle de la Grande-Bretagne, les relations qu'elle entretient avec de nombreux autres pays et l'intérêt que d'innombrables générations d'Anglais ont porté à la civilisation hellénique, ne peut imaginer un seul instant que la Grande-Bretagne ait jamais eu l'intention de poursuivre où que ce soit une politique de déshellénisation.

10.7 Le Gouvernement de Sa Majesté estime que si les Cypriotes grecs acceptaient, comme on le leur a proposé, de se charger entièrement à Chypre des écoles de langue grecque, par l'entremise d'une direction cypriote grecque au Ministère de l'éducation, toutes les difficultés auxquelles se heurte actuellement dans l'île la pleine mise en oeuvre de la résolution 7.81, adoptée à New Delhi en 1956, se trouveraient résolues. Monsieur le Président, c'est dans cet esprit que nous appuyons la résolution proposée par le représentant de la Grèce. Puis-je terminer par une remarque personnelle ? J'ai eu récemment le plaisir d'accueillir au Ministère britannique de l'éducation, un certain nombre de professeurs venant de Chypre et appartenant aux communautés grecque et turque. J'en ai été très heureux et j'aurai toujours grand plaisir à recevoir d'autres Cypriotes, membres du corps enseignant.

11.1 Le PRESIDENT. - (Traduit de l'espagnol.)
Si aucune autre délégation ne désire prendre la parole, l'adoption du document 10 C/DR.38 va être mise aux voix.

(Le vote a lieu à main levée.)

11.2 Le document 10 C/DR.38 est adopté par 56 voix, sans opposition, avec une abstention.

ADMISSION DE L'ÉTAT DE SINGAPOUR
EN QUALITÉ DE MEMBRE ASSOCIÉ

11.3 Nous passons maintenant au point 4, 3 de l'ordre du jour, qui fait l'objet du document 10 C/DR. 68. Je donne la parole au délégué du Royaume-Uni.

12.1 Sir Edward BOYLE (Royaume-Uni). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, je ne retiendrai pas l'attention de la Conférence plus de deux ou trois minutes sur cette question qui est d'ordre technique. A la huitième session de la Conférence générale, celle de Montevideo (1954), le Royaume-Uni a proposé l'admission comme membres associés de deux territoires, la Côte de l'Or et le Sierra Leone, et de deux groupes de territoires : le Groupe de territoires britanniques de la région des Caraïbes, comprenant les cinq îles des Antilles, et le Groupe Malaisie/Bornéo britannique, comprenant les cinq territoires de l'Asie du sud-est. Comme le savent à coup sûr les délégués de cette Conférence, le Gouvernement du Royaume-Uni a pour principe d'acheminer aussi rapidement que possible tous les territoires qu'il administre vers l'autonomie politique et l'indépendance, dans le cadre du Commonwealth si les territoires intéressés le désirent. Depuis la session de Montevideo, la Côte de l'Or est devenue Etat souverain à l'intérieur du Commonwealth; et sous son nouveau nom de Ghana, elle est maintenant membre de l'Unesco. Les Antilles ont formé une fédération qui n'est pas encore pleinement souveraine, mais qui a déjà, au cours de la présente session de la Conférence générale, été admise comme membre associé. Sur l'autre face du globe, le groupe Malaisie/Bornéo britannique a déjà changé de composition par suite de l'accession à la pleine souveraineté, dans le cadre du Commonwealth, de la Fédération de Malaisie dont la délégation participe à cette conférence comme celle d'un membre à part entière. Un nouveau changement sera souhaitable en avril 1959, lorsque Singapour acquerra un nouveau statut et demandera à devenir membre associé de l'Unesco proprio jure. Ce privilège d'être admis proprio jure comme membre associé ne peut être accordé que par la Conférence générale, et c'est pourquoi nous vous avons demandé que cette question soit inscrite à votre ordre du jour.

12.2 Nous demandons à la Conférence de reconnaître le changement intervenu dans la composition du Groupe Malaisie/Bornéo britannique, et de répondre au vœu qu'a exprimé Singapour de devenir membre associé avant la prochaine session de la Conférence générale. La façon la plus simple de faire droit à cette double requête serait d'accepter le retrait du Groupe Malaisie/Bornéo britannique dans son ensemble; aux termes de l'article II, paragraphe 6 de l'Acte constitutif, ce retrait ne prendra effet qu'à partir du 31 décembre 1959. Après cette date, si notre résolution est adoptée par la Conférence, c'est à l'Etat de Singapour que seront dévolus les droits et obligations qui appartiennent actuellement au Groupe Malaisie/Bornéo britannique.

12.3 Monsieur le Président, au nom du Gouvernement britannique, et au nom aussi du Gouvernement et du peuple de Singapour, je recommande chaleureusement à la Conférence d'adopter cette résolution.

13.1 Le PRÉSIDENT. - (Traduit de l'espagnol.)

Je remercie le délégué du Royaume-Uni. Quelqu'un désire-t-il appuyer cette proposition? La Belgique l'appuie. Je crois d'ailleurs que nous sommes tous de son avis. Dans ce cas, l'admission de l'Etat de Singapour comme membre associé de l'Unesco à partir du 31 décembre 1959 est acceptée à l'unanimité. A partir de cette date, c'est l'Etat de Singapour qui, à lui seul, exercera les droits et s'acquittera des obligations précédemment dévolus au Groupe Malaisie/Bornéo britannique.

REDUCTION DU NOMBRE, DU VOLUME ET DU COUT DES
DOCUMENTS DE TRAVAIL DE LA CONFERENCE GENERALE
ET DU CONSEIL EXECUTIF

13.2 Nous passons maintenant à l'examen du document 10 C/69 et annexe; il s'agit d'un projet de résolution présenté par le Bureau de la Conférence générale dans lequel il est proposé que la somme de 1.146.000 dollars, correspondant aux frais de documentation de la Conférence générale et du Conseil exécutif, soit considérée comme un plafond qui ne saurait être dépassé.

13.3 Je donne la parole au Président de la Commission administrative qui présentera ce projet de résolution.

14.1 M. BAUGNIET (Belgique), Président de la Commission administrative. -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Au nom du Comité qui a été constitué par le Bureau de la Conférence pour examiner le problème auquel se rapporte le projet de résolution dont vous avez le texte sous les yeux (document 10 C/69), je vais développer en quelques mots, très brièvement, le but de ce projet.

14.2 Beaucoup de délégations ont, au cours de cette session de la Conférence, insisté sur la nécessité de réduire le coût de la documentation présentée pour les travaux de la Conférence générale. La Commission administrative s'est penchée sur certains aspects de ce problème; répondant aux suggestions qui avaient été faites par le Conseil exécutif, elle a proposé quelques réductions sensibles de dépenses - et vous aurez à en connaître lorsque la Commission fera rapport. Le Conseil exécutif, de son côté, a proposé de réduire de façon très sérieuse et très sensible la documentation relative à ses propres travaux. Mais toutes ces réductions sont encore insuffisantes pour équilibrer l'augmentation récente des sommes très importantes que l'Organisation dépense pour les travaux du Conseil exécutif et de la Conférence générale.

14.3 Vous avez vu, dans le document 10 C/69 Annexe, quelles étaient les sommes qui figuraient au budget pour les divers services de documentation et de publications, et c'est en vue de réduire le plus possible ces dépenses que le projet de résolution dont vous avez à connaître maintenant a été déposé par la délégation française. Le Bureau de la Conférence avait constitué un comité pour étudier et préparer une résolution, et c'est le projet, transmis au Bureau de la Conférence, et approuvé par lui, que j'ai l'honneur de présenter à votre approbation. Ce projet est le suivant, compte tenu de quelques modifications de détail :

14.4 "La Conférence générale

Constatant avec inquiétude que les frais de la documentation destinée au Conseil exécutif et à la Conférence générale augmentent chaque année (nombre de documents, volume des documents, tirage, frais de traductions s'élevant au total à 32 dollars la page),

Estimant que le total des frais de cette documentation devrait être réduit dans une mesure encore plus considérable qu'il ne résulte des décisions déjà prises par le Conseil exécutif et la Conférence générale,

Notant avec satisfaction que le Secrétariat a été, pour la première fois, en mesure de présenter dans l'annexe au présent document, une estimation réaliste des prévisions de dépenses afférentes à la documentation destinée à la Conférence générale et au Conseil exécutif,

Décide que cette somme de \$ 1.146.000, correspondant aux estimations pour 1959-1960, doit être considérée comme un plafond qui ne devrait pas être dépassé ;

Demande au Conseil exécutif de revoir attentivement cette question, en vue de réduire encore ce montant ;

Décide que toute économie nouvelle qui pourrait être faite par suite d'une réduction de la documentation destinée au Conseil exécutif et à la Conférence générale, sera utilisée pour financer des dépenses afférentes aux activités du Programme, y compris les publications figurant au Titre II (Exécution du Programme) ;

Recommande au Conseil exécutif et au Directeur général de prendre notamment en considération les suggestions suivantes, afin de réduire le nombre des documents, le volume des documents, leur tirage :

(a) les documents de travail destinés à la Conférence générale et au Conseil exécutif devraient être dans toute la mesure du possible présentés sous une forme synthétique et incorporés dans les rapports du Directeur général sur l'activité de l'Organisation ;

(b) il serait souhaitable que le Directeur général, comme l'a suggéré le rapport du Comité d'étude de la gestion administrative, charge un membre de son cabinet d'étudier toute mesure de simplification et de rationalisation des rapports, et de contrôler tous les documents avant leur publication."

14.5 Nous pensons que l'adoption de cette résolution permettra de réaliser quelques économies sérieuses sur les fonds consacrés aux travaux de documentation du Conseil exécutif et de la Conférence générale.

14.6 Vous voudrez bien vous rappeler que, dans le projet de budget qui nous a été soumis - projet qui avait été établi sur la base d'une situation antérieure à la situation actuelle, d'après des statistiques de 1955 et 1956, au moment où le Conseil exécutif ne se réunissait pas aussi souvent qu'il l'a fait depuis - les prévisions budgétaires étaient inférieures de plus de 220.000 dollars à ce que serait le montant réel des dépenses, si l'on devait continuer à faire paraître les publications et la documentation de la même manière que jusqu'à présent. C'est pour cela que, lorsque le Conseil exécutif, d'une part, la Commission administrative, d'autre part, ont proposé des réductions de dépenses, ces réductions proposées n'ont pas encore été suffisantes pour combler la différence de 220.000 dollars devant laquelle on se serait trouvé si l'on avait maintenu le système de documentation

et de publications qui existait jusqu'à ce jour.

14.7 Les efforts que nous vous demandons de faire consistent donc à combler ce déficit et à essayer de faire d'autres économies encore, dont le montant pourrait être consacré à la réalisation des projets prévus au Programme.

15. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'espagnol.)

Je remercie le Président de la Commission administrative qui a présenté ce projet de résolution et je donne la parole au délégué des Philippines.

16.1 M. BOCOBO (Philippines). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, la délégation des Philippines approuve cet essai d'économie. Dans notre pays, nous avons un proverbe qui dit : "Qui mal emploie son argent fait vite figure de sot". La documentation est un des éléments du budget sur lesquels on doit économiser : il faut réduire le nombre, le volume et le coût des documents, ainsi que le propose la résolution dont nous sommes saisis.

16.2 L'Organisation internationale du travail s'y emploie depuis un certain temps. Lors d'une réunion récente du Conseil d'administration de cette Organisation, à laquelle je représentais le Gouvernement de mon pays, on a appliqué ce principe de façon assez rigoureuse. On a renoncé notamment aux comptes rendus des comités du Conseil d'administration.

16.3 Dans les conférences internationales, la plupart des délégués redoute d'être submergés sous un flot de documents. Beaucoup d'entre eux n'ont ni le temps, ni l'envie de lire avec soin cette masse de papiers. Peut-être même de nombreux délégués penseraient-ils mieux, et plus clairement s'ils n'avaient pas à étudier cette documentation où ils risquent de se perdre comme dans un labyrinthe.

16.4 Telles les feuilles d'automne, ces documents semblent très beaux tant qu'ils tiennent encore à l'arbre touffu qu'on appelle "ordre du jour" ; mais bientôt ils s'envolent et tombent dans la corbeille hospitalière qui recueille les papiers inutiles.

16.5 Monsieur le Président, nous agirions plus si nous étions plus économes de mots, tant oralement que par écrit. "On ne paie pas ses dettes avec des mots" a dit Shakespeare, et les Etats membres de notre grande Organisation ont, ensemble et solidairement, à l'égard de l'humanité, une immense dette de bien-être et de justice sociale.

17. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'espagnol.)

Je remercie le délégué des Philippines et je donne la parole au délégué du Mexique.

18.1 M. CABRERA (Mexique). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la délégation du Mexique félicite les auteurs de cette résolution, ainsi que la Commission administrative qui l'a adoptée. Dans tous les organismes internationaux, on peut observer cette immense prolifération de documents qui se révèlent souvent inutiles et qui, en tous cas, sont très peu lus, ce qui entraîne des frais excessifs et insuffisamment justifiés.

18.2 Ce phénomène est commun à tous les organismes internationaux, et c'est pourquoi le Conseil économique et social a, au cours de diverses sessions

recommandé à tous les organismes dépendant des Nations Unies de réduire le nombre des publications et l'avalanche de documents dont a parlé le représentant des Philippines.

18.3 Nous sommes d'avis que l'on étudie à fond la possibilité d'instaurer un système de présentation synthétique des documents, qui nous permettrait d'être bien informés sans avoir à faire pour cela un travail fatigant ni un choix plus ou moins aléatoire entre les documents importants et ceux qui ne servent à rien. C'est pourquoi ma délégation appuie le principe auquel répond cette proposition, et demande que l'on détermine quelles sont les publications de caractère transitoire et éphémère auxquelles devront principalement s'appliquer les mesures d'économie.

18.4 Il ne faut pas oublier que l'Unesco a pris l'engagement de publier des oeuvres durables, qu'il s'agisse d'originaux ou de traductions, et nous espérons que les publications de ce genre n'auront pas à souffrir de ce programme d'économie ; ce sont celles en effet qui assurent à l'Unesco une audience internationale dans le monde de la culture. Je pense que, dans l'intention des auteurs de cette résolution, il s'agit de faire des économies sur les documents qui ne sont pas indispensables et d'instaurer un système rigoureux pour le choix des documents à publier.

18.5 Tous les organismes internationaux, répondant à la suggestion du Conseil économique et social, ont pris des résolutions analogues. C'est pourquoi je pense que dans tout le système des Nations Unies, une politique rigoureuse s'impose si l'on veut éviter aux délégués cette inondation de papiers dont a parlé le délégué des Philippines, papiers qui, comme il l'a dit, sont souvent inutiles. Nous serions très heureux de voir les diverses commissions de l'Unesco établir ce système de priorité et de classification, sans sacrifier pour autant les publications de caractère permanent et valable auxquelles l'Organisation doit son prestige et qu'elle est d'ailleurs tenue de faire paraître pour l'amélioration et la diffusion de la culture universelle.

19. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'espagnol.)

Je remercie le délégué du Mexique et donne la parole au délégué de la République Dominicaine.

20. M. PEIGNAND CESTERO (République Dominicaine). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je désire faire une proposition dont l'intention est évidente et que je ne m'attarderai pas à justifier, car je suis sûr qu'elle recueillera l'approbation unanime de l'assemblée. Je propose d'ajouter à la fin du document 10 C/89, le texte suivant : "Il conviendra dans l'application des recommandations ci-dessus de respecter le principe actuel d'égalité entre les langues de travail de l'Organisation".

21. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'espagnol.)

Je donne la parole au délégué du Salvador.

22.1 M. BARON CASTRO (Salvador). - (Traduit de l'espagnol.)

Après les déclarations du président de la Commission administrative, M. Baugniel, et des représentants des Philippines, du Mexique et de la République Dominicaine, je n'ai rien à ajouter quant au fond de

la question. Je suis pleinement d'accord à cet égard, et me déclare satisfait du projet de résolution présenté par le Bureau de la Conférence générale. Néanmoins, je désire faire les quelques observations suivantes :

22.2 Le Conseil exécutif, tant au sein de sa Commission administrative qu'en séance plénière, s'est vivement intéressé à ce problème et a essayé de présenter des solutions viables. Pour ce qui est de ses organes subsidiaires, le Conseil exécutif a décidé de n'en conserver que l'enregistrement sur bande magnétique et de ne plus établir de procès-verbaux. Il a également décidé que les actes de ses séances plénières paraîtraient dans les quatre langues de travail mais en une seule édition multilingue, afin de réduire les frais.

22.3 Cependant, d'après la proposition dont nous sommes saisis, le Conseil exécutif serait invité à revoir attentivement cette question afin de réduire encore le montant actuel de 1.160.000 dollars. J'approuve pleinement la demande adressée au Conseil, l'invitation à revoir cette question. Mais je me permets de faire remarquer, Monsieur le Président, que cette proposition est à peu près analogue à celle qui figure dans le Projet de résolution n° 7 de la Commission administrative et qui sera soumise à la Conférence générale en séance plénière ; en effet, le dispositif de ce projet de résolution invite également le Conseil exécutif à réexaminer le problème de la réduction du nombre et du volume des documents administratifs pour 1959-1960, en vue de réduire le plus possible les dépenses prévues dans le document 10 C/5 Rev. pour la publication de ces documents.

22.4 C'est pourquoi la proposition dont la Conférence générale est actuellement saisie préjuge, dans une certaine mesure, la décision que nous prendrons lorsque nous étudierons le Projet de résolution n° 7 de la Commission administrative. Si je me permets de signaler ce fait, c'est uniquement pour souligner que si nous adoptons cette résolution nous prenons par là même position à l'égard du rapport de la Commission administrative.

22.5 C'est ce que je voulais signaler à l'attention de l'assemblée. D'autre part, je considère comme absolument conforme aux décisions du Conseil exécutif et de la Commission administrative la proposition formulée par le représentant de la République Dominicaine et tendant à ce que, pour tout ce qui a trait à la documentation, les quatre langues de travail soient mises sur un pied d'égalité.

23. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'espagnol.)

Je donne la parole au Président de la Commission administrative qui désire éclaircir certains points.

24. M. BAUGNIET (Belgique), Président de la Commission administrative. -

Monsieur le Président, Messieurs, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les observations qui viennent d'être présentées par M. Baron Castro au nom de sa délégation, et je pense que le projet de résolution que vous étudiez actuellement est un projet de résolution plus général que celui qui vous sera proposé en même temps que le rapport de la Commission administrative. La résolution qui vous sera présentée par la Commission est déjà évoquée dans le document 10 C/89 Annexe, puisqu'on y chiffre les

économies qui seraient réalisées si l'on adoptait les propositions plus concrètes qui vous sont faites par la Commission administrative ; mais je pense que ces propositions concrètes - que vous adopterez, je suppose - ne vous empêchent pas du tout d'examiner d'un point de vue général ce problème qui inquiète beaucoup les délégations, comme cela vous est suggéré dans la proposition que vous avez sous les yeux.

25.1 Le **PRESIDENT**, - (Traduit de l'espagnol.)

Vous venez d'entendre les explications du Président de la Commission administrative. Le projet de résolution 10 C/69 devra être ainsi modifié : au paragraphe 4 au lieu de : "décide que cette somme de 1,146,000 dollars" etc., on lira : "1,160,000 dollars", au paragraphe 5 au lieu de : "demande au Conseil exécutif de revoir attentivement..." etc., on ajoutera : "demande au Conseil exécutif et au Directeur général de revoir..."

25.2 Enfin, la République Dominicaine a proposé d'ajouter un sixième paragraphe ainsi conçu : "Il conviendra, dans l'application des recommandations ci-dessus, de respecter le principe actuel d'égalité entre les langues de travail de l'Organisation".

25.3 S'il n'y a pas d'opposition, nous allons mettre ce projet de résolution aux voix.

(Le vote a lieu à main levée).

25.4 Le projet de résolution 10 C/69 est adopté à l'unanimité.

RAPPORT DU COMITÉ DES RAPPORTS

25.5 Nous passons maintenant à l'examen du point 11 de l'ordre du jour (documents 10 C/9, 10 C/9 Rev. première et deuxième parties et Corrigendum). Je donne la parole au Président du Comité des rapports.

26.1 **M. TUNCEL** (Turquie), Président du Comité des rapports, -

Monsieur le Président, conformément à une décision prise par la Conférence générale, réunie en sa neuvième session, le Comité des rapports, que j'ai eu l'honneur de présider, s'est réuni plusieurs jours avant l'ouverture de la présente session, exactement à partir du lundi 27 octobre.

26.2 Sur les 19 Etats membres qui avaient été désignés par la Conférence générale pour faire partie de ce Comité, 14 étaient représentés dès la première séance : Australie, Etats-Unis d'Amérique, France, Israël, Italie, Japon, Laos, Libéria, Philippines, Roumanie, Royaume-Uni, Suisse, Turquie, Union des Républiques soviétiques socialistes. Aux représentants de ces Etats se sont joints, au cours des séances suivantes, ceux de la Colombie, d'Haïti, de l'Inde, du Liban et de l'Uruguay.

26.3 C'est avec satisfaction que le Comité a constaté que tous les Etats membres qui avaient été désignés par la Conférence générale ont effectivement participé à ses travaux.

26.4 Le Comité a tout d'abord procédé à la constitution de son Bureau. Il m'a fait l'honneur de m'élire Président et a élu vice-présidents M. Weeden, délégué de l'Australie, et M. Muto, délégué du Japon. Mme Paronetto Valier, déléguée de l'Italie, a été

élue rapporteur, M. Malcolm S. Adiseshiah, sous-directeur général, assisté de M. Chevallier, directeur adjoint du Bureau des relations avec les Etats membres, ont représenté le Directeur général aux séances du Comité.

26.5 Chargé d'examiner les points 7, 9, 10, 11, 15.8.1 et 15.8.2 de l'ordre du jour de la Conférence générale, le Comité a étudié, à la lumière des rapports du Directeur général et des Etats membres, la manière dont le programme de l'Unesco avait été mis en oeuvre en 1956, en 1957 et au début de 1958. Le Comité a également examiné l'évaluation de l'oeuvre accomplie par l'Unesco pendant la période considérée - évaluation que le Directeur général avait préparée en se fondant sur l'ensemble de ses rapports et de ceux des Etats membres.

26.6 J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de la Conférence générale le rapport du Comité contenu dans le document 10 C/9 révisé, première et deuxième parties, et 10 C/9 révisé, première partie, Corrigendum 1.

26.7 La première partie de ce rapport (paragraphe 12 à 20) porte sur l'examen des Rapports d'activité du Directeur général. Comme il lui était matériellement impossible de procéder à un examen exhaustif de ces rapports, le Comité a décidé de concentrer son attention sur trois projets choisis en tant qu'exemples caractéristiques des possibilités et des limites inhérentes à la mise en oeuvre du programme. Ces projets sont les suivants : rôle du sport dans l'éducation ; coopération avec les organisations scientifiques internationales ; projet majeur relatif à l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident.

26.8 La deuxième partie de notre rapport (paragraphe 21 à 33) traite de l'examen des rapports des Etats membres et de l'analyse de ces rapports préparée par le Directeur général. Le Comité a regretté que 33 Etats sur 81 n'aient pas soumis de rapport dans les délais fixés, manquant ainsi à une obligation importante que leur impose l'Acte constitutif. Procédant suivant la même méthode qu'il avait employée pour l'étude des rapports du Directeur général, le Comité a décidé de concentrer son examen des rapports des Etats membres sur un choix de projets, à savoir les suivants : éducation préscolaire et scolaire ; avancement des sciences, les sciences sociales et les problèmes relatifs aux droits de l'homme et aux minorités ; la culture et la compréhension internationale ; l'amélioration des moyens et techniques d'information ; le développement de la compréhension internationale par les échanges de personnes. Le Comité s'est également penché sur les problèmes relatifs aux rapports périodiques sur les droits de l'homme.

26.9 Dans la troisième partie du rapport (paragraphe 36 à 41) sont consignés les résultats des délibérations du Comité sur les rapports spéciaux présentés par les Etats membres relativement à la suite donnée par eux aux recommandations adoptées par la Conférence générale à sa neuvième session.

26.10 L'étude, par le Comité, de l'évaluation de l'oeuvre accomplie par l'Unesco en 1956 et 1957 a donné lieu à l'élaboration de la 4e partie du rapport qui vous est présenté (paragraphe 42 à 55) et a porté, elle aussi, sur une sélection de sujets, à savoir : les projets majeurs ; les programmes d'assistance

technique et de participation aux activités des Etats membres ; les conférences internationales ; la coopération avec les Institutions des Nations Unies.

26.11 La cinquième partie du rapport de notre Comité (paragraphe 56 à 63) contient les observations qui ont été formulées sur l'efficacité des moyens d'action mis en oeuvre par l'Organisation et par les Etats membres, et sur les moyens de développer la participation de ceux-ci à la préparation et à l'exécution du programme de l'Unesco.

26.12 La forme, le contenu et la périodicité des rapports à présenter à la onzième session de la Conférence générale, font l'objet de la sixième partie (paragraphe 64 à 72) du document que vous avez sous les yeux.

26.13 Dans la septième partie de ce document (paragraphe 73 et 74) sont consignées les recommandations du Comité concernant l'impression des rapports des Etats membres : ces recommandations tendent à réaliser certaines économies en matière de traduction et d'impression.

26.14 Aux termes du mandat du Comité des rapports, il appartenait à celui-ci de choisir les sujets sur lesquels devrait se concentrer l'attention de la Conférence générale lors de sa onzième session. Ce point est traité dans la huitième partie (paragraphe 75 à 77) de notre rapport.

26.15 Enfin, les paragraphes 78 et 79, qui constituent la neuvième et dernière partie du document, contiennent les recommandations qui ont été formulées au sujet du mandat et de la composition du Comité des rapports qui siégera à la onzième session de la Conférence générale.

26.16 Je crois utile, Monsieur le Président, d'attirer l'attention de la Conférence générale sur les cinq projets de résolution qui lui sont présentés dans le rapport. Ces projets de résolution sont l'aboutissement logique des travaux du Comité.

26.17 Le projet de résolution qui figure au paragraphe 41 contient les recommandations du Comité relatives aux rapports spéciaux présentés par les Etats membres sur la suite donnée par eux aux recommandations adoptées par la Conférence générale à sa neuvième session.

26.18 La deuxième résolution, qui figure au paragraphe 55 du Rapport, concerne l'évaluation de l'oeuvre accomplie par l'Organisation en 1956 et 1957.

26.19 Au paragraphe 72 du rapport figure une troisième résolution, traitant de la forme, du contenu et de la périodicité des rapports à présenter à la onzième session de la Conférence générale. Il est intéressant de noter qu'aux termes de cette résolution il est prévu que, pour la première fois, il sera demandé au Directeur général de préparer une analyse parallèle des rapports des Etats membres et de ses propres rapports pour 1958 et 1959.

26.20 Les questions devant faire l'objet d'un examen particulier lors de la onzième session de la Conférence générale sont traitées dans un quatrième projet de résolution, qui figure au paragraphe 77 du rapport.

26.21 Enfin, les propositions du Comité concernant le mandat et la composition du Comité des rapports qui siégera lors de la onzième session de la Conférence générale font l'objet d'un cinquième projet de résolution, contenu dans le paragraphe 79 de ce document.

26.22 Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, d'exprimer l'espoir que ces cinq projets de résolution, qui représentent le fruit des travaux du Comité des rapports de la dixième session de la Conférence générale, recueilleront l'approbation de cette assemblée. Ces travaux, qui se sont déroulés au cours des treize séances tenues par notre Comité, ont mis en valeur l'esprit de collaboration franc, constructif et conciliant dont ses membres ont fait preuve à tous moments, ainsi que leur souci de remplir scrupuleusement le mandat qui leur avait été confié par la Conférence générale.

26.23 Je crois pouvoir dire, Monsieur le Président, que les efforts que le Comité a déployés dans ce sens ont été couronnés de succès, et je tiens à exprimer ici mes remerciements à tous les membres du Comité des rapports, et tout particulièrement à notre rapporteur, Mme Paronetto Valier, qui a su remplir, avec intelligence et dévouement, une tâche difficile en effectuant la synthèse des délibérations du Comité et en rédigeant un rapport aussi complet et nuancé que celui qui vous est présenté.

27. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'espagnol.)

Je crois exprimer le sentiment général en remerciant le Président du Comité des rapports et en le félicitant de l'excellent rapport qui résume les travaux de son Comité. Le délégué de la République Dominicaine a la parole.

28.1 M. PEIGNAND CESTERO (République Dominicaine). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, j'ai à faire, au sujet du rapport qui vient d'être lu, des déclarations importantes et solennelles, conformes à l'esprit dudit rapport.

28.2 Il y a quelques jours j'ai déjà déclaré à cette assemblée, du haut de la même tribune, que la République Dominicaine avait souscrit à l'Acte constitutif de l'Unesco et qu'elle appliquait sans réserve cet Acte constitutif, mettant en oeuvre dans le domaine social et éducatif des programmes qui constituent en quelque sorte des moyens de rédemption pour toutes les classes, cela sans la moindre priorité ni discrimination, et au bénéfice de toutes les couches de la société.

28.3 Les grands projets majeurs de l'Unesco sont appliqués de façon suivie dans notre pays depuis qu'ils ont été élaborés et adoptés. Ces divers programmes sont en voie de réalisation : généralisation de l'enseignement primaire, amélioration de la formation des maîtres, lutte contre l'analphabétisme, mise en valeur des terres arides grâce à la construction de centaines de kilomètres de canaux d'irrigation qui ont permis de mettre au service de la production nationale des centaines de milliers d'hectares autrefois abandonnés et dépeuplés faute d'eau, rapprochement intime et définitif de l'Orient et de l'Occident, en liaison avec un vaste programme d'immigration de milliers de familles venues du Proche et de l'Extrême-Orient, Japonais et Juifs pour la plupart, qui aujourd'hui se consacrent paisiblement à l'agriculture et à l'élevage.

28.4 Si je prends de nouveau la parole à cette tribune, où doivent s'édifier les bases inamovibles et éternelles de la paix mondiale, c'est pour vous faire part d'autres réalisations heureuses également

conformes aux principes que notre Organisation applique dans tous les pays du monde en matière d'éducation, de science et de culture.

28.5 Tous les efforts des Etats membres de l'Unesco doivent viser à faire pleinement mesurer ce que signifient la fraternité et la compréhension entre les hommes, grâce à la pleine connaissance et à l'assimilation de toutes les catégories de valeurs spirituelles, éthiques, scientifiques, culturelles, économiques et surtout sociales qui font de l'homme un être touché par la grâce, fait à l'image et à la ressemblance de Dieu, et ayant une mission divine à remplir : faire régner la paix, cette paix que cherchent sur la terre tous les hommes de bonne volonté.

28.6 Pour contribuer à atteindre l'idéal élevé que nous propose noblement l'Unesco, le Gouvernement dominicain, en plus des programmes déjà en cours d'exécution, a l'intention d'organiser une série de concours entre architectes, urbanistes et artistes du monde entier, pour l'élaboration de plans et de projets et pour la construction d'édifices, de places et de monuments destinés à commémorer le premier centenaire de la restauration de l'indépendance de la République Dominicaine. Ces travaux coûteront environ 100 millions de pesos et seront entrepris en 1959, comme l'a officiellement annoncé l'organisme responsable des réalisations et des cérémonies qui commémoreront cet événement historique.

28.7 Cette fraternelle compétition internationale donnera aux ingénieurs, urbanistes, architectes et artistes de l'Orient et de l'Occident, du Midi et du Septentrion l'occasion d'exprimer leur message artistique et technique dans ma patrie, cette terre qu'a aimée Christophe Colomb, qui est le centre et le coeur de l'Amérique, et d'où l'âme, la langue et la foi crucifiée des royaumes de Léon et de Castille ont porté d'un bout à l'autre du continent l'espérance et le trésor inappréciable de notre légendaire et chevaleresque patrimoine hispanique.

28.8 Le Gouvernement dominicain suivant les suggestions de S. Exc. le Généralissime Rafael Leonidas Trujillo Molina, bienfaiteur et créateur de notre nouvelle patrie, propose d'accueillir dans certains des édifices qu'il a l'intention de construire des institutions culturelles et scientifiques interaméricaines. Nous envisageons la construction d'un grand édifice, doté de tous les services nécessaires que le Gouvernement de la République met à la disposition de l'Unesco pour qu'il devienne le siège d'une institution de caractère régional qui pourrait être patronnée par notre Organisation, par exemple l'Institut de médecine tropicale, une grande école normale desservant les Antilles et l'Amérique centrale, un centre de formation pour les administrateurs de l'enseignement, ou encore un grand organisme chargé de la lutte contre l'analphabétisme dans cette partie du continent américain.

28.9 En même temps qu'il fait cette offre, le Gouvernement dominicain s'engage à donner à ce centre ou organisme l'aide économique la plus large et toutes les facilités nécessaires, sur le plan technique et

administratif, pour qu'il puisse fonctionner et remplir pleinement sa mission.

28.10 Je souhaite vivement qu'il soit possible à l'Unesco d'accepter le plus rapidement possible le grand bâtiment que le Gouvernement dominicain lui offre en cette dixième session de la Conférence générale et que, sans en considérer la valeur matérielle elle y voie seulement une contribution à la cause de la paix et de la fraternité universelle que défendent mon Gouvernement et ma patrie.

29.1 Le PRESIDENT. - (Traduit de l'espagnol.)

Je remercie vivement le délégué de la République Dominicaine de l'offre qu'il a faite à l'Unesco. Il peut être certain qu'elle sera appréciée à sa pleine valeur. Quelqu'un d'autre désire-t-il prendre la parole sur ce point de l'ordre du jour ? Je propose que nous passions au vote sur le document dont nous sommes saisis, et que chacune des résolutions figurant dans le document 10 C/9 Rev. soit mise aux voix séparément.

29.2 Prenons d'abord les résolutions figurant aux paragraphes 41, 55 et 72 du document 10 C/9 Rev., première partie. Je mets aux voix la résolution du paragraphe 41.

(Le vote a lieu à main levée).

29.3 Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

29.4 Nous passons au vote sur la résolution qui figure au paragraphe 55.

(Le vote a lieu à main levée).

29.5 Cette résolution est également adoptée à l'unanimité.

29.6 Nous passons au vote sur le paragraphe 72.

(Le vote a lieu à main levée).

29.7 Cette résolution est également adoptée à l'unanimité.

29.8 Nous passons maintenant à la deuxième partie du document 10 C/9 rev., où les résolutions figurent aux paragraphes 77 et 79. Je mets d'abord aux voix la résolution du paragraphe 77.

(Le vote a lieu à main levée).

29.9 La résolution est adoptée à l'unanimité.

29.10 Je mets aux voix le paragraphe 79.

(Le vote a lieu à main levée).

29.11 La résolution est également adoptée à l'unanimité.

29.12 L'ensemble du rapport du Comité des rapports est donc approuvé.

La séance est levée à 12 h. 45.

VINGTIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

2 décembre 1958 à 15 h. 45

Président : M. Maxwell M. RABB (Etats-Unis d'Amérique)

SOMMAIRE

Rapport de la Commission du programme 271

RAPPORT DE LA COMMISSION DU PROGRAMME

1.1 Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

La séance est ouverte. Nous avons aujourd'hui à nous occuper d'un élément extrêmement important du travail de la Conférence. Il s'agit d'examiner le Rapport de la Commission du programme. Je voudrais d'abord rendre hommage à tous ceux qui ont participé à son élaboration, en particulier à M. Beeby, délégué de la Nouvelle-Zélande, Président de la Commission du programme, pour la compétence et l'impartialité avec lesquelles il a exercé ses fonctions et qui lui ont valu d'être ardemment et longuement applaudi.

1.2 Deux documents sont à utiliser pour cet examen : le document 10 C/72, qui contient le Rapport et le document 10 C/5 Rev, qui contient le Projet de programme et de budget pour 1959-1960. Il nous serait profitable à tous d'entendre d'abord le Rapporteur nous présenter le Rapport dans son ensemble et il serait bon d'entendre aussi les observations d'ordre général auxquelles ce texte peut donner lieu. Je donne donc la parole au Rapporteur de la Commission du programme, M. Maté, délégué du Ghana.

2.1 M. MATE (Ghana), rapporteur de la Commission du programme. - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. En présentant le Rapport de la Commission du programme (document 10 C/72), j'aimerais commencer par formuler quelques observations générales sur le travail de la Commission. Je suis heureux de pouvoir dire qu'à tous les stades, la discussion a eu la plus grande ampleur et s'est déroulée en toute franchise et dans une atmosphère très cordiale. La contribution qu'y ont apportée les diverses délégations a prouvé qu'elles avaient mûrement réfléchi aux problèmes posés. Le paragraphe 2 de l'article 78 du Règlement intérieur, adopté en 1956 à New Delhi par la Conférence générale en sa neuvième session, était appliqué pour la première fois : les Etats membres avaient été invités à faire parvenir au Directeur général, six semaines au moins avant l'ouverture de la Conférence générale, tout projet de résolution et tout amendement prévoyant des activités nouvelles ou une augmentation sensible du montant total du budget.

2.2 La Commission a constitué des groupes de travail pour l'examen détaillé des cinq principaux chapitres du programme. C'était là une procédure

nouvelle, qui avait ses partisans et ses adversaires. Elle a permis en tout cas de travailler plus rapidement, ce qui était précieux étant donné le peu de temps dont on disposait. Elle a permis en outre aux experts qui faisaient partie des groupes de travail de faire pleinement bénéficier la Commission de leur expérience et de leurs connaissances, grâce à quoi les discussions ont été tout à fait fructueuses. Lorsque les conclusions des groupes de travail ont été présentées à la Commission du programme, les Etats membres dont la délégation est peu nombreuse ont pu prendre connaissance des opinions exprimées et participer à la discussion générale dont elles faisaient alors l'objet, même s'ils n'avaient pas toujours pris part aux débats des divers groupes de travail. La Commission du programme a discuté très utilement et de façon très constructive de maintes questions intéressant toutes les délégations, telles que les mesures discriminatoires dans le domaine de l'enseignement général, professionnel et technique en Afrique, le Fonds spécial et le Compte spécial, etc. On s'est accordé à reconnaître que, tout en conservant le système des groupes de travail, il conviendrait de prévoir pour la prochaine session de la Conférence générale, que le programme et le budget feront l'objet d'une discussion générale au sein de la Commission du programme à la fin de ses travaux. Je suis heureux de pouvoir préciser que la Commission a achevé son oeuvre dans le délai prévu et que, pour la première fois à ma connaissance, elle présente un budget équilibré. C'est un résultat qui, à mon avis, permet de bien augurer du fonctionnement de la Commission dans l'avenir et qui affermira la confiance des Etats membres dans l'Unesco.

2.3 Au sujet des travaux de la Commission, je dois attirer l'attention des délégués sur une observation formulée à l'intention de celle-ci par le Conseil exécutif sur la question des résolutions et des plans de travail. Cette observation était la suivante : "Les plans de travail sont destinés à l'information des délégations et ne sont pas soumis au vote de la Conférence générale. Ils ne constituent que des prévisions, formulées souvent plusieurs années à l'avance, en vue de l'exécution des résolutions du programme".

En conséquence, la Commission du programme a approuvé les résolutions et les budgets des différents départements et a pris note des plans de travail. Cette

distinction est mentionnée dans le rapport de la Commission.

2.4 Je suis heureux d'observer que le Rapport a été adopté à l'unanimité, ce qui témoigne, à mon sens, d'une unité de vues chez les membres de la Commission du programme et au sein de l'Unesco quant aux grandes lignes de l'activité de l'Organisation. Je pense également que cette unanimité permet de bien augurer de l'avenir de l'Unesco. J'en viens maintenant au Rapport lui-même, en me référant, pour formuler mes observations, au document 10 C/72 que vous avez sous les yeux. Ledit Rapport a traité tous les travaux accomplis par la Commission du programme et ses groupes de travail au cours de la présente session de la Conférence générale, sauf en ce qui concerne l'évaluation des programmes de l'Unesco qui fait l'objet d'un rapport spécial, lequel sera examiné séparément en séance plénière. Les travaux du groupe de travail mixte de la Commission administrative et de la Commission du programme font également l'objet d'un rapport qui a été examiné hier au cours d'une séance commune des deux Commissions.

2.5 Le Rapport a été rédigé sous une forme aussi concise que possible, pour deux raisons : c'est d'abord que la Conférence générale et le Conseil exécutif avaient, l'une et l'autre, demandé - avec raison, je pense - que la longueur des documents fût sensiblement réduite ; c'est d'autre part - raison non moins importante - que les débats intéressants et féconds des groupes de travail, qui ont abouti à l'adoption d'un grand nombre de décisions consignées dans ce Rapport, sont admirablement résumées dans la deuxième partie des rapports des groupes de travail. Les Etats membres, le Conseil exécutif et, bien entendu, le Secrétariat, pourront s'inspirer desdits rapports - documents officiels de la Conférence - pour l'exécution du programme de 1959-1960. Les débats de la Commission du programme elle-même sont résumés en détail dans les comptes rendus analytiques. En conséquence, le Rapport porte principalement sur les résolutions et les autres décisions ou recommandations concrètes issues des délibérations de la Commission du programme. Il peut être utile de dire quelques mots de la manière dont le Rapport est présenté. Après une introduction, il contient un exposé des décisions prises par la Commission au sujet du Projet de programme et de budget pour 1959-1960, tel qu'il figure dans le document 10 C/5 révisé. Vous constaterez, je pense, que le Rapport n'a guère besoin d'explications complémentaires. Je me bornerai donc à préciser que les textes des résolutions soumises à adoption ne sont reproduits dans le Rapport que lorsque les textes se trouvant dans la brochure grise (10 C/5 Rev.) ont été modifiés ou quand ces résolutions avaient une autre origine, comme c'est le cas pour les projets de résolution et les corrigenda ou addenda se rapportant à la brochure grise elle-même. En d'autres termes, les textes de toutes les résolutions soumises à adoption figurent dans l'un ou l'autre des deux documents que vous avez sous les yeux : le 10 C/5 révisé et le 10 C/72.

2.6 La Commission a adopté les suggestions présentées par le Directeur général quant aux activités prioritaires recommandées par les groupes de travail et le rapport en tient compte lorsqu'il traite des chapitres correspondants du programme. Le Rapport mentionne également dans les paragraphes pertinents les

activités prioritaires recommandées par les groupes de travail, mais non comprises dans les suggestions présentées par le Directeur général, afin que le Directeur général puisse en tenir compte au cours de l'exécution du programme de 1959-1960 si les fonds nécessaires devenaient disponibles, ou lors de l'évaluation du programme de 1961-1962.

2.7 J'aimerais dire un mot à propos d'un détail du rapport : il s'agit du paragraphe 136 concernant le chapitre 4 : Activités culturelles. Les alinéas (i) à (vii) dudit paragraphe, relatifs à l'attribution de subventions ou de contrats, doivent être incorporés dans les projets auxquels ils correspondent. Aussi la Commission administrative, en dressant le tableau des ouvertures de crédits, a-t-elle transféré au budget du Projet majeur sur l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident le dernier article de dépense inscrit à l'alinéa vii, visant à encourager l'enregistrement de musique orientale sur disques ; le total des crédits afférents au chapitre des Activités culturelles s'établirait donc à 2.847.168 dollars et celui du Projet majeur à 800.387 dollars. Je voudrais également apporter une autre correction au texte du Rapport : à la page 14, treizième et quatorzième lignes, supprimer les mots "au Siège de l'Unesco ou à l'Institut de l'Unesco pour l'éducation à Hambourg...".

2.8 En terminant, je tiens à déclarer que je dois beaucoup aux excellents rapports qu'ont établis les Rapporteurs des groupes de travail, car le texte du document que vous avez sous les yeux est en grande partie repris du leur. Qu'il me soit permis aussi de rendre hommage au Président de la Commission pour la remarquable dextérité avec laquelle il a dirigé ses travaux ; leur succès est dû pour une large part à l'action éclairée qu'il a exercée sur le cours des délibérations. Enfin, je manquerais à mes devoirs si je n'exprimais pas notre gratitude aux membres du Secrétariat pour l'excellent travail qu'ils ont accompli, et si je ne remerciais pas en particulier les deux secrétaires très compétents qui étaient chargés d'assembler les éléments du rapport ; on a souvent tendance, lorsque de bons résultats sont obtenus, à oublier ceux qui "dans les coulisses" y ont contribué ; nous ne voulons pas qu'il en soit ainsi présentement et je suis certain d'être votre interprète en adressant à tous nos remerciements.

3.1 Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Nous vous sommes très reconnaissants, M. Maté, de nous avoir présenté de façon si utile le rapport de la Commission. Si les délégations désirent formuler au sujet de ce rapport des observations d'ordre général, nous les écouterons volontiers maintenant. Elles auront d'ailleurs une autre occasion d'en présenter, lorsque l'ensemble du rapport sera soumis à la Conférence.

3.2 Puisque personne ne demande à formuler des observations générales nous allons procéder à l'examen du rapport. Je préciserai d'abord la manière dont nous nous y prendrons. Ce document contient sept chapitres principaux et trois chapitres annexes (1A, 2A et 4A) ; nous avons aussi à examiner l'introduction, ainsi que trois questions importantes traitées à la fin du document, qui ont trait à tous les chapitres. Nous examinerons le rapport chapitre par chapitre et, dans chaque chapitre, projet par projet ;

chaque projet comprend un ou plusieurs paragraphes dont je vous indiquerai les numéros lorsque je vous demanderai de vous prononcer au sujet de leur adoption ; comme ces paragraphes renvoient à des résolutions et à des plans de travail, en les adoptant nous adopterons les résolutions et prendrons note des plans de travail correspondants. C'est de cette façon qu'a procédé la Commission du programme pour l'adoption de son rapport et je propose que nous suivions son exemple. Lorsque nous aborderons l'examen d'un projet auquel correspondent deux ou plusieurs plans de travail ou résolutions, il se peut qu'une délégation désire que telle ou telle résolution soit examinée séparément, auquel cas je serai heureux de faire le nécessaire pour qu'il en soit ainsi.

Passons à l'examen du rapport.

3.3 Prenons d'abord l'Introduction, qui occupe les paragraphes 1 à 20. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

3.4 Chapitre I : Education. Et d'abord le paragraphe 30, qui sert de préambule à ce chapitre. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

3.5 Projet 1.0 - Direction, au paragraphe 31. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

3.6 Projet 1.1 - Coopération avec les organisations internationales, aux paragraphes 32 à 35. Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que le paragraphe 35 s'applique également à d'autres chapitres que celui de l'éducation. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

3.7 Projet 1.2 - Services d'information et de consultation en matière d'éducation, aux paragraphes 36 à 39. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

3.8 Projet 1.3 - Services spéciaux pour l'avancement de l'éducation, aux paragraphes 40 à 46. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

3.9 Projet 1.4 - Education scolaire, aux paragraphes 47 à 55. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

3.10 Projet 1.5 - Education de base, aux paragraphes 56 à 58. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

3.11 Projet 1.6 - Education extrascolaire des jeunes et des adultes, aux paragraphes 59 à 65. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

3.12 A la page 19, il est fait mention de certaines questions qui doivent être examinées avant que nous puissions procéder à l'adoption de l'ensemble du rapport, Paragraphe 66 - Effectif. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

3.13 Paragraphe 67 - Budget du Département de l'éducation. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

3.14 Nous passons maintenant au Chapitre 1A - Projet majeur relatif à l'extension de l'enseignement primaire en Amérique latine, que concernent les paragraphes 68 et 69. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

3.15 Prenons ensuite le Chapitre 2 : Sciences exactes et naturelles. Et d'abord le paragraphe 70, qui sert de préambule au Chapitre. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

3.16 Projet 2.0 - Direction, au paragraphe 71. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

3.17 Projet 2.1 - Coopération avec des organisations internationales, au paragraphe 72. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

3.18 Projet 2.2 - Perfectionnement de la documentation scientifique, aux paragraphes 73 à 78. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

3.19 Projet 2.3 - Enseignement et développement des sciences, aux paragraphes 79 à 83. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

3.20 Projet 2.4 - Contribution à la recherche scientifique, aux paragraphes 84 à 96. J'ai moi-même une observation à formuler ici. Comme il s'agit d'un vaste projet aux nombreuses incidences, j'aimerais qu'un peu plus de temps soit consacré à son examen, pour le cas où l'un de vous déciderait de participer à la discussion. Je donne la parole au délégué du Danemark, M. Nielsen.

4.1 M. NIELSEN (Danemark). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, si vous me le permettez, je formulerais quelques brèves observations au sujet du paragraphe 90, intitulé Recherches relatives aux sciences de la mer. Le texte que nous avons sous les yeux n'indique pas clairement dans quelle mesure les activités de l'Unesco dans ce domaine seront

coordonnées avec les travaux méthodiques auxquels le Conseil international des Unions scientifiques se propose de procéder, par l'entremise de son Comité spécial de recherches océaniques. Je présume néanmoins que l'Unesco a l'intention de travailler dans ce domaine en étroite coopération avec les milieux scientifiques qui s'efforcent de faire progresser les sciences de la mer. Je voudrais en particulier attirer votre attention sur l'aide considérable que l'Unesco pourrait apporter au Comité spécial de recherches océaniques en prenant contact avec les Etats membres riverains de l'Océan Indien, où l'I. C. S. U. doit mettre son programme à exécution, pour qu'ils consentent que des recherches soient effectuées - sans aucune formalité diplomatique - sur le seuil continental des pays bordant cet Océan. L'Unesco étant une organisation de caractère intergouvernemental, son concours pourrait être précieux pour l'I. C. S. U., qui est une organisation non gouvernementale.

4.2 Par leur ampleur, ces recherches seront d'une très grande portée ; en particulier, comme l'Océan Indien, vous le savez, est une des mers les moins explorées, on pourra, en l'explorant systématiquement à des fins purement scientifiques, développer beaucoup les possibilités d'utilisation des ressources marines pour les besoins de l'humanité. C'est cette importante raison qui me détermine à souligner notre désir de voir l'Unesco faire tout ce qui lui est possible pour aider le Comité spécial du Conseil international des Unions scientifiques à organiser l'exploration de la partie de l'océan inscrite au programme des années 1961 à 1963.

5. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je remercie M. Nielsen. Je donne maintenant la parole au Directeur du Département des sciences exactes et naturelles.

6.1 M. AUGER (Secrétariat). -

Monsieur le Président, le Secrétariat est tout à fait d'accord avec le Professeur Nielsen en ce qui concerne la collaboration indispensable de l'Unesco avec le Conseil international des Unions scientifiques. Cette collaboration, qui est déjà très ancienne, puisqu'elle dure depuis l'origine même de l'Unesco, n'est pas près de s'arrêter ; au contraire, elle doit se développer toujours, et la création, par le Conseil international des Unions scientifiques, d'un Comité spécial relatif aux sciences de la mer doit donner lieu à une coopération intense de l'Unesco et du Conseil des Unions scientifiques dans ce domaine si important de l'exploration des mers peu connues, telles que l'Océan Indien.

6.2 Le Directeur général donne l'assurance au Professeur Nielsen que le Secrétariat ira aussi loin que le lui permettent les limites de son budget pour donner toute l'assistance possible au Comité spécial des sciences de la mer, institué par le Conseil international des Unions scientifiques pour traiter des questions océaniques ; son action sera coordonnée avec celle que prévoit le programme normal de l'Unesco relativement aux sciences de la mer et qui est exécutée avec les conseils du Comité consultatif des sciences de la mer de l'Unesco. Ce Comité consultatif de l'Unesco et le Comité spécial du Conseil international des Unions scientifiques travaillent dans la plus parfaite harmonie et nous devons nous attendre à une coopération très efficace des deux organisations.

7.1 Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Y a-t-il d'autres observations ? Le projet 2.4 - Contribution à la recherche scientifique, aux paragraphes 84 à 96, est adopté.

7.2 Projet 2.5 - Activités régionales, au paragraphe 97. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

7.3 Paragraphe 98, Note explicative concernant le personnel.

Adopté.

7.4 Paragraphe 99, Budget afférent au Chapitre des sciences exactes et naturelles. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

7.5 Nous passons maintenant au Chapitre 2A : Projet majeur relatif aux recherches scientifiques sur les terres arides. Ce chapitre, qui concernent les paragraphes 100 à 104, est de nature à intéresser particulièrement certaines délégations. Si quelqu'un désire formuler des observations à son sujet, je le prie de se préparer à intervenir. Pas d'observations ?

Le Chapitre 2A est adopté.

7.6 Prenons ensuite le Chapitre 3 : Sciences sociales. Et d'abord le paragraphe 105, qui sert de préambule à ce Chapitre. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

7.7 Projet 3.0 - Direction, au paragraphe 106. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

7.8 Projet 3.1 - Coopération avec les organisations internationales, au paragraphe 107. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

7.9 Projet 3.2 - Amélioration de la documentation des sciences sociales, au paragraphe 108. Pas d'observations ?

Adopté.

7.10 Projet 3.3 - Statistiques relatives à l'éducation, à la science, à la culture et à l'information, aux paragraphes 109 à 111. Je rappelle que la Conférence aura, après la discussion du rapport, à prendre une décision au sujet du texte de la recommandation mentionnée au paragraphe 110, ainsi qu'à celui de la recommandation mentionnée au paragraphe 148 que nous examinerons plus tard à propos des activités culturelles. Il s'agit de l'adoption de conventions internationales et de recommandations, question qui sera abordée soit aujourd'hui soit plus probablement demain matin. Y a-t-il des observations ?

Le projet 3.3 est adopté.

7.11 Projet 3.4 - Développement de l'enseignement et de la recherche en matière de sciences sociales, aux paragraphes 112 à 115. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

7.12 Projet 3.5 - Développement de la compréhension internationale et de la coopération pacifique, aux paragraphes 116 à 119. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

7.13 Projet 3.6 - Action en faveur des droits de l'homme, au paragraphe 120. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

7.14 Projet 3.7 - Action en faveur du développement social, aux paragraphes 121 à 126. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

7.15 Projet 3.8 - Techniques d'enquête et d'évaluation, aux paragraphes 127. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

7.16 Projet 3.9 - Section des sciences sociales du Poste de coopération scientifique du Moyen-Orient (Le Caire), au paragraphe 128. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

7.17 Note explicative concernant le personnel, au paragraphe 129. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

7.18 Budget du Chapitre des sciences sociales, au paragraphe 130.

Adopté.

7.19 Nous prenons maintenant le Chapitre 4 : Activités culturelles. Je donne la parole au délégué de la France.

8.1 M. CAIN (France). -

Monsieur le Président, je ne veux pas rouvrir la discussion générale qui s'est instituée au groupe de travail. Je voudrais poser trois questions, que je groupe à propos de ce chapitre.

8.2 La première question est la suivante : nous voyons figurer, au paragraphe 149, un projet intitulé "Collaboration internationale des services de relations culturelles". Ce projet n'intéresse pas d'une manière particulière le Département des activités culturelles ; il intéresse tous les départements de l'Unesco, et je me demande si sa place ne serait pas davantage au Chapitre 7 plutôt qu'au Chapitre 4, où on l'a fait figurer.

8.3 Je note, d'autre part, au paragraphe 155, que le Directeur général s'est engagé à trouver, au cours de l'exécution du programme de 1959-1960, les 20.000

dollars nécessaires à la mise en oeuvre du projet. Je voudrais - c'est ma deuxième question - demander à Monsieur le Directeur général, puisqu'il peut prendre des engagements de cette espèce, s'il ne pourrait pas en prendre sur une question qui a préoccupé très vivement le groupe de travail au cours de ses longues délibérations, qui ont été reprises au sein de la Commission du programme elle-même : il s'agit des subventions aux organisations non gouvernementales.

8.4 Monsieur le Directeur général a pu dégager une somme de 16.565 dollars, qui figure à la page 39 du document qui est sous vos yeux, et il a été ainsi possible, sur certains points très particuliers, de donner satisfaction à des demandes qui avaient été introduites régulièrement et dans les délais voulus. Par suite de certaines erreurs de transmission, certaines demandes concernant certaines organisations gouvernementales n'avaient pas été transmises à temps et, dans ces conditions, il a été nécessaire de leur opposer un refus.

8.5 Ce refus, il est certain que plusieurs d'entre nous auraient voulu qu'il fût plus nuancé et qu'on donnât quelque espoir à quelques-unes de ces organisations. Je pense, en particulier, à une organisation comme la Fédération internationale des Associations de bibliothécaires, qui bénéficie en tout et pour tout d'une subvention de 1.750 dollars. Son Président, M. Bourgeois, que beaucoup d'entre vous connaissent puisqu'il a été délégué de la Suisse aux précédentes sessions de la Conférence générale, avait écrit pour demander un relèvement sensible - jusqu'au chiffre de 5.000 dollars - de la subvention accordée à cette organisation.

8.6 La même demande avait été faite pour la subvention versée à la Fédération internationale de documentation, qui est de 1.750 dollars. On avait demandé qu'elle fût portée à 5.000 dollars. Il est certain que pour ces deux groupements ce relèvement serait utile.

8.7 J'en dirais autant en ce qui concerne le Conseil de la philosophie et des sciences humaines, pour lequel vous avez fait, je le reconnais, un effort sensible, d'abord à New Delhi et cette année encore, mais dont la tâche est immense, qui s'occupe d'activités très diverses et à qui, en fait, vous confiez pleinement toute la réalisation d'une partie du programme de l'Unesco.

8.8 Si bien que j'en arrive à dire que si, au cours de ces deux années, le Directeur général est en état de dégager des crédits, je voudrais qu'il pût les dégager en faveur de ces organisations de travail, au même titre que ce qu'il s'est engagé à faire pour les relations et les échanges internationaux dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture. Il s'est engagé pour 20.000 dollars ; nous aimerions qu'il pût prendre maintenant le même engagement.

8.9 Enfin, je voudrais attirer votre attention sur un dernier point : il s'agit d'un Comité que vous avez créé il y a quelques années et qui s'appelle le Comité consultatif international de bibliographie. Vous avez prévu pour ce Comité, en 1959, des contrats d'un montant de 8.000 dollars. Il ne s'agit donc ici que de contrats, c'est-à-dire de la méthode que vous avez préconisée - une méthode qui n'est pas une méthode de subventions, mais qui permet - et qui a

permis - la publication de manuels en différentes langues qui facilitent le travail dans les différents pays. Or, si vous avez un crédit de 8.000 dollars pour 1959, vous n'avez rien pour 1960.

8.10 Je voudrais, encore une fois, si le Directeur général est en état de disposer de certains crédits, qu'il puisse en disposer aussi bien pour ces contrats que pour les organisations internationales dont je viens de parler.

9. Le **PRESIDENT**. - (Traduit de l'anglais.)

M. Thomas, sous-directeur général, va répondre aux questions posées par le délégué de la France.

10.1 M. THOMAS (Sous-Directeur général). -

Monsieur le Président, le délégué de la France a posé au Directeur général trois questions sur lesquelles celui-ci me demande de répondre en son nom.

10.2 La première question était de savoir pourquoi le projet 4.4 qui est exposé du paragraphe 149 au paragraphe 153, sous le titre "Collaboration internationale des services de relations culturelles", se trouve placé dans le cadre du chapitre des Activités culturelles, alors qu'il intéresse non pas seulement ce Département mais l'ensemble des activités du Secrétariat en ce qui concerne le programme. Je crois comprendre que Monsieur le délégué de la France a demandé pourquoi ce projet ne pouvait pas figurer au chapitre 7 (Relations avec les Etats membres). Monsieur le Président, le projet en question qui, dans sa phase actuelle, a une ampleur assez restreinte et assez modeste, figurait effectivement pour les années 1957 et 1958 sous la rubrique "Relations avec les Etats membres" et son exécution était confiée au Bureau des relations avec les Etats membres. Mais il a semblé qu'étant donné que ce projet se développait et était appelé à tenir une place plus importante dans le programme, il y avait lieu d'en confier l'exécution à un Département du programme - un Département qui n'est pas le seul à s'y intéresser, évidemment, mais dont une partie considérable des activités est étroitement liée avec celles qui relèvent des relations culturelles internationales. En outre, il a paru au Directeur général que la personnalité même du Directeur de ce Département, qui a une vaste expérience dans ce domaine et qui a été à la tête d'un grand service national de relations culturelles, était particulièrement apte à donner à ce projet l'essor qu'il souhaite. Mais là-dessus, la Commission du programme a délibéré. Elle nous propose dans son rapport une solution qui était celle que proposait le Directeur général et je pense qu'il appartient sans doute à la Commission du programme elle-même de dire si elle désire suivre la proposition du délégué de la France. En tout cas, la raison que je viens de donner en réponse à la question de ce dernier est la raison qui a poussé le Directeur général, dans son Projet de programme pour 1959-1960, à choisir cette solution.

10.3 La deuxième question de Monsieur le délégué de la France concerne les subventions à des organisations internationales non gouvernementales. Il est exact qu'à propos du projet concernant les relations culturelles et particulièrement de l'enquête qui a été décidée par le Conseil économique et social et que celui-ci a demandé à l'Unesco de conduire, le Directeur général, étant donné qu'il s'agissait d'une

demande d'un organe des Nations Unies et de l'organe qui a la charge de la coordination des activités des Institutions spécialisées, a pris l'engagement, puisqu'il ne pouvait pas relever le plafond de son budget, de trouver les fonds nécessaires pour réaliser ce projet. Monsieur le délégué de la France demande si le Directeur général pourrait également prendre l'engagement de trouver l'argent nécessaire pour augmenter certaines subventions. Le Directeur général répond qu'il va étudier la question avec la plus grande sympathie, mais qu'il ne peut pas prendre d'engagement immédiatement. D'ailleurs, je voudrais rappeler ici que les subventions sont fixées, non par le Directeur général, mais par le Conseil exécutif. Ce que le Directeur général pourrait faire, ce serait de trouver des sommes supplémentaires dont le Conseil exécutif pourrait vouloir disposer.

10.4 Enfin, la troisième question concerne des contrats pour le Comité consultatif de bibliographie. Cette question, Monsieur le Président, est un peu embarrassante car il ne semble pas qu'elle ait été discutée à la Commission du programme ; elle ne figure pas dans le rapport de cette Commission. Je ne crois même pas - mais ici mon collègue M. Salat pourrait compléter ma réponse - qu'elle figure comme recommandation dans le rapport du groupe de travail. Il faudrait donc une décision de la Conférence générale elle-même. Mais là encore, s'il s'agit uniquement du Directeur général, il veut bien étudier la question avec sympathie, si la Conférence se prononce dans ce sens.

11.1 Le **PRESIDENT**. - (Traduit de l'anglais.)

Nous reprendrons les diverses questions qui viennent d'être débattues à mesure que nous examinerons les projets qui figurent dans ce chapitre.

11.2 Chapitre 4 : Activités culturelles. Et d'abord le paragraphe 1.31, qui sert de préambule à ce chapitre. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

11.3 Projet 4.0 - Directeur, au paragraphe 132. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

11.4 Projet 4.1 - Coopération avec les organisations culturelles internationales, y compris la résolution 4.12, aux paragraphes 133 à 139. Je me permets de vous rappeler ce qu'a dit le Rapporteur au sujet de l'article de dépenses (vii) figurant au paragraphe 136 : que cet article était transféré au Projet majeur sur l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

11.5 Projet 4.2 - Echanges internationaux d'information, aux paragraphes 140 à 143. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

11.6 Projet 4.3 - Réglementations internationales, aux paragraphes 144 à 148. Je souligne qu'à la fin de la présente discussion, il sera demandé à la

Conférence d'approuver expressément le texte des conventions mentionnées au paragraphe 148. Quelqu'un a-t-il des observations à formuler sur cette partie du rapport ?

Adopté.

11.7 Projet 4.4 - Collaboration internationale des services de relations culturelles, aux paragraphes 149 à 153. Vous vous souvenez que le délégué de la France a posé une question concernant le paragraphe 149. M. Thomas a répondu qu'il appartenait à la Commission du programme d'en décider. Le délégué de la France propose-t-il que ce point soit renvoyé à la Commission du programme pour nouvel examen ? Nous accepterons donc ce paragraphe tel qu'il est. Y a-t-il d'autres observations ?

Le projet 4.4 est adopté.

11.8 Projet 4.4A - Rapport et recommandations concernant les relations et les échanges internationaux dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture, aux paragraphes 154 et 155. On me signale que dans le texte anglais du titre de ce projet il convient de remplacer "exchange" par "exchanges". Le délégué de la France, vous vous en souvenez, a posé à propos de ce projet une question, à laquelle M. Thomas a répondu. Y a-t-il d'autres observations ?

Adopté.

11.9 Projet 4.5 - Bibliothèque et service de documentation de l'Unesco, au paragraphe 156. Y a-t-il des objections ?

Adopté.

11.10 Projet 4.6 - Préservation du patrimoine culturel de l'humanité, aux paragraphes 157 à 160. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

11.11 Projet 4.71 - Maintien et évolution des cultures traditionnelles, au paragraphe 161. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

11.12 Projet 4.73 - Production de textes de lecture, aux paragraphes 162 et 163. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

11.13 Projet 4.75 - Développement des bibliothèques et des musées, aux paragraphes 164 à 167. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

11.14 Projet 4.81 - La culture et la compréhension internationale, aux paragraphes 168 et 169. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

11.15 Projet 4.82 - Histoire du développement scientifique et culturel de l'humanité, aux paragraphes 170 à 172. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

11.16 Budget du Chapitre des activités culturelles, aux paragraphes 173 et 174.

Adopté.

11.17 Nous passons maintenant au Chapitre 4A - Projet majeur sur l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident, que concernent les paragraphes 175 à 185. Quelqu'un a-t-il une observation à formuler ?

Adopté.

11.18 Prenons ensuite le Chapitre 5 - Information. Et d'abord le paragraphe 186, qui sert de préambule à ce chapitre. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

11.19 Projet 5.0 - Direction, au paragraphe 187. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

11.20 Projet 5.1 - Diffusion d'informations et développement de la compréhension internationale, au paragraphe 188. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

11.21 Projet 5.11 - Presse, aux paragraphes 189 à 193. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

11.22 Projet 5.12 - Moyens visuels, aux paragraphes 194 à 198. Quelqu'un a-t-il des observations à formuler ?

Adopté.

11.23 Projet 5.13 - Radio, aux paragraphes 199 et 200. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

11.24 Projet 5.14 - Liaison avec le public, aux paragraphes 201 à 203. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

11.25 Projet 5.15 - Célébration des anniversaires de grandes personnalités, aux paragraphes 204 à 206. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

11.26 Projet 5.2 - Libre circulation de l'information, aux paragraphes 207 à 213. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

11.27 Projet 5.3 - Centre de documentation et de développement des recherches sur les moyens d'information, aux paragraphes 214 à 218. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

11.28 Projet 5.4 - Amélioration des moyens et techniques d'information, aux paragraphes 219 à 222. En ce qui concerne le paragraphe 222, le Rapporteur a une observation à formuler sur une question de traduction.

12. M. MATE (Ghana), rapporteur de la Commission du programme. - (Traduit de l'anglais.)

Je dois signaler que la traduction française du paragraphe 222 n'est pas conforme au texte original anglais. Comme le prévoit le paragraphe 3 du document 10 C/72, le Secrétariat modifiera le texte français en conséquence.

13.1 Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Quelqu'un d'autre a-t-il des observations à formuler ? Le projet 5.4 - Amélioration des moyens et techniques d'information est adopté.

13.2 Effectif, au paragraphe 223. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

13.3 Budget du Département de l'information, au paragraphe 224. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

13.4 Nous prenons le Chapitre 6 : Echanges de personnes. Et d'abord le paragraphe 225, qui sert de préambule à ce chapitre.

Adopté.

13.5 Projet 6.0 - Direction, au paragraphe 226.

Adopté.

13.6 Projet 6.1 - Centre d'information et de consultation, aux paragraphes 227 et 228. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

13.7 Projet 6.2 - Programme de bourses, aux paragraphes 229 à 231. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

13.8 Projet 6.3 - Développement de la compréhension internationale par les échanges de personnes, aux paragraphes 232 et 233. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

13.9 Projet 6.4 - Echanges de travailleurs, aux paragraphes 234 à 236. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

13.10 Projet 6.5 - Echanges de jeunes, aux paragraphes 237 et 238. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

13.11 Projet 6.6 - Echanges de personnel enseignant, aux paragraphes 239 et 240. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

13.12 Effectif, au paragraphe 241.

Adopté.

13.13 Résumé budgétaire, au paragraphe 242. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

13.14 Nous prenons le Chapitre 7 : Relations avec les Etats membres. Projet 7.1 - Assistance aux Commissions nationales, au paragraphe 243. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

13.15 Projet 7.2 - Edition et étude des rapports des Etats membres, aux paragraphes 244 et 245. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

13.16 Projet 7.3 - Participation aux activités des Etats membres, aux paragraphes 246 à 251. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

13.17 Projet 7.4 - Programme élargi d'assistance technique, aux paragraphes 252 et 253. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

13.18 Projet 7.42 - Coopération avec le Fonds spécial, aux paragraphes 254 à 256. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

13.19 Projet 7.5 - Bureau des relations avec les Etats membres, au paragraphe 257. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

13.20 Projet 7.6 - Bureau régional de l'hémisphère occidental, au paragraphe 258. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

13.21 Budget du Chapitre des relations avec les Etats membres, au paragraphe 259. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

13.22 Nous avons maintenant à examiner quelques questions supplémentaires qui, comme je l'ai dit au début de la présente séance plénière, ont trait à tous les chapitres. Il s'agit d'abord des contributions volontaires à un compte spécial pour la mise en oeuvre du programme de l'Unesco, dont il est traité dans les paragraphes 260 à 262 du rapport. Quelqu'un demande-t-il la parole ?

Adopté.

13.23 Il s'agit d'autre part de la question traitée dans les paragraphes 263 à 266 sous le titre : Etude par le Conseil exécutif des grands problèmes qui se posent à l'Organisation en ce qui concerne l'exécution de son programme et le développement de son action dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et des Institutions spécialisées. Y a-t-il des observations ?

Adopté.

13.24 Nous arrivons enfin à la dernière question traitée dans le rapport, aux paragraphes 267 et 268 : il s'agit des services afférents aux documents et publications (Annexes I et II au document 10 C/5 Rev.). Y a-t-il des observations ?

Adopté.

13.25 Je vais mettre aux voix l'adoption de l'ensemble du rapport. Après quoi, s'ouvrira le débat d'ordre général.

(Le vote a lieu à main levée)

13.26 Voici les résultats du vote : 62 voix pour, sans opposition, avec une abstention. Le rapport de la Commission du programme (document 10 C/72) est adopté.

13.27 Je dois dire que je ne pensais pas voir jamais le jour où l'Unesco, ou toute autre organisation internationale, pourrait examiner et régler si rapidement un sujet si complexe. Je vous remercie de l'attention que vous avez témoignée et du concours que vous m'avez apporté pour obtenir ce résultat.

13.28 Et maintenant nous allons entendre les observations d'ordre général concernant le rapport. Je donne la parole au délégué du Paraguay.

14.1 M. CABALLERO de BEDOYA (Paraguay). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs : nous avons à exposer quelques considérations qui concernent directement et dans l'ordre logique les aspects internationaux du problème de la coopération de l'Unesco avec le Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique. C'est en effet une question qui nous intéresse particulièrement, en raison de son importance pour l'avenir de l'humanité.

14.2 De toute évidence, l'éducation peut supprimer les obstacles, les barrières, qui gênent le processus d'évolution, car elle affine et renforce les aptitudes innées de l'homme ; aussi tous les autres facteurs, principaux et secondaires, de la prospérité générale

sont-ils en partie conditionnés par la diffusion et l'enrichissement de la culture.

14.3 Mais la diffusion de la culture ne saurait à elle seule suffire à résoudre le problème économique et social. De là procède l'idée d'aborder directement l'étude des structures économiques. De là aussi résulte l'importance capitale d'une action menée de concert avec l'Organisation des Nations Unies, qui doit aboutir à des résultats concrets dans les domaines économique et social. Ainsi naîtra une nouvelle activité, visant à améliorer la situation matérielle et à assurer la santé économique des pays insuffisamment développés, et c'est à cette entreprise qu'il conviendra désormais de consacrer le gros des efforts.

14.4 L'Unesco pourra en effet aider ces pays à sortir de l'impasse où les ont acculés la baisse des prix des produits de base à exporter, l'inflation rapide et ses conséquences, l'avilissement de la monnaie, le marasme économique et le malaise social. Car on ne saurait prétendre que le salut puisse venir de l'autarcie, de la self sufficiency, sans aide de l'extérieur. Isolés, livrés à eux-mêmes, les pays insuffisamment évolués sont dans l'impossibilité de remédier eux-mêmes à leurs maux.

14.5 C'est avec la conscience de l'interdépendance économique, de la similitude de situation économique et sociale, de la communauté d'idées et d'intérêts des nations d'Amérique latine que nous formulons cet appel. Tous "embarqués dans le même bateau", le même destin plane au-dessus de nous. La vocation humaniste qui nous caractérise, et qui est un héritage de l'Occident, un patrimoine commun, permet de dire que "l'américanisme" n'est qu'un prolongement de l'expérience européenne au-delà de l'Atlantique.

14.6 Un peuple insuffisamment développé a droit à l'assistance des pays économiquement forts, bien pourvus de capitaux, et n'a pas à se sentir humilié. Cette assistance est pour le monde civilisé un devoir de solidarité ; elle a son fondement dans l'obligation morale qu'a chacun de nous de porter assistance ou secours à nos semblables en péril ou dans le malheur, obligation de droit naturel reconnue par les canonistes et matérialisée dans la législation pénale de nombreux pays, notamment de la France.

14.7 Nous assistons aujourd'hui à l'internationalisation de ce concept d'obligation. Le Plan Marshall reposait sur l'idée que "qui peut et n'empêche, pêche" : maxime de Loisel, qui, écrivait Politis, traduit si parfaitement cette exigence primordiale de la vie des peuples qu'elle mérite d'être répandue comme un véritable mot d'ordre, comme la devise qui doit s'inscrire au plus profond de la conscience des hommes civilisés, pour inspirer et guider la conscience de tous les gouvernements.

14.8 La coopération de l'Unesco avec le Fonds spécial des Nations Unies pour le financement du développement économique, que l'Assemblée des Nations Unies a décidé de créer en décembre dernier, présente donc une importance capitale pour l'évolution future de l'économie mondiale.

14.9 Je terminerai en insistant sur un aspect de la coopération économique internationale qui doit se traduire par des résultats concrets. Nous pensons à la constitution d'équipes de spécialistes, techniciens et hommes de science, habiles à étudier et résoudre les problèmes que pose le développement de l'économie

de base, de la productivité et des échanges commerciaux. Nous pensons aussi à des mesures d'évaluation, mises au service des secteurs privés comme des secteurs publics, en vue de favoriser le développement économique et le progrès social des pays insuffisamment développés.

14.10 Des dispositions d'assistance analogues (accompagnées éventuellement de facilités de crédit ou d'apports de capitaux en devises) contribueraient puissamment à accélérer la croissance des pays retardés ou ayant récemment accédé à l'indépendance, et leur progrès vers la maturité.

15 Le **PRESIDENT**. - (Traduit de l'anglais.)

Je remercie M. Caballero de Bedoya. Je donne maintenant la parole à M. Bocobo, de la délégation des Philippines.

16.1 M. BOCOBO (Philippines). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, je ne parlerai que trois minutes. La Charte de l'Atlantique a proclamé quatre formes de liberté. La délégation des Philippines croit pouvoir dire en toute modestie qu'il en existe une cinquième : être libéré de l'ignorance. Notre grande Organisation peut à juste titre s'enorgueillir des résultats qu'elle a obtenus dans son effort pour libérer des millions d'esprits du règne des ténèbres, qui est fatal à la démocratie.

16.2 L'élimination des mesures discriminatoires dans le domaine de l'éducation fait partie intégrante de cette mission. Au mois de juin dernier, l'O. I. T. a approuvé une convention et une recommandation contre les mesures discriminatoires en matière d'emploi notamment. Ayant pris une très petite part aux délibérations de l'O. I. T., j'espère que notre grande Organisation pourra elle aussi, le moment venu, approuver une convention et quelques recommandations contre les mesures de discrimination dans le domaine de l'éducation. En la matière, la tâche de l'Unesco se situe sur un plan beaucoup plus élevé que celle de l'O. I. T. ; cette organisation s'occupe d'assurer à tous l'égalité d'accès au bien-être matériel, tandis que la nôtre s'attache à promouvoir l'égalité des chances dans le domaine de l'esprit.

16.3 La discrimination en matière d'éducation est d'une extrême gravité, car elle éteint la lumière de l'âme. Grande fut l'oeuvre du Créateur quand il illumina le ciel d'étoiles, mais plus glorieuse encore lorsqu'il éclaira l'âme humaine. Le grand penseur indien Rabindranath Tagore a dit que "Dieu aime la lumière dans l'âme des hommes plus encore que les étoiles". Mais, Monsieur le Président, il y a malheureusement encore, en cet âge de la lumière, des gouvernants qui s'efforcent d'obscurcir la lumière de l'âme.

16.4 Voltaire a dit que la tyrannie jamais ne s'endort ; il en est de même des préjugés, notamment du préjugé racial. La mission qui s'offre à nous est difficile mais elle est noble et généreuse.

17.1 Le **PRESIDENT**. - (Traduit de l'anglais.)

Je remercie le délégué des Philippines.

17.2 Nous avons à examiner un document très long, contenant de nombreux projets et propositions de caractère délicat, et nous l'avons fait en un temps et d'une manière qui font le plus grand honneur à l'Organisation. On peut, je pense, voir là une preuve que, pour débrouiller toutes ces questions, pour les analyser et les discuter, les groupes de travail et la Commission ont procédé de façon vraiment démocratique, ce qui nous a permis aujourd'hui, malgré le volume des documents, d'accomplir notre tâche avec rapidité et efficacité. Il faut en féliciter l'Unesco elle-même, mais aussi ces éléments constitutifs de notre Organisation que sont les groupes de travail et la Commission du programme. Nous le devons en particulier à la maîtrise avec laquelle M. Beeby, délégué de la Nouvelle-Zélande, a dirigé nos travaux. Il a prouvé ainsi, de la manière la plus éclatante, son attachement et son dévouement à l'Organisation. Je tiens donc, en vous remerciant tous de l'effort que vous avez fourni, à remercier spécialement M. Beeby de la part qu'il y a prise. Je veux également remercier le Rapporteur, dont l'exposé initial a éclairé le débat et qui, par la façon dont il a présenté son rapport, nous a amenés au coeur du sujet.

La séance est levée à 17 h. 45.

VINGT ET UNIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

3 décembre 1958 à 10 h. 45

Président : M. Tamon MAEDA (Japon)

SOMMAIRE

Normalisation internationale des statistiques de l'éducation	281
Conventions internationales concernant les échanges internationaux de publications	281
Rapport spécial de la Commission du programme sur l'évaluation des programmes de l'Unesco à l'intention du Conseil économique et social	281
Troisième rapport de la Commission administrative (Questions concernant le Siège permanent de l'Organisation).	289

NORMALISATION INTERNATIONALE DES STATISTIQUES DE L'ÉDUCATION

1.1 Le PRÉSIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Mesdames et Messieurs, Nous avons aujourd'hui à nous occuper d'abord du point 15.3.1 de l'ordre du jour. Le texte de la recommandation pertinente se trouve dans le document 10 C/11 ; il correspond au paragraphe 110 du Rapport de la Commission du programme (document 10 C/72) qui a été adopté hier. Un délégué désire-t-il prendre la parole à ce sujet ? Pas d'observations ? Nous passerons donc au vote. Je vous rappelle que, dans le présent cas, la majorité requise est la majorité simple.

(Le vote a lieu à main levée).

1.2 La recommandation est adoptée par 50 voix sans opposition, avec une abstention.

CONVENTIONS INTERNATIONALES CONCERNANT LES ÉCHANGES INTERNATIONAUX DE PUBLICATIONS

1.3 Nous prenons maintenant le point 15.4.1 : Adoption du projet de Convention internationale concernant les échanges internationaux de publications, et du projet de Convention concernant les échanges entre États de publications officielles et documents gouvernementaux. Le texte de ces projets de Convention figure dans le document 10 C/12 ; il a été modifié par la Commission du programme au paragraphe 148 de son rapport (document 10 C/72) que nous avons adopté hier. Si aucun délégué ne désire prendre la parole à ce sujet, nous passerons au vote sur chacun des deux projets de Convention, séparément. Aux termes de l'Article IV.B.4 de l'Acte constitutif, la majorité des deux tiers est requise pour l'adoption de ces conventions. Je mets d'abord aux voix le projet de Convention concernant les échanges internationaux de publications, qui fait l'objet de l'Annexe I du document 10 C/12, modifiée par le paragraphe 148 du rapport de la Commission,

(Le vote a lieu à main levée).

1.4 Le premier projet de convention est adopté par 43 voix, sans opposition, avec 5 abstentions.

1.5 Je mets maintenant aux voix le projet de convention concernant les échanges entre États de publications officielles et documents gouvernementaux (Annexe II du document 10 C/12, modifiée par le paragraphe 148 du rapport de la Commission.

(Le vote a lieu à main levée)

1.6 Le deuxième projet de convention est donc adopté par 50 voix, sans opposition, avec 4 abstentions.

RAPPORT SPÉCIAL DE LA COMMISSION DU PROGRAMME SUR L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES DE L'UNESCO A L'INTENTION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

1.7 Nous prenons maintenant le point 15.8.5 : document 10 C/77 rev. Je demande au rapporteur M. de Hoog, des Pays-Bas, de présenter ce rapport à la Conférence.

2.1 M. de HOOG (Pays-Bas), Rapporteur spécial de la Commission du programme. -

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport spécial de la Commission du programme sur le point 15.8.5 de l'ordre du jour intitulé "Évaluation des programmes de l'Unesco à l'intention du Conseil économique et social".

2.2 Vous avez vu, en effet, dans le rapport que vous avez adopté hier, que, lors de sa première séance, la Commission du programme avait décidé de nommer un rapporteur spécial pour ce point de l'ordre du jour ; le Bureau de la Commission a ensuite décidé que les discussions et les recommandations de la Commission du programme à ce sujet fourniraient la matière d'un rapport spécial à la Conférence générale réunie en séance plénière. Ce rapport, vous le trouverez

dans le document 10 C/77, qui a dû vous être distribué ce matin.

2.3 Je voudrais, si vous le permettez, faire précéder ce rapport de quelques brèves remarques d'ordre général. La première est que, tant au sein du groupe de travail, qui a étudié la question de plus près, qu'à la Commission du programme réunie en séance plénière, tous les orateurs se sont prononcés en faveur de la participation de l'Unesco à l'examen des programmes de l'Organisation des Nations Unies et des Institutions spécialisées recommandé par l'Assemblée générale et entrepris par le Conseil économique et social.

2.4 Si le paragraphe pertinent du projet de résolution contenu dans ce rapport spécial est adopté unanimement par votre assemblée - et il n'y a aucune raison de croire qu'il en soit autrement - l'Unesco aura, par un geste sans équivoque, confirmé sa foi et sa confiance dans une communauté internationale fondée sur la Charte des Nations Unies et, tout en donnant un exemple aux autres membres de la famille des Nations Unies, elle aura contribué à l'élaboration d'un plan d'ensemble allant au-devant des besoins réels et impératifs de l'humanité.

2.5 Ma deuxième remarque porte sur le caractère des discussions qui ont eu lieu, tant au sein du groupe de travail spécial qu'à la Commission du programme. Ces discussions n'ont pas été faciles. Le document de travail préparé par le Directeur général, qui porte la cote 10 C/10, est remarquable, presque tous les orateurs ont tenu à le souligner, et ce n'est donc pas là que se trouve l'origine de nos difficultés. Elle se trouve surtout dans le fait que, tout en discutant d'une évaluation du programme futur de l'Unesco en vue d'un objectif très précis et très limité - c'est-à-dire en vue de donner à l'E.C.O.S.O.C., sans obligation formelle de la part de l'Organisation, un aperçu général du développement des activités de l'Unesco dans les cinq années à venir - en discutant, dis-je, cette évaluation à but limité, les délégués n'ont, dans la plupart des cas, pas pu s'empêcher de penser à une évaluation tout court, c'est-à-dire à l'élaboration d'un plan général pour l'avenir de notre Organisation. Par exemple, en étudiant la politique de subventions à suivre à l'égard des organisations non gouvernementales ou à l'égard des centres et des instituts régionaux, ou encore entendant de répondre à la question de savoir si oui ou non il fallait entreprendre, dans un avenir très proche, d'autres projets majeurs, on a plutôt pensé à une politique générale que le Directeur général devrait suivre qu'à une projection de cette politique dans un rapport adressé à une autre organisation. Sans doute, ce facteur a-t-il rendu nos discussions plus ardues, mais à mon sens, il les a aussi rendues plus valables.

2.6 Ma troisième remarque se rattache à la deuxième. Il a été généralement admis que, si l'étude préliminaire présentée dans le document 10 C/10 était d'une haute tenue, elle devrait, pour devenir tout à fait valable, être complétée sous deux aspects très importants. Tout d'abord, dans ses perspectives d'avenir : un effort d'imagination créatrice a été demandé au Directeur général et au Conseil exécutif pour serrer de plus près les lignes qui se dessinent dans l'évolution des activités des dernières années et pour les projeter avec plus de clarté dans l'avenir.

2.7 On a ensuite estimé que l'évaluation devrait

non seulement porter sur ce que l'Unesco fait actuellement ou à l'intention de faire dans un proche avenir, mais marquer aussi les défaillances et les lacunes qui existent dans le programme actuel. L'évaluation incomplète, non seulement gagnerait beaucoup en valeur pour l'E.C.O.S.O.C., mais surtout formerait une base excellente pour le développement harmonieux et équilibré du programme de l'Organisation. Je voudrais exprimer le souhait, Monsieur le Président que, lors de sa prochaine session, la Conférence générale puisse, dans l'intérêt même de l'Organisation, continuer l'étude qu'elle a entreprise cette année sur la demande du Conseil économique et social.

2.8 Si vous le voulez bien, Monsieur le Président et chers délégués, nous allons rapidement parcourir maintenant le rapport qui est sous vos yeux, et qui porte la cote 10 C/77 révisé. Je tâcherai de vous en signaler brièvement les points les plus marquants et les plus importants.

2.9 Le premier que je voudrais souligner est que la Commission a été présidée par M. Beeby, ce qui évidemment constituait une garantie pour la grande efficacité de son travail et pour le caractère de bonne humeur de ses discussions. Ensuite, je dois vous signaler que la Commission du programme, à l'instar, d'ailleurs, du groupe de travail spécial, n'a pas examiné le contenu des douze chapitres du document consacrés aux différents domaines d'activité de l'Organisation. Elle a, en effet, estimé que le Directeur général et le Conseil exécutif, en procédant en 1959 à l'évaluation des programmes à l'intention du Conseil économique et social, trouveraient des indications précieuses dans le rapport de la Commission du programme sur le projet de programme et de budget pour 1959-1960 (c'est-à-dire dans le document 10 C/72 que vous avez adopté hier) ainsi que dans les rapports des autres groupes de travail constitués par la Commission.

2.10 Ce que la Commission a surtout fait, en étudiant cette question, c'est de s'attacher à la technique de l'évaluation, et notamment à l'étude de questions soulevées à cet égard dans le document 10 C/10, ainsi que dans l'introduction et les conclusions de l'Annexe à ce document. Lors de sa dernière réunion, la Commission a noté les opinions qui ont été exprimées par différentes délégations pendant la discussion générale et au cours des réunions du groupe de travail ; elle y a ajouté ses propres commentaires, que vous trouverez à la Section II de son rapport, intitulée "Discussion générale", qui commence au paragraphe 8 ; ensuite la Commission du programme s'est prononcée sur les recommandations qu'elle soumet actuellement à la Conférence générale réunie en séance plénière. Ces recommandations, vous les trouvez à la Section III du rapport.

2.11 J'aimerais souligner quelques points qui se trouvent à la Section II, (Discussion générale).

2.12 Je crois qu'il faut d'abord signaler qu'une consultation éventuelle des Etats membres avait été suggérée, à un certain moment, au sein du groupe de travail - et la Commission du programme en a discuté.

2.13 Après mûre réflexion, la Commission a décidé d'écarter l'idée d'une consultation formelle des Etats membres, mais le Directeur général a souligné qu'à deux reprises ceux-ci auront la possibilité d'exprimer leur avis au sujet des documents relatifs à l'évaluation : d'abord, dès avant la Conférence générale, pendant la Conférence et dans les semaines qui

suivront, sur la base de l'étude préliminaire qui est contenue dans le document 10 C/10 ; en second lieu, les Etats membres auront une nouvelle occasion de se prononcer sur cette évaluation au moment où le Directeur général soumettra à l'examen du Conseil exécutif son projet de rapport à l'E. C. O. S. O. C. Le document sera automatiquement envoyé à tous les Etats membres, comme c'est le cas pour tous les documents du Conseil exécutif. Ceci aura lieu au printemps de l'année prochaine.

2.14 Un autre point que je voudrais souligner est contenu dans le paragraphe 11 : La Commission du programme a longuement discuté des domaines d'activité sur lesquels devrait porter l'évaluation. En général, les domaines mentionnés dans le document 10 C/10 Annexe ont été acceptés, avec cependant certaines modifications qui ont paru importantes à la Commission. C'est ainsi que, sur la proposition du délégué de la Thaïlande, le premier titre, "Développement de la coopération internationale" a été modifié pour devenir : "Développement de la compréhension et de la coopération internationales".

2.15 Un deuxième changement important dans la dénomination de ces domaines d'activité figure au point b) et se rapporte au domaine n° 5. Il s'agit du titre qui était libellé dans le premier document : "Aide à la recherche scientifique". La Commission du programme a décidé, sur proposition de la délégation française, de transformer ce titre en "Aide à la recherche dans les divers domaines de la science".

2.16 Enfin le titre du domaine d'activité n° 9 a été modifié et est devenu : "Libre circulation de l'information et amélioration des moyens d'information" - l'addition étant due à une recommandation de la Commission du programme.

2.17 Il est entendu toutefois - la Commission a clairement émis son avis à ce sujet - que le Directeur général et le Conseil exécutif étudieront encore de près la rédaction de ces titres, les domaines d'activité étant ainsi définis par la Commission du programme.

2.18 Je reviens maintenant à la Section III de ce rapport qui contient les Recommandations de la Commission du programme. C'est sur cette Section III que la session plénière est appelée maintenant à se prononcer.

2.19 Il y a tout d'abord le paragraphe 17 que je crois devoir vous lire afin que vous sachiez exactement de quoi il s'agit :

"La Commission du programme recommande à la Conférence générale de prendre note du rapport du Groupe de travail (Annexe I au présent document), ainsi que des suggestions et remarques présentées dans la Section II du présent rapport." Telle est, Monsieur le Président, la première recommandation de la Commission du programme à la Conférence réunie en séance plénière.

2.20 La deuxième est la suivante : la Commission du programme recommande également à la Conférence générale de décider que l'évaluation des programmes de l'Unesco portera sur les douze domaines d'activité suivants : 1) Développement de la compréhension et de la coopération internationales ; 2) Amélioration de la documentation ; 3) Education scolaire ; 4) Education extrascolaire ; 5) Aide à la recherche dans les divers domaines de la science ; 6) Sciences sociales

appliquées ; 7) Préservation du patrimoine culturel de l'humanité ; 8) Appréciation mutuelle des valeurs culturelles ; 9) Libre circulation de l'information et amélioration des moyens d'information ; 10) Technique de la formation internationale des spécialistes ; 11) Droits de l'homme ; 12) Développement des Commissions nationales."

2.21 A la fin de ces recommandations, aux paragraphes 20 et 21, vous trouverez le projet de résolution final qui conclut toutes les discussions que nous avons eues à ce sujet, et je me permettrai de vous le lire si vous le voulez bien :

2.22 "La Conférence générale

Ayant pris connaissance de la résolution 1084 XI adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies et des résolutions 665/C/XXIV et 694/D/XXVI adoptées par le Conseil économique et social concernant l'évaluation des programmes de l'Organisation des Nations Unies et des Institutions spécialisées pour la période 1959-1964, ainsi que des observations formulées à ce sujet par le Comité de coordination du Conseil économique et social,

Ayant pris connaissance avec satisfaction de l'étude préliminaire du Directeur général concernant l'évaluation des programmes de l'Unesco à l'intention du Conseil économique et social (document 10 C/10 et addendum)

Approuve les mesures prises par le Conseil exécutif, lors de ses 49e, 50e et 51e sessions, en vue d'assurer la pleine coopération de l'Unesco à la mise en oeuvre des décisions du Conseil économique et social,

Invite le Directeur général et le Conseil exécutif à procéder en 1959 à une évaluation des programmes de l'Unesco, dans les délais et suivant la procédure prévus par le Conseil exécutif, compte tenu de tout développement qui pourrait survenir à cet égard au sein des organes compétents de l'Organisation des Nations Unies,

(a) en recourant aux méthodes suivies dans l'étude préliminaire du Directeur général,

(b) en tenant compte des principes contenus dans la résolution IV.3.21 adoptée par la Conférence générale lors de sa huitième session,

(c) et en s'inspirant des observations et des recommandations formulées par la Commission du programme et ses divers organes lors de la présente session de la Conférence générale sur les principes énoncés dans les conclusions de l'étude préliminaire, et notamment en tenant compte des directives suivantes :

(i) l'Unesco doit développer dans la préparation et dans la mise en oeuvre de son programme, la plus étroite collaboration avec les organisations internationales non gouvernementales spécialisées dans les différents domaines de l'éducation, de la science et de la culture ;

(ii) l'Unesco, au moment d'adopter de nouveaux projets majeurs, prendra en considération les besoins urgents des Etats membres intéressés ainsi que les ressources dont elle peut disposer, et elle s'inspirera de l'expérience acquise et des progrès effectués dans l'exécution des projets majeurs en cours ;

(iii) l'Unesco doit concentrer à tour de rôle ses efforts sur certains domaines particuliers d'activité ;

(iv) l'Unesco doit limiter la durée de ses engagements à l'égard des centres et des instituts régionaux

en concluant à leur sujet des accords, renouvelables si nécessaires, à l'expiration desquels la responsabilité financière principale sera transférée aux Etats membres intéressés ou à d'autres institutions aux termes d'accords mutuels ;

Demande au Directeur général, lorsqu'il procédera à l'estimation approximative des dépenses qu'entraînerait un développement planifié des programmes, de fonder cette estimation sur les éléments suivants et d'en indiquer l'importance relative pour autant que le permettront les exigences de la comparabilité avec les autres institutions :

- (a) Somme que coûterait la continuation pendant la période 1961-1964 du programme que la Conférence générale a approuvé à sa dixième session ;
- (b) Surcroît de dépenses qu'entraînerait l'exécution de projets dont le rapport d'évaluation recommanderait l'addition au programme, ou l'expansion ;
- (c) Economies résultant de la réduction ou de l'abandon de certains projets dont il appaierait, au cours de l'évaluation, qu'il n'y a pas lieu de poursuivre l'exécution au niveau actuel.

Invite le Directeur général à communiquer au Conseil économique et social l'évaluation des programmes de l'Unesco, à faire distribuer cette évaluation aux Etats membres, et à faire rapport à la Conférence générale, lors de sa onzième session, sur les observations et recommandations que le Conseil économique et social pourra être amené à formuler à la suite de la discussion sur le rapport d'ensemble concernant l'évaluation des programmes de l'Organisation des Nations Unies et des Institutions spécialisées.

2.23 Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous demander de faire approuver par la Conférence générale réunie en séance plénière les différentes recommandations contenues dans la Section III de ce rapport.

3.1 Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je remercie M. de Hoog, rapporteur, des indications si précises et si détaillées qu'il nous a données sur la position de la Commission du programme relativement à cette question.

3.2 J'estime que les points évoqués dans le rapport de la Commission peuvent se traduire par un élargissement du domaine d'activité de l'Unesco et qu'ils serviront à éclairer non seulement la situation actuelle de l'Organisation mais aussi ses desseins pour l'avenir. J'invite les délégués qui désirent présenter des observations à vouloir bien demander la parole.

3.3 Je donne la parole à M. Navratil, délégué de la Tchécoslovaquie.

4.1 M. NAVRATIL (Tchécoslovaquie). -

Monsieur le Président, mes chers collègues, en présentant le projet de résolution 10 C/DR, 10, la délégation tchécoslovaque a voulu attirer l'attention de la Conférence sur la responsabilité et les devoirs qui, à son avis, incombent à l'Organisation, instance internationale suprême en matière d'éducation, de science et de culture, en ce qui concerne les effets sociaux, moraux et culturels de cette grandiose découverte du génie humain qu'est la libération de l'énergie atomique et en ce qui concerne les conséquences d'une utilisation négative de cette découverte.

4.2 Ce projet de résolution a été soumis à la Commission du programme, qui, à la suite d'une motion

présentée par les Etats-Unis d'Amérique, conformément à l'article 75 du Règlement intérieur, a décidé d'ajourner l'examen de la proposition tchécoslovaque pour la durée de la dixième session de la Conférence générale. La raison invoquée pour cet ajournement est la même que celle qui est énoncée dans la note du Directeur général attachée au projet de résolution dans le document 10 C/5 révisé Addendum III, à savoir que cette proposition semble être de la compétence de l'Organisation des Nations Unies. Toutefois, le Directeur général ajoute que certains éléments de cette résolution sont en harmonie avec le programme de l'Unesco.

4.3 Le projet de résolution tchécoslovaque apprécie les réalisations des institutions scientifiques dans le domaine de l'énergie atomique, notamment l'oeuvre du Comité scientifique pour l'étude des effets de la radiation atomique, qui a été créé par la résolution de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, n° 913/X du 3 décembre 1955 ; il tient compte, en outre, des conclusions contenues dans le rapport de ce Comité selon lesquelles "la contamination radioactive provenant des explosions d'armes nucléaires présente un accroissement toujours plus grand de la radiation à l'échelle mondiale", et - citons le rapport du Comité - "même la plus petite quantité de radiations peut causer des effets pernicieux d'origine génétique et même peut-être somatique". Le projet de résolution tchécoslovaque accueille l'initiative de certains Etats membres en vue d'arrêter les essais d'armes nucléaires et recommande à la Conférence générale d'inviter les autres Etats membres à soutenir cette initiative dont l'objectif final serait l'interdiction de l'utilisation des armes atomiques et des armes d'extermination massive.

4.4 Il est vrai que les Nations Unies sont saisies de l'aspect technique et politique de ce problème et de l'organisation internationale de l'arrêt des essais atomiques. Mais il n'y a pas double emploi avec le programme des Nations Unies, étant donné que l'O. N. U. n'a pas jusqu'ici, que je sache, adopté de résolution tendant au même but que le projet de résolution présenté par la Tchécoslovaquie.

4.5 La délégation tchécoslovaque ne demande pas l'inclusion de ce projet au programme des séances plénières de la présente session de la Conférence générale, parce qu'elle ne veut pas introduire de sujet de controverse dans les délibérations finales de la Conférence. Néanmoins, nous nous voyons dans la nécessité de soulever cette question, en raison de l'extrême importance qu'elle présente pour les activités futures de notre Organisation, au seuil de cette nouvelle phase de son histoire.

4.6 Une question capitale se pose, celle de savoir si et dans quelle mesure et sous quelle forme l'Unesco doit se préoccuper des problèmes universels et particulièrement graves qui pèsent sur l'humanité. A notre avis, l'Organisation des Nations Unies a créé l'Unesco pour être l'organe suprême en matière d'éducation, de science et de culture. Mais, comment l'Unesco peut-elle exercer ses fonctions si elle laisse de côté les problèmes les plus graves de l'humanité comme celui des conséquences fâcheuses des progrès scientifiques ?

4.7 C'est là la question que la délégation tchécoslovaque pose aux organes et aux personnalités compétentes de l'Unesco, en ayant surtout en vue les activités

futures de l'Organisation. C'est là la question que la Tchécoslovaquie se pose à elle-même, pour reconsidérer l'importance et l'influence morale de notre Organisation. C'est de la réponse à cette question que dépendra l'adaptation de notre action aux réalités actuelles, qui doivent se refléter dans l'oeuvre de l'Unesco. La délégation tchécoslovaque demande que son intervention figure dans le compte rendu de la séance plénière.

5. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je remercie le délégué de la Tchécoslovaquie. Je donne maintenant la parole à Sir Edward Boyle, délégué du Royaume-Uni.

6.1 Sir Edward BOYLE (Royaume-Uni). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, c'est avec un vif plaisir que j'appuie le projet de résolution qu'a analysé devant nous avec tant de compétence le délégué des Pays-Bas, en sa qualité de rapporteur de la Commission du programme. L'initiative qu'a prise l'Assemblée générale des Nations Unies en demandant que le Conseil économique et social procédât à une évaluation de l'activité de chacune des institutions spécialisées, a été accueillie avec satisfaction au Royaume-Uni. Nous avons aussi été heureux d'apprendre que c'est le Directeur général de l'Unesco qui, agissant en étroite liaison avec le Conseil exécutif, a été le premier à répondre de façon positive à cette initiative. Il nous semble, au Royaume-Uni, qu'une telle évaluation, si elle est faite de telle manière qu'elle permette de jeter les bases d'une série de programmes raisonnables et bien mis au point, peut être extrêmement utile et féconde. Je dirai même qu'elle est singulièrement nécessaire à l'Unesco, qui s'attache à des valeurs immatérielles auxquelles les ministres des finances - ceux de la plupart des gouvernements, peut-être - ne peuvent que difficilement appliquer des normes et des mesures universelles. J'espère aussi qu'elle sera largement étudiée dans les parlements et le public de nos Etats membres. Le dernier débat que nous avons eu au Royaume-Uni sur les Institutions spécialisées a eu lieu, je me rappelle, à la Chambre des Communes, un après-midi, après une séance qui avait duré toute la nuit ; et les députés n'étaient pas très nombreux. J'espère qu'une évaluation comme celle dont il s'agit donnera lieu à un débat plus long et plus nourri.

6.2 Je me félicite donc des termes de ce projet de résolution, auquel j'ai le plaisir d'apporter le plein appui du Royaume-Uni. J'émetts le voeu que cette évaluation si promptement entreprise par le Directeur général et le Conseil exécutif soit effectuée en tenant le plus grand compte des termes de la résolution qui nous est soumise. S'il en est ainsi, ce travail nous aidera tous, dans nos pays respectifs, à mieux faire comprendre à l'opinion publique non seulement le contexte général de l'activité de l'Unesco, mais aussi certains des éléments qui sont au premier plan de cette activité. Il peut aussi nous aider à expliquer à ceux qui, dans chacun de nos pays, ont la responsabilité des finances nationales, comment nos ressources financières sont réparties entre nos divers objectifs, pourquoi nous accordons plus d'importance à une partie du programme plutôt qu'à une autre, quelles économies peuvent être faites sur des

projets qui se sont révélés décevantes et quels autres travaux l'Unesco pourrait avantageusement entreprendre si ses ressources étaient augmentées.

6.3 En bref, je voudrais féliciter le Directeur général et le Conseil de la rapidité avec laquelle ils ont abordé ce problème de l'évaluation, et de la façon dont ils s'y sont pris ; j'apporte notre appui au projet de résolution qui constituera pour eux un guide excellent grâce auquel ils pourront mener à bien une tâche qui peut avoir la plus grande valeur pour notre Organisation.

6.4 J'ai écouté avec un vif intérêt l'intervention du délégué de la Tchécoslovaquie. Je me bornerai à faire observer à ce sujet qu'en ce moment même, l'Assemblée générale des Nations Unies est saisie d'un rapport du Comité scientifique pour l'étude des effets des radiations ionisantes. Je sais que tous les pays représentés à l'Assemblée générale examinent très attentivement quelle résolution devrait être prise à la lumière de cet important rapport ; aussi me semble-t-il, vraiment, que nous devons veiller soigneusement à ne pas adopter nous-mêmes une résolution litigieuse, à ne rien faire qui puisse introduire quelque discorde entre nos délibérations et celles de l'Assemblée générale. C'est là, me semble-t-il, le seul commentaire que je puisse présenter au sujet de l'intervention du délégué de la Tchécoslovaquie

7. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je remercie Sir Edward. Je donne maintenant la parole à M. de Alba, délégué du Mexique.

8.1 M. de ALBA (Mexique). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Ma délégation attache la plus grande importance au document qui a été soumis à votre examen, car la Commission y répond de façon très prudente et habile à des questions qui étaient dans l'air et à certaines aspirations de divers Etats membres, qui ont souhaité que les activités de l'Unesco eussent un caractère concret et très précis. A ces critiques concernant la dispersion de nos activités, la Commission d'évaluation et la Commission du programme ont répondu au moyen de ce document lui aussi précis et concret, mais que nous ne devons cependant pas considérer comme rigide dans ses dispositions car bon nombre des idées qui ont été exprimées ici, et même celles que M. le délégué de la Tchécoslovaquie vient d'exposer, peuvent trouver leur application dans le programme de l'Unesco si les conclusions de cette évaluation sont interprétées de façon souple et libérale.

8.2 On trouve présentés dans ce rapport, sous forme synthétique, la plupart des aspects de l'activité de l'Unesco. Pour ce qui est de nous, qui approuvons ce document en soi, nous voudrions proposer que nos moyens d'action s'étendent à certains domaines non prévus qui ne pouvaient être mentionnés dans un document de cette nature.

8.3 Il est par exemple un fait, qui s'est manifesté au cours de nos délibérations : c'est que, par souci d'aboutir au précis et au concret au sein de cette assemblée nous fixons notre attention presque exclusivement sur les travaux de la Commission du programme et de la Commission administrative, au point de négliger certaines de nos attributions de caractère culturel, technique, philosophique et scientifique ; nous devrions pourtant nous occuper des

questions de ces divers ordres dans les conférences de l'Unesco, car c'est ici le lieu le plus approprié pour en traiter.

8.4 Sur ce terrain, les organisations non gouvernementales pourraient rendre à l'Unesco un service signalé en se chargeant d'organiser dans l'intervalle des sessions plénières de la Conférence générale, période pendant laquelle les documents et les résolutions doivent se concrétiser par ses actes, des stages d'études et colloques où auraient lieu des échanges d'idées et où seraient présentés et soutenus certains principes qui, par la suite, serviraient comme d'armature au programme d'ensemble de l'Unesco dans le domaine culturel.

8.5 Il n'y a rien là qui oblige à modifier ce que nous avons à approuver. Je crois que dans le cadre administratif actuel, la Conférence générale peut prévoir que ses prochaines sessions serviront à des confrontations d'idées sur un plan plus élevé et plus large, et s'occuperont un peu moins de tâches proprement administratives. Nous avons vu le succès remporté par ce colloque qui a réuni dans cette même salle des personnalités éminentes, titulaires du prix Nobel, et donné lieu à quelques discussions d'une importance singulière qui ont eu leur écho non seulement dans les milieux parisiens mais dans le monde entier. Pourquoi ne pas demander à certaines organisations non gouvernementales reconnues par l'Unesco d'organiser durant chaque session de la Conférence générale des réunions, des échanges de vues, des discussions "de table ronde", tandis que les commissions poursuivraient leurs travaux qui, nous le savons, prennent beaucoup de temps ? Je crois qu'une telle possibilité entre parfaitement dans le cadre de la décision que nous envisageons en ce moment.

8.6 On parle aussi avec beaucoup de chaleur de la coopération avec les autres organisations internationales. A cet égard, je me permets de rappeler que c'est l'Organisation des Nations Unies qui, directement et sous sa seule responsabilité, a organisé les conférences scientifiques sur les questions atomiques qui ont eu lieu à Genève, conférences auxquelles, à mon sens, l'Unesco aussi bien que l'Agence internationale de l'énergie atomique, devaient participer, les sujets étudiés étant de la compétence de ces deux organisations.

8.7 Au surplus, j'estime que les travaux des deux conférences de Genève ont, à titre de travaux préparatoires, produit des résultats extraordinaires et impressionnants et que pour systématiser cette activité, rassembler toutes ces informations et contribuer à la recherche scientifique - comme le recommande notre programme en divers endroits - la Commission, le Conseil exécutif et la Direction générale de l'Unesco devraient rechercher comment l'Unesco et l'Agence de Vienne pourraient participer - voire en en prenant l'initiative - à l'organisation de ces conférences atomiques ; en effet, celles qui ont eu lieu jusqu'à présent et ont obtenu un grand succès, se sont déroulées de façon quelque peu désordonnée, gênées qu'elles étaient surtout par la surabondance des documents : à la dernière conférence de Genève il était présenté 6.000 études et travaux dont 5 ou 10 % seulement ont pu faire l'objet de comptes rendus, l'ensemble ne devant être publié que dans les Actes.

8.8 Je crois que le moment est venu pour l'Unesco

de jouer en ce qui concerne ces conférences atomiques un rôle de direction et d'orientation, en liaison avec l'Agence de Vienne.

8.9 Pour ce qui est de la formation de techniciens internationaux, l'Agence de Vienne se plaint à chacune de ses réunions que l'on manque de techniciens des questions nucléaires et physico-mathématiques, et souligne l'urgence de créer des bourses qui permettraient aux pays insuffisamment développés de faire leurs premiers pas dans ce domaine si difficile et délicat. C'est là précisément que l'Unesco peut coopérer avec l'Agence de Vienne et assumer avec elle, devant l'Organisation des Nations Unies, la responsabilité de ces travaux et de l'organisation des dites conférences. J'estime en effet que l'Organisation des Nations Unies, par l'ampleur et l'imprécision qu'a eues jusqu'ici son programme en la matière, a suscité maintes inquiétudes et réveillé la conscience des savants. Si l'on veut obtenir de façon méthodique les résultats que l'on recherche, il est nécessaire qu'interviennent les organismes techniques spécialisés qui, par destination, doivent prendre part à ces activités pour ainsi dire amorphes et sans grande portée de l'Organisation des Nations Unies.

8.10 Dans notre programme, une place d'honneur a été réservée à tout ce qui concerne la position de l'Unesco devant les droits de l'homme et l'application des principes énoncés dans l'admirable Déclaration adoptée voici dix ans. J'estime qu'en ce domaine également, l'Unesco a de multiples possibilités pour lutter en faveur de ces droits, et notamment pour en assurer l'application concrète dans le cas particulier des minorités nationales de divers pays ; il importe en effet de veiller attentivement à ce que ces minorités ne soient pas lésées par les dispositions prises en matière d'éducation, qui font que très souvent l'éducation dispensée est celle qu'impose une majorité. Si, par contre, l'on se tient au principe énoncé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme qu'ont formulé les Nations Unies, les minorités nationales doivent jouir des mêmes garanties que les pays ou régions sous tutelle en ce qui concerne les droits à l'éducation, qu'il s'agisse des jeunes ou des enfants.

8.11 C'est en marge du document soumis à notre étude, que je formule ces suggestions, mais il semble que ce document même que nous allons approuver comporte tous ces aspects marginaux, dont je voudrais qu'ils soient pris en considération et qu'ils soient mentionnés aussi dans les Actes de la présente session, afin que l'on recherche les mesures concrètes auxquelles ils pourraient donner lieu dans l'intervalle des sessions de la Conférence générale.

8.12 Pour ces raisons, nous souhaitons que dans l'application concrète du programme qui nous est soumis ce matin, il soit tenu compte de la nécessité de garder une certaine souplesse pour pouvoir explorer les nouvelles voies par lesquelles on arrivera à faire reconnaître l'Unesco comme le centre culturel le plus autorisé qui existe au sein du système des Nations Unies.

9. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je remercie M. de Alba. Je donne la parole à M. Rabb, délégué des Etats-Unis d'Amérique.

10.1 M. RABB (Etats-Unis d'Amérique). - (Traduit de l'anglais.)

Mon sieur le Président, je tiens à m'associer aux éloges que mes collègues ont fait du rapport présenté par M. de Hoog. L'évaluation, à laquelle le Directeur général aidé de ses collaborateurs et la Commission du programme ont apporté le plus grand soin, nous permet à tous de nous faire une idée plus nette des obligations qui nous incombent, des moyens dont nous disposons et des obstacles qui se dressent sur notre route. Hier après-midi, le délégué des Philippines a parlé de façon pénétrante du rôle qui revient à l'Unesco, de défenseur d'une cinquième liberté : il a dit qu'elle devait "libérer l'homme de l'ignorance".

10.2 Devant l'ampleur et l'orientation du programme assigné à l'Unesco pour les quelques années qui viennent on peut fort bien considérer que cette idée exprimée par le délégué des Philippines est propre à servir de principe directeur à nos activités. Il me semble en effet que l'Unesco doit connaître de deux sortes d'ignorance. Tout d'abord, celle où est l'homme au sujet de son propre milieu, du monde qui l'entoure, des saisons et des marées, de la terre et de la mer, et de l'espace où flotte notre globe ; en deuxième lieu, l'ignorance de l'homme au sujet de lui-même et des autres hommes, de ses émotions, de ses instincts, de ses attitudes et de ses craintes. Au cours de la présente Conférence, nous nous sommes efforcés par plusieurs moyens de remédier à l'ignorance à l'égard du milieu. Nous avons souligné la nécessité d'une action sur le plan le plus élevé de l'activité intellectuelle, celui de l'érudition et de la recherche. Je rappellerai à titre d'exemple nos efforts tendant à stimuler la recherche sur les problèmes relatifs aux régions arides, à la zone tropicale humide et à l'océanographie. C'est peut-être dans ce domaine, d'une meilleure connaissance du milieu, que l'homme a jusqu'à présent accompli les plus grands progrès.

10.3 Sur un autre plan, nous avons décidé que des enquêtes sur les besoins en matière d'éducation de base seraient entreprises en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie. Ces efforts tendent à l'amélioration de l'enseignement primaire, secondaire et technique, car l'enseignement de ces trois ordres est l'arme sans laquelle l'homme ne pourra vaincre l'ignorance qui entrave le progrès. Dans une précédente intervention, j'ai exprimé le vœu que toutes les nations du monde s'engagent à faire disparaître l'analphabétisme en l'espace d'une seule génération ; j'espère qu'on ne considérera pas cette suggestion comme utopique. Si toutes les nations du monde voulaient bien consacrer à cette tâche autant d'imagination et d'efforts qu'elles en consacrent actuellement à la lutte contre le paludisme, l'objectif pourrait facilement être atteint. Or, c'est nettement à l'Unesco qu'il incombe de mobiliser toutes les forces disponibles pour lutter à l'échelle mondiale contre cette ignorance.

10.4 La deuxième sorte d'ignorance contre laquelle l'Unesco doit lutter est d'un ordre différent : c'est l'ignorance dans laquelle est l'homme au sujet de lui-même et de ses semblables. Récemment, dans un article du "New York Times", le premier ministre de l'Inde, M. Nehru, a dit de cette ignorance qu'elle était le paradoxe tragique de notre époque : l'homme est incapable de se maîtriser lui-même au moment même où il acquiert la maîtrise de l'univers. A la présente session, nos progrès en cette matière ont été modestes ; nous nous sommes néanmoins engagés dans cette voie par deux projets : celui qui concerne

l'étude des effets de l'industrialisation rapide au sein des sociétés rurales, et celui qui se rapporte à l'extension de l'enseignement et de la recherche en matière de sciences sociales dans les régions où elles constituent une discipline toute nouvelle. Le Projet majeur sur l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident marque une autre tentative pour mieux faire connaître à l'homme ses frères humains, et l'aider ainsi à surmonter certaines craintes fondamentales et certains préjugés que l'homme a nourris, à chaque période de l'histoire, lorsqu'il est entré en contact avec des gens d'une civilisation différente de la sienne. A cet égard, le délégué de la France, M. Julien Cain, nous a rappelé combien la philosophie et les études humaines peuvent aider à remédier sur ce point à l'ignorance.

10.5 La base sur laquelle reposent évidemment nos efforts visant à développer la compréhension mutuelle entre les hommes - solution partielle du problème de l'ignorance - est l'obligation qui nous est faite par l'Acte constitutif de contribuer à la paix et à la sécurité. L'Unesco a pour mission d'apporter des solutions pacifiques aux problèmes humains, et l'Acte constitutif interdit d'employer la violence pour atteindre aucun objectif d'ordre humain. Aux Etats-Unis, nous souscrivons à ce principe en toute sincérité et toute conviction. Nous estimons que la paix se construit peu à peu, non par l'incessante répétition du mot "paix" mais par les actes des hommes et par les motifs qui inspirent ces actes. Et si l'on veut servir la paix par des efforts internationaux, comme ceux de l'Unesco, une autre condition est nécessaire, c'est la liberté de communication entre les peuples.

10.6 Au cours de la présente session, nous avons parlé de la liberté de circulation des idées et des informations en l'appelant "la doctrine de l'esprit ouvert" ; et c'est à une liberté sans restriction d'aucune sorte que nous pensons. L'Unesco a prouvé qu'elle pouvait contribuer puissamment à lever maintes catégories de barrières qui s'opposent à ce libre mouvement. Mais seuls les Etats membres peuvent ouvrir ou fermer les voies de la communication intellectuelle qui aboutissent à leurs propres peuples. L'information n'est pas libre si l'enseignement des manuels scolaires est déformé au point de n'offrir à la jeunesse d'une nation qu'un seul point de vue ; elle n'est pas libre s'il n'y a pas de bibliothèques ou si le public ne peut avoir accès à celles qui existent ; elle n'est pas libre si les barrières douanières empêchent que les objets de caractère éducatif, scientifique et culturel franchissent les frontières nationales ; elle n'est pas libre lorsqu'une nation quelconque brouille les émissions radioélectriques. Tous ces problèmes sont au coeur même des préoccupations de l'Unesco. Nous pouvons être fiers des progrès accomplis mais, si satisfaits que nous soyons de ce que nous avons fait au cours de la présente session, personne ici ne contestera qu'entre les ambitions de l'Unesco et les moyens dont elle dispose il y a un abîme.

10.7 Si, parlant de ces moyens, nous ne considérons que les 26 millions de dollars que l'Unesco pourra utiliser au cours des deux prochaines années, et si nous ne considérons aussi que les ressources du Secrétariat installé à Paris, l'avenir peut nous paraître sombre. Notre tâche ne deviendra réalisable que si nous tous, fonctionnaires du Secrétariat et

Etats membres, considérons ces moyens comme une partie seulement d'un ensemble. Aux ressources dont dispose actuellement notre Secrétariat central, il faut ajouter l'ensemble des efforts que déploient les Etats membres eux-mêmes, nos gouvernements, nos Commissions nationales, nos organisations non gouvernementales, nos professeurs, nos érudits, nos savants. La tâche de l'Unesco, en effet, dépasse les frontières nationales ou les perspectives d'un seul Etat ; c'est une tâche à laquelle tous les hommes peuvent contribuer et dont tous peuvent tirer un profit. Pour leur part, les Etats-Unis estiment que l'avenir ouvert par l'Unesco justifie un effort sans cesse plus grand à l'échelon des individus et à celui des nations, ainsi qu'en témoignent l'expérience que nous avons acquise et la valeur pratique de nos programmes. Nous sommes prêts à appuyer un programme en expansion afin que cette cinquième liberté, celle qui sera conquise sur l'ignorance, ne soit pas une utopie mais la réalité de demain.

11. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je remercie M. Rabb. Je donne la parole à M. Cain, délégué de la France.

12.1 M. CAIN (France). -

Monsieur le Président, nous sommes très heureux, les uns et les autres, que ce débat se soit ouvert à propos du rapport qui nous a été soumis et qu'il ait pu se développer comme nous venons de le voir.

12.2 Il est bien certain qu'au cours des séances précédentes nous avons été amenés à voter sans débat un certain nombre de résolutions qui avaient été étudiées au sein des groupes de travail et de la Commission du programme elle-même. Aucun débat important n'avait eu lieu ici. Or il était normal que des échanges de vues d'un ordre élevé s'instituent à cette tribune, et les orateurs qui m'ont précédé ont placé, précisément, le débat sur un plan très élevé à propos du rapport spécial qui nous est soumis.

12.3 Il a pu en être ainsi parce que le travail auquel nous nous sommes livrés avait été fort bien préparé, et nous devons en remercier M. le Directeur général et le Secrétariat, qui nous ont soumis un document excellent, profondément médité dans ses diverses parties, qui a permis un débat très précis au sein de la Commission. Au cours de ce débat, présidé très libéralement par le Président de la Commission du programme, nous avons pu introduire certaines modifications qui nous paraissaient importantes et Monsieur le délégué des Etats-Unis a bien voulu rappeler que nous avons pu apporter, en particulier, un amendement très important au point concernant l'aide à la recherche, qui est un point capital, et que nous avons pu étendre cette aide à l'ensemble des sciences, sans faire de distinction entre les sciences exactes et naturelles, les sciences humaines et les sciences sociales.

12.4 Donc, il est certain que nous avons pu travailler avec beaucoup de foi ; ces trois séances ont été, à mon avis, les moments les plus intéressants de cette Conférence, et Monsieur le Rapporteur a bien voulu en donner une image tout à fait exacte et fidèle. Mais surtout, ce que je veux retenir, c'est que le travail que nous avons accompli est un travail de collaboration entre l'Unesco et le Conseil économique et social, et que nous avons prouvé par là que nous étions

en état de répondre à des questions précises qui nous étaient posées. Il y a là un précédent que nous devons retenir à tous les points de vue, et dont nous pouvons - et devons - tirer des conséquences pratiques. Il est certain que nous pourrions ainsi attirer l'attention sur l'exiguïté des moyens dont nous disposons et, en particulier, lorsque se posera la question des crédits mis à la disposition de l'Unesco pour l'assistance technique, il y a là une arme dont nos représentants pourront faire usage.

12.5 Il est certain que le document montre que de larges voies sont ouvertes de tous côtés. On y a mis l'accent sur l'essentiel, en négligeant les détails. Ces douze points, nous devrions les méditer. Les Commissions nationales devront les connaître et les méditer. Elles pourront s'en inspirer et, je le répète, nos représentants, ceux qui parlent en notre nom, au Conseil économique comme aux Nations Unies, pourront dire que l'Unesco veut bien se saisir des plus hauts problèmes et qu'elle ne travaille pas en vase clos.

12.6 Je voudrais dire, en terminant, que les deux débats qui ont eu lieu pendant les trois journées où s'est réunie la Commission du programme, comme le débat qui se termine ici, sont, à mon avis, des moments heureux pour l'histoire de cette dixième session de la Conférence et que nous sommes certains que l'Unesco a fait là un examen de conscience extrêmement important et qu'elle a ouvert des voies vers l'avenir.

13. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je remercie M. Cain. Je donne la parole au délégué du Libéria.

14. M. MITCHELL (Libéria). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, après avoir étudié les rapports des deux grandes commissions et celui du Groupe de travail sur l'évaluation de l'activité de l'Unesco, ma délégation est convaincue que les rouages administratifs de l'Unesco ont besoin d'une mise au point. Nous constatons que le Conseil exécutif délibère et adresse des recommandations au Directeur général et à la Conférence générale sur la base des conclusions des comités d'enquête, conclusions qui sont la plupart du temps approuvées par la Conférence générale. Autrement dit, l'Unesco est dirigée uniquement en fonction des décisions de huit ou dix personnes qui siègent au Conseil exécutif. Ma délégation considère ce fait comme extrêmement grave, d'autant plus que certaines régions du monde ne sont pas représentées au sein du Conseil. Elle voudrait donc proposer que l'appareil administratif de l'Unesco soit modifié de sorte que le nombre des membres du Conseil exécutif passe à 30 ou 40 environ et que toutes les grandes régions du monde y soient représentées. En pareil cas, la Conférence générale pourrait se réunir tous les trois ans et non plus tous les deux ans. Nous estimons que grâce à une telle mesure, la direction de notre Organisation refléterait mieux sa composition.

15.1 Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je remercie le délégué du Libéria. Un autre délégué désire-t-il présenter des observations ?

15.2 Personne ne demandant la parole, je propose de passer au vote. Le rapport spécial comprend trois sections. Je mets aux voix la section I et la section II, respectivement intitulées Introduction et Discussion générale.

15.3 Y a-t-il quelque objection ? Les sections I et II sont adoptées.

15.4 Nous passons à la section III - Recommandations de la Commission du Programme. Je mets d'abord aux voix les paragraphes 17, 18 et 19.

(Le vote a lieu à main levée).

15.5 Les paragraphes 17, 18 et 19 sont adoptés par 52 voix, sans opposition, avec une abstention.

15.6 Je mets ensuite aux voix les paragraphes 20 et 21.

(Le vote a lieu à main levée).

15.7 Les paragraphes 20 et 21 sont adoptés par 54 voix, sans opposition, avec une abstention.

15.8 Pour conclure cette partie de nos travaux, je voudrais de nouveau rendre hommage, au nom de la Conférence générale, au Président de la Commission M. Beeby pour l'oeuvre excellente qui a été accomplie grâce à lui, et offrir aussi nos vives félicitations à M. de Hoog pour la façon remarquable dont il a présenté le Rapport.

TROISIEME RAPPORT DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

15.9 Nous en venons maintenant au sujet auquel se rapportent les points 16 à 20 de l'ordre du jour (documents 10 C/75 Rev. et Corr.). Le rapport va vous être présenté par M. Baugnet, délégué de la Belgique.

16.1 M. BAUGNIET (Belgique), Président de la Commission administrative. -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le délégué de la Birmanie, M. Hla, Rapporteur de la Commission administrative, ayant dû quitter la Conférence, c'est au Président de cette Commission qu'il appartient de vous en présenter le rapport.

16.2 La Commission administrative a tenu 24 séances, du 6 novembre au 2 décembre. Vous avez déjà statué sur les deux premiers rapports de cette Commission - le premier, relatif au droit de vote de la Chine, que vous avez adopté à votre séance du 10 novembre, et le deuxième, concernant le mode de financement du budget et le plafond budgétaire provisoire, qui a été présenté et adopté le 12 novembre. Le présent rapport englobe donc les diverses questions qui avaient été soumises à la Commission administrative, à l'exclusion des deux questions qui ont fait l'objet des deux précédents rapports.

16.3 Pour une raison particulière, que vous allez comprendre tout de suite, je vous demanderai de prendre en considération tout d'abord la partie du rapport qui est relative au siège permanent et qui constitue les paragraphes 130 et suivants du document 10 C/73 révisé, ainsi que le corrigendum à ce document qui vous a été distribué ce matin. En effet, certaines des résolutions que l'assemblée sera amenée à adopter sur le rapport du Comité du siège et de

la Commission administrative, au sujet de ce rapport, sont de nature à modifier légèrement certaines des décisions qui seront soumises à votre approbation. Je crois donc qu'il est de bonne administration de commencer par l'examen de cette partie du rapport de la Commission.

16.4 Le rapport du Comité du siège a été présenté à la Commission par son Président, M. Parra Perez, et les membres de la Commission ont unanimement tenu, au nom de l'Organisation, à remercier de leur généreuse coopération les autorités françaises qui ont eu à s'occuper de la construction du siège. La Commission s'est également déclarée satisfaite des travaux du Comité du siège et de son rapport à la Conférence générale, qui a été approuvé sous réserve des modifications que vous trouverez indiquées dans le rapport de la Commission. Quelques délégations ont cependant élevé des critiques contre la décoration et contre certaines installations du siège qui ne semblaient pas correspondre exactement aux besoins du Secrétariat.

16.5 En ce qui concerne l'achèvement des travaux et la situation financière, la Commission a noté que les travaux de construction et d'équipement du siège seraient achevés, conformément aux recommandations du Comité, sans dépassement du plafond budgétaire de 9.010.000 dollars que la Conférence générale avait approuvé à sa neuvième session, à New Delhi. La Commission a adopté alors le projet de résolution que vous trouverez sous le numéro 32, qui "charge le Directeur général de soumettre, dès qu'il sera en mesure de le faire, un état final des dépenses afférentes au nouveau siège", soit au Comité du siège, si vous en prorogez le mandat, soit au Conseil exécutif, si vous ne prorogez pas le mandat du Comité du siège.

16.6 Avant de demander à M. le Président de vous proposer l'adoption de cette résolution, je voudrais attirer votre attention sur le paragraphe 142 du document que vous avez sous les yeux. C'est en effet à ce paragraphe qu'est examinée la proposition qui avait été faite par le Directeur général et le Conseil exécutif et qui tendait à proroger le mandat du Comité du siège. La Commission a noté que, "jusqu'à l'achèvement de la construction, de l'équipement et de la décoration des bâtiments du siège", il pourrait "se poser encore, par exemple en matière de financement, un certain nombre de problèmes dont le Comité du siège serait particulièrement qualifié pour s'occuper", en donnant au Directeur général les avis que celui-ci jugerait bon de lui demander. C'est ainsi que la Commission a adopté à l'unanimité un projet de résolution, le projet n° 36, qui avait été présenté au Directeur général et qui propose la prorogation du mandat du Comité jusqu'à la onzième session de la Conférence générale. Ce projet de résolution, qui avait été adopté par la Commission, a cependant donné lieu au dépôt d'une résolution de la délégation du Royaume-Uni, qui figure dans le document 10 C/DR. 73 et qui a été renvoyée par le Bureau de la Conférence à l'examen de la Commission administrative. Cette proposition prévoyait que les fonctions exercées jusqu'à présent par le Comité du siège devraient être exercées désormais par le Conseil exécutif. Cette proposition qui a été soumise à l'examen de la Commission administrative, lors de sa séance d'hier après-midi, a été retirée après un échange de vues qui a cependant amené la Commission à décider, par

27 voix, sans opposition, avec 8 abstentions, de recommander à la Conférence générale de reconsidérer la composition du Comité du Siège en vue de réduire le nombre de ses membres.

16.7 Il convient donc, Monsieur le Président, que la Conférence décide s'il y a lieu de maintenir le comité du siège et, dans le cas où le Comité serait maintenu, si le nombre de ses membres restera inchangé ou, au contraire, devra être réduit.

17.1 Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Comme le demande M. Baugniel, je prierais la Conférence générale de se prononcer sur le paragraphe 143, qui contient le projet de résolution n°38, relatif à la prorogation du mandat du Comité du Siège jusqu'à la onzième session. Y a-t-il des objections ? Adopté.

17.2 Nous prenons ensuite le paragraphe 144 du document 10 C/73 Rev. Corr., qui est ainsi libellé : "A la suite de l'adoption du projet de résolution n°38, la délégation du Royaume-Uni a présenté une proposition aux termes de laquelle les fonctions exercées jusqu'à présent par le Comité du siège devraient incombler désormais au Conseil exécutif. Cette proposition a été retirée, après un échange de vues qui a cependant amené la Commission à décider, par 27 voix sans opposition, avec 8 abstentions, de recommander à la Conférence générale de reconsidérer la composition du Comité du siège en vue de réduire le nombre de ses membres." Y a-t-il quelque autre proposition concernant la réduction du nombre des membres de ce Comité ? Y a-t-il quelque objection à ce sujet ? Je considère donc la recommandation comme adoptée.

18. M. BAUGNIET (Belgique), Président de la Commission administrative, -

Je pense qu'il y a une certaine confusion. Puisque l'Assemblée vient de décider la prorogation du mandat du Comité du siège, elle doit se prononcer sur le point de savoir s'il y a lieu de réduire le nombre des membres de ce Comité. Mais, comme il a été demandé à l'honorable assemblée si des propositions étaient présentées à cet effet et comme aucune réponse n'a été faite, je pense que l'on peut considérer que l'assemblée n'a pas de proposition à faire en ce qui concerne le nombre des membres du Comité du siège et que, par suite, le Comité des candidatures devra présenter des propositions pour pourvoir les 20 sièges actuels de ce Comité.

19. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Quelqu'un a-t-il une autre suggestion à présenter au sujet du nombre des membres de ce Comité ? Je donne la parole au délégué du Royaume-Uni.

20.1 M. COWELL (Royaume-Uni). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, comme c'est le Royaume-Uni qui a soulevé la question, il est normal que sa délégation intervienne en ce moment. La Commission administrative ayant décidé, sans opposition, de réduire le nombre des membres du Comité du siège, nous ne pouvons guère, ici, en séance plénière de la Conférence générale, laisser aller les choses en nous abstenant. La raison pour laquelle nous avons présenté cette proposition est que le travail du Comité du siège est désormais très réduit ;

nous en voyons tous ici certains fruits autour de nous, et nous espérons que les problèmes qui se poseront à l'avenir seront d'importance mineure et ne requerront pas l'attention de 20 membres de la Conférence, ce qui est beaucoup. Nous avons pensé que huit membres seraient peut-être suffisants ; le président étant indépendant, on aurait alors sept membres votants, à supposer qu'un vote fût un jour nécessaire. Je crois que les points litigieux seront peu nombreux à l'avenir et qu'avec huit membres, ce Comité pourra parfaitement accomplir son mandat. Je me demande si, pour faire gagner du temps à la Conférence générale, la délégation du Royaume-Uni ne doit pas prendre sur elle de suggérer quels pourraient être ces pays ; le Directeur général préférerait peut-être s'en charger. Mais si l'on nous en prie, et puisque j'ai la parole en ce moment, je me permettrai, à titre d'exemple, d'indiquer le nom des pays qui, à notre avis, seraient le plus indiqués. Le Royaume-Uni a eu l'honneur d'être appelé à faire partie du Comité depuis sa création, mais ayant voté pour la proposition tendant à réduire le nombre de ses membres, nous pensons que nous devons être les premières victimes de cette réduction, et nous retirer. Le premier nom qui vient à notre esprit est évidemment celui du Venezuela, dont le distingué représentant a été le Président du Comité ; tous ceux qui ont eu le plaisir et l'honneur de travailler sous sa direction seraient, j'en suis sûr, très heureux de le voir réélire jusqu'à l'accomplissement du mandat.

20.2 De même, je dois nommer notre collègue australien, qui est bien connu des délégués. M. Davies a été rapporteur du Comité du siège et il serait donc tout à fait indiqué de garder l'Australie au Comité, ainsi que l'Italie dont le représentant a été son vice-président. A mon avis, ces trois noms ne devraient susciter aucune opposition ou difficulté. Il semble qu'on devrait ensuite inscrire le nom du pays qui a fait construire notre siège permanent et dont nous sommes désormais les débiteurs à savoir la France. Voilà donc le Comité déjà à moitié constitué. Pour les quatre autres membres, nous pensons que, s'agissant d'un Comité de la Conférence générale, il serait préférable qu'ils fussent choisis, autant que possible, parmi les pays dont les délégations résident dans le bâtiment, qui connaissent donc très bien nombre des problèmes qui risquent de se poser, et pourront par expérience dire "ce qui cloche". De ce point de vue, nous proposerions l'Union des Républiques soviétiques socialistes, les Etats-Unis d'Amérique, la République arabe unie et le Japon. Sauf pour les quatre premiers, nous ne soutenons nullement que notre choix est le plus sage et certainement nous n'avons pas le moindre titre à proposer ces noms. C'est entièrement à la Conférence générale qu'il appartient d'en décider ; nous avons toutefois cherché à obtenir une répartition géographique raisonnable et un Comité qui soit efficace. J'espère très vivement que le Royaume-Uni, qui n'a pas réussi à obtenir comme il l'avait modestement demandé, que les fonctions du Comité du siège fussent dévolues au Conseil exécutif, obtiendra du moins que vous acceptiez de réduire à huit le nombre des membres, et que ce soient, si possible, ceux que je viens de suggérer.

21. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Le délégué du Royaume-Uni vient de vous suggérer

de réduire à huit le nombre des membres du Comité. Mais il n'appartient sans doute pas à cette assemblée de désigner les pays à y appeler : c'est là une question que doit étudier le Comité des candidatures. Je voudrais donc que nous nous bornions à délibérer sur le nombre des membres du Comité, en tenant dûment compte des considérations de répartition géographique et d'efficacité. Nous nous prononcerons donc uniquement sur le nombre des membres du Comité. On a proposé de le réduire à huit. S'il n'y a pas de contre-proposition, et si cette proposition est appuyée, je la mettrai aux voix. La délégation de la Belgique appuie la proposition. Je donne la parole au délégué du Libéria.

22. M. MITCHELL (Libéria). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, mon gouvernement souhaite vivement que le nombre des membres du Comité du siège soit réduit, dans la pensée qu'ainsi les dépenses de l'Unesco seront réduites. Toutefois comme il y a au sein de ces Comités ou Commissions tant de membres pour ainsi dire héréditaires, je pense que nous pourrions porter à dix ou douze au moins le nombre des membres du Comité du siège afin de donner à d'autres pays la possibilité d'exposer leurs vues.

23.1 Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

La proposition du délégué du Libéria tendant à ce que le nombre des membres du Comité du siège soit fixé à dix, est appuyée par la délégation de l'Argentine. Conformément au Règlement intérieur, c'est donc cette proposition que je mets d'abord aux voix.

(Le vote a lieu à main levée).

23.2 La proposition est repoussée par 27 voix contre 18, avec 8 abstentions.

23.3 Je mets aux voix maintenant la proposition du délégué du Royaume-Uni, tendant à ce que le nombre des membres du Comité du siège soit fixé à huit.

(Le vote a lieu à main levée).

23.4 La proposition est adoptée par 36 voix contre 3, avec 19 abstentions.

24.1 M. BAUGNIET (Belgique), Président de la Commission administrative. -

Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir bien voulu poser à l'assemblée les questions qui devaient lui être posées à l'occasion de la prorogation du mandat du Comité du siège, et je demande à l'Assemblée de bien vouloir revenir au paragraphe 133 du rapport de la Commission administrative et au projet de résolution n° 32, relatif aux mesures financières qui doivent être prises en ce qui concerne les travaux d'achèvement des bâtiments. Je demanderai à Monsieur le Président de bien vouloir proposer à l'Assemblée l'adoption de la résolution n° 32.

24.2 Cette résolution devra subir une modification dans sa rédaction, à la suite de la décision que vient de prendre l'assemblée de proroger le mandat du Comité du siège. Dans le texte final de la résolution, il conviendra de supprimer les mots "si la conférence générale décide d'en proroger le mandat, soit dans le cas contraire au Conseil exécutif". La résolution doit donc se lire comme suit : "Charge le Directeur général de soumettre, dès qu'il sera en mesure de le

faire, un état final des dépenses afférentes au nouveau siège, au Comité du siège, et d'inclure cet état, avec toutes informations complémentaires qu'il jugera appropriées, dans le rapport financier ordinaire qu'il soumettra à la onzième session de la Conférence générale".

25.1 Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Après cet exposé de M. Baugniot, je vais demander à la Conférence de se prononcer sur le paragraphe 133, qui contient le projet de résolution n° 32. Compte tenu des indications données par le Président de la Commission administrative, je mets aux voix le projet original avec la modification proposée par lui.

(Le vote a lieu à main levée)

25.2 Le paragraphe 133 du rapport, ainsi modifié, est adopté par 43 voix sans opposition, avec 8 abstentions.

26.1 M. BAUGNIET (Belgique), Président de la Commission administrative. -

J'attire votre attention, Messieurs, sur le paragraphe 134 du rapport : "La Commission a noté que des pourparlers sont actuellement en cours avec le Gouvernement français en vue d'obtenir un prêt destiné à financer l'achèvement de la construction du siège sans dépassement du plafond budgétaire" (qui a été indiqué dans la résolution que vous venez d'adopter) "mais qu'une avance de fonds pourrait être nécessaire à cette fin en attendant l'aboutissement des pourparlers. En conséquence, suivant une proposition du Directeur général amendée par les délégations de l'Australie et du Royaume-Uni, la Commission a adopté à l'unanimité un texte révisé du paragraphe (d) du projet de résolution relative au Fonds de roulement... en remplacement de celui que le Conseil exécutif lui avait proposé". Le texte adopté est reproduit dans le document au paragraphe 134 ; il fait partie du projet de résolution n° 11, relatif au Fonds de roulement. Je ne demande pas à l'Assemblée de se prononcer actuellement par un vote sur ce texte ; elle le fera lorsqu'elle aura à statuer sur la résolution n° 11. Je vous demande simplement de noter ce que la Commission a fait à ce sujet.

26.2 Et j'en viens à l'examen du règlement sur l'usage des locaux et installations du bâtiment des conférences et des bureaux des délégations permanentes et au barème des loyers.

26.3 La Commission a adopté le rapport qui lui était proposé dans le document 10 C/45, Annexe IV, que le Directeur général lui avait présenté conformément à la résolution adoptée à la session de New Delhi, à l'exception des paragraphes 13, 14 et 15 ; ceux-ci ont été remplacés par un nouveau texte qui a été adopté par 22 voix contre 12, avec 4 abstentions, et qui prévoit, au lieu du paiement d'un loyer, le remboursement des intérêts dus au Gouvernement français par suite du financement de la construction du troisième bâtiment. Le texte de ce règlement se trouve reproduit au paragraphe 135. Le règlement, avec les modifications que je viens de mentionner, a été adopté par 25 voix contre 3 et la Commission a ensuite adopté à l'unanimité le projet de résolution qui figure au n° 33, qui avait été présenté par le Comité du siège et qui concerne les dispositions financières prévues dans le Règlement établi par le Directeur général.

26.4 Je demanderai donc à Monsieur le Président,

après avoir sollicité de l'assemblée les commentaires qu'elle estimerait devoir faire, de bien vouloir proposer l'adoption de la résolution n° 33.

27.1 Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Y a-t-il des observations ? Je mets aux voix le projet de résolution n° 33.

(Le vote a lieu à main levée).

27.2 La résolution est adoptée par 47 voix, sans opposition, avec une abstention.

28. M. BAUGNIET (Belgique), Président de la Commission administrative. -

Monsieur le Président, Puis-je vous demander de bien vouloir également demander l'avis de l'Assemblée sur les modifications qui ont été proposées par la Commission du Règlement approuvé par le Directeur général et qui figurent aux paragraphes 135 et 136 du rapport que j'ai l'honneur de présenter ?

29.1 Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

S'il n'y a pas d'observations au sujet des paragraphes 135 et 136 du rapport, je les mets aux voix.

(Le vote a lieu à main levée).

29.2 Les paragraphes 135 et 136 sont adoptés par 40 voix contre une.

30. M. BAUGNIET (Belgique), Président de la Commission administrative. -

La Commission a ensuite examiné le problème de la construction éventuelle, au siège, d'un garage souterrain. C'est ce qui fait l'objet des paragraphes 138 et suivants de son rapport. Tout en reconnaissant l'intérêt qu'il y aurait à aménager, dans l'enceinte du siège permanent, un espace suffisant pour le stationnement des voitures, compte tenu notamment des vœux de la Ville de Paris en cette matière, la Commission a estimé que les renseignements dont elle disposait actuellement quant aux possibilités de financement de la construction d'un garage souterrain ne sont pas suffisants pour permettre à la Conférence de prendre une décision à ce sujet. En conséquence, la Commission a adopté le projet de résolution proposé par le Comité du siège en ajoutant simplement au dernier paragraphe les mots : "s'il le juge opportun". Ce texte fait l'objet du projet de résolution n° 34 ; la Commission l'a adopté par 43 voix sans opposition, avec 2 abstentions, et je demanderai à M. le Président de bien vouloir inviter l'Assemblée à se prononcer sur le projet de résolution n° 34.

31.1 Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je mets aux voix le projet de résolution n° 34.

(Le vote a lieu à main levée)

31.2 La résolution est adoptée par 43 voix, sans opposition, avec 5 abstentions.

32.1 M. BAUGNIET (Belgique), Président de la Commission administrative. -

La Commission s'est ensuite occupée de l'attribution des locaux dans le bâtiment supplémentaire ;

c'est ce qui fait l'objet des paragraphes 140 et 141 de son rapport. La Commission a reconnu que les locaux disponibles dans le bâtiment supplémentaire ne suffiraient sans doute pas aux besoins prévisibles du Secrétariat, des délégations permanentes, de l'Organisation des Nations Unies et des organisations internationales non gouvernementales. Elle a pris note de la recommandation du Comité du siège selon laquelle les organisations internationales non gouvernementales qui disposaient jusqu'ici de locaux à la Maison de l'Unesco devaient continuer d'être logées au Siège permanent, au moins jusqu'au 31 décembre 1959. La Commission a ensuite invité la Commission du programme à se pencher sur la situation des organisations non gouvernementales qui seraient ainsi éventuellement privées de locaux et à prendre les mesures nécessaires pour leur accorder, à titre de compensation, une augmentation de subvention destinée à leur permettre de couvrir les charges locatives qui résulteraient, pour elles, du fait qu'elles ne pourraient plus être hébergées dans la Maison de l'Unesco. La Commission du programme a pris acte de cette recommandation de la Commission administrative et je crois savoir qu'elle a pris les dispositions nécessaires pour lui donner satisfaction. Les mesures proposées ont été approuvées hier, en séance plénière, par votre Assemblée.

32.2 Je demande simplement à M. le Président de bien vouloir inviter l'assemblée à approuver les paragraphes 140 et 141 du rapport de la Commission administrative, sans qu'il soit nécessaire, peut-être, de procéder à un vote.

33. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Y a-t-il d'autres observations ? Adopté.

34. M. BAUGNIET (Belgique), Président de la Commission administrative. -

Il y a encore, dans la même section du rapport de la Commission, un paragraphe qui doit être porté à la connaissance de l'Assemblée et sur lequel elle devra se prononcer : "La Commission a pris note de la recommandation du Comité du siège tendant à ce que le Directeur général crée un Comité consultatif pour lui donner, de façon suivie, des avis autorisés sur l'acceptation des oeuvres d'art qui seraient ultérieurement offertes à l'Unesco, le choix de l'ameublement et la conservation des bâtiments du siège et des oeuvres d'art déjà en place. Sur la proposition de la délégation australienne, la Commission a exprimé l'espoir que le Directeur général, lorsqu'il envisagera l'acceptation de dons, estimera possible d'accepter des oeuvres d'art provenant de régions du monde dont l'art n'est pas encore représenté dans les bâtiments du siège". Cette dernière observation termine le chapitre du rapport de la Commission administrative relatif au Comité du siège.

35.1 Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je prie la Conférence générale de bien vouloir prendre note de ce paragraphe.

35.2 Je saisis cette occasion pour féliciter encore M. Baugniot de son travail si efficace et de l'excellente façon dont il a présenté les délibérations de la Commission administrative.

La séance est levée à 13 heures.

VINGT-DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

3 décembre 1958 à 15 h. 45

Président : M. Mohammed EL FASSI (Maroc)

SOMMAIRE

Troisième rapport de la Commission administrative
(suite : questions financières, juridiques, etc.) . . 293

TROISIÈME RAPPORT DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE (suite)

1. Le PRESIDENT. -

La vingt-deuxième séance plénière est ouverte. Je donne la parole à M. Baugniel, président de la Commission administrative, pour la suite de l'exposé du rapport qu'il a commencé ce matin.

2.1 M. BAUGNIET (Belgique), président de la Commission administrative. -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nous allons aborder, si vous le voulez bien, les questions financières et budgétaires, que vous trouverez à la section B du document 10 C/73 Rev., aux paragraphes 6 et suivants. La première des questions que nous avons examinées est le barème des contributions des Etats membres pour 1959-1960. Le représentant du Directeur général a porté à la connaissance de la Commission les modifications apportées au barème des contributions de l'Organisation des Nations Unies depuis la neuvième session de la Conférence générale. A la lumière des éléments d'information qui lui étaient fournis, la Commission a étudié la question du mode d'établissement du barème de l'Unesco pour 1959-1960.

2.2 L'opinion générale a été qu'il convenait de continuer à prendre pour base le barème de l'Organisation des Nations Unies, en y apportant les ajustements nécessaires du fait de la différence de composition des deux Organisations. La Commission s'est demandé s'il convenait de calculer les quotes-parts jusqu'à la troisième décimale et le représentant du Directeur général a exposé les raisons pour lesquelles le Comité des contributions de l'Organisation des Nations Unies s'était prononcé contre un tel système. La Commission s'est aussi demandé si le barème de l'Unesco devait comporter un taux minimum de contribution. A ce sujet, il a été convenu que l'on continuerait à suivre la méthode adoptée lors de la neuvième session de la Conférence générale, c'est-à-dire que le pourcentage minimum applicable à l'Unesco serait obtenu par conversion du pourcentage minimum des Nations Unies. C'est à la lumière de ce débat que la Commission soumet à la Conférence générale le projet de résolution n° 1 qui figure au paragraphe 11 de son rapport (document 10C/73 rev.). Je demanderai

donc à Monsieur le Président de bien vouloir solliciter les observations de l'assemblée sur les paragraphes 6 à 11 du rapport de la Commission administrative, de demander l'adoption de ces paragraphes, et ensuite de procéder au vote sur la résolution n° 1,

3.1 Le PRESIDENT. -

Quelqu'un désire-t-il prendre la parole sur le projet de résolution n° 1 ? Nous mettons tout de suite aux voix cette résolution.

(Le vote a lieu à main levée)

3.2 La résolution n° 1 est adoptée à l'unanimité.

3.3 Maintenant je vous demande d'approuver la partie du rapport de la Commission administrative qui va du paragraphe 6 au paragraphe 11 inclus.

(Le vote a lieu à main levée)

3.4 Cette partie est adoptée à l'unanimité.

4.1 M. BAUGNIET (Belgique), président de la Commission administrative. -

Par suite de l'adoption de la résolution n° 1, le barème des contributions pour 1959-1960 sera celui qui a été établi dans le tableau figurant au document 10 C/27, première partie, Annexe II, Corrigendum 1.

4.2 Au cours de la discussion qui s'est instituée sur le barème des contributions, la délégation de la Corée a signalé que le Comité des contributions de l'Organisation des Nations Unies avait recommandé à l'Assemblée générale une très forte augmentation de la quote-part de la Corée. Cette augmentation est en effet de l'ordre de 61 %. Les délégations des divers Etats membres qui ne sont pas membres de l'Organisation des Nations Unies ont fait valoir que ces Etats n'avaient aucune possibilité de discuter les quotes-parts proposées pour eux par le Comité des contributions de l'Organisation des Nations Unies. Il a été suggéré que le Directeur général attire l'attention du Comité administratif de coordination sur cette question. C'est la raison pour laquelle la Commission soumet à l'approbation de la Conférence générale le projet de résolution n° 2.

5. Le PRESIDENT. -

Avant de passer au vote sur cette résolution, je donne la parole au délégué de la Corée.

6.1 M. RIM (Corée). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, au nom de la République de Corée et de sa délégation, je suis heureux d'avoir ainsi l'occasion de remercier très vivement tous les Etats membres, et l'Unesco elle-même, pour les avantages et l'aide constructive que l'Organisation a accordés à la Corée, et qui ont permis au Gouvernement coréen et à la Commission nationale coréenne pour l'Unesco de contribuer à son oeuvre magnifique en faveur du progrès de la science, de l'éducation et de la culture.

6.2 En ce qui concerne le paragraphe 13 du rapport, la délégation coréenne est très reconnaissante au Directeur général et à la Commission administrative d'avoir bien voulu tenir compte de la proposition coréenne relative au barème des contributions.

6.3 La raison pour laquelle la délégation coréenne a attiré sur ce point l'attention de la Commission administrative est la suivante : la Corée est l'un des plus anciens pays d'Asie, dont l'histoire et la culture sont quatre fois millénaires, et cependant, au sens que l'on donne en Occident au terme de démocratie, la Corée est trop jeune pour pouvoir progresser sans votre coopération. Du point de vue économique, c'est un pays sous-développé, qui est en cours de développement. Au surplus, depuis la brutale catastrophe dont la Corée a été la victime en 1950, nombre de problèmes très graves, qui n'ont pas encore été résolus, se posent à elle.

6.4 Malgré cela, la quote-part de la Corée a été accrue au point d'être maintenant la plus élevée de celles de tous les Etats membres de l'Unesco qui ne sont pas membres de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes ici associés, Monsieur le Président, à un effort collectif pour jeter les bases de la compréhension et de la paix internationales, objectifs de l'Unesco. C'est pourquoi la délégation coréenne se féliciterait que vous lui apportiez sur ce point votre concours constructif.

7.1 Le PRESIDENT. -

Quelqu'un veut-il prendre la parole sur le projet de résolution n° 2 ? Nous passons au vote.

(Le vote a lieu à main levée)

7.2 La résolution est adoptée par 44 voix, sans opposition, avec 7 abstentions.

8. M. BAUGNIET (Belgique), président de la Commission administrative. -

Nous en venons maintenant à la question des monnaies à utiliser pour le paiement des contributions. Ce point est traité, je vous le rappelle, aux paragraphes 14 et 15 du rapport. Le représentant du Directeur général a expliqué que la résolution proposée par le Directeur général, dont le Conseil exécutif recommande l'adoption à l'Assemblée, est établie sur le modèle de la résolution adoptée par la Conférence générale à sa neuvième session. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importe d'autoriser les Etats membres à verser leur contribution dans leur monnaie nationale. Le Sous-Directeur général a déclaré

que, lors de l'envoi des lettres indiquant le montant des contributions pour 1959 et 1960, les dispositions de la résolution qui prévoient cette possibilité pour les Etats membres seraient spécialement soulignées. C'est en s'inspirant de ces considérations que la Commission soumet à la Conférence générale le projet de résolution n° 3.

9.1 Le PRESIDENT. -

Quelqu'un veut-il prendre la parole sur ce projet de résolution ? Nous passons au vote.

(Le vote a lieu à main levée)

9.2 La résolution n° 3 est adoptée à l'unanimité.

10.1 M. BAUGNIET (Belgique), président de la Commission administrative. -

Les paragraphes 16 et 17 du rapport sont relatifs au recouvrement des contributions. Le représentant du Directeur général a indiqué à la Commission que l'Uruguay avait versé ses contributions pour 1955 et 1956 ; ainsi, au moment où la Commission a discuté cette question, il ne restait que trois Etats membres - la Bolivie, la Chine et le Paraguay - qui n'avaient pas versé leur contribution et qui ne pouvaient donc participer au vote à la présente session de la Conférence, en vertu de l'article IV, C. 8 (b) de l'Acte constitutif. Je crois pouvoir dire que, depuis lors, le Paraguay a acquitté sa contribution et qu'il n'est plus au nombre des Etats qui restent en retard.

10.2 Quant aux dispositions spéciales qui avaient été prises par la Conférence générale à sa huitième session pour le règlement des arriérés de contributions de la Hongrie, de la Pologne et de la Tchécoslovaquie par versements annuels échelonnés, la Commission a noté que toutes les sommes dont le versement était dû à la fin de 1958 avaient été reçues. Elle a examiné la question des monnaies dans lesquelles ces versements annuels seraient effectués, et elle recommande à la Conférence générale d'adopter le projet de résolution n° 4 qui prévoit que les annuités 1959-1960 seront payables conformément aux dispositions de la résolution relative au paiement des contributions afférentes aux années 1959 et 1960. C'est donc le projet de résolution n° 4 qui est soumis à l'approbation de l'assemblée.

11.1 Le PRESIDENT. -

Quelqu'un a-t-il une observation à faire sur ce projet de résolution ? Nous le mettons donc aux voix.

(Le vote a lieu à main levée)

11.2 La résolution n° 4 est adoptée à l'unanimité.

11.3 Il reste le paragraphe 18 qu'il faut aussi adopter.

12.1 M. BAUGNIET (Belgique), président de la Commission administrative. -

Le paragraphe 18 a trait au Rapport financier du Directeur général et au Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation pour l'exercice financier qui a été clos le 31 décembre 1958.

12.2 La Commission a décidé de recommander à la Conférence générale d'accepter et d'adopter ces

deux rapports. Certaines délégations ont cependant attiré l'attention de la Commission sur certains virements de crédits qui avaient été effectués du titre II au titre III pendant l'exercice financier considéré et ont formulé quelques réserves au sujet de cette façon de procéder. La Conférence doit donc se prononcer sur l'acceptation et l'adoption des rapports de l'exercice 1956.

13. Le PRESIDENT. -

Quelqu'un a-t-il une observation à faire sur ces deux questions ? S'il n'y a pas d'observation, nous considérons les rapports comme adoptés.

14.1 M. BAUGNIET (Belgique), président de la Commission administrative. -

La Commission a ensuite examiné les rapports et les états financiers au 31 décembre 1957, et le rapport du Commissaire aux comptes sur ce même exercice.

14.2 Le représentant du Directeur général a fait part à la Commission du décès de Sir Frank Tribe, Comptroller et Auditor General du Royaume-Uni, qui exerçait depuis six ans les fonctions de Commissaire aux comptes de l'Unesco. La Commission s'est associée à l'hommage rendu à la mémoire de Sir Frank Tribe.

14.3 La Commission vous propose d'approuver les deux rapports relatifs à l'exercice 1957.

15. Le PRESIDENT. -

Il n'y a pas d'observation ?

Approuvé.

16. M. BAUGNIET (Belgique), président de la Commission administrative. -

La Commission a ensuite examiné le Programme élargi d'assistance technique et l'état financier qui lui avaient été présentés au 31 décembre 1956, ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes. Elle a pris note de ce rapport et de la résolution adoptée par le Conseil exécutif en sa 40^e session, et elle vous propose d'approuver le rapport et de charger le Directeur général de le transmettre à l'Organisation des Nations Unies.

17. Le PRESIDENT. -

Pas d'observation ?

Adopté.

18. M. BAUGNIET (Belgique), président de la Commission administrative. -

La Commission a également examiné le rapport du Commissaire aux comptes sur l'état montrant la situation des crédits alloués à l'Unesco dans le cadre du programme élargi d'assistance technique, au 31 décembre 1957. Elle a décidé de vous soumettre une résolution approuvant ce rapport et chargeant le Directeur général de le transmettre à l'Organisation des Nations Unies. C'est le projet de résolution n° 5, sur lequel je demande à Monsieur le Président de bien vouloir inviter l'assemblée à se prononcer.

19.1 Le PRESIDENT. -

Quelqu'un veut-il prendre la parole sur ce

projet de résolution n° 5 ? Je vais le mettre aux voix.

(Le vote a lieu à main levée)

19.2 La résolution n° 5 est adoptée à l'unanimité.

20.1 M. BAUGNIET (Belgique), président de la Commission administrative. -

La Commission a examiné divers documents relatifs au Projet de programme et de budget pour 1959-1960, et tout d'abord un rapport sur les résultats de l'étude de la gestion administrative du Secrétariat (document 10 C/31).

20.2 La Commission a rendu hommage au travail accompli par les experts : M. Frochoux (Suisse), M. Bender (Pays-Bas) et M. Emmerich (Etats-Unis d'Amérique). Après un échange de vues sur l'opportunité de créer un poste de directeur de l'administration et sur le grade qu'il conviendrait d'attribuer à ce poste, ainsi que sur les domaines dans lesquels l'étude des experts pouvait être poursuivie, la Commission a décidé de vous recommander l'adoption du projet de résolution n° 6.

21.1 Le PRESIDENT. -

Quelqu'un veut-il prendre la parole sur ce projet de résolution ? Je le mets aux voix.

(Le vote a lieu à main levée)

21.2 La résolution est adoptée à l'unanimité.

22.1 M. BAUGNIET (Belgique), président de la Commission administrative. -

La Commission a ensuite étudié le Titre I du Projet de programme et de budget : "Politique générale".

22.2 Les débats de la Commission ont gravité autour du problème de la réduction du volume des documents de la Conférence générale et, bien que la Commission fût unanime à reconnaître que le nombre et le volume des documents devaient être réduits au minimum compatible avec les nécessités d'une action efficace, une vive opposition s'est manifestée contre la suppression proposée des comptes rendus de la Conférence générale dans deux de ses langues de travail. La Commission a néanmoins décidé, par 22 voix contre une, avec 9 abstentions, de recommander que les comptes rendus analytiques des débats des organes subsidiaires de la Conférence générale ne soient pas imprimés dans les Actes de la Conférence. L'adoption de cette recommandation par la Conférence générale exigerait la suspension de l'application des articles 55 et 59 de son Règlement intérieur, dans la mesure où ils obligent à distribuer, dans toutes les langues de travail de la Conférence, les comptes rendus analytiques des débats des organes subsidiaires de la Conférence générale. Cette suspension devrait être approuvée à la majorité des deux tiers, conformément aux dispositions de l'article 81 du Règlement intérieur.

22.3 La Commission a également examiné un certain nombre de recommandations formulées par le Comité des rapports dans le document 10 C/9 (troisième partie), en ce qui concerne l'impression des rapports des Etats membres. En acceptant, par 42 voix, sans opposition, avec 3 abstentions, la

proposition visant à réduire le volume de ces rapports par l'emploi d'analyses, la Commission a tenu à souligner qu'il convient d'apporter un soin tout particulier à l'établissement de ces analyses.

22.4 La Commission a approuvé la recommandation du Conseil exécutif selon laquelle la Conférence générale devrait introduire dans son Règlement intérieur un article stipulant que des prévisions de dépenses devront être présentées par le Directeur général à la Conférence avant que celle-ci approuve la rédaction et la production de nouveaux documents.

22.5 Enfin, la Commission a décidé de recommander à la Conférence générale que les observations initiales des Etats membres sur le Projet de programme et de budget soient présentées au Conseil exécutif et à la Conférence générale sous une forme résumée, tandis que leurs observations définitives et/ou leurs projets de résolution continueraient à être présentés in extenso.

22.6 C'est à cette fin que la Commission vous propose d'adopter le projet de résolution n° 7. Je me permets d'attirer l'attention de Monsieur le Président sur le fait que les paragraphes 1 et 2 de ce projet de résolution exigent une majorité des deux tiers.

23.1 Le PRÉSIDENT. -

Avant de passer au vote, je voudrais demander si quelqu'un désire faire une observation sur la question traitée dans le projet de résolution n° 7. Nous mettons ce projet aux voix, étant bien entendu que, pour être adoptée, la résolution doit être approuvée par les deux tiers des votants, particulièrement en ce qui concerne les paragraphes 1 et 2, conformément à l'article 103 du Règlement intérieur qui est ainsi conçu : "L'application d'aucun article ne peut être suspendue sauf si cette suspension est prévue au présent Règlement ou si elle est adoptée à la majorité des deux tiers des membres présents et votants".

(Le vote a lieu à main levée)

23.2 Le projet est adopté par 53 voix contre 2 avec 3 abstentions. La majorité des deux tiers est donc acquise.

24. M. BAUGNIET (Belgique), président de la Commission administrative. -

La Commission a approuvé le Titre I du Projet de programme et de budget, sauf en ce qui concerne la question des documents, par 36 voix, sans opposition, avec 8 abstentions. Je demande à Monsieur le Président de bien vouloir faire approuver le paragraphe 34 du rapport de la Commission.

25. Le PRÉSIDENT. -

Quelqu'un veut-il prendre la parole au sujet de ce paragraphe 34 ?

Adopté.

26.1 M. BAUGNIET (Belgique), président de la Commission administrative. -

La Commission a examiné le titre III du Projet de programme et de budget : "Administration générale". Elle a longuement étudié la proposition du Directeur général tendant à créer un poste de directeur de l'administration, qui figurait au Chapitre 1A du titre III.

26.2 Certaines délégations se sont déclarées hostiles à cette proposition. A leur sens, la création de ce poste était inutile, et les frais d'administration supplémentaires qu'elle entraînerait n'étaient pas justifiés. D'autres, tout en approuvant cette création, ont estimé que le titulaire du poste ne pourrait disposer de l'autorité nécessaire à moins d'avoir rang de sous-directeur général, et que les fonctions prévues pourraient être remplies par l'un des sous-directeurs généraux actuels.

26.3 Enfin, un troisième groupe de délégations a été d'avis que le Conseil exécutif et le Directeur général devraient pousser plus loin l'étude de la question, et que de nouvelles propositions devraient être présentées à la Conférence générale lors de sa onzième session.

26.4 Le Sous-Directeur général a instamment demandé à la Commission, au cas où elle déciderait de recommander que le Conseil exécutif et le Directeur général procèdent à une nouvelle étude de la question, d'admettre en principe la création du poste comme il est prévu au chapitre 1A, et de ne pas suspendre toute décision à ce sujet jusqu'à la onzième session de la Conférence générale.

26.5 Sur la proposition de la délégation de l'Inde, la Commission a décidé par 38 voix contre 9, avec 7 abstentions, de recommander à la Conférence générale d'adopter le projet de résolution n° 8.

27.1 Le PRÉSIDENT. -

Quelqu'un a-t-il une observation à présenter sur ce projet ? Je le mets aux voix.

(Le vote a lieu à main levée)

27.2 La résolution est adoptée par 49 voix contre 1 avec 2 abstentions.

28.1 M. BAUGNIET (Belgique), président de la Commission administrative. -

La Commission a décidé d'adopter le chapitre 1 (Cabinet du Directeur général), le chapitre 2 (Bureau du programme et du budget), le chapitre 4 (Bureau du personnel) et le chapitre 5 (Bureau des conférences et des services généraux).

28.2 En ce qui concerne le chapitre 3 (Bureau du contrôleur financier) la Commission a examiné une demande du Contrôleur financier tendant à rétablir trois postes d'employés de bureau, en raison du fait que cette unité devra faire face à un volume de travail accru en 1959-1960, ce qui lui serait impossible avec des effectifs moins nombreux qu'à l'heure actuelle. La Commission a décidé, par 31 voix contre 11, avec 5 abstentions, d'approuver le chapitre 3 en ajoutant trois postes d'employés de bureau au tableau des effectifs et en augmentant de 17.630 dollars les prévisions budgétaires afférentes à ce chapitre, étant entendu que le plafond budgétaire ne serait pas modifié de ce fait.

28.3 Je demande donc à Monsieur le Président de solliciter l'approbation de l'assemblée pour les paragraphes 41 et 42 du rapport de la Commission administrative.

28.1 Le PRÉSIDENT. -

Quelqu'un a-t-il une observation à formuler sur les paragraphes 41 et 42 du Rapport de la Commission administrative ?

29.2 Le délégué de l'Union des Républiques soviétiques socialistes a la parole.

30. M. JOUKOV (Union des Républiques soviétiques socialistes). - (Traduit du russe.)

Monsieur le Président, je demande la parole sur un point d'ordre. Je ne comprends pas pourquoi l'on met aux voix certains paragraphes du Rapport de la Commission administrative. En ce moment, par exemple, nous sommes appelés à voter sur les paragraphes 41 et 42. Quel sera le sens de ce vote ? S'agit-il d'adopter les éléments du Projet de programme et de budget dont traitent ces paragraphes, ou de confirmer les recommandations formulées à leur sujet par la Commission administrative ? Celle-ci a déjà adopté son rapport avec les recommandations qui y figurent. Les paragraphes 41 et 42 indiquent à quelle majorité la Commission a approuvé tel ou tel chapitre. Pourquoi faut-il maintenant voter à nouveau sur les mêmes points ? Et que signifiera notre décision, du point de vue juridique ? Aura-t-elle pour effet de modifier les résultats du vote de la Commission administrative, ou de confirmer l'adoption de tel ou tel chapitre au Projet de programme et de budget ? Ou bien aura-t-elle d'autres effets ? C'est cette difficulté, Monsieur le Président, que je vous demanderai de bien vouloir éclaircir.

31. Le PRESIDENT. -

Avant de donner la parole à Monsieur le Président de la Commission, je crois devoir souligner que, si la Conférence générale adopte un point de vue contraire à celui de la Commission, c'est celui-là qui prévaudra. Evidemment la Commission a bien étudié toutes les questions, elle a émis des votes pour nous présenter le point de vue de la majorité, mais ici nous avons encore le devoir de réétudier les questions et de voter une dernière fois pour adopter définitivement les résolutions. Je donne la parole à M. Baugniel pour fournir d'autres explications.

32.1 M. BAUGNIET (Belgique), président de la Commission administrative. -

Je ne pense pas avoir quelque chose à ajouter à l'explication que vient de donner Monsieur le Président, et je pense qu'il est d'usage que l'on procède à l'adoption d'un rapport, paragraphe par paragraphe, et que le vote - ou l'approbation que l'on vous demande - n'a pas d'autre sens.

32.2 Par conséquent, s'il n'y a pas d'autre observation, je vous demande d'adopter ces paragraphes.

33. Le PRESIDENT. -

Pas d'observation ?

Les paragraphes 41 et 42 sont adoptés.

34. M. BAUGNIET (Belgique), président de la Commission administrative. -

La Commission a examiné (paragraphe 43 du rapport) le Titre IV - Charges communes - et a décidé, par 26 voix contre 7 et 3 abstentions, de l'approuver avec les amendements prévus dans le document 10C/5 révisé corrigendum I.

35. Le PRESIDENT. -

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

Le paragraphe 43 est adopté.

36. M. BAUGNIET (Belgique), président de la Commission administrative. -

La Commission a ensuite examiné la question du Comptoir des souvenirs, dont la création avait été proposée dans le document 10 C/5 révisé. A la suite d'un exposé du Sous-Directeur général sur les propositions relatives aux buts et au mode de fonctionnement du Comptoir des souvenirs, la Commission a décidé de recommander que la Conférence générale adopte la résolution n° 9.

37.1 Le PRESIDENT. -

Quelqu'un veut-il prendre la parole sur ce projet de résolution ? Je le mets aux voix.

(Le vote a lieu à main levée)

37.2 La résolution est adoptée à l'unanimité.

38.1 M. BAUGNIET (Belgique), président de la Commission administrative. -

La Commission a examiné l'administration du Fonds de roulement et, tout d'abord, à cette occasion, la question du logement des membres du Secrétariat. Le Sous-Directeur général a exposé à la Commission les propositions du Directeur général tendant à obtenir d'une banque un prêt d'un montant de 900.000 dollars au maximum, remboursable en vingt ans, en vue de la construction de logements, et à opérer des prélèvements sur le Fonds de roulement jusqu'à concurrence de 500.000 dollars, pour financer des prêts directs, et jusqu'à concurrence de 100.000 dollars pour financer des avances accordées aux membres du personnel ayant droit à la prime de rapatriement. La Commission a, d'autre part, pris connaissance des observations et recommandations du Conseil exécutif concernant les propositions du Directeur général.

38.2 Plusieurs délégations se sont déclarées hostiles à l'emploi du Fonds de roulement pour financer des prêts aux membres du personnel.

38.3 D'autres doutaient qu'il soit judicieux d'entreprendre la construction de logements, craignant qu'on ne se heurte aux mêmes difficultés que celles qu'on a rencontrées lors de la construction des bâtiments du siège. La Commission a entendu une déclaration du Président de l'Association du personnel, qui a souligné la gravité des difficultés rencontrées par les membres du personnel en matière de logement.

38.4 La plupart des délégations s'étant prononcées contre le recours au Fonds de roulement, le Sous-Directeur général a signalé que le Directeur général rechercherait la possibilité de conclure des arrangements avec les banquiers de l'Organisation.

38.5 La délégation suisse a souligné qu'il serait possible d'envisager d'autres moyens de résoudre le problème du logement et que, si le Directeur général procédait à une nouvelle étude de la question, il serait bon qu'il ne prenne pas uniquement en considération les solutions déjà proposées ; elle a présenté un projet de résolution que la Commission, après divers amendements, a adopté par 35 voix, sans opposition, avec 3 abstentions. C'est ce projet qui est actuellement soumis à l'approbation de la Conférence générale et qui porte le n° 10.

39.1 Le PRESIDENT. -

Quelqu'un veut-il demander la parole sur ce projet de résolution ? Je le mets aux voix.

(Le vote a lieu à main levée)

39.2 Le projet est adopté par 54 voix, contre une, avec une abstention.

40.1 M. BAUGNIET (Belgique), président de la Commission administrative. -

La Commission s'est occupée de la question du Fonds de roulement. Elle a tout d'abord étudié la question du chiffre auquel il conviendrait de fixer le montant du Fonds de roulement pour l'exercice 1959-1960 et elle a entendu des explications supplémentaires sur l'emploi qui a été fait de ce Fonds au cours des cinq dernières années. Elle a noté que l'Organisation a disposé, grâce à des excédents budgétaires et au Système des bons Unesco, de sommes supplémentaires qui l'ont, dans une large mesure, dispensée de recourir au Fonds de roulement pour le financement des dépenses prévues au budget.

40.2 Certaines délégations, après avoir entendues explications, ont proposé de ramener à 2 millions de dollars le montant du Fonds de roulement ; mais cette proposition a été repoussée par 20 voix contre 10 et 15 abstentions.

40.3 La proposition du Directeur général tendant à maintenir le montant du Fonds de roulement au chiffre de trois millions de dollars a été adoptée par la Commission par 30 voix contre 9, avec 9 abstentions. Aussi la Commission vous propose-t-elle d'adopter le projet de résolution n° 11, qui est analogue, dans ses dispositions, à la résolution présentée sur le même sujet à la Conférence, lors de sa session de 1956. Le projet de résolution n° 11 figure au paragraphe 54 du rapport que nous examinons.

41.1 Le PRESIDENT. -

Quelqu'un veut-il prendre la parole sur ce projet de résolution ? Nous le mettons aux voix.

(Le vote a lieu à main levée)

41.2 La résolution est adoptée par 50 voix, sans opposition, avec 8 abstentions.

42.1 M. BAUGNIET (Belgique), président de la Commission administrative. -

La Commission a ensuite examiné le projet de résolution portant ouverture de crédits pour 1959-1960. La délégation de l'Union des Républiques soviétiques socialistes a déclaré qu'à son avis le relèvement général du budget résultait d'une augmentation considérable et injustifiée des dépenses administratives et des charges communes, et qu'elle estimait, en conséquence, devoir voter contre le projet de résolution soumis à l'examen de la Commission.

42.2 Le Sous-Directeur général a, d'autre part, donné à la Commission l'assurance que les termes "ou à d'autres résolutions" qui figurent au paragraphe (e) du Projet de résolution permettraient au Directeur général d'engager des dépenses au titre des projets dont la liste figure dans les deuxième et troisième parties du document. Il a de même, à propos du paragraphe (f), donné l'assurance que tout reliquat

servirait à l'exécution du programme approuvé par la Conférence générale.

42.3 En ce qui concerne le paragraphe (g) du projet de résolution, la Commission recommande que le Conseil exécutif et le Directeur général soient invités à ne pas opérer de virements entre le Titre II, d'une part, et, d'autre part, les Titres I, III et IV du programme et du budget.

42.4 Je demande donc à Monsieur le Président de bien vouloir inviter l'assemblée à faire sienne la recommandation de la Commission qui figure au paragraphe 58 et à adopter le projet de résolution n° 12.

43. Le PRESIDENT. -

Quelqu'un veut-il prendre la parole sur cette question ? La parole est à Monsieur le délégué des Philippines.

44.1 M. BOCOBO (Philippines). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, la délégation philippine est heureuse de constater qu'aux chapitres 4 et 4A du Projet de programme, deux sommes ont été affectées respectivement aux activités culturelles et à l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident. On peut voir dans ces entreprises la plus prestigieuse des missions confiées à notre noble Organisation. La compréhension mutuelle des religions et des systèmes philosophiques des diverses régions du globe pourra, en effet, abattre les murailles que le préjugé a dressées entre les peuples.

44.2 Par exemple, le monde entier devrait savoir que le Coran enseigne la tolérance, comme on peut le lire au verset 22 de la sourate 2. De même, nul ne devrait ignorer que le bouddhisme est une philosophie rationaliste, car le Bouddha a précisé qu'on ne doit accepter ni Dharma ni enseignement par simple respect ; chacun doit les soumettre à l'épreuve de la critique, comme on soumet l'or à l'épreuve du feu. Les fondements du bouddhisme ne diffèrent guère de ceux des autres religions. Tel est le cas de cette idée bouddhique, que la souffrance - inséparable de la vie - a pour origine la recherche du plaisir égoïste.

44.3 De même, le monde entier doit comprendre que la richesse des Védas et des Oupanishads de l'Inde peut permettre d'approfondir les concepts philosophiques des autres régions culturelles.

44.4 Enfin, la philosophie de Confucius, qui a tant contribué à modeler la vie de plus d'un demi milliard d'êtres humains, devrait être mieux connue au dehors. Je me permettrai, à titre d'exemple, de citer quelques maximes confucéennes. La première est celle-ci : "L'érudition sans pensée est un vain labeur. Une pensée sans érudition est dangereuse". Deuxième maxime : "L'homme supérieur pense à la vertu. L'homme médiocre pense à son confort. L'homme supérieur pense aux principes ; mais l'homme médiocre pense aux faveurs qu'il peut recevoir". Troisième maxime : "Ceux qui ne font que connaître la vertu n'atteignent pas à la hauteur de ceux qui l'aiment".

44.5 Ces textes, Monsieur le Président, et ces oeuvres, religieuses ou philosophiques, constituent un monument impérissable de la foi et de la pensée humaines. Bien qu'elles proviennent de régions du globe fort différentes, elles n'en sont pas moins la

manifestation d'un même fond de spiritualité humaine. Comme un fleuve chargé de riches alluvions, ce patrimoine de croyances et de philosophie doit descendre des sommets de la perfection morale et spirituelle, pour aller irriguer les vallées de la culture, en augmentant la valeur de l'existence humaine.

44.6 Malheureusement, ce fleuve aux eaux pures, fraîches et salubres, s'est heurté à l'obstacle du préjugé et de l'intolérance et n'a pu atteindre toutes les régions de la terre. La destruction de cet obstacle, Monsieur le Président, est une mission sacrée à laquelle notre grande Organisation ne saurait se dérober.

45.1 Le PRESIDENT. -

Je remercie Monsieur le Président de la délégation des Philippines des nobles idées qu'il vient d'exprimer. Avant de mettre aux voix l'adoption du paragraphe 58 et du projet de résolution n° 12, je dois signaler qu'une petite erreur de frappe se trouve dans le texte anglais en ce qui concerne le chiffre des crédits non répartis au Titre V. En français, ce chiffre est 599.167 ; dans le texte anglais il y a 599.067, ce qui est une erreur. Le chiffre exact est 599.167.

45.2 Quelqu'un s'oppose-t-il à l'adoption du paragraphe 58 où il est dit que la Commission recommande que le Conseil exécutif et le Directeur général soient invités à ne pas opérer de virements entre le Titre II, d'une part, et, d'autre part, les Titres I, III et IV du Programme et du budget ? Pas d'opposition ?

Adopté.

45.3 Nous allons passer maintenant au vote sur le projet de résolution n° 12.

(Le vote a lieu à main levée)

45.4 La résolution est adoptée par 46 voix contre 9, avec 2 abstentions.

45.5 La parole est à M. Adiseshiah, Sous-Directeur général.

46. M. ADISESHIAH, sous-directeur général. - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, maintenant que le paragraphe 58 du rapport est adopté, je voudrais préciser, au nom du Directeur général, que ce paragraphe a été présenté à ma demande sous la forme d'une recommandation, et non d'une disposition impérative. Le Directeur général s'efforcera de lui donner effet en tenant compte de toute décision que la Conférence générale pourra prendre ultérieurement au sujet du Titre III du budget.

47. Le PRESIDENT. -

La parole est à M. Baugniot.

48.1 M. BAUGNIET (Belgique), président de la Commission administrative. -

La Commission s'est ensuite penchée sur la question des dépenses d'administration. Il est en effet apparu - et beaucoup de délégations l'ont souligné au cours de la discussion des Titres I, III et IV du Projet de programme et de budget, ainsi que lors de l'examen du rapport du Directeur général sur les résultats de l'étude de la gestion administrative du Secrétariat - il est apparu dis-je, à beaucoup de délégations qu'il

était nécessaire de maintenir à un niveau aussi bas que possible le coût des services administratifs de l'Organisation.

48.2 C'est à la suite des diverses observations faites à de multiples reprises au sein de la Commission que celle-ci a décidé d'inscrire à son ordre du jour la question des dépenses d'administration. Certaines délégations ont estimé qu'il convenait de réduire ces dépenses ; d'autres, tout en convenant que ces dépenses devaient être maintenues à un niveau aussi bas que possible, ont fait observer que les services administratifs sont indispensables à la bonne exécution du programme et que l'essentiel est de réaliser un équilibre satisfaisant entre les dépenses d'administration et les dépenses afférentes à l'exécution du programme.

48.3 De l'avis général, le noeud de la question consiste à définir, d'une part, les dépenses d'administration et, d'autre part, les dépenses afférentes à l'exécution du programme, ce qui n'a pas été fait jusqu'à présent.

48.4 C'est à la lueur de cette discussion que la Commission a établi le projet de résolution n° 13, qu'elle soumet à l'approbation de la Conférence générale.

49.1 Le PRESIDENT. -

Quelqu'un veut-il prendre la parole sur ce projet de résolution ? Nous allons le mettre aux voix.

(Le vote a lieu à main levée)

49.2 La résolution est adoptée par 54 voix contre 3.

50.1 M. BAUGNIET (Belgique), président de la Commission administrative. -

La Commission a examiné, au cours de plusieurs de ses séances, les diverses questions juridiques qui lui étaient soumises, et tout d'abord les propositions d'amendement au Règlement intérieur de la Conférence générale qui étaient présentées par le Conseil exécutif, conformément aux résolutions adoptées par la Conférence générale lors de sa neuvième session.

50.2 La Commission a examiné certains projets d'amendement à l'article 10 A, paragraphe 2, et à l'article 78 du Règlement intérieur de la Conférence générale, ainsi qu'au paragraphe 3.4 du Règlement financier. Les amendements en question, qui sont exposés aux paragraphes 5 et 7 du document 10 C/38, ont été rendus nécessaires par suite d'une décision prise par la Conférence générale, à sa neuvième session, qui a pour effet de modifier les délais de présentation de certaines propositions importantes visant le Projet de programme et de budget soumis à la Conférence ou le plafond budgétaire global proposé par le Directeur général. Les projets d'amendement à l'article 10 A, paragraphe 2 du Règlement intérieur et au paragraphe 3.4 du Règlement financier ont pour objet d'établir une concordance entre, d'une part, les délais de présentation de propositions relatives au plafond du budget et à une modification du projet de programme et, d'autre part, l'envoi du projet de programme et des prévisions budgétaires aux Etats membres.

50.3 Les amendements proposés à l'article 78 du Règlement intérieur répondent au désir du Conseil exécutif de voir établir des délais différents pour la

présentation des propositions tendant à fixer le montant du plafond budgétaire et des propositions tendant à modifier le programme, afin de permettre aux Etats membres de connaître les diverses propositions de modification du programme avant la date limite fixée pour la présentation des propositions relatives au plafond budgétaire. La Commission a examiné un rapport du Comité juridique sur ces projets d'amendement ; elle a approuvé ce rapport et, en conséquence, elle recommande à la Conférence générale l'adoption des amendements proposés aux articles 10 A, 2 et 78 du Règlement intérieur et au paragraphe 3, 4 du Règlement financier. Ces amendements font l'objet du projet de résolution n° 14 et du projet de résolution n° 15.

51. Le PRESIDENT. -

Quelqu'un a-t-il des observations à formuler sur la résolution n° 14 ? Le délégué de la France a la parole.

52.1 M. FRANCOIS (France). -

La délégation française trouve dans ce projet de résolution n° 14 deux mesures fondamentales pour le travail des Commissions nationales ; or, ces dispositions sont, lui semble-t-il, contradictoires.

52.2 Première disposition, celle que l'on trouve au paragraphe (a) : "Remplacer l'article 10 A, paragraphe 2, par le texte suivant . . ." Le projet de résolution porte de deux à trois mois le délai que les divers Etats ont maintenant pour examiner le Projet de programme et de budget rédigé par le Secrétariat et le Conseil exécutif. Nous ne pouvons qu'adopter ce paragraphe, car ainsi les Commissions nationales ont plus de temps pour étudier le projet définitif.

52.3 Il est de règle pour la Commission nationale française que chacun de ses comités de travail étudie de très près les propositions faites dans chaque département ; c'est une prérogative à laquelle tient fondamentalement notre Commission nationale, et sur ce point, sans aucun doute, les Etats sont favorisés. Mais nous constatons à la page 28 du document français, dans les amendements à l'article 78, que les délais sont portés de 6 à 9 semaines pour l'envoi de toute proposition des Etats tendant à modifier le programme et impliquant une modification budgétaire.

52.4 Du même coup, nous constatons que les Etats sont obligés d'envoyer, trois semaines plus tôt qu'auparavant, toute proposition d'amendement plus ou moins importante, toute résolution impliquant une modification du budget. Si nous faisons le décompte, pour un pays comme la France, nous constatons que pratiquement, la France ne pourra plus proposer de modification, quelle qu'elle soit, car, si le délai est de neuf semaines, la Conférence générale commençant au début de novembre, il faudra que toutes les propositions d'amendement aient été envoyées avant le 1er septembre. Or, votre texte nous dit simplement que nous recevrons les documents en tout cas au 1er août. Je ne vois pas comment, entre le 1er et le 31 août - le mois d'août étant le mois sacré des vacances, dans un pays comme la France et, je crois, dans beaucoup d'autres pays - il nous sera possible de réunir le moindre comité de travail de la Commission nationale.

52.5 Si nous revenons au délai de six semaines, il nous sera possible, entre le 10 et le 20 septembre, de réunir des comités de travail et d'aboutir à des

conclusions qui seront ainsi fort intéressantes. Dans ces conditions, nous nous demandons dans quelle mesure les modifications qui nous sont proposées ne tendent pas purement et simplement à étouffer tout droit de regard, tout droit de critique des Commissions nationales sur les propositions du Secrétariat. C'est pourquoi j'ai l'honneur, au nom de la délégation française, de demander de revenir, purement et simplement, au délai de six semaines qui se trouvait dans le Règlement, tel qu'il a toujours été appliqué jusqu'à présent.

53.1 Le PRESIDENT. -

Quelqu'un désire-t-il encore prendre la parole sur cette question ?

53.2 Avant de passer au vote sur l'amendement proposé par la délégation française, je donne la parole au Sous-Directeur général.

54. M. ADISESHIAH, sous-directeur général. - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, je n'ai aucune observation à présenter sur l'amendement déposé par le délégué de la France, qui désire voir maintenir le délai de six semaines (au lieu des neuf proposées), à l'article 78, 2 du Règlement intérieur ; c'est à la Conférence qu'il appartient d'en décider. Je tiens toutefois à vous donner une précision sur cette question. Selon le nouveau texte du paragraphe 2 de l'article 10 A, qui vous est soumis dans le projet de résolution n° 14, le Projet de programme et les prévisions budgétaires doivent être aux mains des Etats membres et des Etats membres associés au moins trois mois avant la date d'ouverture de la session. Si cette date est le 5 novembre, le document devra donc être aux mains des Etats membres le 5 août au plus tard ; mais cela ne veut pas dire qu'il leur sera remis le 5 août ; dans un rapport que vous aurez demain, vous pourrez voir que le Directeur général entend faire en sorte que vous receviez le projet de programme et les prévisions budgétaires le 15 juin. Je voudrais donc donner à la Conférence générale l'assurance que nous ne profiterons pas des dispositions de cet article pour envoyer au dernier moment le projet de programme et les prévisions budgétaires. Cela dit, je dois ajouter que la proposition présentée par la délégation française, tendant à maintenir le délai de six semaines que prévoyait jusqu'ici le Règlement, appelle une décision de votre part. Si vous décidez de porter ce délai à neuf semaines, il faudra procéder à certaines modifications, au sujet desquelles le Conseiller juridique pourra vous aider alors de ses conseils.

55.1 Le PRESIDENT. -

Je demande maintenant à la délégation française si les explications de Monsieur le Sous-Directeur général la satisfont ? Nous mettons aux voix l'amendement de la délégation française qui consiste à remplacer, au paragraphe 2 du projet de résolution n° 14, à la quatrième ligne, les mots "neuf semaines" par "six semaines".

(Le vote a lieu à main levée)

55.2 L'amendement est adopté par 34 voix, contre 19, avec 6 abstentions.

55.3 Nous passons maintenant au vote sur l'ensemble de la résolution. M. Baugniel nous a demandé de voter sur les projets de résolution n° 14 et n° 15, mais nous allons d'abord voter sur le projet n° 14, modifié conformément à l'amendement que nous venons d'adopter.

(Le vote a lieu à main levée)

55.4 La résolution est adoptée à l'unanimité.

55.5 Je donne la parole à Monsieur le Conseiller juridique.

56.1 M. SABA, conseiller juridique. -

Monsieur le Président, je me permets d'attirer l'attention de la Conférence générale sur le fait que la différence qui existait dans les propositions qui vous ont été présentées par le Conseil exécutif entre les délais de présentation des amendements au Projet du programme, d'une part, et des propositions tendant à fixer le plafond du budget, d'autre part, avait pour objet, comme vous l'a expliqué d'une façon extrêmement claire Monsieur le Président de la Commission administrative, de permettre aux Etats membres de présenter les diverses propositions relatives au programme avant celles qui concernent le plafond total du budget.

56.2 Vous savez en effet que si des propositions ne sont pas faites pour augmenter le plafond total du budget dans un délai déterminé, l'article 78 du Règlement jouera et il sera impossible de donner effet aux propositions d'amendement au programme présentées par un Etat déterminé. Dans ces conditions, ne pensez-vous pas qu'il soit nécessaire de maintenir cette différence entre, d'une part, le délai de présentation des propositions tendant à amender le programme et, d'autre part, le délai de présentation des propositions tendant à fixer le plafond budgétaire ? Et, puisque vous avez ramené de neuf à six semaines le délai applicable aux propositions tendant à amender le programme, vous pourriez peut-être ramener à quatre ou à trois semaines le délai applicable aux propositions tendant à fixer le plafond du budget.

57. Le PRESIDENT. -

En somme c'est un nouvel amendement au projet de résolution que propose le Conseiller juridique.

58. M. SABA, conseiller juridique. -

C'est le paragraphe 5 du nouvel article 78 qui est en question, Monsieur le Président : propositions visant le plafond budgétaire. Si la Conférence générale désire maintenir l'économie de la proposition qui a été faite par le Conseil exécutif et qui repose essentiellement sur une différence dans les délais pour permettre de tenir compte, au moment de la fixation du plafond budgétaire, des propositions concernant des modifications du programme, je crois qu'il s'impose de remplacer au paragraphe 5 les mots "six semaines" par les mots "trois semaines" ou "quatre semaines".

59. Le PRESIDENT. -

Avant de mettre aux voix cet amendement, je vais demander son avis à Monsieur le Président de la Commission administrative.

60. M. BAUGNIET (Belgique), président de la Commission administrative.

Monsieur le Président, mes chers collègues, je crois que nous faisons de l'improvisation. Quand on fait de l'improvisation, on risque de se tromper et d'arriver à un résultat absolument opposé à celui que l'on recherche. Je demande donc à l'assemblée de réfléchir à cette question et je lui demande également de prendre en considération les propositions qui ont été formulées à la séance commune de la Commission administrative et de la Commission du programme et qui ont abouti à une résolution qui sera soumise à la Conférence générale dès demain et qui établit toute une série de propositions pour la présentation du budget, sa communication aux Etats membres et la réception des amendements, tant au Projet de programme qu'au projet de plafond budgétaire. Si vous tranchez la question aujourd'hui, sans bien vous rendre compte des conséquences de la modification adoptée, vous risquez de ne plus pouvoir mettre en oeuvre la proposition que la commission mixte va vous présenter demain et qui répond au voeu de toutes les délégations, qui souhaitent précisément avoir plus de temps.

60.2 Dans cette proposition qui vous sera soumise demain, il y a tout un "timing" qui est institué pour permettre un échange de vues entre le Directeur général, les Etats membres et les Commissions nationales, tant en ce qui concerne l'approbation des modifications au projet de programme et de budget qu'en ce qui concerne la fixation du plafond budgétaire ; il y a également le voeu que peut-être la session s'ouvre un peu plus tard que le 5 novembre, pour permettre encore de prolonger ce délai dont les Etats membres souhaitent pouvoir bénéficier pour se communiquer ces diverses modifications.

60.3 Aujourd'hui tout cela est fondé, précisément, sur les délais qui ont été fixés dans le projet de résolution soumis actuellement à votre approbation. Si vous modifiez ces délais, vous risquez de ne pouvoir mettre en oeuvre la proposition qui a été examinée à la séance commune de la Commission du programme et de la Commission administrative.

61. Le PRESIDENT. -

La parole est à Monsieur le délégué de la République arabe unie.

62.1 M. FIKRY (République arabe unie). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je crois que je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce que Monsieur le Président de la Commission administrative vient de dire. Mais je vois qu'on remet en cause le vote que nous venons d'émettre sur le projet de résolution n° 14.

62.2 Qu'il me soit permis de faire une proposition pour apaiser les inquiétudes de la délégation française et d'autres délégations, en tenant compte d'une promesse que vient de faire Monsieur le Sous-Directeur général. Il a promis tout à l'heure que le Projet de programme et de budget serait soumis non pas le 5 août, mais le 5 juillet. Dans le projet de résolution qui sera présenté demain, figure même la date du 15 juin. Donc, je me permets de faire une proposition ; c'est qu'au lieu de ramener de 9 à 6 semaines le délai prévu au paragraphe 2 du nouvel article 78 du Règlement, on modifie le paragraphe (a) de la résolution en remplaçant le délai de trois mois par un délai de quatre mois, puisque tout à l'heure Monsieur le

Sous-Directeur général a promis que le projet serait soumis aux Etats membres quatre mois avant l'ouverture de la Conférence générale.

63.1 Le PRESIDENT. -

En somme, nous nous trouvons devant plusieurs amendements. D'abord lorsque le Sous-Directeur général a dit qu'il pouvait envoyer le Projet de programme le 15 juin, j'ai demandé son avis à la délégation française et elle a maintenu son point de vue, selon lequel il convenait de procéder à un vote. Nous y avons procédé, et il y a eu une majorité en faveur de l'amendement français. Par conséquent, je crois que, malgré les explications de M. Baugnet, nous n'avons pas à revenir sur la question. Maintenant, il s'agit seulement d'établir un rapport entre ce qui a été décidé et ce que vient de nous proposer Monsieur le Conseiller juridique, et qui est très judicieux, c'est-à-dire de remplacer, au paragraphe 5 du nouvel article 78, les mots "six semaines" par les mots "quatre semaines". Il faut voter sur une motion d'ordre et savoir si vous voulez revenir sur votre vote initial pour reprendre la discussion.

63.2 En premier lieu, je mets donc aux voix une motion d'ordre : voulez-vous revenir sur le vote qui a été émis ?

(Le vote a lieu à main levée)

63.3 L'amendement de la délégation française est maintenu par 25 voix contre 13, avec 21 abstentions.
63.4 La parole est à Monsieur le délégué du Japon.

64. M. MATSUI (Japon). -

Monsieur le Président, mes chers collègues, je crois que nous avons émis un vote : il ne faut donc pas revenir là-dessus. La délégation française a demandé que les délais prévus au paragraphe 2 du nouvel article 78 soient ramenés de neuf semaines à six semaines, c'est-à-dire qu'on revienne au statu quo, ce qui a été adopté. Maintenant, Monsieur le Conseiller juridique nous propose également de raccourcir l'autre délai de six semaines à quatre semaines ou trois semaines - ce qui est logique. Nous avons pensé également, au moment où nous avons tenu cette séance commune de la Commission administrative et de la Commission du programme, qu'il était logique de faire cela. Mais, d'un autre côté, si l'on raccourcit trop les délais, il y a des pays qui sont très éloignés - comme le Japon, comme certains pays de l'Amérique latine - dont les délégations ne connaîtront pas toutes les propositions qui auront été soumises avant d'arriver à la Conférence générale. Alors, je pense que, ceci étant, puisque nous avons pris une décision maintenant le statu quo, c'est-à-dire le délai de six semaines dans le premier cas, il convient de ne pas modifier non plus l'autre délai.

65.1 Le PRESIDENT. -

Quelqu'un veut-il encore prendre la parole ? Quelqu'un propose-t-il de prendre à son compte la proposition de Monsieur le Conseiller juridique pour qu'elle puisse être mise aux voix ? Le délégué de l'Irak. Quelqu'un l'appuie-t-il ? Personne ? Par conséquent, nous maintenons le statu quo en ce qui concerne le délai de six semaines prévu au paragraphe 5.

65.2 Nous passons maintenant au projet de résolution n° 15. Je le mets aux voix.

(Le vote a lieu à main levée)

65.3 La résolution est adoptée par 50 voix sans opposition, avec une abstention.

65.4 M. Baugnet, vous avez la parole pour continuer votre exposé.

66.1 M. BAUGNIET (Belgique), président de la Commission administrative. -

La Commission a examiné les projets d'amendement à l'Acte constitutif, au Règlement intérieur de la Conférence générale et au Règlement financier, sur la base des propositions qui lui avaient été soumises par le Conseil exécutif. La Commission a noté que le Comité juridique, dans son rapport, constatait que l'amendement à l'article IV, paragraphe 8 alinéa (a) de l'Acte constitutif approuvé par le Conseil exécutif avait été communiqué aux Etats membres dans les délais prévus par l'article XIII de l'Acte constitutif, et a considéré que cet amendement n'entraînait pas de modifications fondamentales dans les buts de l'Organisation ou d'obligations pour les Etats membres et que, par conséquent, cet amendement prendrait effet lorsqu'il aurait été adopté par la Conférence générale à la majorité des deux tiers.

66.2 La Commission a approuvé le projet d'amendement à l'article IV, paragraphe 8, alinéa (a) de l'Acte constitutif, tel qu'il figure dans le document 10 C/40 et elle en recommande l'adoption à la Conférence générale. Elle a également approuvé à l'unanimité moins une voix, en ce qui concerne l'alinéa 1 (f), et avec une abstention, en ce qui concerne l'alinéa 2 (i), le texte révisé de l'article 81 du Règlement intérieur de la Conférence générale, compte tenu de la modification de forme que le Comité juridique y avait apportée, et elle en recommande l'adoption à la Conférence générale.

66.3 La Commission a approuvé le projet de disposition 14.3 du Règlement financier, et la modification de forme correspondante qui y avait été apportée par le Comité juridique. Elle en recommande aussi l'adoption à la Conférence générale. Cela amène la Conférence générale à se prononcer sur le projet de résolution n° 16, le projet de résolution n° 17 et le projet de résolution n° 18. Je rappelle que le projet de résolution n° 16 requiert la majorité des deux tiers pour être adopté.

67.1 Le PRESIDENT. -

Quelqu'un veut-il prendre la parole sur le projet de résolution n° 16 ? Nous le mettons aux voix, étant entendu, comme vient de le souligner Monsieur le Président de la Commission administrative, que la majorité des deux tiers est requise pour l'adoption de ce projet.

(Le vote a lieu à main levée)

67.2 La résolution est adoptée à l'unanimité.

67.3 Nous passons au vote sur le projet de résolution n° 17.

(Le vote a lieu à main levée)

67.4 La résolution est adoptée à l'unanimité.

67.5 Je mets maintenant aux voix la résolution n° 18.

(Le vote a lieu à main levée)

67.6 La résolution est adoptée à l'unanimité.

67.7 Il faut aussi que la Conférence se prononce sur le paragraphe 71. S'il n'y a pas d'objection, je considère que ce paragraphe est adopté.

67.8 M. Baugniet, veuillez continuer, s'il vous plaît.

68.1 M. BAUGNIET (Belgique), président de la Commission administrative. -

Nous passons maintenant, Monsieur le Président, aux questions de personnel.

68.2 La première question qui a retenu l'attention de la Commission est celle qui revient à chacune des sessions de la Conférence générale parce que c'est l'une des plus importantes pour cette Organisation : la question de la répartition géographique. La Commission a examiné le rapport du Directeur général sur les mesures prises par lui en exécution de la résolution 28 adoptée par la Conférence générale à sa neuvième session.

68.3 La plupart des délégations ont reconnu que de nouveaux progrès ont été réalisés dans le sens d'une amélioration de la répartition géographique, mais, de l'avis général, la situation est encore loin d'être satisfaisante.

68.4 Le projet de résolution n° 19 a été adopté par la Commission par 26 voix contre 6, et 5 abstentions, et c'est ce projet qui est soumis à votre approbation.

69. Le PRESIDENT. -

Je donne tout d'abord la parole au délégué de l'Inde.

70.1 M. HUSAIN (Inde). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, ma délégation a demandé à prendre la parole parce que la résolution sur la répartition géographique qui est actuellement soumise à la Conférence a été proposée à la Commission administrative par la délégation de l'Inde elle-même ainsi que par cinq autres délégations. Malheureusement, il n'y avait à cette séance de la Commission que moins de la moitié de ses membres car c'était le moment où l'on procédait à l'élection du Directeur général. Aussi ma délégation croit-elle devoir exposer à la Conférence les raisons qui ont incité six délégations à proposer cette résolution, et inviter les délégations qui furent alors absentes à vouloir bien se joindre à nous en vue de son adoption.

70.2 Une autre raison pour laquelle ma délégation a demandé la parole, c'est que nous voudrions préciser notre position devant les modifications qui ont été apportées à ce texte. Deux additions y ont été faites, que nous approuvons l'une et l'autre. Mais il y a eu, malheureusement, deux suppressions.

70.3 La Commission administrative a supprimé du projet de résolution (10 C/ADM/21) la disposition autorisant le Directeur général à inclure dans le barème des postes qui étaient considérés jusqu'ici comme "non géographiques", sous réserve que ces postes compteraient pour la moitié des points attribués aux autres postes. Il est regrettable que cette disposition ait été supprimée. L'idée n'était pas nouvelle ; en fait, cette suggestion avait été présentée pour la première fois en séance de la Commission

administrative, et le Directeur général l'avait recommandée au Conseil exécutif. La raison principale pour laquelle la délégation indienne avait proposé que la recommandation du Directeur général fût acceptée était le fait qu'une soixantaine de postes linguistiques sont occupés principalement par des ressortissants de quatre pays - la France, le Royaume-Uni, l'Espagne et l'Union des Républiques soviétiques socialistes - dont les trois premiers sont déjà beaucoup trop représentés. Par contre, à l'Organisation des Nations Unies, 42 nationalités sont représentées dans le personnel linguistique. Nous ne voyons pas pourquoi ce que l'Organisation des Nations Unies a pu faire, l'Unesco ne le ferait pas, et dans ce cas, pourquoi les postes en question ne seraient pas, en toute équité, inclus dans le barème des points. Pour ne pas abuser du temps de la Conférence, ma délégation ne propose pas un amendement au projet de résolution qui nous est soumis ; mais elle demande instamment au Directeur général d'étudier ce qui peut être fait pour améliorer la répartition de ces postes, faute de quoi nous reprendrons la question à la prochaine session.

70.4 La deuxième suppression que la Commission administrative a faite porte sur les termes de la disposition (b) par lesquels il était demandé au Directeur général d'examiner diverses propositions, présentées au cours de la présente session, visant à réduire la représentation excessive de certains pays au sein du Secrétariat. Sous sa forme actuelle, cette disposition demande au Directeur général d'examiner les diverses suggestions faites en vue d'accroître la représentation des pays actuellement non représentés ou insuffisamment représentés. Pour ma délégation comme pour les autres qui avaient proposé la résolution, cette suppression est entièrement illogique. Il s'agit là, en effet, des deux faces d'une même question : on ne saurait accroître la représentation des pays qui sont insuffisamment représentés, ou ne le sont pas du tout, sans réduire d'abord celle des pays qui le sont trop. Pratiquement, l'un ne va pas sans l'autre. Je répète que, pour faire gagner du temps à la Conférence, ma délégation ne propose pas d'amendement à cette résolution ; mais nous estimons nécessaire de bien poser le problème et d'indiquer clairement au Directeur général les mesures qui devraient être prises pour donner effet à la résolution proposée.

70.5 Certaines délégations ont voté contre cette résolution au sein de la Commission administrative, parce qu'elles n'accordent à la répartition géographique qu'une importance secondaire, et qu'elle est seulement l'un des nombreux facteurs qui entrent en ligne de compte, et non le plus important ; à leurs yeux, le principal critère du choix du personnel est la valeur des candidats, autrement dit la nécessité d'assurer à l'Organisation le concours des plus compétents. Accepter ce point de vue, c'est admettre que le personnel remplissant ces conditions ne peut être recruté que dans certaines parties du globe, hypothèse que les faits démentent. A aucun prix, Monsieur le Président, le Secrétariat ne doit s'exposer à l'accusation d'être un bastion du colonialisme.

70.6 La principale raison de ceux qui veulent que soit améliorée la représentation géographique est que le Secrétariat de l'Unesco, pour être vraiment international, doit être l'image fidèle de l'Organisation internationale qu'il sert. Le principe de la répartition

géographique n'est pas que les Etats membres cherchent çà et là quelques postes disponibles, mais que le Secrétariat s'enrichisse de l'expérience, de la formation propre, de la culture et des réactions distinctives, dans l'ordre psychologique ou affectif que l'on peut trouver chez les nationaux des différents Etats membres. Chacun de ceux-ci devrait avoir la satisfaction de contribuer avec son génie particulier à l'évolution de notre Organisation. C'est même pour respecter ce principe d'universalité qu'il a été prévu que les membres du Secrétariat rentreraient tous les deux ans dans leur pays pour y passer le "congé dans les foyers".

70.7 Les délégations qui s'intéressent à ce sujet n'ont nullement entendu critiquer les services chargés du recrutement. La situation actuelle tient d'une part à l'augmentation récente du nombre des Etats membres et, d'autre part, à ce que, lors de la création de l'Unesco, il avait fallu recruter rapidement du personnel. Mais maintenant, il n'y a plus aucune raison de perpétuer le privilège de fait de quelques pays. Le Directeur général a déjà pris, ces cinq dernières années, nombre d'heureuses mesures pour élargir la répartition géographique. La résolution que nous examinons rend un juste hommage aux progrès qui ont été réalisés ; mais il reste beaucoup à faire. La situation ne peut être corrigée encore davantage que par le Directeur général lui-même ; pour l'aider dans sa tâche, il faut que nous lui donnions des directives plus précises que celles qui figurent dans l'Acte constitutif, afin de lui faciliter l'application rapide et sur une base très large du principe de la répartition géographique.

70.8 Nous sommes tous conscients que la situation actuelle est très peu satisfaisante. Ce n'est pas la première fois qu'est dénoncée la proportion vraiment excessive des postes de toute classe qu'occupent les pays de l'Europe occidentale ; elle l'a été à plusieurs reprises. Selon le document 10 C/32, six de ces pays réunissent actuellement 781 points, alors que le nombre de points optimum serait, dans leur cas, de 253 ; autrement dit, ils ont bien plus du triple des points auxquels ils ont droit. Ces six pays ont ensemble 155 postes, sur un total de 333 postes prévus sur la base de la répartition géographique, c'est-à-dire plus de 46 % des postes. L'un d'eux a le quintuple de ce à quoi il a droit. Ce qui est encore plus choquant, c'est que ces quelques pays exagérément représentés appartiennent à une même région culturelle. Ma délégation estime qu'une telle situation est difficilement justifiable par des raisons d'efficacité et de compétence technique : le reste du monde, qui comprend 75 Etats membres, ne manque certes pas à ce point de talents que cette situation ne puisse être redressée.

70.9 Ce qui contribue à accroître nos préoccupations, c'est que, quoique les six pays en question fussent déjà exagérément représentés pendant les cinq dernières années, deux ont vu augmenter considérablement le nombre de leurs ressortissants engagés, tandis qu'un troisième voyait doubler le nombre de ses postes "non géographiques". Cette nouvelle augmentation nous paraît fort peu justifiée.

70.10 Une chance pareille n'échoit pas à l'Afrique et à l'Asie. De très nombreux pays de ces deux continents, où sont concentrés les deux tiers de la population du globe, sont insuffisamment représentés ou

ne le sont pas du tout : six dans le premier cas et quinze dans le second ; sept seulement le sont équitablement. En ce qui concerne les pays d'Europe orientale et certains pays d'Amérique latine, la situation est également très peu satisfaisante ; cela est fâcheux non seulement pour les pays intéressés, mais également pour l'Unesco, étant donné les efforts que nous faisons pour assurer le succès du projet majeur relatif à l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident.

70.11 Qu'est-ce que le Directeur général a fait, et qu'est-ce que nous lui demandons de faire par la résolution dont nous sommes saisis ? La résolution précédente adoptée à la neuvième session sur ce même sujet invitait le Directeur général "à poursuivre ses efforts en vue d'améliorer le niveau de compétence et la répartition géographique du personnel du Secrétariat, en particulier en appliquant un système de contingentement moins sévère aux Etats membres lorsque le système actuel risque d'être trop restrictif pour des pays dont la contribution au budget est peu élevée". Le Directeur général, en fait, ne s'est pas borné à appliquer un système de contingentement moins sévère en faveur des petits pays. Allant beaucoup plus loin, il a révisé le barème des points pour les postes de classe supérieure en relevant considérablement les chiffres du barème antérieur. Comme on ne voyait pas bien sur quoi il s'était fondé pour procéder à cette modification, ni pourquoi l'augmentation était si forte, ma délégation l'a demandé, et le Directeur général a informé la Commission administrative que le nouveau barème avait été fixé arbitrairement. Pour ma délégation, comme pour les autres qui ont également proposé cette résolution, rien ne légitime une modification aussi radicale, et l'accroissement par rapport au barème antérieur est excessif. Le nouveau barème des points crée entre différents postes des disparités plus grandes que les faits ne le justifient. Le barème révisé désavantage les pays moyens, qui étaient insuffisamment représentés auparavant et qui semblent maintenant l'être trop. Nous estimons donc que ce barème devrait être modifié, dans le sens d'une révision plus modérée du barème antérieur. Nous avons appris que l'Organisation mondiale de la santé considérait ce système comme peu judicieux. Ce à quoi l'on devrait s'attacher c'est à établir un système plus souple, qui viendrait en aide aux Etats membres versant les plus faibles cotisations, sans désavantager aucun groupe particulier de pays.

70.12 Mais lorsque sera établi un mode plus équitable d'évaluation pour déterminer le nombre de postes auquel les Etats membres ont droit, une question se posera : comment organiser une meilleure représentation pour les pays qui étaient insuffisamment représentés ou pas représentés du tout ? Le Directeur général a déclaré que trop peu de postes deviennent vacants chaque année pour que la répartition géographique puisse être modifiée de façon très sensible. Il s'ensuit que la première chose à faire serait de rendre disponibles plus de postes, en prenant des mesures pour réduire la représentation excessive de certains pays et en accélérant le renouvellement du personnel. Mais cela ne va pas sans difficultés, car, ainsi que le Directeur général nous l'a dit, sur un nombre de 396 postes, 68,7 % sont occupés par des fonctionnaires qui ont un engagement de durée indéterminée. De ce fait, comme du fait que

les ressortissants de six pays occupent plus de la moitié du total des postes, et aussi du fait que l'on continue à accorder des engagements de durée indéterminée, il résulte que la situation actuelle, si peu satisfaisante qu'elle soit, a fort peu de chances de s'améliorer tant que durera notre génération ! Personne n'a proposé que l'on amène à se retirer - contre compensation - les titulaires d'engagements de durée indéterminée ; personne n'a proposé non plus qu'aucun avancement ne soit donné aux titulaires d'engagements de durée indéterminée. Mais ce que l'on peut faire, et ce que nous suggérons instamment au Directeur général, c'est que les engagements de durée définie qui ont été accordés à des ressortissants de pays exagérément représentés ne soient pas, en règle générale, renouvelés, et qu'aucun nouvel engagement de durée indéterminée ne soit accordé aux membres actuels du personnel qui appartiennent à des pays exagérément représentés, tant qu'une meilleure répartition géographique n'aura pas été réalisée. Aussi bien, lorsque la Commission administrative a examiné le projet de modification des articles 4, 5 et 4.5.1 du Statut du personnel, ma délégation, ainsi que celles de l'Irak et de l'Iran, ont proposé que nous autorisions le Directeur général à ne pas accorder d'engagement de durée indéterminée à des ressortissants de pays déjà trop représentés, jusqu'à ce que la répartition géographique des postes au sein du Secrétariat soit nettement améliorée. Cette proposition s'imposait d'autant plus qu'en modifiant l'article 4.5 du Statut du personnel, nous avons autorisé le Directeur général à donner des engagements initiaux de durée indéterminée au personnel appartenant à la catégorie des administrateurs principaux et des directeurs, pouvoir qu'il n'avait pas auparavant. Nous avons ainsi accru les possibilités d'octroi d'engagements de durée indéterminée, alors que l'amélioration de la répartition géographique exigerait la réduction de ces possibilités. Aux termes de la résolution V.2.42, citée dans le Préambule de la résolution que nous examinons, le Directeur général était invité à ne pas faire porter son choix, lors des engagements initiaux dont les modalités sont fixées par l'article 4.5.1 du Statut du personnel, sur des ressortissants d'Etats membres déjà exagérément représentés, à moins qu'il ne le juge indispensable pour la bonne administration du Secrétariat. Ma délégation tient également à proposer que, lorsque le Directeur général se voit ainsi contraint d'engager de l'extérieur des ressortissants de pays trop représentés, ces engagements soient donnés pour une durée définie, et non indéterminée. Au surplus, lorsqu'il sera pourvu à un emploi vacant, la priorité devrait être donnée aux pays qui ne sont pas représentés ou qui le sont insuffisamment ; de même, pour les promotions, la priorité devrait être donnée aux ressortissants des pays insuffisamment représentés. Les délégations qui, à la Commission administrative, se sont élevées contre ces propositions, ont beaucoup parlé, à ce propos, des injustices que l'on commettrait et des risques que l'on ferait courir à la bonne administration de l'Organisation. Mais je vous le demande, mes chers collègues, qui donc souffre actuellement d'une injustice ? Les six pays d'Europe occidentale qui sont exagérément représentés, ou les soixante-quinze autres membres de cette Organisation ? Ou mieux, les cinquante Etats membres qui ne comptent aucun poste important

dans cette Organisation ? Peut-on parler d'injustice envers des personnes qui - d'abord - n'auraient jamais dû être là et qui, pourtant, pendant onze ans, ont bénéficié d'une situation imméritée ? Et comme 69 % des membres du personnel ont des engagements de durée indéterminée, qui ne peuvent être remis en question, et que nous ne parlons donc que d'une petite fraction du dernier tiers - ou du dernier quart - de l'ensemble du personnel, comment, je vous le demande, la bonne administration du Secrétariat pourrait-elle en souffrir ?

70.13 Très souvent, au cours de la présente session et au cours de sessions antérieures, certaines délégations nous ont dit que nous devrions suivre l'exemple de l'Organisation des Nations Unies sur tel ou tel point. Nous nous demanderons donc ce que l'Organisation des Nations Unies a fait à ce sujet. A sa onzième session, l'Assemblée générale a adopté une résolution recommandant, "lorsque l'on engagera de nouveaux fonctionnaires au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, à quelque échelon que ce soit, de donner la préférence voulue aux nationalités qui, proportionnellement, sont peu représentées au Secrétariat". Le Secrétaire général des Nations Unies a pris en la matière des mesures précises, tant avant qu'après l'adoption de cette résolution. C'est ainsi qu'il a pu dire à l'Assemblée générale que, lorsqu'un candidat d'une nationalité insuffisamment représentée remplit les conditions exigées pour occuper un poste vacant et semble le meilleur qu'on puisse trouver, le Bureau du personnel simplifie en sa faveur la procédure, par exemple en réduisant la période pendant laquelle la vacance du poste est affichée, ou même en s'abstenant complètement d'afficher la vacance. Il a également informé l'Assemblée générale que les contrats font l'objet d'un examen attentif et que le candidat qui semble le meilleur, mais qui vient d'un pays déjà largement représenté au Secrétariat, reçoit généralement un contrat de durée définie, dans l'espoir qu'on lui trouvera pendant ce temps un successeur originaire d'un pays moins bien représenté. On voit dans son rapport que les deux tiers des engagements accordés en 1955-1956 à l'Organisation des Nations Unies l'ont été pour une durée définie.

70.14 De fait, la politique appliquée depuis lors en matière de recrutement a consisté à accorder plutôt des engagements de durée définie que des engagements à titre permanent, en faveur de candidats appartenant à des administrations nationales et temporairement détachés. Et pourtant, on n'a jamais entendu parler à l'Organisation des Nations Unies d'injustice et de risque pour l'efficacité du Secrétariat. La délégation indienne voudrait qu'à l'Unesco on s'inspire de cette pratique des Nations Unies. Et nous demandons aux délégations qui ont voté contre la résolution à la Commission administrative de se joindre à nous pour obtenir que l'Unesco suive un tel exemple.

70.15 Outre l'excessive représentation de certains pays, ma délégation voudrait souligner devant la Conférence deux anomalies. Et d'abord, le cas de la République de Chine qui, ne versant depuis onze ans qu'une contribution symbolique et n'ayant donc droit qu'au strict minimum de points, bénéficie d'un nombre de postes triple de ce qui devrait lui revenir. Il s'agit d'autre part de l'Union Sud-Africaine : bien que ce pays ait cessé d'être membre de l'Unesco, il bénéficie néanmoins de 18 postes, dont un de classe

élevée. S'il est déjà injuste que des Etats non membres soient représentés aux dépens des Etats membres, cela est particulièrement regrettable dans le cas de l'Union Sud-Africaine, étant donné son opposition bien connue à la Déclaration universelle des droits de l'homme - dont nous célébrons aujourd'hui l'anniversaire - ainsi qu'aux idéaux de l'Unesco ; depuis 11 ans, ce pays brave les résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur la question de la discrimination raciale. Nous espérons que l'on mettra fin aussitôt que possible à ces deux anomalies.

70.16 Telles sont, Monsieur le Président, les suggestions que ma délégation soumet à l'approbation de la Conférence, afin que le Directeur général, conformément aux directives contenues dans la résolution dont nous sommes saisis, les étudie soigneusement pour leur donner la suite qu'elles comportent.

70.17 En résumé, il est de toute importance que la répartition géographique s'élargisse plus rapidement qu'elle ne l'a fait dans le passé. Au cours des cinq dernières années, le nombre des pays représentés est passé de 22 à 28 ; il faut espérer qu'au cours des cinq années qui viennent, ce dernier chiffre sera doublé ; les pays d'Asie et d'Afrique, notamment sont très mal représentés. Pour l'application de la résolution sur ce sujet, le Directeur général devrait donc être invité à prendre immédiatement des mesures pour assurer la représentation des Etats membres qui, actuellement, ne sont pas représentés ou le sont insuffisamment, ce qui est particulièrement le cas des pays d'Asie et d'Afrique. Nous ne saurions trop insister sur le fait que les fins de l'Unesco ne peuvent être vraiment réalisées que si certaines régions et cultures importantes du globe sont représentées au sein du Secrétariat. Il ne suffit pas, en l'espèce, de tenir compte de la contribution financière ; le très ancien patrimoine culturel des Etats et la collaboration de larges fractions de l'humanité ne sont pas d'une moindre importance, si l'on veut faire naître une meilleure compréhension entre les diverses nations du globe, notamment entre celles de l'Orient et de l'Occident.

71. Le PRESIDENT. -

Je remercie M. le délégué de l'Inde de son exposé extrêmement intéressant. Il s'y trouve des suggestions très justes, qui aideront certainement beaucoup le Directeur général à appliquer la résolution qui, je l'espère, sera adoptée tout à l'heure. Avant de la mettre aux voix, je donne la parole au délégué de la Chine.

72.1 M. TCHEN Yuan (Chine). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, Messieurs les délégués, le délégué de l'Inde a pris à tâche d'attaquer la Chine devant la Commission administrative et il vient de renouveler ses attaques. Cette attitude n'a pas la moindre justification. Quels sont les faits ?

72.2 Il y a au Secrétariat quatre fonctionnaires de nationalité chinoise. On peut même dire qu'en fait il n'y en a que trois et demi au plus, l'une de ces quatre personnes étant britannique de naissance, ayant épousé un ressortissant français et n'ayant pas de passeport chinois. Comment peut-on prétendre qu'un pays qui ne compte au Secrétariat que trois ressortissants et demi, ou même quatre, est exagérément représenté ?

72.3 Selon la règle exposée dans le document 10 C/32, au paragraphe 10 (d), "un Etat membre dont les nationaux n'occupent que deux postes au Secrétariat est considéré comme "équitablement représenté", même si le nombre de points attribué à ces postes est supérieur au "nombre de points optimum". Dans ces conditions, à supposer même que la Chine soit trop représentée, cet excès de représentation ne saurait guère être que de deux personnes, ou même d'une personne et demie. Je ne réussis donc pas à m'expliquer pourquoi le délégué indien a pris mon pays pour cible et a déclaré que sa situation est anormale. Je ne comprends pas par quelle sorte de calcul il est arrivé à la conclusion que la Chine occupe trois fois plus de postes qu'elle n'y a droit. Si un Etat membre ayant au Secrétariat deux nationaux est considéré comme "équitablement représenté" comment peut-on dire que quatre nationaux constituent le triple du nombre auquel il a droit ? L'arithmétique du délégué indien dépasse vraiment l'entendement. Il a dit à la Commission administrative que la Chine ne payait qu'une contribution symbolique égale à 4 % seulement de sa quote-part ; or la Chine a fait un versement symbolique de 15.000 dollars en 1956 et en 1957, et elle a porté ce versement symbolique à 60.000 dollars en 1958. Quelque mode de calcul que l'on emploie, on ne peut obtenir le chiffre de 4 % de sa quote-part ; la somme de 60.000 dollars est égale à 12 fois la contribution minimum de 4.000 dollars que versent certains Etats membres ; dans le barème des points, le minimum est de 8 points. Si donc il y a représentation excessive pour la Chine, l'excès ne peut être que très faible.

72.4 Ce qui nous a le plus surpris, c'est que le délégué indien ait affirmé que cette situation n'était pas équitable et qu'elle devrait être redressée. Le délégué indien estime-t-il que des membres du Secrétariat qui servent l'Organisation loyalement, fidèlement et avec compétence, depuis huit ans ou davantage, devraient être renvoyés pour la seule raison que la répartition géographique est mal équilibrée ? Ce serait, en vérité, un triste jour pour l'Unesco que celui où serait adoptée une telle politique.

73. Le PRESIDENT. -

La parole est au délégué des Etats-Unis d'Amérique.

74.1 M. RABB (Etats-Unis d'Amérique). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, le délégué de l'Inde dont nous venons d'entendre un exposé très vigoureux et intéressant a raison sur beaucoup de points, mais certains aspects de la question méritent un plus ample examen. Je crois, au surplus, pouvoir parler de ce sujet avec peut-être plus de liberté que d'autres, étant donné que mon pays se range parmi ceux qui sont sous-représentés au Secrétariat de l'Unesco. Le point de vue de mon gouvernement est bien connu et a été bien précisé devant la Commission administrative. En bref, mon gouvernement estime que de nets progrès vers une plus équitable répartition géographique du personnel ont été accomplis au cours des deux années qui ont suivi la neuvième session de la Conférence générale. Nous espérons - que dis-je, nous sommes sûrs - que les progrès vont

se poursuivre. Nous, aussi nous croyons à la valeur du principe de la répartition géographique ; nous estimons qu'un Secrétariat composé de ressortissants de nombreux pays, est pour l'Unesco d'une haute importance, car un Secrétariat ainsi enrichi pourra faire son travail avec les meilleures chances de succès, en bénéficiant des connaissances, de l'expérience et des conceptions diverses de tous ces pays. Toutefois, si la répartition géographique des postes est une chose très importante qu'on ne saurait sous-estimer, une étude attentive de la question montre que c'est là seulement un des facteurs dont dépendent la compétence et la vigueur du Secrétariat et de l'Unesco elle-même. A mon avis, le principe fondamental, qui doit l'emporter ici, est que toute personne, quelle que soit son origine, doit être traitée équitablement. Ce principe c'est celui de l'égalité des chances. Le principal critère de recrutement doit être le mérite, c'est-à-dire l'intégrité, la compétence technique et l'efficacité. La répartition géographique est un critère extérieur, fondé sur cet élément accidentel qu'est le lieu de naissance ; au cœur de la question, il y a le mérite de l'individu, son travail propre, accompli sans relâche.

74.2 Je pense que l'on peut compter sur le Directeur général pour continuer d'améliorer la répartition géographique des postes du Secrétariat. Toutefois, je suis sûr que la plupart des délégués ici présents reconnaîtront, en allant au fond de la question, que ces progrès ne seront probablement pas aussi rapides que le souhaiteraient la plupart d'entre nous, et que d'ailleurs la sagesse même veut qu'ils soient réalisés prudemment et après mûre réflexion. Les intéressés devront donc faire preuve de mesure et de patience. De surcroît, je ne crois pas qu'il soit sage que les efforts visant à améliorer la répartition géographique des postes du Secrétariat soient poussés au point de refuser au personnel actuel l'avancement auquel il peut légitimement prétendre s'il le mérite. Nous ne devons jamais oublier que nous avons ici un moyen et une fin : la fin, c'est l'œuvre de l'Unesco et ses nobles objectifs ; le moyen, c'est le Secrétariat. Pour que le moyen soit efficace, le mieux est d'assurer à l'Unesco le concours des gens les plus compétents.

74.3 J'exprime donc l'espoir que nous pourrions concilier ces deux facteurs que sont l'égalité des chances et la répartition géographique, car ce qu'il nous faut, en dernière analyse, c'est une Unesco forte et vivante.

75. Le PRESIDENT. -

La parole est au délégué du Royaume-Uni.

76.1 Sir Edward BOYLE (Royaume-Uni). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, après cette très utile intervention du représentant des Etats-Unis, qui a fort justement observé que son pays n'est pas tout à fait assez représenté à l'Unesco, j'espère que la Conférence me permettra d'ajouter quelques mots au nom de mon pays, qui est - il faut le reconnaître - trop représenté au sein du Secrétariat.

76.2 Cette question nous préoccupe effectivement beaucoup en Grande-Bretagne ; nous nous rendons pleinement compte de la situation, et c'est pourquoi la délégation britannique ne prendra pas part au vote

sur la résolution proposée ; elle s'abstiendra. Je voudrais présenter une ou deux observations sur le discours très nourri que le représentant de l'Inde nous a fait entendre. C'est, je crois, John Bright, homme d'Etat britannique du XIXe siècle, qui a dit un jour que l'Empire britannique était un vaste refuge pour les classes supérieures en difficulté. Quoi qu'il en ait été, je tiens à dire très nettement que nous ne désirons nullement, en Grande-Bretagne, voir les Institutions spécialisées des Nations Unies devenir le refuge des fonctionnaires britanniques en surnombre. Mais il y a une ou deux observations que je voudrais présenter à ce propos.

76.3 C'est, à mon avis, l'origine historique de l'Unesco qui a entraîné la représentation excessive de certains Etats membres, parmi lesquels le Royaume-Uni, au sein du Secrétariat ; le même phénomène s'est d'ailleurs produit, inévitablement, dans le cas d'autres organisations. Après tout, l'Unesco est encore aujourd'hui une jeune organisation, car dans l'ensemble de l'histoire humaine, quinze années constituent un laps de temps bien court. Il est, à mon sens, inévitable que l'origine historique d'une organisation se reflète dans la composition du personnel de son Secrétariat.

76.4 Ma seconde remarque est la suivante : nous approuvons pleinement, en Grande-Bretagne, le principe d'une répartition géographique plus équitable. Tout ce que nous tenons à dire, ainsi qu'on l'a déjà fait observer ce soir, c'est qu'en nous efforçant de mieux équilibrer la répartition géographique, nous ne devons pas nous laisser aller à commettre de graves injustices envers de fidèles serviteurs de l'Unesco, dont certains lui ont consacré leur carrière et leur existence. En outre, tout en reconnaissant pleinement le bien-fondé des déclarations du représentant de l'Inde, je dirai qu'il doit nécessairement y avoir dans maintes régions du monde de très nombreuses personnes qui peuvent contribuer à la bonne marche de cette Organisation. Il me semble que nous ne pouvons pas nous permettre de perdre d'un coup un trop grand nombre de collaborateurs parfaitement capables, à la seule fin de les remplacer par d'autres personnes. C'est progressivement qu'il convient d'élargir et de rendre plus équitable la répartition géographique, et nous ne devons pas chercher à obtenir trop rapidement des résultats. Bien sûr, il faut que cela se fasse, en temps voulu ; mais nous devons admettre qu'il s'agit là d'un processus que l'on ne saurait précipiter sans risquer gravement, et d'être injustes à l'égard d'être humains, et de compromettre la bonne marche de l'Organisation. J'ai moi-même sur ce point une très grande confiance dans l'esprit d'équité du Directeur général et de ses conseillers immédiats. Le représentant de l'Inde a présenté, au sujet des engagements de durée définie, certaines remarques fort intéressantes, qui ne manqueront certainement pas de retenir l'attention du Conseil exécutif et des organes compétents de l'Unesco. Je répète, en terminant, que nous sommes parfaitement conscients, en Grande-Bretagne, de l'excès actuel de notre représentation et que nous voulons sincèrement parvenir à une plus équitable répartition géographique des postes ; les seules réserves que nous faisons, c'est qu'il ne faut pas, par excès de hâte, obtenir ce résultat au prix d'une injustice à l'égard des individus ou en compromettant la bonne marche de l'Unesco.

77. Le PRESIDENT. -

La parole est au délégué du Brésil.

78.1 M. de BERREDO CARNEIRO (Brésil). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le problème d'une répartition géographique équitable au sein d'un Secrétariat tel que celui de l'Unesco soulève inévitablement chaque année tantôt des espoirs excessifs, tantôt des découragements injustifiés.

78.2 Le problème, par sa nature même, est un problème extrêmement complexe qui met en jeu non pas des objets mais des êtres humains. Et, quand il s'agit d'êtres humains entourés d'autres êtres humains - parce qu'un fonctionnaire n'est pas une entité isolée - on ne peut aller ni vite ni brutalement. Il faut des mesures progressives, des mesures forcément lentes, qui tiennent compte non seulement des intérêts des nations, mais aussi de ces intérêts également sacrés des individus, des femmes, des enfants, de toute la famille qui gravite autour d'un fonctionnaire.

78.3 Ceci est dit par le représentant d'un pays qui est depuis toujours sous-représenté au sein de l'Organisation, mais qui suit de près depuis plus de dix ans l'effort lent mais continu des différentes administrations pour améliorer les conditions de ce problème et qui se rend compte, grâce à un contact quotidien avec les difficultés de ce problème, que nous ne pouvons ni attendre beaucoup d'une résolution, ni trop demander, à un Directeur général. L'ajustement sera forcément progressif et lent, et les raisons historiques qui ont présidé d'abord à la naissance de l'Unesco, en Angleterre, ensuite à son installation rapide, en France, expliquent suffisamment - on l'a déjà signalé - le grave déséquilibre initial.

78.4 Mais ce n'est pas pour rappeler ces aspects trop connus de vous tous que j'ai demandé la parole. C'est parce qu'il y a un autre aspect du problème qui me semble mériter aussi l'attention de l'assemblée, ainsi que celle du Directeur général. S'il est vrai que nous ne pouvons que très lentement éliminer ces disparités numériques, nous pouvons faire un effort et demander au Directeur général, et surtout au Secrétariat, d'entreprendre également un effort qui nous permette, aux uns et aux autres - à ceux d'entre nous, notamment, qui se considèrent comme le moins bien représentés au sein de l'Organisation - de ne pas nous sentir frustrés, parce que les fonctionnaires d'autres pays qui se trouveraient au Secrétariat seraient persuadés qu'ils y sont non pas à titre national, mais comme représentants de cette assemblée de nations.

78.5 Il m'est égal de savoir que les intérêts de l'Amérique latine sont parfaitement soutenus par de hauts fonctionnaires indiens, et je souhaite qu'il y ait de hauts fonctionnaires de l'Amérique latine au sein de l'Organisation qui soient toujours prêts à soutenir les intérêts de l'Asie avec la même ferveur. Il me semble qu'il faut de plus en plus rattacher ce Secrétariat à sa souche internationale et espérer que chacun de ses collaborateurs se sentira de plus en plus non pas le ressortissant d'un pays, non pas le représentant d'une région, dans le cadre du Secrétariat, mais le représentant de la collectivité des Etats membres de cette Organisation, tous

responsables au même titre de nos devoirs et de nos espoirs. Et c'est en ce sens que je crois que le Directeur général et le Secrétariat peuvent apporter des assurances à cette assemblée, en attendant une répartition numérique plus satisfaisante que seul le temps pourra rendre possible.

79. Le PRESIDENT. -

La parole est au délégué de l'Union des Républiques soviétiques socialistes.

80.1 M. JOUKOV (Union des Républiques soviétiques socialistes). - (Traduit du russe.)

Monsieur le Président, Messieurs les délégués, je pense que le délégué de l'Inde a déjà exposé de façon suffisamment claire et concrète l'importance du principe de la répartition géographique équitable. Je ne peux, pour ma part, que m'associer à tout ce qu'il a dit. Cependant, je voudrais souligner que, pour l'Unesco, ce principe ou, plus exactement, son application, présente peut-être encore plus d'importance que pour les autres organisations internationales.

80.2 L'Unesco est une organisation dont l'action s'exerce dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture. Il en résulte logiquement que le Secrétariat doit comprendre des spécialistes connaissant ces domaines, et sachant comment sont organisées les activités dans tous ces domaines, dans le monde entier. Ce résultat ne pourra être obtenu que lorsque tous les pays seront représentés au Secrétariat par des spécialistes.

80.3 Il ne serait pas juste de soutenir que le Secrétariat de l'Unesco doit comprendre un groupe déterminé de fonctionnaires, appelés à y travailler toute leur vie. Nous estimons au contraire que le Secrétariat doit constamment se compléter par un afflux d'éléments nouveaux venant de tous les pays du monde - c'est là une condition absolue de son efficacité - et que, d'autre part, les fonctionnaires qui ont acquis l'expérience du travail d'une Organisation telle que la nôtre, doivent retourner dans leur pays et, grâce à l'expérience et aux connaissances acquises par eux auprès de l'Organisation, aider les services nationaux à promouvoir le développement de l'éducation, de la science et de la culture. Le délégué du Brésil a déclaré que nous devons penser aux enfants. Certes, nous devons y penser ; mais peut-être d'un tout autre point de vue. De nombreux auteurs qui ont étudié les questions de l'administration internationale ont déjà noté que, lorsque des gens passent toute leur vie à l'étranger, particulièrement dans des organisations - nous disposons à ce sujet de l'expérience historique d'autres organisations internationales - leurs enfants sont souvent éduqués artificiellement en apatrides, parce qu'ils se trouvent pour toute la vie dans un pays étranger, dans un milieu étranger.

80.4 Il me semble nécessaire de noter encore un fait, qui a été mentionné à la Commission administrative. L'analyse des chiffres cités dans les documents du Secrétariat montre que la situation des pays exagérément représentés au sein de l'Organisation ne s'est malheureusement presque pas modifiée : toute une série de pays qui depuis dix ans sont exagérément représentés continuent à l'être et, à notre regret, aucune modification sérieuse n'a été apportée à cette situation. Certains des orateurs qui

m'ont précédé se sont efforcés d'opposer au principe de la répartition géographique équitable celui de l'efficacité du travail du Secrétariat. J'ai déjà eu à maintes reprises l'occasion de m'élever contre cette attitude, à la Commission administrative, en séance plénière, et à la Commission administrative du Conseil exécutif. Comme l'a dit très justement le délégué de l'Inde, cette attitude donne l'impression que certains pays, certaines régions auraient le monopole de fournir au Secrétariat des cadres efficaces. Nous ne pouvons être d'accord avec une telle position. Elle est profondément injuste. En ce qui concerne le principe de l'égalité des chances, je crains qu'en l'occurrence, s'il continue à être appliqué comme il l'a été jusqu'à présent, les portes du Secrétariat soient ouvertes à certains pays seulement, et non à tous les Etats membres.

80.6 Nous estimons qu'il importe de résoudre ce problème. Nous ne disons pas qu'il doit être résolu demain, mais qu'en tout cas, il doit l'être beaucoup plus rapidement qu'il n'est en voie de l'être actuellement. A chaque session de la Conférence générale, nous examinons cette question ; chaque fois nous aboutissons à la conclusion qu'il faut la régler. Pourtant, comme dit le proverbe russe, "le chariot est toujours à la même place". Je voudrais donc exprimer le vœu que le Directeur général, le Secrétariat et le Conseil exécutif prennent les mesures indispensables, à la lumière de la résolution qui nous est proposée, pour remédier à la situation actuelle, et qu'à l'avenir ce problème ne fasse plus l'objet de débats aussi prolongés et détaillés.

81. Le PRESIDENT. -

Je donne la parole au Sous-Directeur général.

82.1 M. ADISESHIAH, sous-directeur général. - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, nous venons d'entendre, en cette séance plénière, un débat extrêmement utile et reflétant bien les diverses opinions, que le Directeur général gardera présent à son esprit en s'acquittant des tâches indiquées dans cette résolution.

82.2 Je voudrais, au nom du Directeur général, présenter les observations suivantes : premièrement, ainsi que je l'ai déjà dit, nous ne croyons pas qu'il y ait la moindre contradiction entre, d'une part, l'importance accordée à la compétence professionnelle, à l'intégrité et au mérite, d'autre part, le principe de la répartition géographique en ce qui concerne l'attribution des postes du Secrétariat. Deuxièmement, comme l'ont fait observer de nombreux délégués et comme en témoigne le rapport qui vous est soumis, le Directeur général s'est efforcé au cours des quatre dernières années d'améliorer la répartition géographique des postes. Troisièmement, étant donné que vous n'êtes pas satisfaits de la répartition géographique actuelle, le Directeur général fera tous ses efforts, comme il l'a fait au cours de ces dernières années, pour corriger aussi rapidement que possible ce déséquilibre ; il procédera à un nouvel examen de la valeur en points affectée aux différentes classes dans le barème actuel, et il soumettra à l'approbation du Conseil exécutif un barème révisé.

82.3 Cela dit, Monsieur le Président, je crois devoir revenir sur certains points de l'exposé de la délégation

indienne. Tout d'abord, le nombre de 42 pays représentés par des postes linguistiques au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a été rapproché du nombre de pays représentés au Secrétariat de l'Unesco par des postes linguistiques - nombre qui est d'ailleurs de dix et non de quatre. Le nombre plus grand de postes linguistiques que l'on trouve à l'Organisation des Nations Unies s'explique par deux raisons : c'est d'une part qu'il y a des ressortissants d'un plus grand nombre d'Etats de l'Amérique latine à sa section de traduction espagnole, et d'autre part qu'elle possède une section de traduction arabe où des pays arabes sont représentés, section qui n'existe pas ici. En second lieu, pour ce qui est des engagements de durée indéterminée qu'accordent respectivement l'Organisation des Nations Unies et l'Unesco, je ferai observer qu'à l'Organisation des Nations Unies le pourcentage desdits engagements avait atteint le chiffre de 90 % lors de la onzième session de l'Assemblée générale, ce qui a déterminé la décision de donner un coup de frein à cette progression, alors qu'à l'Unesco nous sommes encore nettement au-dessous du chiffre de 70 %, ainsi que l'a constaté le délégué indien ; au surplus, nous ne donnons pas d'engagement de durée indéterminée lorsqu'il s'agit d'un premier engagement, mais n'accordons alors que des engagements de durée définie. En ce qui concerne les membres du Secrétariat originaires de Chine et d'Union Sud-Africaine, je crois pouvoir ajouter à ce qu'a dit le délégué de la Chine qu'il s'agit de fonctionnaires recrutés il y a assez longtemps, qui nous sont bien connus et qui servent l'Organisation fidèlement et efficacement.

82.4 En admettant le bien-fondé de tout ce qu'ont dit les délégations, y compris celles de l'Inde et de l'Union soviétique, je rappellerai une fois de plus que l'on ne saurait demander au Directeur général d'enfreindre en quoi que ce soit le Statut du personnel - qui est votre œuvre - et le Règlement du personnel, car ils représentent pour le personnel des garanties d'équité et de justice. Ce n'est pas en refusant des engagements de durée indéterminée aux fonctionnaires qui les ont mérités, selon les dispositions du Statut et du Règlement du personnel, que nous pouvons améliorer la répartition géographique. C'est plutôt, comme l'a observé la délégation indienne en rappelant la décision prise à la session de Montevideo, en ne choisissant pas, lors des engagements initiaux, des ressortissants de pays trop représentés actuellement au Secrétariat, sauf si le Directeur général estime que les besoins du programme l'y obligent. Le Directeur général doit motiver expressément chacun de ces engagements, et j'ai promis à la Commission administrative que, dans le prochain rapport qu'il présentera à la Conférence générale, il rendra compte des cas où il aura dû donner un premier engagement à des personnes originaires de régions exagérément représentées au Secrétariat, en précisant les motifs de ces décisions. C'est donc en examinant de près la question des engagements initiaux et en appliquant une méthode plus efficace de recrutement, question abordée par la délégation indienne et par d'autres, que nous espérons pouvoir compter sur la coopération soutenue et toujours plus étroite des Etats membres, et nous acquitter du mandat que vous allez nous confier par cette résolution.

83.1 Le PRESIDENT. -

Je mets aux voix le projet de résolution n° 19.

(Le vote a lieu à main levée.)

83.2 La résolution est adoptée par 46 voix contre une, avec 8 abstentions.

83.3 La parole est à M. Baugniét pour continuer son exposé.

84. M. BAUGNIET (Belgique), président de la Commission administrative. -

Monsieur le Président, Messieurs, la Commission s'est penchée sur le rapport qui lui avait été présenté sur l'opportunité de donner une formation de base commune aux candidats à la fonction publique internationale, et une formation spécialisée aux candidats à certaines catégories d'emplois internationaux. L'examen de ce rapport a donné lieu à une discussion fort intéressante, et c'est à la suite de cette discussion que la Commission vous recommande d'adopter le projet de résolution n° 20, qu'elle a elle-même adopté par 20 voix contre une, avec 26 abstentions.

85.1 Le PRESIDENT. -

Quelqu'un veut-il prendre la parole sur le projet de résolution n° 20 ? Je le mets aux voix.

(Le vote a lieu à main levée.)

85.2 La résolution est adoptée par 40 voix contre une, avec 10 abstentions.

86.1 M. BAUGNIET (Belgique), président de la Commission administrative. -

La Commission a examiné le régime des traitements, indemnités et prestations du personnel, et tout d'abord le régime commun. Le Sous-Directeur général a appelé l'attention de la Commission sur la première partie du document 10 C/34 contenant le rapport du Directeur général au sujet des suites qu'il a données, avec l'approbation du Conseil exécutif, à la résolution 32, adoptée par la Conférence générale à sa neuvième session, qui concernait le régime révisé des traitements, indemnités et prestations. La Conférence générale est invitée à se prononcer sur l'addition, au régime commun, d'une nouvelle prestation payable au décès d'un fonctionnaire, ainsi que sur l'adoption d'un nouvel indice du coût de la vie établi avec le concours de l'Organisation internationale du travail.

86.2 Après avoir adopté les propositions du Directeur général, par 40 voix, sans opposition, avec 5 abstentions, la Commission a recommandé à la Conférence générale d'adopter les deux projets de résolution qui figurent sous les numéros 21 et 22.

87.1 Le PRESIDENT. -

Quelqu'un a-t-il une observation à formuler sur ces deux projets de résolution ? Je les mets aux voix tous les deux puisque c'est la même question qui y est traitée.

(Le vote a lieu à main levée.)

87.2 Les deux projets de résolution sont adoptés à l'unanimité.

88. M. BAUGNIET (Belgique), président de la Commission administrative. -

La Commission a ensuite examiné la question des traitements du personnel du cadre de service et de bureau. Le Sous-Directeur général a appelé son attention sur la deuxième partie du document 10 C/34, contenant le rapport du Directeur général sur le nouvel examen qu'il a fait, à la demande du Conseil exécutif, du système d'établissement et de révision du barème des traitements locaux. La troisième partie de ce document contient les observations et recommandations que le Conseil exécutif a formulées à ce sujet et à la suite desquelles le Directeur général a retiré le projet de résolution figurant au paragraphe 50 de la deuxième partie pour se rallier à celui du Conseil exécutif. A la suite des discussions qui ont eu lieu au Conseil, la Commission recommande à la Conférence générale d'adopter la résolution n° 23, par laquelle la Conférence autorise notamment le Directeur général "à mettre en vigueur, à dater du 1er janvier 1959, un nouveau barème des traitements, applicable rétroactivement au 1er avril 1958, qui serait le barème mis en vigueur le 1er septembre 1957 augmenté à chaque échelon et à chaque classe de 4 % représentant une partie du présent ajustement provisoire de 9 % pour cherté de vie" et "à maintenir le reste des 9 % de l'ajustement pour cherté de vie payé à chaque membre du personnel" ainsi qu' "à accorder pendant la période de deux années qui commencera le 1er janvier 1959, sous réserve de l'approbation du Conseil exécutif, tous autres ajustements non soumis à retenue que pourraient rendre nécessaires les fluctuations du coût de la vie à Paris". Cette résolution porte le n° 23 et la Commission vous demande de l'approuver.

89.1 Le PRESIDENT. -

Quelqu'un a-t-il des observations à formuler sur ce projet de résolution ? Je le mets aux voix.

(Le vote a lieu à main levée.)

89.2 La résolution est adoptée à l'unanimité.

90.1 M. BAUGNIET (Belgique), président de la Commission administrative. -

La Commission a examiné le rapport et les propositions du Directeur général concernant les modifications du Statut du personnel ainsi que les recommandations formulées par le Conseil exécutif à ce sujet. Elle a pris note d'une nouvelle disposition que le Directeur général propose d'insérer dans le Règlement du personnel en ce qui concerne les promotions, à la suite de l'approbation par la Conférence générale du texte que la Commission lui propose d'adopter.

90.2 Une proposition présentée par l'Inde, l'Irak et l'Iran, tendant à inclure dans les recommandations de la Commission à la Conférence générale une disposition autorisant le Directeur général à ne pas accorder, en règle générale, d'engagements de durée indéterminée aux ressortissants de pays dont la représentation est déjà excessive jusqu'à ce que l'on soit parvenu à une meilleure répartition géographique des postes du Secrétariat, a été rejetée par 19 voix contre 5. Cette question a d'ailleurs été abordée dans le projet de résolution que vous avez approuvé tantôt en ce qui concerne la répartition géographique. En

conséquence, la Commission vous recommande d'adopter le projet de résolution n° 24.

91.1 Le PRESIDENT, -

Quelqu'un a-t-il une observation à formuler sur ce projet de résolution ? Je le mets aux voix.

(Le vote a lieu à main levée.)

91.2 La résolution est adoptée par 47 voix sans opposition, avec 3 abstentions.

91.3 Il reste à adopter aussi le paragraphe 103. S'il n'y a pas d'objection, je considère qu'il est adopté.

92.1 M. BAUGNIET (Belgique), président de la Commission administrative, -

La Commission a examiné les questions relatives au Tribunal administratif, et elle vous recommande d'adopter la proposition du Directeur général tendant à ce que les dispositions nécessaires soient prises en vue d'étendre la compétence du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du travail aux différends qui s'élèveraient entre le 1er janvier 1959 et le 31 décembre 1960.

92.2 La délégation des Etats-Unis d'Amérique a exposé de nouveau les vues de son gouvernement à propos de la création éventuelle d'un Tribunal unique pour toutes les organisations des Nations Unies et demandé que l'étude de cette question soit poursuivie. Elle s'est néanmoins ralliée au projet de résolution n° 25 qui est soumis à votre approbation.

93.1 Le PRESIDENT, -

Quelqu'un a-t-il une observation à formuler à propos de ce projet de résolution ? Je le mets aux voix.

(Le vote a lieu à main levée.)

93.2 La résolution est adoptée à l'unanimité.

94. M. BAUGNIET (Belgique), président de la Commission administrative, -

Nous avons enfin, en ce qui concerne cette partie de notre rapport, examiné les questions relatives à la sécurité sociale, et tout d'abord l'extension du régime d'assurance-maladie au personnel retraité. Après un bref débat, au cours duquel des explications complémentaires ont été fournies par le Directeur général, la Commission a décidé, par 25 voix, sans opposition, avec 7 abstentions, de vous proposer l'adoption du projet de résolution n° 26, qui autorise le Directeur général à étendre, pendant une période d'essai de deux ans à compter du 1er janvier 1959, le régime d'assurance-maladie aux membres du personnel retraité.

95.1 Le PRESIDENT, -

Quelqu'un veut-il prendre la parole à propos de ce projet de résolution ? Je le mets aux voix.

(Le vote a lieu à main levée.)

95.2 La résolution n° 26 est adoptée par 49 voix contre 4.

96. M. BAUGNIET (Belgique), président de la Commission administrative, -

La Commission a ensuite examiné la question du Fonds d'indemnisation du personnel, le Directeur général ayant proposé de maintenir ce Fonds qui avait été créé par la Conférence générale à sa huitième session. Le représentant du Directeur général s'est engagé, conformément à la suggestion de la délégation de l'Australie, à faire étudier la possibilité de prélever les indemnités sur le Fonds de roulement - ce qui permettrait de supprimer le Fonds d'indemnisation du personnel. Par 35 voix, sans opposition, avec 4 abstentions, la Commission a décidé d'accepter les propositions du Directeur général et, en conséquence, elle soumet à la Conférence générale l'adoption du projet de résolution n° 27.

97.1 Le PRESIDENT, -

Quelqu'un a-t-il des observations à présenter sur ce projet de résolution ? Je le mets aux voix.

(Le vote a lieu à main levée.)

97.2 La résolution est adoptée à l'unanimité.

98. M. BAUGNIET (Belgique), président de la Commission administrative, -

Enfin, la Commission a pris note du rapport du Directeur général sur la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et elle vous demande d'approuver, comme elle l'a fait, l'élection des représentants de la République fédérale d'Allemagne, du Chili et de la Turquie comme membres titulaires du Comité des pensions du personnel de l'Unesco, ainsi que celle des représentants du Cambodge, de l'Espagne et de la Pologne comme membres suppléants, pour la période allant du 1er janvier 1959 au 31 décembre 1960.

99.1 Le PRESIDENT, -

Il n'y a pas d'opposition à l'approbation de ce paragraphe 111 ? Il est approuvé.

99.2 Je remercie encore une fois le Président de la Commission administrative, qui a rempli aussi les fonctions de rapporteur de cette Commission, de ce rapport extrêmement bien fait et je vous remercie tous, Messieurs, de votre attention.

La séance est levée à 18 h. 30.

VINGT-TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

4 décembre 1958 à 11 heures

Président : M. Jean BERTHOIN (France)

SOMMAIRE

Célébration du dixième anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'homme 312

CELEBRATION DU DIXIEME ANNIVERSAIRE DE LA DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

1.1 Le PRESIDENT. -

Mesdames et Messieurs, la séance est ouverte. Permettez-moi tout d'abord de rappeler que, le 11 décembre 1948, la Conférence générale de l'Unesco, qui siégeait à Beyrouth, apprenait qu'après une longue étude et de longs travaux où n'avaient manqué ni la persévérance, ni l'enthousiasme, l'Assemblée générale des Nations Unies venait d'adopter la Déclaration universelle des droits de l'homme et qu'elle demandait à chaque Institution spécialisée de porter cette Déclaration à l'attention de tous ses membres et de se mettre immédiatement à l'oeuvre pour en traduire les principes dans les faits.

1.2 Après que plusieurs délégués eurent salué la naissance de cette Déclaration, la Conférence générale adopta sur-le-champ un projet de résolution qui chargeait le Directeur général de stimuler la diffusion d'informations relatives à cet acte considérable et d'inviter les Départements du programme de l'Unesco à s'inspirer le plus possible de ce texte historique dans leurs activités.

1.3 Lors d'une de ses dernières réunions, notre Bureau a pensé qu'il était de son devoir de recommander à la Conférence générale de commémorer d'une manière solennelle le dixième anniversaire de la Déclaration, en priant le représentant du Secrétaire général des Nations Unies et les membres de sept délégations représentant les grandes régions culturelles du monde de bien vouloir prendre la parole à cette tribune. Si vous voulez bien accepter ces propositions, c'est dans cet esprit que je vais donner la parole aux différents mandataires qui se sont fait inscrire. Je demanderai tout d'abord à M. Georges Palthey, Directeur adjoint du Centre européen des Nations Unies à Genève, de bien vouloir monter à cette tribune où il va représenter le Secrétaire général des Nations Unies.

2.1 M. PALTHEY (Organisation des Nations Unies.)

Monsieur le Président, Monsieur le Président du Conseil exécutif, Monsieur le Directeur général, Mesdames, Messieurs. C'est un grand honneur pour moi d'apporter le salut et le message du Secrétaire général

des Nations Unies à la Conférence générale de l'Unesco, réunie aujourd'hui pour commémorer le dixième anniversaire de la proclamation de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le lieu où se tient cette séance, la proximité du Palais de Chaillot, la présence parmi nous d'hommes, qui comme le Professeur Henri Laugier, ont pris une part prépondérante à l'élaboration de la Déclaration, l'acuité toujours aussi pressante des problèmes humains qui se posent dans le monde, enfin l'esprit même de l'Unesco qui règne dans cette Assemblée et dans cette Maison confèrent une solennité particulière à cette séance dédiée au souvenir de cette journée du 10 décembre 1948 au cours de laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la Charte internationale des droits de l'homme.

2.2 La Déclaration universelle des droits de l'homme comprend peu de principes nouveaux. Le plus souvent elle codifie les aspirations profondes de l'humanité : besoin de justice, soif de liberté, désir latent de sortir de la misère physique et morale pour accéder à une vie plus complète et plus noble. Ces aspirations sont à l'origine de tous les grands mouvements révolutionnaires et libérateurs de l'histoire. Elles trouvent leur expression moderne au XVIII^e siècle, et se manifestent pendant tout le XIX^e siècle, et spécialement durant les révolutions de 1848. Mais, alors que jusqu'à présent leur légitimité n'avait été officiellement reconnue que sur le plan national, depuis le 10 décembre 1948 les droits de l'homme prennent place dans la constitution de la communauté internationale.

2.3 La Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Actes constitutifs des Institutions spécialisées des Nations Unies sont tissés de la même pensée et jaillissent des mêmes idéaux. Les buts en sont identiques et leur poursuite constitue la tâche essentielle de notre époque. Dans son préambule, la Déclaration universelle n'affirme-t-elle pas que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine est le fondement de la liberté, de la justice et de la paix ? Et cette paix, à la construction de laquelle se vouent toutes nos organisations, n'est-elle pas elle-même un moyen de créer un monde meilleur, dans lequel la personnalité humaine pourra librement s'épanouir dans toute sa plénitude et

dans tous ses droits ? Aussi n'est-il pas surprenant que faire l'histoire de la Déclaration ce soit retracer l'histoire des Nations Unies.

2.4 En 1941, dans son fameux message au Congrès, le Président Roosevelt énonce les bases sur lesquelles doit reposer la société future : liberté de penser, liberté de croyance, libération de la faim et de la peur. Ces principes sont repris dans la Charte de l'Atlantique. A Dumbarton Oaks, à San Francisco en 1945, ils sont présents dans toutes les discussions et tous les débats qui conduisent à la signature de la Charte des Nations Unies. Ils sont si intimement associés avec les idéaux des Nations Unies qu'on les retrouve tout au long de l'Acte constitutif de notre Organisation. Aussi, dès leur création, une des premières tâches assignées aux Nations Unies sera-t-elle de procéder à une rédaction de ces droits fondamentaux et d'étudier les mesures propres à en assurer la diffusion et l'application dans le monde.

2.5 C'est ainsi qu'à Londres la Commission préparatoire des Nations Unies, en décembre 1945, puis le Conseil économique et social, au début de 1948, en créant la Commission des droits de l'homme, placent la rédaction d'une Déclaration en tête de son programme de travail.

2.6 En avril 1946, en ouvrant les travaux du Groupe préparatoire de la Commission des droits de l'homme, M. Henri Laugier, Secrétaire général adjoint des Nations Unies, invite les membres du Groupe "à rechercher les bases d'une déclaration des droits fondamentaux à laquelle pourront adhérer toutes les nations unies et dont l'acceptation deviendra la condition même de l'admission des nouveaux membres dans la communauté internationale".

2.7 La Commission des droits de l'homme, définitivement constituée, tient sa première session à Lake Success, en janvier 1947, sous la présidence de Mme Eleanor Roosevelt, immédiatement son Vice-Président, M. Henri Cassin, dépose un premier projet de Déclaration des droits de l'homme qui, moins de dix-huit mois plus tard, le 18 juin 1948, est adopté par la Commission comme une Déclaration internationale des droits de l'homme. Enfin, le 10 décembre suivant, ce texte est proclamé Déclaration universelle par l'Assemblée générale des Nations Unies.

2.8 Aussitôt, les Nations Unies abordent la rédaction de pactes relatifs à l'application des droits de l'homme. Deux projets sont établis, l'un relatif aux droits économiques et sociaux, l'autre relatif aux droits civils et politiques. Les obstacles rencontrés dans l'examen de ces projets n'en arrêtent pas le progrès et une série d'études sont entreprises, avec l'intention d'aboutir à des conventions particulières, accessibles à tous les Etats membres. Des conventions sur le génocide, les droits politiques de la femme, l'esclavage, le statut des réfugiés, les problèmes de la liberté de l'information et de la nationalité de la femme mariée sont actuellement en vigueur. Une convention sur l'apatridie a été adoptée et il ne reste plus qu'à la mettre en application. Les études concernant la liberté de l'information se poursuivent. Dans le domaine des réfugiés, une action concrète est menée, d'abord par l'Organisation internationale des réfugiés, puis actuellement par le Haut-Commissariat pour les réfugiés, et par l'Agence chargée des réfugiés de Palestine. Depuis plus de dix ans, le Fonds international de secours à l'enfance continue son action salutaire en faveur des enfants et des mères.

2.9 Mais ce tableau ne donne qu'une image très imparfaite de l'activité de la famille des Nations Unies dans ce domaine. Un travail tout aussi considérable du point de vue idéologique et encore plus important du point de vue pratique est effectué par les Institutions spécialisées. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation mondiale de la santé prennent leurs responsabilités dans leurs domaines respectifs. Elles essaient d'apporter à l'état économique et sanitaire de très nombreuses populations du globe une amélioration sans laquelle les Droits de l'homme ne sont qu'un mot vide de sens.

2.10 L'Organisation internationale du travail prend une part plus directe encore à la mise en oeuvre de la Déclaration. Elle a abordé résolument les problèmes importants de la liberté de choix du travail, de la liberté syndicale, de la lutte contre le travail forcé, de la sécurité sociale, de la protection contre le chômage et de l'amélioration des conditions de travail.

2.11 Mais, dans cette entreprise destinée à assurer le triomphe des droits de l'homme dans le monde, l'Unesco s'est vu attribuer une place privilégiée - privilégiée par la difficulté de sa tâche, mais surtout par la grandeur et la noblesse de la mission qui lui était assignée. Alors que les autres Institutions cherchent à assurer l'application des Droits de l'homme par des moyens juridiques, économiques ou scientifiques, l'Unesco veut libérer l'homme de ses propres entraves intérieures et lui donner cette liberté de l'esprit sans laquelle toute autre liberté est vaine. Un de vos anciens Directeurs généraux, M. Jaime Torres-Bodet a dit : "La Déclaration du 10 décembre n'est pas seulement une étape historique, elle est un programme". Elle est aussi la philosophie de votre action constante en faveur de l'éducation, du développement de la culture, du progrès de la science ; elle est l'élément moteur de votre combat contre l'analphabétisme, les discriminations et les préjugés. En accomplissant sa tâche, l'Unesco joue un rôle primordial dans la réalisation des idéaux de la grande famille des Nations Unies car, ainsi que vous le répétiez récemment, Monsieur le Président, c'est dans l'esprit et le coeur des hommes que naît la paix.

3. Le PRESIDENT. -

Je donne la parole à M. Brunsvick, membre de la délégation française, qui va vous donner lecture d'un message de M. René Cassin, ancien Président et membre de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies.

4.1 M. BRUNSVICK (France). -

"Monsieur le Président, Monsieur le Président du Conseil exécutif, Monsieur le Directeur général, Mesdames, Messieurs les délégués, Je suis très touché d'avoir été invité, comme l'un des fondateurs de l'Unesco et l'un des principaux rédacteurs de la Déclaration universelle des droits de l'homme, à prendre la parole au cours de la séance de la Conférence générale de l'Unesco qui célèbre le dixième anniversaire de l'adoption de cet acte historique par l'Assemblée générale des Nations Unies.

4.2 Malheureusement, je suis, pour la première fois, contraint, à mon grand regret, de compter avec mes forces et, après la cérémonie organisée le 3

décembre à la Sorbonne par le Comité national français en commun avec la Commission française pour l'Unesco, devant un auditoire attentif et passionné, je dois, en excusant mon absence, me borner à envoyer un message aux membres de la Conférence générale de l'Unesco.

4.3 Ce message n'a pas pour but de dire ce que M. Berthoin, Ministre français de l'éducation nationale et Président de la Conférence vous dira avec infiniment plus d'autorité que moi, au sujet de la fidélité de la France au grand idéal formulé par la Déclaration universelle.

4.4 Mais il remplira pleinement mes vœux si, d'une part, il pouvait consolider votre confiance dans la solidité inébranlable et dans le dynamisme de la Déclaration universelle et si, d'autre part, il pouvait exalter une nouvelle fois à vos yeux le rôle immense et bienfaisant dévolu à l'Unesco par la Déclaration elle-même et pour la diffusion de celle-ci.

4.5 L'épreuve de dix années a suffi à démontrer que, si les principes proclamés par la Déclaration universelle sont encore loin d'être une réalité, ce n'est pas parce que le document voté par l'Assemblée des Nations Unies en 1948 ne répond pas aux aspirations profondes de l'humanité. Tout au contraire, ce document, conçu à l'origine par un petit nombre de savants et de philanthropes, a été élevé, au sortir de l'horrible seconde guerre mondiale, comme la protestation de la conscience universelle à l'encontre des atrocités suscitées par l'hitlérisme et le racisme destructeurs de la dignité de l'homme. L'appui unanime que la Déclaration a reçu des représentants des peuples de tous les continents - vieilles ou jeunes nations, Etats sous-développés ou non - prouve que l'amélioration du destin de l'homme est un des problèmes permanents qui tiennent le plus à coeur à tous les hommes responsables. Depuis 1948, aucune nation n'est parvenue à l'indépendance et n'a pris place dans les institutions internationales sans déployer expressément le drapeau des Droits de l'homme.

4.6 Les résultats pratiques ne sont, hélas, pas encore à la hauteur des espérances nées dans le coeur des êtres humains. Trop d'entre eux subissent encore dans les groupes sociaux dont ils font partie, l'oppression, la misère et souvent l'effet d'injustes préjugés. Près de la moitié du genre humain est encore illettré et ne mange pas à sa faim.

4.7 Mais ce n'est pas la Déclaration universelle qu'il faut accuser. C'est elle qui nous accuse de lenteur, d'insuffisance de foi et d'inhumanité.

4.8 Il nous faut donc redoubler d'efforts, à la fois sur le plan politique, social, économique et surtout sur le plan moral, pour obtenir, en vue des réformes positives des institutions, la transformation de la mentalité des individus, des groupes et des dirigeants des sociétés, dans le sens de la reconnaissance et du respect croissant des droits et des libertés fondamentales de l'homme, sans aucune discrimination.

4.9 A cette tâche immense, c'est la Déclaration universelle des droits de l'homme qui convie l'Unesco - délégués, fonctionnaires, experts et membres des Commissions nationales.

4.10 N'oubliez pas, en effet, que c'est à l'enseignement et à l'éducation des individus et des organes de la société que le préambule de la Déclaration a, en première ligne, fait appel en vue de promouvoir le programme d'action dressé par cette Déclaration.

4.11 Indépendamment des tâches particulières qui incombent à l'Unesco pour faire une réalité du droit de chaque être humain à l'enseignement, à l'éducation, à la création des oeuvres de l'esprit, au bénéfice des bienfaits de la science et de la culture l'Unesco a donc une mission générale d'ensemble : celle de travailler à faire connaître et comprendre par tous les êtres humains, jeunes ou adultes, la haute portée des principes de la Déclaration, à leur faire saisir les droits, mais aussi les devoirs et les responsabilités incombant à tous et à chacun.

4.12 Je me plais à reconnaître que les deux Directeurs généraux de l'Unesco depuis 1948, M. Jaime Torres-Bodet et M. Luther Evans, ont eu une pleine conscience de cette mission éminente dévolue à l'Unesco. L'exposition des droits de l'homme et les premières publications consacrées à ce sujet constituent un modèle qui ne saurait être oublié.

4.13 Mais l'oeuvre à accomplir et les obstacles de toute nature à vaincre sont tellement considérables que nul ne saurait se tenir pour satisfait. Reprenant une parole de M. Torres-Bodet, je dirai : "Aussi longtemps qu'on pourra violer impunément un seul des droits d'un seul homme, aussi longtemps que la plus grande partie du genre humain vivra dans la faim et dans l'injustice, pour mourir dans la misère et l'ignorance, le document adopté à Paris continuera à nous apparaître comme un but encore lointain".

4.14 Puisse donc l'Unesco, sous l'impulsion de son nouveau Directeur général, M. Veronese, comme dans le passé, ne pas se borner à appliquer avec ferveur la Déclaration universelle dans les domaines relevant de son activité.

4.15 Les auteurs de la Déclaration comptent que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, demeurera, au-dessus des frontières et des vicissitudes de la politique, la fidèle gardienne de l'esprit de ce texte et qu'elle répandra cet esprit parmi tous les peuples de la terre."

5. Le PRESIDENT. -

Je donne la parole à Mme Pecson, déléguée des Philippines.

6.1 Mme PECSON (Philippines). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs : Au moment où, arrivés presque à la fin de la dixième session de la Conférence générale, nous nous arrêtons quelques instants à méditer sur la Déclaration universelle des droits de l'homme et sur sa signification, j'éprouve à la fois des sentiments de satisfaction et de tristesse, d'espérance et d'inquiétude.

6.2 En m'élisant membre du Conseil exécutif, vous avez donné tout leur sens aux dispositions de la Déclaration universelle qui affirment l'égalité des droits des hommes et des femmes. Je vous suis profondément reconnaissante d'avoir ainsi reconnu cette égalité. Alors que j'étais, de 1950 à 1954, la seule femme à siéger au Conseil, nous sommes maintenant trois et le déséquilibre de jadis s'en trouve quelque peu atténué. Je m'engage, bien entendu, à faire tout ce qui sera en mon pouvoir pour aider l'Unesco à jouer le rôle qui lui incombe dans le développement de la compréhension universelle et dans la défense des droits que définit la Déclaration.

6.3 Je me joins à vous pour réaffirmer que la

mission de l'Unesco doit être d'assurer la mise en pratique des idéaux énoncés, des termes si nobles dans la Déclaration. Lorsqu'elle a été promulguée, il y a dix ans, celle-ci a été saluée comme marquant l'avènement d'une ère de liberté, où chacun pourrait compter vivre dans la dignité. La Déclaration, en effet, reconnaît et garantit la valeur intrinsèque de l'être humain, et c'est avec raison que ce magnifique document a été considéré comme l'expression même de la conscience humaine, propre à servir de guide aux hommes et aux gouvernements dans cet inconnu où ils sont appelés à s'aventurer.

6.4 Mais en dépit des espoirs que l'on éprouve en pensant à ce que, sous l'influence de cette nouvelle Magna Charta, le monde pourrait devenir, comment ne pas être attristé devant les manifestations d'ignorance, de superstition et de misère qui s'offrent à nous dans de vastes régions du monde. Comme femme et comme mère, je ne peux me défendre d'une sorte de découragement et d'angoisse à la pensée des millions d'enfants qui ont à souffrir du manque d'instruction, de la maladie et de la pauvreté. Peut-être faut-il se féliciter que, toute faible qu'elle soit encore, la voix de la conscience que fait entendre la Déclaration ait pu contribuer depuis une dizaine d'années, entre autres facteurs, à empêcher que n'éclate une nouvelle guerre mondiale ; mais les harcelants problèmes que posent l'ignorance, la superstition et la misère n'en continuent pas moins à tourmenter des centaines de millions d'êtres humains, auxquels il serait, semble-t-il, dérisoire de rappeler qu'ils vivent sous la protection de la Déclaration universelle. Car comment ces êtres pourraient-ils jouir des droits proclamés dans la Déclaration sans avoir d'abord été libérés des tiraillements de la faim ? Et comment pourraient-ils apprécier les libertés qui sont si solennellement reconnues sans être d'abord sortis des ténèbres où les maintiennent leur ignorance et leur aveugle crédulité ?

6.5 Entre les nobles intentions exprimées dans la Déclaration et les modestes réalisations de ces dernières années, un large fossé subsiste qui semble encore plus large quand on songe à tout ce que l'éducation, la science et la culture pourraient faire pour développer la compréhension internationale et maintenir la paix. Je ne cherche nullement, en disant cela, à déprécier l'action qu'a déjà exercée l'Unesco pour faire respecter les droits de l'homme et assurer ainsi le maintien de la paix et le progrès du bien-être humain. Loin de moi la pensée de ne pas rendre justice au programme d'activité de l'Unesco. Mais, à cet égard, il nous faut en toute sincérité nous demander - et je pose maintenant la question : pourquoi, alors que l'Unesco doit faire face à des problèmes d'une telle ampleur, ne lui accordons-nous, pour financer son programme, qu'un budget véritablement infime ? Nous sommes venus ici de toutes les parties du monde pour approuver un programme qui, s'étendant sur deux ans, bénéficie d'un total de crédits à peine égal à ce que dépense pour un an la Ville de Paris. Et pourquoi, devant les immenses besoins existants, mettons-nous tant de temps à établir un Fonds international pour l'éducation, la science et la culture, grâce auquel l'Organisation pourrait enfin lancer une attaque massive contre l'analphabétisme, le manque d'instruction, l'incompréhension et les préjugés ? Une telle attitude est-elle bien de

mise au moment où nous entonnons des hymnes en l'honneur de la liberté et de la dignité humaine, glorifiées par la Déclaration. Si nous voulons que les générations à venir gardent la mémoire de ce jour, sachons montrer que nous entendons assurer dans son esprit comme dans sa lettre, le triomphe de la Déclaration. Que l'Unesco ne se contente pas de demander à ses Etats membres des rapports sur la façon dont ils célèbrent le présent anniversaire. Qu'elle rompe avec la routine qui tend de plus en plus à s'établir, selon laquelle la célébration de la Journée des droits de l'homme est une cérémonie de pure forme, et qu'elle élargisse l'action déjà fort utile qu'elle a entreprise pour lutter contre l'ignorance, la superstition et la misère. C'est, Mesdames et Messieurs, sur les terrains mêmes où se déroulera la lutte contre ces fléaux que les droits proclamés dans la Déclaration pourront être gagnés ou perdus. Ici, dans cette auguste assemblée, nous ne pouvons que prendre une fois de plus la résolution de veiller à ce que ces droits soient respectés, et que leur respect, comme je l'espère ardemment, se manifeste sous d'autres formes que des paroles plus ou moins oiseuses concernant le bien-être de l'humanité.

7. Le PRESIDENT. -

Je donne la parole à M. Vassev, délégué de la Bulgarie.

8.1 M. VASSEV (Bulgarie). - (Traduit du russe.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs : C'est avec un grand plaisir que nous nous associons d'esprit et de cœur à tous ceux qui célèbrent avec conviction et sincérité le dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

8.2 La guerre que l'humanité a vécue, et qui a coûté la vie à des millions d'hommes, de femmes et d'enfants, s'est terminée par le complet effondrement de ceux qui l'avaient allumée et par le juste châtiement de la cruauté et de la violence.

8.3 La Déclaration universelle des droits de l'homme constitue l'un des plus importants résultats de la coopération pacifique qui s'est établie depuis la guerre entre des Etats ayant des structures économiques et sociales différentes. L'homme est l'oeuvre la plus parfaite de la nature. Voici dix ans que la Déclaration universelle des droits de l'homme est entrée en vigueur ; l'homme affirme chaque jour plus courageusement son droit au travail et à des conditions de vie meilleures.

8.4 La vitalité des principes solennellement proclamés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme a été confirmée par la formation, au cours des dix dernières années, d'une série de nouveaux Etats indépendants, petits et grands, qui ont rejeté le joug du colonialisme. Ces nouveaux Etats infusent un sang nouveau à l'ensemble de notre société, en marche vers un avenir plus clair. Les termes magnifiques qui définissent les droits de l'homme seraient moins solides et perdraient leur sens s'ils ne trouvaient pas leur application dans la vie des hommes de tous les pays.

8.5 Dans mon petit pays, nous appliquons la Constitution de la République, qui garantit tous les droits essentiels que proclame la Déclaration universelle : le droit à la liberté, le droit au travail, le droit de participer à la vie sociale et culturelle.

8.6 Mon pays n'est pas grand : il ne compte que 7 millions 1/2 d'habitants. Le gouvernement et la société ont assuré aux paysans une vieillesse plus heureuse et plus tranquille en leur accordant, à partir d'un certain âge, des pensions à vie. Ainsi, les dispositions de l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme sont appliquées dans notre République, non seulement aux employés et aux ouvriers mais également aux paysans.

8.7 L'analphabétisme est en voie de liquidation dans mon pays, et, conformément à l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'instruction y est obligatoire pour tous les enfants, garçons et filles, âgés de moins de 15 ans, y compris les enfants des groupes allogènes.

8.8 Puisque notre Organisation a notamment pour objet de contribuer au développement de la vie culturelle, je voudrais citer un exemple au moins de ce qui a été fait dans mon pays pour assurer à tous l'accès à la vie culturelle. Lundi soir, Paris a accueilli avec son hospitalité coutumière deux de nos artistes sur la scène de l'Opéra : le ténor Dmitri Ouzounov a tenu le rôle de Rhadamès, et la basse Nicolas Guilaourov, âgé de 29 ans, celui de Ramsès dans "Aïda". Comme l'art possède une force qui surmonte tous les obstacles de frontières, Ouzounov s'envolera dans quelques jours pour le Metropolitan Opera de New York, et le 6 décembre, Guilaourov paraîtra pour la troisième fois dans Faust à l'Opéra de Paris. La vie de ces deux artistes reflète l'histoire de notre jeune République et de son développement culturel : tous deux sont nés de parents pauvres ; mais l'Etat et la société leur ont donné la pleine possibilité de s'instruire et de cultiver leur talent.

8.9 Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nous sommes tous émus par la solennité de cette séance, consacrée à la célébration du dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Néanmoins, nous devons sincèrement reconnaître que l'esclavage, la discrimination et l'humiliation de l'homme n'ont pas encore entièrement disparu du monde. La décision prise par notre Conférence de préparer une convention internationale contre les discriminations dans le domaine de l'éducation marque une étape vers la reconnaissance effective des droits proclamés dans la Déclaration universelle. Assurer la mise en pratique des principes de cette Déclaration, telle est la grande tâche qui nous incombe maintenant. Et l'histoire sera reconnaissante à ceux qui appliquent et continueront à appliquer toujours plus largement ces principes.

9. Le PRESIDENT. -

La parole est à M. El Fassi, délégué du Maroc.

10.1 M. EL FASSI (Maroc). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la célébration du dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme est un événement qui doit avoir un grand retentissement dans le monde. Est-ce à dire qu'au cours de ces dix dernières années ces droits aient été mieux préservés ? Sans aller jusqu'à une réponse absolument affirmative, on peut dire que, malgré le spectacle des injustices qui sont encore commises dans le monde contre la dignité humaine, l'idée de la transcendance des droits de l'homme a fait son chemin dans l'esprit des hommes de tous les peuples.

10.2 L'adhésion d'un grand nombre de nouveaux membres des Nations Unies à cette Déclaration en est une preuve. L'amélioration des conditions sociales de tous les peuples est aussi une conséquence du progrès qui marque dans le monde la reconnaissance des droits de l'homme. L'oeuvre de l'Unesco et l'action des Etats membres de notre Organisation en vue de servir son idéal pour permettre l'avènement d'une humanité meilleure sont une illustration éclatante du succès de cette déclaration.

10.3 Mais ce qui reste à faire est encore plus important que ce qui a été réalisé pour mettre en pratique tous les principes contenus dans les trente articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Et ce devoir incombe, en premier lieu, aux éducateurs. D'ailleurs la Déclaration soulignait ce fait dans son préambule, en ces termes :

10.4 "L'Assemblée générale proclame,

La présente Déclaration universelle des droits de l'homme comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations, afin que tous les individus et tous les organes de la Société, ayant cette Déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés."

10.5 Cui ! C'est principalement à l'école que doit être inculqué aux générations futures le respect de la dignité humaine, et le rôle du maître dans cette action est capital. Me rendant compte de l'importance de ce moyen pour inspirer aux jeunes l'amour et l'attachement aux principes de la Déclaration des droits de l'homme, j'ai fait lire l'année dernière, en tant que Ministre de l'éducation nationale, une allocution dans tous les établissements scolaires du Maroc, à l'occasion de l'anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'homme. Dans cette allocution, je disais en particulier ceci :

10.6 "Deux fois en moins d'un siècle et demi, l'homme a jugé opportun d'affirmer ses droits imprescriptibles. Qu'est-ce à dire sinon que ces droits doivent être souvent rappelés parce qu'ils restent souvent menacés ? Les forces du mal subsistent partout, triomphant dans le sein même des peuples les plus libéraux, voire dans le coeur des êtres les plus justes et les plus charitables.

10.7 Un moment de faiblesse et c'est la surprise, la défaite du juste devant le fort, la défaite aussi du juste devant ses propres instincts. C'est donc non seulement autour de nous mais en nous que nous devons veiller à triompher des puissances d'oppression".

10.8 Or on ne peut faire triompher cet idéal qu'en le faisant aimer aux jeunes enfants d'aujourd'hui, qui seront les hommes de demain.

10.9 D'ailleurs pour nous, Arabes et Musulmans, les principes fondamentaux de la Déclaration universelle des droits de l'homme ont toujours été reconnus et honorés. Et l'on peut affirmer que la principale innovation de l'Islam fut cette reconnaissance solennelle et absolue de la dignité humaine : l'égalité des hommes de toutes races est proclamée dans le Coran et les Hadiths (traditions) du Prophète. Les Arabes étant les champions de l'Islam, certains parmi eux pouvaient prétendre à une supériorité sur les autres, et voilà le Prophète qui proclame : aucun Arabe n'est supérieur à un Non-Arabe et personne ne peut surpasser son prochain que par le respect de Dieu. L'égalité de l'homme et de la femme est un credo de l'Islam. Une "tradition" du Prophète affirme ceci : en droit, les femmes sont les égales des hommes.

10.10 Le droit à l'instruction - ou plutôt le devoir, puisque c'est ainsi que la chose est considérée en Islam - est le même pour l'homme que pour la femme. La parole qui édicte cette obligation est ainsi rapportée : "le fait de s'instruire est un devoir pour tout musulman et pour toute musulmane (Talabu l'ilmi faridatoune ala kulli muslimin wa muslima) : le mot "musulman", masculin en arabe aurait pu suffire pour indiquer qu'il s'agit aussi bien de l'homme que de la femme ; mais pour bien montrer que c'est là une innovation et un droit nouveau que l'Islam accorde à la femme, il a été précisé par les mots "et pour toute musulmane".

10.11 D'ailleurs, l'intérêt porté par l'Islam à l'acquisition de la connaissance et à la valeur de la science est proclamé dans maints versets du Coran et différentes "traditions" du Prophète. Ainsi cette parole célèbre : "Recherche la science depuis le berceau jusqu'au tombeau". Et pour montrer que la Science n'est pas l'apanage d'un peuple en particulier, d'une race ou d'une communauté quelconque mais qu'elle appartient à toute l'humanité et qu'on ne doit pas dédaigner de la rechercher chez les autres, le Prophète a proclamé : "Allez rechercher la science partout où elle peut se trouver, même s'il vous faut pour cela vous rendre jusqu'en Chine".

10.12 On trouve aussi dans le Coran cette parole qui place les savants au-dessus de ceux qui sont restés dans l'ignorance : "ceux qui savent sont meilleurs que ceux qui ne savent pas".

10.13 La tradition arabe et musulmane pullule de ces maximes qui prônent la valeur de la science, et c'est en s'attachant à ces principes que la civilisation arabe a pu briller de l'éclat qui a fait d'elle l'héritière de la Grèce, de la Perse et de Byzance et qui lui a permis de conserver, de développer et de léguer au monde moderne les réalisations de toutes les civilisations antérieures.

10.14 En ce qui concerne le droit à la liberté, la parole célèbre du Calife Omar a une résonance qui rappelle singulièrement le premier article de la Déclaration universelle des droits de l'homme. S'adressant à quelques puissants parmi les chefs arabes qui, enivrés par leurs victoires, s'écartaient quelque peu des principes de l'Islam en émettant certaines prétentions sur de nouveaux convertis, le Calife Omar leur lança cette apostrophe mémorable : "Depuis quand vous croyez-vous en droit d'asservir les hommes, alors que leurs mères les ont mis au monde libres ?" Cette parole fut prononcée au début du VII^e siècle et c'est un honneur insigne pour les Arabes que de la retrouver en tête de cette proclamation universelle que l'humanité entière s'est engagée à honorer et à respecter.

10.15 Si je me suis plu à rappeler ces données de la philosophie des pays arabes et musulmans, c'est pour vous dire avec quel enthousiasme les peuples de cette grande communauté ont accueilli et approuvé la proclamation universelle des droits de l'homme. Est-il nécessaire aussi de rappeler qu'une éminente personnalité arabe, M. Charles Malik, a collaboré activement à l'élaboration de la Déclaration universelle, comme Rapporteur de la Commission des Droits de l'homme d'abord, et ensuite comme Président de la troisième Commission de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies qui fut chargée de l'examen du Projet de Déclaration universelle.

10.16 Il nous reste encore une fois à espérer que les peuples redoublent d'efforts pour faire des principes de cette Déclaration une réalité vivante. Il faut, avant tout, que tous les hommes jouissent de la liberté, ce droit qui est la garantie de tous les autres, qui conditionne la considération mutuelle des uns pour les autres et qui est le véritable fondement de la paix dans le monde - pour que règne cette compréhension entre tous les humains, prônée dans un verset du Coran :

10.17 "Nous vous avons créés en faisant de vous des peuples et des communautés divers, pour que vous vous connaissiez, et le plus digne parmi vous par rapport à Dieu est celui qui le respecte le plus".

11. Le PRESIDENT. -

Je donne la parole à M. Maté, délégué du Ghana.

12.1 M. MATE (Ghana). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, mon pays, le Ghana, a accédé à l'indépendance le 6 mars 1957. Deux jours plus tard, le 8 mars, il entra, avec le parrainage du Gouvernement du Royaume-Uni, dans le système des Nations Unies. En agissant ainsi, le Ghana a voulu témoigner de sa foi dans les objectifs des Nations Unies, qui sont de réaliser et de maintenir dans le monde la liberté, la justice et la paix. Mon pays est convaincu que ces objectifs fondamentaux - liberté, justice et paix - ne peuvent être pleinement et durablement atteints que grâce au respect des droits de l'homme que définit la Déclaration universelle.

12.2 Pour nous, gens du Ghana, la famille (au sens large du terme) continue à constituer la cellule sociale de base ; et la connaissance que nous avons de la façon dont fonctionne le groupe familial - auquel l'individu apporte sa contribution et dont il reçoit aide et protection - nous permet d'apprécier pleinement le rôle qui doit revenir à la grande famille des Nations Unies. Il y a bien en effet, semble-t-il, une analogie entre ces deux formes de "famille".

12.3 Aucune famille ne peut agir au mieux de ses intérêts si chacun de ses membres n'est pas prêt, et ne s'attache pas effectivement, à faire tout son possible pour satisfaire aux normes acceptées par tous et c'est seulement grâce à la collaboration éclairée de tous les membres du groupe familial que peuvent être sauvegardés les droits des individus qui font partie de ce groupe.

12.4 Je voudrais maintenant attirer votre attention sur quelques-uns des moyens par lesquels les pays qui font partie de la grande famille des Nations Unies pourraient, à mon avis, contribuer au respect universel des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Il me paraît d'abord essentiel que chacun de ces pays fasse tous ses efforts pour demeurer loyalement fidèle aux principes et idéaux des Nations Unies et des divers organes par l'intermédiaire desquels s'exerce leur action.

12.5 Chaque peuple devrait systématiquement s'efforcer de s'initier aux modes de vie des autres peuples du monde, et ces efforts devraient être accomplis dans l'esprit le plus large, afin que chacun de nous en vienne à bien comprendre, en toute sympathie, les circonstances particulières dont découle l'histoire et la manière de vivre des peuples étrangers.

12.6 L'éducation, au sens le plus large du terme,

devrait être considérée par chaque nation comme le plus efficace des moyens de faire régner la compréhension entre tous les membres de la grande famille humaine et de garantir le respect des droits de l'homme. Elle ne devrait d'ailleurs pas tendre uniquement au progrès des arts et des sciences : ce qui, à mon avis, est essentiel, c'est d'assurer par l'éducation le développement des valeurs spirituelles, grâce auxquelles les individus parviendront à subordonner leurs intérêts matériels à des fins morales et au bonheur de l'humanité.

12.7 Chaque nation devrait faire un sincère effort pour apprécier son propre mode de vie et son comportement à l'égard des autres nations et des autres peuples, en se gardant à cet égard de toute attitude de pharisaïsme. Sur le plan national comme sur le plan individuel, notre devoir est de reconnaître modestement nos fautes et nos faiblesses et de nous appliquer sincèrement et résolument à nous en affranchir.

12.8 Nous devrions, toutes les fois que nous célébrons la Journée des droits de l'homme, saisir cette occasion d'affirmer à nouveau notre fidélité aux nobles idéaux qui s'expriment dans la Déclaration et notre décision de faire régner dans le monde la liberté, la justice et la paix.

13. Le PRESIDENT. -

La parole est à M. Mackenzie, de la délégation du Canada.

14.1 M. MACKENZIE (Canada). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le monde célèbre ce mois-ci le dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme par l'Assemblée générale des Nations Unies.

14.2 Je suis heureux et fier d'être de ceux auxquels a été donnée l'occasion de prendre la parole à ce sujet en cette séance plénière de la dixième session de la Conférence générale de l'Unesco : car il n'y a peut-être aucun thème qui présente plus d'importance et plus d'intérêt. Puisqu'on m'a suggéré l'idée de parler tout particulièrement de l'Article 2 de la Déclaration, je voudrais vous en donner d'abord lecture : "Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté".

14.3 Ces phrases, dans lesquelles s'exprime un idéal élevé, permettent de saisir quelques-unes des grandes fins auxquelles tendent l'existence même et l'oeuvre de l'Unesco et de l'Organisation des Nations Unies. Malheureusement, il est en général plus facile de jeter des idées sur le papier et même de s'entendre sur ces idées que de les mettre effectivement en pratique dans la vie courante ; cela tient à la nature même de l'homme et à celle du monde dans lequel il vit aujourd'hui. Si nous pouvons nous accorder

à reconnaître que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits, il n'en existe pas moins des différences sensibles et nombreuses entre les hommes et notamment entre ceux qui n'appartiennent pas aux mêmes groupes, nations ou races. Il nous faut donc, à mon avis, tout en reconnaissant ces différences, nous donner pour but d'arriver, en dépit d'une telle diversité à ce degré d'unité qui peut seul rendre possibles et efficaces des organisations sociales telles que la communauté ou l'Etat. Pour parler en termes plus ramassés, disons que notre idéal devrait être "l'unité dans la diversité" ou la "diversité dans l'unité".

14.4 J'ai parlé de la nature humaine et de la diversité des êtres humains, comme de facteurs qui expliquent certaines des difficultés auxquelles s'est heurtée la mise en pratique des nobles idéaux qui s'expriment dans la Déclaration universelle. D'autres difficultés résultent du fait que la liberté d'action de l'individu - autrement dit, son droit à faire ce qu'il veut au moment et de la façon qui lui plaisent - se heurte aux limites que lui impose son association avec d'autres êtres humains et le devoir qu'il a de respecter leurs droits, leurs désirs et leur propre liberté d'action. C'est un lieu commun de dire - et il est parfaitement vrai - que tout se paie en ce monde et notamment ce qui est important ou précieux. Je suis de ceux qui placent la liberté humaine au premier rang des objectifs et des biens de l'humanité, et je ne crois pas que les droits définis par la Déclaration puissent être mis à profit dans une société humaine qui n'assurerait pas à l'individu le maximum de liberté. La liberté n'a d'ailleurs de sens pour moi que si elle me permet d'avoir mes opinions propres et de les exprimer, même si elles sont opposées à celles de mon gouvernement ou de la majorité de nos concitoyens. Elle doit également me donner le droit de vivre comme je l'entends, mon comportement dû-il être, là encore, entièrement différent de celui de la plupart de mes compatriotes. Mais, cela dit, la liberté implique aussi pour moi la nécessité d'accepter la responsabilité de ma conduite et de mes relations avec autrui ; ce n'est, en effet, que si chacun accepte la responsabilité de ses actes que la liberté personnelle peut devenir une réalité pour tous. Qu'on ne voie d'ailleurs pas là une philosophie facile ou une conception simple de la vie, car un certain conformisme est nécessaire de la part de chacun pour que la Société et l'Etat puissent fonctionner de façon efficace et répondre comme il se doit aux besoins des êtres humains. Ainsi, pour moi, ce qui mesure le progrès d'une société ou d'une nation, vers la collectivité idéale, est le degré de liberté personnelle qu'elle accorde à ses membres et le degré de coopération que ceux-ci apportent en retour, de plein gré et sans la moindre contrainte, à la réalisation des aspirations et des fins sociales ou nationales du groupe.

14.5 Les Canadiens sont des êtres humains comme les autres, donc loin d'être parfaits ; et vous pourriez, je pense, trouver chez nous des exemples de tous les défauts et faiblesses qu'on peut en tous lieux reprocher aux hommes. Je suis néanmoins fier de mon pays, non pas à cause de ses dimensions ou de son potentiel de richesse, mais parce que je suis convaincu qu'il déploie tous ses efforts pour arriver par des moyens pratiques et pacifiques à certains des buts que j'ai précédemment essayé de définir :

à savoir, l'unité dans la diversité et l'octroi à chaque individu, même non conformiste, du maximum de liberté possible. Peut-être ne saurait-il en être autrement, du fait de la nature et de l'histoire mêmes du Canada, où coexistent sur un pied d'égalité deux langues et deux cultures aussi importantes que dissemblables et où vivent des représentants de presque toutes les races et nations du monde. C'est ainsi que ma propre université, celle de la Colombie britannique, qui est l'une des plus jeunes du Canada, compte parmi ses 10,000 étudiants, plus de 1,200 non-Canadiens, représentant plus de 60 nations. J'aime à penser - et j'espère en vérité - que tous les grands principes que j'ai évoqués et tous les nobles idéaux qui s'expriment dans la Déclaration ont été effectivement mis en pratique, non seulement dans cette université, mais dans tout l'ensemble de la province et dans toute l'étendue du pays. Mais en raison des inégalités de la nature humaine, qui, comme je l'ai dit, peut se révéler tantôt bonne, tantôt médiocre et tantôt franchement mauvaise, il est inévitable que nos hautes aspirations demeurent parfois insatisfaites et qu'il subsiste ça et là des situations regrettables que nous déplorons tous. En ce qui me concerne, cela ne fait que m'inciter à agir dans le sens de la réalisation pratique des principes que définit la Déclaration universelle des droits de l'homme, non seulement dans des lois ou des règlements, mais dans la vie quotidienne des êtres humains de tous les pays.

14.6 Il est, ai-je dit, relativement simple de définir de nobles idéaux et même de s'accorder sur leur valeur. Il est beaucoup plus difficile et beaucoup plus compliqué de les faire passer dans les pratiques et habitudes quotidiennes du commun des hommes qui peuplent les villes, les villages et les campagnes de toutes les régions du monde. A cet égard, l'Unesco, me semble-t-il, un rôle tout spécial à jouer puisqu'elle se propose d'aider tous les êtres humains à s'instruire, de développer entre eux, en dépit de leurs différences, une compréhension mutuelle fondée sur la tolérance, d'assurer le respect du patrimoine culturel des autres peuples et de satisfaire le désir qu'a chacun d'y accéder. S'il faut reconnaître que nous sommes encore loin d'avoir atteint tous les buts qui sont proposés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée il y a dix ans, l'existence même de cette Déclaration et l'intérêt que lui portent toutes les nations constituent, à mon avis, la meilleure garantie qu'un jour seront réalisés pour le plus grand bien de tous les êtres humains, les idéaux qui s'y trouvent définis.

15. Le PRESIDENT. -

Je donne la parole à M. de Alba, délégué du Mexique.

16.1 M. de ALBA (Mexique). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je désire tout d'abord exprimer publiquement la gratitude de la délégation du Mexique pour les paroles élogieuses qu'ont prononcées à cette tribune le représentant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le membre de la délégation française chargé de lire le message de M. Cassin, message où se traduisait une vive sympathie à l'égard de mon compatriote, M. Torrès Bodet, actuellement Ministre de l'éducation du Mexique.

16.2 La Déclaration universelle des droits de l'homme résulte de tout un ensemble d'aspirations qui se sont développées aux différentes époques. Dans leur lutte contre la tyrannie, la misère et l'ignorance, toutes les générations ont été conduites à formuler des messages d'optimisme ou des promesses de justice. Avec ses scènes de violence, de barbarie et de destruction, la deuxième guerre mondiale a créé - par la vertu même du sang qu'elle a fait couler - le terrain favorable où pourront germer les idéaux de liberté politique et de développement économique.

16.3 Voilà dix ans que la troisième Assemblée générale des Nations Unies, réunie dans cette généreuse et accueillante Ville de Paris, a donné sa forme définitive à la Déclaration universelle des droits de l'homme ; voilà dix ans que cette Déclaration a été offerte aux générations présentes et futures, comme une sorte de compensation pour les maux qu'avait enfantés la deuxième guerre mondiale. Evangile de paix, de concorde et de fraternité, ce document devrait être relu chaque jour par les hommes d'aujourd'hui, auxquels il apporte des règles de conduite propres à adoucir pour tous le rude chemin de la vie.

16.4 Au sein de la Conférence générale de l'Unesco, c'est principalement des droits de caractère culturel qu'il nous faut parler. Le droit à l'instruction élémentaire, gratuite et obligatoire, s'inscrit en lettres d'or dans l'article 26 de la Déclaration, qui énonce également la nécessité de généraliser l'enseignement technique et professionnel et d'ouvrir à tous, conformément aux principes d'égalité qui doivent prévaloir dans toute démocratie, l'accès aux études supérieures.

16.5 L'article 26 précise d'autre part les normes et les fins qui doivent être, à notre époque, celles de l'éducation ; elle doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement des libertés fondamentales, de façon à favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations, et à contribuer ainsi au maintien de la paix. L'éducation ainsi conçue n'a rien d'individualiste, puisqu'elle impose à chacun des devoirs envers ses semblables et envers la communauté politique internationale.

16.6 Dans quelle mesure les principes exposés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme ont-ils jusqu'à présent été appliqués ? Les hommes d'aujourd'hui peuvent sans doute rougir quelque peu et avoir des remords de conscience en reconnaissant qu'ils n'ont pas respecté les impératifs moraux et philosophiques qui s'expriment dans cette Déclaration signée à Paris il y a dix ans.

16.7 L'enseignement et l'éducation sont inséparables de l'ensemble des éléments par lesquels se manifeste sur le plan intérieur comme sur le plan international, la vie des peuples ; et, si les droits qui intéressent l'éducation et la culture ne sont mentionnés que vers la fin de la Déclaration, cela procède, semble-t-il, de l'idée que leur respect ne pourra être assuré qu'à partir du moment où les hommes jouiront pleinement - sur le plan biologique, civique, économique, social ou politique - des droits que définissent les 25 premiers articles. Les droits de l'homme ne peuvent ni se diviser ni se fragmenter ; indissolublement liés les uns aux autres, ils constituent, dans leur interdépendance, un tout homogène avec lequel s'harmonise la philosophie même de la Déclaration. L'ignorance est une forme de la misère, l'indice d'un bas

niveau de vie, une marque de servitude. Or, la Déclaration universelle condamne toutes les formes - physiques ou morales - de la servitude.

16.8 Les auteurs de la Déclaration française des droits de l'homme de 1789 et les artisans de l'indépendance des républiques hispano-américaines ont condamné l'esclavage dans un élan généreux et quelque peu romantique. Hidalgo, premier héros de l'indépendance du Mexique, promulgua en 1810 un décret abolissant l'esclavage dans toute l'Amérique, décret inspiré de cette considération économique, qu'il fallait rendre leurs terres aux indigènes. Lincoln, que Walt Whitman appelle le grand capitaine des armées de la liberté, cet homme sans tache, héros et martyr de la lutte pour l'abolition de l'esclavage aux Etats-Unis, fit triompher ses projets abolitionnistes; mais, comme il n'eut pas le temps de réformer en conséquence la structure sociale, les représailles se déchâfèrent et l'on assista à la dispersion tumultueuse, en caravanes errantes, des anciens esclaves qui n'avaient pas de moyens de subsistance.

16.9 Les grandes réformes sociales doivent être complétées par des campagnes d'éducation, et inversement: telles sont les conclusions qui se dégagent de la Déclaration universelle des droits de l'homme, magnifique document qui insiste sur la dignité de la personne humaine.

16.10 Le premier article de la Déclaration dispose que "tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits", ce qui est comme un écho de Thomas Jefferson. Il fait expressément appel à la raison et à la conscience, pour que l'exercice des droits de l'homme se conjugue harmonieusement avec le respect de la personne humaine en vue de réaliser entre tous les hommes de la terre l'esprit de fraternité.

16.11 Ce but ne pourra toutefois être atteint que grâce à une éducation vivifiante et intégrale tendant à assurer le développement de toutes les facultés - y compris les aptitudes manuelles - et à faire naître entre les êtres humains la confiance mutuelle qui permettra à chacun de nourrir à l'égard de ses semblables un réel sentiment de respect. L'article 26 de la Déclaration stipule que l'éducation "doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix". Ainsi se trouve définie la mission historique qu'est en train d'accomplir l'Unesco en déployant de jour en jour plus d'efforts pour faire régner l'harmonie et l'esprit de coopération entre tous les peuples de la terre. C'est en suivant cette voie qu'on pourra libérer les générations à venir du triple joug de la tyrannie, de l'ignorance et du vice; et que sera ainsi mise en pratique la doctrine que Simon Bolivar, libérateur de l'Amérique, exposait avec éloquence au Congrès d'Angostura il y a cent quarante ans, véritable synthèse des aspirations de toutes les nouvelles républiques de l'hémisphère occidental.

16.12 En célébrant en cette assemblée, qui réunit d'éminentes personnalités venues de toutes les régions du monde, le dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'Unesco fournit la preuve concrète que, pour parler comme les humanistes, rien de ce qui est humain - problème ou préoccupation - ne lui est étranger.

17.1 Le PRESIDENT. -

Mesdames, et Messieurs, nous écoutons encore ces voix venues de tous les points de l'univers - des voix tendues par la même volonté et où frémissait, à peine dominée, la même espérance infinie.

17.2 L'Organisation des Nations Unies, parlant au nom de centaines de millions d'hommes, les Philippines, la Bulgarie, le Maroc, le Ghana, le Canada, le Mexique! Qui eût jamais pu prévoir qu'un jour un tel accord, à la fois rationnel et sensible, s'affirmerait entre des peuples si divers! Et qui ne percevrait, au travers de l'ordonnance officielle de cette cérémonie, combien la France s'émeut à voir un si irrésistible mouvement d'âme naître dans cette salle parisienne, en débordant l'enceinte, gagner le monde, comme pour y annoncer le retour, dans vos patries respectives, de vous tous qui, artisans passionnés de l'oeuvre commune, demeurerez, n'est-ce pas, pour nous des amis éprouvés?

17.3 Ce mouvement d'âme, un des plus éminents juristes de notre époque, M. René Cassin, en a exprimé, hier à la Sorbonne et tout à l'heure dans son noble message, la signification profonde et salué la féconde promesse.

17.4 Bien que l'essentiel ait été dit excellemment par ces porte-parole dont l'éloquence était digne de la fervente pensée qui les animait, cette question des droits de l'homme et de l'usage que nous devons en faire précisément pour le mieux de l'homme, pose de tels problèmes que le Président de la dixième session de la Conférence générale de l'Unesco a pensé devoir se lever à son tour.

17.5 Il nous faut d'abord replacer cette Déclaration dans son vrai contexte, qui est moral; situer cet acte aux trente articles comme un moment décisif dans l'évolution de l'idéal spirituel des hommes - cet idéal qui, au milieu de tant de forces redoutables, se voudrait sans cesse plus haut et plus exaltant encore. C'est, en effet, à la purification et à l'ennoblissement du Coeur du Monde que cette Déclaration doit, avant tout, apporter son aide.

17.6 Certes, de tout temps cette spiritualité, cet élan affectif ont cherché à se faire jour. La lutte pour les droits de l'homme reconnaît avec respect, dans le passé, ces prophètes et ces apôtres qui s'étaient dressés contre des tyrannies aux visages très divers; ces martyrs aussi, qui avaient peut-être dans un dernier regard visionnaire, entrevu le bonheur des hommes libres - bonheur encore si lointain, alors que, trop souvent, le sacrifice de ces héros avait pu, à d'autres, paraître inutile.

17.7 Quelquefois aussi, certains chefs, détenant le pouvoir de contrainte, avaient soudain ressenti la honte d'en abuser; quelques-uns, les plus vertueux et les plus sages, s'étaient fait une gloire de lier leur nom ou leur règne à quelque nouvelle garantie.

17.8 Depuis la Grande Charte, base des libertés politiques et individuelles qui font aujourd'hui partie de la tradition britannique; depuis le Landslov norvégien qui, il y aura bientôt sept siècles, étendait à tous les sujets du roi le privilège de la justice; depuis la loi polonaise de 1430, posant les fondements du célèbre "habeas corpus" anglais dont, en même temps que les libertés religieuses accordées en Bohême, devait s'honorer le XVIIe siècle, il y avait eu la Déclaration d'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, par quoi le Congrès de Philadelphie établissait

des droits politiques inaliénables. Enfin, treize ans plus tard, l'Assemblée nationale française promulguait cette Déclaration des droits de l'homme et du citoyen dont allaient s'inspirer tous ceux qui avaient à construire un édifice de régénération civique et humaine.

17.9 A une longue tradition de vœux, d'élan et de conquêtes se soudait donc, le 10 décembre 1948, le maillon suprême qui renforçait cette chaîne tenue par des morts. Qui la renforçait de façon incomparable : car, il faut le dire, cette Déclaration universelle, d'où est issu le vaste programme de l'Unesco, ouvert sur des perspectives immenses, n'est pas une simple extrapolation, à l'échelle mondiale, des conventions passées jadis entre tel souverain et tel peuple. C'est, par son essence plus encore que par sa dimension que, sans les faire oublier, elle dépasse de beaucoup les modèles qui ont pu inspirer sa recherche. Par son origine aussi : elle n'est pas, en effet, fille d'une révolution, mais d'une résolution.

17.10 Jusqu'à cette date, les droits économiques, sociaux et culturels avaient été à peu près négligés. Le contenu de tous les contrats nationaux, quels qu'ils fussent et si loin qu'aient pu s'étendre leurs leçons et leur rayonnement, ne pouvait plus suffire à accorder les aspirations croissantes de l'homme vers un accomplissement total de ses pouvoirs et de ses dons, avec les métamorphoses politiques et sociologiques qui agrandissent continuellement le monde.

17.11 C'est que la conscience humaine, elle aussi, quoi qu'en pensent certains, décrit une courbe de progrès, je veux dire de besoins et d'exigences, capable de s'élever au-dessus des cimes qu'on aurait pu croire définitives. Un tourment d'absolu pousse sans cesse l'homme vers une meilleure image de lui-même, à laquelle il voudrait toujours ressembler. C'est cette montée indéniable des scrupules, fixant à la communauté de nouveaux devoirs, qui confère justement à notre Déclaration non seulement son caractère d'extension sans pareille, mais la valeur d'une véritable transcendance. Au vrai, elle contient le vœu ardent d'une solidarité qui se voudrait enfin totalement satisfaite et qui, si elle ne demandait pas, cette fois, tout et sans rien omettre, à la justice humaine, estimerait n'avoir rien obtenu encore.

17.12 Cette Déclaration universelle des droits de l'homme, aboutissement d'une longue requête et marque d'un besoin né au tréfonds de l'être, est devenue en réalité le sujet le plus vivant, le plus actuel du monde : car nous sommes arrivés au moment où les hommes de notre siècle, riches d'une expérience douloureuse, doivent sentir qu'ils ont en ce texte non pas un code auquel on se réfère, mais la propre émanation de leurs désirs les plus altruistes et de leurs aspirations les plus naturelles - désirs

et aspirations qu'ils doivent respecter et faire respecter en les reconnaissant pour chacun. Ou bien une telle déclaration n'est rien, ou bien elle signifie que nous sommes tous saisis par la nécessité d'instituer une morale active pour les individus et pour les peuples. C'est ce que les orateurs précédents nous invitaient à méditer, et qu'il faut maintenant faire passer dans les actes. La Déclaration n'est pas un document qui se suffit à lui-même, qui se contente d'édifier une charte des libertés humaines - dont l'un ou l'autre peut, selon les circonstances et le besoin, plus ou moins négliger les règles. C'était sans doute cela autrefois et cela peut s'être appelé les concessions accordées par un gouvernement ou une politique à des efforts vers la Liberté.

17.13 Aujourd'hui, il ne s'agit plus de tels calculs plus ou moins enveloppés de bienveillance opportuniste. Le cri de l'homme vers ses droits - créant autant de devoirs pour ceux qui gouvernent - ne sort plus seulement de la bouche de ceux qui veulent briser leurs fers. Il jaillit de nous tous à la fois, il est l'homme lui-même, tout entier contenu dans cet appel éperdu que nous jetons les uns vers les autres. Dans ce bruit qui monte et retentit jusque dans nos moelles, nous nous refusons à retrouver le vieux heurt des flots en révolte, battant un roc hostile qui ne se désagrège qu'à regret : ce que nous voulons entendre désormais, c'est la rumeur sereine d'une mer enfin étale et lumineuse, au long d'une plage heureuse d'un égal abord.

17.14 C'est vers cette lueur, vers cette aurore, que l'homme veut aller aujourd'hui. C'est vers ce rivage qu'il est déjà en marche. Soyons, à l'Unesco, son guide et son soutien. Nous en avons le devoir et nous devrions le pouvoir.

17.15 Et c'est pourquoi, associant spécialement la France à l'hommage des cinq continents qui viennent fondre leurs grands rêves dans cette règle de vie proposée à toute la terre, le Président de la dixième session de la Conférence générale de l'Unesco vous dit son émotion, son espoir, sa foi.

17.16 Que le souvenir de cette minute, que l'évocation des siècles qui l'ont préparée dans la souffrance des hommes attendant longuement d'être frères, nous insufflent la résolution de travailler inlassablement pour hâter l'heure de cette harmonie des coeurs et des esprits où il n'y a plus ceux qui revendiquent et ceux qui consentent, mais des égaux qui se comprennent, qui s'aident et qui s'aiment.

17.17 Alors, le monde pourra, peut-être, vivre en paix ; et l'homme, pensant et libre, sera digne enfin des droits qu'il a tant voulu conquérir.

La séance est levée à midi 30.

VINGT-QUATRIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

4 décembre 1958 à 15 h.50

Président : M. S.G. KHALIQ (Pakistan)

SOMMAIRE

Troisième rapport de la Commission administrative (fin : Organisations internationales non gouvernementales.)	322
Rapport sur la séance commune de la Commission administrative et de la Commission du programme .	332
Composition du Comité juridique, du Comité des rapports et du Comité du Siège	341

TROISIÈME RAPPORT DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE (fin)

1. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Mesdames et Messieurs, la vingt-quatrième séance plénière est ouverte. Cet après-midi, la Conférence va terminer l'examen du rapport de la Commission administrative (document 10 C/73 Rev.). Il ne reste plus que le Chapitre F - Organisations internationales non gouvernementales, qui contient quatre projets de résolutions : 28, 29, 30 et 31. Je donne la parole à M. Baugniot, président de la Commission administrative, qui présentera ces quatre projets de résolutions ainsi que les observations de la Commission, en commençant par les paragraphes 112-116.

2.1 M. BAUGNIOT (Belgique), président de la Commission administrative. -

Monsieur le Président, Messieurs les délégués et chers collègues, la Commission administrative a examiné les questions relatives aux organisations internationales non gouvernementales. Elle s'est tout d'abord attachée à déterminer la ligne de conduite à suivre en matière de consultations avec ces organisations.

2.2 Elle a examiné à cet effet l'étude très soignée qu'avait faite le Conseil exécutif et qui a été présentée dans le document 10 C/7.

2.3 Les délégations de l'Equateur, de la République arabe unie et du Royaume-Uni ont exprimé des doutes quant à l'utilité des consultations collectives ayant pour but d'associer les organisations internationales non gouvernementales à l'élaboration du Projet de programme de l'Unesco.

2.4 Le représentant du Directeur général a appelé l'attention de la Commission sur le fait que cette procédure avait son origine dans une décision prise par la Conférence générale, à sa septième session, et que, dans l'ensemble, elle était satisfaisante, du point de vue du Secrétariat.

2.5 Le représentant du Comité des organisations non gouvernementales, ayant rappelé une résolution adoptée à l'unanimité par la récente Conférence des

organisations non gouvernementales bénéficiant d'arrangements consultatifs avec l'Unesco, a insisté pour que ces consultations continuent.

2.6 A la suite de ces débats et, compte tenu de ces diverses observations, la Commission vous présente le projet de résolution n° 28, qui "recommande au Directeur général de ne pas envisager en 1959 et en 1960 de consultation collective avec les organisations internationales non gouvernementales sans l'approbation préalable du Conseil exécutif". Des consultations seront donc possibles mais elles seront subordonnées à une autorisation préalable du Conseil exécutif.

2.7 Vous avez donc à vous prononcer sur la résolution n° 28.

3. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.) Je donne la parole à Mgr Maroun.

4.1 Mgr MAROUN (Liban). -

Monsieur le Président, permettez-moi d'attirer l'attention de la Conférence sur une divergence qui existe entre cette résolution et une autre qui figure dans le document 10 C/77, relatif à l'évaluation des programmes de l'Unesco.

4.2 Les deux résolutions traitent du même sujet, à savoir la consultation collective des organisations non gouvernementales pendant l'élaboration et la préparation du Projet de programme. Or, deux appréciations distinctes, différentes, et peut-être même contradictoires sont formulées dans ces deux textes.

4.3 Dans la résolution se rapportant à l'évaluation, il est dit : "L'Unesco doit développer, dans la préparation et dans la mise en œuvre de son programme, la plus étroite collaboration avec les organisations internationales non gouvernementales spécialisées dans les différents domaines de l'éducation, de la science et de la culture". Il est donc recommandé que, pour la préparation du programme, une étroite collaboration s'établisse entre le Secrétariat et les organisations non gouvernementales.

4.4. Au contraire, dans le projet de résolution que nous avons sous les yeux, il est dit qu'il ne faut pas

envisager de consultation collective avec ces organisations en 1959-1960, sans l'approbation préalable du Conseil exécutif.

4.5 Je crois, Monsieur le Président, que la Conférence générale ne peut pas prendre sur le même sujet deux décisions différentes. Il serait peut-être nécessaire d'harmoniser ces deux textes. Je ne crois pas que, dans leur substance, il y ait de divergence fondamentale. Des doutes ont été exprimés sur la nécessité ou l'utilité de la consultation collective ; tout le monde n'a pas été d'accord, mais, comme je l'ai dit tout à l'heure, lors de l'examen de l'évaluation des programmes, cette utilité a été nettement soulignée.

5. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je serais reconnaissant à M. Baugniot de bien vouloir nous donner son avis sur ce point.

6.1 M. BAUGNIET (Belgique), président de la Commission administrative. -

Monsieur le Président, la Commission administrative n'a pas eu connaissance, lorsqu'elle a décidé de vous proposer et de recommander à l'approbation de cette assemblée la résolution n° 28, dont nous discutons maintenant, de la décision qui avait été prise ou qui allait être prise par le groupe chargé d'étudier l'évaluation des programmes de l'Unesco. Mais, en relisant cette résolution, je ne constate pas de divergence entre les deux textes. Celui que vous a lu le délégué du Liban, et qui a déjà été adopté par votre assemblée, dit que "l'Unesco doit développer, dans la préparation et dans la mise en œuvre de son programme, la plus étroite collaboration avec les organisations internationales non gouvernementales spécialisées dans les différents domaines de l'éducation, de la science et de la culture".

6.2 Cette consultation est désirée par tous, et personne, à la Commission administrative, ne s'est élevé contre cette procédure, au contraire, tout le monde a souhaité que les consultations soient aussi nombreuses et aussi fréquentes que possible. Mais on a émis quelques doutes sur l'utilité d'une consultation "collective", c'est-à-dire sur la réunion de plusieurs organisations non gouvernementales qui étudieraient ensemble certains projets, et l'on a subordonné simplement de pareilles consultations collectives à une approbation préalable du Conseil exécutif. Il s'agit d'un aspect secondaire de cette grande question qu'est la consultation des organisations non gouvernementales, et je ne vois pas d'antinomie entre le texte proposé dans la résolution n° 28 et le texte qui a déjà été adopté par notre assemblée.

7. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je remercie M. Baugniot et invite le délégué du Liban à nous dire s'il est satisfait de ces explications.

8. Mgr MAROUN (Liban). -

Monsieur le Président, je m'excuse de revenir à la tribune. Comme l'a dit le président de la Commission administrative, dans le fond il n'y a pas de divergence, il n'y a pas d'antinomie. Il est certain que l'opposition n'est que dans la rédaction. Il serait peut-être opportun de revenir là-dessus pour qu'il n'y ait pas trop d'écart entre les deux rédactions. Voilà la question. Il est certain que la soumission des consultations collectives à l'approbation du Conseil exécutif

constitue une condition qui permet au Conseil d'observer la ligne définie par la résolution relative à l'évaluation, mais peut-être qu'une rédaction un peu modifiée pourrait réduire les différences entre les deux textes.

9. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Mgr Maroun désire-t-il proposer un autre texte ?

10. Mgr MAROUN (Liban). -

Etant donné les conclusions des travaux du Comité sur l'évaluation, étant donné, d'autre part, l'appréciation du Secrétariat relative à ces consultations collectives, étant donné également que l'opportunité de ces consultations est soumise à l'examen du Conseil exécutif, il apparaît que ces consultations sont bien fondées. M'appuyant sur cette triple considération, je propose à la Conférence de rejeter le projet de résolution de la Commission administrative.

11.1 Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je mets aux voix la proposition du délégué du Liban tendant au rejet du projet de résolution n° 28.

(Le vote a lieu à main levée.)

11.2 Cette proposition est rejetée par 21 voix contre 3, avec 10 abstentions.

11.3 Je mets aux voix la résolution n° 28, ainsi que les paragraphes 112-116.

(Le vote a lieu à main levée.)

11.4 La résolution n° 28 est adoptée par 35 voix, sans opposition, avec 8 abstentions.

11.5 J'invite le président de la Commission administrative à nous présenter les paragraphes 117-119 du rapport et le projet de résolution n° 29.

12.1 M. BAUGNIET (Belgique), président de la Commission administrative. -

Monsieur le Président, Messieurs les délégués, la Commission a examiné la recommandation dans laquelle le Conseil exécutif indiquait qu'à l'occasion de la révision des Directives concernant les relations de l'Unesco avec les organisations internationales non gouvernementales, qui devait avoir lieu au cours de la présente session de la Conférence, il conviendrait d'accorder une attention particulière à la classification des organisations qui coopèrent avec l'Unesco.

12.2 Un large échange de vues a eu lieu sur les principes qui devraient inspirer le Directeur général et le Conseil exécutif lors de la prochaine révision des Directives. Après discussion du document qui lui avait été soumis, la Commission a décidé de charger un comité de rédaction composé des représentants de l'Australie, de la Belgique, de la République arabe unie, de la Suisse et de l'Union des Républiques soviétiques socialistes, de présenter une nouvelle version de ce document.

12.3 Le nouveau projet de résolution a encore été amendé après une assez longue discussion et, en raison de ces amendements, la délégation de l'Union des Républiques soviétiques socialistes a demandé que son pays soit rayé de la liste des Etats membres faisant partie du Comité de rédaction. La Commission

a alors adopté par 36 voix, sans opposition, avec 13 abstentions, le projet de résolution qui figure dans le rapport sous le n° 29, et qu'elle soumet à votre approbation.

13.1 Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Pas d'observations ? Le projet de résolution n°29 est mis aux voix.

(Le vote a lieu à main levée.)

13.2 La résolution est adoptée par 42 voix, sans opposition, avec 8 abstentions.

13.3 Je prie le président de la Commission administrative de nous présenter les paragraphes 120-124 du rapport et le projet de résolution n° 30.

14.1 M. BAUGNIET (Belgique), président de la Commission administrative. -

La Commission a été appelée ensuite à examiner les demandes d'admission au bénéfice d'arrangements consultatifs qui étaient présentées par des organisations internationales non gouvernementales. Au cours de la discussion générale, plusieurs délégations ont exprimé l'avis que le Conseil exécutif avait formulé des recommandations négatives à l'égard d'un certain nombre de demandes présentées par des organisations qui semblaient remplir entièrement les conditions énoncées dans les Directives, et elles ont demandé qu'un représentant du Conseil soit invité à venir répondre à leurs questions. Le Président de la Commission a consulté le Président du Conseil exécutif et le Bureau de la Conférence et il a fait savoir à la Commission que le Conseil exécutif avait décidé de ne pas se faire représenter par un de ses membres aux séances des commissions et comités, ses avis étant formulés dans les rapports qui étaient présentés sous forme imprimée.

14.2 Après un débat sur la méthode à adopter pour l'examen du document dont elle était saisie, la Commission a décidé, par 28 voix contre 16 et 6 abstentions, de suivre la procédure suggérée par le Président, qui consistait à examiner d'abord l'une après l'autre les demandes que le Conseil exécutif n'avait pas recommandé d'accepter - c'est-à-dire celles des organisations figurant sur la liste B, paragraphe 8 des Recommandations du Conseil exécutif (document 10 C/42) - et de voter ensuite en bloc au sujet des demandes dont le Conseil exécutif avait recommandé l'approbation - c'est-à-dire celles des organisations figurant sur la liste A de ces Recommandations. Par le même vote, la Commission a admis le principe proposé par le Président, à savoir qu'un seul orateur - qu'il s'agisse d'un représentant de l'organisation non gouvernementale considérée ou d'un membre de la Commission - serait autorisé à prendre la parole en faveur des demandes auxquelles le Conseil exécutif n'avait pas recommandé de donner suite.

14.3 Certaines délégations ont protesté vigoureusement contre la procédure adoptée par la Commission lors de l'examen des demandes d'admission, en affirmant qu'elle aboutissait à des mesures discriminatoires. Et la délégation bulgare a annoncé son intention d'intervenir à ce sujet en séance plénière.

14.4 Les organisations ci-après, autorisées par la Conférence générale à envoyer des observateurs, ont été admises à faire des déclarations : l'Académie

internationale de la céramique, l'Association internationale des éducateurs de jeunes inadaptés, et le Centre international d'études esthétiques.

14.5 Après avoir noté que le Mouvement international des étudiants pour les Nations Unies avait retiré sa demande d'admission et après que le Secrétariat eut fourni tous les renseignements complémentaires qui lui avaient été demandés au sujet de certaines organisations, la Commission a décidé de proposer à l'approbation de la Conférence générale la résolution qui figure sous le n° 30. Je pense que, pour la bonne organisation du débat dans cette assemblée, il conviendra probablement de prendre en considération chacune des parties de cette résolution, c'est-à-dire la partie numérotée I, qui admet au bénéfice d'arrangements consultatifs toute une série d'organisations, la partie numérotée II, qui rejette les demandes formulées par certaines organisations, et enfin les parties numérotées III et IV, qui reconnaissent que certaines organisations ne remplissent pas actuellement les conditions requises pour pouvoir être admises au bénéfice des arrangements consultatifs.

15. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je vous remercie. Pas d'observations ? Je donne la parole au délégué de la Yougoslavie.

16.1 M. MATIC (Yougoslavie). -

Monsieur le Président, la délégation yougoslave a exprimé à plusieurs reprises son opinion sur le problème que nous sommes en train de discuter. Nous considérons que cette question est importante et nous aimerions que notre opinion soit consignée à cette occasion.

16.2 Ce problème a fait l'objet d'une large discussion. Si on le compare à d'autres problèmes du domaine de la coopération internationale, c'est, du moins à première vue, un problème de caractère mineur. En fait, il s'agit d'ajouter six organisations internationales à la longue liste des organisations qui bénéficient déjà des arrangements consultatifs avec l'Unesco. Beaucoup d'organisations jouissant du statut consultatif sont d'importance bien moindre que les six organisations qui ont provoqué tant de discussions et qui représentent les étudiants, la jeunesse, les travailleurs scientifiques, les journalistes et les organisations de radio, principalement des pays d'Europe de l'Est, mais aussi d'autres parties du monde (dans des proportions moindres, il est vrai). Pour l'Unesco, pour nous tous qui sommes ici, ce qui importe c'est que ces organisations sont les seules qui représentent la jeunesse, les étudiants, les travailleurs scientifiques, etc. de l'Europe de l'Est. En ne leur donnant pas le statut consultatif, l'Unesco s'isole de ces organisations, elle se prive de leur expérience, qui, pour le meilleur ou pour le pire, influencera le monde.

16.3 Nous estimons que l'Unesco, en tant qu'organisation internationale, et nous tous, en tant que membres de l'Unesco, nous pourrions, en donnant le statut consultatif à ces organisations, en tirer profit.

16.4 Alors la question se pose : "Pourquoi le statut consultatif a-t-il été refusé à ces organisations par la Commission administrative, malgré les nombreux discours que nous avons entendus ici en faveur de la coopération internationale pacifique ?". Ce statut a été refusé - je regrette de devoir le dire ici - dans

un esprit de guerre froide auquel cette conférence a payé son tribut.

16,5 Nous ne pouvons pas accepter comme valables les arguments selon lesquels ces organisations sont politiques, d'où il résulte que leur accorder le statut consultatif ne serait point conforme aux buts de l'Unesco. Pouvons-nous même prétendre que toutes les organisations que nous avons admises jusqu'à présent au bénéfice du statut consultatif n'aient aucune orientation politique ? Pourquoi a-t-on alors accordé le statut consultatif - je cite deux exemples pris au hasard - à l'Union internationale de la jeunesse socialiste ou encore à l'Association catholique internationale pour la radiodiffusion et la télévision, en le refusant, par exemple, à la Fédération mondiale de la jeunesse démocratique ou encore à l'Organisation internationale de radiodiffusion ? Cette différence de traitement ne peut s'expliquer qu'à la lumière d'un parti pris politique.

16,6 Je tiens à souligner, comme je l'ai fait précédemment, que les organisations yougoslaves ne sont pas membres des organisations internationales dont nous sommes en train d'examiner actuellement le statut. Elles coopèrent avec elles sur une base bilatérale, elles trouvent cette coopération utile, malgré le fait qu'elles ne soient pas toujours d'accord avec la politique de ces organisations. Elles coopèrent avec elles comme elles le font avec d'autres organisations similaires dans d'autres parties du monde. Cette coopération se fait dans l'esprit de notre politique, qui est une politique de coopération dans le domaine international, fondée sur l'égalité et ne tenant point compte des différences idéologiques. Nous pensons que c'est seulement ainsi que nous pouvons résoudre ensemble des problèmes communs à l'ensemble de la famille humaine, et nous considérons que la guerre est l'unique alternative à cette politique.

16,7 Dans cet esprit, la délégation yougoslave plaide à nouveau devant vous, Messieurs les délégués réunis en séance plénière, pour que le statut consultatif soit accordé à ces organisations et pour que nous ne nous séparions pas sur l'impression désagréable que certaines de nos décisions ont été fortement influencées par le parti pris politique, lequel ne devrait point trouver de place au sein de notre Organisation.

17. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je donne la parole au délégué de la Bulgarie.

18.1 M. BACHEV (Bulgarie). -

Monsieur le Président, la Commission administrative a, en général, accompli un travail important dont nous pourrions approuver la plupart des résultats.

18,2 Mais, à son très vif regret, la délégation de la République populaire de Bulgarie se trouve dans l'obligation de ne pas donner son approbation totale à toutes les recommandations et propositions de cette Commission, d'exprimer son désaccord avec certaines parties de son rapport et de formuler devant la Conférence générale quelques observations sur la procédure qu'elle a parfois employée au cours de ses travaux.

18,3 La partie du rapport que nous ne pouvons pas approuver est justement celle que nous sommes en train d'examiner, notamment le chapitre F, paragraphes 120-124 et 126-128.

18,4 Il s'agit de la ligne de conduite de l'Unesco à l'égard des organisations non gouvernementales bénéficiant déjà des arrangements consultatifs ou en ayant réclamé le bénéfice avant l'ouverture de la présente session de la Conférence générale.

18,5 A sa neuvième session, la Conférence générale avait chargé le Conseil exécutif et le Secrétariat de réexaminer la liste des organisations internationales non gouvernementales ainsi que d'étudier les demandes présentées par de nouvelles organisations.

18,6 Pour s'acquitter de cette tâche, le Secrétariat avait préparé des documents dont le volume, comme vous le savez, avait effrayé les délégations et certainement contribué au vote favorable à la résolution que nous avons approuvée avant-hier, relativement à la limitation des documents de l'Unesco.

18,7 Sur la base de cette volumineuse documentation, on s'attendait à une analyse profonde, judicieuse et objective de la part du Conseil exécutif, motivant ses propositions d'une manière convaincante. Mais hélas ! Ce qui en est sorti est très loin de nous satisfaire. Le Conseil exécutif a purement et simplement porté à la connaissance des Etats membres et des délégations les documents tels qu'ils avaient été préparés par le Secrétariat. Sans aucun commentaire ou argument valable, d'une manière péremptoire, le Conseil exécutif nous a présenté ses décisions concernant les organisations internationales non gouvernementales.

18,8 Ces décisions ne reflétaient en aucune manière l'état de choses réel dans ce domaine, ne tenaient pas compte des directives qui doivent régler les rapports de l'Unesco avec les organisations non gouvernementales, n'apportaient rien de neuf ni de constructif pour ses relations avec certaines organisations internationales de masses qui ont un rayonnement immense sur tous les continents du globe et, par là, sont à même de favoriser considérablement l'extension des activités et des idéaux de l'Unesco parmi de très larges couches de la population de nombreux pays.

18,9 Les demandes de ces organisations qui ont beaucoup contribué à la popularisation et même à la réalisation du programme de l'Unesco ont été rejetées, tandis que le Statut consultatif était octroyé à des organisations qui n'ont pas d'autre mérite que d'avoir exprimé vaguement leur intention de collaborer avec l'Unesco.

18,10 Ne disposant pas de renseignements sur les délibérations et les raisons du Conseil exécutif en ce qui concerne cette question, notre délégation n'a pu les juger que sur les documents présentés, que nous avons attentivement étudiés. Mieux encore : le Conseil exécutif s'est refusé à envoyer un de ses membres à la Commission administrative pour lui fournir les renseignements et lui donner les raisons que les documents ne contenaient pas.

18,11 A notre avis, cette façon d'agir est contraire à tous les usages démocratiques des assemblées internationales et ne représente qu'une preuve de plus du fait que le Conseil exécutif n'avait et ne pouvait avoir de raisons justifiant les recommandations qu'il a cru bon de nous soumettre.

18,12 Ces recommandations ne faisaient que traduire de nouveau, purement et simplement, une attitude préconçue - et déjà affirmée maintes fois - de partialité en faveur de certaines organisations internationales connues pour leurs activités hostiles à

l'égard de certains pays, et d'hostilité générale à l'égard d'autres organisations qui, semble-t-il, n'ont pas su conquérir la sympathie du Conseil, pour la simple raison qu'elles n'ont pas suivi la politique des organisations dont j'ai parlé tout à l'heure. Il s'agit d'organisations telles que l'Organisation internationale de radiodiffusion, la Fédération mondiale de la jeunesse démocratique, l'Union internationale des étudiants, et d'autres qui n'ont rencontré aucune compréhension de la part du Conseil exécutif.

18.13 Notre délégation avait estimé qu'après la discussion générale la Commission administrative avait toutes les possibilités de réparer les erreurs du Conseil exécutif.

18.14 La Commission aurait dû reconsidérer d'une manière souveraine et impartiale les propositions du Conseil exécutif, étudier soigneusement la volumineuse documentation mise à sa disposition, prendre en considération l'expérience des relations de l'Unesco avec les organisations en cause et arriver à des conclusions exactes et équitables, donnant satisfaction aux différents points de vue exprimés lors de l'examen de la question. Il n'en a pas été ainsi.

18.15 Une étrange procédure, imposée par une majorité très peu démocratique qui, semble-t-il, ne craignait rien tant que la possibilité d'être persuadée de la justesse et de l'utilité de l'admission des organisations en cause au bénéfice du Statut consultatif, a réduit la discussion de cette question à une simple formalité sans importance et a empêché une délibération minutieuse, franche et honnête.

18.16 Une telle discussion ne pouvait en aucun cas créer le climat de sérénité si nécessaire à nos travaux ; de ces délibérations ne pouvaient sortir de recommandations reflétant l'esprit de compréhension et de respect mutuels, le souci d'aider l'Unesco par tous les moyens, en réussissant à concilier des opinions qui divergent souvent sur la solution de certains problèmes, comme la question des organisations internationales non gouvernementales.

18.17 Notre délégation regrette vivement que la Commission administrative n'ait pu s'acquitter de cette partie de sa tâche d'une manière satisfaisante et équitable.

18.18 Un groupe de délégations a pratiquement transformé cette méthode de travail en une procédure discriminatoire dont les effets seront négatifs, non pour les organisations internationales démocratiques dont on n'a pas admis les demandes, mais pour l'Unesco, qui sera privée du concours, de l'influence, des compétences et des moyens humains et matériels de ces organisations.

18.19 Il est évident qu'il ne sera pas possible à l'Unesco de rester indéfiniment séparée par un mur de méfiance, de préjugés et de raisons politiques, des larges couches populaires où les Commissions nationales ne pourront pas déployer d'activités en faveur de la réalisation de notre programme sans la participation de ces organisations.

18.20 La logique inhérente au développement de notre Organisation demande et imposera les changements nécessaires pour arriver à une solution adéquate de ce problème. D'ailleurs, les organisations en cause possèdent une sagesse suffisante et se placent à des points de vue qui sont loin de l'attitude bornée de certaines délégations à leur égard. Elles sauront sans doute s'inspirer non des ressentiments

provoqués par l'incompréhensible position de quelques délégations mais des objectifs supérieurs de l'Unesco.

18.21 Si notre délégation a fait siennes les propositions d'admission au bénéfice des arrangements consultatifs d'un certain nombre d'organisations internationales démocratiques, ce n'est pas pour la raison que ces organisations en ont besoin pour exister ou se développer. L'autorité dont elles jouissent auprès de millions de membres en est une preuve éclatante. Mais nous avons considéré que des liens plus étroits avec l'Unesco favoriseraient les activités de notre Organisation et contribueraient à affirmer son caractère universel.

18.22 Je ne voudrais pas manquer de souligner que les renseignements que les représentants du Secrétariat nous ont fournis, au cours des débats de la Commission, sur les organisations en cause et sur leurs activités n'ont fait que nous confirmer dans l'opinion que ces activités sont et peuvent être d'une grande importance pour l'Unesco.

18.23 Mais, malgré toute l'évidence, malgré les raisons pressantes en faveur de l'octroi du bénéfice du statut consultatif à ces organisations, les délégations qui s'y opposent par tradition et pour des raisons qui sont loin de s'inspirer de considérations culturelles ou scientifiques, ont réussi à faire rejeter les demandes de ces organisations.

18.24 Ces délégations ont assurément fait valoir l'argument selon lequel l'Unesco devrait suivre, dans le domaine de ses relations avec les organisations internationales non gouvernementales, l'attitude adoptée à leur égard par l'Organisation des Nations Unies et le Conseil économique et social.

18.25 A notre avis, cette allégation arbitraire est entièrement dénuée de fondement et ne mérite pas la moindre attention. Toutefois, nous voudrions rappeler que cet argument n'a été invoqué que quand il s'agissait des organisations non gouvernementales démocratiques et que, chaque fois qu'il était question d'organisations de caractère plutôt conservateur - ou pire - cette raison perdait sa valeur obligatoire. D'ailleurs l'examen le plus superficiel de la liste des organisations non gouvernementales bénéficiant déjà des arrangements consultatifs montre clairement que la majorité écrasante d'entre elles n'ont pas un statut analogue auprès de l'Organisation des Nations Unies.

18.26 Le comble, c'est que la majorité a empêché que le point de vue des délégations qui avaient cru de leur devoir d'exprimer des opinions contraires fût incorporé dans le rapport de la Commission administrative.

18.27 Comme vous pouvez en juger, cette procédure n'a nullement été démocratique et a obligé plusieurs délégations à élever des protestations, qui malheureusement n'ont pas été incluses dans le rapport.

18.28 Monsieur le Président, il m'a été très pénible d'être obligé de prononcer ces paroles amères mais franches. A l'issue de nos travaux, j'aurais préféré profiter de l'occasion que vous avez bien voulu m'accorder pour exprimer les sentiments de satisfaction et d'enthousiasme que m'inspirent les longs travaux de la Commission administrative.

18.29 Pour les raisons que je viens d'évoquer, il n'a pas pu en être ainsi et je me vois contraint de déclarer que notre délégation ne peut approuver le rapport de la Commission administrative qu'en réservant le chapitre F, paragraphes 120-124 et 126-128.

19. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je donne la parole au délégué des Etats-Unis d'Amérique.

20.1 M. RABE (Etats-Unis d'Amérique). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, la délégation des Etats-Unis appuie la recommandation de la Commission administrative, tendant à ne pas admettre au bénéfice d'arrangements consultatifs l'Organisation internationale de radiodiffusion, l'Organisation internationale des journalistes, l'Union internationale des étudiants, la Fédération mondiale de la jeunesse démocratique, la Fédération mondiale des travailleurs scientifiques, et l'Association internationale des juristes démocrates. Je ne suis pas d'accord avec le délégué de la Bulgarie qui, à propos du vote majoritaire de la Commission administrative, a parlé de "majorité très peu démocratique". Je ne vois pas très bien ce qu'il entend par là, étant donné que le vote majoritaire est un des principes fondamentaux de la procédure démocratique.

20.2 Le Conseil exécutif a recommandé à la Conférence générale de rejeter ces six demandes, la Commission des relations extérieures du Conseil exécutif a recommandé de rejeter ces six demandes. La Conférence générale devrait, suivant les recommandations de la Commission administrative, rejeter les demandes présentées par les six organisations en question, parce que ce sont des organisations politiques et de propagande. Leurs antécédents indiquent clairement leur nature : elles attaquent les décisions des Nations Unies, et leur action va à l'encontre des objectifs de l'Organisation des Nations Unies et de l'Unesco. Elles ne visent pas à rapprocher tous les peuples dans une estime et un respect mutuels.

20.3 Certaines de ces organisations ont bénéficié dans le passé d'arrangements consultatifs avec l'Organisation des Nations Unies et l'Unesco, mais il a fallu résilier ces arrangements parce que les bénéficiaires abusaient des privilèges qui leur étaient accordés. Examinons les relations de chacune de ces organisations avec l'Organisation des Nations Unies et avec l'Unesco. L'Organisation internationale de radiodiffusion n'est pas une organisation non gouvernementale ; c'est, en fait, une organisation intergouvernementale et par conséquent elle ne remplit pas les conditions requises. L'Organisation des Nations Unies et l'Unesco ont résilié, en 1950 et en 1952 respectivement, leurs arrangements consultatifs avec l'Organisation internationale des journalistes et la demande que cette organisation a présentée à l'Organisation des Nations Unies en vue de recouvrer son statut consultatif a été rejetée en 1957. La demande de statut consultatif présentée à l'Organisation des Nations Unies par l'Union internationale des étudiants a été rejetée par le Conseil économique et social en 1950, et l'Unesco a résilié en 1952 ses arrangements consultatifs avec cette organisation. La Fédération mondiale de la jeunesse démocratique a cessé en 1952 d'avoir des arrangements consultatifs avec l'Unesco, et a perdu en 1950 son statut consultatif de catégorie (b) auprès des Nations Unies ; sa demande de réadmission au bénéfice du statut consultatif de catégorie (b) a été rejetée par l'Organisation des Nations Unies en 1951, en 1953, en 1954 et à nouveau en 1957. La Fédération mondiale des

travailleurs scientifiques n'a plus, depuis 1950 d'arrangements consultatifs avec l'Unesco, et sa demande d'admission au statut consultatif auprès de l'Organisation des Nations Unies a été rejetée en 1948, puis en 1950 par le Conseil économique et social. L'Association internationale des juristes démocrates a perdu en 1950 le statut consultatif auprès de l'Organisation des Nations Unies, et sa demande de réadmission a été rejetée en 1957.

20.4 La ligne de conduite et les activités de ces organisations ne se sont pas sensiblement modifiées au cours de ces dernières années, et les raisons pour lesquelles elles ont cessé d'avoir des arrangements consultatifs avec l'Organisation des Nations Unies et l'Unesco demeurent valables. Si elles étaient réadmissibles au bénéfice d'arrangements consultatifs, elles exploiteraient leurs relations avec l'Unesco à des fins politiques et de propagande. Elles ne remplissent pas les conditions requises par les paragraphes 13 et 14 des Directives adoptées par la Conférence générale en 1956, qui disposent que pour pouvoir être admise par l'Unesco au bénéfice d'arrangements consultatifs une organisation non gouvernementale doit "avoir un idéal et des buts conformes aux principes inscrits dans l'Acte constitutif de l'Unesco". Il est évident que ces organisations exercent leur activité dans un esprit étroit qui détruirait l'universalité à laquelle prétend l'Unesco et saperait les bases d'amitié sur lesquelles elle aspire à réaliser son idéal. La tâche essentielle de l'Unesco est de diffuser des connaissances et non de faire de la propagande politique.

20.5 Pour toutes ces raisons, la délégation des Etats-Unis estime que ces six organisations ne peuvent pas être admises au bénéfice d'arrangements consultatifs auprès de l'Unesco et que la Conférence générale doit rejeter leurs demandes. Elle votera donc pour l'adoption des recommandations formulées par la Commission administrative.

21. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je donne la parole au délégué de l'Union des Républiques soviétiques socialistes.

22.1 M. JOUKOV (Union des Républiques soviétiques socialistes). - (Traduit du russe.)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je ne m'arrêterai pas en détail sur les caractéristiques des organisations que nous venons d'examiner, en particulier des six organisations internationales non gouvernementales démocratiques, dont ont parlé les orateurs précédents, parce que je m'associe entièrement aux observations faites à leur sujet par les représentants de la Bulgarie et de la Yougoslavie.

22.2 Nous comprenons tous très bien l'importance que présente, pour l'exécution du programme de l'Unesco et pour l'accomplissement des nobles obligations qui sont inscrites dans son Acte constitutif, l'activité des organisations internationales non gouvernementales. Mais ni l'Acte constitutif, ni les autres documents de l'Unesco ne prévoient que l'activité de l'Unesco doit s'exercer uniquement par l'intermédiaire des organisations non gouvernementales dont les travaux plaisent à quelques délégations ou à un groupe important de délégations. Cette façon d'envisager le problème me semble tout à fait erronée.

22.3 Pour que l'Unesco soit une organisation universelle, dans laquelle soient reflétés différents points de vue, différentes opinions - et c'est à ce prix seulement qu'elle pourra travailler efficacement - il faut qu'elle collabore avec les différentes organisations internationales. Malheureusement, nous sommes obligés de noter que la Conférence générale revient, une deuxième fois, sur ce même problème : quelques délégations ne veulent à aucun prix admettre une collaboration avec des organisations internationales qui ne professent pas leur foi.

22.4 Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a déclaré que sa délégation a approuvé la recommandation de la Commission administrative contre la collaboration de l'Unesco avec les six organisations internationales en question. Malheureusement ni les raisonnements ni les arguments invoqués ne me paraissent objectifs et la méthode par laquelle le représentant des Etats-Unis d'Amérique a essayé de nous convaincre n'est pas nouvelle. C'est une vieille méthode déjà usée - parler de propagande politique à propos des dispositions et des organisations qui ne plaisent pas à la délégation des Etats-Unis d'Amérique. On nous dit que ces organisations s'occupent de propagande politique. Nous savons que cette expression figure depuis déjà de nombreuses années dans différents journaux, revues, etc. et que l'on colle cette étiquette sur tout ce que l'on ne veut pas admettre. J'estime qu'ici, à l'Unesco, nous ne devons pas recourir à de telles méthodes.

22.5 Il ne me semble malheureusement pas possible de qualifier d'objective la procédure appliquée à l'Unesco pour étudier cette question. Le représentant de la Bulgarie a déjà exposé de façon assez détaillée les conditions dans lesquelles cette question a été examinée au Conseil exécutif et à la Commission administrative. Tout cela montre une fois de plus que la décision a été motivée non par des raisons objectives, non par les intérêts de l'Organisation, mais par des considérations politiques, égoïstement mises en avant par certains pays. La démocratie ne consiste pas à laisser la majorité réduire au silence la minorité. Je ne considère pas qu'il soit démocratique de refuser de mentionner dans le rapport de la Commission à la Conférence le point de vue de la minorité. Je considère que c'est très loin de la démocratie. En outre, on dirait que quelques délégations jouent à cache-cache : au sein des organes des Nations Unies, elles se sont prononcées contre l'octroi du statut consultatif à ces organisations, ensuite elles viennent ici nous dire : L'Organisation des Nations Unies a refusé le statut consultatif. Ce sont les mêmes délégations - c'est encore la délégation des Etats-Unis d'Amérique - qui, à l'Organisation des Nations Unies, sont parvenues à faire refuser à ces organisations le statut consultatif ; et ici elles nous disent : "voyez, l'Organisation des Nations Unies n'a pas accordé le statut consultatif". Il me semble qu'ici il ne faut pas jouer à cache-cache, nous comprenons tout très bien et nous voyons très bien leur jeu.

22.6 J'estime qu'il n'y a pas, dans tout cela, d'arguments pour refuser d'admettre les organisations internationales qui peuvent et qui veulent aider l'Unesco dans l'accomplissement de sa mission. J'estime, Monsieur le Président, que l'Unesco doit enfin cesser de jouer à cache-cache, qu'elle doit faire

un pas en avant, et qu'elle doit se prononcer en faveur de l'admission de ces organisations au bénéfice d'arrangements consultatifs - ce sera dans l'intérêt de la collaboration internationale, d'une collaboration internationale effective, si tel est le vœu général - et dans l'intérêt de l'Organisation. Et plus tôt notre Organisation tranchera cette question, mieux cela vaudra.

23. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je donne la parole au délégué de la Tchécoslovaquie.

24.1 M. HOFFMEISTER (Tchécoslovaquie). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je ne vous comprends pas ; vous tenez à souligner assez souvent que vous êtes des représentants des Etats membres, ou mieux encore, des représentants des gouvernements des Etats membres, et que vous avez reçu des directives parfois strictes, parfois moins strictes, de vos gouvernements respectifs.

24.2 Mais les gouvernements sont - que je sache - des institutions politiques. Pensez-vous qu'il soit logique, de la part de représentants politiques, de refuser le bénéfice du statut consultatif à certaines organisations, justement sous prétexte qu'elles sont, elles aussi, des organisations politiques, malgré le fait qu'elles ne le sont pas du tout ou que leur constitution n'implique pas de buts politiques ? Au contraire, leurs statuts correspondent presque textuellement aux idées exprimées dans l'Acte constitutif de notre Organisation.

24.3 Le délégué des Etats-Unis a déclaré, il y a un moment, que les buts de ces organisations non gouvernementales sont des buts politiques et de propagande. Mais je vois que le même mot qui figure dans les statuts des organisations non gouvernementales change de sens dès qu'il est prononcé par le délégué des Etats-Unis. Est-ce que l'Acte constitutif de l'Unesco nous donne le droit de procéder à une pareille discrimination ? J'en doute, et je regrette que notre Organisation ait choisi d'écarter de nos délibérations les éléments internationaux non gouvernementaux jeunes et actifs, ait décidé de ne pas les admettre, même à titre d'observateurs, et ait refusé de discuter avec eux des problèmes qu'ils connaissent bien. Et cela, dans la capitale du rationalisme cartésien, et probablement au nom de cette liberté d'avoir et de pouvoir exprimer son opinion, que le délégué des Etats-Unis a bien voulu l'autre jour nous rappeler en citant si gentiment Voltaire.

24.4 D'autre part, vous vous êtes prononcés en faveur de l'admission des organisations protégeant les chiens, les chats et autres animaux, ainsi que des organisations de la police qui chante et qui fait de la peinture ; mais vous vous êtes prononcés contre l'admission des organisations de la jeunesse du monde entier et des étudiants qui désirent collaborer avec l'Unesco et qui représentent un nombre important de jeunes gens et une somme d'énergie dynamique d'une importance capitale pour la marche du temps, pour la conservation de la jeunesse éternelle du monde et le progrès de l'humanité.

24.5 Il ne s'agit pas seulement du fait que notre Organisation a choisi de ne pas voir les réalités de la vie contemporaine - ce qui n'est pas très respectable - mais il s'agit, Mesdames et Messieurs, en même temps, de votre responsabilité personnelle

envers vous-mêmes, envers votre jeunesse (peut-être votre jeunesse passée) et envers la génération de vos enfants - ceux-ci, je l'admets, n'étant pas toujours d'accord avec leurs parents. C'est peut-être la seule raison - une raison peu admissible d'ailleurs - de l'attitude de la majorité, mais elle n'a même pas été invoquée.

24.6 Je me demande si vous vous rendez compte qu'en refusant d'accéder aux demandes légitimes des jeunes, des étudiants, des syndicats, des journalistes, etc., vous reniez la plus belle époque de votre activité humaine : vous refusez aux jeunes le droit de vivre avec vous, à côté de vous, et vous le refusez à votre propre jeunesse, à l'esprit d'opposition de vos vingt ans, à vos premières amours, à vos premiers exploits politiques, à vos premières stupéfactions philosophiques, à votre découverte des découvertes dans le domaine de l'art et de la pensée. Et pourtant plusieurs d'entre vous, Messieurs, ont atteint l'âge où l'on pense à ses années d'université avec une certaine mélancolie, ou même avec un sourire de tristesse.

24.7 Malgré tout, permettez-moi d'exprimer l'espoir que le jour n'est pas tellement éloigné où la compréhension réciproque et la bonne volonté vont prévaloir dans nos décisions. En ces jours d'instabilité des mots, des promesses, des prix et des caractères, nous avons tous de plus en plus besoin de clarté, de logique, et tout simplement de raison.

25. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)
Je donne la parole au délégué du Danemark,

26.1 M. NIELSEN (Danemark). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, nous avons entendu les avis de divers pays particulièrement favorables aux six organisations qui retiennent actuellement notre attention. Je pense notamment à l'intervention du délégué de l'Union des Républiques soviétiques socialistes, M. Joukov, que nous estimons tous pour sa fidélité à ses amis et pour la modération et l'objectivité avec lesquelles il s'est exprimé. J'essaierai de faire de même.

26.2 Tout d'abord, on a reproché au Conseil exécutif de n'avoir pas voulu répéter devant la Commission administrative les raisons qui ont motivé sa recommandation. Le Président du Conseil exécutif étant absent, je crois devoir vous dire qu'il y a eu évidemment des divergences de vues même au sein du Conseil exécutif ; il était tout à fait naturel qu'il en fût ainsi. Les raisons auxquelles s'est ralliée la majorité sont indiquées dans le rapport que la Commission des relations extérieures du Conseil exécutif a soumis au Conseil et que ce dernier vous a transmis. Le Conseil exécutif me semble avoir agi correctement en cette matière.

26.3 Passons maintenant au fond de la question. On a dit que nous repoussons ces organisations parce qu'elles ont la sympathie de gouvernements dont les principes politiques diffèrent des nôtres. Il me semble, Mesdames et Messieurs, que nous nous occupons actuellement d'organisations non gouvernementales. Or je ne suis pas très sûr - et je pense ici, en particulier, à ce qu'a dit le représentant de la Tchécoslovaquie - je ne suis pas très sûr que les organisations en question puissent toutes être

qualifiées de non gouvernementales. L'attitude qu'a prise le Conseil exécutif répond notamment au souci d'éviter une multiplication des organisations qui sont admises au bénéfice d'arrangements consultatifs en raison de leur orientation politique, et il me paraît incontestable que c'est là une des caractéristiques des organisations en question. Permettez-moi de vous rappeler que ces organisations ne sont pas les seules en cause. Vous trouverez, sur la liste des organisations qu'il n'est pas recommandé d'admettre au bénéfice d'arrangements consultatifs, diverses autres organisations, par exemple le Conseil international des femmes sociales-démocrates, et l'Union internationale universitaire, socialiste et démocratique. Personne n'en déduira, je crois, que les objectifs ou les activités de ces organisations ne sont pas conformes aux buts de l'Unesco, mais les raisons pour lesquelles il n'est pas recommandé de les admettre au bénéfice d'arrangements consultatifs sont exactement les mêmes que pour les six organisations en question ; il s'agit surtout, je le répète, d'éviter un clivage politique des organisations avec lesquelles l'Unesco collabore, et il est incontestable que ces raisons sont valables dans le cas des six organisations en question ; je sais, par exemple, que certains groupements d'autres pays qui avaient adhéré à ces organisations ont constaté à l'expérience que l'on n'y pouvait exprimer que les opinions d'un parti et d'un seul. Telle est, à mon avis, la raison profonde pour laquelle ces organisations n'ont pas paru remplir les conditions requises par les Directives pour l'admission au bénéfice d'arrangements consultatifs.

26.4 On pourrait m'objecter que telle ou telle organisation a un caractère international puisqu'elle a des membres dans des pays où le régime politique n'est pas celui auquel elle aspire. Cet argument n'a pas été invoqué, mais je voudrais le réfuter d'avance : il est tout à fait normal que dans les pays où l'opinion politique se forme librement, il y ait des groupes qui sympathisent avec les opinions et les aspirations politiques de ces organisations et que ces groupes puissent s'y affilier s'ils le désirent. C'est là le point essentiel et je souhaiterais que ceux qui reprochent à l'Unesco d'être dominée par certaines opinions politiques essaient de comprendre la raison profonde de cette position, qui me paraît défendable. La suite des événements montrera peut-être que ces organisations sont non gouvernementales, qu'elles n'obéissent pas à des directives politiques gouvernementales, qu'elles admettent des opinions autres que celles que professent, ouvertement je crois, leurs dirigeants. S'il en est ainsi un jour, nous pourrions peut-être nous incliner devant les représentations qui nous sont faites et accepter d'inscrire ces organisations sur la liste de celles que l'Unesco admet au bénéfice d'arrangements consultatifs.

27. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je donne la parole au délégué du Royaume-Uni, Sir Edward Boyle.

28.1 Sir Edward BOYLE (Royaume-Uni). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, si je comprends bien le projet de résolution n° 20, la question des relations de l'Unesco avec les organisations internationales non gouvernementales doit, dans son ensemble, être

réétudiée par le Conseil exécutif à la lumière des observations formulées par la Conférence générale. Aussi ce que j'ai à dire ne prendra-t-il que quelques minutes. Mais puisque nos amis les délégués de l'U. R. S. S. continuent à faire valoir les droits de diverses organisations internationales dont les demandes ont constamment été repoussées tant par le Conseil exécutif que par la Conférence générale, je suis heureux d'avoir cette occasion d'expliquer que l'appui donné au Conseil par la délégation du Royaume-Uni ne repose pas - du moins l'espéré-je - sur des préjugés irrationnels.

28.2 La délégation du Royaume-Uni est hostile à l'admission de ces organisations au bénéfice d'arrangements consultatifs pour diverses raisons. D'abord, nous croyons que ces organisations ne portent pas leur vrai nom ; quel que soit leur titre, il demeure évident qu'elles ont pour objet essentiel de propager l'idéologie lénino-marxiste. Notez que je ne donne à l'adjectif "lénino-marxiste" aucun sens péjoratif. Le Royaume-Uni n'est nullement opposé à la libre discussion de l'idéologie lénino-marxiste. Nous avons en Grande-Bretagne un parti communiste qui compte quelque 25.000 membres, ce qui représente la moitié environ du corps électoral d'une petite circonscription. Nous avons un quotidien communiste ; nous avons une ou deux revues trimestrielles communistes qui sont intéressantes dans le genre intellectuel ; et nous avons aussi un ou deux penseurs qui ont attaqué le marxisme avec beaucoup de talent, d'un point de vue hautement intellectuel. Mais nous ne pensons pas qu'il faille admettre au bénéfice d'arrangements consultatifs des organisations qui, disons-le franchement, ne portent pas leur vrai nom. Peut-être toutes ces organisations auraient-elles intérêt à se fédérer sous le titre, par exemple, de Conseil international pour la propagation de l'idéologie lénino-marxiste ; et dans ce cas, le Royaume-Uni pourrait être enclin à envisager leurs activités d'un œil plus favorable.

28.3 En deuxième lieu, ces organisations prétendent que l'Unesco devrait les admettre parce qu'en les excluant elle manque à sa mission qui est de favoriser la libre circulation de l'information. Mais après tout, ces organisations elles-mêmes, du fait qu'elles sont essentiellement des instruments de propagande lénino-marxiste, ont pour objet de combattre toutes doctrines sociales opposées à cette idéologie. Leur objectif n'est pas tant de diffuser des informations que, dans la mesure du possible, de l'emporter sur leurs adversaires. Une organisation internationale vouée à la sauvegarde de la liberté ne saurait assurément admettre en son sein les ennemis de la liberté d'expression. J'ai entendu avec un très vif intérêt le délégué de l'U. R. S. S. nous dire que la majorité n'a pas le droit de réduire la minorité au silence. Ses paroles m'ont fait grand plaisir, mais je n'ai pas pu me défendre de penser qu'une ou deux des choses qu'il a dites avaient de quoi faire frémir Lénine dans son mausolée.

28.4 Troisièmement, il me semble que ces organisations ont tort de se prétendre universelles ; car pour qu'une organisation internationale non gouvernementale soit universelle, au sens où l'Unesco entend ce mot, il ne suffit pas qu'elle ait des membres dans le monde entier. Les membres d'une organisation non gouvernementale, s'ils veulent constituer

vraiment une organisation universelle, doivent pouvoir suivre n'importe quelle argumentation jusqu'à sa conclusion logique, sans être retenus par aucune idéologie politique. Il y a des organisations internationales non gouvernementales qui s'intéressent, par exemple, aux problèmes de l'éducation, des sciences naturelles, des sciences sociales, des activités culturelles. Elles doivent toutes pouvoir exercer leur activité sans qu'il leur soit enjoint de ne tenir pour acceptable que la conception lénino-marxiste de ces questions. Lorsque j'entends qualifier ces organismes d'"internationaux", je pense parfois - que le délégué des Etats-Unis veuille bien me pardonner ce rapprochement - au mot célèbre de M. Huey Long, en Louisiane : "Créer un parti fasciste est la chose la plus facile du monde, il suffit de l'appeler partiantifasciste". C'est un peu le même sentiment que j'éprouve lorsque j'entends qualifier d'internationales les organisations dont il s'agit.

28.5 Enfin, si l'on nous dit que l'exclusion de ces organisations non gouvernementales fera mauvaise impression, qu'à cela ne tienne : décidons de donner à tous leurs membres un exposé complet et objectif des raisons de cette exclusion. Loin de nuire à la compréhension mutuelle et à la coexistence pacifique, ce serait les favoriser que de faire connaître calmement et objectivement les vraies raisons de la décision de l'Unesco, à l'intention de tous ceux que la question intéresse. Sans cela, nous ne ferons pas apparaître ce qui est pourtant la vérité, à savoir que les organisations non gouvernementales dont j'ai parlé ne peuvent pas pratiquer le libre examen, ne peuvent pas bénéficier de la libre circulation de l'information, ne sont pas en mesure de servir l'Unesco et par conséquent ne remplissent pas les conditions requises pour être admises au bénéfice d'arrangements consultatifs.

28.6 Monsieur le Président, pour les raisons que j'ai essayé d'expliquer aussi objectivement que possible, la délégation du Royaume-Uni appuie les observations du représentant des Etats-Unis et du représentant du Danemark, ainsi que les recommandations de la Commission administrative.

29. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Mesdames et Messieurs, après les exposés remarquables que nous ont faits divers orateurs distingués, puis-je exprimer l'espoir que la prochaine intervention sera la dernière ? Il nous reste en effet beaucoup à faire. Je donne la parole au délégué de la Pologne.

30.1 Mme KAMINSKA (Pologne). - Monsieur le Président, je voudrais expliquer la raison pour laquelle la délégation polonaise votera contre le projet de résolution n° 30. Je m'excuse auprès du délégué du Royaume-Uni de continuer à insister, je voudrais également lui dire que je ne demanderai aucunement l'octroi du statut consultatif à aucun parti communiste et que, selon moi, les remarques qu'il a cru devoir faire ne me semblent pas absolument s'inspirer de l'esprit "Unesco".

30.2 Si donc nous votons contre la résolution n° 30, c'est que nous considérons que la liste présentée dans ce document constitue un choix limitatif qui ne s'inspire en rien des exigences que l'on impose aux organisations non gouvernementales demandant le

bénéfice du statut consultatif. Nous aurions été en faveur de l'octroi de ce statut si la liste avait contenu toutes les organisations de caractère international vraiment représentatives dont les objectifs sont conformes à ceux de l'Unesco, si cette liste n'avait pas été restreinte pour des motifs absolument contraires au caractère de notre Organisation.

30.3 Je ne veux pas reprendre ici les arguments en faveur de l'universalité de l'Unesco - condition importante sinon essentielle du rayonnement de notre Organisation. Je me bornerai à quelques autres remarques, qui sont également du domaine de la logique, et je ne suivrai pas M. le délégué des Etats-Unis, qui a cru devoir recourir à des arguments datant d'une époque que nous espérons tous révolue. Un des arguments essentiels et purement formels qui sont opposés à l'octroi du statut consultatif à des organisations telles que l'Organisation internationale de radiodiffusion, l'Organisation internationale des journalistes, la Fédération mondiale de la jeunesse démocratique et l'Association internationale des juristes démocrates, un des arguments essentiels qui ont été avancés, entre autres, au Conseil exécutif, c'est que ces organisations ne sont pas suffisamment représentatives, que l'on n'est pas sûr que leurs objectifs soient conformes à ceux de l'Unesco, et qu'enfin on les connaît mal, qu'il faut en savoir davantage sur elles. Je comprends bien que l'on connaisse beaucoup mieux la Fédération mondiale pour la protection des animaux, et qu'il devienne banal de la citer, étant donné l'influence évidente des idées qu'elle représente en faveur de l'élévation du niveau moral et intellectuel de l'homme et de l'élimination des obstacles à la compréhension internationale qui subsistent dans l'esprit des hommes. Mais enfin, les organisations dont je parle et à qui l'on a cru devoir ne pas octroyer le statut consultatif, sont tout de même connues de l'Unesco, du moins du Secrétariat, étant donné qu'il entretient avec la plupart d'entre elles des relations non officielles de travail. Et je pense que le Secrétariat, avec son esprit de responsabilité auquel nous nous plaignons tous à rendre hommage, ne rechercherait pas la collaboration de groupements dépourvus d'influence et de rayonnement. Si cette collaboration se poursuit depuis plusieurs années, c'est qu'elle donne des résultats. J'ajouterai qu'en ce qui concerne les objectifs de ces organisations, ils sont vérifiables d'une autre manière encore : dans leurs activités au sein de l'Unesco, un certain nombre d'Etats membres et de Commissions nationales entraînent des organisations nationales de leur pays qui, elles, sont affiliées aux organisations internationales non gouvernementales dont nous parlons.

30.4 Autant que je sache, les pays qui ont eu l'occasion, au cours d'activités bilatérales ou multilatérales, d'être en rapport avec ces organisations nationales, le Secrétariat lui-même ou, par exemple, l'Institut de l'Unesco pour la jeunesse, à Gauting, n'ont eu qu'à se féliciter de cette coopération et de ces contacts, en constatant que les activités de ces organisations tendaient à mettre en pratique les résolutions de l'Unesco. L'argument selon lequel les organisations nationales affiliées à ces organisations non gouvernementales ont une autre orientation n'est pas justifié, me semble-t-il. En effet, en adhérant à une organisation non gouvernementale, une organisation nationale s'engage en principe à agir,

sur le plan national, en conformité avec les objectifs essentiels de l'organisation non gouvernementale à laquelle elle adhère. Et je dirai, à titre d'exemple, qu'à plusieurs reprises nous avons parlé ici, ou à la Commission du programme, de la nécessité d'affilier aux organisations non gouvernementales bénéficiant du statut consultatif auprès de l'Unesco le plus grand nombre d'organismes nationaux qui se proposent les mêmes objectifs.

30.5 Donc, pour me résumer, Monsieur le Président, il semble à ma délégation que la proposition contenue dans la résolution n°30 n'est conforme ni à la logique, ni aux intérêts bien compris de notre Organisation, ni surtout au succès de ses tâches, dont l'accomplissement exige l'universalité, sur le plan géographique comme sur celui des opinions, et l'exclusion des motifs politiques partisans qui, lorsqu'ils sont à l'origine de certaines propositions, ne peuvent que nuire à la compréhension entre les hommes et à la coopération internationale.

31.1 Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je remercie Mme Kaminska. Je voudrais maintenant mettre aux voix la résolution n° 30, paragraphe par paragraphe, si vous êtes d'accord. Je mets aux voix le premier paragraphe.

(Le vote a lieu à main levée.)

31.2 Le premier paragraphe est adopté par 38 voix contre 2, avec 12 abstentions.

31.3 Nous passons au paragraphe 2.

(Le vote a lieu à main levée.)

31.4 Le paragraphe 2 est adopté par 39 voix contre 11, avec 6 abstentions.

31.5 Paragraphe 3.

(Le vote a lieu à main levée.)

31.6 Le paragraphe 3 est adopté par 39 voix contre une, avec 14 abstentions.

31.7 Paragraphe 4.

(Le vote a lieu à main levée.)

31.8 Le paragraphe 4 est adopté par 44 voix, sans opposition, avec 12 abstentions.

31.9 Paragraphe 5.

(Le vote a lieu à main levée.)

31.10 Le paragraphe 5 est adopté par 43 voix, sans opposition, avec 12 abstentions.

31.11 Paragraphe 6.

(Le vote a lieu à main levée.)

31.12 Le paragraphe 6 est adopté par 47 voix, sans opposition, avec 6 abstentions.

31.13 Nous devons maintenant voter sur l'ensemble du projet de résolution n° 30.

(Le vote a lieu à main levée.)

31.14 L'ensemble du projet de résolution n° 30 est adopté par 40 voix sans opposition, avec 15 abstentions,

31.15 Je donne la parole au Président de la Commission administrative.

32.1 M. BAUGNIET (Belgique), président de la Commission administrative. -

La Commission a examiné les accords en due forme conclus avec certaines organisations internationales non gouvernementales. Il s'agit des dix associations dont les noms figurent dans le document 10 C/43 : le Conseil international des unions scientifiques, la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies, le Conseil international des musées, l'Institut international du théâtre, le Conseil des organisations internationales des sciences médicales, le Conseil international de la philosophie et des sciences humaines, le Conseil international de la musique, l'Association internationale des universités, le Conseil international des sciences sociales, et l'Association internationale des arts plastiques.

32.2 La Commission propose à la Conférence de proroger jusqu'au 31 décembre 1959 les accords en due forme qui ont été conclus avec ces organisations internationales non gouvernementales.

33. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Quelqu'un a-t-il des observations à formuler sur le paragraphe 125 du Rapport ? Le paragraphe 125 est adopté.

34.1 M. BAUGNIET (Belgique), président de la Commission administrative. -

La Commission a ensuite procédé à l'examen de la liste des organisations non gouvernementales admises au bénéfice d'arrangements consultatifs.

34.2 Ayant examiné le document 10 C/41 et son addendum, la Commission, conformément au paragraphe 54 des Directives, a entendu les déclarations des organisations internationales non gouvernementales suivantes, à l'égard desquelles le Conseil exécutif n'a pas recommandé le maintien des arrangements consultatifs : Associations internationales "Les congrès internationaux d'architecture moderne"; Institut international de finances publiques ; Fédération internationale des fonctionnaires supérieurs de police.

34.3 Après discussion, la Commission a décidé de recommander à la Conférence générale de maintenir les arrangements consultatifs accordés à toutes les organisations citées dans le document 10 C/41, à l'exception des organisations suivantes : Organisation des relations asiatiques ; Fédération internationale des fonctionnaires supérieurs de police.

34.4 La Commission propose donc à la Conférence de suivre les recommandations qu'elle a faites.

35. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Pas d'observations sur les paragraphes 126 et 127 ? Adoptés.

36.1 M. BAUGNIET (Belgique), président de la Commission administrative. -

La Commission a enfin procédé à l'examen du rapport quadriennal que le Conseil exécutif avait mission de faire sur l'utilisation des subventions accordées aux organisations internationales non gouvernementales de 1954 à 1957.

36.2 La Commission a examiné un projet de

résolution présenté par les délégations de la République arabe unie, de l'Equateur, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Inde et du Pakistan, et approuvé des amendements proposés par les délégations de la Bulgarie et du Royaume-Uni. Le projet ainsi amendé constitue la résolution n°31 que la Commission propose à votre adoption.

37.1 Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Quelqu'un a-t-il des observations à présenter sur le projet de résolution n° 31 ? Je mets aux voix ce projet de résolution.

(Le vote a lieu à main levée.)

37.2 Le projet de résolution n° 31 est adopté par 52 voix, sans opposition, avec une abstention.

37.3 Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, je tiens à remercier, en notre nom à tous, M. Baugniot, président de la Commission administrative, du tact, de la compétence et de la persévérance avec lesquels il a dirigé les importants travaux de la Commission administrative. Je sais qu'il a parfois été pénible pour lui d'assister à ces longs débats, mais sans son énergie et sa patience inlassables nous n'aurions pas pu épuiser notre ordre du jour dans un délai aussi court. Nous lui sommes tous très reconnaissants des grands services qu'il a rendus à l'Unesco.

37.4 Nous sommes aussi très reconnaissants aux trois vice-présidents, les représentants du Mexique, de l'Afghanistan et du Viêt-nam, qui ont bien voulu relever le Président de temps à autre, et se sont acquittés de leur tâche avec beaucoup de compétence.

37.5 Nous devons aussi des remerciements au représentant de la Birmanie, qui a fait office de rapporteur. Je crois qu'il a déjà quitté Paris, mais nous aimerions qu'il sache combien nous apprécions le travail qu'il a fait pour la Commission administrative.

37.6 Je manquerais à mes devoirs si je ne rendais pas hommage, en mon nom et au nom de mes collègues, au Directeur général, au Sous-Directeur général et au Secrétariat, pour l'aide et la coopération qui ont rendu nos travaux possibles et les ont facilités. Le Directeur général et le Sous-Directeur général nous ont toujours donné, au cours de nos délibérations, des avis pleins de bon sens et de modération. Je sais que parfois, à la Commission administrative, nous étions enclins à adopter une attitude assez sévère à l'égard de certaines questions, particulièrement des questions financières. A ces moments et à d'autres, où nous voulions réduire les frais de documentation, ou même les dépenses afférentes à certains services et postes, le Sous-Directeur général nous a présenté des observations fort judicieuses qui ont mis fin à toute controverse et nous ont ralliés à l'opinion du Secrétariat.

37.7 Nous devons beaucoup de reconnaissance à tous ceux qui, sans défaillance et très courtoisement, nous ont aidés en nous procurant tous les renseignements et tous les documents dont nous avions besoin. Je les remercie à nouveau de leur aide et de leur concours.

RAPPORT SUR LA SEANCE COMMUNE DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET DE LA COMMISSION DU PROGRAMME

37.8 La Conférence générale est maintenant saisie du rapport sur la séance commune que la Commission

administrative et la Commission du programme ont tenue le 1er décembre pour examiner le rapport du Groupe de travail sur les deux questions suivantes : (1) Extension du système des bons Unesco aux échanges de travailleurs culturels dans le domaine de l'information ; et (2) Préparation du Projet de programme et de budget pour 1961-1962. Avant de donner la parole à M. Baugniel, qui vous présentera ce rapport, je tiens à signaler à la Conférence générale qu'en ce qui concerne le point 4 de ce rapport, un projet de résolution (document 10 C/78 Addendum) lui est soumis concernant l'élaboration du Projet de programme et de budget pour 1961-1962, et l'organisation des travaux de la onzième session de la Conférence générale. La deuxième partie du projet de résolution qui figure dans ce document est le résultat des travaux du Bureau de la Commission du programme et des présidents et rapporteurs des groupes de travail de cette Commission, et des suggestions qu'ils ont présentées au Bureau de la Conférence le 2 décembre (document 10 C/78) ainsi que des suggestions présentées le même jour au Bureau par la délégation canadienne dans le document 10 C/DR.71. Après la réunion que le Bureau a tenue le 2 décembre, les délégations de la France, des Pays-Bas, du Canada et de l'Argentine se sont mises d'accord sur deux amendements au projet de résolution présenté par le Bureau de la Commission du programme et les groupes de travail. La deuxième partie de la résolution qui figure dans le document 10 C/78 Addendum constitue donc une synthèse des travaux et suggestions de plusieurs délégations, du Bureau de la Commission du programme, des groupes de travail et du Bureau de la Conférence.

37.9 Il me semble qu'en adoptant le projet de résolution qui figure dans le document 10 C/78 Addendum, la Conférence générale donnera au Conseil exécutif et au Directeur général des directives très utiles pour l'élaboration du Projet de programme et de budget pour 1961-1962 et pour l'organisation des travaux de la prochaine session de la Conférence générale. Je propose que la Conférence commence par examiner les trois premières questions dont traite le rapport sur la séance commune de la Commission administrative et de la Commission du programme. Je prie M. Baugniel, président de la Commission administrative, de vous présenter ses observations.

38.1 M. BAUGNIET (Belgique), président de la Commission administrative. -

Monsieur le Président, mes chers collègues, la séance commune de la Commission administrative et de la Commission du programme a fourni matière à un rapport qui est contenu dans le document 10/C 76. La première question que cette commission mixte ait examinée était l'intégration financière du système des bons d'entraide au Fonds des bons Unesco. Cette question fait l'objet des paragraphes 4 et suivants du rapport que vous avez sous les yeux.

38.2 Le Sous-Directeur général a tout d'abord précisé qu'en se proposant de rattacher financièrement le système des bons d'entraide au Fonds des bons de l'Unesco, on avait en vue d'augmenter les crédits budgétaires actuellement affectés au programme de bons d'entraide, conformément au paragraphe 95 du chapitre Information du document 10 C/5 Rev. et d'assurer une meilleure

coordination dans la gestion de ce programme et de ce fonds.

38.3 Le représentant du Directeur général a donné au groupe de travail l'assurance que ce rattachement n'aurait aucune incidence sur le montant total des placements que l'Organisation effectuerait, puisque la ligne de conduite adoptée par l'Unesco est de placer le maximum de capitaux compatible avec la bonne marche des opérations. Les intérêts de ces placements sont inscrits aux "Recettes diverses" et contribuent à financer le budget de l'Organisation ; on estime ainsi que, pour 1959-1960, les sommes recueillies de cette manière pourraient atteindre 150.000 dollars par an.

38.4 La commission mixte vous propose de noter ces deux observations. Elle ne vous propose pas d'adopter le projet de résolution qui figure au paragraphe 6, car vous avez adopté, à votre séance d'avant-hier, la résolution 5.14, qui vous était proposée par la Commission du programme et qui contient déjà les propositions présentées en commun par la Commission administrative et la Commission du programme.

39. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Les paragraphes 4 et 5 du document 10 C/76 soulèvent-ils des objections ? Ces paragraphes sont adoptés.

40.1 M. BAUGNIET (Belgique), président de la Commission administrative. -

La commission mixte s'est ensuite occupée de l'imputation, sur le Fonds du Service des visites, des dépenses afférentes à la production de matériel d'information supplémentaire.

40.2 Le Groupe de travail qui avait été constitué a reconnu que la production accrue de matériel d'information à distribuer aux visiteurs de la nouvelle Maison de l'Unesco contribuerait puissamment à faire mieux connaître les buts et l'activité de l'Organisation. A en juger par l'expérience du Siège des Nations Unies à New York et par celle du Palais des Nations à Genève, on peut s'attendre à accueillir de 150.000 à 200.000 visiteurs pendant l'année qui vient. Il y aurait le plus grand intérêt à profiter de cette occasion pour faire mieux connaître l'Unesco.

40.3 Il a été clairement exposé que les prélèvements opérés à cet effet sur le Fonds du Service des visites viendraient s'ajouter aux crédits budgétaires figurant à d'autres rubriques du budget ordinaire de l'Unesco et serviraient à produire un supplément de matériel d'information, notamment des versions de ce matériel en différentes langues. L'auto-financement du Service des visites devant être assuré, de telles dépenses ne seraient engagées qu'après que les dépenses ordinaires du Fonds auraient été couvertes par les recettes provenant des droits d'entrée.

40.4 La Commission avait en outre proposé l'insertion d'un nouveau paragraphe dans le projet de résolution 5.14. Mais ce paragraphe a déjà été inclus dans la résolution que la Conférence générale a adoptée avant-hier sous le n° 5.14. Je ne pense donc pas que vous veuillez revenir sur le vote qui a été émis, et je demanderai à la Conférence générale de bien vouloir adopter les paragraphes 7 et 8 du rapport que nous examinons en ce moment.

41. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Quelqu'un a-t-il des observations à présenter sur les paragraphes 7 et 8 du document 10 C/76 ? Ces paragraphes sont adoptés.

42.1 M. BAUGNIET (Belgique), président de la Commission administrative. -

La Commission a examiné l'extension du système des bons Unesco aux échanges de travailleurs culturels dans le domaine de l'information.

42.2 Le Sous-Directeur général a rappelé que l'Unesco a fait une large place à ce problème dans son programme et que l'adoption de la proposition soumise à ce sujet pourrait avoir des incidences budgétaires. En présentant sa proposition telle qu'elle figure au paragraphe 5 du document 10 C/DR.10, le délégué de la Tchécoslovaquie a insisté sur l'importance qu'y attachent son pays et d'autres pays également aux prises avec les difficultés de change dans leur effort pour développer les échanges de travailleurs culturels dans le domaine de l'information.

42.3 Le Groupe de travail, approuvé par la Commission mixte, a souligné l'importance de cette question et jugé qu'il y avait lieu d'en entreprendre l'étude. Considérant néanmoins que ce problème doit être traité par les Etats membres bilatéralement ou à l'échelon régional et qu'une étude de ce genre incombe logiquement aux Commissions nationales, le représentant du Royaume-Uni a proposé que cette étude soit confiée à ces commissions et que les résultats en soient communiqués au Directeur général, qui fera rapport à la Conférence générale. Cette proposition a été accueillie favorablement par le Groupe de travail mixte et, après un long échange de vues sur le libellé du projet de résolution présenté par la délégation tchécoslovaque et sur celui des amendements soumis par plusieurs délégations, la Commission vous propose l'adoption du texte que vous trouverez au paragraphe 11 du rapport que nous examinons.

42.4 C'est ce texte qu'au nom de la Commission je propose à l'assemblée d'adopter.

43.1 Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

La résolution qui figure au paragraphe 11 est mise aux voix.

(Le vote a lieu à main levée.)

43.2 Le paragraphe 11 est adopté à l'unanimité.

44. M. BAUGNIET (Belgique), président de la Commission administrative. -

Enfin, la Commission mixte vous propose d'insérer cette résolution, non pas au Chapitre 5 du projet révisé de programme et de budget (Information), mais au Chapitre 6 (Echanges de personnes).

45.1 Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Comme il n'y a pas d'objections, le paragraphe 12 est également adopté.

45.2 Nous passons à la partie IV du document 10 C/76 ; avant de donner la parole à M. Baugniot, je vous rappelle que cette question a fait l'objet de deux autres documents : le document 10 C/78, qui sera présenté par M. Beeby, et un projet de résolution, 10 C/76 Addendum, que je demanderai à M. Baugniot de vous commenter.

46.1 M. BAUGNIET (Belgique), président de la Commission administrative. -

La Commission mixte s'est également préoccupée de l'établissement du Projet de programme et de budget pour l'exercice 1961-1962, et elle a estimé qu'il importerait, lors de l'élaboration du programme et du budget de l'Organisation, de maintenir le système de consultations appliqué en 1959-1960 entre le Directeur général, le Conseil exécutif, les Etats membres, l'Organisation des Nations Unies, les Institutions spécialisées et les organisations internationales non gouvernementales. La Commission a approuvé de façon générale le calendrier qui était proposé par le Directeur général dans le document 10 C/71.

46.2 Toutefois, en ce qui concerne la possibilité de demander aux Etats membres de soumettre le 1er septembre 1960 au plus tard les amendements au Projet de programme et de budget comportant un accroissement sensible des dépenses budgétaires, la Commission a unanimement reconnu que le choix de cette date pourrait entraîner de graves difficultés dans certains Etats membres, en raison des vacances d'été. Au cours de ses délibérations, le Groupe de travail mixte avait pris note de trois suggestions qui avaient été faites par diverses délégations et qui visaient à accorder aux Etats membres un délai plus adéquat pour préparer leurs propositions relatives au Projet de programme et de budget.

46.3 A la suite de ces discussions, a été établi le calendrier dont vous trouverez la reproduction à la page 5 du document 10 C/76. Ce calendrier devrait subir une modification par suite de la vote que vous avez émis hier et qui modifie l'article 78 du Règlement intérieur. Vous avez, en effet, ramené à six semaines le délai de neuf semaines qui avait été suggéré dans le projet de modification du Règlement intérieur. Par suite de cet amendement au projet de résolution qui vous était proposé, il y aura lieu de supprimer, dans le document que vous avez sous les yeux, le chiffre 9 - "9 semaines avant l'ouverture de la Conférence générale" - qui caractérisait le délai fixé pour la réception des amendements au Projet de programme et de budget comportant un accroissement sensible des dépenses budgétaires et pour l'envoi des documents contenant les propositions définitives du Directeur général. Le délai de neuf semaines n'ayant pas été accepté par votre assemblée, il faut restituer ici le délai de six semaines que vous avez maintenu dans le Règlement intérieur.

46.4 Avec cette modification, la Commission vous propose l'adoption de ce calendrier, qui fait l'objet de la résolution portant le n° 1 dans le document 10 C/76 Addendum :

"La Conférence générale,

Prenant note avec satisfaction de la forme et de la présentation du Projet révisé de programme et de budget pour 1959-1960 (document 10 C/5 Rev.), dont il conviendra de s'inspirer dans la préparation du Projet de programme et de budget pour 1961-1962,

Confirmant, pour l'exécution de ce travail, la procédure déjà établie en vue de consultations avec les Etats membres, l'Organisation des Nations Unies et ses Institutions spécialisées ainsi que les organisations internationales non gouvernementales,

Approuve en principe le calendrier des différentes étapes de l'établissement du Projet de

programme et de budget, tel qu'il figure au document 10 C/78 ;

Demande au Conseil exécutif et au Directeur général d'étudier la possibilité d'accorder aux Etats membres un délai plus adéquat pour la préparation de leurs propositions relatives au programme et au budget pour 1961-1962 ; et

Demande en outre au Conseil exécutif et au Directeur général d'élaborer et de présenter à la onzième session de la Conférence générale des recommandations visant à introduire de nouvelles améliorations dans les méthodes d'établissement du programme et du budget pour l'exercice 1963-1964."

46.5 C'est cette résolution que je vous demande, au nom des deux Commissions - administrative et du programme - de bien vouloir approuver.

47. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je prie M. Beeby, président de la Commission du programme, de présenter le document 10 C/78.

48.1 M. BEEBY (Nouvelle-Zélande), président de la Commission du programme. - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, en vous présentant le document 10 C/78, je devrais peut-être vous indiquer quelle en a été la genèse et quel en est l'objet. Le Bureau de la Conférence a invité le Bureau de la Commission du programme, ainsi que les présidents et rapporteurs des groupes de travail à se réunir pour examiner, à la lumière de leur expérience, les méthodes appliquées à cette session et soumettre au Bureau de la Conférence et au Conseil exécutif des propositions concernant l'organisation des travaux de la Commission du programme à la prochaine session.

48.2 Ce comité, ce "Groupe de travail des travailleurs", s'est réuni et est arrivé à un accord unanime sur certains points. Tout d'abord, il a reconnu à l'unanimité que, malgré certains inconvénients, que ressentent particulièrement les délégations, la constitution de groupes de travail est une bonne méthode de travail pour la Conférence. Il nous a semblé aussi que les groupes de travail fonctionnent au mieux lorsqu'un plafond budgétaire leur est fixé, et nous avons décidé de recommander, dans la mesure où l'on nous avait demandé notre avis, d'envisager l'application d'une méthode analogue lors de la onzième session. Enfin, considérant que les groupes de travail, ainsi d'ailleurs que la Commission du programme devraient disposer d'un peu plus de temps, nous recommandons qu'à la prochaine session, la Commission du programme commence, si possible, à siéger plus tôt, même si le plafond budgétaire n'est encore fixé que de manière tout à fait provisoire.

48.3 Nous avons dû formuler certaines recommandations concernant notamment des questions matérielles. C'est ainsi que les groupes de travail semblaient condamnés à se réunir dans des salles trop petites pour les contenir ou trop vastes pour qu'ils puissent s'y sentir à l'aise. Mais nous avons beaucoup apprécié les efforts du Secrétariat pour remédier à cette situation dans la mesure du possible. Je voudrais, si vous me permettez une petite digression Monsieur le Président, faire ici une remarque que j'aurais dû faire à la Commission du programme et qui concerne un point que vous avez vous-même mentionné il y a quelques instants : il s'agit, d'une

façon générale, des services dont nous avons bénéficié. Nous avons tous admiré la compétence de ceux qui ont préparé la Conférence, ainsi que le talent incroyable des interprètes, mais nous oublions parfois le dévouement de ceux que j'appellerai, sans que l'expression ait rien de condescendant, "les petites gens de la Conférence" - ceux qui passent la moitié de la nuit à taper à la machine, à rédiger des comptes rendus de séances, à faire tourner des duplicateurs, à faire en sorte que les documents soient déposés sur nos tables au moment voulu et qui, avec une patience infinie, nous en donnent un second jeu lorsque nous avons égaré le premier. Jamais la Commission du programme n'a dû interrompre ses travaux pour attendre un document, et cette constatation est en elle-même un hommage éclatant ; et le fait que ces services sont passés inaperçus donne peut-être la mesure de leur qualité.

48.4 Dans sa dernière et principale recommandation, le comité dont je parle demande de réserver, lors de la prochaine session de la Conférence, une somme qui ne soit expressément affectée à aucune des activités du programme. Cette recommandation est exposée en détail aux paragraphes 6 et 7 du document 10 C/78. Je voudrais dire quelques mots des intentions qui l'ont inspirée. Les présidents et rapporteurs des groupes de travail ont eu l'impression que les spécialistes qui composent ces groupes se sentent gênés de ne pas pouvoir modifier ou élargir dans une mesure suffisante les programmes proposés dans le Livre gris. Il est admis que les groupes de travail exercent une influence sur les programmes futurs et apportent à cet égard, par leurs suggestions et leurs critiques, une contribution d'une très réelle valeur. Mais, en fait, tous les présidents et rapporteurs de ces groupes estiment que ceux-ci devraient avoir davantage de liberté de manœuvre pour pouvoir, comme il est dit dans le rapport, remanier le projet de programme à la lumière de leurs connaissances techniques. A cette fin, nous recommandons (paragraphe 7, alinéas (i) à (vi)) qu'en préparant le prochain programme, le Directeur général et le Conseil exécutif réservent une somme qui ne soit expressément affectée à aucune activité ; que la Conférence générale mette de même une certaine somme à la disposition de la Commission du programme ; et que la Commission du programme, tout en fixant à chaque groupe de travail un certain plafond à ne pas dépasser, - comme elle l'a fait à la présente session - réserve une somme pour les projets prioritaires que pourraient recommander les groupes de travail. Il est recommandé en outre que les projets prioritaires proposés par les groupes de travail soient examinés par le Bureau "élargi" de la Commission du programme qui, après en avoir discuté avec le Directeur général, proposerait les projets prioritaires à retenir. Il nous semble que les groupes de travail auraient ainsi l'impression de pouvoir, dans une certaine mesure, remanier le programme. Telle est la substance de notre recommandation.

48.5 Sur deux ou trois points, l'unanimité ne s'est pas faite. Dans aucun cas, nous n'avons voulu procéder à un vote, ne nous estimant pas constituer en organe représentatif de la Conférence. Nous n'avons pris, ni voulu prendre, aucune décision quant au montant du crédit à laisser en réserve. Nous avons reconnu à l'unanimité que les 94.000 dollars dont

nous disposons cette année pour les projets prioritaires ne suffisaient pas à nous donner la liberté de manœuvre souhaitable, et qu'il nous faudrait plus qu'une somme symbolique. Le minimum proposé était de 1 % du budget global - soit, en l'occurrence, 250,000 dollars - ; le maximum, de 10 %. Les deux chiffres sont évidemment très différents.

48.6 Nous n'avons pris non plus aucune décision en ce qui concerne l'application de l'article 78.2, qui dispose que les projets de résolution doivent être présentés six semaines à l'avance. Les deux points de vue qui se sont manifestés à ce sujet sont exposés au paragraphe 12 du document 10 C/78. Nous recommandons qu'une discussion générale sur le programme ait lieu après que la Commission du programme a terminé ses travaux. Nous ne formulons aucun avis quant à l'opportunité d'une discussion préalable, parce qu'il y a eu des divergences de vues sur ce point.

48.7 Quel est l'objet de ce rapport ? Nous ne demandons, ni ne suggérons, que la Conférence l'adopte ou l'examine en détail. Nous ne souhaitons pas lui donner plus d'importance qu'il n'en mérite. Il représente seulement les opinions d'un petit nombre de personnes qui ont eu à exercer des responsabilités et à faire fonctionner un mécanisme assez complexe à l'occasion de la présente session. Il existe d'autres considérations plus générales, dont il faudra tenir compte en organisant les travaux de la prochaine session, mais le Conseil exécutif le sait mieux que nous.

48.8 Le projet de résolution qui figure à la dernière page (paragraphe 13) recommande simplement que la Conférence générale transmette au Directeur général et au Conseil exécutif les suggestions présentées dans ce document, pour qu'ils en tiennent sérieusement compte en préparant le prochain programme. Mais cette résolution est maintenant incorporée dans une résolution de portée plus générale, qui figure dans le document 10 C/78 et qui sera présentée par M. Seydoux, de la délégation française. Mon seul objet, Monsieur le Président, en présentant le rapport du Groupe de travail, était d'exposer, en termes très généraux, à la Conférence les propositions que ce groupe de travail a recommandé de transmettre au Directeur général et au Conseil exécutif pour qu'ils en tiennent compte en préparant la onzième session.

49. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

J'invite un membre de l'une des délégations qui ont présenté la résolution figurant au document 10 C/78 Addendum à prendre la parole. Je donne la parole à M. Seydoux, délégué de la France.

50.1 M. SEYDOUX (France). -

Monsieur le Président, Messieurs les délégués, la proposition qui vous est faite et qui figure à la deuxième page du document 10 C/78 Addendum vous est présentée par les délégations française, canadienne, argentine et polonaise, en réponse à des préoccupations qu'elles ont eues en même temps et qui paraissent traduire les sentiments d'une importante fraction de la Conférence. J'attire tout particulièrement votre attention sur les points (ii) et (iii) qui figurent à la deuxième page de ce document 10 C/78. Que signifient exactement ces deux points ? D'une part, nous proposons qu'il y ait, au début des travaux

de la Conférence générale, après les grandes interventions des chefs de délégation, une discussion générale au sein de la Commission du programme, qui serait précédée par un exposé du Directeur général portant sur les grandes lignes du programme de l'Organisation - c'est-à-dire, dans notre esprit, sur l'exécution du programme en cours et sur les lignes essentielles du projet de programme futur. Cet exposé serait suivi d'un échange de vues au cours duquel on dégagerait des directives générales pour l'examen du programme par les groupes de travail, en se référant notamment à l'exposé du Directeur général.

50.2 C'est notamment, Monsieur le Président, au cours de cet échange de vues que l'on pourrait très librement évoquer la question de la somme réservée, à laquelle M. Beeby a fait allusion tout à l'heure, ainsi que le montant de cette somme et aussi sa ventilation entre les divers groupes de travail. Il va de soi que cet échange de vues devrait être suffisamment bref pour permettre aux groupes de travail de se réunir le plus rapidement possible et de tenir, naturellement, des réunions très nombreuses. Je sais qu'au sein de certaines délégations, on a exprimé la crainte que cet échange de vues ne se prolonge et finalement qu'il ne soit pas très fructueux. Mais je pense qu'en cette matière l'autorité présidentielle - et, à cet égard, je voudrais rendre hommage à celle de M. Beeby comme à celle de M. Baugnet - n'est pas négligeable, non plus d'ailleurs que la discipline volontairement consentie par les délégués. Il nous semble - c'est, en tout cas, le point de vue de la délégation française - qu'une et peut-être deux journées de discussion au maximum seraient suffisantes.

50.3 D'autre part, vous noterez qu'il est prévu, au point (iii), une discussion générale, à la fin des travaux de la Commission du programme, qui porterait sur l'orientation future des activités de l'Organisation. C'est là, je crois, Monsieur le Président, une proposition qui a été présentée sous forme d'amendement par la délégation néerlandaise. Nous nous y rallions entièrement, car il nous paraît absolument normal qu'une discussion générale intervienne également à la fin de la Conférence, alors qu'on a une meilleure connaissance des dossiers et que les contacts humains et les contacts de travail se sont établis entre les différentes délégations. Il s'agit bien, vous le noterez, d'une discussion sur l'orientation future des activités ; selon nous, elle ne devrait pas porter seulement sur le programme de 1982, mais serait, en quelque sorte, une manière d'examen de conscience sur l'œuvre à réaliser pendant les années à venir, en tenant compte de l'expérience de la session en cours.

50.4 Je voudrais, très brièvement, en raison de l'heure déjà avancée, vous dire pourquoi nous avons, avec d'autres délégations, songé à présenter cette proposition.

50.5 C'est d'abord que, lorsqu'il y a un problème à régler, on se trouve toujours en présence de solutions contradictoires. En l'occurrence, il y a la méthode des groupes de travail - méthode que nous trouvons excellente et qui, cette année, nous a semblé avoir été appliquée d'une façon que l'on ne peut que recommander pour l'avenir. Mais une discussion générale nous paraît également souhaitable, à condition qu'elle soit orientée, qu'elle soit limitée et qu'elle soit disciplinée.

50.6 Ceci étant, la délégation française a le

sentiment de refléter l'opinion d'un grand nombre de délégations en demandant que la Conférence soit appelée à discuter les lignes générales du programme au début et à la fin de la Conférence et pas seulement et exclusivement les aspects particuliers de ce programme.

50.7 Nous avons, en effet, noté après avoir parlé avec plusieurs de nos collègues, que certaines délégations ont le sentiment de faire des milliers de kilomètres pour être mises en présence de documents certes bien faits, mais volumineux et complexes. Et aussitôt après, ces délégations sont dispersées dans des groupes de travail auxquels elles ne sont pas toujours d'ailleurs en mesure de se faire représenter, parce qu'elles ne comptent pas assez de membres.

50.8 Elles sont, de plus, soumises à une procédure qui, quelles que soient l'habileté et la bonne volonté des présidents, les déroute et développe chez elles un certain sentiment de frustration, que nous avons noté également.

50.9 Je ne suis donc pas sûr que ces délégations repartent chez elles avec le sentiment d'avoir pleinement accompli la mission qui leur était confiée, ni d'être en mesure - ce qui me paraît aussi très important - d'expliquer clairement le travail qui se fait à la Conférence générale de l'Unesco.

50.10 Sans doute certains délégués - et je figure parmi eux - peuvent penser que la méthode des groupes de travail a été satisfaisante et que le programme de l'Unesco a été examiné à fond par la Conférence. Mais nous devons, je crois, Monsieur le Président, nous méfier des spécialistes que nous sommes et penser aux délégations des nouveaux Etats membres, aux délégués nouveaux qui figurent dans ces délégations et aussi à ce vaste public qui a le désir, légitime somme toute, de mieux comprendre pourquoi nous sommes réunis, ce que nous faisons et dans quelle mesure nos efforts répondent aux besoins du monde moderne d'une humanité inquiète, anxieuse, qui n'est pas encore convaincue que c'est des institutions internationales que lui viendront la paix et la sécurité.

50.11 N'oublions pas que l'Unesco n'est pas seulement dans l'Unesco. Elle se prolonge et doit se prolonger dans le monde entier, dans les Commissions nationales, dans les milieux intellectuels - et cela exige l'expression claire des idées - forces qui gouvernent son action.

50.12 Notre Organisation répond à un désir puissant, quoique encore confus et mal exprimé, de tous les hommes de bonne volonté pour lesquels l'Unesco n'est pas uniquement un magnifique bâtiment à Paris, un très bon Secrétariat, mais une immense entreprise qui doit inspirer, aider et rassurer tous ceux qui veulent croire à la paix et à la coopération internationale.

50.13 C'est dans cet esprit, Mesdames et Messieurs, que la délégation française vous demande de voter cette résolution.

51. LE PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je vous remercie, Monsieur Seydoux, Avant de poursuivre, Mesdames et Messieurs, je dois signaler une erreur de traduction dans le texte anglais du document 10 C/76 Addendum. Dans la deuxième partie du projet de résolution, il faut remplacer le paragraphe commençant par les mots "invites the

Executive Board" par le texte ci-après : "Requests the Executive Board and the Director-General, in making the recommendation for the organization of work of the eleventh session of the General Conference, to take into consideration suggestions made by the Bureau of the Programme Commission and the Chairman and Rapporteurs of the Working Parties (cf. 10 C/78) and the various delegations, in particular :". La suite de la résolution (alinéas (i), (ii), (iii) et (iv) du document 10 C/76 reste sans changement. Cette modification a essentiellement pour effet de remplacer le mot "proposals" par le mot "suggestions", comme dans le texte approuvé par le groupe de travail présidé par M. Beeby.

51.2 Je donne la parole à M. de Berredo Carneiro, délégué du Brésil.

52.1 M. de BERREDO CARNEIRO (Brésil). -

Monsieur le Président, Messieurs les délégués, la délégation du Brésil s'associe avec une très vive satisfaction à la proposition qui vient d'être présentée par le délégué de la France, au nom de sa propre délégation et d'un groupe de délégations ralliées à son projet.

52.2 Qu'il me soit permis, tout d'abord, de dire toute ma satisfaction de voir prendre l'initiative d'une telle proposition à l'un de nos plus anciens collaborateurs et amis, l'un des participants les plus qualifiés à tous nos travaux, dont le dialogue reprend cette fois-ci avec l'Unesco - nous en avons besoin et nous nous réjouissons de sa présence. Je crois que nous sommes tous heureux de saluer la proposition qui vient de nous être faite par notre ami M. Roger Seydoux.

52.3 Quelques-unes des idées qu'il nous présente ont déjà fait, à d'autres moments, l'objet de discussions, parfois de jugements assez contradictoires. Je me souviens de la Conférence de Mexico, où nous avons eu des groupes de travail qui se sont très bien acquittés de leurs attributions ; mais, par la suite, ils ont été supprimés au grand préjudice des spécialistes, dont beaucoup ont cessé de prendre part à nos sessions parce qu'il leur manquait ce cadre de travail en profondeur, indispensable pour qu'ils puissent réellement s'y intéresser.

52.4 Le retour, cette année, à l'idée des groupes de travail s'est révélé très fructueux, et je suis heureux que le Conseil exécutif et le Directeur général reçoivent des encouragements pour maintenir fermement cette méthode de travail en l'améliorant, en y introduisant les idées et les aménagements que la recommandation nous suggère.

52.5 Je suis aussi particulièrement heureux de deux des idées que M. Roger Seydoux nous a présentées ; l'une a trait à la discussion préliminaire.

52.6 L'un des risques et des inconvénients éventuels des groupes de travail était de trop morceler la discussion du programme, de particulariser à l'excès cette étude en la confiant à des éducateurs, des hommes de science, des sociologues travaillant isolément les uns des autres, sans avoir jamais l'occasion de considérer le programme dans son ensemble et de le voir comme un tout.

52.7 La discussion préliminaire supprime cet inconvénient et permet ensuite à chacun d'examiner, dans sa propre sphère d'activité, les tâches les plus précises qui s'imposent à l'Unesco.

52,8 Mais l'idée la plus originale à mon avis, et peut-être la plus féconde de cette proposition, c'est d'offrir au Directeur général et au Conseil exécutif, pour la tâche qu'ils vont accomplir, pour préparer les programmes futurs, des vues, des suggestions, des recommandations émanant de l'assemblée elle-même, qui constitueront un guide beaucoup plus précis que les simples résolutions de caractère souvent trop général et un peu vague.

52,9 Un échange d'idées sur des points précis du programme des années à venir a d'ailleurs été suggéré à New Delhi par la délégation de l'Inde; au cours d'une discussion où nous avons traité de cette question, mais il nous a manqué cette recommandation précise et formelle que nous avons maintenant sous les yeux. Je crois qu'en l'approuvant la Conférence générale s'ouvre aussi, pour l'avenir, un champ d'intervention plus large dans le cadre de nos activités. Il m'arrive d'entendre souvent plusieurs délégués dire que la Conférence générale de l'Unesco réduit trop sa participation à l'élaboration du programme et du budget. Il revient au Conseil exécutif une part si grande dans la préparation de ce document qui nous sert de guide que les délégués ont peu - souvent trop peu - de modifications ou d'innovations à y introduire.

52,10 La résolution qui nous est proposée comble plusieurs lacunes dont nous ressentons les inconvénients, ouvre la perspective d'une coopération plus poussée du Conseil et de la Conférence générale et, dans le cadre même de la Conférence, permet de rallier des spécialistes à des vues d'ensemble indispensables au succès de nos travaux.

53. Le PRESIDENT, - (Traduit de l'anglais.)
Je donne la parole au délégué des Pays-Bas.

54,1 M. de HOOGE (Pays-Bas), -

Monsieur le Président, mes chers collègues, la délégation des Pays-Bas se trouve parfaitement d'accord avec les idées qui sont à la base du projet de résolution contenu dans le document 10 C/76 Addendum, parfaitement d'accord avec la première partie concernant la préparation du programme et du budget pour 1961 et 1962 - et nous constatons avec grande joie que le vieil adage "Gouverner, c'est prévoir" se retrouve ou est encore à l'honneur à l'Unesco, puisqu'en 1958 nous parlons déjà dans cette résolution du budget de 1963-1964.

54,2 La délégation des Pays-Bas est aussi parfaitement d'accord avec les idées qui sont à la base de la deuxième partie de ce projet de résolution. La première idée a trait au maintien des groupes de travail - et là nous souscrivons entièrement aux arguments qui ont été exposés dans le document 10 C/76 qui vous a été présenté par le Dr Beeby; nous sommes aussi d'accord avec les idées qui sont à l'origine du deuxième point de cette partie du projet de résolution, à savoir la discussion sur les grandes lignes du programme qui devrait avoir lieu pendant la Conférence générale. Une telle discussion nous semble opportune, nécessaire et même indispensable. A la présente session de la Conférence générale, elle n'a pas eu lieu. On a justement fait remarquer qu'elle n'a pas eu lieu en séance plénière bien qu'à l'ordre du jour ait figuré un point intitulé "Discussion générale" on ne peut pas parler d'une discussion

puisqu'il n'y a eu que des exposés faits par les chefs de délégation avec une réponse plus ou moins directe - et plutôt moins directe - du Directeur général. Une telle discussion générale n'a pas eu lieu non plus à la Commission du programme puisque, comme M. l'ambassadeur Seydoux vient de nous le dire, la Commission s'est tout de suite divisée en plusieurs groupes de travail pour étudier les activités des différents départements.

54,3 En théorie, Monsieur le Président, le groupe de travail chargé de l'évaluation du programme futur de l'Unesco aurait pu engager une discussion à ce sujet. Mais, si j'ai bien lu le rapport du rapporteur spécial de ce groupe de travail, la discussion au sein du groupe a surtout porté sur la technique de l'évaluation et non pas sur le programme lui-même. Donc, nous sommes tout à fait d'accord avec les idées exprimées.

54,4 Cependant, il y a certaines questions qui se posent. Au point (ii) (a) on parle d'un "exposé du Directeur général portant sur les grandes lignes du programme de l'Organisation". Ma première question sera : "Où cet exposé aura-t-il lieu ?" Je suppose et j'espère que l'interprétation que donneront les auteurs du projet de résolution sera que cet exposé aura lieu lors d'une séance plénière de la Conférence générale. Je crois qu'un discours du Directeur général sur les grandes lignes du programme de l'Unesco présenté à la Conférence générale est le principal discours de la session et devrait donc nécessairement avoir lieu en séance plénière.

54,5 Monsieur le Président, le projet de résolution n'est pas clair. Il n'y est pas dit que c'est en séance plénière que le Directeur général fera cet exposé et je vous rappelle que le Titre II du projet de résolution est ainsi libellé : "Organisation de la Commission du programme à la onzième session de la Conférence générale" (sans doute vaudrait-il mieux dire "Organisation des travaux de la Commission du programme"). Or, comme la résolution se trouve sous ce titre, on pourrait croire que l'exposé du Directeur général devrait avoir lieu à la Commission du programme, et je ne crois pas que ce soit une bonne idée.

54,6 Pour ce qui est du point (ii) (b), Monsieur le Président, j'ai écouté avec une grande attention ce que M. l'ambassadeur Seydoux vient d'en dire, parce que le texte, tel qu'il est libellé en ce moment, n'est pas clair. Le texte dit : "La Commission du programme procéderait alors à un échange de vues exclusivement destiné à dégager des directives générales pour l'examen du projet de programme dans les groupes de travail". Je crois, Monsieur le Président - je m'excuse auprès de mes amis français si je ne comprends pas très bien ce membre de phrase - que ce texte ne correspond pas exactement à ce que M. Seydoux vient de nous dire. Il veut - et nous voulons, et la délégation des Pays-Bas veut - qu'ait lieu, à la Conférence générale, une discussion générale sur les grandes lignes qui se dégagent du programme qui lui est soumis. Mais le texte qui nous est proposé ici me fait beaucoup plus penser à une réunion de la Commission du programme au cours de laquelle serait exposée aux groupes de travail la façon dont ils vont procéder à l'examen de ce programme, et cela m'a l'air d'être un exposé beaucoup plus technique du Président de la Commission du programme et peut-être du Directeur général, plutôt qu'une discussion

sur les lignes générales qui se dégagent du programme. Si on lit ce texte et si on lit tout de suite après le point (iii) où il est dit "en prévoyant une discussion générale à la fin des travaux de la Commission du programme portant sur l'orientation future des activités de l'Organisation" - c'est bien là ce que nous voulons - je crois qu'on remarque une opposition entre l'alinéa (b) du point (ii) et le point (iii). Il suffit de mettre les deux textes l'un à côté de l'autre pour faire apparaître ce que j'ai voulu dire. Mais si, au point (ii), on veut vraiment dire qu'il faudrait avoir, au début de la réunion de la Commission du programme, une discussion générale sur les grandes lignes qui se dégagent du projet, j'aimerais souligner que la délégation des Pays-Bas n'est pas en faveur d'une telle discussion, Notre opinion n'est pas cependant suffisamment arrêtée pour que nous soyons nécessairement amenés à voter contre cette résolution ou à nous abstenir.

54.7 Je voudrais néanmoins souligner les raisons pour lesquelles nous croyons qu'une telle discussion n'est pas très utile au début de la session de la Conférence générale. Nous croyons, tout d'abord, qu'elle risque de retarder le début des travaux des groupes de travail - et, dans le document 10 C/78, il est expressément dit que ces groupes de travail, comme le groupe qui a discuté de cette question, aimeraient pouvoir commencer leurs travaux aussi vite que possible.

54.8 S'ils devaient attendre cette discussion générale, nous avons peur que cela ne les retarde trop.

54.9 Ensuite, Monsieur le Président, il a été démontré, à d'autres sessions de la Conférence générale où ce système a été appliqué, qu'au début d'une session de la Conférence les délégations ne sont pas encore suffisamment rodées - si je puis m'exprimer ainsi. Elles viennent de loin, ne connaissent pas encore la procédure et surtout ne se connaissent pas les unes les autres. Une discussion provoque alors très souvent la lecture de papiers préparés à l'avance qui, au lieu de faciliter les débats, les rendent plus difficiles.

54.10 Nous avons déjà vu de ces suites de déclarations officielles qui seraient alors faites à la Commission du programme, dont les séances seraient, au fond, une doublure des séances plénières de la Conférence générale, qui auraient lieu au même moment.

54.11 Une considération technique à ce sujet, Monsieur le Président, c'est qu'au deuxième paragraphe de la deuxième partie du projet de résolution, il est dit que cette résolution se fonde sur les propositions formulées par le Bureau de la Commission du programme. Mais, comme M. Beeby vient de nous le dire, il y a un quart d'heure, le Bureau de la Commission du programme avait recommandé que cette discussion se situe à la fin de la session et non pas au début. Donc, Monsieur le Président, si on l'organise au début, je ne crois pas que l'on puisse, en toute justice, se fonder sur le rapport du Bureau de la Commission du programme. Je crois qu'il y a là une certaine contradiction, mais une contradiction que je ne crois pas insurmontable et très certainement la délégation française pourrait aisément trouver une rédaction qui puisse la faire disparaître.

54.12 Monsieur le Président, si je peux faire appel à mon expérience, en tant que rapporteur du

groupe de travail sur l'évaluation des programmes futurs, je me demande - sans formuler pour autant de proposition officielle - s'il ne serait pas utile que cette discussion que nous aimons tous avoir sur la ligne générale du programme ait lieu, comme nous l'avons déjà recommandé à la réunion du Bureau du programme, à la fin de la Conférence générale, et qu'elle soit préparée, elle aussi, par un groupe de travail qui serait nommé au début de la session de la Conférence générale mais qui ne commencerait ses travaux que dans la dernière quinzaine de la session. Je crois que nous y trouverions plusieurs avantages : les délégués se connaîtraient - ce qui rendrait évidemment la discussion plus facile - les délégations connaîtraient beaucoup mieux, au moment de la discussion, le programme de l'Unesco, les activités de l'Unesco, l'ambiance de l'Unesco - ce qui faciliterait aussi énormément la discussion - et, en outre, si cette discussion générale prenait place à la fin de la session de la Conférence générale, elle ne risquerait pas de s'éterniser.

54.13 Ma proposition consisterait donc, Monsieur le Président, à considérer la possibilité de créer un groupe de travail qui commencerait ses travaux dans la dernière quinzaine de la session de la Conférence générale, qui préparerait un rapport indiquant dans quel sens les activités de l'Organisation devraient s'orienter, et la discussion générale de la Commission du programme se fonderait sur un tel rapport.

54.14 Monsieur le Président, j'ai pensé à l'instant demander pour cette idée l'hospitalité du projet de résolution qui nous est soumis. Je ne l'ai pas fait pour deux raisons : j'aurais pu demander l'hospitalité de la délégation française, qui sûrement me l'aurait accordée, et ensuite l'hospitalité de la délégation polonaise, puisqu'elle a été aussi à l'origine de cette résolution ; mais j'ai trouvé un peu indigne de demander l'hospitalité à quatre ou cinq pays, cela me semblait beaucoup demander. D'autre part, je crois que cette idée ne correspond peut-être pas tout à fait aux autres idées exprimées dans le projet de résolution, et que peut-être elle ferait mauvais ménage avec ces idées.

54.15 Or, je n'aime pas les mauvais ménages et c'est pour cela que j'ai décidé de ne pas demander à insérer cette idée dans le projet de résolution. Ma simple suggestion serait qu'elle puisse être incluse dans les Actes de cette Conférence générale comme une petite pierre - non pas comme une pierre précieuse, mais comme une petite pierre - que le Conseil exécutif et le Directeur général trouveraient au moment où ils se mettraient au travail pour préparer la session suivante de la Conférence générale.

55. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)
Je donne la parole au délégué de la Pologne.

56.1 Mme KAMINSKA (Pologne). -

Monsieur le Président, je vais essayer de répondre à quelques questions qui viennent d'être posées par M. de Hoog concernant certains points qui semblent trop peu explicites dans le projet de résolution que nous avons présenté avec les autres délégations. Si je ne réussis pas à m'expliquer, j'espère que les autres co-auteurs de la résolution le feront mieux que moi.

56.2 En premier lieu, en ce qui concerne l'exposé

du Directeur général portant sur les grandes lignes du programme de l'Organisation, il nous a semblé - en tout cas il semble à ma délégation - que cet exposé pourrait avoir lieu en séance plénière, au début des travaux de la Conférence générale ; en séance plénière, parce que cet exposé servirait de base de discussion et de travail non seulement à la Commission du programme, mais également, entre autres, à la Commission administrative.

56.3 Passons à l'alinéa (b), où il est dit que "la Commission du programme procéderait alors à un échange de vues exclusivement destiné à dégager des directives générales".

56.4 Cette tournure a été employée afin de faire comprendre qu'il ne s'agissait pas là d'une discussion d'ordre général et, disons le mot, parfois quelque peu abstraite, comme il y en a à certains moments de la session de la Conférence générale, il s'agirait, pour la Commission du programme, de s'en tenir strictement au Projet de programme et de budget qui est présenté à l'attention de la Conférence générale et à l'exposé du Directeur général concernant les activités en cours et les activités prévues pour les deux années à venir. Il ne s'agirait donc pas, dans cette discussion, d'orienter, du point de vue technique, les travaux des groupes de travail, il s'agirait d'une discussion qui concernerait la substance même du Projet de programme présenté et dont les groupes de travail pourraient tenir compte lors de l'examen des détails auquel ils procéderaient par la suite.

56.5 La discussion proposée au point (iii) pour la fin de la session de la Conférence générale s'appuierait sur les résultats des travaux des groupes de travail et de la Commission du programme elle-même ; et, partant de ces résultats et des remarques qu'ils auraient pu inspirer, cette discussion fournirait des inspirations pour les programmes futurs de l'Organisation.

56.6 M. de Hoog a exprimé la crainte que la discussion qui aurait lieu au début, à la Commission du programme, ne retarde les travaux de la Conférence. Il semble que non, parce que l'exposé du Directeur général aurait lieu presque immédiatement après l'ouverture de la Conférence générale. La Conférence réunie en séance plénière pourrait écouter par la suite, comme elle le fait normalement, les exposés des différents représentants des Etats membres, les exposés nationaux. En même temps ou presque, la Commission du programme pourrait entreprendre ses travaux et commencerait par cette discussion orientée vers des directives destinées aux groupes de travail.

56.7 Maintenant, en ce qui concerne la proposition qui vient d'être faite par M. de Hoog, je voudrais dire, en mon nom personnel, qu'il me semble que la constitution, dans la dernière quinzaine de la session de la Conférence générale, d'un groupe de travail spécial qui serait chargé d'élaborer des propositions pour la Commission du programme, ne serait pas tout à fait souhaitable. En effet, la proposition que nous avons faite ici d'organiser une discussion à la fin des travaux de la Commission du programme tendait avant tout à extraire des discussions des groupes de travail et des travaux de la Commission du programme l'essentiel des remarques intéressant l'avenir. Si, au contraire, ce groupe de travail se

réunissait à part, quinze jours avant la fin de la session - donc avant la fin des travaux de la Commission du programme - ce serait un nouveau groupe de travail qui pourrait élaborer ses idées à lui, mais qui pourrait difficilement tenir compte de la somme des expériences des différents groupes de travail. C'est pourquoi il me semble que cette proposition n'aiderait pas suffisamment à l'élaboration du programme futur.

57. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)
J'invite M. Adiseshiah à présenter ses observations.

58.1 M. ADISESHIAH, sous-directeur général. - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, dans l'espoir de clore la discussion, permettez-moi de présenter quelques brèves observations. Il y a lieu de préciser que le Bureau de la Conférence générale, après un examen approfondi de la question, a invité les délégations mentionnées dans le document à rédiger en commun une résolution, qui est celle que vous avez sous les yeux. Il a été convenu que cette résolution serait incorporée à une résolution de portée plus générale, adoptée au cours de la séance commune de la Commission administrative et de la Commission du programme. Etant donné la discussion qui vient d'avoir lieu, je crois devoir souligner que le premier paragraphe qui suit le préambule de la résolution est ainsi conçu : "Invite le Conseil exécutif et le Directeur général à tenir compte, lorsqu'ils formuleront des recommandations relatives à l'organisation des travaux de la onzième session de la Conférence générale, des propositions formulées par le Bureau de la Commission du programme, ainsi que par les présidents et les rapporteurs des groupes de travail (cf. 10 C/78) et diverses délégations, notamment, etc.". Par conséquent, il n'est pas formulé de directives en vue de l'organisation de la onzième session de la Conférence générale ; il s'agit seulement d'inviter le Conseil exécutif et le Directeur général à tenir compte des diverses suggestions formulées par le Président et le Bureau de la Commission du programme, et par diverses délégations - suggestions qui sont contenues dans cette résolution. La Conférence générale et le Bureau de la Conférence générale ont déjà examiné un projet de résolution présenté par la France et la Pologne, ainsi qu'un document soumis par la délégation du Canada. Maintenant, nous sommes en présence d'une proposition de la délégation des Pays-Bas.

58.2 Si vous adoptez cette résolution, le Directeur général et le Conseil exécutif examineront les suggestions qui ont été formulées précédemment, ainsi que celle qui est présentée par la délégation des Pays-Bas ; ils les évalueront et vous soumettront, à la onzième session, des recommandations concernant l'organisation des travaux de la Conférence. A mon avis, la résolution qui figure dans le document 10 C/76 Addendum, et dont la deuxième partie a été soigneusement mise au point par plusieurs délégations, est rédigée de façon à permettre au Conseil exécutif et au Directeur général d'examiner attentivement toutes ces suggestions, ainsi que le compte rendu de la présente discussion au cours de laquelle la délégation des Pays-Bas a présenté une nouvelle suggestion, afin de vous soumettre des recommandations définitives.

58.3 Un mot encore, à propos de la déclaration du

délégué des Pays-Bas. Je crois que la résolution pourrait être simplifiée comme suit : Titre : "Etablissement du Projet de programme et de budget pour 1961-1962 et organisation des travaux de la onzième session de la Conférence générale". En effet, la deuxième partie de la résolution ne concerne pas seulement la Commission du programme. Supprimer le titre de la première partie "Etablissement du Projet de programme et de budget", et commencer par les mots : "La Conférence générale, 1. Prenant note, etc.". Dans la deuxième partie, supprimer le titre et les mots "La Conférence générale", et commencer par les mots "Reconnaissant que l'organisation des travaux de la Commission du programme...". Le reste sans changement. Sous cette forme, et avec ces explications, je crois que la résolution pourrait être adoptée, compte tenu de toutes les observations formulées au cours de la discussion.

59.1 Le PRESIDENT, - (Traduit de l'anglais.)

Pas d'autres observations ? Je mets aux voix l'addendum, avec les modifications proposées par le Secrétariat.

(Le vote a lieu à main levée.)

59.2 La résolution est adoptée à l'unanimité.

59.3 Nous avons pris note du document 10 C/78, contenant les importantes suggestions qui ont été présentées par M. Beeby. Il n'y a pas lieu de procéder à un vote sur ce point. Nous avons maintenant épuisé l'ordre du jour qui a été distribué. Il reste toutefois un dernier point à examiner. Si nous voulons réserver la séance de demain matin à la discussion générale et à l'installation du Directeur général. Il s'agit du document 10 C/NOM/30 : Rapport du Comité des candidatures sur la composition du Comité juridique, du Comité des rapports et du Comité du Siège. J'invite le Président du Comité des candidatures à présenter son rapport.

COMPOSITION DU COMITE JURIDIQUE. DU COMITE DES RAPPORTS ET DU COMITE DU SIEGE

60. M. KALERGIS (Grèce), vice-président du Comité des candidatures. - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, en l'absence du Président, le Professeur Massaquoi, de la délégation du Libéria, j'ai eu l'honneur de présider la séance que le Comité des candidatures a tenue ce matin pour proposer des candidatures au Comité juridique et au Comité des rapports de la onzième session, et pour formuler des recommandations concernant la composition du Comité du Siège. La tâche du Comité a été considérablement facilitée par la proposition écrite concernant la composition du Comité des rapports, qu'a soumise le professeur Bedrettin Tuncel (Turquie), l'éminent président du Comité des rapports de la présente session, ainsi que par les propositions concernant la composition du Comité du Siège et du Comité juridique qu'ont présentées Sir Ben Bowen Thomas (Royaume-Uni) et M. Rune Eriksaon (Suède). Le Comité a examiné attentivement ces propositions, en tenant dûment compte des attributions des différents comités et de la nécessité d'assurer une répartition géographique aussi juste que

possible. Comme vous le savez, la Conférence générale a décidé, à sa présente session, de porter de 19 à 23 le nombre des membres du Comité des rapports, permettant ainsi une représentation plus équitable des Etats membres à ce Comité. D'autre part, elle a décidé de réduire de 20 à 8 le nombre des membres du Comité du Siège, dont les attributions sont moins importantes depuis que la construction du bâtiment du Siège est terminée. Le nombre des membres du Comité juridique reste fixé à 15, conformément à l'article 31 du Règlement intérieur de la Conférence générale. Il y a donc au total moins de sièges à pourvoir que lors de la neuvième session. Je tiens en conséquence à rendre hommage à l'esprit de coopération des Etats membres qui ont spontanément retiré leurs candidats afin de permettre à d'autres Etats d'être représentés. Ainsi, le Comité a pu se mettre d'accord sur les propositions ci-après, que j'ai l'honneur de vous soumettre en son nom et qui figurent dans le document 10 C/NOM/30. Comité du Siège (8 membres) : Argentine, Australie, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, République arabe unie, Union des Républiques soviétiques socialistes, Venezuela. Comité juridique (15 membres) : Costa Rica, Danemark, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Indonésie, Italie, Liban, Libéria, Pakistan, Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni, Union des Républiques soviétiques socialistes, Venezuela. Comité des rapports (23 membres) : Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Ceylan, Chili, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Finlande, Ghana, Inde, Iran, Israël, Italie, Japon, Maroc, Mexique, Philippines, Pologne, Turquie, Union des Républiques soviétiques socialistes, Viêt-nam, Yougoslavie.

61. Le PRESIDENT, - (Traduit de l'anglais.)

Je donne la parole au délégué de l'Argentine.

62. M. CALCAGNO (Argentine). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, l'Argentine a eu l'honneur d'être proposée par le Comité des candidatures pour être représentée à deux comités : le Comité des rapports et le Comité du Siège. La délégation permanente de l'Argentine, convaincue qu'il est souhaitable de répartir équitablement les sièges entre les Etats membres, a décidé de retirer sa candidature au Comité des rapports. Elle suggère que, si la Conférence est d'accord, l'Uruguay soit désigné à sa place pour siéger au Comité des rapports, car ce pays n'est représenté à aucun comité et n'est plus représenté depuis cette session au Conseil exécutif.

63.1 Le PRESIDENT, - (Traduit de l'anglais.)

Je remercie le délégué de l'Argentine. Je propose d'examiner les trois propositions successivement. Nous commencerons par la proposition relative au Comité du Siège. Pas d'observations ? La proposition est mise aux voix.

(Le vote a lieu à main levée.)

63.2 La proposition relative à la composition du Comité du Siège est adoptée à l'unanimité.

63.3 Nous allons maintenant examiner la proposition relative au Comité juridique. Je donne la parole au délégué de l'Inde.

64. M. CHARI (Inde). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, on ne voit pas bien sur quelle base a été établie la composition du Comité juridique. L'Europe y est plus largement représentée que l'Asie et l'Afrique. A l'origine, il avait été proposé d'attribuer un siège à l'Iran ; or, le Comité des candidatures propose que ce siège soit attribué aux Pays-Bas - ce qui accroîtrait encore la représentation de l'Europe. Si l'on admet le principe de la répartition géographique équitable, la composition de ce Comité demande à être reconsidérée.

65. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Je donne la parole au délégué des Pays-Bas.

66. M. de HOOG (Pays-Bas). -

Monsieur le Président, mes chers collègues, je prends simplement la parole pour vous dire que la délégation des Pays-Bas aurait très volontiers accepté une nomination au Comité juridique dans l'intention de servir la Conférence générale ; mais, si le retrait de la candidature de la délégation des Pays-Bas au Comité juridique pouvait arranger certaines délégations ou même la Conférence générale tout entière, nous serions tout à fait prêts à mettre cette candidature à la disposition de la Conférence générale.

67. Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Pas d'autres observations ? Je demande que soit présentée une proposition en due forme. Je donne la parole au délégué de l'Inde.

68. M. CHARI (Inde). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, je propose la candidature de l'Iran à la place de celle des Pays-Bas.

69.1 Le PRESIDENT. - (Traduit de l'anglais.)

Cette proposition est-elle appuyée ?

(Le vote a lieu à main levée.)

69.2 La proposition est adoptée par 33 voix contre 4, avec 19 abstentions. En conséquence, les Pays-Bas sont remplacés par l'Iran sur la liste des candidatures au Comité juridique.

69.3 Je mets aux voix la proposition relative à la composition du Comité juridique, l'Iran remplaçant les Pays-Bas.

(Le vote a lieu à main levée.)

69.4 La proposition est adoptée à l'unanimité.

69.5 En ce qui concerne le Comité des rapports, le délégué de l'Argentine retire la candidature de son pays en faveur de l'Uruguay. Pas d'autres propositions ? Pas d'objections ? Je considère que cette proposition est acceptée.

69.6 Je mets aux voix la proposition relative à la composition du Comité des rapports, l'Uruguay remplaçant l'Argentine.

(Le vote a lieu à main levée.)

69.7 La proposition est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 19 heures.

VINGT-CINQUIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

5 décembre 1958 à 10 h. 40

Président : M. Jean BERTHOIN (France)

SOMMAIRE

Hommage à M. Luther Evans	343
Installation de M. Vittorino Veronese dans les fonctions de Directeur général de l'Unesco	350

HOMMAGE A M. LUTHER EVANS

1.1 Le PRÉSIDENT. -

Mesdames et Messieurs, au terme de ses travaux, la Conférence générale se réunit ce matin pour rendre hommage à M. Luther Evans et pour installer son successeur, M. Vittorino Veronese, qui doit prêter serment.

1.2 Plusieurs délégations ayant demandé à s'associer à la résolution d'hommage à M. Luther Evans avant la clôture de la session, je donne immédiatement la parole à M. Raadi, président du Conseil exécutif.

2.1 M. RAADI (Iran), président du Conseil exécutif. -

Monsieur le Président, au cours de la présente session, qui touche à sa fin et dont vous avez dirigé les travaux avec tant de compétence, de courtoisie et d'autorité auxquelles je tiens à rendre le plus sincère hommage d'admiration reconnaissante, nous avons eu l'occasion d'assister à plusieurs séances solennelles. Celle à laquelle nous assistons aujourd'hui revêt une signification particulière. Un des plus grands serviteurs de notre Organisation arrive au terme du mandat qui lui était confié. En même temps, un nouveau Directeur général, entre les mains duquel la Conférence générale vient de remettre les destinées de l'Unesco, se prépare à lui succéder et à prêter serment.

2.2 Depuis la création de l'Unesco, certains d'entre nous - j'ai eu le privilège d'être parmi eux - ont assisté à plusieurs reprises à cette cérémonie d'installation du Directeur général. En effet, après Sir Alfred Zimmera, qui fut le secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation, je me rappelle avoir participé, au début de 1946, avec deux de mes collègues ici présents, par une nuit neigeuse, dans un bureau de Westminster où notre présidente, Mlle Wilkinson, nous avait convoqués, à la nomination de Sir Julian Huxley, qui devint ensuite, en novembre 1946, Directeur général de l'Organisation. Beaucoup d'entre nous se souviennent aussi de la séance solennelle de passation des pouvoirs, à la troisième session de la Conférence générale, à Beyrouth, où S. Exc. J. Torres Bodet, dans un discours mémorable, nous

a tous impressionnés par sa conception élevée de la mission de l'Unesco. En juillet 1953, au cours de la deuxième session extraordinaire, après avoir été pendant plusieurs années un membre éminent du Conseil exécutif, M. Luther Evans était appelé à assumer la mission qui a été la sienne jusqu'à ce jour. Aujourd'hui, c'est M. Vittorino Veronese qui lui succède dans cette haute fonction.

2.3 Cette suite d'hommes éminents rappelle si éloquemment l'image des coureurs olympiques qui se relaient en se passant le flambeau de main en main que je ne puis m'empêcher, descendant des Perses, d'évoquer ce souvenir de la Grèce antique.

2.4 En transposant dans un autre domaine les idées et le langage du philosophe français Taine, on a pu affirmer qu'il y a des races morales et intellectuelles répandues indifféremment dans les diverses nations. Il me semble que les Directeurs généraux des organisations internationales illustrent cette idée en appartenant, dans leurs diverses nations, à ces races morales et intellectuelles dont la caractéristique est justement une vocation à l'universalité.

2.5 La fonction de Directeur général d'une organisation internationale comme l'Unesco a ceci de particulier que l'honneur qui en échoit à la personne choisie correspond aux lourdes responsabilités qui lui incombent. Du moment où celle-ci assume ce poste, elle devient l'homme qui, tout en gardant inévitablement l'empreinte de la pensée et de la culture propres à son milieu, doit refléter en lui cet esprit de compréhension universelle qui est le fondement même de toutes les institutions de la famille des Nations Unies.

2.6 Les hommes qui ont créé l'Unesco avaient sans doute présente à l'esprit cette haute conception d'universalité et d'objectivité quand ils ont inscrit dans l'Acte constitutif les dispositions suivantes :

"Les responsabilités du Directeur général et du personnel ont un caractère exclusivement international. Dans l'accomplissement de leurs devoirs, ils ne demanderont ni ne recevront d'instructions d'aucun gouvernement ni d'aucune autorité étrangère à l'Organisation. Ils s'abstiendront de tout acte de nature à compromettre leur situation de fonctionnaires internationaux. Tous les Etats membres de l'Organisation s'engagent à respecter le caractère

international des fonctions du Directeur général et du personnel et à ne pas chercher à les influencer dans l'accomplissement de leur tâche".

2,7 Ainsi, bien que les Directeurs généraux, par la nature même de leurs fonctions, doivent avoir ou acquérir une connaissance approfondie des problèmes des diverses régions du monde et prêter une oreille attentive aux demandes et aux desiderata des Etats membres, ils ne doivent pas perdre de vue un seul instant qu'en toutes circonstances leur action ne peut se fonder que sur l'Acte constitutif et la volonté de la Conférence générale.

2,8 C'est donc dans cet esprit que les Etats membres eux-mêmes doivent respecter l'indépendance du Directeur général et, dans ce même esprit, que le Directeur général doit prendre en considération toutes suggestions, propositions ou demandes des Etats membres, qu'ils soient grands ou petits, économiquement développés ou non. Du reste, n'est-il pas vrai qu'au sein de l'Unesco, la force d'un Etat, d'une collectivité humaine, doit être évaluée non pas en fonction de sa puissance économique, militaire ou politique, mais par rapport à sa contribution à l'enrichissement du patrimoine intellectuel et spirituel de l'humanité ? Comme l'affirmait déjà au XIIIe siècle l'illustre auteur du Jardin des roses, "la grandeur dépend du savoir et de la culture, non pas de la richesse et du rang social".

2,9 A cet égard, permettez-moi de rappeler ce que j'ai eu l'honneur de dire en 1946 à la première session de la Conférence générale de l'Unesco et que je n'hésiterai pas à répéter après douze ans :

"Nous espérons, disais-je alors, que l'Unesco offrira aux puissances que, dans le jargon politique, on qualifie de petites, le moyen de trouver sur le plan culturel et spirituel, une compensation à leur faiblesse matérielle".

2,10 Et maintenant, je voudrais rendre hommage à deux hommes éminents que j'ai l'honneur et le privilège de connaître et d'apprécier depuis de longues années.

2,11 M. Luther Evans va bientôt quitter l'Organisation qu'il a servie pendant plus de cinq ans. Les hommages qui lui ont été rendus et auxquels je m'associe volontiers sont la preuve éclatante de l'appréciation de l'oeuvre qu'il a accomplie. En effet, quel bonheur plus grand pour un haut fonctionnaire international que de partir avec un bagage consistant en éloges unanimes ? Si sa discrétion ne l'en avait empêché, il aurait pu mesurer lui-même les sentiments chaleureux qui ont été exprimés à son égard lors de la séance du 22 novembre 1958.

2,12 M. Evans possède, nous le savons tous, de nombreuses qualités. J'en citerai ici quelques-unes. Travailleur infatigable, il a su allier l'autorité à l'affabilité. D'un abord accueillant et chaleureux, il a toujours prêté attention à ceux qui venaient le voir, même au moment où des questions difficiles le préoccupaient. Il compte d'innombrables amis dans tous les Etats membres où il s'est rendu pour établir des contacts directs. Il a toujours attaché la plus grande importance, dans l'intervalle qui sépare les sessions de la Conférence générale, à consulter les Etats membres et à les informer amplement des activités de l'Organisation et il est parvenu à les intéresser de plus en plus à la préparation et à l'exécution du programme. La confiance qu'il s'est

ainsi acquise et l'appui qu'il a obtenu des Etats membres trouvent une illustration dans le fait que la Conférence générale, lors de sa neuvième session, à New Delhi, lui a fait une douce violence en mettant à sa disposition un budget plus élevé que celui qu'il avait demandé.

2,13 Le nom de M. Luther Evans restera attaché, parmi plusieurs autres initiatives ou réalisations, à l'achèvement du nouveau palais de l'Unesco, à la consolidation du fondement administratif de l'Organisation, à une collaboration étroite, intense et fructueuse entre l'Unesco et les Nations Unies, à la conception du programme de participation et à la mise en oeuvre des projets majeurs. Durant son mandat, le nombre des Etats membres n'a cessé de progresser pour atteindre, lors de la présente session, le chiffre de 81. Lorsqu'il a assumé ses fonctions, l'Organisation traversait une crise douloureuse. Aujourd'hui, au moment où il la quitte, il peut se réjouir de constater avec nous et non sans fierté que l'Unesco est parvenue à l'âge de la maturité et que, reposant sur des bases solides, elle est désormais en mesure de répondre, avec une efficacité accrue, aux espoirs que les peuples placent en elle.

2,14 Monsieur le Président, je suis certain que la Conférence générale accueillera et approuvera chaleureusement tout à l'heure une résolution exprimant à M. Evans nos sentiments d'estime et de reconnaissance unanimes - résolution à laquelle j'ai l'honneur d'associer le Conseil exécutif tout entier.

2,15 Quant au nouveau Directeur général, M. Vittorino Veronese, j'ai eu le plaisir de le connaître et de le voir à l'oeuvre depuis la Conférence générale de Beyrouth, en 1948. S'il m'est permis d'évoquer des souvenirs personnels, je rappellerai avec plaisir que lui et moi sommes entrés le même jour au Conseil exécutif, en 1952. Je me souviens qu'alors; aussitôt après notre élection, M. Luther Evans, qui était notre aîné au Conseil, dont il était un membre écouté et respecté, nous a accueillis chaleureusement dans une salle voisine pour nous présenter à un service national de radiodiffusion. Dès le début, ses collègues du Conseil exécutif ont découvert en Vittorino Veronese un esprit lucide, objectif, un don remarquable pour comprendre les points de vue différents et en dégager une synthèse constructive. En l'écoutant s'exprimer avec aisance et clarté, en observant la rapidité avec laquelle il perçoit les nuances de la pensée de ses interlocuteurs, j'ai souvent songé à cette vaste et riche culture méditerranéenne où se reflète et s'harmonise l'apport de tant de peuples et de civilisations. L'Europe et tout l'Occident ont tous les droits d'être fiers de cet héritage et les Orientaux aussi, si l'on songe aux rapports séculaires des deux continents. Paul Valéry ne disait-il pas que l'Europe n'est qu'un cap avancé de l'Asie ? ...

2,16 Je suis certain qu'en appelant M. Veronese à la haute fonction de Directeur général, la Conférence générale a été consciente du fait qu'il est déjà au courant des grands problèmes qui se sont posés et continueront à se poser à l'Unesco. Il va sans dire que, sous l'administration de ses trois premiers Directeurs généraux, notre Organisation a accompli une oeuvre remarquable, et chacun d'entre nous a présents à l'esprit les étapes parcourues et les projets réalisés ; mais, nous le savons - et M. Veronese mieux que personne - les tâches qui restent encore

à entreprendre et à mener à bonne fin sont gigantesques. Connaissant son esprit ouvert aux vastes horizons, je suis certain qu'il vouera la plus grande attention aux problèmes les plus urgents de l'éducation, notamment dans les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine qui ont mis leurs espoirs dans notre Organisation, sans pour autant méconnaître un instant la nécessité de redoubler les efforts dans les domaines immenses de la science, de la culture et de l'information. Tant que subsistera, en matière d'instruction et de progrès technique, ce déséquilibre dramatique entre les régions du monde, dont M. Veronese a parlé dans une récente déclaration, il est bien évident que toute entreprise de coopération scientifique et culturelle à l'échelle mondiale se heurtera à des obstacles sérieux et n'atteindra que des résultats partiels. Il est donc non seulement dans l'intérêt des pays les moins favorisés à cet égard, mais aussi dans celui des pays les plus avancés - et, par conséquent, de l'Unesco tout entière - que des efforts inlassables soient déployés pour hâter l'avènement de cette ère nouvelle où tous les peuples jouiront des conditions indispensables pour faire connaître leurs valeurs culturelles et apprécier les autres cultures, pour coopérer dans le domaine scientifique et culturel avec des moyens égaux et se prêter à un dialogue réellement constructif.

2.17 A maintes reprises, M. Veronese a manifesté son désir de voir associer à l'oeuvre de l'Unesco les éducateurs, les leaders scientifiques et culturels du monde, les responsables des grands moyens d'information, la jeunesse qui est l'espoir de demain, ainsi que toutes les forces vives des nations, et nous pouvons espérer de lui une action vigoureuse dans ce sens. A cet égard, toutes les catégories de citoyens doivent être mis en mesure de contribuer, dans chaque pays, par leurs efforts, à l'oeuvre de notre Organisation. Il n'y a, à vrai dire, ni hiérarchies, ni lignes de démarcation en ce qui concerne l'importance de leur contribution. Ceux qu'on appelle couramment les leaders ou l'élite, une fois intéressés à ce que fait l'Unesco, peuvent exercer une influence salutaire sur les grandes masses, et celles-ci, en répondant à l'appel de l'Unesco, peuvent encourager les leaders à coopérer de plus en plus avec les Institutions des Nations Unies. Je citerai comme exemple l'heureuse initiative de la Commission nationale française, qui a réuni récemment, à l'occasion de la dixième session de la Conférence générale, une Table ronde des Prix Nobel. Ceux, parmi nous, qui ont assisté à ces entretiens couronnés de succès ont constaté quel contact fructueux pouvait s'établir entre les savants et le public, entre le sommet et la base. Les grands hommes de science attirèrent à ces réunions un public toujours plus nombreux et l'enthousiasme de celui-ci, ainsi que l'intérêt qu'il manifestait à l'égard des problèmes fondamentaux de l'humanité, était un hommage stimulant rendu aux efforts de ces éminents chercheurs. On peut donc affirmer sans réserve que des initiatives de cette nature, en se multipliant, serviront efficacement la cause de l'Unesco. Louis Liard, qui a été, au siècle dernier, l'un des illustres prédécesseurs de M. Gaston Berger à la Direction générale de l'enseignement supérieur en France, disait, en parlant du rôle de cet enseignement dans un système complet d'éducation nationale: "... tant il vaut, tant vaut le reste...". Il est la source de tout ce que le reste distribue.

2.18 Cette corrélation que ce grand esprit établissait entre les divers cycles de l'éducation se conçoit également en ce qui concerne les apports des maîtres de la pensée et la participation des masses aux efforts déployés dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture.

2.19 Ainsi, dans ce mouvement passionnant de la coopération scientifique et culturelle internationale, tout est lié et tout se tient: l'éducation sert la culture, et la science, les progrès scientifiques contribuent à l'amélioration des conditions sociales, la culture donne une substance à l'éducation, les efforts des leaders et des cadres enrichissent la vie intellectuelle et matérielle des masses et l'enthousiasme de celles-ci encourage les premiers.

2.20 Avant de terminer, il me reste à souhaiter au nouveau Directeur général, M. Vittorino Veronese, un plein succès dans la mission difficile mais combien magnifique qui vient de lui être confiée. La Conférence générale, dans sa sagesse souveraine, l'a appelé à assumer cette noble mission et nous devons lui faire confiance, afin de pouvoir le juger ensuite à l'oeuvre. Puisse-t-il - c'est là mon voeu sincère - réaliser par son action ce que nous souhaitons tous unanimement: la grandeur de l'Unesco.

3.1 Le PRÉSIDENT. -

Je vais avoir maintenant l'honneur de vous donner connaissance du projet de résolution qui a été établi par votre Bureau pour concrétiser l'hommage solennel que nous voulons rendre à M. Luther Evans. Voici ce texte:

3.2 "La Conférence générale,

Au terme de sa dixième session, où prennent fin les fonctions de M. Luther H. Evans en tant que Directeur général,

Pleinement consciente des services éminents rendus à l'Organisation par M. Evans, comme membre d'une délégation à la Conférence de Londres de 1945 et à chacune des sessions qui se sont tenues depuis 1947, comme membre du Conseil exécutif de 1949 à 1953, et comme Directeur général du 4 juillet 1953 à ce jour,

Rappelant que le mandat de M. Evans a coïncidé avec une confirmation et un renforcement des plus marqués de la mission de l'Unesco dans le monde, avec la mise en oeuvre des Projets majeurs et l'application de nouvelles méthodes de travail qui ouvrent de grandes perspectives d'avenir, ainsi qu'avec maintes réalisations substantielles et fructueuses et un heureux développement des relations avec les Etats membres.

Sachant quel rôle personnel M. Evans a joué dans l'achèvement de la construction du Siège permanent,

Tient à adresser l'expression de sa profonde et inaltérable gratitude à M. Luther H. Evans pour le dévouement qu'il a mis au service de la cause de l'Unesco,

Décide d'exécuter les clauses financières du contrat de M. Evans jusqu'à la date du 3 juillet 1959 qui avait été fixée comme terme de ce mandat,

Affirme sa conviction que l'Organisation a beaucoup gagné en efficacité, en grandeur et en prestige sous la direction de M. Evans,

Adresse à M. et Mme Evans ses voeux affectueux pour les années à venir, et

Exprime la certitude qu'en continuant d'avoir à

sa tête des hommes aussi capables et aussi dévoués que M. Evans, l'Unesco sera en mesure d'obtenir des résultats toujours plus positifs dans les domaines qui lui sont assignés, pour le bien de l'humanité".

3.3 Divers orateurs ont demandé à prendre la parole avant que ce projet de résolution soit soumis à votre agrément. Je donne tout d'abord la parole à M. Rabb, chef de la délégation des Etats-Unis.

4.1 M. RABB (Etats-Unis d'Amérique). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, mes chers collègues, la délégation des Etats-Unis d'Amérique désire apporter son appui au projet de résolution rendant hommage à M. Luther Evans.

4.2 Nous tenons à nous associer aux autres délégations pour remercier M. Evans d'avoir permis à l'Organisation de franchir heureusement une période critique de son développement, pendant les cinq ans et demi au cours desquels il a exercé avec tant de compétence les fonctions de Directeur général. La délégation des Etats-Unis d'Amérique est particulièrement satisfaite de constater que, sous la direction de M. Evans, l'Unesco a réalisé dans quatre domaines d'importants progrès qui témoignent de sa maturité croissante.

4.3 Tout d'abord, depuis quelques années, l'Organisation s'est montrée beaucoup plus soucieuse de mettre en oeuvre des moyens spécifiques pour s'attaquer à des tâches concrètes et bien délimitées. La concentration de ses ressources et de ses efforts sur les trois Projets majeurs en est un excellent exemple. Nous estimons qu'en s'attachant ainsi avant tout à atteindre des objectifs prioritaires, l'Organisation a fait un pas dans la bonne direction.

4.4 En second lieu, l'Unesco a maintenant assumé ses responsabilités à l'égard des régions insuffisamment développées où des besoins fondamentaux en matière d'éducation doivent recevoir une attention toute particulière. L'assistance technique est devenue, à juste titre, une partie intégrante du programme de l'Organisation, sans cependant que soit méconnue la nécessité de s'employer en même temps sans relâche à encourager les efforts intellectuels à un niveau élevé.

4.5 En troisième lieu, une collaboration de plus en plus étroite s'est établie entre l'Unesco, l'Organisation des Nations Unies et les autres Institutions spécialisées. On s'est efforcé avec succès d'harmoniser la ligne de conduite suivie par l'Unesco avec celle qu'adoptent, dans les domaines correspondants, les autres organisations qui font partie du système des Nations Unies ; et dans le cadre de ce qu'on appelle l'"action concertée", l'Unesco a largement contribué à assurer la cohésion de ce système.

4.6 Enfin, à mesure que l'Organisation s'orientait vers des objectifs et des conceptions qui témoignent d'une maturité de plus en plus affirmée, des progrès méthodiques ont été accomplis dans l'établissement de programmes soigneusement conçus et d'une ampleur croissante, destinés à répondre à la multitude de besoins qui réclament son attention.

4.7 La délégation des Etats-Unis d'Amérique est reconnaissante à M. Evans d'avoir, par son action dynamique et efficace, rendu ces progrès possibles. Cette action constituera un précieux exemple pour les futurs dirigeants de l'Unesco et nous estimons

qu'en suivant la voie désormais si bien tracée, l'Organisation sera en mesure de rendre toujours plus de services aux peuples des Etats membres, et de jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre l'ignorance - qu'il s'agisse d'aider les hommes à mieux connaître leur milieu, ou leurs semblables. M. Evans a exercé sur l'orientation des travaux de l'Unesco une influence capitale dont on se souviendra longtemps avec gratitude et respect, et le dévouement avec lequel il s'est consacré à sa tâche lui vaudra toujours la plus chaleureuse estime.

4.8 Monsieur le Président, la délégation des Etats-Unis d'Amérique est fière d'apporter son appui à la résolution présentée à la Conférence générale, en vue de rendre à M. Evans un hommage pleinement mérité.

5. Le PRESIDENT. -

Je donne la parole à Sir Edward Boyle, chef de la délégation du Royaume-Uni.

6.1 Sir Edward BOYLE (Royaume-Uni). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, je suis très heureux d'appuyer cette résolution au nom de la délégation du Royaume-Uni. Beaucoup de ceux qui sont présents ici doivent n'avoir jamais connu un autre Directeur général que M. Luther Evans à la tête de l'Unesco. M. Evans a apporté à l'Unesco une expérience qui remonte à l'époque de la Commission préparatoire, lorsque les délégués d'une quarantaine de pays siégeaient à Londres, en 1945, alors que les conditions de vie pénibles qu'avaient connues les Londoniens au cours des six années précédentes ne s'étaient encore guère améliorées. En dépit de ces difficultés, l'Acte constitutif de l'Unesco fut élaboré à ce moment, et peu de délégations y ont plus activement contribué que celle des Etats-Unis d'Amérique, qui comprenait notamment M. Evans. C'est ainsi que commença la longue histoire de la participation de M. Evans aux travaux de l'Unesco, en qualité de membre d'abord de la Commission nationale des Etats-Unis, puis du Conseil exécutif, et enfin dans l'exercice des hautes fonctions qu'il va maintenant quitter.

6.2 Nous reconnaissons tous avec gratitude les qualités que M. Evans a mises au service de l'Unesco, et dont elle a tiré le plus grand profit. Son immense énergie, sa mémoire remarquable et son dévouement sincère à ce qu'il considérait comme les tâches essentielles de l'Organisation ont constitué pour celle-ci un apport d'une valeur inestimable. D'autre part, nous n'oublierons jamais la personnalité si dynamique et cordiale de M. Evans. Je suis sûr qu'en maintes occasions il a fait beaucoup pour convaincre nombre d'entre nous qu'il convient de diviser les hommes en deux catégories : d'une part, la population généreuse des vastes étendues du Texas, et de l'autre ceux qui habitent le monde étiqué et limité du dehors. En fait, il m'est arrivé de goûter tout particulièrement les anecdotes qu'il racontait non pas dans ma propre langue ni dans celle des Etats-Unis, mais en français. Et parfois, en de telles occasions, je me suis souvenu de cette religieuse pleine de distinction dépeinte par notre vieux poète Geoffrey Chaucer dans ses "Contes de Canterbury", qui parlait les français "à la mode de Stratford-atte-Bowe" : comme il est dit au vers suivant, non sans une pointe de malice : "pour le français de Paris, il lui était inconnu".

6.3 Pour en revenir à des propos sérieux, je tiens également à rendre hommage à une autre dame très charmante et gracieuse que nous tenons tous en haute estime - je veux dire Madame Luther Evans, qui s'est fidèlement tenue aux côtés de M. Evans pendant toutes ces années vouées au service de l'Organisation, M. et Mme Evans me pardonneront peut-être de rappeler une remarque faite lors d'un dîner anglo-américain en l'honneur des "Pèlerins" qui quittèrent les Îles Britanniques pour aller s'installer en Amérique du Nord : "N'oublions pas non plus les épouses des "Pèlerins", car elles ont eu à supporter non seulement les mêmes épreuves, mais aussi leurs seigneurs et maîtres".

6.4 Enfin, Monsieur le Président, je tiens à éviter, dans la mesure du possible, de céder à la tendance trop répandue en Angleterre qui consiste à faire en de telles circonstances des discours semblables à des notices nécrologiques. En dehors de la haute position qu'il a occupée à l'Unesco, M. Evans a déjà eu une carrière extrêmement brillante ; il a été nommé directeur de la Bibliothèque du Congrès à l'âge de 42 ans, ce qui est tout à fait remarquable et nul d'entre nous ne doute qu'il continuera d'exercer des fonctions de premier plan. Nous adressons à M. et Mme Evans nos meilleurs vœux de succès pour les années à venir. Ils nous quittent riches d'une expérience unique en son genre, ainsi que de l'affection d'une foule d'amis. Nous espérons qu'ils ne nous oublieront pas et, pour notre part, nous ne les oublierons jamais.

6.5 Ce matin, nous prenons congé de M. Luther Evans en tant que directeur général. Nous saluons son successeur M. Veronese, dont l'action va permettre à l'Unesco - nous en sommes convaincus - de poursuivre ses rapides progrès ; en même temps, nous tenons à remercier chaleureusement M. et Mme Evans pour les éminents services qu'ils ont rendus à l'Organisation, et à leur présenter nos meilleurs souhaits pour les années à venir.

7. Le PRÉSIDENT. -

Je donne la parole à M. Maeda, chef de la délégation du Japon.

8.1 M. MAEDA (Japon). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, mes chers collègues, j'ai beaucoup hésité à monter à la tribune en cette occasion, car ma connaissance de l'anglais est insuffisante ; mais j'estime qu'il est de mon devoir de dire quelques mots pour m'associer de tout cœur aux paroles prononcées par les orateurs qui m'ont précédé, et pour présenter, au nom du Japon, un respectueux hommage à M. Luther Evans, qui, à mon grand regret, quitte aujourd'hui notre Organisation. Je tiens absolument à faire savoir à M. Evans combien nous avons apprécié, au Japon, les qualités hors-ligne dont il a fait preuve en tant que Directeur général et qui ont puissamment contribué à rehausser le prestige de l'Unesco.

8.2 Tous les délégués ici présents seront certainement d'accord avec moi pour penser que l'un des résultats les plus remarquables que M. Evans ait obtenus est le renforcement des liens établis entre le Secrétariat de l'Unesco et les Commissions nationales constituées dans les Etats membres. M. Evans a déployé des efforts inlassables pour amener les

Etats membres à prendre une part active à la mise en oeuvre du programme de l'Organisation.

8.3 C'est à cet effet, notamment que M. Evans est venu assister en 1956, à la Conférence régionale des Commissions nationales d'Asie que le Japon a eu l'honneur d'organiser sur son territoire. Par son dynamisme et ses conseils judicieux, il a beaucoup fait pour assurer le succès de cette Conférence, qui a voté de nombreuses résolutions et recommandations importantes, concernant en particulier le Projet majeur relatif à l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident. Tous les participants à cette réunion, reconnaîtront, j'en suis certain, qu'elle n'aurait sans doute pas obtenu d'aussi excellents résultats sans la présence, le zèle et l'efficacité de M. Evans.

8.4 Ce n'est là qu'un exemple, parmi bien d'autres, des services rendus par M. Evans, je n'essayerai pas de rappeler en détail ici combien il a amélioré le fonctionnement du Secrétariat, comment il est parvenu à donner un caractère plus "démocratique" à l'établissement et à l'exécution du programme, ni au prix de quel labeur il a pu réaliser les plans ambitieux de notre magnifique siège permanent. Je ne parlerai pas non plus de sa personnalité si vigoureuse et si attachante, pleine de franchise et d'énergie, de son visage toujours souriant et de son rire sonore et joyeux, qui exprime son amour fervent de l'humanité. Nul n'ignore tout cela ; aussi me contenterai-je de dire une fois encore à quel point nous lui sommes reconnaissants et quelle admiration nous inspire ce qu'il a fait pour notre Organisation et, par conséquent, pour le bien de l'humanité. J'appuie donc chaleureusement la résolution qui nous est soumise.

8.5 M. Evans quitte le Secrétariat de l'Unesco, mais sa personnalité demeure et son inlassable dévouement à la cause de l'Organisation ne sera jamais oublié.

9. Le PRÉSIDENT. -

Je donne la parole à M. Stirling, chef de la délégation d'Australie.

10.1 M. STIRLING (Australie). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, mes chers collègues, les membres de la délégation australienne et moi-même nous faisons un plaisir de nous associer à l'hommage rendu à M. Luther Evans qui a rempli avec tant de compétence des fonctions particulièrement délicates et complexes pendant cinq ans et demi - c'est-à-dire me semble-t-il, pendant plus longtemps qu'aucun de ses prédécesseurs. Nos hommages s'adressent également à Mme Evans qui a fait preuve, à ses côtés, de si séduisantes et si hautes qualités. Durant ces cinq années et demie, l'Organisation a accompli des progrès remarquables à bien des égards. On dira plus tard - j'en ai la conviction - qu'au cours de cette période elle s'est engagée sur une voie qui lui permet de se rapprocher de ses buts tout en exerçant une action de caractère réaliste et pratique ; et c'est à Luther Evans qu'il faudra en attribuer en grande partie le mérite.

10.2 Avant de devenir Directeur général de l'Unesco M. Evans avait déjà fait une brillante carrière aux Etats-Unis pendant de nombreuses années ; j'ai souvent entendu d'anciens étudiants évoquer l'enseignement

si stimulant qu'il a dispensé à Dartmouth, puis à Princeton ; ensuite, après la guerre, il fut nommé directeur de la Bibliothèque du Congrès ; et à ce sujet je peux faire appel à mon expérience personnelle pour exprimer la reconnaissance que je dois à cette institution. Entrer à la Bibliothèque du Congrès à cette époque, c'était pénétrer dans la caverne enchantée d'Aladin - je serais tenté de dire "au pays des merveilles" en mémoire de ce que M. Evans a fait pour l'un des grands classiques universels. Mais pour qui a fréquenté la Bibliothèque du Congrès à cette période son nom n'évoque pas seulement des collections de livres : c'était aussi le lieu de rencontre d'écrivains, de poètes, de penseurs et de musiciens représentant de nombreuses nations et cultures différentes. Tels sont l'expérience et l'idéal que Luther Evans a apportés à l'Unesco.

10,3 Au cours de son mandat, il lui est apparu que la limitation des ressources de l'Organisation exigeait une concentration des efforts. C'est alors que furent conçus les "Projets majeurs", qui ont permis à l'Unesco d'accorder une attention particulière à certaines recherches scientifiques, à l'extension de l'enseignement obligatoire et au développement de la compréhension entre les peuples, et de parvenir dans ces différents domaines à des résultats importants. De même, c'est à Luther Evans que revient le mérite d'avoir mis au point le Programme de participation, décentralisant ainsi d'une manière extrêmement fructueuse l'action de l'Unesco. Dans le cadre de ce nouveau Programme, l'Organisation et les Etats membres ont pu unir leurs efforts pour mener à bien ensemble des tâches qu'il leur aurait été impossible d'entreprendre séparément. De plus, cette méthode de travail a donné naissance à un esprit de coopération infiniment précieux. L'un des principaux problèmes auxquels l'Unesco doit faire face consiste à maintenir un certain équilibre dans son programme entre les activités destinées à répondre aux besoins des Etats membres dits "sous-développés" et celles qui intéressent les pays plus évolués ; or le Directeur général a également remporté des succès marquants sur ce point. Il a fourni une aide là où elle était le plus nécessaire, et il a veillé en même temps à ce que tous les membres de l'Unesco aient part aux avantages qui découlent de cette grande entreprise de coopération. Il est à espérer que le successeur de Luther Evans réussira lui aussi à établir un équilibre satisfaisant à cet égard ; sachant que ce successeur sera M. Vittorino Veronese, je suis sûr qu'il y parviendra.

10,4 Au prix de grands sacrifices personnels, M. Luther Evans a réussi à se rendre dans la quasi totalité des Etats membres au cours de son mandat. Nous autres Australiens, qui sommes, du point de vue géographique, si éloignés du siège central de l'Unesco, nous comprenons l'effort considérable que le Directeur général a fait en voyageant dans le monde entier pour établir des contacts personnels dans tous les pays qui ont adhéré à l'Unesco. Nous comprenons aussi combien ces visites ont été utiles et à l'Organisation et aux Etats membres. Je tiens à dire au Directeur général combien nous avons été heureux de l'accueillir en Australie en 1955, quels encouragements il nous a apportés et combien sa haute compétence nous a frappés. Comme on l'a dit à propos de Sir Christopher Wren, dans la cathédrale Saint-Paul

de Londres : "Circumspice". Si Luther Evans a besoin d'un monument pour commémorer ces cinq années de labeur assidu, regardez autour de vous - ce monument est la Maison de l'Unesco, que nous avons été si fiers d'inaugurer et d'utiliser pendant cette dixième session de la Conférence générale. La construction d'un édifice comme celui-ci exige de vraies prouesses en matière d'organisation. Peu d'entre nous, je crois, se rendent compte de la somme de travail qu'une telle entreprise a demandé depuis sa conception initiale et à travers ses diverses phases - établissement des plans, organisation des activités, passation des marchés, surveillance des travaux, ameublement, équipement et décoration - jusqu'à ce jour du 3 novembre où le bâtiment s'est trouvé prêt pour notre confort et notre agrément, au terme d'une véritable course contre la montre. Luther Evans a conduit le vaisseau de l'Unesco jusqu'à son port superbe ou, pour employer une expression peut-être plus appropriée, il a piloté ce grand avion de ligne jusqu'à son hangar géant. Et cette tâche immense est venue s'ajouter aux responsabilités déjà si lourdes qu'impliquent la mise en oeuvre du programme de l'Unesco, ainsi que l'administration d'un budget important et d'un nombreux personnel.

10,5 Nous reconnaissons tous que le poste de Directeur général n'est pas un poste enviable, et les problèmes qui se sont posés à Luther Evans l'ont rendu particulièrement peu enviable, mais il s'est montré de taille à les affronter. Comme le chef de la délégation du Royaume-Uni nous l'a rappelé, il vient du Texas - Etat qui, de même que l'Australie, a une population peu nombreuse et une superficie étendue. C'est un pays d'amples horizons et ceux qui y vivent sont, bien souvent, des hommes "de grand format". L'habitant du Texas "a sous les yeux, pendant le jour, la vision des plaines baignées de soleil et, la nuit, la splendeur éternelle des astres". Riche d'un tel héritage, Luther Evans a pu faire bénéficier l'Unesco de sa remarquable largeur de vues, et il nous a conduits, d'une main ferme, sur la voie de la compréhension internationale. La délégation australienne appuie donc avec le plus vif plaisir le projet de résolution dont l'adoption nous est proposée.

11. Le PRESIDENT. -

Je donne la parole à M. Sommerfelt, chef de la délégation de Norvège.

12,1 M. SOMMERFELT (Norvège). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, la délégation norvégienne est très heureuse de s'associer à l'hommage rendu à M. Evans dans la résolution qui nous est présentée. Nous tenons en effet à le remercier des éminents services qu'il a rendus à l'Unesco, d'abord comme délégué, puis comme membre du Conseil exécutif, et finalement comme Directeur général. Après ce qui a été dit à ce sujet par les orateurs qui m'ont précédé, il est superflu que j'entre dans les détails, mais je souscris sans réserve à leurs paroles. Nous sommes reconnaissants à M. Evans de tout ce qu'il a fait pour chacun de nous, pour chacune des organisations représentées ici, pour chaque Commission nationale, ainsi que de la façon dont il nous a guidés au cours d'une période difficile. Nous lui sommes reconnaissants des qualités personnelles dont il a

fait preuve, et parmi lesquelles je n'aurai garde d'oublier celles qui lui ont permis de choisir une si charmante épouse. Nous le remercions d'avoir mené à bien la construction du siège de l'Unesco et, ce qui n'est pas moins important, d'avoir organisé avec tant d'efficacité la dixième session de la Conférence générale. Les délégués qui ont assisté à toutes les sessions de la Conférence ont pu constater avec la plus vive satisfaction que celle-ci a été la mieux organisée de toutes.

12.2 M. Evans nous laisse un héritage qui nous aidera à poursuivre nos efforts en vue de la réalisation des idéaux inscrits dans l'Acte constitutif. Nous adressons à M. et à Mme Evans tous nos vœux de bonheur pour les années à venir.

13. Le PRESIDENT. -

La parole est à M. Seydoux, chef adjoint de la délégation de la France.

14.1 M. SEYDOUX (France). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je voudrais très simplement, mais non sans émotion, m'associer aux autres délégués qui ont parlé avant moi pour dire non pas adieu mais au revoir à Luther Evans.

14.2 Je le dis, non seulement comme délégué de mon pays, mais en tant qu'ancien collègue, car je l'ai connu en 1945, ainsi que plusieurs membres de la délégation française qui sont ici aujourd'hui et qui garderont de lui, je lui en donne l'assurance, le souvenir le plus fidèle et le plus amical.

14.3 Au moment où sa mission prend fin, je voudrais souligner que Luther Evans s'est dépensé sans compter pendant cinq ans, sans ménager sa santé, pour donner le meilleur de lui-même à l'Unesco. On a déjà mentionné son rôle comme administrateur et comme animateur de l'Organisation. Je voudrais également rappeler son rôle de bâtisseur. C'est en grande partie à lui, en effet, que nous devons ce magnifique bâtiment qui a suscité l'admiration de toutes les délégations et, en particulier, de la mienne. Je voudrais également dire le rôle qu'il a joué dans le monde, rappeler la foi et l'enthousiasme qu'il apportait dans ses visites à la plupart des Etats membres de l'Unesco et, en particulier, à ceux auxquels se posent les problèmes les plus aigus et les plus délicats dans le domaine éducatif et culturel. Dans la lignée des Directeurs généraux qui auront mis leur compétence, leur intelligence et leur dévouement au service de l'Unesco, il a une place à part. C'est lui qui se sera spécialement efforcé d'obtenir la confiance et l'adhésion totale des Etats membres, sachant que, sans cette confiance et sans une collaboration de tous les instants, l'Unesco ne peut pas réellement agir avec efficacité. C'est sous son mandat que l'Unesco a franchi des étapes importantes vers l'universalité. L'Unesco a accueilli des Etats aux idéologies différentes et reçu de jeunes Etats ayant récemment accédé à l'indépendance.

14.4 Comme délégué de mon pays, je voudrais dire à quel point Paris et la France ont été heureux d'accueillir M. Luther Evans et son aimable et charmante compagne, chez laquelle tous ceux qui s'intéressent à l'Unesco ont été reçus avec tant de gentillesse et tant de courtoisie. L'un et l'autre ont su nous toucher par leur simplicité, leur cordialité, leur contact

direct et facile. M. Evans nous a montré l'intérêt qu'il portait à notre culture en faisant, en dépit de ses écrasantes fonctions, un effort auquel nous, Français, nous sommes toujours particulièrement sensibles : il a appris notre langue. Et il la manie avec une aisance qui est admirée par tous ceux de mes compatriotes qui ont eu le plaisir et l'honneur de l'approcher. M. et Mme Evans s'appêtent à retourner aux Etats-Unis. Je voudrais leur dire qu'en quittant l'Unesco et la France, ils ne quittent complètement ni notre Organisation, ni notre pays, ni notre capitale. Ils sont devenus des amis de la France, ils sont des citoyens de Paris et ils ont, l'un et l'autre, bien mérité de l'Unesco.

15. Le PRESIDENT. -

Je donne maintenant la parole à M. Luther Evans, Directeur général sortant.

16.1 M. EVANS, Directeur général. - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, mes chers amis, il faudrait être dépourvu de toute humanité pour ne pas se sentir profondément ému de la générosité de la Conférence générale, des paroles amicales qui ont été adressées, ce matin à ma femme et à moi-même par le président du Conseil exécutif et les chefs des diverses délégations, ainsi que par le représentant de la France, M. Seydoux. Vos généreux éloges m'emplissent d'une profonde gratitude, et aussi d'une fierté qui n'exclut cependant pas l'humilité.

16.2 Un directeur général n'a pas seulement des fonctions, il a aussi une mission, et cette mission porte en elle une merveilleuse récompense. L'honneur qui s'y attache, celui de servir et de représenter la collaboration des nations dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture dépasse les mérites de n'importe quel homme. Je repense, dans les circonstances présentes, aux rapports incessants et multiples que j'ai eus avec la plupart des pays du monde et dans toutes les directions où s'exerce la pensée humaine ; je repense à cette communion des cultures que nous travaillons à rendre plus étroite, à ce bouillonnement d'idées que le Directeur général doit sans cesse entretenir, à cette confrontation intellectuelle qu'il doit favoriser, aidant ainsi l'âme de notre époque à s'exprimer. Si quelqu'un doit aujourd'hui dire ici sa gratitude, c'est celui qui va cesser d'être votre Directeur général après avoir eu pendant plus de cinq années l'étonnant privilège de mener une vie d'une telle richesse.

16.3 Il est certain qu'un directeur général a un lourd fardeau à porter et que l'existence qu'il lui faut mener en communion avec le monde entier peut être particulièrement solitaire. Mais la confiance des Etats membres et de leurs peuples, le dévouement du Secrétariat, la sympathie de tous les esprits libres et créateurs qui se sont montrés prêts à répondre à l'appel de l'Unesco, fournissant ainsi d'inépuisables réserves d'inspiration et de courage, lui donnent la force de porter ce fardeau.

16.4 J'ai tiré grand profit de l'amicale sympathie qui m'a été si généreusement accordée de ces divers côtés, et je tiens à exprimer ici ma profonde gratitude. Je demande à tous ceux qui m'ont soutenu et encouragé de faire de même à l'égard de mon successeur. Je puis vous affirmer, en connaissance de

cause, qu'il mérite entièrement votre appui.

16.5 Je connais Vittorino Veronese depuis de longues années. Nous avons siégé ensemble au Conseil exécutif en 1952 et en 1953 ; depuis ma nomination au poste de directeur général, notre collaboration au service de l'Unesco, loin de se relâcher, n'a fait que croître, et jamais elle n'a été plus étroite qu'au cours des deux dernières années, depuis son élection à la présidence du Conseil exécutif. Je l'ai toujours trouvé prêt à exercer ses importantes fonctions dans un esprit de compréhension et de coopération, et soucieux d'améliorer les moyens d'action commune dont disposent le Conseil et le Directeur général. Je suis heureux d'avoir aujourd'hui l'occasion de rendre hommage à ses qualités et de témoigner de sa haute valeur.

16.6 Notre nouveau chef possède une délicatesse naturelle qui s'allie à la douceur de cette culture méditerranéenne en laquelle nous sommes unanimes à reconnaître comme un éternel printemps de l'esprit. A ces qualités, il joint une vaste expérience du monde actuel, une intelligence pénétrante et des dons exceptionnels dans les rapports humains. Tous ces éléments se combinent pour former une personnalité singulièrement attachante, et il est admirablement préparé à ses nouvelles fonctions, à la fois comme administrateur et comme diplomate.

16.7 Vittorino Veronese est également une conscience. Homme religieux au sens le plus authentique du terme, il est profondément attaché aux valeurs spirituelles qui doivent guider l'action de l'Unesco ; et le zèle qui l'anime, l'ardente sincérité de ses convictions, seront certainement précieux pour notre Organisation. Loin de limiter sa vision à un horizon étroit, sa foi lui donnera au contraire l'ouverture d'esprit nécessaire pour comprendre la foi des autres. Comme j'ai souvent eu l'occasion de le dire depuis que je suis Directeur général, tolérance ne signifie pas indifférence. Seul un homme qui a des convictions est capable de respecter les convictions d'autrui. Veronese exposera lui-même ses idées sur l'avenir de l'Unesco ; mais c'est à moi qu'il appartient de vous dire ce que la modeste lui fera taire. Depuis notre première rencontre à Beyrouth, il y a dix ans, j'ai toujours été frappé de la modération de Veronese, de son sens de l'équilibre. C'est une qualité d'importance capitale chez un Directeur général de l'Unesco, étant donné la diversité des tendances que l'Organisation doit concilier. Il s'efforce, en particulier, de combiner dans l'action de l'Unesco les aspirations des esprits créateurs qui sont le sel de la terre, l'avant-garde de la coopération internationale et de tout progrès humain, et les besoins des masses qui sont la substance même dont est faite l'histoire de notre temps. Il apporte à son travail un généreux souci du développement intellectuel, scientifique et culturel des pays peu évolués, et il comprend l'importance capitale que vous y attachez vous-même.

16.8 (Traduit de l'espagnol.)

J'ajouterai quelques mots en espagnol : je manquerais de sincérité si je vous disais que je m'en vais sans éprouver aucune mélancolie, je ne saurais prétendre à tant d'indifférence. On ne quitte pas l'Unesco sans regret, car elle n'est pas seulement une institution : c'est une oeuvre dont la conception et l'élaboration se poursuivent, et la fascination qu'elle exerce est précisément due à ce qu'elle est inachevée, encore

pleine d'énigmes ; c'est avant tout une cause à laquelle on se voue et qu'il n'est pas facile d'abandonner.

16.9 (L'orateur continue en français)

Mais quitte-t-on jamais l'Unesco ? Depuis le premier jour où son appel nous a saisis, il ne cesse de nous accompagner comme une espérance. Pour moi, cet appel n'a pas fini de résonner au plus profond de moi-même, ni cette espérance de me conduire. Je laisse ces murs que j'ai fait bâtir, mais la raison de vivre qui m'a amené ici et qui s'y est avivée et renforcée, je l'emporte avec moi : c'est la véritable Unesco.

16.10 (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, j'aimerais conclure en citant une brève déclaration de l'un des plus grands hommes de mon pays : il s'agit d'Abraham Lincoln qui, dans son second discours inaugural a prononcé la formule ci-après dont nous aurions tous intérêt à nous souvenir en poursuivant notre action au service de l'Unesco : "Sans hostilité envers quiconque, plein de bon vouloir pour tous".

17.1 Le PRÉSIDENT. -

Mesdames et Messieurs, les applaudissements par lesquels vous avez, tout à l'heure, accueilli à cette tribune M. Luther Evans, les acclamations, M. le Directeur général, qui sont montées vers vous comme une offrande de gratitude et de reconnaissance me dispenseront certainement de mettre aux voix le projet de résolution dont je vous ai tout à l'heure donné lecture.

17.2 Je le considérerai donc, si vous le voulez bien, comme accepté par acclamation.

17.3 Votre Bureau, Mesdames et Messieurs, a eu la pensée d'associer très respectueusement Mme Luther Evans à l'hommage solennel qui est aujourd'hui rendu à son mari.

17.4 Nous savons, Madame - les différents orateurs qui se sont succédé à cette tribune l'ont rappelé en des termes sans doute pour vous très émouvants - la collaboration incessante que vous avez apportée avec autant de discrétion que de sensibilité au Directeur général qui nous quitte, et je voudrais vous dire, Madame, que l'émotion que nous lisons sur votre visage, la fierté dont nous vous sentons si justement pénétrée, tous tant que nous sommes ici, nous les comprenons l'une et l'autre et nous les partageons, car nous sentons tous ce qu'a pu représenter d'abnégation et de sacrifice la vie que vous avez si honorablement, si dignement menée aux côtés de M. Luther Evans, lui apportant un concours de tous les instants, lui offrant ce dévouement dont a si hautement, si sûrement bénéficié l'action si noble et si efficace de M. Evans. Nous voudrions que, dans ces quelques fleurs qui vous sont offertes, vous trouviez l'expression très respectueuse de notre reconnaissance et des vœux fervents que nous formons, d'un coeur unanime, pour le bonheur de votre foyer.

17.5 Je donne la parole à M. Vittorino Veronese.

INSTALLATION DE M. VITTORINO VERONESE
DANS LES FONCTIONS DE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'UNESCO

18.1 M. VERONESE. -

Monsieur le Président de la Conférence générale,

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Monsieur le Directeur général, Mesdames, Messieurs. La première fois que je suis entré dans cette salle grandiose, j'ai eu l'impression d'être un homme perdu et seul en face de ces parois sévères et nues, semblables à des falaises sculptées par la mer et par les vents. J'éprouvais fortement le contraste entre la petitesse de l'individu et cette construction audacieuse, où nul compromis - cette tribune non plus - n'adoucit l'austère pureté de la technique.

18.2 Aujourd'hui, je ne me sens plus seul : vous êtes avec moi, vous, les représentants de 81 Etats membres et de 6 membres associés, qui ont décidé une fois pour toutes, par l'éducation, la science et la culture, de contribuer à la paix du monde et au bien-être des hommes. Et vous m'avez désigné pour vous servir, dans cet effort commun, et pour porter, durant six ans, la lourde responsabilité de vos réussites et de vos échecs. Je tiens à vous en exprimer ici, et du fond de mon cœur, ma profonde et entière reconnaissance.

18.3 Je ne me sens pas seul, car le Conseil exécutif est auprès de moi, comme un guide éclairé, en qui repose ma confiance. Je remercie son Président, M. l'Ambassadeur Raadi, des paroles élevées et encourageantes qu'il vient de prononcer. C'est au Conseil exécutif que j'ai appris le meilleur de ce que je sais de l'Organisation; c'est là que j'ai acquis une expérience inoubliable.

18.4 Et puis, je suis en France, un peu comme dans ma patrie, dans cette atmosphère d'amitié franche et de vive intelligence, qui aide si puissamment un homme à dépasser les limites de son individualité. En votre personne, Monsieur le Ministre de l'éducation nationale, j'adresse aux autorités et au peuple de votre pays, j'adresse à Paris, l'expression de ma gratitude et celle de ma joie de vivre sur leur sol privilégié.

18.5 Je ne me sens pas seul, non plus, parce que je porte en moi le souvenir des bienfaits de tous ceux qui, au cours des nombreuses étapes de ma vie, m'ont préparé à devenir l'homme qui, maintenant, devant vous, promet solennellement de dévouer le meilleur de ses forces à la tâche que vous lui avez confiée.

18.6 J'évoque en cet instant le visage de ma mère, qui a été pour moi si prodigue de sacrifices et de bonté ; je pense à ma ville natale, à Vicenza, à son art, à sa culture, à sa vie spirituelle, à ses institutions de bienfaisance, telle la Congrégation de Charité qui m'a permis, grâce à une bourse, de continuer mes études universitaires. Je garde en moi le précieux héritage de formation sociale et d'inspiration morale que j'ai reçu des mouvements de jeunesse; chez eux, j'ai rencontré les maîtres dont les noms, que je ne puis citer ici, vivent toujours dans mon cœur reconnaissant. Je porte aussi en moi les expériences et les enrichissements que m'ont procurés d'innombrables relations, entretenues de par le monde, sur tous les continents, dans les milieux les plus variés, sans égard aux différentes conceptions politiques, philosophiques ou religieuses. Je porte enfin en moi quelque peu de l'intelligence et du cœur du peuple auquel j'appartiens et le destin universel de ma nation, celle qui inspirait ce mot à Giuseppe Mazzini : "J'aime ma patrie, en raison de l'amour que je porte à toutes les patries".

18.7 Je ne suis pas seul, non plus, parce que d'autres m'ont précédé sur ce chemin difficile, semé d'obstacles, à peine ouvert, de la coopération internationale - je veux dire ces grandes personnalités qui ont été avant moi à la tête de l'Unesco : Julian Huxley, Jaime Torres Bolet, et vous, Luther Evans.

18.8 Je viens à cette Organisation à un moment où, sur son visage d'adolescente, naissent les traits d'une jeunesse vigoureuse. Nul ne saurait oublier ce qu'elle doit à ceux qui l'ont formée. Chacun selon sa vocation personnelle, chacun selon le génie de son pays, chacun portant l'empreinte de sa culture, chacun, faut-il le dire, choisi pour une phase déterminée d'une histoire encore brève, chacun a marqué de son passage cette communauté de pensée et d'action qu'est l'Unesco. Je leur exprime mon hommage sincère et l'assurance de ma reconnaissance.

18.9 Mais comment pourrais-je ne pas dire tout particulièrement une parole amicale à celui dont je prends la relève ? Je vous remercie, M. Luther Evans, du témoignage d'estime que vous avez voulu me rendre, devant cette assemblée, il y a quelques instants, et de l'appel que vous lui avez adressé en faveur du nouveau Directeur général. Il est vrai - vous l'avez déjà signalé à la fin du débat général et de nouveau aujourd'hui même - nous avons collaboré vous et moi, au mieux de nos forces et avec toute notre loyauté, pour le bien de l'Unesco. Mais l'approbation que la Conférence générale vient de donner au programme et au budget que vous lui avez présentés, en accord avec le Conseil exécutif, est bien la preuve du mérite qui vous est reconnu. La motion qui vient d'être approuvée à l'unanimité et à laquelle, si vous me le permettez, j'applaudis des deux mains - l'une, si je puis dire, en tant que chef de la délégation italienne, et l'autre pour moi-même, à titre personnel - cette motion exprime bien ce que nous vous devons, à vous et à Mme Evans. Cette maison, cette grande et belle maison qui a été bâtie sous votre administration, si elle peut, aujourd'hui, et encore demain, vous inspirer une certaine nostalgie, vous remplira aussi d'une juste fierté et vous y retrouverez toujours un peu de vous-même.

18.10 Et maintenant, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, voici l'homme que vous avez élu. Cette élection m'honore au-delà des mérites de ma personne. Elle honore aussi mon pays. Mais je tiens à déclarer en ce moment que, si nette qu'ait été la volonté de cette assemblée - expression de la règle démocratique en laquelle nous croyons profondément, comme étant le seul moyen de dégager une unité à partir de positions différentes - je me sens, et je crois que vous l'attendez de moi, à la fois indépendant d'une majorité quelconque et Directeur général au service de tous les membres de l'Organisation.

18.11 Mais il est temps que je vous confie mes pensées sur l'Unesco, sur son œuvre passionnante, sur les forces capables de la servir.

18.12 Ma formation m'a donné le goût d'envisager la réalité sous tous ses aspects et l'habitude de ne négliger aucun de ceux qui paraîtraient à première vue inconciliables. Je crois même avoir appris par l'expérience qu'il n'y a pas d'équilibre, pas de progrès, pas de paix, sans certaines contradictions. Je ne voudrais point esquiver ici une philosophie. C'est seulement un fait d'observation : l'équilibre résulte d'oppositions compensées ; un état de tension précède

chaque progrès ; la paix, la vraie, est un juste rapport d'intérêt tout pénétré d'amitié. La vie de l'Unesco n'échappe pas à ces lois. Je vois dans notre Organisation plusieurs sources de forces et de tendances qui sont en contraste les unes avec les autres. Loin de m'en émouvoir, j'y décèle des preuves du fait que nous sommes bien dans les réalités de l'existence, et non dans les nuages.

18.13 La première de ces oppositions réside, à mon sens, dans le caractère intergouvernemental de l'Organisation. L'Unesco exprime nécessairement une volonté politique, si démocratiques que soient les procédures qui permettent de dégager cette volonté ; et elle demeure gouvernementale, tout en étant à l'échelle internationale. Mais les activités de l'Unesco s'exercent dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture, de l'information, qui sont en principe les plus libres, en un certain sens les plus personnels et, étant les plus créateurs, doivent être les plus indépendants.

18.14 Il en résulte une seconde opposition : je veux parler de celle qui existe entre les exigences de la vie intellectuelle et les moyens administratifs et financiers qui la conditionnent. Les premières sont illimitées, les seconds strictement mesurés. Les unes et les autres doivent pourtant se concilier dans des décisions pratiques, qui ne vont jamais sans sacrifices. Le développement de la vie de l'esprit apparaît ainsi comme le fruit d'une synthèse sociale, aux éléments innombrables, qui laisse toujours à désirer. La difficile élaboration de cette synthèse met en relief une différence profonde entre les techniques administratives et financières, qui obéissent à certaines lois, et les démarches de l'activité spirituelle, qui s'inspirent des plus hauts principes de la foi, de la passion, de la science ou de la beauté, et de l'amour des hommes. La culture et la science ne voudraient dépendre que des limites de l'esprit humain, mais elles se heurtent à des barrières budgétaires. Et le drame de l'éducateur, du savant, de l'artiste est de constater que les plus nobles arguments doivent céder, souvent, à des arguments d'ordre matériel. C'est un dur, mais salubre apprentissage, que de tenir compte de tous ces facteurs qui, peu à peu réunis, réalisent un équilibre propice à l'action et au progrès.

18.15 La variété des Etats membres rassemblés au sein de l'Unesco fait ressortir une autre forme de pluralisme qui, tout en étant une source de collaboration féconde, peut aussi se traduire par des divergences d'intérêts et d'aspirations. Certains pays tendent à accorder, dans la coopération internationale, une primauté aux exigences supérieures de la culture et de la science ; d'autres, dont le développement économique a souffert des retards plus ou moins graves, ressentent davantage l'urgence d'étendre l'instruction primaire, ainsi que de diffuser les connaissances de la science et les pratiques de la technique moderne. Entre ces tendances, également respectables, le devoir de l'Unesco est d'assurer une fois de plus un équilibre. Bien plus, ces deux pôles d'attraction doivent déterminer entre eux les courants d'échanges les plus précieux. En sollicitant le concours des nations les plus favorisées, pour venir en aide à d'autres nations qui éprouvent toute la dureté du vieil axiome : "Primum vivere deinde philosophari" - "vivre d'abord, philosopher ensuite" - l'Unesco ne

laisse pas de faire entendre à tous qu'il n'y a pas de vie digne de l'homme sans un idéal, sans une culture, sans la recherche du savoir. L'aide à la coopération scientifique et culturelle ne porte aucun préjudice à l'assistance technique ; au contraire, elle la vivifie. C'est dans les hautes sphères que se forment les pluies qui fécondent les plaines.

18.16 J'appartiens à un pays qui a réalisé son unité politique depuis moins d'un siècle. Plusieurs parties de son territoire ont longtemps relevé de différentes souverainetés. Ce roi qui a été l'un des principaux artisans de son unité proclamait dans une circonstance historique : "Nous ne pouvons pas rester insensibles aux cris de douleur qui, de tant de côtés, s'élèvent vers nous". Maintenant encore, comme toutes les nations, nous connaissons en Italie des minorités économiques, qui n'ont pu accéder à un niveau de vie qui devrait être normal pour tous les citoyens d'un même pays. Mon attention a donc toujours été attirée par les processus de libération, d'une part, et l'expansion économique, d'autre part. Dans l'Unesco, cette attention s'étend à tous les pays du monde, qui connaissent les mêmes problèmes, qui participent aux mêmes luttes contre la misère, qui en appellent à l'instruction et aux techniques issues des sciences, pour rendre moins malheureuse la vie des hommes. Tous, tous, je voudrais les persuader qu'ici non plus, "nous ne pouvons pas rester insensibles aux cris de douleur".

18.17 Je crois aussi que l'évolution sociale est telle que la culture supérieure et la recherche scientifique risqueraient elles-mêmes d'être compromises, dans leur travail pacifique, si leurs bienfaits ne se répandaient pas au-delà des cercles restreints qui en bénéficient aujourd'hui. L'assistance technique n'est pas seulement un don fait aux uns par les autres ; elle est un enrichissement mutuel. Ceux qui la reçoivent comprendront que sa source doit être sauvegardée : ces laboratoires admirables des grands instituts et des universités, ces systèmes d'enseignement à tous les degrés, remarquablement établis dans certains pays, ces temples de la culture que sont les musées et les bibliothèques, ces pépinières de professeurs et d'experts. Les organisations et conseils internationaux de spécialistes jouent ici un grand rôle qui est à encourager ; ils ne doivent pas oublier, toutefois, qu'ils ont à susciter des correspondants ou des sections nationales dans le plus grand nombre de pays, surtout dans ceux où il est le plus urgent de stimuler cet accès à la collaboration intellectuelle internationale. Celle-ci doit d'ailleurs s'avérer aux yeux de tous comme une nécessité, aussi absolue que la communication du savoir et de l'expérience par l'assistance technique.

18.18 Je voudrais que tous nos Etats membres et nos membres associés se sentent solidaires et confiants dans cette double tâche : organiser la collaboration des spécialistes entre eux et au plus haut niveau, en même temps que la plus large diffusion des connaissances et des techniques par l'assistance directe et la participation aux activités des Etats membres.

18.19 C'est l'une des tâches essentielles de l'Unesco de convaincre les spécialistes que leurs recherches ne peuvent pas rester étrangères aux préoccupations de l'assistance technique, même quand elles n'y sont pas directement reliées. De même, les bénéficiaires

de l'assistance technique, se persuaderont que c'est dans les laboratoires, les instituts, les universités, les congrès scientifiques, que s'élaborent précisément ces techniques qui leur sont ensuite communiquées en partage. Ce n'est pas un équilibre que je souhaiterais obtenir entre les deux tendances, mais une coopération intime et spontanée.

18.20 L'Unesco, Mesdames et Messieurs, doit surmonter aussi, me semble-t-il, une autre antinomie, peut-être la plus profonde de toutes. Je ne puis que l'évoquer d'un mot. Une Organisation comme la nôtre s'efforce de garder une stricte et sereine neutralité à l'égard des philosophies, des systèmes, des politiques, des religions. Elle ne peut, cependant, demeurer étrangère, aveugle et sourde aux plus hautes expressions de la pensée humaine, à l'inquiétude de la conscience contemporaine, à l'attente et à la recherche d'une éthique sociale qui soit à la mesure du siècle des découvertes nucléaires et des conquêtes interplanétaires. Non ! l'impartialité n'est pas indifférence. L'Unesco, pour sa part, doit être consciente des renouvellements de la pensée créatrice qu'appelle un monde nouveau, pour qu'il soit un monde de paix et de prospérité.

18.21 La destinée d'une Organisation comme la nôtre est de se mouvoir au cœur même de ces multiples exigences. Il serait vain et stérile de le déplorer. Elles sont inhérentes à la nature même de l'Unesco. Il convient de s'en rendre compte, de les mesurer avec lucidité et d'avancer toujours sans sacrifier aucune d'entre elles. Le rôle de l'Unesco n'est pas de supprimer la complexité du réel. Il lui appartient au contraire d'embrasser cette complexité et d'entraîner des forces opposées dans un mouvement commun vers un but qui soit au-delà et au-dessus des oppositions.

18.22 Pour s'acquitter de sa mission, l'Unesco a besoin, bien sûr, de moyens financiers. Vous lui en avez donné dans la mesure où votre sagesse l'a estimé suffisant, même avec un léger accroissement, plein de signification. Mais elle a surtout besoin d'hommes pour la représenter et pour agir : au siège et sur le terrain. Et c'est vers ce Secrétariat plein de mérite et de constance que je me tourne, à la veille d'en devenir le chef responsable. Je sais ses qualités professionnelles, qui sont essentielles. Je sais aussi avec quelle foi il accomplit sa tâche quotidienne, mais on n'a jamais trop de foi quand il s'agit d'affronter ces adversaires que sont la peur, l'égoïsme et la haine. Le travail du Secrétariat est tout d'intelligence, de cœur et de conscience ; chacun le fait et le fera de toute son âme. Si je dois les guider, ces hommes et ces femmes de tant de nations, de races, de langues, de philosophies et de morales différentes, eux, pour leur part, doivent me soutenir et m'aider. Si ce grand corps était divisé en lui-même, s'il pléteïnait sur place, si je ne lui inspirais pas confiance en un homme qui ressent les mêmes difficultés humaines, familiales, spirituelles que chacun de ses membres, je ne serais pas en droit d'attendre de lui fidélité et dévouement.

18.23 Je ne pourrai pas tout voir, tout savoir, tout contrôler. Il me faudra compter sur la coopération de ceux qui ont les responsabilités les moins éloignées des miennes, de ceux qui ont une expérience plus complète que la mienne, de ceux qui assurent la continuité, mais aussi de ceux qui viendront s'ajouter, pour rénover le sang toujours plus jeune appelé à

circuler dans les veines de l'être vivant que nous voulons constituer ensemble.

18.24 Je voudrais être dans le Secrétariat, selon les belles paroles d'Emmanuel Mounier, qui définissait dans un autre contexte l'avant-garde, comme cet "homme qui regarde sans cesse la marche de la troupe, qui corrige son pas sur son pas, l'exhorte au besoin, lui explique le coup ; il ne part pas seul, car telle est la mystérieuse solidarité d'un peuple et de ses estafettes...".

18.25 Mes responsabilités m'obligeront évidemment, à certains voyages, même à plusieurs. Je ne sais si j'aurai la capacité, même physique, de M. Luther Evans, qui a réussi en cinq ans à prendre contact, fût-ce rapidement, avec presque tous les Etats membres chez eux. Je mesure toute l'utilité des relations personnelles, d'une vue directe des problèmes, d'un examen sur place des projets en cours. Ma règle sera simple : partir quand je le dois, revenir dès que je le peux. La tâche primordiale d'un Directeur général est de faire corps avec son Secrétariat. Mais je ne me déroberai à aucune tâche à l'extérieur. Ce dont je puis assurer les gouvernements ici représentés, c'est que je n'hésiterai pas à me rendre partout où l'exigeront un problème aigu, un nouveau plan à étudier, la nécessité d'améliorer des relations de travail, la recherche de l'authentique, la connaissance exacte des événements destinés à provoquer d'importantes décisions. Tous les continents ont à résoudre des problèmes spécifiques. Il n'échappe pourtant à personne que l'Asie et l'Afrique sont actuellement le théâtre d'une évolution exceptionnellement rapide et profonde. Mais les jeunes générations d'Europe, d'Amérique et d'Océanie approchent elles aussi de bouleversements que ne vont pas tarder à entraîner la découverte de nouvelles sources d'énergie, les applications stupéfiantes de l'électronique, une automatisation étendue. Les techniques qui vont se répandre dans les régions nouvellement industrialisées diminueront peut-être les différences sociales qui séparent les continents ; il n'est pas exclu qu'au contraire elles les aggravent encore. Mais elles appellent en chacun d'eux - que ce soit l'Europe ou l'Afrique, l'Asie ou l'Amérique, ou l'Océanie - une urgente réadaptation de l'éducation, une attention vigilante portée aux problèmes sociaux, en même temps qu'un soulci plus fervent que jamais de sauvegarder et de développer les valeurs culturelles qui font l'honneur des peuples en exprimant leur âme. Les civilisations changent de forme. Notre époque est sans doute l'aube d'un de ces grands changements historiques. Mais il est bien probable que celui du XXe siècle sera à la dimension de la planète. Sans doute verra-t-il se manifester, plus complète, plus féconde, plus nécessaire que par le passé, la collaboration internationale. L'Unesco doit aux hommes et aux femmes du monde entier d'être présente dans cette transformation mondiale.

18.26 Le programme que vous venez d'adopter affirme la volonté de l'Unesco d'assumer le rôle qui lui revient. L'expérience permettra d'apporter les retouches, les allègements, les compléments qui s'imposeront. Je ne veux pas préjuger l'avenir. Ce programme, je l'exécuterai scrupuleusement. Mais nous convenons tous ensemble que c'est le programme de l'Unesco, c'est-à-dire, non pas seulement d'un Secrétariat ou d'un Directeur général, mais des 81 Etats membres et des 6 membres associés, La valeur

du programme se mesurera à la collaboration qu'il suscitera chez tous les membres de l'Organisation. Le Secrétariat s'y emploiera de son mieux, mais c'est chez vous, Messieurs les délégués, dans tous vos pays épris d'un même idéal, que l'oeuvre de l'Unesco se réalisera.

18.27 Le rôle du Secrétariat par rapport aux Etats membres, je le conçois comme celui d'un auxiliaire, mais d'un auxiliaire essentiel. Et cela, de trois manières. Avant tout, le Secrétariat doit être, comme il a été dit tant de fois, un stimulant et un catalyseur. L'oeuvre de l'Unesco doit s'accomplir, je le répète, par et dans les Etats membres ; encore faut-il qu'ils y soient aidés par des interventions d'autant plus efficaces qu'elles seront compétentes. En second lieu, le Secrétariat doit être, suivant une formule saisissante qui a été lancée à cette tribune, le "bureau d'études" des Etats membres : c'est-à-dire le centre de documentation et d'information, mais aussi le laboratoire où s'essaient les formules nouvelles de coopération internationale qu'appellent les problèmes nouveaux d'un monde en perpétuel devenir. Ce bureau d'études doit être à la disposition permanente des Etats membres et pas seulement pour l'exécution du programme de l'Organisation, mais encore pour l'action que ces Etats désirent mener, conformément aux objectifs de l'Unesco, dans le cadre de leurs programmes bilatéraux ou régionaux, voire à l'intérieur même de leurs frontières.

18.28 Enfin - et ceci vaut plus particulièrement pour le Directeur général et ses collaborateurs immédiats - le Secrétariat doit pouvoir utiliser la confiance que les Etats membres mettent en lui pour faire intervenir, chaque fois que cela peut être opportun, la présence de l'Unesco, avec l'autorité morale qui s'attache à ses idéaux, et avec celle aussi qui lui vient du succès de ses réalisations techniques, dans ce que j'appellerai la diplomatie des relations intellectuelles internationales.

18.29 Le Secrétariat ne laissera pas de concerter son action avec celle de l'Organisation des Nations Unies et des Institutions spécialisées. L'Unesco n'est pas seule. Organisation essentiellement vouée à la collaboration, ses relations sont sa vie même : relations avec les autres organisations soeurs du système des Nations Unies comme avec les Etats membres. La convergence des efforts de ce système complexe vers des objectifs communs, selon certains grands axes qui se définiraient comme les projets majeurs de la coopération internationale, me paraît la condition essentielle de l'efficacité de tous. L'Unesco, c'est ma conviction, n'a rien à craindre à se prêter largement, hardiment à cette coordination. Bien au contraire, c'est seulement dans ce cadre que l'originalité de sa contribution propre peut prendre tout son sens.

18.30 Je ne voudrais pas, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, malgré mon désir prolonger à l'excès ce dialogue, ou plutôt cette confession. Je dois conclure. Je le fais en vous confiant une image, Mesdames, Messieurs, pour vos Commissions nationales et pour tous ceux qui, dans vos pays, collaborent avec nous au succès de l'Unesco.

18.31 Il me semble que ce nouveau bâtiment, en forme d'Y, est la figure même de notre devoir. Un

poète inconnu, de l'anthologie latine, a écrit - vous me permettez de le citer en latin :

"Discrimine Secta bicorni
humanae vitae speciem
praeferre videtur."

"La lettre symbolique de Pythagore,
par son caractère bifurqué,
représente la vie humaine elle-même."

18.32 C'est en effet, une loi de progrès que l'on peut voir inscrite dans ce signe : une ligne au départ, qui se divise en deux autres, comme le tronc se divise en branches, comme la cellule, en se développant, se dédouble. La désignation de "siège permanent" ne se justifie que par la localisation matérielle de l'Unesco ; mais ce n'est pas le lieu où, l'étape franchie, le voyageur s'arrête et se repose. La forme même de cette architecture est, au plan de l'esprit, une invitation permanente au développement. L'Unesco est en marche, elle continue sa route et si, après douze ans d'efforts, elle apprécie d'être ici chez elle, c'est pour mieux regarder devant elle et s'orienter délibérément vers l'avenir.

18.33 N'est-ce pas l'image de la diversité dans l'unité qui caractérise l'Unesco ? N'est-ce pas un appel à la synthèse, qui surmonte les tensions, pour déterminer de perpétuels progrès ? N'est-ce pas enfin le rappel, pour nous tous, du choix qui s'impose à nous, les responsables, devant toute difficulté symbolisée par cette bifurcation ?

18.34 M. Sarvepalli Radhakrishnan, inaugurant ce bâtiment, a prononcé ces mots d'une prière antique "paix, paix, paix" - Santih ! Santih ! Santih !

18.35 Et je lui fais écho avec la chanson de Pétrarque, qui s'écriait : "Vivo, gridendo : pace, pace, pace".

18.36 J'ajouterai à cela du fond de mon coeur la prière du psalmiste : "Vers toi, mon Dieu, j'élève mon âme ; en toi, je mets ma confiance ; toi, dont les sentiers sont amour, justice et vérité".

18.37 Je suis prêt maintenant, Monsieur le Président, Messieurs les délégués, à prononcer la promesse solennelle comme nouveau Directeur général de l'Unesco.

19. Le PRÉSIDENT. -

J'invite maintenant M. Veronese à prêter le serment de fidélité à l'Unesco.

20. M. VERONESE. -

Je prends l'engagement solennel d'exercer en toute loyauté, discrétion et conscience les fonctions qui m'ont été confiées en qualité de Directeur général de l'Unesco ; de m'acquitter de ces fonctions et de régler ma conduite en ayant exclusivement en vue les intérêts de l'Organisation, sans solliciter ni accepter d'instructions d'aucun gouvernement ou autre autorité extérieure à l'Organisation en ce qui concerne l'accomplissement de mes devoirs.

21. Le PRÉSIDENT. -

Acte est pris de ce serment.

La séance est levée à midi 30.

VINGT-SIXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

5 décembre 1958 à 15 h.45

Président : M. Jean BERTHOIN (France)

SOMMAIRE

Hommage à M. Luther Evans (suite) - Clôture de la dixième session de la Conférence générale 355

HOMMAGE A M. LUTHER EVANS (suite) - CLOTURE DE LA DIXIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

1. Le PRÉSIDENT, -

Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte. Je donne la parole à M. Kouznetsov, chef de la délégation de l'Union des Républiques soviétiques socialistes.

2.1 M. KOUZNETSOV (Union des Républiques soviétiques socialistes). - (Traduit du russe.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, permettez-moi, au nom de la délégation de l'Union soviétique, de prononcer quelques mots avant que nous nous disions adieu et que nous retournions dans nos pays.

2.2 Je tiens une fois de plus, à la fin des travaux de notre Conférence, à exprimer notre profonde gratitude au Gouvernement français, aux autorités de la Ville de Paris, ainsi qu'à tout le peuple français, pour la cordialité de l'accueil qu'ils nous ont réservé. En outre, je voudrais faire miens tous les bons vœux qui ont été exprimés aujourd'hui à l'adresse de M. Evans et de son épouse, ainsi qu'à l'adresse de M. Veronese. Je crois qu'il conviendrait aussi d'exprimer nos plus sincères remerciements à tous les membres du Secrétariat de l'Organisation qui ont fourni un grand effort pour faciliter les travaux de la Conférence. Je voudrais particulièrement remercier les interprètes : ils sont inaccessibles dans leurs cabines vitrées, mais nous les entendons et nous sentons à chaque instant leur présence. Sans eux, disons-le franchement, il nous aurait été difficile de travailler à cet important carrefour des idées. Je les remercie sincèrement et je crois que leur travail aura été utile.

2.3 Permettez-moi, Mesdames, Messieurs, d'ajouter quelques mots très brefs à tout ce que nous avons entendu ici. On a observé depuis longtemps que rien n'est éternel sur la terre. Voici que cette Conférence aussi touche à sa fin. Le philosophe de l'antiquité a dit : "Tout s'écoule, tout change", et aussi : "On ne se baigne jamais deux fois dans le même fleuve". Paroles judicieuses et parfaitement exactes. Des milliers d'années en ont confirmé la justesse et la vérité. Et nous pouvons évoquer cette vérité dans nos travaux, sur nous-mêmes. En fait, nous tous, nous ne sommes plus tout à fait ce que nous étions il y a un mois. Nous avons accompli un travail non négligeable, en séance

plénière comme au sein des commissions et des groupes de travail. Nous avons travaillé assidûment, consciencieusement, inspirés par les idéaux qui sont définis dans l'Acte constitutif de l'Organisation. Vous savez que l'Acte constitutif pose en principe que la paix doit être établie sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité - c'est là un principe très important et très juste. L'Acte constitutif dit aussi que l'Unesco doit permettre d'atteindre graduellement, par la coopération des nations du monde dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture, les buts de paix internationale et de prospérité commune en vue desquels elle a été constituée. Paroles magnifiques et paroles très justes. C'est en nous inspirant de ces idéaux que nous avons travaillé ici pendant plus d'un mois. Nous nous sommes efforcés de nous comprendre et de trouver une meilleure voie pour aller de l'avant.

2.4 Je dois dire que nos efforts communs trouvent leur expression dans le programme que nous avons approuvé pour 1958-1960, ils se reflètent également dans le discours qu'a prononcé aujourd'hui M. Veronese, et qui nous donne des raisons de penser que nous pourrions trouver la bonne voie. En tout cas, M. Veronese est animé du désir de chercher cette voie, en nous groupant tous pour un travail commun. Certes, il y a eu, il y a et il y aura des divergences et des oppositions, mais, comme on l'a déjà fait observer aujourd'hui avec raison, le développement qui concilie les oppositions répond à la loi du mouvement dans la nature et dans la société. Le jeu des oppositions fait aller de l'avant ; aussi convient-il de ne pas s'effrayer de ces oppositions, de ces divergences. Et, comme on l'a déjà fait observer ici avec raison, il faut se garder de simplifier une réalité complexe, de la tourner ; il faut au contraire s'efforcer de trouver le vrai moyen de résoudre les problèmes compliqués que nous pose cette réalité.

2.5 Je dois dire aussi qu'ayant accompli un travail qui est loin d'être mauvais et qui présente une utilité pratique, nous ne devons pas nous reposer sur les résultats obtenus. Il me paraît opportun de souligner aujourd'hui qu'on ne saurait oublier les critiques constructives qui ont été formulées à cette tribune. Il faut que le Conseil exécutif, le Directeur général et l'ensemble du Secrétariat de l'Organisation accueillent ces critiques sans prévention, dans un esprit

favorable ; qu'ils s'attachent à les étudier attentivement, à les méditer, en considérant qu'elles viennent du coeur et sont inspirées par le désir sincère d'améliorer notre travail.

2.6 Permettez-moi de souligner certains points qu'à mon avis nous ne devrions pas perdre de vue dans les travaux futurs de l'Unesco. Je crois que nous devons nous efforcer d'atteindre à une universalité réelle, authentique, si nous voulons que notre Organisation soit vraiment une organisation internationale de solidarité. Il faut, il faut absolument résoudre la question de l'admission de la République populaire de Chine en tant que membre légitime de l'Organisation.

2.7 En second lieu, je voudrais souligner qu'à mon avis il ne faut pas, dans la pratique, adopter les positions des groupes, quels qu'ils soient, qui pourraient se servir de l'Unesco à des fins intéressées, égoïstes ou réactionnaires. Notre tâche, selon moi, consiste à nous maintenir plus haut, à voir plus loin, à savoir être objectifs, à savoir résoudre avec courage les problèmes complexes et contradictoires qui pourront se poser, qui se poseront nécessairement à nous. Je souligne une fois de plus que l'on a eu raison de faire observer aujourd'hui - je pense en particulier au discours de M. Veronese - qu'il ne faut pas chercher à écarter les complexités ; qu'il ne faut pas s'efforcer de schématiser la réalité qu'il faut au contraire savoir la saisir, savoir résoudre impartialement les questions et les problèmes qu'elle nous pose.

2.8 En troisième lieu, je voudrais faire observer que nous devons faire en sorte que l'Unesco devienne de plus en plus une véritable tribune des idées qui animent la vie des divers peuples de la terre, qu'elle soit effectivement un organe de large coopération scientifique et culturelle entre tous les pays du monde. Je crois que nous ne devons pas ménager nos efforts dans ce sens ; nous devons consacrer toutes nos forces, et une grande partie de nos ressources financières, à développer largement la coopération scientifique et culturelle entre tous les pays. Et, à ce propos, il me semble que nous devons faire appel aussi hardiment et aussi librement que possible à la coopération des organisations non gouvernementales démocratiques et progressistes : nous ne devons pas craindre ces organisations, ou les considérer comme je ne sais quels fauteurs de sédition, mais bien les associer le plus étroitement possible à la vie de l'Unesco. Elles nous aideront à résoudre notre principal problème.

2.9 Le point essentiel que je voudrais souligner, en conclusion, et qu'il me paraît absolument indispensable de ne perdre de vue à aucun moment, est que notre Organisation de coopération scientifique et culturelle doit contribuer dans toute la mesure du possible à la lutte que toute l'humanité éprise de progrès mène en faveur de la coexistence pacifique, de la coexistence pacifique !.. C'est seulement en tant qu'instrument de paix que l'Unesco pourra accomplir sa haute tâche. C'est seulement en luttant pour la coexistence pacifique que nous pourrions améliorer et élever encore nos activités et en étendre la portée internationale. Si nous l'oublions - ne fût-ce qu'un instant - si nous redoutons les difficultés de cette tâche, si nous cherchons à nous tranquilliser par des slogans apolitiques, si nous nous tenons à l'écart de cette grande tâche qui est la tâche essentielle du monde, nous risquons, je le crains, de nous embourber et de ne rien faire de bon.

2.10 Nous avons pour mission de contribuer à la coopération culturelle et scientifique, pour le bien de tous les hommes, et cette action ne peut avoir d'autre fondement que la paix et la coexistence pacifique de tous les peuples et de tous les Etats du monde. Je dois dire que mon Gouvernement - dirigé par l'un des plus remarquables hommes d'Etat de notre époque : Nikita Khrouchtchev - se préoccupe inlassablement de cette question et que l'amour de la paix est la base de toute sa politique extérieure. Je considère que nous devons à tout instant nous souvenir qu'il n'existe à l'heure actuelle aucune tâche plus importante que de maintenir et de renforcer la paix. Il n'existe pas aujourd'hui de mot qui recèle plus d'espérance pour tous les peuples que le mot "paix". Dans toutes les langues du monde, dans toutes les langues de tous les peuples du monde, ce mot occupe aujourd'hui la première place. Mir, Paix, peace, paz, pace - quel que soit le mot - la paix, la paix à tout prix : voilà la tâche essentielle ! Puisse ce mot être le phare qui illumine notre route. Puisse ce mot briller, inextinguible étoile, à ce grand carrefour des idées ! Et qu'il me soit permis, pour terminer, de proclamer : vivent l'amitié et la coopération pacifique de tous les peuples ; que vivent et prospèrent tous les peuples du monde - petits et grands - vive la paix dans le monde entier !

3. Le PRESIDENT. -

Je donne la parole à Sir Yadvindra Singh Mchinder Bahadur, membre de la délégation de l'Inde.

4.1 Sir Yadvindra SINGH MCHINDER BAHADUR (Inde). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nos débats touchent maintenant à leur fin. Ces cinq semaines auront été pour nous tous une période remarquablement intéressante : nous nous sommes rapprochés les uns des autres : délégués des Etats membres, fonctionnaires et personnel du siège, et membres de l'élite intellectuelle de cette grande cité qui a toujours eu pour nous un attrait particulier dans le domaine culturel et scientifique.

4.2 Au moment où nous nous apprêtons à rentrer chacun dans notre pays, nous songeons avec un sentiment de satisfaction aux semaines qui viennent de s'écouler. Pendant ce laps de temps, nous avons renoué de vieilles amitiés et en avons lié de nombreuses autres. Nos débats au sein des groupes de travail, des commissions et des comités nous ont permis de bien nous connaître. Nos désaccords n'excluaient pas la compréhension du point de vue opposé, la tolérance, la sympathie, la compréhension, et surtout la bonne humeur ont caractérisé toutes nos délibérations. L'appréciation et la compréhension mutuelles des opinions, le désir commun de servir les valeurs intellectuelles et esthétiques, sont les principes mêmes de l'Unesco - et j'affirme sans hésiter que nous avons vécu en accord avec ces principes au cours de la présente session de la Conférence générale.

4.3 En cette dernière séance plénière de la Conférence, nos pensées se tournent vers le Directeur général, M. Luther Evans, dont le mandat prend fin aujourd'hui avec cette session. Au nom de la délégation indienne et du Gouvernement de l'Inde, je tiens à rendre un vibrant hommage à l'efficacité, à la sensibilité et à la compétence avec lesquelles M. Evans a administré les affaires de l'Organisation. Point

n'est besoin de décrire ici en détail les services qu'il a rendus à l'Unesco. L'un des plus éclatants est sans doute la construction de ce siège, vivant symbole des grands idéaux de l'Organisation. On connaît trop bien aussi la coopération efficace qu'il a instituée avec les Etats membres, l'organisation des projets majeurs, et différentes autres réalisations remarquables pour qu'il soit utile de les évoquer ici ; mais il est un aspect de son action que j'aimerais souligner. Dans l'exercice de son mandat de Directeur général, M. Luther Evans s'est efforcé avec une remarquable sincérité de donner aux pays de l'Asie et de l'Afrique la place qui leur revient dans les travaux de l'Unesco. L'Unesco est incontestablement une organisation intergouvernementale, conçue et édifiée en vue de servir les intérêts des différents peuples. Or, la grande majorité des populations du globe vivent en Asie et en Afrique, et, en s'efforçant de les associer plus étroitement à l'action de l'Unesco, M. Evans a fait preuve de clairvoyance et d'idéalisme, et a montré la voie qui, si elle est suivie par ses successeurs, nous permettra sans aucun doute de nous rapprocher considérablement des buts que nous nous sommes fixés. Pour la grande oeuvre accomplie dans ce domaine, je tiens à l'assurer ici de notre profonde gratitude. Nous formons les vœux les plus sincères pour que M. Luther Evans continue durant de nombreuses années encore à servir utilement l'humanité.

4.4 Au nom de ma délégation, je dois aussi remercier le personnel de l'Unesco, qui nous a si utilement aidés en préparant les documents nécessaires à nos débats, qui a travaillé avec ardeur au succès de la présente session, et qui n'a pas ménagé sa peine pour mener à bien les études préliminaires si indispensables à la bonne marche des travaux de la Conférence générale. Qu'il me soit également permis de vous dire, Monsieur le Président, combien la Conférence générale s'est félicitée d'être présidée par vous en cette session. Au moment d'inaugurer ses activités dans son propre bâtiment, sur le sol de France, l'Unesco ne pouvait appeler plus éminente personnalité à diriger ses débats et ses séances plénières. Soyez remercié d'avoir trouvé, malgré vos nombreuses occupations, le temps de présider quelques-unes des plus importantes séances de cette Conférence.

4.5 J'aimerais enfin adresser quelques mots de bienvenue à M. Vittorino Veronese, notre nouveau Directeur général, en lui souhaitant le succès dans les tâches qui l'attendent. Etroitement associé à l'action de l'Unesco depuis de nombreuses années, il en connaît les problèmes ; nous sommes donc fondés à croire que, sous sa haute direction, l'Organisation développera encore ses activités et resserrera sa coopération avec les Etats membres. Tous les délégués - et plus particulièrement ceux des pays d'Asie et d'Afrique - espèrent que les problèmes éducatifs et culturels de leurs pays seront de mieux en mieux compris, et que les valeurs morales de leurs cultures seront toujours plus appréciées. L'avenir de l'Organisation dépend de son universalité, de l'importance qu'elle accordera au développement de la compréhension et de l'appréciation mutuelle des différentes cultures. Tout nous porte à croire que ces idéaux, proclamés dans l'Acte constitutif de l'Unesco, se traduiront de plus en plus dans les faits. Je terminerai donc par l'invocation que nos sages chantent

depuis des siècles, que le Président Radhakrishnan a citée en conclusion de son discours à la séance d'ouverture de la présente session de la Conférence, et qu'a rappelée notre nouveau Directeur général :
 "Puissent tous être heureux et en bonne santé ;
 Puisse chacun voir le Bien et nul n'être malheureux.
 Paix ! Paix ! Paix !"

5. Le PRESIDENT. -

Je donne la parole à M. Hekmat, chef de la délégation de l'Iran.

6.1 M. HEKMAT (Iran). -

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, malgré le vif désir que j'avais de participer dès le début de vos travaux à la dixième session de la Conférence générale, comme j'avais déjà eu l'honneur de le faire à plusieurs reprises dans le passé, je me suis trouvé à mon grand regret empêché de me rendre plus tôt à cette Conférence.

6.2 Je suis tout de même heureux d'avoir eu l'occasion de me joindre à vous le dernier jour de la session et de constater combien ses travaux ont été couronnés de succès, sous la présidence éclairée de S. Exc. M. le Ministre, Jean Berthoin. Je veux m'associer ici aux hommages qui lui sont rendus et remercier également, à travers sa haute personnalité, le Gouvernement et le peuple français de l'hospitalité et de l'accueil chaleureux qu'ils nous ont réservés selon leurs nobles traditions.

6.3 Pour ceux d'entre nous qui, comme moi, ont assisté en 1945 à la naissance de l'Unesco à la Conférence de Londres, et qui ont suivi son développement, c'est une immense joie de la voir installée dans ce magnifique palais, s'imposer au respect du monde entier. Elle s'affirme de jour en jour comme une force morale ayant pour mission d'assurer progressivement mais sûrement une véritable compréhension internationale.

6.4 Nous venons d'assister ce matin à une séance solennelle et émouvante au cours de laquelle de nombreux orateurs ont rendu hommage à l'oeuvre accomplie par M. Evans qui, par son activité inlassable, a servi admirablement la cause de l'Unesco. Durant plusieurs années, soit en ma qualité de président de la Commission nationale iranienne, soit au cours de ma dernière mission en Inde, j'ai eu le plaisir d'avoir des contacts suivis avec M. Luther Evans et d'apprécier ses grandes qualités. Je manquerais à l'amitié et à l'admiration que j'éprouve pour lui si je ne les évoquais pas devant cette assemblée.

6.5 Nous avons également entendu les éloges hautement justifiés et les vœux de succès formulés à l'égard du nouveau Directeur général, M. Vittorino Veronese. Ce qu'il vient de déclarer au cours de cette cérémonie d'installation confirme également que la Conférence générale a trouvé en sa personne un successeur éminent aux hommes de grande valeur comme Julian Huxley, comme Torres Bodet et comme Luther Evans.

6.6 Après les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, je ne peux rien faire de mieux que d'associer sans réserve et chaleureusement la délégation de l'Iran aux hommages et aux vœux exprimés par vous avec tant d'éclat.

6.7 Je tiens, comme l'ont fait plusieurs autres délégations, à adresser l'expression de notre

respectueuse reconnaissance au Conseil exécutif qui, parmi ses diverses activités, a veillé, avec vigilance et compétence, à l'exécution des programmes, a contribué à la préparation du programme futur et a amélioré les méthodes de travail de cette Conférence au point d'en faire un succès incontestable.

6.8 Nous félicitons les nouveaux membres du Conseil exécutif de leur élection. Aux distingués membres sortants du Conseil, qui ont dignement servi l'Organisation pendant plusieurs années, nous exprimons nos sentiments de vive gratitude. Si l'honorable président du Conseil exécutif, M. l'Ambassadeur Raadi, qui arrive lui aussi au terme de son mandat, n'était pas mon cher ami et mon éminent compatriote, si je ne craignais pas de contrarier ses sentiments bien connus de modestie et d'objectivité, j'aurais voulu à mon tour lui adresser bien des éloges. Mais la déférence que je dois, sur le plan international, au Président du Conseil exécutif, m'impose de me conformer à sa consigne de silence. Qu'il me permette cependant de lui dire sincèrement que son pays a enregistré avec joie et fierté le témoignage d'estime et de confiance renouvelée dont il a été l'objet de la part de la Conférence générale et du Conseil exécutif. Je suis certain qu'il continuera d'apporter sa contribution à la cause de l'Unesco en sa qualité de délégué permanent de l'Iran auprès de l'Organisation.

6.9 Monsieur le Président, mes chers collègues, l'Iran, qui, depuis la création de l'Unesco, s'est voué à une étroite collaboration avec l'Organisation, poursuivra ses efforts dans cette voie avec un enthousiasme toujours renouvelé. Et le nouveau Directeur général peut être assuré qu'il trouvera dans notre ferveur envers l'Unesco une nouvelle forme de l'attachement que les pays comme le mien doivent manifester à l'égard de sa haute personnalité.

6.10 On a dit plusieurs fois et à juste titre que l'Unesco, après douze ans d'existence, avait atteint l'âge de la maturité. Cet âge a, certes, ses avantages, mais aussi ses responsabilités. Il nous faut faire face résolument à ces responsabilités pour que, quand nous serons arrivés à la prochaine session, nous puissions - Secrétariat, Conseil exécutif et Etats membres - nous féliciter mutuellement d'avoir été, par nos réalisations, à la hauteur de notre noble tâche.

7. Le PRESIDENT. -

Je donne la parole à M. de Berredo Carneiro, chef de la délégation du Brésil.

8.1 M. DE BERREDO CARNEIRO (Brésil). -

Monsieur le Président, Messieurs les délégués, la relève des postes supérieurs, dans l'administration nationale comme dans l'administration internationale, s'accompagne toujours de sentiments opposés, de regrets et d'espérances, de chagrins et de joies. L'atmosphère d'élévation et de noblesse, dans laquelle ont été exprimés ce matin ces sentiments contradictoires, a apporté à chacun de nous un sentiment de confiance dans l'avenir de notre Organisation.

8.2 Il faut savoir regretter et savoir espérer pour être digne de vivre. Les manifestations d'hommage à l'adresse de notre ancien Directeur général, M. Luther Evans, et les gestes et les paroles de confiance en la personne de notre prochain Directeur général, M. Veronese, porteront certainement dans

tous nos lointains pays le noble message de cette Assemblée.

8.3 Nous subissons deux pertes en ce moment. Notre Président du Conseil exécutif, l'éminent ambassadeur Raadi, qui, depuis le début nous guide et nous éclaire de sa sagesse, toute faite de cette subtilité dont la poésie et la philosophie iraniennes nous ont depuis toujours enrichi l'esprit, s'en va lui aussi. Nous n'oublierons jamais nos rencontres à Londres, dans cette salle d'un soir, au Parliament House, où autour du Président de la Conférence, Ministre de l'éducation du Royaume-Uni, nous nous étions rassemblés - quelques-uns d'entre nous se trouvent encore ici - pour choisir le premier Directeur général de l'Unesco. Vous étiez là, Monsieur l'Ambassadeur Raadi, et vous êtes aujourd'hui témoin des efforts incessants que nous avons tous faits depuis lors pour assurer à l'Unesco la réalisation des vœux qui échauffaient alors tous nos coeurs et élevaient toutes nos pensées.

8.4 Dans un moment difficile où il s'agissait d'une élection, c'est vers vous que le Conseil s'est tourné, pour vous prier de diriger à Cologne nos débats, avec ce sens de l'équité, avec ce sens de l'impartialité que vous n'avez pas cessé de témoigner à tout moment. Que cet hommage vous soit rendu et vous partirez avec cette assurance que beaucoup de vous-même reste parmi nous et que nous aurons toujours une profonde joie à vous écouter, à vous accueillir et un grand profit à tenir compte de vos conseils.

8.5 Mon cher Luther Evans, vous avez été pour nous non seulement le Directeur général de l'Unesco, mais un ami personnel. Tous les pays de l'Amérique latine sont unanimes à vous témoigner leur reconnaissance. Mieux que beaucoup d'entre nous, vous connaissez tout notre continent ; des rives de l'Atlantique à celles du Pacifique, des pampas argentines aux plateaux andins, vous avez été partout, et, où vous avez été, vous avez laissé cette forte impression de vigueur, d'énergie et d'espoir, dont je ne sais pas si on la doit à votre Texas ou à votre grande nation américaine.

8.6 Dans quelques mois, l'Université de Bahia, ce foyer de la plus vieille culture brésilienne, va réunir le Quatrième Colloque luso-brésilien. Nous n'oublions pas que c'est sous vos auspices, à Washington, que le premier colloque s'est tenu, et j'ai l'honneur de vous inviter, au nom du recteur de l'Université de Bahia, à vous rendre au Brésil, au mois d'août prochain, pour prendre part, comme hôte d'honneur, à ce colloque. A l'ordre du jour de nos travaux figure un hommage à Abraham Lincoln, à l'occasion du cent cinquantième anniversaire de sa naissance, et il sied bien que ce soit vous, M. Luther Evans, qui preniez la parole pour saluer ce grand homme d'un autre continent.

8.7 Le nouveau Directeur général de l'Unesco est l'héritier d'une grande tradition. On a déjà évoqué les noms illustres de Julian Huxley, de Jaime Torres Bodet et de Luther Evans.

8.8 Votre tâche, Monsieur Veronese, vous l'avez acceptée presque à votre corps défendant, vous l'avez acceptée cependant avec une parfaite conscience de la haute responsabilité qui vous échoit. Vous ne vous appartenez plus depuis lors. Vous n'appartenez plus à cette belle et souriante Italie qui fut votre berceau, vous appartenez à l'humanité tout entière, et c'est en son nom que vous irez dorénavant servir la communauté des peuples.

8.9 Vous avez connu la tyrannie, vous avez connu les années sombres où, partout dans le monde, pesait la menace d'une affreuse dictature. Vous serez donc, nous en sommes sûrs, un défenseur constant de toutes les libertés. Vous serez l'architecte d'un monde, je ne dirai pas sans frontières, mais sans rideaux, dans lequel nous puissions établir un dialogue fraternel. Vous êtes d'un pays où la diversité des opinions, la diversité des usages sont acceptées et respectées, à condition qu'elles ne violent pas cette profonde liberté humaine qui est la condition première de tout dialogue.

8.10 Vous avez souffert, Monsieur Veronese, du drame affreux de la guerre. Vous avez vu votre pays ravagé, et envahis ces chemins de l'Italie dans lesquels autrefois Dante a erré et qui gardent encore l'empreinte des pas de St-François d'Assise, le saint des saints ; vous avez vu cette Italie ravagée, tourmentée ; vous serez donc un défenseur de la paix. Et c'est à ce double titre de défenseur de la liberté et de défenseur de la paix que nous vous accueillons ici. A côté des grandes valeurs spirituelles dont vous serez désormais le soutien, au nom de cette communauté des peuples rassemblés autour de l'Unesco, vous aurez aussi, j'en suis sûr, les yeux constamment tournés vers les grands problèmes et les grandes angoisses des masses de notre temps, de ces masses de travailleurs, de ces masses de paysans, de ces masses de déshérités qu'agite parfois la révolte parce qu'elles sont tourmentées par la faim et par l'ignorance. C'est donc à ce double niveau de haute intellectualité et de service constant de l'homme dans ses besoins immédiats que vous serez appelé à prendre des responsabilités de plus en plus grandes. L'humanité que vous allez servir ne se compose pas uniquement des vivants de notre temps. Elle plonge ses racines dans un lointain passé et se compose aussi des morts illustres et de ces générations à venir qui attendent de naître et qui seront les ouvriers du monde de demain. Prêtez l'oreille à ces rumeurs du passé, soyez attentif à ces clameurs qui nous viennent depuis les lointaines théocraties de l'Orient à travers ce glorieux passé gréco-romain qui est le vôtre, jusqu'à la grandeur médiévale pour arriver à l'éclosion des temps modernes, avec cette Renaissance, italienne d'abord, et puis mondiale, jusqu'à notre temps, où la technique créée, grâce à cet immense héritage moral et intellectuel, un monde où l'homme aura sa place, libéré de toute tourmente.

8.11 Vous serez le guide de cette caravane de morts et de vivants. Vous serez le premier de cordée dans cette ascension du monde qui s'annonce et, pour le faire, pour remplir cette mission entre toutes honorables pour un homme d'aujourd'hui, il ne vous faut que vous retremper dans les gloires de votre propre passé. Qui d'entre nous peut oublier ces vers merveilleux dans lesquels Virgile évoquait la mission de Rome ? Qui d'entre nous pourrait souhaiter pour l'Unesco une devise plus belle que celle qu'il attribue à Rome dans sa grande tâche civilisatrice ? Je vous vois, mon cher Directeur général, inscrire sur la frontispice de l'Unesco la formule de la résurrection de l'humanité : *Pacisque imponere morem*.

9. Le PRESIDENT.-

Je donne la parole à M. Calcagno, chef de la délégation de l'Argentine.

10.1 M. CALCAGNO (Argentine). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, l'Argentine s'est associée de tout coeur aux chaleureux applaudissements par lesquels cette assemblée a rendu hommage à l'activité inlassable de M. Evans et à l'oeuvre constructive qu'il a réalisée à la tête de l'Unesco, en faisant si justement participer à cette oeuvre Mme Evans. Mon pays s'est associé également aux vœux qui ont été formulés pour le succès de l'action qu'avec sa brillante intelligence et son extraordinaire dynamisme, M. Vittorino Veronese continuera à exercer au sein de l'Unesco, au poste le plus élevé : celui de Directeur général.

10.2 Mais ma présence à cette tribune s'explique aussi par mon désir de vous demander un témoignage de reconnaissance conforme à l'action d'encouragement que l'Unesco exerce depuis onze ans.

10.3 Dans les derniers jours d'octobre, pendant que s'achevaient les préparatifs de cette dixième session de la Conférence générale de l'Unesco, disparaissaient deux illustres représentants de l'élite intellectuelle latino-américaine, remarquables tous deux par leur infinie bonté et par l'austérité de leur vie. D'abord l'éminent juriste salvadorègne José Gustavo Guerrero, à qui son talent, sa renommée et son prestige ont valu d'être pendant plus d'un quart de siècle juge et président de la Cour internationale de justice de La Haye - avant et depuis la réorganisation de celle-ci par les Nations Unies - et qui a accompli dans l'exercice de ces hautes fonctions une oeuvre grandiose en faveur de la pacification des peuples et des nations. Ensuite, le 31 octobre, M. Joachim García Monje, professeur, éducateur et éminente personnalité du Costa Rica, dont un grand nombre d'entre nous ont pu apprécier personnellement les mérites. Avant que l'Unesco ne lance sa grande campagne, il fut le porte-drapeau de la culture sur notre continent, finançant avec abnégation pendant près de quarante ans sur son modique traitement de professeur, la publication du périodique "Repertorio Americano", qui a contribué de façon remarquable au maintien des liens spirituels entre les pays de l'Amérique latine et entre ce continent et l'Espagne, notre mère-patrie, et qui a été une tribune permanente pour la défense des droits de l'homme.

10.4 En qualité de représentant de l'Argentine, et avec l'appui unanime des délégués des pays de l'Amérique latine, de l'Espagne et des Philippines, je propose que la Conférence générale de l'Unesco, réunie en sa dixième session, rende hommage à ces deux éminents esprits pour leur oeuvre de justice, de vérité, de bonté et de fraternité - autrement dit pour leur oeuvre culturelle - et qu'elle transmette au Gouvernement de leurs pays le témoignage de reconnaissance que nous leur exprimons ici.

10.5 Je sais que d'autres personnalités récemment disparues méritent aussi par leurs titres exceptionnels un tel hommage - entre autres, Lord Cecil, prix Nobel de la paix. Comprenant que d'autres délégués puissent vouloir à bon droit que le même tribut de reconnaissance soit rendu à cette haute figure, je l'associe dans ma proposition aux deux personnalités de l'Amérique latine que je viens d'évoquer.

11. Le PRESIDENT.-

Je donne la parole à M. Mac Lean y Estenos, délégué du Pérou.

12.1 M. MAC LEAN Y ESTENOS (Pérou). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, Messieurs les délégués. En cette séance solennelle de clôture de la dixième session de la Conférence générale de l'Unesco, qui se tient en un moment crucial pour la conscience contemporaine, je voudrais au nom du Pérou prononcer quelques paroles de ferveur, de conviction et d'espérance.

12.2 L'humanité se trouve actuellement à l'une des conjonctures les plus redoutables et les plus angoissantes de son histoire. Un monde ancien, qui se targuait d'être hautement civilisé, décline irrémédiablement, entraînant avec lui le cortège suranné de ses idées, de ses institutions, de ses modes de vie, de ses égocismes, de ses règles de conduite individuelle et collective. A sa place surgit un monde nouveau, dont l'avènement laisse présager des lendemains insoupçonnés.

12.3 Dramatique mélange d'angoisse et d'espoir, de doute et de foi, de douleur et de sang, car tout enfantement est fait de douleur et de sang, de doute et de foi, d'angoisse et d'espoir.

12.4 L'humanité est au seuil d'une ère nouvelle, à la veille de l'une des transformations les plus extraordinaires de sa structure. Jamais aucun changement n'a entraîné pour elle de crise aussi profonde et aussi radicale. Jamais encore cette crise n'avait atteint, comme aujourd'hui, les racines les plus profondes de la société, les entrailles mêmes de la culture, les fondements - qui paraissent hier encore inébranlables mais qui ne le sont plus - sur lesquels repose toute la structure de la société humaine.

12.5 La placide conversation de don Quichotte et de Sancho Pança est devenue dispute coléreuse et agressive. Les jardins d'Academos se sont transformés en camp d'Agramant, Ormuz et Ahriman n'acceptent plus de trêve dans leur lutte éternelle. Une fois de plus, Caïn et Abel oublient qu'ils sont frères, et leurs querelles fratricides rougissent la terre de sang. Point n'est besoin enfin d'être pessimiste pour entendre résonner en certains points du monde les terrifiants échos du galop des quatre cavaliers de l'Apocalypse.

12.6 Etre ou ne pas être : telle est la terrible alternative qui se pose au monde actuel. Il doit choisir entre la vie et la mort, entre le progrès qui pourrait atteindre des horizons insoupçonnés et l'extermination, la destruction totale qui ferait de notre planète une nécropole cosmique portant à travers les espaces sidéraux le poids accablant de sa charge funèbre.

12.7 Jamais les hommes n'ont eu une aussi grande responsabilité. Assumons-la sans hésiter ; ayons foi en notre mission et en notre destin. Ne nous laissons pas rebuter par les difficultés, même si parfois elles se dressent en montagnes infranchissables. Car rien n'est insurmontable pour l'homme lorsqu'il s'attaque à une entreprise avec ténacité, énergie et fermeté. Bâtissons l'humanité future, celle de nos enfants et des enfants de nos enfants, sous l'égide des suprêmes valeurs spirituelles et du sublime décalogue des droits de l'homme que la France a proclamé il y a deux siècles, au cours d'une nuit décisive pour l'histoire du monde et qui a été adopté il y a dix ans, sous la forme d'une Déclaration universelle, par les Nations Unies. Jetons les bases de cette humanité future, afin que les générations qui

nous succéderont puissent vivre à l'abri de la peur, de l'angoisse et de la misère ; libres de croire, sans crainte de représailles, au Dieu de leur foi ; libres de fonder un foyer et de s'instruire sans discriminations catégoriques ; libres d'exprimer, sans consignes ou entraves d'aucune sorte, le pouvoir créateur de l'individu dans leurs idées et leurs oeuvres ; libres enfin de cette liberté qui est l'atmosphère indispensable à toute existence décente, l'attribut inhérent à la personne humaine, le droit inaliénable de toutes les collectivités ; de cette liberté sans laquelle la vie ne mérite pas d'être vécue, les hommes d'être appelés hommes et les peuples de se proclamer peuples.

12.8 Le Pérou formule les vœux les plus ardents pour le succès de l'administration de M. Vittorino Veronese, qui assume aujourd'hui ses fonctions de Directeur général sous d'heureux auspices, et dont les hautes qualités humaines vont dès maintenant pouvoir s'exercer ; pour la grandeur de la France, siège de notre Organisation, qui est représentée ici par une brillante délégation présidée par l'éminent Ministre de l'éducation nationale ; enfin, pour l'accomplissement de la mission universelle de l'Unesco, qui constitue le plus généreux effort de compréhension de l'humanité actuelle et le plus bel espoir de l'humanité future.

13. Le PRESIDENT. -

Je donne la parole à M. Mackenzie, chef de la délégation du Canada.

14.1 M. MACKENZIE (Canada). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je me félicite de cette nouvelle occasion qui m'est fournie de prononcer quelques paroles au nom de ma délégation et de mon pays. Cette session de la Conférence générale de l'Unesco est la première à laquelle il m'ait été donné d'assister et, comme M. Mac Lean - l'éminent délégué du Pérou - je viens de très loin : de la côte Pacifique du continent américain.

14.2 Cette nouvelle expérience a été pour moi passionnante ; elle m'a convaincu de l'importance et de la complexité des activités de cette Organisation - activités aussi vastes et grandes que le monde et que la vie de l'homme dans le monde. Je voudrais suggérer au nouveau Directeur général qu'à cette tâche difficile et complexe entre toutes, il associe aussi complètement et pleinement que possible, les hommes et les femmes qui, dans les différents Etats membres s'intéressent à tout ce que représente l'Unesco, et qu'il s'assure aussi l'appui et le concours des institutions et organisations nationales qui, chacune à sa façon, servent les mêmes fins. Notre tâche est si grande qu'aucune institution, si excellente soit-elle, qu'aucun homme ou groupe d'hommes, si sages et capables soient-ils, ne peut prétendre la mener à bien isolément. A mon avis, l'Unesco ne saurait rien faire de plus important et de plus efficace que de réaliser l'union des volontés, des connaissances, des capacités et des efforts de tous ceux qui, dans tous les Etats membres, s'intéressent, chacun à sa façon, à tout ce qu'elle représente.

14.3 J'adresse les remerciements du Canada et de sa délégation à M. Luther Evans et à Mme Evans

et je leur souhaite bonne chance pour les années à venir. J'espère aussi qu'ils auront l'occasion de rendre visite à quelques-uns des nombreux amis qu'ils comptent dans les Etats membres de l'Unesco, et en particulier au Canada.

14.4 A M. Veronese, nous présentons nos meilleurs voeux et nous lui donnons l'assurance que, nous autres, Canadiens, nous ferons de notre mieux pour l'aider dans la tâche difficile qu'il a entreprise. Nous espérons nous aussi qu'il pourra en temps opportun nous rendre visite. S'il le fait, il peut être assuré de recevoir chez nous un chaleureux accueil ; et il peut aussi être assuré que ceux d'entre nous qui ont participé à cette conférence n'oublieront pas le caractère et l'importance de sa tâche, et feront tout ce qui sera en leur pouvoir pour servir les fins auxquelles il a accepté de consacrer sa vie, ses forces, son énergie, ses capacités et ses dons. Nous présentons donc au nouveau Directeur général nos meilleurs souhaits et nos voeux de succès, et nous lui donnons l'assurance que nous le soutiendrons et que nous coopérerons avec lui dans toute la mesure de nos possibilités.

15. Le PRESIDENT. -

Je donne la parole à M. Lim, chef de la délégation des Philippines.

16.1 M. LIM (Philippines). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. La délégation des Philippines considère comme un honneur et un privilège de pouvoir faire entendre sa voix en cette mémorable circonstance. Nous sommes ici pour rendre hommage aux services exceptionnels que M. Luther Evans, grand Américain et éminent citoyen du monde, a su rendre en qualité de Directeur général de cette grande Organisation. Le mandat de M. Evans prend fin au moment où s'achève si brillamment la dixième session de la Conférence générale. Il a servi l'Organisation avec abnégation, dirigé avec sagesse son nombreux personnel et ses différents services, orienté avec intelligence dans un sens constructif ses activités au siège et dans le monde entier. Par son attachement indéfectible aux principes exposés dans l'Acte constitutif - auxquels il s'est constamment efforcé de donner une application concrète sous la forme de projets propres à favoriser la compréhension internationale au moyen de l'éducation, de la science et de la culture - par son absolue modestie et sa sincère bienveillance, par son impartialité totale et sa parfaite équité dans les décisions et les choix importants, il s'est rendu cher à tous les amis de l'Unesco dans le monde entier et à tous ses collaborateurs de la vaste entreprise humaine qu'est l'Unesco.

16.2 Les Philippines ont des raisons spéciales de témoigner à M. Evans leur affection et leur reconnaissance. Pendant son mandat, l'Unesco nous a accordé une aide substantielle dans le cadre de l'assistance technique et sous la forme de bourses d'études ou de voyage et de subventions. Cette aide a sans aucun doute hâté le succès des efforts entrepris sur le plan national pour élever le niveau de l'éducation, de la science et de la culture. Bien avant de devenir Directeur général de l'Unesco, M. Evans avait, en sa qualité de bibliothécaire de la Bibliothèque du Congrès, déjà aidé les Philippines à reconstituer leur bibliothèque nationale.

16.3 Pour toutes ces raisons, qu'il me soit permis, au nom de mon pays et de sa délégation, d'adresser moi aussi les félicitations les plus sincères à M. Evans pour son action exemplaire, de joindre mes meilleurs voeux à ceux qui lui ont déjà été exprimés, ainsi qu'à Mme Evans, et de leur donner l'assurance qu'ils trouveront toujours parmi les Philippines de sincères et loyaux amis.

16.4 Suivant l'exemple de M. Evans, permettez-moi maintenant d'utiliser une autre langue officielle qui est parlée dans mon pays.

16.5 (Traduit de l'espagnol.)

Le profond regret que nous éprouvons de ne plus pouvoir compter sur le concours personnel de M. Evans en tant que Directeur général de l'Organisation se trouve atténué par la pensée des titres et du prestige exceptionnels de son éminent successeur. M. Vittorino Veronese, le nouveau Directeur général, est un parfait gentilhomme, plein de délicatesse, connaissant à fond les problèmes de l'Unesco, qui a brillamment exercé d'importantes et délicates fonctions dans les institutions éducatives, scientifiques et culturelles de son pays, et au sein des différents organes de l'Unesco. Nous lui apportons notre modeste mais fervent soutien, pleinement assurés non seulement qu'il continuera à développer les multiples programmes et activités mis en oeuvre par son prédécesseur, mais encore que son dévouement éprouvé et son intégrale talent nous conduiront vers des succès plus éclatants.

16.6 Je suis certain que les Etats membres de cette famille heureuse qu'est l'Unesco continueront d'apporter à notre nouveau Directeur général l'aide et les concours qui ont toujours essentiellement caractérisé nos rapports avec l'Unesco. Que Dieu, dans ses desseins supérieurs, accorde à M. Veronese la santé, la sagesse et le jugement nécessaires pour qu'il obtienne, dans l'exercice de ses nouvelles fonctions, les succès attendus, faisant ainsi honneur à lui-même, à son pays et au monde entier.

16.7 (Traduit de l'anglais.)

Je n'aurais pas entièrement accompli ma mission ou, plus exactement, celle dont ma délégation m'a chargé si pour terminer je n'adressais également nos plus sincères remerciements à M. Berthoin, Ministre de l'éducation de France et Président de cette Conférence, dont la précieuse direction a tant contribué au succès général et à l'heureuse conclusion de la présente session.

17. Le PRESIDENT. -

Je donne la parole à M. Rosal, chef de la délégation du Guatemala.

18.1 M. ROSAL (Guatemala). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. C'est avec une profonde émotion que j'ai écouté ce matin les éminents délégués qui m'ont précédé à cette tribune, et je voudrais m'associer de tout coeur à l'hommage de sympathie, d'affection et de gratitude qui a été si justement rendu à M. Evans pour l'action si brillante qu'il a exercée pendant plus de cinq ans à la tête de l'Unesco. Je voudrais exprimer, au nom de la délégation que je préside, la tristesse

que nous éprouvons à le voir quitter cette Maison à laquelle il a apporté le prestige de son grand talent. Mme Evans et lui-même peuvent être assurés que, même loin de Paris, ils continueront à vivre en esprit dans cette Maison où ils laissent un souvenir impérissable.

18.2 Je veux à mon tour adresser mes meilleurs vœux à M. Vittorino Veronese, qui assume aujourd'hui les très délicates fonctions de Directeur général de l'Unesco. Avec un pilote d'une compétence et d'une expérience aussi remarquables, nous pouvons être certains que l'Unesco poursuivra sa marche ascendante.

18.3 Au moment où nous allons nous disperser non sans une certaine mélancolie, après avoir passé un mois dans ce magnifique bâtiment où a régné une parfaite harmonie bien conforme à l'esprit de l'Acte constitutif et aux principes de l'Unesco, je voudrais faire une petite suggestion.

18.4 Nous avons tous admiré ici la magnifique collection de cristaux intitulée "Les artistes d'Asie et le cristal". Je crois que cette collection doit être dispersée après la Conférence, le Gouvernement des Etats-Unis ayant fait don de ses différentes pièces aux Gouvernements des pays d'Asie. Je propose que cette belle collection reste à l'Unesco et que les pays intéressés en fassent présent à l'Organisation. En même temps, je me permettrai de demander à la délégation des Etats-Unis d'Amérique de bien vouloir faire exécuter une collection semblable pour l'Amérique latine. Je suis certain en effet que tous les grands artistes de cette région collaboreraient avec enthousiasme à l'exécution d'une telle collection.

18.5 Et maintenant, avant de nous séparer, je demande à tous d'applaudir chaleureusement la France, la belle France, la France éternelle qui nous a offert une magnifique hospitalité dans cette Maison, dans ce Paris toujours aussi fascinant.

19. Le PRESIDENT. -

Je donne la parole à M. Tuncel, délégué de la Turquie.

20.1 M. TUNCEL (Turquie). -

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, permettez-moi de prendre la parole pour exprimer, à l'occasion de l'installation du nouveau Directeur général, les sentiments de notre délégation.

20.2 Je ne voudrais pas abuser de votre patience, je me permettrai de dire simplement que nous nous réjouissons sincèrement de cet heureux choix. Nous avons la ferme conviction que M. Vittorino Veronese possède les hautes qualités que ses nouvelles fonctions requièrent.

20.3 Puisque j'ai la parole, je ne saurais m'empêcher d'évoquer, en cette circonstance solennelle, la prestigieuse trilogie de Directeurs généraux - Julian Huxley, Torrens Bodet et Luther Evans - qui ont admirablement contribué à l'essor et au rayonnement de notre Organisation.

20.4 Nous avons déjà exprimé notre reconnaissance à l'endroit de Luther Evans à qui nous devons, en particulier, l'heureux développement des relations de l'Organisation avec les Etats membres, et surtout les Commissions nationales - développement qui constitue, à notre sens, l'un des traits caractéristiques de sa réussite.

20.5 Nous sommes convaincus que, du point de vue de son programme d'action, les cinq dernières années ont marqué une étape d'importance et de grande conséquence dans la vie de l'Unesco, et nous le devons à la clairvoyance, à la grande capacité de travail, à l'esprit pragmatique de Luther Evans.

20.6 Tels nous semblent être les traits les plus caractéristiques et les plus constants de Luther Evans.

20.7 Nous sommes heureux de saluer en la personne de son successeur l'un des représentants les plus accomplis de cette culture occidentale et universelle, de ce capital de l'esprit humain amassé au cours des âges, au prix de tant d'admirables efforts, qui mérite à tous égards d'être préservé pour le plus grand bien de l'humanité tout entière.

20.8 Nous continuons de croire que l'humanité sera sauvée par l'esprit et surtout par l'esprit de compréhension réciproque entre les peuples. Le nouveau Directeur général appartient justement à un pays qui s'est toujours distingué par son constant respect des valeurs spirituelles et intellectuelles. Il nous semble que, dans une époque tristement divisée contre elle-même, le maintien et la permanence de ces valeurs s'imposent plus que jamais, et nous sommes sûrs que le nouveau Directeur général est l'un de leurs plus fervents défenseurs. C'est là, à notre sens, une garantie plus que suffisante pour la continuité d'une tradition et pour le succès d'une organisation à laquelle notre pays est attaché par plus d'un lien.

20.9 Nous sommes heureux de ce choix, parce que nous estimons qu'une telle personnalité saura défendre la permanence de l'esprit, que le monde malheureusement s'entête à méconnaître de plus en plus.

20.10 En terminant, je tiens à rappeler, Messieurs, de la manière la plus modeste, que nous vivons - ou, plus exactement, nous subissons - le règne de l'utile, de l'immédiat, tandis que l'esprit ne vise pas toujours et nécessairement à l'utile. Nous nous devons donc, du moins de temps à autre, - comme l'a dit si justement l'une des intelligences les plus subtiles de cette terre de France, qui est d'une singulière fertilité intellectuelle et dans laquelle s'enracine désormais notre Organisation - nous nous devons, dis-je, de penser fermement à la nécessité de l'inutile, c'est-à-dire à l'esprit, seul espoir de salut des communautés humaines.

21. Le PRESIDENT. -

Je donne la parole à M. Awad, chef de la délégation de la République arabe unie.

22.1 M. AWAD (République arabe unie). - (Traduit de l'anglais.)

Monsieur le Président, selon les poètes arabes, rien n'est plus douloureux que la séparation de deux êtres qui s'aiment. L'un d'eux a fort bien dit : "sans les affres de la séparation d'avec ceux que nous aimons, jamais la mort n'aurait trouvé le chemin de notre âme".

22.2 La séparation qui nous attend maintenant est très douce, car les moyens de transport modernes permettent à chacun, où qu'il se trouve, d'aller partout. Néanmoins, sans aller jusqu'à les comparer à des amoureux, je n'hésite pas à dire que M. Luther Evans et les pays arabes sont unis par un sentiment d'amour. Nous avons appris à l'aimer au cours d'une

collaboration étroite, active et affectueuse de plusieurs années.

22.3 M. Luther Evans est originaire d'un pays appelé le Texas, qu'il faut bien se garder de confondre avec son voisin - les Etats-Unis d'Amérique -, mais qui a su entretenir d'excellentes relations avec ce puissant voisin. Le Texas est le berceau où Luther Evans a appris de bonne heure à entretenir avec les pays étrangers des rapports amicaux et harmonieux, grâce à une expérience directe des rapports avec ces étrangers si proches. Il était ainsi parfaitement préparé pour entretenir d'excellents rapports avec les différents Etats membres, qui sont encore plus hétérogènes que les voisins immédiats de son pays. Luther Evans était donc tout désigné pour occuper le poste de Directeur général de l'Unesco.

22.4 Mais il avait en outre dirigé la Bibliothèque du Congrès, se trouvant ainsi en contact direct avec toutes les cultures du monde. Comme le savent tous ceux d'entre vous qui connaissent un peu la Bibliothèque du Congrès, il n'existe au monde aucun local de dimensions comparables où soit accumulée une aussi énorme collection des meilleures créations de l'esprit humain, de tous les pays et de toutes les cultures. Cette expérience constitue un autre élément de la formation de Luther Evans. Ainsi, il était amplement qualifié pour remplir les fonctions de Directeur général de l'Unesco : par sa naissance au Texas, par la pratique des relations de bon voisinage, et par l'expérience acquise à la Bibliothèque du Congrès.

22.5 J'ai fait sa connaissance lorsqu'il était bibliothécaire de la Bibliothèque du Congrès, cette institution ayant entrepris en collaboration avec l'Université d'Alexandrie de reproduire sur microfilms les manuscrits du Monastère de Sainte Catherine du Sinaï. J'étais alors Président de l'Université d'Alexandrie, et j'ai aidé à organiser la manifestation au cours de laquelle la Bibliothèque du Congrès fit don à l'Université d'Alexandrie de tous les microfilms de cette célèbre collection.

22.6 Mes compatriotes, tous les Etats membres arabes, les milieux culturels des pays arabes se souviendront toujours de Luther Evans, pour l'impulsion qu'il a donnée en sa qualité de Directeur général à l'action de l'Unesco dans les Etats membres et pour les projets mis en oeuvre dans tous les pays. Sous l'administration de M. Torres Bodet, le monde arabe avait commencé à connaître de mieux en mieux l'Unesco, mais cette évolution s'est immensément accélérée sous celle de son illustre successeur. Au nom de la délégation arabe, j'ai donc l'honneur d'adresser à M. et à Mme Evans les voeux les plus sincères pour un avenir encore plus prospère et plus glorieux. Je ne me laisserai pas aller aux sentiments exprimés par les poètes arabes sur le thème des affres de la séparation. Je ne puis penser à Luther Evans avec tristesse, car je ne puis l'évoquer sans réentendre aussitôt son rire célèbre, ce rire prodigieux qui retentira à mes oreilles chaque fois que j'entendrai prononcer son nom. On ne peut penser à Luther Evans sans éprouver de la joie.

22.7 L'héritage que M. Luther Evans lègue à l'Organisation est en parfaite sécurité entre les mains de son successeur, M. Vittorino Veronese. Les pays arabes connaissent bien aussi M. Veronese, diligent et énergique Président du Conseil exécutif, qui a participé à nos activités culturelles et s'est fait de

nombreuses amitiés lorsqu'il a visité nos pays. 22.8 Pour trouver M. Luther Evans il nous avait fallu traverser l'Atlantique. Il nous suffit de traverser la Méditerranée pour trouver M. Veronese. L'Italie et les pays arabes sont unis par des liens très étroits. Je crois bien que la région qui forme aujourd'hui la République arabe unie a fourni un empereur à Rome. Nous allons maintenant avoir M. Veronese pour empereur de cette Organisation. Il ne doit pas oublier la vieille et affectueuse amitié que nous lui portons tous. Je ne prolongerai pas ce discours, car il est déjà assez tard, mais je ne veux pas quitter cette tribune sans exprimer, au nom des délégations arabes, nos sentiments de gratitude pour le passé et d'espoir pour l'avenir.

23. Le PRESIDENT, -

Je donne maintenant la parole au dernier orateur inscrit, M. Parra-Perez, délégué du Venezuela.

24.1 M. PARRA-PEREZ (Venezuela). - (Traduit de l'espagnol.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la délégation du Venezuela s'est associée ce matin avec enthousiasme aux applaudissements par lesquels la Conférence générale a rendu hommage à l'oeuvre de M. Evans. Mais il convient aussi que le Venezuela proclame expressément la reconnaissance qu'il doit, en tant qu'Etat membre de l'Unesco, à l'homme éminent qui abandonne aujourd'hui les fonctions de Directeur général.

24.2 J'ai été le témoin constant des activités déployées par M. Evans dans leurs multiples aspects, et j'ai eu le privilège de collaborer avec lui à certaines d'entre elles. Je suis heureux de lui redire aujourd'hui que nous attachons un prix inestimable aux services qu'il a rendus pendant tant d'années à l'Unesco et aux nations qui en sont membres. Peu de personnes ont apporté à l'exercice d'une fonction internationale autant de qualités que celles dont M. Evans a fait bénéficier notre Organisation. M. Seydoux l'a appelé aujourd'hui "grand bâtisseur", et nous croyons tous que ce n'est pas seulement parce qu'il a fait construire l'édifice où l'Unesco a son siège. En effet, les programmes que le Directeur général sortant a conçus et réalisés avec le concours du Conseil exécutif attestent l'efficacité et la valeur de l'oeuvre accomplie par cet homme dont la jovialité sympathique revêt si agréablement l'énergie et la pensée solide.

24.3 C'est une entreprise grandiose et en plein développement que M. Evans laisse entre les mains expertes de M. Veronese, qui doit en assurer la continuité et le progrès. Les différences de caractère et de tempérament font ressortir l'unité et la grandeur de l'idéal que tous deux ont mis au service de l'Unesco. Il est donc naturel qu'en prenant congé de l'un avec un sentiment de profonde gratitude, nous accueillions l'autre avec la confiance la plus entière et la plus cordiale. Many, many thanks, Mr. Evans, and good luck. Auguri, Sr. Veronese.

24.4 La délégation du Venezuela est heureuse également de s'associer à l'hommage qui a été rendu à la France, au Gouvernement français et au Président de la Conférence pour les remercier de l'accueil offert à la Conférence, et de leur répéter tout ce que doit l'Unesco et tout ce que doivent les Etats membres à ce grand pays pour l'immense et généreux concours

qu'il accorde à notre Institution. A vous personnellement, Monsieur le Président, nous exprimons notre gratitude, notre reconnaissance pour l'habileté, le tact et la bienveillance avec lesquels vous avez dirigé les travaux de la Conférence. Recevez donc nos remerciements.

24.5 Je ne veux pas quitter cette tribune sans associer également la délégation du Venezuela à l'hommage que la délégation argentine a voulu rendre à la mémoire de deux illustres personnalités de l'Amérique latine récemment décédées. J'ai été le témoin de l'oeuvre accomplie pendant de nombreuses années par M. Guerrero, qui avait mis ses connaissances de juriste au service du Tribunal international de La Haye, comme il les avait mises auparavant au service de la Société des Nations. Quant à M. Garcia Monje, il n'est pas un habitant de l'Amérique latine qui ne salue avec vénération la mémoire de ce grand serviteur de nos lettres. M. Garcia Monje a accompli en Amérique latine une oeuvre inappréciable, qui mérite de rester. Par mon entremise, le Venezuela s'incline devant la mémoire de ces deux grands serviteurs.

25.1 Le PRESIDENT. -

Mesdames et Messieurs, les discours, si élevés dans leur inspiration, que vous venez d'applaudir, ont dit avec plus d'éloquence que je ne pourrais vous en offrir, la satisfaction que nous éprouvons tous du travail accompli au cours de cette dixième session de la Conférence générale. Votre Président ne saurait cependant clore ces débats sans prononcer à son tour quelques mots, ne serait-ce que pour exprimer ses remerciements et ses félicitations très vives à ceux qui ont le droit d'en revendiquer le mérite, et aussi pour remercier au nom de la France tous les orateurs des paroles si courtoises, si touchantes, qu'ils ont prononcées à l'égard de son pays et de lui-même. Ces félicitations et ces remerciements, je les adresse d'abord, en la personne de son éminent Président, M. l'Ambassadeur Raadi, au Conseil exécutif, responsable de la préparation et de l'organisation des travaux de la Conférence générale, pour avoir conçu cette organisation d'une manière si rationnelle. Ils vont ensuite à notre Secrétariat, à notre interprétariat, qui ont fait face à leur lourde mission avec une efficacité et un dévouement qui n'ont cessé de recueillir notre admiration. A son ensemble anonyme mais omniprésent, comme aux personnalités brillantes qui ont été en vedette, je dis mon affectueux reconnaissance. Enfin, ma gratitude va vers vous, mes chers collègues, dont la courtoisie et la compréhension, constamment animées par l'esprit de coopération le plus élevé, ont si considérablement facilité ma tâche.

25.2 Permettez-moi de rendre tout particulièrement grâce à mes collègues du Bureau, à MM. les Vice-Présidents qui ont bien voulu si souvent - et je m'en excuse - me suppléer à ce fauteuil avec un si délicat empressement et, je le sais, avec tant d'autorité, ainsi qu'aux présidents, vice-présidents, rapporteurs des commissions et groupes de travail, qui ont été les principaux artisans de la marche heureuse de notre labour. C'est à ces talents, à ces bonnes volontés conjuguées, que nous devons la réussite d'une Conférence qui restera sans doute marquée dans votre souvenir comme elle le sera dans

le mien du triple signe de l'harmonie, de l'efficacité et de l'espérance.

25.3 Harmonie. Celle-ci n'a cessé, en effet, de caractériser les délibérations qui ont conduit aux principales décisions de la Conférence: adoption du programme, vote du budget, approbation des rapports des Commissions. Il est vrai qu'il y a d'autres problèmes, notamment au début de la session, ont suscité des débats parfois un peu vifs. L'homme politique que je suis ne saurait s'en être étonné, encore moins s'en être effarouché. Au reste, c'est un trait de notre temps que l'esprit s'engage de plus en plus dans l'actualité. Et l'Unesco ne saurait se concevoir comme une tour d'ivoire inaccessible à la rumeur des orages du monde. L'essentiel est que la Conférence, après avoir débattu de ces problèmes, ait eu la sagesse soit de s'en remettre aux instances qui sont les plus habilitées à en connaître, soit de décider, quand il l'a fallu, en se dégageant des idéologies particulières.

25.4 Efficacité. Nos commissions et leurs groupes de travail en ont donné une magnifique démonstration. Si les séances plénières de ces deux dernières semaines se sont déroulées si aisément, si rapidement et si exactement, au point de paraître parfois manquer quelque peu de la saveur de l'imprévu, c'est parce que le travail avait été préalablement et fort bien accompli dans ces réunions où se rassemblent tant de compétences. Il faut dire que, là encore, la préparation de notre tâche avait été excellemment assurée par le Conseil exécutif et le Secrétariat qui nous ont soumis des documents très étudiés et des projets, - notamment le Projet de programme et de budget - qui avaient fait l'objet de consultations prolongées et attentives avec les Etats membres. Dans une très large mesure, la Conférence n'a fait qu'entériner et consacrer des accords déjà intervenus ou tout prêts à se manifester. Ce rapprochement méthodique des points de vue et l'équilibre des conclusions qui en est l'aboutissement constituent incontestablement un signe de maturité de notre Organisation - signe que nous devons enregistrer avec une grande satisfaction.

25.5 Vous l'avouerez-vous cependant ? Au risque de paraître me plaindre, comme on dit familièrement en français, que la mariée soit trop belle, je dirai que je ne souhaiterais pas que les réunions de la Conférence générale, qui doivent constituer - et qui sont - des événements importants, perdent une partie de leur originalité, - je ne veux pas dire de leur intérêt - pour avoir été trop bien préparées. La Conférence générale de l'Unesco, ce doit être les assises mondiales de l'éducation, de la science et de la culture. Pour qu'il en soit bien ainsi, il conviendrait, je crois, qu'à côté des problèmes propres à la vie interne de l'Organisation qui appellent des décisions précises de la part des délégués des Etats membres, la Conférence, qui réunit tant de personnalités éminentes, débattre de la substance même de certaines des grandes questions relevant de la compétence de l'Unesco qui dominent la conscience de notre temps. Permettez-moi de livrer cette pensée à ceux qui auront à préparer la prochaine session, singulièrement à notre Conseil exécutif et, si on me le permet, à notre nouveau Directeur général.

25.6 Au reste, l'évaluation des programmes futurs de l'Unesco, dont le rapport final doit revenir devant nous en 1960, et certaines grandes enquêtes que

L'Unesco a entreprises à la demande des Nations Unies sur l'état de la coopération internationale dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture, ainsi que sur les grandes tendances de la science, sans parler de la préparation d'instruments internationaux concernant la discrimination dans l'enseignement - tous ces grands sujets doivent nous fournir l'occasion, si on les évoque dans toute leur ampleur et leur haute signification, d'ouvrir largement cette enceinte aux préoccupations les plus hautes et les plus pressantes du monde d'aujourd'hui.

25.7 **Espérance enfin.** L'Unesco, qui vient d'accomplir une remarquable étape avec la gestion de si haute qualité de M. Luther Evans - gestion à laquelle vous avez rendu ce matin, dans une séance solennelle, que nous ne sommes pas près d'oublier, le splendide et émouvant hommage qu'elle mérite, et que je suis heureux de saluer une seconde fois avec une sincérité et une chaleur encore accrue, - l'Unesco, dis-je, s'engage résolument vers l'avenir dans son nouveau siège, avec un nouveau Directeur général.

25.8 **Ce siège,** de nombreuses délégations ont bien voulu exprimer leur satisfaction de le voir définitivement établi en France et j'ai eu moi-même l'occasion de dire ici combien mon pays est fier de l'accueillir sur son sol. Je voudrais, une fois de plus, vous assurer que mes compatriotes ressentent cette présence comme un très grand honneur et aussi comme une responsabilité. Désormais, la France associe indissolublement à sa propre mission intellectuelle, où elle met le meilleur de soi-même, la volonté de fournir un cadre et une atmosphère dignes de la mission universelle de l'Unesco.

25.9 **Dans ces bâtiments neufs,** qui invitent à l'audace en rappelant à chaque instant la puissance et l'ingéniosité de l'art et de la technique modernes, nous savons bien que le nouveau Directeur général poursuivra l'oeuvre de ses illustres prédécesseurs vers des horizons sans cesse plus larges. Ce qu'il nous a dit ce matin, dans son très beau discours, de la manière dont il entendait s'acquitter de ses hautes fonctions, nous aura tous confirmés dans la certitude que la Conférence a su élire un homme à la mesure de l'Unesco, c'est-à-dire à la mesure de l'homme. Je sais que je suis, mes chers collègues, votre interprète à tous en disant à M. Vittorino Veronese que notre profonde sympathie l'accompagnera dans sa tâche et que notre confiance et notre soutien ne lui feront jamais défaut. Je sais que nous pouvons compter sur lui, pour qu'il assure à l'action de l'Organisation, avec une efficacité sans cesse accrue, cette qualité de l'intelligence et ce style du coeur qui vaudront à l'Unesco l'estime toujours grandissante et l'adhésion fraternelle des peuples, sans lesquelles les gouvernements, même les plus forts, sont finalement impuissants.

25.10 **Tel est le voeu,** mes chers collègues, que je forme à l'issue de nos travaux. Missionnaires de la compréhension des âmes, qui allez répandre à travers le monde le message de la solidarité morale et intellectuelle de l'humanité, laissez-moi vous souhaiter un heureux retour dans vos pays et espérer qu'un destin favorable nous permettra de nous retrouver tous ici, dans deux années. Pour moi, je n'oublierai de ma vie l'honneur exceptionnel que vous m'avez fait en m'appelant à la présidence de votre

assemblée et je ne cesserai de garder présent à ma mémoire le noble exemple de respect réciproque, de compréhension et de coopération que, pendant tout un mois, vous avez donné au monde.

26.1 **M. EVANS.** - (Traduit de l'anglais.)

Avec votre permission, Monsieur le Président, je voudrais dire encore quelques mots afin de remercier les orateurs - particulièrement ceux qui ont pris la parole depuis mon intervention de ce matin - de leurs bienveillantes déclarations, des paroles de reconnaissance sincères et émouvantes qu'ils m'ont adressées pour la tâche que j'ai essayé d'accomplir. Ce matin, je croyais qu'il n'y aurait plus de discours.

26.2 **Je n'ai pas grand'chose à ajouter à ce que j'avais dit,** si ce n'est pour vous exprimer à nouveau ma profonde gratitude. Je voudrais vous dire que ma foi dans cette Organisation n'a fait que grandir au cours des années, depuis que nous nous réunissons à Londres pour décider ce que nous voulons que l'Organisation soit et fasse, et que ma foi dans les possibilités de l'Unesco continue à grandir. Je suis certain qu'au cours des cinq prochaines années des résultats plus concrets encore viendront mettre au coeur des hommes une confiance plus grande encore dans l'action de l'Unesco qu'au cours des cinq années écoulées. Comme de nombreux orateurs l'ont fait remarquer, vous avez manifesté au cours de cette session de la Conférence une maturité accrue. Vous avez fait preuve d'une plus grande efficacité, qui n'est pas due exclusivement à l'excellent travail du Conseil exécutif et aux réalisations - que je me plais à reconnaître - du Secrétariat. Les Etats membres se montrent de plus en plus capables d'élaborer et d'exécuter le programme de l'Organisation.

26.3 **M. Awad a évoqué l'affection que je porte aux peuples des Etats membres de cette Organisation.** Je considère maintenant tous ces peuples comme le mien. Je me sens aussi près d'être un citoyen de chacun de vos pays qu'il est possible, même à un homme du Texas, de l'être. Je me sens chez moi partout dans le monde, et j'espère avoir de nouvelles occasions de le montrer.

26.4 (L'orateur continue en français)

Monsieur le Président, je voudrais vous remercier du travail que vous avez fait comme Président de notre Conférence, je voudrais aussi vous remercier de l'accueil que ma femme, mon fils et moi avons reçu ici, dans la capitale de la France, de la France tout entière.

26.5 **Ce fut pour nous une expérience, non seulement intéressante, mais une expérience très émouvante, riche de souvenirs, d'une vie pleine de satisfactions - et de cela je vous remercie, et je remercie le Gouvernement et le peuple de France.**

27.1 **Le PRESIDENT.** -

Permettez-moi, au nom de la Conférence tout entière, de vous donner l'accolade.

27.2 **Mesdames et Messieurs,** j'ai l'honneur de déclarer close la dixième session de la Conférence générale.

La séance est levée à 18 heures.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION
LA SCIENCE ET LA CULTURE

A C T E S
DE LA
C O N F É R E N C E
G É N É R A L E

Dixième session
Paris, 1958

C O M P T E S R E N D U S
D E S D É B A T S

I n d e x

U N E S C O

INDEX¹

PREMIERE PARTIE

Index des sujets traités pendant la Conférence générale, 10e session

A

- Académie internationale de la céramique
arrangements consultatifs: XXIV (31.1)
représentation: IV (14); XXIV (14.4)
- Académie de la Méditerranée: XXIV (31.3)
- Accord international sur la protection des exécutants,
des enregistreurs et des radioémetteurs (pro-
jet): XX (11.6)
- Accords et conventions: XX (11.6)
Voir aussi: Convention concernant les échanges
entre Etats, de publications officielles et do-
cuments gouvernementaux; convention concer-
nant les échanges internationaux de publications;
convention pour la protection des biens cultu-
rels en cas de conflit armé; convention relative
à la coopération internationale dans le domaine
de la science et de la technique (projet); con-
vention universelle sur le droit d'auteur; ensei-
gnement - mesures discriminatoires - conven-
tion internationale (projet); Musées - accès -
réglementation internationale (projet); Paysage -
protection - réglementation internationale (pro-
jet); Recommandations aux Etats membres et
conventions internationales.
- Accords culturels: XX (11.7)
- Acte constitutif - amendements: XXII (66.1, 67.4)
- Activités culturelles: XX (11.2, 11.17)
bourses: XX (11.10)
échanges d'informations: XX (11.5)
publications: XX (11.12, 11.15)
- Admission de membres associés
Fédération des Indes occidentales: IV (2.2-4.3,
8.1-9)
Koweït: IV (2.1-7.1)
Singapour: III (4.1); V (22.4); XIX (11.3-13.1)
Somalie (italienne): IV (9-13.1); XIX (6.4)
- Admission de nouveaux membres - Ghana: V (2.1)
- Afrique tropicale - enseignement: XX (3.9)
- Agence internationale de l'énergie atomique: XX
(13.23)
- Agudas Israel, organisation des juifs religieux:
XXIV (34.1)
- Alba, Pedro de (Mexique): XV (19.3)
- Alliance coopérative internationale: XXIV (34.1)
- Alliance internationale des anciens de la Cité univer-
sitaire de Paris. Voir: Association des mai-
sons internationales.
- Alliance internationale des femmes: XXIV (34.1)
- Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines:
XXIV (34.1)
- Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes
gens: XXIV (34.1)
- Alphabétisation: XX (3.10)
- Amérique latine - histoire - sources: XX (11.13)
- Anniversaires: XX (11.25)
- Archéologie. Voir: Recommandation définissant les
principes internationaux à appliquer en matière
de fouilles archéologiques.
- Architecture - concours internationaux: XX (11.6)
- Arts
artisansaux - enseignement: XX (11.11)
enseignement: XX (11.11)
reproductions: XX (11.17)
réunion d'associations internationales: XX (11.4)
- Asie - histoire - sources: XX (11.4)
- Asie du Sud-Est - auxiliaires audio-visuels: XX
(11.22)
- Assemblée mondiale de la jeunesse: XXIV (34.1)
- Assistance technique: XX (13.17)
bourses: XX (13.17)
état financier au 31 décembre 1956: XXII (16)
état financier au 31 décembre 1957: XXII (18)
- Association internationale des arts plastiques
accords: XXIV (32.1)
arrangements consultatifs, 1958: XXIV (31.1)
représentation: IV (14)
subventions, 1954-57: XXIV (36.1)
- Association internationale des bibliothèques musi-
cales - subventions, 1954-56: XXIV (36.1)
- Association internationale pour le christianisme
libéral et la liberté religieuse: XXIV (34.1)
- Association internationale du cinéma scientifique -
représentation: IV (14)
- Association internationale des critiques d'art
arrangements consultatifs, 1951-58: XXIV
(34.1)
subventions, 1954: XXIV (36.1)
- Association internationale pour l'échange d'étudiants
de l'enseignement technique: XXIV (34.1)
- Association internationale des éducateurs de jeunes
inadaptés
arrangements consultatifs, 1958: XXIV (31.1)
représentation: XXIV (14.4)
- Association internationale d'éducation physique et
sportive féminine: XXIV (31.9)
- Association internationale d'information scolaire,
universitaire et professionnelle - arrangements
consultatifs, 1958: XXIV (31.1)
- Association internationale des juristes démocrates:
XXIV (31.3)
- Association internationale d'orientation profession-
nelle: XXIV (34.1)
subventions, 1955-57: XXIV (36.1)
- Association internationale des professeurs et char-
gés de cours d'universités - arrangements
consultatifs, 1948-58: XXIV (34.1)
- Association internationale de science politique
arrangements consultatifs, 1950-58: XXIV (34.1)
subventions, 1954-57: XXIV (36.1)

1. Clef de la numérotation employée.
chiffres romains: séances plénières
chiffres entre parenthèses: paragraphes

Association internationale des sciences économiques
arrangements consultatifs, 1950-58: XXIV (34.1)
subventions, 1954-57: XXIV (36.1)
Association internationale des sciences de l'éducation - arrangements consultatifs, 1958: XXIV (31.1)
Association internationale des sciences juridiques
arrangements consultatifs, 1952-58: XXIV (34.1)
subventions, 1954-57: XXIV (36.1)
Association internationale de sociologie
arrangements consultatifs, 1950-58: XXIV (34.1)
subventions, 1954-57: XXIV (36.1)
Association internationale soroptimiste - arrangements consultatifs, 1948-58: XXIV (34.1)
Association internationale des universités
accord: XXIV (32.1)
arrangements consultatifs, 1952-58: XXIV (34.1)
subventions, 1954-57: XXIV (36.1)
Association littéraire et artistique internationale - arrangements consultatifs, 1949-58: XXIV (34.1)
Association des maisons internationales - arrangements consultatifs, 1954-58: XXIV (34.1)
Association mondiale pour l'étude de l'opinion publique - arrangements consultatifs, 1952-58: XXIV (34.1)
Association mondiale des guides et des éclaireuses - arrangements consultatifs, 1948-58: XXIV (34.1)
Association scientifique du Pacifique
arrangements consultatifs, 1951-58: XXIV (34.1)
subventions, 1957: XXIV (36.1)
Association universelle d'espéranto - arrangements consultatifs, 1954-58: XXIV (34.1)
Automatisation: XX (7.14)
Auxiliaires audio-visuels: XX (3.8, 11.22)
Awad, Mohammed (République arabe unie): XV (19.3)

B

Berredo Carneiro, Paulo E. de (Brésil): XV (19.3)
Bibliographie et documentation: XX (11.5)
Bibliothèques: XX (11.13)
Bibliothèques scolaires: XX (3.14)
Biens culturels
Voir aussi: Convention et protocole pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé. conservation et restauration: XX (11.10)
Biologie cellulaire: XX (3.20)
Bolivie - droit de vote: I (5.2)
Bons d'entraide: XXIV (38.1)
Bons Unesco: XX (11.24, 13.8); XXIV (37.8)
Bourses d'études: XX (13.7)
activités culturelles: XX (11.10)
assistance technique: XX (13.17)
enseignement primaire: XX (3.14)
participation aux activités des Etats membres: XX (13.7, 13.16)
projets majeurs: XX (3.14, 11.17, 13.7)
Bourses de voyages: XX (13.7, 13.9, 13.11)
Budget
plafond: XXII (50.1)
recettes diverses: XXIV (38.3)
Budget, 1959-60
modes de financement: XIII (6)
ouverture de crédits: XXI (15.9); XXII (42.1-45.4)
plafond: XIII (6)

Bulletin international des sciences sociales: XX (7.9)
Bureau de Berne, Voir: Union internationale pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques.
Bureau de la Conférence: III (13); IV (16.1); XIII (1.2-5.6)
Bureau d'éducation ibéro-américain: XX (3.14)
Bureau international catholique de l'enfance - arrangements consultatifs, 1951-58: XXIV (34.1)
Bureau international de recherches sur les implications sociales du progrès technique: XX (7.14)
Bureau international du scoutisme - arrangements consultatifs, 1948-58: XXIV (34.1)

C

Cahiers d'histoire mondiale: XX (11.15)
Cain, Julien (France): XV (19.3)
Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies: XXII (98)
Calcul électronique: XX (3.20)
Campagne internationale pour les monuments historiques: XX (11.10)
"Carnegie Corporation of New York" - représentation: IV (14)
Centre d'enseignement du journalisme - Amérique latine (projet): XX (13.1)
Centre interaméricain d'éducation rurale, Rubio, Venezuela: XX (3.14)
Centre international de calcul, Rome (Italie): XX (7.11)
Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels, Rome (Italie): XX (11.10)
Centre international d'études esthétiques: XXIV (14.1, 31.3) - représentation: IV (14)
Centre latino-américain de mathématiques, Buenos Aires (Argentine): XX (3.19)
Centre latino-américain de recherches des sciences sociales, Rio de Janeiro (Brésil): XX (7.11)
Centre de recherches de l'Unesco sur les aspects sociaux de l'industrialisation en Asie méridionale, Calcutta (Inde): XX (7.14)
Centre régional du matériel audio-visuel en Asie du Sud-Est: XX (11.27)
Cerveau: XX (3.20)
Chine
droit de vote: I (5.2); V (22.6); X (3-34)
représentation: II, III (6-8.6); V (4.4-22.2)
(La) Chronique de l'Unesco: XX (11.21)
Classiques, Voir: oeuvres représentatives-traduction.
Collectivités - niveau culturel: XX (11.11)
Comité des candidatures: III (12)
Comité consultatif intergouvernemental pour l'extension de l'enseignement primaire en Amérique latine, 1960: XX (3.14)
Comité consultatif international sur l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident: XX (11.17)
Comité consultatif international de bibliographie: XX (8.9)
Comité consultatif mondial de la société des amis - arrangements consultatifs, 1948-58: XXIV (34.1)
Comité consultatif de recherches sur la zone aride: XX (7.5)
Comité de coordination des chantiers internationaux de volontaires - subventions, 1954: XXIV (36.1)

- Comité de coordination d'organisations juives: XXIV (14.1, 31.3)
- Comité d'entente des fédérations Internationales du personnel enseignant
arrangements consultatifs, 1949-58: XXIV (34.1)
subventions, 1955-57: XXIV (36.1)
- Comité d'études de la gestion administrative - rapports: XXII (20.1)
- Comité international d'aide aux intellectuels - arrangements consultatifs, 1948-58: XXIV (34.1)
- Comité international pour la documentation des sciences sociales
arrangements consultatifs, 1952-58: XXIV (34.1)
subventions, 1954-57: XXIV (36.1)
- Comité international pour les monuments: XX (11.6)
- Comité international de l'organisation scientifique - arrangements consultatifs, 1948-58: XXIV (34.1)
- Comité des rapports - rapports: XIX (25.5)
- Comité du siège
mandat: XXI (16.6-25.2)
rapport: XXI (16.4)
- Comité spécial de l'année géophysique internationale, 1957-58: XXIV (36.1)
- Comité de vérification des pouvoirs: I (5.5); II; XIX (6.1)
- Commissaire aux comptes - rapports, 1956-57: XXII (12.1, 14.1-17)
- Commission administrative - rapports: X (3); XIII (6); XXI (15.9); XXII, XXIV (1-59.3)
- Commission des églises pour les affaires internationales - arrangements consultatifs, 1949-58: XXIV (34.1)
- Commission du programme / Commission administrative - séance commune: XXIV (37.8)
- Commission du programme - rapports: XX; XXI (1.7-15.8)
- Commissions nationales: XX (13.14)
- Communauté internationale des associations de la librairie: XXIV (31.1) - représentation: IV (14)
- Compréhension et coopération internationales: XX (7.12, 11.14, 11.20, 11.24, 13.8)
Voir aussi: Education pour la compréhension et la coopération internationales .
- Concours internationaux: XX (11.6)
- Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs - arrangements consultatifs: XXIV (34.1)
- Confédération internationale des syndicats chrétiens - arrangements consultatifs, 1952-58: XXIV (34.1)
- Confédération internationale des syndicats libres - arrangements consultatifs, 1950-58: XXIV (34.1)
- Confédération internationale des travailleurs intellectuels - arrangements consultatifs, 1954-58: XXIV (34.1)
- Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante
arrangements consultatifs, 1953-58: XXIV (34.1)
subventions, 1954-57: XXIV (36.1)
- Conférence d'écoles à esprit international - arrangements consultatifs, 1954-58: XXIV (36.1)
- Conférence générale
documents: XIX (13.2); XXII (22.2)
président et vice-présidents: III (13); IV (16.1)
règlement intérieur - amendements: XXII (22.2 50.1)
Voir aussi : Budget - plafond, Conférence générale - documents, Conférence générale - président et vice-présidents, Conférence générale - vote, Conseil exécutif - documents, Programme - amendements - propositions.
vote: XXII (66.1)
comité juridique: XXIV (60)
comité des rapports: XXIV (60)
Conférence générale, 11e session
comité du siège: XXIV (60)
lieu: XIX (1.1 - 5.2)
organisation: XXIV (37.8, 48.1)
- Conférence mondiale sur l'éducation des adultes, Canada, 1960: XX (3.11)
- Conférence mondiale de l'énergie: XXIV (34.1)
- Conférence permanente des hautes études internationales - subventions, 1954: XXIV (36.1)
- Conférences internationales du service social - arrangements consultatifs, 1948-58: XXIV (34.1)
- Congrès juif mondial - arrangements consultatifs, 1948-58: XXIV (34.1)
- Conseil consultatif d'organisations juives - arrangements consultatifs, 1951-58: XXIV (34.1)
- Conseil économique et social - évaluation des programmes de l'Unesco: XXI (1.7-15.8)
- Conseil exécutif
documents: XIX (13.2-25.4)
élection: XV
- Conseil international des archives
arrangements consultatifs, 1951-58: XXIV (34.1)
subventions, 1954-57: XXIV (36.1)
- Conseil international des femmes - arrangements consultatifs: XXIV (34.1)
- Conseil international des femmes psychologues: XXIV (31.9)
- Conseil international des femmes social-démocrates: XXIV (31.3)
- Conseil international du film d'enseignement - arrangements consultatifs, 1954-58: XXIV (34.1)
- Conseil international des musées
accord: XXIV (32.1)
arrangements consultatifs, 1948-58: XXIV (34.1)
subventions, 1954-57: XXIV (34.1)
- Conseil international de la musique
accord: XXIV (32.1)
arrangements consultatifs, 1951-58: XXIV (34.1)
subventions, 1954-57: XXIV (36.1)
- Conseil international de la philosophie et des sciences humaines: XX (8.7)
accord: XXIV (32.1)
arrangements consultatifs, 1949-58: XXIV (34.1)
subventions, 1954-57: XXIV (36.1)
- Conseil international des sciences sociales
accord: XXIV (32.1)
arrangements consultatifs, 1954-58: XXIV (34.1)
subventions, 1954-57: XXIV (36.1)
- Conseil international des unions scientifiques
accord: XXIV (32.1)
arrangements consultatifs, 1948-58: XXIV (34.1)
subventions, 1954-57: XXIV (36.1)
- Conseil des organisations internationales des sciences médicales
accord: XXIV (32.1)
arrangements consultatifs, 1949-58: XXIV (34.1)
subventions, 1954-57: XXIV (36.1)
- Contributions
arriérés. Voir: Contributions - recouvrement.

Contributions (suite)
 barème, 1959-60: XXII (2.1)
 Chine: XIII (10.4, 14.2, 20.5, 22.2, 24.5, 36.7)
 Hongrie: XXII (10.2)
 monnaies de paiement, 1959-60: XXII (8)
 Pologne: XXII (10.2)
 recouvrement, 1959-60: XIII (10.3), XXII (10.1)
 Tchécoslovaquie: XXII (10.2)
 volontaires: XX (13.22)
 Convention concernant les échanges entre Etats de publications officielles et documents gouvernementaux: XI (1.3)
 Convention concernant les échanges internationaux de publications: XXI (1.3)
 Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé: XX (11.6)
 Convention relative à la coopération internationale dans le domaine de la science et de la technique (projet): XX (3.20)
 Convention universelle sur le droit d'auteur: XX (11.6)
 Coopération pacifique. Voir: Compréhension et coopération internationales.
 Courrier de l'Unesco: XX (11.21)
 Cultures
 échanges d'informations: XX (11.5, 11.7)
 étude comparée, Orient/Occident. Voir: Projets majeurs - activités culturelles
 Cultures traditionnelles, Asie du Sud-Est: XX (11.11)

D

Déclaration universelle des droits de l'homme
 10e anniversaire: XXIII
 application: XX (3.8, 3.9)
 Dictionnaires scientifiques plurilingues: XX (3.18)
 Directeur général
 rapports d'activité - modes de présentation: XIX (26.12)
 [L. H. Evans] - démission: XVII
 [L. H. Evans] - hommage: XXV (1.1-15, 17.1); XXVI (1-24.5)
 [L. H. Evans] - rapports d'activité, 1956-58: IV (28.1); V (23.1); VI; VII; VIII; IX; X (1-2.19, 35); XI; XII; XIV; XVI
 [V. Veronese] - nomination: XVIII; XXV (18.1)
 Discours de clôture: XXVI (25.1)
 Discours d'ouverture: I (1.1); V (3.1)
 Discrimination: XX (3.8, 16.2)
 Documentation scientifique - centres nationaux: XX (3.18)
 Dotation Carnegie pour la paix internationale - représentation: IV (14)
 Droit d'auteur. Voir: Convention universelle sur le droit d'auteur, Droits voisins.
 Droits de l'homme: XX (7.13); XXIII - rapports périodiques: XIX (26.8)
 Droits voisins: XX (11.6)

E

Echanges de personnes: XX (13.4)
 centre d'information: XX (13.6)
 publications: XX (13.6)
 Ecoles associées: XX (3.8)
 Education: XX (3.4)
 des adultes: XX (3.11)

des adultes - conférence mondiale, Canada, 1960: XX (3.11)
 de base: XX (3.10)
 centres: XX (3.10)
 terminologie: VI (6.4); XX (3.10)
 budget, 1959-60: XX (3.13)
 centre d'information: XX (3.7)
 pour la compréhension et la coopération internationales: XX (3.8, 7.12)
 documentation: XX (3.7)
 échanges d'informations: XX (3.7, 11.7)
 Etats arabes: XX (3.9)
 extrascolaire: XX (3.11)
 des femmes: XX (3.8, 3.10)
 des jeunes: XX (3.11)
 scolaire: XX (3.9)
 Eek, Hilding [Suède]: XV (19.3)
 Eisenhower, Dwight D. - message: VII (10.1)
 El Fassi, Mohammed (Maroc): XV (19.3)
 Energie: XX (3.20)
 Energie atomique - utilisation pacifique: XX (2.14); XXI (4.3)
 Enseignement
 Afrique tropicale: XX (3.9)
 gratuit et obligatoire: XX (3.9)
 mesures discriminatoires: XX (3.8, 16.2)
 convention internationale (projet): XX (3.8)
 primaire: XX (3.9). Voir aussi: Fonds des Nations Unies pour l'enfance.
 primaire - Afrique: XX (3.9)
 primaire - Amérique latine. Voir: Projets majeurs éducation.
 primaire - Asie: XX (3.10)
 professionnel: XX (3.9)
 secondaire: XX (3.9)
 statistiques - normalisation: XX (7.10); XXI (1.1).
 Voir aussi: Recommandation relative à la normalisation internationale des statistiques de l'éducation.
 supérieur: XX (3.9)
 technique: XX (3.9)
 Entraide ouvrière internationale - arrangements consultatifs, 1954-58: XXIV (34.1)
 Entraide universitaire mondiale - arrangements consultatifs, 1948-58: XXIV (34.1)
 Entreprises associées de jeunesse: XX (3.8, 3.11)
 Espace extra-terrestre: XX (3.20)
 Etats membres
 participation au programme: XX (13.14-13.21)
 rapports: XIX (26.8); XX (13.15); XXII (22.3)
 "The experiment in International Living" - arrangements consultatifs, 1958: XXIV (31.1)
 Expositions: XX (11.4, 11.17, 11.22)
 Expositions scientifiques itinérantes: XX (3.19)

F

Faculté latino-américain de sciences sociales, Santiago [Chili]: XX (7.11)
 Fédération pour l'amitié mondiale - arrangements consultatifs, 1951-58: XXIV (34.1)
 Fédération des Indes occidentales. Voir: Admission de membres associés.
 Fédération internationale des associations de bibliothécaires: XX (8.5)
 arrangements consultatifs, 1948-58: XXIV (34.1)

- Fédération internationale des associations de bibliothécaires (suite)
subventions, 1954-57: XXIV (36.1)
- Fédération internationale des associations pour l'éducation des travailleurs
arrangements consultatifs, 1949-58: XXIV (34.1)
subventions, 1955-56: XXIV (36.1)
- Fédération internationale des associations de producteurs de films - arrangements consultatifs, 1952-58: XXIV (34.1)
- Fédération internationale des associations de tourisme social - arrangements consultatifs, 1951-58: XXIV (34.1)
- Fédération internationale d'astronautique
arrangements consultatifs, 1958: XXIV (31.1)
représentation: IV (14)
- Fédération internationale pour les auberges de la jeunesse - arrangements consultatifs, 1948-58: XXIV (34.1)
- Fédération internationale des communautés d'enfants
arrangements consultatifs, 1954-58: XXIV (34.1)
subventions, 1954-57: XXIV (36.1)
- Fédération internationale des distributeurs de presse: XXIV (31.3)
- Fédération internationale de documentation: XX (8.6)
arrangements consultatifs, 1948-58: XXIV (34.1)
subventions, 1954-57: XXIV (36.1)
- Fédération internationale des éditeurs de journaux et publications - arrangements consultatifs, 1949-58: XXIV (34.1)
- Fédération internationale d'éducation physique: XXIV (31.9)
- Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales - arrangements consultatifs, 1950-58: XXIV (34.1)
- Fédération internationale des femmes diplômées des universités - arrangements consultatifs, 1948-58: XXIV (34.1)
- Fédération internationale des femmes juristes - arrangements consultatifs, 1954-58: XXIV (34.1)
- Fédération internationale du film sur l'art
arrangements consultatifs, 1952-58: XXIV (34.1)
subventions, 1954: XXIV (36.1)
- Fédération internationale des fonctionnaires supérieurs de police - arrangements consultatifs, 1954-58: XXIV (34.2, 34.3)
- Fédération internationale de l'industrie phonographique - arrangements consultatifs, 1948-58: XXIV (34.1)
- Fédération internationale de la jeunesse catholique - arrangements consultatifs, 1954-58: XXIV (34.1)
- Fédération internationale des journalistes - arrangements consultatifs, 1952-58: XXIV (34.1)
- Fédération internationale des journalistes libres: XXIV (31.9)
- Fédération internationale des mouvements d'école moderne: XXIV (31.9)
- Fédération internationale des mouvements ouvriers chrétiens: XXIV (31.9) - représentation: IV (14)
- Fédération internationale des organisations de correspondances et d'échanges scolaires
arrangements consultatifs, 1948-58: XXIV (34.1)
subventions, 1954-57: XXIV (36.1)
- Fédération internationale des PEN Clubs
arrangements consultatifs, 1948-58: XXIV (34.1)
subventions, 1954-57: XXIV (36.1)
- Fédération internationale de la presse périodique - arrangements consultatifs, 1954-58: XXIV (34.1)
- Fédération internationale des professeurs de langues vivantes
arrangements consultatifs, 1958: XXIV (31.1)
représentation: IV (14)
- Fédération internationale des traducteurs
arrangements consultatifs, 1958: XXIV (31.1)
représentation: IV (14)
- Fédération mondiale des anciens combattants
arrangements consultatifs, 1958: XXIV (31.1)
représentation: IV (14)
- Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies
accord: XXIV (32.1)
arrangements consultatifs, 1948-58: XXIV (34.1)
subventions, 1957: XXIV (36.1)
- Fédération mondiale de la jeunesse démocratique: IV (22.3, 24.2); XXIV (16.2, 31.3).
- Fédération mondiale des jeunes femmes catholiques - arrangements consultatifs, 1951-58: XXIV (34.1)
- Fédération mondiale pour la protection des animaux - arrangements consultatifs, 1958: XXIV (31.1)
- Fédération mondiale pour la santé mentale
arrangements consultatifs, 1948-58: XXIV (34.1)
subventions, 1955-56: XXIV (36.1)
- Fédération mondiale des sourds - arrangements consultatifs, 1958: XXIV (31.1)
- Fédération mondiale des travailleurs scientifiques: XXIV (16.2, 31.3)
- Fédération des services astronomiques et géophysiques - subventions, 1957: XXIV (36.1)
- Fédération syndicale mondiale - arrangements consultatifs, 1948-58: XXIV (34.1)
- Fédération universelle des associations chrétiennes d'étudiants - arrangements consultatifs, 1948-58: XXIV (34.1)
- Femmes
Voir aussi: Education des femmes, droits sociaux et politiques: XX (7.13)
rôle dans l'éducation des jeunes et des adultes: XX (1.6)
- Films: XX (11.22, 11.28) - sur l'art: XX (11.14)
- Finances
état au 31 décembre 1956: XXII (12.1, 16)
état au 31 décembre 1957: XXII (14.1)
- F.I.S.E. Voir: Fonds des Nations Unies pour l'enfance.
- Fonctionnaires internationaux - formation professionnelle: XXII (84)
- Fondation Ford - représentation: IV (14)
- Fondation Rockefeller - représentation: IV (14)
- Fonds des bons de l'Unesco: XX (11.24)
- Fonds international pour l'éducation, la science et la culture: XX (13.22)
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance: XX (3.9)
- Fonds des publications et du matériel visuel: XX (13.24)
- Fonds de roulement: XXII (38.1)
gestion, 1959-60: XXII (40.1)
- Fonds du service des visites: XX (11.24)
- Fonds spécial pour le développement économique (Nations Unies): XIII (8.10); XX (13.18, 14.1)
- Fouilles archéologiques - principes internationaux: XX (11.6)

Fraternité mondiale - arrangements consultatifs, 1958: XXIV (31.1)

G

Ghana. Voir: Admission de nouveaux membres. Groupe de recherches pour interrelations sociales et plastiques - arrangements consultatifs, 1950-58: XXIV (34.2)

Guide des Commissions nationales

H

Hafti, Citadelle Henry: XX (11.10)

Histoire

Amérique latine - sources: XX (11.13)

Asie - sources: XX (11.4)

Histoire du développement scientifique et culturel de l'humanité: XX (11.15)

Histoire des nations - sources: XX (11.13)

Hongrie - représentation: II (14.5, 18.1, 26.3, 34.3, 36.3, 43.1, 44)

I

Immigrants - assimilation culturelle: XX (7.14)

Industrialisation

effets sociaux: XX (7.14)

réunion d'études, Saigon [Viêt-nam], 1960: XX (3.7)

Information: XX (11.18)

amélioration des moyens et techniques: XX (11.28)

centre de documentation: XX (11.27)

libre circulation: XX (11.26)

publications: XX (11.21, 11.26, 11.27)

Informations

échanges internationaux: XX (11.5)

traitement numérique: XX (3.20)

Informations Unesco: XX (11.21)

"Inter-American Association of Broadcasters"

arrangements consultatifs, 1958: XXIV (31.1)

"International Law Association" - arrangements consultatifs, 1948-58: XX (34.1)

Internationale libérale. Union libérale mondiale: XX (34.1)

Internationale de la porte ouverte: XXIV (31.3)

Institut du cinéma éducatif d'Amérique latine: XX (11.28)

Institut international des civilisations différentes - arrangements consultatifs, 1948-58: XX (34.2)

Institut international de finances publiques - arrangements consultatifs, 1950-58: XXIV (34.2)

Institut international de psychologie de l'enfant, Bangkok, [Thaïlande]: XX (3.9)

Institut international des sciences administratives arrangements consultatifs, 1948-58: XXIV (34.1) subventions, 1954: XXIV (36.1)

Institut international de statistique arrangements consultatifs, 1948-58: XXIV (34.1) subventions, 1954-57: XXIV (36.1)

Institut international du théâtre

accord: XXIV (32.1)

arrangements consultatifs, 1949-58: XXIV (34.1)

subventions, 1954-57: XXIV (36.1)

Institut océanographique de Nha-Trang [Viêt-nam]: XX (3.20)

Institut de l'Unesco pour la jeunesse, Gauting [République fédérale d'Allemagne]: XX (3.6)
Institut de l'Unesco pour les sciences sociales, Cologne [République fédérale d'Allemagne]: VI (10.8); XIII (10.9)

J

Jeune chambre internationale: XXIV (31.3)

Jeunes: XX (3.9, 3.11).

Voir aussi: entreprises associées de jeunesse. échanges: XX (13.10)

Jeunesse ouvrière chrétienne - arrangements consultatifs, 1948-58: XXIV (34.1)

Jeunesses fédéralistes mondiales: XXIV (31.3)

Journalistes: XX (11.28)

K

Koweït. Voir: Admission de membres associés.

L

Laboratoires. Voir: Techniciens de laboratoires.

Langues - enseignement: XX (3.8)

Liberté de l'enseignement: XIX (7.2-11.2); XX (3.8)

Liberté de l'information: XX (11.26)

Ligue internationale des droits de l'homme - arrangements consultatifs, 1954-58: XXIV (34.1)

Ligue internationale pour l'éducation nouvelle arrangements consultatifs, 1948-58: XXIV (34.1) subventions, 1954-57: XXIV (36.1)

Ligue internationale de l'enseignement, de l'éducation et la culture populaire: XXIV (31.3)

Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté - arrangements consultatifs, 1949-58: XXIV (34.1)

Ligue des sociétés de la Croix-Rouge - arrangements consultatifs, 1948-58: XXIV (34.1)

M

Manuel pratique de documentation moderne: XX (11.4)

Manuels scolaires et matériel d'enseignement: XX (3.7)

Martínez Cobo, José (Equateur): XV (19.3)

Mathématiques: XX (3.19)

Mécanographie: XX (7.11)

Membres associés - admission: IV (1-13.2)

Microfilms: XX (3.18)

Minorités: XX (3.8)

Monuments et sites d'art et d'histoire: XX (11.10)

Mouvement international des faucons - arrangements consultatifs, 1952-58: XXIV (34.1)

Mouvement international pour l'union fraternelle entre les races et les peuples - arrangements consultatifs, 1952-58: XXIV (34.1)

Mouvement mondial des mères - arrangements consultatifs, 1954-58: XXIV (34.1)

Musées: XX (11.5, 11.13)

accès - réglementation internationale (projet):

XX (11.6)

répertoire: XX (11.5)

Musique: XX (11.17) - orientale - enregistrement: XX (11.4)

N

Nations Unies et Institutions spécialisées
 coordination des programmes: XX (13, 23)
 enseignement: XX (3, 8)
 programmes - diffusion: XX (11, 22)
 Nations Unies, Sous-Commission de la lutte contre
 les mesures discriminatoires et de la protec-
 tion des minorités: XX (3, 8)
 Navire international de recherches océanographiques:
 XX (3, 20)
 Nouveaux alphabètes - textes de lecture : XX (11, 12)
 Nouvelles équipes internationales (Union internatio-
 nale des démocrates chrétiens) - arrangements
 consultatifs, 1952-58: XXIV (34, 1)
Nouvelles du Secrétariat: XX (11, 21)

O

Océanographie. Voir: Sciences de la mer.
 Oeuvres représentatives - traduction: XX (11, 14)
 Office catholique international du cinéma - arrange-
 ments consultatifs, 1954-58: XXIV (34, 1)
 Office de secours et de travaux de l'Organisation des
 Nations Unies (U. N. R. W. A.): XX (3, 9)
 Ordre du jour: III (1-11, 2)
 Organisation des Etats américains: XX (3, 10, 3, 14)
 Organisation internationale des journalistes: IV (24, 2);
 XXIV (16, 1-31, 3)
 Organisation internationale de normalisation: XX
 (11, 22)
 arrangements consultatifs, 1948-58: XXIV (34, 1)
 Organisation internationale de radiodiffusion: IV (24, 2);
 XXIV (16, 1-31, 3)
 Organisation internationale du travail. Tribunal admi-
 nistratif: XXII (92, 1)
 Organisation météorologique mondiale - coordination
 des programmes: XX (3, 20)
 Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire
 arrangements consultatifs, 1949-58: XXIV (34, 1)
 subventions, 1954-57: XXIV (34, 1)
 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et
 l'agriculture - coordonnateur des programmes:
 XX (3, 20)
 Organisation des relations asiatiques - arrangements
 consultatifs, 1950-56: XXIV (34, 1, 34, 3)
 Organisations non gouvernementales
 accords, 1959: XXIV (32, 1)
 arrangements consultatifs: XXIV (14, 1-31, 15,
 34, 1-35)
 directives: XXIV (2, 1-13, 2)
 relations: XX (3, 6, 3, 17, 7, 7, 11, 4)
 représentation: IV (14-27, 1)
 subventions: XX (8, 3-10, 3)
 rapport quadriennal: XXIV (36, 1)
 Organisations scientifiques internationales: XIX (26, 7)
 Orient-Occident - étude comparée. Voir: Projets
 majeurs - activités culturelles.

P

"Pan-Pacific and South East Asia Women's Asso-
 ciation"
 arrangements consultatifs, 1958: XXIV (31, 1)
 subventions, 1954: XXIV (36, 1)
 Paraguay - droit de vote: I (5, 2)

Participation aux activités des Etats membres: XX
 (13, 16)
 activités culturelles: XX (11, 10, 11, 11, 11, 13)
 échanges de personnes: XX (13, 7)
 éducation: XX (3, 8, 3, 9, 3, 10, 3, 11)
 experts: XX (13, 14)
 information: XX (11, 28)
 sciences exactes et naturelles: XX (3, 19, 3, 20)
 sciences sociales: XX (7, 11, 7, 12)
 Patrimoine culturel de l'humanité: XX (11, 10)
 Pax Romana: Mouvement international des étudiants
 catholiques, Mouvement international des in-
 tellectuels catholiques - arrangements consul-
 tatifs, 1948-58: XXIV (34, 1)
 Paysage - protection - réglementation internationale
 (projet): XX (11, 6)
 Pecson, Gerónimo T. (Philippines): XV (19, 3)
 Personnel enseignant
 échanges: XX (13, 11)
 formation: XX (3, 9)
 Personnes - libre circulation: XX (11, 26)
 Photographies: XX (11, 22)
 Physique nucléaire: XX (3, 20)
 Postes de coopération scientifique: XX (7, 2, 7, 16)
 Moyen-Orient - sciences sociales: XX (7, 16)
 Pouvoirs - présentation et vérification: II
 Presse: XX (11, 21, 11, 28)
 Productivité - facteurs sociaux et culturels: XX
 (7, 14)
 Projets majeurs
 activités culturelles: VI (12, 2); XIX (26, 7); XX
 (11, 4, 11, 17)
 éducation: XX (3, 14)
 sciences exactes et naturelles: XX (7, 5)
 Programme
 amendements - propositions: XIII (1, 2); XXII
 (50, 1)
 diffusion: XX (11, 22)
 évaluation: XXI (1, 4-3, 2, 6, 1-15, 6); XXIV (4, 1)
 Programme, 1956-57 - évaluation: XIX (26, 10)
 Programme, 1959-60
 activités culturelles: XX (7, 9-11, 17)
 échanges de personnes: XX (13, 4-13, 13)
 éducation: XX (3, 4-3, 14)
 information: XX (11, 19-13, 3)
 sciences exactes et naturelles: XX (3, 15-7, 5)
 sciences sociales: XX (7, 6-7, 18)
 sciences sociales - budget: XX (7, 18)
 Programme et budget - date de soumission: XXII
 (50, 1)
 Programme et budget, 1959-60: IV (28, 1); V (23, 1);
 VI; VII; VIII; IX; X (1-2, 19, 35); XI; XII; XIV;
 XVI
 Programme et budget, 1961-62: XXIV (37, 8, 37, 9,
 46, 1-46, 4, 48, 8)
 Publications et documents de l'Unesco: XX (13, 24)
 Publications - échanges: XX (11, 5, 11, 6); XXI (1, 2)

R

Races: XX (7, 13)
 Radiodiffusion: XX (11, 23, 11, 28)
 Recherche scientifique: XX (3, 20-7, 1)
 centre mondial de documentation (projet): XX (7, 11)
 Recommandation définissant les principes inter-
 nationaux à appliquer en matière de fouilles
 archéologiques: XX (11, 6)

Recommandation relative à la normalisation internationale des statistiques de l'éducation: XX (7.10); XXI (1.1)
 Recommandations aux Etats membres et conventions internationales: XIX (26.9)
 Voir aussi: Accords et conventions.
 Réfugiés et personnes déplacées. Voir: Office de secours et de travaux de l'Organisation des Nations Unies.
 Réfugiés et personnes déplacées - Proche et Moyen-Orient: XX (3.11)
 Règlement financier - amendements: XXII (50.1)
 Relations culturelles: XX (8.2, 10.2, 11.7, 11.8, 11.17)
 réunion de directeurs de services nationaux, octobre 1958 - recommandations: XX (11.7)
 réunion de directeurs de services nationaux, 1961: XX (11.7)
 Religions: XX (7.13)
 Résolutions - procédure: XIII (1.2)
 "Rotary international" - arrangements consultatifs 1948-58: XXIV (34.1)

S

Sciences - échanges d'informations: XX (11.7)
 Sciences exactes et naturelles: XX (3.16)
 documentation: XX (3.18)
 enseignement et diffusion: XX (3.19)
 publications: XX (3.18, 3.19)
 Sciences de la mer: XX (4.1-7.1)
 Sciences sociales: XX (7.6)
 appliquées: XX (7.14)
 documentation: XX (7.9)
 enseignement et recherche: XX (7.11)
 publications: XX (7.9, 7.11, 7.13)
 Secrétariat
 administration générale: XXII (26.1)
 bibliothèque: XX (11.9)
 bureau du contrôleur financier: XXII (28.2)
 Bureau régional de l'Hémisphère occidental, La Havane (Cuba): XX (13.20)
 Caisse d'assurance maladie: XX (94)
 charges communes: XXII (34)
 directeur de l'administration: XXII (20.2, 26.1)
 Fonds d'indemnisation du personnel: XXII (96)
 gestion administrative: XXII (20.1, 48.1)
 liaison avec le public: XX (11.24)
 logement: XXII (38.1)
 pensions. Voir: Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.
 politique générale: XXII (22.1)
 répartition géographique: XXII (68.1)
 service des documents et publications: XX (13.24)
 statut et règlement du personnel: XXII (70.11, 80.1)
 traitements, indemnités et congés: XXII (86.1)
 Secrétariat de coordination des Unions nationales d'étudiants - arrangements consultatifs, 1954-58: XXIV (34.1)
 Service civil international - arrangements consultatifs, 1948-58: XXIV (34.1)
 Service social international - arrangements consultatifs, 1950-58: XXIV (34.1)
 Sharif, S. M. (Fakistan): XV (19.3)
 Siège: XXI (16.3).
 Voir aussi: Comité du Siège.

Comité des conseillers artistiques: XXI (34)
 comptoir des souvenirs: XXII (36)
 fonds du service des visiteurs: XXIV (40.1)
 garage souterrain: XXI (30)
 utilisation et location: XXI (26.2)
 visites: XXIV (40.1)
 Singapour. Voir: Admission de membres associés.
 Société africaine de culture - arrangements consultatifs, 1958: XXIV (31.1)
 Société d'économétrie - arrangements consultatifs, 1952-58: XXIV (34.1)
 Société européenne de culture - arrangements consultatifs, 1954-58: XXIV (34.1)
 Société internationale de criminologie
 arrangements consultatifs, 1950-58: XXIV (34.1)
 subventions, 1954: XXIV (36.1)
 Société internationale pour l'éducation artistique
 arrangements consultatifs, 1958: XXIV (31.1)
 subventions, 1954: XXIV (36.1)
 Société internationale pour la protection des invalides: XXIV (31.7)
 Soebroto, R. (Indonésie): XV (19.3)
 Somalie (italienne). Voir: admission de membres associés.
 Sources de l'histoire des nations: XX (11.13)
 Sport et éducation: XIX (26.7); XX (3.11)
 Stages d'études, 1960 - enseignement technique et professionnel. Ghana: V (2.7)
 Stages d'études régionaux - statistiques scolaires: XX (3.14)
 Statistiques: XX (7.10); XXI (1.1)

T

Tchékhov, A.: XX (11.25)
 Techniciens de laboratoires: XX (7.5)
 Techniques d'évaluation: XX (7.15)
 Télévision: XX (11.22, 11.28)
 Territoires non autonomes - éducation: XX (3.10, 3.11)
 Territoires sous tutelle - éducation: XX (3.10)
 Thomas, Ben Bowen (Royaume-Uni): XV (19.3)
 Traductions: XX (11.5)
 Travailleurs - échanges: XX (13.9)
 Travailleurs intellectuels - échanges: XXIV (42.1-45.1)
 Tribunal administratif. Voir: Organisation internationale du travail - Tribunal administratif.
 Tuncel, Bedrettin (Turquie): XV (19.3)

U

Union des associations internationales - arrangements consultatifs, 1952-58: XXIV (34.1)
 Union des associations techniques internationales
 arrangements consultatifs, 1951-58: XXIV (34.1)
 subventions, 1954-57: XXIV (36.1)
 Union catholique internationale de service social - arrangements consultatifs, 1948-58: XXIV (34.1)
 Union internationale des architectes
 arrangements consultatifs, 1948-58: XXIV (34.1)
 subventions, 1954-57: XXIV (36.1)
 Union internationale de la biochimie - subventions, 1955: XXIV (36.1)

- Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources
arrangements consultatifs, 1949-58: XXIV (34.1)
subventions, 1957: XXIV (36.1)
- Union internationale des éditeurs - arrangements consultatifs, 1958: XXIV (31.1)
- Union internationale pour l'éducation sanitaire de la population: XXIV (31.7)
- Union internationale pour l'étude scientifique de la population
arrangements consultatifs, 1948-58: XXIV (34.1)
subventions, 1954: XXIV (36.1)
- Union internationale des étudiants: XXIV (16.1, 31.4)
- Union internationale de l'humanisme éthique - arrangements consultatifs, 1958: XXIV (31.1)
- Union internationale de la jeunesse socialiste - arrangements consultatifs, 1951-58: XXIV (34.1)
- Union internationale pour la liberté de l'enseignement
arrangements consultatifs, 1958: XXIV (31.1)
représentation: IV (14)
- Union internationale des organismes familiaux - arrangements consultatifs, 1949-58: XXIV (34.1)
- Union internationale de la presse catholique - arrangements consultatifs, 1958: XXIV (31.1)
- Union internationale pour la protection de la moralité publique - arrangements consultatifs, 1954-58: XXIV (34.1)
- Union internationale pour la protection de l'enfance - arrangements consultatifs, 1948-58: XXIV (34.1)
- Union internationale pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques: XX (11.6)
- Union internationale de psychologie scientifique
arrangements consultatifs, 1952-58: XXIV (34.1)
- subventions, 1954-57: XXIV (36.1)
- Union internationale universitaire, socialiste et démocratique: XXIV (31.3)
- Union internationale des villes et pouvoirs locaux: XXIV (34.1)
- Union interparlementaire: XXIV (34.1)
- Union mondiale des enseignants catholiques - arrangements consultatifs, 1954-58: XXIV (34.1)
- Union mondiale des étudiants juifs: arrangements consultatifs, 1948-58: XXIV (34.1)
- Union mondiale des femmes rurales - arrangements consultatifs, 1949-58: XXIV (34.1)
- Union mondiale pour le judaïsme libéral - arrangements consultatifs, 1952-58: XXIV (34.1)
- Union mondiale des organisations féminines catholiques - arrangements consultatifs, 1948-58: XXIV (34.1)
- Union mondiale O.R.T. (Organisation, Reconstruction, Travail) - arrangements consultatifs, 1948-58: XXIV (34.1)
- Universités: XX (3.9)
- Urbanisation: XX (7.14)
- Urbanisme - concours internationaux: XX (11.6)

V

Vote. Voir: Conférence générale - vote.

Z

Zones arides: XX (7.5).
Voir aussi: Projets majeurs - sciences exactes et naturelles,
Zone tropicale humide: XX (3.20)

DEUXIEME PARTIE

Index des déclarations, discours et observations des représentants des Etats membres, des membres du Conseil exécutif, du Directeur général et des membres du Secrétariat. Les interventions des présidents, vice-présidents, rapporteurs ou secrétaires ne figurent pas dans l'Index.

ETATS MEMBRES

AFGHANISTAN

Directeur général [L.H. Evans] - rapports,
1956-58
Anas: V (23.1)
Programme et budget, 1959-60
Anas: V (23.1)

ALBANIE

Chine - représentation
Treska: II (24.1)
Directeur général [L.H. Evans] - rapports,
1956-58
Treska: IX (16.1)
Hongrie - représentation
Treska: II (24.8)
Programme et budget, 1959-60
Treska: IX (16.1)

REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

Budget, 1959-60
Truetzschler: XIII (30.1)
Directeur général [L.H. Evans] - rapports,
1956-58
Knappstein: VI (14.1)
Programme et budget, 1959-60
Knappstein: VI (14.1)

ARGENTINE

Conférence générale, 11e session - Comité des
rapports
Calcagno: XXIV (80)
Directeur général [L.H. Evans] - hommage
Calcagno: XXVI (10.1)
Directeur général [L.H. Evans] - rapports,
1956-58
Calcagno: X (36.1)
Programme et budget, 1959-60
Calcagno: X (36.1)

AUSTRALIE

Directeur général [L.H. Evans] - hommage
Stirling: XXV (10.1)
Directeur général [L.H. Evans] - rapports,
1956-58
Stirling: VIII (12.1)

Programme et budget, 1959-60
Stirling: VIII (12.1)

AUTRICHE

Directeur général [L.H. Evans] - rapports,
1956-58
Zeissl: XI (16.1)
Programme et budget, 1959-60
Zeissl: XI (16.1)

BELGIQUE

Directeur général [L.H. Evans] - rapports,
1956-58
Kuypers: VI (16.1)
Programme et budget, 1959-60
Kuypers: VI (16.1)

REPUBLIQUE SOVIETIQUE SOCIALISTE DE BIELORUSSIE

Budget, 1959-60
Malychov: XIII (18.1)
Chine - représentation
Umreiko: II (10.1)
Directeur général [L.H. Evans] - rapports,
1956-58
Umreiko: VIII (2.1)
Programme et budget, 1959-60
Umreiko: VIII (2.1)

BIRMANIE

Directeur général [L.H. Evans] - rapports,
1956-58
Hla: IX (12.1)
Programme et budget, 1959-60
Hla: IX (12.1)

BRESIL

Budget, 1959-60
Berredo Carneiro: XIII (12.1)
Conférence générale, 11e session - lieu et date
Berredo Carneiro: XIX (4.1)
Directeur général [L.H. Evans] - hommage
Berredo Carneiro: XXVI (8.1)
Directeur général [L.H. Evans] - rapports,
1956-58
Berredo Carneiro: XI (14.1)
Pouvoirs - vérification

Berredo Carneiro: II (40)
Programme et budget - modes de présentation
Berredo Carneiro: XXIV (52.1)
Secrétariat - répartition géographique
Berredo Carneiro: XXII (78.1)

BULGARIE

Budget, 1959-60
Petrov: XIII (36.1)
Chine - droit de vote
Tellalov: X (16.1)
Chine - représentation
Bachev: II (8.1); V (17.1)
Déclaration universelle des droits de l'homme, 10e
anniversaire
Vassev: XXIII (8.1)
Directeur général [L.H. Evans] - rapports,
1956-58
Bachev: IX (8.1)
Programme et budget, 1959-60
Bachev: X (8.1)
Organisations non gouvernementales
Bachev: XXIV (18.1)
Milev: IV (24.1)

CANADA

Budget, 1959-60
Mackenzie: XIII (16.1)
Déclaration universelle des droits de l'homme, 10e
anniversaire
Mackenzie: XXII (14.1)
Directeur général [L.H. Evans] - hommage
Mackenzie: XXVI (14.1)
Directeur général [L.H. Evans] - rapports,
1956-58
Mackenzie: IX (4.1)
Programme et budget, 1959-60
Mackenzie: IX (4.1)

CEYLAN

Directeur général [L.H. Evans] - rapports,
1956-58
Malalasekera: VII (13.1)
Programme et budget, 1959-60
Malalasekera: VII (12.1)

CHINE

Chine - droit de vote
Po: X (8.1)
Tchen: X (30.1)
Chine - représentation
Po: V (13)
Tchen: II (12.1)
Directeur général [L.H. Evans] - rapports,
1956-58
Po: IX (2.1)
Programme et budget, 1959-60
Po: IX (2.1)

Secrétariat - répartition géographique
Tchen: XXII (72.1)

COLOMBIE

Directeur général [L.H. Evans] - rapports,
1956-58
Uribe Holguin: XIV (20.1)
Programme et budget, 1959-60
Uribe Holguin: XIV (20.1)

COREE

Contributions - barème, 1959-60
Rim: XXII (6.1)
Directeur général [L.H. Evans] - rapports,
1956-58
Kim: VII (14.1)
Programme et budget, 1959-60
Kim: VII (14.1)

CUBA

Chine - représentation
Ferrara Marino: II (28.1)
Directeur général [L.H. Evans] - rapports,
1956-58
Ferrara Marino: XIV (8.1)
Programme et budget, 1959-60
Ferrara Marino: XIV (8.1)

DANEMARK

Organisations non gouvernementales
Nielsen: XXIV (26.1)
Programme, 1959-60 - sciences exactes et
naturelles
Nielsen: XX (4.1)

REPUBLIQUE DOMINICAINE

Directeur général [L.H. Evans] - rapports,
1956-58
Peignand Cestero: XVI (2.1)
Etats membres - rapports
Peignand Cestero: XIX (28.1)
Programme et budget, 1959-60
Peignand Cestero: XVI (2.1)
Publications et documents de l'Unesco
Peignand Cestero: XIX (20, 28.1)

EQUATEUR

Organisations non gouvernementales - représentation
Martinez Cobo: IV (26)

ESPAGNE

Directeur général [L.H. Evans] - rapports,
1956-58

Rubio y Garcia-Mina: VII (6.1)
Programme et budget, 1959-60
Rubio y Garcia-Mina: VII (4.1)

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Budget, 1959-60
Hanes: XIII (24.1)
Chine - droit de vote
Hanes: X (12.1)
Chine - représentation
Hanes: II (14.1); V (7.1)
Directeur général [L.H. Evans] - hommage
Rabb: XXV (4.1)
Directeur général [L.H. Evans] - rapports,
1956-58
Rabb: VII (10.1)
Ordre du jour
Hanes: III (6)
Organisations non gouvernementales
Rabb: XXIV (20.1)
Programme - évaluation
Rabb: XXI (10.1)
Programme et budget, 1959-60
Rabb: VII (10.1)
Secrétariat - répartition géographique
Rabb: XXII (74.1)

ETHIOPIE

Directeur général [L.H. Evans] - rapports,
1956-58
Wold: XIV (12.1)
Programme et budget, 1959-60
Wold: XIV (12.1)

FINLANDE

Chine - représentation
Oittinen: II (34.1)

FRANCE

Déclaration universelle des droits de l'homme, 10e
anniversaire
Brunsvick: XXIII (4.1)
Directeur général [L.H. Evans] - hommage
Seydoux: XXV (14.1)
Directeur général [L.H. Evans] - rapports,
1956-58
Seydoux: XI (2.1)
Discours de clôture
Berthoin (Président de la Conférence): XXVI
(25.1)
Discours d'ouverture
Berthoin (Président de la Conférence): III (20.1);
V (3.1)
Organisations non gouvernementales
Cain: XX (8.1)
Pouvoirs - vérification
Seydoux: II (38.1)
Programme - évaluation
Cain: XXI (12.1)

Programme, 1959-60 - activités culturelles
Cain: XX (8.1)
Programme et budget - modes de présentation
François: XXII (55.1)
Seydoux: XXIV (50.1)
Programme et budget, 1959-60
Seydoux: XI (2.1)

GHANA

Déclaration universelle des droits de l'homme, 10e
anniversaire
Mate: XXII (12.1)
Admission de nouveaux membres - Ghana
Nylander: V (2.1)

GRECE

Conseil exécutif - élection
Kalergis: XV (2.1)
Liberté de l'enseignement
Kalergis: XIX (8.1)

GUATEMALA

Directeur général [L.H. Evans] - hommage
Rosal: XXVI (18.1)
Hommage à la France
Rosal: XVI (6.1)

HAITI

Conseil exécutif - élection
Georges: XV (4)

HONDURAS

Directeur général [L.H. Evans] - rapports,
1956-58
Mejia: XII (12.1)
Programme et budget, 1959-60
Mejia: XII (12.1)

HONGRIE

Budget, 1959-60
Pataki: XIII (20.1)
Chine - droit de vote
Szabo: X (20.1)
Chine - représentation
Joboru: II (18.1)
Directeur général [L.H. Evans] - rapports,
1956-58
Joboru: IX (14.1)
Hongrie - représentation
Joboru: II (18.1)
Organisations non gouvernementales
Pataki: IV (22.1)
Programme et budget, 1959-60
Joboru: IX (14.1)

INDE

Chine - droit de vote
Husain: X (10.1)
Chine - représentation
Husain: II (22.1); V (9.1)
Conférence générale, 11e session - Comité
juridique
Chari: XXIV (64.68)
Directeur général [L.H. Evans] - hommage
Singh Mohinder Bahadur: XXVI (4.1)
Directeur général [L.H. Evans] - rapports,
1956-58
Mehta: VI (6.1)
Discours d'ouverture
Radhakrishnan (Président de la 9e session): I(1.1)
Programme et budget, 1959-60
Mehta: VI (6.1)
Secrétariat - répartition géographique
Husain: XXII (70.1)

INDONESIE

Chine - droit de vote
Setjodiwiryo: X (18)
Directeur général [L.H. Evans] - rapports,
1956-58
Tiroprodjo: XIV (4.1)
Programme et budget, 1959-60
Tiroprodjo: XIV (4.1)

IRAK

Directeur général [L.H. Evans] - rapports,
1956-58
Nasir: VII (16.1)
Programme et budget, 1959-60
Nasir: VII (16.1)

IRAN

Directeur général [L.H. Evans] - hommage
Hekmat: XXVI (6.1)
Directeur général [L.H. Evans] - rapports,
1956-58
Raadi: XII (10.1)
Programme et budget, 1959-60
Raadi: XII (10.1)

ISRAEL

Directeur général [L.H. Evans] - rapports,
1956-58
Avidor: VI (12.1)
Programme et budget, 1959-60
Avidor: VI (12.1)

ITALIE

Admission de membres associés - Somalie
(italienne)
Conti: IV (10.1)

Directeur général [L.H. Evans] - rapports,
1956-58
Moro: VIII (14.1)
Directeur général [V. Veronese] - nomination
Manzini: XVIII (4.1)
Programme et budget, 1959-60
Moro: VIII (14.1)

JAPON

Budget, 1959-60
Matsui: XIII (26.1)
Chine - représentation
Matsui: II (16.1)
Directeur général [L.H. Evans] - hommage
Maeda: XXV (8.1)
Directeur général [L.H. Evans] - rapports,
1956-58
Maeda: VIII (4.1)
Programme et budget - modes de présentation
Matsui: XXII (64)
Programme et budget, 1959-60
Maeda: VIII (4.1)

JORDANIE

Comité des candidatures
Salim: IV (16.1)
Directeur général [L.H. Evans] - rapports,
1956-58
Salim: XIV (18.1)
Programme et budget, 1959-60
Salim: XIV (18.1)

LAOS

Directeur général [L.H. Evans] - rapports,
1956-58
Bong Souvannavong: VII (6.1)
Programme et budget, 1959-60
Bong Souvannavong: VII (6.1)

LIBAN

Chine - représentation
Ammoun: II (32)
Directeur général [L.H. Evans] - rapports,
1956-58
Ammoun: VII (8.1)
Organisations non gouvernementales
Maroun: XXIV (4.1, 8, 10)
Pouvoirs - vérification
Ammoun: II (32.1)
Programme - évaluation
Maroun: XXIV (4.1, 8, 10.1)
Programme et budget, 1959-60
Ammoun: VII (8.1)

LIBERIA

Comité du Siège
Mitchell: XXI (22)

Directeur général [L.H. Evans] - rapports,
1956-58
Massaquoi: XII (8.1)
Programme - évaluation
Mitchell: XXI (14)
Programme et budget, 1959-60
Massaquoi: XII (8.1)

LIBYE

Directeur général [L.H. Evans] - rapports,
1953-58
Shinnib: XII (4.1)
Programme et budget, 1959-60
Shinnib: XII (4.1)

FEDERATION DE MALAISIE

Directeur général [L.H. Evans] - rapports,
1956-58
Khir Bin Johari: VI (8.1)
Programme et budget, 1959-60
Khir Bin Johari: VI (8.1)

MAROC

Déclaration universelle des droits de l'homme, 10e
anniversaire
El Fassi: XXIII (10.1)
Directeur général [L.H. Evans] - rapports,
1956-58
El Fassi: XIV (8.1)
Programme et budget, 1959-60
El Fassi: XIV (8.1)

MEXIQUE

Déclaration universelle des droits de l'homme, 10e
anniversaire
De Alba: XXIII (16.1)
Directeur général [L.H. Evans] - rapports,
1956-58
De Alba: XI (4.1)
Programme - évaluation
De Alba: XXI (8.1)
Programme et budget, 1959-60
De Alba: XI (4.1)
Publications et documents de l'Unesco
Cabrera Munos Ledo: XIX (18.1)

NICARAGUA

Directeur général [L.H. Evans] - rapports,
1956-58
Quintanilla: XIV (14.1)
Programme et budget, 1959-60
Quintanilla: XIV (14.1)

NORVEGE

Directeur général [L.H. Evans] - hommage
Sommerfelt: XXV (12.1)

NOUVELLE-ZELANDE

Directeur général [L.H. Evans] - rapports,
1956-58
Beeby: X (38.1)
Programme et budget, 1959-60
Beeby: X (38.1)

PAKISTAN

Directeur général [L.H. Evans] - rapports,
1956-58
Brohi: X (2.1)
Programme et budget, 1959-60
Brohi: X (2.1)

PANAMA

Directeur général [L.H. Evans] - rapports,
1956-58
Ortega Vieto: XI (18.1)
Programme et budget, 1959-60
Ortega Vieto: XI (18.1)

PARAGUAY

Fonds spécial pour le développement économique
(Nations Unies)
Caballero de Bedoya: XX (14.1)

PAYS-BAS

Budget, 1959-60
Bender: XIII (32.1)
Conférence générale, 11e session - Comité
juridique
Hoog: XXIV (66)
Directeur général [L.H. Evans] - rapports,
1956-58
Cals: IV (30.1)
Programme et budget - modes de présentation
Hoog: XXIV (54.1)
Programme et budget, 1959-60
Cals: IV (30.1)
Résolutions - procédure
Reinink: XIII (2)

PEROU

Directeur général [L.H. Evans] - hommage
Mac-Lean y Estenos: XXVI (12.1)
Directeur général [L.H. Evans] - rapports,
1956-58
García Calderon: XIV (2.1)
Mac-Lean y Estenos: XII (16.1)
Programme et budget, 1959-60
García Calderon: XIV (2.1)
Mac-Lean y Estenos: XII (16.1)

PHILIPPINES

Commission du programme - rapports
Bocobo: XX (16.1)
Déclaration universelle des droits de l'homme, 10e
anniversaire
Pecson: XXIII (6.1)
Directeur général [L.H. Evans] - hommage
Lim: XXVI (16.1)
Directeur général [L.H. Evans] - rapports,
1956-58
Lim: XIV (22.1)
Liberté de l'enseignement
Rocobo: XX (16.1)
Programme et budget, 1959-60
Lim: XIV (22.1)
Projet majeur - activités culturelles
Bocobo: XXII (44.1)
Publications et documents de l'Unesco
Bocobo: XIX (16.1)

POLOGNE

Chine - droit de vote
Zulawski: X (28.1)
Chine - représentation
Zulawski: V (15.1)
Directeur général [L.H. Evans] - rapports,
1956-58
Wierblowski: XII (2.1)
Organisations non gouvernementales
Kaminska: XXIV (30.1)
Programme et budget - modes de présentation
Kaminska: XXIV (56.1)
Programme et budget, 1959-60
Wierblowski: XII (2.1)

REPUBLIQUE ARABE UNIE

Chine - droit de vote
Awad: X (24.1)
Directeur général [L.H. Evans] - hommage
Awad: XXVI (22.1)
Directeur général [L.H. Evans] - rapports,
1956-58
Awad: VII (2.1)
Programme et budget - modes de présentation
Fikry: XXII (62.1)
Programme et budget, 1959-60
Awad: VII (2.1)

ROUMANIE

Budget, 1959-60
Iordan: XIII (10.1)
Chine - droit de vote
Joja: X (6.1)
Chine - représentation
Joja: II (20.1); VI (10.12)
Ralea: V (19.1)
Directeur général [L.H. Evans] - rapports,
1956-58
Joja: VI (10.1)
Hongrie - représentation

Joja: II (20.6)
Programme et budget, 1959-60
Joja: VI (10.1)

ROYAUME-UNI

Admission de membres associés
Boyle: IV (4.1); XIX (12.1)
Budget, 1959-60
Boyle: XIII (28.1)
Chine - représentation
Thomas: II (36.1)
Comité du Siècle
Cowell: XXI (20.1)
Directeur général [L.H. Evans] - hommage
Boyle: XXV (6.1)
Directeur général [L.H. Evans] - rapports,
1956-58
Boyle: XI (10.1)
Liberté de l'enseignement
Boyle: XIX (10.1)
Ordre du jour
Boyle: III (4, 11)
Organisations non gouvernementales
Boyle: XXIV (28.1)
Pouvoirs - vérification
Thomas: II (36.1)
Programme - évaluation
Boyle: XXI (6.1)
Programme et budget, 1959-60
Boyle: XI (10.1)
Secrétariat - répartition géographique
Boyle: XXII (76.1)

SALVADOR

Publications et documents de l'Unesco
Baron Castro: XIX (22.1)

SOUDAN

Directeur général [L.H. Evans] - rapports,
1956-58
Arbab: XI (6.1)
Programme et budget, 1959-60
Arbab: XI (6.1)

SUEDE

Directeur général [L.H. Evans] - rapports,
1956-58
Eek: VI (2.1)
Programme et budget, 1959-60
Eek: VI (2.1)
Résolutions - procédure
Lund: XIII (4)

SUISSE

Directeur général [L.H. Evans] - rapports,
1956-58
Micheli: V (27.1)

Programme et budget, 1959-60
Michell: V (27. 1)

TCHÉCOSLOVAQUIE

Chine - droit de vote
Pazur: X (22. 1)
Chine - représentation
Pazur: II (26. 1)
Directeur général [L. H. Evans] - rapports,
1956-58
Kahuda: VIII (6. 1)
Hongrie - représentation
Pazur: II (26. 3)
Organisations non gouvernementales
Hoffmeister: IV (20. 1); XXIV (24. 1)
Programme - évaluation
Navrátil: XXI (4. 1)
Programme et budget, 1959-60
Kahuda: VIII (6. 1)

THAÏLANDE

Directeur général [L. H. Evans] - rapports,
1956-58
Chandavimol: VIII (10. 1)
Programme et budget, 1959-60
Chandavimol: VIII (10. 1)

TUNISIE

Directeur général [L. H. Evans] - rapports,
1956-58
Messadi: XI (8. 1)
Programme et budget, 1959-60
Messadi: XI (8. 1)

TURQUIE

Chine - représentation
Tuncel: II (30)
Directeur général [L. H. Evans] - hommage
Tuncel: XXVI (20. 1)
Directeur général [L. H. Evans] - rapports,
1956-58
Yardımcı: V (29. 1)
Pouvoirs - vérification
Tuncel: II (30)
Programme et budget, 1959-60
Yardımcı: V (29. 1)

REPUBLIQUE SOVIETIQUE SOCIALISTE D'UKRAINE

Budget, 1959-60
Iemtchenko: XIII (22. 1)
Chine - droit de vote
Babitchuk: X (32. 1, 34)
Chine - représentation
Babitchuk: V (11. 1)
Directeur général [L. H. Evans] - rapports,
1956-58

Babitchuk: IX (10. 1)
Programme et budget, 1959-60
Babitchuk: IX (10. 1)

UNION DES REPUBLIQUES SOVIETIQUES SOCIALISTES

Budget, 1959-60
Zimine: XIII (14)
Chine - droit de vote
Kouznetsov: X (14. 1)
Chine - représentation
Kouznetsov: II (6. 1); III (8. 1); V (5. 1)
Directeur général [L. H. Evans] - hommage
Kouznetsov: XXVI (2. 1)
Directeur général [L. H. Evans] - rapports,
1956-58
Kouznetsov: VI (4. 1)
Ordre du jour
Kouznetsov: III (8. 1)
Organisations non gouvernementales
Joukov: XXIV (22. 1)
Programme et budget, 1959-60
Kouznetsov: VI (4. 1)
Secrétariat - répartition géographique
Joukov: XXII (80. 1)

URUGUAY

Directeur général [L. H. Evans] - rapports,
1956-58
Secco Ellauri: XI (12. 1)
Programme et budget, 1959-60
Secco Ellauri: XI (12. 1)

VENEZUELA

Directeur général [L. H. Evans] - hommage
Parra Perez: XXVI (24. 1)
Directeur général [L. H. Evans] - rapports,
1956-58
Pizani: V (25. 1)
Programme et budget, 1959-60
Pizani: V (25. 1)

VIET-NAM

Directeur général [L. H. Evans] - rapports,
1956-58
Ngo-Dinh-Luyen: XII (6. 1)
Programme et budget, 1959-60
Ngo-Dinh-Luyen: XII (6. 1)

YOUGOSLAVIE

Directeur général [L. H. Evans] - rapports,
1956-58
Stankovič: VIII (8. 1)
Organisations non gouvernementales
Matič: XXIV (16. 1)
Programme et budget, 1959-60
Stankovič: VIII (8. 1)

MEMBRES ASSOCIES

FEDERATION DES ANTILLES

Admission de membres associés - Fédération des Antilles
Allfrey: IV (8.1)

KOWEIT

Admission de membres associés - Koweit
Dabbagh: IV (6.1)

NIGERIA

Directeur général [L.H. Evans] - rapports, 1956-58
Esua: XII (14.1)
Programme et budget, 1959-60
Esua: XII (14.1)

TERRITOIRE SOUS TUTELLE DE LA SOMALIE

Admission de membres associés - Somalie
Omar: IV (12.1)

NATIONS UNIES

Déclaration universelle des droits de l'homme, 10e anniversaire
Palthey: XXIII (2.1)

ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

Directeur général [L.H. Evans] - rapports, 1956-58
Bureau ibéro-américain d'éducation (Lacalle): IX (6.1)
Ligue des Etats arabes (El Diwany): XIV (16.1)
Organisation des Etats américains (Nannetti): XIV (10.1)
Programme et budget, 1959-60
Bureau ibéro-américain d'éducation (Lacalle): IX (6.1)
Ligue des Etats arabes (El Diwany): XIV (16.1)
Organisation des Etats américains (Nannetti): XIV (10.1)

CONSEIL EXECUTIF

Conférence générale, 11e session - lieu et date
Raadi: XIX (2.1)
Conseil exécutif - rapports, 1957-58

Raadi: IV (28.13)
Directeur général [L.H. Evans] - hommage
Raadi: XXV (2.1)
Directeur général [L.H. Evans] - rapports, 1956-58
Raadi: IV (28.1)
Directeur général [V. Veronese] - nomination
Raadi: XVIII (2.1)
Discours d'ouverture
Raadi: I (2.1)

DIRECTEUR GENERAL (L. H. EVANS)

Budget, 1959-60
XIII (8.1)
Directeur général [L.H. Evans] - hommage
XXV (16.1)
Directeur général [L.H. Evans] - rapports, 1956-58
XVI (4.1)
Discours de clôture
XXVI (26.1)
Discours d'ouverture
I (4.1)
Programme et budget
XVI (4.1)

DIRECTEUR GENERAL (V. VERONESE)

Discours d'installation
XXV (18.1)

SOUS-DIRECTEUR GENERAL (M. ADISESHIAH)

Conférence générale, 11e session - organisation
XXIV (58.1)
Programme et budget - modes de présentation
XXII (56.1)
Secrétariat - répartition géographique
XXII (82.1)

SOUS-DIRECTEUR GENERAL (M. THOMAS)

Organisations non gouvernementales
XX (10.3)
Programme, 1959-60 - activités culturelles
XX (10.2)

SECRETARIAT

Comité des candidatures
Saba: IV (18)
Programme, 1959-60 - sciences exactes et naturelles
Auger: XX (6.1)
Programme et budget - modes de présentation
Saba: XXII (60)